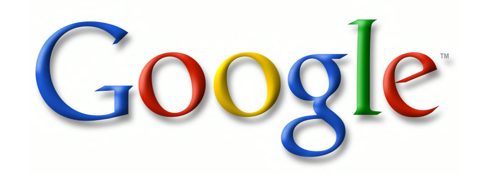

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

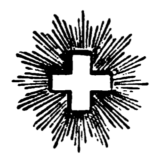

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE. — 1904

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie
—
1904

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres.

Pages

Armées de milices et armées de cadres, par le major d'infanterie F. Feyler 277
Cavalerie de corps et exploration (13 et 14 septembre 1903), par le colonel de cavalerie T. de Loys 167
La réforme militaire, par le major d'infanterie F. Feyler 491
La revision militaire à la réunion de Zoug 651
L'avant-projet d'une organisation militaire suisse, par le major d'infanterie F. Feyler 559, 617, 779, 825
Les deux journées de manœuvres du I^{er} corps d'armée contre la division combinée en 1903, par le colonel d'état-major A. Audéoud . . . 496
Les lacunes de la loi de 1874, par le major d'infanterie F. Feyler . . 350
Les manœuvres du Lukmanier, par le major d'infanterie F. Feyler 641, 697
Organisation des forces combattantes de l'armée suisse, par le major d'infanterie F. Feyler 415
Réorganisation militaire 1
Réorganisation militaire, par le capitaine du génie H. Lecomte . . . 153
Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*
- Administration militaire 44, 287
- Armée suisse en Angleterre 742
- Budget militaire pour 1904 67
- Démissions, nominations, mutations 151, 292, 509, 660, 795, 884, 909
- Essai de mobilisation 441
- Grandes manœuvres en 1904 509
- Incident de Lavey 113
- Initiative dite « des vingt millions » 48, 288
- Instructeur d'arrondissement et divisionnaire 795, 880
- Instruction militaire préparatoire 439, 586, 720, 799
- Instruction sur le service en campagne 289, 356
- Manœuvres du I^{er} corps d'armée 308
- Ordonnances des officiers montés 150
- Réorganisation militaire . . 208, 288, 510, 586, 674, 718, 796, 882
- Service militaire des instituteurs 438, 720
- Société romande des armes spéciales 883
- Troupes et grèves 662

Armées étrangères.

Pages

Etat actuel du réarmement de l'artillerie de campagne dans les armées européennes 22
L'artillerie de campagne à recul sur affût en Norvège (Pl. I à IV), par le colonel d'artillerie Pagan 85
Le canon à tir rapide en Hollande et en Allemagne 202
Le nouveau canon de campagne à tir rapide aux Etats-Unis, par le colonel d'artillerie Pagan 406
Les cyclistes combattants en France (Pl. XXVIII à XXX), par le capitaine E. Baledyer 501, 548

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

La guerre russo-japonaise (Pl. VIII, XLIV et XLV), par le colonel du génie R. Weber 233, 313, 393, 473, 537, 852
La neutralité de la Savoie, par Edmond Rossier 320
Une reconnaissance d'officier sur Niederbron (avec un croquis) . . . 572
Dans les *Chronique* et *Informations suisses* :
Général Amédée de la Harpe 884
Général Jomini 884
Mission suisse en Extrême-Orient 208, 530

Infanterie.

Equipement et habillement (Pl. XXII à XXVII) 433
Le combat entre l'infanterie et les mitrailleuses, par le capitaine d'état-major E. Vuilleumier 626 681
L'élément moral et la tactique de l'infanterie, par le major d'état-major Schæppi 840
Le ravitaillement en munition de l'infanterie, par le capitaine d'état-major E. Vuilleumier 28
Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 23 décembre 1890, par le colonel-brigadier A. Nicolet 73
Dans les *Chonique* et *Informations suisses* :
Instructeurs d'infanterie 151, 207, 437
Nouvel uniforme de l'infanterie 115, 289, 531
Recrues d'infanterie aux manœuvres 661

Cavalerie.

Cavalerie de corps et exploration (Pl. VI et VII), par le colonel de cavalerie T. de Loys 167
Les nouvelles prescriptions pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse, par le capitaine de cavalerie Ch. Sarasin 484
Une reconnaissance d'officier sur Niederbron (avec un croquis) . . . 572
Dans les *Chronique* et *Informations suisses* :
Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse. . 360

Artillerie.

Pages
Essais de tir avec l'obusier Krupp de 12 cm. à recul sur l'affût (Pl. XI, XIX et XXI), par le major d'artillerie H. de Bonstetten 334
Etat actuel du réarmement de l'artillerie de campagne dans les armées européennes 22
L'artillerie de campagne à recul sur affût en Norvége (Pl. I à IV), par le colonel d'artillerie Pagan 85
Le canon à tir rapide en Hollande et en Allemagne 202
Le nouveau canon de campagne à tir rapide aux Etats-Unis, par le colonel d'artillerie Pagan 406
Les nouveaux obusiers Ehrhardt à long recul sur affût (Pl. XXXIV à XLIII), par le colonel d'artillerie Pagan 745
Réorganisation de l'artillerie de campagne 37
Recul sur affut et récupérateur métallique, par le colonel d'artillerie Pagan 836
Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*
Fonds Herzog 385
Réorganisation de l'artillerie de campagne 360, 880

Génie.

Ponts de campagne (Pl. XXXI à XXXIII), par le capitaine du génie H. Lecomte 711
Télégraphie et téléphonie militaires (Pl. IX et X), par le capitaine du génie H. Lecomte 261
Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*
Travaux de défense du Simplon 289

Automobilisme. Vélocipédie. Sports.

Les cyclistes combattants en France (Pl. XXVIII à XXX), par le capitaine E. Baledyer 501, 548
Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*
Le « Ski-Club » glaronnais 68
Vélocipédistes militaires 614

Nécrologies.

Colonel-divisionnaire A. Scherz 718
Colonel Jean Conrad d'Orelli 307

Informations.

Allemagne. — La transformation de l'artillerie et la batterie à quatre pièces 679
Les constructions navales des grandes puissances 532
Angleterre. — L'armée suisse en Angleterre 472
National service League 69
Autriche-Hongrie. — Sous-officiers rengagés 533
Espagne. — L'Ecole centrale de tir 468
Etats-Unis. — La nouvelle ceinture à cartouches (Pl. V) 152

Pages
France. — Instruction générale sur les manœuvres 386
Jomini et la campagne de 1859 534
L'Armée et la Nation 71

Chroniques de l'Etranger.

Chronique allemande.

Coup d'œil en arrière. — Les dépenses des officiers. — Le recul sur l'affût. — L'Empereur à Hanovre. — Encore les lettres de Kretschmann. — La télégraphie sans fil. — Deux livres 48
Les mutations du 27 janvier. — Une anecdote. — A la tête de l'état-major général. — L'élève du cheval en Prusse. — Contre les Herreros. — Commission du budget militaire. — Règlement de manœuvres pour les aérostiers. — L'Allemagne et la gendarmerie macédonienne. — Bibliographie 116
Les manœuvres impériales en 1904. — Mutations. — En Afrique et dans l'Extrême-Orient. — A la commission du budget. — Le canon de campagne. — Littérature militaire 210
Le feld-maréchal comte de Waldersee. — Mutations. — A la commission du budget. — Les Herreros. — Notre attaché militaire à Berne. — Les livres 293
Mutations. — Une nouvelle cartouche de fusil. — Bibliographie . . 361
Mutations. — Dans l'Afrique allemande sud-occidentale. — Nos aérostiers. — Quelques livres 441
L'annuaire de l'armée pour 1904. — Le corps de protection dans l'Afrique sud-occidentale. — L'Etat militaire de l'Empire. — Les mutations et les décès du mois. — Quelques livres 513
Mutations. — Le général von Hindersin. — L'expédition contre les Herreros. — Manœuvres impériales. — Un changement d'uniforme en Bavière. — Les livres 589
Les manœuvres impériales. — L'emploi de l'artillerie. — Mitrailleuses. — † Julius Wagner, général de l'infanterie. — Un jubilaire . . 722
Le budjet et le quinquenat. — La délation en France. — Le monument de Roon. — Un article du généralRohne 885

Chronique anglaise.

L'armée anglaise au début de 1904. — Transformation du Lee-Enfield. Rapport de l'inspecteur général pour 1903. — Réorganisation du War-Office. — Rivalité anglo-russe 216
† Le feld-maréchal duc de Cambridge. — Démission. — Budget et réforme militaires. — Réarmement de l'artillerie. — *Army Journal of the Bristish Empire.* — Tentative de purification. — L'armée des Indes 444
Grandes manœuvres. — La crise du volontariat. — Le projet de réformes de M. Arnold-Forster. — Rapport de l'*Army Medical Department* 725

Chronique autrichienne.

Revue de l'année militaire 1903. — Budget de la guerre pour 1904. — Administration de l'armée et question du réarmement de l'artillerie. — La crise hongroise : Appel des réservistes 122

Pages

Fin de l'obstructionnisme au parlement hongrois. — Nécrologie. — Nouveaux commandants de corps. — Création d'un cadre d'instruction de cavalerie à l'Ecole de tir de l'armée. — Modifications organiques dans la landwehr. — Un nouveau camp militaire. — Une reconnaissance militaire dans la haute montagne. — Pamphlets militaires sensationnels 296

Le budget provisoire commun de la guerre pour 1905 et le budget de la landwehr hongroise pour 1904. — Etat actuel de la question des nouveaux canons de campagne. — Le nouveau corps des officiers de subsistances. — Modifications apportées à l'équipement de l'infanterie 449

Un jubilé. — Mutation : un nouveau commandant de place à Vienne. — Exercices de marche de guerre. — Le tournoi militaire d'escrime à Vienne. — Les manœuvres impériales de 1904. — Exercices de remorquage de transports militaires sur le Danube et la Weichsel et prochaine acquisition de canots automobiles pour les troupes de pionniers 591

Le programme d'études pour les Ecoles de cadets 662

Solution définitive de la question des pièces de campagne. — De l'emploi de la langue hongroise dans les rapports écrits de l'armée en général. — Les manœuvres décommandées dans la Bohême du sud. — Les nouveaux effectifs de paix de la cavalerie de landwehr 730

Changements dans les commandements généraux. — L'équipement d'infanterie modifié. — Un nouveau cours pour officiers dans la Landwehr hongroise. — Equipement en artillerie de campagne des deux landwehr. — A propos de la question des boucliers. — Le budget de la défense nationale pour 1905 888

Chronique belge.

Augmentation du nombre des officiers du génie. — La faiblesse de nos effectifs. — L'Ecole d'application et de perfectionnement pour l'infanterie. — Le tir réduit 52

Le nouveau règlement sur le tir de l'infanterie 799

Chronique espagnole.

Discussion, à la Chambre, du budget militaire de 1904. — Les discours du général Suarez Inclan. — Quelques réformes. — Réorganisation de l'artillerie de campagne. — Effectifs permanents. — Encore une crise ministérielle. — Retour du général Linarès au département de la guerre. — Une nomination malencontreuse. — L'armée et la marine antipatriotes 132

Crédits extraordinaires. — Organisation défectueuse. — Loi de service personnel. — Les réformes et le parlementarisme. — Prestation du serment au drapeau. — Décoration du drapeau de Porto-Rico. — Les héros de Baler. — Mission en Orient. — Notice bibliographique . 364

Réformes : état-major central, nouvelles inspections, collège général militaire, organisation des corps d'armée, troupes non endivisionnées, réorganisation des corps de troupes. — Réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre. — L'enseignement agricole dans l'armée. — Décès du général Toral 595

Pages

Nouvelle organisation militaire — Garnisons des îles Baléares, des Canaries et des places du nord de l'Afrique. — Collège militaire général. — Grandes manœuvres 894

Chronique des Etats-Unis.

Les grandes manœuvres de 1903. — Tendances qui se manifestent dans les différents Etats. — La garde nationale d'Alabama. — Le réarmement de l'artillerie de la milice 141
Derniers échos des manœuvres. — L'artillerie de côte. — Le nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Création d'une Ecole d'équitation. — Menus faits 371
Controverses sur les méthodes d'instruction de la milice. — Question de solde. Garnison d'Alaska. — Le recrutement. — A propos de récentes promotions. — L'Ecole des trompettes et estafettes 602
Réorganisation de l'artillerie de campagne. — Le gouvernement fédéral et l'instruction de la milice. — A propos des examens pour officiers de volontaires. — Les démocrates et l'armée. — Règlement des prises de combat de Manille. — Menus faits 808

Chronique française.

En 1903. — Publications pour la troupe. Promotions et tableaux d'avancement. — † Le colonel Titeux et le capitaine Fournier. — La question des sous-officiers. — Les prochaines grandes manœuvres . . 56
Questions de personnel. — Quelques livres. — Les cercles militaires confessionnels 146
Une série de livres 220
Aux Invalides. — Le rapport de M. Maurice Berteaux. — Le service de deux ans. — Le corps des sous-officiers. — Beaucoup de livres. — Les grandes manœuvres 301
Au ministère de la guerre. — L'honneur d'un officier. — Au Comité de l'infanterie. — L'instruction des troupes : les grandes manœuvres. — Quelques publications 376
Le colonel Valabrègue. — L'ex-colonel Marchand. — L'officier éducateur. — La gendarmerie mobile. — « La marche de l'armée ». — L'indiscipline. — A la Chambre. — Dans les journaux et les revues 460
Grandissimes manœuvres de cadres. — Le service dans les états-majors. — Le recrutement des officiers. — Aux Invalides. — Le jockey fantassin. — A Waterloo. — Brelan d'arrestations. — Le service de deux ans à la Chambre. — L'*Armée républicaine* 517
La réorganisation de l'artillerie. — Disparition de deux généraux. — Les prochaines grandes manœuvres. — Bibliographie 607
Les manœuvres du nord-ouest. — La question du havresac. — La tenue. — L'affaire Dautriche. — L'éducation morale. — A Saint-Cyr. — Le général Decharme et le général Pelloux 665
Contre le ministre de la guerre. — Le recrutement des officiers. — L'instruction sur le cyclisme. — Encore une invention du commandant Gérard. — Le réflecteur du capitaine Vial. — L'affaire Dautriche. — A Saint-Cyr 736

Pages

Au Conseil supérieur de la guerre. — La question du tir. — L'affaire Dautriche. — La délation dans l'armée 813
La crise. — Les débuts du nouveau ministre de la guerre. — L'avancement des officiers. — La « décomposition de l'armée ». — L'endivisionnement de l'artillerie. — La Direction de l'instruction. — L'enseignement du tir. — Les propositions de M. Maujan 900

Chronique italienne.

Le nouveau ministre de la guerre. — La question militaire. — Les officiers subalternes. — L'instruction agraire et littéraire du soldat. — Historique du réarmement de l'artillerie de campagne. — Un office de la presse au ministère de la guerre. — Nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie 63
Un douloureux incident. — Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie. — L'armée et l'aérostation météorologique. — L'Italie et la Macédoine. — Les examens d'admission à l'Ecole de guerre . . . 228
Le budget de la guerre. — La solde des officiers subalternes. — L'armée au Parlement. — Le raid international Milan-Turin. — Dotation de l'artillerie en munitions d'exercices. — Nos manœuvres de 1904 . 525
Essais d'équipement. — Les grèves et l'armée. — Manœuvres . . . 672
L'armée et la grève de septembre. — Les manœuvres. — Volontaires cyclistes. — Expériences d'automobilisme. — Un bon ouvrage de tactique 820

Bibliographie.

Annuaire alphabétique de l'armée française 472
Attorno a l'impiego de l'artiglieria 391
Campagne d'Egypte, par le commandant Taffanel de la Jonquière . . 612
De la conduite de la guerre, par F. Foch 223
Delli grande operazioni chirurgiche a domicilio, par le Dr Chaventone . 472
Der Kriegschauplatz zwischen dem Rhein und der Seine, par le major J. Schön 391
Die Ausbildung unserer Infanterie, par le général v. Meerscheidt-Hullessem 215
Die Fursorge fur die Kriegswundeten einst und jetzt, par A. von Schulthess-Schindler 231
Die Heere und Flotten der Gegenwart, par le lieut-général a. D. v. d. Bœck 444
Die russischen Kriegshäfen in Ost-Asien, par le major J. Schön . . . 472
Du Caire à Moscou, par E. Guillon 680
Essais des matériaux hydrauliques, par H. Le Chatelier 392
Essais des métaux, par L. Gages 390
Général Fabrier, par M. Debidourn 612
Guide des garnisons de France, par E. Delorme 908
Histoire de la guerre 1870-1871. Tome IV. La retraite sur la Moselle. Borny, par Pierre Lehautcourt 616
Journal de route d'un caporal de tirailleurs de la mission saharienne, par le sergent Ch. Guilleux 536
La campagne d'Helvétie, par Edm. Gachot 509

Pages
La critique de la campagne de 1815, par le colonel Grouard 740
La détresse de l'armée, par Jacques Haroué 470
La fortification passagère et la fortification mixte ou semi-permanente, par V. Deguise 910
La légion germanique, par Arthur Chuquet 911
La manœuvre d'Iéna, par le général H. Bonnal 148
La manœuvre de Lutzen (1813), par le colonel Laurezac 616
L'armée économique par l'avancement, par le capitaine Brun 384
L'armée japonaise 232
L'artillerie dans la guerre de campagne, par les capitaines Tozzi et Bazan 534
L'art nouveau en tactique, par le général Bonnal 680
La télégraphie sans fil, l'œuvre de Marconi, par Emile Guarini . . . 311
Lecciones sobre el empleo tactico de la artilleria de campana, par don Léoncio Mas y Zaldua 72
Leçons d'art militaire, par le capitaine G. Canter 823
Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoin, par le baron Pierre de Bourgoin 535
Le genéral de la Horie, par Louis de Barbier 912
Le guide illustré du soldat, par le lieutenant Berthon 226
Les armées et les flottes militaires de tous les Etats du monde . . . 470
Les carburateurs, par Lucien Perissé 824
Le soldat impérial, par Jean Morvan 389
Les races de chevaux de selle en France, par le comte de Comminges . 744
Les rivages indo-chinois, par E.-R. Castex 232
Les sous-marins dans la prochaine guerre navale, par H. Nouehat . . 232
L'Etoile de la Légion d'honneur, par F.-A. Rigault 912
L'officier éducateur, par Georges Duruy 226
L'organisation militaire du Japon, par L. Petillot 744
Militär geographische Uebersicht des Kriegschauplatzes in Ostasien, par le major J. Schön 311
Napoléon homme de guerre, par Henri Houssaye 614
Organica militare, parte dottrinale e theorica, par le général Corticelli et le colonel Garioni 391
Précis d'astronomie pratique, par P. Stroobant 471
Réflexions et souvenirs, par le général Zurlinden 221
Schnehende Feld-Artillerie Fragen, par le général v. Hoffbauer . . . 516
Sciences et arts militaires, par Emile Dardard et X. 613
Sobre promoçoes, par J.-C. Rodrigues Da Costa 71
Ueber Okkupation und Pazipierung von insurgierter Gebirgsländern, par le lieut.-col. v. Lütgendorf 912
Uebersichts Karte von Ost-Asien, par le Dr Karl Pencker 535
Une petite garnison française, par le lieutenant Charly 312
Une revanche française (Formigny, 15 avril 1549), par le lieutenant G. Brunet 912

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année N° 1 Janvier 1904

RÉORGANISATION MILITAIRE

Dans le débat qui va s'ouvrir sur la réorganisation militaire, la *Revue militaire suisse*, comme journal, ne se fera le champion d'aucun projet spécial, mais laissera aux membres de son Comité de rédaction, à ses collaborateurs et aux personnes qui auront recours à sa publicité toute liberté d'exposer leurs idées et de formuler des propositions.

Il y aurait en effet le plus grand intérêt à ce que les officiers prennent la peine d'étudier quelques-unes des questions que soulèvera la réorganisation. En déclarant dans son discours au Conseil national que les projets élaborés par le Département militaire seraient soumis aux officiers du haut commandement et aux cercles intéressés, avant d'être présentés aux Chambres fédérales, M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire, a certainement reconnu aux officiers le droit de discuter ces projets et les questions qu'ils soulèvent.

Seulement, les projets élaborés par le Département militaire ne sont pas encore connus ; certains, il est vrai, ont déjà été communiqués au commandement supérieur, mais il est peu probable qu'ils soient prochainement livrés à la publicité. Quels sont donc les points sur lesquels une discussion pourrait utilement s'engager dès maintenant ?

Le Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, après avoir pris conseil d'un officier supérieur d'un haut rang, propose à l'étude des officiers les questions énumérées ci-après. Ce n'est pas un programme proprement dit, car ces questions n'embrassent qu'une très faible partie de celles que soulève la revision de nos lois militaires ; quelques-unes sont d'un intérêt

général ; d'autres se rapportent plus spécialement à l'infanterie. Il ne faut pas d'ailleurs les considérer comme un ensemble indivisible, demandant à être traité intégralement.

Cela dit, voici notre questionnaire :

1° Etendue de l'obligation du service.

Les grandes catégories de l'armée et répartition entre ces catégories des classes d'âge.

Faut-il maintenir les quatre catégories actuelles ou les réduire à trois ou même à deux ?

2° Les écoles de recrues doivent-elles être précédées ou non de l'instruction militaire préparatoire ? Cette dernière peut-elle être définitivement rendue obligatoire ?

3° Comment l'*école* pourrait-elle servir de préparation au service militaire ? Quelles devraient être les prestations à imposer à cet égard aux membres du corps enseignant ; et quelles devraient aussi être leurs obligations par rapport au service ?

La participation financière de la Confédération aux dépenses de l'instruction primaire pourrait-elle être utilisée dans ce but ?

4° L'instruction militaire préparatoire pourrait-elle être remplacée par un cours préliminaire (*Vorkurs*) précédant l'école de recrue et ayant lieu la même année que celle-ci ? La saison d'hiver pourrait-elle être mise à profit pour ce cours préliminaire et comment pourrait-il être organisé (conditions matérielles des casernes, places d'exercices, etc., et cadres) ?

5° Les cours de répétition annuels ; leur durée ; le nombre de classes à y appeler (tout en maintenant le principe de la concentration du service sur les plus jeunes classes d'âge).

6° Organisation de l'instruction spéciale pour le grade de sous-officier et celui d'officier. Faut-il, malgré une plus longue durée donnée à l'école de recrues, conserver l'école de sous-officiers ?

L'aspirant-officier doit-il faire une école de recrues comme sous-officier, ou bien est-il préférable de prolonger d'une durée équivalente l'école d'aspirant-officier, en y ajoutant encore une partie de la durée de l'école de tir ? L'école de tir serait réduite ainsi à une durée de quinze jours, par exemple, et serait destinée aux premiers-lieutenants.

7° Quelle doit être l'étendue de l'obligation de servir imposée aux officiers ? Devraient-ils être astreints à servir dans une catégorie quelconque, quels que soient leur âge et leur grade ? Ou bien cette obligation ne doit-elle être imposée qu'aux officiers revêtus d'un certain grade, par exemple aux capitaines et aux officiers supérieurs ? ou bien aux officiers supérieurs seulement ?

8° Quelle doit être l'organisation des écoles centrales et des cours tactiques pour officiers ?

9° Quelle doit être l'organisation du corps des officiers-instructeurs ?

Les instructeurs doivent-ils être assimilés ou non à des fonctionnaires ?

Doit-on conserver une classification analogue à celle actuellement en vigueur, ou bien doit-on employer les officiers-instructeurs suivant leur grade, non seulement dans les écoles ou cours militaires mais dans les bureaux de l'administration militaire ?

Le traitement fixe, qui est la caractéristique du fonctionnaire, devrait-il être remplacé par une solde :

a) Une solde de disponibilité *(Wartegeld)*, qui varierait suivant le grade ; et

b) La solde du grade pour les jours effectifs de service ?

10° Le commandement supérieur doit-il être confié à des officiers permanents, dont la position matérielle serait analogue à celle des officiers-instructeurs, le divisionnaire remplissant, par exemple, les fonctions :

a) Du chef de l'arme pour l'organisation des écoles militaires et pour l'administration en général (relations avec les cantons) ;

b) De l'instructeur d'arrondissement pour l'instruction des troupes, sans toutefois commander lui-même les écoles ?

Ce questionnaire, nous le répétons, ne prétend nullement être complet, même dans la limite, où il se meut, des principes généraux. On pourrait y ajouter aussi l'étude de l'organisation des troupes.

Il va sans dire, au surplus, que la *Revue militaire suisse* sera reconnaissante à ses camarades officiers s'ils veulent bien lui indiquer les points se rapportant à leur arme qu'ils estimeraient utile de mettre en discussion.

LES DEUX JOURNÉES

DE

MANŒUVRES DU Ier CORPS

CONTRE LA DIVISION COMBINÉE

en 1903

(Carte des manœuvres 1 : 100 000. — Livraison d'août 1903).

Les manœuvres du Ier corps contre une division combinée avaient été placées, par le Département militaire suisse, sous la direction de M. le colonel Bleuler, commandant du IIIe corps d'armée.

La division de manœuvre formée de troupes des IIe et IVe corps d'armée et forte de quatorze bataillons, sept escadrons, deux compagnies de mitrailleurs et six batteries était commandée par le colonel d'état-major Wasmer, chef d'état-major du IVe corps d'armée.

Voici quelle était la situation générale le soir du 13 septembre :

« Une *armée rouge*, qui a franchi le Jura neuchâtelois et les Franches-Montagnes, s'est heurtée à une *armée blanche* sur la ligne de la Thièle et de l'Aar.

» Un *corps d'armée rouge*, venant de Genève, a atteint la ligne de la Broye supérieure. »

Le stationnement des deux adversaires pendant la journée du 13 septembre était le suivant :

Ier corps d'armée (supposé marchant sur Fribourg en deux colonnes) :

Brigade de cavalerie et mitrailleurs sur la ligne Siviriez-Brenles-Chesalles ; état-major à Siviriez.

Avant-garde de la Ire division dans le secteur Vauderens-Ursy-Vuarmarens-Rue.

Avant-garde de la IIe division dans le secteur Montet-Chavannes.

Etat-major de corps : Moudon.

Ire division entre la Broye et la Bressonnaz; état-major : Carrouge.

IIe division entre la Bressonnaz et la ligne Grange-Verney-Boulens-Mentue; état-major : Moudon.

Régiment artillerie 9 : Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Mézières.

Equipage de ponts I : Ecublens, Eschiens.

Compagnie de télégraphistes I : Moudon.

Train des subsistances : Palézieux.

Les deux avant-gardes couvrent le corps sur la ligne Bouloz-Replanaz-Praz de Vaud-Les Crausses de Plan-Villaret. Elles maintiennent la liaison avec la cavalerie.

Limite intérieure des secteurs : ruisseau à l'ouest de Morlens.

La IIe division fait garder la ligne Villaret-Grange-Verney-Boulens.

Le chef du génie veille à la liaison télégraphique entre Siviriez-Carrouge et Moudon.

Division combinée

Etat-major : Fribourg.

Brigade d'infanterie V : état-major et un régiment, Fribourg; un régiment à Avry sur Matran, Corjolens, Onnens, Lovens.

Brigade d'infanterie IX : état-major à Groley; un régiment à Léchelles, Ponthaux, Noréaz, Chesopelloz, Autafond, Nierlet-les-Bois, Groley; un régiment à Prez, Grandsivaz, Mannens.

Bataillons de carabiniers 3 et 5 : Neyruz, Matran, Villars.

Guides 4 à Villars-les-Joncs.

Brigade de cavalerie IV et compagnie de mitrailleurs 4 : Payerne et Corcelles.

Compagnie de mitrailleurs 2 à Neyruz.

Artillerie : Matran, Villars, Corminbœuf, Givirier, Grange-Pacot, Courtepin, Cormérod.

Compagnie d'aérostiers à Belfaux.

Les avant-postes étaient placés de la Broye à l'est de Fétigny par Torny, Lentigny, Cottens jusqu'à la Glâne; les ponts sur la Glâne à Neyruz, Matran, Villars étaient occupés.

La direction des manœuvres avait décidé que l'état de guerre commencerait le 13 septembre, à 6 heures du soir, et se prolongerait jusqu'à la fin du combat du 15 septembre.

La situation spéciale du Ier corps d'armée et sa tâche pour le 14 septembre résultent de l'ordre suivant :

Le Ier corps a l'ordre de se porter par Siviriez, Romont et Fribourg sur Berne.

Prescriptions spéciales concernant la manœuvre.

La ligne Chavannes-les-Forts-Siviriez-Chesalles-Bussy-Neyruz près Thierrens ne sera pas franchie par un escadron d'exploration avant le 13 septembre, à 6 h. du soir; par le reste de la cavalerie avant le 14 septembre, à 6 h. du matin.

Les autres troupes du corps d'armée ne franchiront pas la ligne Vauderens

(gare)-Ursy-Vuarmarens-Chavannes-Neyruz près Thierrens, avant le
tembre, à 7 h. 30 du matin.

La première brigade de cavalerie, cantonnée en avant du
et couverte par des patrouilles fixes d'observation sur la
Romont-Prévonloup-Curtilles, reçut alors des instructions
le service d'exploration dans la direction de Romont et Frib

Le commandant de la brigade prit les dispositions suiva
un escadron d'exploration (5) fut dirigé sur la ligne Vill
boud-Chatonnaye avec l'ordre de pousser ses patrouilles
le secteur Fribourg-Matran-Torny-le-Grand-Payerne ; deu
trouilles fixes furent postées à Orsonnens et à Villarlod
surveiller le terrain entre la Glâne et la Sarine.

En outre deux officiers furent chargés de reconnaître la
ticabilité du terrain entre la Glâne et la Broye.

En attendant les renseignements que devait fournir la
lerie, le commandant de corps émit, à 7 heures du soir, un
de rassemblement pour le lendemain :

I^{er} CORPS D'ARMÉE. Moudon, 13 septembre 1903, 7

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 14.

1. Rien de nouveau de l'ennemi.

2. Le Ier corps reprendra demain matin sa marche sur Fribourg.

3. La Ire brigade de cavalerie, avec les mitrailleurs, se mettra en
ment à 6 h. du matin dans la direction de Fribourg, en explorant dans
rection de la ligne Fribourg-Payerne. Une patrouille (supposée) gagne
Corbières la rive droite de la Sarine.

Les autres troupes se trouveront rassemblées à 7 h. 15 matin :

Avant-garde de la Ire division à Ursy.

Gros de la Ire division, régiment d'artillerie 9, compagnie de télégra
au nord de Rue.

Demi-compagnie de guides 2, brigade IV, gr. d'artillerie I/2, un
pagnie génie 2, à Vuarmarens.

Demi-compagnie de guides 2, bat. de carabiniers 2, brigade I
d'artillerie II/2, une compagnie génie 2, lazaret II, à Moudon entre la
et la gare, le bataillon de carabiniers en colonne de marche sur la r
Chesalles, la tête à un kilomètre de la gare. Les avant-postes couvrent
semblement par des postes d'observation à Bionnens, Esmonts, Mor
Crauses-de-Plan.

4. L'équipage de ponts se trouvera à 9 h. à Moudon où il recevra des

Le train de subsistances se rend à Granges, où il cantonnera.

Distributions le 14, à 7 h. matin, à Moudon-gare.

Train de bagages de la Ire division et des troupes de corps sera
9 h. du matin à Ursy. Celui de la IIe division à 9 h. 30 du matin à Moudo

Malades sur le dépôt de Moudon.
Chevaux malades d'après l'ordre de corps 2.

5. Distribution des ordres à 6 h. 45 matin à la Croix (route Moudon-Vuarmarens). Les commandants des divisions, des brigades III et IV, du régiment d'artillerie 9 et de la compagnie de télégraphistes s'y trouveront.

Je quitterai Moudon à 6 h. pour me rendre à la Croix.

Le commandant du Ier corps d'armée,
TECHTERMANN.

Les intentions du commandant de corps pour la marche du lendemain sont faciles à reconnaître dans cet ordre de rassemblement. La tâche du Ier corps consistant à marcher par Romont sur Fribourg et Berne, la route principale est celle d'Ursy, Siviriez, Romont, Cottens, Fribourg, c'est celle que suivra le gros du corps d'armée : Ire division et artillerie de corps. D'autre part, divers indices laissant présumer la présence de forces ennemies en avant de Fribourg, il n'eût pas été prudent d'engager tout le corps d'armée sur cette route qui suit le fond de la vallée de la Glâne et il était nécessaire de rester, pendant la marche en avant, maître des hauteurs entre Glâne et Broye. La marche sur plusieurs colonnes avait en outre l'avantage de faciliter le mouvement et de permettre un déploiement plus rapide en cas de rencontre avec l'adversaire.

* * *

Les nombreux renseignements reçus de la cavalerie pendant la soirée du 13 et la nuit suivante (l'état-major de la brigade de cavalerie à Siviriez avait été relié par le télégraphe de campagne avec Moudon) constatèrent la présence d'infanterie et d'artillerie ennemies à Mannens, Montagny-la-Ville, Lentigny, Chénens, Neyruz, Matran, Groley et Fribourg ainsi que de cavalerie à Payerne et environs et d'une compagnie d'aérostiers à Belfaux. Les avant-postes de l'adversaire semblaient se trouver sur la ligne Cottens-Torny-le-Grand.

Les avant-postes du Ier corps étaient formés par les unités ci-après :

Ire division : Bat. 1, une compagnie à Bouloz, une à Replanaz. Bat. 2, une compagnie à Bionnens, une à Praz-de-Vaud.

Bat. car. 1, une compagnie à la sortie nord de Vuarmarens.

IIe division : Bat. 19, une compagnie sur route Chavannes-Brenles, une compagnie couvre les routes Moudon-Chesalles,

et Moudon-Villaret. Bat. 14 garde les routes Moudon-Lucens, Moudon-Neyruz, St-Cierges-Thierrens.

Le 14, à 6 h. 45 matin, sur la place de distribution des ordres à la Croix, le commandant du Ier corps reçut du quartier général de son armée l'ordre suivant :

Armée rouge. — Ordre pour le 14 septembre.

Quartier général de Neuchâtel, 13. 9. 03, 11 h. s.

« 1. Notre armée attaquera après-demain, 15 septembre, l'en-
» nemi dans ses positions sur la Thièle et l'Aar.

» 2. Pour faciliter cette offensive, le Ier corps se portera sur
» les hauteurs entre le lac de Morat et la Sarine et agira contre
» le flanc gauche de l'ennemi. »

Commandant en chef de l'armée.

L'ordre de mouvement du Ier corps pour le 14 septembre, donné de vive voix à 6 h. 45 matin, à la Croix, disait :

1. Des forces ennemies ont atteint la ligne Chénens-Torny; Payerne est occupé par la cavalerie ennemie.

2. Le Ier corps reprend sa marche sur Fribourg.

3. La brigade de cavalerie s'est mise en marche à 6 h. de Siviriez sur Villarimboud et Fribourg.

4. Le Ier corps s'avance en trois colonnes :

Colonne de gauche.	*Colonne du centre.*	*Colonne de droite.*
Comm. : comm. IIe div. Brigade infanterie III Bataillon carabiniers 2 Demi-guides 2 Gr. artillerie II/2 1 compagnie sapeurs Lazaret 2. Route Moudon-Chesalles-Lovattens-Dompierre-Châtonnaye-Torny.	Brigade infanterie IV Demi guides 2 Gr. artillerie I/2 Une comp. sapeurs par Vuarmarens-Saulgy-Mont-de-Brenles-Hennens-La Rochettaz-Villarimboud-Lentigny.	Ire division Régiment artillerie 9 Compagnie de télégr. I route Siviriez-Romont-Villa St-Pierre-Fribourg

La colonne de gauche détachera une compagnie d'infanterie avec une forte patrouille de guides sur la route Moudon-Lucens-Payerne.

Départ des trois colonnes 7 h. 30.

Le commandant de corps marchera d'abord avec la colonne de droite, puis avec celle du centre.

De son côté le commandant de la division de manœuvre avait reçu l'ordre suivant :

ARMÉE BLANCHE. — ORDRE POUR LE 14 SEPTEMBRE.

Quartier général d'Aarberg, 13 septembre 1903, 2 h. s.

A la division de manœuvre.

« 1. Notre armée attend l'ennemi dans les positions qu'elle a fortifiées sur la Thièle et l'Aar.

« 2. Vous recevez l'ordre de marcher à la rencontre du corps » d'armée ennemi annoncé sur la Haute-Broye et de le refouler; » de toute façon vous l'empêcherez à tout prix de continuer sa » marche. »

Commandant de l'armée.

Prescriptions de manœuvres :

La ligne Fétigny-Torny-Lentigny-Cottens-Neyruz ne sera pas franchie

par un escadron d'exploration avant le	13	septembre,	à 6 h. s.
» le reste de la cavalerie	»	14	»	6 h. m.
» les autres troupes	»	14	»	7 h. 10 m.

La distance à vol d'oiseau entre les deux lignes de démarcation est de 18 $^1/_2$ km.; la division de manœuvre ayant une avance de 20 minutes, la rencontre devait avoir lieu sur la ligne Prévonloup-Billens.

Le commandant de la division de manœuvre donne, le 13 à 4 h. s. à Fribourg, un ordre de rassemblement pour le lendemain, ensuite duquel la division devait se trouver à 6 h. 45 m. formée en deux colonnes, derrière ses avant-postes.

La IVe brigade de cavalerie avec la IVe compagnie de mitrailleurs, devait quitter Torny à 6 h. m. et s'avancer sur les hauteurs entre Broye et Glâne contre la ligne Moudon-Vuarmarens. Il lui est enjoint de ralentir de son mieux la marche de l'ennemi sur la route Middes-Rossens-Prévonloup-Brenles.

Le gros de la division forme la colonne de droite forte de douze bataillons, une compagnie de guides, six batteries et la compagnie d'aérostiers. Cette colonne se forme sur la route Corjolens-Prez-Corserey-Torny, la pointe de l'avant-garde à la sortie ouest de Torny-le-Grand.

La colonne de gauche : deux bataillons de carabiniers, un peloton de guides et une compagnie de mitrailleurs, se rassemble à la lisière nord-est de Lentigny.

Puis à 6 h. 15 à Corserey, l'ordre de mouvement fut donné comme suit :

La colonne principale marche par Torny-le Grand-Middes-Châtonnaye-Rossens-Villars-Bramard-Dompierre-Prévonloup.

La colonne de gauche de Lentigny par Villarimboud, la Folliaz-par la forêt et en laissant Lussy à gauche, sur Romont.

La cavalerie des deux partis le 14 au matin.

L'escadron 5 avait passé la nuit à Villarimboud. Il avait reçu l'ordre de se porter à 6 h. m. sur Châtonnaye pour couvrir la route de Payerne. Cet escadron, qui occupait le défilé de Sédeilles, fut attaqué par la IV[e] brigade qui le refoula facilement.

A 6 h. m. la I[re] brigade quitte Siviriez, se portant sur la Folliaz en deux colonnes, régiment 1 à gauche, régiment 2 à droite par Romont-Villa-St-Pierre.

Le régiment 1 qui s'était porté trop à gauche rencontra la IV[e] brigade au sud de Sédeilles à 7 h. 40 m. et fut refoulé dans la direction de Prévonloup ; le régiment 2 atteignit à 7 h. Lussy et se porta sur la Folliaz où il arrive à 7 h. 20.

Vers 8 h. 15 la colonne de gauche de la division de manœuvre entrait avec sa tête à Villarimboud. Cette colonne avait quitté Lentigny à 7 h. 10 mat. et marchait par Raffort, Villarimboud sur la Folliaz dans l'ordre suivant : une compagnie du bataillon de carabiniers 3 comme avant-garde, puis les bataillons 3 et 5 et la compagnie de mitrailleurs II.

La pointe fut prise sous le feu des dragons et des mitrailleurs de la I[re] brigade qui avaient occupé la lisière de la forêt (le commandant de la colonne, lieut.-colonel Gertsch, se trouvait derrière la section de pointe). La compagnie de tête se déploie, mais la cavalerie rouge apprenant qu'une colonne ennemie marchait sur Romont par la forêt, se replie dans la direction de Prévonloup.

Dans les environs de Prévonloup le 2[e] régiment de cavalerie se heurte à la IV[e] brigade blanche vers 9 h. 20 du matin et cherche ensuite le contact avec les têtes de son infanterie (IV[e] brigade).

La brigade de cavalerie blanche restait à ce moment maîtresse des hauteurs entre Prévonloup, Dompierre et Romont.

* * *

Retournons auprès des colonnes du I[er] corps qui s'apprêtent

à se mettre en marche à 7 h. 30 m. et suivons tout d'abord la colonne de gauche.

Rassemblée à l'est de la gare de Moudon, elle se mettait en mouvement dans l'ordre suivant :

Avant-garde .	Bataillon carabiniers 2,
Gros	Régiment 6,
	Groupe II/2,
	Régiment 5,
	Compagnie sapeurs II/2,

par la route Chesalles-Lovattens-Prévonloup-Dompierre-Villars-Bramard.

La pointe de l'avant-garde franchit, à 8 h. 55, le ravin de Lovattens puis traverse le village. La tête du gros va y pénétrer à 9 h. 20, lorsque des mitrailleurs ennemis qui s'étaient cachés dans le village pendant le passage des carabiniers, ouvrent le feu sur la tête du gros et sur l'état-major de division. Le bataillon 18 déploie une compagnie, mais les mitrailleurs se sont déjà retirés.

A 9 h. 35 le bataillon de carabiniers se déploie à la sortie nord de Prévonloup, contre des tirailleurs ennemis à la lisière de Dompierre. C'était la tête de l'avant-garde de la colonne blanche de droite qui marchait de Villars-Bramard sur Dompierre.

Rassemblée ainsi que nous l'avons vu sur la route Prez-Corserey-Torny-le-Grand, la division blanche s'était mise en mouvement dans l'ordre suivant :

Avant-garde .	Bataillon 51.
	» 50.
	Trois compagnies bat. 49.
	Artillerie I/3.
	Une compagnie bat. 49.
	Compagnie d'aérostiers.
Gros	Régiment 18.
	Gr. II/3.
	» II/5.
	Brigade V.

Renseigné par sa cavalerie, le commandant de la division blanche avait donné, vers 9 h. 20, les ordres pour le déploiement.

La IXe brigade marchera par Dompierre et la Ve s'avancera à gauche par la forêt à l'est de Villars-Bramard sur Prévonloup.

A 9 h. 30 le bataillon 51 se déploie sur la hauteur au sud de Dompierre, et dix minutes après les bataillons 49 et 50 viennent se placer le premier à gauche le second à droite du 51. Les carabiniers 2 sont refoulés.

Le groupe d'artillerie I/3 s'avance dans Dompierre, mais vu la proximité des carabiniers ne peut entrer en position et doit faire demi-tour sous le feu pour se rendre à Cerniaz où il ne prendra position que vers 11 heures.

La colonne de gauche de la II^{e} division s'est également déployée; à 9 h. 45 le régiment 6 traverse Lovattens en deux colonnes et prolonge la gauche des carabiniers avec deux puis trois bataillons (17, 18, 16, de la droite à la gauche).

Le groupe d'artillerie II/2 prend position à 10 heures à la lisière nord du bois de Lovattens et ouvre le feu à 10 h. 03 contre l'infanterie et l'artillerie ennemie.

Le régiment 5 se masse en réserve derrière l'aile gauche.

Ce déploiement offensif de la colonne de gauche est appuyé par le feu du groupe d'artillerie I/2 de la colonne du centre qui prend position à 10 h. 05 au sud de Prévonloup, tirant sur Villars-Bramard.

De son côté la division blanche amène l'artillerie du gros en position et les groupes II/3 et II/5 s'installent vers 10 h. 05 sur la hauteur au sud-est de Villars.

A 10 heures toute la III^{e} brigade se porte en avant, le régiment 5 renforce la première ligne avec trois compagnies.

A 10 h. 15 les deux lignes d'infanterie sont à 50 m. l'une de l'autre, à 300 m. environ au sud de Dompierre. Le combat est arrêté par les juges de camp.

Le régiment 18 arrive avec sa tête à 10 h. 15 à Dompierre, le bataillon 53 se déploie dans Dompierre à droite du régiment 17 qui a déjà dû reculer quelque peu; les bataillons 52 et 54 n'arrivent plus à se déployer.

Les juges de camp donnent le village de Dompierre aux troupes rouges, mais le régiment 17 ne voulant pas se retirer, les sept bataillons de la II^{e} division poussent leur attaque jusque dans Dompierre et vers 10 h. 30 la IX^{e} brigade se replie sur Villars-Bramard, poursuivie par le régiment 6 déployé.

* * *

La colonne rouge du centre, rassemblée à Vuarmarens, avait

à suivre la crête de la colline par des chemins de prés et de forêts en mauvais état. Elle avait cependant une légère avance sur la colonne de gauche et marchait dans l'ordre suivant :

Avant-garde .	Bataillon 20.
	Compagnie sapeurs I/2.
Gros	2 bataillons régiment 7.
	Artillerie I/2.
	Régiment 8.

Le bataillon 20 se heurte, à 9 h. 15, à la brigade de cavalerie IV qui occupait le bois au nord d'Hennens et la refoule, mais ne pousse pas résolument en avant, voulant laisser arriver la colonne de gauche. Nous avons vu son groupe d'artillerie entrer au feu à 10 h. 05 au sud de Prévonloup pour aider la IIIe brigade.

La cavalerie ennemie abandonne le petit bois et vient occuper la lisière sud des bois « Au Bossens ».

Lorsque la colonne de gauche se fut emparée de Dompierre, la colonne du centre reprit son mouvement sur « Au Bossens » et pénètre dans les bois vers 10 h. 40 en faisant suivre son groupe d'artillerie sur le plateau à l'est du bois de Dompierre.

* * *

La Ire division avait reçu, à 7 h. 15 à Ursy, un ordre de mouvement et devait marcher dans l'ordre suivant :

Avant-garde.

Commandant : Colonel Köchlin.
Bataillon carabiniers 1,
Régiment infanterie 1,
2 pelotons guides 1,
Régiment artillerie 1,
$^1/_2$ bataillon génie 1.
Entre l'avant-garde et le gros art. I/9.

Gros.

Régiment infanterie 2,
Artillerie II/9,
Brigade II,
Télégraphistes I,
Train de combat,
Lazaret 1.

Le gros suit l'avant-garde à 1 km.; l'artillerie I/9 marche entre l'avant-garde et le gros (le commandant de corps désirait

s'assurer la possibilité de renforcer le plus tôt possible la colonne du centre par l'artillerie de corps lorsque les chemins permettraient d'atteindre les hauteurs).

Il est recommandé à l'avant-garde de ne pas franchir la voie ferrée à Arrufens, mais de suivre le côté gauche de la voie jusqu'au passage sous-voie au nord de Romont.

L'avant-garde devait se mettre en marche à 7 h. 30.

$^1/_2$ peloton de guides,
Bataillon 2,
$^1/_2$ peloton de guides,
Carabiniers 1,
Génie,
Régiment artillerie I,
Bataillon 1,
» 3.

Il y eut malheureusement un peu de retard dans la mise en mouvement du bataillon d'extrême avant-garde et ce retard de 5-10 minutes devait influencer sensiblement toute l'activité de la division pendant cette journée, comme nous le verrons plus loin.

Au moment où, à 9 h. 05, le commandant de division qui marchait en tête du gros de l'avant-garde, arrive au nord de Drognens, il reçoit divers rapports indiquant qu'une colonne ennemie entrée à 8 h. 15 à Villarimboud se dirigeait sur Romont. C'était la colonne de gauche de la division combinée.

A 9 h. 20 cette colonne est vue descendant de Lussy sur Romont et le régiment d'artillerie 1 s'établit immédiatement avec le groupe I/1 à gauche de la route, à la lisière est du bois de Drognens, et le groupe II/1 plus en arrière sur la crête au nord de Drognens, mais le but disparaît derrière Romont avant que le feu ait pu être ouvert.

La colonne blanche que nous avons vue arrêtée par le régiment de cavalerie 2 et les mitrailleurs à la Folliaz, ne se remit en marche qu'à 8 h. 30 et se dirigea au travers du bois jusqu'à l'ouest de Lussy puis directement sur Romont. La pointe atteint à 9 h. 40 le passage sous-voie au nord de Romont, lorsque le commandant apprend que l'infanterie rouge longe le pied ouest de la colline et qu'une section rouge est dans Romont.

La colonne blanche gravit rapidement la pente, chasse les soldats rouges et occupe, à 9 h. 50, les lisières ouest, sud et est de la ville.

Le bataillon d'extrême avant-garde de la Iʳᵉ division (bat. 2) avait une patrouille d'officiers qui entrait à Romont par le sud quand les carabiniers y entrent par le nord; elle est refoulée. Le bataillon 2, qui longeait la voie ferrée, oblique immédiatement à droite, cherchant à gagner lui aussi les hauteurs, mais il doit traverser la gare et lorsque ses tirailleurs gravissent la pente les carabiniers blancs et les mitrailleurs garnissent les murailles et l'obligent à reculer. *Arrivé 10 minutes plus tôt le bataillon 2 était maître de Romont:* la Iʳᵉ division va être forcée de déployer sept bataillons avant de pouvoir passer.

A 9 h. 53 le régiment d'artillerie 1 ouvre le feu dès que les carabiniers garnissent les murs et s'avancent même sur certains points jusqu'à la crête militaire.

Protégé par le feu de l'artillerie, le bataillon de carabiniers 1 déboîte à droite à Arrufens et se dirige sur le front sud de la ville contre le cimetière, il déploie à 10 h. 10 ses quatre compagnies et entraînant le bataillon 2 lui aussi complètement déployé il s'élance à l'assaut. Les carabiniers blancs, qui n'ont encore mis en ligne que peu de compagnies, reculent et les carabiniers rouges pénètrent dans le cimetière, mais ils sont bientôt refoulés à leur tour par les réserves blanches et doivent redescendre la pente à 10 h. 20 matin.

Le régiment de cavalerie 1, qui se trouvait à ce moment avec les mitrailleurs à Billens, fait ouvrir le feu à 10 h. 20 par les mitrailleurs contre Romont.

Le groupe I/1 se porte à 500 m. en avant à l'ouest d'Arrufens et canonne également les mitrailleurs blancs.

Peu après 10 h. le groupe II/9 qui, après avoir passé Siviriez, avait reçu du corps l'ordre de se porter sur la hauteur par Villaranon et Hennens, avait également ouvert le feu sur Romont avec les batteries 8 et 50 au sud-ouest d'Hennens et la batterie 7 à 10 h. 10 au nord-est du même village, de sorte que dès 10 h. quatre batteries et dès 10 h. 10 sept batteries agissent contre Romont.

Le commandant de la Iʳᵉ division met le régiment 2 à la disposition du commandant de l'avant-garde et lui donne l'ordre de pousser énergiquement en avant. La IIᵉ brigade avancera jusqu'à la crête à la lisière nord du bois de Drognens. Cette brigade quitte la route et se porte en avant en formation ouverte.

Après l'échec des bataillons 2 et carabiniers 1, les bataillons 1

et 3 ainsi que le demi-bataillon du génie sont portés en avant pour prolonger la ligne de feu à droite en la débordant et l'enlevant.

Le groupe II/1 s'avance à son tour et vient, à 10 h. 30, se placer à la droite du premier groupe. Pendant quelques minutes la batterie de gauche (1) dirige son feu contre des mitrailleuses à la lisière des bois de Dompierre vers « Au Bossens » (ces mitrailleuses combattaient le régiment 7).

A 10 h. 30 le groupe II/9 s'avance avec deux batteries d'Hennens sur Billens, la batterie 8 s'établit au sud-ouest de Billens et la batterie 50 au sud ; ouverture du feu 10 h. 39.

Un nouvel assaut des bataillons 1, 2, 3, carabiniers 1 et $^1/_2$ génie est de nouveau refoulé par les juges de camp.

Le groupe I/9 avance à son tour sur Billens, mais trouvant les positions déjà occupées par les batteries 8 et 50, il se porte sur la colline au nord de Billens, vers la lisière est du petit bois de Prévonloup et n'entre plus en position.

Le groupe I/1 se porte en avant sur Billens pour mieux atteindre le flanc ouest de Romont.

Le régiment 3 reçoit l'ordre de s'avancer à l'ouest de Romont pour prolonger le régiment 1 à gauche.

A 10 h. 40 le régiment 2, entièrement déployé (4 à droite, 6 au centre, 5 à gauche), prolonge le régiment 1 à droite, il enveloppe Romont sur le front est ; le régiment 4 se porte sur Billens comme réserve de division. Enfin, après un feu violent des sept et demi bataillons et des sept batteries, un nouvel (quatrième) assaut réussit ; l'infanterie rouge pénètre dans Romont à 10 h. 55 et chasse les carabiniers blancs et leurs mitrailleuses de la ville après un combat de rues acharné.

Il faut ajouter que le groupe I/2 avait également canonné Romont dès 10 h. 40 depuis la hauteur de « Au Bossens » et agi très efficacement sur les troupes blanches qui abandonnaient la ville.

Situation du Ier corps peu avant 11 heures.

A l'aile droite, la Ire division appuyée par l'artillerie de corps vient de s'emparer de Romont et poursuit le détachement Gertsch par un feu très efficace d'artillerie et d'infanterie.

La colonne du centre s'avance sur « Au Bossens » ; son régi-

ment de tête, régiment 7, pénètre dans la forêt à « Au Bossens. »

La colonne de gauche appuyée par le groupe I/2 s'est emparée de Dompierre et poursuit la IXe brigade sur Villars-Bramard.

A 11 heures le commandant de corps ordonne :

Ire division marche sur Lussy-Villarimboud-Lentigny.
IIe division marche sur Châtonnaye.
Régiment artillerie 9 s'avance jusqu'à la Rochette et attend à l'entrée du bois.
Brigade cavalerie I se porte sur Villarimboud-Lentigny.

Division de manœuvre avant 11 heures.

Nous avons vu la IXe brigade rejetée de Dompierre sur Villars-Bramard vers 10 h. 40.

La brigade de cavalerie IV avec ses mitrailleuses avait pour tâche de se maintenir en possession de la lisière des bois « Au Bossens » jusqu'à l'arrivée de la Ve brigade ; attaquée par le 7e régiment elle doit se replier lorsqu'à 10 h. 40 le régiment 10, venant de Villars-Bramard déployé sur une ligne (28 à droite, 30 au centre, 29 à gauche), pénètre dans la forêt ; le régiment 9 se dirigeait sur la Rochette et Romont, mais ne parut que plus tard à la lisière sud-est avec le bataillon 26 à droite, 27 au centre et deux compagnies du 25 à gauche. Plus à gauche encore les mitrailleurs IV tiennent la lisière entre la Rochette et Lussy. Deux compagnies du bataillon 25 sont restées avec l'artillerie et les aérostiers.

Le régiment 10 se heurte dans la forêt de « Au Bossens » au régiment 7 qui était également déployé (20 à gauche, 21 au centre, 19 en échelon à droite).

A 11 h. le régiment 8 débordait le 7e en deuxième ligne à gauche.

Le groupe I/2 est au sud de « Au Bossens ».

Un combat très violent s'engage dans la forêt, les unités se mélangent, les juges de camp font retirer le régiment 7 au sud des bois et le régiment 10 au nord des bois. Le groupe I/2 prend une position plus en arrière pour battre la lisière de « Au Bossens » à 11 h. 10.

Peu auparavant, vers 10 h. 45, le commandant de la division blanche avait retiré la IXe brigade dans une position au sud de Villars-Bramard, l'aile gauche appuyée au bois de Bossens, l'aile droite repliée en arrière du ravin, puis peu après il se décide

à se replier sur les hauteurs de Châtonnaye-la-Bruyère et donne vers 11 h. les ordres suivants :

L'artillerie se rend de suite en position à Middes ;

La IXe brigade se retire sur Sédeilles et Châtonnaye et s'établit à cheval de la route Châtonnaye-Middes ;

La brigade V se replie sur la Bruyère et place un régiment en arrière à gauche comme réserve ;

La brigade de cavalerie IV couvre le flanc gauche ;

Les carabiniers prennent position à Villarimboud.

L'artillerie eut de la peine à passer à Sédeilles où la route était encombrée de trains de combat et de voitures sanitaires : elle n'arriva qu'à 12 h. 50 à Middes.

Le régiment artillerie 3 prit position à l'ouest, le groupe II 5 à l'est de la route Châtonnaye-Middes.

Cette artillerie ouvrit le feu à 12 h. 53 sur le régiment 7, puis à [illegible] h. [illegible] sur l'artillerie de la IIe division à Sédeilles.

Toute la neuvième brigade, (moins le bataillon 53 qui se replie à l'est de Cerniaz (741), se rendit de Villars-Bramard par le bois du Bo[illegible]en et Sédeilles et se rencontra à la croisée des routes dans la forêt avec la Ve brigade, ce qui cause un grand encombrement.

Sortis du bois les bataillons furent remis en ordre et se replièrent poursuivis par le 7e régiment, bataillons 19 et 20 en première ligne, bataillon 21 en deuxième ligne.

[illegible] heure la situation du gros de la division blanche était [illegible] :

Brigade IX à Châtonnaye avec le régiment 17 en première ligne, un bataillon poussé en avant jusqu'au ravin ;

Brigade V à la Bruyère, régiment 9 en première ligne, régiment 10 en deuxième ligne ;

Artillerie régiment 3 à l'ouest, II 5 à l'est de la route sur la hauteur de Middes ;

Brigade cavalerie IV à la lisière des bois à l'est de Sédeilles.

[illegible] h. [illegible] la colonne de gauche de la IIe division s'était remise en marche sur Villars-Bramard, carabiniers à l'avant-garde puis régiment [illegible], l'artillerie suivait.

A [illegible] h. [illegible] à la sortie de Villars-Bramard, les carabiniers se déploient pour poursuivre l'adversaire par le feu.

A 12 h. [illegible], lorsque le régiment 6 en deuxième ligne arrive à la hauteur de Rossens, la IIIe brigade reçoit l'ordre d'occuper Vil-

farzel avec le régiment 6 et de garder le régiment 5 en réserve sur l'aile gauche.

La colonne du centre avait repris, à 11 h. 30, le mouvement en avant, régiment 7 en tête au travers des bois de Bossens.

* * *

Devant l'aile droite du Ier corps les carabiniers blancs quittaient Romont à 10 h. 45 ; les mitrailleurs vont prendre une position de repli sur la hauteur 810 près de Lussy ; le bataillon 5 les suit, le 3e couvre la retraite qui s'effectue rapidement sous le feu très violent de la Ire division.

Arrivés à 11 h. 20 à la hauteur de Lussy, les bataillons continuent la retraite sur Villarimboud ; le détachement se masse à 12 h. près de ce village avec une compagnie à la lisière sud du petit bois de la Folliaz et trois compagnies en avant de la lisière est du même bois.

La Ire division pousse le groupe II/1 en avant de la gare de Romont. La brigade I un peu désorganisée par la traversée de la ville pousse le bataillon 3 en avant et se reforme au pied nord de la colline, derrière le talus du chemin de fer.

Le commandant de division ordonne à 11 h. :

La Ire brigade avec carabiniers 1 et 1/2 génie laisse un bataillon pour la garde de la lisière nord de Romont (bat. 3) et poursuit avec le reste dans la direction du point culminant de la forêt (810) Mont de Lussy, laissant Lussy à droite.

La IIe brigade marche sur la Rochette et le saillant du bois 747. Le régiment d'artillerie soutient ce mouvement.

La brigade I s'avance par régiments accolés des deux côtés de la voie, à droite le régiment 1 (bataillons 1 et 2 en première ligne, carabiniers 1 et 1/2 génie en réserve derrière l'aile droite) ; à gauche le régiment 2 (bataillons 4 et 6 en première ligne, bataillon 5 en deuxième ligne derrière le centre).

La brigade II est sensiblement en arrière, elle s'avance direction la Rochette, régiment 3 en première ligne, précédé par ses tirailleurs ; le régiment 4 suit en colonnes de marche parallèles, les bataillons à environ 800 m. d'intervalle débordant à gauche.

Ce mouvement commençait à 11 h. 20 lorsque des tirailleurs ennemis apparaissent à la lisière des bois de la Rochette (régiment 9). L'artillerie s'avance, le groupe II/1 prend position à 11 h. 30 sur la route à flanc de coteau au nord-ouest de Romont,

le groupe I/1 près de la gare de Romont; ces quatre batteries canonnent la lisière des forêts jusqu'au moment où, à 11 h. 50, les lignes ennemies disparaissent sous la pression de la IVe brigade.

Peu après 11 heures la direction des manœuvres ordonna au Ier corps de ne pas poursuivre au delà de la ligne Grange-la-Batiaz-la Folliaz-Sédeilles. Cet ordre fut communiqué aux différentes colonnes à mesure qu'elles s'approchaient de cette ligne de démarcation.

Vers midi les premières lignes de la Ire division atteignent la lisière du bois; la brigade I continue la poursuite direction la Folliaz; la brigade II devient réserve de division et marche sur Rossens-Sédeilles.

La première brigade progresse dans la formation antérieure, quatre bataillons en première ligne, trois et demi en deuxième ligne (le bataillon 3 avait reçu l'ordre de rejoindre).

Le régiment 1 traverse le bois entre Lussy et Villarimboud en longeant la lisière et débouche à 12 h. 55 à la Folliaz; le bataillon 1 surprend les deux bataillons de carabiniers massés vers Villarimboud et qui venaient de prendre sous leur feu la brigade de cavalerie I à en Coudray.

Les carabiniers blancs se replient en désordre et font occuper par les mitrailleurs II une position de repli près du Raffort. Pendant cette retraite ils sont chargés encore par la brigade de cavalerie.

A 1 h. 30 les carabiniers occupent la lisière des bois de la Quéquenerie; le régiment 1 ne poursuit pas au delà de la lisière nord de Villarimboud.

Le régiment 2 avance par Mont de Lussy et débouche vers les maisons au nord-ouest de la Folliaz sans avoir rencontré de résistance.

La IIe division, arrivée vers une heure sur la ligne de démarcation, fait occuper Sédeilles par la IVe brigade.

Le groupe I/2 prend position au nord de Rossens et canonne l'infanterie ennemie en retraite sur Châtonnaye.

La troisième brigade occupe Villarzel et le groupe II/2 prend position au sud-est de Villarzel et ouvre son feu à 1 h. 25 contre l'artillerie de Middes.

Le régiment d'artillerie 9 avait reçu, après la prise de Romont, l'ordre d'appuyer la colonne du centre et s'était porté, I/9

en tête, sur Prévonloup; il se préparait à marcher sur Rossens lorsqu'il reçut, à 12 h. 30, l'ordre de s'arrêter.

Entre 1 h. 30 et 2 h. le feu cesse peu à peu sur tout le front et le commandant de corps donne, devant Rossens, l'ordre de stationnement.

NOTA. Pendant le combat de Romont l'ambulance 1 avait établi une place principale de pansement à Hennens, le personnel sanitaire du régiment 2, un poste de secours dans une ferme à l'ouest de la route Romont-Arrufens. Un second poste de secours fut installé plus tard sous le pont du chemin de fer au nord de Romont.

(A suivre.)

ÉTAT ACTUEL

DU

RÉARMEMENT DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

dans les armées européennes

Au début de l'année, un tableau résumant l'état de la question du recul sur l'affût dans les armées d'Europe a sa raison d'être. Les lecteurs seront mieux à même de suivre les phases ultérieures du réarmement de l'artillerie de campagne dans les Etats où des résolutions fermes n'ont pas été prises.

Depuis le moment où la France adoptait ce que l'on a appelé le nouvel évangile de l'arme, les idées ont fait du chemin. A peine quelques voix isolées élèvent-elles encore des doutes timides. Même l'Allemagne s'est rendue. Si son ministre de la guerre, pour des motifs politiques sans doute, maintient devant le Reichstag sa conviction de la supériorité du type à bêche allemand sur le long recul français, l'Allemagne n'en poursuit pas moins la transformation, soit la suppression de son modèle 1896. Partout presque, le procès semble vidé.

La statistique suivante résume la situation actuelle :

Sur dix-neuf Etats européens, huit se sont prononcés définitivement et ont adopté un canon du type à recul sur l'affût : ce sont la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Suisse. De ces huit Etats, seules la France et la Norvège possèdent une artillerie montée tout entière du nouveau type. Dans les six autres, les opérations du réarmement sont en cours ou doivent commencer à des échéances plus ou moins rapprochées.

Un Etat, la Russie, a adopté pour une partie de son artillerie un modèle spécial de recul sur l'affût.

Huit Etats en sont encore à la période des essais : l'Alle-

magne, l'Autriche, la Belgique, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Roumanie et la Serbie.

Enfin deux Etats, la Bulgarie et la Grèce ne paraissent pas avoir abordé la question, ou si elles l'ont fait, rien n'en a transpiré, disent les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, à qui nous empruntons partie de nos renseignements.

Entrons dans quelques détails.

* * *

France. On sait maintenant à quoi s'en tenir, au moins sur les points essentiels. Depuis 1897 déjà, l'artillerie de campagne a été armée du nouveau canon, construit en grand secret sur les plans du colonel Deport, dans les établissements de l'Etat, à Bourges. Ce canon, dont la puissance balistique est grande et dont le projectile pèse un peu plus que celui des canons similaires fabriqués ailleurs, a le seul inconvénient d'être d'un poids un peu élevé, 1100 kg. On reproche également à ses boucliers qui ont 1m40 de hauteur d'être d'une surface un peu réduite.

Angleterre. Avec la France, l'Angleterre est le seul pays qui ait pu fabriquer chez elle son matériel d'artillerie. Cette fabrication n'est du reste pas achevée, quoique les essais en vue de l'adoption du recul sur l'affût remontent assez haut, ayant été commencés avant la guerre sud-africaine. On espère que les nouvelles pièces pourront être livrées pour la plus grande partie de façon à participer aux prochaines grandes manœuvres. Le modèle adopté réunit les qualités essentielles des pièces présentées par les maisons Amstrong et Vickers.

Norvège[1]. La Norvège a terminé ses essais en 1901 déjà. Elle les a poursuivis avec des modèles de Armstrong, Hotchkiss, Nordenfeld-Cockerill, St-Chamond, Schneider-Le Creuzot et Ehrhardt. Le programme fut rigoureux : « On tira 350 coups avec chaque pièce, expose le lieutenant-colonel norvégien Stang; puis on procéda à des épreuves de marche et de transport : d'abord un long transport en chemin de fer, suivi d'une épreuve de roulement de 61 km. Les pièces furent ensuite démontées, placées sur des traîneaux ordinaires de paysans et transportées en pays de montagne pendant 144 km. Pendant ce

[1] *Revue militaire suisse*. Chronique allemande, avril 1903, p. 332.

transport, elles versèrent fréquemment et eurent en outre à supporter un très rude traitement. Puis vint une nouvelle épreuve de 98 km. Enfin, après quelques tirs et un nouveau transport en chemin de fer, on exécuta une dernière épreuve de marche, comprenant environ 100 km. en terrain difficile et dans des conditions variées. Dans le tir qui suivit, le frein montra qu'il était en parfait état; il ne se produisit aucune fuite ni dans le cylindre à liquide, ni dans le cylindre à air. »

La Norvège a acquis 132 canons du système Ehrhardt et 72 caissons. Comme celui des Français, le canon norvégien a l'inconvénient d'être un peu lourd, 1004 kg. sans bouclier.

Danemark[1]. Les essais du Danemark commencèrent comme la Norvège terminait les siens. Schneider-Le Creuzot, Krupp, Ehrhardt et Cockerill présentèrent des modèles. La décision intervint en octobre 1902. 128 canons avec les caissons furent commandés chez Krupp, livrables pour le 1er avril 1904.

Suède[2]. La Suède, qui a borné son étude aux modèles Krupp et Cockerill, a pris une décision analogue à celle du Danemark. Elle a commandé à Essen 132 pièces et 66 caissons.

Turquie. Sans s'être livrée à aucun essai chez elle, la Turquie a commandé 184 canons Krupp destinés à armer 16 batteries de 6 pièces et 22 batteries de 4 pièces. Récemment les journaux ont annoncé que la Turquie hâtait la prise de livraison des six premières batteries construites.

Espagne[3]. En Espagne, la situation est plus compliquée. L'armée dispose actuellement de 144 pièces livrées par les maisons Schneider-Le Creuzot, St-Chamond et Krupp. En même temps, elle continue ses études. Une commission a été envoyée en France, en Angleterre et en Allemagne.

Suisse. Inutile d'insister. Nos lecteurs sont suffisamment au courant. La Suisse a commandé en 1903 à la maison Krupp 288 canons, dont elle se propose d'armer 72 batteries de 4 pièces. Cet armement doit être achevé au printemps 1906.

[1] *Revue militaire suisse*. Chronique allemande, avril 1903, p. 332.

[2] *Einführung des Rohrrucklauf-Systems bei der Feldartillerie*. Livraison de décembre 1903 des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*.

[3] *Revue militaire suisse*. Chronique espagnole, mai 1902, p. 437; novembre 1902, p. 961.

Examinons la situation dans les pays dont la décision n'a pas encore été prise.

Allemagne[1]. L'Allemagne est un peu embarrassée. Elle s'est trop hâtée d'adopter son modèle 1896 à bêche élastique, si bien que des considérations financières l'empêchent actuellement de se livrer à une nouvelle transformation, si nécessaire qu'elle puisse paraître.

Les artilleurs allemands ont donc cherché une adaptation du recul sur l'affût à leur modèle actuel, c'est-à-dire que conservant la bouche à feu, ils ont imaginé un affût à berceau permettant de la recevoir ; ils ont également muni cet affût d'un bouclier protecteur.

S'il faut en croire la presse militaire allemande, les résultats auraient été satisfaisants, tant au point de vue du tir qu'à celui du roulement. Cinq batteries transformées ont en effet pris part aux manœuvres. Mais on a eu soin de les mettre à l'abri de regards trop indiscrets. On commence cependant à avoir quelques renseignements plus ou moins précis[2].

A noter que le budget pour 1904 ne prévoit aucun crédit pour le réarmement de l'artillerie de campagne.

Autriche[3]. Après sept années d'essais toujours renouvelés, on annonce une résolution définitive pour le printemps. De nombreux modèles ont été expérimentés, présentés entre autres par la maison Ehrhardt et par la maison Skoda. Des batteries de ces pièces sont actuellement en mains de la troupe.

Indépendamment de la question de l'affût, celle du métal à employer pour la bouche à feu a été longuement discutée. Comme on pouvait s'y attendre, le bronze forgé que fabrique l'industrie autrichienne l'a emporté.

Belgique. Comme l'Autriche, la Belgique éprouve beaucoup de peine à se décider. Elle ajourne son choix d'année en année. Il semble toutefois qu'une solution doive être considérée comme prochaine.

La *Belgique militaire* nous apprend que le concours entre les différents matériels s'est rouvert au polygone de Brasschaet

[1] *Revue militaire suisse*. Chronique allemande, juillet 1903, p. 554 ; septembre 1903, p. 704.

[2] V. Hoffbauer, *Altes und Neues aus der Deutschen Feldartillerie*.

[3] *Revue militaire suisse*. Chronique autrichienne, décembre 1903, p. 917.

le 15 septembre. Les épreuves sont faites dans le plus grand secret. Y prennent part, avec des matériels à déformation : les usines Cockerill-Nordenfelt, Ehrhardt, Krupp, St-Chamond, Skoda de Pilsen. La Société Cockerill présente, en outre, une pièce à affût rigide de la batterie en service depuis trois ans au 3e régiment d'artillerie.

Les opérations ont commencé le 16. Les épreuves de roulage (5 lieues par jour) interrompues momentanément en raison d'avaries causées au matériel Skoda par l'explosion d'une fusée dans un avant-train, ont été reprises et tous les matériels en sont sortis avec succès. Les épreuves de tir leur ont succédé. On a commencé par les tirs de sécurité avec charge renforcée et les tirs balistiques et continué par des tirs de précision qui ont eu lieu du 3 au 10 novembre. Le 11, tous les matériels ont été essayés en présence du ministre de la guerre. Depuis, on a exécuté des tirs en terrains variés, puis des tirs de guerre contre buts divers, dernière partie du programme. Chacun des tirs était précédé d'un roulage de 15 kilomètres, moitié au pas sur le pavé, moitié au trot sur les accotements. La dernière période, très contrariée par le mauvais temps, aurait été marquée, paraît-il, par des incidents de toute sorte. On prévoit que les expériences seront terminées à la fin de janvier.

Hollande. La Hollande est plus avancée. Elle a terminé la série des essais auxquels ont participé des modèles d'Ehrhardt, de Schneider-Creusot et de Krupp. C'est pour ce dernier que s'est prononcé le gouvernement dans son projet déposé à la Chambre. Les acquisitions proposées comporteraient 204 canons, 408 caissons de batterie et de plus 200 caissons destinés au parc de l'artillerie. Le réarmement serait terminé, comme pour la Suisse, en 1906.

Italie[1]. L'Italie est passablement en retard. C'est peut-être l'armée où les esprits sont restés le plus longtemps réfractaires à l'idée du recul sur l'affût.

Il est juste d'ajouter que l'Italie a commis, au moins pour son matériel léger, la même erreur que l'Allemagne, avec cette circonstance apparente que sa transformation est plus récente. Les dernières batteries de son canon à tir accéléré, avec affût

[1] *Revue militaire suisse*, mai 1902, janvier et août 1903. *Chronique italienne*, livraison de mai 1903, p. 443. V. aussi la *Chronique italienne* de la présente livraison.

rigide, modèle analogue au canon allemand de 1896, ont été livrées aux troupes il y a six mois à peine. Il est difficile de reconnaître déjà qu'une erreur a été commise.

La transformation du matériel lourd n'en a pas moins été suspendue. On étudie à l'arsenal de Turin soit une transformation du dernier affût qu'il s'agirait de munir d'un berceau destiné à recevoir la bouche à feu, soit un affût entièrement nouveau. Pour l'un et l'autre, le système de déformation est analogue à celui de l'affût Krupp modèle 1901, avec récupérateur à ressort.

Roumanie. Les premiers essais comparatifs ont commencé en Roumanie en 1898 déjà. Y ont pris part St-Chamond, Krupp, Schneider-Creusot, Hotchkis. Un canon a été présenté aussi par le colonel roumain Perticari en collaboration avec Darmancier-Lafette. Actuellement de nouvelles expériences sont poursuivies avec une batterie Krupp à recul sur l'affût.

Russie[1]. Une partie de la nombreuse artillerie de campagne russe, 1200 pièces, dit-on, a été armée du nouveau canon Engelhardt, construit dans la fabrique de Putilow. La bouche à feu recule sur l'affût avec le berceau qui la supporte. Le recul est absorbé par un frein à glycérine suivant les uns, un frein hydraulique suivant d'autres. Le retour en batterie est provoqué par des tampons en caoutchouc. On fait à ce canon les mêmes reproches qu'aux types français et norvégiens : son poids ; aussi ne porte-t-il pas de boucliers. Il n'est pas certain que le canon Engelhardt doive être fourni à toutes les unités de l'artillerie de campagne.

Serbie. Jusqu'ici les essais tentés en Serbie n'ont porté que sur une batterie Skoda. Ils étaient engagés au moment de l'assassinat du roi Alexandre. Dès lors, on a annoncé qu'ils seraient repris concurremment avec d'autres modèles non encore désignés.

[1] *Revue militaire suisse*, nov. 1903, p. 868.

LE RAVITAILLEMENT EN MUNITIONS DE L'INFANTERIE

DANS LA

LIGNE DE FEU

Le ravitaillement en munition de l'infanterie dans la ligne de feu est une de ces questions, toujours ouvertes, auxquelles certains théoriciens s'acharnent à trouver une réponse absolue. En fait, il paraît impossible de lui donner une solution formelle et décisive, tellement les circonstances et les conditions dans lesquelles elle se pose, varient et se modifient.

Suivant le point de vue que l'on adopte, on peut déclarer, avec autant de raison, que toutes les formes sont bonnes, ou qu'aucune n'est acceptable.

S'il est vrai que la solution à donner au problème est multiple, c'est-à-dire que suivant la nature du terrain, la phase du combat, le fractionnement et le moral des troupes, la possibilité du ravitaillement dans la ligne de feu et le mode à employer pour l'opérer diffèrent, il n'est pas inutile d'attirer l'attention des officiers et sous-officiers sur les moyens dont ils disposent et dont ils doivent apprendre à faire un usage approprié, pour remplacer les munitions brûlées par leurs subordonnés.

L'Instruction suisse sur le remplacement des munitions, du 24 août 1881, qui a, théoriquement, conservé force de loi jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle instruction sur le même objet, en janvier 1902, contenait une prescription qui provoque, aujourd'hui, le sourire, tant elle paraît faire fi des balles ennemies.

En effet, après la disposition prévoyant qu'on fait avancer pour le ravitaillement, au point indiqué, les caissons demandés, cette instruction disait (page 11) :

Le commandant de bataillon ou de l'unité qui a fait la demande, envoie, à la rencontre de la munition, un sous-officier et quatre hommes par demi-caisson; chaque homme emporte dans un sac en toile le plus de munition qu'il peut; ces hommes parcourent la ligne de feu en distribuant la munition aussi uniformément que possible.

Et l'instruction prend soin d'ajouter :

Lorsque toute la ligne est réapprovisionnée, les sacs sont replacés dans les demi-caissons.

Que d'allées et venues sous le feu ennemi!

Le Règlement pour l'infanterie suisse, du 23 décembre 1890, actuellement en vigueur, a sauté de l'autre côté de la selle et admis un principe diamétralement opposé. Il porte à son article 272 :

Le commandant de la brigade, du régiment ou du bataillon qui a fait la demande, envoie à la rencontre du détachement de munitions un sous-officier avec quatre hommes pour chaque voiture de munitions. Chaque homme emporte dans un sac de toile autant de munitions qu'il le peut. Il n'est pas possible de distribuer la munition à la ligne de feu, aussi ces dispositions ne sont-elles applicables qu'aux troupes encore en ordre serré des échelons de derrière.

Impossible ! ce mot serait-il devenu français ?

L'Instruction suisse sur le ravitaillement en munitions, de janvier 1902, qui a remplacé celle du 24 août 1881, a choisi une voie moyenne et trouvé une solution qui paraît être la seule vraie, la seule réalisable et pouvant donner satisfaction à tous. Cette instruction porte à page 8 :

Il sera rarement possible de prendre des munitions dans les caissons pendant le combat et de les faire porter en avant à la ligne de feu. On ne peut exécuter un ravitaillement de ce genre que si le feu ennemi est momentanément suspendu ou affaibli ou si les pourvoyeurs disposent de communications à couvert conduisant à la ligne de feu.

Cette solution, qui paraît être préférable aux précédentes, ne serait cependant entièrement satisfaisante que si l'on considère les moyens de ravitaillement qu'elle indique comme constituant une énumération exemplaire et non pas limitative. Tous les moyens praticables et utilisables à côté de ceux que l'Instruction mentionne, doivent être employés, le cas échéant.

Le Règlement de service allemand, conçu dans le même esprit que l'Instruction suisse, dit expressément :

On doit tenter tous les moyens possibles pour fournir des munitions à la troupe engagée au combat et pour nourrir le feu, vu que le sort de la journée peut dépendre de l'extinction ou de la continuation du feu (§ 476). Les chefs

et les soldats doivent songer en toute occasion, sans ordre spécial, à compléter leur approvisionnement en munitions; ils doivent, d'une façon générale, chercher à pouvoir disposer, non seulement du chiffre réglementaire de cartouches, mais encore de toutes celles qu'ils peuvent, d'une façon quelconque, arriver à se procurer (§ 480).

Si tous les moyens possibles sont bons, il est utile d'étudier quels ils sont.

En premier lieu, l'Instruction suisse énumère expressément quelques moyens spéciaux pour le ravitaillement dans la ligne de feu :

1. Le système qui paraît être considéré comme le mode normal, est le ravitaillement par les *pourvoyeurs accompagnant les renforts* qui arrivent sur la ligne de feu : quatre hommes par caisson — de préférence des trompettes, tambours ou tous autres non combattants, — munis des sacs, des caissons remplis de munitions, prennent rang parmi les troupes de renforts et se portent sur la ligne de feu avec ces troupes qui viennent la doubler.

2. Tant qu'il existe encore une réserve de bataillon destinée à doubler la ligne de feu, on peut aussi, au lieu de masser toutes les munitions de remplacement entre les mains de quelques pourvoyeurs, qui doivent ensuite les distribuer en les jetant ou en les faisant passer d'homme à homme, on peut aussi en faire la *répartition entre les hommes formant la ligne de renfort* appelée à doubler la chaîne des tirailleurs. Arrivé à sa place, chaque homme donne à ses voisins la munition qui leur est destinée.

L'inconvénient de ce système est de surcharger, pour un moment, c'est-à-dire de rendre moins mobile, une troupe qui marche sous le feu ; en revanche cette manière de faire facilite la distribution et n'expose pas inutilement des hommes.

3. Suivant la nature du terrain et les phases du combat, les pourvoyeurs pourront aussi avancer sans l'appui d'autres troupes: c'est le ravitaillement par *groupes de pourvoyeurs*. L'Instruction suisse prévoit le cas où le feu ennemi aurait faibli ou serait momentanément suspendu, ainsi que le cas où les pourvoyeurs disposent de communications à couvert. On n'a, en outre, pas le droit de désespérer de trouver des groupes de pourvoyeurs assez courageux pour s'avancer, en rampant de leur mieux, jusqu'à la ligne de feu, dans le but de l'approvisionner dans un moment critique.

4. Au lieu de s'avancer sur une ligne ou par groupe, les pourvoyeurs peuvent encore former une *chaîne de pourvoyeurs* reliant la ligne de feu à la provision de munitions, quelle qu'elle soit, qui est derrière elle. Les paquets de cartouches se transmettent par simple jet d'un pourvoyeur à l'autre; ceux-ci se tapissent de leur mieux dans le terrain, profitent d'un abri ou d'un couvert, ou faisant même, s'ils le peuvent, une petite levée de terre pour se protéger.

5. L'Instruction suisse prévoit encore le remplacement des cartouches brûlées par les *munitions qu'on peut enlever aux blessés et aux hommes tombés*. Il appartient d'une part aux blessés eux-mêmes, d'autre part à leurs voisins, aux chefs de groupes et surtout à tous ceux qui suivent la même ligne (officiers, serre-files, ordonnances, instrumentistes même) de veiller à ce qu'aucune cartouche se trouvant dans la ligne de feu ne reste sur place lorsque la chaîne des tirailleurs se porte en avant.

Les règlements et instructions actuellement en vigueur dans les armées voisines contiennent des moyens de ravitaillement inconnus à l'Instruction suisse, mais qui, suivant les cas, pourront aussi être appliqués avec succès.

6. L'Instruction française sur le remplacement des munitions en campagne, du 1er août 1902, dit, avec beaucoup de raison semble-t-il, à son paragraphe 25, al. 1, que dans les circonstances critiques on peut ordonner de *porter les caissons*, aux allures vives, *jusque sur la ligne de feu*. Le Règlement allemand (§ 479) contient une disposition analogue.

Ne vaut-il, en effet, pas la peine de sacrifier quelques chevaux et peut-être même leurs conducteurs, pour chercher à redonner une force utile à une infanterie devenue presque sans objet faute de munitions? Certes, oui. Il faudrait même, le cas échéant et suivant la nature du terrain, n'envoyer en avant que l'avant-train; en agissant ainsi on est certain d'arriver plus près ou plus vite.

7. Les règlements en vigueur dans l'armée russe prévoient encore un mode de ravitaillement intéressant pour les cas où les caissons à munitions sont épuisés ou trop éloignés. La chaîne des tirailleurs est ravitaillée en munitions par un *prélèvement* *it sur les cartouches portées par les hommes de la compagnie* *réserve* du bataillon, ou même, en cas de nécessité absolue, r les hommes des sections de soutien de la compagnie. En

pareil cas ces subdivisions sont à leur tour ravitaillées immédiatement, soit par les caissons, soit au moyen d'une partie des munitions portées par les hommes de la réserve du bataillon. Dès qu'ils reçoivent une demande urgente de la ligne de feu, les chefs de ces unités de réserve, petites ou grandes, ordonnent de rassembler la moitié des cartouches portées par leurs hommes et les font immédiatement parvenir en avant. En l'absence de sacoches on peut faire emploi des képis, des gamelles, des sacs à pain, etc., pour ce transport.

A côté de ces moyens de ravitaillement directement utilisables en Suisse, on trouve, dans les armées étrangères, différentes institutions spéciales dont deux méritent une mention particulière, vu qu'elles pourraient occasionnellement être employées par analogie.

8. L'infanterie anglaise dispose, à côté des caissons à munitions sur roues, des réserves de cartouches portées par des *bêtes de somme*. L'armée turque a cette même institution; sauf erreur, elle ne connaît même que ce système. Le même mode de transport est prévu, sur une petite échelle, dans le matériel des convois de montagne suisse.

Ces munitions « sur jambes » peuvent plus facilement suivre et atteindre la chaîne de tirailleurs que les munitions « sur roues », dans certains terrains tout au moins.

Dans un pays coupé comme la Suisse, où la guerre en montagne doit-être une préoccupation constante,, ne serait-il pas possible et avantageux de trouver un harnachement combiné, qui permît de transformer rapidement en bête de somme les chevaux de trait des caissons de munitions? L'Instruction suisse de janvier 1902 prévoit (§ 9 *in fine*) qu'en montagne on peut utiliser pour le transport des cartouches les chevaux dételés des caissons. Que de services pourrait rendre un harnachement permettant le chargement rapide à dos de cheval des sacoches à munitions ou des caisses de cartouches, même en plaine, pour le ravitaillement dans la ligne de feu !

9. L'Italie a une institution spéciale, fort intéressante : Par ordre du 30 mars 1887, il a été attribué à chaque bataillon d'infanterie ou de bersaglieri une cinquième voiture, chargée de deux caisses de 1800 cartouches et de 64 *havresacs en cuir* noir renfermant chacun trente paquets de huit cartouches, soit en tout 18 960 cartouches.

Les munitions des caisses servent à remplacer les cartouches avariées ou consommées dans de petits engagements. Les autres sont utilisées dans les combats importants. Au début de l'action, seize hommes par compagnie, soit un homme par escouade, ne conservent que leurs manteaux et leurs besaces et échangent leurs havre-sacs contre des sacs à munitions, qui sont à peu près du même poids. Chacun de ces hommes garde six paquets de cartouches pour lui et distribue les autres, — environ seize par homme, — à ses camarades, au fur et à mesure des besoins.

S'il arrive que les porteurs de munitions ne puissent reprendre leurs propres sacs pendant plusieurs jours, leurs camarades leur fournissent les effets et les vivres dont ils ont besoin. Les porteurs se réapprovisionnent au parc d'artillerie de la division. Ceux d'une troupe non engagée peuvent servir à ravitailler la ligne de combat. Si l'un d'eux devient indisponible, le sac à munitions est pris par un autre homme qui laisse son havre-sac en échange.

Il y a là une idée qui pourrait à l'occasion rendre de grands services. En cas de missions spéciales ou dans des circonstances particulières, il peut être utile pour une compagnie d'avoir quelques havre-sacs garnis de munitions, formant une réserve très mobile à disposition immédiate et remplaçant des paires de souliers ou des pantalons laissés en arrière sur les voitures du bataillon. Il n'y aurait pas grand inconvénient à ce que quelques hommes par compagnie fussent privés pendant quelques jours d'un second pantalon ou de souliers de rechange ; leurs camarades pourraient au besoin leur venir en aide.

L'instruction française relative à l'emploi de la voiture de compagnie prévoit la possibilité, exceptionnellement il est vrai, d'enlever du havre-sac de tous les hommes les souliers, guêtres, brosses, trousse, chemise, etc. Avec ces effets, on confectionne un petit ballot qui remplace, dans la voiture, les munitions distribuées aux hommes.

Il reste à signaler quelques essais tentés récemment et de nouvelles propositions relatives au ravitaillement en munitions dans la ligne de feu.

10. Il y a longtemps déjà qu'on cherche à tirer parti, dans l'intérêt de l'armée, des qualités et instincts des *chiens*. On a essayé d'en faire des éclaireurs et des messagers, on a voulu tenter aussi de leur faire jouer un rôle dans la question du

ravitaillement. Voici la proposition faite, il y a quelque temps déjà, par un officier allemand :

« Chaque compagnie achète, au moment de la mobilisation, deux chiens de forte taille, destinés à être attelés à une *charrette* à deux roues, démontable, dont les différentes pièces sont transportées pendant la route sur le caisson à munitions du bataillon. Les chiens, tout harnarchés, ont leur place assignée derrière leur compagnie, sous la garde de leur conducteur.

Au moment du combat, les charrettes sont remontées, chargées chacune de 2880 cartouches, et les chiens sont attelés. Le sous-officier, chef du détachement des charrettes, les envoie en ligne successivement sur l'ordre du chef du bataillon. Chaque envoi à une compagnie correspond à un supplément de 14 cartouches par homme. Une charrette chargée pèse environ 169 kilogrammes. Les dimensions intérieures sont de 36 cm. en largeur, 58 cm. en longueur et 28 en hauteur. »

L'auteur de ces propositions y voit l'avantage d'un approvisionnement facile et rapide au moyen de petits véhicules peu visibles de loin ; un seul homme par compagnie est distrait de la ligne de feu ; la nourriture pour les chiens ne serait ni difficile à trouver, ni coûteuse.

Quel bel emploi guerrier pour tous les chiens-laitiers de l'Oberland ! Le résultat des essais annoncés n'a pas été publié dans les revues militaires, et pour cause !

On signale cependant des essais nouveaux dans lesquels le chien deviendrait bête de somme et porterait les munitions sur le dos, au lieu de les remorquer.

11. Le premier-lieutenant von Donart, de l'armée prussienne, a fait récemment une proposition (*Patronen verbrauch mit Munitions ergänzung im Gefecht.* « Kriegstechnische Zeitschrift, » Berlin 1903, VI, p. 470) qu'il présente comme suit :

« Chaque compagnie laisse huit hommes auprès des caissons à munitions en qualité de pourvoyeurs. Ceux-ci rampent dans le terrain et s'arrêtent à 30 mètres les uns des autres, à distance de jet de pierre, établissant ainsi une *ligne de relais* entre les caissons et la ligne de feu. Chaque pourvoyeur est porteur d'un *cordeau* de 50 mètres, muni à l'un des bouts d'un morceau de plomb et à l'autre d'un mousqueton permettant d'y fixer une sacoche à munitions.

Dès que le pourvoyeur qui occupe le poste le plus rapproché

de la ligne de feu est arrivé en place, il donne le signal convenu ; puis, il jette l'extrémité du cordeau munie du morceau de plomb dans la chaîne des tirailleurs, d'où l'on tire la sacoche à munitions. Après l'avoir vidée, on rejette en arrière l'extrémité du cordeau au pourvoyeur, qui y attache une nouvelle sacoche. La même opération se fait de pourvoyeur à pourvoyeur. Il s'établit ainsi sur toute la ligne de relais un va-et-vient depuis les caissons à la ligne de feu. »

12. Enfin, dans un ouvrage récent (*Versuch eines Kriegsbrauchbaren systems für den Munitionsersatz im Infanteriekampfe*, Berlin 1903), le premier-lieutenant Othmar Kovarik propose encore un nouveau système :

« Si l'on veut, dit-il en résumé, arriver à assurer le ravitaillement en munitions de la ligne de feu, en risquant le minimum de pertes ou sans perte aucune, le plus simple serait d'effectuer cette opération au moyen d'une *brouette* poussée par un *homme complètement protégé* en avant, en haut et de côté. Cet homme pourrait ainsi facilement conduire un nombre important de cartouches jusqu'à la ligne de feu. Le retour s'effectuerait lentement à reculons, à la façon des écrevisses, mais cela n'aurait pas d'importance.

Des plaques d'acier de quelques millimètres offrent un couvert suffisant aux distances critiques pour le ravitaillement en munitions, c'est-à-dire jusqu'à 500 mètres et moins. La cuirasse Dove, portée par l'homme lui-même, plus légère que d'autres, remplirait le but cherché ; on pourrait aussi supposer un armement protecteur fixé à la brouette. Ce château-fort pour tirailleur, démontable, pourrait à l'occasion rendre bien d'autres services, dit Kovarik. Il suffirait de deux de ces brouettes par bataillon.

* * *

Après ces systèmes pratiques ou fantaisistes, on verra éclore encore bien des projets plus ou moins utiles et plus ou moins réalisables, cherchant tous à assurer le ravitaillement de la troupe engagée au feu : on parle déjà de faire usage dans ce but de la transmission électrique et de l'automobilisme. Il paraît
nmoins bien peu probable qu'on arrive jamais à trouver un
yen qui réponde à toutes les circonstances et à tous les be-
ns et qui dispense l'officier de réfléchir, dans chaque cas,

quelle est la solution préférable pour atteindre le but ; mais veut opérer un choix en connaissance de cause, un chef d être au courant des divers moyens mis à sa disposition.

Eug. VUILLEUMIER,
Capitaine à l'Etat-major général.

RÉORGANISATION

DE

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Les Chambres fédérales discuteront dans une de leurs prochaines sessions la loi réorganisant l'artillerie de campagne. On se rappelle que le Conseil fédéral avait préjugé la réorganisation dans sa demande de crédit pour l'acquisition du matériel. Le Parlement estima cette procédure inconstitutionnelle. Il exigea la disjonction de la question du réarmement et de celle de l'organisation, vota le crédit destiné à l'achat de 288 canons et des caissons nécessaires et réclama une loi soumise au referendum pour le groupement de ces 288 canons en unités de combat. C'est cette loi dont le Conseil fédéral a introduit l'étude par son Message du 11 décembre 1903.

Résumons le Message sans en respecter le texte, car il est conçu dans un français d'une lecture humiliante pour notre amour-propre romand. Il pèche aussi par l'insuffisante ordonnance du plan, abuse des répétitions, se complait dans des explications vagues et des expressions imprécises.

* * *

La réorganisation complète des batteries est une conséquence du type spécial des nouveaux canons. Le projet de loi propose des batteries à quatre pièces, invoquant les motifs suivants :

Le recul sur l'affût permet aux pièces d'être plus rapidement prêtes à faire feu. La batterie exécute ainsi, dans le même temps, un tir d'une plus grande efficacité. Mais à cette plus grande efficacité correspond une plus grande difficulté de la conduite du feu, et d'une manière générale, de la direction de

la batterie. En réduisant la batterie à quatre pièces, on atténue très sensiblement cet inconvénient tout en conservant une supériorité de l'efficacité.

La batterie à quatre pièces est plus mobile.

Elle s'adapte mieux au terrain, par quoi il faut entendre qu'elle est mieux à même de l'utiliser. Dans un terrain comme le nôtre, la batterie à six pièces manque souvent de l'espace nécessaire pour occuper convenablement une position.

Le Message nous apprend qu'un autre point de vue a été soulevé dans la commission du réarmement. La proposition a été faite de conserver la batterie de six pièces, mais en la partageant en deux demi-batteries de trois pièces. Des demi-batteries indépendantes auraient aussi pu être créées. Réflexion faite, la commission a renoncé à une organisation de cette nature, principalement pour deux raisons : le grand nombre d'officiers qu'elle eût rendu nécessaire, et le trop grand affaiblissement qu'aurait subi une demi-batterie par la perte d'une seule de ses pièces. Du coup, sa force était réduite du 33 %; dans la batterie de quatre pièces, cette diminution n'est que de 25 %.

Ce dernier argument aurait-il pu être invoqué contre la réduction de la batterie de six à quatre pièces? Le Message estime que non, étant donnée la grande efficacité du feu que conserve cette dernière batterie.

Le Message ne tranche pas la question du personnel. Il réserve des expériences à poursuivre dans les prochaines écoles d'aspirants-officiers et de sous-officiers, ainsi que dans les cours d'instruction. Il n'est du reste pas nécessaire, estime-t-il, ni même désirable, de fixer exactement, au moment de la publication d'une loi organique, d'une façon définitive et jusque dans ses derniers détails, le nombre des officiers, des sous-officiers, des canonniers, des conducteurs, des ouvriers, etc. On risque des décisions prématurées. Il est plus avantageux de réserver les leçons de l'expérience.

Une seule chose est d'ores et déjà certaine, conséquence obligée du nombre de batteries projeté, 72 au lieu de 56, c'est la formation de seize nouveaux chefs de batteries. Mais on trouvera bien les officiers capables de cet emploi et une organisation appropriée des écoles de recrues permettra de former en une année plus de chefs de batterie que ce n'a été le cas jusqu'à présent.

L'organisation des batteries doit marcher de pair avec la remise du matériel à la troupe. Les batteries à quatre pièces devront donc être organisées dès le début des cours d'instruction et pendant ces cours. Quant aux bases légales de cette organisation, elles seraient les suivantes:

Le crédit ouvert au Conseil fédéral le 23 juin 1903 pour l'acquisition du matériel permet la création de 72 batteries. Ces batteries devant être à quatre pièces, il en résulte une diminution de 48 canons sur le chiffre total actuel, ce qui nous assure d'ores et déjà un effectif suffisant d'appointés-canonniers et de canonniers. Les neuf hommes par pièce dont nous disposerons représentent un effectif suffisant pour assurer le ravitaillement en munition et en hommes.

Au lieu de six caissons, les nouvelles batteries en compteront dix. Elles exigeront donc, malgré la diminution de deux bouches à feu, un nombre au moins égal de chevaux de trait, absorbant même les chevaux de réserve disponibles. Il y aura lieu d'examiner de près cette question spéciale des chevaux de réserve. En outre, il faudra un supplément de chevaux de trait et de chevaux de selle pour les seize nouvelles formations.

Une conséquence analogue de l'augmentation des caissons est d'exiger un effectif de conducteurs au moins égal à celui des batteries actuelles. Conclusion : il faudra forcer le recrutement des conducteurs afin de pourvoir les nouvelles formations. Actuellement, les disponibilités suffiront pour la période transitoire, mais dès la présente année, le recrutement tiendra compte des effectifs à obtenir pour l'époque où le réarmement sera achevé.

Des modifications ou des transferts affecteront l'effectif des sous-officiers. On peut admettre, d'une manière générale, que le personnel des batteries actuelles suffira. Quant au détail, il sera possible de le déterminer à la suite des prochains cours d'instruction.

Le cadre actuel d'officiers suffit au besoin, même pour fournir des officiers de patrouilles et des observateurs de tir (*Zielaufklärer*).

Au point de vue administratif, le Message prévoit comme par le passé la formation de 48 batteries par les cantons; les formations nouvelles seraient troupes fédérales.

Le Message justifie cette proposition, que nous craignons être inconstitutionnelle, par l'espoir d'une fédéralisation pro-

chaine de toutes les unités d'artillerie, et par des motifs pratiques de simplification.

Touchant l'organisation des corps de troupes de l'artillerie, le projet de loi ne propose aucune modification importante. La principale prévoit la composition ordinaire du groupe à trois batteries. Ce changement est en corrélation directe avec la diminution du nombre des pièces de la batterie et l'augmentation de celui des batteries. Le Message invoque en outre des considérations économiques. Le groupement par deux de nos 72 batteries entraînerait la création de trop nombreux états-majors; d'ailleurs, la force combattante des groupes de trois batteries répond mieux au rôle que l'on attribue maintenant à l'artillerie de campagne dans la coopération des armes.

La formation de l'unité immédiatement supérieure au groupe, le régiment, doit répondre à l'organisation des corps de troupes. Le projet de loi admet, pour constituer le régiment, la réunion de deux à trois groupes. La question du partage de l'artillerie entre les divisions et le corps d'armée, ou de la suppression de l'artillerie de corps reste ainsi ouverte. Jusqu'à nouvel ordre aussi, les commandements restent les mêmes : le groupe est commandé par un major, le régiment par un lieutenant-colonel ou un colonel.

Dans le compte des frais, l'approvisionnement en munition a été estimé à 800 coups au minimum par pièce. Le nombre des voitures à munition des batteries et des compagnies de parc est déterminé par ce chiffre. La commission du réarmement propose de donner aux batteries de quatre pièces dix caissons, soit deux et un tiers caissons par pièce, et au parc de corps huit caissons par batterie, soit deux par pièce. Comparé au nombre actuel des caissons d'artillerie l'effectif proposé représente une augmentation de 88 caissons par parc de corps, soit 352 pour le parc des quatre corps. Actuellement, le parc mobile d'un corps d'armée compte 56 caissons d'artillerie; il en comptera 144. Les attelages étant comme par le passé à quatre chevaux, il faudra, tant pour la selle que pour le trait, un supplément de 1500 chevaux pour les parcs d'artillerie des quatre corps. Il faut prévoir naturellement une augmentation correspondante du personnel.

Les compagnies de parc organisées par la loi de 1897 ont un effectif normal de 130 hommes, 9 chevaux de selle et 106

chevaux de trait. La colonne de munition de l'infanterie se compose de seize voitures à deux chevaux, celle d'artillerie de quatorze voitures à deux chevaux. En outre, cinq voitures de réserve. Cette organisation des compagnies de parc ne garantit déjà pas une extrême mobilité du service de ravitaillement des munitions. Si l'on conservait cette organisation, l'augmentation du nombre des caissons d'artillerie et du personnel correspondant porterait l'effectif minimum de la compagnie à 200 hommes, plus de 200 chevaux et 57 voitures.

Une unité ainsi constituée serait d'une lourdeur incompatible avec le service du ravitaillement des munitions en temps de guerre. Il est absolument indispensable de former des compagnies de parc plus légères, plus mobiles, mieux à même de remplir leur mission avec célérité auprès de l'infanterie et de l'artillerie. « Toutefois, dit le Message, comme le ravitaillement de la munition s'opère différemment en guerre et dans les manœuvres de paix — c'est-à-dire que suivant les circonstances, il faudra en temps de guerre diviser encore les compagnies en colonnes de munitions plus petites, — nous renonçons à prévoir dans la loi ou dans ses annexes une organisation de la compagnie arrêtée dans tous ses détails. » Le projet de loi se borne en effet à réclamer le nombre *nécessaire* de compagnies de parc.

Le Message opine toutefois pour une répartition du parc de corps en six compagnies au lieu de quatre. On obtiendrait ainsi une plus grande mobilité sans préjudice de celle que procurerait en temps de guerre une subdivision de la compagnie.

En admettant que l'on puisse se dispenser d'augmenter le nombre des voitures à munition d'infanterie, les nouvelles compagnies seraient constituées à 150 hommes, 150 chevaux et 40 voitures environ. Elles ne seraient guère plus mobiles que les compagnies actuelles, mais la répartition des caissons d'artillerie dans deux colonnes garantirait néanmoins un ravitaillement rapide et suffisant. Mais ici encore, il faut attendre d'être éclairé par une pratique plus développée.

Le projet décide des cours spéciaux d'introduction pour les nouvelles batteries. La nécessité de ces cours a été démontrée par les cours d'essais et les écoles d'aspirants-officiers en 1903. Il faut mettre préalablement les cadres au courant de l'emploi du matériel si l'on veut obtenir des servants qu'ils remplissent leurs fonctions avec l'assurance, l'habileté et la rapidité qui

seules permettront de tirer tout son profit de la nouvelle pièce. Il faut ensuite que la troupe elle-même soit exercée avec soin. Les cours de répétition ordinaires n'y suffiraient pas, les manœuvres et autres exercices du service en campagne laissant trop peu de temps disponible pour l'instruction individuelle.

Est de même nécessaire une transformation des dispositions relatives à la conduite du feu de la batterie, aux formations principales et au déploiement de la batterie attelée. Il ne suffit pas d'accoutumer la troupe au nouveau canon ; il faut exercer l'école de tir, les règles du tir et la manœuvre de la batterie attelée, si, après le réarmement, on désire obtenir des unités utilisables à la guerre.

Donc, cours d'introduction précédés de cours de cadres d'une durée de huit jours au moins, et auxquels participeront les officiers, les sous-officiers supérieurs, les sergents canonniers et les pointeurs. Les officiers supérieurs seront répartis entre les cours.

Reste à régler la participation de l'artillerie de campagne aux grandes manœuvres. On ne saurait s'en passer. D'autre part, peut seul y être utilisé en 1904 et 1905 le matériel actuel. Le Conseil fédéral propose donc de former, avec ce matériel et le personnel des trois plus anciennes classes d'âge, des batteries d'effectifs réduits. Les exercices de tir étant supprimés, le cours de répétition de ces batteries serait limité à la période des manœuvres des grands corps de troupes, soit onze jours.

Le budget de l'instruction de l'artillerie de campagne pendant la période transitoire — écoles de recrues et écoles spéciales non comprises — s'établit comme suit :

Cours de cadres et cours d'introduction . .	Fr.	3,000,000
A décompter les frais des cours de répétition ordinaires supprimés, soit pour deux ans		2,235,000
Augmentation probable des dépenses . . .	Fr.	765,000
Frais des cours de répétition des batteries anciennes à effectifs réduits		340,000
Surplus total des dépenses	Fr.	1,005,000

Il va sans dire qu'en dehors de cette dépense extraordinaire, il faudra, à partir de 1905, compter une augmentation constante des dépenses ordinaires, causée par la cherté et la consommation plus grandes de la munition. Le Message évalue cette augmentation des dépenses future à 300 000 fr.

* * *

Voici maintenant le projet de *Loi fédérale sur la réorganisation de l'artillerie de campagne*, tel qu'il est soumis au Parlement. Le texte en sera naturellement amendé pour rédaction meilleure.

Art. 1er. Lors de l'introduction du nouveau matériel d'artillerie de campagne 7,4 cm., il sera formé, avec les hommes des batteries de campagne actuelles 8,5 cm., 72 nouvelles batteries à 4 pièces.

Les cantons fournissent comme jusqu'ici 48 batteries. Les 24 autres sont organisées par la Confédération. 2 à 3 batteries forment un groupe et 2 à 3 groupes forment un régiment d'artillerie de campagne.

On doit pouvoir toujours disposer de 800 coups par pièce au minimum.

Art. 2. La Confédération forme avec les hommes de l'artillerie de campagne passés en landwehr :

a) Le nombre nécessaire de compagnies de parc de landwehr.
Le Conseil fédéral est autorisé à répartir ces compagnies dans le parc mobile ou dans le parc de dépôt suivant les classes d'âge ;

b) Les unités d'artillerie de position et de train des troupes sanitaires prévues à l'article 2, *b* et *c*, de la loi fédérale du 19 mars 1897.

Art. 3. Le Conseil fédéral fixe par ordonnance :

a) L'effectif en hommes et en chevaux des nouvelles batteries de campagne, ainsi que des états-majors des groupes et des régiments ;

b) Le nombre et l'effectif en hommes et en chevaux des compagnies de parc de landwehr ;

c) L'effectif en voitures des batteries de campagne et des compagnies de parc, ainsi que la répartition de la munition entre ces batteries et compagnies.

Art. 4. Il sera institué, pour introduire le nouveau matériel auprès de la troupe et pour organiser les nouvelles batteries de campagne, des cours de cadres d'une durée de 8 jours et, immédiatement après les cours de cadres, des cours d'introduction de 18 jours.

Doivent prendre part aux cours de cadres : tous les officiers de l'artillerie de campagne, les sous-officiers supérieurs, les sergents canonniers et les pointeurs des batteries. Doivent prendre part aux cours d'introduction : les cadres susénumérés, puis les autres sous-officiers, les canonniers et les conducteurs des neuf plus jeunes classes d'âge. Les officiers supérieurs et les officiers attribués aux états-majors seront répartis entre les divers cours.

Ces cours se feront en lieu et place des cours de répétition ordinaires de l'année des anciennes batteries de campagne. Seront organisés, pour les manœuvres des grands corps de troupes pendant la période d'introduction, des cours de répétition d'une durée de 11 jours avec l'ancien matériel et des effectifs réduits. Y prendront part : les trois plus anciennes classes d'âge et les retardataires des batteries qui recevront le nouveau matériel pendant l'année.

Art. 5 et 6. Formule d'abrogation des dispositions légales contraires et formule d'exécution.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les polémiques de la *Zürcher Post*. — Conflits de compétence. — L'officier d'état-major du Département militaire fédéral. — L'initiative des vingt millions.

L'année 1904 verra-t-elle se poursuivre les polémiques de presse et les attaques contre l'administration militaire ? On pourrait le croire en constatant qu'après quelques mois de répit, le journal qui conduit la campagne recommence ses assauts aussitôt terminée la session d'automne des Chambres fédérales. Que s'est-il passé qui ait motivé et l'interruption et la reprise des hostilités ?

Dans leur session d'été, les Chambres fédérales n'avaient pas achevé l'examen de la gestion du Conseil fédéral ; entre autres, elles avaient ajourné à l'automne la discussion sur la gestion du Département militaire. Fortuit ou calculé, cet ajournement était heureux ; il laissait aux esprits le temps de se calmer, et aux passions un moment surexcitées l'occasion de s'éteindre pour permettre plus d'équité dans l'observation de faits dont on avait grossi démesurément l'importance.

Devant cet ajournement, l'écrivain militaire de la *Zurcher Post* avait momentanément désarmé : il comptait sur la discussion qui s'engagerait dans la session d'automne pour pulvériser ceux auxquels il voulait mal de mort. Il fut déçu dans ses espérances ; la discussion resta on ne peut plus calme. Le seul incident saillant fut le discours de M. le conseiller fédéral Müller, chef du Département militaire, annonçant que le Département poursuivait la préparation d'une nouvelle loi militaire, qu'il avait fait siennes la plupart des propositions émanées de la conférence des commandants supérieurs, qu'il s'était rallié, bien que cela dût entraîner quelques inconvénients, à l'idée de la fusion des fonctions de Chef d'arme et d'Instructeur en chef, enfin, que ces projets, une fois l'accord réalisé entre les commandants supérieurs et le Conseil fédéral, seraient publiés, de telle façon que les cercles intéressés puissent en prendre connaissance, les discuter, et formuler eux aussi leurs vœux.

Ce discours, écouté avec la plus grande attention, ne fut suivi d'aucune discussion; les membres du conseil jugèrent, avec raison, que le moment n'était pas encore venu de délibérer, et qu'il fallait faire crédit au Département militaire et au Conseil fédéral du temps nécessaire pour l'élaboration des projets annoncés.

Quelques-uns ont conclu de ce silence que le Conseil national était gagné d'avance aux idées soit de la conférence des commandants supérieurs, soit du Département militaire. C'est une erreur, je crois. Certains membres de l'Assemblée fédérale n'accepteront, par exemple, le changement capital que constitue la fusion des fonctions de Chef d'arme et d'Instructeur en chef, qu'après s'être persuadés, par l'expérience poursuivie actuellement dans deux armes, et par les raisons péremptoires qui pourront leur être données, que cette solution est bien la meilleure, et qu'on ne pourrait pas substituer à l'état actuel, qui présente bien, il faut le reconnaître, certains inconvénients, une autre combinaison, celle par exemple de deux fonctions non subordonnées l'une à l'autre comme actuellement, mais coordonnées, par la création dans chaque arme de deux divisions aboutissant directement au Département militaire, et ayant leur sphère d'action et leurs attributions assez nettement déterminées pour parer à tout conflit.

Qu'on ne s'imagine cependant pas qu'un système, si perfectionné soit-il, et quelque minutieuses que soient les précautions dont on l'aura entouré, réussira à supprimer les froissements. Ceux-ci restent toujours possibles; seul un monarque absolu peut d'un geste ou d'un mot écarter toute opposition.

Le système qui a prévalu jusqu'à ce jour, du double gouvernement des armes par le chef de l'arme et par l'instructeur en chef, n'a pas attendu les événements de la dernière année pour montrer qu'il portait en lui des germes de conflits. L'article de la *Zurcher Post* du 9 décembre dit que depuis vingt ans déjà les hommes compétents connaissent ces inconvénients. Je crois qu'il y a plus longtemps encore.

La *Revue militaire suisse* a raconté[1], d'après la *Thurgauer Zeitung* comment et pour qui la fonction de Chef d'arme de l'infanterie avait été créée. Feu le colonel Feiss qui fut, à cet égard, l'inspirateur de la loi, et qui convoitait cette fonction, s'était taillé la part large. Il n'entendait abandonner aucune parcelle du gouvernement de l'arme, pas même à l'instructeur en chef. Il n'est pas nécessaire d'être profondément initié à l'histoire des vingt premières années d'application, soit jusqu'à la mort du colonel Feiss, pour savoir l'influence prépondérante qu'il a exercée sur le développement de l'arme de l'infanterie et sur son instruction.

Je pense qu'entre le colonel Feiss et l'instructeur en chef, la lutte a dû

[1] N° 5 de 1903, Chronique suisse.

commencer dès l'année 1875, l'un défendant la part du lion qu'il s'était faite, l'autre luttant pour une autorité qu'on lui contestait.

Le premier instructeur en chef de l'infanterie fut le colonel Abraham Stocker ; il conserva ses fonctions jusqu'à la fin de 1880. Cette date s'est gravée dans ma mémoire, parce qu'il s'y rattache des souvenirs personnels.

J'eus l'honneur de prendre part, l'automne de cette année-là, à la dernière école centrale, commandée par le colonel Stocker (l'Instructeur en chef de l'infanterie était alors le commandant des Ecoles centrales, auxquelles ne participaient, d'ailleurs, que des officiers d'infanterie); c'était une école centrale II. Le colonel Stocker, mû par des raisons de santé — il souffrait d'une maladie du foie qui lui interdisait presque complètement l'exercice du cheval — et aussi, je pense, par les ennuis qu'il avait rencontrés dans la carrière, avait donné sa démission d'Instructeur en chef, pour passer au service de la Compagnie du Gothard comme archiviste.

Un soir, vers la fin de l'école, je me trouvais en compagnie de quelques camarades au restaurant Rufenacht — peu d'officiers se souviennent encore de ce restaurant fameux, situé au bout du pont de l'Aar, et qui joua un rôle parmi les officiers qui fréquentaient alors la place d'armes de Thoune. Le colonel Stocker y vint ce soir-là accompagné de deux officiers supérieurs, instructeurs de I[re] classe, qui lui étaient attachés comme chefs de classe; ces messieurs prirent place à la même table que nous. Je ne me souviens plus quel incident fit dévier la conversation sur la démission que venait de donner le colonel Stocker; mais à un moment, notre attention fut attirée par le ton qu'il prit; toutes les conversations cessèrent et nous pûmes l'entendre faire le récit des luttes qu'il avait dû soutenir pour défendre son autorité et créer à l'instructeur en chef de l'infanterie une autorité digne des fonctions qui lui étaient confiées. De cette conversation, il m'est resté l'impression que le colonel Feiss ne considérait pas, alors du moins, l'Instructeur en chef de l'infanterie comme l'officier destiné à exercer sur l'instruction de l'arme une influence prépondérante; il s'était attribué à lui-même le rôle décisif. Pour lui, l'instructeur en chef était, parmi les instructeurs d'arrondissement, une sorte de *primus inter pares*, dont les fonctions spéciales consistaient principalement à commander les écoles centrales et à maintenir, autant que possible, l'unité de vues dans l'instruction des divisions.

Les fonctions d'instructeur en chef, vainement offertes au colonel Coutau, alors instructeur d'arrondissement à la I[re] division, qui les refusa obstinément sachant bien, je le suppose, ce qu'elles étaient, ces fonctions, dis-je, furent confiées au colonel Rudolf, qui quitta alors le commissariat central des guerres pour rentrer dans l'infanterie. Il savait à quoi il s'exposait; il connaissait les inconvénients de la position, mais il l'accepta avec cette abnégation, cet oubli de soi-même qu'il mit en toutes choses. Néanmoins,

les luttes ne lui furent pas plus épargnées qu'à son prédécesseur et ceux qui, pendant cette période, ont vécu dans son intimité, pourraient en parler d'une manière pertinente.

Il faut reconnaître d'ailleurs que pendant que le colonel Rudolf fut en fonctions, les attributions de l'instructeur en chef de l'infanterie s'élargirent, soit que le chef de l'arme trop chargé, fut obligé de lui abandonner une partie de ses attributions, soit en conséquence des besoins nouveaux. C'est en effet au colonel Rudolf que remonte le développement des Ecoles centrales et l'on dut, pour lui laisser le temps de vouer ses soins aux autres occupations de son dicastère l'autoriser, d'abord à déléguer le commandement de certaines écoles à un instructeur de 1re classe, enfin, l'en exonérer complètement. Mais ceci sort de mon sujet.

Dès lors, l'importance de l'instructeur en chef de l'infanterie a sans cesse grandi, au détriment de celle du chef de l'arme et quand, après un intérim pendant lequel M. le colonel P. Isler, comme instructeur en chef, avait cumulé ces deux fonctions, celle de chef de l'arme fut, sur son refus de la remplir, confiée à M. le colonel Hungerbuhler, on aurait pu prévoir que des conflits étaient inévitables.

Si par une combinaison nouvelle on trouve le moyen de mettre un terme à un état de choses qui, sans souvent qu'il transpire rien au dehors, n'en exerce pas moins sur le gouvernement de l'arme une influence pernicieuse, tant mieux. Mais en voilà assez, mes souvenirs personnels m'ont entraîné plus loin que je ne le voulais.

* * *

Dans son article du 9 décembre la *Zurcher Post* s'attaque encore à divers fonctionnaires et renouvelle ses appréciations sur le corps des officiers-instructeurs, principalement dans l'infanterie : l'esprit servile qui y règne et l'égoïsme éhonté avec lequel chacun ne songe qu'à son propre avantage. Je me propose de revenir dans une prochaine chronique sur ce sujet.

La *Zurcher Post* prend également à partie l'officier d'état-major du département militaire. Je crois qu'on est, en général, mal renseigné sur les onctions de cet officier. Elles ne sont pas ce qu'elles étaient à l'époque où poste fut créé et où, sous M. le conseiller fédéral Frey, il fut occupé pour première fois par M. le colonel Weber. Cet officier était bien alors attaché chef du département à titre de conseiller et de collaborateur.

Depuis le départ de M. le colonel Weber, les fonctions de l'officier d'état-ajor du département militaire ont, sauf erreur, complètement changé de ture.

Antérieurement, ce qui concerne le service territorial se trouvait divisé tre le département militaire et le bureau d'état-major, en sorte que la diction de ce service manquait d'unité. Depuis, il a été entièrement concentré département militaire et on en a chargé, exclusivement, l'officier d'état-

major qui ne fait pas autre chose et trouve là assez d'occupation pour absorber toute son activité. C'est lui aussi qui, par suite de cette combinaison, est chargé de l'enseignement aux officiers du service territorial. On voit donc que si cet officier est en mesure d'exercer une action directe sur le chef du département militaire, ce ne peut être que d'une façon très légitime, dans la sphère du service qui lui est confié. Il est ainsi le conseiller du chef du département militaire au même titre que tous les autres subordonnés de celui-ci.

* * *

Un mot seulement de l'initiative des vingt millions.

La réflexion paraît avoir agi et il n'est plus aussi certain que le parti socialiste lance sa demande d'initiative. Il paraît avoir compris que sous cette forme, la lutte contre ce qu'on appelle emphatiquement le militarisme était difficile à soutenir. D'ailleurs, tous les chefs du parti n'étaient pas d'accord; certains d'entre eux et non des moindres, paraissent d'ores et déjà décidés, non seulement à ne pas suivre leur parti sur ce terrain, mais même à le combattre.

C'est donc un danger momentanément écarté; et si mince que fut ce danger, le fait n'en est pas moins important.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil en arrière. — Les dépenses des officiers. — Le recul sur l'affût. — L'Empereur à Hanovre. — Encore les lettres de Kretschmann. — La télégraphie sans fil. — Deux livres.

L'année s'ouvre sur une perspective de guerre. Le différend qui sépare la Russie et le Japon apparaît comme sérieux. Cette dernière puissance estime lésés ses intérêts en Chine et en Corée par l'occupation permanente des Russes en Mandchourie. Par cette occupation, la Russie s'est mise dans ses torts, incontestablement. Les autres puissances ont failli en n'élevant pas leurs protestations en temps utile. Aujourd'hui, l'éventualité d'une guerre entre les deux Etats intéressés n'est nullement exclue, et l'on admet généralement que l'Angleterre sera derrière le Japon. Quant à prévoir la portée de cette guerre, on n'y saurait songer. La seule chose certaine est que la Russie est, dans le cas particulier, le vrai trouble-paix.

D'après le chancelier de Bulow, l'empire germanique n'a pas à redouter aucune lésion de ses intérêts en Extrême-Orient. C'est une heureuse chance, car nous avons déjà notre guerre à l'intérieur, celle que le chef

du parti socialiste a déclarée à la société bourgeoise. Et ce n'est pas là une plaisanterie : qu'on se rappelle les trois millions d'électeurs qui sont derrière Bebel.

L'armée souffre de cet état de choses. Les agents provocateurs socialistes se donnent une peine infinie pour exciter les jeunes gens de la nouvelle levée contre les institutions militaires. D'autre part, le gouvernement ne peut s'appuyer sur une majorité assurée dans le Reichstag pour faire aboutir les projets préparés dans l'intérêt de l'armée. Pour 1904, les demandes ont été réduites à presque rien, mais les ajournements ne peuvent être répétés sous peine de mettre en souffrance les intérêts militaires.

L'année qui vient de prendre fin n'a guère été favorable à l'autorité de l'armée. La publicité des débats introduite par la nouvelle procédure militaire a démasqué un tableau de derrière les coulisses véritablement hideux. Je veux parler du régime des mauvais traitements infligés aux soldats par des sous-officiers, voire même des officiers, régime qui dépasse les limites du croyable. Ce qui est fort, c'est que les excès se produisent même dans l'infanterie de la Garde composée pourtant de recrues choisies.

La faute en est au système. On pousse trop loin les exigences de l'instruction de soldat. En deux ans, le fantassin doit devenir à la fois un parfait soldat de parade, un bon tireur et un véritable soldat de campagne. Notre méthode d'instruction date toujours du temps de la colonne serrée. Ce reproche nous est adressé entre autres par un général-commandant de corps d'armée en retraite, dans un opuscule logiquement raisonné : *L'Instruction de notre infanterie*[1]. Il soutient entre autres cette thèse que notre pas lent *(langsamer Schritt)* est tout à fait dépassé, ne restant plus qu'une occasion de mauvais traitements. « En Chine, les officiers des armées étrangères se sont moqués de notre manière de marcher en battant la terre de nos semelles. »

L'affaire de Forbach ne fournit pas non plus une constatation agréable. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle s'est produite dans un corps d'armée qui jouissait d'une réputation de perfection, l'élite de l'armée pour ainsi dire, le XVI[e] corps sous le comte Hæseler (Metz).

* * *

On parle beaucoup du luxe qui règne dans les corps d'officiers. Un général-commandant de corps, Frhr. v. d. Goltz — Goltz Pacha — en a pris texte dans un article de revue. Il fait appel aux corps d'officiers pour qu'ils reviennent à l'ancienne simplicité des mœurs, surtout dans l'organisation

[1] Frhr. v. Meerscheidt-Hullessem, General der Infanterie z. D. *Die Ausbildung der* [...]*rie* I. Theil. *Die Winter-Periode.* Une brochure. Berlin 1903. Mittler und Sohn, [...]s. Une deuxième livraison traitant de l'emploi de la période d'été est à l'im[...]m. Une troisième livraison achèvera l'œuvre ; elle traitera de la période d'au-

des fêtes. Mais cela n'est pas d'une réalisation aussi aisée que l'auteur paraît le croire. Une telle réforme dépend des commandants de régiments, et surtout des commandantes. En outre, le luxe est favorisé d'en-haut. Ces éternelles variations d'uniformes quelles sommes elles dévorent ! Et leur origine doit être cherchée dans le cabinet de l'Empereur.

Il y a six mois, on a changé la couleur des redingotes par simple fantaisie. Qu'elles soient bleues ou noires, qu'est-ce que cela peut bien faire ! Aujourd'hui, nouvelle ordonnance : les manteaux et paletots doivent être garnis de brides d'épaules. Jusqu'ici, les brides étaient portées sous le paletot. Ainsi, double équipement, car l'ordonnance suppose une nouvelle coupe du paletot. Et par surcroît cette mode est gênante pour le porteur !

Quelles sommes aussi dépensées pour les jubilés de régiments ! La quote-part du simple sous-lieutenant s'élève de 80 à 100 marcs. « L'officier doit régler sa dépense et ne pas s'endetter. » Mais comment faire quand tout est ordonné d'en haut. On n'ose plus se vanter de sa pauvreté, comme jadis les Moltke, les Roon. Qui ne peut payer doit « filer » (fliegt hinaus) ; sans argent de poche en suffisance, l'officier ne peut demeurer dans le corps. Peut-être sera-t-il d'abord transféré simplement à Forbach, à Mörchingen ou à Schrimm ! Mais ce ne sera qu'un quart d'heure de grâce !

Les commandants de régiments sont absolument forcés de n'admettre que des officiers fortunés, sinon c'est la disette et les dettes. Il est naturel, dans ces conditions, que les éléments de la population où se recrutent les officiers ne soient plus les mêmes. C'est maintenant dans l'aristocratie financière que prévaut ce recrutement. Les anciennes familles d'officiers doivent renoncer à laisser leurs fils entrer dans la carrière ; elle devient pour eux trop incertaine. Aussi remarque-t-on déjà que le recrutement des officiers se heurte à des difficultés croissantes.

* * *

On se rappelle que l'année dernière un changement s'est produit à la tête du Ministère de la Guerre. Le général de Gossler était un peu fatigué. Il ne disposait pas non plus du talent oratoire nécessaire pour la tribune du Reichstag. Son successeur, le général von Einern est mieux alangué, mais il doit gagner encore ses éperons[1]. En attendant, vers la fin de novembre, il s'est rendu à Essen avec la commission pour la transformation du canon 96 en modèle à recul sur l'affût, pour présider aux dernières expériences. De nouveau la commission s'est déclarée entièrement satisfaite. L'usine d'Essen prend ses mesures, dit-on, pour commencer la transformation en masse.

Quant à l'organisation de l'armée, l'année 1903 n'y a apporté que peu de changements. On a créé deux subdivisions de mitrailleuses dans les deux

[1] En Allemagne, le public fait à propos des ministres de la guerre allemand et français un jeu de mots sur la finesse duquel nous n'insisterons pas ; v. *Einern* est l'*Un*, der *Andere* est l'*Autre !*

corps d'armée saxons, et une section attelée pour le 12^e régiment d'artillerie à pied à Metz, également saxon. Le 1er octobre, l'Académie technique militaire a ouvert ses portes. Elle comprend une cinquantaine d'auditeurs. Seul, le premier cours a commencé.

Notre train, dont les premières traces d'une organisation en temps de paix remontent en 1853, a célébré son jubilé cinquantenaire. Un certain nombre de bataillons ont publié à cette occasion des historiques qui ne manquent pas d'intérêt.

L'an 1903 a vu des manœuvres impériales d'une certaine envergure. On aurait pu parler de manœuvres d'armées si l'on n'avait négligé de doter les fractions d'armée d'état-majors spéciaux. Ces manœuvres ont été, de la part de la presse libérale et démocratique, l'objet de critiques acerbes, surtout à l'occasion de l'emploi de la cavalerie comme arme de bataille.

* * *

Les mutations du mois de décembre ont été sans aucune importance. L'intérêt des milieux militaires s'est concentré sur la fête de Hanovre, le 19 décembre. Il s'agissait de trois régiments favoris de Sa Majesté : les fusiliers Prince Albert n° 73, les Königs-Ulanen n° 13, le régiment d'artillerie de campagne v. Schamhorst qui fêtaient leur jubilé de 100 ans. Ils sont issus tous les trois de la légion anglo-allemande, créée le 19 décembre 1803. La même date de fondation appartient au 10^e chasseurs à Bitsch, au 14^e uhlans (2^e hanovrien) à St-Avold et Mörchingen ; mais on n'a guère parlé d'eux, tandis qu'il y a eu fête solennelle pour les trois régiments sur le Waterloo-Platz. Plus tard, au dîner-festival militaire à la salle de l'établissement Tivoli, l'Empereur a paru pour la première fois en public depuis son opération du mois de novembre. Le Prince Albert l'a félicité de son rétablissement maintenant acquis sans doute possible et a rendu grâce au Ciel de cette faveur. Dans la réponse de l'Empereur, un passage significatif a piqué au vif la presse anglaise. Malheureusement, l'Empereur lui-même s'est mis dans l'erreur en parlant de la légion comme ayant sauvé l'armée anglaise de l'anéantissement le jour de Waterloo. Si cette armée a été sauvée de l'anéantissement, ce n'a pu être que par le prince Blucher et les troupes prussiennes. La légion, troupe mercenaire de l'Angleterre, appartenait à l'armée alliée composée des Anglais, Hollandais, Belges, Nassoviens, etc., sous le Duc de Wellington. Donc, par voie de conséquence, si la situation de l'armée anglaise a été aussi critique que l'a prétendu l'Empereur, la légion s'est trouvée logée à la même enseigne. Seul, Blucher, disposant de troupes fraîches et intactes, était en mesure de jouer le rôle de sauveur, non pas la [illegible]ion. Du reste, les Anglais n'admettent pas qu'ils aient été compromis au [illegible]nt qu'on puisse parler de leur anéantissement imminent. Toutefois, c'est [illegible] fait historique que Wellington, au moment des dernières attaques des

Français, a répété à plus d'une reprise « Vienne la nuit ou les Prussiens » ! La marche de ces derniers avait été retardée comme on sait par l'état des routes que la pluie avait détériorées.

* * *

Je vous ai parlé en décembre des lettres de campagne du général v. Kretschmann, publiées par sa fille, femme d'un rédacteur démocrate-socialiste. On y a découvert un nouveau manque de tact, pour ne pas dire plus. Il a été relevé par le major-général Keim. Kretschmann avait imaginé un pillage de la ville de Sens en novembre 1870 par des troupes hessoises. Keim, qui a appartenu au contingent hessois, prouve que cette affirmation est une simple calomnie. Aucun pillage, ni autres excès n'a été commis. Cela a été établi par des témoins oculaires.

A l'occasion de la fête de Hanovre, a été frappée une médaille commémorative faite avec le bronze de canons conquis. Elle est remise à tous les participants à la fête ayant servi dans l'armée hanovrienne, soit dans les corps désignés par l'ordre du 24 janvier 1899.

Vient d'être publié pour les aérostiers un règlement définitif de manœuvres auquel je reviendrai, ainsi qu'aux instructions de service.

On signale de nouveaux progrès de la télégraphie sans fil. On a ouvert une correspondance entre la station de marine suédoise Karlskrona et Oberschönweide, près de Berlin. On utilise le système Braun-Slaby Arro, réglementaire en Allemagne. On est parvenu à télégraphier jusqu'à une distance de 450 kilomètres.

* * *

En fait de littérature, je me borne à citer deux titres de livres comme avis aux amateurs : *Frobenius, II. Artillerie-Angriff*, Schlettstadt, Neu-Breisach, Longwy ; et, Graf v. Schwerin, Hauptmann Potsdam, *Der Adjutantendienst bei den Truppen aller Waffen, bei Garnison Kommandos und Bezirkskommandos*. Berlin 1904. Mittler u. Sohn.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Augmentation du nombre des officiers du génie. — La faiblesse de nos effectifs. — L'Ecole d'application et de perfectionnement pour l'infanterie. — Le tir réduit.

Notre ministre de la guerre vient de déposer un projet de loi portant augmentation du nombre des officiers du génie. L'exposé des motifs se base sur la nouvelle situation du casernement, qui met celui de la gendarmerie à la charge de l'Etat. Ce casernement comprend aujourd'hui un total de 344

bâtiments disséminés sur toute l'étendue du pays. La tâche du personnel du génie chargé d'assurer le service du casernement, concurremment avec celui de l'armée, a ainsi été notablement accrue. Il y a lieu de considérer également que l'extension des défenses d'Anvers et la création des positions fortifiées de Liège et de Namur avaient déjà contribué à accroître le travail imposé au génie qui était jusqu'ici astreint à un service excessif.

Le projet de loi soumis à la Chambre augmente de 4 officiers supérieurs et de 14 officiers subalternes les cadres actuels et détermine une nouvelle répartition de l'arme.

Les charges qui en résulteront s'élèvent à 81 150 francs.

La composition du cadre des officiers du génie sera désormais la suivante :

État-major : colonels, 4 ; lieutenant-colonels, 8 ; majors, 9 ; officiers subalternes, 44.

Troupes : colonel, 1 ; lieutenant-colonel, 1 ; majors, 5 ; officiers subalternes, 92.

Soit un total de 164 officiers.

Cette augmentation sensible dans le personnel de nos officiers du génie s'imposait depuis longtemps. Indépendamment des considérations tirées des nécessités croissantes du service, les officiers de cette arme d'élite voyaient, comme ceux de l'artillerie, leur avancement fort entravé. Actuellement, à la tête du corps sont placés des officiers relativement jeunes. Le peu de jeu pour l'avancement dans une arme de faible effectif les maintient longtemps dans leur grade. Sans l'augmentation prévue du cadre, nombre d'officiers n'arriveraient au grade de major qu'à l'âge minimum de 50 ans et parmi eux des officiers d'une réelle valeur dont la carrière serait arrêtée au grade de lieutenant-colonel.

Une de mes chroniques précédentes vous a signalé cette situation en ce qui intéresse l'artillerie. On ne saurait y remédier pour elle comme on le fait pour le génie. Impossible de créer un nouveau régiment. Le ministre de la guerre lui-même a fait remarquer combien la solution du problème est difficile en l'état de nos finances. Aussi grand est le découragement. Nombre d'officiers subalternes se voient arrêtés au grade de major, s'ils y arrivent.

* * *

Le projet de loi sur le contingent de l'armée pour l'an prochain vient d'être distribué. Il est identique à celui des années précédentes : l'effectif général de l'armée est de 100 000 hommes ; la levée prévoit 13 330 conscrits, déduction faite des volontaires. Malgré tous les efforts du gouvernement pour enrôler le plus de volontaires possibles, — on leur offre des avantages pécuniaires sensibles — le fiasco est complet. Les enrôlements sont en bien petit nombre. On peut dire, dès à présent, que la récente réforme militaire substituée à l'idée du service personnel, si ardemment désiré par les plus

hautes personnalités militaires, a abouti à une complète désorganisation de notre armée : Les effectifs de paix sont dérisoires ; ils rendent même impossible l'instruction des hommes et des officiers. Afin de ne point enfler le budget, nos soldats sont envoyés en congé non seulement quand ils le demandent, mais même quand ils ne le demandent pas. Ces congés d'un nouveau genre sont intitulés : *congés par interruption de service*. Il en résulte des économies de solde, de nourriture et de rémunération. Par régiment, les congés accordés forcément s'élèvent au chiffre fort respectable de 53 000 journées ; calculé sur un total de 14 millions de journées c'est le 0,38 %. Les mêmes soldats sont ainsi renvoyés d'office en congé pendant quatre mois et plus. Naturellement, il ne peut plus être question ni de manœuvres ni d'exercices sérieux. A peine si les hommes présents suffisent à assurer les nombreux services de garnison, de corvées, etc., qui, chez nous, absorbent le meilleur de la troupe et la plus grande partie du temps des soldats. Dans la cavalerie et l'artillerie montée, cette pénurie de personnel présente des inconvénients particulièrement graves, car il y a à peine assez d'hommes pour assurer les soins indispensables à tous les chevaux.

La situation est donc devenue absolument ridicule malgré les soixante-dix millions que nous coûte le budget de la guerre et d'aucuns commencent à insinuer qu'une armée de milices, sur le modèle de la vôtre, vaudrait mieux que l'armée à faible effectif que nous entretenons. On a constaté en effet que l'une des plus grandes supériorités de votre organisation est que les officiers ont toujours à commander l'effectif de guerre complet et les hommes mêmes qu'ils auraient à conduire au feu, alors que dans les armées permanentes, comme la nôtre, on ne dispose jamais que du quart au plus des hommes présents sans parler des cas où les effectifs se réduisent à rien.

Cet état de choses déplorable vient d'être l'objet d'une interpellation à la Chambre des députés et au Sénat. Le ministre de la guerre a été vivement pris à partie par les députés Huysmans, Hymans et Sam Wiener.

* * *

Depuis neuf ans fonctionne à titre provisoire au camp de Beverloo une école d'application et de perfectionnement pour l'infanterie. Elle a un double but : 1° parfaire l'éducation professionnelle pratique des sous-lieutenants d'infanterie nouvellement promus et faire d'eux de bons instructeurs aptes à répandre dans les régiments des procédés uniformes pour l'instruction de la troupe ; 2° procéder à des essais pratiques concernant l'armement, effectuer des études expérimentales relatives au tir, à la tactique, aux travaux de campagne, à l'habillement, à l'équipement et au matériel de l'infanterie.

L'expérience a sanctionné les principes qui ont servi de base à l'organisation provisoire de l'école : un arrêté royal vient de confirmer l'existence de celle-ci à titre définitif.

Elle est dirigée par un état-major permanent placé sous les ordres d'un officier supérieur d'infanterie (actuellement le major Stroobants, adjoint d'état-major) et assisté d'un personnel d'instruction et d'un cadre subalterne. Le personnel-élèves se compose de tous les sous-lieutenants d'infanterie nouvellement nommés à ce grade, répartis entre deux périodes d'instruction par année. La durée de la période d'instruction est de trois mois. La troupe d'instruction est fournie à tour de rôle par les régiments d'infanterie.

Le programme d'instruction comporte l'enseignement du tir et des diverses branches de service d'un officier subalterne en vue de l'instruction des recrues ; en outre, des travaux de campagne, des exercices topographiques, des exercices tactiques, marche, combat de la compagnie, service en campagne, etc.

Puisque j'en suis aux questions de tir, peut-être nos nouvelles prescriptions concernant le tir réduit vous intéresseront-elles. En effet, à l'inverse de ce qui se passe chez vous, le tir réduit est assez en honneur dans notre infanterie, non seulement afin de permettre aux recrues d'exécuter une première application des principes qui leur ont été enseignés dans les exercices préparatoires, mais même pour permettre aux anciens soldats de s'entretenir dans l'observation de ces principes. Il est alloué, en conséquence, annuellement, pour les exercices de tir réduit des munitions pour 145 coups aux recrues et 120 coups aux officiers et sous-officiers, ainsi qu'aux soldats ayant appartenu à l'effectif pendant l'année.

En principe, le capitaine a la libre disposition des munitions ; en fait, cette liberté est limitée par un certain nombre de prescriptions réglementaires jugées indispensables. C'est ainsi que sur les ballettes disponibles, le règlement fixe le nombre qui doit être consacré aux exercices préparatoires et tirs de démonstration, aux tirs d'instruction et d'entretien, aux tirs sur les buts mobiles. Il est également prescrit que les tirs doivent commencer à la distance de dix mètres et que cinq ballettes au moins doivent être tirées à chacune des distances réglementaires dont le stand permet l'emploi. Les cibles utilisables sont aussi réglementées.

Une excellente prescription est celle qui met en garde les instructeurs contre leur attitude vis-à-vis des hommes. Dans les exercices préparatoires ainsi que dans les premières séances des tirs d'instruction, il faut se garder de dire à l'homme qu'il est maladroit, parce qu'il ne met pas ses balles au centre du blason. L'important au début est que le groupement soit régulier. Le résultat peut-être considéré comme satisfaisant alors même que les coups se grouperaient à l'une des extrémités du figuratif.

Si le tireur ne parvient pas à grouper régulièrement ses coups, c'est qu'il n'applique pas les principes : il ne dirige pas la ligne de mire sur le point visé, il tremble, il ferme les yeux au moment du départ du coup, il arrache la détente, etc. Il faut, pour cet homme, suspendre l'exécution du

tir réduit, le remettre aux exercices préparatoires et rechercher la cause du mal.

Le groupement des coups d'une série de ballettes tirées à la même distance permet de déterminer les défauts du tireur et de corriger son tir. D'autre part, un tir convenablement groupé indique au tireur la correction à faire pour ramener ses coups au centre du figuratif.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

En 1903. — Publications pour la troupe. — Promotions et tableaux d'avancement. — † Le colonel Titeux et le capitaine Fournier. — La question des sous-officiers. — Les prochaines grandes manœuvres.

Qu'a été l'année 1903, au point de vue militaire ? — Il ne me semble pas qu'elle ait marqué beaucoup. L'événement essentiel a été le vote du service de deux ans au Sénat. Mais la loi reste accrochée à la Chambre. Il y a un intérêt électoral à ne pas se presser. Comme il n'y a pas moins d'intérêt à avoir l'air de se presser, on en a l'air; mais on n'en a que l'air. Il paraît que M. Maurice Berteaux déposera son rapport le 15 de ce mois. Nous verrons bien si ce dépôt a lieu dans le délai fixé. D'autre part, M. Combe a affirmé que la loi serait promulguée dans le cours du premier semestre de l'année courante. Cela, aussi, nous le verrons bien... ou nous ne le verrons pas... ce qui revient au même.

M. de Lanessan, qui fut ministre de la marine dans le cabinet Waldeck-Rousseau, s'élève d'ores et déjà contre le terme de deux ans qu'il trouve excessif. Il demande le service de dix-huit mois, et, pour un peu, je triompherais, me rappelant que j'ai le premier, sauf erreur, fixé cette durée. Mais je la considérais, moi, comme un aboutissement; M. de Lanessan la considère, lui, comme un point de départ. Nous ne nous entendons donc point, encore que nous ayons l'air de dire la même chose.

Inutile de m'appesantir sur ce désaccord. J'estime que j'aurai dix occasions pour une de revenir sur la proposition de M. Rolland, dont je vous ai d'ailleurs parlé bien des fois déjà. Je ne veux pas m'exposer au reproche de rabâcher toujours les mêmes histoires.

* * *

Sera-ce m'y exposer que de reprendre un thème que j'ai abordé le mois dernier ? Il est vrai que, j'ai eu soin de vous le faire remarquer, je m'étais jusqu'alors beaucoup abstenu de le traiter.

Il s'agit de l'éducation morale et civique de la troupe. J'ai annoncé qu'un

Revue allait paraître qui aurait pour but de fournir des matériaux pour cet enseignement.

J'ai sous les yeux le premier numéro de *L'armée et la nation* — c'est le nom de ce nouveau périodique, — et j'avoue qu'il m'a causé une déception. Outre qu'il laisse fort à désirer au point de vue typographique, outre qu'il est d'une contexture compliquée et quelque peu déconcertante, je ne vois pas très bien en quoi sa lecture pourra améliorer la valeur morale des soldats, si ce n'est en ce qu'ils ne feront rien de mal pendant le temps qu'ils consacreront à cette lecture. Mais des facéties sur Dumanet et Pitou, — fussent-ils baptisés pour la circonstance Kébouric et Tétonbec, — ne sont pas de nature à rehausser à leurs propres yeux les héros de ces fantaisies.

L'article de tête est emprunté au général Peigné, commandant du 9e corps. Ce général républicain, au républicanisme duquel on reproche d'être parfois encombrant et de l'avoir été notamment lorsqu'il s'est agi de remplacer le général Faure-Biguet comme gouverneur de Paris, le général Peigné, dis-je, a fait un coup d'éclat, le mois dernier, en interdisant aux militaires placés sous ses ordres de fréquenter les cercles catholiques et les chapelles qui y sont annexées.

Il est de fait que les cercles confessionnels font une concurrence terrible aux « foyers du soldat » laïques. Les prêtres sont puissamment armés pour attirer et retenir la clientèle. J'ai eu en mains des détails bien curieux à ce sujet et — c'est le cas de le dire — bien édifiants.

Les fidèles qui sont envoyés à ces établissements par le curé de leur village y reçoivent un accueil empressé dans lequel le temporel se mêle au spirituel : on a droit à des indulgences et à du café. Après avoir communié, on a de quoi boire ou de quoi manger. Des jetons de présence récompensent l'assiduité, et, avec un nombre déterminé de ces jetons, on obtient une prime en argent ou en nature.

La Ligue de l'enseignement, qui a cherché à faire concurrence aux entreprises catholiques, n'a pas su avoir la main aussi largement ouverte que l'Eglise, et ses « Foyers » sont maigrement dotés, en dépit de la munificence de tel ou tel généreux donateur. Voilà sans doute pourquoi, estimant que la lutte est trop inégale entre les ressources des particuliers et celles du clergé, dont une partie provient de l'Etat, c'est-à-dire est fournie par les contribuables, certaines personnes trouvent tout naturel de ne pas laisser des œuvres qu'elles subventionnent faire une besogne qu'elles considèrent comme mauvaise. C'est en vertu de ce principe que le général Peigné a fermé ces cercles dont le maréchal de Mac-Mahon avait non point seulement autorisé, mais même encouragé la création, et que, pour cette raison, le ministre de la guerre, si peu clérical qu'il soit, avait tenu à respecter.

On jugera peut-être que le moment était assez inopportun pour demander au général Peigné, fort engagé dans la campagne anticléricale, la préface

d'une publication qui doit être neutre, par essence même, encore qu'elle doive être, en même temps, républicaine. L'étude qu'il a donnée à *L'armée et la nation* est d'ailleurs une dissertation assez incolore et médiocrement composée sur l'argument que voici : « L'instituteur ne fait que continuer l'œuvre d'éducation commencée par les parents; il appartient aux officiers de la reprendre et de l'achever. »

Thèse contestable. Que l'armée soit une école de civisme, je le veux bien. Mais ne perdons pas de vue son objet essentiel et primordial, qui est de former des militaires. Ce n'est que surérogatoiremeut, incidemment, — je dirais presque : frauduleusement — que l'on investit des messieurs dorés et galonnés de fonctions pour lesquelles point n'est besoin d'être doré et galonné. Au surplus, il n'est pas nécessaire non plus d'avoir un uniforme sur le dos pour apprendre à connaître son devoir de citoyen. Ce n'est pas dans une revue suisse qu'il y a lieu de consacrer, à ce sujet, de longs développements : quel malheur ce serait pour un pays s'il était tenu d'avoir une armée dans le seul but d'avoir de bons citoyens!...

Je laisse de côté les récits romanesques et humoristiques qui sont chargés, dans *L'armée et la nation*, de jouer les rôles comiques que les bons dramaturges ne manquent pas de mettre dans leurs mélodrames les plus noirs, afin de dérider le public et de panacher ses émotions. Je m'en tiens à la partie sérieuse du recueil.

Elle se compose d'un article bibliographique sur le « *Iéna ou Sedan?* » de Beyerlein[1], avec un extrait de cet ouvrage (ou plutôt avec une adaptation d'un de ses principaux épisodes), d'une étude du commandant Morelle sur les bienfaits de la vie en plein air, « éducatrice de l'œil et de l'oreille! » dit-il, d'une dissertation à bâtons rompus sur la simplification des honneurs militaires, d'une lettre d'un capitaine de cavalerie sur les relations qu'un commandant d'unités doit entretenir avec ses subordonnés, de fragments enfin d'un *Journal d'un lieutenant d'artillerie*, autobiographie dont la sincérité évidente n'est pas le moindre mérite.

En même temps que paraissait *L'armée et la nation*, un autre périodique était créé par le *Petit Journal*, sous une forme à peu près analogue et s'adressant à peu près au même public. Mais le *Petit journal militaire, maritime et colonial* l'emporte de beaucoup sur son émule par la modicité de son prix et la richesse de sa documentation graphique. Il est illustré de nombreuses images, alors que *L'armée et la nation* n'en renferme aucune.

[1] Mais pourquoi n'avoir pas dit que la traduction, relativement coûteuse de cet ouvrage (2 volumes à 3 fr. 50 chacun), est inintelligible pour des gens du métier, c'est-à-dire pour les militaires, officiers, sous-officiers et soldats, auxquels s'adresse *L'armée et la nation?* J'en ai donné les raisons le mois dernier, et je n'insiste pas. Je veux dire que, voulant renseigner ses lecteurs sur les livres à acheter, on a le devoir de les prévenir s'ils doivent n'en point avoir « pour leur argent ».

Par contre, il n'y perce aucun souci moralisateur, aucune préoccupation d'ordre didactique. C'est un divertissement, un passe-temps, avec quelques matériaux pour l'instruction du lecteur : pour son éducation, rien, ou presque rien.

Comme si l'idée de ces publications pour la troupe était dans l'air, ne voilà-t-il pas qu'on m'annonce la prochaine mise en vente d'une *Gazette militaire* qui serait imprimée à Lyon, comme la *France militaire* est imprimée à Limoges... quand la grève de ses ouvriers ne l'oblige pas à venir chercher un abri ailleurs. J'avoue que je ne vois pas bien à quel besoin répond cette Gazette, dépourvue elle aussi d'illustrations, mais également dépourvue d'arrière-pensées pédagogiques. Elle contiendra, me dit-on, des informations ; mais, à mon avis, une revue hebdomadaire ne peut essayer d'entrer en lutte, sur ce terrain, avec le journal quotidien. Quoi qu'il en soit, qui vivra (et surtout qui lira), verra! Attendons!...

* * *

Le premier de l'an amène d'assez nombreuses promotions : celles qui viennent d'avoir lieu n'ont rien eu qui m'ait semblé caractéristique. Le colonel qui commande le Palais-Bourbon vient de passer général, et on annonce qu'il va quitter son poste : de nombreuses compétitions s'agitent autour de la place. Le fait est qu'elle est bonne. Elle a porté bonheur à ceux qui l'ont occupée récemment; elle leur a servi de titre pour obtenir de l'avancement.

Le général Millet a été nommé commandant de corps d'armée. C'est un très brillant divisionnaire, de qui j'ai parlé à propos des grandes manœuvres du Limousin, où il s'est fait remarquer par son chic, par son calme et par la netteté de ses ordres. Il n'y a pas bien longtemps encore, il était directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Il y a eu beaucoup d'autres nominations dignes d'une mention. Mais je n'ai pas le temps d'y insister et de vous parler en détail des nouveaux promus.

On comptait aussi sur la publication, pour les étrennes, des tableaux d'avancement. Mais on comptait sans la pelure d'orange sur laquelle a glissé le général Percin, chargé de perpétrer les dits tableaux. La pelure d'orange était, dans l'espèce, un parquet trop bien ciré. Le chef du cabinet du ministre s'est relevé avec le poignet foulé, et il a dû interrompre son travail. Que dis-je ? Ses travaux. Je ne tarderai pas, en effet, à vous conter les transformations considérables que cet artilleur rêve de réaliser dans l'infanterie, en sa qualité de membre du comité technique de cette arme. C'est là certainement une des nouveautés les plus piquantes, les plus intéressantes dont j'aie à vous entretenir; mais je ne suis pas autorisé, quant à présent, à entrer dans d'amples détails sur la révolution qui se prépare

et dont j'aurai suffisamment indiqué l'importance en disant qu'elle apportera au mode d'emploi du fusil une transformation comparable à celle que le principe de l'« économie des forces » et autres *ejusdem farinæ* ont introduite dans le mode d'emploi du canon. On sait que c'est à l'instigation du même général Percin que ces progrès ont été réalisés. Il n'est pas surprenant qu'il ait cherché à en étendre le bienfait et qu'il ait voulu essayer d'augmenter le rendement des armes à feu après avoir réussi à augmenter celui des bouches à feu.

Il va d'ailleurs pouvoir compléter pratiquement les études qu'il a faites sur le papier et dans son cabinet. Il est probable, en effet, qu'il ne tardera pas à prendre le commandement d'une division d'infanterie. Il n'a été maintenu que temporairement, assure-t-on, au ministère de la guerre, jusqu'à achèvement du travail des tableaux d'avancement. On ajoute que son successeur serait le colonel Sarrail, actuellement commandant de l'école de Saint-Maxent. Mais que ne raconte-t-on pas? N'ai-je pas entendu dire que, aussitôt l'affaire Dreyfus réglée, le général André se retirerait? J'ai quelque peine à le croire, je l'avoue ; mais mes informations venaient pourtant d'une source excellente. La personne de qui elles émanent m'a toujours très exactement renseigné : les lecteurs de la *Revue militaire suisse* en savent quelque chose, ayant eu, grâce à elle, la primeur de nouvelles que l'événement a confirmées. Cette fois, pourtant, je me permets de faire quelques réserves.

* * *

Le colonel Titeux, qui vient de mourir, était un écrivain militaire de valeur et un artiste. Il avait quitté prématurément le service pour s'occuper de peinture, je crois, et de publications. Toùt récemment, il rédigeait en faveur de la mémoire de Dupont, ce volumineux dossier dont votre bibliographie parlait le mois dernier. Je l'ai parcouru, non sans plaisir, avec le vif désir de le lire, avec le vif regret de ne le pouvoir. Notre vie est si remplie, les livres sont si nombreux, qu'on ne peut vraiment exiger que nous lisions des *in-folio* de plus de *deux mille pages* (dont beaucoup en petit texte), comme celui-ci. Mais ce qu'un rapide examen m'a montré, c'est la solidité de l'argumentation, l'abondance de la documentation, c'est le savoir-faire de l'auteur qui a mis en œuvre, avec beaucoup de talent et d'art, les matériaux dont il disposait. La disparition du colonel Titeux est une perte pour la littérature militaire.

Je reçois le tome III de *La Guerre sud-africaine*, par le capitaine Fournier, de l'Etat-major de l'armée[1]. Je n'ai rien à ajouter aux éloges que j'ai adressés à plusieurs reprises aux publications si consciencieuses et si intéressantes de ce jeune officier. Vos collaborateurs chargés de la bibliogra-

[1] *Offensive de Lord Roberts, Occupation de Blœmfontein et de Prétoria.* Un volume in-8° de 300 pages, avec 15 cartes et croquis, Paris, Chapelot, 1904.

phie ont, eux aussi, parlé de lui dans des termes tels qu'il me suffit de dire que ce nouveau volume égale les précédents.

J'ajoute, puisque l'occasion s'en présente, que le capitaine Fournier va partir pour les Etats-Unis en qualité d'attaché militaire. Il y a d'ailleurs en ce moment dans le personnel des représentants de notre armée à l'étranger de grands bouleversements sur lesquels je ne manquerai pas de revenir un jour ou l'autre.

* * *

Le ministre s'est décidé à rapporter une circulaire confidentielle, aux termes de laquelle les sous-officiers classés pour obtenir un emploi civil devaient quitter le service actif au bout de leur quinzième année de présence sous les drapeaux, n'eussent-ils pas encore obtenu l'emploi en question, à ce moment-là. Par ce moyen, on faisait place aux jeunes, on leur donnait de l'avancement. Mais n'était-ce pas en les décourageant, puisqu'on leur montrait la facilité avec laquelle l'Etat se débarrassait de vieux serviteurs et les jetait sur le pavé? Rien de plus triste que les doléances de tel adjudant, médaillé, que j'ai vu se morfondre dans l'inaction en attendant un poste auquel il avait droit dans telle ou telle administration, tandis que cette administration s'ingéniait à ne pas le lui accorder, soit par économie, soit pour choisir un sujet qui fût plus à son goût, qui lui semblât plus rompu à la pratique du métier que cet ancien militaire, encore tout raide du port de l'uniforme.

La crise qui sévit sur les sous-officiers, la difficulté qu'on éprouve à les recruter ou, les ayant recrutés, à les retenir, tout cela est certainement imputable à l'Etat, qui a déployé peu d'énergie à faire respecter les prescriptions de la loi, et qui a même, tout le premier, donné l'exemple d'y manquer. Il ne leur fournit ni les chambres séparées, ni les ameublements spéciaux qu'il leur devait. Il a laissé éluder l'obligation de les nommer à des postes déterminés.

Il est stipulé que toute nomination à ces postes doit être enregistrée au *Journal officiel* pour permettre aux intéressés de faire valoir leurs droits, si ceux-ci se trouvaient lésés. Or, on s'abstient de ces notifications officielles, de sorte que les inégalités passent inaperçues.

Aussi le ministre a-t-il proposé, lui-même, dans la rédaction de la loi sur le service de deux ans, l'insertion d'une clause interdisant aux fonctionnaires des Finances de payer le traitement afférent à un des emplois réservés aux sous-officiers, si la nomination du titulaire n'avait dûment figuré à l'*Officiel*, et ce, à peine de destitution. Excusez du peu! Si, après cela, on continue à violer la loi, dame! c'est qu'on y mettra de la bonne volonté.

Hélas! Toutes ces garanties sont encore dans le domaine du devenir. Pour le présent, les pauvres sous-officiers sont dans une situation précaire: le ministre pourrait, pour une large part, y remédier de son chef, sans avoir

besoin du concours du Parlement. La mesure qu'il a adoptée et dont je parlais en est une preuve. Rien ne l'empêche de reprendre et de continuer l'œuvre bienfaisante qu'il vient d'entamer.

* * *

Comme l'an dernier, il y aura deux manœuvres distinctes de corps d'armée contre corps d'armée : l'une dans l'Est, sous la direction du général Brugère ; l'autre dans le Nord-Ouest, sous la direction du général Hagron, que son âge et sa réputation désignent pour occuper un jour la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre. En raison de cette circonstance, on attache une importance particulière aux opérations qu'il dirigera. Je compte les suivre, s'il m'est impossible, en raison des dates que l'on choisira, de me porter de l'un à l'autre des théâtres d'opérations.

Dans l'Est, c'est le 7ᵉ corps (Besançon) qui combattra le 8ᵉ (Bourges). Dans l'Ouest, c'est le 3ᵉ (Rouen) qui aura contre lui le 4ᵉ (Le Mans) : il paraît que cette lutte nous ramènera dans les plaines de la Beauce. J'aurais préféré, je l'avoue, qu'elle se déroulât en Normandie, dans l'Orne.

1° Les *manœuvres de l'Est*, placées sous la haute direction du général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre, comprendront : les 7ᵉ et 8ᵉ corps d'armée, les 7ᵉ et 8ᵉ divisions de cavalerie et une division de marche (la 5ᵉ brigade d'infanterie coloniale et une brigade de marche formée des deux groupes de bataillons de zouaves de Paris et de Lyon et du 26ᵉ bataillon de chasseurs à pied).

Les artilleries des deux corps d'armée seront complétées : pour le 7ᵉ corps, par un groupe de la 14ᵉ brigade et un groupe de la 20ᵉ brigade d'artillerie ; — pour le 8ᵉ corps, par un groupe de la 6ᵉ brigade et un groupe de la 13ᵉ brigade d'artillerie. — L'artillerie divisionnaire de la division de marche sera entièrement fournie par l'un des régiments de la 19ᵉ brigade d'artillerie.

2° Les *manœuvres du Nord-Ouest*, dirigées par le général Hagron, membre du conseil supérieur de la guerre, comprendront : les 3ᵉ et 4ᵉ corps d'armée et la 1ʳᵉ division de cavalerie.

Les artilleries des deux corps d'armée seront complétées : pour le 3ᵉ corps, par un groupe de la 2ᵉ brigade et un groupe de la 19ᵉ brigade d'artillerie ; — pour le 4ᵉ corps, par un groupe de la 9ᵉ brigade et un groupe de la 10ᵉ brigade d'artillerie.

Il sera exécuté des *manœuvres de brigade* dans les 9ᵉ, 10ᵉ, 12ᵉ, 13ᵉ, 14ᵉ et 15ᵉ corps d'armée.

Les troupes de la Corse manœuvreront pendant dix jours.

Il sera exécuté des *manœuvres de division* dans les 1ᵉʳ, 5ᵉ, 6ᵉ, 11ᵉ, 16ᵉ, 17ᵉ, 18ᵉ et 20ᵉ corps d'armée et par la 4ᵉ division d'infanterie du 2ᵉ corps.

L'Ecole de Saint-Cyr participera aux manœuvres de la 10e division, qui auront lieu au mois d'août.

Exceptionnellement, la 3e division (2e corps) n'exécutera pas, cette année, de manœuvres d'automne.

Les camps d'instruction seront répartis comme il suit, en 1904 :

Sissonne : 1er et 2e corps; Châlons : 6e corps et 3e division du 2e corps; Mailly : 20e corps et 9e division du 5e corps; Coetquidan : 10e et 11e corps; La Courtine : 12e et 13e corps; Larzac : 16e corps.

Une manœuvre d'ensemble de cavalerie sera exécutée par les 2e et 3e divisions, sous la direction du président du comité technique de la cavalerie.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau ministre de la guerre. — La question militaire. — Les officiers subalternes. — L'instruction agraire et littéraire du soldat. — Historique du réarmement de l'artillerie de campagne. — Un office de la presse au ministère de la guerre — Nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie.

La démission collective du cabinet, au mois de novembre dernier, a entraîné un changement au ministère de la guerre : le lieutenant-général Ettore Pedotti y a remplacé le général Ottolenghi.

Le nouveau ministre a trouvé dans les archives de son prédécesseur nombre de projets prêts à être déposés à la Chambre des députés et nombre d'autres dont l'étude est commencée. Cette abondance de bien ne laisse pas que d'être embarrassante pour un homme qui s'est toujours tenu éloigné de la vie politique, quelque soit son intelligence et la fermeté de son caractère.

A la vérité, la question militaire à l'intérieur continue à se mouvoir dans le même ordre d'idées : c'est toujours la lutte avec l'extrême-gauche, qui s'obstine à solliciter une réduction du budget de la guerre et ne perd pas une occasion de discréditer les institutions nécessaires à la défense nationale. La conséquence de cette situation est que le budget demeure au chiffre de 239 millions, malgré les exigences croissantes de l'armée; tous les efforts de l'administration tendent à concilier avec ces exigences le problème économique. On sent la nécessité d'apporter une prudence extrême dans l'étude des grandes questions militaires, telles celles du recrutement, de la durée service, etc., alors que d'autres, quoique d'un intérêt moins directement néral, réclament elles aussi une impérieuse et préalable solution.

Il semble que les hommes qui sont à la tête du gouvernement se rendent

bien compte de cet état de choses et s'engagent dans la bonne voie. Voilà des années, par exemple, que la situation économique des officiers subalternes est devenue presque intolérable. Leur solde est tombée à un chiffre dérisoire, et à ce premier inconvénient s'ajoute celui de la longue permanence dans les grades inférieurs. Or, des espoirs tangibles ont été donnés enfin à cette nombreuse catégorie de membres de l'armée, qui en sont l'âme en quelque sorte : dans une des séances du Parlement, le président du Conseil a déclaré qu'il s'intéresserait au plus tôt à l'amélioration de la position des officiers subalternes. Le ministre Pedotti a formulé une assurance identique. En même temps, il a ordonné de ne plus punir aveuglément les officiers qui auraient contracté des dettes, mais de les mettre à même de présenter leur défense comme peut le faire tout citoyen. D'autres mesures analogues, qu'il serait fastidieux d'énumérer, ont été arrêtées. Elles autorisent les intéressés à compter sur un avenir plus favorable.

* * *

A diverses reprises déjà, j'ai parlé de l'instruction agraire donnée aux soldats-paysans pendant leur passage à la caserne. Les bons résultats de cette expérience ont engagé à la continuer et à l'étendre. On cherche à exploiter dans ce but toutes les ressources matérielles et morales disponibles. Des officiers praticiens offrent leurs services et peu à peu les cours, pour lesquels on profite des dimanches, prennent une marche plus régulière.

Ils sont répartis sur trois périodes : en hiver, les leçons théoriques, et au printemps deux séries d'heures consacrées plutôt à la pratique. Le ministre a mis à la disposition des cours une subvention bien minime de 10 000 lires; mais grâce à des dons particuliers et aux efforts de l'initiative privée, une école agraire a pu être installée dans toutes les grandes et moyennes garnisons. Récemment, le général Pedotti est parvenu à intéresser à la question son collègue de l'agriculture, et celui-ci a promis son appui matériel et moral.

On espère aussi arriver à développer l'instruction littéraire du soldat. Le nombre de nos illettrés est grand, surtout parmi les recrues de l'Italie méridionale. Qu'il y ait là un dommage au point de vue social, c'est incontestable. Mais ce dommage n'est pas moins grand pour l'armée, obligée de laisser se perdre un précieux bagage d'intelligences et d'énergies. Tous nos régiments de l'Italie méridionale et centrale ont appris à leurs dépens combien nombreux restent simples soldats des hommes cependant doués d'aptitudes et de bonne volonté. Ils feraient d'excellents gradés, n'était leur ignorance, et cet état de chose est d'autant plus regrettable que ces hommes recrutés dans l'élément campagnard rempliraient le mieux, physiquement et moralement, les conditions requises pour la formation d'un bon cadre.

Dans une récente circulaire adressée à tous les commandants de corps d'armée, le général Pedotti a attiré l'attention sur la nécessité de fournir

quelque instruction littéraire aux recrues. Il a donné des ordres péremptoires pour intéresser à cette obligation tous les officiers. Il est probable que seront créées des écoles régimentaires, et l'on prévoit qu'un actif développement sera donné à cette institution. Il y a à ce sujet échange de vues entre le ministre de la guerre et celui de l'instruction publique, et l'on pense que ce dernier s'intéressera à l'entreprise et lui procurera le secours des maîtres de l'école primaire. Ces derniers se feront sans doute mieux apprécier que le sous-officier qui, quelque zèle et quelque habileté qu'il mette à la tâche, rappellerait trop au soldat les mauvais côtés de la vie de caserne.

* * *

Les amateurs de longs débats ont été servis à souhait par la question du canon. Et c'est moins encore le point de vue technique qui a mis les opinions aux prises que le point de vue tout général des qualités de l'arme de l'artillerie. Un journal piémontais a mis le feu aux poudres. Il a consacré une série d'articles à développer la thèse d'une insuffisante préparation tactique de l'artillerie de campagne italienne, insuffisance qui n'aurait pas permis à celle-ci d'affronter le problème du renouvellement du matériel. Sa conclusion fut qu'il fallait introduire une distinction entre les officiers de l'arme, prévoir d'une part les techniciens, de l'autre les combattants.

La presse commet volontiers des erreurs quand elle aborde les questions de cette nature. Les faits se chargeront sans doute de relever l'erreur de jugement du journal piémontais.

Un incident analogue s'était produit lors de l'adoption du fusil mod. 1891. La presse avait colporté l'affirmation que les culots de cartouche se déchiraient fréquemment au tir et qu'il en résultait une détérioration de l'arme telle qu'au lieu de résister à 4000 coups, le canon résistait à peine à 1500. Une commission spéciale fut chargée de vérifier le fait. Elle constata premièrement que la proportion des déchirures de culots était minime ; secondement, que cette proportion atteignît-elle le 70 %, l'arme supporterait encore plus de 1000 coups.

Pour en revenir à l'artillerie de campagne, je crois utile de résumer la genèse de sa transformation jusqu'à la date actuelle, depuis le moment où es batteries lourdes furent armées du canon de 87 mm. B.

Tandis que cet armement s'achevait, on continuait à étudier le dévelop-ement et les progrès de l'artillerie à l'étranger. Quand on commença à arler du matériel à tir rapide, peut-être montrâmes-nous un peu de hâte ans nos résolutions. Au moment où, en 1896 et 1897, l'Allemagne et la rance opérèrent leur transformation, et où l'Autriche se montra disposée à ntrer dans la même voie, modifiant également sa munition, notre canon de 7 mm. B avait encore devant lui une dizaine d'années de vie. Sa transforation radicale eût été trop onéreuse. On se décida pour une transformation rtielle à laquelle on consacra trois millions. Le shrapnel en fonte fut

maintenu, et l'on se borna à limiter le recul de la pièce par l'adjonction d'une bêche de crosse et à rendre plus rapide le chargement par une amélioration dans le fonctionnement de la culasse.

Pour nos batteries légères de 75 mm. B, cette transformation n'était pas indiquée. Les bouches à feu étaient trop anciennes déjà : il était nécessaire de les remplacer par un matériel plus moderne. On consacra deux années à l'examen de cette transformation, au bout desquelles, en 1899, on se décida pour le canon actuel, pièce de 75 mm. en acier avec affût rigide. A cette époque, l'affût à déformation ne paraissait pas présenter encore de suffisantes garanties de praticité.

Un crédit de 60 millions fut voté et la construction commença. Dans le même temps, on étudiait un nouveau matériel de montagne, dont le modèle ne tarda pas a être arrêté et mis en construction également.

Sur ces entrefaites furent réalisés les progrès techniques considérables que l'on sait. De grandes maisons résolvaient le problème jusqu'alors incertain du canon à tir rapide avec affût à déformation, et l'usine Krupp elle-même qui, en 1899, présentait son affût à bêche de crosse élastique comme l'unique solution pratique, se trouva avoir changé d'opinion en 1901. Elle aussi était entrée dans la voie tracée par Ehrhardt, par Schneider-Canet, par Vickers, etc.

Chez nous le problème avait été examiné et pratiquement résolu, à l'exception de certaines particularités et de certaines conséquences relatives à l'emploi et à l'organisation des nouvelles batteries.

Toutefois, comme la transformation du matériel de 75 mm. était commencée, il fallut la continuer. Mais des 60 millions votés par le Parlement, moins de la moitié seulement furent dépensés, et l'on peut attendre maintenant que l'étude de l'affût à déformation soit absolument complète. On pourra songer alors à construire.

Pour le moment, le canon de 75 mm. A est fort bon. Son affût rigide ne répond pas entièrement, il est vrai, aux exigences tactiques actuellement prévues pour certains cas déterminés, mais muni d'une bonne bouche à feu, il peut encore servir avec succès. Le matériel de 87 mm. B sera remplacé par un modèle tout nouveau. Pour le moment, en tant que matériel rigide, il est suffisant. Enfin, nous disposons sur le crédit antérieurement voté d'une réserve de 30 millions qui servira pour l'acquisition du futur matériel à déformation.

* * *

Un office de la presse *(Ufficio della Stampa)* a été institué au ministère de la guerre. Un colonel et un journaliste civil le composent. Son objet est de reviser toutes les nouvelles militaires publiées dans la presse nationale, rectifier les informations erronées, recueillir les propositions présentées, les projets, les idées utiles ou originales produites par le journa-

lisme quotidien ou périodique. Cet office fournira également des informations aux correspondants militaires des journaux italiens, informations qui jusqu'ici n'avaient été que partiellement fournies et indirectement.

La presse a appris avec satisfaction la création de cet office qui rendra plus facile la tâche des chroniqueurs militaires, leur permettra de la remplir avec plus de précision et deviendra un nouveau lien entre l'armée et le public. Chacun s'en trouvera bien.

* * *

Une commission spéciale a été constituée au ministère de la guerre pour rédiger un nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie. Cette commission est présidée par le major-général Spingardi, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Elle comprend un colonel d'état-major, un colonel et un major d'infanterie, enfin un capitaine d'état-major

Le nouveau règlement sera rédigé en tenant compte des idées modernes et présentera de notables simplifications sur l'ancien, afin de permettre de réduire au minimum possible le temps consacré à l'instruction individuelle.

INFORMATIONS

SUISSE

Le budget militaire pour 1904. — Dans leur dernière session, les Chambres ont arrêté le budget militaire pour 1904. Il s'élève aux dépenses à 29 300 000 fr. ; aux recettes à 2 940 000 fr.

A part les dispositions provoquées par la transformation du matériel de l'artillerie de campagne, le budget comporte peu de changements. Voici quelques renseignements de détail.

Le recrutement des mitrailleurs à cheval sera légèrement augmenté. L'effectif actuel des compagnies a été reconnu trop faible. Il ne suffit pas à sa tâche qui est multiple : maniement des mitrailleuses, service de sûreté, soins à donner aux chevaux, service du parc, etc.

En prévision d'un perfectionnement de l'aptitude des artilleurs au tir, la dotation en munition est augmentée, soit pour les batteries de campagne, pour celles de montagne, soit pour la position. Pour cette dernière mentation porte surtout sur l'emploi des obus brisants de 12 cm.

eront appelés à des cours de répétition, dans l'élite, les III^e et IV^e corps

d'armée, dans le landwehr la XVII[e] brigade d'infanterie, le 9[e] bataillon de carabiniers et le 41[e] régiment.

Un exercice de mobilisation aura lieu pour la garde régionale du Gothard.

Quelques innovations intéressent les écoles spéciales.

Conformément à un désir maintes fois exprimé par la conférence des commandants de corps d'armée et de divisions, les chefs de ces unités seront appelés au IV[e] cours de l'état-major général.

Le nombre des officiers supérieurs qui prennent part à une école de tir d'infanterie est porté de 50 à 100. L'importance toujours plus grande du feu de mousqueterie révélé par les dernières guerres, oblige à compléter à cet égard l'instruction des officiers.

A propos des écoles d'aspirants-officiers d'artillerie et de la dotation en projectiles de 7,5 cm. prévue pour ces écoles, le budget dit qu'il est probable qu'en 1905 deux corps d'armée auront les nouvelles pièces.

Le budget prévoit : un cours de tir pour officiers d'artillerie de position (il n'y en a pas eu depuis 1901), un cours de pointeurs pour l'artillerie de montagne (dernier cours 1897), un cours tactique pour l'artillerie de position (dernier cours 1899). Il prévoit également une école centrale IV.

L'instruction militaire préparatoire du III[e] degré ayant pris un essor réjouissant ces dernières années, le budget escompte pour 1904 un effectif de 8000 élèves et porte le crédit nécessaire de 130 000 à 150 000 fr.

Les essais de projecteurs de 150 cm., dimension reconnue nécessaire pour la projection à de grandes distances, n'ont pas été concluants jusqu'ici. Ils seront poursuivis jusqu'à l'automne prochain.

A la demande de l'état-major général, une station de pigeons-voyageurs a été installée à la caserne d'Altkirch. Elle sera occupée dès 1904.

Le Ski-Club glaronnais. — Le Ski-Club de Glaris organise, pour les 23 et 24 janvier, ses troisièmes courses de skieurs. Ces courses, dont le programme est fort riche et varié, auront lieu à Untersack, à trente minutes de la gare de Glaris ; le concours de saut aura lieu plus près encore de la station, sur l'emplacement d'Elmerfeld. Le lieu général de rendez-vous est l'hôtel Glarnerhof, à Glaris.

Le programme des courses ne comportera pas moins de dix épreuves pour jeunes gens, dames et hommes faits. Deux de ces épreuves sont réservées exclusivement aux militaires. Elles auront lieu le dimanche 24 janvier, dès 9 heures du matin. Ce sont des courses d'obstacles.

a) *Course pour sous-officiers et soldats* (9 h. m.). Distance environ 5 kilomètres. Différence d'altitude 400 m. Avant d'atteindre le but, chaque con-

urrent tirera cinq coups de fusil contre des cibles représentant des hommes ebout. Position de tir libre. Distance inconnue. Chaque coup en cible donne roit au décompte de 20 secondes sur la durée totale du trajet.

La munition sera touchée sur l'emplacement des courses.

Tenue : Vareuse et képi, fusil avec yatagan et cartouchière. Le fusil court est autorisé.

Des vareuses d'exercice seront à la disposition des concurrents appartenant à l'infanterie. Ils pourront les toucher à l'hôtel Glarnerhof.

Inscription : 3 fr.

Un prix d'une valeur de 50 fr. au moins.

b) *Course pour officiers* (10 h. 30), à la condition qu'il y ait au moins six inscriptions. Même distance ; même différence d'altitude.

Avant l'arrivée au but, tir contre des cibles représentant des hommes à genou. Distance 50 m. Décompte sur la durée du trajet de 20 secondes par atteinte.

Tenue : vareuse et casquette. Revolver ou pistolet.

Inscription 4 fr. Premier prix 50 fr. Prix suivants selon les inscriptions.

Les militaires prenant part aux courses ont droit à la demi-taxe en chemin de fer.

Les courses débuteront le 23 janvier par une épreuve de fonds comportant l'itinéraire suivant : Gutentalboden (Muotathal), 1280 m, — Col du Pragel, 1547 m. — Neuhüttli, 1278 m. — Richisau, 1095 m. — Lac du Klöntal 828 mètres. — Unter Sackberg, 1061 m. — Geisiwite 960 m. — Untersack 672 mètres.

Inscription 5 fr. Premier prix 100 fr.

Départ de Gutentalboden à 11 h. du matin.

ANGLETERRE

National Service League. — La *Revue* a déjà mentionné l'existence de la *National Service League*, cette société qui s'est donnée pour tâche d'introduire en Angleterre le service obligatoire pour les milices, sous une forme analogue à celle de notre armée suisse. Depuis quelques mois cette association a fait de notables progrès. Ayant reçu nombre d'adhésions importantes, parmi lesquelles on peut citer celle du maréchal lord Wolseley, aujourd'hui retiré du service, elle commence à s'étendre en province.

Aujourd'hui elle publie un journal mensuel, dont deux numéros ont déjà paru, sous la direction de son secrétaire M. S.-F. Shee. Un article du numéro de décembre est consacré à l'armée suisse en général et aux dernières manœuvres du Ier corps. Il est signé de sir Howard Vincent, député au par-

lement et chef bien connu d'un corps de volontaires. A cet article sont jointes des photographies représentant nos milices.

Un autre travail fait ressortir l'influence qu'a exercée sur les débuts de la guerre d'Afrique l'absence de toute organisation régulière de milices dans les colonies anglaises. La conséquence est qu'aujourd'hui les colonies anglaises se préoccupent de cet état de choses et qu'il est fort probable qu'elles auront résolu cette question de dépense bien avant la mère-patrie, où le terrain est loin d'être aussi favorable aux innovations. Il est à prévoir que dans ce problème, comme dans la question économique, l'influence des colonies sur le royaume uni soit considérable.

Malgré l'importance de la lutte économique engagée par M. Chamberlain qui remplit depuis plusieurs mois les journaux anglais, la question militaire a fait une rentrée en scène remarquable. La cause en a été surtout la publicité de l'enquête conduite par la *War Commission* sur la guerre d'Afrique, enquête qui a révélé d'une façon précise au public des vices d'organisation que l'on n'avait fait que soupçonner. Chose sans précédent en pleine crise politique, le premier ministre, M. Balfour, a consacré à la question militaire tout un long discours extraparlementaire. Un nouveau ministre, M. Forster, connu pour ses tendances réformatrices, a été appelé à la tête du War Office et a aussitôt appointé une commission destinée à modifier l'organisation de ce ministère.

Aujourd'hui la question de la réforme de l'armée permanente est beaucoup plus claire qu'il y a un an et l'on aperçoit nettement que le changement le plus urgent doit consister dans l'établissement de ce que les Anglais appellent un *Thinking Department*, c'est-à-dire un département chargé de penser pour l'armée; en d'autres termes un état-major général analogue à ceux des puissances du continent. Une fois ce département établi, on peut croire que toutes les questions seront liquidées les unes après les autres, et qu'il exercera sur l'éducation de l'armée une influence considérable.

En dernier lieu viendra la question du service obligatoire pour les milices qui est encore loin d'être mûre et rencontre dans les idées et les principes du grand public des obstacles très considérables. En temps de guerre, dit ce public, nous sommes prêts à tous les sacrifices en hommes et en argent; mais en temps de paix nous ne voulons pas entendre parler de militaire. Pour faire comprendre à l'opinion qu'elle se trompe il faudra du temps. Cependant les novateurs sont décidés et savent ce qu'ils veulent, tandis que la plupart de leurs adversaires, en dehors des purs humanitaires partisans de la paix à tout prix, n'offrent guère qu'une résistance passive à des arguments difficiles à réfuter.

C. F.

FRANCE

L'Armée et la Nation. — Notre correspondant de France nous permettra-t-il d'ajouter nos appréciations aux siennes au sujet de *l'Armée et la Nation*, dont nous avons reçu le premier numéro ? Ce qui à nos yeux fait l'intérêt de cette publication qui nous paraît animée d'un esprit digne de tous éloges, c'est qu'elle est d'un caractère inédit dans la presse militaire française.

A tort ou à raison, l'étranger — dont les appréciations sont à la vérité sujettes à erreur — jugeant trop volontiers des choses de France sur le mal que les Français disent d'eux-mêmes, admet que l'union manque d'intimité entre les institutions militaires et les institutions civiles. L'esprit de l'armée et l'esprit de la nation ne lui semblent pas un; il y a non précisément désaccord, mais accord insuffisant, ou plutôt pénétration réciproque insuffisante.

Réaliser l'unité entre l'élément militaire et l'élément civil de la nation, éduquer moralement le soldat, militairement le citoyen, est l'objet que se propose *l'Armée et la Nation*. Cette publication s'adresse aux jeunes hommes *avant* leur entrée au régiment et se propose de faciliter leur instruction, de consolider les connaissances acquises à l'école, d'éveiller leur curiosité, d'exciter leur intelligence, de mûrir leur jugement, avec, comme but constant, de les préparer au service militaire. *Elle les suivra au régiment*, où elle travaillera à perfectionner leur instruction générale comme soldats et à leur faire comprendre en même temps que le devoir militaire n'est qu'une forme du devoir civique. Enfin, *après* le régiment, elle les tiendra au courant des progrès accomplis dans l'armée depuis qu'ils l'ont quittée, de façon à ce qu'ils soient toujours en état de reprendre leur place dans le rang.

Ce résumé du programme de notre nouveau confrère suffit à montrer combien élevé est son idéal, et combien grande peut devenir sa place dans la famille militaire française. Nous ne doutons pas un instant du succès qui lui est réservé.

BIBLIOGRAPHIE

Sobre promoçoes, par J.-C. Rodrigues da Costa, colonel d'artillerie. Lisbonne 1903. Une brochure de 190 pages.

L'auteur de cette brochure nous dit, dans son avant-propos, qu'il fut un des membres de la commission chargée en 1899 par le ministre de la guerre, colonel Zelles, de préparer un projet de loi sur l'avancement dans

l'armée portugaise. Cette commission eut le grand regret de voir ses patriotiques efforts rendus stériles par la chute du cabinet progressiste, qui s'était proposé de réformer dans le sens d'une modernisation les institutions militaires du pays.

C'est le développement des principes défendus par le colonel Rodriguès da Costa, dans les délibérations de la Commission de 1899 et dans des écrits publiés avant et après cette date, que contient le livre qui nous occupe.

Nous avons lu avec un extrême plaisir le plaidoyer du colonel portugais en faveur de réformes s'inspirant des progrès de tout ordre qui sont l'honneur de notre époque et le fondement des sociétés contemporaines. Il est profondément triste, on comprend même difficilement, que des hommes aussi distingués, clairvoyants et patriotes que le colonel da Costa se heurtent à une aussi folle résistance de la part de ceux qui pourraient et devraient remédier à un état de choses nuisible à tous les points de vue : comment ceux-ci ne s'en rendent-ils pas compte, alors que le mal leur est signalé d'une façon si énergique et avec des arguments d'une aussi incontestable valeur ?

Mais des hommes comme le colonel da Costa ne doivent pas se décourager : la cause qu'ils défendent est la bonne cause et tôt ou tard l'heure du triomphe sonnera pour eux.

X.

Lecciones sobre el empleo táctico de la artilleria de campana, par don Leoncio Mas y Zaldua, lieutenant-colonel d'artillerie, professeur à l'Ecole supérieure de guerre. Madrid 1903. Un volume de 645 pages avec deux cartes.

S'il y a une question de toute actualité dans le domaine militaire, c'est bien celle qui est traitée de main de maître dans le nouveau livre du lieutenant-colonel Mas, un des plus éminents officiers de l'artillerie espagnole, de ce corps auquel son savoir et son intelligent labeur ont valu l'admiration et le respect de son pays et de l'étranger.

Nous disons nouveau livre, quoique sa première édition date déjà de plusieurs années; mais les modifications touchant à la doctrine que l'auteur a dû introduire dans la troisième édition, — celle à laquelle nous nous référons, — pour permettre à l'ouvrage de rendre compte des nouvelles idées sur l'emploi de l'artillerie de campagne, armée du matériel moderne, sont d'une telle importance qu'elles justifient amplement notre qualificatif. On ne trouve pas, dans ce travail tout à fait didactique, destiné qu'il est spécialement à servir de texte à l'Académie d'artillerie, la défense exclusive de théories déterminées. Tout en appuyant sur les principes les plus justes à son avis, l'auteur s'est gardé de prendre position dans les débats des différentes écoles qui se sont formées à la suite des progrès d'ordre technique et tactique réalisés par l'artillerie : il a cru préférable d'exposer les points de vue de ces écoles, les doctrines particulières, leurs arguments principaux dans la défense de leurs thèses et l'attaque de celles de leurs adversaires; il a voulu, en un mot, fournir tous les éléments nécessaires pour que chacun puisse être juge éclairé et se faire un critère propre sur les points tant discutés. Donc pas de polémique, pas de controverse et pas d'exclusivisme, mais une exposition claire et minutieuse, un tableau parfait et une connaissance profonde du sujet traité.

Le livre du savant lieutenant-colonel Mas est en somme un cours d'artillerie de campagne, professé brillamment, et que nous recommandons beaucoup, en même temps que nous félicitons chaudement l'auteur d'un travail si bien fait et si utile.

X.

Lausanne. — Imp. Corbaz & C^ie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX[e] Année | N° 2 | Février 1904

DANS L'INFANTERIE

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 23 décembre 1890.

Nous avons passé en revue quelques *règlements d'exercice* *ur l'infanterie*[1] de date récente, dont la rédaction a été plus moins influencée par les expériences des dernières guerres, incipalement de la guerre sud-africaine. Nous désirons ter-iner cette étude par quelques réflexions sur le *Règlement* *xercice pour l'infanterie suisse.*

* * *

Le Règlement suisse date de 1890. Il est donc bien anté-ur au mouvement d'idées qui agite actuellement l'infanterie. and il vit le jour, il éveilla l'attention par les évidentes sim-fications qu'il apportait aux manœuvres de l'infanterie. Mais admettait encore à cette époque la possibilité de faire évo-er sur le champ de bataille des unités assez considérables, en dre serré, sur un rang ou sur deux rangs, en ligne ouverte en ligne, en ligne de colonnes ou en colonnes. D'autre part, mploi, dans certaines situations, de formations développées rtout en profondeur et sur un front très étroit, telles la co-ne de marche et la colonne par files (colonnes par quatre et

[1] *Revue militaire suisse* 1903, pages 311, 513 et 577.

par deux), voire même la colonne par un, n'avait été tenté ni sur le champ de manœuvre, ni surtout sur le champ de bataille. Ce n'est que plus tard, à partir de 1894, que l'on commença à parler de l'emploi de ces formations pour les mouvements et les évolutions tactiques sur le champ de bataille, à la suite du Règlement français pour les exercices et les manœuvres de l'infanterie, dont une nouvelle édition modifiée parut à cette époque.

Pour le combat par le feu, la formation adoptée par le règlement suisse est une ligne de tirailleurs, ininterrompue, par sections, avec un certain intervalle de tirailleur à tirailleur. Entre les sections, lors du premier déploiement, on ménage un intervalle de quinze mètres ; les chefs sont répartis soit dans la ligne de feu (chefs de groupe), soit derrière elle (serre-file et chefs de section). Ce n'est qu'exceptionnellement, « si l'on veut occuper un front plus étendu », qu'on fait prendre des intervalles entre les groupes.

Le règlement suisse subit depuis 1890 diverses modifications ; les seules ayant un caractère officiel sont celles du 15 avril 1901 et du 16 juin 1902, qui reçurent la sanction du Conseil fédéral.

Il fallut pourtant à diverses époques parer aux imperfections ou aux lacunes du règlement par des modifications de détail ou par des interprétations. Ces modifications ou ces décisions interprétatives émanèrent en général de la Conférence des instructeurs d'arrondissement. Ainsi, pour la prescription du chiffre 146, il fut décidé que l'intervalle de quinze mètres de section à section, dans la ligne de tirailleurs, ne devait être maintenu que si l'on ne déployait pas plus de deux sections à la fois, par compagnie, etc.

Parmi les modifications les plus importantes ayant revêtu un caractère officiel figurent celles qui ont transformé le caractère du *feu d'une cartouche*, lequel de feu à commandement est devenu une sorte de feu à volonté, laissant au tireur une pleine initiative, limitée seulement, dans les cas ordinaires, par les commandements de commencer et d'interrompre le feu.

Pour tout le reste, le *Règlement d'exercice* de 1890 est resté sans changement.

Peut-il, tel qu'il est, s'adapter aux besoins actuels ? Permet-il de réaliser sur le champ de bataille tout ce que les enseignements des dernières guerres ont démontré nécessaire, au point de vue des formations, des mouvements, des évolutions et des

feux? Oui et non. Oui, s'il est permis de ne pas s'en tenir aux seules formes et formations que le règlement prévoit ou prescrit pour faire stationner, marcher, évoluer et combattre l'infanterie, et si le chef peut les modifier et les varier à l'infini, au gré des besoins et des situations toujours diverses du combat; — non, s'il faut respecter le règlement jusque dans sa lettre la plus étroite.

Or, on lit dans l'introduction, au chiffre 10, la phrase suivante : « Les formes décrites dans le règlement ne doivent être ni complétées par d'autres, ni modifiées arbitrairement ».

La question d'une revision, ou plutôt d'une rédaction nouvelle du règlement actuel s'est posée plus d'une fois; elle a déjà été discutée; M. le major Schläppi en a fait dans le *Monatschrift für offiziere aller Waffen* en 1900 l'objet d'une étude d'une certaine étendue; il a conclu à la nécessité d'une revision et a formulé à cet effet tout un ensemble de propositions dont un certain nombre ne manquent ni d'intérêt, ni d'opportunité. L'année dernière, un travail ayant un caractère officiel, rédigé par M. le lieut.-col. Biberstein sur l'ordre, et probablement aussi, sous l'inspiration de l'Instructeur en chef de l'infanterie, arrive à cette conclusion qu'il n'est ni nécessaire ni opportun, d'entreprendre dans le moment actuel une rédaction nouvelle du Règlement d'exercice pour l'infanterie et qu'il suffirait, pour le mettre au niveau des besoins, d'y introduire un petit nombre de modifications indispensables.

Si nous admettons que le moment ne serait en effet pas favorable pour entreprendre une nouvelle rédaction du Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse et qu'un travail de ce genre, dût-on l'entreprendre immédiatement, ne pourrait pas être mené à chef en peu de temps; si, d'autre part, on reconnaît nécessaire de modifier quelques points de ce règlement pour les mettre d'accord avec les idées actuellement en cours sur le combat de l'infanterie, quelles sont ces modifications?

C'est ce que nous nous proposons d'examiner brièvement.

* * *

« Les formes décrites dans le règlement ne doivent être ni complétées par d'autres, ni modifiées arbitrairement ». Ainsi s'exprime le règlement (chiffre 10). Ceci devrait être retranché. Aucun règlement ne saurait avoir la prétention de contenir

toutes les formations qu'il peut être nécessaire d'employer dans le combat. Formulée dans ces termes absolus, cette défense est dangereuse ; elle rétrécit l'initiative de l'officier et peut l'empêcher, dans tel cas donné, d'adopter pour arriver au but qu'il poursuit ou pour résoudre la tâche qu'il a reçue, la seule formation lui paraissant convenir à la situation, cela parce qu'elle ne serait pas prévue par le règlement.

* * *

« Lorsqu'on s'est servi du magasin, on emploie tous les moments de répit pour le compléter : *Fermez le magasin, complétez...* » (chiffre 40).

Les nécessités du combat moderne exigent que le fantassin puisse agir avec la plus entière indépendance, car il échappera souvent à l'influence directe de son chef. Il ne faut donc pas que de celui-ci dépende le soin de charger ou de compléter le magasin. C'est cependant ce qui semble découler du chiffre 40 pris à la lettre. On a généralement admis que le fantassin ne complète le magasin que sur l'ordre du chef, cet ordre étant de ceux qui, suivant le chiffre 5 de l'introduction, doivent être employés dans les termes du règlement, ayant, par conséquent, la valeur d'un commandement. Nous pensons au contraire que le fantassin doit, de lui-même, employer chaque moment de répit pour compléter le magasin de son fusil ; en agissant autrement, soit en attendant l'ordre d'un chef, il risque d'être pris au dépourvu au moment où il devrait tirer un feu de magasin.

Il est tout aussi nécessaire de tenir le fusil toujours prêt pour le feu de magasin, que pour le tir coup par coup (feu d'une cartouche), ainsi que le prescrit le chiffre 33.

* * *

« Pour interrompre le feu, on se sert du sifflet... » (chiffre 10). L'expérience a démontré le danger du sifflet, instrument dont le son s'entend de très loin et qui aux moyennes et courtes distances peut avoir l'inconvénient d'attirer l'attention de l'ennemi. Sans renoncer complètement à en faire usage, il y a lieu, de le remplacer dans beaucoup de cas par des appels de la voix et par des ordres que l'on fait passer dans les rangs ou dans la ligne de tirailleurs, de bouche en bouche (*Faites passer*).

* * *

« Une section de 20 files déployées occupe un front d'environ 60 pas (50 mètres). Si l'on veut occuper un front plus étendu, on indique les intervalles à prendre entre les groupes » (chiffre 94).

Jusque tout récemment, on ne déployait pas la section autrement, dans l'offensive particulièrement, qu'en lui faisant prendre un front de 50 mètres; ce n'était même que très exceptionnellement que, dans la défensive, on étendait son front au delà de cette limite. Les récentes expériences ont modifié cette manière de voir et l'on tend à faire occuper par la section un front de plus de 50 mètres. A cet effet, on crée d'abord des intervalles entre les groupes, intervalles dont on fixe l'étendue dans chaque cas particulier, soit que l'on doive tenir compte du feu de l'ennemi et atténuer les pertes qui en résulterait, soit que l'on veuille d'emblée, avec une seule section, occuper en entier un certain secteur de terrain, celui par exemple qui serait attribué à une compagnie comme champ d'action.

Ces intervalles entre les groupes, dont parle le règlement, faut-il les conserver indéfiniment, ou peuvent-ils disparaître par un espacement ultérieur plus grand des tirailleurs? Nous croyons qu'ils sont destinés, la plupart du temps, à disparaître. Aussi longtemps que les circonstances le permettront, on conservera dans le groupe un déploiement *normal* et les tirailleurs occuperont chacun un pas et demi, soit 120 cm. de front. La conduite du groupe en général, et particulièrement celle du feu seront ainsi plus faciles. Mais aussitôt que les circonstances l'exigeront (le feu de l'ennemi, l'occupation judicieuse du terrain, etc.), les tirailleurs pourront prendre entre eux les intervalles plus grands, jusqu'à combler complètement les espaces primitivement réservés entre les groupes. On ne peut poser à cet égard aucune règle assurément. La conduite de la troupe devient ainsi plus difficile; mais cet inconvénient ne pourrait être évité qu'en renonçant au bénéfice d'un emploi plus rationnel du terrain; il faut en combattre les effets en développant plus complètement l'initiative du simple soldat.

Les passages du règlement à prendre en considération pour fixer l'étendue du front de déploiement de la *compagnie* pour le combat sont les suivants : « En se déployant, les sections laissent entre elles un intervalle de 20 pas environ (15 m.) » (chiffre 146); et : « Comme règle, on admet que les tirailleurs

d'une compagnie n'occupent pas un front de plus de 100 mètres » (chiffre 230).

Suivant une décision déjà assez ancienne, prise sauf erreur par la conférence des Instructeurs d'arrondissement, on ne ménage l'intervalle de 20 pas que lorsque la compagnie ne déploie pas d'emblée plus de deux sections ; dans les autres cas, on déploie les sections sans intervalle. Or, deux sections déployées normalement (chiffre 94), avec un intervalle de 15 mètres, occuperont déjà un front de 115 mètres. Si le déploiement se fait avec des intervalles entre les groupes, le front sera d'autant plus étendu. Il est donc difficile, en s'en tenant même aux termes du règlement, de ne pas dépasser le chiffre de 100 mètres qu'il assigne au front de déploiement de là compagnie (chiffre 230). Tenant compte de ces considérations, l'Instructeur en chef de l'Infanterie a fixé à 120 mètres, sauf erreur, le front de déploiement de la compagnie. Nous croyons que l'on peut, sans inconvénients, aller passablement plus loin, et qu'une compagnie de 168 fusils (effectif légal), peut occuper un front de 140 mètres.

Cela fait encore plus d'un fusil par mètre courant, ce qui suffit amplement pour un premier déploiement.

*
* *

En ligne de tirailleurs, quelle est la place que doivent occuper les chefs? « Le chef de section et les chefs de groupe se tiennent, aussi longtemps que le feu n'est pas ouvert, devant le centre de leurs subdivisions; les guides de droite et de gauche se tiennent derrière le centre des deux ailes » (chiffre 94). « ...lorsqu'ils dirigent le feu d'un groupe combattant isolément, ils (les chefs de groupe) se placent derrière le groupe » (ch. 101). Quant au chef de section, il ressort de l'ensemble des dispositions réglementaires et de l'usage, que sa place est derrière sa troupe.

Or, nous croyons qu'avant l'ouverture du feu, il importe qu'aucun des chefs ne se trouve en avant de la ligne de tirailleurs. Ou celle-ci occupe une position favorable à l'ouverture du feu, et la présence de chefs en avant ne ferait que révéler sa position, et peut-être empêcher l'ouverture du feu en temps opportun; ou la ligne de tirailleurs est déployée dans une position d'où elle se prépare à marcher en avant; alors encore la présence des chefs en avant de cette position abritée peut être

dangereuse, et leur présence dans la ligne même est nécessaire pour donner et transmettre les ordres, et pour entraîner la troupe en avant. Quant aux serre-files, leur présence est nécessaire derrière, pendant le mouvement, pour surveiller la troupe et empêcher les défections.

Pendant que se livre le combat par le feu, où doivent se tenir les chefs ? Il ne nous semble pas que l'on puisse répondre par des règles absolues. Toutefois nous pensons que, généralement, les chefs qui ont à diriger le feu doivent choisir leur place dans la ligne de tirailleurs même. Pour diriger le feu, en effet, la condition essentielle est que le chef puisse constater d'abord la présence des forces ennemies et déterminer les points qu'elles occupent ; ensuite qu'il puisse observer les effets du tir qu'il aura ordonné. La plupart du temps, ce n'est que depuis la ligne de feu que cela peut être fait, parce que ce n'est que depuis là, si les tirailleurs ont bien utilisé le terrain, que l'on peut voir l'avant-terrain. D'une manière générale, la présence des chefs derrière la ligne de tirailleurs, au cas où ils pourraient de là faire les observations nécessaires, présente le désavantage de les désigner aux coups de l'ennemi, qui, pour les mettre hors de combat, pourrait faire concentrer son feu sur le point de la ligne en arrière duquel ils se sont placés.

Il y aurait donc lieu de laisser les chefs choisir leur place, suivant les circonstances, où leur présence s'impose.

* * *

Pour se mouvoir en avant, une ligne de tirailleurs obéit aux prescriptions réglementaires suivantes :

« ... le chef de section donne l'orde de : *En avant*... Le mouvement s'exécute d'un pas rapide et allongé ; ce n'est qu'au commandement qu'on passe au pas accéléré ou au pas gymnastique » (chiffre 96).

« Pour avancer par bond, le chef de section désigne le nouvel emplacement à atteindre, puis il donne l'ordre de : *Un bond en avant*... Le mouvement se fait alors au pas gymnastique sur une longueur de cent pas environ » (chiffre 98).

« Les lignes de tirailleurs doivent s'efforcer de s'approcher de l'ennemi jusqu'à la distance du feu de magasin en conservant le plus grand nombre possible de cartouches... » (chiffre 249).

« Pour faire avancer la ligne de feu contre la ligne ennemie

on emploie d'abord un pas rapide ; plus tard (à partir de 600 m. environ) les tirailleurs avancent de position en position et par bonds » (chiffre 251).

« ... dans l'attaque, on cherchera à gagner une position principale de feu à environ 500 m. de la position ennemie, et de là à ébranler l'ennemi et à préparer l'acte décisif. Ce feu doit aussi préparer le mouvement en avant jusqu'à la distance du feu de magasin » (chiffre 263).

Ces textes présentent en apparence des contradictions; en réalité ils se complètent. Ceci demande toutefois quelques développements.

Le combat présente deux phases ayant des caractères distincts : d'abord les troupes doivent atteindre « une position principale de feu » que le règlement fixe à 600 ou 500 m. de la position ennemie (chiffres 251 et 263). Pendant cette phase le feu ne joue, avant que les troupes aient atteint cette position principale de feu, qu'un rôle accessoire. Leur activité est caractérisée surtout par le mouvement. Elles cherchent à atteindre, aussi vite que possible, et par les moyens les plus propres à assurer leur sécurité, « la zone de la plus grande efficacité du feu » (chiffre 263), où elles s'établissent et d'où elles préparent par leur feu l'acte décisif.

Le feu, disions-nous, ne joue dans cette phase qu'un rôle accessoire. Les premières troupes engagées l'utiliseront pour chasser devant elles des patrouilles, de faibles détachements ou pour répondre, quand celui-ci gênera leur mouvement, au feu dirigé sur elles de la position ennemie, mais avec le souci de ne jamais y consacrer un chiffre de munitions qui pourrait compromettre leur action ultérieure, quand elles auront atteint la distance du tir efficace.

Une fois les premières troupes établies à cette distance, d'autres viendront les renforcer, les compléter, etc., ou se grouper en arrière d'elles, prêtes à être utilisées au moment et au point opportun.

Ce n'est pas pendant cette phase, du moins d'après le règlement, que les troupes avanceront *par bonds ;* elles se mouvront « d'un pas rapide et allongé », ou bien « au pas accéléré ou au pas gymnastique, suivant l'ordre du chef ».

Quand on aura réussi à ébranler l'ennemi et qu'on passera à l'acte décisif, alors commencera une nouvelle phase du combat,

beaucoup plus violente, mais aussi beaucoup plus courte. Il s'agit d'atteindre d'abord « la distance du feu de magasin », puis de passer à l'assaut. C'est dans cette phase que les lignes de tirailleurs procèdent, pour le mouvement, *par bonds*, c'est-à-dire par mouvements relativement courts, une centaine de pas, mais rapides, puisque l'allure commandée est le pas gymnastique.

Ici quelques questions se posent :

A quelle distance de l'ennemi sera la position principale de feu? A 600 m., ou à 500 m., comme l'indique le règlement? Ou bien pourra-t-on la choisir plus loin encore, ou plus près? Tout porte à croire que la puissance des nouvelles armes, abstraction faite du terrain, obligera souvent les troupes de l'attaque à prendre cette position, à plus grande distance, peut-être 700, même 800 m., au moins temporairement, avant de pouvoir occuper définitivement une position plus rapprochée; car plus proche sera-t-on, plus efficace sera le tir. Il y aurait donc lieu de modifier ici le règlement et de ne fixer aucune limite numérique à la position principale de feu, étant admis qu'elle ne peut pas être ailleurs que dans la zone des distances efficaces, et aussi près que les circonstances et le terrain le permettent, de la position occupée par l'ennemi.

Quelle doit être la longueur des bonds? Cent mètres, comme le veut le règlement? Plus ou moins? Ici encore il paraîtrait logique de s'abstenir de toute détermination numérique. L'amplitude du bond dépendra de diverses causes : le terrain; l'état physique et moral de la troupe; les effets du feu ennemi; l'éloignement plus ou moins grand de la position occupée par l'ennemi; la rapidité avec laquelle le bond doit être exécuté; etc. Cela ne peut pas être prévu dans un règlement. Seul le chef est à même d'apprécier dans chaque cas particulier ce qu'il peut exiger de sa troupe et ce qu'il doit faire.

Toutefois, il devrait être admis que les bonds seront aussi longs que possible, parce qu'il faut profiter de l'élan que l'on est parvenu à imprimer à la troupe, et qu'il est toujours difficile d'ailleurs, quand elle est bien abritée dans le terrain, de la mettre en mouvement, sous le feu de l'ennemi; d'autre part, arrivée dans son nouvel emplacement, la troupe doit être en état d'ouvrir immédiatement le feu.

Quel doit être l'effectif des fractions de la chaîne des tirailleurs que l'on met simultanément en mouvement pour un bond?

Celui d'un bataillon ou d'une compagnie, comme le règlement l'indique (chiffre 252)? Ou un effectif plus faible ou plus fort?

Ce point ne peut pas être tranché dans un règlement; les circonstances d'un combat sont si diverses qu'elles créent autant de cas dans lesquels il faudra sans doute agir de façons différentes.

Il ne semble pourtant pas avantageux que l'on avance par fractions de la ligne trop étendues, plusieurs centaines de mètres par exemple, parce que le feu de l'ennemi trouverait trop de prise, et que celui des parties de la ligne chargées de protéger le mouvement ne serait plus assez efficace. Il ne faut pas non plus que ces fractions soient trop faibles, parce qu'elles n'auraient pas, dans la nouvelle position, une puissance de feu suffisante.

Tout bien considéré la section paraît être la moindre fraction à mettre en mouvement pour un bond, et la compagnie la fraction la plus considérable. En effet, la compagnie peut encore être directement dirigée par son chef dans une opération de ce genre; ce fait aussi a son importance.

Jusqu'où la ligne de tirailleurs peut-elle s'approcher ainsi de la position ennemie? Autrement dit : A quelle distance de cette position exécutera-t-on le dernier acte du combat par le feu, le feu de magasin?

Le règlement répond : à une distance d'où l'on puisse atteindre l'ennemi d'un seul trait (chiffre 288). C'est assez vague. Cela dépendra en effet des abords de la position ennemie et de l'état de l'assaillant. Dans tous les cas, l'espace sera court; ainsi entre 100 et 200 m.

Il sera souvent difficile d'arriver d'emblée jusque-là; il faudra s'y reprendre à plusieurs fois. On peut donc admettre que le feu de magasin sera repris plus d'une fois, avant qu'on atteigne la distance où il deviendra décisif, et d'où l'on pourra chercher à atteindre la position d'un seul trait, c'est-à-dire prononcer l'assaut proprement dit.

* * *

La ligne de tirailleurs est nécessairement suivie de soutiens et de réserves. Quelles prescriptions du règlement leur sont applicables?

« En terrain ouvert et uni les sections que l'on garde en ar-

rière sont en ligne ou en ligne ouverte de sections. Sous le feu efficace de l'ennemi il sera même nécessaire de prendre la formation sur un rang. S'il y a des couverts il faut donner la préférence à la colonne » (chiffre 237).

« Les formations qui conviennent le mieux aux compagnies que le commandant a gardées à sa disposition immédiate sont la colonne par pelotons, la ligne ou la ligne ouverte de sections. Sous le feu efficace de l'infanterie ennemie, même depuis 1500 m., et en terrain ouvert, il sera nécessaire de prendre la formation sur un rang » (chiffre 243).

« En terrain ouvert, la meilleure formation pour les bataillons que l'on garde en arrière est celle en ligne de colonnes par peloton » (chiffre 246).

Ces prescriptions du règlement ne peuvent plus être appliquées actuellement à la lettre. Elles ne répondent plus aux besoins créés par la portée lointaine et la puissance des armes à feu modernes. Il serait dangereux de les considérer comme limitatives et, d'une manière générale, il est permis de penser qu'un règlement ferait mieux, en pareille matière, d'indiquer le but à atteindre, et de laisser le choix des moyens, qui pourront varier d'un cas à l'autre, au chef responsable. Le but à atteindre, c'est d'amener les soutiens et les réserves à la distance et au point voulus, et cela avec les moindres pertes. Les moyens consistent dans l'emploi des formations appropriées ; le choix de ces formations doit être laissé aux chefs des troupes. Parmi les formations que peuvent prendre les soutiens et les réserves, il n'en faut exclure aucune, du moment qu'elle répondrait au but, pas même l'ordre dispersé, quand l'effectif, l'espace disponible et les autres circonstances du combat en légitimeraient l'emploi.

Nous pourrions relever d'autres points qui ne cadrent plus d'une manière parfaite avec les besoins actuels de la tactique. Restons-en là. Notre intention n'était point de soumettre le Règlement d'exercice actuel à une critique serrée pour démontrer qu'une revision s'impose ; c'eût été hors de saison. Pour entreprendre une revision qui se fera tôt ou tard, on peut encore attendre, si l'on veut bien admettre dans l'application de certaines formations au combat une interprétation plus large, analogue à celle que nous avons donnée dans les pages précédentes.

En terminant, nous voudrions pourtant insister sur un point :

Il faut de plus en plus vouer tous ses soins à développer l'individualisme du soldat, chercher à le rendre indépendant. Cette obligation va croissant. L'ordre dispersé poussé à certains moments jusqu'à son extrême limite, le bruit de la bataille, la possibilité de la mise hors de combat des chefs, etc., exigent du soldat qu'il soit en état de se tirer d'affaire de lui-même, quand les commandements ou les ordres de son chef ne parviennent pas jusqu'à lui. Cela est surtout vrai pour l'emploi du feu. Dans la plupart des cas ce sera par son exemple, bien plus que par des commandements, que le chef entraînera ses soldats.

Certes, s'il s'agissait de reviser en entier le Règlement, nous demanderions des simplifications nouvelles — elles seraient possibles — et la mise à l'écart de tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à des mouvements de parade, pour s'en tenir exclusivement aux formes, aux formations, aux mouvements, aux évolutions et aux manœuvres nécessaires pour faire stationner, marcher, mouvoir et combattre les troupes.

Cela viendra en son temps.

N.

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

à Recul sur affût

EN NORVÈGE

(Planches I-IV.)

C'est l'artillerie norvégienne qui, la première, a suivi l'exemple de la France en adoptant pour son matériel de campagne un canon à long recul sur affût.

A la suite d'un concours et d'essais entre pièces isolées de modèles très différents, la commission norvégienne se prononçait, le 4 juin 1900, à une époque où l'on n'avait que des renseignements incertains sur le matériel français à tir rapide, en faveur d'un canon de campagne de 75 mm., à long recul sur affût et à flèche télescopique, présenté par la « Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik ». Peu après, une batterie de quatre pièces Ehrhardt, auxquelles on avait apporté quelques modifications proposées par la commission, était soumise à des épreuves de tir et de roulement, et ce canon était définitivement adopté le 8 juillet 1901 par la Norvège, qui commandait à Dusseldorf :

132 canons de campagne de 75 mm., système Ehrhardt, avec 500 coups par pièce ;

72 caissons.

La remise de ce matériel aux troupes était terminée en juillet 1902. On sait que la Norvège a encore dernièrement commandé à Dusseldorf quatre canons de position de 75 mm., du même système.

Un intéressant rapport sur des expériences de tir et des épreuves de roulement exécutées à Lexdalen, du 4 au 10 août 1903, a paru dans la *Norsk Artilleri-Tidsskrift*. Il s'agissait

non seulement d'éprouver encore le nouveau matériel, mais de préparer pour l'artillerie de campagne un règlement d'exercice et une instruction sur le tir. Nous reproduisons un extrait de ce rapport, en le faisant précéder de quelques indications sommaires donnant une idée du matériel de campagne norvégien à recul sur affût.

Propriétés caractéristiques du canon de campagne norvégien.

Comme pour le canon de campagne français, la rapidité du tir, qui peut aussi dépasser 20 coups à la minute, est la propriété essentielle du canon norvégien, dont les caractères principaux sont les suivants :

1. Grande tranquillité de l'affût au tir, non seulement sur un emplacement horizontal, mais sur un sol incliné s'abaissant en arrière. Le dispositif télescopique qui permet d'allonger la flèche assure cette tranquillité dans des cas où une longueur moyenne de flèche ne suffirait pas. Il n'y a pas de patins à abattre sous les roues. On peut, pendant le tir, serrer le frein de route ; toutefois ce n'est pas nécessaire.

2. Continuité du service de la pièce par des canonniers assis ou à genou à leur poste.

3. Protection des servants par des boucliers détachables, à l'épreuve des balles de shrapnels et des projectiles d'infanterie.

4. Suppression du dépointage. La ligne de mire n'est pas indépendante.

5. Emploi de cartouches complètes.

6. Les shrapnels, du poids de 6,5 kg., renferment 280 balles de 11 grammes. Ils permettent le tir fusant jusqu'à 5600 mètres. La fusée est à double effet. Il n'a pas encore été adopté d'obus.

7. La vitesse initiale est de 500 mètres.

8. Au point de vue de la construction, le matériel norvégien présente un emploi étendu des procédés Ehrhardt pour la fabrication des tubes creux sans soudure ni rivets. Les éléments de la bouche à feu, le berceau, la flèche, l'essieu, les corps de projectile, les douilles, etc., sont obtenus au moyen de ces méthodes

brevetées, assurant à la fois une grande résistance et une grande légèreté.

On sait que d'une manière générale le procédé Ehrhardt consiste à refouler dans une matrice circulaire, au moyen d'un poinçon cylindrique, le métal d'une barre de section carrée portée à une haute température. Le diamètre de la matrice est égal à la diagonale de la section de la barre et la section du poinçon équivaut à la somme des quatre segments compris entre la matrice et les côtés de la barre. Les surfaces de la section sont ainsi compensées et le métal refoulé trouve l'espace nécessaire pour le recevoir. Mais la barre étant chauffée et sa température s'élevant encore par le travail, il y a une forte compression entre le poinçoin et la matrice. En ce qui concerne la bouche à feu, le métal étant condensé surtout dans le voisinage des parois de l'âme offre un surcroît de résistance contre la pression des gaz, les érosions et l'usure produite par le tir. Une fabrication de ce genre rend même surperflu le frettage ou la pose d'une jaquette. Un obus brisant éclatant dans l'âme ne détermine aucune fissure ; il ne se produit qu'un gonflement du canon.

Bouche a feu.

La bouche à feu, en acier-nickel, fabriquée par les procédés Ehrhardt, est à jaquette[1]. Une frette vissée recouvre le joint entre le canon et la jaquette. La bouche à feu repose sur le berceau et se trouve reliée au cylindre du frein, qu'elle entraîne en arrière lors du recul et qui la ramène en avant sous l'action des ressorts récupérateurs, après une course de 1 m. à 1^{m}25. Des agrafes saisissant les glissières du berceau maintiennent la bouche à feu. De chaque côté, le long du canon, et en arrière sont fixées les plaques de protection du berceau. Le mécanisme de culasse est la vis excentrique Nordenfelt, disposée de façon que la mise de feu soit opérée par le pointeur, assis à la gauche de la culasse. Le fort ressaut de la culasse, dû à l'excentricité de la vis, est tourné vers le haut, ce qui offre des avantages pour le placement du canon sur le berceau et pour augmenter le maximum de l'angle de tir. On sait que l'artillerie de campagne française a aussi la vis excentrique, dont la manœuvre

[1] Voir *Aide-mémoire* du colonel Krag, 1903.

est des plus rapides et des plus sûres et qui reste constamment à l'abri dans son logement.

Affût.

L'affût, comme la bouche à feu, est d'une construction caractéristique ; on y trouve le plus large emploi du procédé Ehrhardt pour la fabrication des tubes sans soudure ni rivets. Il se compose d'un berceau avec porte-berceau et d'un affût inférieur avec flèche tubulaire télescopique et bêche de crosse.

Berceau. — Le berceau, en forme d'auge, sans soudure ni rivets, porte la bouche à feu et renferme le frein hydraulique de recul et les ressorts récupérateurs. Le piston du frein est fixé à la paroi antérieure du berceau, tandis que le cylindre du frein, entraîné par un bras de la culasse, peut reculer. Les ressorts récupérateurs disposés autour du cylindre et, lors du recul, comprimés contre la paroi arrière du berceau ramènent la bouche à feu à sa position de tir. Les parois du berceau, de même que les plaques de protection, sont assez écartées des organes qu'ils doivent couvrir pour que des bosselures de leur surface ne compromettent pas les mouvements de recul et de retour en batterie.

Le berceau repose vers son milieu sur un porte-berceau qui embrasse l'essieu et présente un pivot ; il est soutenu en arrière par l'appareil de pointage.

Le mouvement du berceau a lieu pour le pointage en hauteur autour de l'essieu ; pour le pointage latéral, il se produit autour du pivot,

L'appareil de mire, porté par le berceau, est la hausse à tige courbe et à niveau. Le guidon peut être rabattu.

Affût inférieur. — La flèche se compose de deux tubes d'acier à section circulaire, emboîtés l'un dans l'autre comme les éléments d'un télescope, On peut avoir ainsi une flèche relativement courte pour le roulage et le tir sur une pente descendant vers l'ennemi ou pour le tir aux grandes distances. La flèche sera allongée de 70 cm. pour le tir aux petits angles ou sur une pente descendant du côté de la crosse. L'allongement et le raccourcissement de la flèche s'exécutent avec rapidité. L'opération de l'allongement se fait en principe après le tir du premier

MATÉRIEL NORVÉGIEN. — Pièce en batterie.

MATÉRIEL NORVÉGIEN. – Avant-train.

MATÉRIEL NORVÉGIEN. — Caisson, 112 coups.

Pièce en batterie sur un rocher.

Pièce traînée à la prolonge. Montée.

Descente à la prolonge.

Repos à mi-côte.

MATÉRIEL NORVÉGIEN. — **Epreuves de roulage, d'avril à mai 1901, en Norvège.**

coup, qui fixe la bêche dans le sol ; toutefois, elle n'est pas indispensable à la tranquillité du tir en terrain horizontal. D'autre part, on peut sans grand inconvénient manœuvrer avec les voitures-pièces quand la flèche est allongée. La crosse porte un court éperon rigide et une bêche rabattable. Le levier de pointage est rabattable. Il y a deux sièges d'affût, l'un à gauche pour le pointeur, l'autre à droite pour le servant chargé du maniement de la vis de culasse.

Un frein de route à patins peut à volonté être serré pendant le tir.

L'essieu est creux. Le moyeu est en acier comprimé. Deux sièges d'essieu servent au transport des servants pendant les marches et manœuvres. L'affût peut recevoir des boucliers détachables qui sont d'ordinaire placés sur les caissons ou les avant-trains.

Avant-trains et caissons.

Les avant-trains et les caissons présentent aussi un large emploi de tubes d'acier, ce qui leur donne une grande légèreté. Les accessoires sont disposés le plus bas possible.

Les cartouches sont paquetées horizontalement, avec nattes de coco interposées, dans des paniers en jonc contenant chacun quatre coups. L'avant-train transporte trente-six coups. Un caisson contient cent douze coups. L'arrière-train du caisson n'est pas blindé.

Munition.

La Norvège a la cartouche complète. Les projectiles sont des shrapnels et des obus. Toutefois, le modèle de l'obus n'a pas encore été définitivement fixé. Le shrapnel, en acier, est fabriqué par le procédé Ehrhardt. Il est à parois cannelées intérieurement et à chambre arrière. La fusée, à double effet, est en laiton (modèle Ehrhardt) ; elle permet le tir fusant jusqu'à 5600 mètres. Le shrapnel pèse 6,5 kg. et renferme 280 balles de 11 grammes, en plomb dur, comprimé et poli. Une composition fumigène facilite l'observation du tir. Gradué à zéro, le shrapnel sert de boîte à mitraille.

Organisation de l'artillerie de campagne.

Il y a en Norvège 3 régiments d'artillerie de campagne, chacun à 3 bataillons, dont le premier est un bataillon de ligne, le second un bataillon de landwehr et le troisième un bataillon de landsturm. Les bataillons sont à 3 batteries et 1 compagnie de parc. Il y a donc par régiment 3 batteries de ligne, 3 batteries de landwehr et 3 batteries de landsturm. La composition des batteries n'est pas encore définitivement fixée. Provisoirement les batteries sont à 6 pièces.

Extrait du rapport sur les essais exécutés à Lexdalen avec une batterie de 6 pièces, du 4 au 10 août 1903.

Ces essais ont été exécutés en vue de rassembler des expériences sur les propriétés balistiques de la nouvelle pièce de 7,5 cm., et aussi afin qu'on pût rédiger le plus tôt possible pour ce matériel un règlement d'exercice, une instruction sur le tir, etc., comme le demande le Département de la Défense dans sa note du 8 juin 1903.

Une dépense de 15 000 couronnes, coût de la munition compris, a été prévue pour ces essais.

Les essais ont été dirigés par l'inspecteur général et chef de l'artillerie de campagne. Quinze officiers avaient, conformément à la note citée plus haut, été désignés pour y prendre part. En outre, le capitaine Federspiel, de l'artillerie danoise, avait été autorisé à y assister.

Le 3e bataillon de landwehr d'artillerie de campagne fournit la batterie 8 et la 3e compagnie de parc pour former une batterie de 6 canons et 6 caissons ; on pouvait disposer en outre de 2 chars à bagages, d'un char pour malades, etc.

Le projet d'emploi du temps était le suivant :

4 août. De 7 à 9 heures et de 10 heures à midi : Manœuvre près de Værnes avec batterie attelée. Essai des nouvelles formations du règlement d'exercice. Formations essentielles de la batterie. Mettre en batterie et amener l'avant-train.

De 3 $^1/_2$ à 5 $^1/_2$ heures et de 6 à 7 heures : Essai des règles

de tir, y compris tir avec pointage indirect et emploi de la lunette de batterie apportée pour être expérimentée.

5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 août : Tir de guerre à Lexdalen.

Munition prévue :	30	obus en acier
	270	obus en fonte
	450	shrapnels
Au total :	750	coups
Munition tirée :	30	obus en acier
	255	obus en fonte
	424	shrapnels
Au total :	709	coups

Comme but, on a, outre le matériel ordinaire en cibles, employé une batterie de 4 canons et de 4 caissons, formée de 12 avant-trains de 7,6 cm. hors de service ; il s'y trouvait 4 cuirassements avec les boucliers adoptés.

Le programme suivant servait de plan directeur :

Les essais ont pour objet les points suivants :

1° Reconnaître si les règles de tir actuelles conviennent au nouveau matériel ou si elles doivent être soumises à des modifications. Dans ce dernier cas, déterminer les changements à y apporter.

2° Faire l'examen des formations du nouveau règlement et spécialement du mécanisme d'action de la batterie de combat en position, à l'arrivée en position, au départ de la position.

3° Rechercher le meilleur placement des boucliers pendant les transports : sur les caissons ou sur les sièges d'essieu. Déterminer la résistance des boucliers aux shrapnels et aux obus, la solidité de leur mode de fixation pendant le tir, et enfin la meilleure couleur à donner au matériel.

4° Continuer les essais avec obus à balistite. Etudier la manière dont ils se comportent dans l'âme et sur la trajectoire, la sûreté et la puissance de leur éclatement, et, le cas échéant, de leur détonation.

La question de savoir s'il convient de donner un obus à l'artillerie de campagne doit, autant que possible, être résolue.

Enfin quelques méthodes étrangères devaient être soumises

aux essais, spécialement la méthode française du « tir progressif avec fauchage ».

Nous ne reproduirons pas les détails du programme, que donne la *Norsk Artilleri-Tidsskrift*.

Matériel.

Le matériel satisfait à toutes les conditions désirables : toutes les parties en sont solides et résistantes ; le canon tire d'une manière remarquablement précise et sûre.

Les dispositifs de visée, qui, lors de l'acquisition du matériel, étaient les meilleurs que l'on pût alors obtenir, ne répondent maintenant plus à tout ce qu'on doit exiger d'un appareil de mire moderne, les progrès dans ce domaine ayant été exceptionnellement rapides.

Quand la question des appareils de mire aura reçu une solution [1], il faudra adapter à notre canon de campagne le nouveau dispositif de mire.

Il ne s'est présenté aucune difficulté de chargement ni aucun incident de quelque nature que ce soit. On a pu reconnaître que les boucliers peuvent être facilement disposés sur le canon, et leur transport sur le caisson n'a donné lieu à aucune remarque spéciale. Rien n'empêche les servants de prendre place sur leurs sièges d'essieu quand les boucliers sont au canon.

Munition.

La nouvelle poudre en tubes de Rödfos donne une fumée assez forte, ce qui doit être changé.

Il n'y a pas eu de raté.

Les fusées, qui toutes avaient été livrées par la fabrique rhénane, semblaient avoir une combustion un peu irrégulière aux petites distances. Pour éclaircir ce fait, on exécuta un tir spécial, dans lequel les atteintes furent relevées après chaque coup et comptées. Sur 8 ou 9 coups, on constata une dispersion de 155 m. dans les intervalles d'éclatement. Il est surprenant qu'on

[1] La Fabrique rhénane a été chargée de fournir 4 hausses à niveau latéral et à lunette panoramique, qui seront d'abord mises à l'essai sur 4 canons de position de 7,5 cm., système Ehrhardt, nouvellement commandés. Ces canons, dans leurs parties essentielles, sont semblables à ceux de l'artillerie de campagne.

n'ait rien remarqué de pareil dans le tir aux grandes distances et même à la limite extrême à laquelle il soit possible d'employer le tir fusant (5600 m.). Les fusées ont bien plutôt fonctionné avec une régularité exceptionnelle et montré que, même à ces distances, on peut gêner considérablement un adversaire.

Il faut par conséquent reconnaître que la fusée remplit toutes les conditions désirables ; certainement c'est la meilleure fusée que l'on trouve actuellement.

Quant au shrapnel, qui, dans son principe, est le même que celui qui est aujourd'hui partout en usage en Europe, on a pu voir qu'il assure à un haut degré le bon groupement de ses balles, ce qui exige une répartition du feu correcte et une direction sûre. Au reste, il remplit les conditions qui doivent lui être imposées ; en particulier sa gerbe a une profondeur d'action très considérable.

A deux reprises, on a exécuté un essai de tir avec des projectiles qui avaient été plongés dans l'eau, la première fois pendant 15 minutes, la seconde pendant 30 minutes. Chaque fois, on a tiré 4 coups (munition d'un panier). On a constaté que les cartouches n'avaient subi aucun dommage. Il faut en conclure qu'en ce qui concerne la munition l'artillerie de campagne peut sans inconvénient traverser des cours d'eau, même quand leur profondeur est telle que l'eau pénètre dans les coffres.

Boucliers.

Les boucliers, d'une épaisseur de 3,5 mm., résistent très bien au choc des balles de shrapnel, celles-ci ne produisent sur eux que de très petites empreintes. Par contre, les fusées et en général les gros éclats de projectile les traversent aisément. On doit dire cependant *que la qualité du métal était excellente.*

Le mode de fixation des boucliers sur les sièges d'essieu est convenable. *Le tir dirigé sur les boucliers n'y a produit aucune déchirure.*

On peut déduire des essais (1-3, etc.) les conclusions suivantes :

« La grande sûreté du tir des canons modernes, de même que l'excellente munition employée, a modifié les zones d'action admises jusqu'ici pour l'artillerie. On a reconnu, comme il a été dit déjà, que le tir à shrapnels donne de bons résultats jusqu'à

5000 mètres. Nous croyons donc pouvoir affirmer que l'artiller de campagne a une bonne efficacité jusqu'à la distance de 45 mètres, mais que l'on peut gêner beaucoup un adversaire ju qu'à la distance de 5500 mètres. En somme, les distances av lesquelles on comptait jusqu'ici à la guerre doivent être augme tées. Il ressort en outre des essais que le shrapnel sera aussi l'avenir, surtout aux grandes distances, le projectile principal l'artillerie de campagne, l'effet de l'obus étant très local et d pendant surtout du nombre des atteintes de projectiles entiers.

Renseignements numériques.

Bouche a feu

Calibre	mm.	75
Longueur de la bouche à feu	»	2325
	cal.	31
Nombre de rayures		28
Profondeur des rayures	mm.	0,75
Inclinaison initiale des rayures	deg.	3
Inclinaison finale des rayures (pas constant près de la bouche du canon)	»	7
Poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse	kg.	330

Affut

Hauteur de feu	m.	1
Hauteur de la ligne de mire	»	1,09
Longueur de la ligne de comparaison	»	1
Recul de la bouche à feu	»	1—1,
Diamètre des roues	»	1,30
Longueur de l'essieu	»	1,685
Elévation maximum	deg.	15 1/2
Dépression maximum avec affût court	»	5
» » » » allongé	»	7
Champ de tir horizontal, total	»	7
Distance horizontale entre l'essieu et la bêche à l'affût allongé	m.	2,8
Distance horizontale entre l'essieu et la bêche à l'affût court	»	2,1

Poids de la pièce en batterie, avec 10 kg. d'équipements	kg.	998
Poids des boucliers détachables	»	25
Pression de la crosse sur le sol	»	71
Pression de l'anneau de crosse sur la cheville-ouvrière	»	60

AVANT-TRAIN

Poids avec munitions	kg.	775
Coups transportés		36

VOITURE-PIÈCE

Poids avec munitions	kg.	1773

CAISSON

Poids avec munitions		?
Coups transportés		112

MUNITIONS

Longueur d'une cartouche complète	mm.	511,5
Poids d'une cartouche complète	kg.	8,25
Poids du schrapnel	»	6,50
Nombre de balles de 11 grammes		280

TIR

Vitesse initiale du projectile	m.	500
Limite du tir fusant	»	5600

PAGAN.

LES DEUX JOURNÉES

DE

MANŒUVRES DU Ier CORPS

CONTRE LA DIVISION COMBINÉE

en 1903

(Carte des manœuvres 1 : 100 000. — Livraison d'août 1903).

(SUITE.)

Le combat du 14 ayant pris fin, le commandement de corps donne, devant Rossens, l'ordre de stationnement.

Rossens, 14 septembre 1903, 2 h. 30 s.

ORDRE DE STATIONNEMENT POUR LE 14.

1. L'ennemi, que nous avons refoulé, semble avoir pris avec *le gros* de ses forces la direction de *Torny-le-Grand ;* un *détachement* s'est replié sur *Lentigny-Lovens.*

2. Le Ier corps stationne dans le secteur dans lequel il se trouve actuellement en *cantonnements* et *camps de localités.*

3. *Etat-major de corps : Romont.* La *brigade de cavalerie et mitrailleurs I* dans le rayon *Orsonnens-Fayens-Massonnens ;* état-major Orsonnens.

La Ire division à l'est de la ligne Mont de Lussy-la Rochette-Montaneyres ; quartier-général : Romont.

La IIe division entre la ligne ruisseau de l'Erbogne-Mont de Lussy-Montaneyres et la Broye; quartier-général : Villars-Bramard, régiment artillerie 9 à Billens-Hennens et Prévonloup, compagnie de télégraphistes I Romont.

Les commandants de division désigneront les commandants de place dans leurs secteurs.

Exploration. La brigade de cavalerie continue l'exploration dans la direction de Fribourg-Grolley-Léchelles. Les divisions maintiennent le contact avec l'ennemi au moyen de leur compagnie de guides.

La IIe division explore dans la direction de Payerne.

Sûreté. La brigade de cavalerie couvre elle-même ses cantonnements. La Ire division garde le secteur Granges-La Batia-La Folliaz jusqu'à l'Erbogne. La IIe division, de l'Erbogne à la Broye, le long du ravin de Sédeilles-Villarzel.

La ligne des avant-postes sera solidement occupée. Le chef du génie veille à la liaison télégraphique ou téléphonique entre Orsonnens et Romont et Villars-Bramard et Romont.

4. Les trains de vivres et bagages se trouvent, pour la colonne de droite, à Siviriez, et pour les colonnes du centre et de gauche entre Lovattens et Prévonloup.

Les voitures doivent être dirigées de suite sur les cantonnements.

5. Distribution des ordres à 6 h. du soir au quartier-général.

Le commandant de corps,

TECHTERMANN.

Note. L'équipage de ponts neutralisé passe la nuit à Granges. Le train des subsistances à Fétigny.

La brigade de cavalerie envoya ses patrouilles dans la direction de Torny-le-Grand, Prez, Noréaz, Matran et Fribourg.

La présence d'un bataillon blanc à Autigny et l'occupation des ponts sur la Glâne par l'adversaire faisant craindre pour la sécurité des cantonnements de la cavalerie à Orsonnens, une compagnie du bataillon de carabiniers 1 fut détachée à Orsonnens comme soutien de la cavalerie.

Dans le secteur de la *Ire division*, le régiment d'infanterie 2 fut chargé des avant-postes ; il plaça le bataillon 4 à droite sur la ligne Grange-la Batia-en Coudray, avec son gros à Villa Saint-Pierre.

Le bataillon 6 à gauche, de la voie ferrée à l'Erbogne, avec un fort point d'appui à la Folliaz.

Le bataillon 5 formait une réserve à Lussy.

La *IIe division* fit garder par la IVe brigade le secteur de l'Erbogne au ruisseau à l'ouest de Sédeilles et par la IIIe brigade le secteur de ce ruisseau à la Broye.

Une compagnie détachée à Marnand s'assura la possession du pont sur la Broye.

Les renseignements arrivés dans le courant de l'après-midi et provenant soit des avant-postes, soit des patrouilles de cavalerie indiquaient que les troupes blanches stationnaient sur les hauteurs de Torny-Mannens ainsi que dans le rayon Lentigny-Cottens-Onnens-Lovens-Prez, donc devant tout le front.

Aussi à 6 h. du soir le commandant de corps donne-t-il, pour le lendemain, un ordre de rassemblement :

Romont, le 14 septembre 1903, 6 h. s.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 15 SEPTEMBRE

1. Rien de nouveau de l'ennemi qui se trouve toujours devant notre front. Le gros de notre armée attaquera demain l'ennemi dans ses positions de la Thièle et de l'Aar.

2. Le I^er corps d'armée se portera demain matin en avant pour gagner les hauteurs entre le lac de Morat et la Sarine et agir contre le flanc gauche de l'armée ennemie.

3. La brigade de cavalerie avec la compagnie de mitrailleurs se portera dès 6 heures du matin en avant pour explorer contre le secteur Belfaux-Corcelles ainsi que contre Fribourg.

Les autres troupes se trouveront prêtes à marcher, couvertes par leurs avant-postes, à 6 h. 50 matin sur les emplacements suivants :

I^re division avec une brigade d'infanterie, le bataillon de carabiniers et l'artillerie divisionnaire à Grange la Batia.

Avec une brigade à « En Coudray ».

Régiment d'artillerie 9 à « En Coudray » derrière l'infanterie.

II^e division au sud de Sédeilles.

4. Distribution dès 7 heures du matin à la gare de Payerne :

Les voitures de vivres se rendront par la route de Dompierre-Lucens ou Villars-Bramard-Villarzel.

Le train de bagages de la I^re division sera rassemblé à 7 h. 30 du matin au nord de Romont.

Celui de la II^e division et du régiment d'artillerie 9 à 7 h. 30 à Prévonloup.

La compagnie de télégraphistes I relèvera ses lignes dès 7 heures du matin, et se portera ensuite sur Sédeilles-Chatonnaye.

L'équipage de pont travaille sur la place d'inspection d'après des ordres spéciaux.

Malades sur le dépôt de Moudon.

Chevaux malades d'après ordre de corps 2.

5. Distribution des ordres à 6 heures du matin sur la route Villa Saint-Pierre-Rossens à la frontière cantonale.

Le commandant de corps,
TECHTERMANN.

Note. Après avoir touché, les voitures de vivres se rendront dans les cantonnements du 15 en évitant le terrain de l'action. Les voitures de bagages cherchent à gagner dès 7 h. 30 leurs cantonnemeuts en évitant le terrain des opérations.

RENSEIGNEMENTS REÇUS PENDANT LA NUIT

L'infanterie ennemie se trouve à Torny-le-Grand, Noréaz, Lentigny, Corserey, Torny-le-Petit, Trey, Autigny, Cottens, Neyruz, Matran.

De l'artillerie à Onnens, Lovens, Ponthaux et Mannens.

De tous les renseignements, souvent contradictoires, il était impossible de conclure à une intention déterminée de l'ennemi. Il paraissait probable qu'il occuperait une position, mais laquelle? Les hauteurs de Torny-le-Grand ou celles de Lovens-Onnens, ou enfin la ligne Noréaz-Avry sur Matran.

La marche en avant pouvait seule fournir les renseignements désirés.

Mais dans quelle direction marcher? La tâche principale du corps d'armée est de faciliter l'offensive du gros de l'armée en s'avançant contre le flanc gauche de l'armée ennemie, entre le lac de Morat et la Sarine. Le Ier corps ne pouvait s'avancer vers le nord qu'après avoir battu les forces qu'il avait rencontrées la veille. Si ces forces se replient sur Fribourg elles pourront ensuite, une fois que le Ier corps aura dépassé la route Fribourg-Payerne, reprendre l'offensive sur ses derrières; il fallait donc empêcher la division blanche de se replier sur Fribourg et la battre complètement ou tout au moins la refouler sur le lac de Morat.

C'est basé sur ces considérations que le commandant de corps donne, le 15 septembre à 6 h. 10 m., son ordre de mouvement.

Mont de Lussy, 15 septembre, 6 h. 10 m.

ORDRE DE MOUVEMENT.

1. L'ennemi occupe encore les hauteurs de Lovens Onnens et celles de Torny.

2. Le Ier corps se porte en avant entre la Glâne et l'Erbogne pour gagner les hauteurs de Chésopeloz-Noréaz et séparer les troupes ennemies de Fribourg.

3. La brigade de cavalerie est partie à 6 h. m. pour explorer contre la ligne Belfaux-Corcelles.

La IIe division détache de suite quatre bataillons sous le commandement d'un brigadier pour former la réserve de corps à Villarimboud.

Avec le reste de ses troupes elle marche sur les hauteurs de Torny mais ne s'engage pas à fond avant que le mouvement de l'aile droite ne soit bien marqué. Dans le cas où elle ne rencontrerait pas de résistance dans cette direction, elle marchera sur Corserey pour chercher la liaison.

La Ire division s'avance en deux colonnes, celle de droite sur Cottens, celle de gauche sur Chénens-Lentigny. L'artillerie de corps marche avec la colonne de gauche.

4. Commencement du mouvement à 7 heures précises.

5. Le commandant de corps se porte d'abord à la Folliaz et marchera ensuite avec la colonne de gauche de la Ire division.

Que s'était-il passé à la division blanche depuis le 14 dans l'après-midi ?

Le colonel Wasmer avait donné l'ordre suivant :

Châtonnaye, 14 septembre 1903, 2 h. s.

ORDRE DE STATIONNEMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE.

1. L'ennemi a arrêté sa marche en avant.

2. La division prend ses cantonnements entre la Broye et la Glâne.

3. *a)* Etat-major de division : Prez.

Brigade V : Etat-major Neyruz; régiment 9 : Neyruz et Matran; régiment 10 : Lentigny et Cottens.

Brigade IX : Etat-major Corserey; régiment 17 : Corserey, Prez, Corjolens, Noréaz; régiment 18 : Torny-le-Grand, Mannens, Grandsivaz.

Régiment de carabiniers : Autigny.

Brigade de cavalerie IV : Etat-major : Belfaux; troupes : Belfaux, Givisiez-Corminbœuf, Groley.

Compagnie de guides 4 : Ponthaux.

Compagnie de mitrailleurs II : Autigny.

Artillerie divisionnaire : Etat-major : Prez; groupe I/3 Mannens; II/3 Noréaz; II/5 Lovens et Onnens.

Compagnie d'aérostiers : Avry sur Matran.

b) Sûreté : Les avant-postes seront fournis par la brigade IX de la Broye, un kilomètre au nord de Trey (gare) par Middes jusqu'à l'Erbogne à l'est de Collomblanc; par la brigade V, de là par la Rape jusqu'au coude de la Glâne près de Macconnens.

Le régiment de carabiniers garde les passages sur la Glâne à Chénens et Autigny. Les bataillons qui sont à Neyruz et à Matran tiennent les ponts de la Glâne près de ces deux villages.

4. Les rapports seront adressés au commandant de la division à Prez.

Le commandant de la division de manœuvre.

Puis à 7 h. 30 s. il donnait un ordre d'occupation :

Prez, 14 septembre 1903, 7 h. 30 s.

DIVISION DE MANŒUVRE 1903. — ORDRE D'OCCUPATION POUR LE 15 SEPTEMBRE.

1. L'ennemi nous a suivi jusque sur la ligne Villarimboud-Châtonnaye-Trey.

2. La division attendra demain l'ennemi dans une position entre l'Erbogne et la Glâne.

3. *a) La brigade IX* et le régiment d'artillerie 3 occuperont le secteur de l'Erbogne à l'ouest de Noréaz par Seedorf jusqu'à la Sonnaz près de Courtaney.

Le régiment de carabiniers avec le groupe II/5 et la compagnie de mitrailleurs II occupera le secteur de la Sonnaz par la hauteur à l'ouest d'Avry sur Matran jusqu'à la Glâne.

La brigade V, réserve de division, dans le petit bois à l'ouest de Nonens.

Compagnie d'aérostiers à Cormanon.

La brigade de cavalerie IV explore dès l'aube, au moyen de patrouilles, dans les directions de Lucens, Dompierre, Romont, ainsi que dans le triangle entre Glâne, Gibloux et Sarine. Le gros de la brigade de cavalerie couvre le flanc droit de la division.

La compagnie de guides 4 s'annonce à 6 h. 30 m. à Prez.

b) Les positions seront prêtes et occupées dès 7 heures. On laissera des avant-postes d'observation à l'ennemi. Ces avant-postes se replieront rapidement dans les secteurs dès qu'ils seront sérieusement attaqués.

4. Le train de combat reste auprès des corps de troupes.

Le train de vivres et bagages.....

5. Je quitterai Prez à 6 h. m. et me porterai par Noréaz et Seedorf sur la hauteur 717 à l'ouest d'Avry sur Matran.

Le commandant de la division de manœuvre.

A 7 h. du matin, au moment où le Ier corps d'armée allait se mettre en mouvement, les positions de la division blanche étaient occupées comme suit :

En avant de la position :

Le bataillon 53 se trouvait à Prez avec ordre de se retirer, devant des forces supérieures, à l'extrême aile droite de la position ; l'escadron 24 avec deux mitrailleuses se trouvait à l'est de Mannens.

Sur la position, la IXe brigade avait les bataillons 52 et 54 installés à et devant Noréaz, 52 à droite, 54 à gauche, jusqu'au coin du bois de Seedorf.

Le régiment 17 avait les bataillons 50 et 51 le long de la lisière sud du bois de Seedorf jusqu'à Courtaney. Le bataillon 49 en deuxième ligne au nord-est de Noréaz.

Le régiment de carabiniers occupait la hauteur d'Avry sur Matran avec le bataillon 5 à droite et 3 à gauche. Les mitrailleurs II derrière le régiment à Avry.

La brigade V est massée dans le bois de Nonens.

La brigade de cavalerie IV à l'extrême droite, à l'ouest de Noréaz.

Le régiment d'artillerie 3 à Noréaz.

Le groupe II/5 à Avry sur Matran.

La IXe brigade et les carabiniers ont creusé des fossés de tirailleurs, la brigade IX à l'ouest et à l'est de Noréaz et sur quelques points sur deux étages, les carabiniers sur la hauteur d'Avry sur Matran.

Les points d'appui de cette longue ligne de 4-5 kilomètres de

front étaient : un groupe de maisons (Grand-Clos) à la lisière sud de Noréaz, le hameau et château de Seedorf, la hauteur d'Avry sur Matran.

Il n'y eut pendant la matinée que peu de modifications à cette répartition des forces.

Vers 8 heures le groupe I/3 fut appelé de Noréaz sur la hauteur d'Avry sur Matran où il arrive à 8 h. 55.

Puis plus tard vers 9 h. 50, le commandant de la division appela deux bataillons de la IX^e brigade comme réserve derrière la hauteur d'Avry. Ces bataillons atteignaient Seedorf vers la fin de la manœuvre.

Mise en mouvement du I^er corps.

Brigade de cavalerie I. Réunie à Fuyens, elle se mit en marche à 6 heures par Villa St-Pierre, Chénens sur Lovens pour chercher à fixer la situation exacte de la division blanche. Elle eut un premier engagement au pont de Chénens avec un faible détachement d'infanterie qui fut refoulé et constata que les avant-postes ennemis se retiraient dans la direction Prez-Matran. Lentigny-Corserey-Cottens, Neyruz et Onnens furent trouvés libres.

La brigade s'arrêta au nord de Chénens puis reprit sa marche par Cottens sur Lovens. Là elle se heurta à un bataillon qui se retirait de Corserey sur Prez-Corjolens (bat. 53) et ses mitrailleuses entrèrent en action. Plus tard elle se porta sur Neyruz.

La *I^re division* s'était, conformément à l'ordre de corps, rassemblée en deux groupes en état de préparation de combat front la Râpe. A droite, dans le bois entre Fuyens et Grange-la-Batia, la brigade infanterie I (moins le bataillon 6), bataillon carabiniers 1, un peloton de guides, régiment artillerie 1, $^1/_2$ génie.

Le bataillon 4 couvre le rassemblement et le régiment d'artillerie a deux batteries en position à l'ouest de Fuyens (717).

A gauche, à Villa St-Pierre, la brigade II, 1 peloton guides, le régiment d'artillerie 9. Le bataillon 6 restait en état de préparation au combat à la Folliaz.

Le commandant de division donne à 6 h. 45 à la gare de Villa St-Pierre un ordre de mouvement :

La colonne de droite marchera sur Cottens-Neyruz.

La colonne de gauche par gare de Chénens-Lentigny-Rosé.

Cet ordre était conforme à l'ordre de corps ; ce qui ne le fut pas, ce fut l'exécution.

Le commandant de corps voulait profiter des deux bonnes routes qu'il avait à sa disposition : celle de Grange-la-Batia-Autigny-Cottens-Neyruz, et la grande route de Fribourg jusqu'à Chénens, puis la route Lentigny-Lovens-Corjolens pour que les colonnes et spécialement l'artillerie puissent se mouvoir facilement et arriver sans dificulté jusqu'à la prise de contact.

La réserve de corps (4 bataillons) devait être dirigée seule par les mauvais chemins des bois de Quéquenerie jusqu'à Lentigny.

La brigade de cavalerie était partie à 6 heures sur Lentigny-Cottens, on pouvait donc être sûr que l'adversaire ne se trouvait plus à proximité immédiate.

En fait, les commandants des colonnes organisèrent leur marche de la manière suivante :

La brigade de droite forma deux colonnes :

1. Régiment 1 (3, 2, 1) Moulin d'Orsonnens-Autigny-Cottens-sud de la voie ferrée-Neyruz.

2. Régiment 2 (4, 5, carabiniers 1), régiment artillerie 1 (3, 4, 1, 2), 1/2 génie : Moulins au sud de Chénens-Chénens-Cottens-Neyruz.

La brigade de gauche forma également deux colonnes :

3. Régiment 4 (88, 10, 11) Villa St-Pierre-es Saulgy-Lentigny-Onnens-Rosé.

4. Régiment 3 (9, 8, 7) bataillon 6, régiment artillerie 9 : Villa St-Pierre-Villarimboud-les bois Lentigny-Onnens-Rosé.

La division marchait ainsi non pas en deux colonnes mais en quatre et le principal inconvénient fut que le très mauvais chemin destiné à la réserve de corps et par lequel on avait voulu éviter de faire passer de l'artillerie fut suivi par

4 bataillons de la Ire division,
4 bataillons de la réserve,
6 batteries du 9e régiment.

Le commandant de corps, qui s'était transporté à la Folliaz, fut fort désagréablement surpris en apprenant cette décision et en voyant arriver le régiment 3 et l'artillerie de corps, mais il était trop tard pour rien changer.

Les rapports de la brigade de cavalerie arrivent dès 6 h. 40 auprès du commandant de la Ire division :

A 6 h. 40, premier renseignement : les bois de Macconnens le long de la Glâne ne sont pas occupés ;

à 7 h. 10 : la brigade occupe Chénens, l'ennemi s'est retiré dans la direction de Lentigny ;

à 7 h. 25 : Chénens, Cottens, Autigny sont libres.

Les quatre colonnes de la Ire division se mirent en marche à 7 h. 35.

La *IIe division* était rassemblée à 6 h. 50 au sud de Sédeilles ; au reçu de l'ordre de corps, le commandant de la IVe brigade fut détaché avec le régiment 7 et le bataillon 23 sur Villarimboud comme réserve de corps. Ces quatre bataillons vinrent se masser au sud du village et allaient se mettre en mouvement lorsque l'on vit arriver la tête du régiment 3. La réserve dut attendre le défilé de cette longue colonne de 3 kilomètres de longueur avant de pouvoir partir à son tour.

Le gros de la IIe division se mit en marche à 7 h. 05 m. dans l'ordre suivant, la compagnie de guides 2 était partie de bonne heure le matin sur Châtonnaye pour couvrir le rassemblement :

	Guides 2
Avant-garde	Bataillon 15
Gros	Bataillon 14
	Bataillon 13
	Régiment artillerie 2
	Régiment infanterie 6
	Régiment infanterie 8 (— 23)
	Bataillon carabiniers 2
	1/2 Génie 2.

La marche a lieu sans encombre jusqu'à la sortie du village de Châtonnaye. A ce moment, 7 h. 25, la compagnie de tête reçoit du feu d'une subdivision d'infanterie qui a pris position sur la hauteur à l'ouest de la route entre Châtonnaye et Middes, le bataillon 15 déploie trois compagnies qui refoulent l'adversaire dans Middes.

Sur la droite, des mitrailleuses ennemies postées à la lisière des bois vers la Bruyère amènent le déploiement d'une compagnie du gros.

A 7 h. 45, la tête du gros atteint Middes.

Voyant les hauteurs de Torny inoccupées, la division prend la direction Torny-le-Grand-Corserey.

La tête du gros atteint Corserey à 8 h. 40.

Le commandant de corps avait observé depuis Villarimboud la marche de l'avant-garde de la IIe division de Middes sur Torny-le-Grand, il en concluait que les hauteurs de Torny étaient libres et se rendait rapidement par la Râpe sur Chénens auprès de la Ire division.

Entre le village et la gare de Chénens, il recevait enfin à 8 h. 40 des renseignements plus exacts sur l'ennemi. La brigade de cavalerie annonce que les forces ennemies paraissent s'être établies sur les hauteurs de Noréaz-Seedorf.

Le commandant de corps donne l'ordre suivant :

Noréaz et les hauteurs à l'est sont occupées par l'ennemi.

La IIe division marche par Prez sur Noréaz en appuyant sa gauche à l'Erbogne et attaque frontalement.

La Ire division marche contre le secteur Seedorf-Courtaney et mène le combat décisif en entourant l'aile gauche ennemie.

Cet ordre atteignit le commandant de la Ire division à 8 h. 50, à en Puey, et le commandant de la IIe division à 8 h. 55, à Corserey. Le commandant de la IIe division déjà orienté était en train de déployer sa division dans la même direction.

A la Ire division, le commandant donne à 9 h. un ordre de marche à l'attaque :

Les colonnes de gauche (brigade II) avancent par Lentigny, Onnens, Corjolens sur Seedorf;

Les colonnes de droite (brigade I) avancent sur Neyruz-Rosé-Courtaney ; le mouvement se règle sur la colonne de droite.

Le divisionnaire se porte sur Avry-sur-Matran (717).

Déploiement de la IIe division à la gauche du Ier corps.

Le bataillon 53 attaqué par le bataillon 15 et sur son flanc gauche par le Ire brigade de cavalerie avait entre 8 h. 30 et 9 h. abandonné Prez et les hauteurs de Lovens pour se replier sur les hauteurs de Noréaz. La brigade de cavalerie occupe les hauteurs de Lovens et les bois d'Onnens.

Au moment où l'avant-garde de la IIe division va pénétrer dans Prez, à 9 h. 07, le premier coup de canon est tiré par le

groupe II/3 à l'ouest de Noréaz, à 4 kilomètres de distance, sur le gros de la division; le feu fut bientôt arrêté, car la IIe division abandonna la route et vint se masser vers la Montagnette au nord de la route Corserey-Prez, derrière le mouvement de terrain sur lequel passe la route Prez-Grandsivaz.

Le bataillon d'avant-garde se portait sur Prez et le bois de Lovens.

La IIIe brigade se masse en arrière de la route Prez-Grandsivaz, le régiment 5 (13, 14) à droite, le régiment 6 à gauche, en partie dans la forêt, avec un bataillon au nord de la route de Grandsivaz.

Le bataillon 15 est entré dans le village de Prez et en occupe la lisière nord.

A 9 h. 20, le régiment d'artillerie 2 entre en position à l'ouest de Prez sous le feu de l'artillerie ennemie.

A 10 h., le commandant de la division ne voyant pas déboucher le gros du Ier corps sur sa droite se décide à attaquer la position ennemie de Noréaz qui apparaît faiblement occupée.

Peu après 10 h., le régiment d'artillerie 9 ouvrait le feu, depuis les hauteurs de Lovens, sur les deux batteries blanches, à Noréaz.

La IIIe brigade reçoit ordre de se porter en avant avec le régiment 5 à droite et le régiment 6 à gauche, direction l'artillerie ennemie et la lisière ouest de Noréaz.

La réserve de division, bataillons 22, 24, carabiniers 2, ½ génie qui était massée derrière la IIIe brigade, suit débordant à droite par Prez.

A 10 h. 10, le régiment 6 se met en mouvement au travers de la forêt le long de l'Erbogne, bataillon 18 à droite, bataillon 16 à gauche, en première ligne, bataillon 17 en seconde ligne.

L'artillerie s'avance de 500 mètres et prend position avec le groupe II/2 sur une crête à l'ouest de Prez, au nord de la route, tandis que le groupe I/2 se porte à la lisière nord de Prez.

A peine le mouvement du 6e régiment a-t-il été entrepris que la IIIe brigade reçoit un nouvel ordre. Elle s'avancera sur deux lignes, le régiment 5 en première, le régiment 6 en seconde ligne.

Les bataillons 17 et 18 se portent plus à droite et vont traverser Prez pour prendre la direction de Sous Pierres. Le ba-

taillon 16, qui s'était déjà mis en mouvement le long de l'Erbogne n'est pas atteint par le nouvel ordre et se maintient à l'extrême aile gauche. Dans le régiment 5, le bataillon 14, qui est en première ligne, rencontra dans le voisinage du Moulin de Prez la compagnie de mitrailleurs II qui avait beaucoup de peine à traverser le ravin de l'Erbogne et qui se replia de son mieux à l'ouest de Noréaz.

Vers 10 h. 40, le bataillon 15 sortant de Prez s'avance à la droite du 14; un quart d'heure plus tard, le 6e régiment débouche du même village avec les bataillons 17 et 18 et le commandant de division fait donner le signal « tout le monde à l'attaque ».

A 11 h. 15, tous les bataillons de la première ligne ont atteint l'ondulation de terrain au sud de Sous Pierres, la réserve traverse Prez.

L'aile gauche monte à l'assaut, mise un peu en désordre par le passage du ruisseau et par la nécessité de franchir de nombreuses barrières. Le bataillon 24 de la réserve vient renforcer la première ligne au centre, le reste de la réserve, bataillon 22, carabiniers 2 et $^1/_2$ génie débouchent de Prez.

Au moment où, à 11 h. 30, le signal de cessation de la manœuvre est entendu, la première ligne était formée de la gauche à la droite par les bataillons 16, 13, 14, 15, 17 et 18; le bataillon 24 doublait au centre. L'artillerie divisionnaire avait un groupe au nord et l'autre à l'ouest de Prez.

L'attaque de la IIe division, très supérieure en forces, était dirigée contre la lisière sud de Noréaz et les pentes à l'ouest de ce village.

Aile droite du Ier corps.

Nous avons vu que la brigade de cavalerie I, après avoir, à 8 h. 45, refoulé le bataillon 53 des hauteurs de Lovens, s'était arrêtée sur ces hauteurs. Elle se mit ensuite en marche sur Neyruz et pendant ce mouvement, au moment où elle passait d'Onnens vers les maisons « aux Alliés », à 9 h. 22, elle fut canonnée par l'artillerie blanche, établie sur les hauteurs d'Avry, groupes I/3 et II/5.

Ce fut l'ouverture du feu à l'aile gauche de la division blanche.

Les quatre colonnes de la Ire division continuaient leur mar-

che et se trouvaient à 9 h. 40 avec les têtes de leurs gros sur la ligne Nierlet-S. de Lovens. Le commandant de division donne à la IIe brigade l'ordre de mettre un régiment à sa disposition comme réserve de division à Rosé. Le régiment 4 fut désigné.

Le groupe II/5 veut avoir ouvert le feu à 9 h. 35 à 3200 m. sur une colonne d'infanterie au sud d'Onnens (serait-ce sur la tête du régiment 4?).

A 9 h. 30, vers Nierlet, les deux colonnes de la Ire brigade prirent la direction d'Avry s/Matran et se déploient, la colonne de droite (régiment 1) à l'est du chemin de fer direction 717; la colonne de gauche (régiment 2) à l'ouest de la voie ferrée par « aux Alliés » sur « à Rosé » et le régiment d'artillerie I reçoit l'ordre de chercher une position au sud de Neyruz.

A 10 h., les têtes de colonnes passent à la hauteur de Neyruz, la brigade de cavalerie I et les mitrailleurs sont à la droite de la Ire brigade.

Le régiment d'artillerie 1 prend position à l'ouest de Neyruz à 10 h. 03, groupe II/1 à gauche, et ouvre le feu contre l'artillerie blanche sur la hauteur d'Avry.

Ce n'est guère qu'à ce moment, vers 10 h., que l'on apprit l'occupation de la position d'Avry par l'ennemi.

Peu après 10 h. 10, les régiments 1 et 2 se heurtent à l'infanterie ennemie à Avry et le feu est ouvert.

Le régiment 1 avait passé par le sud-est de Neyruz, puis pris la direction du nord pour marcher entre les deux petits bois au sud de la hauteur d'Avry, dans une formation un peu serrée et se déploie à la lisière nord des bois.

Le régiment 2 vient occuper la crête immédiatement au sud de « à Rosé », bataillon 4 en première ligne, bientôt prolongé à gauche par le bataillon 5 à 10 h. 20.

Le bataillon de carabiniers 1 est en seconde ligne.

Nous savons que la hauteur d'Avry est occupée par deux bataillons de carabiniers et quatre batteries.

A 9 h. 55, le commandant de la division blanche avait envoyé à la IXe brigade l'ordre de diriger deux bataillons de Noréaz sur Avry s/Matran comme réserve. Cet ordre ne fut pas exécuté avec toute la promptitude voulue et de ces deux bataillons, un seul atteignait Seedorf au moment de l'assaut.

A 10 h. 05, les réserves des bataillons de carabiniers viennent renforcer l'avant-ligne et la compagnie de mitrailleurs II

qui était à Avry vient prendre position à l'aile droite des carabiniers et ouvre le feu à 10 h. 20.

La Ire brigade était donc à 10 h. 20 déployée avec le régiment 1 à l'est et le régiment 2 à l'ouest du chemin de fer, à 800 m. environ de l'ennemi. A ce moment, les mitrailleurs I ouvrent depuis l'extrême droite le feu sur l'artillerie blanche.

Un mouvement offensif imprudent du bataillon 4 est refoulé jusque sur la crête; les bataillons 5 et carabiniers 1 prolongent le 4 à gauche; au régiment 1, le bataillon 3 de première ligne est bientôt prolongé à droite par le bataillon 2, le bataillon 1 déborde en seconde ligne à droite.

L'artillerie divisionnaire 1 s'était avancée successivement dans une nouvelle position à « aux Alliés » d'où le groupe II/1 ouvrait le feu peu après 10 h. 30, bientôt rejoint par le groupe I/1.

Sur le front de la Ire division, on avait l'impression que la hauteur d'Avry n'était pas fortement occupée; en effet, malgré le déploiement de cinq bataillons, de quatre batteries et des mitrailleurs, le feu de l'adversaire n'augmentait pas d'intensité.

Après avoir donné l'ordre d'attaque à Chénens, le commandant de corps s'était porté sur la hauteur de Lovens et de là il envoyait au régiment d'artillerie 9 l'ordre de venir prendre position sur ces hauteurs pour battre l'artillerie de Noréaz. Cet ordre atteignit la tête du régiment 9 à 9 h. 45, au moment où elle passait Lentigny; le groupe I/9 s'établit au point 773, le groupe II/9 au point 776, et à 10 h. 10/15 le feu est ouvert depuis ces positions dominantes. Peu avant 10 h., le commandant de corps avait été orienté plus exactement sur la position ennemie et se décidait à porter l'effort principal sur son aile droite. Le chef d'état-major du corps se rendit à la rencontre de la réserve et la conduisit de Lentigny par les Erres sur En Simon et Neyruz; lorsqu'il apprit que la Ire division était presque entièrement déployée, il craignit d'arriver trop tard derrière l'extrême aile droite. Il fit aviser le commandant de la Ire division de la prochaine arrivée de ces quatre bataillons et prit la direction Erres-Onnens.

Le régiment d'artillerie 9 reçut l'ordre de se porter successivement sur les hauteurs d'Onnens pour agir de là sur les posi-ns ennemies à Avry en les prenant d'enfilade. Le groupe I/9 -rit le feu dans cette nouvelle position à 10 h. 55 et le -upe II/9 peu après 11 heures.

Le régiment d'infanterie 3 avait marché par les bois de Lentigny sur Onnens avec ses quatre bataillons, 6, 7, 8, 9, et traversait Corjolens et le bois au nord-est de ce village, cherchant à prendre de flanc la hauteur d'Avry. Un bataillon de ce régiment (9) se déploya contre Seedorf occupé par un bataillon de la IX^e brigade.

Vers 10 h. 35 déjà, le commandant de la I^re division décide de passer à l'attaque et ordonne que le mouvement s'exécutera sur toute la ligne à 10 h. 45 direction le point culminant.

A ce moment, le régiment 4 venait d'arriver derrière la crête entre Rosé et Onnens comme réserve de division et manœuvrait un peu trop en vue de la position d'Avry. Il reçoit l'ordre de se déployer à gauche du régiment 1 et d'envelopper l'aile droite de l'ennemi. Ce régiment mit ses trois bataillons en ligne, 88, 10, 11 de la droite à la gauche.

A 10 h. 40 arrive l'avis de l'approche de la réserve, mais les ordres sont déjà donnés et l'attaque s'effectue sans l'attendre.

Le régiment 1 avait deux bataillons et demi en première ligne.

Le régiment 2 est complètement déployé, le demi-bataillon du génie double dans la ligne

Le régiment 3 attaque à gauche.

A l'extrême droite, la brigade de cavalerie et les mitrailleurs agissent vigoureusement par le feu.

La ligne de chemin de fer profondément encaissée et bordée de parois à pic séparait en deux l'attaque; cependant, une partie du 2^e régiment passe le pont pour atteindre la gare de Rosé et se relie avec le 1^er régiment.

A 10 h. 45, l'infanterie avance sur toute la ligne, les réserves déployées elles aussi en tirailleurs suivent en lignes successives; l'attaque franchit la route Corjolens-Avry et s'élève sur les pentes de la hauteur 717, lorsque l'on peut voir dans le lointain s'avancer au sud de la voie ferrée, venant de Matran, de fortes lignes ennemies. C'est la contre-attaque prévue depuis longtemps.

A 10 h. 25 déjà, la V^e brigade, cachée depuis 7 h. m. dans le bois de Nonens et dont la situation avait été annoncée au I^er corps par le commandant de la brigade de cavalerie, avait reçu au moyen d'un signal convenu depuis la hauteur d'Avry, l'ordre de marcher contre le flanc droit de la I^re division.

La brigade, qui était complètement massée, ne sortit de son bois qu'à 10 h. 55 environ et se déploie sur un front très étroit entre le chemin de fer et la route Matran-Neyruz, le régiment 10 à droite avec les bataillons 30 et 28 en première ligne direction le petit bois au sud de 717, le régiment 9 en échelon à gauche avec le bataillon 27 en première ligne direction le clocher de Neyruz; le tout sur un front de 400 m. au maximum.

Le chef d'état-major du Ier corps envoie à la réserve qui se massait au sud d'Onnens, l'ordre de se porter en avant direction la contre-attaque ennemie, en passant la voie ferrée sur le pont de Rosé et dans la combe entre Rosé et les Alliés. Mais la Ire division avait déjà ordonné à cette réserve de prendre position à Onnens, de sorte qu'elle ne dépassa pas la crête à l'est d'Onnens et que sa présence passa inaperçue!

La première ligne de la Ire division atteint vers 11 h. 05 la crête de la hauteur 717, le groupe I/3 s'était retiré jusqu'au nord-ouest du village d'Avry. Les troupes rouges semblent être en possession de cette hauteur, elles avaient même pris l'arme au pied lorsque la Ve brigade s'avança, reçue par le feu de la brigade de cavalerie et des mitrailleurs établis dans le petit bois au sud de 717.

L'aile droite de la Ire division qui occupe les fossés des carabiniers blancs ne se préoccupe pas de la contre-attaque qui donne dans le vide.

A ce moment, à 11 h. 15, le signal de cessation de la manœuvre se fait entendre et pendant la critique, qui eut lieu sur la hauteur d'Avry, les troupes se rendent dans leurs cantonnements.

Dans le courant de la manœuvre, le lazaret de Division I installait une place principale de pansement à Chénens, puis plus tard une seconde à Onnens. Le personnel sanitaire des régiments avait organisé des postes de secours à Corjolens, au sud de Rosé et au nord de Neyruz.

Il peut être intéressant de noter ici la munition employée pendant les deux journées de manœuvres par les régiments d'artillerie 1 et 9; ce sera la meilleure preuve de l'appui que ces régiments ont donné à l'infanterie du Ier corps et spécialement de la Ire division.

		14 sept.	15 sept.
Régiment 1 :	Batterie 1	71	184
»	2	49	117
»	3	120	273
»	4	96	187

		14 sept.	15 sept.
Régiment 9 :	Batterie 5	—	285
	» 6	—	303
	» 49	—	332
	» 7	50	138
	» 8	34	113
	» 50	94	287
	Total . . .	514	2211 coups.

A.

les militaires qui seront appelés à siéger dans le Conseil communal oublient qu'ils y sont, non à titre de militaires, mais parce qu'ils comptent au nombre des habitants de la commune, et que dans les débats auxquels ils seront appelés à prendre part, ainsi que dans leurs votes, ils s'inspirent uniquement du bien général.

* * *

Plusieurs journaux, sur la foi d'un de leurs confrères, ont donné à leurs lecteurs, sur un nouvel uniforme pour l'infanterie suisse, des renseignement assez inexacts. En vérité, je crois qu'il n'a encore été rien arrêté du tout de décisif. La commission nommée par le Département militaire de la Confédération suisse doit étudier la *réforme de l'équipement et de l'habillement.* Cette réforme s'imposait parce qu'il faut songer à vêtir le soldat d'une manière plus conforme à sa destination, et aussi parce qu'il est urgent de diminuer le poids qu'il doit porter. On peut se rendre compte que ce problème n'est pas très facile à résoudre.

Jusqu'ici, la question de l'uniforme du soldat a été pour une bonne part affaire de mode : entre autres, la mode française, la mode allemande et la mode autrichienne se partageaient nos faveurs. Nous avons même un temps emprunté quelque chose à la mode américaine. Pour un peu, nous aurions pu nous laisser entrainer, dans ces derniers temps, à verser dans la mode anglaise ou boère. Il en va ainsi des choses ; il suffit qu'une guerre, sur un point quelconque du globe, attire l'attention, et qu'elle frappe par quelques particularités, pour qu'on soit facilement porté à emprunter à l'un ou à l'autre des belligérants, sinon aux deux, quelque chose de leur armement, de leur équipement ou de leur habillement.

Tel ne sera pas le cas pour nous cette fois-ci. Malgré l'engouement produit par la guerre anglo-boère, soit pour la couleur khaki soit pour le chapeau mou, il est peu probable que nous nous laissions entrainer à adopter des objets qui, bons dans le sud de l'Afrique et dans des conditions toutes spéciales, seraient probablement parfaitement ridicules chez nous.

Qu'on ne se figure pas qu'il soit facile de concevoir et de réaliser un équipement et un habillement rationnels pour le fantassin. C'est un des problèmes les plus difficiles à résoudre, et la commission que le Département militaire a chargé de l'étudier se flatte si peu d'arriver à le résoudre d'emblée que ses premiers travaux tendent uniquement à trouver un habillement qui serve de base à des essais. Elle ne peut pas décider, en effet, autour de la table verte, si tel ou tel effet convient au fantassin ; mais elle peut se rapprocher du type convenable aussi près que la théorie le permet, pour laisser ensuite la pratique, sous la forme d'essais faits sur une large échelle, décider de ce qui est bon ou de ce qu'il faut rejeter.

C'est donc la troupe, en dernier mot, qui prononcera ; c'est à elle que

l'habillement et l'équipement sont destinés; c'est elle qui dira si ce qu'on lui propose est pratique ou ne l'est pas.

A côté de la question d'utilité proprement dite, il y a aussi l'esthétique. A tort ou à raison, un uniforme doit comporter une certaine ornementation. On ne saurait sans danger vouloir échapper à cette nécessité. Si l'on pouvait en faire entièrement abstraction, il serait peut-être plus facile de composer un habillement qui fût exclusivement pratique; mais il paraîtrait peut-être grotesque. C'est ce qu'il ne faut pas. Or, on ne saurait croire combien il est parfois difficile de concilier ces données contradictoires.

En réalité, la commission n'a arrêté d'une manière définitive aucun modèle; elle en a vu et fait établir beaucoup; elle les a discutés, modifiés, améliorés; et elle ne tardera sans doute pas à atteindre sa première étape: l'établissement d'un équipement et d'un habillement approchant assez près du but à atteindre pour que les essais puissent être commencés.

Jusque-là, il sera bon que les imaginations se calment.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les mutations du 27 janvier. — Une anecdote. — A la tête de l'Etat-major général. — L'élève du cheval en Prusse. — Contre les Herreros. — Commission du budget militaire. — Règlement de manœuvres pour les aérostiers. — L'Allemagne et la gendarmerie macédonienne. — Bibliographie.

Le 27 janvier, anniversaire de l'Empereur, n'a pas été signalé par une ordonnance en faveur de l'armée ou de l'intérêt public, mais par un acte de bienfaisance envers la malheureuse ville norvégienne Aalesund. La nouvelle en a fait le tour du monde. Le même jour, on a appris le danger auquel s'était trouvé exposé l'Empereur pendant des mois, jusqu'à ce qu'il en fût tiré par la hardie et habile opération du professeur Schmidt, danger imminent de succomber à la même maladie que ses parents. Maintenant ce péril est heureusement conjuré.

L'avancement qui marque à l'ordinaire le 27 janvier n'a pas été d'une grande importance. Deux lieutenants-généraux ont été promus généraux d'infanterie sans changer d'emploi, ce sont v. Perbandt, inspecteur-général de l'artillerie à pied (qui appartient du reste à l'arme de l'infanterie), et Wagner, chef du corps des ingénieurs et des pionniers et inspecteur général des forteresses. Un comte Hohenau, commandant d'une brigade de cavalerie, a été nommé général à la suite faisant fonctions. Un lieutenant-colonel Berrer, chef de section au grand état-major, a été nommé chef d'état-major

du VIIIe corps d'armée. Il est remplacé à l'état-major par le colonel Steuben qui avait déjà été son prédécesseur. Le major Frhr. v. Freytag-Loringhoven a été nommé faisant fonctions de chef de section au grand état-major. En réalité, il remplace depuis deux ans le chef de la section historique I, dont il reprend enfin les compétences en titre. Le lieutenant-général v. Scholl, deuxième adjudant-général, faisant fonctions près l'Empereur, a donné sa démission tout en conservant sa dignité d'adjudant-général et commandant de la gendarmerie du corps. Scholl a un nom connu. Comme lieutenant des dragons hessois il a, dans la bataille du 18 août 1870, découvert l'aile droite des Français près de St-Privat-la Montagne (Canrobert avec le VIe corps), alors que Moltke le supposait près de Verneville. Il va sans dire qu'il fallut modifier les dispositions, ce que fit le prince Frédéric-Charles à l'insu de Moltke, en dirigeant le corps de la Garde et les Saxons pour envelopper l'aile droite des Français. En 1886, on se souvint du mérite de Scholl, anobli en 1880; il fut appelé au premier régiment des uhlans de la Garde. Guillaume II, comme Empereur, le nomma aide de camp du roi et plus tard adjudant-général; Scholl a été pendant longtemps attaché à la personne du monarque.

Dans les grades inférieurs les mutations ont été nombreuses : 6 majors, 113 capitaines, 82 lieutenants en premier et 167 en second; dans le corps de santé, un médecin supérieur d'état-major, 29 médecins supérieurs, 4 médecins assistants.

Deux officiers d'état-major général mexicains qui ont fait du service au régiment des cuirassiers n° 5, à Riesenburg, le capitaine Sala et le lieutenant Martinez rentrent dans leur pays.

En Bavière le prince Rupprecht, lieutenant-général, a été nommé commandant de la 1re division à Munich en remplacement du lieutenant-général Frhr. v. Kœnitz démissionnaire.

* * *

Peut-être une anecdote attribuée à l'Empereur par un journal de Breslau vous intéressera-t-elle. L'empereur, au cours de son inspection de ces dernières semaines, ayant convoqué à la critique les officiers de la garnison de Breslau, leur dit en passant : « Messieurs, un mot historique! Lorsque Frédéric le Grand devenu roi, introduisit nombre d'innovations dans l'armée, le vieux Ziethen lui adressa une lettre avouant certains scrupules des officiers à en admettre l'opportunité. Alors le roi : « A nouveau temps, nouvelles exigences; il est du devoir des officiers de se soumettre à la volonté du monarque. » Les officiers de Breslau ont compris ces paroles, dit-on. Elles sont une suite aux innovations dans l'équipement des officiers et des troupes qui, annoncées avant le temps, grâce à une indiscrétion de la presse, ont provoqué des critiques acerbes. Autant qu'il semble on a renoncé à les effectuer.

* * *

On n'a guère remarqué que depuis le 1er janvier 1904 le chef de l'état-major général de l'armée comte Schlieffen a un « adlatus » dans la personne de v. Moltke, lieutenant-général (neveu du défunt feld-maréchal), commandant la Ire division de la Garde. D'après l'ordre de service, Moltke est commandé auprès du chef de l'état-major général de l'armée sans terme arrêté. On voit généralement en de Moltke le successeur futur du comte Schlieffen qui aurait l'intention de démissionner. Aurait la même intention le colonel-général de Wittich qui vient d'être élu membre de la Chambre des Seigneurs.

* * *

On a été fort surpris d'apprendre par un discours de notre ministre de l'agriculture à la Chambre des députés prussienne, que l'élevage des chevaux en Prusse suit depuis des années un mouvement rétrograde, tandis que, suivant lui, le contraire se produirait en France. Dès aujourd'hui, dit-il, on y peut remonter l'armée en se limitant aux ressources du pays. Le ministre regrette que chez nous l'élève des chevaux pur sang soit en décadence. Il attribue le fait à un manque d'intérêt du gouvernement pour les courses de chevaux et les écuries de chevaux de courses. Ces déclarations du ministre sont d'un mauvais augure pour la remonte de l'armée, surtout de la cavalerie.

* * *

Il a fallu envoyer une nouvelle expédition outre-mer, à destination, cette fois-ci, de notre colonie de l'Afrique sud-occidentale, où la tribu des Hereros et quelques autres de la nationalité des Cafres sont en révolte ouverte. Beaucoup de fermes sont brûlées et les postes fortifiés assiégés. On estime à 20 000 le nombre des Hereros révoltés. Un détachement de relève de 225 hommes était déjà en route au moment où ces nouvelles sont arrivées. A été embarqué dès lors un bataillon d'infanterie de marine de 500 hommes, composé de 4 compagnies sous le commandement du major de Glasenapp, qui, après avoir été trois ans instructeur en Chine, a fait la dernière campagne chinoise dans l'état-major. Est partie également une subdivision de 8 canons automatiques de 3,7 cm., sous le lieutenant de vaisseau en premier Mahnsolt. Cette subdivision, fournie par les équipages de la flotte, compte 5 officiers, 8 sous-officiers, 32 hommes et 9 armuriers ou employés spéciaux. Au nombre des renforts envoyés le 21 janvier par le bateau *Darmstadt* figure un détachement de 50 hommes des troupes de chemin de fer destiné à réparer les dommages causés par les insurgés à la voie ferrée entre le port Svakopmund et Windhœk. Ce détachement est placé sous les ordres du lieutenant Ritter du troisième régiment d'infanterie qui a autrefois contribué à la construction de cette ligne et connaît parfaitement le pays. Le détachement emmène le matériel nécessaire au blindage de deux locomotives

et de quatre wagons. On compte utiliser les trains blindés dont les Anglais ont fait pendant la guerre du Transvaal un si large emploi.

Une colonne de santé et une colonne de vivres et de matériel complètent l'effectif.

Le colonel Dürr a été nommé au commandement du corps expéditionnaire. Il devait s'embarquer le 6 février avec son état-major. Le lieutenant-colonel Gayer, qui dirigeait lors de l'expédition en Chine le bureau du ministère de la guerre créé pour la circonstance, a été détaché de nouveau au ministère jusqu'à nouvel ordre. Le major v. Bœckmann, du Grand Etat-major, a été attaché à l'état-major général de la marine pour y traiter les questions intéressant l'Afrique sud-occidentale.

Le corps expéditionnaire, qui doit s'embarquer à bord du bateau *Darmstadt*, comptera 873 hommes. Lors de la demande de volontaires de la marine pour le détachement des canons à tir rapide, tous les hommes de cette arme sans exception demandèrent à marcher.

Les crédits pour l'envoi des premiers renforts s'élèvent à 1 496 000 marks dont 500 000 pour l'achat de chevaux. Cette acquisition est indispensable en raison de la nature de la colonie qui exige en premier lieu l'emploi de troupes montées. Un capitaine d'artillerie de campagne, v. Œrtzen, et un lieutenant de uhlans, v. Lekow, doivent se rendre en Argentine avec une escorte pour y acheter les chevaux nécessaires qui seront transportés en vapeur jusqu'au théâtre de la guerre. On parle aussi d'achats au Capland.

Les premiers renforts n'arriveront pas avant mi-février à destination. Il est possible que les premiers envois ne suffisent pas et qu'il faille les compléter. Cela dépend de l'extension que prendra la révolte.

Je m'en tiens à ces quelques renseignements donnés plutôt à titre d'orientation superficielle. Mon intention n'est pas d'ailleurs de vous fournir des événements qui suivront des comptes-rendus que vous trouverez dans votre presse politique aussi bien que chez nous. Je me restreindrai à renseigner les lecteurs de la *Revue* sur les expériences auxquelles donneront lieu l'armement, la tactique, etc., considérés exclusivement au point de vue militaire.

Quant aux mitrailleuses Maxim, le directeur du département colonial a dit lui-même dans son exposé au Reichstag que ces engins sont devenus temporairement impropres au service dans l'affaire d'Okahandja, ce qui du reste ne prouve rien contre leur qualité.

* * *

Les discussions de la Commission du budget sur l'état militaire viennent de commencer. Elles ont en vue la prolongation du quinquennat pour une année (1904). Le ministre a fourni des indications sur les demandes qui seront faites probablement après 1904, mais ce sont là des confidences dont le secret n'est pas levé.

La commission s'est préoccupée des mauvais traitements infligés aux soldats ; à une grande majorité, elle a adopté une résolution aux termes de laquelle les supérieurs responsables de la discipline qui ont manqué à leur devoir de surveillance seront sévèrement poursuivis.

On réclame de nouveau l'augmentation des appointements des lieutenants-colonels de l'infanterie, refusée l'an passé[1]. Le ministre insiste pour l'adoption de cette demande jugée indispensable pour le recrutement des officiers d'infanterie. Il ne paraît guère qu'il trouvera une majorité favorable pour l'année courante. La commission a profité de la circonstance pour s'entretenir du luxe dans les corps d'officiers et des changements fréquents à l'uniforme. En seize ans, on a compté trente-quatre changements, intéressant divers objets, par exemple quatre changements pour les bottes, cinq pour les redingotes, etc. L'annonce d'une nouvelle coupe du manteau a été démentie par le ministre ; personne n'a constaté rien de pareil à la revue du nouvel-an. L'uniforme coûte aujourd'hui 250 marks de plus qu'autrefois ; mais cette augmentation correspond au renchérissement des besoins de la vie.

Le ministre convient que dans certains régiments règne le luxe, mais il ajoute que ces régiments-là possèdent des officiers excessivement riches. Il est du devoir des commandants de régiments, a-t-il dit, de surveiller les dépenses dans leur corps, afin que les officiers s'accommodent de leurs revenus. Les délibérations de la commission continuent.

* * *

Je reviens au Règlement de manœuvres pour les aérostiers dont j'ai parlé en janvier. Le premier texte sur la matière a été un règlement provisoire du 17 octobre 1901, lequel a été suivi du règlement définitif du 3 octobre 1903. Ils ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. L'instruction à pied est celle de l'infanterie, mais ne dépasse pas l'école de compagnie. Pour le combat, on se contente de mettre les aérostiers à même de se servir de leur fusil de 1891, un fusil court, sorte de carabine, pour leur défense personnelle et celle de leur matériel. L'instruction de la conduite des voitures est celle du train.

L'unité pour la guerre de campagne est la section attelée d'aérostiers de campagne (*bespannte Feld « Luftschiffer » Abtheilung*). Elle comprend douze voitures à gaz, deux d'agrès, une voiture-treuil, trois chariots d'administration. Le personnel se compose d'un capitaine-commandant, quatre lieutenants-aérostiers, deux lieutenants du train, un médecin aide-major de seconde classe, au total : huit officiers, dix sous-officiers, huit appointés, quatre-vingt-sept soldats aérostiers ; six sous-officiers, quatre appointés,

[1] *Revue militaire suisse*, Chronique allemande, mars 1903, page 248.

soixante soldats du train; quatre sous-officiers pour emplois spéciaux; vingt chevaux de selle et cent deux de trait.

Les voitures transportent six ou trois hommes. Les voitures à gaz reçoivent chacune douze tubes de gaz hydrogène comprimé à 150 atmosphères, qui permettent le gonflement rapide du ballon. L'approvisionnement d'une section permet d'assurer deux gonflements complets. Avec les trains de combat marche une colonne de ravitaillement ayant la même composition (*Gas-Kolonne*).

Le règlement traite longuement de l'emploi du ballon allongé ou cerf-volant, comme ballon captif, qui permet les observations même par un vent violent empêchant les ascensions des ballons sphériques. Par un temps favorable, le ballon captif peut s'élever à 1000 mètres. En campagne, on se contente ordinairement de 600 mètres, ce qui permet d'observer utilement jusqu'à sept kilomètres de rayon.

Le ballon sphérique est utilisé comme ballon libre. Exceptionnellement, il sert aussi de ballon captif. Le service est le même que pour le ballon cerf-volant.

Le règlement traite de l'emploi des aérostiers dans la guerre de campagne aussi bien que dans la guerre de forteresse. Les voitures ont une mobilité comparable à celles des batteries montées.

Le *1er corps d'armée bavarois* vient d'être armé du *fusil 98;* les deux autres corps ont encore le fusil 88.

* * *

L'Allemagne participera elle aussi un tant soit peu à la gendarmerie macédonienne. Le major v. Alten, commandant de groupe dans le régiment d'artillerie de campagne nº 72, prendra part à la réorganisation de cette gendarmerie sous la conduite d'un général italien. Il a été transféré en même temps à l'état-major général comme agrégé.

* * *

Encore quelques mots sur la bibliographie. Je vous avais parlé dans la *Revue* de décembre 1903 de la nouvelle publication périodique de notre Grand Etat-major. La première livraison a paru le 1er janvier 1904 sous le titre : *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heeres kunde.* On y trouve un travail de la dernière importance : « L'état actuel des opinions tactiques en France[1] ». Il s'agit de l'opinion des membres du Conseil supérieur de la guerre, généraux Brugère, de Négrier, Langlois, Kessler. Les idées de ces généraux sur la meilleure manière de combattre offrent d'autant plus d'intérêt qu'on voit dans la personne des trois premiers les futurs chefs d'armées et de groupes d'armées. Il va sans dire que les enseignements de la guerre

[1] *Der gegenwärtige Stand der taktischen Ansichten in Frankreich*, par le major Kuhl.

sud-africaine jouent dans tout cela un rôle important. Puis nous trouvons une comparaison des diverses méthodes de tir dans les artilleries de campagne d'Allemagne, France et Russie. Le rédacteur en chef major Frhr v. Freytag-Lovinghoven examine le combat de rencontre dans l'histoire de la guerre (*Kriegsgeschichtliche Betrachtungen*).

Le général Frhr. v. Falkenhausen publie le deuxième tome de son travail : *L'instruction en vue de la guerre*. II. *Les exercices des troupes*. (V. *Revue militaire suisse* 1902, page 261.)

Le général v. Müller parle du bombardement de Paris en 1870-71. En premier lieu, renseignement peu nouveau, il prouve que l'on aurait pu commencer l'attaque d'artillerie à la mi-novembre, ce qui eût assuré pour le commencement de décembre le démontage des forts. Le retard de l'opération est attribué à l'influence anglaise. Le général v. Blumenthal n'est plus fondé à accuser le bombardement d'avoir été une insanité. Blumenthal a été le véritable obstacle à l'ouverture du feu d'artillerie au moment opportun.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Revue de l'année militaire 1903. — Budget de la guerre pour 1904. — Administration de l'armée et question du réarmement de l'artillerie. — La crise hongroise : Appel des réservistes.

Au début d'une nouvelle année, il est d'usage de jeter un coup d'œil sur celle qui vient de s'écouler. Les progrès réalisés en 1903, dans l'armée austro-hongroise, se réduisent malheureusement à peu de choses. L'âpreté des luttes politiques qui déchirent l'Autriche et l'obstructionnisme sans mesure qui fleurit au Parlement hongrois font obstacle, depuis longtemps, au développement si nécessaire de notre armée. Nos institutions militaires, que nos politiciens, tant en Hongrie qu'en Autriche, avaient jusqu'ici respectées, ont subi cette fois de furieux assauts. Il se peut même — c'est ce que l'avenir montrera — qu'elles aient été ébranlées jusque dans leurs fondements par les concessions très importantes que le gouvernement a été forcé d'accorder aux nationalistes hongrois.

Une lueur réconfortante vient cependant égayer ce sombre tableau. Nous voulons parler de la confiance unanime et illimitée dont jouit, dans toute l'armée, le nouveau Ministre de la guerre, qui, à la fin de 1903, avait terminé sa première année d'activité ministérielle. Bien que visiblement bridé par des influences extérieures, par la situation politique à l'intérieur, par des considérations personnelles et par des traditions tenaces, le nouveau ministre a réalisé, pendant cette première année, de multiples réformes qui laisseront des traces ineffaçables de son avènement à la direction

de l'armée, car elles sont l'œuvre d'un esprit progressiste largement ouvert aux idées modernes. Il a fait de l'excellente besogne et l'on s'attend à ce qu'il en fasse de meilleure dans l'avenir. Toutes les circulaires du ministre, tous les ordres, même les plus insignifiants, qu'il publie au *Journal officiel* sont comme imprégnés plus ou moins fortement, d'un soufle nouveau, d'un souffle vivifiant et généreux de justice et de progrès qui vous enveloppe, vous réconforte et vous redonne du « cœur à l'ouvrage ».

Rappelons, par exemple, la circulaire aux officiers sur le relèvement de leur goût pour le service[1]. Elle est comme une brise légère qui vous caresse, vous pénètre agréablement et vous remplit de courage et d'entrain, après une journée de marche fatigante sur des routes poudreuses! Elle a été une véritable révélation pour beaucoup d'officiers.

Rappelons ensuite le projet de Procédure pénale militaire[2], œuvre personnelle du nouveau ministre, qui, à une ancienne loi surannée, a substitué enfin des principes plus équitables et plus conformes anx mœurs et aux idées de notre époque. Ce projet n'attend, pour passer à l'état de loi, que la fin du navrant obstructionnisme dont le Parlement hongrois nous offre le spectacle.

Rappelons enfin l'esprit d'équité et d'humanité qui a présidé à l'élaboration de la nouvelle Instruction sur les peines disciplinaires[3], en particulier la prescription supprimant l'application aux officiers et aux cadets des pénalités infligées aux sous-officiers et aux soldats.

D'autres réformes témoignent éloquemment de l'activité infatigable du ministre et de l'énergie avec laquelle il travaille au relèvement du niveau de l'armée. Citons la création, effectuée en août 1903, du bataillon de chasseurs bosniaques-herzégoviniens[4], l'ordonnance organisant des exercices pratiques sur le terrain pour les officiers sanitaires, celle invitant les commandants d'unités à faire mention, dans le tableau des notes qualificatives des officiers de cavalerie, des connaissances spéciales des dits officiers en matière de tir, la circulaire relative à la pratique de l'escrime dans le corps des officiers, l'adoption et la mise en service des nouveaux fours roulants de campagne, les modifications et améliorations apportées à l'habillement et à l'équipement des troupes[5], etc., etc.

En instituant, à Vienne, un cours spécial pour les officiers d'administration[6], le ministre n'a pas eu seulement pour but de doter la troupe de bons officiers de subsistances, mais encore de fournir à d'anciens sous-officiers,

[1] V. Chronique autrichienne, août 1903, page 624.
[2] V. Chronique autrichienne, juin 1903, page 494.
[3] V. Chronique autrichienne, août 1903, page 626, et décembre 1903, page 919.
[4] V. Chronique autrichienne, octobre 1903, page 781.
[5] V. Chronique autrichienne, juin 1903, page 498.
[6] V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 343, et juin 1903, page 496.

depuis longtemps sous les drapeaux, l'occasion de s'élever à une meilleure situation matérielle et sociale.

Pour les officiers les moins aptes au service, le ministre a créé récemment des places de chefs de dépôts et de magasins. Il a en outre décidé que ces officiers pourraient être attachés, le cas échéant, comme fonctionnaires, au service de contrôle de la comptabilité militaire.

Les tendances philanthropiques du nouveau ministre et sa sollicitude pour tous ses subordonnés se sont traduites encore par une série d'autres réformes de moindre importance. C'est ainsi que le ministre a prolongé de trois à six mois le délai accordé aux militaires pensionnés ou en congé, avec solde de non activité, pour quitter leur garnison. A ceux d'entre eux ayant famille, il a, en outre, accordé certaines réductions sur leurs frais de voyage. Mentionnons encore, comme témoignages palpables de l'activité du ministre et de ses excellentes intentions : l'amélioration de l'ordinaire de la troupe, la création des « maîtres-armuriers »[1], la publication répétée d'avis attirant l'attention des sous-officiers sur de bons emplois à repourvoir dans le service civil de l'Etat, la question — à l'étude — d'un dédommagement matériel *(Abfertigung)* à accorder aux sous-officiers qui, en quittant le service, n'auraient pas obtenu de certificat pour des emplois civils, etc.

Les portes de l'Ecole de guerre se sont ouvertes aux officiers du train[2]

Les journées de voyages des permissionnaires en service en Dalmatie ou dans les pays d'occupation ne leur sont plus comptées comme comprises dans la durée de leur congé. Sauf en cas de services qui ne peuvent être renvoyés au lendemain, le repos complet du dimanche est maintenant strictement observé[3]. Nous dirons plus loin où en est la question, si pressante, du réarmement de l'artillerie. Le fait que cette question n'a pas encore reçu de solution définitive s'explique par la rapidité des progrès techniques journellement réalisés dans la construction des bouches à feu. On comprend que les hommes du métier hésitent à adopter un type de canon qui pourrait se trouver dépassé le lendemain.

La réorganisation projetée de l'artillerie a été entravée uniquement par l'arrêt de fonctionnement de l'appareil parlementaire. Les nouveaux obusiers de campagne modèle 99 sont prêts, mais le Parlement hongrois ayant refusé l'augmentation du contingent annuel de recrues, ensorte qu'en Autriche également, on a dû se borner à recruter le contingent normal, tel qu'il a été fixé jusqu'ici, les nouvelles batteries d'obusiers n'ont pu être créées.

A beaucoup de lecteurs étrangers, les résultats positifs de notre bilan militaire de l'année 1903, paraîtront, sans doute, bien maigres, mais ce

[1] V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 339.

[2] V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 345.

[3] V. Chronique autrichienne, octobre 1903, page 782.

n'est pas la faute du ministère de la guerre s'il a été peu fait, en 1903, pour le développement de notre force armée. Quand nos parlementaires à courte vue auront acquis un peu plus de discernement, quand leur politique intérieure s'inspirera davantage des intérêts de la monarchie, quand ils se décideront enfin à appuyer le ministre de la guerre et à lui procurer les ressources dont il a besoin pour réaliser de grandes réformes, ils auront alors l'occasion d'apprécier ses hautes qualités et son bon vouloir qui n'ont pu, jusqu'ici, se manifester que dans des mesures d'une portée restreinte et dans le règlement d'une série de questions de détail.

* * *

Les délégations se sont réunies vers le milieu de décembre 1903 pour la discussion du budget et des rapports des deux ministères communs.

Le gouvernement avait, cette fois, singulièrement facilité la tâche de nos représentants du peuple. Il leur a soumis un projet de budget militaire pour 1904 que tous pouvaient voter sans risquer de se mettre en conflit avec leurs électeurs. Un véritable budget de misère ! Malgré l'accroissement de la population et du bien-être général, bien que les chiffres des autres budgets aient tous considérablement enflé, en dépit du rôle que l'Autriche-Hongrie sera vraisemblablement appelée à jouer, si la guerre éclate dans les Balkans, c'est à peine si les prévisions du budget de la guerre pour 1904 comparées à celles pour 1903, ont varié ! Le gouvernement est animé des meilleures intentions, mais que faire en présence de l'aveuglement de nos parlementaires et des difficultés presque inextricables de la situation politique intérieure ?

Voici les principaux chiffres du budget de la guerre pour 1904 :

Pour l'armée de terre :

Dépenses ordinaires. . .	285 846 529 couronnes.
Dépenses extraordinaires.	22 210 350 »
Ensemble . .	308 056 879 couronnes.

Pour la marine :

Dépenses ordinaires . .	39 684 450 couronnes.
Dépenses extraordinaires.	10 586 966 »
Ensemble . .	50 271 410 couronnes.

En recettes : pour l'armée de terre, 6 096 814, pour la marine, 245 000 couronnes.

Pour l'entretien des troupes et des institutions dans les provinces d'occupation, le budget prévoit : en dépenses : 7 563 000 couronnes et en recettes 80 000 couronnes, soit un excédent de dépenses de 7 483 000 couronnes.

Pour 1903, le budget des dépenses ordinaires s'élevait, pour l'armée de terre, à 287 402 333 couronnes, et celui des dépenses extraordinaires à

19 834 406 couronnes, en sorte que le sommaire des dépenses prévues pour 1904 n'a augmenté que de 830 040 couronnes pour l'armée de terre et de 1 085 590 couronnes pour la marine. Mais le chiffre fondamental, base d'évaluation de tous les autres, celui du budget ordinaire de l'armée, a été *réduit* de 1 055 904 couronnes et cette économie, réalisée sur les dépenses courantes et régulières pour l'armée, paraît encore plus forte si l'on tient compte du fait que le crédit de 29 800 000 couronnes demandé et obtenu pour la création des divisions d'obusiers et pour la réorganisation de l'artillerie de campagne a dû être échelonné sur plusieurs années.

Le budget accuse une augmentation du nombre des sous-officiers depuis longtemps en service. C'est là une conséquence bienfaisante des mesures prises, depuis une série d'années, pour retenir les sous-officiers sous les drapeaux. D'autres mesures ont été prévues dans le même but. La gratification *(Abfertigung)* que les sous-officiers percevaient après neuf ans de service pourra leur être versée désormais après six ans. La prime de service de degré supérieur payée aux sous-officiers passés dans le service de chancellerie après huit ans de service dans les corps de troupes leur reste acquise. D'autres petits postes du budget témoignent du désir du ministre d'encourager la pratique, si importante, du tir : pour l'acquisition d'une réserve de 500 cartouches à balles par an et par compagnie : 97 000 couronnes ; pour des cibles disparaissantes à employer dans le tir de campagne de l'infanterie : 100 000 couronnes ; pour le tir de l'artillerie de campagne : 87 000 couronnes, et pour le tir de l'artillerie de forteresse : 43 000 couronnes. On note, en outre, avec satisfaction, l'élévation du montant des primes allouées pour le tir à la cible et pour le tir au « fusil de chambre » et la création de primes pour les exercices d'estimation des distances.

Une annuité de 50 000 couronnes, sur le crédit de $1 \frac{1}{2}$ millions de couronnes ouvert à cet effet, est réclamée pour l'acquisition de nouvelles places de tir et pour celles de canots de sauvetage à vapeur transportables pour les troupes de pionniers.

Un crédit de 15 millions de couronnes est demandé pour le réarmement de l'artillerie de campagne, mais rien n'est prévu pour les réorganisations et nouvelles formations de troupes [1] bien qu'elles soient reconnues urgentes. Mais il s'agit là de réformes irréalisables aussi longtemps que le contingent annuel des recrues n'aura pu être augmenté.

Il faut noter encore un poste de 12 millions de couronnes pour l'échange d'une partie (155 000) des anciens fusils modèle 88, qui doivent être remis à des troupes de landsturm, contre des fusils modèle 95. D'autres postes ont trait à l'acquisition de nouveaux fours roulants de campagne, ainsi que de lunettes d'approche et de longues vues pour l'artillerie de campagne.

[1] V. Chronique autrichienne, avril 1903, p. 346.

Aucun crédit n'est demandé, en revanche, pour l'acquisition de mitrailleuses, — ou, tout au moins, pour des essais un peu importants à entreprendre avec ces engins de tir, d'une si grande utilité pour la cavalerie, — non plus que pour le remplacement du revolver par une autre arme à main d'un système plus perfectionné (pistolet automatique).

Le budget de la marine, comparé à celui de 1903, n'offre rien de bien nouveau. L'augmentation, devenue absolument nécessaire, du corps des matelots, a déjà été votée en 1902. Elle était de 750 hommes, qui ont été recrutés aux dépens de l'armée de terre et répartis soit dans les équipages des nouveaux vaisseaux, soit dans les détachements expéditionnaires à Péking, Tientsin et Tongku.

* * *

La Direction de l'armée avait fait distribuer aux membres des Délégations deux rapports étendus, l'un traitant de l'organisation du *Service d'administration de l'armée*, l'autre de la *Question des nouveaux canons*.

Le *premier* de ces rapports contient un exposé détaillé de l'organisation et du mode de fonctionnement des principales branches de l'administration militaire : économat, service des commissariats et de caisse, habillement, équipement et subsistances des troupes, leur logement, le service des bâtiments, le service du personnel d'administration attaché aux institutions militaires sanitaires et aux dépôts de remonte et autres détails du ménage intérieur des troupes et des institutions. Le service de comptabilité et de contrôle fait l'objet d'un chapitre séparé et le rapport se termine par la description des systèmes de centralisation et de décentralisation de l'administration militaire et du système de l'« intendance » *(Wirthschaftsleitung)* introduit dans notre armée et qui combine les avantages des deux premiers.

La Direction supérieure de l'armée a eu une excellente idée en faisant distribuer cette étude aux membres des Délégations. Son travail, qui forme une brochure de 125 pages, est très exact, très complet et très clairement rédigé et il n'était certainement pas inutile que la population et surtout ses représentants dans les conseils du pays, soient mis au courant du mode d'organisation et de fonctionnement des principaux rouages de l'administration militaire, puissent se rendre bien compte des multiples besoins de l'armée et sachent où va l'argent employé pour la défense du pays. Ce rapport peut contribuer à dissiper bien des préjugés en montrant qu'il y a perpétuel échange de services réciproques entre l'armée et l'industrie nationale, car une armée nombreuse consomme beaucoup et si les producteurs indigènes payent de lourds impôts pour l'entretien des troupes, l'administration militaire leur restitue leur argent en leur achetant leurs produits de toutes espèces.

Le *second* rapport, dont il a été question plus haut, embrasse l'ensemble de la question de l'armement de l'artillerie. Après une introduction générale,

il traite successivement de la transformation du canon de campagne M. 75. du bronze comme matériel des bouches à feu, du nouveau canon de montagne, des obusiers de campagne et enfin des nouveaux canons de campagne à tir rapide. Comme il s'adresse à des non initiés, on a évité d'entrer dans trop de détails techniques et l'on s'est efforcé de rendre le sujet intelligible à chacun. Le rapport se termine par une rapide description des expériences effectuées et par le résumé des décisions prises, dans chaque cas, par la direction de l'armée.

Ce rapport, rédigé par des techniciens, aura été lu avec intérêt non seulement par les membres des Délégations, mais encore dans le grand public. On y voit combien ces questions de réarmement de l'artillerie sont difficiles, avec quelle conscience elles ont été étudiées chez nous et avec quelle promptitude la commission d'artillerie les a résolues, toutes les fois que les circonstances lui ont permis de prendre des décisions rapides.

L'espace nous manque pour résumer ici cette brochure, qui est assez longue. D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont été tenus régulièrement au courant des diverses phases par lesquelles la question des nouveaux canons a passé en Autriche-Hongrie. Il nous suffira de compléter les informations de la *Revue militaire* par un court résumé des travaux de la « commission des canons de campagne » instituée dès l'année 1896 par la direction de l'armée sous la présidence de l'inspecteur général d'artillerie Feldzeugmestre chevalier von Kropatschek. Les diverses tâches à remplir par cette commission ont été les suivantes : transformation des canons de campagne M. 75, construction d'une pièce de montagne, d'un obusier de campagne et d'un nouveau canon de campagne à tir rapide.

La transformation des anciens canons de campagne M. 75 eut lieu encore en 1896. Les pièces furent pourvues d'une bêche élastique, d'un obturateur de lumière et d'un nouvel anneau obturateur et les anciennes munitions furent remplacées par un shrapnel d'une plus grande efficacité et par des obus à écrasite.

Cette pièce, appelée M. 75/96, n'est pas inférieure, sous le rapport de la rapidité du tir — 6 coups par minute — à tous les autres canons de campagne non basés sur le système du recul sur affût.

Grâce aux perfectionnements ainsi apportés à cette pièce transformée, actuellement encore en service, la « commission des canons de campagne » eut du temps devant elle pour se consacrer à l'étude de la construction d'un nouveau canon de campagne. Ici surgirent deux difficultés importantes : la question du matériel des bouches et celle des affûts.

Le bronze acier forgé constitue un matériel de structure extrêmement égale, qui n'est pas surpassé, sous le rapport de la finesse, par le meilleur acier et qui se distingue par une grande résistance, en sorte que ce matériel supporte un procédé de compression particulièrement énergique. Naturelle-

ment, on n'a pas manqué de se rendre compte, par de nombreux essais pratiques, de la valeur du bronze comme matériel des bouches. On a tiré, avec chacune des bouches de bronze des nouvelles pièces de campagne, 2000 coups, après lequels la commission n'a constaté aucune diminution de la précision du tir, ni usure de l'âme.

Des essais de tir comparatifs avec des bouches en bronze et des bouches d'acier ont eu lieu ensuite avec la troupe. Celle-ci a tiré, avec les bouches en bronze, 900 coups par bouche, et avec les bouches d'acier, 600 coups. L'examen minutieux des bouches, après le tir, n'a révélé aucun changement quelconque dans l'état des âmes. L'explosion d'un obus à écrasite à l'endroit le plus faible d'une des bouches en bronze n'avait produit qu'un léger renflement de cette partie de la bouche, mais sans déchirer celle-ci, comme c'eût été le cas avec du matériel d'acier.

Les principaux avantages du bronze sont les suivants :

1. La fabrication des bouches en bronze est notablement moins onéreuse que celle des bouches d'acier. Abstraction faite de la valeur du matériel, le prix de la production des bouches en bronze dans les arsenaux est de deux cinquièmes inférieur à celui qui devrait être payé aux fabriques privées pour la production de bouches d'acier de poids à peu près équivalent.

2. Si le bronze ne convenait pas pour les pièces de campagne, il serait également — et à plus forte raison — inutilisable pour les pièces de forteresse, que le tir détériore davantage. Or, des expériences concluantes ont établi que le bronze est un matériel d'une résistance pleinement suffisante pour les pièces de forteresse.

3. Les bouches en bronze mises hors de service peuvent être utilisées de nouveau pour la production de bouches neuves, tandis que le matériel d'acier hors d'usage n'a plus — ou presque plus — de valeur (1 kg. de cassures de bronze vaut de 1,18 à 1,62 couronnes; 1 kg. de vieil acier-nickel tout au plus 0,20 couronnes).

4. Une bouche en bronze dont l'âme a été endommagée peut être réparée et remise à neuf par l'introduction d'un tube de revêtement, tandis qu'en pareil cas, il faut changer le tube d'âme, — c'est-à-dire la plus grande partie — de la bouche d'acier.

5. Le fait que les bouches en bronze sont forgées et soumises à un procédé nouveau de compression énergique sont une garantie absolue de solidité de ce genre de matériel, car ces manipulations ne sont supportées que par un matériel de qualité irréprochable, de structure très égale et d'une résistance à toute épreuve.

6. Les bouches en bronze sont d'un entretien plus facile que celles d'acier.

Comme désavantage du bronze, par rapport à l'acier, il faut mentionner

son poids spécifique plus élevé, mais on a déjà réussi à fabriquer des bouches en bronze de poids sensiblement égal à celui des bouches d'acier.

Il résulte de ce qui précède que le bronze possède des avantages de premier ordre et qu'il doit être, sans hésitation, préféré à l'acier comme matériel de fabrication des nouvelles bouches à feu.

Les nouveaux canons de campagne ont donc une bouche en bronze-acier forgé avec fermeture à filets de vis interrompus. Calibre : 76,5 mm.; vitesse initiale : 500 m. Poids des projectiles (shrapnels et obus brisants) : 6,6 kg. Portée du projectile réglé : 7300 pas.

La seconde question qui s'est posée à la commission, celle du choix de *l'affût*, était encore plus difficile à résoudre que la première. On avait tout d'abord songé à construire une pièce à recul sur affût avec bêche rigide, mais le poids de la pièce pourvue de ce genre d'affût aurait dépassé le poids maximum de 1000 kg. admis pour les pièces de campagne. On s'est donc décidé, en 1899, à renoncer au système du recul sur affût et à construire un canon à bêche élastique et avec frein à câble, de type semblable à celui du canon transformé modèle 75/96. Mais l'année suivante, alors qu'il y avait déjà, dans la troupe, trois batteries d'essais pourvues de ces nouvelles pièces modèle 99, des essais eurent lieu, au polygône, avec une pièce Ehrhardt à recul sur affût. Les résultats parurent si concluants que l'on abandonna complètement l'idée de construire des affûts à bêche de crosse et que l'on se remit à étudier un système de recul sur affût plus pratique, au point de vue — strictement « artilleur » — du service de la pièce, que le système Ehrhardt. La « commission des canons de campagne » expérimenta, en 1900, une nouvelle pièce, dont la construction était basée, en principe, sur le système Ehrhardt. Un premier modèle parut trop lourd. On en construisit un second qui, cette fois, donna entière satisfaction à la commission. Cette pièce a une bouche en bronze. Elle est à recul sur affût. Celui-ci se compose d'un affût supérieur (petit affût) et d'un affût inférieur. Le petit affût est cylindrique et non plus en forme de berceau, comme dans le système Ehrhardt. Il supporte une plaque sur les rebords extérieurs — intérieurs dans le système Ehrhardt — de laquelle glisse la bouche maintenue par des griffes. Comme ressort récupérateur, on emploie un simple ressort rectangulaire. L'affût inférieur est un long affût à flasques avec bêche à rabattement. La pièce est pourvue de boucliers, comme le canon français.

Ce nouveau modèle de canon de campagne fut essayé concurremment à trois autres : la pièce à bêche de crosse modèle 99 dont il a été question plus haut, un canon du système Ehrhardt et une pièce Skoda modèle 1901. Ces essais comparatifs, ainsi que le rapport des techniciens envoyés à l'usine Krupp pour assister à des tirs effectués avec divers modèles, fournirent à la « commission des canons de campagne » des données nombreuses qui lui permirent de prendre une décision.

Six nouvelles pièces, pour la construction desquelles la commission a utilisé tout ce qu'elle a trouvé de meilleur dans les différents modèles essayés, sont actuellement en voie de fabrication et seront bientôt terminées. Ces pièces devront être soumises à des essais ultérieurs qui, cette fois, seront les derniers, car la discussion ne porte plus que sur certains points de détail sans grande importance, entre autres, paraît-il, sur la question de savoir si l'affût inférieur sera tubulaire ou à flasques. De nouveaux essais seront également entrepris avec une pièce Skoda.

Il est donc à prévoir que la décision définitive interviendra prochainement et que le crédit de 15 millions de couronnes voté par les Délégations pour la production des nouveaux canons de campagne en 1904 sera effectivement dépensé dans le cours de la présente année.

* * *

Les obstructionnistes hongrois continuant à s'opposer systématiquement à la levée des recrues en Transleithanie, alors que les hommes présents dans les corps de troupes transleithaniens doivent être renvoyés dans leurs foyers après avoir achevé leur troisième année de service, les régiments hongrois sont menacés d'une désorganisation qui, en se prolongeant, risquerait d'affaiblir sérieusement cette partie de l'armée. Le nouveau ministre honvéd, major-général von Nyiri, a déclaré, sans ambages, que nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, supporter une réduction des effectifs de présence d'une partie de nos troupes, parce que la situation dans les Balkans est inquiétante. Personne ne sera donc surpris de ce que la Direction de l'armée ait recouru à l'expédient de l'appel des réservistes pour compléter les effectifs, du moment qu'on lui enlève la possibilité de les reconstituer par la voie régulière de la conscription. Voici de quelle façon elle a réglé la situation des corps de troupes transleithaniens dès le 1er octobre 1903 :

Dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre, comme le pays n'a pas levé de recrues, les hommes appartenant aux plus anciennes classes présentes non seulement dans l'armée active, mais encore dans la landwehr, lesquels auraient dû être libérés et renvoyés dans leurs foyers déjà le 30 septembre, ont été retenus sous les drapeaux.

Pendant le mois de janvier 1904, on n'a retenu au service — et cela seulement dans les pays d'occupation — que les hommes présents depuis plus de trois ans dans les corps de troupes montées. Les hommes incorporés dans d'autres armes ou corps de troupes, maintenus encore sous les drapeaux bien qu'ils eussent achevé leurs trois ans de service, ont été libérés le 1er janvier et remplacés par des réservistes des plus jeunes classes d'âges appelés pour un service d'une durée de quatre semaines.

A partir du 1er février 1904, les hommes appartenant aux troupes mon-

tées et à celles qui n'ont pas de réserve de remplacement, ainsi que dans les pays d'occupation, les réservistes de la première classe d'âge, soit les hommes — dont il a été question ci-dessus — qui viennent d'achever leur troisième année de service actif, seront encore retenus sous les drapeaux. Dans les autres corps de troupes, en revanche, les réservistes des plus jeunes classes d'âge sont appelés en service actif prolongé.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Discussion, à la Chambre, du budget militaire de 1904. — Les discours du général Suarez Inclan. — Quelques réformes. — Réorganisation de l'artillerie de campagne. — Effectifs permanents. — Encore une crise ministérielle. — Retour du général Linarès au département de la guerre. — Une nomination malencontreuse. — L'armée et la marine antipatriotes.

La discussion, à la Chambre, du budget de la guerre pour 1904, a donné lieu à des débats d'une importance telle que je me crois obligé de leur consacrer la première partie de ma chronique.

Vous savez combien souvent déjà j'ai eu l'occasion et le plaisir de rendre hommage aux mérites du général de division Suarez Inclan, à qui sa haute intelligence jointe à ses brillants états de service, a valu d'être considéré comme une des personnalités les plus éminentes de notre armée. Vous n'ignorez pas non plus que ce général siège à la Chambre, où sa parole éloquente est toujours écoutée avec le plus vif intérêt. Aussi les discours qu'il a prononcés dernièrement, pour combattre avec énergie le budget militaire de l'année courante, ont-ils eu un grand retentissement. Ils lui ont valu un surcroît d'autorité dans sa manière d'apprécier l'état actuel plus que précaire de nos institutions militaires et d'envisager la solution nécessaire qu'il faut obtenir, coûte que coûte.

Dans un premier discours, le général Suarez Inclan s'est attaché à signaler la manière déconcertante dont nos hommes politiques envisagent le problème de la reconstitution des moyens de défense du pays. Celle-ci se trouve, depuis la débâcle de 1898, réduite à sa plus simple expression. L'orateur a particulièrement insisté sur l'étrangeté de la conduite du ci-devant chef du parti conservateur, M. Silvela, lequel, après s'être démis du pouvoir, en juillet de l'année passée, sous prétexte que l'opinion publique était formellement décidée à s'opposer à toute augmentation de crédits, soit pour l'armée, soit pour la marine, s'abstenait de paraître au Parlement pour y proclamer l'urgence de ces majorations qualifiées par lui de mesures de salut public.

Puis l'orateur constate tout ce qu'il y avait d'injuste et de peu équitable

dans le fait d'avoir porté aux rubriques militaires près de deux tiers des vingt millions fixés par M. Villaverde comme chiffre total des économies à réaliser sur le budget général, déposé par le cabinet que présidait M. Silvela.

Après ces considérations préliminaires, le général Suarez Inclan entre dans le fond du débat. Il développe une critique aussi savante que juste de nos institutions militaires et montrant l'impossibilité où nous serons, si nous continuons avec une armée permanente de 83 000 hommes, de mobiliser les effectifs imposés par nos besoins actuels. Et ce n'est pas parce que nous ne disposons pas de ressources suffisantes — a-t-il ajouté — que nous sommes forcés de maintenir sous les armes un chiffre de soldats très inférieur à celui que nous avions autrefois, alors que nous comptions une populations plus réduite et que la mode n'était pas encore aux grosses unités. Avec les crédits militaires actuels, il serait possible d'arriver à un résultat autrement satisfaisant, si l'on parvenait à faire disparaître le poids mort qui grève, sans profit pour la nation, les obligations du département de la guerre. En effet, des 146 millions, montant du budget de ce département, il faut déduire 24 millions, qui sont absolument improductifs, car ils servent à payer les soldes des officiers généraux du cadre de réserve, des officiers de la réserve, de ceux qui, pour pléthore de personnel, se voient obligés de rester, de gré ou de force, éloignés du service actif, et enfin de ceux qui ont pris leur retraite aux conditions imposées par la loi de 1902.

Cette abondance d'officiers a donné lieu à la création d'une foule de situations aussi mauvaises les unes que les autres : en disponibilité, en excédent, en cadres éventuels, etc., etc., sans oublier les commissions chargées de liquider les comptes des corps de troupes qui ont été supprimés à la suite des deux dernières guerres, soit parce qu'ils avaient été créés exclusivement pour la durée de ces campagnes, soit parce qu'il a fallu les dissoudre en vertu de certaines réformes organiques. Ces commissions n'ont d'autre raison d'être que le désir de conserver le plus grand nombre possible de postes où caser du personnel et, comme l'a fort bien dit le général Suarez Inclan, le ministre qui réussirait à éliminer les commissions de liquidation rendrait un excellent service, tant à l'armée qu'au pays.

Lors du dernier passage du général Weyler au ministère de la guerre, plus de 4000 officiers des cadres de réserve, désirant bénéficier des avantages que leur conférait la loi du 8 janvier 1902, demandèrent leur retraite ; tandis que le nombre des officiers en activité qui, à cette même occasion, demandèrent à quitter l'armée, ne dépassa pas 700. Si l'on ajoute à cela que l'amortissement des vacances, qui était d'abord du 50 % de celles-ci, est arrivé au 25 %, on comprend qu'il y ait encore 14 000 officiers inscrits dans les rôles, desquels 2000 sont en excédent, et que le nombre des généraux privés d'emploi soit de 25.

C'est dans ce nombre excessif d'officiers de tous grades qu'il faut voir la cause initiale de toutes les faiblesses de notre système militaire. Non seulement il absorbe, sans résultat définitif, de précieuses ressources, mais encore il paralyse le jeu de l'avancement et ceci, aussi bien que l'éloignement forcé du service dans lequel d'aucuns doivent végéter, détermine un certain dégoût de la profession et tue l'enthousiasme.

Voilà pourquoi le général Suarez Inclan estime (en quoi il a parfaitement raison) qu'il est tout à fait nécessaire de commencer par ramener le chiffre du personnel à ce qu'il doit être et, dans ce but, il propose d'abaisser la limite d'âge pour le passage des officiers généraux au cadre de réserve et pour la mise à la retraite des officiers, d'amortir toutes les vacances qui, de ce chef, viendraient à se produire, d'arrêter l'avancement jusqu'à ce que nous ayons des cadres rationnels et non ceux que nous possédons maintenant, lesquels sont excessifs, hors de proportion avec nos moyens et nos nécessités.

D'après la loi en vigueur, nos lieutenants généraux quittent le service actif à 72 ans, les généraux de division à 68 ans et les généraux de brigade à 66 ans, c'est-à-dire que c'est à notre armée que revient le triste privilège de posséder les généraux les plus âgés.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'opposition faite par le général Suarez Inclan au maintien trop prolongé dans l'activité de nos généraux. Déjà en 1900, il proposa de réduire respectivement les âges indiqués à 68, 65 et 62 ans et n'obtint alors d'autre résultat que d'avoir à servir de but aux acerbes critiques des égoïstes, d'une part, et de ceux qui passent leur vie à combattre toute innovation, quelque juste et bienfaisante qu'elle soit, de l'autre, ces derniers agissant au nom des droits acquis. De combien de méfaits ne peut-on pas accuser ces fameux droits, derrière lesquels se masquent souvent les plus grands abus!

En rompant encore une lance en faveur d'une réforme aussi importante, le général Suarez Inclan a fait preuve d'un sincère patriotisme et surtout d'un grand amour pour l'armée, car ce n'est pas avec des flagorneries qu'on lui fournira les moyens de parvenir là où elle a la noble ambition de se placer, mais bien en mettant, envers et malgré tous ceux qui ont intérêt à perpétuer le mal, le doigt sur les plaies qui la rongent et en lui indiquant comment elle pourra les guérir. Voilà pourquoi les esprits justes et clairvoyants ont applaudi, sans réserves, aux arguments décisifs de l'illustre orateur à l'appui des propositions ci-dessus, ainsi qu'à ses raisonnements tendant à rompre avec la pratique de l'avancement à la seule ancienneté. Avec ce système, le jeu de l'avancement est si restreint qu'il en coûte, à chaque individu, de rester dix ans et plus dans le même grade. Dans ces conditions, il n'est guère humainement possible de compter sur un personnel de choix, au point de vue soit intellectuel soit physique. Le découragement pénètre

partout, la sélection ne se fait pas et la médiocrité triomphe sur toute la ligne.

Tels sont les points qui ont été traités de main de maître par le général Suarez Inclan, dans un premier discours, destiné à faire opposition à la totalité du budget de la guerre, et qui s'est terminé par la dénonciation d'une infraction constitutionnelle commise par le rédacteur du dit budget. Mais ceci demande un peu d'histoire.

En 1888, si je ne me trompe, un projet de loi, déposé par le général Cassola, alors ministre de la guerre, fut voté par la Chambre, projet en vertu duquel le contrôle et la gestion de l'administration militaire devaient être confiés désormais à deux corps différents. Malheureusement ce projet échoua au Sénat et l'on dut se contenter d'un semblant de réforme qui consistait à laisser subsister un corps unique d'administration, divisé en deux services : celui du contrôle et celui de la gestion, dont le personnel se recrutait parmi les officiers les plus anciens. Ce système conduisait par exemple à l'absurdité suivante : un officier récemment promu pouvait devenir le contrôleur de ses propres opérations administratives antérieures. C'est après les campagnes coloniales, durant lesquelles on ne constata que trop les inconvénients des procédés en vigueur, que plusieurs tentatives parlementaires furent faites pour réformer l'administration de l'armée. Elles aboutirent enfin à la loi du 16 mai 1902, aux termes de laquelles le corps d'administration était divisé en un corps de l'intendance et un corps du contrôle. Il paraît que la préparation des règlements d'application de cette loi exigea un temps assez long, en sorte que leur mise à point coïncida avec la retraite du général Weyler du ministère de la guerre. Son successeur, le général Linarès, n'était pas un partisan convaincu de la réforme adoptée. Rencontrant certaines difficultés à constituer le corps du contrôle, parce que la majorité des officiers d'administration préféraient faire partie de l'intendance et que, d'après la loi, on ne pouvait les contraindre à passer au contrôle, il ne tint pas compte de la loi et déposa, au Sénat, un projet l'annulant avant même qu'elle fût entrée en vigueur. Sur ces entrefaites, le général Linarès démissionna. Son successeur, le général Martitegui, entra en plein dans ses vues. Dans la rédaction de son budget il fit abstraction de la loi de Weyler, espérant voir agréer par le Parlement le projet d'annulation Linarès. Or, les lois sont faites pour être appliquées et, tant qu'elles n'ont pas été abrogées, le pouvoir exécutif est tenu de les respecter, quels que soient ses sentiments à leur égard. C'est par la mise en garde contre cette infraction à la notion la plus élémentaire du régime constitutionnel que le général Suarez Inclan a terminé son discours.

Il n'était évidemment pas facile de lui répondre, tant ses arguments s'inspiraient de la logique et de la justice, mais le membre de la commission du budget chargé de cette corvée a été au-dessous encore de ce que

l'on pouvait attendre. Je vous fais grâce de ses lieux communs et de ses raisonnements inutiles. Je désire cependant vous donner quelques échantillons de sa curieuse réplique. « C'est une erreur, a-t-il dit, que de comparer nos institutions à celles des autres pays ; ce que nous devons faire pour en dégager la véritable valeur, c'est les comparer aux institutions civiles nationales *(sic)* ; nous ne saurons ce que valent nos établissements militaires qu'en les comparant, par exemple, à nos hôtels des postes (textuel)! Ce ne sont pas non plus les militaires qui font les armées respectables, mais bien les civils et rien que les civils : ainsi, l'Allemagne n'est pas redevable de sa puissance militaire aux hommes du métier, mais à Bismarck, qui sut obtenir du Parlement de forts crédits militaires. » Dans cet ordre d'idées, le membre de la commission aurait pu creuser plus à fond la question et ajouter, qu'en somme, c'étaient les contribuables qui avaient créé l'armée allemande. Ce cher M. de la Palisse est immortel!...

Toutes les autres manifestations du porte-voix ministériel ont été à peu près de ce calibre, sans qu'aucune des affirmations du général Suarez Inclan ait été raisonnablement contestée. En résumé, il a soutenu qu'il était impossible de nous débarrasser des vingt-quatre millions du poids mort ; que nous n'avions pas trop d'officiers, au contraire ; que nos généraux se portaient fort bien et qu'au surplus tout pouvait s'arranger en utilisant exclusivement ceux qui sont encore vigoureux et en laissant les autres goûter le *dolce farniente* ; que, tant que la nation ne sera pas disposée à délier davantage les cordons de sa bourse (alors vous attendrez longtemps, M. le député!) les militaires devront se contenter de ce qu'ils ont et même s'estimer très heureux, s'ils se comparent aux fonctionnaires civils de l'Etat, qu'enfin l'avancement par sélection est impossible en Espagne, où l'arbitraire règne en maître absolu!

Quant à l'infraction constitutionnelle signalée par le général Suarez Inclan, le membre de la commission s'est borné à dire que la loi portant réforme dans le corps d'administration était mauvaise et que l'on attendait son abrogation ; donc, inutile de l'appliquer.

Vous voyez que j'avais raison de trouver au moins bizarre la manière de penser de l'organe ministériel. Il ne s'en est point départi, dans la suite de la discussion, lorsqu'il a dû répondre à la superbe péroraison par laquelle son antagoniste a rectifié ces points de vue.

Dès lors, les débats relatifs au budget de la guerre ont pris plus d'envergure encore. Deux députés militaires, le général Aznar et le colonel Segui, ainsi que plusieurs civils, parmi lesquels M. Salmeron, chef bien connu du parti républicain, y sont intervenus. Le discours de ce dernier a été franchement favorable à des réformes militaires immédiates, de manière qu'elles permettent de rompre à jamais avec des systèmes surannés et qu'elles nous procurent, à court terme, une armée nombreuse, bien ou-

tillée, instruite et surtout nationale. Il va sans dire que le chef des républicains, tout en constatant l'impossibilité où nous sommes, en ce moment, d'adopter votre système de milices, s'est déclaré partisan de réformes qui permettraient de s'en rapprocher, autant que faire se peut; il a invoqué l'idéal démocratique représenté par les institutions militaires de la Suisse.

Le membre de la commission chargé de répondre à M. Salmeron a été plus malheureux encore que celui qui avait été chargé de répondre au général Suarez Inclan.

Suggestionné sans doute par l'éloquence pompeuse du leader des républicains, il s'est empêtré dans une phraséologie confuse, quelquefois même incompréhensible, qui a donné lieu à un long débit de paroles et à un bien petit rendement d'idées. Et quelles idées, messeigneurs !... Salmeron s'étant élevé contre l'argent dépensé pour l'aumônerie militaire, son interlocuteur l'accusa de vouloir faire des soldats impies, dans une patrie catholique (lisez cléricale). D'après cet homme pieux, les institutions militaires de la Suisse ne plaisent à personne, ou peu s'en faut; il ne cache pas sa prédilection pour un système purement espagnol (?), dont l'explication le conduit à déclarer à ses collègues de la Chambre qu'il n'est pas possible d'astreindre au service militaire les boiteux, les manchots et les aveugles, sans compter nombre d'autres idées aussi sangrenues.

S'il est vrai que le style c'est l'homme, je ne puis m'empêcher de déplorer que les questions se rapportant à des points aussi importants que l'existence des forces chargées de veiller à la sécurité du sol de la patrie et au maintien de l'ordre, responsables, en un mot, des fonctions suprêmes de la vie d'un peuple, soient confiées à des hommes excellents et respectables, c'est vrai, mais fort au-dessous de leur tâche.

Le général Martitegui, ministre de la guerre, en répondant aux orateurs qui avaient combattu la totalité du budget militaire, faisait ses débuts à la Chambre. Son discours, prononcé sans aucune prétention, a eu au moins la qualité d'être bref. Mais il n'est pas sorti des banalités. S'adressant au général Suarez Inclan, le ministre a soutenu que le poids mort du budget était inévitable, que les généraux pourvus de commandement sont encore jeunes et possèdent l'aptitude physique nécessaire et que la loi relative au corps d'administration n'est pas réalisable. Il regrette du reste de n'avoir pu se solidariser en fait au réformisme du général Linarès, avec lequel il est parfaitement d'accord et dont il aurait continué l'œuvre si la politique financière du gouvernement lui avait permis de disposer des crédits nécessaires pour réaliser ces réformes.

Ce manque d'argent est la cause du *statu quo* et cependant rien ne se fait pour simplifier l'organisation bureaucratique de l'armée, montée avec un luxe incompréhensible, à tous égards déplacé. Au contraire, les crédits affectés aux bureaux de la guerre sont encore augmentés, ainsi que l'a fait

observer le général Suarez Inclan, lorsqu'il combattit séparément chaque chapitre du budget. Il n'y a pas d'argent, dit-on, et personne ne se donne la peine de mieux employer le peu dont on dispose.

Mais nombreux sont ceux qui croient que les débats dont je vous ai peut-être trop longtemps entretenus ne seront pas perdus pour la patrie et sa gardienne l'armée. La parole claire et compétente du général Suarez Inclan a frappé juste, ses coups ont tous porté, ses critiques et ses indications relatives aux procédés capables de moderniser nos institutions militaires et à couper court aux abus, ont mérité l'approbation unanime des minorités parlementaires, dont les chefs se sont franchement prononcés en faveur de la prompte adoption des grandes réformes.

Quant à l'armée, elle doit éprouver, pour son défenseur, la gratitude que réveille toujours, dans les cœurs bien nés, la certitude que tant d'efforts ne sont faits qu'en vue de son propre bien et que, même dans le blâme, domine la préoccupation constante de lui procurer l'éclat et le bien-être qu'elle mérite, préoccupation qui ne peut provenir que du véritable dévouement.

* * *

Après les débats de la Chambre, la discussion du budget militaire a été reprise au Sénat. Il va sans dire qu'on y a formulé des observations pour et contre le dit budget en tous points analogues à celles présentées par les députés.

Avec notre système de majorités dociles à la voix du gouvernement, du reste leur créateur, grâce à son habileté à adultérer notre illusoire suffrage universel, il est évident que les ministres sont sûrs d'avance, sauf dans quelques cas exceptionnels, de voir agréer leurs projets. Aussi le budget préparé par le général Martitegui a-t-il été approuvé, moyennant quelques modifications de peu d'importance. Les nombreux amendements présentés par la minorité républicaine ont été systématiquement repoussés, en quoi la Chambre a eu tort. Il a été cependant fait exception pour l'un d'eux, aux termes duquel les frais de déplacement des familles des officiers demeureront à la charge de l'Etat.

Le budget pour 1904 ne diffère donc que par des détails de peu d'importance de celui de l'année passée. Quelques nouveaux emplois ont été créés par-ci par-là, on a varié l'affectation de quelques officiers et certaines mutations sont devenues nécessaires à la suite de changements introduits dans l'organisation des bureaux. A part cela, il n'y a à relever que les décisions portant sur une petite augmentation de solde du soldat; l'avancement de tous les lieutenants en second ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans leur grade, des suppléments de solde pour le personnel servant aux Canaries et pour les officiers ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans leur grade. Je dois également mentionner la création d'un groupe de trois batteries de monta-

gne, destiné à renforcer les troupes du *Campo de Gibraltar*. Ce groupe a été formé des quatrièmes batteries des régiments de montagne n° 1 (à Barcelone) et n° 2 (à Vitoria) et celle du troisième régiment, détachée actuellement à Ceuta ; une de ces batteries ira à Algeciras, une autre à San Roque et la troisième restera à Ceuta. Les régiments de montagne auront provisoirement trois batteries chacun.

Nos treize régiments d'artillerie montée ont été aussi quelque peu modifiés : ils seront désormais composés de deux groupes, dont le premier aura trois batteries à tir rapide (dans le régiment n° 8, ces batteries seront de 9 cm.) et le second deux batteries de 9 cm. ; le second groupe du régiment léger de campagne sera armé de pièces Sotomayor de 8 cm.

Le régiment de siège sera composé de cinq batteries et d'une section d'attelage : le matériel demeure fixé à quatre canons de 15 cm. d'acier, quatre du même calibre de bronze, quatre de 12 cm. de bronze, quatre obusiers de 15 cm. de bronze et quatre mortiers de 15 cm. de bronze.

Les effectifs permanents seront, cette année, de 83 000 hommes de troupes, chiffre un peu plus élevé que celui de l'année passée, afin de tenir quelque peu renforcés les effectifs des unités préposées aux garnisons des îles Baléares et des Canaries, ainsi que de nos places fortes du nord de l'Afrique.

* * *

Ce n'est pas sous la signature du général Martitegui qu'ont paru dans l'*Officiel* les décisions qui précèdent. Quatre mois à peine s'étaient passés, depuis sa mise à la tête de l'armée, quand il dut se retirer du ministère, de même que les autres membres du cabinet Villaverde. Ce cabinet ne put faire face aux grosses difficultés qui surgirent dans le Parlement, à la suite de la vigoureuse campagne entreprise contre lui par la minorité républicaine ; celle-ci se montra justement irritée des procédés par trop cavaliers dont Villaverde avait cru devoir user envers les candidats antimonarchistes lors des dernières élections municipales.

Je ne sais ce que vous pensez de ces ministères éphémères que nous subissons depuis quelque temps. Vous en augurez mal assurément et vous avez raison. En tous cas, d'aucuns se demandent avec angoisse où vont nous mener ces crises gouvernementales, se succédant avec une rapidité inconcevable et dont nos partis politiques sortent chaque fois plus discrédités et divisés. En attendant ce que nous réserve encore l'avenir, qui à vrai dire se dessine sous d'assez sombres couleurs, voilà le général Linarès revenu au pouvoir. Il est remplacé à la direction de la garde civile (gendarmerie) par le général Martitegui ; le général Linarès venait d'être désigné à la suite du départ de l'ancien titulaire, le général Polavieja, nommé chef de la maison du roi.

Dans les sphères militaires, on s'est réjoui du retour du général Linarès

au ministère de la guerre. On savait que le manque de crédits budgétaires n'arrêterait pas les initiatives de ce général. Son programme réformiste devait être en partie exécuté, grâce à l'autorisation qu'il se proposait de demander aux Chambres de le poursuivre sans modifier le total des crédits votés. Tout était dans la joie; mais... mais, il se passe ceci : après quelques semaines d'existence à peine, le cabinet ultraconservateur de M. Maura, dont fait partie le général Linarès, est — croit-on — à la veille de se rompre le cou. Une nomination archimaladroite en est cause. M. Maura et ses collègues se sont avisés de choisir, pour le poste d'archevêque de Valence, un moine dominicain dont le nom est Nozaleda et qui est tristement connu en Espagne. Si l'on en croit des hommes dont le témoignage ne saurait être suspecté et qui ont eu l'occasion de constater les faits de leurs propres yeux, ce Nozaleda a été l'un des mauvais génies de notre malheureuse domination aux Philippines, surtout durant la cruelle période du dénouement. Le pire est qu'il est un mauvais patriote.

Ce moine était, en 1898, archevêque de Manille. Je ne vous dirai rien de sa conduite avant cette année terrible; elle fut celle de ses prédécesseurs et de tous les hommes à robe dans ces pays, lesquels, à force de tyranniser et de maltraiter les indigènes, finissaient par les rendre les ennemis les plus acharnés de la mère patrie. Mais, dès que Nozaleda vit ses compatriotes terrassés par une force supérieure, il leur tourna littéralement le dos et, sans se soucier des malheureux soldats, qui payaient de leur vie les dettes des autres, il s'en fut, d'un cœur léger, frayer avec les autorités américaines. Au bout de deux ans de ce commerce, il rentra en Espagne, probablement parce qu'il n'était plus utile à personne là-bas. Le gouvernement actuel est allé le chercher dans son obscure retraite pour le placer à la tête du diocèse de Valence.

D'un bout à l'autre de la péninsule, cette nomination fut accueillie par les plus véhémentes protestations, bientôt appuyées par la presse tout entière et, dès l'ouverture de la Chambre, après les vacances de fin d'année, un débat des plus intéressant fut soulevé, débat qui n'est pas encore près de se terminer au moment où je vous adresse cette correspondance. Il a servi à remettre sur le tapis des faits qui, il n'y a pas à en douter, n'appartiendront définitivement à l'histoire que lorsqu'une sanction aura été appliquée aux hommes qui faillirent à leur devoir pendant les jours néfastes où se perdirent les derniers restes de notre empire colonial. Ce débat nous a révélé des choses inconcevables, telles l'abdication, par les autorités militaires supérieures, aux Philippines, en les mains du moine Nozaleda, d'une grande partie de leurs attributions, le rôle louche joué par lui lors de la reddition de Manille et d'autres énormités qu'il est préférable de taire.

Voilà la situation actuelle et voilà pourquoi je me demande si le général Linarès ne jouera pas de nouveau de malheur avec ses réformes si longtemps attendues.

En tous cas, puisse-t-il s'opposer à l'intention exprimée par M. Maura de faire entrer à Valence le trop fameux archevêque sous la protection de l'armée, pour peu que l'opinion continue à lui être hostile. Car vraiment il ne manquerait plus à nos soldats que de se voir convertis en gardes du corps de celui qui, au moment tragique et sinistre où la gloire de l'Espagne sombrait, n'a pensé qu'à lever la dextre pour bénir le drapeau étoilé...

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les grandes manœuvres de 1903. — Tendances qui se manifestent dans les différents États. — La garde nationale d'Alabama. — Le réarmement de l'artillerie de la milice.

Les manœuvres d'automne, en 1903, se sont terminées trop tard pour qu'il me fût possible de vous en parler dans ma dernière chronique. En effet, les deux séries d'exercices combinés pour l'armée et la milice, à West Point (Kentucky) et à Fort Riley (Kansas) ont eu lieu successivement, la première du 28 septembre au 16 octobre et l'autre du 16 au 27 octobre : l'ensemble était sous la direction du major général Bates, commandant la division militaire des Lacs.

Il va sans dire que ce n'est pas au point de vue stratégique que ces manœuvres peuvent nous intéresser; les effectifs sont trop restreints et les opérations ne sont, en somme, que des applications de détails du service en campagne, ne dépassant pas, à leur apogée, le combat d'une division contre un ennemi figuré. Les *Army and National Militia Maneuvers* n'ont d'importance pour nous qu'en ce qui concerne les observations qu'elles nous permettent de faire sur l'instruction des milices.

Suivant la ligne de conduite qui lui a été tracée par la loi du 21 janvier dernier, l'administration militaire fédérale s'efforce de donner chaque année plus d'occasions à la garde nationale de participer à des manœuvres combinées avec les réguliers. Sous ce rapport, 1903 présente un progrès évident sur l'exercice antérieur, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

MANŒUVRES DE WEST POINT (Septembre-Octobre 1903).

Troupes non embrigadées : Compagnie d'instruction (Hospital Corps), compagnie B. Signal Corps (réguliers), *ambulance (Indiana)*[1].

Ire brigade (mixte) : 1re, 3e, 20e Infanterie (rég.), *1er Reg. Wisconsin.*

IIe brigade (milice) : *1er, 2e, 3e Indiana.*

[1] Les unités de milice sont indiquées en italique.

III^e brigade (milice) : *1^{er}, 2^e, 3^e Michigan, 1^{er} bataillon indépendant, id.*

IV^e brigade (milice) : *2^e, 3^e Kentucky, 1^{er} bataillon d'artillerie de Kentucky* (servant comme infanterie).

Brigade de cavalerie (réguliers) : 2^e, 4^e, 7^e, 8^e de cavalerie (17 escadrons).

Artillerie divisionnaire (mixte) : 14^e et 21^e batteries (reg.), *batterie d'Indiana.*

MANŒUVRES DE FORT RILEY (octobre 1903).

Troupes non embrigadées : 1 bataillon du génie (reg.), compagnie d'instruction (Hospital Corps), compagnie B. Signal Corps (reg.), *comp. Signal Corps (Nebraska).*

I^{re} brigade (régulière) : 2^e, 12^e, 21^e Infanterie (reg.).

II^e brigade (mixte) : 6^e, 25^e d'Infanterie (reg.), *55 Jowa.*

III^e brigade (milice) : *Régiment de marche Arkansas, régiment de marche Missouri, 2^e Infanterie Nebraska.*

IVe brigade (milice) *: 1^{er}* et *2e Kansas.*

Brigade de cavalerie (réguliers) *:* 4^e, 8^e, 10^e de cavalerie (24 escadrons).

Artillerie divisionnaire (mixte) : 29^e, 6^e, 19^e, 20^e, 25^e batteries, 7^e batterie à cheval, 28^e batterie de montagne (réguliers), *batteries A et B Kansas.*

En **1902**, la garde nationale n'avait été représentée aux manœuvres d'automne que par *deux régiments, deux bataillons indépendants* et *deux batteries* de campagne.

Le principal obstacle au développement de ces exercices est la pénurie de terrains. Aux Etats-Unis, en effet, il ne saurait être question, au moins pour le moment, d'opérer comme en Europe, c'est-à-dire en utilisant purement et simplement une région donnée, quitte à verser aux propriétaires des indemnités dans le cas de dégradations commises par les troupes. Ici, il serait contraire aux institutions civiques et politiques de faire pénétrer des troupes dans les propriétés privées, et à plus forte raison de cantonner dans les fermes et villages. On est donc généralement obligé de faire camper les corps convoqués sur le territoire de quelque poste militaire, que l'on agrandit temporairement au moyen de conventions passées avec les riverains. Cette année, la Reservation de Fort Riley s'est trouvée ainsi augmentée de 70 milles carrés, en échange d'une redevance, très modeste, de quinze centimes par *acre* (40 ares).

D'autre part, les distances sont tellement grandes qu'il est extrêmement difficile et coûteux de réunir à la fois dans des camps d'instruction l'armée et la milice parce que les agglomérations de réguliers sont généralement dans l'Ouest, tandis que les gardes nationales les plus importantes sont celles de l'Est et du Nord-Est.

Ce n'est donc qu'avec le temps qu'il sera possible d'obtenir quelque uniformité dans l'instruction des milices ; mais étant donné que la nouvelle loi

organique de ces troupes date d'un an à peine, les progrès réalisés depuis sa promulgation sont d'un bon augure pour l'avenir.

Au cours des manœuvres, on a pu relever un certain nombre de fautes sur lesquelles il nous faut nous arrêter quelques moments. L'infanterie de la garde nationale pèche principalement par son peu d'aptitude à profiter des couverts ; elle est, à part cela, active, alerte et pleine d'entrain. Quant à l'artillerie, elle est sans contredit de qualité inférieure : les batteries de Kansas, par exemple, mal attelées et pauvrement équipées, furent si au-dessous de leur tâche qu'on dut répartir leurs hommes parmi les batteries régulières.

La discipline, bonne sur le champ de manœuvres, laissait quelque peu à désirer au camp; il faudra de longues années pour que les miliciens, comme la population du reste, se fassent à l'idée que les exercices d'automne, tels que les entend la nouvelle loi, diffèrent complètement de ces sortes de pic-nics militaires auxquels se réduisaient, dans beaucoup d'Etats, les *encampments* annuels.

Est-il besoin de dire qu'il y eut pendant les opérations des invraisemblances choquantes? Cela est de l'essence même des manœuvres d'automne. Le record, en la matière, appartient certainement à ces vingt-cinq cavaliers à pied qui, pour franchir les lignes ennemies, se dissimulèrent purement et simplement parmi les voyageurs civils d'un tramway électrique. L'autorité militaire en rit avec bonhomie : il semble qu'il eût été préférable de sévir contre les auteurs d'une farce d'un goût aussi douteux.

Remarquons que les réguliers, eux, n'ont pas chômé pendant ces longues semaines d'exercices. Les marches de concentration elles-mêmes ont dû être exécutées comme en pays ennemi, en prenant toutes les précautions de sûreté nécessaires et en se couvrant chaque nuit par des avant-postes et des grand'gardes.

Les rapports qui émanent des divers Etats montrent, il faut le constater, une tendance à entrer dans la voie des réformes militaires. Le Connecticut a supprimé un de ses quatre régiments d'infanterie et réparti les compagnies de ce dernier entre les régiments 1, 2 et 3, afin de les mettre sur le pied de trois bataillons et douze compagnies requis par la loi. L'Ohio et la Pensylvanie, républiques voisines, sont en pourparlers pour l'établissement d'un camp d'instruction commun pour la milice des deux Etats. En Massachusetts, les manœuvres, quoique locales, ont présenté un intéret inaccoutumé : il y a été fait, entre autres innovations, des expériences de concentration au moyen des nombreuses lignes de trolleys qui sillonnent cette région, et qui seraient un important facteur au moment d'une mobilisation. Même dans le sud, si longtemps considéré comme fort arriéré en organisation militaire, on voit poindre des symptômes encourageants.

A propos du Sud, j'ai justement sous les yeux le dernier rapport d'ins-

pection de la milice d'Alabama et ce document donne sur la garde nationale de cet Etat des aperçus qui méritent d'attirer l'attention. Contrairement à ce qui a malheureusement lieu dans certaines républiques de l'Union, il est bien vu, en Alabama, d'appartenir à la milice; on ne rencontre pas là cette sourde opposition de la part de patrons égoïstes et cupides, empêchant leurs employés de s'enrôler; les hommes sont non des déclassés ou des oisifs, mais des commis, des fermiers; nombre de sous-officiers sont des étudiants qui pendant l'été participent aux exercices de leur régiment. Quant aux officiers, ils appartiennent à l'élite de la société. Il est à noter que quoiqu'ils soient élus par la troupe et qu'on n'exige d'eux aucune preuve officielle de capacité, ils se trouvent tout à fait à la hauteur de leur tâche, ce qui montre qu'on les choisit avec intelligence et sans se laisser influencer par des considérations étrangères au bien du service — ainsi que cela se voit trop souvent dans le Nord.

Un fait également digne de remarque, c'est que parfois les coutumes régimentaires suppléent à l'insuffisance des règlements. Cela est principalement visible en matière de recrutement : le législateur n'a point prohibé, en Alabama, l'admission d'hommes mariés dans la milice; mais les miliciens eux-mêmes, avec beaucoup de bon sens, ont généralement comblé cette lacune : s'ils ne peuvent refuser ouvertement d'accepter dans leur compagnie ou escadron un homme marié, ils s'abstiennent de l'élire membre de leurs sociétés régimentaires : or c'est une condition préalable à l'enrôlement d'appartenir à une de ces sociétés.

Evidemment il serait imprudent de juger des tendances de toute la garde nationale des Etats-Unis par ce qui se passe dans une région donnée; toutefois, notre impartialité nous oblige à reconnaitre que ce qui précède jette un jour favorable sur les « possibilités » de l'institution !

Dans le courant de cette chronique, j'ai eu l'occasion de parler de la condition généralement précaire de l'artillerie de la milice. On vient de prélever sur les deux millions de dollars qui constituent le budget fédéral de ces troupes une somme de 700 000 dollars, soit environ trois millions de francs pour le réarmement des batteries de la garde nationale des divers Etats. Le projet du gouvernement parait être d'acheter ou de fabriquer un certain nombre de canons de trois pouces à tir rapide pour cette partie de l'artillerie américaine. Le crédit serait suffisant pour doter la *National Guard* de quinze batteries à quatre pièces du nouveau matériel. Toutefois les autorités militaires n'approuvent pas unanimement les intentions du gouvernement fédéral. On se demande s'il est bien pratique de donner à la milice des engins aussi coûteux et compliqués. Il ne faut pas perdre de vue que l'entretien de batteries de campagne est une des plus lourdes tâches de l'administration militaire des différentes républiques de l'Union. Le difficile n'est pas de recruter les batteries : la garde nationale a moins de

peine en effet à se procurer de bons servants ou artificiers que l'artillerie régulière. Mais il est bien plus malaisé de trouver des cadres convenables, surtout en officiers; d'autre part, la conservation d'un matériel délicat réclame des connaissances et une surveillance sur lesquelles on ne saurait toujours compter dans un service de milices comme le nôtre. Enfin, il y a l'éternelle question des attelages! Une batterie de quatre pièces et quatre caissons exige un minimum de quarante-huit chevaux qui doivent être loués spécialement pour chaque manœuvre ou prise d'armes. Or, les vingt-quatre exercices de batteries attelées annuels à raison de deux dollars (dix francs) par cheval et par séance coûtent de ce chef 2304 dollars au bas mot par an, soit 11 860 francs; le campement annuel, pendant lequel des bêtes reviennent à trois dollars environ par jour, nécessite une dépense de 720 dollars au moins : le total des seuls frais d'attelage, pour une batterie de quatre pièces, s'élève donc à près de 15 600 fr. par an. Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, nombre d'Etats se résignent à faire faire la plupart des manœuvres d'artillerie *à pied?* Doit-on être davantage surpris qu'une fois sur le terrain, aux grandes manœuvres ou en campagne, l'artillerie de la garde nationale fasse une triste figure. Dès lors, il est permis de contester qu'il soit nécessaire de donner à de telles unités un canon à tir rapide d'un maniement difficile.

Les Etats, en tous cas, semblent médiocrement satisfaits de la perspective de voir plus du quart des allocations fédérales consacré à l'achat de ce matériel.

Dans un article très remarquable publié par le *Journal of Military Service Institution*, le lieutenant-colonel Parker, attaché à l'Etat-major du ministre, fait ressortir que les troupes de la garde nationale, dont la principale fonction en temps de paix est de disperser les émeutes, ne peuvent se passer de Hotchkiss ou de Maxims.

Peut-être la vraie solution de l'armement de l'artillerie de milice — telle qu'elle est organisée actuellement — consisterait-elle dans l'adoption d'un modèle mixte, de *machine guns* puissantes mais peu compliquées à entretenir et s'attelant à deux chevaux qui pourraient servir pour le combat des rues et en même temps constituer pour le cas de guerre des batteries de mitrailleuses.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Questions de personnel. — Quelques livres. — Les cercles militaires confessionnels.

Ce n'est pas au cabinet du ministre que le colonel Sarrail vient d'être nommé. S'il a été appelé à Paris, c'est pour commander le Palais-Bourbon. J'avoue que je ne vois pas sans quelque peine confiner dans une sinécure politique un homme de valeur qui, à la tête de l'école de Saint-Maixent, rendait d'éminents services en orientant dans une bonne direction les jeunes générations d'officiers d'infanterie. Même lorsque le colonel Valabrègue a quitté l'école d'artillerie et du génie de Versailles, pour prendre le commandement d'un demi-régiment, j'ai regretté qu'il quittât un poste d'où son influence pouvait rayonner dans toute l'armée pour en restreindre la portée à une demi-douzaine de batteries. Combien plus je regrette une mesure analogue qui attribue des fonctions sédentaires à un officier capable d'agir. Sommes-nous donc assez riches pour laisser inutilisées une partie des ressources dont nous disposons? Et n'en finirons-nous jamais avec la pernicieuse habitude de subordonner l'intérêt de la généralité à certaines convenances particulières ?

... Puisque ce n'est pas le colonel Sarrail qui remplace le général Percin, on en est à se demander qui ce sera. Jusqu'à nouvel ordre, je maintiens ce que j'ai dit à ce sujet. On voit déjà, en tous cas, que j'étais bien renseigné en annonçant que le général Percin resterait à la tête du cabinet du général André jusqu'à achèvement des tableaux d'avancement.

Ceux-ci ne sont encore terminés que pour les hauts grades.

La publication de cette première partie n'a pas été sans provoquer de l'émotion. Le parti républicain se plaint d'être de nouveau sacrifié, et il signale tels réactionnaires que le choix a favorisés.

A cela, on répond qu'on a largement indemnisé les quelques officiers républicains des dommages que leur carrière avait pu subir du fait de leurs opinions : on a libéralement accordé des compensations à la plupart de ceux qui en méritaient. On ne peut pourtant admettre qu'il n'y en ait que pour eux. Le mérite professionnel a bien droit, lui aussi, à quelques encouragements.

En tous cas, s'il n'a pas complètement satisfait le Bloc, le ministre n'a pas su amadouer tous ses ennemis : le général Leloup de Sancy, qui comptait sur les étoiles de divisionnaire, et qui ne les a pas obtenues, a demandé d'être relevé de son commandement, et la presse anti-gouvernementale n'a pas laissé échapper cette occasion de dire que l'armée est en pleine désor-

ganisation. Le fait est que les choses pourraient aller mieux, mais on peut s'en consoler en se rappelant qu'on les a vues aller beaucoup plus mal.

Il est certain qu'il y a des indices de tiraillement. Le général Cornulier-Lucinière qui, lui, n'a pas reçu la plume blanche sur laquelle il comptait a libéré sa mauvaise humeur dans une lettre irrespectueuse à l'égard du général André. Celui-ci a consulté un conseil d'enquête sur la punition à infliger au subordonné qu'il trouvait insolent. Le conseil d'enquête s'est opposé à ce que le ministre réprimât la faute. Ceci dénote un état d'esprit fâcheux dans le haut personnel militaire.

Dans ces sommets de la hiérarchie, des mutations viennent d'avoir lieu, sur lesquelles je suis fort empêché de vous donner mon avis. Des commandants de corps peu connus (de moi, tout au moins), ont été remplacés par des officiers tout aussi inconnus. Le général Poulléau, ci-devant président du comité de cavalerie et commandant du 18^{e} corps, était, en général, aimé de ses inférieurs. J'avais été frappé aux grandes manœuvres du Lauraguais de la conscience avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions d'arbitre.

Aux grandes manœuvres aussi (à celles de 1903, dans le Limousin), j'ai eu occasion de voir à l'œuvre le général Millet, qui vient d'être mis à la tête du 5^{e} corps. Ancien directeur de l'arme de l'infanterie au ministère de la guerre, il commande avec « chic », en homme du monde, et il a grand air. Déjà, le général André, séduit sans doute par l'aisance avec laquelle il opère, sur le terrain, l'avait chargé de l'étude du nouveau règlement d'infanterie. Le travail est fini. Mais ce n'est pas à dire qu'il soit définitif. Les conclusions du général Millet ne seront sans doute pas acceptées sans avoir été soumises au comité de l'infanterie et au conseil supérieur de la guerre. Sans doute, on n'aurait pas demandé mieux que de se passer de l'avis de ces deux assemblées; mais il aurait fallu qu'elles consentissent à un effacement qui paraît ne pas leur convenir. Je le comprends.

Je comprends moins qu'on ait pu songer à se dispenser de leur avis, et qu'on ait été à la veille d'adopter un règlement de manœuvre d'infanterie, avant que les questions relatives au tir du fusil fussent élucidées. J'ai déjà dit, et je répète, qu'on prépare sur ce point une véritable révolution.

Toujours est-il que je ne crois pas, en dépit de ce qu'affirment les journaux, à une prochaine publication d'un nouveau règlement définitif.

En passant, je ne puis m'empêcher de rappeler l'information que j'ai publiée au sujet de la loi de deux ans. Le Parlement m'a paru décidé à la faire... patienter jusqu'au terme de la législature actuelle. Il désire l'offrir comme appât aux électeurs, à la veille du jour où ceux-ci seront appelés aux urnes. Venant à ce moment, la réduction du service fera oublier, supposent les intéressés, tous les autres actes qu'on aura à leur reprocher.

Que ce machiavélisme soit adroit ou non, je crois avoir démêlé qu'il

inspirait nos députés, et, lorsque M. Combes a déclaré que la réduction serait votée avant le mois de juillet, je me suis permis d'exprimer des doutes. En quoi il me semble que je n'ai pas eu si tort, car le rapport de M. Berteaux n'est pas encore déposé, et on ne saurait espérer qu'il vienne en discussion avant mars. Comme la Chambre amendera certainement le texte du Sénat, il faudra que la proposition de loi retourne du Palais-Bourbon au Luxembourg. Dans ces conditions, je persiste à penser que mes affirmations prévaudront contre celles du président du conseil.

Ceci dit pour établir que mes renseignements sont, en général, confirmés par la suite des événements... Et, maintenant, deux mots encore sur les mutations faites en haut lieu.

Le général Balàman, atteint par la limite d'âge, a dû quitter la présidence du comité de l'artillerie, haute situation qu'il devait moins à sa compétence qu'à ses opinions politiques. J'ajoute qu'il y a déployé autant d'activité et de conscience que s'il avait dû la conserver. Il est remplacé par le général Borgnis-Desbordes, officier d'une haute valeur, intelligent, laborieux, très au courant de la plupart des questions de l'arme. Ses qualités professionnelles ont fait oublier les griefs qu'on avait contre lui, et dont l'origine remonte à l'accueil qu'il fit, il y a trois ans ou plus, à certaine dépêche chiffrée émanant du ministère.

A ce télégramme, par lequel le général André lui offrait de remplacer le général Delloye comme directeur de l'arme de l'artillerie, le général Borgnis-Desbordes répondit *en clair* par un refus. Comme il est facile de le comprendre, cette incorrection ne fut pas très goûtée rue Saint-Dominique. Et il s'y en ajouta d'autres dont je ne parle pas. Mais tout cela est oublié, qu'on le veuille ou non. Il y a pénurie, et, comme toujours en pareil cas, il faut bien se contenter de ce qu'on trouve, n'en fût-on point content.

Je signale pour mémoire la mort du général Davout, duc d'Auerstædt, un gros homme, auquel certains officiers attribuaient une certaine valeur, mais qui m'a toujours semblé écrasé par le poids du nom qu'il portait.

Pour mémoire aussi, je signale que le général de Boisdeffre vient d'être atteint par la limite d'âge. Mais on sait qu'il ne comptait plus, et qu'il s'était confiné *volens nolens* dans l'inactivité.

* * *

Quelques livres me sont arrivés, au premier rang desquels (à tout seigneur, tout honneur!) je dois citer *La manœuvre d'Iéna*, du général H. Bonnal. Ce volume fait partie, ainsi que je l'expliquais il y a près d'un an (avril 1903, page 356), d'une étude sur l'« Esprit de la guerre moderne », étude qui devrait avoir paru complètement à l'heure qu'il est, à en croire les promesses de l'auteur. Mais il n'y faut pas croire, décidément, puisqu'il reste encore trois volumes à publier, dont un est « sous presse » — *Saint-*

Privat — et dont les deux autres — *Héricourt* d'une part, *Landshut et Vilna* de l'autre, — sont encore « en préparation. »

Ce que j'ai dit du précédent volume *(De Rosbach à Ulm)* s'applique à celui-ci. Au surplus, je ne saurais mieux faire que de reproduire le passage suivant, adressé aux « détracteurs de la manœuvre d'Iéna » :

Le 15 octobre, Napoléon écrivit à l'impératrice :

« Mon amie, j'ai fait de *belles manœuvres* contre les Prussiens, et j'ai gagné hier une grande bataille. »

La manœuvre d'Iéna, ainsi que la plupart des conceptions grandioses, a été peu comprise des contemporains.

La majorité des généraux français ayant pris part à la campagne d'Iéna l'ont taxée de « miraculeuse » ; mais un très petit nombre en ont découvert la trame.

Murat et Lannes, par intuition, Davout, grâce à son esprit réfléchi, sont peut-être les seuls maréchaux qui, en 1806, aient saisi la pensée de l'Empereur dans ses principales manifestations.

Il n'est pas étonnant, alors, que des généraux de deuxième et troisième ordre, tant français qu'étrangers, aient attribué à la manœuvre d'Iéna la caractère d'une opération brillante, mais des plus périlleuses, et, en tous cas, en opposition formelle avec les principes de guerre universellement admis.

Les esprits bornés ne peuvent embrasser à la fois qu'un petit nombre d'éléments, tandis que le propre de l'homme supérieur est, au contraire, de réunir dans le champ de sa vision tous les facteurs essentiels.

Ai-je besoin d'ajouter que l'auteur a réuni dans le champ de sa vision (et de la nôtre!) les dits facteurs essentiels? Le sous-titre de son volume indique d'ailleurs qu'il n'a pas voulu se borner à n'« embrasser à la fois qu'un petit nombre d'éléments. » Il l'a intitulé, en effet : *Etude sur la stratégie de Napoléon et sa psychologie militaire.*

Etes-vous curieux maintenant de connaître la route qu'Annibal a suivie dans sa marche à travers la Gaule? En ce cas, lisez le livre que vient de publier sur ce sujet le capitaine J. Colin (et qui a été édité, comme le précédent, par la maison Chapelot). Pour ma part, j'avoue que ces sortes de problèmes me passionnent. Malheureusement, comme tous les ignorants, je suis hors d'état de discuter la valeur des arguments qu'on me présente. Ainsi, tel que vous me voyez, je demeure convaincu de la fausseté de l'œuvre de Tacite. On m'a démontré que les *Annales* ont été écrites par le secrétaire de je ne sais plus quel pape du moyen âge : les preuves épigraphiques, historiques, philologiques et autres, qui m'en ont été administrées, m'ont paru absolument lumineuses. Et, pareillement, me voici certain aujourd'hui qu'Annibal a franchi les Alpes au col Clapier. Cependant je n'en donnerais pas ma tête à couper. Mais cela, par la raison que je la réserve pour de meilleures occasions. Et puis, après tout, s'il y a beaucoup d'intérêt à ces rébus, c'est affaire d'érudition pure; il n'y a, là dedans, que bien peu de place pour les choses vrai-

ment militaires. Il s'agit de savoir si c'est Polybe qui est dans le vrai ou Tite-Live. Sans doute, quelques considérations de stratégie peuvent trouver à se faire jour dans la discussion ; néanmoins on ne saurait dire que celle-ci contribue, en quoi que ce soit, aux progrès de la logistique.

De la librairie Félix Alcan je reçois deux volumes, mais qui, eux aussi, intéressent le diplomate ou l'historien plus que le militaire : c'est *La politique orientale de Napoléon*, par M. Ed. Driault, professeur au Lycée de Versailles, et *De Waterloo à Sainte-Helène*, par M. J. Silvestre, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Mon incompétence ne me permet pas de prononcer un jugement motivé sur ces ouvrages, et j'en suis réduit à formuler une simple impression. Le livre de M. J. Silvestre est facile à lire : c'est un récit anecdotique sans grande profondeur, et qui intéresse surtout parce qu'on ne peut guère ne pas s'intéresser à Napoléon.

Le travail de M. Driault, au contraire, m'a paru plus substantiel et d'une portée plus haute.

* * *

Le ministre de la guerre, emboitant le pas derrière les généraux Peigné, Dessirier et Passerieu — « je suis leur chef, il faut bien que je les suive ! » — vient d'interdire aux soldats la fréquentation des cercles militaires confessionnels dont je parlais le mois dernier.

INFORMATIONS

SUISSE

Ordonnances des officiers montés. — L'arrêté fédéral du 3 novembre 1903, relatif à l'attribution d'ordonnances aux officiers, prévoit qu'il sera attribué des ordonnances aux officiers montés des états-majors et des unités pour s'occuper du pansage de leurs chevaux et pour prendre soin de leur habillement et de leurs bagages.

Il ne sera pris pour ce service que des hommes s'annonçant spontanément.

A teneur de l'art. 10 de cet arrêté fédéral, tant que le nombre d'ordonnances instruites sera insuffisant, on pourra accepter et incorporer comme ordonnances des hommes, aptes à ce service, qui auront suivi avec succès un cours spécial de 20 jours à la régie des chevaux ou au dépôt des remon-

ies de cavalerie. Nous pensons faire usage de cette disposition en offrant l'occasion aux hommes incorporés s'annonçant pour le service d'ordonnance, de faire ce printemps pour leur instruction un cours spécial de 20 jours au dépôt des remontes de cavalerie, à Berne. Ces hommes recevront la solde ordinaire, plus un franc par jour de supplément, à teneur de l'art. 116 du règlement d'administration. La direction du cours prend à sa charge l'entretien et le logement. L'incorporation de l'ordonnance aura lieu après le cours spécial, si elle l'a fait avec succès.

Se basant sur ces considérations, le Département militaire fédéral publie l'appel suivant :

« Les soldats de toutes armes de l'élite désirant se faire instruire dans le service d'ordonnance et pouvant témoigner qu'ils connaissent les chevaux, qu'ils sont capables de faire ce service et qu'ils sont dignes de confiance, sont invités à s'annoncer, jusqu'au 20 février au plus tard, au chef de section ou au commandant d'arrondissement de leur domicile. »

Instructeurs d'arrondissement. — A la suite des démissions des colonels Walther et Bollinger, laissant vacants les postes d'instructeurs d'arrondissement des IIe et VIIe divisions, le Conseil fédéral a décidé tout un mouvement militaire.

Il a d'abord nommé instructeurs d'arrondissement le colonel A. Nicolet, à Lausanne, et le lieutenant-colonel Held, à St-Gall, ce dernier avec promotion au grade de colonel.

Puis il a arrêté la répartition suivante :

A la Ire division, le colonel Nicolet remplace le colonel Wassmer, qui passe à la Ve, à Aarau.

Le colonel Denz, qui était à Aarau, remplace à la VIIIe division, à Coire, le colonel Zwicky, qui passe à la IIIe, à Berne.

Le colonel Schulthess, précédemment à Berne, prend, à la IIe division, à Colombier, la succession du colonel Walther.

Enfin, le colonel Held succédera, à la VIIe division, à St-Gall, au colonel Bollinger.

Dans la Suisse romande, la désignation du colonel Nicolet a été bien accueillie. Si les officiers du Ier corps d'armée n'attachent pas une très grande importance à la question de langue, il n'en est pas absolument de même dans les milieux plus étendus de la population. Le Conseil fédéral parait avoir été bien inspiré en tenant compte de cette circonstance, indépendamment des autres motifs qui lui dictaient son choix.

D'une manière générale, il serait avantageux, pour la popularité de nos institutions militaires dans les cantons romands, que le Conseil fédéral tint

compte de la question des langues, et qu'à égalité d'aptitudes, il désignât le plus possible, pour l'instruction supérieure et le commandement des troupes de la Suisse romande, des ressortissants de cette partie du pays.

F.

ÉTATS-UNIS

La nouvelle ceinture à cartouches. — La *Revue militaire suisse* a parlé en son temps de la transformation de l'armement de l'infanterie régulière américaine et de l'adoption du *Springfield Rifle*. Le gouvernement fédéral vient maintenant, après de longs essais, de choisir un nouveau modèle de cartouchière on plutôt de ceinture à cartouches.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte au moyen des illustrations ci-jointes que nous devons à la courtoisie de l'*Anson Mills Cartridge Belt C°*, la ceinture est garnie de neuf poches dont chacune peut recevoir deux jeux de cinq cartouches. Cela ferait un total de 90 cartouches ; mais une des poches est affectée au paquet de pansement *(first aid)* : il en résulte que l'homme ne porte sur lui que 80 coups.

La cartouchière est de fil de coton tressé très fort, de couleur khaki ; il est à remarquer que les poches sont tissées avec le corps même de la ceinture, ce qui supprime les coutures et augmente d'autant la solidité de l'ensemble. Les bandes de suspension sont de même étoffe.

Quant au poids de la cartouchière, il est de 15 onces (425 grammes), auxquelles on doit ajouter 312 grammes pour l'appareil de suspension, soit un total de 737 grammes ou une livre et demie en chiffres ronds.

L'adoption de cette cartouchière a entraîné une modification dans l'arrimage des effets de grand équipement. C'est ainsi que le havresac est maintenant fixé par sa partie supérieure à la ceinture et pend sur les reins ; le bidon individuel est attaché également à la ceinture, mais à gauche du havresac.

Le modèle de la nouvelle cartouchière sort des ateliers, extrêmement bien outillés, de l'Anson Mills Cartridge Belt C°, de Worcester (Massachusetts), bien connue d'ailleurs en Europe, où elle possède des manufactures à Londres, Paris et Berlin.

G. N. T.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

Nouvelle ceinture à cartouches amé

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année — N° 3 — Mars 1904

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. le colonel d'état-major R. Weber, *chef de l'arme du génie, a bien voulu assurer la* Revue militaire suisse *de sa collaboration, et qu'à partir de la livraison d'avril il traitera, mois après mois, les opérations de la campagne russo-japonaise.*

Voilà longtemps que M. le colonel Weber a abordé l'étude des questions militaires connexes aux événements de Mandchourie. Il est particulièrement bien documenté et préparé pour retracer et commenter les opérations de guerre dont l'Extrême-Orient est actuellement le théâtre. Ce sera une bonne fortune pour la Revue militaire suisse *et ses lecteurs que de profiter des travaux d'un aussi savant écrivain militaire et d'un officier aussi compétent.*

RÉORGANISATION MILITAIRE

La revision de notre organisation militaire est à l'ordre du jour. Sous peu le Conseil fédéral présentera aux Chambres fédérales son projet de réorganisation.

Le but de cet article est de fournir aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* une base pour l'appréciation de ce projet.

Nous vivons sous le régime de l'organisation militaire de 1874, mais celle-ci a subi, dans ces trente années, de si nombreuses modifications que ses auteurs auraient peine à la reconnaître. Il y a dans la loi quantité de choses que l'on ne fait pas et en dehors de la loi quantité de choses que l'on fait. A ce point de vue déjà, une refonte s'impose par simple mesure d'ordre.

Comme le Vetterli, comme le canon de 8,4, l'organisation de 1874 a fait son temps ; elle doit céder la place à du plus moderne.

Avant 1874, l'organisation, l'instruction et l'administration des troupes étaient essentiellement l'affaire des cantons, sous le contrôle fédéral. La loi de 1874 fit passer presque tout cela dans le domaine fédéral. Bien des voix compétentes s'élevèrent pour protester, et aujourd'hui encore bien des gens pensent que l'ancien système avait aussi ses mérites ; personne cependant n'oserait proposer d'y revenir. Personne non plus ne propose d'aller plus avant et de centraliser davantage. Les articles militaires de la constitution de 1874 furent un compromis entre fédéralistes et centralisateurs ; ils marquent la limite des concessions réciproques que Confédération et Cantons étaient alors disposés à se faire. L'essai de revision de 1895 a montré que les opinions n'avaient guère changé et que notre peuple n'avait pas envie de centraliser davantage son armée.

Il ne saurait donc être question de changer, soit dans un sens, soit dans l'autre, les articles constitutionnels qui sont à la base de notre organisation militaire. Il s'agit par contre d'élever sur cette base un nouvel édifice et non pas simplement de replâtrer l'ancien. Cela dit, entrons dans notre sujet.

Sous le terme un peu vague « organisation militaire » on comprend essentiellement trois choses : l'*organisation proprement dite*, c'est-à-dire le groupement des individus en unités tactiques et stratégiques ; l'*instruction* et le *commandement*, ou ce qui revient au même l'*administration*. Nous commencerons par ce dernier point qui est, à notre avis, le plus important.

Commandement et administration.

Quelle que soit la valeur intrinsèque d'un instrument, l'essentiel est de savoir s'en servir. Quelque bien organisée que soit notre armée, elle ne vaudra que par la manière dont elle sera administrée en temps de paix et commandée en temps de guerre. Or, actuellement, aucun citoyen clairvoyant ne peut se dissimuler que notre armée n'est pas administrée comme elle devrait l'être. Il y a longtemps qu'on le sait, seulement on en a méconnu la raison. Il y a dix ans, dans les milieux militaires, on voyait le mal dans le dualisme entre les administrations fédérales et can-

tonales et on cherchait le remède dans la centralisation à outrance. Le peuple n'a pas partagé cet avis; les événements lui ont donné raison et ont montré que c'est dans l'administration fédérale elle-même qu'il faut chercher la faute ou plutôt les fautes.

Dans les armées permanentes, le commandement, l'administration et l'instruction ne font qu'un. Celui qui administre et instruit en temps de paix, commande en temps de guerre. Chez nous il n'en est pas ainsi; le commandant, même celui de division et de corps d'armée, n'a que fort peu de chose à dire soit dans l'instruction, soit dans l'administration; l'instructeur, par contre, est exclu du commandement; et l'administrateur n'est ni commandant, ni instructeur. Il y a non seulement dualisme, mais trialisme. Nous avons un triple personnel pour exercer des fonctions qui, chez nos voisins, sont fusionnées. De là des conflits fréquents, des empiétements continuels de l'un sur le domaine de l'autre et, comme résultat final, une armée mal administrée en temps de paix et, probablement, mal commandée en temps de guerre.

Voilà le diagnostic, cherchons le remède. A première vue il est tout indiqué : faisons comme nos voisins; donnons à nos commandants d'unités stratégiques la haute main dans l'instruction et l'administration de leurs corps de troupe.

Voilà qui est vite dit, mais si l'on ne veut pas se payer de mots, il faut chercher à se rendre compte des modifications que cette mesure apporterait à la loi.

Tout d'abord, il semble difficile d'admettre qu'une tête même des mieux organisées, puisse mener de front une carrière civile et la direction d'une division ou d'un corps d'armée. Il faudra donc que les commandants des grandes unités soient des fonctionnaires permanents; il faudra qu'une partie des officiers de leur état-major le soient également.

D'autre part, un grand nombre de fonctionnaires actuels verront leurs compétences diminuées, peut-être même annulées. Lesquels faudra-t-il supprimer, lesquels devront continuer à exister, soit à côté soit sous les ordres du divisionnaire ou commandant de corps?

Pour ce qui concerne les armes spéciales, il est évident qu'il n'y aura pas de grands changements. Soit par le fait même de la spécialité, soit à cause des faibles effectifs, ces armes ne peuvent se passer d'une direction centrale. Les chefs d'arme de l'ar-

tillerie, de la cavalerie et du génie continueront donc à exister à côté du commandement, mais le contact avec ce dernier devra être plus intime qu'il n'a été jusqu'ici.

Pour l'infanterie, la question se présente un peu différemment. On peu raisonnablement supposer que le Conseil fédéral ne confiera des divisions ou des corps d'armée qu'à des gens compétents pour ce qui concerne l'arme principale, l'infanterie. On peut supposer qu'ils sauront diriger son instruction et son administration sans qu'on leur envoie de Berne des plans d'instruction et des ordres généraux de service. S'il en résulte quelques légères différences d'une division à l'autre, ce ne sera peut-être pas un mal, au contraire; d'ailleurs, même avec le système actuel, ces différences sont inévitables.

Il n'y aura donc plus besoin de chef d'arme, ni d'instructeur en chef de l'infanterie. Un simple bureau subordonné à la chancellerie du département suffira. Dans chaque division ou corps d'armée, le personnel d'instruction et d'administration sera placé sous les ordres directs du commandant. Ce dernier jouera surtout le rôle d'inspecteur; il dirigera l'instruction par l'intermédiaire de son instructeur d'arrondissement; l'administration par celui de son chef d'état-major. Peut-être ne sera-t-il pas absolument nécessaire que lui-même soit fonctionnaire permanent; peut-être pourra-t-il se contenter d'une semi-permanence et continuer à vaquer à ses occupations civiles. C'est l'opinion qui semble avoir cours en haut lieu, et ce sera probablement là le moyen terme qui permettra de concilier les vues divergentes.

En effet, on a fait de nombreuses objections à l'institution du haut commandement permanent. Le département militaire ne lui est pas favorable et la majorité des divisionnaires et commandants de corps semble être de son avis.

Il est de fait que cette mesure rencontrerait des difficultés d'exécution qui ne seraient cependant pas insurmontables. On s'est demandé, par exemple, ce que deviendrait un divisionnaire qui, après avoir brisé sa carrière civile, pour se vouer exclusivement au militaire, se verrait, au bout de quelques années, forcé de se démettre de son commandement. La question est certainement délicate, mais elle n'est pas insoluble. Il est permis d'espérer qu'un jour viendra où la Confédération donnera un démenti au proverbe de l'ingratitude des républiques et se décidera à accorder à ceux qui auront usé leur santé à son service

quelque chose de plus palpable que des remerciements pour les services rendus.

On a aussi exprimé la crainte que les hautes fonctions permanentes ne soient accaparées par les instructeurs permanents. Cette crainte ne nous semble pas justifiée. Si un divisionnaire vient à manquer, dans l'ordre normal des choses, le brigadier le plus ancien lui succédera, à moins qu'il ne préfère garder sa situation civile. Comme à présent, on ne nommera un instructeur qu'exceptionnellement.

Une objection plus grave est celle-ci. Le divisionnaire non permanent courra le risque de voir l'hydre bureaucratique relever peu à peu ses têtes et lui reprendre une à une les compétences qu'elle lui a cédées; le divisionnaire permanent, par contre, sera exposé au danger plus terrible encore de devenir lui-même un bureaucrate et de voir sa selle se transformer petit à petit en fauteuil. D'un côté, Charybde; de l'autre, Scylla.

Comme on le voit, la question est complexe, et le juste milieu difficile à trouver. L'essentiel est de tenir ferme au principe posé plus haut : donner aux commandants la haute main dans l'instruction et l'administration de leurs unités.

Avant de passer à un autre chapitre, encore un mot sur les armes spéciales. Nous avons dit que leurs chefs devraient continuer à exister comme par le passé. Il y a cependant au sein même de ces armes un dualisme nuisible qu'il faut supprimer. De tous temps et dans toutes les armes, il y a eu conflit plus ou moins aigu entre le chef de l'arme et l'instructeur en chef. Il est difficile d'admettre que tous ceux qui ont occupé ces hautes fonctions aient été de détestables grincheux ou de vils intrigants. Le mal réside donc dans l'institution elle-même et le remède indiqué est la fusion des deux fonctions.

Instruction et organisation.

Le degré d'instruction de notre armée est insuffisant.

Depuis le simple soldat jusqu'au commandant de corps, chacun chez nous, est moins rompu au métier que dans les armées permanentes de nos voisins.

Il va sans dire que le milicien, quel que soit son grade, n'atteindra jamais cette routine du métier qui distingue le soldat et l'officier des armées permanentes.

Il est certain, d'autre part, que notre peuple ne peut ni ne veut s'imposer de plus grandes charges militaires, soit personnelles, soit pécuniaires.

Il faut donc chercher non pas à augmenter ces charges, mais à les répartir de façon à ce que tout en produisant un plus haut degré d'efficacité elles ne pèsent pas plus lourdement sur le peuple.

Actuellement le soldat suisse fait en somme, pour ne parler que de l'infanterie : une école de recrues de 45 jours, cinq cours de répétition d'élite de 16 jours et deux cours de landwehr de 7 jours, soit en chiffres ronds 140 jours de service.

Ces 140 jours sont répartis sur une période de 19 ans (de 20-38) pour l'infanterie, sur une période plus longue encore pour les armes spéciales où la landwehr n'a qu'un ban, de 33 à 44 ans.

Le citoyen n'objecte pas à faire ces 140 jours ; il en ferait même probablement volontiers quelques-uns de plus pourvu que le service soit concentré sur les plus jeunes années, où il peut plus facilement disposer de son temps.

D'autre part les hommes de 44 et même de 38 ans sont trop vieux pour l'armée active ; c'est perdre son temps que de leur faire faire du service en temps de paix.

Sous ce rapport il est donc, en principe, facile de concilier le point de vue civil et le point de vue militaire en reportant le service sur les classes d'âge plus jeunes.

Il faudrait cependant se garder de trop rajeunir. En se plaçant au point de vue civil, on serait volontiers porté à concentrer le service sur un nombre très restreint de classes d'âge, par exemple sur les 6, 8 ou 10 premières. Passé trente ans, le citoyen ne fait plus volontiers de service militaire en temps de paix ; il a de la famille, des occupations qui l'absorbent et lui font considérer le service comme une charge, alors qu'auparavant c'était pour beaucoup un plaisir. Pourtant l'homme de trente à trente-cinq ans est encore jeune, encore capable, moyennant quelques jours d'entraînement, de rendre de bons services en guerre, non pas seulement dans des dépôts et des places d'étape, mais en rase campagne. Or, s'il ne fait plus de service en temps de paix, il se rouille, il oublie, il perd le contact ; il faut donc qu'il en fasse, ou qu'on renonce à l'employer dans l'armée de campagne, ce qui serait utiliser bien mal les forces vives du pays.

Le genre de guerre que nous serons probablement appelés à mener n'exige pas une mobilité aussi grande que les guerres offensives pour lesquelles les armées étrangères sont formées.

Nous pouvons donc sans danger incorporer dans notre armée de campagne quelques classes de plus que nos grands voisins. Nous devons même le faire sous peine d'avoir des effectifs ridiculement faibles. Notre armée de campagne pourra et devra comprendre environ quinze classes d'âge, et le service devra être réparti sur ces quinze classes de façon à les maintenir au plus haut degré d'efficacité possible.

Les classes d'âge suivantes formeront l'armée territoriale, qui peut, à la rigueur, se passer de service en temps de paix.

Le problème est donc de répartir 140 jours de service de la façon la plus rationelle sur une quinzaine d'années.

Il est certain que la répartition actuelle n'est pas des plus heureuses. Outre qu'elle porte, comme nous l'avons dit, sur trop de classes d'âge, elle a deux défauts :

1° L'instruction donnée à l'école de recrues, instruction qui forme la base, est insuffisante.

2° Les cours de répétition sont trop espacés ; ils ne permettent même pas de maintenir le niveau d'instruction, déjà insuffisant, atteint dans les écoles de recrues.

Si nous n'étions pas limité par le nombre des jours de service, le remède serait vite trouvé : école de recrues plus longues et cours de répétition plus fréquents.

Au point de vue strictement militaire l'idéal serait certainement une école de recrues non pas de six semaines, mais de six mois, et une quinzaine de cours de répétition annuels. Avec cela nous aurions une armée dont l'instruction serait aussi bonne que celle des grandes armées permanentes ; si celles-ci font deux et trois ans de service, c'est pour des raisons multiples qui n'ont que peu de chose à voir avec l'instruction.

Malheureusement, l'idéal militaire est loin de se concilier avec l'idéal civil. Six mois d'école de recrues et quinze cours de répétition donneraient 300-350 jours de service, soit sensiblement plus du double de ce qui existe actuellement. L'augmentation de dépenses serait d'au moins 10 millions par an. Si nous étions dans une période agitée et dangereuse notre peuple consentirait peut-être à s'imposer ces sacrifices ; dans les circonstances actuelles, il n'y consentirait pas et il aurait raison. En effet, les

conséquences économiques seraient désastreuses, soit à cause du nombre de bras qu'on enlèverait ainsi à la production, soit à cause de la dépense.

Il faut donc chercher des améliorations plus modestes, plus à la portée de notre bourse. Pour améliorer l'instruction primordiale, il y a trois manières de s'y prendre : mieux préparer les jeunes gens avant l'école de recrues, prolonger les écoles et combiner ces deux moyens.

L'organisation de 1874 prévoit l'instruction préparatoire obligatoire, mais cette prescription est restée lettre morte. L'instruction préparatoire est laissée à l'initiative privée. Des volontaires assez nombreux, surtout dans la Suisse allemande, la reçoivent chaque année; les services qu'elle rend sont cependant minimes, d'abord, parce qu'elle n'est pas donnée à tous et ensuite parce qu'elle n'a pas de programme suffisamment imposé et varie par conséquent d'un endroit à l'autre.

Rendue obligatoire et organisée d'une façon sérieuse et uniforme elle pourrait, croyons-nous, rendre de grands services.

Tous ceux qui se sont occupés d'instruction militaire savent que la tâche de l'instruction pendant les deux et trois premières semaines consiste essentiellement à dégourdir et à assouplir les recrues, dont la plupart n'ont jamais fait de gymnastique et sont d'une raideur et d'une maladresse vraiment ridicules. Beaucoup en outre n'ont aucune habitude de la marche ni des exercices corporels. Si ces jeunes gens arrivaient à l'école de recrues convenablement assouplis et entraînés, cela équivaudrait à une prolongation des écoles de recrues de deux à trois semaines.

Telle est donc la tâche essentielle de l'instruction préparatoire : fournir aux écoles de recrues des hommes assouplis et entraînés. Il ne faut pas chercher à aller plus loin. L'expérience a montré qu'en voulant trop faire, on fait souvent plus de mal que de bien. La preuve en est qu'actuellement la grande majorité des instructeurs a en horreur les cours préparatoires, qui leur livrent des jeunes gens ayant fait du tir, du service en campagne, de la grande et de la petite guerre, bref un peu de tout, croyant tout savoir et ne sachant rien, et donnant souvent plus de peine que les moins dégrossis de leurs camarades. Un peu de tir ne ferait pas de mal, pour amener un peu de variété dans l'instruction et pour intéresser les jeunes gens, mais il ne faut pas oublier que l'exercice avec le fusil de cadet n'est

pas suffisant et que les élèves n'ont en général pas encore la vigueur nécessaire pour manier comme il faut notre fusil d'infanterie. En outre, si l'instruction du tir n'est pas soigneusement donnée par des gens du métier — et il n'y en aura pas toujours assez de disponibles — l'élève risque de prendre de mauvaises habitudes, dont il aura plus tard beaucoup de peine à se débarrasser.

Il nous faut donc, depuis la sortie de l'école jusqu'à l'âge de servir, l'instruction préparatoire obligatoire d'après un programme fédéral portant sur la gymnastique, la marche et le tir. Pour les jeunes gens qui se destinent aux armes spéciales, l'équitation, la navigation, par exemple, pourraient remplacer en partie les autres branches.

Il faudrait aussi parler au moral du jeune homme, éveiller en lui le goût du service par quelques conférences sur des sujets tirés de l'histoire militaire, surtout de la nôtre qui renferme de si beaux exemples de courage et de patriotisme.

Il est difficile d'évaluer les frais de cette instruction préparatoire, mais ils ne sauraient être très élevés. Les élèves ne toucheraient, cela va sans dire, point de solde, le matériel serait peu considérable. La plus grosse dépense serait les indemnités au personnel instructeur. Il est permis de croire qu'avec un million on pourrait faire beaucoup.

On oppose à l'instruction préparatoire un reproche fondé, celui d'être difficilement réalisable. Il est de fait que dans les régions peu habitées, en particulier dans les cantons de montagne, il sera souvent difficile, peut-être impossible, de réunir les jeunes gens d'une manière régulière. Il y aura peut-être même des localités où il faudra renoncer à organiser cette instruction, ou des individus qu'on sera obligé d'en dispenser entièrement.

A cela le remède est simple : organiser pour ceux qui n'auront pas reçu l'instruction dite du III[e] degré, des cours préparatoires sur les places d'armes, immédiatement avant l'école de recrues. Nous croyons d'ailleurs que telle est l'intention du département militaire.

La prolongation des écoles de recrues a trouvé beaucoup de faveur dans les milieux compétents. La mérite-t-elle vraiment ? Nous ne le croyons pas. Quelque désirable que puisse être une prolongation, celle-ci, étant donné le nombre forcé de 140 jours de service total, ne peut guère se faire qu'au détriment des cours

de répétition. Or, à notre avis, il est impossible de rien retrancher sur ceux-là. Peut-être le soldat serait-il content de faire ses 140 jours en une seule fois, la première année. Mais que lui resterait-il de cette instruction au bout de quinze ans, voire même de dix ou de cinq? Fort peu de chose assurément. Quelque agréable que puisse être ce système pour le soldat-citoyen, ce n'est pas celui qui répond aux exigences de la défense nationale.

Nous avons admis ci-dessus que l'armée de campagne comprendra quinze classes d'âge; pour que ces quinze classes se maintiennent à la hauteur, il faut des cours de répétition annuels pendant les premières années, bisannuels ensuite, soit au moins huit cours. Un cours ne saurait avoir moins de dix jours, jour d'entrée et de licenciement non compris; c'est le chiffre minimum qui permette de faire un travail sérieux. Il nous restera pour les écoles de recrues un maximum disponible de soixante jours, permettant donc pour l'infanterie une augmentation de quinze jours.

Reste à savoir si ces quinze jours ne seraient pas mieux employés à faire un cours de répétition de plus. Nous penchons à le croire. Notre expérience dans de nombreuses écoles de recrues et autant de cours de répétition, nous a laissé l'impression qu'en général le degré d'instruction atteint à la fin des écoles était à peu près suffisant; que par contre ce qui en restait dans les cours de répétition ne l'était pas du tout. Nous pencherions donc à laisser les écoles de recrues à peu près telles quelles, à les porter tout au plus à cinquante jours en chiffres ronds, cela pour toutes les armes, sauf la cavalerie qui se trouve dans des conditions spéciales.

On aurait alors, écoles de recrues . . .	50 jours.
Neuf cours de répétition .	90 »
Total . .	140 jours.

Avant de voir comment les cours de répétition se répartiraient sur les classes d'âge, il est nécessaire de dire un mot de celles-ci.

Actuellement l'armée de campagne comprend l'élite, de 20 à 32 ans, et la landwehr, I^er ban, de 33 à 39 ans. La landwehr, II^e ban, de 40 à 44 ans, forme l'armée territoriale. Il n'y a qu'un seul ban dans les armes spéciales.

La cavalerie passe en landwehr à 30 ans.

Cette répartition, nous l'avons déjà dit, n'est pas très heu-

reuse ; l'homme de 39 ans est certainement trop âgé pour l'armée de campagne ; l'homme de 32 ans n'est plus de pair avec celui de 20 ou 25. Il faut donc rajeunir ces catégories. C'est jusqu'à 28 ans environ que l'homme est vraiment jeune et mobile ; l'élite, la troupe mobile, devra donc comprendre les classes d'âge de 20 à 28 ans. La landwehr, Ier ban, ou mieux la réserve, comprendra celles de 29 à 35 ans environ. A cet âge on est encore vigoureux, résistant et relativement mobile.

De 35 à 40 ans environ, landwehr, troupe territoriale, après cela lansdturm.

Avec neuf classes d'âge, de 20 à 28 ans, on pourrait former les huit divisions actuelles à l'effectif légal, ou six divisions à bataillons de mille hommes.

Avec six classes d'âge, de 29 à 34, on formerait pour deux bataillons d'élite un fort bataillon de réserve, et avec six classes, de 35 à 40 ans, un bataillon un peu plus faible, de landwehr.

Pour préciser davantage il faudrait avoir en mains des statistiques dont nous ne disposons pas en ce moment.

L'élite devra, autant que possible, avoir un cours de répétition chaque année ; en deux ans on oublie trop. Pour la réserve des cours bisannuels suffiront ; les deux dernières classes d'âge pourront s'en passer complètement ; il faut cependant que cette troupe se rassemble plus qu'une fois en six ans.

Nous admettons donc sept cours de répétition d'élite et deux de réserve. Le service qu'un homme aurait à faire se répartirait comme suit :

ELITE

20e	année,	école de recrues	50 jours.
21e	»	cours de répétition annuel [1]	10 »
22e	»	»	10 »
23e	»	»	10 »
24e	»	»	10 »
25e	»	»	10 »
26e	»	»	10 »
27e	»	»	10 »
28e	»	libre	—

[1] Les cours étant annuels, il y aurait chaque fois sept classes sur neuf, la première et la deuxième n'y prenant pas part.

Réserve

29e année,	cours de répétit. bisannuel[1]	10	jours.
30e »	»	—	
31e »	»	10	»
32e »	»	—	
33e »	»	—	
34e »	»	—	
		140	jours.

La landwehr et le landsturm, troupes territoriales, ne feraient pas de service en temps de paix.

Nous savons que cette solution n'est pas au goût du jour, nous la croyons cependant préférable à un prolongement des écoles de recrues aux dépens des cours de répétition. Nous croyons tenir assez compte des désirs du citoyen en le libérant complètement du service en temps de paix à 32 ans, mais nous ne pouvons pas aller plus loin sans sacrifier la réserve; si celle-ci n'a plus de cours de répétition, ce n'est plus une troupe de campagne, et il faut la rayer de l'armée active, ce qui serait bien mal utiliser les excellents éléments qu'elle renferme.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'instruction de la troupe. Il nous faut pourtant dire aussi deux mots de celle des cadres. Les cadres sont le point faible des armées de milice. Des bons éléments n'ayant pas l'occasion de se développer, restent médiocres par manque de routine. Ceci est surtout le cas pour le sous-officier. Dans les armées permanentes, c'est un homme rompu au métier, qu'il pratique sans interruption depuis nombre d'années. Chez nous c'est un soldat un peu meilleur que les autres, arrivant comme eux de son atelier ou de son champ le jour de la mobilisation, comme eux plus ou moins rouillé et désorienté. Il en résulte que nos sous-officiers n'ont pas sur leurs hommes l'autorité qu'ils devraient avoir. Il faut absolument augmenter la durée du service des sous-officiers; il faut aussi augmenter leur paie pour tenir compte du surcroît de prestations qu'on exige d'eux.

Nous avons la prétention de transformer en sous-officiers, en

[1] Ces cours n'ayant lieu que tous les deux ans, les classes d'âge paires passent leur dernier service à 32 ans; les impaires à 31 ans. Il y aurait quatre classes sur six aux cours de répétition, soit celles de 29 à 32 ans.

30 jours, des hommes qui n'ont, pour toute préparation, que 45 jours d'école de recrues. C'est trop peu, et l'instruction de la troupe s'en ressent. Les écoles de sous-officiers doivent être prolongées.

Les officiers subalternes sont ceux qui, relativement, font le plus de service; aussi sont-ils en général à la hauteur de leur tâche; il n'y a pas de changements essentiels à apporter à leur instruction.

Les officiers supérieurs, par contre, dont la tâche devient plus difficile à mesure qu'ils avancent en grade, doivent faire du service fréquemment. On peut d'autant mieux exiger cela d'eux que le plus souvent ils ne demandent pas mieux.

* * *

Il nous reste à traiter de l'organisation proprement dite, soit des unités de troupe et de leur groupement.

Sur ce point nous serons bref. En effet, à notre avis, là n'est pas le point essentiel. Etant donnés, par exemple, douze mille hommes, bien instruits et bien commandés, il est relativement peu important qu'ils soient répartis en douze bataillons de mille hommes, en vingt-quatre bataillons de cinq cents hommes, ou de telle autre façon. De même, étant donnés douze bataillons, qu'on les groupe en trois régiments de quatre ou en quatre régiments de trois bataillons, cela n'aura guère d'influence sur le résultat final.

La mode est au bataillon de 1000 hommes; nos voisins l'ont. Est-ce une raison pour que nous l'ayons aussi? Notre opinion personnelle est que l'effectif plus faible fixé par la loi de 1874 répond mieux à nos besoins, mais : *nec sutor ultra crepidam.*

Il serait de même présomptueux de la part d'un officier subalterne de discuter sur le nombre et l'organisation des unités stratégiques.

Nos corps d'armée n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'eux, et beaucoup de gens compétents sont d'avis qu'on devrait en revenir au système des divisions. D'ailleurs notre répartition d'armée est trop schématique; nous avons quatre corps d'armée bien symétriques sur le papier, mais nous n'avons ni troupes de montagne, pourtant si nécessaires, ni garnisons appropriées pour nos forteresses. Un remaniement dans ce sens s'impose, et ne pourra guère se faire sans disloquer l'un

ou l'autre des corps d'armée, ce qui amènera probablemen supprimer ceux-ci et à réduire le nombre des divisions.

Que fera-t-on de la réserve? Faut-il en faire une troisiè brigade pour chaque division, un régiment pour chaque briga un bataillon pour chaque régiment, ou telle autre combinais C'est encore là une question que nous ne nous permettrons de trancher.

Il y aurait encore beaucoup à dire. Le point de vue financi par exemple, mériterait d'être traité à fond, mais nous ne v lons pas abuser de la patience de nos lecteurs. Nous n'av pas voulu leur présenter un projet de réorganisation militai mais simplement leur fournir un point de départ pour l'ét de cette importante question.

L.

CAVALERIE DE CORPS

ET

EXPLORATION

14 et 15 septembre 1903

(Planches VI et VII)

L'année dernière, dans une étude sur les manœuvres de cavalerie, j'avais exprimé le vœu que certaines théories discutées dans les cours tactiques fussent mises en pratique avec la troupe et fissent ainsi leurs preuves; j'avais en outre émis l'opinion qu'il était indispensable, pour la bonne réussite de l'exploration, de laisser une très grande liberté de mouvements au chef de la cavalerie responsable.

C'est donc avec un plaisir tout particulier que, lisant l'ordre de la direction des manœuvres et l'ordre de corps du 13 septembre, je pus me rendre compte qu'il serait enfin possible de sortir de l'ornière fatale du formalisme et d'adapter l'exploration à la situation tactique et au terrain.

Si l'on veut que la cavalerie rende les services que l'on est en droit d'attendre d'elle, il ne faut pas amoindrir ses qualités primordiales et la lier de telle façon qu'il lui soit impossible de se mouvoir. Ce n'est pas en tenant des chiens en laisse qu'on trouve et qu'on lance le gibier; il faut au contraire une meute ardente et rapide, énergique et tenace. Or rien ne ressemble autant à une chasse que l'exploration, lorsque celle-ci a devant elle l'inconnu, l'espace et la liberté! Mais quelle chasse! quelle

merveilleuse fête! quelle magnifique curée en perspective! et au son de quelle musique! Seul en avant du front, l'œil rivé au but, l'oreille aux aguets, libre comme l'air, que peut-on rêver de plus beau et quelle reconnaissance un chef de cavalerie ne doit-il pas éprouver en sentant qu'il appartient à une arme si fertile en incidents, si féconde en émotions!

Les obstacles, les difficultés, les dangers multiples, l'isolement même seront autant de facteurs qui stimuleront l'audace et le sang-froid, autant de coups d'éperons dans le tempérament de pur-sang que doit posséder tout cavalier!

Les manœuvres de cette année ont entre autres confirmé le principe que, dans notre terrain, avec les éléments dont nous disposons, les patrouilles ne peuvent rendre aucun service si elles ne sont pas soutenues et se trouvent trop éloignées de leur base. Pour réussir, l'exploration doit ressembler à un essaim d'abeilles qui bourdonnent en rangs serrés autour de l'objet suspect, et dont se détache de temps en temps un groupe plus vif, plus hardi et plus entreprenant. Ce sont ces piqûres continuelles, ces coups de sonde répétés qui, obligeant l'ennemi à se mouvoir et à se dévoiler, permettront de le reconnaître et de le fixer.

Dépendant de situations éminemment changeantes, l'exploration doit être élastique et à même de se plier aux circonstances du moment. La dirigeant d'une main fine et légère, il faut en jouer comme on joue avec la bouche d'un cheval nerveux : rendre et reprendre, activer ou modérer l'allure suivant les renseignements déjà obtenus. Seul un officier d'une certaine expérience, apte à constituer un ensemble rationnel avec les rapports nombreux et parfois incomplets qu'il aura recueillis, poussé assez près de l'ennemi pour disposer en temps utile, pourra s'en rendre maître.

La cavalerie en avant! les patrouilles à l'ennemi! sont des principes immuables et justes dans cette phase des opérations où les distances sont suffisantes pour assurer le déploiement de la cavalerie de corps. Mais n'oublions pas que nos brigades ne sont ni assez fortes ni assez nombreuses pour jouer le rôle de cavalerie indépendante et que leur éloignement ne peut ni ne doit être infini. Contentons-nous de l'exploration par secteurs et soyons satisfaits si nous sommes à même de déblayer suffisamment le terrain pour permettre au corps de marcher en toute connaissance de cause. Ayons notre tactique à nous, tactique

faite de sécurité et de prudence ; elle n'exclura ni la hardiesse, ni l'offensive, ni même la témérité.

Il ne faut pas perdre de vue cependant que nos expériences du temps de paix, faites dans des manœuvres, ne sauraient être absolument concluantes, et il serait dangereux d'en tirer des leçons trop absolues. En guerre il en sera très différemment ; on n'aura pas l'idée, par exemple, de demander à des patrouilles partant à 6 heures du soir de fournir pour le lendemain matin des rapports de détails sur l'ennemi situé à 30 ou 40 kilomètres de là !

La cavalerie n'est pas une machine à haute pression dont il suffit de tourner le levier de mise en marche pour qu'aussitôt elle s'ébranle. Il faudra du temps pour obtenir des informations, beaucoup de temps ; il faudra combattre en outre pour s'établir dans un secteur, combattre toujours et encore lorsque les patrouilles, ayant fixé les lignes sur lesquelles les têtes de colonnes ennemies seront arrivées, se heurteront à des obstacles que leur faiblesse ne leur permettra plus de franchir. Nous pouvons cependant poser des principes et ces principes porteront sur les relations qui doivent exister entre le haut commandement et le chef de la cavalerie, la distance à laquelle celle-ci doit opérer, les ordres qu'elle devra recevoir et la manière dont elle peut et doit les exécuter.

Si, en 1903, le service d'exploration a rendu quelques services, on peut sans hésitation l'attribuer soit à la direction des manœuvres qui, en lui donnant une certaine latitude, en a permis l'emploi rationnel, soit à la manière judicieuse dont le corps d'armée en a profité.

Les journées des 13 et 14 septembre ont été un exemple vivant et typique de deux phases d'exploration très différentes ; la première faite de finesse, de tâtonnements, d'incertitudes, employant des organes légers et nombreux, cherchant, rusant, furetant dans toutes les directions ; l'autre au contraire, imposante par sa masse, sa puissance, sa cohésion, voire même par sa brutalité.

Il est certain que les relations existant entre le haut commandement et le chef de la cavalerie ont une influence directe sur le résultat de l'exploration ; elles sont donc d'une importance capitale. On dit volontiers que la cavalerie est « l'œil de l'armée » ! ceci est vrai si l'on veut, mais par trop vague ce-

pendant. On ne regarde pas, on n'observe pas, on ne cherche pas quelque chose pour une masse collective d'individus mais bien pour une personne ; pour qu'un cerveau, une pensée puisse se servir et disposer normalement de cette masse. Et comme chaque chef a ou doit avoir une personnalité, un tempérament, une manière d'envisager les événements et de leur donner une solution qui lui est propre, il est indispensable que de part et d'autre l'intimité morale soit aussi complète que possible. Cette intimité morale doit avoir pour base une confiance illimitée et absolue, non pas superficielle et qui s'effrite et disparaît à la première difficulté, mais immuable et à toute épreuve. Ces épreuves seront nombreuses, ne nous le cachons pas. Une des principales sera l'impatience qui résulte forcément de la lenteur avec laquelle les rapports parviennent à destination. Ce sentiment est naturel et humain ; il se rencontre journellement dans la vie. Quand on charge quelqu'un d'une commission, on ne trouve jamais qu'il s'en acquitte assez vite. Dans l'espèce, cette commission sera hérissée de difficultés ; elle supposera la distance, les obstacles à vaincre et l'inconnu du terrain, le manque d'orientation, l'obscurité souvent. En outre, la tâche sera d'autant plus ardue que celui près duquel on sera chargé de prendre des renseignements fermera en général sa porte et vous recevra sûrement à coups de fusil. La confiance seule sera un réactif assez puissant pour ramener le calme où un énervement très légitime commence à se faire sentir. Elle sera l'unique moyen aussi d'éviter la maladie des patrouilles, maladie éminemment dangereuse, ayant pour conséquence la mort des effectifs.

Si, d'un côté, le haut commandement doit avoir toute confiance en sa cavalerie, il faut que celle-ci la mérite et que les officiers qui la conduisent soient du premier au dernier à la hauteur de la situation. Leur personnalité morale, leurs aptitudes physiques et leur instruction seront les éléments principaux qui les rendront des chefs de cavalerie dignes de ce nom.

Ce qui paraît des défauts aux esprits timorés et confits dans la bureaucratie, généraux en chambre, ne connaissant la troupe que de nom, savants et perpétuels critiques parce qu'ils n'ont jamais exercé de commandements, ne connaissant surtout pas notre arme parce qu'il ne l'ont jamais vue de près et par conséquent inaptes à en saisir l'esprit, constituera au contraire de grandes

qualités aux yeux de qui se rend compte du service qui nous incombe. L'officier de cavalerie doit être insouciant, téméraire, têtu, volontaire, tenace, mordant, fier; fier de son arme surtout, fier de son cheval, fier de son équipement, fier de son uniforme, fier de son sabre, fier de tout ce qui le touche, fier de ses chefs, fier de ses soldats, dur pour les autres, inflexible pour lui-même. Avec les qualités de ces défauts, on va au bout du monde et toute cavalerie qui croirait ne pas en être capable porte en elle le germe mortel qui, à bref délai, la conduit à sa ruine et la tue! Mais cette personnalité morale n'aura aucune valeur quelconque si elle n'est pas complétée par des aptitudes physiques spéciales. A quoi sert l'intelligence et le savoir s'ils sont anéantis par l'immobilité et l'inaction! Dans notre arme, du moins, il est infiniment préférable d'être un tacticien médiocre mais marchant crânement dans le terrain, qu'un esprit de premier ordre, mais heureux seulement s'il se sent en sûreté sur les grandes routes! Il faut que le corps d'un officier de cavalerie soit dur comme du fer et ne vienne jamais élever une objection ni présenter une excuse lorsque l'esprit lui impose une épreuve. Ceci ne peut s'acquérir que par une éducation et un entraînement physiques continus et de longue durée. Lorsque les années s'accumulent, représentant un bagage que l'on voudrait moins lourd et moins considérable, on remercie le ciel d'avoir aimé et pratiqué le sport, tous les sports, et de leur être redevable de ne pas avoir de ventre et de pouvoir encore montrer la croupe de son cheval à des camarades dont on est les aînés. Ceci ne doit pas être une joie seulement mais un devoir pour tous les officiers supérieurs qui, acceptant un commandement, ne réfléchissent pas assez aux responsabilités qu'ils ont assumées! S'il est vrai qu'un jeune officier, pour bien monter une patrouille, doit avoir sur les épaules la tête et l'esprit d'un général, il est non moins vrai et nécessaire pour un général d'avoir l'âme, le cœur, l'énergie, l'entrain et la résistance d'un sous-lieutenant.

Pour nous le cheval doit être un culte! Les obstacles une adoration! Recherchons-le pour son sang, ses origines, ses grandes lignes, ses leviers puissants, signes infaillibles des joies sans égales et incessantes qui nous seront réservées lorsque, lui rendant la main, nous le sentirons s'élancer comme une trombe insouciant des obstacles! Ne l'estimons pas pour sa viande et selon le prix qu'il a coûté, comme le font certains connaisseurs malheu-

reux et dignes de pitié; traitons-le en ami, en collaborateur fidèle, en personnage auquel souvent nous devrons la vie; n'oublions pas qu'il est l'essence même de notre arme et mettons-le sur un piédestal que rien ne saurait ni renverser ni abattre.

A cet ensemble de qualités physiques et naturelles, il faut, pour les mettre en relief et en tirer parti, donner à l'esprit une culture intense et raisonnée, une instruction solide et sûre qui soient les bases de l'édifice qui va s'élever vigoureux et sain dans la plénitude de son expansion. Ne limitons surtout pas notre système d'éducation et d'instruction aux besoins du moment ; au contraire, adressons-nous à l'intelligence en général avant de spécialiser un point quelconque du sujet. Elargissons l'horizon des jeunes esprits, embryons d'hommes, dont on nous confie l'éclosion. Cultivons leurs aptitudes comme on cultive un champ de bonne terre qui doit donner une belle récolte. Donnons-leur avant tout cet esprit de l'arme qui est notre force et notre sauvegarde, esprit fait de solidarité, de camaraderie, de confiance, de respect et de discipline. Faisons de ces jeunes gens des soldats dans toute la bonne acception du terme, faisons-en des hommes ! Nous obtiendrons ainsi une base solide et indestructible, et alors seulement viendra le moment d'orienter leur esprit vers les questions d'une nature particulièrement militaire.

C'est lorsqu'ils sont jeunes capitaines que nous devrons sélectionner ceux dont l'intelligence est la plus ouverte pour les préparer à être les chefs futurs de nos grandes unités. Il importe d'étudier leur caractère, et l'instruction devra plus que jamais être personnelle et développer au plus haut degré l'initiative et la responsabilité. Rien n'est blessant comme une surveillance perpétuelle ; elle tue l'entrain, encourage la dissimulation, diminue l'autorité, froisse et éteint les plus chauds enthousiasmes. Un chef doit à ses subordonnés de les juger d'après leur œuvre et si le résultat répond à son attente, son devoir est de se tenir à l'écart le plus possible, de les laisser en repos. Ce sera pour lui un moyen sûr de ne pas s'amoindrir à leurs yeux, de s'élever assez haut pour juger largement l'ensemble et ne pas se laisser aveugler par les questions de détails.

En suivant ces principes, nous arriverons à mettre entre les mains du haut commandement un outil sur lequel il pourra compter d'une façon absolue, digne de sa confiance, et apte à lui rendre de grands services.

Quelque bon et bien préparé que soit un instrument, il n'est utile que si l'on en fait un usage raisonné s'inspirant de règles rationnelles s'adaptant aux circonstances où se trouve celui qui doit le manier. C'est une erreur profonde de prétendre obtenir les mêmes résultats avec un outil faible ou avec un outil fort. Cet axiome peut sans hésitation s'appliquer à notre cavalerie. Si nous voulons lui faire rendre tout ce qu'elle doit rendre, ne lui demandons pas plus qu'elle ne peut donner et surtout évitons avec soin de copier ceux qui ne sont pas dans les mêmes conditions que nous.

Connaissons-nous nous-mêmes et soyons personnels! En suivant ce précepte, nous serons certains d'utiliser nos qualités et d'atténuer nos défauts! Pour se connaître soi-même, il faut avoir le courage de se regarder en face, sans crainte comme sans aveuglement et avoir un esprit assez net, assez juste et assez impartial pour tirer des conclusions approchant de la réalité. Que valons-nous ? avons-nous le droit de nous poser à nous-mêmes cette question et pouvons-nous la résoudre? J'estime que oui : n'est-ce pas déjà un signe de force que de le faire. On ne demande le prix d'un objet, on ne cherche à en établir la valeur que s'il est digne d'attention et a quelques chances d'être utile.

D'après notre règlement, la cavalerie de corps est employée de deux manières très différentes suivant la phase des opérations. Chacun de ces modes exige des qualités spéciales. Elle fonctionne au début comme cavalerie d'exploration; puis, lorsque les deux infanteries sont entrées en contact, comme cavalerie de combat. Pour la juger il est nécessaire de déterminer les qualités indispensables à chacune de ces situations.

Pour l'exploration, il faut de la force, de l'énergie, de l'intelligence, un sens de l'orientation très développé, des facultés intuitives naturelles, un esprit observateur, de la prudence, du perçant et une très grande confiance en soi-même. Si nous comparons le personnel dont nous disposons à celui des cavaleries étrangères, nous pouvons hardiment admettre, étant donné que le recrutement de notre arme se fait parmi l'élite de la population, que nous sommes sinon supérieurs, au moins égaux à ceux qui nous entourent. Nos hommes sont intelligents, animés du meilleur esprit, doués d'une bonne volonté remarquable, habitués dans la vie civile, étant pour la plupart des agriculteurs, à ob-

server, à se diriger et à se reconnaître facilement dans tous les terrains ; connaissant leur cheval, ils passent partout, plus ou moins correctement il est vrai, ce qui n'est qu'un détail pourvu qu'ils arrivent. Le service en campagne les intéresse et ils ont l'ambition de la réussite. Foncièrement dévoués à leurs officiers, liés à eux par un esprit de corps très développé, ils sont imbus en outre des traditions d'une arme dont ils sont particulièrement fiers. Notre personnel est bon, aussi bon que n'importe quel autre !

Ce qui nous manque, c'est la force; et par force j'entends les effectifs nécessaires à la puissance et indispensables aux remplacements. L'exploration est un jeu cher, très cher, qui demande une réserve d'hommes et de chevaux que nous ne possédons malheureusement pas, un luxe d'organes peu en rapport avec l'économie que notre pauvreté nous impose. Vouloir égaler les Rotschild de la cavalerie, vouloir atteindre les mêmes buts qu'eux, nous mènerait simplement à notre ruine et à notre anéantissement. Soyons modestes, sachons nous restreindre en pères de famille soucieux de l'avenir; n'ayons pas les yeux plus gros que le ventre et souvenons-nous de la fable de la Grenouille et du Bœuf! En revanche, dans le cadre proportionné à nos forces, employons-nous de toute notre âme, de toute notre énergie, de toute notre intelligence, de toute notre vitalité. Dans cette limite, nos services seront immenses! Ne parlons pas trop de l'exploration stratégique et à grandes distances : elle est en dehors de nos moyens. Contentons-nous de l'exploration tactique élargie, suffisamment étendue pour donner de l'air au corps d'armée, pour lui signaler en temps utile les dangers qui le menacent, les lignes sur lesquelles les têtes de colonne ennemies sont parvenues et les directions de marche qu'elles ont prises. C'est tout ce qu'on peut exiger de notre force alliée à notre faiblesse.

Ce champ d'opération est assez vaste déjà pour nous procurer l'occasion de montrer qu'une cavalerie de milices n'est pas une utopie ni une chimère lorsqu'elle est composée d'éléments solides et qu'elle est animée de l'esprit qui a fait autrefois de nos régiments étrangers les premiers régiments du monde.

Pouvons-nous intervenir dans la bataille comme cavalerie de combat? C'est une autre question, les éléments dans ce cas étant très différents de ceux nécessaires pour l'exploration. Ici,

l'individualisme doit faire place à la collectivité. Il faut de la masse, de la cohésion, une très grande routine, un entraînement continuel, une troupe manœuvrière et souple dans le terrain, des hommes montant correctement des chevaux bien mis et sachant se servir de leurs sabres, enfin des chefs possédant une très grande habitude des évolutions.

La plupart de ces conditions primordiales nous font défaut, avouons-le franchement et sans fausse honte. Nos brigades avec leurs faibles effectifs ne peuvent constituer la masse qui seule engendre le choc et cela surtout après le déchet forcément considérable que nous aura causé l'exploration. Les périodes d'instruction très courtes sont nécessairement fort chargées et ne permettent guère de consacrer beaucoup de temps aux évolutions. Nos chevaux relativement bien mis lorsqu'on les livre aux recrues perdent peu à peu leur souplesse, et nos officiers ne peuvent pas avoir ni la routine ni l'entraînement de leurs camarades des armées permanentes. Somme toute, notre situation semblerait assez précaire si là aussi ne venaient à notre aide deux facteurs inhérents à notre pays et à notre tempérament : le terrain et nos qualités naturelles de tireurs.

Les masses de cavalerie ne sont à craindre que lorsqu'elles peuvent donner le maximum de leur effet et pour cela il est indispensable que le terrain leur offre des lignes d'approches favorables et un espace suffisant pour le déploiement simultané de leurs unités. Chez nous ce n'est pas le cas. D'après la configuration du sol on peut diviser notre territoire en trois grandes zones : les Alpes, le Jura et le plateau suisse. Au point de vue cavalerie la première doit être complètement ignorée, et la seconde considérée uniquemment comme une zone de transition. Seul le plateau suisse peut offrir jusqu'à un certain point les facteurs nécessaires à l'emploi de grandes unités de cavalerie et mérite à ce titre une étude plus approfondie. Vaste champ clos, bordé de gigantesques tribunes, les Alpes et le Jura, au travers desquelles sillonnent quelques couloirs profonds, les entrées naturelles de cette lice imposante où se livreront des combats sanglants et décisifs, se trouvent au sud et au nord, à Genève et à Constance.

Au premier abord cette longue bande de terrain peut donner certaines illusions sur ses propriétés favorables à la stratégie et aux vastes déploiements ; mais en y regardant de plus près, nous

la trouvons parsemée d'obstacles importants contre lesquels viendra forcément se briser l'harmonie des grandes évolutions. A ces moments-là, le nombre au lieu d'être une force peut devenir une faiblesse et engendrer facilement la confusion et le désordre. Malgré nos faibles effectifs, malgré notre infériorité évidente, nous pouvons cependant regarder froidement dans le blanc des yeux nos puissants adversaires si nous les forçons à combattre là et où nous le voulons, si nous sommes d'une mobilité foudroyante et si nous savons tirer le meilleur parti de nos hommes et de nos fusils.

A présent que nous nous sommes rendu, à peu près compte de ce que nous devrions être et de ce que nous sommes en réalité, il devient intéressant d'étudier l'exploration des journées du 14 et du 15 septembre et d'en tirer les conclusions qu'elles comportent.

Situation le 13 au soir.

Le 13, le corps d'armée était arrivé sur la Broye supérieure et stationnait en deux groupes de division, avec une ligne d'avant-postes s'étendant de Bouloz par Morlens à Oulens. Etat-major de corps à Moudon.

La Ire brigade de cavalerie, poussée sur la ligne Siviriez-Chesalles, se couvrait elle-même et se trouvait ainsi à environ 3 kilomètres en avant des avant-postes du corps.

De l'ennemi on savait uniquement que le gros de ses forces était sur la ligne de la Thièle et de l'Aar faisant face à notre armée qui avait franchi le Jura neuchâtelois et les Franches-Montagnes, et qu'un détachement s'avançait du nord au sud contre nous. Pour le lendemain 14, le corps d'armée avait reçu l'ordre de marcher par Siviriez-Romont-Fribourg sur Berne.

La direction des manœuvres autorisait le passage de la ligne Siviriez-Chesalles à 6 heures du soir, le 13, aux escadrons d'exploration, et à 6 heures du matin, le 14, au gros de la cavalerie.

L'ordre de stationnement du 13 intimait à la brigade de cavalerie de continuer l'exploration en avant du front.

En permettant aux escadrons d'exploration de passer la ligne Chavannes-les-Forts-Bussy le 13, à 6 heures du soir, la direction des manœuvres donnait enfin les moyens de faire l'essai d'une exploration rationnelle et conforme à la situation

tactique. Elle a droit de ce chef à toute notre reconnaissance. Mais étant disposée à nous laisser certaines libertés, pourquoi ne pas nous les avoir accordées toutes? Cela n'aurait gêné en rien ses plans. Par contre pour la cavalerie cela aurait eu le grand avantage de fixer sa situation du 13 d'après sa valeur combattive et aurait permis à ces chefs de se mesurer dans un engagement dont l'enjeu aurait été l'exploration.

En réalité, pendant la marche en avant du corps d'armée le 13, sa cavalerie aurait exercé son activité dans le secteur Vaud-derens-Moudon au sud, Fribourg-Payerne au nord, et se serait rencontrée avec la cavalerie ennemie. Vaincue, elle aurait été obligée de se replier sur les têtes de colonnes du corps et par conséquent aurait cantonné derrière la ligne des avant-postes. Victorieuse elle se serait au contraire avancée sur la ligne Châtonnaye-Chénens.

En donnant toute sa liberté d'action à la cavalerie, on aurait non seulement prouvé d'une façon péremptoire que l'exploration, pour exister, dépend de la victoire ou de la défaite du gros de la cavalerie, mais on aurait aussi pu juger de la valeur de nos brigades et de leur force de résistance lorsque tenant des points importants d'un secteur elles facilitent la marche en avant de l'infanterie qui les suivent.

L'ordre de corps laisse toute latitude à la brigade pour son exploration et ne la lie en aucune façon. Sa lecture est bien celle qui doit combler d'aise le destinataire. Si les responsabilités sont grandes, elles ont l'avantage de stimuler l'activité de tous et de permettre à celui qui doit les assumer de donner libre cours à sa personnalité et à son imagination.

Le problème à résoudre est grand dans sa simplicité ; il ne s'agit que de voir clair dans cette obscurité apparente, de prendre des décisions simples et s'adaptant naturellement au but à atteindre, puis une fois ces décisions prises, de s'y attacher avec une volonté de fer et une persévérance que rien ne doit rebuter. La valeur tactique et la stratégie du terrain dans lequel on doit opérer sont les premiers points qu'il devient nécessaire de fixer.

D'après la situation du corps le 13 au soir, sa direction de marche du 14 et les renseignements sur l'ennemi, le champ d'opération d'un intérêt immédiat pour la journée du lendemain était naturellement limité à l'ouest par la Broye, de Moudon à

Payerne, à l'est par la Sarine, de Bulle à Fribourg, et au nord par la coupure de Fribourg-Groley-Payerne.

Il est formé à l'ouest par le renflement séparant la Broye de la Glâne, à l'est par le massif du Gibloux, au centre par la dépression de la Glâne de Siviriez à Chénens et au nord de la ligne Farvagny-Châtonnaye par l'élargissement des hauteurs ouest qui s'abaissent et s'étalent jusqu'à la ligne Matran-Montagny pour se relever et se fondre enfin dans la dépression Fribourg-Payerne.

De profondes coupures sillonnent le terrain dans tous les sens. A l'ouest, les différents affluents de la Broye, perpendiculaires à la direction de marche, dont le principal, l'Erbogne, prend sa source dans les environs de Villarimboud, coule au début du sud au nord et par un brusque changement de direction vers l'ouest, forme un obstacle sérieux aux débouchés qui viennent du sud en suivant la ligne des hauteurs. Au centre, la Glâne et ses nombreux affluents du Gibloux; d'abord, peu encaissée mais marécageuse, elle change de caractère après avoir reçu la Noirègue, et creuse son lit profondément avant de se jeter dans la Sarine. Enfin, de nombreux marais dans le secteur Lentigny-Noréaz et le lac de Seedorf.

Des forêts épaisses couvrent les hauteurs formant le flanc droit de la vallée de la Broye jusqu'à Payerne, ainsi que les derniers contreforts du Gibloux. Moins boisé dans les environs de Prez, le terrain est de nouveau très couvert au nord de la coupure Matran-Noréaz.

Le pays est en général riche, les localités nombreuses et rapprochées les unes des autres.

Les routes principales qui mènent du sud au nord sont :

1° celle de la Broye
2° celle de la Glâne
3° celle de la Sarine

puis, le long de la ligne de hauteurs, celles partant de Moudon pour aboutir soit à Châtonnaye, soit à Villarimboud.

Reliant la Glâne à la Broye, nous trouvons les transversales suivantes :

1° Vauderens-Moudon
2° Romont-Lucens
3° Romont (Payerne)
Matran »
Fribourg-Groley (Payerne).

Les nœuds de route importants sont à l'ouest : Prévonloup, Châtonnaye, Torny, Payerne; au centre : Romont, Chénens, Prez, Noréaz, Groley; à l'est : Farvagny, Cottens, Fribourg.

Pour marcher dans la direction du nord, seules les routes de la Glâne et celles des hauteurs ouest pouvaient être prises en considération, celle de la Sarine étant trop excentrique et celle de la Broye dans un encaissement trop dangereux.

Les débouchés se heurtent sur tout le front à des obstacles de même nature : à l'ouest, c'est le cul-de-sac formé par l'Erbogne; au centre, le barrage des marais de Lentigny et le lac de Seedorf; à l'est, un autre cul-de-sac formé par la Glâne. En outre, les coupures transversales permettant un déploiement sont rares et peu favorables : celle de Prévonloup, peu marquée, n'a pas les vues nécessaires au bon emploi de l'artillerie, ni la largeur voulue pour une action simultanée et homogène d'un corps d'armée; celle de Villarimboud-Châtonnaye, plus favorable, ne peut néanmoins être considérée que comme un point d'arrêt permettant de reprendre haleine avant de pousser plus en avant.

Le terrain qu'avait devant lui le corps d'armée avec ses forêts, ses communications dangereuses, ses coupures nombreuses et profondes pouvait être considéré comme un vaste défilé dont il fallait sortir le plus rapidement possible et présentait des difficultés peu ordinaires si l'ennemi avait le temps d'en occuper la sortie.

Pour l'exploration, elles n'étaient pas moindres, non pas au point de vue du choix des objectifs, mais à celui du choix des moyens. La distance entre le corps d'armée et la limite extrême du secteur à fouiller n'était pas au-dessus de la normale, 25 kilomètres en moyenne, mais on pouvait craindre une certaine lenteur dans la transmission des rapports et il fallait coûte que coûte obtenir des renseignements positifs ou négatifs avant que le corps d'armée se mît en marche le lendemain. Si, comme je l'ai dit précédemment, la direction des manœuvres avait autorisé les cavaleries en présence à résoudre cette première partie du problème les armes à la main, l'hésitation n'aurait pas été longue et la solution se serait présentée d'elle-même : le vainqueur aurait été maître de la situation et si par exemple le sort nous avait été favorable, toute la brigade se serait solidement établie dans les environs de Villarimboud ou Châtonnaye et de là aurait pu vigoureusement pousser ses patrouilles en avant. Dans

le cas contraire, l'exploration eût été forcément très limitée, mais pour une fois, l'occasion eût été offerte à la cavalerie divisionnaire de montrer son activité, ce qui n'eût été qu'un demi-mal.

Pour explorer avec utilité et méthode, il faut d'abord déterminer clairement le premier renseignement qu'il importe d'obtenir. Dans l'espèce, il saute aux yeux. Nous ne savons rien ou presque rien ; il faut donc s'informer si l'ennemi s'est avancé, oui ou non, jusqu'à une certaine ligne ; le choix de cette ligne est déterminé par la distance qui peut être parcourue en une journée de marche, environ 25 kilomètres. Si le rapport est négatif, il suffit de surveiller cette ligne jusqu'au moment où le gros de la cavalerie, s'étant avancé, s'y sera lui-même installé, aura pris la place de ses patrouilles et jeté celles-ci plus en avant. Si le rapport est positif, il devra être complété par la recherche du groupement approximatif des forces ennemies et si possible par des informations concernant les numéros d'unités, données précieuses pour établir l'ordre de bataille des troupes que l'on a devant soi. Petit à petit, dans ce ciel obscur et noir au début, scintilleront une quantité d'étoiles qui bientôt éclaireront tout le firmament.

Afin d'être maître de son exploration, il est indispensable d'approcher d'assez près les objectifs pour rassembler rapidement les renseignements et les compléter à l'aide de coups de sonde nombreux et répétés dans les directions encore obscures. Si, ne sachant rien, il est nécessaire d'être renseigné la même nuit sur ce qui se passe dans un rayon de 25 à 30 kilomètres en avant du front, il faut que le gros de la cavalerie se trouve sur la limite extrême du secteur, ou, à ce défaut, qu'un organe assez fort, commandé par un officier expérimenté et n'ayant pas froid aux yeux, prenne sa place et serve de base aux patrouilles dont le rayon d'action « immédiatement utile » ne peut guère dépasser 8 à 10 kilomètres.

Neuf fois sur dix, lorsque l'exploration vient à manquer, la faute en remonte au chef responsable qui croit sa tâche terminée lorsqu'il a prononcé le sacramentel « les patrouilles à l'ennemi ! » et va tranquillement se coucher. L'exploration veut autre chose. Elle est un sport où il faut avoir constamment l'œil ouvert ; une partie d'échecs où les pions sont des hommes, et qu'il vaut la peine de gagner même au prix de quelques nuits blanches et d'un peu de fatigue.

Les moyens dont nous disposons pour établir un système d'exploration sont au nombre de trois :

a) Les patrouilles partant directement du gros de la cavalerie.

b) Les escadrons d'exploration.

c) Le gros de la cavalerie elle-même.

Leur choix dépend de la situation tactique, du temps disponible et de la nature des informations à obtenir.

Les patrouilles envoyées directement du gros de la cavalerie ont l'avantage de laisser entre les mains du commandant de la brigade la haute direction de l'exploration ; en outre, elles affaiblissent peu la force vitale du gros. Leur rayon d'action peut être d'un effet utile jusqu'à une distance de 20 à 30 kilomètres et elles seront employées avec succès « *si le temps matériel ne fait pas défaut.* » Si non, il devient impossible de s'en servir.

Une patrouille qui entre en contact avec l'ennemi à 30 kilomètres de sa base ne pourra faire parvenir un rapport utile au haut commandement que quatorze ou quinze heures après être partie. Ce mode n'est rationnel que si le corps d'armée cherche des renseignements pour des opérations ne devant pas se dérouler avant le surlendemain. Les causes de cette lenteur apparente sont multiples et dépendent principalement de la difficulté d'observation pendant la nuit, de la fatigue des hommes et des chevaux, et des obstacles imprévus que les porteurs de rapports rencontreront sur leur chemin.

Si le corps d'armée a besoin de ces mêmes renseignements pour la journée du lendemain, il est indispensable de supprimer la lenteur des décisions et de la transmission des rapports. L'observation étant une difficulté constante, dépendant de l'ennemi, sera toujours la même et ne peut être modifiée en aucune façon. Pour atténuer ces inconvénients, nous n'avons qu'un moyen, faire avancer la tête qui dirige le plus près possible de l'ennemi, lui donner une force suffisante pour disposer largement et établir une communication rapide et constante entre elle et le gros de la cavalerie, celle-ci étant reliée elle-même le plus étroitement possible au corps d'armée. L'unité indiquée pour ce genre de service est l'escadron d'exploration.

En adoptant ce système, on risque bien un peu le tout pour le tout ; il n'est jamais agréable pour un commandant de brigade de détacher dès le début une force aussi considérable, qu'il doit considérer comme perdue pour le lendemain. Mais il faut

savoir se résoudre aux sacrifices nécessaires. Pour sauver sa tête, on se laisse volontiers couper un bras, malgré le désagrément de l'opération.

Ces escadrons assez isolés ne seront pas toujours dans une situation des plus enviables, mais leur tâche est si belle qu'elle ne peut que réjouir l'officier qui en est chargé pour peu qu'il ait du sang dans les veines et des idées dans la cervelle. Leur plus grand danger est d'être enlevés par la cavalerie ennemie qui, les sentant bourdonner autour d'elle, souffrira avec impatience un voisinage aussi agaçant. N'oublions cependant pas que les entreprises de la cavalerie pendant la nuit sont toujours fort hasardées et qu'on n'y recourt qu'à la dernière extrémité.

Reste l'exploration par le gros de la cavalerie elle-même. Ce moyen ne sera employé que s'il faut faire un trou quelque part, enfoncer une porte, donner de l'air, percer le rideau épais qui empêche de voir. Ce sera le coup de massue de la fin ; l'énergie, la volonté, la force, la ténacité, la rudesse entreront en jeu ; adieu les ruses et les finasseries ; il faudra enfin attaquer franchement l'ennemi qui se met au travers du chemin.

En appliquant ces principes, les dispositions du 13 au soir ne sont pas difficiles à trouver. Le temps presse ; il faut que le plus rapidement possible le corps d'armée sache si la sortie du défilé par lequel il doit marcher le lendemain est occupée ou libre ; poussons donc un escadron d'exploration jusqu'au point où doit être élucidée cette inconnue, puisqu'il est interdit à la brigade d'y aller elle-même. Le terrain nous l'indique : il est à l'étranglement formé à l'est par la Glâne et par le ravin de la Ville près de Sédeilles, à l'ouest, dans les environs de Villarimboud. De là, on peut facilement pénétrer dans le secteur à fouiller.

Quant au secteur de la rive droite de la Glâne, très secondaire pour l'instant, il suffisait de le surveiller à l'aide de patrouilles fixes poussées dans la direction de Villarlod-Orsonnens.

A 6 heures du soir le 13, l'escadron 5 quittait ses cantonnements de Siviriez avec l'ordre suivant :

I^re^ BRIGADE DE CAVALERIE
—
LE COMMANDANT

Siviriez, 13 septembre 1903, 2 h. s.

Au commandant du 2^e^ régiment de dragons, Siviriez.

L'escadron 5, escadron d'exploration, s'établira sur la ligne Villarimboud-Châtonnaye et poussera des patrouilles dans les directions de Fribourg et de Payerne ; je veux savoir :

1. Si des avant-postes ennemis se trouvent sur la ligne Matran-Payerne plus en arrière sur la ligne Fribourg-Groley-Payerne.

2. Si les localités suivantes sont ou non occupées par l'ennemi : Fribourg, ry-sur-Matran, Noréaz, Montagny, Mannens, Torny, Onnens, Ponthaux, rminbœuf, Payerne.

3. Le 14 à 6 h. du matin, le gros de l'escadron se portera dans le secteur leilles-Châtonnaye et couvrira les routes venant de Montagny et Payerne; laissera une forte patrouille sur les hauteurs de Villarimboud pour faciliter débouché de la brigade qui marchera, le 14 au matin, de Siviriez par Roont, sur la Folliaz où elle compte arriver à 7 h. 15 du matin.

4. Des postes de relais seront établis par l'escadron 5 à Lussy et à Billens.

5. Départ de Siviriez le 13 à 6 h. du soir.

6. Rapports jusqu'à 6 h. du matin le 14 à Siviriez, ensuite directement au rps d'armée, direction Romont-Siviriez-Ursy-Moudon.

La brigade elle-même était directement reliée au corps par le légraphe et à partir du 14 au matin par des postes de relais ans la direction d'Ursy.

Les rapports suivants parvinrent pendant la nuit :

1. Villarimboud, 13 septembre 1903, 9 h. 15 s.

La patrouille Matran-Fribourg fait rapport qu'à la sortie sud de Cottens trouve un poste d'infanterie ennemie; le village est occupé par environ une mpagnie.

Je suis arrivé à Villarimboud à 8 h. s.

2. Villarimboud, 13 septembre 1903, 9 h. 45 s.

Une compagnie d'infanterie à Cottens, une compagnie à Torny-le-Grand.

(Reçu au corps à 10 h. s.)

3. Villarimboud, 13 septembre 1903, 10 h. 45 s.

Un bataillon d'infanterie à Mannens (bataillon 49); de la cavalerie, probablement des mitrailleurs et de l'infanterie en force à Neyruz.

(Reçu au corps 11 h. 40 s.)

4. Villarimboud, 14 septembre 1903, 12 h. 05 m.

Lentigny occupé par une compagnie d'infanterie; le village est fortement rricadé.

(Reçu au corps à 12 h. 27 m.)

5. Villarimboud, 14 septembre 1903, 1 h. 10 m.

Chénens, Onnens, Lentigny, occupés par de l'infanterie ennemie.

A 3 h. du matin j'enverrai des patrouilles dans les directions de Fribourg, orny-le-Grand, Prez, Payerne.

(Télégraphié au corps.)

6 Villarimboud, 14 septembre 1903, 1 h. 25 m.

A Neyruz six chars de munitions et des selles de dragons; à Matran une batterie (13) et un bataillon de carabiniers. Villars-sur-Glâne occupé par infanterie; patrouille arrêtée par poste infanterie à Beauregard près Fribourg.

(Reçu au corps à 2 h. 25 m. avec adjonction suivante de la brigade.)

Télégraphierai à 5 h. matin dernières dispositions prises par la brigade; je fais fouiller plus activement le secteur Torny-le-Grand, Mannens, Montagny; la brigade de cavalerie ennemie confirmée à Payerne.

7 Villarimboud, 14 septembre 1903, 2 h. 10 m.

Noréaz occupé par un bataillon et Ponthaux par deux compagnies.

(Télégraphié au corps.)

8 Villarimboud, 14 septembre 1903, 4 h. 30 m.

A 2 heures envoyé une patrouille direction Montagny; à 3 h. une patrouille direction Corjolens, une patrouille Payerne; une patrouille Torny-le-Grand. L'escadron part à 5 h. sur Châtonnaye.

(Télégraphié au corps.)

9 Villarimboud, 14 septembre 1903, 4 h. 55 m.

Infanterie à Etrablens, impossible savoir ce qu'il y a derrière.

(Télégraphié au corps.)

10 Villarimboud, 14 septembre 1903, 5 h. 37 m.

Torny-le-Grand et Torny-le-Petit un bataillon (nº 57).

(Télégraphié au corps.)

11 Siviriez, 14 septembre 1903, 4 h. 30 m.

Rien de nouveau; je pars avec la brigade pour la Folliaz à 6 h. m.

(Par dépêche au corps.)

Le résultat de l'exploration était donc le suivant :

Cottens, une compagnie infanterie.
Lentigny, infanterie.
Chénens, »
Onnens, »
Matran un bataillon carabiniers et une batterie artillerie (13).
Neyruz, infanterie et compagnie de mitrailleurs.
Villars-sur-Glâne, infanterie.
Noréaz, un bataillon.
Ponthaux, deux compagnies.
Etrablens, infanterie.
Mannens, bataillon 49.
Torny-le-Grand et Torny-le-Petit, un bataillon (57).
Fribourg, fortement occupé.
Payerne, brigade de cavalerie.

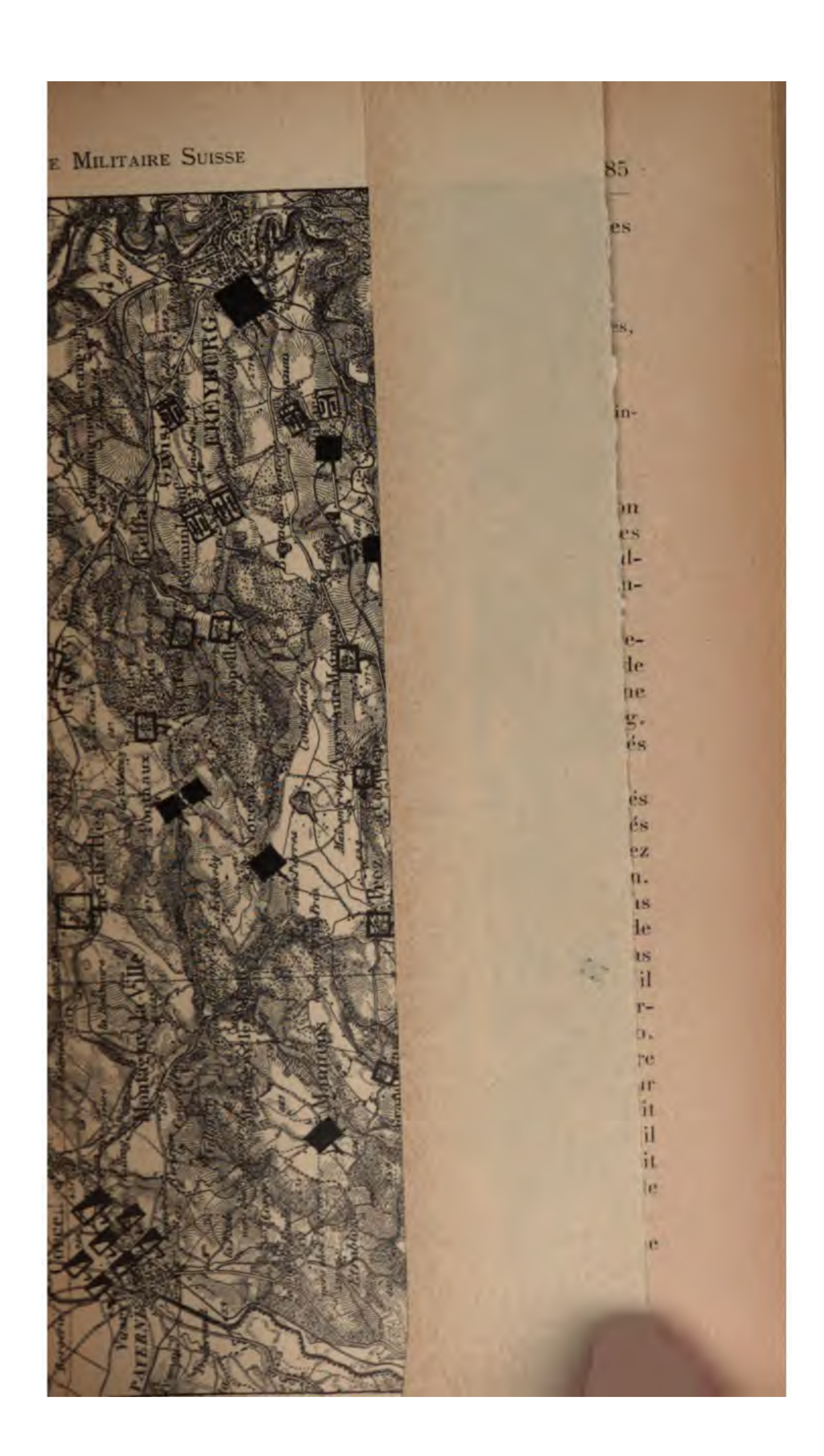
FREYBURG
PAYERNE

6 Villarimboud, 14 septembre 1903, 1 h. 25 m.

A Neyruz six chars de munitions et des selles de dragons; à Matran une batterie (13) et un bataillon de carabiniers. Villars-sur-Glâne occupé par infanterie; patrouille arrêtée par poste infanterie à Beauregard près Fribourg.

(Reçu au corps à 2 h. 25 m. avec adjonction suivante de la brigade.)

Télégraphierai à 5 h. matin dernières dispositions prises par la brigade; je fais fouiller plus activement le secteur Torny-le-Grand, Mannens, Montagny; la brigade de cavalerie ennemie confirmée à Payerne.

7 Villarimboud, 14 septembre 1903, 2 h. 10 m.

Noréaz occupé par un bataillon et Ponthaux par deux compagnies.

(Télégraphié au corps.)

8 Villarimboud, 14 septembre 1903, 4 h. 30 m.

A 2 heures envoyé une patrouille direction Montagny; à 3 h. une patrouille direction Corjolens, une patrouille Payerne; une patrouille Torny-le-Grand. L'escadron part à 5 h. sur Châtonnaye.

(Télégraphié au corps.)

9 Villarimboud, 14 septembre 1903, 4 h. 55 m.

Infanterie à Etrablens, impossible savoir ce qu'il y a derrière.

(Télégraphié au corps.)

10 Villarimboud, 14 septembre 1903, 5 h. 37 m.

Torny-le-Grand et Torny-le-Petit un bataillon (nº 57).

(Télégraphié au corps.)

11 Siviriez, 14 septembre 1903, 4 h. 30 m.

Rien de nouveau; je pars avec la brigade pour la Folliaz à 6 h. m.

(Par dépêche au corps.)

Le résultat de l'exploration était donc le suivant :

Cottens, une compagnie infanterie.
Lentigny, infanterie.
Chénens, »
Onnens, »
Matran un bataillon carabiniers et une batterie artillerie (13).
Neyruz, infanterie et compagnie de mitrailleurs.
Villars-sur-Glâne, infanterie.
Noréaz, un bataillon.
Ponthaux, deux compagnies.
Etrablens, infanterie.
Mannens, bataillon 49.
Torny-le-Grand et Torny-le-Petit, un bataillon (57).
Fribourg, fortement occupé.
Payerne, brigade de cavalerie.

es

es,

in-

on
es
il-
u-

e-
le
ne
g.
és

és
és
ez
n.
is
le
is
il
r-
o.
re
ur
it
il
it
le

e

le Service topographique fédé

u
in

je
la

Il est intéressant de comparer les données obtenues par les patrouilles avec la dislocation réelle de l'ennemi :

Etat-major . . .	Fribourg.
Brigade V. . . .	Fribourg, Avry, Corjolens, Onnens, Lovens.
Brigage IX. . . .	Groley, Ponthaux, Léchelles, Noréaz, Chevaleyres, Autafond, Nierlet, Prez, Grandsivaz, Mannens.
Carabiniers 3, 5 . .	Neyruz, Matran, Villars.
Cavalerie et mit. IV.	Payerne.
Artillerie.	Matran, Villars, Corminbœuf, Givisiez, Courtepin-Cormerod.
Guides	Villars-les-Jones.
Mitrailleurs II. . .	Neyruz.

Les rapports nombreux et utiles qu'a envoyés l'escadron prouvent d'une façon évidente son activité et les bons services qu'il a rendus. Il n'est guère possible de s'attendre à des résultats plus considérables et il est intéressant d'en tirer des conclusions.

1° L'opinion que j'avais émise précédemment sur le rayonnement utile des patrouilles que j'estimais ne pouvoir guère être de plus de 8 à 10 kilomètres est pleinement confirmée. Aucun organe d'exploration n'a dépassé la ligne Payerne-Ponthaux-Fribourg. Ce n'est pas de leur faute; l'impossibilité venant des difficultés inhérentes à la situation même.

2° L'importance des renseignements sur des numéros d'unités ressort avec beaucoup de netteté; les bataillons 49 et 57 signalés à Mannens et à Torny, donnent tout de suite une idée assez claire de groupement probable de l'infanterie dans cette direction. Une indication des numéros des bataillons d'infanterie d'Onnens aurait été d'une utilité incontestable pour compléter l'ordre de bataille. La recherche de ce genre de renseignements ne doit pas être perdue de vue et n'est nullement impossible. Dans la nuit il est encore assez facile de s'approcher d'un cantonnement, de surprendre un homme, de le tuer et de lui enlever son numéro. C'est un moyen un peu radical, j'en conviens, mais à la guerre chacun risque sa peau et en est responsable. Les rapports sur l'artillerie auraient dû être plus nombreux. Tout ce que l'on sait est qu'une batterie se trouve à Matran. Ce n'est pas suffisant; il eût été nécessaire de rechercher immédiatement s'il n'y en avait pas d'autres dans les environs; c'eût été un renseignement de premier ordre.

3° La rapidité de la transmission des rapports mérite une

attention toute spéciale et prouve aussi qu'il est nécessaire que la tête soit très près des objectifs si l'on veut savoir ce qui se passe sans perte de temps. En moyenne, les rapports parvenaient au corps d'armée moins d'une heure après leur arrivée à Villarimboud, ce qui n'aurait jamais été le cas si les patrouilles avaient été envoyées directement de Siviriez ou de Moudon.

Avec la nuit se terminait la première partie de la tâche dévolue à la brigade de cavalerie. Le corps d'armée, au moment de son rassemblement dans les environs de Vuarmarens-Esmont-Moudon le 14 à 7 heures du matin, savait que des détachements ennemis considérables tenaient pour ainsi dire la sortie du défilé et étaient disloqués en profondeur sur les routes de marche principales. L'ordre de rassemblement du 14 ordonnait à la cavalerie de continuer à couvrir le corps d'armée dans son mouvement sur Fribourg et d'explorer dans la direction de Fribourg–Payerne, fixant l'heure du départ de Siviriez à 6 heures du matin. Deux tâches différentes incombaient à la brigade, l'une de sûreté, l'autre d'exploration. Ici se fait sentir dans toute sa réalité la faiblesse de nos effectifs et notre manque de cavalerie vraiment indépendante. En fait, la nouvelle zône d'exploration n'est plus celle de la veille ; elle est en arrière de celle-ci, là où d'autres détachements ennemis sont ou peuvent être en marche pour venir renforcer les troupes qui se trouvent sur notre front immédiat : sur la rive droite de la Sarine, d'une part dans le secteur Sarine-Singine et d'autre part dans le secteur Morat-Gummenen. Entre nous et ces nouveaux objectifs se trouvent des forces adverses considérables ; des patrouilles isolées ne peuvent donner ici aucun résultat ; l'exploration stratégique à grandes distances, dirigée sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi, serait nécessaire et pour cela des brigades indépendantes indispensables. Nous ne les avons pas ! Notre tâche doit donc se borner à de l'exploration tactique et au rôle plus restreint et plus modeste de cavalerie de sûreté.

Ayant fixé le stationnement approximatif de l'ennemi, il s'agit actuellement de déterminer ses mouvements. Il peut rester sur place, ou reculer, ou s'avancer contre le corps d'armée ; celui-ci averti à temps prendra ses résolutions en conséquence. Nous assurons ainsi sa liberté de disposition. Pour lui permettre la

liberté de ses mouvements nous devons, dans la mesure de nos moyens, tenir les sorties des défilés et empêcher, en employant notre force, l'ennemi d'y pénétrer ou tout au moins retarder sa marche, en un mot gagner du temps. En occupant l'étranglement de la Folliaz la brigade remplissait simultanément ces deux buts : elle établissait une base solide pour ses nouvelles patrouilles et une ligne de défense temporaire et relative.

Pour fixer les intentions de l'ennemi, il fallait déduire des renseignements recueillis pendant la nuit ses secteurs de rassemblement. Le terrain nous en indique deux probables : un sur la rive gauche de l'Erbogne : Payerne-Montagny-Mannens ; l'autre sur la rive droite : Prez-Onnens-Avry-Glâne. D'autres patrouilles devaient fixer au contraire ses directions de marche, et leurs objectifs demeuraient naturellement les nœuds de route par lesquels il devait passer. Là nous trouvons d'une part Grandsivaz ; Mannens ; Etrabloz ; d'autre part Lentigny ; Onnens ; Neyruz.

Ci-dessous le tableau des rapports découlant de ces dispositions :

1. La Folliaz, 14 septembre, 7 h. 20 m.

Brigade de cavalerie au Commandant de corps.

La brigade est arrivée sur les hauteurs de la Folliaz; rien de nouveau sur l'ennemi direction Fribourg : la brigade de cavalerie ennemie s'est avancée ce matin de bonne heure depuis Payerne sur Sédeilles et a repoussé l'escadron 5 ; elle se dirige dans la direction Villars-Bramard-Prévonloup ; je reste pour le moment à la Folliaz et en cas de retraite me retirerai sur Prévonloup.

(Reçu au corps à Siviriez à 8 h. 30 m.).

2. La Folliaz, 7 h. 35 m.

Du même au même.

Deux bataillons sont signalés marchant de Torny-le-Grand sur Villarimboud à 6 h. 30 m.

(Reçu au corps, à Siviriez, à 8 h. 34 m.).

3. Montagny-les-Monts, 14 septembre 1903, 7 h. 35 m.

Patrouille d'officiers au corps.

a) L'ennemi signalé ici cette nuit s'est avancé direction Mannens. — Rien ne suit. — Une brigade de cavalerie avec mitrailleurs sont partis ce matin de Payerne direction Trey vers 5 h. matin.

b) Je me porte direction Noréaz-Belfaux.

(Reçu au corps, à Hennens, 9 h. 30 m.).

4. Un kilomètre est Châtonnaye, 8 h. 10 m.

Patrouille d'officiers au corps.

La tête d'un régiment d'infanterie ennemie débouche à 7 h. 45 de Châtonnaye direction Rossens.

A 8 h. 10, un groupe d'artillerie débouche de Châtonnaye dans la même direction.

(Reçu au corps, à la lisière nord d'Hennens, 9 h. 45 m.).

5. Un kilomètre est Châtonnaye, 8 h. 40 m.

Du même au même.

Un groupe d'artillerie entre à 8 h. 40 m. à Châtonnaye. Deux bataillons d'infanterie suivent, tête entre à Châtonnaye à 8 h. 50. — Je continue à observer.

(Reçu à Villars-Bramard, à 12 h. 07).

6. Corjolens, 14 septembre, 7 h. m.

Patrouille d'officiers au Commandant du corps.

Deux bataillons d'infanterie, deux batteries artillerie débouchent de Corjolens direction Prez ; je continue à observer.

(Reçu au corps, entre Villaramon et Hennens, à 9 h. 20 m.).

7. Seedorf, 14 septembre 1903, 7 h. 15 m.

Patrouille de sous-officiers au Commandant du corps.

Un régiment d'artillerie et un régiment d'infanterie s'avancent sur la route Avry-s.-Matran-Prez et passent Prez.

(Reçu au corps, à Billens, à 10 h. 05).

8. La Folliaz, 1 h. 50 s.

Brigade de cavalerie au corps.

a) L'ennemi se retire avec son gros dans la direction Torny-le-Grand ; avec une colonne de flanc (deux bataillons, une compagnie mitrailleurs) direction les bois de Quéquenerie-Lentigny. J'ai poussé des patrouilles direction Torny, secteur Lentigny-Prez-Noréaz, Cottens-Avry-s.-Matran.

(Reçu au corps, à Romont, à 2 h. 45 s.).

9. Middes, 14 septembre 1903, 3 h. 35 s.

Patrouilles d'officiers au corps.

a) Trois bataillons d'infanterie se retirent de Châtonnaye direction Trey.
b) Un bataillon d'infanterie se retire direction Châtonnaye-Torny.
c) Trois batteries entrent à Middes venant de Châtonnaye.
d) Continue sur Torny-le-Grand.

(Reçu au corps, à Romont, à 5 h. 05 s.).

10. Villarimboud, 8 h. 13 m.

Patrouille de sous-officiers à la brigade de cavalerie.

Un corps important d'infanterie (deux à trois bataillons), une compagnie de mitrailleurs entrent à Villarimboud.

(Reçu à la Folliaz, à 8 h. 15 m.).

Résumant ces différents rapports, on trouve que le corps d'armée était dans les situations suivantes lorsqu'ils lui parvinrent.

8 h. 30. Arrivée du rapport nº 1 constatant l'établissement de la brigade à la Folliaz.

Commandant de corps : Siviriez.
Ire division : tête à Siviriez.
IIe division : colonne de droite à un kilomètre de Saulgy direction Villaramon;
colonne de gauche à Sarzens.

8 h. 34. Rapport nº 2, signalant la marche de deux bataillons de Grand à Villarimboud à 6 h. 30.

Même situation que plus haut.

9 h. 20. Rapport nº 6. Marche de deux bataillons et de deux batteries de Corjolens sur Prez, à 7 h. m.

Commandant de corps : entre Villaramon et Hennens.
Ire division : un kilomètre au nord de Drognens.
IIe division : colonne de droite au nord d'Hennens;
colonne de gauche en contact avec l'ennemi entre Lovatens et Dompierre.

En outre, à 9 h. 05, le commandant de la Ire division recevait un rapport lui annonçant qu'un régiment d'infanterie ennemie entrait à Villarimboud à 8 h. 15 et paraissait prendre la direction des hauteurs.

9 h. 30. Rapport nº 3. Marche de l'ennemi signalé à Montagny sur Mannens à 7 h. 35 m.

Commandant de corps : Hennens.
Ire division : va s'engager contre Romont.
IIe division : colonne de droite arrive à la route Romont-Prévonloup;
colonne de gauche sur le point de déployer le régiment 6.

9 h. 45. Rapport nº 4. Marche d'un régiment d'infanterie à 7 h. 45 de Châtonnaye sur Rossens suivi d'un groupe d'artillerie à 8 h. 10.

Commandant de corps : nord d'Hennens.
Ire division : engagée dans le combat de Romont.
IIe division : colonne de droite en marche sur Rossens;
colonne de gauche déploiement du gros contre Dompierre.

10 h. 05. Rapport n° 7. Marche d'un régiment d'infanterie et d'un régiment d'artillerie à 7 h. 15 m. d'Avry-s.-Matran à Prez.

Commandant de corps : Billens.

I^re^ et II^e^ divisions : même situation que plus haut.

12 h. 07. Rapport n° 5. Marche d'un groupe d'artillerie suivi de deux bataillons d'infanterie à Châtonnaye.

Commandant de corps : Villars-Bramard.

I^re^ division : poursuite de l'ennemi en deux colonnes a atteint la Folliaz.

II^e^ division : poursuite direction Sédeilles-Villarzel.

2 h. 45, 5 h. 05. Rapports n^os^ 8 et 9. Sur les premières directions de retraite de l'ennemi.

Commandant de corps : Romont.

I^re^ et II^e^ divisions : arrêtées sur la ligne Orsonnens-Villarzel.

Si nous voulons classer ces rapports d'après la valeur des services qu'ils ont rendus, nous arrivons au résultat suivant : les numéros 1, 2 et 6 ont été utiles ; les numéros 3, 4 et 7 confirmatifs ; le numéro 5 inutile par son arrivée tardive, et les numéros 8 et 9 suffisants pour jeter les bases de l'exploration de détails qui doit suivre.

Cette période de l'exploration a-t-elle rendu ce qu'elle devait rendre ? A-t-elle répondu à l'attente du corps d'armée ? Avons-nous fourni au haut commandement le rapport cherché, voulu, le rapport type qui lui permet de dire avec certitude : je sais ! je vois clair ! ce qui est devant moi m'est connu ? Ce rapport qui fixe le rassemblement de l'ennemi et la direction de marche de ses colonnes principales ? Franchement, loyalement, nous ne pouvons pas répondre autre chose que « Non ». Nous avons été utiles, nous avons permis au corps d'armée de marcher sur des hypothèses, nous lui avons fourni des renseignements sur lesquels il pouvait établir des déductions ; c'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez et notre devoir est de rechercher pourquoi, pour quelles causes, par suite de quelles circonstances il en a été ainsi.

Ces causes sont d'ordre moral, et, je me hâte de le dire, nos patrouilles n'ont manqué ni d'entrain, ni de volonté, ni de résistance ; leurs rapports sont revenus en arrière avec toute la rapidité exigible ; *mais elles ont manqué de sens déductif et d'intuition, voilà tout.* C'est la tête du général sur les épaules du lieutenant qui nous fait encore défaut.

Elles n'ont pas su fixer le rassemblement du gros parce que

lorsqu'elles eurent constaté que de forts détachements ennemis marchaient de l'est à l'ouest, que, pour ainsi dire, le secteur de l'est se vidait dans le secteur de l'ouest, elles n'en ont pas déduit immédiatement la nécessité de se rabattre sur les nœuds de routes qui seuls devenaient intéressants. Elles ont continué au contraire à opérer dans des directions que par intuition elles auraient dû considérer comme ne pouvant plus leur fournir que des renseignements secondaires.

Pour arriver à ce degré de sentiment, il faut beaucoup d'expérience et beaucoup d'études et si j'ai spécialement relevé ce point, c'est afin de montrer la direction dans laquelle nous devons développer l'esprit de nos jeunes officiers. C'est aussi afin d'attirer l'attention de nos camarades des autres armes sur les connaissances tactiques étendues et approfondies qui sont nécessaires pour faire de l'exploration raisonnée, et les rendre parfois un peu plus indulgents si tout ne marche pas toujours comme ils le désirent.

A 1 heure, la brigade était avisée que le corps s'arrêtait sur la ligne Grange-le-Bâtia-Villa St-Pierre-La Folliaz-Sédeilles-Marnand et recevait l'ordre de prendre des cantonnements à Orsonnens-Fuyens-Massonens, de couvrir la droite du corps d'armée et de maintenir le contact avec les forces ennemies.

A ce moment, le régiment 2 se trouvait à Villarimboud en contact intime avec une colonne ennemie qu'il venait de charger. A sa gauche s'avançait le Ier régiment d'infanterie. L'état des hommes et des chevaux était normal, malgré la nuit un peu dure et la matinée mouvementée qu'ils venaient de passer.

Journées du 14/15.

Déjà avant d'en avoir reçu l'ordre, au moment où la retraite devenait générale, des patrouilles avaient été collées aux flancs de l'ennemi pour déterminer les premières directions de son mouvement en arrière ; ces patrouilles envoyèrent les rapports 8 et 9 sur lesquels pouvait être basée l'exploration ultérieure nécessaire au corps d'armée.

Au premier abord la direction de Torny prise par le gros des forces ennemies laissait supposer qu'il entendait s'établir solidement sur la rive gauche de l'Erbogne. A la réflexion deux raisons majeures venaient y contredire. Premièrement un ennemi

battu, harcelé, poursuivi l'épée dans les reins, comme cela avait été le cas, ayant le sentiment de s'être heurté à des forces très supérieures, ne s'arrête pas au bout de trois kilomètres pour faire volte-face et engager un nouveau combat. Battu dans un secteur, il ne pourra opérer son ralliement que dans le secteur suivant et derrière un obstacle naturel dont l'abri lui permettra de reprendre haleine et de se remettre de ses émotions. Ensuite, même si l'arrêt à Torny eût été possible, livrer une bataille avec les ravins de l'Erbogne sur les flancs et la vallée de la Broye dans le dos eût été une imprudence qui eût pu coûter fort cher à celui qui s'y serait laissé entraîner.

C'est donc derrière les obstacles naturels qu'il fallait chercher le gros des forces et diriger l'effort principal de l'exploration et l'on devait s'attendre à récolter des informations utiles plutôt à l'est qu'à l'ouest de l'Erbogne.

Les premières unités de la brigade venaient seulement d'arriver à Orsonnens que le contact était déjà pris avec la ligne des avant-postes ennemis établis sur la Glâne à deux ou trois kilomètres plus loin et qu'arrivait un rapport annonçant qu'Autigny et le pont d'Orsonnens étaient fortement occupés. Cette promiscuité immédiate et désagréable forçait la brigade à demander au corps l'adjonction d'un peu d'infanterie pour la sûreté de ses cantonnements.

Entre temps, des patrouilles avaient été envoyées sur Lentigny-Prez, Cottens-Neyruz-Noréaz-Fribourg et Torny-Payerne.

Ci-dessous le relevé de leurs rapports.

1. Cottens, 6 h. 30 s.

Patrouille de sous-officiers, secteur Lentigny-Prez, au corps d'armée, Romont.

I. Trois bataillons venant de Châtonnaye se sont retirés sur Lentigny-Onnens-Corjolens.

II. Un escadron et deux batteries d'artillerie venant de Châtonnaye se replient sur Lentigny-Cottens-Matran.

III. Trois bataillons venant de Quéquenerie se sont retirés sur Cottens-Matran.

De nombreuses patrouilles ennemies sillonnent le secteur Lentigny-Cottens-Matran-Corjolens.

(Rapport arrivé au corps à Romont à 7 h. 30 s.).

Avry-s.-Matran, 7 h. s.

Patrouille d'officiers à brigade de cavalerie.

bataillons carabiniers 3 et 5.
bataillon 29.
bataillons 25, 26 et 27.
un bataillon.
Matran, bataillon 49.
de l'artillerie.
uille continue sur Noréaz.

(Transmis à 7 h. 55 au corps à Romont).

Maison-Rouge, vers Prez, 7 h. 55 s.

Patrouille officiers à brigade de cavalerie.

rapport n° 1; en outre:
un bataillon.
à Noréaz de grands feux, je m'y rends. Pas de nouvelle de la ca-

le porteur du rapport a complété le dit par les observations sui-
en cours de route:
aillon 50.
bataillon 54.
beaucoup d'infanterie.
une compagnie en dehors du village.

(Transmis au corps à Romont à 10 h. 20 s.).

Villarimboud, 15, 1 h. m.

Du même au même.

lques guides et état-major divisionnaire.
deux à trois bataillons d'infanterie.
un bataillon.
2 pièces d'artillerie.
une batterie.
un demi-bataillon et avant-postes.
deux batteries (renseignement civil).
libre.
a passé à 5 h. à Prez-Rosé se dirigeant sur Fribourg.

(Transmis au corps à 2 h. 30 m. par téléphone).

Villars-Bramard, 8 h. 37 s.

Patrouille d'officiers à II^e division.

rie, fort détachement d'infanterie avec mitrailleurs.
Grand, bataillon 53 et état-major de la brigade IX.
giment d'infanterie 17.
adron 22.
illon 51, batteries 15 et 16.

bat
été
très
fair
sec
sui
de
mê
les
dar
à c

C
le g
l'on
à l'

L
rive
des
kil
tigr
pro
mar
sûr

E
Pre

C

I
Onn

I
plier

I.
Mat

I
tens

2. Avry-s.-Matran, 7 h. s.

Patrouille d'officiers à brigade de cavalerie.

otigny, bataillons carabiniers 3 et 5.
ottens, bataillon 29.
Neyruz, bataillons 25, 26 et 27.
Matran, un bataillon.
Avry-s.-Matran, bataillon 49.
nens, de l'artillerie.
atrouille continue sur Noréaz.

(Transmis à 7 h. 55 au corps à Romont).

3. Maison-Rouge, vers Prez, 7 h. 55 s.

Patrouille officiers à brigade de cavalerie.

Confirmé rapport n° 1; en outre:
Corjolens, un bataillon.
J'aperçois à Noréaz de grands feux, je m'y rends. Pas de nouvelle de la cavalerie.

En outre, *le porteur du rapport* a complété le dit par les observations suivantes faites en cours de route:
Prez, bataillon 50.
Corserey, bataillon 54.
Lentigny, beaucoup d'infanterie.
Chénens, une compagnie en dehors du village.

(Transmis au corps à Romont à 10 h. 20 s.).

4. Villarimboud, 15, 1 h. m.

Du même au même.

Prez, quelques guides et état-major divisionnaire.
Noréaz, deux à trois bataillons d'infanterie.
Corserey, un bataillon.
Onnens, 12 pièces d'artillerie.
Lovens, une batterie.
Lentign un demi-bataillon et avant-postes.
Ponthaux, deux batteries (renseignement civil).
Fribo libre.
Cavaleri a passé à 5 h. à Prez-Rosé se dirigeant sur Fribourg.

(Transmis au corps à 2 h. 30 m. par téléphone).

5. Villars-Bramard, 8 h. 37 s.

Patrouille d'officiers à II^e division.

Quéquenerie, fort détachement d'infanterie avec mitrailleurs.
Torny-le-Grand, bataillon 53 et état-major de la brigade IX.
Corserey, régiment d'infanterie 17.
Grolley, escadron 22.
Noréaz, bataillon 51, batteries 15 et 16.

Montagny-le-Mont, libre.
Mannens, batteries 13 et 14.
Torny-le-Petit, plus d'un bataillon.
Trey, fort détachement d'infanterie.
Forte colonne de cavalerie a pris direction Prez-Fribourg.

(Arrivé au corps à 8 h. 50 s. à Romont).

En résumé, le résultat de la nuit était le suivant :

Autigny, carabiniers 3 et 5.
Cottens, bataillon 29.
Neyruz-Matran, bataillons 25, 26, 27.
Avry-s.-Matran, bataillon 49.
Corjolens, un bataillon.
Prez, bataillon 50 et état-major de division.
Corserey, bataillon 54.
Lentigny, un demi-bataillon d'infanterie.
Chénens, une compagnie aux avant-postes.
Noréaz, deux à trois bataillons (n° 51), batteries 15 et 16.
Onnens, } douze pièces d'artillerie.
Lovens, }
Torny-le-Grand, bataillon 53 et état-major de la brigade IX.
Orsonnens, batteries 13 et 14.
Torny-le-Petit, infanterie (plus d'un bataillon).
Groley, escadron 22.
Fribourg, libre.
Montagny, libre.

A titre de comparaison, voici quelle était la dislocation réelle de la division de manœuvres :

Etat-major divisionnaire.	Prez.
Brigade V, état-major.	Neyruz.
Régiment 9.	Neyruz-Matran.
Régiment 10.	Lentigny-Cottens.
Brigade IX, état-major.	Corserey.
Régiment 17.	Corserey-Prez-Noréaz-Corjolens.
Régiment 18.	Torny-Mannens-Grandsivaz.
Carabiniers 3, 5, mitrailleurs II.	Autigny.
Artillerie.	I/3 Mannens (13, 14); II/3 Noréaz (15, 16); II/5 Lovens-Onnens (27, 28).
Brigade de cavalerie et mitrailleurs III.	Belfaux-Givisiez-Groley-Corminbœuf.

A 2 ½ h. du matin, le corps d'armée était donc renseigné d'une manière complète sur l'emplacement de détails des troupes

ennemies ; manquent seulement les bataillons 28 et 30 du régiment 10, 49 du régiment 17, et 52 du régiment 18.

Le résultat de l'exploration de la nuit du 14/15, comparé à celui de la nuit du 13/14, est d'un rendement beaucoup supérieur, malgré les difficultés très réelles qu'avaient rencontré les patrouilles, premièrement à trouver un point de passage pour franchir la ligne des avant-postes, puis, surtout, les porteurs de rapports pour transmettre ceux-ci à destination à travers un pays totalement inconnu et fortement occupé par l'ennemi. Un point de détail à noter est la façon intelligente dont un de ces cavaliers a complété le rapport qu'il était chargé de remettre, en notant de sa propre initiative, en cours de route, les troupes qui lui semblaient avoir quelque intérêt pour le corps d'armée (rapport n° 3) ; ceci corrobore ce que je disais précédemment sur la qualité de notre matériel d'hommes.

Les causes de ce bon rendement sont intéressantes à démêler. En grande partie on peut l'attribuer à la continuité de l'action qui a permis de ne pas perdre le contact et d'avoir ainsi des bases sérieuses pour l'orientation ultérieure des organes chargés de compléter les renseignements. La raison principale cependant est le rapprochement de la brigade des lignes ennemies, offrant un soutien immédiat aux patrouilles, et permettant de diriger l'exploration sans instance intermédiaire.

Dans le courant de la soirée était parvenu l'ordre de rassemblement pour le lendemain. La cavalerie devait se porter en avant à 6 h. du matin et explorer dans les directions de Corcelles, Payerne et Fribourg.

Au moment de la réception de cet ordre, on pouvait déjà se rendre compte par les premiers rapports que les forces principales de l'ennemi avaient une tendance à se masser plutôt vers le N.-E. L'arrêt dans son mouvement de retraite dépendant en grande partie du terrain même et des points d'appuis naturels qu'il pouvait y trouver, il était nécessaire d'étudier celui-ci pour fixer les mouvements ultérieurs de la brigade. Trois lignes semblaient pouvoir être utilisées pour arrêter la poursuite : 1° Torny-Autigny ; 2° Noréaz-Matran ; 3° les hauteurs au N. de la route Fribourg-Groley-Payerne.

Une éventualité à ne pas perdre de vue non plus était la possibilité de refuser le combat et de se dérober.

Le premier objectif à atteindre était les hauteurs qui domi-

nent la rive gauche de la Glâne dans la direction de Chénens-Cottens. Mais avant d'y parvenir il fallait sortir d'Orsonnens. A première vue la chose ne paraissait pas facile, les ponts, soit dans la direction d'Autigny, soit dans celle de Chénens, étant en possession de l'ennemi et ces deux localités fortement occupées. Un échec au début de la marche eût été désastreux ; il aurait occasionné un retard irréparable dans la recherche des renseignements. Il était donc plus prudent de chercher une direction où les chances de sorties fussent plus certaines et où l'on pût s'appuyer jusqu'à un certain point sur l'infanterie de la Ire division, à l'O. de la Neirigue. Ces raisons firent choisir comme direction de marche la route plus sûre quoique plus longue de Romont-Chénens-Fribourg, de préférence à celle plus directe mais plus exposée d'Orsonnens-Autigny ou Chénens.

On pouvait s'attendre à prendre le premier contact à l'Est de Macconnens, au point où la route s'abaissant quelque peu franchit le ruisseau qui se jette dans la Glâne. Les hauteurs de Chénens dominant toutes les approches font du passage de ce pont, pour de la cavalerie du moins, une difficulté assez sérieuse. Au moment où les extrêmes pointes du service de sûreté parvenaient à bonne portée, elles furent accueillies par un feu violent, mais qui aurait eu probablement fort peu d'effet, les buts étant isolés et de nombreux accidents de terrain offrant de faciles couverts. Brusquant les choses, l'escadron d'avant-garde put facilement passer. Les faibles détachements qui occupaient le pont se retirèrent vivement dans le village de Chénens d'où ils furent délogés par la brigade qui vint se masser vers le point 748 après avoir préalablement poussé des patrouilles à Lentigny-Autigny-Cottens.

La Ire division étant directement intéressée à savoir ce qu'elle avait devant elle, les rapports suivants lui furent adressés et lui parvinrent avant qu'elle eût commencé sa marche en avant.

1. Macconnens, 6 h. 20.

Brigade cavalerie à Division I.

Villaz-St-Pierre (rapport verbal).

Les bois de Macconnens sont libres.

(Arrivé à la Ire division, Villaz-St-Pierre à 6 h. 40 m.).

2. Chénens, 6 h. 40 m.

Du même au même.

J'ai occupé Chénens ; l'ennemi s'est retiré dans la direction de Lentigny ; je fais explorer direction Cottens-Lentigny ; la brigade marchera probablement sur Cottens.

(Arrivé à la division à Villaz-St-Pierre, à 7 h. 10 m.).

3. Chénens, 7 h. 05 m.

Du même au même.

Chénens-Cottens-Autigny-Lentigny libres ; je marche sur Cottens-Lovens.

(Arrivé à la division à Villaz-St-Pierre, à 7 h. 25 m.).

Ce premier épisode démontrait clairement que l'ennemi ou bien continuait sa retraite dans la direction du nord, ou bien retirait les troupes qui avaient été aux avant-postes sur une ligne de défense quelconque, autre que Torny-Autigny, qu'il était urgent de déterminer sans retard. La place de la brigade n'était plus à Chénens. Il fallait pousser en avant et se fixer ailleurs.

Les détachements le long de la Glâne ayant pris le nord et le nord-est comme direction générale, c'était aussi là que les renseignements devaient être cherchés et que la brigade devait naturellement se porter, cela d'autant plus que le terrain lui-même l'indiquait d'une façon positive. Au nord de Chénens-Cottens, on pouvait voir le plateau allongé de Lovens-Onnens cachant l'horizon et commandant les routes venant de Lentigny-Chénens et Cottens ; des patrouilles furent poussées sur Prez-Corjolens-Avry-sur-Matran-Matran ; un escadron reçut l'ordre de s'établir à Lovens, et couverte par ce service de sûreté, la brigade descendant sur Cottens marcha directement sur ce nouvel objectif. Ce mouvement était à peine entamé que commençaient à parvenir les rapports qui permettaient enfin de fixer clairement la position définitive qu'avait choisie l'ennemi : Noréaz et les hauteurs 717 à l'ouest d'Avry-sur-Matran étaient fortement occupés par des détachements de toutes armes ! On le tenait enfin ce renseignement, but auquel tendaient tous les efforts, motif de toutes les dispositions ; on le tenait assez tôt pour que le haut commandement pût s'en servir utilement !

Le deuxième adjudant de la brigade qui avait personnellement reconnu les positions ennemies, reçut l'ordre de faire le rapport suivant au corps d'armée :

Lovens, 8. h. m.

Brigade de cavalerie au corps d'armée.
(Rapport oral.)

1. Hauteurs de Noréaz fortement occupées par des détachements de toutes armes, environ 12 pièces d'artillerie.

2. Hauteurs à l'ouest d'Avry sur Matran, vers cote 717, fortement occupées par infanterie et artillerie.

3. On peut voir les positions ennemies depuis Lovens et depuis la lisière des forêts au nord-ouest d'Onnens.

4. La brigade reste pour le moment à Lovens et prendra ensuite, sauf imprévu, la direction de Neyruz.

(Parvenu au corps à 8 h. 40 du matin, sur la route entre le village et la gare de Chénens.)

A ce moment le corps d'armée se trouvait :

Les têtes de colonnes de la Ire division : ligne Lentigny-en Puey-Autigny.
» » » IIe » Corserey.

Restait encore à fixer l'emplacement des réserves. Un rapport de la patrouille de Matran parvenu à la brigade à Lovens fit tomber les dernières incertitudes ; plusieurs bataillons (quatre à cinq) étaient annoncés en formation de rassemblement au nord de Matran vers Nonnens.

Ce dernier renseignement fut transmis personnellement au commandant de corps par le commandant de la brigade, sur les hauteurs de Lovens, à 9 h. 40 du matin.

L'exploration de la cavalerie de corps était terminée ; elle ne pouvait pas faire plus pour le moment, et devait se borner à envoyer des patrouilles sur Fribourg et Payerne ; par contre commençait alors son rôle de cavalerie de combat. Comme celui-ci n'entre pas dans le cadre de cette étude, nous laisserons la brigade se porter sur l'aile droite et ne la suivrons pas dans ses mouvements.

Sans vouloir relever certaines questions de détails, d'un ordre technique, regardant plus spécialement notre arme, deux points semblent se dégager d'eux-mêmes et indiquer clairement dans quel sens nos efforts doivent tendre pour atténuer nos fautes et diminuer nos faiblesses.

En premier lieu, l'intuition et le sens déductif nous manquent en général, sinon d'une façon complète, du moins suffisamment

pour ne pas toujours nous permettre de voir assez clair lorsque seuls des indices peuvent nous venir en aide. Je l'ai déjà fait remarquer en recherchant les causes de la non réussite de l'exploration du 14 au matin ; mais il est nécessaire d'appuyer sur cette grave lacune de notre esprit, parce que tant qu'elle subsistera nous n'arriverons jamais à être autre chose que des chefs de patrouilles et des chefs de cavalerie médiocres.

Je sais que c'est beaucoup demander à un jeune lieutenant que de toujours avoir l'esprit assez lucide pour distinguer le vrai du faux, le probable de l'improbable, cela dans n'importe quelle situation. Ce qui paraît simple et facile dans la tranquillité d'une salle de théorie change étrangement d'aspect lorsqu'un coin de forêt obscure et froide la remplace. Les fatigues physiques émoussent l'accuité du raisonnement, tendent les nerfs, éprouvent la patience, et elles seront nombreuses pour notre arme ces sources de fatigues et d'épuisement. Quand tout le monde plus ou moins se repose, c'est alors seulement que notre tâche commence, et seul celui qui a passé en patrouille une nuit glacée et sombre, après une journée de luttes déjà dures, peut se rendre compte de la solidité physique à toute épreuve qu'un officier de cavalerie doit posséder pour permettre à son esprit de débrouiller sainement l'écheveau d'une exploration un peu compliquée et anormale. La solitude est aussi un facteur puissant de démoralisation. En montagne, tel passage qui semble être un jeu lorsqu'on est à la corde entre deux solides compagnons, paraît tout autre lorsqu'on l'aborde seul, la carabine sur l'épaule et le piolet à la main.

Si tous ces facteurs peuvent jusqu'à un certain point excuser certaines défaillances, ce n'est pas une raison pour ne pas tenter par tous les moyens d'acquérir les qualités qui permettront de les surmonter et de les vaincre. Une maladie sûrement diagnostiquée est à moitié guérie. Notre cas d'ailleurs est loin d'être désespéré ; depuis longtemps, dans nos cours tactiques, on fait des efforts louables et en partie couronnés de succès pour combler les lacunes que je viens de signaler et que l'étude des manœuvres de 1903 ont rendues plus évidentes. Décuplons ces efforts, mettons au service de cette cause toute la force de notre intelligence et de notre volonté, et bientôt nous toucherons au but qu'il nous faut absolument atteindre.

* * *

Le deuxième point qui m'a frappé est le manque de cohésion entre la cavalerie divisionnaire et la cavalerie de corps. L'une doit compléter l'autre. Leurs tâches sont distinctes comme exécution, mais les résultats doivent constituer un tout, auquel on ne peut prétendre qu'à l'aide d'une liaison permanente s'exerçant d'arrière en avant, et permettant au moins à la cavalerie divisionnaire de s'orienter sur les dispositions éminemment variables de la cavalerie de corps.

Dans les documents que j'ai eus entre les mains, j'ai bien trouvé l'ordre pour la cavalerie divisionnaire de la I^re^ division, le 14, de prendre le contact avec la brigade, mais je n'ai jamais vu une patrouille de guides venir nous demander aucun renseignement ! A ma connaissance, les seules patrouilles poussées en avant dans un but d'exploration tactique ont été, le 14, celle envoyée sur Romont par la I^re^ division et celle collée à l'ennemi par la II^e^ division pour reconnaître sa direction de retraite. Encore celle-ci, quoique ayant bien rempli la première partie de sa mission, est-elle rentrée à Villars-Bramard, si je puis en juger par l'endroit d'où son rapport a été daté. En outre, le 14, dans le mouvement en avant du corps d'armée, les escadrons m'ont semblé étrangement près de leurs avant-gardes, sans grande tendance à rechercher ce qui pouvait se passer dans les zônes d'approche des colonnes ennemies. Le 15, les divisions auraient marché beaucoup plus sûrement si elles avaient été couvertes par des patrouilles nombreuses, à effectifs faibles, opérant au moment du rassemblement dans le secteur Mannens-Cottens et se tenant à quatre ou cinq kilomètres en avant des têtes de colonnes.

Le règlement dit bien que l'exploration tactique reçoit ses ordres directs du divisionnaire ou de son remplaçant, mais au moment où cette exploration doit être la plus active, ces deux instances ont bien d'autres choses à régler, des dispositions importantes à prendre ; elles ont le droit d'exiger que les chefs des escadrons divisionnaires qui jouent auprès d'eux, toutes proportions gardées, le rôle des brigades au corps, aient assez d'initiative et de connaissances tactiques générales pour leur fournir au moment voulu les renseignements dont ils ont besoin. Prévoir les désirs, ne pas attendre des ordres, sont les premiers éléments d'un bon service de cavalerie. La répartition des escadrons dans les divisions permet du reste à leurs

chefs de concentrer toute leur attention sur l'exploration tactique ; ils n'ont au fond pas autre chose à faire ; leur place dans ce but est à l'avant-garde, et s'ils ne perdent pas de vue leur tâche principale, on les verra moins souvent s'occuper des détails du service de sûreté qui sont du ressort des lieutenants commandant la pointe et ne plus gêner ceux-ci par une intervention continuelle, intempestive et déplacée. Sans parler de l'esprit d'initiative qu'ils détruisent au lieu de le développer.

Une autre cause du manque de cohésion réside dans l'organisation même des escadrons divisionnaires ; ceux-ci sortent de la grande famille pour former une espèce de branche spéciale ; ils manquent d'émulation et de surveillance parce qu'ils sont seuls et rarement encadrés.

On peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à verser une fois pour toutes les guides dans les brigades et à former ainsi un noyau de cavalerie plus important, fort de huit escadrons, d'où serait détachée, suivant les besoins, la cavalerie nécessaire aux divisions. L'élasticité de la répartition deviendrait plus grande et on éviterait l'écueil de spécialiser une partie d'un tout qui ne peut donner la mesure de sa force qu'en restant étroitement uni.

Profitons de toutes les occasions pour faire tomber la barrière morale qui nous sépare, rattachons étroitement les escadrons divisionnaires aux brigades et nous arriverons certainement à faire rapidement éclore les germes des éléments qui doivent relier ces corps presque jumeaux et cependant trop séparés.

* * *

Et maintenant, camarades ! marchons gaîment de l'avant ; la voie est bonne, les obstacles qui l'encombraient sont écartés ; nous connaissons nos fautes, nous avons les moyens d'y remédier. Ayons confiance en l'avenir. Nos efforts ne seront pas vains, et bientôt nous serons récompensés de nos fatigues et de nos peines !

[illegible]

[illegible]

LE
CANON A TIR RAPIDE
EN AUTRICHE ET EN ALLEMAGNE

Dans notre examen comparatif de la question de l'artillerie à tir rapide en Europe, paru dans notre livraison de janvier, nous avons signalé l'imminence d'une décision en Hollande.

Cette décision est intervenue. La Hollande s'est arrêtée au matériel Krupp, que nos lecteurs connaissent.

La nouvelle organisation de l'artillerie attelée hollandaise comportera quatre régiments de deux groupes de trois batteries à six pièces et douze caissons. Pour chaque régiment, une batterie de dépôt à six pièces et douze caissons. Enfin, l'artillerie à cheval comportera deux batteries de même composition.

Le ministre de la guerre a expliqué que l'on faisait provisoirement abstraction de batteries réduites, à quatre ou à trois pièces, aucune expérience décisive ne pouvant être invoquée en leur faveur. Si, ultérieurement, cette diminution du nombre des pièces de la batterie est reconnue avantageuse, il sera facile d'y procéder.

La Hollande a été amenée à adopter le recul sur affût, non seulement par les nécessités de la défense nationale, mais parce qu'un large emploi de ses batteries actuelles, datant de 1878, avait entraîné leur usure excessive. D'une façon ou d'une autre, il fallait les remplacer. La Hollande profite des circonstances pour se mettre au bénéfice des derniers progrès techniques.

Les premières études remontent à 1895. Toutefois, c'est en 1900 seulement que des essais furent sérieusement entrepris, selon un programme nettement déterminé. Celui-ci demandait

que les expériences portassent sur la qualité de l'appareil de fermeture, la charge, les moyens de pointage, le fonctionnement des freins, la munition, les qualités balistiques des modèles présentés.

Trois constructeurs prirent part au concours : Schneider, Cockerill et Krupp. Les essais eurent lieu à Scheveningue, à Oldebroek et à Immetjeshorn. 1625 coups furent tirés, dont 741 par le canon Cockerill, 669 par le canon Krupp, 215 par le canon Schneider. Les représentants des trois maisons assistèrent aux épreuves. Outre les tirs, il y eut une courte épreuve de marche.

La munition Krupp fut jugée la meilleure.

La commission ne crut pas pouvoir prononcer en faveur du canon ni de l'affût de Schneider et C^ie^, ses reproches s'adressant soit au frein hydro-pneumatique, soit à la fermeture, soit au déplacement latéral sur l'affût.

Les constructions de Krupp et de Cockerill furent déclarées très bonnes, avec toutefois une supériorité de la première.

Dans l'hiver 1901-1902, une nouvelle série d'épreuves eurent lieu, auxquelles participèrent, avec de nouveaux canons, les maisons Schneider et Krupp, et la Reinische Metallwaren und Maschinenfabrik, à Dusseldorf (Ehrhardt). Chaque maison concourut avec deux modèles. En outre, Krupp présenta son canon à bêche élastique. Il arma plus tard de boucliers l'un des deux premiers modèles.

L'épreuve devait consister en un tir, puis en une marche et des manœuvres sur un parcours de 800 kilomètres au moins en terrain varié ; le tout encore suivi d'un court essai de tir.

Cette épreuve conduisit à l'élimination des systèmes Schneider et Ehrhardt et du type Krupp à bêche élastique, ce dernier par les motifs qui ont conduit la Suisse à la même résolution et que nos lecteurs connaissent, les autres par crainte de la complication de leur construction.

Les essais continuèrent avec le type Krupp à long recul, armé de boucliers. Ils comportèrent une marche de 500 km. sur sol dur ; le tir par une bouche à feu de 1058 projectiles, puis une nouvelle marche de 500 km. sur sol dur. Cette expérience eut lieu en automne 1902. La commission se déclara alors édifiée et formula ses conclusions en faveur du matériel ainsi éprouvé. Elle les basa sur les considérations suivantes :

1. Extrême stabilité au tir permettant un grand nombre de coups pointés en un court espace de temps (aux essais de Scheveningue, 20 coups en 56 secondes);

2. Service aisé de la bouche à feu et simplicité de l'appareil de fermeture;

3. Très bon mécanisme de pointage;

4. Protection favorable de la glissière sur laquelle recule la bouche à feu;

5. Munition excellente.

L'exposé des motifs ajoute que les qualités balistiques des pièces présentées par les diverses fabriques ne diffèrent pas essentiellement. S'il n'y avait eu d'autres éléments à considérer, le choix eût été malaisé. Mais le problème à résoudre n'est pas seulement celui des qualités de la bouche à feu; il embrasse une série de facteurs dont la réunion est nécessaire pour faire d'un canon une pièce à tir rapide. Doivent être observés l'affût avec le mécanisme du recul, l'appareil de fermeture, la manutention de la munition, etc. C'est en tenant compte de toutes ces exigences que la commission a donné le pas au matériel Krupp sur tous ceux qui ont participé aux concours.

On voit, par ce court résumé de l'exposé des motifs du ministre de la guerre des Pays-Bas, combien les appréciations de la commission d'artillerie hollandaise concordent avec celles de notre commission suisse.

* * *

En Allemagne, la question est moins avancée. Elle semble se compliquer de la concurrence acharnée que se font l'usine d'Essen et la Reinische Metallwaren und Maschinenfabrik.

En Allemagne plus encore qu'en Hollande, les deux grandes maisons sont aux prises. Qui l'emportera? Notre chroniqueur allemand, dans sa lettre de ce mois-ci, incline à croire que ni l'une ni l'autre ne doit espérer le succès final. L'Etat se réserverait la construction du nouveau canon, combinant une bouche à feu qui tiendrait à la fois du modèle Krupp et d'un modèle établi par les ateliers d'Etat de Spandau.

Comme Essen et Dusseldorf ont chacune leurs partisans dans la presse civile et militaire, il a été fort difficile de se rendre un compte exact de ce qui se passait. La lumière est en train de

se produire grâce à de récentes déclarations du ministre de la guerre et aux commentaires, affirmations et démentis auxquels elles ont donné lieu.

Les derniers renseignements officiels avaient été fournis au Reichstag par le prédécesseur du ministre actuel. Il avait été d'ailleurs fort réservé. Il s'était borné à constater que les essais poursuivis jusqu'alors avec les modèles Ehrhardt et Krupp avaient démontré l'incontestable supériorité du recul sur l'affût, mais que par motif d'économie on ne pensait pas adopter une pièce entièrement neuve; on caressait l'espoir d'une transformation du modèle 96 en un canon à long recul obtenu par une modification de l'affût. La bouche à feu et les munitions actuelles devaient être maintenues. Le ministre n'avait rien divulgué de la marche des essais ni de la façon dont s'étaient comportés les deux types de canon présentés.

C'est cette lacune qui vient d'être comblée par les déclarations auxquelles nous faisons allusion ci-dessus, dont nous parle également notre chroniqueur et que le général von Einem a faites à la commission du budget le 16 février passé.

Les premiers essais tentés par l'administration de l'armée avec un canon à recul sur affût datent de 1899. Ce canon était présenté par Ehrhardt, mais il fut reconnu comme impropre à la guerre. Quelques perfectionnements lui furent apportés, et dans l'hiver 1900-1901 de nouveaux essais furent entrepris, cette fois-ci avec deux canons demandés à l'usine Ehrhardt et deux canons sortis de l'usine Krupp.

A la suite de ces expériences, il fut convenu que l'épreuve serait continuée, mais avec des batteries complètes. En 1901, les deux usines livrèrent chacune une batterie, au polygone de Juterborg et l'on procéda à des essais à outrance. Ceux-ci étaient assez avancés l'année suivante pour permettre soit à la commission d'expériences *(Artillerie-Prufungs-Kommission)*, soit à l'Ecole de tir de formuler un jugement. L'immobilité au tir des canons Ehrhardt ayant été estimée insuffisante pour empêcher le dépointage, les essais ne devaient plus continuer qu'avec le matériel Krupp. Ainsi fut-il procédé. Sept batteries furent commandées à Essen et livrées assez tôt pour pouvoir être remises à la troupe dans les mois de mai et juin 1903.

Ces batteries ne furent pas ménagées; elles participèrent entre autres, comme on sait, aux manœuvres impériales, et donnèrent

satisfaction sous tous les rapports. Elles furent ensuite présentées encore une fois à la commission d'artillerie qui ne releva que de légers défauts et continuèrent à fonctionner pendant l'hiver à l'Ecole de tir. Elles furent déclarées propres à la guerre sous tous les rapports.

C'est pendant que se poursuivaient ces essais répétés que les ateliers de Spandau construisirent un autre canon, dont nous ignorons le modèle, mais dont une batterie, paraît-il, a déjà été essayée par la troupe. Cette pièce doit servir de base à l'établissement d'un modèle définitif qui doit être présenté à l'empereur au printemps, et qui serait une combinaison non pas des deux types Ehrhardt et Krupp, comme la presse quotidienne allemande l'a dit à tort, mais une combinaison du premier type de Spandau, spécialement en ce qui concerne l'affût, et du type Krupp. En résumé, comme elle l'avait déjà fait pour son canon modèle 96, l'Allemagne mettrait à profit pour la construction de sa nouvelle pièce toutes les expériences récoltées au cours des essais.

La nouvelle pièce sera munie de boucliers; néanmoins son poids ne doit pas dépasser celui du canon modèle 96.

CHRONIQUES et NOUVELLES

SUISSE

Instructeur d'infanterie. — Réorganisation militaire. — Les missions suisses en Extrême-Orient.

Aucun fait saillant dans notre vie militaire. L'année 1903 a pris fin et l'autre a commencé sans changement important dans les commandements; en particulier, il n'y a pas eu de modifications dans les commandements supérieurs.

A fin février, le Conseil fédéral a promu au grade de major neuf instructeurs d'infanterie de IIe classe. Le fait a de quoi frapper; jusqu'ici, on n'avait avancé, dans l'infanterie, au rang d'officier supérieur, des instructeurs de IIe classe, que dans de rares occasions et dans des conditions spéciales. Pour comprendre la portée de ce fait, il faut remonter à l'origine du corps actuel des officiers-instructeurs de l'infanterie, soit à 1875.

Bien que la loi fût muette sur ce point, il avait été arrêté, par le Conseil fédéral, d'accord avec son département militaire et les hauts fonctionnaires de l'infanterie, que, dans le corps des officiers-instructeurs de l'infanterie, on ne pourrait pas franchir, comme instructeur de IIe classe, le grade de capitaine, et, comme instructeur de Ire classe, le grade de lieutenant-colonel. Cela dura ainsi quelques années; ce n'était pas très juste, car, dans les autres armes, cette restriction n'existait pas.

Au bout de quelques années, on renonça à cette règle pour les instructeurs de Ire classe et, de temps en temps, on en vit un atteindre lentement le grade de colonel; mais la réserve avait continué à subsister pour les instructeurs de IIe classe. On vient de briser avec cet usage et d'établir, au profit des instructeurs d'infanterie, l'égalité de traitement avec ceux des autres armes. Il faut émettre encore le vœu que l'on n'en restera pas là et qu'on leur donnera aussi, enfin, une solde égale à celle que touchent leurs camarades.

Cette mesure pourrait avoir une portée plus grande encore. Elle est peut-être un acheminement vers la disparition des classes et vers l'emploi des officiers-instructeurs, non d'après le rang, mais d'après le grade, ce qui paraîtrait, en effet, plus logique.

Mais va-t-on laisser à pied les officiers que l'on a élevés au rang d'officiers supérieurs ? J'espère que non. C'est une simple question de budget, pas autre chose. Il y a peu d'années, on a diminué le nombre des instructeurs de Ire classe de l'infanterie ; on a bien fait, car ils avaient fini par ne plus remplir que des fonctions d'instructeur de IIe classe. On a ainsi réalisé une économie qui suffirait, sans doute, pour rationner les chevaux que l'on accorderait aux instructeurs de IIe classe, pourvus du grade de major.

Et ce n'est pas une simple affaire de forme. Chacun reconnaît qu'il serait désirable que l'on montât les commandants des compagnies d'infanterie, car il est très difficile, sinon impossible, de diriger convenablement, à pied, une compagnie qui comptera en guerre jusqu'à 200 fusils. C'est plus difficile encore de diriger l'instruction d'une compagnie, dans toutes les branches, combat, service en campagne, etc., quand on est à pied, qu'on ne peut par conséquent pas observer aussi bien ce qui se passe, ni se porter rapidement et en temps utile d'un point à un autre. Il faudrait donc donner un cheval à une partie au moins des instructeurs de IIe classe de l'infanterie.

* * *

La conférence des commandants de corps d'armée et de division s'est de nouveau réunie et a discuté longuement les projets du Département militaire touchant la réorganisation de l'armée. Il ne semble pas qu'entre cette conférence et l'autorité militaire supérieure l'accord soit parfait. On dit que le projet des commandants supérieurs et celui du Département militaire diffèrent sur plus d'un point ; on dit qu'ils diffèrent l'un et l'autre parfois profondément, un des projets voulant centraliser davantage, l'autre, au contraire, tendant à une assez large décentralisation dans certains domaines.

S'il en est ainsi, on ne serait guère sur le point de s'entendre. Mais puisqu'on veut faire appel à l'opinion publique et soumettre les projets aux cercles intéressés, par conséquent à tous ceux que le service militaire atteint, mieux vaudrait agir le plus vite possible. Car encore faudra-t-il laisser aux gens le temps de se former une opinion ; sinon cette sorte de préconsultation populaire n'aboutirait pas.

* * *

Le lieutenant-colonel Gertsch et le capitaine d'état-major Vogel, désignés par le Conseil fédéral pour suivre, du côté japonais, les opérations de la guerre en Extrême-Orient, se sont embarqués il y a une douzaine de jours. Le colonel d'état-major Audéoud et le capitaine d'état-major Bardet, qui doivent être attachés à l'état-major russe ne sont pas partis à l'heure où nous écrivons, l'autorisation du gouvernement russe n'étant pas encore parvenue à Berne. Elle ne tardera guère, dit-on [1].

[1] Au moment de mettre en pages, nous apprenons que cette autorisation est arrivée pour le colonel Audéoud, et attendue pour le capitaine Bardet.

Quelques journaux ont critiqué l'envoi de ces missions. Pour eux, le jeu ne vaut pas la chandelle. En quoi la défense de la Mandchourie intéresse-t-elle celle de la Suisse ? On eût compris l'envoi d'une mission au Transvaal, parce qu'entre les Boers et nous existe une certaine analogie; mais en Extrême-Orient!

Ce raisonnement est superficiel. Ce que nos officiers vont chercher en Mandchourie, ce ne sont pas des notions de haute stratégie, ce sont de simples enseignements tactiques.

A ce point de vue, la guerre du Transvaal ne leur aurait pas appris grand'chose, précisément parce que l'analogie entre les Boers et les milices suisses n'est qu'apparente. Il paraît probable que si les Boers, au lieu d'être de simples commandos sans cohésion, sans unité de commandement, sans instruction militaire et au début sans discipline, avaient eu la moitié de nos connaissances tactiques, les Buller, les Gattacre, les Methuen ne s'en seraient pas tirés à si bon compte. Quant aux enseignements tactiques que l'on a d'abord prétendu inférer des opérations des Boers, la réaction qui s'est produite, aussitôt mieux connus les détails de la campagne, prouve assez combien, entre les belligérants du sud-africain et ceux de nos armées d'Europe, les conditions ont été différentes. N'est-il pas caractéristique que les Anglais eux-mêmes, dans leur nouveau règlement, élaboré par les officiers qui ont mené la campagne, n'aient pas adopté les modifications que la tactique des Boers aurait justifiées?

En Mandchourie, au contraire, nous nous trouvons dans les exactes conditions de rencontre tactique des armées européennes, y compris la nôtre. De part et d'autre, l'armement, — canons et fusils — est du dernier modèle; de part et d'autre, l'instruction tactique s'inspire des doctrines qui se trouvent à la base de tous nos règlements européens d'exercice et de manœuvres. Les deux adversaires paraissent avoir entretenu le culte de l'offensive, et, autant qu'on en peut juger d'ici, l'équilibre moral semble parfait au début des opérations.

Qu'importe dès lors que ce soit dans les plaines mandchouriennes au lieu du plateau suisse, dans les montagnes de la Corée au lieu des Alpes et du Jura, que l'expérience des nouvelles armes et des nouvelles formations soit poursuivie? Les enseignements à en tirer sont les mêmes là-bas que chez nous; les canons et les fusils produiront en Extrême-Orient les mêmes effets qu'ils produiraient en Occident si la guerre y éclatait; ils nous apprendront par conséquent dans les mêmes conditions ce que nous désirons qu'ils nous apprennent.

Les principaux points d'interrogation posés par la guerre du Transvaal pourront être élucidés peut-être. Les formations à adopter par notre règlement d'exercice pourront être dégagées, avec leur conséquence éventuelle qui est une diminution de pertes humaines. La vie de nos concitoyens sur

un champ de bataille ne vaudrait-elle pas les 80 000 fr. demandés par le gouvernement ?

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales en 1904. — Mutations. — En Afrique et dans l'Extrême-Orient. — A la commission du budget. — Le canon de campagne. — Littérature militaire.

Les ordonnances sur les manœuvres impériales de 1904 ont été arrêtées le 18 février. Ces manœuvres seront de modeste envergure comparées à celles de l'an passé ; y participeront deux corps d'armée renforcés, celui de la Garde et le IX^e^ qui a son quartier général à Altona et ses garnisons dans la province de Schleswig-Holstein, dans les deux grands-duchés de Mecklembourg et dans les villes libres hanséatiques. Le corps de la Garde sera renforcé par les Leibgrenadiere n° 8 et le 2^e^ dragons du III^e^ corps d'armée, ainsi que par le régiment d'instruction de l'Ecole d'artillerie de campagne. La formation sera à trois divisions d'infanterie, assez semblable à celle adoptée en 1900 aux manœuvres en Poméranie. Le IX^e^ corps d'armée bénéficiera d'un renfort provenant du X^e^, soit la 37^e^ brigade d'infanterie, et la 19^e^ d'artillerie de campagne ; en outre le régiment n° 3 (Zieten) de hussards du III^e^ corps d'armée. Le IX^e^ corps compte une cinquième brigade d'infanterie, la 81^e^, de deux régiments à deux bataillons ; avec la 37^e^ du X^e^ corps, la possibilité sera fournie de former une 3^e^ division d'infanterie, qui sera probablement, dénommée la 41^e^. Chaque corps d'armée recevra une subdivision d'aérostiers. La Garde dispose de deux subdivisions de mitrailleuses ; le IX^e^ corps en aura une (n° 7) fournie par le III^e^ corps d'armée.

A titre de cavalerie indépendante, fonctionnera la division de cavalerie de la Garde réduite à 6 régiments; pour le IX^e^ corps d'armée on formera une division de cavalerie A, composée d'une brigade du II^e^ corps (la 3^e^), d'une dite du IX^e^ (la 18^e^) et d'une brigade du X^e^ (la 19^e^) ; comme artillerie à cheval, on profitera du groupe du régiment n° 10 à deux batteries sur pied renforcé. Aux divisions de cavalerie seront attribuées les subdivisions de mitrailleuses susdites.

Huit bataillons du train formeront les colonnes de subsistances, etc. Pour le service des pionniers on utilisera des bataillons des deux corps d'armée.

Le corps de la Garde renforcé comptera 36 bataillons d'infanterie, 15 escadrons, 36 batteries ; le IX^e^ corps, 34 bataillons d'infanterie, 15 escadrons, 36 batteries ; chaque division de cavalerie, 30 escadrons, 2 batteries à cheval, 1 détachement de pionniers. Il faut ajouter pour chaque corps 2

bataillons de réservistes, ainsi qu'il sera expliqué plus loin. Les divisions d'infanterie du corps de la Garde sont la 1re, 2e et la 3e ; celles du IXe corps d'armée, les 17e, 18e et 41e. La 3e de la Garde et la 41e sont provisoires. La 3e de la Garde sera constituée par une brigade d'infanterie régulière, la 5e, et une brigade provisoire, la 6e, composée d'un régiment de la Garde et d'un régiment du IIIe corps d'armée.

Le corps de la Garde est sous les ordres du général d'infanterie v. Kessel ; le IXe corps d'armée est commandé par le lieutenant-général v. Bock und Polach. Le général v. Kessel, né en 1846, a toujours appartenu au corps de la Garde qu'il commande depuis le 27 janvier 1902. Le général v. Bock, frère cadet du général commandant le XIVe corps d'armée, né en 1849, est également sorti de l'infanterie et a été nommé commandant de corps d'armée en octobre 1903. Les commandants des divisions sont le major-général v. Löwenfeld (1re), le lieut.-général v. Arnim (2e), le lieut.-général v. Kirchbach (17e), le lieut.-général v. Oppen (18e). Les deux autres divisions d'infanterie et la division de cavalerie A n'ont pas encore leurs titulaires.

* * *

Les mutations du mois de février sont peu nombreuses. Ont démissionné le lieutenant-général Steinmetz, chef du service géographique de l'Etat-major, et un commandant de régiment de l'infanterie. Le lieutenant-général v. Moltke précédemment commandant de la 1re division de la Garde, qui est commandé depuis le 1er janvier auprès du Chef de l'Etat-major général de l'armée, a été nommé quartier-maître général de l'Etat-major, fonctions occupées par le comte Waldersee auprès du vieux Moltke pendant sept ans et qui dès lors a passé par plusieurs mains. Ce quartier-maître général est en quelque sorte un adlatus du chef de l'Etat-major, destiné à lui faciliter son travail et à alléger sa responsabilité. Helmuth v. Moltke, né en 1848, est le fils d'un frère cadet du célèbre feld-maréchal. Quand celui-ci, qui n'a pas été marié, prit sa retraite comme chef de l'état-major, son neveu favori fut nommé son aide de camp personnel. Celui-ci vécut dans la maison de son oncle auquel il ferma les yeux en 1891. Après cette mort, il fut nommé aide de camp de l'Empereur. Il a un frère aîné, Guillaume, commandant la 20e division à Hanovre, qui a hérité le fidéicommis de Kreisau et le titre de comte.

Le quartier-maître principal, v. Scheffer, a été chargé du service géographique sans avoir été relevé de son service régulier.

Le successeur du général v. Moltke à la tête de la 1re division de la Garde est le général v. Löwenfeld qui fut longtemps attaché à la personne de l'Empereur comme aide de camp et comme général à la suite faisant service.

On vient de désigner les officiers qui suivront la guerre d'Extrême-

Orient dans l'armée japonaise. Ce sont le major v. Förster, du régiment des Leibgrenadiere n° 8, qui s'est distingué en Chine en 1900-1901 et a été décoré de l'ordre pour le mérite; le major v. Etzel, attaché militaire à Tokio, et le capitaine Hoffmann, des fusiliers n° 33, agrégé à l'Etat-major général. Le lieutenant-colonel Lauenstein, commandant du régiment de campagne n° 38, et le major v. Tettau, qui connait très bien l'armée russe, suivront la guerre dans l'autre camp. Ils sont arrivés à St-Pétersbourg.

En résumé, ont démissionné : un lieutenant-général, un colonel, un major, trois capitaines. Ont été promus : cinq capitaines et quinze lieutenants en premier. Le capitaine Immanuel, que j'ai cité plus d'une fois comme auteur militaire distingué, a été commandé pour six mois à l'état-major général.

* * *

Je vous ai déjà parlé de notre expédition dans l'Afrique sud-occidentale contre les Hereros. Les troupes sont arrivées à destination sans obstacle. On peut espérer que nous verrons bientôt le bout de cette entreprise qui coûte encore pas mal de sang; mais ce sera une tâche difficile de rétablir un ordre assez stable pour éviter la répétition d'émeutes de ce genre.

Cette question a d'ailleurs été reléguée à l'arrière-plan dans les préoccupations publiques par la grande guerre qui inopinément a éclaté en Extrême-Orient. Je vous avais parlé d'une éventualité de cette nature dans mon coup d'œil en arrière de la chronique de janvier, mais j'avoue que je ne la considérais pas comme aussi prochaine. Je supposais que la diplomatie russe, si adroite, saurait traîner l'affaire en longueur pendant des mois encore, sinon plus longtemps. Sans doute les Japonais ont dû céder à l'opinion publique qui réclamait une décision par les armes.

Quant à l'Allemagne, elle s'en tiendra à une stricte neutralité.

Les événements ne marchent plus si vite d'ailleurs que pendant les premiers jours qui suivirent immédiatement la rupture des relations diplomatiques. En général, on suppose chez nous que la campagne continuera sur terre et qu'il n'y aura plus guère de combats navals. Du reste personne ne peut savoir ce qui adviendra.

L'intérêt se porte à présent sur les deux armées combattantes. Pour des renseignements sur l'armée russe, je signale un supplément du *Militär Wochenblatt* (nos 1 et 2 de 1904), où le major Frhr. v. Tettau (cité plus haut) nous communique les impressions d'un témoin oculaire qui a profité pendant deux mois de l'hospitalité de l'armée russe (*zwei Monate Gast im russischen Heere*, juillet-septembre 1903). L'opinion de l'auteur sur le simple soldat russe est très flatteuse pour celui-ci; il loue sa discipline de marche, sa persévérance, l'esprit d'offensive de l'infanterie. La cavalerie est la meilleure des trois armes; l'artillerie de campagne n'est pas mauvaise, mais

n'égale pas la cavalerie. Tettau insiste sur la grande tranquillité de tous les chefs. Jamais il n'a remarqué d'agitation chez aucun de ceux-ci.

Pour l'armée japonaise, le général v. Janson, qui a fait un voyage dans l'empire du Mikado en publie un récit également dans le *Milit. Wochenbl.*, mais il ne se fonde pas sur des études aussi approfondies que celui de Tettau. Je crois que pour les Japonais la popularité de la guerre est un puissant élément de succès.

* * *

J'en reviens à ma mission d'informateur des choses de l'armée allemande.

Les discussions de la commission du budget ont continué, présentant toujours de l'intérêt. On y parle d'un peu toutes choses possibles. La curiosité des députés est très grande, et le ministre répond avec beaucoup de prévenance, ou, si ce n'est pas le ministre, les officiers du ministère et du Conseil fédéral. Quelquefois, la publicité est exclue, ainsi sur la question des demandes probables en 1904, pour la défense de l'Empire, l'artillerie lourde, etc. On a interpelé le ministre sur les grandes attaques de cavalerie et il a estimé qu'elles étaient indispensables et qu'on ne pouvait les employer en contact avec les autres armes que durant les manœuvres impériales où l'on dispose de grandes unités de combat. Une enquête a été instruite sur les travaux effectués pour l'exécution des revues impériales : ces travaux concernaient quelques changements au terrain pour faciliter son accès aux troupes. Le récit de ces changements a été reconnu entaché d'exagération.

Une question de la dernière importance, dont j'ai parlé dans la livraison de décembre, est celle du crédit demandé pour mettre la solde des diverses catégories de sous-officiers mieux en accord avec les exigences de la vie. En même temps, on désirait obtenir une augmentation considérable du nombre des sous-officiers (à peu près 800). La Commission a refusé en dépit des efforts du gouvernement. On a parlé des levées des troupes du territoire d'Empire. Jusqu'ici, les jeunes soldats provenant de l'Alsace-Lorraine étaient envoyés dans les autres Etats allemands. Une exception a été décidée pour cette année à titre d'expérience : un quart des conscrits a été incorporé dans les corps qui ont leur garnison en Alsace-Lorraine. Mais on a choisi exclusivement des hommes appartenant aux régions de langue allemande. On continuera ces essais avec des hommes relevant des districts de langue française.

Les sous-officiers des unités de garnison en Alsace-Lorraine proviennent pour la plupart de l'ancienne Allemagne. Ils bénéficient d'une haute paie que quelques députés voulaient supprimer. L'Alsace-Lorraine, dirent-ils, fournit les meilleurs sous-officiers à l'armée française; on les y trouvera tout aussi bien pour nous. Mais cette réforme exigera encore du temps, et l'on ne peut renoncer encore aux sous-officiers prélevés dans les autres par-

ties de l'Empire. Pour les obtenir, il faut la haute paie. Les députés de la gauche ne portent pas sur leur cœur les casinos d'officiers ; ils estiment qu'ils favorisent l'exclusivisme du corps d'officiers. Le ministre leur a démontré que ces casinos sont indispensables à l'existence des officiers.

Les députés cléricaux, de leur côté, sont grands observateurs de la célébration des dimanches et jours de fête. Ils relevèrent le fait qu'un établissement qui travaille pour le compte du gouvernement avait profité du dimanche pour terminer sa commande. Le ministre ayant répondu qu'il s'était agi d'un travail fort pressant, des obusiers de campagne, les interpelants se déclarèrent satisfaits. La commission n'a pas encore terminé ses travaux.

La discussion reprendra plus tard en séance plénière. Elle n'a porté jusqu'à présent que sur la prolongation du quinquennat pour une année, proposition qui fut acceptée. Je suis certain qu'on reviendra encore sur la question des appointements des lieutenants-colonels de l'infanterie, dont la commission a refusé l'augmentation demandée.

* * *

L'incident le plus intéressant a été la communication faite par le ministre à la commission de l'état actuel de la question des pièces de campagne.

Les expériences remontent à 1899. Au début, Ehrhardt y participa seul, puis en 1900 Krupp entra en ligne. Le résultat fut qu'en 1902, après des essais comparatifs des deux modèles, le matériel Krupp fut adopté pour les essais dans la troupe. Le canon Ehrhardt fut mis de côté, sa stabilité au tir n'ayant pas été jugée suffisante. Krupp livra sept batteries de diverses constructions qui furent expérimentées en 1903 par l'école de tir et par les troupes. L'une et les autres se déclarèrent satisfaites des pièces. Entre temps, la commission d'essais avait découvert quelques défauts, mais de si minime gravité que l'affaire pouvait être considérée comme décidée. Il n'en est rien, paraît-il. Le ministre a parlé d'une pièce combinée, résultat des expériences du bureau de construction dans les ateliers militaires. Cette pièce, a-t-il dit, fonctionne à merveille. On en a créé une batterie qui représente — paraît-il — le meilleur type du genre. Un modèle définitif sera présenté à l'Empereur au printemps; il a les plus grandes chances d'être adopté. Le nouveau canon ne sortirait donc pas des ateliers d'une usine privée, mais de ceux de l'Etat, et l'on aurait profité de tous les derniers progrès pour combiner la nouvelle pièce. On me dit que la bouche à feu de Krupp sera conservée avec une autre fermeture. Il me paraît qu'on ne veut pas se donner l'air de dépendre exclusivement de l'industrie privée. Les journaux avaient parlé d'une pièce combinée Krupp-Ehrhardt; c'était une erreur; il s'agit d'un *modèle du gouvernement.*

Je ne vous ai parlé que des manœuvres impériales. D'autres exercices

importants sont prévus. D'abord, je dois ajouter que les régiments d'infanterie à deux bataillons, tels deux régiments de la Garde et deux du IX^e corps d'armée, seront complétés pour les manœuvres impériales à l'aide de troisièmes bataillons de réservistes, ainsi qu'on a procédé ces dernières années. Six corps d'armée formeront des régiments d'infanterie de réserve, et six autres corps des groupes d'artillerie de campagne de réserve. Ces formations seront levées sur pied de guerre avec la composition par les travaux de mobilisation. L'artillerie à pied formera un bataillon de réserve, également sur pied de guerre.

Outre la division de cavalerie A une division B sera constituée dans le VII^e corps d'armée. Le XIII^e corps (Würtemberg) formera également une division de cavalerie en se complétant par une brigade de cavalerie et un groupe d'artillerie à cheval de Prusse. Le XIX^e corps d'armée (2^e saxon) exécutera une manœuvre d'attaque de positions de campagne fortifiées et sera complété par un bataillon d'artillerie à pied prussien. De même les III^e et VII^e, ce dernier avec tir réel. Les manœuvres de pontonniers auront lieu sur l'Oder, près de Custrin, et sur le Rhin, près de Neu-Breisach

* * *

Dans le domaine de la littérature, quelques œuvres méritent de retenir l'attention.

En janvier je vous ai parlé d'un traité raisonné du général en retraite v. Meerscheidt-Hüllessem, intitulé : *L'Instruction de notre infanterie*, et dont une première partie venait de paraître. L'auteur, qui fut commandant de corps d'armée, estime que l'instruction tactique de notre infanterie en est restée au temps de l'ordre serré, que nous exigeons trop du soldat pendant ses deux années de service et qu'il faut insister davantage sur ce qu'il est utile de connaître au combat, moins sur ce qui ne sert qu'à la parade.

La deuxième partie que je signale aujourd'hui traite de l'instruction pendant la période d'été. L'auteur soutient cette thèse d'une incontestable justesse que, dans la bataille contemporaine, les soldats simplement dressés sont sans valeur ; ce qu'il faut faire d'eux, ce sont des hommes capables d'agir en conformité des principes éducatifs qui leur sont inculqués. C'est en tenant compte de cette nécessité qu'il faut consacrer à l'étude du combat la plus grande partie des journées de l'été.

Il ne m'est pas possible de m'étendre sur les détails de la brochure ; il faut la lire elle-même pour se rendre compte de sa valeur.

Une troisième partie est annoncée, qui examinera la période d'automne.

Le major Schröter, de la commission des ingénieurs, nous est connu par son ouvrage sur *Les fortifications dans la guerre du temps présent*. Dans le même ordre d'idée, il fait paraître une nouvelle œuvre sur *L'Importance des forteresses dans la grande guerre, au regard des plans d'opérations de Moltke*

dans les campagnes du Danemark, d'Autriche et de France. Cet ouvrage touche aux questions stratégiques les plus élevées.

Du capitaine Berlin, professeur à l'école de guerre de Metz, un nouveau cours sur les armes de guerre, destiné aux officiers de toutes armes, mérite d'être signalé. Je cite encore un opuscule paru en supplément du *Militär-Wochenblatt* : « Frédéric le Grand, chef d'armées, de Mollwitz à Leuthen. » En peu de mots, l'auteur nous présente un tableau complet des faits et gestes ainsi que des opinions du grand capitaine prussien.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée anglaise au début de 1904. — Transformation du Lee-Enfield. — Rapport de l'inspecteur-général pour 1903. — Réorganisation du War-Office. — Rivalité anglo-russe.

La Grande-Bretagne, on le sait, a bien d'autres territoires à protéger que les îles du Royaume-Uni. Elle est obligée d'avoir des troupes un peu partout dans le monde entier. Ces troupes (forces régulières), étaient réparties comme suit au commencement de l'année :

Sud de l'Afrique : sept régiments de cavalerie, deux batteries à cheval et quinze batteries de campagne, deux compagnies d'artillerie de garnison, dix compagnies ou détachements du génie, dix-sept bataillons d'infanterie, onze compagnies du train, plus les autres troupes auxiliaires nécessaires.

Inde : Neuf régiments de cavalerie, onze batteries à cheval et 45 batteries de campagne, huit batteries de montagne, vingt-neuf compagnies d'artillerie de garnison et cinquante-quatre bataillons d'infanterie, les troupes de Burma et d'Aden (commandement de Bombay), y comprises.

En Extrême-Orient, les forces britanniques ne sont pas très considérables : Le commandement de la Chine septentrionale (quartier-général à Tien-Tsin) se compose d'un « détachement » d'artillerie, de quatre compagnies de « Sherwood Foresters », de deux bataillons de Pundjab et du régiment anglo-chinois. Dans le Sud, c'est-à-dire à Hong-Kong, il se trouve : trois compagnies anglaises d'artillerie de garnison et quatre indigènes, une compagnie du génie, le reste des « Sherwood Foresters » et trois bataillons indiens. Ceylan possède deux compagnies d'artillerie de garnison, une demi-compagnie d'ingénieurs et un bataillon d'infanterie et les « Straits Settlements », deux compagnies d'artillerie de garnison, l'autre demi-compagnie du génie et un bataillon d'infanterie. A l'île Maurice, se trouvent deux compagnies d'artillerie de garnison, une compagnie du génie et un bataillon d'infanterie.

L'Egypte a sa garnison britannique habituelle se composant d'un régiment de cavalerie, d'une batterie de campagne et d'une de montagne, d'une compagnie d'artillerie maltaise, d'une compagnie du génie et de quatre bataillons d'infanterie. A Malte, se trouvent neuf compagnies d'artillerie, à côté de l'artillerie maltaise, trois compagnies du génie et sept bataillons d'infanterie ; à Gibraltar, sept compagnies d'artillerie, quatre compagnies du génie et 3 bataillons d'infanterie ; en Crète, un bataillon d'infanterie ; aux îles Bermudes, trois compagnies d'artillerie, trois compagnies du génie et un bataillon d'infanterie ; le Canada a quatre compagnies d'artillerie, trois compagnies du génie et un bataillon d'infanterie ; les Indes occidentales trois compagnies d'artillerie et trois bataillons d'infanterie ; Ste-Hélène, deux compagnies d'artillerie et deux d'infanterie.

Malgré cette grande quantité de troupes réparties dans les diverses possessions, il en reste pourtant suffisamment dans les Iles Britanniques pour former les trois corps d'armée actuels (le 4e corps va disparaître), chiffre auquel on se tiendra par motif d'économie et parce qu'il serait peut-être difficile de faire autrement. On y compte au total treize régiments de cavalerie, quinze batteries d'artillerie à cheval, quatre-vingt-dix batteries d'artillerie de campagne, trente-neuf compagnies d'artillerie de garnison, un assez grand nombre de troupes du génie, septante-huit bataillons d'infanterie et soixante-huit compagnies du train, sans parler de la milice, de la yeomanry et des volontaires, ni des services auxiliaires.

* * *

On est en train d'essayer un nouveau fusil ou plutôt une modification du fusil actuel. Le canon du Lee-Enfield sera raccourci d'environ 12 cm. et l'on espère pouvoir remettre le nouveau fusil à toutes les armes. On a imaginé des rayures plus profondes vers la bouche, de façon à diminuer la résistance que rencontre le projectile à sa sortie du canon et à supprimer presque le recul. La culasse sera plus facile à démonter et mieux protégée contre la poussière ; le guidon lui-même sera muni d'un petit appareil mobile, en acier, qui servira à le protéger. Il y aura trois longueurs de crosse pour les différentes tailles. C'est un fusil à magasin qui ne pourra pas être employé comme fusil à un coup, sauf pour la marine. Les paquets de cartouches en contiennent cinq ou dix.

Il est difficile de saisir la nécessité de la transformation du Lee-Enfield en une arme ne pouvant plus servir de fusil à un coup. La consommation des cartouches avec un fusil à magasin est déjà assez grande pour qu'il ne soit pas nécesssaire de l'augmenter par l'emploi exclusif du magasin. Il faut songer au nombre incalculable de balles tirées sans viser et vilipendées dans le feu de l'action et chercher plutôt à le réduire. Même si les soldats étaient des hommes parfaitement raisonnables et raisonnants, il serait

imprudent de leur confier une arme qui leur permet de brûler en quelques minutes toute leur provision de cartouches. La discipline du feu doit en tout cas être parfaite et il est permis de douter que ce soit toujours le cas.

* * *

Le rapport annuel de l'inspecteur général du recrutement, major-général Sir Francis Howard, ne porte en 1903 que sur neuf mois, par suite d'une décision du ministre de la guerre qui fait partir l'exercice dorénavant du 1er octobre. Le nombre des recrues est inférieur à celui de la période correspondante de 1902, ce qui s'explique, paraît-il, par la diminution du recrutement pour les armes spéciales, celles-ci ayant suffisamment d'hommes. Naturellement l'infanterie en a bénéficié et le nombre des recrues enrôlées est plus que satisfaisant. Quant à la milice, sa situation est loin d'être brillante : au 1er octobre, elle ne comptait que 89 743 hommes, c'est-à-dire 33 767 de moins qu'il ne faudrait. Sir Francis Howard termine son rapport en disant qu'il ne fallait pas s'attendre au maintien des chiffres élevés des années précédentes. Après la guerre, la diminution s'explique d'elle-même. D'autre part, on a partout été satisfait de l'état physique des recrues, presque partout elles ont reçu une bonne instruction civile et l'on pourrait croire que la classe recrutée est meilleure que les autres années.

C'est peut-être vrai, mais cela paraît exceptionnel; il est en effet difficile de comprendre qu'une pareille amélioration se soit produite en si peu de temps. Quoi qu'on fasse, dans une armée comme celle de la Grande-Bretagne, ce ne seront pas généralement les meilleurs éléments de la population qui entreront dans le rang comme simples soldats. La vie militaire a ses attraits, l'uniforme aussi, et bien des sans-travail ou des fainéants y trouvent une solution à leurs misères ou à leurs ennuis, sans compter qu'au bout de quelques années, il peut y avoir des chances d'obtenir une bonne place civile. Un fait certain, c'est la diminution du nombre des recrues. Cela pourra mettre un atout de plus dans le jeu des partisans du service obligatoire, qui se remuent dans le pays, où ils ont déjà fondé la « National service league », en s'inspirant des paroles de lord Salisbury : « La défense du pays n'est pas l'affaire du War Office ou du gouvernement, c'est l'affaire du peuple lui-même. »

Les travaux de la commission d'enquête sur la guerre sud-africaine ont fait ressortir les défauts de l'organisation du War Office et l'on a attribué à cette institution surannée et routinière la plupart des fautes et des erreurs commises. On aurait pu se croire au temps de la guerre de Crimée. Il fallait à tout prix changer cette organisation et le successeur du maladroit et impopulaire Brodrick, passé au ministère des Indes, M. Arnold-Foster, secrétaire d'Etat pour la guerre, s'est immédiatement mis à l'ouvrage. Une commission a été nommée et a proposé de créer un conseil d'armée sur le

modèle du conseil de la marine, de supprimer les fonctions de général en chef et de nommer un inspecteur général.

Le roi a donné son approbation à ces propositions et le gouvernement a décidé de les mettre à exécution.

Le conseil d'armée se compose du secrétaire d'Etat qui le préside, puis de quatre membres militaires, de deux membres civils (le sous-secrétaire d'Etat parlementaire et le secrétaire financier) et du sous-secrétaire d'Etat permanent, qui fonctionne comme secrétaire. Le premier des membres militaires a en quelque sorte les fonctions de chef-d'état-major général : on a nommé à ce poste le lieutenant-général Sir Nelville Gerald Lyttelton, qui a fait ses preuves en campagne en Inde, en Egypte, au Soudan et dans le sud de l'Afrique. Le second membre militaire, chargé des questions du recrutement, de la solde, de la discipline et des récompenses, est le major-général C. W. H. Douglas, ancien chef d'état-major de lord Methuen au Transvaal. Le troisième, qui s'occupe des fournitures, de l'habillement, de la remonte et des transports, est le major-général H. C. O. Plumer, et le quatrième membre, délégué à l'armement et aux fortifications, est le major-général Sir J. Wolf Murray, un officier d'artillerie.

Quant à lord Roberts, il disparaît avec ses fonctions. Les membres de la commission ont estimé qu'un général en chef ne pouvait pas subsister dans la nouvelle organisation et il en a été décidé ainsi. Il est vrai que le successeur de lord Wolseley n'a pas plus que celui-ci déployé de merveilleuses qualités dans l'administration de son commandement. Trompant les espérances qu'on avait mises en lui, il est resté passif, s'entourant de jeunes gens de l'aristocratie et ne daignant s'occuper que des officiers qui lui étaient particulièrement recommandés. Il n'a pas fallu longtemps au « héros du Kandahar » pour voir pâlir son étoile. Du reste, pendant la guerre sud-africaine, elle n'était déjà plus bien brillante; chacun savait à qui aurait dû revenir les honneurs de la campagne. Mais lord Kitchener a été expédié en Inde, ce qui a été un bien pour l'armée comme pour lui; il n'a pas à regretter les honneurs dont lord Roberts a été comblé.

L'inspecteur général des forces britanniques qui vient d'être nommé pour une période de cinq ans, est le duc de Connaught, désigné depuis longtemps pour succéder à lord Roberts. Le duc de Connaught a été remplacé dans le commandement du 3e corps d'armée par le lieutenant-général lord Grenfell, commandant du 4e corps, qui cessera d'exister dès le 1er avril.

* * *

Les journaux ne parlent que de la guerre russo-japonaise, dans laquelle d'aucuns ne voient qu'un aspect du conflit anglo-russe qui doit éclater un jour ou l'autre. Nous n'en sommes pas encore là, quoiqu'il suffise de bien peu de chose pour que l'initiateur du tribunal de la Haye en vienne aux

mains avec l'Angleterre. Il faut dire que si l'expansion russe dans l'Extrême-Orient gêne les Japonais et menace le commerce anglo-américain, l'empire indien se trouve également menacé par les agissements du colosse russe en Perse, vers l'Afghanistan et au Thibet. On peut donc facilement s'imaginer que les mouvements en Afghanistan, l'expédition du Thibet et l'alliance avec le Japon sont les diverses parties d'un programme de résistance et d'attaque contre l'expansion russe.

Quoi qu'il en soit, les deux missions pacifiques que le Dalaï Lama a envoyées au tsar Nicolas ont inquiété lord Curzon, vice-roi des Indes, et ont engagé la Grande-Bretagne à chercher à son tour à étendre son influence dans ce pays inaccessible aux étrangers. Elle a envoyé pour son compte une mission dont on ne connait pas bien le but. En tout cas, la colonne anglaise a rencontré mille difficultés dans la traversée de la chaîne de l'Himalaya en plein hiver. On a dû vêtir les soldats d'habits fourrés, leur donner des bonnets d'Esquimaux et même des lunettes de glaciers. La colonne s'est avancée lentement au milieu d'une population hostile et d'autorités mal disposées. Malgré tout, elle avance et l'Angleterre est bien décidée à persévérer et à faire entendre ce qu'elle veut, dût-elle employer la force. Reste à savoir si l'on pourra si facilement détruire l'influence russe au Thibet.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Une série de livres.

Des livres! Beaucoup de livres! Trop de livres! Dans le tas, je vais en retenir quelques-uns : les autres passeront à la bibliographie. Mais, quoique j'en élimine ainsi un certain nombre, ceux dont je vais m'occuper prendront sans doute toute la place dont je dispose. Donc, je ne parlerai aujourd'hui ni des changements apportés à l'organisation des grandes manœuvres (encore que je ne les enregistre pas sans satisfaction, étant donné qu'ils sont conformes sur bien des points à des idées que j'avais exprimées), ni de l'introduction dans l'enseignement de l'Ecole polytechnique, déjà surchargé de sciences, de trois leçons sur les rapports entre patrons et salariés, ni du choix de M. Fournière, ex-député socialiste, pour faire ces cours, ni de l'enquête ordonnée par la Cour de cassation sur ce qu'on appelle les « faux de l'état-major », ni d'une foule d'autres questions qui pourtant auraient droit à figurer dans cette chronique. Au surplus, je pense qu'elles ne perdront rien pour attendre, et que l'actualité les ramènera.

J'en viens donc, sans plus de préambule, à l'examen des quelques ouvrages que des considérations diverses m'ont déterminé à retenir.

* * *

Et, d'abord, on comprendra que j'aie cru devoir lire avec une attention particulière les « Réflexions et souvenirs » que la guerre de 1870-1871 a inspirés au général Zurlinden[1]. L'auteur n'est pas un personnage négligeable. Ancien commandant de corps d'armée, ancien ministre de la guerre, il a été l'objet de trop de discussions pour qu'on ne cherche pas dans ses écrits quelle espèce d'homme il est.

Si Buffon a eu raison de prétendre que le style, c'est l'homme, nous avons donc à faire à un homme bien quelconque. C'est « comme il faut », propret, mais sans rien de personnel qui marque une individualité de quelque puissance. Aucune réflexion originale; aucune émotion vive, aucun sursaut de colère, d'indignation, d'enthousiasme. Le passage le plus touchant m'a semblé être celui-ci, qui se rapporte à la capitulation de Metz :

Au milieu de ces douleurs, j'étais très affecté à l'idée de livrer à l'ennemi mon compagnon de fatigues et de dangers, mon cheval d'armes *Fritz*. Je me rendis au préau afin de lui donner son dernier morceau de sucre. Le pauvre animal était en bon état grâce au fourrage que j'avais pu acheter — assez cher parfois — dans la ville de Metz. Il hennit gaiment quand il m'aperçut. Alors le cœur me manqua : je dis à mon ordonnance de le conduire hors de nos lignes, vers la Moselle, là où il y avait un peu d'herbe. — « Vous l'abandonnerez. Les paysans français commencent à rentrer dans leurs fermes. Peut-être tombera-t-il entre leurs mains! »

Mon ordonnance était un Alsacien, silencieux. Je le croyais indifférent. Il éclata en sanglots. Je m'en allai. Moi aussi, j'avais les larmes aux yeux, et le cœur brisé !

On voit que le général Zurlinden n'est pas inaccessible à l'émotion. D'autres endroits de son récit montrent qu'il ne manquait pas de crânerie. (On le savait, d'ailleurs, et par d'autres que par lui.) Mais en vain chercheriez-vous dans ces pages quelque chose qui sorte de la banalité, sauf peut-être le nom de M. de Freycinet dans une énumération d'écrivains « qui appartiennent à l'armée », sauf une citation de Socrate qu'on ne s'attendait guère à voir paraître en cette affaire, sauf peut-être sur Gambetta, qui était un civil, des appréciations plus élogieuses qu'on n'eût pensé les trouver sous la plume d'un militaire militarisant.

Mais prenez, par exemple, les « dernières réflexions » qui résument maigrement ce maigre volume, et voyez le peu que vous y trouverez.

Vous y lirez que Bazaine a été justement et légalement condamné; que, d'ailleurs, les gouvernements sont responsables de l'insuffisance des généraux qu'ils ont choisis; que le pouvoir doit donner aux commandants en chef des armées « non pas des avis, des conseils, mais des ordres fermes en ce qui concerne le but de leurs opérations, et l'époque où elles doivent commencer, tout en leur laissant toute initiative pour les moyens d'exécution »;

[1] Paris, Hachette, 1904.

que Napoléon III et le général Trochu n'ont pas su se conformer à cette règle, chacun en ce qui le concerne; que les institutions du pays doivent s'appliquer à remédier aux inconvénients résultant de l'instabilité ministérielle; qu'il est nécessaire, en particulier, d'avoir un chef d'état-major indépendant des fluctuations de la politique et qui, après avoir préparé la guerre, resterait au ministère, comme un auxiliaire précieux et indispensable au gouvernement pour la haute direction et la coordination des opérations; que c'est bien ainsi que les choses sont réglées en fait chez nous, mais qu'il serait désirable qu'une loi sanctionnât cette situation; que nos revers de 1870 tiennent à ce que « nous avions négligé la préparation complète, minutieuse, incessante, qu'exigent les guerres actuelles »; que, en dépit de cette insuffisante préparation, ni l'armée ni la nation n'ont subi un « effondrement moral » comparable à celui de la Prusse au lendemain d'Iéna; que...

Mais j'aime mieux citer textuellement la conclusion. La voici :

Tout en se gardant d'oublier la leçon terrible de 1870, et les funestes conséquences de l'imprévoyance, les jeunes générations de la France peuvent envisager l'avenir avec confiance, et se préparer avec calme à remplir, à leur tour, leur devoir envers la patrie.

Tant que notre nation aura l'énergie de persévérer dans les grands efforts nécessaires pour tenir constamment en haleine les troupes, les états-majors, le haut commandement des armées, et aussi la haute direction de la guerre; tant qu'elle joindra la prévoyance, laborieuse, persistante, à ses vertus traditionnelles de cœur, d'entrain et d'élan irrésistible; tant qu'elle sera décidée à oublier ses divisions, et à se grouper autour du gouvernement, quel qu'il soit, qui tiendra le pouvoir en cas de guerre, la France sera devenue, et restera bien forte, bien apte à faire respecter ses droits et son honneur.

Dans la prochaine guerre, on ne verra plus, comme en 1870, où tout était prêt d'un côté, et rien de l'autre, les lacunes déconcertantes de préparation, l'inertie des chefs d'armée, l'affolement du gouvernement terrorisé par l'opposition...

Tout aura pu, aura dû être équilibré pour la préparation des troupes, comme pour celle du haut commandement et de la haute direction de la guerre, entre les nations en présence. L'issue des opérations dépendra, plus que jamais, des qualités morales, de l'endurance, de l'intrépidité des officiers et des soldats.

A cet égard-là, l'histoire de nos guerres passées, comme de celle de 1870, montre que la France a toujours su compter sur ses enfants. Leur énergie et leur dévouement ne lui ont jamais fait, et ne lui feront jamais défaut.

Eh bien, que dites-vous de ce petit morceau ? Il me semble, à moi, que c'est terriblement vide. Rien de nouveau dans tout cela, et la façon dont c'est dit ne masque pas la pauvreté du fond. D'ailleurs, ses souvenirs de deux mois de batailles — du 14 août au 14 octobre — tiennent en 72 pages qui, imprimées avec les mêmes caractères que cette Chronique, et dans le

même format, se réduiraient à tout juste 41. Et voilà tout ce que trouve à dire, sur des événements aussi considérables, un homme que ses fonctions d'aide de camp du général de Berckheim avaient placé, selon ses propres expressions, « entre les troupes et les états-majors », que les dites fonctions « l'avaient obligé à parcourir le champ d'action de son corps d'armée, à aller des uns aux autres », soit avec son « vaillant et brillant général soit seul », ce qui lui a « permis de bien voir. »

Donc, il a bien vu. Mais comme il a peu vu! Et combien peu intéressant, le peu qu'il a vu!...

* * *

J'ai annoncé en mai 1903 (page 438) la publication d'une partie des Conférences faites à l'Ecole supérieure de guerre par le lieutenant-colonel F. Foch, aujourd'hui colonel. Je viens d'en recevoir la seconde série, en un gros volume de 500 pages, sous le titre général : « *De la conduite de la guerre* », et avec ce sous-titre : « *La manœuvre pour la bataille*[1]. »

Ce volume est écrit d'un style un peu moins apocalyptique que le précédent, et avec tout autant de chaleureuse conviction, par un soldat qui a, comme il sied, l'esprit combatif. Aussi l'ai-je lu avec un intérêt passionné. Certes, je préférerais que le style en fût plus pur, qu'on n'y vît point, par exemple, « entretenir en temps de paix le cerveau d'une armée, le tendre constamment vers la guerre, » — *entretenir* un cerveau! *tendre* un cerveau! Mais, cette critique faite, je ne dissimulerai pas le plaisir que j'ai éprouvé à entrer dans les coulisses de la guerre. On nous a trop montré ce que le spectateur voit de la salle, ce qui est représenté sur la scène. Nous sommes saturés de batailles, si on peut dire. C'en est l'envers, cette fois, que nous montre l'auteur. C'est le travail qui se fait loin du feu de la rampe, derrière la toile de fond. Le colonel Foch a cherché, — ce sont ses propres expressions, — à revivre la vie des quartiers généraux. Et il cite, à ce propos, une phrase de York de Wartenbourg :

Celui qui veut comprendre la guerre doit s'exercer à comprendre ceux qui la font. C'est dans les quartiers généraux que se trouve la clé de l'histoire militaire.

Les lecteurs de la « Chronique française » de la *Revue militaire suisse* ne seront peut-être pas surpris de la satisfaction que m'a causée cette façon de concevoir le rôle du professeur, si naturelle qu'elle soit dans une chaire de l'Ecole de guerre. J'ai exprimé bien des fois le regret de voir accorder tant d'attention, aux grandes manœuvres, à ce qui se passe sur le terrain, au détriment de ce qui se passe dans les états-majors. De cela, on s'occupe frénétiquement; de ceci, on n'a cure. Or, cela ne rime à rien, tandis que ceci est plein d'enseignements. A pénétrer dans le cerveau d'un

[1] Avec 13 cartes et croquis. Paris, Berger-Levrault, 1904. Prix : 10 francs.

Napoléon, quand il médite un plan de campagne, et à regarder par-dessus l'épaule d'un Berthier, pendant qu'il rédige des ordres, on apprend plus qu'à contempler les évolutions d'un Ney ou les galopades d'un Murat.

Donc, le colonel Foch nous introduit dans l'intimité du maréchal de Moltke, et il démonte sous nos yeux, avec clarté, le mécanisme du commandement.

Il n'a pas de peine à nous prouver que l'organisation de ce mécanisme, en Allemagne, était fort défectueuse. Et il oppose la méthode du chef d'état-major du roi Guillaume à la méthode du grand Empereur. Celui-ci faisait des hypothèses dont la valeur dépendait de sa pénétration psychologique, de la connaissance qu'il avait de ses adversaires ; mais, avant de se lancer au combat, avant d'y lancer ses troupes, avant de prendre une décision, il cherchait avant tout à vérifier l'exactitude de ses hypothèses.

La situation du maréchal de Moltke, et son tempérament aussi, peut-être, ne lui permettaient pas d'agir ainsi : il est l'homme qui fait des hypothèses et qui, sur ces hypothèses, échafaude des plans d'opérations, sans savoir si la base sur laquelle il édifie est solide ou non. Il l'ignore, et, au surplus, il est condamné à l'ignorer, n'ayant pas le moyen de se renseigner. Il en résulte, dit notre auteur, « une direction systématique, lointaine, aveugle et dans l'irréel ».

J'en conviens, et je reconnais que la faute en a été à la situation du maréchal de Moltke et à son tempérament. Mais peut-être en est-elle encore plus aux circonstances. C'est ce que le colonel Foch ne paraît pas admettre. Prenant, en effet, ce qui a été fait le 17 août par le chef d'état-major du roi de Prusse, il y oppose ce qu'eût fait Napoléon.

On l'eût certainement vu, à la nouvelle de la bataille du 16, accourir sur le champ de bataille, s'y trouver en tout cas le 17, prendre en main la direction des affaires, parer aux dangers les plus pressants, voir par lui-même la situation, mander les deux commandants d'armée et leur donner ses instructions.

Le brouillard et le doute persistant *(sic)* sur les intentions de l'ennemi, dans la matinée du 17, il eût poussé aux nouvelles, dans les directions intéressantes... Il est probable que, avec son activité habituelle, son désir de se rendre compte par lui-même, il eût galopé à l'avant-garde du nord-ouest, vers Auboué, sauf à revenir ensuite à celle de la route de Metz. Dans une longue journée comme celle (s) du mois d'août, il eût ainsi éclairé la situation avant la nuit.

Eh ! oui, il eût peut-être fait ainsi. Mais peut-être aurait-il eu tort. Le rôle du général n'était plus à Austerlitz ce qu'il était à Fontenoy. Il se peut fort bien qu'il ne dût plus être à Sadowa ce qu'il était à Iéna. Quand la tâche prend un certain développement, on est contraint de recourir à la règle sage de la division du travail. Napoléon voulait tout savoir et tout voir. S'il vivait de nos jours, il se louerait des facilités que lui donneraient

à cet égard le télégraphe, le téléphone, les automobiles. Mais qui sait s'il ne renoncerait tout de même pas à exercer une direction prochaine, immédiate et personnelle sur les événements? Qui sait s'il ne croirait pas devoir adopter la « stratégie sur hypothèses » à laquelle de Moltke s'est résigné.

Est-ce de propos délibéré que celui-ci l'a fait? N'est-ce point plutôt par hasard, sous une secrète pression d'évènements capricieux? S'est-il dit : « La guerre d'aujourd'hui est trop vaste, les théâtres d'opérations sont trop étendus, les masses à mouvoir sont trop considérables pour que je puisse employer les procédés que Napoléon mettait en œuvre? » S'est-il dit qu'il n'avait point le génie du maître? S'est-il dit tout simplement : « La position que j'occupe, le pouvoir presque exclusivement spirituel qui m'est dévolu, ne se prêtent pas à l'emploi de ces procédés; je suis un conseiller, et rien d'autre; je me trouve dans une absolue impossibilité d'agir, de parcourir les lignes d'avant-postes, de me promener sur le terrain : ma place est à l'arrière, au grand quartier général, et nulle part ailleurs? » Oui! S'est-il dit tout cela? Ou bien tout cela s'est-il combiné, à son insu, pour donner comme résultante, en fin de compte, ce qui s'est produit? Peu importe, ce me semble, et l'important, en l'espèce, c'est le résultat. Eh bien, ce résultat, le colonel Foch l'a formulé en des termes excellents, à la fin de son second volume. Je ne saurais mieux faire que de transcrire son ultime conclusion : La voici :

Si Moltke n'a pas fait la victoire sur le champ de bataille, c'est l'armée, son œuvre entière[1], qui l'a faite : les causes des succès allemands de 1870 représentent bien dans leur ensemble une réserve de forces parcimonieusement accumulées par un gouvernement sage et prévoyant qu'il a merveilleusement éclairé et guidé. Par là, les vrais vainqueurs redeviennent définitivement le Roi et son chef d'état-major, montrant une fois de plus que, en l'absence d'une colossale personnalité, à la conception géniale, les organisations et la préparation du temps de paix fixent bien l'issue dans les foudroyantes rencontres de nos immenses armées; montrant en particulier le rôle considérable d'un chef d'état-major pendant la paix : non seulement entretenir matériellement l'armée, en assurer la concentration à la mobilisation, mais aussi la préparer et l'instruire pour les besoins de la guerre moderne, développer en particulier dans un corps d'état-major formé par lui à sa doctrine l'unité de vues seule capable de garantir dans l'exécution la convergence de tous les efforts.

Quant au monarque, élevé à la rude école des guerres de l'indépendance, il ne voit la victoire que comme la récompense du dévouement de tous à la cause commune. Loin d'incarner l'Etat en sa personne, il s'en est fait le premier serviteur; souvent il a abandonné ses vues propres et abdiqué les prérogatives les plus précieuses de sa puissance royale aux mains de capables conseillers. Comme prix de son abnégation, il rapportera de la campagne de France la couronne d'empereur d'Allemagne, et conquerra peut-être dans l'histoire le titre de Grand.

[1] C'est-à-dire « qui est entièrement son œuvre. »

* * *

Voici un autre ouvrage appelé à faire sensation. C'est *L'officier éducateur*, par M. George Duruy.

On sait que M. George Duruy, fils de l'ancien ministre de l'Instruction publique sous Napoléon III, est un ancien élève de l'Ecole normale. Romancier de grand talent, il fut désigné pour occuper à l'Ecole polytechnique la chaire de littérature française. Il professait avec succès lorsque l'Affaire Dreyfus se produisit. Il prit ardemment parti dans la lutte. Le *Figaro* publia de lui des articles très courageux en faveur de la revision. A la suite de cette publication, ses élèves le huèrent, et son cours fut suspendu.

Les événements ont tourné. Ce qui était réprouvé est devenu licite : on fait bon visage aujourd'hui à ceux que l'on injuriait naguère. Pas à tous, sans doute, mais à certains. M. Duruy a la chance d'être au nombre de ceux-ci. On lui a accordé toutes les réparations possibles et imaginables. En mai 1899, les polytechniciens le « conspuaient ». — c'est le terme technique — et M. de Freycinet, ministre de la guerre, le blâmait à la tribune. Hier, les polytechniciens l'acclamaient, et le général André, chef de l'armée, lui demandait de rédiger le programme de l'éducation morale à donner aux officiers, le chargeait de développer ce programme, lui ordonnait de publier ces développements.

Telle est l'origine du livre dont je me borne, faute de place à signaler la mise en vente, à la librairie Chapelot. C'est un ouvrage intéressant, écrit par un homme qui aime l'armée. Il est regrettable seulement qu'il n'ait pas vécu dans l'armée, car ses conseils auraient sans doute plus de poids s'il pouvait invoquer son expérience personnelle et s'il avait mis en pratique par lui-même, tout ce qu'il engage ses auditeurs à faire.

A défaut d'autorité, il a l'ampleur du verbe, l'éloquence, et, à ce titre, il mérite d'être lu.

* * *

Si la valeur d'un ouvrage se mesurait à son prix et à ses dimensions, je passerais sous silence *Le Guide illustré du soldat*, rédigé par le lieutenant Berthon, lequel est licencié ès sciences, s'il vous plait. C'est un fascicule d'une centaine de petites pages (exactement 96), qui est édité par la maison Plon-Nourrit et C^ie^, où il ne coûte que quatre sous : vingt centimes.

Mais, loin de tenir ce travail pour quantité négligeable, je considère qu'il est de mon devoir d'en louer l'idée, et non seulement l'idée, mais aussi l'exécution, encore que celle-ci, en certains points, laisse à désirer. Les couleurs des uniformes et celles des drapeaux étrangers ne sont pas toutes bien venues au tirage. Dans les figures des pages 4 et 7 (signes distinctifs des différents grades), on est dérouté par une succession illogique adoptée par le dessinateur.

En dépit de ces critiques, je considère la publication de cet opuscule

comme excellente. Il me semble difficile de faire tenir plus de matière sous un aussi faible volume. Et cette matière est bien choisie, si j'ose dire. Et de très jolis croquis illustrent le texte. Et le bon marché de ce guide est tout à fait remarquable. Je ne vois que la plaquette *Histoire et Géographie* qui puisse lui être comparée. J'ai parlé de ce « Petit livre du soldat » dans le temps, comme d'un véritable chef-d'œuvre[1]. Si le mot est trop fort, mettons qu'il s'agit d'un tour de force accompli avec une singulière aisance.

On a eu raison de dire que le *Guide illustré du soldat* est un résumé à peu près complet et à peu près progressif de l'instruction théorique : ses claires explications et ses nombreuses images permettent au soldat de comprendre et d'apprendre tout ce qui est indispensable pour bien remplir son devoir en temps de guerre. (Et même plus qu'il n'est indispensable pour cet objet : voyez plutôt la figure de la page 20 et le texte de la page 21.)

En résumé, « c'est, à la fois, un petit livre de lecture complétant les théories faites dans la compagnie (il ne s'adresse qu'à l'infanterie), et un questionnaire simplifié dont les courtes réponses peuvent être facilement retenues par tous, si on le désire ». Espérons qu'on ne le désirera pas.

* * *

Limoges est devenu, depuis 1870, une centre de publications militaires. Voici que Lyon semble vouloir en devenir un, à son tour : la *Gazette militaire*, dont j'ai annoncé l'apparition en décembre dernier, y a ses bureaux (8, rue de la Méditerranée). C'est un « Bulletin hebdomaire », dont l'abonnement, pour la France, coûte 7 fr. 50 par an.

Cette Revue affiche la louable prétention d'être un journal absolument complet. Les quarante-huit colonnes qu'il a chaque semaine « lui permettront, à cet égard, de satisfaire toutes les exigences ». L'avis aux lecteurs duquel est extraite cette affirmation se termine ainsi :

La *Gazette militaire* formera, en fin d'année, un volume grand in-4o de 832 pages, plus une couverture et une table des matières.

Ce volume sera — nous attirons l'attention sur ce point — comme le compendium de tous les faits militaires ou politiques de l'année, en même temps qu'une sorte d'annuaire avec lequel on pourra suivre les officiers dans leurs diverses positions — ce qui, à l'heure actuelle, est impossible.

Bref, la publication que nous offrons à MM. les officiers — une véritable innovation — réunit, nous semble-t-il, toutes les conditions pour mériter leurs suffrages, et nous ne doutons pas qu'ils ne lui réservent l'accueil le plus favorable.

[1] En janvier 1902, p. 85.

CHRONIQUE ITALIENNE
(De notre correspondant particulier.)

Un douloureux incident. — Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie. — L'armée et l'aérostation météorologique. — L'Italie et la Macédoine. — Les examens d'admission à l'Ecole de guerre.

Récemment, les journaux italiens se sont occupés d'une douloureuse affaire dont le colonel Tezzi, commandant du 5e régiment alpin, à Milan, a été le fâcheux héros. Accusé d'actes immoraux sur la personne de quelques soldats, il a été, dès les premiers bruits mis en circulation, déféré à une enquête dont fut chargé le général commandant la division de Milan. Le scandale fut énorme. Le colonel Tezzi, marié, père de famille, jouissait d'une réputation d'homme intelligent et d'officier distingué. Sa carrière avait été rapide ; elle promettait de le devenir plus encore. On imagine l'effet produit sur le public. L'enquête démontra en effet que les accusations étaient en grande partie fondées. Renvoyé devant le Conseil de discipline, le prévenu fut reconnu coupable de faute grave contre l'honneur et la morale et cassé de son grade par le Ministre de la guerre. En même temps, plusieurs officiers dont la conduite avait laissé à désirer dans cette affaire, furent transférés dans d'autres corps. Tout s'est passé avec une telle justice et une si légitime sévérité que l'opinion publique, informée du résultat au moment même où la vérité commençait à transpire, ne put que marquer son approbation. Il en fut de même à la Chambre des députés où l'affaire provoqua une interpellation. Quand de telles circonstances se produisent dans une armée, mieux vaut traiter énergiquement et au grand jour. C'est le meilleur moyen de démontrer qu'une infirmité locale n'altère pas la santé de l'institution.

* * *

La commission du Ministère de la guerre, chargée de l'étude d'un nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie, vient de terminer ses travaux. Les résultats n'en sont pas encore connus ; je suis en mesure de vous affirmer néanmoins que l'esprit dont est animé le nouveau règlement est un esprit de grande simplification et d'application pratique. A peu de chose près, le maniement du fusil sera restreint aux seuls mouvements nécessaires. Le *présentez-arme* est remplacé par un mouvement élémentaire qui consiste à incliner le fusil en avant, la crosse restant en place dans le rang. En marche, le règlement limite à deux modes le port d'arme : la mode ordinaire est l'arme à la bretelle ; la mode de parade est l'arme tenue verticalement contre le flanc droit.

Les mouvements dans le rang sont de même simplifiés ; disparaît entre autre le doublement des files pour prendre la formation par le flanc.

En un mot, simplifier le mécanisme des exercices de l'infanterie, tel est le but poursuivi. Il s'agit de gagner du temps sur l'instruction individuelle du soldat, sur celle de l'escouade et sur l'école de compagnie pour en consacrer davantage à l'instruction du tir et au service en campagne. Il est d'autant plus indiqué de viser aux mesures de ce genre qu'il faut prévoir le moment où pour une raison ou une autre, par motif d'économie surtout, on réduira la durée du service à quelques mois, à quelques semaines peut-être. Les réservistes aussi y trouveront leur compte.

D'autre part, la disparition des complications du service exercera une salutaire influence morale et disciplinaire. Le soldat voyant raccourcir la période consacrée à la partie la plus ingrate de son instruction, mettra d'autant plus de zèle et trouvera d'autant plus de facilité à apprendre le peu qui sera encore exigé de lui.

Dès que le nouveau règlement aura paru, je vous en informerai en vous fournissant des renseignements plus précis.

* * *

A diverses reprises déjà, je vous ai parlé des études, expériences et progrès de la brigade du génie militaire, dite brigade des spécialistes, en raison de la nature des services qui lui incombent : photographie, aéronautique, éclairage et projections électriques, etc.

Récemment, cette unité a donné une preuve nouvelle de son activité et de son intérêt pour le développement des sciences dont elle-même peut tirer profit, en prêtant son matériel et son personnel pour une première série d'ascensions aéronautiques météorologiques. Après de minutieuses études préliminaires, deux ballons furent lancés à Rome, à quelques minutes d'intervalle, l'un et l'autre montés par un officier du génie comme pilote et deux météorologues chargés des observations. Convenablement lestés et favorisés par un fort vent, les deux aérostats ont été entraînés vers le Nord, puis se sont séparés jusqu'à se perdre de vue. L'un est allé atterrir à Ravenne, le second au nord d'Ancône. Le parcours de ce dernier a été extrêmement rapide; il a franchi la distance Rome-Rimini, soit 350 km. à peu près, en trois heures.

Des observations ont été poursuivies, suivant un programme arrêté à l'avance, simultanément sur les deux ballons et à terre, avec de nombreux instruments d'observation et auto-enregistreurs. De telles expériences sont des plus intéressantes, parce qu'elles permettent de déterminer les conditions athmosphériques à de grandes altitudes sans risquer l'influence de la proximité de la terre, circonstance à laquelle ne répondent pas les expériences faites sur les montagnes ou sur des tours même très élevées.

Ces ascensions, malgré leur durée, ont parfaitement réussi grâce à l'habileté des officiers du génie et à l'excellence du matériel. Elles ont été organisées d'accord avec l'office central de météorologie.

La première idée des expériences de cette nature, sondages multiples et simultanés de l'athmosphère, a été réalisée en Allemagne, il y a quelques années, également avec le concours du personnel aérostatique militaire. Si elles sont continuées sur une vaste échelle, aux mêmes époques, embrassant une région étendue de l'Europe, elles peuvent contribuer grandement aux progrès de la météorologie, une science dont on conteste trop facilement l'utilité pratique. Peut-être en viendra-t-on à un accord international. En attendant elles contribuent à faire la main aux officiers du génie qu'elles mobilisent.

* * *

Un général italien ayant été appelé, comme on sait, à présider à la réorganisation de la gendarmerie en Macédoine, le gouvernement a désigné le lieutenant-général Emilio Degiorgis, commandant de la division militaire de Sardaigne. Le général Degiorgis est âgé de 60 ans. Ses qualités de caractère le désignaient au choix du gouvernement. En maintes circonstances il a donné des preuves de son énergie et de son savoir faire ; tous ceux qui ont la bonne fortune de servir sous ses ordres peuvent en témoigner.

Arrivé, voilà un certain temps déjà à Constantinople, il a dû s'initier aux exigences de sa mission dans une série de conférences diplomatiques, à la suite desquelles il a tracé les grandes lignes de son plan de réorganisation. Il s'agit surtout de faire œuvre d'apaisement dans une contrée déchirée par les rivalités de races, de nationalités et de religions, et qui n'a pas encore secoué toute barbarie.

Le nouveau corps de gendarmerie comptera un grand nombre d'officiers et sous-officiers des nations les plus intéressées au maintien de l'ordre en Macédoine. Une nouvelle occasion sera ainsi créée de nouer entre militaires des rapports internationaux. L'Italie enverra probablement une cinquantaine d'officiers, des lieutenants et des capitaines, peut-être quelques majors. Le ministère de la guerre a déjà enregistré de nombreuses demandes d'inscription. Seront naturellement préférés les officiers de gendarmerie *(carabinieri)* et ceux possédant quelqu'une des langues en usage en Macédoine.

L'Italie s'est distinguée en Crète dans des circonstances analogues ; là aussi, la gendarmerie a été réformée et commandée par des Italiens.

Ce n'est pas que le gouvernement admette toujours et partout leur emploi. C'est ainsi qu'il n'a pas autorisé pour l'Etat libre du Congo des engagements de trois années, à l'expiration desquels les officiers auraient retrouvé leur place dans le rang en Italie. Notre pays n'avait aucun avantage à donner suite à une semblable mission. Au contraire, l'emploi d'officier italien en Macédoine peut servir la cause de la politique internationale et n'être pas inutile à l'armée. Dans tous les cas, dépendre d'un commandant

en chef italien ne peut que faire plaisir à ceux de nos officiers qui serviront dans les Balkans.

* * *

Les examens d'admission à l'Ecole de guerre ont eu lieu fin février. Une première série d'épreuves sont destinées à déterminer la culture générale des candidats, leurs connaissances en histoire et le degré de leur instruction militaire. Les examens oraux portent sur le français, les mathématiques et la géographie.

Il peut être intéressant pour quelques-uns de vos lecteurs de connaître la nature des sujets imposés aux candidats. Je transcris les principaux :

Victor Alfieri, ses œuvres, leur importance et leur influence ;

Les événements de 1815 ; leur influence sur les conditions politiques et sociales de l'Europe contemporaine ;

Les révolutions de 1821 et de 1831 ;

Une région de l'Italie avant et après la révolution française ; comparaisons et commentaires ;

La Méditerranée à travers les siècles ;

La tradition et sa force, spécialement en ce qui concerne l'armée ;

L'offensive de l'infanterie selon la tactique moderne ;

La bicyclette dans les principales armées ; son emploi, son avenir ;

Le service d'avant-postes de l'infanterie en relation avec les armes modernes.

Pour chaque examen, le candidat a le choix entre trois sujets.

Erratum. — Une coquille s'est glissée dans le sommaire de la *Chronique espagnole* de notre livraison de février. A la dernière ligne de ce sommaire, au lieu de « L'armée et la *marine* antipatriotes », il faut lire « L'armée et le *moine* antipatriote ».

Cette erreur ressort clairement de la lecture de la *Chronique* Elle méritait néanmoins d'être corrigée.

BIBLIOGRAPHIE

Die Fürsorge für die Kriegsverwundeten einst und jetzt, par A. von SCHULTHESS-SCHINDLER, Dr Med. Füsi & Beer, Zürich. Prix 2 fr. 50.

Cette brochure de 80 pages grand in-8° forme le 104e fascicule annuel des publications de la « Hülfgesellschaft » de Zürich.

Aujourd'hui que le service militaire est obligatoire dans presque tous

les pays de l'Europe, que par conséquent chaque citoyen peut être appelé à risquer sa vie au service de la patrie, l'un des premiers devoirs des gouvernements est de veiller à la santé de leurs soldats et de prendre soin de leurs blessés. C'est pourquoi le service sanitaire, qui occupe déjà une place importante dans les armées modernes, prend de jour en jour plus d'extension. Ceci est tout spécialement le cas chez nous où, en ce moment, on crée, par l'organisation systématique des secours volontaires, un puissant auxiliaire pour le service de santé militaire.

Il est intéressant de comparer ce qui se fait aujourd'hui avec ce qui se faisait autrefois dans ce domaine. Nous voyons que, de toute antiquité, on sentit le besoin d'un service sanitaire, mais qu'il fallut très longtemps pour l'organiser ; qu'au moyen âge et au commencement des temps modernes, ce service était, particulièrement en Suisse, fort bien organisé ; que plus tard, il y eut un temps de recul jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du XIX[me] siècle, la Convention de Genève, sur l'iniative d'Henry Dunand, inaugurât une ère nouvelle.

Voilà ce que M. Schulthess dit dans sa préface et développe dans sa brochure. Il a su rendre celle-ci non seulement instructive, mais attrayante, par de nombreuses anecdotes, tirées en particulier de la campagne du Sonderbund. L.

Les sous-marins dans la prochaine guerre navale, par H. Noalhat. Un vol. in-8° de 246 pages, avec 20 figures. — Paris, Berger-Levrault, 1903. — Prix : 3 fr. 50.

Voici un ouvrage que les circonstances présentes rendent particulièrement intéressant. Est-il écrit avec la sereine impartialité de l'homme de science ? Je n'en jurerais pas. L'auteur me semble avoir obéi à une idée préconçue. Mais il la défend avec chaleur, non sans talent, et à l'aide de documents probants, d'arguments séduisants. Sa thèse est que la France a trop de cuirassés ou du moins qu'elle en a assez, et qu'elle n'aura jamais trop de croiseurs, de torpilleurs et de sous-marins. Nous devons multiplier les moyens de harceler l'ennemi, de l'exaspérer, de le fatiguer. Moucherons bourdonnant autour du lion (ou plus exactement du léopard britannique), nous l'userons par des escarmouches, et nous le mettrons dans un tel état d'énervement et de dépression, que, pour venir à bout de sa résistance, il suffira de lâcher sur lui une escadre toute fraîche qui aura attendu ce moment-là pour entrer en action. Et voilà, à en croire, M. Noalhat, quelle doit être la tactique navale de l'avenir. E. M.

L'armée japonaise, brochure in 8° de 32 pages. Paris, Chapelot, février 1904. Prix : 75 cent.

Cette plaquette est extraite de la *Revue militaire des armées étrangères*, publiée par le second bureau de l'Etat-major de l'armée. C'est-à-dire qu'elle contient des renseignements exacts. Et ils ont le mérite de l'actualité.

Les rivages indo-chinois, par M. R. Castex, enseigne de vaisseau. Un vol. grand in-8° de 327 pages, avec six croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1904. — Prix : 5 francs.

Cette « Etude économique et maritime » sort un peu du cadre des publications purement militaires. Bornons-nous donc à la signaler aux personnes qu'intéressent les questions coloniales, géographiques et même politiques. Peut-être, en ce moment, sont-elles plus nombreuses que jamais, l'attention du public se portant sur ce qui se passe en Extrême-Orient et envisageant les conséquences prochaines ou lointaines des événements qui s'y déroulent. E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & C[ie].

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 4 | Avril 1904

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE[1]

I

Les causes.

Si jamais conflit est apparu comme soumis à la loi de fer du développement historique des belligérants, c'est assurément le cas de la guerre actuelle.

Depuis des siècles, l'Empire russe aspire à des ports libres de glace, et les progrès croissants de sa population — elle s'élève aujourd'hui à 130 millions d'âmes — lui imposent l'acquisition de territoires d'émigration.

Le Japon, puissance insulaire, entretient, sur un domaine de 183 000 km. carrés (sans Formose), 46 millions d'habitants. Il souffre d'un excès de natalité. Il y va de son existence de posséder dans le voisinage de ses îles un sol propre à la colonisation où, sans rompre politiquement avec la mère-patrie ni affaiblir les liens qui l'unissent à elle, puisse se développer le surcroît de sa population.

Entre ces deux pays en constante expansion s'étalent des territoires susceptibles de leur fournir pour longtemps l'espace dont ils ont besoin, et ces territoires sont partie intégrante du sénile empire chinois. Telle la Corée, vassale de la Chine jus-

[1] Ce récit est basé sur les informations reçues au jour le jour. L'auteur s'applique à ne retenir que les nouvelles dignes de foi. Dans les cas où il ne réussirait pas, malgré ses efforts, à dégager l'exacte *vérité*, il requiert d'ores et déjà l'indulgence des lecteurs.

qu'en 1895, dont la complète impuissance politique s'ajoute à la richesse du sol pour tenter la convoitise de ses voisins.

Rappelant par sa situation et sa superficie (218 000 km. carrés) la presqu'île Italique, la Corée compte 9 millions d'habitants, de race et de langue apparentées aux Japonais, et ayant adopté sans y rien changer la culture chinoise. Le pays, abondant en terres cultivables, en forêts, en mines de charbon et en métaux, est administré par l'empereur J Höng qui, lui-même esclave de son harem, fonde son pouvoir sur un mandarinat pourri et sur une caste militaire de brigands.

La majeure partie du peuple coréen est formée de paysans misérables, peu soucieux de cultiver le sol autrement que pour s'assurer une chétive existence. Le 50 à 60 % des produits reviennent en effet aux percepteurs de l'impôt et à la soldatesque qui les accompagne. De fréquentes révoltes agraires sont la conséquence naturelle de cet état de choses.

Des siècles durant, la Corée fut une pomme de discorde entre la Chine et le Japon. Elle fut tributaire de la Chine du commencement du XVIII^e^ siècle jusqu'en 1895. Toutefois, le Japon obtint des droits particuliers, droits commerciaux et d'entrepôts, dont il s'autorisa pour accroître son influence économique. C'est ainsi que le port de Fusan, à l'extrémité sud de la presqu'île, devint une base commerciale et une colonie japonaise. De même Chemulpo, sur la côte occidentale, port de la capitale et résidence, Séoul. Quand donc les Russes entreprirent la construction de leur chemin de fer transsibérien, les Japonais eurent tous motifs de craindre le prochain voisinage, sur le continent, d'un rival supérieur en puissance qui ne tarderait pas à contrecarrer leurs prétentions sur la Corée, prétentions qu'ils n'avaient jamais abandonnées. Aussi, en 1894, tentèrent-ils, pour s'opposer aux Russes, un vigoureux effort.

Des troubles internes leur fournirent l'occasion de débarquer des troupes en Corée « pour la protection de leurs nationaux ». Les Chinois se levèrent afin de défendre leurs droits de suzeraineté, mais furent défaits sur terre et sur mer. Les Japonais, bientôt maîtres de la presqu'île, s'avancèrent à travers la Mandchourie sur Pékin, tandis que leur flotte s'emparait de Port-Arthur, Weï-Haï-Weï, puis occupait Formose.

Mais, au printemps de 1895, leur marche victorieuse sur Pékin fut interrompue tout à coup par l'intervention de la

Russie et de la France, auxquelles se joignit l'Allemagne. La paix de Simonosaki, signée le 17 avril 1895, les contraignit à renoncer à leur conquête, Formose excepté, et à se contenter d'une indemnité de guerre de 200 millions de taels (au cours de 7 fr. 50). La Corée fut proclamée indépendante.

Cependant, les Japonais, afin de n'être pas obligés de restituer le port de Weï-Haï-Weï, le remirent à l'Angleterre, et nouèrent avec cette puissance une convention, dont l'effet fut de les couvrir vis-à-vis de la France, alliée de la Russie.

L'indemnité de guerre fut consacrée à renforcer la flotte et l'armée.

Dès le temps de Pierre-le-Grand, l'Empire russe s'est efforcé de gagner à travers la Sibérie l'océan Pacifique et de prendre pied sur quelque rivage libre de glace. Ce ne fut qu'en 1857, toutefois, que la Chine consentit à voir dans l'Amour la ligne frontière. En 1860, les Français et les Anglais marchaient sur Pékin; les Russes franchirent l'Amour et prirent possession, entre l'Oussouri et la mer du Japon, d'un territoire chinois égal en superficie à la France et s'étendant jusqu'à la frontière septentrionale de la Corée. Au sud « du gouvernement de l'Oussouri », dont ils s'étaient emparés ainsi presque sans combat, ils fondèrent sur la baie Pierre-le-Grand le port de Vladivostok. Mais ce port encore, malgré sa latitude du 43e degré, qui est celle de Marseille, reste gelé pendant quatre mois d'hiver; en outre, il communique avec la haute mer par des détroits que commandent les îles du Japon.

Pendant une trentaine d'années, l'état des choses ne se modifia guère en Extrême-Orient. Les préoccupations russes se portaient sur les troubles de Pologne, sur la guerre de 1876-1878, et sur la conquête, dans l'Asie centrale, des khanats de Merw, de Buchara et de Samarkand. Mais la situation prit une autre tournure lorsque, le 29 mars 1891, le tzar décréta l'établissement du chemin de fer transsibérien. La puissance moscovite devait en être considérablement accrue.

L'année 1896 vit l'ouverture à l'exploitation de la ligne de la Sibérie occidentale, 1420 km., de l'Oural à Ob; l'année 1898 celle du tronçon de la Sibérie centrale, 1868 km., jusqu'au lac Baïkal. Pour la traversée de celui-ci, le transport des trains se fait par bateaux.

L'an d'avant déjà, en 1897, deux réseaux avaient été achevés dans la Sibérie orientale, celui du lac Baïkal à Stretensk, et la ligne de l'Oussouri, de Chaborowsk à Vladivostok. L'établissement du réseau intermédiaire, de Stretensk à Chaborowsk, fut ajourné, le transit devant s'effectuer par voie fluviale ; la navigation à vapeur emprunta le Schilka et l'Amour. Mais cet expédient ne pouvait durer. Un tracé permettant d'éviter le détour par l'Amour jusqu'à Chaborowsk, en traversant directement, en territoire chinois, la Mandchourie pour atteindre Vladivostok, devait présenter non seulement l'avantage d'une communication sensiblement plus courte, mais celui d'un parcours en des contrées climatériquement et économiquement mieux partagées.

C'est sur ces entrefaites que le 27 août 1896, une grosse nouvelle surprit le monde. Par une convention passée entre le gouvernement chinois et la Banque russo-chinoise, à Pékin, derrière laquelle agit le gouvernement russe, celle-ci s'engageait à construire, par le plus court, du lac Baïkal à Vladivostok, à travers la Mandchourie, une ligne de 1520 km. Cette ligne, placée sous le contrôle russe, devait être protégée par des troupes russes. En fait, ce traité équivalait à une main-mise de la Russie sur le nord de la Mandchourie.

Le 8 octobre 1897, autre traité, cette fois-ci entre la Russie et l'empereur de Corée : ce dernier abandonnait à des administrateurs russes la gestion des finances coréennes, et, peu après, des officiers russes entreprenaient la réforme de l'armée. Mais le manque d'argent ne leur permit pas de la pousser très avant. La même année, une « Société anonyme » obtint de l'empereur de Corée une concession pour « l'exploitation des forêts sur le Ya Lu ». Des colonies devaient être créées sur sol coréen, protégées par des postes de cosaques. Enfin, toujours la même année, au mois de décembre, une escadre russe s'établit à Port-Arthur, soi-disant afin d'hiverner dans un port à peu près libre de glace. Mais au printemps suivant, une convention était passée avec la Chine en vertu de laquelle cette dernière cédait à bail, pour 25 ans, à la Russie, la presqu'île de Kwantung avec les ports de Port-Arthur et de Talien-wan et lui concédait la construction d'un chemin de fer reliant Port-Arthur à la ligne du nord-mandchourien. Pour assurer la protection de ce chemin de fer « contre les entreprises des Thoungouses », la Russie fut autorisée à échelonner des troupes le long du tracé. Environ

16 000 hommes occupèrent des casernes et stations fortifiées. Port-Arthur reçut une forte garnison. Des paysans russes, soumis au service militaire naturellement, furent établis avec leurs familles le long de la ligne. On travailla fiévreusement aux fortifications de Port-Arthur, port de guerre, et au port de commerce de Talien-wan, lequel reçut le nom de Dalny.

Lorsqu'en 1900 l'insurrection des Boxers s'étendit de Chine en Mandchourie, d'importants tronçons du chemin de fer mandchourien étaient prêts à l'exploitation et servirent à des transports de troupes. Cependant, la majeure partie de ceux-ci eurent lieu par eau.

Une sanglante répression mit fin à l'insurrection. Des garnisons sensiblement renforcées n'en demeurèrent pas moins en Mandchourie. La Russie, solidement établie sur les confins territoriaux de la Corée, flanquait la presqu'île de ses deux ports de guerre de Port-Arthur et Vladisostok et avait pris pied dans l'administration de l'empire, cela sans préjudice de nouveaux coups décisifs sur l'échiquier de l'Extrême-Orient.

Le 30 mars 1900, elle obtint de la Corée un dépôt de charbon à Masampo, à l'extrémité sud de la presqu'île, tout près de Fusan. On pouvait s'attendre à ce que ce dépôt de charbon se transformât avant longtemps en un port de guerre. Par là se trouveraient menacées les communications japonaises entre Schimonoseki et Fusan, et coupée la voie essentielle par laquelle pouvait s'exercer en Corée l'influence japonaise. D'une manière générale, une fois la flotte de guerre russe en état de s'appuyer sur Port-Arthur, Masampo et Vladivostok, le Japon, au point de vue maritime et stratégique, était coupé de la Corée.

Mieux encore. Au printemps 1903, un édit du tsar érigea un « gouvernement d'Extrême-Orient ». A sa tête fut placé l'amiral Alexeieff, avec titre de vice-roi. Alexeieff reçut des pouvoirs illimités, tant politiques que civils et militaires, aux fins, en lieu et place du tsar et en son nom, d'administrer la Transbaïkalie, le gouvernement de l'Oussouri, le Kwantung et les territoires de protection du chemin de fer mandchourien.

Un pouvoir militaire despotique aussi indépendant, ayant derrière lui toute la puissance de l'Empire moscovite, ne pouvait que conduire très promptement à une politique d'annexion. Les circonstances le démontraient avec la clarté de l'évidence. Pas à pas, le Japon voyait refoulées ses prétentions sur la

Corée. Il lui fallait renoncer à tous ses espoirs ou partir en guerre.

En principe, la diplomatie japonaise n'avait aucun droit à s'immiscer dans les conventions qu'il plaisait à la Russie de passer avec la Chine et la Corée. Mais elle n'eût pas de peine à découvrir un expédient. D'accord avec les Etats-Unis et l'Angleterre, elle conclut avec la Chine des traités de commerce. En vertu de ceux-ci, la Chine, usant de ses droits de souveraineté sur la Mandchourie, ouvrit au commerce de toutes les nations les deux villes de Moukden et d'Antung. Une convention de ce genre permettait au Japon, en s'appuyant diplomatiquement sur les deux autres puissances, de contraindre la Russie à déclarer jusqu'à quel point elle reconnaissait la souveraineté de la Chine en Mandchourie.

La Russie ne se sentait pas prête à la guerre. D'autre part, l'idée d'abandonner la moindre parcelle des avantages acquis n'effleurait pas son esprit. Elle répondit évasivement et s'efforça de tirer les négociations en longueur, tout en renforçant ses garnisons en Extrême-Orient et complétant ses approvisionnements de guerre... jusqu'au jour où le Japon perdit patience.

Le 5 février, contraint par l'opinion publique au plus haut point surexcitée et prête à la révolution, le gouvernement japonais rompit les relations diplomatiques avec la Russie.

II

Les forces militaires du Japon.

Le jour où les forces militaires japonaises, organisées sur le modèle européen, auront atteint leur complet développement, l'Empire du Mikado, avec ses 46 millions d'habitants, disposera d'une armée de 460 000 hommes en temps de paix et de plus d'un million d'hommes sur pied de guerre. Actuellement, deux choses lui font défaut pour atteindre ce résultat : les moyens financiers et un cadre d'officiers exercés.

Le Japon n'a sérieusement imité les armées européennes qu'à partir de 1872. A cette époque, les fondements de la réforme militaire furent posés par des officiers allemands : administration, organisation de l'armée, instruction, des unités supérieures

jusqu'au simple soldat, tout a été taillé sur le patron de la Prusse. Après la victoire de 1894 sur la Chine, les officiers européens furent congédiés ; les Japonais se sentaient en état de voler de leurs propres ailes.

La base de la constitution militaire est le service général obligatoire et personnel. Toutefois, vu l'abondance du personnel, on ne retient, par motifs budgétaires, que la moitié des recrues utilisables. Le sort prononce qui doit servir et qui est renvoyé dans la réserve de recrutement.

Le Japonais passe sous les drapeaux de 20 à 22 ans ; pendant les quatre années qui suivent, il appartient à la réserve de l'armée active ; à 27 ans, et pour cinq années, soit jusqu'à 31 ans révolus, il figure dans la landwher (armée territoriale).

L'armée de campagne est répartie en douze divisions de ligne et une division de la Garde, celles-là recrutées strictement par arrondissements territoriaux, celle-ci levée sur l'ensemble du territoire national. Dans chaque division, *l'infanterie* forme deux brigades de deux régiments à trois bataillons ; *la cavalerie*, un régiment à trois escadrons ; *l'artillerie*, un régiment de deux groupes de trois batteries. Viennent en surcroît dans la 1re division et dans la garde deux régiments de cavalerie et trois d'artillerie utilisables, en cas de guerre, comme troupes de corps dans les formations de corps d'armée qui peuvent être constituées à ce moment-là. En troupes du génie, la division dispose d'un bataillon de pionniers à trois compagnies. Enfin les troupes de santé et les trains nécessaires. Quelques divisions possèdent des sections de mitrailleuses.

Ces diverses formations représentent pour l'armée de première ligne un effectif de 152 bataillons, 55 escadrons et 114 batteries, soit 132,000 fusils, 8200 sabres et 684 canons de campagne et de montagne.

Tenant compte de la nature du terrain tant en Corée qu'au Japon, on a formé dans l'artillerie de l'armée de campagne sept groupes de montagne, soit 21 batteries.

N'est pas comprise dans l'armée de campagne, mais pourrait marcher néanmoins après avoir été remplacée par des troupes de seconde ligne, une division de garnison de Formose.

Comme troupes de seconde ligne, le Japon dispose d'une landwehr mobile de 104 bataillons, 26 escadrons, 52 batteries, 26 compagnies de pionniers et autant de compagnies du train.

En outre, lors de la mobilisation, on forme avec les hommes en supplément dans la réserve de l'armée active : 52 bataillons d'infanterie, soit un bataillon par régiment, 17 escadrons, 19 batteries, 13 compagnies de pionniers et 13 du train. Ces unités servent de noyaux pour l'instruction des hommes non exercés de la réserve de recrutement, dont le nombre pour l'armée de campagne peut être évalué à 150 000. Huit semaines environ après l'achèvement de la mobilisation, ces 52 unités, complétées peut-être par les éléments aptes du cadre de landwehr, peuvent être mobilisées en 52 régiments de réserve ou de marche. Les armes spéciales également, quoique en de moindres proportions, sont en mesure de constituer des formations nouvelles importantes, de telle façon que l'armée de campagne qui entre en action avec un effectif d'environ 180 000 hommes de première ligne, peut être portée à 300 000 hommes.

Les troupes exercées d'infanterie et d'artillerie sont à la hauteur, dit-on, des meilleures des armées européennes. La cavalerie serait de moindre valeur, le Japon ne possédant pas de cheval de guerre convenable. Cette lacune doit être comblée par des achats à l'étranger (en Hongrie et aux Etats-Unis). Mais bien qu'en ces derniers temps de tels achats aient eu lieu en nombre, la situation n'en a pas été sensiblement améliorée.

L'armement sort des fabriques nationales mais diffère peu des modèles allemands, pour l'infanterie aussi bien que pour l'artillerie.

Le système de défense fortifiée est en rapport avec la considérable étendue des côtes. Il est établi de façon grandiose et comporte l'armement d'artillerie cuirassée le plus moderne.

L'enseignement militaire supérieur est donné dans de nombreux instituts à la tête desquels l'Académie de guerre. L'état-major général est absolument à la hauteur de sa tâche.

Le développement de la flotte de guerre japonaise a marché de pair avec celui de l'armée de terre ; c'est une conséquence impérieuse de la nature insulaire du pays ; sans la supériorité sur la flotte ennemie, aucune entreprise continentale de quelque envergure n'est possible. Aussi bien le Japon bénéficie-t-il de la condition fondamentale d'une bonne marine de guerre. Une grande partie de sa population vit de pêche et de navigation. La flotte commerciale s'est développée à tel point qu'elle chiffre aujourd'hui par 900 vapeurs et 25 000 voiliers.

La flotte de guerre japonaise est forte de 156 navires et transports. De ceux-ci constituent la flotte active :

Huit vaisseaux de ligne, desquels le *Mikasa*, l'*Asahi*, le *Hatsuse* et le *Shihischima* sont de nouvelles et puissantes constructions, avec un déplacement de plus de 15 000 tonnes. Six croiseurs cuirassés : l'*Adzuma*, l'*Iwate*, *Idzumo*, *Atsama*, *Tokiwa* et *Yakumo*, déplaçant tous plus de 9000 tonnes. Il faut y ajouter le *Kassuga* et le *Nissin*, de 7700 tonnes, achetés à Gênes et arrivés après les premières hostilités. 14 croiseurs protégés de divers tonnages, 22 canonnières, 15 contre-torpilleurs et 65 torpilleurs. L'effectif du personnel de la flotte de guerre est de 1500 officiers et 28 000 hommes. Ces 150 bâtiments ont un tonnage total de 260 000 tonnes, et un armement de 134 pièces de grosse artillerie, 400 pièces d'artillerie moyenne, 930 canons à tir rapide. Les vaisseaux de ligne ci-dessus dénommés sont armés chacun de 4 canons de 305 et de 14 canons à tir rapide de 15 centimètres.

En 1894 déjà, la flotte de guerre japonaise, alors à ses débuts, a révélé son esprit de hardiesse et d'entreprise.

Comparé à l'Européen, spécialement au Russe, le soldat japonais est, comme on sait, de stature plus petite avec une apparence chétive, mais il est tenace, mobile, infatigable dans les marches aussi longtemps qu'il n'est pas chargé, sobre et d'une irréprochable discipline.

Les représentants des traditions guerrières de la nation sont les Samouraï, antique noblesse d'arme et de gouvernement, dont la révolution de 1872 a aboli les privilèges, mais qui, néanmoins, ne dépouilleront pas de longtemps leur influence sur la vie publique. On admet que les Samouraï comptent à peu près 400 000 familles et 1 $^1/_2$ million d'individus. Ils sont imbus des antiques traditions de chevalerie de leur caste, et ont hérité de ses membres le caractère guerrier, porté aux aventures, avec le mépris de la mort et l'esprit de sacrifice poussé jusqu'au fanatisme quand l'honneur national est en jeu. L'administration comme le corps des officiers et des sous-officiers est actuellement composé de Samouraï presque exclusivement.

A côté de ces qualités combatives, on prête au Japonais un patriotisme poussé jusqu'à l'insupportable vanité ; son ardeur est souvent un feu de paille ; envers ses ennemis, on lui re-

proche une cruauté raffinée ; les vertus dont il se pare sont plus apparentes que réelles.

La grosse épreuve par laquelle passe actuellement le peuple japonais mettra en lumière ce qui dans ce jugement est vrai ou faux.

III

Les forces militaires russes en Extrême-Orient.

1. *L'armée de Mandchourie et sa mobilisation.*

L'armée de campagne de l'Empire russe est la plus nombreuse du globe terrestre. Sur pied de guerre, les seules troupes de première ligne mettent à la disposition du tsar 2 800 000 combattants.

Pour la formation de cette armée, un contingent de 900 000 recrues est levé chaque année ; 300 000 (en 1902, 318 000) sont incorporées. Le passage sous les drapeaux est de quatre années ; le service dans la réserve de neuf ans.

Dans la *Russie d'Europe* et au *Caucase*, les effectifs permanents forment 52 divisions d'infanterie, 10 brigades de chasseurs, 24 divisions et 2 brigades de cavalerie, 52 brigades d'artillerie, 8 groupes d'artillerie de chasseurs, 6 régiments d'obusiers de campagne, 46 batteries à cheval, 25 bataillons de sapeurs. Le tout, groupé en 25 corps d'armée, plus un certain nombre d'unités indépendantes, compte 1018 bataillons, 636 escadrons, 501 batteries.

Dans le gouvernement militaire du *Turkestan* sont stationnés, en fait de troupes de campagne, 40 bataillons, 48 escadrons, 17 batteries, 2 bataillons de sapeurs.

Dans le gouvernement militaire sibérien d'*Omsk* : 9 bataillons, 8 escadrons, 2 batteries.

Au commencement de 1903 stationnaient en Extrême-Orient deux corps d'armée, forts l'un dans l'autre, de 52 bataillons, 34 escadrons, 19 batteries, 3 bataillons de sapeurs.

En résumé, l'effectif total de paix est pour l'Empire entier de 1127 bataillons, 726 escadrons, 539 batteries, 30 bataillons de sapeurs.

Pendant l'année 1903, de nouveaux renforts furent dirigés

sur l'Extrême-Orient. Les brigades de chasseurs de la Sibérie orientale furent portées de six à neuf, chacune à quatre régiments de deux bataillons ; le nombre des bataillons devint ainsi de 72. L'organisation des nouvelles formations se poursuit de la façon suivante : un certain nombre de régiments d'infanterie d'Europe (à quatre bataillons) fournissent chacun une de leurs compagnies. Celles-ci sont remplacées dans le régiment par des hommes des quinze autres compagnies plus un appoint de recrues qui maintient les effectifs.

Dans l'été 1903, deux brigades à 8 bataillons, avec un groupe de 3 batteries (de 8 pièces chacune), furent dirigées sur la Transbaïkalie « pour procéder à des essais de transport par le chemin de fer sibérien ». Ces brigades furent empruntées au X^e^ corps d'armée à Karkow, 31^e^ division, et au XVII^e^, à Moscou, 35^e^ division. Ces troupes, auxquelles il faut ajouter la 1^re^ brigade de réserve sibérienne à 4 bataillons stationnés en Mandchourie, portèrent les forces d'infanterie à 92 bataillons.

En *cavalerie*, stationnaient en Extrême-Orient les brigades cosaques de Transbaïkalie et de l'Oussouri et deux régiments indépendants, au total 35 escadrons.

Artillerie : Deux brigades d'artillerie de campagne de la Sibérie orientale, l'une de 8, l'autre de 4 batteries, le demi-régiment de Transbaïkalie : deux batteries de 8 pièces, deux batteries à cheval de Cosaques à 6 pièces. Comme formations nouvelles arrivèrent les deux groupes à trois batteries des X^e^ et XVII^e^ corps d'armée, et deux groupes à deux batteries d'artillerie de chasseurs. Total, 24 batteries attelées et deux batteries à cheval, représentant 204 pièces.

Génie : 3 bataillons.

Troupes de forteresse : 9 bataillons d'infanterie de forteresse, dont 4 à Port-Arthur, 4 à Vladivostok et 1 à Nikolajewsk ; 2 bataillons d'artillerie de forteresse, 1 bataillon de chemins de fer, 1 compagnie de sapeurs et 3 de mineurs, une section de télégraphe.

Le décret de mobilisation du 10 février ordonne la formation de *troisièmes bataillons* dans les régiments de chasseurs de la Sibérie orientale.

Les brigades de réserve russes à 4 bataillons forment le noyau de quatre régiments constitués à la mobilisation par l'appel de réservistes. La I^re^ brigade de réserve de Sibérie

forma donc la Ire division de réserve de Sibérie à 16 bataillons de campagne.

Des régiments cosaques du deuxième tour de la Sibérie orientale pour la formation desquels les régiments du premier tour disposent en temps de paix de nombreux officiers surnuméraires, fut formée la Ire division de cosaques de Transbaïkalie. Sera constituée de la même façon la cavalerie de corps du IVe corps d'armée de Sibérie.

Pour l'artillerie aussi de nouvelles formations et des envois d'Europe indispensables entrent en ligne de compte, mais les renseignements font défaut.

L'ordre de mobilisation a créé un troisième corps d'armée de Sibérie. Peu après a été désigné le commandant d'un quatrième corps. L'infanterie des trois premiers corps a été formée, par corps, de trois brigades de chasseurs. Restent pour le IVe les deux brigades d'infanterie des 31e et 35e divisions et la Ire division d'infanterie de réserve sibérienne. Ainsi, et jusqu'au moment où de grands corps de troupes auront pu arriver d'Europe, l'armée de Mandchourie aura la constitution suivante :

Ier corps d'armée de Sibérie : 36 bataillons, 14 escadrons, 8 batteries (dont 2 batteries de montagne).

IIe corps d'armée de Sibérie : 36 bataillons, 12 escadrons, 7 batteries (dont 1 à cheval).

IIIe corps d'armée de Sibérie : 36 bataillons, 12 escadrons, 7 batteries (dont 1 à cheval).

IVe corps d'armée de Sibérie : 32 bataillons, 12 escadrons, 6 batteries.

Div. de cav. de Transbaïkalie : 24 escadrons, 2 batteries (à cheval).

Total : 140 bataillons, 74 escadrons, 30 batteries, dont deux batteries de montagne, quatre batteries à cheval, en tout 232 canons.

Comme une brigade de chasseurs a été envoyée en renfort à Port-Arthur et à Vladivostok, il ne restera disponible, une fois la mobilisation achevée, que 116 bataillons d'infanterie pour les opérations en rase campagne. Les forces combattantes de l'armée de campagne seront ainsi réduites à 92 000 fusils, 10 300 sabres et 232 canons.

La question se pose maintenant du temps nécessaire à la mobilisation.

Au moment de l'ouverture des hostilités, les garnisons russes de l'Asie orientale étaient réparties sur un territoire compris de Schann-Haï-Kwan à Nikolajewsk, 2500 km., et du lac Baïkal à Vladivostok, 2000 km. La Ire division de réserve de Sibérie avait à prélever dans ce rayon si étendu et privé en grande partie de télégraphe et de chemins de fer 14000 réservistes. Les cosaques du deuxième tour devaient y être levés également. Les deux brigades des 31e et 35e divisions devaient tirer d'Europe 8000 réservistes à transporter par voie ferrée en Mandchourie après leur réunion dans les camps sis à l'est du Baïkal.

Pour les 72 bataillons de chasseurs stationnés en Orient, l'augmentation est de 8 à 10000 réservistes tirés d'Europe. Quant aux 36 troisièmes bataillons des régiments de chasseurs, représentant 36000 hommes, il sont formés en Europe et de là transportés sur le théâtre des opérations.

Doivent être aussi transportés les réservistes de 26 batteries de campagne et les autres batteries d'Europe.

La mobilisation de la cavalerie et de l'artillerie exige en outre de grands transports de chevaux. Est également indispensable le transport de chevaux et de voitures pour les trains dont les effectifs ne représentaient pas, à l'ouverture de la guerre, la moitié des besoins des quatre corps d'armée.

Ce ne sera qu'une fois toutes ces exigences accomplies que l'on pourra songer à tirer de la Russie d'Europe d'autres grandes unités.

2. *Le chemin de fer transsibérien.*

Pour la compréhension de la mobilisation russe et pour celle de la conduite des opérations, il est nécessaire de déterminer une fois pour toutes la capacité d'exploitation du chemin de fer transsibérien. Celui-ci sera jusqu'à un certain point l'artère vitale dont dépendra le nombre et l'état des troupes en Extrême-Orient.

La ligne de Sibérie a été établie avec une hâte qu'expliquent de pressantes nécessités politiques et militaires, mais qui n'est pas un facteur de solidité. A la vérité, une reconstruction doit lui procurer son intégrale capacité d'exploitation, mais cette reconstruction, actuellement en œuvre, est loin d'être terminée.

La ligne est à voie unique ; les intervalles entre les stations

de croisement sont de 40 kilomètres au maximum[1]. Une partie des ponts sont en bois ; la voie est établie légèrement, les traverses très séparées les unes des autres. Certaines installations sont même provisoires. Dans l'Oural et dans le massif montagneux du Chingam, au nord de la Mandchourie, les rampes sont si raides et les courbes à si courts rayons que les trains circulent par tranches attelées de deux locomotives et poussées par une troisième. Il en sera ainsi dans le Chingam tant qu'un tunnel projeté de 3000 m. n'aura pas été percé. D'une manière générale, des locomotives lourdes ne peuvent être employées sur tout le réseau non plus que de longs ou de lourds convois. En plusieurs points, le trafic risque en hiver des interruptions causées par l'accumulation des neiges que chasse le vent, tandis qu'au printemps, les glissements de terrain sont à redouter.

Le lac Baïkal partage la ligne en deux sections. L'achèvement du tronçon qui doit la compléter en contournant le lac au sud est prévu pour le milieu d'août 1905. En attendant, les communications se font par le lac, à l'aide de deux bateaux, dont l'un, le *Baïkal*, peut transporter 18 voitures, l'autre, l'*Agara*, 12. Le trajet, aller et retour, ne pouvant être accompli plus de deux fois en 24 heures, c'est 120 essieux qui peuvent être traversés par jour.

Pour l'hiver, depuis l'ouverture des hostilités, une voie ferrée a été établie sur la glace épaisse d'un mètre, destinée au transport sur la rive orientale de matériel de chemin de fer vide. La section orientale du Transsibérien manque, en effet, de matériel roulant. Les colonnes font la traversée à pied ou à cheval. Mais il faut compter avec les tempêtes violentes qui ne sont pas rares dans ces parages, et qui peuvent interdire toute traversée pendant des jours entiers. En hiver, le thermomètre se maintient d'une manière durable entre —30 et —40 degrés centigrades.

Même en faisant abstraction de ce trajet, le plus compliqué, il y a lieu de remarquer que la capacité de transport de la ligne sur terre est restreinte. Au moment de la révolte des Boxers, il n'a pas été possible de lancer, en 24 heures, plus de trois trains de trente essieux (sans locomotive). Actuellement, ce maximum

[1] C'est l'intervalle maximum qui compte pour le calcul du nombre des trains pouvant passer par jour.

peut-être porté à sept; certains journaux russes disent même neuf, ce qui est difficilement admissible.

Un exemple nous mettra mieux à même d'apprécier le rendement possible.

Un régiment d'infanterie russe, à 4 bataillons (3200 fusils), compte, sur pied de guerre, 7 officiers d'état-major, 72 capitaines et officiers subalternes, 4000 hommes, 43 chevaux de selle dont 13 pour estafettes montées, 150 chevaux de trait, 43 chariots à quatre roues, 34 chariots à deux roues.

Pour évacuer un régiment, il faut : Pour l'état-major et son bureau : 4 essieux ; pour les officiers de troupe : 16 essieux ; pour les 4000 soldats, à 14 par essieu : 286 essieux ; pour 193 chevaux, à trois par essieu : 64 essieux ; pour 120 essieux de chariots ; 80 essieux de vagons ; soit, au total, 450 essieux.

En outre, le régiment doit emporter des vivres pour 25 jours au moins, afin de n'être pas obligé, pendant le voyage et les premiers jours de son arrivée à destination, de prélever sur les rations de réserve ni sur les approvisionnements de l'intendance.

Tablons sur un minimum, admettant qu'ici ou là, en cours de route ou sur le théâtre des opérations, il est possible de compléter l'ordinaire. A un kilo par jour et par homme, y compris l'eau potable, et à cinq kilos par jour et par cheval, cela représente 125 tonnes pour 25 jours. Déduction faite du poids propre des vagons, l'on peut charger l'essieu de deux tonnes, au plus, en sorte que c'est encore 63 essieux accaparés par les vivres.

Le transport du régiment d'infanterie exigera donc 512 essieux.

Or, sur un train de 30 essieux, il en faut réserver deux pour le personnel du train et deux autres pour une voiture-cuisine avec pharmacie, provisions courantes, etc. Restent disponibles pour les besoins proprement militaires, 26 essieux, ce qui représente pour les 512 essieux du régiment 20 trains en chiffre rond. A raison de sept convois par jour, le transport exigera donc trois fois vingt-quatre heures ; à raison de neuf convois, deux jours et demi. En définitive, on peut poser cette donnée, que le Transsibérien est capable de transporter une moyenne de 1300 à 1600 combattants par jour, avec leurs états-major, leur train et le matériel d'entretien.

S'il s'agit des réservistes, sans chevaux, ni train, ni appro-

visionnements, cette moyenne peut être élevée à 2500-3000 hommes.

Un autre calcul, que nous ne détaillerons pas, permet de conclure que la ligne n'est pas en mesure de ravitailler en denrées alimentaires une armée de plus de 250 à 300 000 hommes et 40 à 50 000 chevaux. Une fois cet effectif atteint, toute la capacité de transport du chemin de fer sera accaparée par les exigences de l'entretien et les convois de renforts cesseront d'eux-mêmes.

Ces appréciations paraissent confirmées par la récente nouvelle que le 15 mars commencerait le transport de troupes des Xe et XVIIe corps d'armée. Ainsi les envois de renforts nécessités par la mobilisation des formations ci-dessus indiquées ont duré jusqu'au 15 mars, c'est-à-dire que ce jour-là se sont ébranlés les convois emportant les derniers échelons de ces renforts. Le trajet comportant une durée de 22 jours, ils ne parviendront que le 5 avril à Kharbin.

Le transport des deux corps d'armée, dont deux brigades, avec probablement deux groupes d'artillerie, sont déjà en Extrême-Orient, prendra deux mois, durée du voyage compris. Ces troupes ne seront donc prêtes à entrer en ligne en Mandchourie qu'au milieu de juin. Nous n'avons donc pas, pour l'instant, à nous en occuper.

3. *La flotte russe.*

L'Empire russe possède deux flottes séparées, celle de la Baltique et celle de la Mer Noire. Cette dernière, de beaucoup la moins importante, ne peut, pour la guerre actuelle, entrer en ligne de compte, des traités internationaux lui interdisant le passage du Bosphore et des Dardanelles.

La flotte de la Baltique a libre accès dans toutes les mers. A elle seule, elle possède sur les forces japonaises une importante supériorité en vaisseaux de ligne et en croiseurs cuirassés. Mais au début de la guerre, une moitié de cette flotte seulement avait atteint les eaux de Chine.

En 1904, la flotte russe de la Baltique comptait 20 vaisseaux de ligne, soit 220 700 tonnes, dont 7 encore en construction et 13 en service, et 14 grands croiseurs déplaçant 111 200 tonnes. Au moment où le Japon ouvrit les hostilités, se trouvaient en Extrême-Orient :

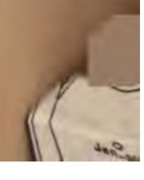

Carte

Revue militaire suisse

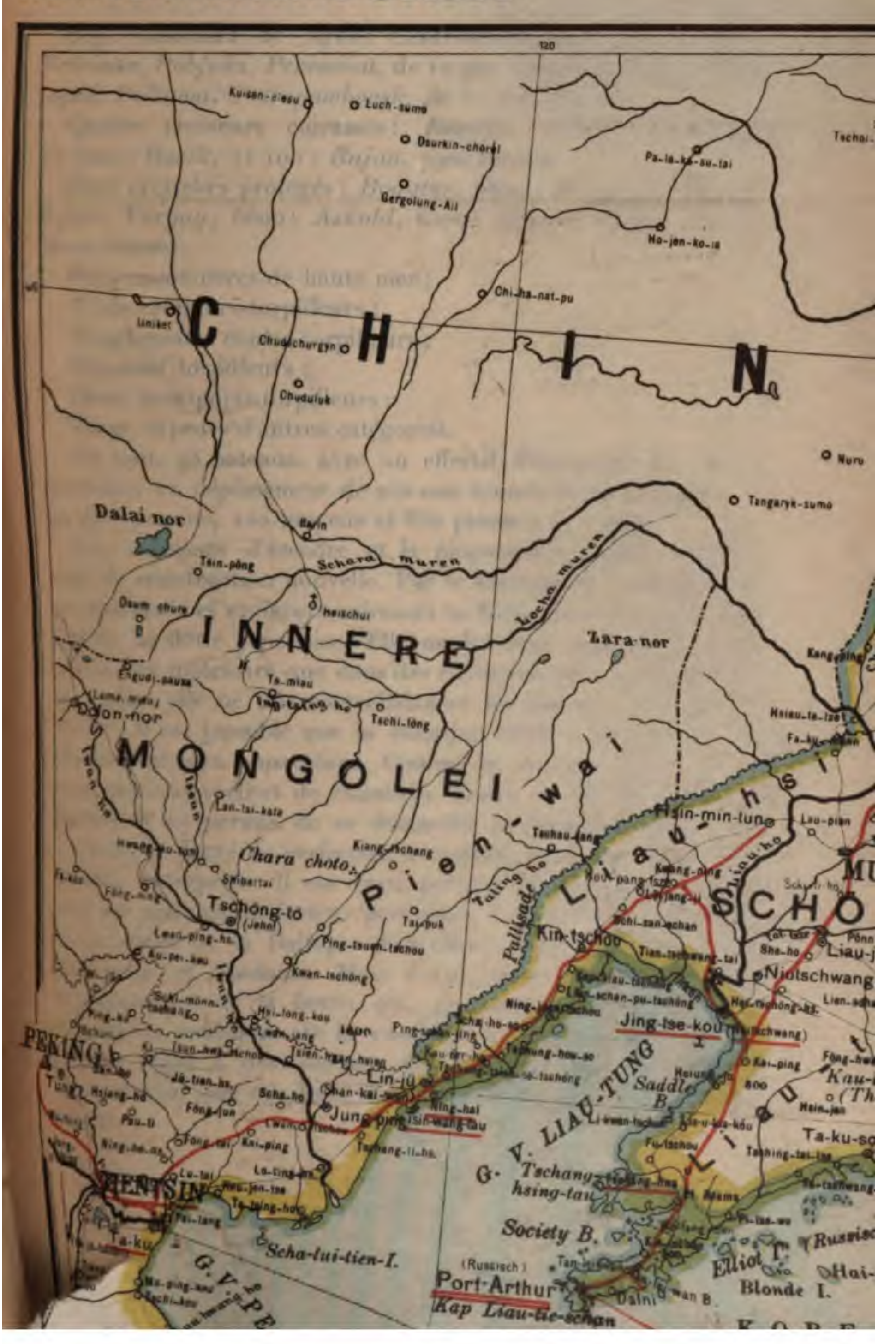

Carte

[Re]vue militaire suisse

CHINA

INNERE MONGOLEI

Liau-tung

Niutschwang

Port-Arthur

Tientsin

Sept vaisseaux de ligne : *Cesarewitch*, de 13 300 tonnes ; *Retvisan*, *Pobjeda*, *Pereswiat*, de 12 900 tonnes chacun ; *Sebastopol*, *Poltawa*, *Petropawlowsk*, de 11 100 chacun.

Quatre croiseurs cuirassés : *Rossija*, 12 800 ; *Gromoboï*, 12 000 ; *Rurik*, 11 100 ; *Bajan*, 7900 tonnes.

Sept croiseurs protégés : *Bogatyr*, 6800 ; *Diana* et *Pallada*, 6700 ; *Varyag*, 6600 ; *Askold*, 6100 ; *Bojarin*, 3300 ; *Novik*, 3000 tonnes.

Sept canonnières de haute mer ;

Trois croiseurs-torpilleurs ;

Vingt-quatre contre-torpilleurs ;

Dix-neuf torpilleurs ;

Deux transports-torpilleurs ;

Vingt vapeurs d'autres catégories.

En tout, 93 bateaux, avec un effectif d'équipages de 15 000 hommes, un déplacement de 202 000 tonnes et un armement de 42 gros canons, 220 moyens et 850 pièces à tir rapide.

Les cuirassés d'escadre et la plupart des grands croiseurs sont de construction nouvelle. Par le tonnage et l'armement de ses cuirassés et croiseurs-cuirassés la flotte russe se rapprochait fort de la flotte japonaise. Elle ne lui était dans tous les cas pas si fort inférieure que dans des circonstances un tant soit peu favorables elle ne pût contrebalancer les chances d'un combat décisif. Il est possible que la situation réelle n'ait pas répondu absolument aux apparences. Comme la majeure partie de ses constructions sortent de chantiers russes et ont été armées en Russie, il est permis de se demander si l'industrie de ce pays a atteint le degré de perfection nécessaire pour une aussi considérable entreprise. Il est aussi permis de se demander quels sont les qualités du facteur personnel. Certes, la Russie recrute sur les rives de la Baltique d'excellents marins de nationalités allemande et suédoise. Mais il faut tenir compte du rapide accroissement de la flotte, qui, peut-être, avec en outre les obligations politiques de la russification, ont engagé l'autorité à faire appel à des renforts de l'intérieur qui ne sauraient élever autant que cela peut être désirable les qualités de l'armée navale.

La guerre navale en février et mars.

1. *La surprise de la flotte russe à Port-Arthur.*

S'emparer de la Corée et l'occuper ; expulser les Russes de la Mandchourie méridionale, tel le but du commandement japonais. C'est une mission nettement offensive, politiquement et stratégiquement.

Du côté russe, gagner du temps est le principal objectif : gagner du temps afin de réunir les abondantes ressources de l'empire pour la défense puis pour la contre-attaque. Ainsi, au début, stratégiquement aussi bien que politiquement, mission défensive.

Si le Japon veut prendre pied sur le continent solidement, une condition préalable s'impose à lui : la destruction ou tout au moins l'amoindrissement des forces navales russes.

Alors que la guerre devenait imminente, l'amiral Alexeief, vice-roi de l'Asie orientale, a divisé sa flotte. Elle forme deux groupes éloignés l'un de l'autre. A Vladivostok, une escadre de quatre croiseurs, *Rurik*, *Rossja*, *Gromoboï* et *Bogatyr* sous le contre-amiral Reitzenstein. A Port-Arthur, le gros. Cependant le croiseur rapide *Varyag* et la canonnière *Koreetz* avaient convoyé le vapeur russe *Sungari*, chargé de troupes destinées à la garde de la légation russe à Séoul. Ayant débarqué ces troupes à Chemulpo, les trois bâtiments y sont demeurés, tant pour la protection de la légation que pour surveiller les agissements japonais, débarquement de soldats déguisés, par exemple, et importation sur le territoire « neutre » de la Corée de matériel de guerre, toutes entreprises auxquelles, depuis quelque temps, le Japon se livrait. Là, cette petite escadre fut surprise par l'ouverture des hostilités.

Il paraîtrait aussi que l'insuffisance du port de Port-Arthur n'aurait pas été étrangère à cette dispersion de la flotte. Quoi qu'il en soit, l'amiral russe se mettait ainsi dans l'impossibilité de se porter à la rencontre des Japonais et de leur livrer un combat décisif avec quelque chance de succès. Avec des forces réunies, celui-ci n'eût point été impossible. En 1866, à Lissa, l'amiral autrichien Tegethoff l'a emporté dans des conditions

analogues, et d'autres héros de la guerre maritime avant lui, cela malgré des différences d'effectifs sensiblement plus fortes.

Mais il semble être rentré dans les plans du commandement russe de comprendre la flotte dans ses intentions défensives ; de se borner, depuis les positions de flanc de Vladivostok et de Port-Arthur, à menacer de surprises les débarquements japonais et d'attendre des renforts d'Europe.

Port-Arthur.

Le port fortifié de Port-Arthur, à l'extrémité sud-est de la presqu'île du Liao-Tung, est un port naturel encaissé dans le plateau escarpé qui domine la mer. On y pénètre du sud par un goulet de 260 mètres de large environ et d'une longueur de 700 mètres. A l'intérieur des terres, ce goulet s'élargit en un bassin à deux ramifications, le « port ouest », de moindre dimension, et le « port est », plus étendu. Ce dernier, profondément creusé, est le port de guerre. La ville est construite

tout autour. Il a suffisamment de fond pour recevoir les bâtiments de guerre, mais son exiguïté ne lui permet pas de les recevoir en grand nombre. Sur les hauteurs qui encadrent la ville et les quais, sont établis les forts et les batteries. Les marées sont très fortes. A marée basse, émergent le long de la côte rocheuse de longs îlots plats. La traversée du goulet est interdite pendant ce temps aux navires de plus de 7 mètres de tirant d'eau. Pour être prête au combat, la flotte russe devait s'ancrer dans la rade extérieure.

Le 6 février, date de la rupture diplomatique, l'escadre, sous les ordres de l'amiral Stark, sortit du port et jeta l'ancre dans la rade extérieure. Elle comprenait les sept vaisseaux de ligne: *Cesarewitsch, Retvisan, Petropawlowsk, Poltawa, Sébastopol, Pereswijat* et *Pobjeda*; les six croiseurs: *Bajan, Diana, Pallada, Askold, Nowik* et *Bojarin*, et 13 contre-torpilleurs et torpilleurs. L'amiral Stark fit éclairer vers l'est et le sud.

Aux environs de minuit, dans la nuit du 8 au 9 février, fut signalée l'approche de la flotte japonaise, et tout-à-coup, inattendus, surgirent à proximité immédiate les torpilleurs japonais. Ils furent accueillis par un feu violent de l'artillerie à tir rapide.

L'amiral Togo, commandant de la flotte de combat japonaise, forte de 5 cuirassés d'escadre, 12 croiseurs et 14 torpilleurs et contre-torpilleurs, avait quitté le port de Sassebo, sur la côte ouest de l'île de Kiushiu, le 6 février au soir. Il s'était mis en route, accompagnant six transports chargés de troupes à destination de Tschemulpo. Il devait couvrir leur débarquement.

L'intention des Japonais était de jeter une armée sur le continent, sans même avoir recherché au préalable une décision sur mer, et de s'emparer de la capitale ainsi que de l'administration coréennes, soit d'un Etat qui avait déclaré sa neutralité, reconnue formellement par la Russie comme par le Japon !

L'amiral Togo apprit la présence de la flotte russe devant Port-Arthur par des radiogrammes échangés entre l'amiral Alexeief et Tschemulpo et qu'interceptèrent les croiseurs japonais. Arrivé à la hauteur de Mokpo, il résolut de ne pas se borner à couvrir d'une manière passive le débarquement de Tschemulpo, mais d'attaquer la flotte ennemie. Il laissa l'amiral Uriu escorter le transport avec les quatre plus anciens croiseurs et trois torpilleurs, et se dirigea avec le gros sur Port-Arthur.

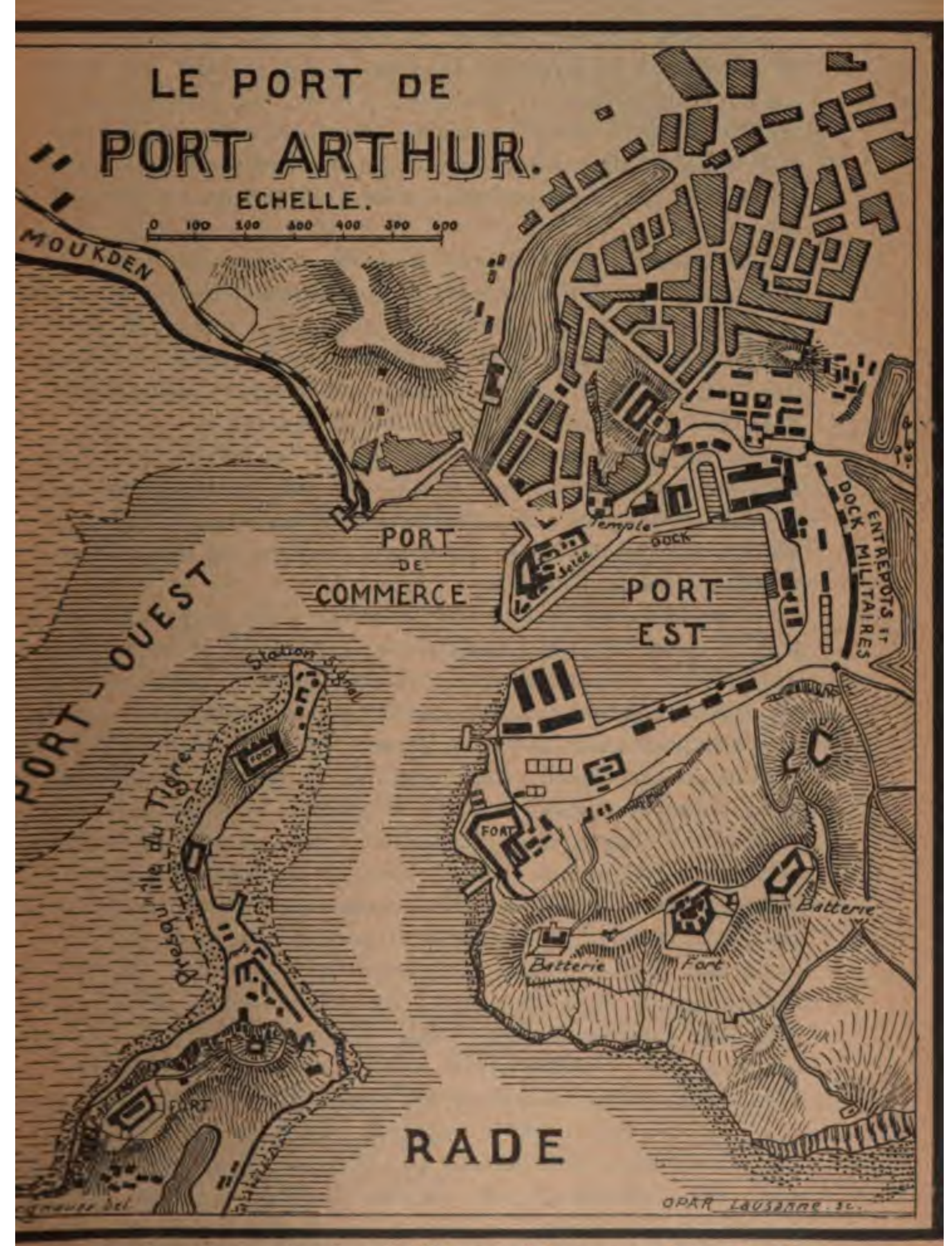

Les petits traits espacés et les pointillés autour du port ouest et le long des côtes figurent les terres à sec à marée basse.

A 60 milles de Port-Arthur, la flotte stoppa. Quatre divisions de torpilleurs prirent les devants : l'une marcha sur Dalny comme détachement de flanc-garde ; deux, sur le front, piquèrent droit sur la flotte russe ; la quatrième tourna par le sud, avec mission de s'interposer entre les bâtiments ennemis et l'entrée du port et de soutenir ainsi l'attaque en les prenant à revers.

Aux environs de 3 heures du matin, comme les torpilleurs arrivaient à un millier de mètres des bâtiments russes, ils furent découverts par les projecteurs. Malgré un feu violent, ils approchèrent encore jusqu'à près de 600 m., puis, ayant lancé leurs torpilles, ils s'efforcèrent de regagner leur flotte, dans la demi-obscurité du matin. Tous y parvinrent, semble-t-il.

Des 18 torpilles lancées, trois seulement touchèrent le but, mais en produisant de terribles dommages. Deux des plus récents et des plus beaux cuirassés, le *Retvisan* et le *Cesarewitsch*, avaient une voie d'eau sous la ligne de flottaison ; de même le croiseur *Pallada*.

Au matin, vers neuf heures, l'amiral Togo se présenta avec le gros de sa flotte et bombarda la flotte russe et les batteries de côte. Un violent combat d'artillerie s'engage, pendant lequel les navires endommagés regagnèrent péniblement le port. Après eux, l'escadre russe battit en retraite. Le *Retvisan* resta échoué à l'entrée du chenal, sans toutefois le fermer complètement au passage des grands navires de guerre. Vers midi, la flotte japonaise s'éloigna dans la direction du sud. Elle ne pouvait attaquer les bâtiments ennemis dans un engagement rapproché, sous les canons des forts ; elle se contenta de tirer 200 obus de ses pièces de 30,5 et 15 cm., à la portée de 6000 m.

Le but des Japonais était atteint ; ils avaient couvert le débarquement de Tschemulpo ; ils avaient même obtenu plus que cela, puisque la flotte russe se trouvait affaiblie, autant qu'on peut le présumer, pour toute la durée des hostilités.

Les deux partis accusèrent des pertes minimes : du côté japonais, de 70 à 80 tués et blessés ; du côté russe, 99. Par exemple, on admettra difficilement que la flotte japonaise ait échappé sans aucun dommage au combat d'artillerie. Il est possible cependant que, suivant la déclaration de l'amiral Togo, aucun de ses bâtiments n'ait été mis hors de combat.

2. *Combat naval de Tschemulpo.*

Le soir du 8 février, les torpilleurs *Kisi* et *Hato* éclairant la marche de l'escadre de l'amiral Uriu donnèrent contre la canonnière *Korèetz* qui croisait devant la rade de Tschemulpo. Elle lâcha quelques coups de canon puis battit en retraite dans le port, où se trouvait le *Varyag* (6570 tonnes, 23 nœuds, 12 canons de 15 cm.) et le transport *Sungari*.

Le 9 au matin, l'amiral Uriu intima au capitaine du *Varyag* de quitter le port, à défaut de quoi l'escadre se verrait obligée de l'attaquer dans le port même.

A 11 heures, le *Varyag* et le *Koreetz* franchirent la passe. Ils furent pris aussitôt sous les feux convergents des quatre croiseurs japonais. Au son de l'hymne national *La vie pour le tzar*, les deux bâtiments se ruèrent au combat avec un courage désespéré contre des forces infiniment supérieures. Obligé de battre en retraite, le *Varyag* parvint à s'échouer près de l'entrée du port. Son capitaine donna l'ordre au *Koreetz* de se faire couler, et de même au *Sungari*, demeuré dans le port. Une partie des équipages furent recueillis par les bâtiments de guerre français, anglais et italien mouillés dans le bassin. Les Russes comptèrent 41 tués et 64 blessés. Le combat avait duré une demi-heure.

Aussitôt les Japonais procédèrent au débarquement de la brigade mixte qui se trouvait à bord des transports. Le lendemain, ils occupaient Séoul.

La journée du 9 février coûta à la flotte russe de l'Extrême-Orient le quart de ses forces combattantes.

3. *Les autres combats navals à Port-Arthur en février et en mars.*

Le 11 février, les Russes perdirent le bateau pose-torpilles *Yénisséï*. Celui-ci avait donné devant Dalny sur une de ses propres mines et coula sur-le-champ.

Dans la nuit du 13 au 14, une division de torpilleurs japonais apparut, commandée par le contre-amiral Nayag. Elle fut démasquée par les projecteurs, et les torpilles lancées par les contre-torpilleurs *Hayatori* et *Asabiri* furent sans résultat. Le

feu des forts et une mer orageuse obligèrent la division à se retirer avant la pointe du jour.

Une attaque plus sérieuse succéda dans la nuit du 23 au 24 février. La flotte japonaise qui se trouvait au nord-est de Dalny, près de l'île Blonde, forma une escadre de cinq vieux vapeurs de commerce chargés de pierres ; ils étaient destinés à être immergés dans le goulet du port de manière à le fermer aux gros bâtiments. Une division de torpilleurs les escorta avec mission de recueillir les équipages une fois l'opération de la submersion en état.

L'approche des Japonais fut trahie à 1 h. du matin par les projecteurs du *Retvisan* toujours échoué dans le port. Les batteries de côtes ouvrirent un feu violent et réussirent à couler ou à incendier les cinq brûlots à mi-chemin de leur parcours ; leurs équipages ayant dû les abandonner avant l'immersion, ils échouèrent au large du goulet. Le contre-amiral Stark mit à la poursuite des torpilleurs japonais qui se retiraient ses contre-torpilleurs appuyés par l'escadre de croiseurs. Mais comme à 9 h. se présentait la flotte de combat japonaise, les poursuivants reçurent l'ordre de regagner le port. Le *Nowik* dut demeurer quelques instants en arrière pour protéger le retour de deux contre-torpilleurs qui s'étaient éloignés à l'ouest. L'un, *Retschitelny*, parvint à passer sous le feu des Japonais, non sans pertes ; à sa suite, le *Nowik* disparut dans le port. L'autre, *Wnutschitelny*, capitaine prince Liefen, voulut fuir dans la Pigeon bay, à l'ouest de la presqu'île. Poursuivi par un croiseur japonais, il fut coulé à fond.

Entre temps, la flotte japonaise bombardait le fort et les batteries. Les pertes des Russes ne sont pas connues ; elles ne peuvent cependant avoir été nulles, car les emplacements des batteries sont de simples ouvrages en terre et maçonnerie sans cuirassements, et les bateaux serrés dans le port étroit semblent devoir présenter un but sûr.

A midi, la flotte japonaise s'éloigna.

Pendant deux semaines, les Japonais bornèrent leur activité à bloquer et à observer Port-Arthur. Sans doute aussi réparèrent-ils des avaries. Ce n'est que dans la nuit du 9 au 10 mars que nous retrouvons l'amiral Togo arrivant de la direction de l'Est à 1 h. du matin. Deux divisions de torpilleurs pénètrent inaperçues dans la rade ; ils se mettent en devoir d'y noyer

des mines. Comme à la pointe du jour ils vont pour rallier la flotte, ils se heurtent à des torpilleurs russes rentrant de croiser au large. Un combat immédiatement des plus vifs s'engage au cours duquel les belligérants se serrent de très près. Cependant les bâtiments japonais, malgré leur nombre supérieur, sont contraints d'abandonner la lutte; elle les amenait de plus en plus sous le canon des forts. Leur croiseur *Akashi* et les contre-torpilleurs *Kasumi* et *Akasuschi* accusèrent 7 tués et 8 blessés (?); ils subirent quelques avaries. Les Russes également ne regagnèrent pas le port sans peine.

Deux heures plus tard, deux autres contre-torpilleurs russes qui rentraient également de la haute mer, venant du sud, furent appréhendés par une troisième division de torpilleurs ennemis. Ceux-ci entreprirent la poursuite. Il était 7 h. du matin. Les Russes firent des efforts désespérés pour franchir la ligne japonaise. Un des contre-torpilleurs, le *Retschitelny* y réussit, non sans lourdes pertes. L'autre, le *Stereguntschy*, après avoir vu tomber presque tous ses hommes d'équipage, fut pris, à 8 h. du matin, par le contre-torpilleur japonais *Sassanami* qui le remorqua hors du feu des batteries côtières. Mais à 10 h., étant toujours à la remorque, il coula. Sauf quatre matelots qui furent sauvés, le reste de l'équipage d'une quarantaine d'hommes, se noya.

Sur ces entrefaites, le gros de l'escadre japonaise approcha, recueillant la flottille des torpilleurs. Dès 10 h., ses cuirassés commencèrent un actif bombardement du fort intérieur, embossés au sud du cap Liao-Tschang, pointe sud de la presqu'île, tandis que les croiseurs prenaient position en face de l'entrée du port, favorisant un tir concentrique. Ce bombardement dura jusqu'à 12 h. 45. Il doit avoir causé de sérieux dommages dans les batteries, la ville et le port.

Vers 2 h., l'escadre russe sortit et ouvrit le feu, mais la flotte japonaise se retira bientôt, ne voulant pas attaquer à portée des batteries de la rive.

L'amiral Stark avait été rappelé de Port-Arthur pour « raison de santé ». L'amiral Makaroff l'avait remplacé le 9 et l'on constatait aussitôt chez la flotte russe des allures plus offensives.

Ces attaques successives de Port-Arthur ont eu moins en vue un résultat décisif sur ce point que de causer des dommages, de fixer les Russes, et de garantir ainsi contre des interruptions possibles les transports de troupes en Corée. On peut dire que

ce but a été atteint, malgré l'échec de « l'embouteillage » dans le port. Cette opération aurait l'avantage de permettre le blocus de la place avec de moindres forces ; le gros de la flotte assaillante deviendrait disponible pour d'autres entreprises au lieu de s'immobiliser devant la forteresse.

Le 22 mars encore, dans l'obscurité du premier matin, des torpilleurs japonais tentèrent à plusieurs reprises de pénétrer dans le port ; leurs efforts furent déjoués par les bâtiments de garde et les batteries côtières. Lorsqu'à la pointe du jour, le gros de l'escadre de l'amiral Togo se présenta devant la place, l'amiral Makaroff donna l'ordre de lever l'ancre. Toute l'escadre russe sortit dans la rade en formation de combat, et un duel intense d'artillerie s'engagea. Mais vers 11 h., la flotte japonaise, comme précédemment, rompit le combat. Elle ne pouvait caresser l'espoir d'un résultat décisif à portée des forts. D'autre part, les Russes ne sauraient rechercher leur ennemi dans un combat de haute mer.

Le mois de mars ne devait pas s'achever sans que les Japonais renouvelassent encore une fois leur tentative d'immerger des épaves dans la passe. Ce fut dans la nuit du 26 au 27. Quatre brûlots escortés de torpilleurs furent dirigés vers le goulet. Le succès fut moindre encore que le 24 février. Le contre-torpilleur russe *Silny*, lieutenant Krimitzki, aperçut la flottille ennemie devant la rade extérieure ; il se porta aussitôt contre le vapeur de tête et le torpilla. Une chaude lutte mit aux prises torpilleurs et contre-torpilleurs, mais les trois derniers brûlots s'échouèrent ou furent incendiés sans résultat. Le vaillant *Silny*, qui avait entrepris le combat seul contre des forces plusieurs fois supérieures, perdit 7 tués et 13 blessés ; parmi ces derniers son commandant. A 4 h. du matin, les Japonais battirent en retraite. Quand au matin les bâtiments russes sortirent du port, la flotte japonaise qu'avait ralliée ses torpilleurs se montrait encore vers l'ouest ; mais bientôt elle disparut, une fois de plus, sans combatre.

4. *La guerre navale dans la mer du Japon.*

Les faits de guerre à l'ouest de la Corée, dans la mer du Japon, ont eu moins de portée que ceux de Port-Arthur où sont en présence les forces principales des belligérants.

escadre de Vladivostok, sous l'amiral Reitzenberg, s'était mé-
e une passe libre dans la glace qui obstrue le port, et le
vrier, quand lui parvint la nouvelle de l'ouverture des hos-

Vladivostok.

s, elle s'apprêta à sortir. L'escadre étant constituée de
re croiseurs *Rurik*, *Rossja*, *Gromoboï* et *Bogatyr*, de trois
re-torpilleurs et d'un transport, mit le cap sur l'est, se di-
ant vers le détroit de Tsugaru, apparemment avec l'inten-
de bombarder Hakodate, port japonais et place de gar-
n située à la pointe sud de l'île de Yesso.

e 11 février, cette escadre fut en vue de Fukujama, sur la
niponne; elle y coula un vapeur de commerce, qui cherchait
ir, et recueillit la plus grande partie de l'équipage qui fut
oyé au Japon.

endant quelques jours la tempête et des rafales de neige
êchèrent l'entrée dans le détroit de Tsugaru; puis, comme
t signalée l'approche d'une flotte japonaise supérieure de
sieurs bâtiments, les Russes se retirèrent.

Le 1er mars, l'escadre de l'amiral Kamura, — cinq grands croiseurs, deux petits et une division de torpilleurs, — pénétra dans la baie de Possiet (frontière nord de la Corée) à une centaine de kilomètres au sud de Vladivostok. Kamura croisa dans les eaux de la baie de Possiet et de Vladivostok cherchant à déterminer le stationnement de l'escadre russe, mais sans y parvenir.

Le 6 mars, au petit jour, l'escadre japonaise, en formation de combat, s'approcha de Vladivostok. A 1 h. après midi, elle commença un bombardement de la ville et du port. Elle avait pris position dans la partie sud-ouest de la baie de l'Oussouri, abritée par une presqu'île, et hors du rayon d'action des batteries russes. Le tir fut exécuté à la distance de 9 kilomètres. Ses effets ne furent pas en proportion des 200 projectiles tirés. Les Russes annoncèrent comme pertes une femme tuée et cinq matelots blessés. Ils ne ripostèrent même pas et ne laissèrent rien paraître de leur flotte. Aussi bien ne saurait-on voir de la mer l'intérieur de la rade de Vladivostok. Elle s'ouvre au sud, mais sa partie nord s'infléchit vers l'est à angle droit, et ce bras de mer est masqué par une presqu'île montagneuse.

A 1 h. 55, le tir fut interrompu. A 3 h., l'amiral Kamura reprenait la direction de la baie de Possiet, et il ne lui fut pas possible, les jours qui suivirent, de rien découvrir de l'escadre russe.

30 mars 1904.

W.

TÉLÉGRAPHIE

ET

TÉLÉPHONIE MILITAIRES

Le but du présent article est de donner aux lecteurs de la *Revue militaire*, sans entrer dans des détails techniques, un aperçu de l'état actuel de la télégraphie militaire.

Les troupes techniques disposent de trois moyens pour la transmission des ordres et rapports. Ce sont, par ordre d'ancienneté :

Le télégraphe optique ;
Le télégraphe électrique ;
Le téléphone.

Télégraphe optique.

Ce moyen de transmission, le seul en vigueur, soit au civil, soit au militaire, jusqu'il y a environ un demi-siècle, est, depuis lors, presque tombé en désuétude. Il jouit aujourd'hui, à la suite de la guerre du Transvaal, d'un regain de popularité qu'il ne mérite pas, à notre avis.

Que, dans des pays comme l'Inde, l'Algérie ou le Transvaal, où le ciel est très pur et la lumière solaire très intense, des appareils basés sur la réflexion de cette lumière puissent rendre de grands services, cela est indiscutable. Que, dans ces mêmes pays, ils soient aussi plus faciles à installer et à maintenir en service qu'une ligne télégraphique, cela va de soi.

Dans nos climats variables, par contre, tout appareil de signaux optiques souffrira toujours d'un vice incurable, celui

d'être absolument dépendant des variations si fréquentes de l'atmosphère. Nous pouvons rarement compter avec certitude sur le temps du lendemain. Nos appareils de signaux optiques, fussent-ils même capables de transmettre à 100 kilomètres et plus par le beau temps — cela s'est fait, — risquent de nous faire défaut au moment où nous en aurons le plus besoin.

La plupart des appareils de signaux optiques en usage sont construits approximativement sur le principe de l'appareil français Mangin. Les parties essentielles en sont un *miroir*, qui reçoit la lumière solaire ; une *lentille*, qui la fait converger dans une direction donnée ; une forte *lampe*, qui fournit la lumière par un temps couvert ou de nuit ; un *manipulateur*, qui permet d'intercepter la lumière et de donner ainsi par une succession d'éclairs de différentes longueurs les signaux de l'alphabet Morse ou de tout autre alphabet conventionnel.

Le tout est renfermé dans une caisse en tôle et monté sur un trépied, et offre à peu près l'aspect d'un appareil photographique.

De nuit, avec la lampe, ou de jour, avec le soleil, ou même par un temps couvert (sous le brouillard), avec la lampe, le système fonctionne bien. On n'atteint pas, cela va sans dire, sous notre latitude, les portées de 100 kilomètres et plus qu'on a atteintes, par exemple, en Amérique. La portée varie naturellement aussi avec les dimensions de la lentille et le volume de l'appareil.

En Allemagne, au moyen d'une lumière spéciale, on est, paraît-il, arrivé à fonctionner d'une façon assez régulière de jour à 20 kilomètres, et de nuit à 50 kilomètres. Nos appareils suisses à acétylène travaillent convenablement par le beau temps à 10 kilomètres de jour et 20 de nuit.

Par contre, par l'éclairage variable qui est la règle chez nous, les résultats sont fort peu satisfaisants. Sans parler du brouillard, la pluie arrête toute transmission au delà de quelques kilomètres.

Il résulte de tout ceci que pour avoir quelque sûreté de transmission, on est obligé ou bien de renoncer complètement à signaler de jour ou de choisir des distances très courtes, ce qui rend tout le système illusoire, d'autant plus que la transmission est très lente.

Pour une dépêche un peu longue, un ordre de division, par

exemple, la transmission par le télégraphe électrique prend souvent plus de temps qu'il n'en faudrait à une ordonnance pour porter l'ordre. Or, la transmission optique est encore beaucoup plus lente ; on prétend, il est vrai, que les Anglais arrivent à transmettre optiquement aussi vite qu'électriquement. Ceci nous paraît exagéré et ne peut être que le fait de quelques virtuoses particulièrement bien dressés et exercés. On admet en général qu'une transmission optique, surtout à grande distance, doit être relativement lente pour être compréhensible. L'œil du signaleur ne peut pas recevoir les impressions lumineuses aussi rapidement que l'oreille du télégraphiste reçoit les impressions sonores.

Chez nous, si nous faisons la comparaison entre le signaleur milicien, c'est-à-dire amateur, et le télégraphiste professionnel, nous devons admettre que la transmission optique est au moins cinq fois plus lente que la transmission électrique. Ajoutons à cela que les postes optiques, pour se voir mutuellement, sont souvent obligés de se placer sur des points élevés plus ou moins excentriques.

Tout bien pesé, les signaux optiques n'ont de valeur, *en plaine*, sauf dans des circonstances exceptionnelles, qu'au delà de 10 kilomètres environ. Pour les distances moindres, l'ordonnance, cavalier ou bicycliste, est plus rapide et plus sûre. Or, nous ne pouvons obtenir de nos appareils des portées supérieures à 10 kilomètres que dans des conditions de beau temps très favorables, sur lesquels on ne peut pas compter.

Nous avons lu qu'on se propose en Allemagne d'attacher à la cavalerie des patrouilles de signaleurs montés. Nous croyons qu'on s'expose ainsi à de graves mécomptes. Il est vrai que le cavalier signaleur aura toujours la ressource de porter sa dépêche lui-même s'il n'arrive pas à la transmettre, ce qui sera sans doute souvent le cas.

Les Italiens sont très satisfaits de leurs appareils à acétylène ; ils les emploient surtout avec les troupes alpines. En cela, ils sont d'accord avec nous. En Suisse, nous considérons le télégraphe optique comme destiné à suppléer au télégraphe électrique, là où il est impossible d'installer rapidement celui-ci ou de faire passer une ordonnance montée. Ceci sera tout particulièrement le cas dans la haute montagne. C'est donc là que les signaleurs trouveront leur emploi, cela d'autant plus que dans

l'air pur de la montagne, on peut transmettre beaucoup plus loin qu'en plaine.

On peut se représenter d'autres cas, en plaine, mais ce seront toujours des exceptions : ainsi troupes séparées par un obstacle infranchissable (fleuve, lac) ; place assiégée communiquant avec l'armée de secours.

En somme, le télégraphe optique est un hors d'œuvre ; il trouve son emploi surtout en montagne et seulement dans quelques cas spéciaux en plaine. Il pourra rendre de grands services à nos troupes alpines, quand nous en aurons (?). En attendant, il en rendra surtout à nos forteresses pour communiquer avec la défense extérieure ou avec l'intérieur du pays. Il faudrait, il est vrai, pour ce dernier cas, des appareils plus puissants, mais il est facile d'en improviser, à poste fixe, avec des projecteurs électriques ou des lampes à arc.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les signaux au moyen de petits drapeaux ou de disques qui n'ont de valeur qu'à des distances très restreintes.

Télégraphe électrique.

Dans ce domaine, on en est en somme encore, soit au civil, soit au militaire, au télégraphe à fil avec appareil Morse ; mais tout fait prévoir de prochains et profonds changements.

L'appareil Morse date de 1843 et la télégraphie militaire de la guerre de la Sécession, soit de 1860. Si, depuis lors, il a été réalisé plus d'un progrès dans le domaine civil, la télégraphie militaire n'en a guère profité jusqu'à présent. Cela tient aux exigences différentes de la vie civile et du service militaire.

Au point de vue militaire, les deux qualités *sine qua non* d'un moyen de communication sont la sûreté de transmission et la simplicité d'opération. La vitesse de transmission n'entre qu'en seconde ligne, tandis qu'au civil elle joue le rôle principal. Il en résulte que, pendant la longue période de paix qui a suivi la guerre turco-russe, les efforts des techniciens se sont portés essentiellement sur l'augmentation de la vitesse aux dépens de la simplicité.

Or, le Morse est un appareil déjà trop compliqué au point de vue militaire, en ce sens que son maniement exige un apprentissage spécial. Il est donc tout naturel que les appareils à

Station radiotélégraphique Siemens-Braun 1902.
Station attelée.

grande vitesse, Hughes et Baudot par exemple, dont le maniement et la construction sont infiniment plus compliqués que ceux du Morse, n'aient trouvé aucune application militaire.

L'autre grand inconvénient du télégraphe actuel, quel que soit l'appareil employé, est la faible sûreté de transmission. L'existence de tout le système ne tient, au sens le plus littéral du mot, qu'à un fil. Que ce fil soit interrompu, soit par l'ennemi, soit par toute autre cause, il peut, au militaire, en résulter une catastrophe. Au civil, la rupture d'un fil est un accident désagréable sans doute, mais qui entraîne rarement de graves perturbations. Il n'est donc pas étonnant que la technique civile n'ait entrepris que tout récemment l'étude de systèmes de télégraphie sans fil.

La maison Siemens et Halske a construit dernièrement un télégraphe-imprimeur avec lequel on peut donner jusqu'à 2000 lettres par minute. Cet appareil, d'après la description qu'en donnent les journaux allemands, semble être un perfectionnement du vieux télégraphe Wheatstone. Bien que sa construction soit relativement peu compliquée, il paraît être un peu délicat pour le service militaire et destiné plutôt à la technique civile.

Depuis peu de temps également, on construit en Angleterre un nouvel appareil qui semble à première vue devoir être, au point de vue militaire, supérieur à tout ce qu'on a fait jusqu'ici. Nous voulons parler du *typewriting telegraph Steljes* que nous appellerons, faute d'un meilleur nom, la machine à écrire télégraphique, et qui unit la simplicité d'opération avec la rapidité et la sûreté de transmission.

Cet appareil n'est en somme qu'une machine à écrire excessivement simple. Les lettres et chiffres sont inscrits d'une façon si apparente sur des touches disposées en cercle autour d'un cadran, que le premier venu peut s'en servir sinon avec rapidité, au moins avec sûreté, *sans apprentissage préalable*. Le courant électrique est fourni comme pour le téléphone par un électro-aimant placé à l'intérieur et mis en action par une manivelle que l'opérateur tourne d'une main pendant qu'il télégraphie de l'autre. Le mouvement peut aussi être donné par une pédale ou par un petit moteur électrique, laissant libres les deux mains de l'opérateur. Les modèles portatifs, construits spécialement pour l'armée, sont à manivelle. Outre la suppres-

sion des télégraphistes professionnels, l'appareil Steljes présente sur le Morse au point de vue militaire, les avantages suivants :

suppression des piles,
réception automatique,
contrôle plus facile,
secret mieux gardé.

La vitesse de transmission dépend naturellement de l'habileté de l'opérateur. Elle est en somme à peu près la même qu'avec le Morse; elle est plus grande, si l'on tient compte du temps perdu avec le Morse pour écrire et recopier la dépêche. Les erreurs de transmission sont pour ainsi dire exclues. La bande imprimée se déroulant aux deux bouts, permet ainsi à l'expéditeur de voir immédiatement les fautes et de les corriger.

Bref, il semblerait que ce soit l'appareil idéal de la télégraphie militaire avec fil, vu sa facilité de manipulation.

Cependant plusieurs raisons s'opposent à son adoption.

Le premier argument a son poids, mais n'est pas grave, c'est la question du prix : un appareil Steljes coûte 800 francs tandis qu'un appareil Morse en coûte 200. Pour les 40 appareils environ de nos compagnies de télégraphes, cela ferait une dépense de 600 × 40 = *24 000 francs*. En outre il est probable que ce prix baissera. Le deuxième est plus grave ; l'appareil Steljes n'a guère de chance d'être adopté par la télégraphie civile. Pour les grandes lignes, les appareils Hughes et Baudot lui sont supérieurs. Pour les petites lignes, la question financière fera certainement maintenir le Morse encore quelques années. La liaison si importante entre les lignes civile et militaire serait donc rendue plus difficile par l'introduction du Steljes et le service risquerait de se trouver compliqué au lieu de simplifié. Troisièmement, ce qui est plus grave encore, la télégraphie sans fil a fait ces dernières années de tels progrès qu'on est en droit de se demander si d'ici à quelques années elle ne remplacera pas la télégraphie à fil soit au civil, soit au militaire.

C'est pourquoi on hésitera à bouleverser le matériel de la télégraphie à fil, au moment où sa dernière heure est peut-être près de sonner.

La télégraphie électrique sans fil, soit de Marconi, soit de Slaby ou d'autres, semble avoir résolu d'une façon satisfaisante le problème de la communication entre *deux* stations. Elle a même construit pour cela des appareils qui ne sont guère plus

encombrants ni plus lourds que ceux de la télégraphie à fil. Le problème de la communication multiple est par contre encore ouvert. On n'est pas encore parvenu ni à assurer le secret des dépêches, ni à éviter les mélanges de dépêches. Nous avons rendu compte dernièrement d'un ouvrage de M. Guarini qui croit arriver prochainement à une solution sur ce point.

Ci-contre une planche représentant le matériel de télégraphie sans fil Siemens-Braun employé aux manœuvres allemandes de 1902.

Nous n'avons malheureusement pas de planches représentant les appareils employés aux manœuvres de 1903, soit en Allemagne, soit en Italie. On sait cependant qu'ils sont infiniment plus simples et qu'ils ont fonctionné d'une façon satisfaisante. En Allemagne on a employé des voitures à un cheval, en Italie des charrettes à deux roues, ce qui indique une grande simplification des appareils. On a remplacé le ballon porte-antenne par un système de perches portatives.

Sans entrer dans des détails techniques, difficiles à comprendre pour qui n'est pas électricien, rappelons en deux mots le principe de la télégraphie sans fil, ou pour mieux dire de la *radiotélégraphie* Marconi. Le mot télégraphie sans fil est un peu vague ; il y a en effet d'autres systèmes, moins développés et peut-être moins pratiques, mais surtout moins connus, basés sur des principes tout différents.

Les Allemands employent le terme de *Funkentelegraphie* (télégraphie à étincelle) qui est très juste car le système est basé sur les propriétés de l'étincelle électrique.

L'étincelle électrique d'une bobine d'induction lancée par un manipulateur Morse dans un circuit contenant divers appareils, finit après diverses transformations par produire dans un fil vertical des vibrations qui se transmettent à l'espace et s'y propagent tout comme les ondes lumineuses. A la station correspondante, ces ondes impressionnent un autre fil vertical et passent de lui par une autre série d'appareils où elles reproduisent des étincelles analogues à celles du départ et actionnent ainsi un récepteur Morse.

L'appareil de transmission représenté par le schéma ci-contre (Fig. 1) se compose de deux bobines d'induction R_1 R_2 dont les circuits primaires sont reliés entre eux et avec un interrupteur, un condensateur C, un manipulateur Morse et une batterie

d'accumulateurs. Dans le circuit secondaire se trouvent l'oscillateur O, le fil primaire d'un transformateur et un condensateur C^1. Finalement le fil secondaire du transformateur Tr est relié d'une part à la ligne T de l'autre au fil aérien ou antenne A.

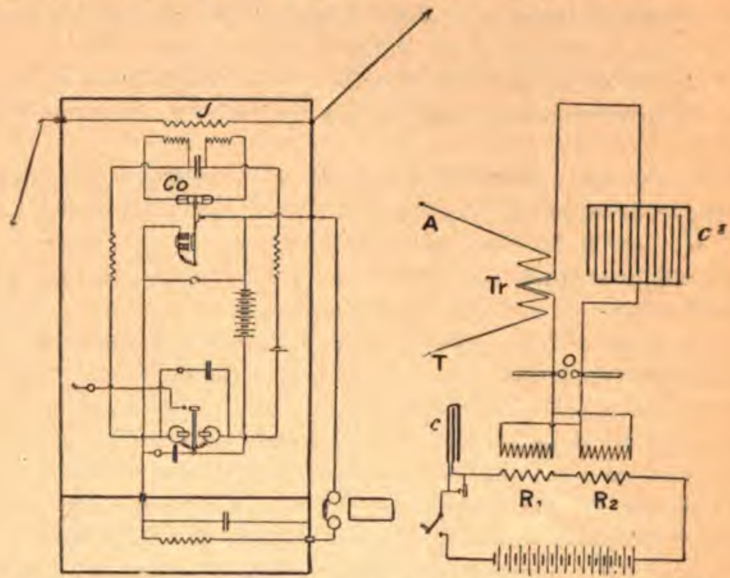

FIG. 1. — Appareil employé en 1901 par Marconi entre Biot et Calvi.
Récepteur. Transmetteur.

En pesant sur le manipulateur, on lance le courant dans le circuit primaire et on produit dans le circuit secondaire un courant induit qui charge le condensateur C^1. Lorsque la tension est suffisante le condensateur se décharge à travers l'oscillateur et produit des vibrations dans le primaire du transformateur. Ces vibrations en produisent à leur tour d'autres, d'une longeur d'onde et d'une période déterminées, dans le secondaire du transformateur, d'où elles se transmettent à l'antenne et de là à travers l'espace à la station opposée. L'antenne de celle-ci reçoit les ondes et les transmet au *jigger J* qui est un transformateur spécial. Les ondes transformées passent ensuite au *cohéreur Co* qui est un condensateur très sensible, et de là à travers diverses résistances à un récepteur Morse ordinaire.

La station réceptrice Marconi se compose d'une antenne, d'un récepteur Morse et d'une caisse en fer contenant le jigger, le cohéreur, la pile, le relai, les résistances et les condensateurs ;

le cohéreur (fig. 2) se compose de deux cylindres d'argent renfermés dans un tube en verre et entre lesquels se trouve de la

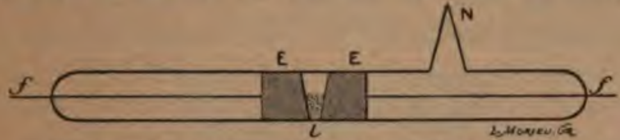

FIG. 2. — Cohéreur Marconi. — *f f*, fils aboutissant aux électrodes *E E* ; *l*, limaille ; *N*, fermeture soudée.

limaille métallique. A l'état de repos, la limaille est non-conductrice ; sous l'influence des ondes de l'oscillateur, des étincelles microscopiques se produisent entre les grains de la limaille qui devient conductrice et laisse passer le courant d'une pile, de façon à impressionner un appareil Morse.

Dans les stations plus récentes, Marconi a remplacé le cohéreur par un dispositif appelé le *détector* dont le fonctionnement est plus régulier. La construction du détector est basée sur l'influence qu'exercent les ondes électriques sur les conditions magnétiques du fer.

Les appareils de transmission et de réception doivent être réglés pour une seule et même longueur d'onde.

Bien que cette description puisse paraître un peu compliquée au premier abord, les appareils sont relativement simples et peuvent être construits d'une façon légère et peu encombrante. La plus grande difficulté, au point de vue militaire, provient du fil vertical, soit de l'antenne. Celle-ci, qui se compose dans la règle non pas d'un seul, mais d'un certain nombre de fils, doit, pour une bonne transmission, avoir une assez grande hauteur. Dans les expériences de Marconi, la hauteur a varié de 20 à 70 m., ce qui nécessite de gigantesques échafaudages. Si ceci peut ne pas être un grand inconvénient dans une installation permanente ou navale (fig. 3), c'en est un pour un poste militaire mobile. Dans le matériel allemand Braun-Siemens 1902, l'antenne, qui a 200 m. de haut, est supportée par un petit ballon de 10 m^3 ou par un cerf-volant. Ce système ingénieux est cependant peu sûr, le fonctionnement soit du ballon, soit du cerf-volant étant trop dépendant de l'état de l'atmosphère. Cette année, partant du principe que les communications militaires se font en général à des distances relativement faibles, on a essayé des antennes portatives de moindre hauteur.

D'autre part, Marconi a, déjà en 1900, fait des essais où il remplaçait l'antenne par deux cylindres concentriques de 7 m. de hauteur sur 1m50 de diamètre, le cylindre intérieur étant relié à la terre; le tout monté sur un automobile à vapeur. C'est,

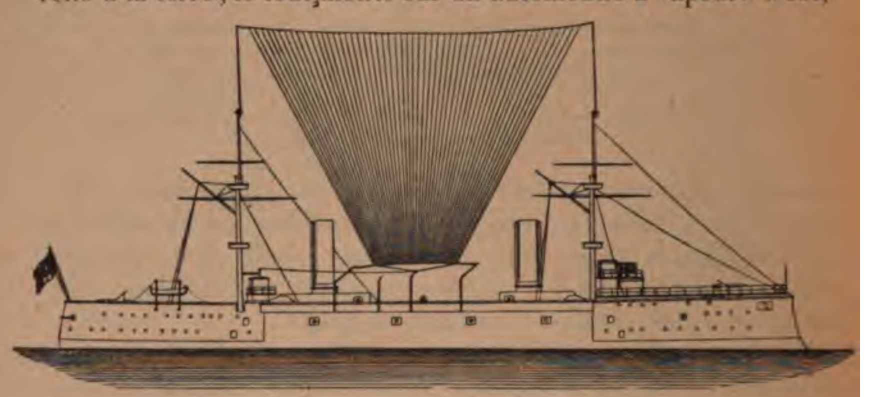

Fig. 3. — Vue de l'antenne installée sur le *Carlo-Alberto* pour les expériences de Marconi.

croyons-nous, sur ce principe qu'ont été construites les stations militaires italiennes.

La radiotélégraphie n'est pas la seule télégraphie sans fil. Ainsi Bell avait déjà, il y a longtemps, obtenu au moyen de son photophone, *une téléphonie sans fil*, à de courtes distances seulement il est vrai.

Dans ce système le transmetteur se compose d'un miroir contre lequel on parle et sur lequel tombent les rayons d'une source de lumière. Les vibrations de la voix impriment au miroir des changements de forme qui produisent des variations correspondantes dans l'intensité de la lumière réfléchie.

Le récepteur est un cylindre de sélénium placé au foyer d'un miroir parabolique et en circuit avec une pile et un téléphone. Les variations dans l'intensité de la lumière reçue sur le miroir produisent des variations correspondantes dans la conductibilité du sélénium. Il en résulte dans le circuit récepteur des courants induits et des vibrations de la plaque téléphonique identiques à celles du miroir transmetteur

Le physicien allemand Ruhmer a perfectionné cet appareil dernièrement et est arrivé à l'appliquer au télégraphe. Il ne semble cependant pas que ce procédé ait un grand avenir. Basé

sur l'emploi de la lumière il a tous les défauts de la télégraphie optique.

Le téléphone.

Lorsqu'en 1876 Bell inventa le téléphone, on put croire un moment que cette invention serait appelée à remplacer en grande partie le télégraphe dans le matériel militaire. Il n'en a cependant rien été.

En effet, les premiers téléphones sans batterie offraient une grande simplicité de construction et de maniement, mais une sûreté de transmission très faible. Sur les lignes militaires, légèrement construites, avec isolation souvent défectueuse, la transmission était parfois très peu distincte. Le commandant qui disposait d'un téléphone pouvait, il est vrai, communiquer personnellement avec qui bon lui semblait, mais il n'était jamais sûr d'être bien compris.

Dans les téléphones à pile, ou *microphones*, introduits depuis bien des années sur les lignes civiles, la transmission est très distincte. Mais ces appareils ont été longtemps de construction trop délicate pour qu'on pût songer à les employer au militaire. Ce n'est que depuis peu de temps que l'on construit des microphones utilisables à la guerre. La plupart des armées, même la nôtre, possèdent maintenant des stations microtéléphoniques donnant une transmission au moins aussi bonne que les appareils civils.

La station microtéléphonique militaire se compose :

Du téléphone comme récepteur ;
Du microphone comme transmetteur ;
De la batterie (pile sèche), et
De la sonnerie.

Nous donnons ci-joint quelques figures que nous devons à l'obligeance de la maison Mix et Genest, de Berlin [1] et qui en diront plus à nos lecteurs que de longues explications.

Fig. 4. Fig. 5.

Les fig. 4 et 5 représentent un appareil avec téléphone et

[1] Aktien-Gesellschaft Mix & Genest, Berlin W., Telephon und Telegraphen-Werke. Spezialkonstruktionen für militärische Zwecke.

microphone portatifs en une seule pièce, la batterie et la sonnerie se trouvant dans une petite caisse également portative.

Dans les fig. 6 et 7 la sonnerie se trouve dans la poignée du

Fig. 6. Fig. 7.

téléphone; on a donc tout dans la main sauf la batterie. (La fig. 8 montre un appareil analogue mais avec deux téléphones.)

Dans l'un et l'autre type, le microphone est le disque que l'on voit à la partie inférieure; comme c'est la partie la plus délicate, on a des disques de réserve et on remplace facilement un microphone endommagé.

Fig. 8.

La sonnerie employée dans ces appareils n'est en général pas un timbre comme au civil, mais ce que les Allemands appellent un *summer* et ce que nous appellerons le *vibrateur*, qui est en somme un miniscule appareil télégraphique. Au lieu de tourner une manivelle, on pèse sur un manipulateur et le vibrateur sonne; pour qui connaît l'alphabet Morse, cette sonnerie est très pratique, car elle permet de télégraphier si, pour une raison ou l'autre, le téléphone ne fonctionne pas. Pour le commun des mortels, la sonnerie ordinaire est peut-être préférable.

Le vibrateur s'emploie aussi seul comme appareil télégraphique de poche, particulièrement dans la cavalerie. Sa sensibilité est extrême; même sur un fil très mal établi, il donne des signaux compréhensibles à grandes distances. Au point de vue militaire il a cependant les mêmes défauts que le Morse ancien, soit d'exiger un fil conducteur et un personnel spécialiste.

Les fig. 9 et 10 montrent un dispositif différent ; appareil se bouclant à la tête, un téléphone sur chaque oreille et le mi-

Fig. 9. Fig. 10.

crophone devant la bouche ; pas de sonnerie puisqu'on a toujours le téléphone à l'oreille.

Un autre type, construit spécialement pour l'artillerie, est le haut parleur *(Lautsprecher)* qu'on n'a pas besoin de prendre à l'oreille ou à la bouche pour écouter ou parler.

Fil conducteur.

Soit le téléphone, soit le télégraphe électrique ont besoin d'un fil métallique pour la transmission du courant. Le matériel militaire comprend deux sortes de conducteurs : le fil nu et le câble isolé.

Le fil nu s'emploie de moins en moins ; il demande à être soigneusement isolé, ce qui complique et ralentit la construction. Exceptionnellement, pour de courtes distances, on peut employer pour le téléphone et le télégraphe vibrateur du fil nu posé simplement sur le sol.

Les lignes militaires provisoires sont en général construites

en câble, ce qui n'exige de la part du personnel pour ainsi dire aucune connaissance ni précaution spéciales. Au fur et à mesure que l'armée se déplace, ces lignes sont relevées et remplacées, s'il y a lieu, par des lignes permanentes en fil nu.

Tandis que le téléphone civil utilise beaucoup les boucles avec fil d'aller et fil de retour, on se contente en général, sur les lignes militaires, du retour par la terre. La pose de deux fils parallèles demande beaucoup de matériel, et dans les câbles à deux âmes on a facilement des courts-circuits. Les cas où l'on ne trouve pas une bonne terre sont très rares et faciles à prévoir (par exemple dans le rocher); dans ces cas seulement, il peut y avoir avantage à poser un fil de retour.

La télégraphie militaire dans les différentes armes.

La *cavalerie* a besoin d'un moyen de transmission sûr et rapide. Jusqu'ici elle n'en a pas. Malgré les chiens de guerre, les pigeons-voyageurs et les bicyclettes, le cavalier reste encore comme il y a quelque mille ans, le meilleur porteur de dépêches. Pour les petites distances et les petits détachements, il le restera encore longtemps, car on ne peut pas donner à chaque patrouille un téléphone ou un appareil télégraphique.

Nous ne croyons pas beaucoup à l'emploi du téléphone et du télégraphe à fil par la cavalerie. En temps de paix, il est bien facile de téléphoner ou de télégraphier un rapport de patrouille en utilisant le réseau civil. A défaut de bureau civil, le cavalier peut, en théorie, suspendre son appareil à un fil quelconque de télégraphe ou de téléphone. Mais, outre que souvent cela fonctionne mal à grande distance, cela suppose :

1° Une connaissance parfaite du réseau de la part du cavalier téléphoniste, de façon à ne pas transmettre dans une fausse direction.

2° Que le dit réseau est encore intact, ce qui ne sera guère le cas que lorsqu'on sera encore loin de l'ennemi et que l'on n'aura par conséquent rien d'important à communiquer.

A défaut de fil civil, la cavalerie peut encore se relier au corps principal en construisant elle-même une ligne. Mais même avec le fils le plus léger, la construction de la ligne occasionnera

toujours une perte de temps [1]. Une ligne de quelque longueur sera, en outre, toujours exposée à être interrompue.

Par les raisons exposées plus haut, nous ne croyons pas non plus beaucoup à l'utilisation des signaux optiques par la cavalerie.

Le vrai moyen de communication entre l'armée et les grands corps de cavalerie, nous paraît être la radiotélégraphie, à la condition que ses perfectionnements futurs réalisent le secret des dépêches.

Les troupes de combat proprement dites, *l'infanterie et l'artillerie*, feront dans le rayon du terrain occupé un emploi très extensif du téléphone, soit pour le stationnement, soit pour le combat. L'infanterie se servira du microtéléphone, soit pour relier entre eux les états-majors, soit surtout pour relier les avant-postes à leur gros. L'artillerie emploiera les téléphones haut-parleurs pour transmettre aux batteries les ordres des commandants ou les rapports des observateurs.

Le *haut commandement* emploiera de préférence le télégraphe pour la transmission des ordres écrits. Ce ne sera plus le Morse, mais le Steljes ou tout autre appareil analogue. Entre des corps très éloignés ou séparés par un espace de terrain non occupé, on se servira du télégraphe sans fil.

Conclusion.

Nous ne prétendons nullement avoir épuisé le sujet, mais nous croyons en avoir assez dit pour justifier ce que nous avons dit en commençant, soit que, dans le domaine de la télégraphie militaire, il faut s'attendre, à bref délai, à de profonds changements. Quels seront ces changements? C'est ce que nous avons essayé d'esquisser ci-dessus.

Si maintenant nous cherchons à tirer de cette étude un enseignement direct pour notre armée suisse, ce sera que :

1° Il est nécessaire de s'occuper beaucoup plus du service télégraphique qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. La télégraphie est un vaste domaine dont l'horizon s'élargit de jour en jour;

[1] Ce n'est que dans des circonstances exceptionnellement favorables que l'on pourra construire plus de 4-5 km. de ligne à l'heure.

pour apprendre à la connaître il est nécessaire de spécialiser davantage l'instruction de nos troupes du télégraphe.

2° Il faut généraliser l'emploi du téléphone. Aujourd'hui que l'on construit des appareils militaires, solides et légers, qui ne le cèdent en rien à ceux de la téléphonie civile, tout fourgon d'état-major et même de bataillon devrait avoir son téléphone et quelques kilomètres de câble ou de fil léger.

L.

ARMÉES DE MILICES

ET

ARMÉES DE CADRES

Le 4 décembre 1903, le lieutenant-colonel d'état-major Ernest de Horsetzky qui suivit les manœuvres de notre Ier corps d'armée comme représentant de l'Autriche-Hongrie, a fait, sur sa mission en Suisse, une conférence à la Société des sciences militaires à Vienne. Différents journaux en ont publié au moment même un résumé. Dès lors, dans sa dernière livraison de 1904, l'*Organ der Militärwissenschaftlichen Vereine* l'a reproduite *in extenso.*

Après un aperçu historique de notre développement militaire et un résumé de notre organisation actuelle, le conférencier a exposé, en termes d'une extrême clarté dans leur concision, les cinq journées de manœuvres des divisions et du corps d'armée contre la division Wassmer. Puis, reprenant une thèse déjà légèrement esquissée dans son introduction, il insiste sur l'impossibilité d'une organisation de milices dans un pays où celles-ci ne seraient pas une conséquence historique et dont la politique ne saurait retenir que des considérations exclusivement défensives. Il élargit même sa thèse et se demande jusqu'à quel point la guerre peut s'accommoder du système des milices. Cette partie de la conférence du lieutenant-colonel de Horsetzky nous touche de trop près que nous ne la soumettions pas en entier à l'appréciation du lecteur.

Pour tout soldat de carrière, examiner dans ses résultats l'instruction d'une armée de milices est d'un haut intérêt. Il n'est pas possible d'assister aux exercices d'une telle armée sans se demander où résident, à ce point de vue, les différences entre elle et nos armées de cadres. J'entends aborder cette question de la façon la plus objective, sans viser l'armée suisse, encore que mes considérations ne la laissent pas de côté.

Extérieurement, on ne remarque pas de différences sensibles. Elles ne se manifestent que si l'on compare la structure interne des deux armées.

En fixant une durée du service militaire de plusieurs années, le but n'est pas seulement l'instruction individuelle du soldat. Peut-être atteindrait-on ce but en un moindre temps. Ce que l'on poursuit, c'est l'éducation du soldat, le développement de son esprit d'obéissance, la soumission absolue de sa volonté à celle de ses chefs. La moitié au moins de nos usages et de nos prescriptions ne sont pas à eux-mêmes leur but, mais un moyen pour atteindre à cette discipline.

Il en est autrement dans une armée de milices; là, l'obéissance aux ordres des chefs est admise comme allant de soi pour ainsi dire; c'est une condition préalablement reconnue. Cette discipline par bonne volonté, — qui suppose au surplus une population d'une culture développée — peut exister dans les exercices de courte durée du temps de paix qui n'imposent pas à l'homme de grands efforts d'abnégation. Mais on peut se demander si elle résisterait à un service de guerre prolongé. Résisterait-elle surtout lorsque les exigences de la guerre: le don de sa personne éventuellement jusqu'au sacrifice, exacerbent le conflit entre l'instinct de conservation et l'entier renoncement de soi-même? Résisterait-elle encore si le chef prend des décisions ne répondant pas aux désirs de ses subordonnés, et dans ce cas assurera-t-elle leur exécution intégrale? Les subordonnés, dans la meilleure intention d'ailleurs, ne prétendront-ils pas faire mieux que leur supérieur, et l'unité d'action n'en sera-t-elle pas compromise? La discipline volontaire ne risque-t-elle pas de sombrer si le but de la campagne ne répond pas aux sympathies des soldats, les contredit peut-être? Car qui a le sentiment qu'il agit volontairement a le droit de se demander où et contre qui on le mène. Sera-t-elle suffisante enfin pour compenser l'absence d'une hiérarchie militaire solidement enracinée, garantir aux divers chefs l'action des subordonnés conforme aux ordres du commandement supérieur et assurer ainsi l'unité entre les chefs?

Toutes ces questions, seul un cas sérieux peut leur apporter une réponse. Mais une chose est certaine, depuis les combats des Tyroliens en 1809 jusqu'à la guerre des Boers, aucune des guerres modernes pour l'indépendance n'ont abouti où n'a pas existé une organisation militaire permanente.

* * *

Un second facteur de cohésion dans une armée de cadres est la confiance de la troupe dans ses officiers. Par un travail de longues années, nous inculquons à l'homme la conviction qu'il s'est toujours trouvé bien de suivre les leçons de ses officiers. Tous les avantages de sa vie matérielle, tous les éloges, tous les blâmes lui viennent d'eux. La justice et la bienveillance tissent entre eux l'indestructible lien qui résiste même au péril de mort. Comment une telle confiance se manifestera-t-elle chez une troupe qui ne connaît ses chefs que pour les avoir vus, de temps à autre, comme qui dirait dans un voyage de société?

« Nos gens ont confiance dans leurs chefs, me disait un officier de milices, parce que ceux-ci sont en même temps leurs conducteurs politiques. » Mais la confiance dans le domaine politique et dans le domaine militaire n'est pas la même chose. La faveur populaire est inconstante : Tel chante : « Hosanna ! » qui demain clamera : « Crucifie ! » Au surplus, tous les officiers de milices ne

peuvent pourtant pas être des chefs politiques; tels, par exemple, de jeunes commandants de compagnie, avec lesquels l'homme a le plus de contact et qu'il doit suivre avec une confiance spéciale.

A cela s'ajoute l'opposition de la ville et de la campagne. Presque partout l'intelligence, qui fournit les officiers, est développée surtout en ville. La campagne cependant fournit la majeure partie de la troupe. Comment le contact intime peut-il s'établir entre gens dont les occupations, le genre de vie, les milieux sont si différents?

On se rencontre, me dit-on, dans le courant de l'année, dans les sociétés de tir, aux inspections, etc. Il peut en être ainsi pour la population sédentaire de la montagne, mais non pour les habitants voyageurs des pays de plaine.

* * *

Troisième élément : l'habileté des officiers dans le maniement de leur unité. C'est une condition essentielle, actuellement, du service de guerre d'une armée. Plus l'efficacité des armes limite, dans le combat, l'influence du haut commandement, plus ressort l'importance de l'initiative des chefs subalternes. Or, comment apprendront-ils à conduire leurs troupes si celles-ci n'existent pas? Pendant les courtes périodes d'exercices des unités d'une armée de milices, il n'est pas possible d'acquérir la routine nécessaire. Notre troupe en permanence sous les drapeaux permet aux officiers de se former pendant toute l'année au maniement de la troupe; et non seulement de se former personnellement mais d'assurer la tradition au fur et à mesure du renouvellement du corps d'officiers, tradition qui poursuit en première ligne le bien de la troupe.

C'est dans ces trois facteurs de la structure interne des forces combattantes que résident les différences essentielles entre les armées de milices et de cadres. Les différences extérieures : tenue, attitude décidée *(Strammheit)*, démarche, etc., me paraissent de moindre portée.

Nous ne nous dissimulons pas la gravité des objections opposées aux milices par le lieutenant-colonel de Horsetzki. Nous ne les croyons cependant pas concluantes. Les exemples historiques, entre autres, ne nous fournissent pas un point de comparaison absolu. Pas plus les Tyroliens de 1809 que les Boers de 1898 n'ont constitué une armée de milices, mais une simple agglomération d'hommes armés, sans organisation préalable, ni préparation tactique d'aucune sorte.

Les Boers, par exemple, n'ont pas même été au bénéfice de cette discipline par pétition de principe que l'honorable officier autrichien distingue très justement à la base d'une organisation de milices. La notion de l'obéissance, nous ne dirons pas en tant que conséquence de l'établissement d'une hiérarchie, mais en tant que nécessité de l'intérêt commun, n'existait pas pour eux. Ils n'y voyaient pas une condition du succès de tous. Aussi se présentaient-ils sur les rangs ou s'en éloignaient-ils selon le

caprice du moment, ou les sollicitations de leurs intérêts privés. Quant aux chefs, désignés par leurs subordonnés, pour des motifs souvent sans corrélation avec les exigences militaires, ils ne pouvaient se prévaloir d'une autorité qu'excluait leur origine.

Malgré cela, les Boers, se heurtant au début de la campagne à une armée de cadres dont le recrutement ne présentait pas les défectuosités qui furent signalées plus tard, remportèrent des succès qu'une complète absence d'instruction tactique empêcha seule d'être décisifs. S'ils avaient eu l'intelligence de l'offensive et si une organisation et des exercices du temps de paix les avaient préparés aux mouvements des unités, les Buller, les Gattacre, les Methuen, malgré la supériorité de leur instruction militaire à eux et à leurs subordonnés, n'auraient pas éprouvé des défaites seulement mais des désastres. Toute la suite de la campagne s'en fût trouvée influencée. Le malheur des Boers n'a pas été qu'ils fussent une milice, mais une milice non organisée et non instruite.

Quant aux Tyroliens de 1809, ils ont eu le désavantage non seulement du défaut d'organisation préalable, mais d'avoir pour adversaires de vieux vétérans auxquels ne ressemblent que de très loin les réservistes formant le gros des armées de cadres actuelles.

Là en effet est un élément que n'a pas fait ressortir l'honorable conférencier de Vienne. Les armées du temps de guerre n'ont que peu de chose de commun avec le cadre du temps de paix. Ce cadre lui-même est complété par des officiers et des sous-officiers de réserve. Quant aux soldats réservistes, malgré le recrutement territorial ils ne connaissent, en majeure partie, que de loin les chefs auxquels doit aller leur confiance. A ce point de vue spécial, une bonne organisation d'armée de milices permet d'assurer à la *totalité* des sous-ordres l'occasion d'entrer en contact en temps de paix avec leurs chefs du temps de guerre, cela aussi bien, peut-être mieux que les armées de cadres actuelles. Dans celles-ci, une partie des hommes connaissent leurs commandants de façon plus approfondie, mais une autre partie ne les connaissent pas du tout. Dans une armée de milices bien organisée, aucun soldat pour ainsi dire n'ignore tout à fait son chef.

Il n'en reste pas moins, répond-on, que tous les hommes de l'armée de cadres ont reçu l'empreinte de la discipline absolue,

de la soumission hiérarchique, par leur passage prolongé sous les drapeaux. Ils sont au bénéfice non seulement de *l'instruction* militaire mais de *l'éducation* militaire.

La question est de savoir combien de temps subsiste cette empreinte. Les réservistes la conservent jusqu'à la fin de leur temps de service. Jadis on estimait que sept années n'étaient pas de trop pour l'imprimer d'une façon durable; dès lors, il a fallu réduire ces exigences. Les Russes ont maintenu quatre années de présence sous les drapeaux, mais partout ailleurs on en est à trois et à deux ans, sans parler des congés pour motifs budgétaires et autres qui réduisent souvent ce délai.

Ainsi plus se prolonge l'état de paix armée en Europe, plus va s'atténuant, pour le simple soldat et pour certains cadres de réserve, la différence entre les armées de cadres et une organisation de milices.

Il n'en reste pas moins — nous le reconnaissons — que l'armée de cadres éprouve plus de facilité que l'armée de milices à développer la discipline absolue, ou, si l'on préfère, la discipline professionnelle. D'autre part, certaines alternatives d'indiscipline alléguées par le lieutenant-colonel de Horsetzki ne se posent pas pour une milice comme la nôtre. Nous n'avons pas à craindre, par exemple, que nos miliciens discutent le but de l'action guerrière proposée par leurs chefs. La Suisse ne poursuit d'autre politique que celle de la paix; dès lors, la seule action guerrière qui puisse être imposée par cette politique à nos chefs et par ceux-ci à leurs sous-ordres, est la défense du sol national. La Suisse n'agira jamais pour attaquer; même une offensive stratégique n'aura d'autre but que sa défense politique. A cet égard, l'unité de vues, la cohésion, ne peuvent qu'être parfaites, et nous n'avons aucun motif de croire que cet élément de discipline doive agir moins puissamment sur une milice comme la nôtre que sur une armée de cadres. Aussi bien le lieutenant-colonel de Horsetzki ne le prétend-il pas. Sa remarque, si nous le comprenons bien, s'applique aux pays dont l'armée risque d'être mise au service d'une politique offensive. Si celle-ci n'a pas les sympathies de certains combattants, la discipline professionnelle doit être plus forte que les sympathies.

C'est la possibilité de cette discipline-là que l'auteur de la conférence met en doute dans une armée de milices.

Si l'on s'en tient au premier fondement qu'il attribue à la

discipline, il serait difficile de ne pas lui donner raison. Pour que le sous-ordre obéisse à ses supérieurs jusqu'au don de soi-même, il faut lui inculquer la soumission à la hiérarchie; la règle quotidienne lui infuse dans les veines le respect de celle-ci; son esprit est plié à la persuasion que ce que veulent ses chefs il doit le vouloir, non parce que cela est bien, mais parce qu'ils le veulent; il n'a même pas à se demander si cela est bien; en le faisant il violerait la discipline; ils le veulent, donc c'est bien. En un mot, la théorie de la croyance à l'infaillibilité est transportée dans le domaine militaire.

Cette discipline-là est incompatible, en effet, avec une organisation de milices; incompatible parce que son application exige une pression prolongée sur l'esprit et sur l'intelligence. Elle est trop formaliste pour s'imposer autrement que par la force d'une habitude acquise sous l'empire d'une persistante contrainte. Deux ou trois mois n'y suffisent pas; il n'est même pas certain que deux ou trois ans suffisent, et, — comme nous l'avons dit, — que le réserviste affranchi dès sa vingt-deuxième année, s'y conforme longtemps après avoir recouvré sa liberté de raisonnement.

Même dans une armée de cadres une telle discipline deviendra inapplicable pour peu que le niveau intellectuel de ses membres soit un tant soit peu élevé. Elle conviendra à des soldats rappelant ce paysan russe dont les journaux ont parlé, envoyant au tzar 200 roubles pour la flotte et les blessés de la part de son « esclave » Vassili Théodorowitsch Smitanine. Mais chez les occidentaux les esclaves se font rares et la discipline passive y devient d'une obtention malaisée. Si elle est indispensable pour assurer la force d'une armée, les organisations de cadres avec soldats de deux ans risquent de n'être guère plus solides que les organisations de milices.

Il nous semble du reste que le lieutenant-colonel de Horsetzki met l'accent moins sur cette discipline acquise par le prestige du galon que sur celle résultant de la confiance en la personne du supérieur; l'homme-chef prend le pas sur l'uniforme-chef; la tête l'emporte sur le képi.

Cette discipline, produit de la confiance du subordonné dans les qualités de commandement du chef, ne s'accommoderait-elle pas d'une organisation de milices? Car nous sommes entièrement d'accord avec le lieutenant-colonel de Horsetzky sur l'impor-

tance qu'il lui attribue. A nos yeux comme aux siens, le facteur confiance prime tous les autres, quand il s'agit de la solidité d'une armée : confiance non seulement du subordonné dans ses supérieurs, mais réciproquement du supérieur en ses sous-ordres, et, pour les uns et les autres, confiance en soi-même. Tout, dans une organisation militaire, doit en première ligne viser à ce résultat. Les questions d'outillage elles-mêmes doivent être envisagées en collaboration avec lui. Si l'on recherche un armement perfectionné, l'équipement le plus pratique, c'est moins pour l'avantage matériel escompté, que pour le supplément de force morale qu'ils procurent. Au point de vue de la confiance en soi-même, il n'est pas indifférent de se sentir à égalité de moyens avec son adversaire.

Une armée dont les éléments tirent leur force du sentiment de la juste cause pour laquelle ils combattent, qui sont persuadés que le succès dépend de la cohésion des efforts, par conséquent de la subordination générale aux plans des chefs, et qui, à cette condition, joignent la confiance en soi-même et de tous en tous, cette armée bénéficiera du maximum de puissance morale ; ses soldats se résoudront aux plus grands sacrifices individuels pour la victoire commune.

La question est ainsi de savoir comment, dans une organisation de milices, on procèdera pour faire régner ces sentiments de confiance indispensables, spécialement, puisqu'il s'agit de discipline, ceux des subordonnés dans les chefs.

Et ici de nouveau nous partageons l'opinion du lieutenant-colonel de Horsetzky lorsqu'il voit les éléments principaux de cette confiance dans la connaissance qu'ont les sous-ordres de leurs chefs et dans l'instruction professionnelle de ceux-ci.

Mais encore faut-il, pour influencer avantageusement la discipline, que la connaissance des chefs par les sous-ordres serve les premiers ; en d'autres termes que leurs qualités de caractère imposent des jugements favorables.

A cet égard, les armées de cadres ont aussi leurs inconvénients, qui grandissent avec la longueur des périodes de paix. L'écueil des cadres permanents est de créer des officiers démoralisés à la longue par la monotonie du métier, ou qu'une faiblesse de caractère entraîne à s'abrutir dans les plaisirs faciles de la vie de garnison ; ou que l'habitude d'une autorité basée sur des prescriptions pénales rigoureuses rend durs à l'égard

de leurs subordonnés ; ou que la lutte pour l'avancement pousse à l'injustice, à la médisance, à l'hostilité vis-à-vis de camarades plus heureux, mieux doués, ou mieux recommandés ; ou que le manque de ressort intellectuel conduit à ne plus manier leurs unités que selon la lettre qui tue, au préjudice de l'esprit qui vivifie. Dans tous ces cas, quel avantage la discipline retire-t-elle d'une connaissance trop complète de l'officier par ses hommes ? Ils auront hâte surtout de quitter la caserne et de s'affranchir d'un chef qu'ils ne sauraient estimer.

La permanence entraîne un risque plus grave, celui de provoquer une séparation, pour ne pas dire une opposition, entre l'esprit du cadre et celui de la nation qui fournit les encadrés. Pendant que le peuple agit, se perfectionne, subit l'influence de tous les progrès qui transforment les idées, le cadre s'immobilise dans ses traditions de caste. Un beau jour, on découvre qu'officiers et soldats ne parlent plus le même langage ; des différences essentielles dans les conceptions fondamentales de l'existence sociale les séparent. Qu'est-ce que la discipline gagne à une connaissance trop approfondie de l'officier par un sous-ordre qui constate ou simplement éprouve l'intuition qu'ils ne se comprennent pas ?

Une organisation de milices comporte d'autres inconvénients, mais elle évite ceux-ci. L'officier n'a pas le temps de se démoraliser ; il ne saurait non plus perdre le ressort intellectuel ; ses occupations civiles entretiennent l'intégrale activité de son cerveau ; les périodes de convocation contribueront plutôt à aiguiser son intelligence en étendant le domaine de ses connaissances et en lui ouvrant la perspective de problèmes d'une autre nature à la solution desquels il mettra d'autant plus d'entrain qu'ils ne sont pas ceux de sa vie de tous les jours ; l'avancement n'étant pas pour lui une condition de plus agréable existence ses lenteurs risqueront moins d'altérer les sentiments de camaraderie ; enfin, cadres et encadrés subissant les mêmes influences sociales, obéissant aux mêmes conceptions politiques — au sens le plus élevé — et nationales, l'armée, dans tous ses éléments constitutifs s'inspire d'un même et unique esprit. A cet égard, il n'est pas d'organisation qui identifie autant qu'une organisation de milice l'armée et la nation ; il n'en est donc pas qui fournisse plus complètement à celle-là la force de celle-ci.

Envisagée de cette façon, la question se pose autrement que

ne semble l'avoir vu le lieutenant-colonel de Horsetzky. Certes, si la confiance du subordonné dans ses chefs devait être une conséquence de la confiance du citoyen dans ses délégués politiques, elle serait sujette à d'étranges fluctuations. Nous sommes très loin de partager sur ce point l'opinion de l'officier de milices — un de nos camarades sans doute, — qui a renseigné le représentant de la mission austro-hongroise. La fréquence de l'union sur la même tête d'un grade supérieur et d'un mandat politique n'est pas à nos yeux un des côtés heureux de notre système. En revanche, il est avantageux que la sélection entre chefs et subordonnés s'opère conformément aux conditions de la vie civile, c'est-à-dire fondée sur l'intelligence et sur les qualités de caractère. Là, en effet, sont les vrais facteurs d'autorité, partant de discipline.

Nous reconnaissons, au surplus, qu'il y faut joindre, dans une organisation de milices, aussi bien que dans tout autre, la connaissance personnelle qu'ont les uns des autres chefs et subordonnés. A ce point de vue, notre organisation actuelle est insuffisante, cela nous paraît incontestable; mais elle est perfectible, assez, croyons-nous, pour ne plus mériter les objections opposées aux milices par l'officier autrichien. Le débat sur la réforme militaire nous fournira sans doute l'occasion de développer cette affirmation.

Le second élément de confiance dans l'officier est la qualité de son instruction professionnelle. Ici encore, notre organisation actuelle ne résout pas complètement le problème. C'est probablement un des motifs qui ont dicté au conférencier ses conclusions générales contre les milices. L'insuffisance de notre organisation ne lui a pas échappé, en effet. En veut-on la preuve? Voici une de ses impressions relatives à l'infanterie :

Les sections, en elles-mêmes bien instruites, sont généralement bien conduites dans le cadre de la compagnie. Les compagnies dans le cadre du bataillon et celui-ci dans le cadre du régiment, le sont moins bien. Toutefois il ne manque aux chefs que l'occasion de s'exercer suffisamment dans le maniement de leur troupe.

Pour l'artillerie :

La mobilité des batteries, même au trot, ne laisse rien à désirer. Leur conduite, en revanche, n'est pas à l'abri de toute critique.

Ces insuffisances nous les connaissons. Mais s'il est vrai, comme nous l'avons admis avec le lieutenant-colonel de Hor-

setzky, que la confiance du subordonné dans son chef, par conséquent ses sentiments de discipline, s'inspirent du degré d'instruction de ce dernier, nous conclurons, non pas à l'impossibilité de former cette instruction dans une milice, mais à la nécessité d'organiser cette dernière de façon à procurer aux chefs l'instruction.

Cette organisation est possible et nous espérons qu'elle ne tardera pas à être donnée à l'armée suisse. Pour qu'elle ne le fût pas, il faudrait prétendre que peuvent seuls être aptes à conduire une section sur le terrain, ou une compagnie ou même un bataillon, ceux qui disposent des 365 jours de l'année pour s'y préparer. A notre avis, cela n'est pas. La conduite d'une unité subalterne exige une pratique suffisante; mais pour être suffisante cette pratique n'a pas besoin de remplir toute une existence. Un homme intelligent, qui sait entretenir ses facultés d'assimilation, conserver par l'exercice corporel — dont la caserne n'a pas le monopole — la souplesse du corps et dont les occupations civiles développent quotidiennement l'esprit d'initiative, s'acquittera de sa mission de commandement sans y avoir consacré tout son temps. Cela est si vrai, que dans les armées de cadres les officiers subalternes qui limitent leur ambition à la seule pratique du commandement afférant à leur grade, sans se préparer par l'étude théorique à des destinées plus hautes, tombent le plus souvent dans la stérilité intellectuelle. Ce n'est d'ailleurs pas sans motif que toutes les littératures militaires d'Europe insistent sur le rôle éducatif de l'officier. Si l'on fait d'eux des éducateurs de leurs recrues, c'est apparemment que leur instruction technique et tactique leur laisse du temps de reste.

Nous pouvons donc regarder avec confiance vers l'avenir. Les milices offrent l'avantage de l'unité morale la plus complète qui se puisse supposer entre la nation et l'armée d'une part, entre les éléments qui composent cette dernière d'autre part. Si à cet avantage une organisation convenable ajoute celui d'un contact plus intime entre chefs et subordonnés et une instruction des premiers suffisante pour leur assurer la confiance des seconds, le fondement de la discipline sera acquis. Animée par la conviction d'une cause juste, cette armée affrontera sans crainte d'infériorité, mais avec l'espoir du succès, tous les périls du champ de bataille.

F. Feyler, major.

CHRONIQUES et NOUVELLES

SUISSE

Epilogue d'un long débat. — L'initiative antimilitaire. — Autour de la réorganisation militaire. — Au Simplon. — Une nouvelle Instruction sur le service en campagne. — Le nouvel habillement. — Cérémonies d'adieu.

L'activité militaire a repris partout; sur toutes les places d'armes les recrues de toutes armes se livrent à l'apprentissage de guerre; là se concentre l'intérêt de la vie militaire; les querelles et les questions qui ont pu retenir l'attention pendant l'année écoulée et pendant l'hiver, polémiques à propos des articles de la *Zuricher-Pöst* et discussions concernant la retouche de nos institutions militaires, se sont momentanément apaisées.

Un des incidents provoqués par la *Zuricher-Post* vient de recevoir sa solution devant les tribunaux zurichois.

Le Commissaire en chef des guerres, colonel Keppler, attaqué personnellement par le journal précité, à l'occasion des affaires Markwalder et du Dépôt central de remonte, avait assigné le journal de Zurich. Sa poursuite tendait à faire nommer l' « officier de haut rang », prudemment embusqué derrière l'anonymat, et à le faire condamner comme calomniateur.

Le journal a refusé de faire connaître le nom de son collaborateur, et même de laisser celui-ci se nommer, son directeur, le D[r] Wettstein, voulant garder toute la responsabilité de la campagne qu'il avait menée contre l'administration militaire, et ce que l'on a nommé la tyrannie des bureaux.

Le tribunal a libéré le journal et son directeur de l'accusation de calomnie, mais les a condamnés pour injures envers le colonel Keppler.

Ce verdict a été diversement accueilli, suivant qu'on tenait le parti de l'administration ou celui du journal. Des deux côtés, on a chanté victoire, et ceux qui suivaient le panache de l'inconnu de la *Zuricher-Post*, n'ont pas manqué de revendiquer l'échec partiel et relatif du colonel Keppler comme une victoire pour eux et pour leur chef. A droite et à gauche, on a obéi à la passion plus qu'à la raison.

Il faut reconnaître que les débats ont complètement justifié le colonel Keppler des accusations lancées contre lui par le journal, si légèrement et avec si peu de preuves. De ces accusations, il ne reste rien, et il faut en féliciter bien sincèrement et l'officier en cause, et l'administration militaire

mise sur la sellette en sa personne. S'ils n'avaient pas pu faire la preuve de leur bonne foi, le journal zurichois et son directeur n'auraient pas échappé à une condamnation pour calomnie. Qu'est-ce à dire, sinon que l'inconnu qui les a documentés, ou bien a été dupé naïvement, ou s'est laissé aveugler par la passion.

Que penser après cela de tous les griefs articulés contre d'autres personnes, et que celles-ci, ne se sentant pas atteintes dans leur honneur, ont dédaigné de relever ?

* * *

L'initiative antimilitaire du parti socialiste a échoué. Je ne songe pas à retracer ici toutes les phases par lesquelles elle a passé. Acceptée d'abord, semble-t-il, un peu par surprise, elle a été sérieusement discutée dans les milieux où elle avait pris naissance, et l'on a pu voir combien les avis étaient partagés : les uns voulaient poser au peuple la question conformément à la première résolution, d'autres la restreignaient, d'autres la jugeaient inopportune. Ces derniers l'ont emporté.

* * *

On ne connait officiellement rien des projets du Conseil fédéral touchant la réorganisation militaire, ni de ceux issus des délibérations de la conférence des commandants de corps d'armée et de division.

Un certain nombre de sociétés d'officiers se sont déjà mises sérieusement à l'étude de cette question ; on cite dans le nombre la société des officiers grisons, guidée dans cette étude par le colonel-divisionnaire de Sprecher, la société des officiers de la ville de Berne, celles de Genève et de Lausanne, etc.

Tout récemment, les journaux ont reproduit le programme arrêté par la société des officiers de Zurich. Ce programme semble refléter assez exactement, en partie du moins, les idées de la conférence des commandants supérieurs et, dans quelques-uns de ses articles, les vues personnelles d'un des membres de cette conférence. Voici ce programme :

1. L'instruction des troupes et l'administration militaire sont remises dans chaque arrondissement de division au commandant de la division, sous réserve des prérogatives constitutionnelles des cantons.

2. Chaque chef d'unité est responsable de l'instruction de sa troupe dans les cours de répétition.

3. Autant que possible l'officier n'est pas incorporé dans une troupe recrutée au lieu de son domicile.

4. Les aspirants officiers sont dispensés du service de sous-officiers et reçoivent leur instruction dans un cours qui, pour l'infanterie, comprend aussi l'école de tir. La durée de ce cours sera sensiblement la même pour toutes les armes.

5. L'école de recrues est de 89 jours.

6. Les cours de répétition sont annuels et ne dépassent pas la durée de deux semaines. Dans la règle, le simple soldat aura terminé son service à 26 ans, sous réserve des exercices de tir pour les hommes portant le fusil.

7. En temps de paix, la division est la plus grande unité organisée à titre permanent, et elle ne comprend que des troupes d'élite.

8. Tous les services spéciaux sont enlevés aux divisions et organisés comme troupes d'armée.

9. Il sera formé une infanterie de montagne.

10. Les troupes de landwehr sont destinées aux services de seconde ligne et au service territorial.

* * *

Une première fois les Chambres fédérales avaient refusé d'entrer en matière sur une demande de crédit pour assurer la défense de l'entrée du tunnel du Simplon, ce souterrain qui s'ouvre en Suisse pour déboucher sur terre italienne. Il était évident qu'il faudrait y revenir et que la Suisse ne pourrait laisser sans défense, sur son propre territoire, une voie de communication que l'Italie se met en devoir de fortifier d'une manière très sérieuse sur le sien.

Dans ce but, le Conseil fédéral demande aux Chambres un crédit de 890 000 fr. Il s'agit en tout premier lieu d'aménager des chambres de mine, qui permettront de détruire le souterrain partiellement et suivant une gradation, de préparer et d'emmagasiner à proximité les explosifs destinés à accomplir cette œuvre, et de garder ces ouvrages.

* * *

Les journaux viennent d'annoncer que le Conseil fédéral a adopté provisoirement une *Instruction sur le service en campagne*, qui sera mise à l'essai durant un certain temps. La *Revue militaire suisse* reviendra sur ce travail, attendu depuis si longtemps, surtout dans l'infanterie, où règne toujours la plus grande incertitude sur tout le service de sûreté. Il était temps de renoncer à maintes prescriptions surannées de l'*Instruction* du 31 mars 1882. La nouvelle Instruction entrera en vigueur le 1er mai.

* * *

La plupart des journaux ont donné une description assez complète de l'habillement et de l'équipement projetés pour l'infanterie, et qui seront mis à l'essai dans le courant de cette année, probablement pendant la dernière école de recrues.

Le problème qui se posait devant la commission était celui-ci : Proposer un habillement et un équipement plus conformes aux besoins de la guerre que ceux actuellement en usage, et alléger, dans une mesure aussi large que possible, le poids que porte le fantassin. On sait que ce poids est actuellement,

tout compris, de 26 kg. 735 en moyenne, et qu'il dépasse ainsi la charge qu'un homme peut supporter pour rester apte à sa fonction de fantassin.

Devait-on chercher la solution du problème dans une modification, une transformation en vue de les améliorer, de l'habillement et de l'équipement actuels, ou bien dans l'adoption d'effets nouveaux ? La commission a été d'avis que l'habillement et l'équipement actuels ne se prêtent pas, dans leur ensemble, à une transformation et qu'il fallait chercher ailleurs, tant au point de vue de la forme que de la confection et de la couleur des objets.

La coiffure proposée est un casque, de la forme de ceux que portent les troupes coloniales françaises, anglaises et allemandes ; c'est la coiffure qui paraît répondre le mieux aux conditions désirables : protéger la tête contre la chaleur et contre le froid, être hygiénique et légère, enfin, s'adapter facilement à la forme de tête de chaque individu.

En quelle matière cette coiffure sera-t-elle confectionnée ? Le type proposé est de liège couvert d'étoffe ; cette matière a le très grand avantage d'offrir une forte résistance et d'être très légère, de sorte que la coiffure garnie ne dépasserait pas 200 grammes, la moitié du poids de la coiffure actuelle. La visière postérieure est mobile, suivant un système de charnières, ce qui permet de la relever pour faciliter le renversement de la tête, dans le tir couché ou à genou.

Il sera mis à l'essai aussi des casques de la même forme, confectionnés soit en feutre durci, soit en celluloïd recouvert de peau et qui, suivant un procédé que les fabricants auront à adapter, devront également être pourvus d'une visière postérieure relevable.

On a beaucoup parlé, comme étant la coiffure militaire idéale, du chapeau de feutre, à l'imitation de celui des Boers. La commission y a renoncé à cause de la difficulté, sinon l'impossibilité, d'obtenir un feutre mou absolument imperméable, condition *sine qua non*, que le liège présente d'une manière complète ; parce que cette coiffure est difficile à porter, exigeant un certain chic ; et parce que son volume attire l'œil et l'attention de très loin et désignerait trop facilement les lignes de tirailleurs aux coups de l'ennemi.

La blouse à col rabattu, qui remplacerait la tunique, ne réalise pas un gain au point de vue du poids ; elles pèsent l'une et l'autre 1600 grammes. Mais ce poids est une condition de la qualité du drap.

Fréquemment on préconise pour les vêtements militaires le molleton ou le loden ; ces étoffes ont des qualités de légèreté, de chaleur, d'imperméabilité ; mais elles n'offrent pas une résistance suffisante. Pour les vêtements militaires, seul un bon drap peut convenir. La blouse choisie est à un seul rang de boutons ; elle est pourvue de poches et de moufles pour les mains.

Comme vêtement de dessous, pouvant être porté seul au quartier, au

cantonnement, au bivouac, on propose un maillot à col droit, ouvert sur le devant jusqu'au milieu de la poitrine et fermant au moyen de boutons.

Le pantalon ressemble, quant à sa confection, à ces culottes que l'on boutonne au-dessous du genou au moyen d'une bande ; c'est-à-dire qu'il est monté par le bas, sur une bande ou manchette pourvue d'un double jeu de boutons. On peut ainsi le porter dans le brodequin en le boutonnant serré, ou par-dessus le brodequin et tombant sur le cou-de-pied, en le boutonnant large ; dans ce dernier cas, il ressemble à un pantalon à la hussarde un peu serré sur le cou-de-pied. Ce pantalon doit être assez large et d'une coupe telle que le soldat puisse faire des mouvements quelconques des jambes et prendre une position quelconque sans être gêné. Il est en drap.

Un second pantalon, de même confection, mais en étoffe beaucoup plus légère (laine peignée), est destiné à être porté éventuellement sous l'autre, ou comme vêtement de cantonnement ou de bivouac.

Les bandes moletières ne sont pas destinées à l'usage ordinaire ; elles appartiendraient à l'équipement de corps et seraient distribuées à la troupe si la température, la saison ou l'état du temps l'exigeaient.

La capote ou manteau serait remplacé par une pièce d'étoffe de forme rectangulaire, percée d'une fente permettant de passer la tête. Un système de boutons permet de s'en servir comme d'un manteau abritant de la pluie ou de la neige, non seulement l'homme, mais son équipement et son bagage, c'est-à-dire sa munition et ses effets de rechange. Cette pièce d'étoffe servirait en second lieu de couverture et, éventuellement, de toile à confectionner une tente. Avec les accessoires servant à dresser la tente, elle est d'un poids de 2060 grammes, tandis que la capote et la toile de tente pèsent ensemble 4560 grammes ; c'est donc un gain, sur cet article seulement, de 2 $^1/_2$ kilogrammes.

La chaussure ne subirait pas de modification.

Parmi les objets d'équipement, le plus embarrassant et le plus désagréable à porter est certainement le sac à pain ; il pèse lourdement au côté, et gêne l'homme dans tous ses mouvements. Comment résoudre cette difficulté ? La commission propose de mettre à l'essai deux solutions : un sac à pain de la forme actuelle, mais de dimensions réduites, que l'on fixerait derrière le sac ; et une sorte de poche en grosse toile renfermant le pain et que l'on porterait dans ce sac. La question du sac à pain est donc liée à celle du sac.

Il sera mis à l'essai trois sortes de sac : 1° Le sac actuel, amélioré ; on ferait disparaître la boîte à cartouches qui occupe toute la partie inférieure, pour en augmenter la capacité, et on logerait les gaines porte-cartouches entre le dos du sac et la courbature des reins de l'homme, derrière les coussinets reposant sur la partie lombaire. Cela permettrait de mettre la poche à pain dans le sac. 2° Un sac en peau de veau avec ses poils, souple, et assez sem-

blable à un sac de touriste. 3° Enfin, un sac de touriste (Rucksack) en toile, du modèle proposé par le Dr Koller, de Winterthour.

Tels sont les principaux effets proposés pour les essais.

La commission n'a pris aucune décision au sujet de l'uniforme et de l'équipement des officiers ; cela n'était pas de son ressort, pas plus que les insignes des grades ; elle a émis le vœu seulement que dans les équipements d'essai, on conservât le système actuel d'insignes pour les sous-officiers, mais en en diminuant notablement la largeur.

Le Conseil fédéral est entré dans les vues de la commission. Il a décidé des essais dans les huit divisions, aux écoles de tir de Wallenstadt, au Gothard et à St-Maurice, et il a voté les crédits nécessaires.

Pour permettre la comparaison entre l'habillement et l'équipement proposés et les mêmes effets de l'ordonnance actuelle, on fera revêtir, pendant la durée des essais, au même nombre d'hommes, la tenue actuelle de guerre, savoir la tunique.

Le gain total, en poids, résultant des propositions de la commission, est de un peu plus de 4 $^1/_2$ kilogrammes, en sorte que la charge totale du fantassin pourrait être ramenée à un peu plus de 22 kilogrammes.

Les nombreux intéressés que la question touche suivront certainement ces essais avec curiosité et attention, et pourront, par leurs critiques et leurs remarques, aider à la solution rationnelle de cet important problème.

* * *

Les officiers supérieurs et les instructeurs de la IIe division se sont réunis à Bienne, pour prendre congé du colonel Walther, instructeur d'arrondissement de la division, qui prenait sa retraite. Au dîner, a eu lieu un échange de paroles courtoises. Le colonel-divisionnaire Secretan a remercié le colonel Walther et a souhaité la bienvenue au colonel Schulthess, l'officier distingué que le Département militaire lui a donné comme successeur. Ces deux officiers ont également pris la parole.

A St-Gall, on a pris aussi congé du colonel Bollinger, l'instructeur d'arrondissement de la VIIe division, qui cédait sa place à un successeur plus jeune.

La réunion a commencé par une conférence du colonel Bollinger sur l'influence que pouvaient exercer, sur le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse, les expériences de la guerre sud-africaine, ou de ce que l'on a nommé la tactique des Boers ; il a montré quelle pouvait être cette influence, sur les formations tactiques, sur les mouvements et sur l'emploi des armes au combat.

Après cette conférence, le colonel-divisionnaire Schlatter a dit ce qu'avait été, comme instructeur, le colonel Bollinger, et lui a exprimé les remerciements de l'armée pour ses services, accompagnant ces paroles de

la remise d'un souvenir, témoignage de reconnaissance des officiers de la VII[e] division. D'autres personnes encore ont pris la parole, en particulier le colonel Held, le successeur du colonel Bollinger.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le feld-maréchal comte de Waldersee. — Mutations. — A la commission du budget. — Les Hereros. — Notre attaché militaire à Berne. — Les livres.

Au commencement de mars, l'armée allemande a perdu un de ses généraux les plus distingués, on pourrait dire une célébrité mondiale.

Le feld-maréchal comte Alfred de Waldersee est mort le 5 mars 1904 à Hanovre, après une très courte maladie. Quelques dates de sa biographie seront les bienvenues.

Waldersee naquit le 8 avril 1832 à Potsdam. Son père était général de cavalerie et fut gouverneur de Berlin à la fin de sa carrière. L'éducation du fils fut faite au corps des cadets, d'où il sortit lieutenant de l'artillerie de la Garde en avril 1850. En 1858, il fut nommé adjudant de la première inspection d'artillerie. Comme capitaine, il commanda une batterie et devint en 1865 aide de camp du prince Charles de Prusse, General-Feldzeugmeister de l'artillerie. En 1866, il est promu major dans l'état-major général, et avant la guerre de 1870 envoyé à Paris comme attaché militaire, en même temps qu'aide de camp du roi. Pendant sa mission, il s'enquit avec un soin extrême des qualités et méthodes de combat de l'armée française. Aussi, pendant la guerre, le voyons-nous au grand quartier général du roi Guillaume. Au mois de novembre, placé auprès du général en chef de la II[e] armée, prince Frédéric-Charles, il fut chargé de tenir au courant des opérations de la Loire le Grand quartier général du roi à Versailles. Cette mission exigeait beaucoup de tact; il s'en acquitta avec la dernière adresse. Les talents du diplomate ne lui faisaient pas défaut.

En janvier 1871, Waldersee, lieutenant-colonel, est nommé chef d'état-major du XIII[e] corps d'armée nouvellement formé. Puis au mois de juin de la même année, il fonctionne en qualité de chargé d'affaires auprès de la République française, une preuve de la haute confiance mise en sa personne. A la fin d'août, il fut remplacé par l'ambassadeur régulier comte Arnim. Il reçut alors comme colonel le commandement du régiment de uhlans n° 13 à Hanovre. A la fin de 1873, il fut nommé chef d'état-major du X[e] corps d'armée à Hanovre, charge qu'il remplit pendant huit ans. Ce laps de temps nous porte à la fin de 1881 où Waldersee, major-général depuis 1876, devient quartier-maître général de l'état-major, adjoint à son chef, feld-maréchal

comte Moltke. Il avait à diriger les affaires courantes de l'état-major, les voyages d'état-major et l'instruction des officiers. En 1882, il fut promu lieutenant-général; en avril 1888, général de cavalerie; enfin, en septembre 1888, chef de l'état-major général de l'armée comme successeur de Moltke.

Il ne devait guère y demeurer plus de deux ans. Au mois de janvier 1891, il reçut le commandement du IX[e] corps d'armée à Altona. On n'a jamais su les vrais motifs de cette quasi-destitution. On a supposé que Waldersee s'était mêlé de politique; mais jamais rien de positif n'a transpiré de cet incident. Il demanda d'abord sa démission, mais l'empereur lui persuada qu'il n'y avait aucune disgrâce, mais une marque de distinction au contraire d'être nommé général commandant dans la province natale de l'impératrice. Et Waldersee accepta.

Aux manœuvres impériales de 1895, auxquelles quatre corps d'armée prirent part, il commanda un des partis. Aux manœuvres impériales de 1896, en Oberlausitz, il fonctionna comme chef d'une fraction d'armée avec beaucoup de distinction. L'année précédente, il avait été promu général-colonel de cavalerie, et en 1896 il fut nommé chef du régiment d'artillerie de campagne n° 9. Dans un ordre spécial, l'empereur lui fit savoir qu'en cas de guerre il commanderait une des armées principales. En 1898, Waldersee fut nommé inspecteur général de la troisième inspection d'armée à Hanovre. En 1900, général-feld-maréchal.

Ainsi nous le voyons, d'année en année, franchir tous les degrés de la hiérarchie militaire jusqu'aux plus élevés. Il lui était réservé d'en franchir un dernier, de remplir une mission tout à fait exceptionnelle, celle de général international. Quand éclatèrent les troubles de Chine, en 1900-1901, il reçut le commandement suprême des troupes alliées. En cette qualité, sa tâche ne fut pas exclusivement militaire; la diplomatie en absorba une part; le feld-maréchal s'en acquitta avec beaucoup de tact et d'habileté; il reçut de toutes les puissances des témoignages de reconnaissance les plus flatteurs. Le souvenir de Waldersee vivra dans la mémoire de tous ceux qui furent en relation avec lui.

Je signale encore le décès du général d'artillerie Victor von Alten. Sorti de l'artillerie de campagne, il a fourni une brillante carrière dans l'état-major général. Il commanda la 18[e] division à Flensburg.

* * *

Dans l'armée bavaroise, les mutations du mois de mars ont été de quelque importance. Le général commandant le III[e] corps d'armée à Nuremberg, général d'infanterie Heinrich Ritter v. Xylander, a vu acceptée sa démission, et de même l'inspecteur de la cavalerie lieutenant-général Ritter v. Poschinger. Le III[e] corps d'armée a été confié au général d'infanterie Frhr. von Horn, qui commandait la 6[e] division à Regensburg; son successeur à ce

commandement est le lieutenant-général v. Zwehl, de la 1re brigade d'infanterie. Le commandant de la 4e brigade de cavalerie, major-général Frhr. Kress v. Kressenstein, a été nommé inspecteur de la cavalerie et promu en même temps lieutenant-général. Le plénipotentiaire militaire à Berlin, major-général Ritter v. Endres, a été promu lieutenant-général. Le général Heinrich v. Xylander est un frère cadet du commandant du IIe corps d'armée Emil v. Xylander. Il a fait sa carrière dans l'état-major général. Pendant la guerre de 1870-71, il fut décoré de la croix de fer de 1re classe. Le général v. Horn, né en 1847, a appartenu également à l'état-major général. Le lieutenant-général v. Endres s'est fait remarquer comme membre du Conseil fédéral au Reichstag par son talent oratoire qui ne manque pas de quelque humour. Spécialement son discours sur l'unité du corps d'officiers allemand a laissé une bonne impression.

Les mutations du mois de mars dans les autres contingents n'ont pas eu la même importance. Cinq commandants de brigade ont démissionné.

Au total, les mutations intéressent 20 lieutenants-colonels, 11 majors, 14 capitaines, 19 lieutenants promus ; 5 majors-généraux, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 4 capitaines, 16 lieutenants démissionnaires.

* * *

Les discussions qui, dans la Commission du budget du Reichstag, ont suivi celles dont je vous ai entretenu, ont eu pour objet la brigade d'occupation en Extrême-Orient, trouvée trop luxueuse et que l'on a réduite d'une façon presque excessive.

Les séances plénières du Reichstag ont été consacrées à la discussion en seconde lecture de l'état militaire. A peine a-t-on pu en finir avant les vacances de Pâques ; la troisième lecture n'aura lieu qu'après le commencement du nouvel exercice budgétaire. On a abusé des digressions ; une semaine presque entière s'est passée à discuter les appointements du ministre de la guerre, occasion propice à interpellations de toute nature, sur lesquelles je dois passer. L'augmentation du nombre des sous-officiers a été réduite, aussi bien que celle des appointements des lieutenants-colonels de l'infanterie. J'y reviendrai quand l'état aura été publié. J'ajoute qu'on a discuté également au Reichstag la question de l'élevage des chevaux et de la remonte dont j'ai parlé dernièrement à l'occasion d'une discussion au Landtag prussien.

* * *

Vous connaissez l'extension qu'a prise la rébellion des Hereros dans l'Afrique sud-occidentale et les grandes pertes que nos troupes de protection et de la marine ont subies. Les renforts nécessaires pour étouffer la révolte se monteront peut-être à la force d'une brigade et l'on enverra probablement un général de brigade, le général v. Trotha, comme commandant en

chef. Deux batteries montées viennent d'être mobilisées. Outre les chevaux argentins, ont été expédiés dans la colonie, des chevaux de la Prusse orientale qui réunissent toutes les qualités requises.

* * *

D'après le *Militär Wochenblatt*, le lieutenant en premier au 1er régiment de la Garde à pied Frhr. v. Meerscheidt-Hüllessem sera attaché à notre légation de Berne dès le 1er mai et pour une année.

* * *

Dans le domaine de la littérature, je cite la deuxième livraison de la nouvelle publication périodique de notre Grand Etat-major : *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*. On y trouve entre autres un travail remarquable du rédacteur en chef, major Frhr. v. Freytag-Loringhoven : « Etudes sur Clausewitz ». Le major Kuhl parle de l'organisation et de l'emploi des troupes cyclistes et de l'infanterie montée en France, et le premier-lieutenant Ludwig de l'emploi des batteries lourdes à tir courbe dans la guerre de campagne. A chaque livraison est joint un rapport succinct sur la guerre d'Extrême-Orient.

L'Etat-major général publie de nouveau un livre de l'immortel Moltke : *La campagne d'Italie en l'an 1859*. La première édition datait de 1862. Les *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften* continuent dans la livraison 33 l'exposé des expériences de la guerre sud-africaine : « Opérations de Lord Roberts jusqu'à la prise de Bloemfontein ».

Enfin, je cite encore Kunz : *La bataille de Wörth* (17e livraison), et Hoppenstedt : *Uebungsritte*.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Fin de l'obstructionnisme au Parlement hongrois. — Nécrologie. — Nouveaux commandants de corps. — Création d'un cadre d'instruction de cavalerie à l'Ecole de tir de l'armée. — Modifications organiques dans la landwehr. — Un nouveau camp militaire. — Une reconnaissance militaire dans la haute montagne. — Pamphlets militaires sensationnels.

Le Parlement hongrois s'est enfin décidé à aborder la discussion des projets militaires les plus urgents. Le comte Tisza, président du Conseil des Ministres, a menacé les Chambres d'introduire un règlement de séances plus sévère, dont l'application eût rendu impossible toute obstruction quelque peu prolongée, sur quoi l'opposition s'est déclarée prête à discuter

le projet de budget militaire et, en quelques séances, les contingents de recrues pour 1904 et pour 1905 ont été accordés.

Le contingent pour 1904, qui aurait dû être levé déjà au commencement d'octobre 1903, sera recruté dans le courant d'avril et entrera en service en mai. A ce moment-là, les réservistes appelés ou retenus sous les drapeaux pour compléter les effectifs[1] seront immédiatement licenciés.

Le Parlement autrichien qui, maintenant, a aussi ses obstructionnistes — le parti tchèque — accordera, dans sa session d'avril, le contingent de recrues pour 1905. Les deux Parlements auront ainsi pourvu, pour un avenir immédiat, aux besoins les plus pressants de la défense nationale, mais cela, malheureusement, dans une mesure aussi modeste que possible. Les contingents accordés par eux sont, en effet, ceux qui avaient été levés jusqu'ici, c'est-à-dire les contingents dits « normaux », dont les chiffres sont jugés absolument insuffisants. Ce n'est qu'après que la nouvelle loi militaire aura été adoptée que l'on disposera enfin des effectifs dont on a besoin pour la mise sur pied des nouvelles divisions d'obusiers de campagne et pour d'autres réorganisations ou réformes reconnues urgentes[2]. Il faut espérer que, d'ici peu, l'effervescence politique qui règne dans les deux parties de la monarchie se sera assez calmée pour que nos parlementaires puissent entamer, avec tout le calme désirable, la discussion détaillée de cet important projet de loi. Pour le moment, cela n'est pas encore possible.

* * *

En quelques semaines, l'armée austro-hongroise a perdu un certain nombre d'hommes de valeur, dont plusieurs jouissaient, même à l'étranger, d'une grande notoriété.

Fin janvier est décédé le général de cavalerie baron von Bechtolsheim, un des derniers chevaliers de l'ordre de Thérèse. Il possédait au plus haut degré ce goût des entreprises hardies et un peu aventureuses, ce mépris du danger poussé jusqu'à la témérité, en un mot, cet esprit et ces allures chevaleresques qui, jadis, étaient assez répandus dans le corps des officiers de cavalerie et qui, aujourd'hui, tendent sans doute à se perdre quelque peu. Sa charge audacieuse et brillante avec trois pelotons de uhlans Trani, à la bataille de Custozza, en 1866, appartient à l'histoire de la guerre. Il eut aussi l'occasion de faire la campagne russo-turque de 1877-1878, comme envoyé en mission diplomatique sur le théâtre de la guerre. Bien qu'il se fût formé au haut commandement sur les champs de bataille, sans avoir été jamais attaché à l'état-major général, il fut, pendant de longues années commandant de corps, d'abord à Lemberg, puis à Agram. Lorsque en 1902, son corps d'armée, le 13ᵉ, prit part aux manœuvres impériales dans le sud

[1] V. Chronique autrichienne de février 1904, page 131.

[2] V. Chronique autrichienne d'avril 1903, page 346.

de la Hongrie, Bechtolsheim était déjà trop malade pour le commander. Nommé en 1903 capitaine de la garde, il ne lui fut plus possible, dès lors, de recouvrer la santé.

Au commencement de février, la mort a également enlevé, à l'âge de 74 ans, le major général baron von Horst, qui fut, de 1871 jusqu'en 1880, ministre de la Défense territoriale dans les cabinets Schwarzenberg et Taafe. Bon orateur, habile « debater », autorité de première ordre en matière militaire, il était universellement estimé et respecté, même dans le camp de ses adversaires politiques.

Au mois de mars, notre armée a été durement éprouvée par trois décès, survenus, coup sur coup, en quelques jours. Le 14 est mort le nestor des généraux austro-hongrois en activité de service, le général de cavalerie prince Louis Windischgrätz, inspecteur général des troupes. Peu de jours auparavant avait succombé le Feldzeugmestre von Wetzer, ancien directeur des archives de la guerre, publiciste et savant éminent. A ces deux décès vint s'ajouter, bientôt après, celui du Feldzeugmestre baron von Weigl, ancien inspecteur de l'artillerie de forteresse, qui avait beaucoup travaillé à la réorganisation de notre artillerie.

Mentionnons enfin un décès qui, bien qu'il n'ait pas atteint l'armée austro-hongroise directement, n'en a pas moins eu, en Autriche-Hongrie comme à l'étranger, un retentissement douloureux. C'est celui du chevalier von Mannlicher, le plus populaire des constructeurs d'armes à feu portatives, qui a été subitement emporté, à la fin de janvier, par une maladie de cœur. On sait que notre infanterie a été armée de fusils à répétition Mannlicher et que plusieurs infanteries étrangères possèdent aujourd'hui des fusils Mannlicher originaux ou modifiés.

* * *

Par un ordre de cabinet, l'Empereur a accordé, avec de chaleureux remerciements pour services rendus, la mise à la retraite sollicitée par le général de cavalerie baron von Appel, général-commandant de corps à Sarajewo et gouverneur militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine depuis 21 ans.

Le baron von Appel se retire à l'âge de 78 ans après une très longue, très active et très brillante carrière militaire. Il était le doyen des généraux actifs de l'armée. Comme gouverneur militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine, il a donné une forte impulsion au développement économique de ces deux provinces d'occupation et il s'est maintes fois distingué, comme officier, pendant les guerres de 1848, 1849, 1859 et 1866, notamment le 24 juin 1859 à Solférino, où il fut grièvement blessé au visage. Dès lors, il portait un bandeau noir sur l'œil gauche. Il était décoré de la croix de Marie-Thérèse, notre ordre militaire le plus élevé.

Comme successeur du baron von Appel, l'Empereur a désigné le Feldzeugmestre baron von Albori, qui commandait, depuis dix ans, le 1[er] corps d'armée à Cracovie. Il est âgé de 66 ans et a été remplacé, comme commandant du 1[er] corps, par le lieutenant Feldmaréchal Adolf von Horsetzky, jusqu'ici divisionnaire sous les ordres d'Albori et connu comme écrivain militaire. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les campagnes des cent dernières années.*

Le 8[e] corps, à Prague, vient aussi d'être pourvu d'un nouveau commandant en la personne du lieutenant feldmaréchal chevalier von Czibulka, lequel succède au feldmaréchal Fabini, malade.

Le nouveau commandant du 8[e] corps est sorti de l'artillerie et a fait partie, pendant 24 ans, de l'état-major général. Il a été, de 1886 à 1892, chef de l'état-major général du 8[e] corps à Prague et il jouit d'une grande considération comme commandant de troupes et administrateur. Il est âgé de 62 ans.

* * *

Un cours d'instruction de tir pour sous-officiers de cavalerie vient d'être institué cette année, pour la première fois, à l'école de tir de Bruck sur la Leitha. Jusqu'ici, on n'appelait à cette école importante que des officiers de cavalerie. En y commandant des sous-officiers, on s'est proposé de former un cadre d'instructeurs capables et sûrs pour l'enseignement du tir dans les corps de troupes de cavalerie. On est de plus en plus persuadé que la cavalerie a besoin, elle aussi, de bons tireurs et que le tir doit être, après le manège, la principale branche d'instruction de cette arme. Or, dans la cavalerie, plus encore que dans d'autres armes, l'officier est si absorbé par l'instruction à cheval qu'il lui est difficile de diriger convenablement l'instruction avec la carabine s'il n'est secondé, dans cette dernière tâche, par de bons sous-officiers instructeurs de tir.

Le nouveau cadre d'instruction est placé sous le commandement d'un premier-lieutenant. Il n'est pas monté et se compose de 42 sous-officiers de cavalerie de l'armée active — 1 par régiment, — de 8 sous-officiers de la cavalerie de landwehr et de 11 de la cavalerie honvéd, tous armés de la carabine à répétition M. 95 et du revolver.

* * *

Au commencement de mars, ont été formées dans chaque régiment de cavalerie de landwehr — à l'instar de ce qui a été fait dans les régiments de cavalerie de l'armée active — une patrouille de télégraphistes et une section de pionniers. Cependant, vu les chiffres encore très faibles des effectifs de la cavalerie de landwehr, les hommes répartis dans ces nouvelles formations pourront être appelés, à la première occasion, à reprendre leur place dans les escadrons.

* * *

Dès le 1er mars, il a été créé, aux sièges de chaque commandement territorial de landwehr, un nouveau service administratif pour les troupes de landwehr, le service de comptabilité et de contrôle, avec un personnel de douze fonctionnaires par bureau : quatre comptables de Ire classe, trois de IIe, trois de IIIe classe et deux aides.

* * *

D'après une information que publie la *Militär Zeitung*, la création d'un nouveau camp militaire à Benatek, en Bohême, est assurée. Quelques propriétaires de terrains compris dans le périmètre de la future place d'armes ont émis des prétentions excessives. Ils seront expropriés et la construction des casernes commencera très prochainement.

On sait qu'il n'existait jusqu'ici, en Autriche-Hongrie, qu'un seul camp militaire, celui de Bruck sur la Leitha, à proximité immédiate de la frontière autrichienne, mais sur territoire hongrois. Vu l'absence complète d'une vaste place d'armes située en Cisleithanie, la création du nouveau camp de Benatek, sur territoire autrichien, répondait à un pressant besoin. Le camp doit être prêt encore en 1904.

* * *

Un détachement de 21 hommes, du 59e régiment d'infanterie en garnison à Salzbourg, a effectué, au milieu de l'hiver, sous la conduite d'un premier lieutenant, une intéressante reconnaissance en montagne.

A partir de Bischofshofen, ce détachement a traversé, en skis, les Alpes de Mittelfeld et a atteint le sommet du Hochkönig, dont l'altitude est de 2938 m. La descente a eu lieu sur les neiges éternelles dans la vallée de la Blum, où le détachement arriva, sain et sauf, à la cabane Concordia. Dans la haute montagne, la température était relativement élevée et l'état de la neige défavorable, en sorte que l'ascension fut assez pénible. Au sommet, régnait une chaleur presque estivale.

* * *

Le fameux lieutenant du train Bilse, dont le roman a eu un si gros succès de curiosité et de scandale, à la suite d'un retentissant procès militaire, a malheureusement fait école.

D'abord en Allemagne même, où chez l'éditeur Otto Jahnke, à Berlin, a paru un nouveau roman militaire, dont la publication a fortement piqué, aussi, la curiosité et l'attention du public : *Hommes de première classe*, par Wolf, comte Baudissin (baron von Schlicht). Après Beyerlein et Bilse, l'auteur y attaque l'armée allemande et spécialement le corps des officiers, avec une âpreté qui n'avait pas encore été dépassée. Il est impossible de pousser plus loin le dénigrement, la partialité et la passion. Les personnages que nous présente le comte Baudissin ne sont du reste que de grossières cari-

catures. De pareils types d'officiers ne se rencontrent pas dans la réalité, ou n'y existent, en tous cas, qu'à l'état d'exceptions absolument isolées.

Mais voici que l'armée austro-hongroise a aussi trouvé son Bilse. Il a paru tout récemment chez l'éditeur Sattler, à Brünswick, un livre intitulé : *Au service impérial et royal*, par « un ancien officier de l'armée I. et R. » C'est, dit-on, un pamphlet dirigé contre le corps des officiers d'une division du train, à Prague. Quelques officiers d'autres garnisons y seraient également fort malmenés

La *Militär Zeitung* publie, dans son dernier numéro, une verte critique de ce livre et des procédés de l' « ancien officier », auteur de ces prétendues « Révélations ». C'est à peine s'il a pris soin de travestir les noms des officiers qu'il met en scène, dans le but de les amener à s'expliquer publiquement sur les actes qu'il leur attribue. Il sait fort bien que ces protestations ou explications publiques constituent un moyen de défense tout à fait inefficace contre de pareilles attaques.

Le parquet de Cracovie a déjà ordonné la confiscation de ce livre et une enquête, dirigée par des officiers supérieurs constitués en tribunal d'honneur, doit être ouverte sur les affaires scandaleuses qui y sont décrites.

Notons, à la louange de notre presse indigène, qu'elle s'est fort peu occupée de ces récents pamphlets militaires sensationnels. Il serait à souhaiter que, dans tous les pays, ces sortes d'écrits soient appréciés d'une manière toute objective, c'est-à-dire sans passion ni parti pris et à leur juste valeur et le public international se détournerait bien vite de ce genre de littérature.

* * *

Une nouvelle « Instruction sur la gymnastique pour les troupes I. et R. » vient d'être mise en vigueur en même temps que le nouveau règlement d'exercice de l'année 1903. L' « Instruction provisoire » datant de 1901 cesse d'être applicable.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux Invalides. — Le rapport de M. Maurice Berteaux. — Le service de deux ans. — Le corps des sous-officiers. — Beaucoup de livres. — Les grandes manœuvres.

Le général André semble avoir considéré la translation aux Invalides du cœur de la Tour d'Auvergne comme la grande pensée de son règne. C'est lui qui a engagé les négociations avec la famille du « premier grenadier de France » — Il dit, lui : « le premier grenadier de la République » — pour

qu'elle abandonnât à l'Etat la « précieuse relique » ; c'est lui qui est venu incognito chercher sous le dôme, à côté du sarcophage de Napoléon, la niche qui convenait pour recevoir l'urne funéraire ; c'est lui qui a réglé les détails du cérémonial et qui a voulu qu'un cortège apportât processionnellement à travers Paris les restes du héros, comme le général Trochu, pendant le siège, avait voulu qu'on promenât les reliques de Sainte-Geneviève ; c'est lui qui a tenu, tout malade qu'il fût, à présider la cérémonie, en présence du Président de la République, à telles enseignes qu'il en a fait reculer la date pour être en état de s'y rendre et qu'il y est venu ayant endossé une pelisse non réglementaire par-dessus son uniforme, comme pour montrer par sa tenue qu'il place l'élément civil au-dessus de l'élément militaire, ainsi d'ailleurs qu'il l'a affirmé dans son allocution.

Il y a dans tout cela, ce me semble, un mélange tout à fait caractéristique de rationalisme et de sentimentalisme.

Peut-être s'y mêle-t-il aussi un peu du ritualisme positiviste dont un disciple d'Auguste Comte a peine à se défaire. On sait que le culte des grands hommes est une des traditions de la secte : et par « grands hommes, » comme eût dit M. Legouvé, j'entends aussi des femmes. Dans le calendrier positiviste, on voit figurer Vercingétorix et Jeanne d'Arc. Mais les viscères de ces deux héros patriotes (dont une héroïne !) ont été réduits en cendres ou sont retournés à la poussière. Il n'y avait guère que le cœur de la Tour d'Auvergne sur qui on pût se rabattre et qu'on avait sous la main. On lui a donc fait les honneurs d'une belle cérémonie, d'ailleurs essentiellement laïque. La religion n'y a figuré que de loin. L'aumônier de la chapelle Saint-Louis a fait jouer les orgues pendant la translation. C'est la seule participation qui lui ait été donné de prendre à la fête.

La présence du clergé y eût été d'autant plus déplacée que, sinon les ecclésiastiques, du moins les sœurs de charité attachées à l'Hôtel des Invalides ont reçu ordre de quitter cet établissement. A l'heure où la présente chronique paraîtra, la laïcisation sera opérée. Au surplus, une grande réforme est en élaboration : on étudie la transformation des Invalides en un simple hôpital, voire en annexe d'un grand hôpital, comme celui du Val de Grâce. Au lieu d'avoir un budget spécial, qui fait ressortir à plusieurs milliers de francs le coût annuel de chaque pensionnaire, les frais seraient noyés dans l'ensemble des dépenses du service de santé, ce qui atténuerait la fâcheuse impression causée par des chiffres forcément exagérés.

Au surplus, il est fort possible qu'un temps d'arrêt se produise dans l'exécution des réformes projetées : la maladie du général André va interrompre certaines études ; M. Combes, qui s'est chargé de l'intérim du ministère de la guerre, ne voudra certainement pas laisser engager des questions de quelque importance en l'absence du titulaire et il réservera les solutions jusqu'au retour de celui-ci.

Ce retour tardera peut-être. Le général André est gravement atteint. De violents crachements de sang l'ont débarrassé, à la vérité, de la congestion pulmonaire dont il a été pris entre Dunkerque et Calais, et dont il souffrait beaucoup le jour où eut lieu la cérémonie des Invalides. Mais sa constitution extrêmement vigoureuse est minée par diverses causes. L'ébranlement qu'elle vient de subir risque d'avoir des effets profonds et durables. On se demande si le ministre sera, même physiquement, en état de prendre part, comme c'est son devoir tout indiqué, à la discussion de la loi de deux ans.

* * *

Cette discussion doit commencer à la rentrée de la Chambre, c'est-à-dire vers le 20 mai, afin que l'ensemble puisse être voté avant les vacances. On voit que j'avais raison d'être sceptique lorsque je refusais de croire, il y a six mois, aux déclarations du Président du Conseil, prophétisant que la loi pourrait entrer en vigueur dès le mois de novembre prochain. Comme je l'ai expliqué déjà, on a des raisons — des raisons de diplomatie politique — pour faire traîner les choses en longueur. M. Maurice Berteaux, qui devait déposer son rapport dans la première quinzaine de janvier, ne l'a terminé qu'à la fin de mars. Et on est fondé à penser qu'il a voulu ne pas le terminer plus tôt, car, en vérité, ce retard n'est pas justifié par la quantité, ni par la qualité de ce que contient ce document.

Il renferme, il est vrai, un substantiel exposé historique, dont il semble que ce n'était guère le lieu et qui, pourtant, est peut-être ce qu'il y a de mieux dans tout cela. Le reste se compose d'arguments ressassés et que ne rajeunit même pas le tour que l'honorable rapporteur leur a donné. Vous y chercheriez en vain des vues générales, des considérations tant soit peu élevées, des aperçus originaux. Il est impossible de traiter plus petitement une question aussi grande et sur laquelle il y avait à dire tant de choses essentielles. Espérons que le débat public élargira une discussion qui semble avoir été réduite, comme à plaisir, à des proportions mesquines.

Pour n'en prendre qu'un exemple, je citerai la partie consacrée à la situation des sous-officiers. Il fallait, n'est-ce pas? examiner préjudiciellement la constitution des cadres de l'armée, montrer si ceux-ci devaient se composer de professionnels, prendre corps à corps le paradoxe homéopathique de M. Raiberti soutenant que l'encadrement des réservistes doit se faire par des officiers et des sous-officiers de réserve *similia similibus!*... Eh bien, le rapport ne s'occupe de rien de tout cela. Il prend la situation actuelle et examine par quels moyens on peut l'améliorer. En d'autres termes, il reste dans la tradition qui écarte l'idée d'une révolution. Les auteurs des divers règlements qui se sont succédé chez nous ont tenu à rattacher leur œuvre à l'œuvre de leurs devanciers, prétendant ne faire que perfectionner celle-ci. Le général Trochu en a fait la remarque dans son *Armée française en 1867*

(chapitre : *Des manœuvres*). En 1831, la Commission chargée de remanier l'ordonnance de 1791 déclare en avoir respecté le « plan » et l' « esprit ». En 1862, en rédigeant un nouveau règlement, on affirme qu'on « n'a rien eu à changer au *plan* et à la *division* de l'ordonnance de 1831 ». En continuant ainsi jusqu'à nos jours, on voit que nous avons conservé, dans leurs grandes lignes, des règles vieilles de plus d'un siècle.

L'erreur qu'on a commise en 1872, puis en 1889, celle qu'on s'apprête à commettre encore, c'est de méconnaître qu'une révolution s'est opérée dans la situation générale et qu'une révolution doit en découler dans l'armée. On a voulu accommoder tant bien que mal au service universel les principes qui avaient présidé à la mise en œuvre du service réduit. On n'a pas su comprendre, on n'a pas eu le courage de montrer qu'il fallait faire une coupure et se détacher par un tournant brusque de la direction qu'on avait suivie. Car, aujourd'hui, il ne peut être question de faire table rase de ce qui existe. Au lendemain de nos désastres, un réorganisateur de génie rendu omnipotent par les circonstances eût été capable de se dégager du joug des traditions. A l'heure qu'il est, on ne peut s'y soustraire et je conviens qu'il faut procéder avec transition. N'empêche qu'une orientation toute nouvelle doit être donnée à nos institutions militaires. Vouloir appliquer à l'armée-école les errements qui convenaient à l'armée permanente, traiter le service de deux ans comme une réduction du service de trois ans, après avoir traité le service de trois ans comme une réduction du service de cinq ans, celui-ci ayant été lui-même considéré comme une réduction du service de sept ans, c'est perpétuer le malentendu dont nous souffrons depuis la guerre et qui a créé entre l'armée et la nation des tiraillements pénibles, voire des discordes qui risquent de très mal tourner. Il faut savoir faire résolument face à l'avenir et envisager les exigences de la situation qui résulte des événements, sauf à organiser une période de transition qui facilite la mise en pratique des règles nouvelles. Quant à s'imaginer qu'on habille un enfant avec les vêtements de son grand frère ou de son père, moyennant qu'on les raccourcisse et qu'on les rétrécisse, c'est encore possible, s'il s'agit d'un garçonnet, mais si c'est un marmot ? Il y a un âge pour les culottes : il y en a un autre pour le maillot.

Je prétends, pour ma part, que, plus il y a dans l'armée d'éléments flottants, plus il faut de fixité dans les cadres. Et je considère la création d'un corps de sous-officiers solide, je considère la consolidation du corps des officiers comme les deux assises de la réduction du service. On ne peut dire que cette question soit tranchée dans le rapport Berteaux. On peut même dire qu'elle n'y est pas seulement effleurée. Celle des emplois civils ne l'est pas davantage. Que dis-je ? Une trentaine de pages grand in-quarto sont consacrées à des tableaux chargés de montrer que la nouvelle loi offre plus de débouchés que l'ancienne. Or, on sait que je ne crois pas, moi, qu'on

améliorera le recrutement des sous-officiers en promettant aux rengagés la totalité des places de concierges dans diverses administrations, au lieu des trois quarts qui leur sont actuellement réservées.

Mais je veux d'autant moins revenir sur cette discussion que, d'une part, j'ai peur de vous ennuyer par mon rabâchage et que, d'autre part, j'ai sur ma table une pile énorme de livres qui attendent leur tour.

* * *

Et, d'abord, il y a toutes les publications d'actualité ou celles qui peuvent se rattacher à l'actualité. Tels sont les deux volumes du général Frey qui, on ne l'a pas oublié, commanda les forces françaises au Pé-tchi-li de juillet à septembre 1900 : l'un est intitulé *L'armée chinoise*; l'autre, *Français et Alliés au Péchili*. Il sont édités tous les deux par la librairie Hachette. Tous les deux, ils m'ont paru très intéressants. Je regrette seulement que l'auteur, imbu du préjugé de l' « haïssable *moi* » ne se mette en scène qu'à la troisième personne et que, en outre il ait passé sous silence toute une partie de son rôle, celle qui a donné lieu justement aux plus vives attaques et au sujet de laquelle on aurait souhaité qu'il se défendit. Quoi qu'il en soit, ses deux livres sont, je le répète, d'un très vif intérêt.

De la maison Berger-Levrault, j'ai reçu une plaquette d'une soixantaine de pages (*L'armée et la flotte du Japon* : composition et répartition en 1904), que je préfère à la plaquette signalée dans votre bibliographie du mois dernier comme extraite de la *Revue militaire des armées étrangères*, publiée par le 2e bureau de l'état-major général. La même maison a d'ailleurs fait paraître une brochure (*Les armées et les flottes de toutes les armées du monde : composition et répartition en 1904*), que rendent très recommandable la quantité et l'exactitude des renseignements qui y sont contenus.

* * *

La librairie Chapelot m'a envoyé, entre autres publications, deux tirages à part d'articles qui ont paru dans le *Journal des sciences militaires*: c'est d'abord les *Réflexions sur la conduite du feu* (dans l'infanterie), dont j'ai déjà signalé l'intérêt et l'originalité ; c'est ensuite les *Lettres d'un sergent au Tonkin, pendant la conquête* (1884-1885), par M. Frédéric Garcin, ancien lieutenant d'infanterie de marine. Récit pittoresque, animé, varié et vivant, agrémenté de dessins hors texte, qui n'avaient point paru dans le *Journal des sciences militaires*.

Je laisse de côté un certain nombre d'autres ouvrages que je réserve pour le mois prochain, et je signale un volume qui ne manque de rien de ce qu'il faut pour attirer l'attention. La couverture, violemment barrée de bandes diagonales rouges, blanches et bleues, porte ces titres et sous-titres :

LIBERTÉ. — EGALITÉ. — FRATERNITÉ.
Essai de réorganisation intellectuelle et morale.
RÈGLEMENT DES MANŒUVRES DE L'AVENIR (INFANTERIE),
précédé d'un sommaire de l'Idée,
par le capitaine André CHALMAUDREY.

Victoire.
Offensive.
Initiative.
Libre pensée.

En vente chez l'auteur, à Paris, 195, rue de l'Université.

J'avoue que je n'ai pas ouvert ce volume sans certaines préventions que n'ont point dissipées de nombreuses et virulentes sorties contre le cléricalisme. Qu'il s'agisse du maniement des armes ou des formations de combat, l'auteur voit partout la main des prêtres catholiques et l'intervention cachée des jésuites.

Malgré l'outrance des partis pris et les exagérations de toutes sortes, en dépit d'une certaine bizarrerie de langage, peut-être plus affectée d'ailleurs que réelle, et quoiqu'un certain contentement de soi-même, qui perce trop souvent dans ces pages, finisse par agacer le lecteur, celui-ci ne peut manquer d'y trouver une foule d'idées intéressantes et dignes d'être adoptées, à telles enseignes que nombre d'entre elles sont déjà entrées dans nos règlements. Car le travail que publie aujourd'hui le capitaine Chalmaudrey a été rédigé il y a une quinzaine d'années. Il était, à ce moment-là, fort en avance sur son temps, si, par contre, aujourd'hui, il retarde un peu. Au point de vue du tir, il retarde même beaucoup. Mais les aperçus généraux et les considérations philosophiques qu'il renferme n'ont rien perdu, pour la plupart, de leur justesse. Il y a là dedans beaucoup à laisser ; mais il y a aussi à prendre.

* * *

Vous avez dû voir dans les journaux que les manœuvres d'armée, dirigées par le général Brugère, se dérouleront du 5 au 15 septembre dans la Côte d'Or, non loin de la Suisse, par conséquent. Elles doivent se terminer non loin de Dijon. On annonce qu'il y aura une revue de clôture en un emplacement non encore déterminé ; mais j'ai peine à le croire, le généralissime-directeur m'ayant dit qu'il condamnait ces cérémonies finales de pure parade et qu'il se louait fort d'y avoir renoncé.

Je ne sais si je pourrai suivre les opérations dans la Côte d'Or. Mon intention est d'aller voir à l'œuvre le général Hagron, que je n'ai pas vu sur le terrain depuis onze ans. Il était alors colonel : il a fait du chemin depuis, beaucoup de chemin. Et il n'est pas dit qu'il n'en fera pas encore, ce pourquoi on est curieux d'assister aux manœuvres qui se dérouleront sous ses ordres.

C'est à ces manœuvres, d'ailleurs, qu'on entend donner le plus d'éclat. On dit que le président de la République s'y rendra, que les attachés militaires y seront amenés, que la presse y sera conviée, et qu'on laissera le général Brugère opérer avec le moins de témoins possible : dans le silence et l'ombre. N'empêche que, si les dates le permettent, je quitterai la Beauce pour venir passer quelques jours en Bourgogne,

INFORMATIONS

SUISSE

† **Colonel Jean-Conrad d'Orelli.** — Le colonel d'Orelli, chef de la section technique de l'administration du matériel des guerres, est décédé à Naples le 19 mars. Il était âgé de 51 ans seulement.

Il était issu de souche militaire. Son père avait été au service de France, dans le régiment suisse Bleuler et s'était distingué en Espagne. Rentré plus tard au pays, il y avait rempli diverses fonctions militaires. Il fut entre autres chef de l'artillerie à l'état-major du général Dufour pendant le Sonderbund.

Le colonel d'Orelli commença sa carrière militaire en 1871 dans l'artillerie, et devint instructeur dans cette arme en 1875. En 1878, il passa une année en stage en Autriche, où il servit au 1er régiment d'artillerie de campagne, archiduc Jean Salvator, à Bruck sur la Leitha. Pendant l'hiver, il suivit les cours supérieurs d'artillerie à l'Académie de guerre de Vienne. De ce séjour, il lui resta pendant toute sa vie une sympathie spéciale pour l'armée autrichienne, dans laquelle il avait trouvé et son profit au point de vue professionnel et de précieuses amitiés.

D'Orelli demeura dix-huit ans dans le corps d'instruction de l'artillerie. A deux reprises, de 1883 à 1885 et de 1892 à 1893, il fut chargé à l'Ecole polytechnique, à Zurich, du cours de fortification et de connaissance des armes. Il lui fut dur, en 1893, d'abandonner sa mission d'instructeur, qui convenait à ses goûts, pour prendre la direction de la Section technique du matériel de guerre. Des considérations personnelles lui en firent un devoir. Il a du reste rempli sa nouvelle mission avec un zèle constant et une compétence reconnue.

Le colonel d'Orelli fut, de par ses fonctions, membre de la commission

des fortifications. Il fit partie également de la commission pour le réarmement de l'artillerie, où il exerça une constante influence.

En 1903, son état de santé depuis longtemps chancelant empira. Il resta néanmoins fidèle au poste, s'occupant entre autres activement des essais de tir auxquels furent soumis à Thoune les obus de 12 cm. à tir rapide. A la fin de l'année, il dut renoncer à son travail et demander au climat de Naples une guérison qui, malheureusement, et pour le regret de ses camarades, ne lui fut pas accordée.

Le colonel d'Orelli était breveté du 1er mai 1894.

Manœuvres du Ier corps d'armée. — Comme de coutume, le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion résume les observations auxquelles ont donné lieu les manœuvres d'automne. Voici les principaux passages de ce résumé :

1. *Infanterie.* Il est incontestable que l'infanterie du Ier corps a fait de grands progrès depuis les manœuvres de 1899, surtout en ce qui concerne la discipline. Ces progrès doivent être attribués d'une part à la meilleure marche du service dans les écoles de recrues et d'autre part à une plus grande sévérité dans le recrutement, ainsi qu'à l'épurement des cadres, dont on a enlevé les éléments douteux et incapables. Il y a cependant encore des progrès à réaliser.

Les jeunes officiers se comportent souvent encore trop passivement à l'égard de la troupe ; fréquemment ils manquent de l'énergie et de l'initiative nécessaires. La conduite du feu doit être améliorée en ce qui concerne la répartition des buts aux compagnies par les commandants de bataillon et aux sections par les commandants de compagnie ; on doit également mieux se soutenir par le feu dans l'attaque. Il faut en outre s'efforcer de mieux utiliser le terrain dans les mouvements et prises de position sous le feu de l'adversaire, de déployer plus d'habileté et de rapidité dans la remise et la transmission des ordres et d'arriver ainsi à mieux manœuvrer. Le déploiement des unités, de la compagnie à la brigade, doit, surtout dans l'attaque et la contre-attaque, s'opérer sans longue hésitation et en peu de temps. Il est regrettable que l'élément campagnard se fasse toujours plus rare dans le cadre d'officiers.

2. *Cavalerie.* Pendant les manœuvres de division contre division, les deux partis étaient trop peu éloignés l'un de l'autre pour que la cavalerie ait eu l'occasion de faire le service d'exploration d'une manière exacte et intensive ; en revanche, pendant les manœuvres du corps d'armée contre la division de manœuvres, les 13, 14 et 15 septembre, elle a pu le faire et elle est parvenue à tenir toujours le corps d'armée rapidement au courant de tout ce qui se passait chez l'adversaire. Le commandement de la brigade

était en bonnes mains et le commandant du corps d'armée constate avec satisfaction que les deux brigades de cavalerie ennemies s'isolaient beaucoup moins des autres troupes, pendant le combat, que ce n'était le cas précédemment.

Il y a encore des progrès à faire dans le *service d'estafette*, en évitant des rapports sur des choses de peu d'importance et de peu d'intérêt.

La *compagnie de mitrailleurs à cheval* a de nouveau fourni la preuve qu'elle était un soutien important pour notre cavalerie, si peu nombreuse. Il faut cependant éviter de la détacher et d'en faire une cinquième arme ; elle doit être et *rester* partie de la cavalerie. On a remarqué que la troupe n'a pas voué la même sollicitude aux bêtes de somme qu'à ses propres chevaux en ce qui concerne la nourriture, le paquetage et le pansage ; les officiers devront à l'avenir vouer plus d'attention à la chose.

Les *compagnies de guides* ont fait des progrès dans tous les domaines. L'effectif actuel de la compagnie ne paraît cependant pas être suffisant pour une cavalerie divisionnaire et l'on propose de plusieurs côtés de le porter à 150 chevaux.

Les chefs des unités combinées ne savent en général pas employer la cavalerie d'une façon rationnelle. En ce qui concerne l'équipement de la troupe et des chevaux, on a critiqué surtout l'énormité du poids de la selle de cavalerie et du paquetage ; les lourdes bottes des cavaliers ont également été trouvées peu pratiques ; on se plaint aussi du képi, qui est trop lourd, trop visible et qui demande constamment des réparations.

3. *Artillerie*. L'artillerie du 1er corps d'armée a incontestablement fait de remarquables progrès depuis 1899, en ce qui concerne la coopération avec les autres armes ; au point de vue tactique, l'emploi de l'artillerie a été en général correct ; il faut cependant faire observer que les commandants de groupe et de batterie devraient souvent se porter bien en avant de leurs unités pour reconnaître le terrain.

Les chefs de l'artillerie devraient être encore plus habiles à observer les troupes ennemies, c'est-à-dire découvrir plus vite le but. Dans les colonnes de marche de plusieurs armes, les batteries devraient marcher plus serré dans la batterie et dans le groupe.

La qualité des conducteurs semble avoir diminué ces derniers temps ; ils ne conduisent plus avec autant de sûreté et de chic. Cela vient en grande partie du mauvais recrutement des conducteurs : on prend pour cela des hommes qui n'ont pas l'habitude du cheval dans la vie civile.

4. Le rapport constate que le génie a eu peu d'occasions de fournir des travaux techniques. Ses troupes ont maintenu leur réputation de troupe bien disciplinée, instruite dans le service technique et résistante. Les sous-officiers en particulier paraissent jouir d'une plus grande autorité que dans l'infanterie.

5. *Service sanitaire*. La statistique que fournit le rapport est la suivante 3423 cas de maladies à soigner, sur lesquels 2157 hommes sont rentrés guéris à leur corps, 775 évacués sur les dépôts de malades, 253 évacués sur les hôpitaux, 237 renvoyés à leur domicile, 1 mort (attaque d'apoplexie), 1 disparu.

Le pour cent des malades à l'infirmerie varie beaucoup dans l'infanterie suivant les corps de troupes; cela donne, en une certaine mesure, le degré d'endurance de la troupe. Le minimum est de 3,7 %. pour le 17e bataillon (Fribourg), et le maximum de 28,2 %. pour le 10e bataillon (Genève).

Le personnel sanitaire, le personnel supérieur surtout, s'est montré absolument à la hauteur de sa tâche.

6. *Service vétérinaire*. La revision, au début du cours, a abouti au renvoi de 97 chevaux impropres au service; en outre, 13 chevaux de dragons. 202 chevaux ont été évacués sur les infirmeries, 13 ont péri ou ont dû être abattus. 598 blessures, dont 268, soit le 50 %., proviennent de contusions et du harnachement, notamment du harnais à poitrail. Sauf dans l'artillerie, les chefs des unités ne s'occupent pas encore assez de l'entretien de leurs attelages. Il y a encore des progrès à faire dans ce sens, par des directions et instructions dans les services des armes montées.

En général, le personnel vétérinaire accomplit son devoir consciencieusement et possède les connaissances techniques nécessaires. Il y a également des progrès à signaler chez les maréchaux-ferrants.

7. *Subsistances*. Le rapport n'en dit rien de spécial. La subsistance a été bonne. En général, le repas principal a pu être pris d'assez bonne heure.

8. *Gendarmerie de campagne*. Le rapport estime que l'on s'est rendu compte, une fois de plus, de la nécessité de former un corps de gendarmerie proprement dit.

9. *Poste de campagne*. Le rapport confirme simplement les indications que nos lecteurs connaissent. (V. *Revue militaire suisse*, décembre 1903, p. 903.)

10. *Automobiles*. Les automobiles attribués aux états-majors supérieurs du corps d'armée ont de nouveau fait leurs preuves. Ils ont permis aux officiers qui s'en servaient de travailler davantage, tout en ménageant leurs chevaux. Les trois camions attribués au 4e régiment d'infanterie ont aussi rendu de bons services. On a pu voir aux manœuvres de cette année, comme à celles des années précédentes, que même sur le plateau il n'y a que des machines puissantes qui puissent rendre de bons services d'une façon continue.

BIBLIOGRAPHIE

Militärgeographische Uebersicht des Kriegschauplatzes in Ostasien, par le major J. Schön. Vienne, Seidel & Sohn, 1904. 64 pages in-8 et cartes. Prix : 1 fr. 60.

Le but de cette brochure est de mettre le public militaire au courant des conditions d'existence sur le théâtre de la guerre russo-japonaise. L'auteur expose successivement non seulement l'orographie et l'hydrographie, mais surtout le climat, la civilisation et les ressources de ces régions si peu connues des Européens.

Nous y apprenons entre autres que la Mandchourie est un pays beaucoup plus productif que l'on ne se l'imagine communément et que, à peu de choses près, elle peut fournir presqu'indéfiniment la subsistance nécessaire aux belligérants. D'autre part, l'insuffisance absolue du réseau routier, soit en Mandchourie, soit plus encore en Corée, rend très difficiles non seulement les opérations elles-mêmes, mais encore et surtout le ravitaillement soit en vivres soit en munitions.

Une bonne carte d'ensemble et des plans de Port-Arthur, de Vladivostok et de la vallée du Yalu accompagnent ce petit volume que devraient connaître tous ceux qui veulent suivre de près les opérations d'Extrême-Orient.

L.

La télégraphie sans fil, l'œuvre de Marconi, par Emile Guarini. Bruxelles. Ramlot frères, 1903. 64 p. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

Cette brochure, publiée d'abord en anglais par le *Scientific American*, de New-York, fait l'histoire de la télégraphie sans fil depuis les premiers essais de Hertz jusqu'aux dernières expériences de Marconi.

Elle se termine par un aperçu sur l'avenir de la télégraphie sans fil, qui a d'autant plus d'intérêt que l'auteur est lui-même l'un des spécialistes les plus distingués dans la partie.

M. Guarini reconnaît que le système, dans son état actuel, présente encore deux grands défauts :

Premièrement, il ne garantit pas le secret des dépêches : il est toujours possible — bien entendu si la distance ne dépasse pas certaines limites — de surprendre les dépêches, par exemple, en se servant d'un cohéreur suffisamment sensible, relié d'une part à la terre et de l'autre à une antenne appropriée. On peut, en outre, rechercher la longueur d'onde du transmetteur dont on surprend la dépêche et dès lors on peut recevoir aussi loin que Marconi avec ses appareils.

Deuxièmement, lorsqu'il y aura dans un rayon déterminé un grand nombre de stations, la communication intelligible cessera de pouvoir se faire, puisque les différentes stations s'influenceront réciproquement.

Le remède proposé, la syntonisation ou l'accord des appareils, n'a pas produit l'effet désiré. Il assure bien, dans une certaine mesure, le secret des dépêches, mais il ne peut empêcher l'interférence et la confusion des dépêches.

Les nombreuses expériences de M. Guarini l'ont amené à conclure que

la véritable solution se trouve dans la limitation de l'espace; il faut arriver à concentrer les ondes dans la direction voulue tout comme on projette un faisceau lumineux. Théoriquement, cela semble assez simple; pratiquement, le problème est des plus compliqués; M. Guarini en a déjà trouvé la solution partielle; on peut prévoir que la solution définitive et complète ne se fera pas longtemps attendre.

M. Guarini ne parle de l'avenir de la télégraphie sans fil qu'au point de vue commercial. Sans prétendre à être compétent en ces matières, il nous semble que la solution qu'il indique serait aussi la meilleure au point de vue militaire. Le jour où l'on pourra braquer un appareil télégraphique dans une direction donnée, la transmission pourra se faire d'une manière aussi secrète, aussi intelligible et beaucoup plus rapide que par les signaux optiques. L'introduction de la télégraphie sans fil s'imposera alors dans toutes les armées.

L.

Une petite garnison française, roman de mœurs militaires, par le lieutenant CHARLY. Un vol. in-12 de 317 pages. — Paris, Librairie illustrée, 1904. Prix : 3 fr. 50.

Oh! qu'elle est pénible et douloureuse à lire, cette prétendue vie d' « un régiment français sous la Troisième République. » Peinture systématiquement poussée au noir, sans presque rien de doux et de consolant. Eussiez-vous cru qu'on pût entasser plus d'horreurs qu'il n'y en a dans *Iéna ou Sedan?* plus d'assassinats, de folies, de suicides, d'abus de pouvoir, de platitudes, de calomnies, de maladies, de viols, de débauches? Eh bien, je crois que, sur ce chapitre-là, le lieutenant Charly l'emporte sur F.-A. Beyerling. Et celui-ci a des descriptions poétiques, de fraîches échappées vers l'idylle, que vous chercheriez vainement sous la plume de celui-là.

Il est juste d'ajouter que le jeune écrivain français compose mieux que le romancier allemand; son talent est plus sobre. C'est avec pureté qu'il écrit, même quand il écrit des impuretés. Et puis, il a le mérite de bien connaître le milieu dont il parle; du moins, il en connait bien les mauvais sentiments, s'il a l'air de n'en avoir pas observé les bons. Son pessimisme amer et injuste ne l'empêche pas de voir juste certaines des choses qui se passent à la caserne; aussi ses descriptions ne manquent-elles pas d'exactitude, si tant est qu'on puisse être exact en n'envisageant et en ne montrant que l'une des faces, et la plus déplaisante. Peut-être tous ses personnages ne sont-ils pas très vivants; mais beaucoup de ses scènes sont vécues. Bref, l'œuvre qu'il a composée, pour si répugnante que je la trouve, ne manque ni de valeur ni d'intérêt. J'ajoute qu'il ne serait pas absolument impossible qu'il aimât l'armée. Seulement, il l'aime à sa manière qui est particulière et qui me paraît particulièrement mauvaise : telle qu'il nous la représente, cette armée ne saurait être qu'un objet de haine, de dégoût, de mépris. Mais, après tout, le lieutenant Charly n'a peut-être d'autre intention que de spéculer sur la vogue de la *Petite Garnison*, dont la publication a fait scandale en Allemagne. S'il en est ainsi, il faut convenir qu'il l'emporte sur le lieutenant Bilse par les qualités littéraires; mais il manquera à son succès un procès comme celui qui, à Forbach, a prouvé l'exactitude des critiques formulées par l'officier allemand. Cette consécration lui fera défaut. Et c'est tant mieux.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 5 | Mai 1904

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La décision sur mer.

Après le double échec de leur tentative « d'embouteillage » de la flotte russe à Port-Arthur, les Japonais se tinrent éloignés pendant quelque temps de la forteresse. Les Russes s'attendaient à une reprise d'hostilités pendant les fêtes de Pâques. Celles-ci tombaient sur le 10 avril, nouveau style. Elles constituent pour les Russes la fête par excellence, et l'on pouvait supposer que les Japonais trouveraient opportune cette circonstance, pour profiter des distractions qui en pouvaient être le résultat.

L'amiral Makarof prévint la chose; il restreignit les festivités aux cérémonies strictement ecclésiastiques et multiplia les mesures de précaution. A bord d'un torpilleur, il patrouilla personnellement la rade pendant plusieurs nuits, afin de s'assurer du rigoureux service des bâtiments de garde. Cependant la flotte japonnaise ne fut pas aperçue. Le lundi de Pâques, le bruit ayant couru que de grands transports japonais étaient en route pour Niou-Tschouang, Makarof, à l'aurore, fit lever l'ancre à toute sa flotte et croisa jusqu'en vue de Waï-heï-Waï. Il ne découvrit aucun bateau ennemi. Le mardi 12 avril, il rentrait au port.

La flotte japonaise mouillait dans son excellente position de surveillance à l'est des Iles Blondes. Ce petit groupe d'îles est situé à 150 kilomètres à l'est de Port-Arthur. La plus orientale et la

plus étendue de ces îles, Hai-jang-Tao, possède un port naturel spacieux, dont la flotte japonaise a fait sa base d'opérations contre Port-Arthur. Elle se trouve ainsi à peu près au milieu de la grande baie de Corée et presque exactement sur la ligne de Port-Arthur à l'embouchure du Ya-Lu. Une flotte russe ne saurait entraver un débarquement japonais sur la côte occidentale de la Corée ou le rivage sud de la Mandchourie sans passer par là et sans être contrainte, par conséquent, à accepter, au préalable, le combat. L'amiral Makarof ne pouvait s'exposer à l'éventualité d'une bataille en haute mer ; son infériorité numérique lui faisait un devoir de rentrer au port en temps utile.

L'amiral Togo constatant que son abstention n'engageait nullement les Russes à sortir de leur abri, décida, le 12 avril, de les entreprendre d'une autre façon, de les attirer hors de Port-Arthur ou tout au moins de leur causer quelque dommage et les affaiblir.

Demeurer dans le port passive, sans combattre, équivalait, pour la flotte russe à subir des pertes en hommes, en matériel et en puissance morale pendant chaque bombardement, cela sans aucune diminution de l'adversaire. Une pareille attitude était aussi opposée aux principes de la guerre que contraire au tempérament de l'amiral Makarof. En sortant dans la rade pour combattre, l'escadre russe, agissant en coopération avec les batteries côtières, avait au moins l'espoir de causer un dommage à l'ennemi. Elle entretenait en même temps l'esprit guerrier de ses équipages et, comme ces sortes de canonnades se terminaient généralement par la retraite de la flotte japonaise, elle procurait aux siens l'impression d'une victoire.

Cette conception de ses devoirs manifestée dans les combats précédents par Makarof ne fut sans doute pas étrangère au plan d'attaque que combina l'amiral Togo pour la nuit du 12 au 13 avril. Trois divisions de torpilleurs escortèrent dans la rade de Port-Arthur, au milieu de la nuit, le bateau porte-mines *Koriomaru*. Le brouillard et la pluie rendaient plus opaques les ténèbres, si bien que les projecteurs russes éclairaient mal et que le *Koriomaru* réussit à immerger plusieurs mines devant l'entrée du port. A l'aube, les Japonais furent appréhendés par sept torpilleurs russes ; un combat s'engagea dans lequel les Russes ne tardèrent pas à se trouver en état d'infériorité. Leur contre-torpilleur *Bestraschy* (350 tonnes, 27 nœuds) fut en-

touré de plusieurs torpilleurs japonais, et coulé, corps et biens, à coups de torpilles.

Vers 8 heures, le grand cuirassé *Bajan* se présenta et donna vivement de sa grosse artillerie contre les torpilleurs ennemis; mais ceux-ci furent appuyés par une escadre de six croiseurs qui prirent rapidement sur le *Bajan* la supériorité du feu, si bien que l'amiral Makarof lui donna l'ordre de regagner le port. L'amiral lui-même, ayant hissé son pavillon sur le *Petropawlosk*, sortit à la tête de son escadre de combat. Le suivaient les vaisseaux de ligne *Pobjeda*, *Peresviet*, *Sébastopol* et *Poltawa*, accompagnés de cinq torpilleurs. Ils avancèrent dans la rade extérieure pour attaquer l'escadre des croiseurs japonais, croiseurs rapides, d'une construction légère, qui n'acceptèrent le combat par le feu qu'à longue portée, se retirant au large dans la direction de l'est. Les Russes les poursuivirent quelque 15 milles (28 km.) à l'est de la rade; mais sur ces entrefaites, surgissant du brouillard au sud, se présentèrent douze grands bâtiments japonais qui firent mine de marcher sur l'escadre russe. Aussitôt Makarof donna l'ordre de virer de bord et de se diriger à toute vapeur vers la rade. C'était le gros de la flotte de combat japonaise. Avertie par les croiseurs au moyen de la télégraphie sans fil, elle s'était approchée, un peu trop tôt à la vérité, car Makarof n'était pas encore assez éloigné du port. Elle ne put le joindre qu'à grande distance, comme il regagnait la protection des ouvrages de la côte.

Au moment où, rentrant dans la rade, l'amiral russe disposait son escadre pour le combat suivant son plan coutumier, le *Petropawlosk* donna sur une mine japonaise. L'explosion fut aussitôt suivie d'une seconde, provoquée par la première dans la soute aux munitions du navire; en moins de deux minutes, l'immense bâtiment s'abîmait dans les flots. Il était 10 h. 40 du matin. A peu près au même instant, le *Pobjeda* recevait un coup de torpille sous la ligne de flottaison. Il parvint néanmoins à regagner le port sans mort d'hommes, suivi des autres unités qui n'éprouvèrent pas non plus de pertes sérieuses.

L'escadre japonaise ne poursuivit guère. Elle se livra pendant quelque temps à un bombardement plutôt mou et à longue portée des batteries de côtes. Un peu après midi, elle faisait vapeur

vers l'est. Les deux nouveaux croiseurs, *Kasuga* et *Nischin*, achetés à Gênes à la veille des hostilités, reçurent ce jour-là le baptême du feu. Ils furent envoyés le long de la côte occidentale de la presqu'île, avec ordre de battre les nouvelles positions établies par les Russes sur la Pigeon-bay. Ils le firent avec succès, dit la version japonaise; sans aucun succès, répond la version russe.

La destruction du *Petropawslosk* et l'avarie subie par le *Pobjeda* constituent pour les Russes un amoindrissement décisif sur mer. L'amiral Makarof, ce chef de la flotte entreprenant et rempli de talent, a trouvé sur son vaisseau la mort des héros. A ses côtés a disparu son chef d'état-major Molas et l'équipage entier, moins 90 officiers et marins qui réussirent à se sauver à la nage. Au nombre des noyés figure le célèbre peintre de batailles Vereschtchaguine, tandis que le grand-duc Cyrille, neveu de l'empereur Nicolas, est au nombre des survivants. La liste officielle porte, comme effectif des disparus avec le *Petropawlosk*, 26 officiers et 576 hommes.

Ces pertes ont affaibli la flotte russe à un tel point qu'un rétablissement de l'égalité des forces navales n'entre plus en ligne de compte. Des sept vaisseaux de ligne disponibles à Port-Arthur au début des hostilités, trois seulement sont encore aptes à combattre : le *Peresviet*, le *Poltawa* et le *Sebastopol*. On ne saurait tabler sur la remise en état du *Cesarewitsch* et du *Retvisan*, avariés le 9 février, Port-Arthur ne disposant pas d'une cale sèche suffisante. Le cas est analogue pour le *Pobjeda*, bien que dès lors l'amiral Alexeieff ait affirmé que ce bâtiment avait pris une part importante, le 14 avril, à la lutte d'artillerie et était en état de combattre. Le tir du *Pobjeda* a été un tir indirect, exécuté depuis le port; pas n'est besoin pour cela d'être propre à la lutte sur eau; le vaisseau agit à titre de batterie fixe et non d'unité navale.

Des sept croiseurs de la flotte de Port-Arthur ont été détruits ou mis hors de combat : le *Pallada*, le *Bogarin* et le *Varyag*. Restent disponibles le croiseur cuirassé *Bajan*, les croiseurs protégés *Askold* et *Diana*, enfin le petit croiseur protégé *Novik*.

A Vladivostok, tout à fait séparés de Port-Arthur soit par l'éloignement soit par la position des Japonais, les trois grands croiseurs cuirassés *Rossja*, *Gromoboï* et *Rurik*, et le petit croiseur protégé *Bogatyr*, sous les ordres de l'amiral Reitzenstein.

En résumé, le compte des vaisseaux de ligne et grands croiseurs constituant la force navale disponible par la Russie en Extrême-Orient, s'établit comme suit :

a) Trois vaisseaux de ligne d'un tonnage de 35 000 tonnes, avec, au total, 12 canons lourds de 30,5 cm. et 35 canons de 15 cm.

b) 4 croiseurs cuirassés, soit 44 400 tonnes, 14 gros canons et 56 canons de 15 cm.

c) 3 croiseurs protégés, 15 800 tonnes, 32 canons de 15 cm. Le *Novik* ne porte que de la petite artillerie.

Total, en chiffres ronds : 102 000 tonnes, 26 gros canons de 30,5 cm. et 123 canons moyens de 15 cm.

Du côté japonais, les forces combattantes sur mer sont les suivantes :

a) 7 vaisseaux de ligne, 93 600 tonnes, 28 gros canons et 80 moyens.

b) 8 grands croiseurs cuirassés, 74 300 tonnes, 25 gros canons et 114 moyens.

c) 13 croiseurs protégés dépassant 3000 tonnes chacun, soit 51 700 tonnes, 9 gros canons, 56 moyens.

En outre, 14 croiseurs plus petits, 3 gardes-côtes cuirassés et une flotte de torpilleurs surpassant numériquement de beaucoup la flotte russe. Mais ceci n'entre pas en ligne de compte, ce facteur n'étant pas décisif dans la guerre navale. La comparaison entre les unités combattantes des adversaires accuse donc les différences suivantes : 219 600 tonnes du côté japonais contre 102 000 du côté russe et, comme armement, 62 gros canons contre 26 et 250 moyens contre 123.

Toutefois, en Russie, on caresse l'espoir de renouveler les forces d'Extrême-Orient par l'appoint de la « flotte de la Baltique ». Mais ce qui, à l'origine, constituait les meilleurs éléments et les plus modernes de la « flotte de la Baltique » ont été envoyés en Extrême-Orient *avant* la guerre. L'escadre de Port-Arthur et de Vladivostok constituait précisément la flotte de la Baltique. Ne sont restés dans cette mer que quelques vieux types et quelques vaisseaux de ligne encore sur les chantiers de construction. Doivent être achevés en 1904 l'*Empereur Alexandre III*, l'*Orel*, le *Borodino* et le *Comte Souva-*

rof. Ces bâtiments déplacent chacun 13 700 tonnes ; ils portent 4 canons de 30,5 et 12 de 15.

Dernièrement, le tzar a donné l'ordre catégorique d'activer ces constructions, de telle façon que la flotte de renfort pût lever l'ancre au mois de juillet. Si cet ordre peut être exécuté, la flotte arriverait vers fin août ou en septembre dans les eaux de l'Asie orientale.

A ces unités nouvelles se joindraient les cuirassés plus petits et quelque peu démodés *Navarin*, 9600 tonnes, et *Sissoï Weliki*, 9150 tonnes. Ils portent chacun 4 pièces de 30,5 cm. et 6 de 15. Cette flotte de la Baltique serait renforcée par l'escadre de la Méditerranée qui, sous les ordres de l'amiral Wirenius, avait été dirigée sur l'Extrême-Orient, mais dès lors, est ressortie de la mer Rouge et a regagné, en avril, les ports de la Baltique. Les bâtiments placés sous les ordres de l'amiral Wirenius étaient le cuirassé *Oslijaba*, 12 880 tonnes, 4 canons de 30,5 cm., 11 de 15 cm. ; le vieux croiseur cuirassé *Dimitri Donskoi*, qui sert de vaisseau-école, mais ne peut être utilisé comme unité de guerre ; le croiseur cuirassé *Aurora*, 6740 tonnes et quelques torpilleurs.

L'ensemble des forces de renfort en cuirassés et croiseurs représente ainsi un tonnage de 93 120 tonnes et un armement de 28 pièces de grosse artillerie et de 81 pièces d'artillerie moyenne, ce qui, ajouté aux unités d'Extrême-Orient, nous donne 195 000 tonnes, 54 gros canons et 204 moyens. Ces forces réunies n'atteignent donc pas encore les chiffres japonais et ne procureraient pas la certitude d'une supériorité. Or, il ne faut pas perdre de vue que son partage en trois groupes principaux séparés les uns des autres constitue pour la flotte russe un désavantage qui ne pourrait être compensé que par une supériorité numérique sensible.

En outre, il n'est pas douteux qu'en valeur interne, la flotte russe n'est pas à la hauteur de la japonaise. Considérant ces divers éléments, nous concluons que les événements du 13 avril ont tranché la question de la décision sur mer. Cette conclusion nous paraît fondée d'autant plus qu'il n'est nullement certain que la flotte de la Baltique puisse se mettre en route en juillet dans la composition projetée. Il est moins certain encore qu'au mois d'août elle rejoigne en Extrême-Orient les forces navales russes en leur état actuel ; il paraît plus pro-

bable que d'ici là celles-ci auront subi de nouvelles pertes.

Dans ces conditions, il paraît au moins contestable que la nouvelle flotte de la Baltique entreprenne une traversée téméraire jusqu'en Extrême-Orient, avec la quasi-certitude de se heurter, en tronçons séparés, aux forces supérieures de la marine de guerre japonaise manœuvrant sur la ligne intérieure. Le risque serait beaucoup plus grand pour elle d'être anéantie, étant privée du point d'appui que pourrait lui constituer la proximité d'un port.

Ainsi, le sort a voulu que la belle flotte russe, la troisième du monde, perdît un tiers de sa puissance dans cette courte lutte navale, et cela sans combat, et sans que son adversaire ait été sensiblement atteint. On peut donc se demander si le 8 février, immédiatement après la rupture des relations diplomatiques (5 février), l'amiral Stark n'aurait pas été mieux inspiré en sortant de Port-Arthur avec toute sa flotte, et en offrant aux Japonais, dont la supériorité n'était pas excessive, un combat décisif. Une défaite n'aurait pas entraîné pour la flotte russe un amoindrissement très supérieur à celui qu'elle a souffert, et sûrement l'ennemi aurait subi des dommages considérables.

25 avril 1904. W.

LA NEUTRALITÉ DE LA SAVOIE

A propos d'un article récent.

Il y a des questions que le temps ne mûrit pas et qui, comme un mal inguérissable, reparaissent toujours sous la même forme et dans les mêmes termes. Depuis bientôt un siècle, on discute sur la situation politique de la Savoie du Nord; toute la diplomatie européenne s'est intéressée à cette affaire: elle a été traitée dans des notes de chancellerie, des livres, des brochures, des journaux, des réunions publiques; les hommes qui s'en occupèrent autrefois ont parlé; on a publié des mémoires, des documents d'archives..... Et, après tout cela, des gens apparaissent encore qui, comme si le terrain restait vierge, se mettent gravement à déblayer la surface; ils raisonnent comme on aurait pu raisonner il y a quatre-vingts ans et jonglent avec les faits sans se préoccuper de la vérité historique.

* * *

Voici quelques mois que, dans une revue militaire française[1], un anonyme, qui signe Z., a découvert que le régime politique sous lequel vit la Savoie du Nord est insuffisamment connu. Il entreprend de corriger cette ignorance et, en huit pages d'un texte plutôt lâche, se tire d'affaire très proprement.

Peu après la guerre de 1859, nous dit-il, la Confédération helvétique, par l'organe de son ministre à Paris, s'opposa à la cession de la Savoie à la France. Elle se basait sur un ancien traité, conclu entre la maison de Savoie et la Suisse en 1564, où il était dit que la « Sardaigne s'engageait à ne pas céder la Savoie à une autre puissance qu'à la Suisse ». Le gouvernement

[1] *Revue des questions militaires*, octobre 1903.

impérial, après avoir laissé quelque temps cette argumentation sans réponse, fit remarquer qu'un acte aussi ancien était frappé de caducité et sans valeur aucune. La Suisse en appela alors aux puissances signataires du traité de 1815 ; mais elles se désintéressèrent promptement de la question, à l'exception de l'Angleterre, « qui saisit l'occasion de faire maintenir sur notre nouvelle province une servitude plutôt humiliante pour nous ».

L'auteur cite les actes de 1815 sur lesquels pouvaient se baser les prétentions de la Suisse ; puis il se demande comment de telles stipulations ont pu être fixées ? Tout cela date, paraît-il, du court séjour que les Suisses firent dans le Chablais au XVI[e] siècle. Ils durent garder un souvenir très vif de leur conquête éphémère car, au congrès de Vienne, ils demandèrent qu'on leur cédât le Chablais et le Faucigny. Déboutés de cette prétention, ils s'efforcèrent de désenclaver et d'arrondir le nouveau canton de Genève. En cela, ils réussirent mieux : le congrès imposa à la France vaincue l'abandon d'une partie du pays de Gex pour réunir Genève et Vaud et, à la Sardaigne, la cession de seize communes savoisiennes pour compléter le territoire genevois et désenclaver le bailliage de Jussy. Mais le roi Victor-Emmanuel, conscient de son incapacité à défendre les provinces riveraines du Léman qui venaient de lui être rendues, fit présenter par son plénipotentiaire St-Marsan, « un mémorandum du 26 mars, dans lequel la Sardaigne demandait, en retour des avantages consentis par elle en faveur de la Confédération helvétique, que le Chablais, le Faucigny et la partie septentrionale de la Savoie fussent neutralisés et que l'occupation éventuelle de ces territoires, en cas de guerre, fut imposée à la Confédération. Les puissances firent bon accueil à cette demande et c'est ainsi que, non seulement la partie nord de la Savoie devint neutre, mais que son occupation éventuelle fut imposée à la Suisse comme une charge, au bénéfice de la Sardaigne, en cas d'hostilités déclarées ou imminentes. »

Cette charge, la Diète helvétique ne l'accepta pas sans scrupule ; mais, en face du parti de la prudence, un autre parti s'éleva qui considérait la neutralisation du Chablais et du Faucigny comme un acheminement vers une prise de possession. Ce parti l'emporta et la Diète finit par se déclarer « pleine de reconnaissance envers les puissances devant cette preuve de leur bienveillance. »

Depuis 1815, continue l'auteur, le gouvernement suisse a toujours maintenu le même point de vue : il prétend que la neutralité de la Savoie a été prononcée à son avantage et insiste sur son droit d'occupation que, du reste, il n'a jamais utilisé. Mais cette neutralité, prononcée sur la demande et à l'avantage de la Sardaigne, n'a plus de sens aujourd'hui et l'occupation est irréalisable. Bien des changements sont intervenus en Europe depuis 1815 et les anciens traités ont perdu leur valeur; logiquement, la clause de neutralisation aurait dû disparaître des accords internationaux de 1860, lors de la réunion de la Savoie à la France.

Si, cependant, la Suisse veut exercer ce qu'elle prétend être son droit à l'occupation, il faut avant toutes choses qu'elle conclue avec la France un arrangement bien fait qui en fixe les conditions. Les deux pays sont en d'assez bons rapports pour pouvoir aborder une telle affaire dans un esprit conciliant.

La Suisse n'a rien à craindre de sa voisine de l'ouest; aucun Français ne songe à violer sa neutralité. Des intérêts communs très nombreux, d'ordre économique et moral, encouragent les deux républiques à resserrer les liens qui les unissent. Mais ces bonnes relations ne sont qu'un motif de plus pour ne pas laisser se prolonger, à propos de la Savoie, une situation qui est un véritable anachronisme.

* * *

Telle est l'argumentation de la revue française; elle n'échappe pas à des critiques nombreuses. Il y a un minimum de connaissances historiques que tout homme qui prétend démontrer une thèse en remontant dans le passé doit posséder au moins. Le publiciste qui signe Z. reste décidément au-dessous. Quand il parle du XVIe siècle, il confond régulièrement la Suisse avec la république de Berne, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. A propos du traité de 1564, il indique à deux reprises la Sardaigne comme ayant négocié avec la Suisse; or, l'île de Sardaigne n'ayant été attribuée à la maison de Savoie qu'en 1720, on ne voit pas très bien quel rôle elle peut jouer dans une affaire aussi ancienne. Le congrès de Vienne, n'en déplaise à l'auteur, n'a pas imposé à la France la cession du pays de Gex, il n'a pas désenclavé le mandement de Jussy; ce sont des actes qui appartiennent au second traité de Paris et au traité de Turin de 1816.

Notre publiciste ne paraît pas beaucoup plus ferré sur la géographie que sur l'histoire. Pas une fois il ne se demande, ce qui est pourtant essentiel, s'il n'y a pas dans la topographie de la Savoie certaines particularités qui expliquent les intentions des puissances et les désirs de la Suisse. Il parle, à trois lignes de distance, de la neutralité de la Savoie et du droit d'occuper la partie nord de cette province, alors que le droit d'occupation s'applique à la zone neutre tout entière. Il déclare que la Sardaigne demanda, en mars 1815, « que le Chablais, le Faucigny et la partie septentrionale de la Savoie fussent neutralisés... » C'est sans doute le Genevois que l'auteur a voulu dire car, quant à la Savoie proprement dite, chef-lieu Chambéry, il n'a pas été question au congrès de Vienne d'en neutraliser une partie quelconque.

Mais, indépendamment de ces erreurs plutôt lourdes, que toute personne ayant de ces questions une connaissance générale devrait éviter, il y en a d'autres, plus difficiles à discerner, qui dénaturent toute l'argumentation et présentent l'ensemble de l'affaire sous un jour radicalement faux.

L'occupation temporaire du Chablais par les Bernois ne paraît pas avoir laissé chez nous un souvenir très précis. S'il fut question en 1814 de réunir la Savoie du nord à la Suisse, cela tient à de bien autres raisons ; c'est une application de tout un système de défense contre la France d'après lequel, tandis que Napoléon résistait encore, les alliés auraient voulu organiser l'Europe centrale et qui, malgré le triomphe subséquent de la politique de marchandage, a été partiellement réalisé par les traités de Paris et de Vienne.

A la fin de l'année 1813 déjà, lorsque les armées alliées entraient en Suisse pour envahir la France, les plénipotentiaires d'Autriche et de Russie disaient, dans une note datée du 20 décembre : « Les puissances alliées ne déposeront pas les armes avant que l'on ait rendu à la Suisse les portions de territoire que la France en a détachées. » Dans une note du 22 avril 1814, les plénipotentiaires d'Autriche, de Russie et de Prusse allèrent plus loin encore et déclarèrent : « Qu'il était dans l'intention des puissances d'assurer à la Suisse une frontière naturelle et forte, qui pût toujours être défendue avec succès, même contre des forces supérieures. »[1]

[1] Cf. Gonzenbach, *La Suisse et la Savoie*, p. 41.

Répondant à cette invite, la Diète suisse chargea le colonel Finsler d'établir quelles limites naturelles et militaires la Suisse pouvait désirer pour sa défense et revendiquer en cas de négociations. Cet officier se mit immédiatement au travail et, dans un remarquable rapport, il fixa sur tous les points les rectifications de frontières qu'il jugeait indispensables. Au Sud-Ouest, entre autres, il indiqua comme très désirable l'incorporation du pays de Gex, enlevé autrefois par le roi Henri IV à la république de Genève et, du côté des Etats sardes, la ligne de hautes montagnes qui bordent le cours de l'Arve. Si ces vues ne se réalisèrent pas, cela est dû en grande partie aux pudeurs de la Diète qui, craignant de mécontenter la France et la Sardaigne, refusa de s'approprier le projet de Finsler, perdit du temps et ne prit une décision que dans les premiers jours de juin, alors que le traité de Paris était signé depuis le 30 mai.

A Vienne ce ne furent pas les délégués de la Suisse, Reinhard et consorts, braves gens, novices en diplomatie et munis d'instructions très étroites, qui demandèrent aux puissances le Chablais et le Faucigny. Les Genevois, Pictet de Rochemont et Francis d'Ivernois, n'avaient pas les mêmes scrupules. Désireux d'agrandir le territoire de leur cité et de le souder à la Suisse, ils espéraient se faire rétrocéder par la France, contre des compensations, tout ou partie du pays de Gex ou au moins assurer à la Suisse la rive sud du Léman. En effet, tandis que le congrès de Paris avait restitué à la Sardaigne les anciennes provinces de Maurienne et de Tarentaise, il n'avait rien stipulé quant au Chablais et au Faucigny dont le territoire avait été occupé quelque temps par des troupes autrichiennes.

Mais d'autres propositions étaient intervenues. Dans l'automne 1814 déjà, le plénipotentiaire sarde St-Marsan avait parlé de faire participer la Savoie du nord à la neutralité suisse tout en la plaçant sous la souveraineté du roi de Sardaigne. Quel était le but du gouvernement piémontais en faisant cette offre? Le secret de cette négociation se trouve sans doute dans les archives de Turin ou de Rome; mais, à défaut de document précis, les faits de l'époque autorisent une forte présomption. Le congrès de Paris, en laissant sans maître la Savoie du nord, tandis qu'il en partageait le reste entre la Sardaigne et la France, persévérait sans doute dans l'intention souvent annoncée de fortifier la neutralité suisse; plutôt que de ne rien avoir du tout, le gouverne-

ment sarde préférait reprendre, grevée d'une servitude, des provinces qu'il était d'ailleurs incapable de défendre lui-même. Le fait que, presque aussitôt cette communication reçue, l'Autriche retira ses troupes et les Piémontais reparurent au sud du Léman, prouve qu'une fois de plus la diplomatie sarde avait calculé juste.

Les Genevois ne se laissèrent pas désarçonner ; renonçant à leurs premiers projets, ils entrèrent très habilement dans les vues du plénipotentiaire piémontais, insistèrent sur les avantages que la neutralisation de la Savoie du nord vaudrait à la Sardaigne [1] et demandèrent en échange des cessions territoriales. Les puissances, bien disposées envers la Sardaigne comme envers la Suisse et Genève, accueillirent avec faveur ces propositions qui leur paraissaient concilier honnêtement des engagements et des intérêts contradictoires. Quant aux délégués de la Diète, informés sur le tard d'une négociation dont ils n'avaient pas su le premier mot, ils montrèrent moins d'enthousiasme ; c'est sans doute pour calmer leurs inquiétudes et pour ne pas exposer le traité à un refus de la Diète suisse que l'occupation militaire, prévue d'abord comme obligatoire, prit un caractère facultatif.

En fin de compte, le 29 mars 1815, les représentants des puissances signèrent le protocole définitif qui se trouve reproduit à l'art. 92 de l'*Acte final du congrès de Vienne.* Le premier article de ce protocole, bien connu d'ailleurs, règle le régime politique de la Savoie du nord.

« Que les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire au nord d'Ugine, appartenant à S. M., fassent partie de la neutralité de la Suisse garantie par toutes les puissances ; c'est-à-dire que toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne, qui pourraient se trouver

[1] En habile diplomate, Pictet de Rochemont fit valoir les avantages de la neutralisation de la Savoie à la fois auprès des Sardes et auprès de la Suisse. Le 3 décembre 1814, il écrivait à Turrettini : « ... Il faut présenter cela comme un avantage pour le roi de Sardaigne et, en conséquence de cet avantage, faire céder par lui à Genève un arrondissement de territoire. Je travaille à un mémoire là-dessus ; nous verrons. » Quelque temps après, dans son rapport sur son activité à Vienne, il écrivait : « Cette faculté de prendre poste chez la puissance voisine, pour garantir son propre territoire, étant évidemment avantageuse à la Suisse, il ne peut résulter de cet article du traité aucune disposition défavorable à Genève, comme en ayant été l'occasion et même l'ayant demandé. » *Biographie de C. Pictet de Rochemont*, par Edmond Pictet, pages 201 et 207.

dans ces provinces, se retireront et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela devient nécessaire, qu'aucunes autres troupes armées d'aucune puissance ne pourront y stationner, ni les traverser, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer. Bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ces provinces, où les agents civils de S. M. le roi pourront aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon ordre. »

Or, on peut ergoter autant qu'on veut sur ce texte, dire bien haut qu'il figure dans le protocole comme une concession [1] faite à la Sardaigne, il n'en est pas moins vrai que cet article, qui fait encore jurisprudence aujourd'hui, est favorable à la Suisse. Le retrait des troupes est obligatoire pour le Piémont; l'occupation au contraire dépend d'une décision du gouvernement suisse qui en fixe l'opportunité au prorata de ses intérêts. Il n'est donc pas étonnant que la Diète fédérale, malgré quelques oppositions, ait ratifié ce protocole en y reconnaissant « une nouvelle preuve de la bienveillance des hautes puissances envers la Suisse ». Il est moins compréhensible que le gouvernement sarde l'ait accepté. Cela s'explique peut-être par une pression de la part des puissances; mais il faut compter aussi avec le désarroi que le retour de Napoléon jeta dans toute l'Europe et l'idée que de nouveaux traités allaient intervenir qui modifieraient les premiers.

Mais rien de pareil n'arriva. Le second traité de Paris qui céda au canton de Genève la bande de terrain de Versoix et attribua au Piémont la Savoie occidentale, ne précisa rien quant

[1] En échange de quelques communes à céder au canton de Genève, le roi de Sardaigne se réservait des concessions qu'il rangeait sous cinq chefs différents. 1° Neutralisation de la Savoie du nord. 2° Suppression de tout droit de transit pour les marchandises sardes sur la route du Simplon. 3° Abandon en toute propriété au roi de Sardaigne des fiefs impériaux de la République ligurienne que, jusque-là, il administrait seulement. 4° Garantie européenne couvrant tout le traité. 5° Promesse des puissances d'employer leurs bons offices pour la remise à la Sardaigne d'une partie de la Savoie occidentale encore française.

Ces concessions dépassaient infiniment en valeur l'objet cédé. Comment se fait-il qu'en tête de cette liste se trouve la clause de neutralisation rédigée comme on sait? Evidemment, quelle que soit la forme du protocole, ce n'est pas le gouvernement de Turin qui a préparé ce paragraphe; il n'en avait d'ailleurs pas besoin dès qu'on lui promettait la restitution de la Savoie occidentale. Cette neutralisation était une garantie que les puissances accordaient à la Suisse qui, contrairement à leurs intentions premières, restait privée de la Savoie du nord. Cf. Schweizer, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, p. 892.

à l'occupation du territoire neutralisé ; il se borna, avec l'approbation de Pictet, qui paraît avoir interprété ses instructions d'une façon plutôt singulière, à en étendre la surface[1]. Le traité de Turin du 16 mars 1816 ne fut pas plus explicite. Entre temps, le gouvernement sarde, qui constatait que la Diète suisse n'avait accepté le protocole du 29 mars qu'en accentuant le caractère facultatif de l'occupation et n'admettait pas volontiers l'éventualité d'évacuer une partie de son territoire sans être sûr que d'autres en assumeraient la défense, avait engagé des démarches auprès du Directoire fédéral tendant à obtenir l'assurance positive que la Suisse protégerait, en cas de besoin, la Savoie neutralisée à l'égal de son propre sol. Cette tentative n'avait eu d'autre résultat que de faire apparaître l'opposition naissante entre le point de vue suisse et le point de vue sarde ; et Pictet de Rochemont, qui représentait la Confédération à Turin comme il l'avait représentée au second congrès de Paris, comprit qu'il y avait là une divergence dangereuse, de nature à compromettre toute sa négociation. Il se borna donc à faire insérer, à l'article 7 du traité, une clause indiquant les protocoles du 29 mars et du 20 novembre et déclarant que la Suisse les acceptait dans leur entier et sans réserve aucune. C'était un replâtrage : le conflit devenait chronique ; et, plus tard, malgré des tentatives nombreuses, aucun acte nouveau n'est venu éclaircir une situation qui, en 1815, passait déjà pour trop embrouillée.

Ainsi, la neutralité de la Savoie du Nord a été proposée non pas comme un but, mais comme un moyen. Le gouvernement sarde en a parlé pour la première fois alors qu'il ne possédait pas encore ces provinces ; les délégués genevois ont adopté ses vues pour faciliter l'arrondissement de leur territoire ; l'Europe approuva, heureuse qu'elle était de ménager la Sardaigne tout en fortifiant la Suisse et de protéger par surcroît la route du

[1] Traité du 20 novembre 1815. Extrait des articles concernant la Suisse : La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverge jusqu'à Lécheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny, par l'article 92 de l'acte final du congrès de Vienne.

... Les puissances reconnaissent et garantissent également la neutralité des parties de la Savoie désignées par l'acte du congrès de Vienne du 29 mars 1815 et par le traité de Paris de ce jour, comme devant jouir de la neutralité de la Suisse de la même manière que si elles appartenaient à celle-ci.

Simplon contre les agissements de la France ; les représentants de la Diète et la Diète elle-même acceptèrent un arrangement préparé sans eux, qu'ils auraient eu mauvaise grâce à repousser. Dans la suite, la Sardaigne et la Suisse n'ont pu se mettre d'accord pour régler l'application du traité. L'acte du 29 mars, complété par ceux du 20 novembre, reste donc seul en vigueur ; et, aux termes de ce protocole, la Savoie du Nord, grevée d'une servitude, se trouve dans une situation unique en Europe.

C'est ce que fit ressortir le gouvernement suisse, en 1860, lorsqu'il fut question de réunir la Savoie à la France. Son représentant à Paris ne basa pas ses prétentions sur le traité de 1564. Ce traité n'a été invoqué par le Département politique que comme un élément de discussion, alors que les affaires prenaient déjà une tournure fâcheuse. Et si l'on peut s'étonner que le Conseil fédéral ait accordé une pareille importance à un acte aussi ancien, il faut reconnaître que l'exemple lui venait de haut : c'est, en effet, sur les clauses de ce traité que la France, puissance garante, s'est fondée en 1798 pour occuper militairement le pays de Vaud.

Au mois de janvier 1860, le ministre Kern insista simplement sur le droit de la Suisse de figurer comme partie contractante dans tout arrangement concernant la Savoie du Nord et fit ressortir que le droit d'occupation du territoire neutralisé, qui pouvait avoir de l'importance quand celui-ci ressortissait à un Etat de second ordre, comme le Piémont, devenait quasi-illusoire si la Savoie appartenait à la puissante France.

Ces ouvertures, bien loin d'être laissées longtemps sans réponse, furent accueillies avec faveur. Au commencement de février, le ministre des affaires étrangères, Thouvenel, recevait M. Kern et lui disait entre autres choses : « L'empereur m'a chargé de vous dire que, si l'annexion devait avoir lieu, il se ferait un plaisir, par sympathie pour la Suisse à laquelle il porte toujours un intérêt particulier, de lui abandonner comme son propre territoire les provinces du Chablais et du Faucigny ». Des déclarations analogues furent faites au président de la Confération par le chargé d'affaires de France à Berne et aux cabinets de Turin et de Londres. L'empereur confirma les paroles de son ministre et celui-ci ajouta, quelques jours plus tard, qu'on n'aurait pas de peine à s'entendre au sujet de la

partie de l'ancien Genevois située au nord du ruisseau des Usses [1].

Rien ne permet de supposer que Napoléon III, en faisant ces déclarations, ne fût pas sincère. Il changea d'avis par la suite : l'hostilité que marquèrent les Savoisiens du Sud en face d'un morcellement possible de leur pays y fut sans doute pour quelque chose ; d'autre part, le gouvernement fédéral, par son insistance à proclamer ses droits, sa hâte à réclamer un engagement écrit, ne put que mécontenter l'empereur ; et surtout l'opinion de la France se prononça énergiquement contre la cession d'une partie de la Savoie à la Suisse. Or, c'était pour faire valoir sa politique devant l'opinion que Napoléon III, très peu conquérant de sa nature, tenait à une augmentation de territoire ; entre le mécontentement de ses sujets et celui du peuple suisse, il ne pouvait hésiter longtemps.

Mais si le gouvernement français modifia son point de vue, si, une fois la discussion engagée, il soutint, comme les Piémontais, que la Savoie avait été neutralisée en faveur de la Sardaigne, il prit soin, d'autre part, de se réfuter lui-même et reconnut implicitement l'intérêt que pouvait avoir la Suisse à faire respecter les traités de Vienne. Le ministre Thouvenel, dans la lettre destinée à être remise au Conseil fédéral, par laquelle il notifiait au chargé d'affaires de France à Berne le traité de cession du 24 mars 1860, disait entre autres choses :

« ... Sans rentrer dans une discussion qu'il me semble pour le moment inopportun de prolonger, je me borne à déclarer de nouveau que le gouvernement de l'empereur n'entend altérer aucune des conditions légitimes sur lesquelles repose la neutralité de la Suisse, et je ne saurais en fournir une meilleure preuve qu'en citant ici textuellement l'article 2 du traité de réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France qui a été signé le 24 de ce mois à Turin : Il est entendu, dit cet article, que S. M. le roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et qu'il appartiendra à S. M. l'empereur des Français de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne, qu'avec la Confédération

[1] Cf. Rapport du Conseil fédéral présenté aux Chambres le 28 mars 1860 sur la question de Savoie et rapport de gestion du Département politique sur l'année 1860. *Feuille fédérale*, 1860, I. 464. 1861, I. 854.

helvétique et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article [1] ».

Ce traité du 24 mars, dont le second article a survécu à la longue et laborieuse négociation de 1860, ne subit en aucune manière l'influence anglaise ; il fut préparé à Turin par Cavour, Benedetti et le baron de Talleyrand, et cela avant le moment où l'Angleterre entra délibérément en scène en faveur des prétentions suisses. Les dispositions stipulées à l'article 2 devaient nécessairement s'y trouver, car, la neutralité de la Savoie du Nord ayant été décrétée par l'Europe, les gouvernements de France et de Sardaigne auraient dû, s'ils avaient voulu ne plus en tenir compte, provoquer un échange de vues ou convoquer une conférence européenne. Cette conférence, souvent annoncée et attendue pendant plusieurs mois, ne se réunit jamais.

Le publiciste qui signe Z. ignore évidemment la plupart de ces faits ; il ignore sans doute aussi qu'en 1883 le Conseil fédéral protesta contre l'établissement de fortifications sur le Vuache et que le ministère Ferry fit droit à ces réclamations. La France, en effet, peut tenir garnison à Thonon et partout où elle le veut dans la Savoie du Nord, mais, aussi longtemps que l'article 92 du traité de Vienne aura force de loi, toutes ces troupes devront disparaître dès que la guerre se rapprochera des bords du Léman. Or, il n'est pas habituel d'élever une forteresse pour l'évacuer et la livrer à d'autres aussitôt qu'elle peut rendre des services.

* * *

En voilà assez pour montrer que la revue française eût été bien avisée en priant son collaborateur de se documenter un peu mieux avant d'aborder la question de Savoie. Pourtant, sur un point, et de tous le plus important, ses vues se rapprochent des nôtres. Nous ne sommes pas obligés de croire l'auteur sur parole quand il nous déclare que « si la Confédération helvétique venait à être menacée un jour par un puissant voisin, ce ne serait pas, à coup sûr, par la France, car il n'existe pas un seul Français qui songe à violer la neutralité suisse... » Il n'y a sans doute, à l'heure qu'il est, personne, dans toute l'Europe centrale ou occidentale, qui songe à violer les frontières d'un voisin ; cependant, toutes les puissances multiplient les précautions et arment

[1] Cf. *Feuille fédérale*, 1860, I, 497

dans la mesure et au delà de leurs capacités. Mais ailleurs, quand le publiciste Z. nous dit qu'il est temps, sinon de modifier les vieilles clauses des traités de 1815, au moins de conclure, entre Suisse et France, un arrangement qui en règle l'application, il parle d'or et, nous autres Suisses, nous n'avons aucune raison de ne pas abonder dans son sens.

Même en admettant le point de vue qui nous est le plus favorable, savoir que la neutralité de la Savoie du Nord n'a été réalisée qu'à notre avantage et que la Suisse n'est appelée à intervenir dans ces districts que pour protéger son propre territoire, cette disposition des traités de 1815 n'a jamais eu pour nous l'utilité que d'aucuns ont bien voulu croire.

L'assimilation de la Savoie du Nord au système défensif de la Suisse appartient à toute une organisation de frontières qu'il aurait fallu réaliser complètement si l'on avait voulu faire une œuvre utile et durable. D'après le plan du colonel Finsler, la frontière suisse suivait les crêtes du Jura pour aboutir au point où la montagne s'abaisse vers le Rhône. De l'autre côté du fleuve, elle était marquée par les sommets du Vuache, du Mont de Sion et du Salève, pour embrasser ensuite tout le bassin de l'Arve et rejoindre, par delà le col Ferret, la grande chaîne des Alpes valaisannes. Avec cela, la Suisse aurait été pourvue à l'ouest et au sud-ouest d'une limite stratégique de premier ordre, franchissable sur un très petit nombre de points, d'ailleurs faciles à défendre.

Malheureusement le rapport de Finsler resta lettre morte ; on n'en retint qu'un article : dans la Savoie du Nord, les puissances réunirent, militairement parlant, un territoire à la Suisse. Mais cette adjonction, parce qu'isolée, perdait la plus grande partie de son utilité.

Le protocole du 29 mars, en effet, prévoyait une évacuation et une occupation de la Savoie du Nord par les troupes fédérales, « toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes ». En réalité, le traité ne pouvait s'appliquer qu'au cas où la Sardaigne, seule ou alliée à l'Autriche et la France, seule ou alliée à la Sardaigne, entraient en guerre. Mais au cas où les Sardes prendraient l'offensive et voudraient tenter une attaque par la route du Simplon, ou une démonstration par l'une des vallées savoisiennes, pourrait-on raisonnablement leur demander

d'évacuer au préalable ce pays, quittes à le reconquérir sur les Suisses qui l'occuperaient précisément au profit de ces mêmes Sardes? Si c'est la France qui attaque, la situation n'en est pas meilleure pour cela : maîtresse des deux versants du Jura dans le pays de Gex, il lui suffit d'une simple démonstration sur la frontière ouverte du canton de Vaud, pour inquiéter les troupes occupant la Savoie. Et c'est ici le point faible de toute cette combinaison : puisqu'on voulait fortifier la Suisse au sud-ouest et la mettre en état de barrer la route du Simplon, on n'aurait pas dû commencer par ouvrir le passage à l'ouest jusqu'à deux kilomètres du Léman.

Le second traité de Paris aggrava la situation : en étendant la zone neutralisée jusqu'au sud des lacs d'Annecy et du Bourget, il y donnait pour limite une ligne purement fictive, sans aucune protection naturelle. Dès lors, l'occupation devenait presque irréalisable : ce n'est guère le rôle de nos miliciens d'aller occuper, à vingt lieues et plus de leur pays, une contrée ouverte qui leur est parfaitement étrangère.

Encore si une convention militaire bien faite avait réglé les cas et le mode d'occupation... Mais, dès le début, les divergences de points de vue entre la Suisse et la Sardaigne en rendirent la conclusion difficile. En 1816, dans les conférences de Turin, Pictet de Rochemont aurait pu peut-être préparer les voies à un arrangement. Mais, pour cet homme d'Etat, la neutralité savoisienne n'était, comme nous l'avons vu, qu'un moyen; le but, c'était le désenclavement et l'agrandissement du territoire genevois. Le traité de Turin assurant au canton de Genève ses limites définitives, l'affaire de Savoie cessait d'être utile; elle pouvait devenir gênante. Pictet se tira d'affaire par un expédient.

Après cela, il n'est pas étonnant que l'occupation de la Savoie par des troupes fédérales n'ait jamais été réalisée. A plusieurs reprises, au cours du XIXe siècle, le gouvernement suisse a manifesté des velléités dans ce sens; ses voisins n'ont pas contesté son droit; même, plus d'une fois, ils en ont sollicité l'application. Mais, au moment d'agir, la Suisse s'est toujours heurtée, faute de convention préalable, à des difficultés qui ont fait abandonner le projet.

Aujourd'hui, la situation est moins claire que jamais : c'est la France, le pays même contre lequel la Confédération était appelée à défendre la Savoie du Nord, qui possède cette contrée. Pourtant, les anciens traités subsistent, car Napoléon III, en

1860, agit à peu près de la même manière que Pictet en 1816 : pour ne pas gêner ses annexions, il se borna à rappeler en bloc, dans l'article 2 du traité de Turin, les conventions précédentes. L'état de choses d'autrefois se trouve modifié sur un point : au cas d'une guerre offensive de la Triple alliance contre la France, il pourrait être avantageux pour celle-ci que les troupes fédérales occupassent la Savoie du Nord ; mais serait-ce dans l'intérêt de la Suisse ? N'aurait-elle pas d'autres frontières à couvrir avant de garnir de troupes la rive sud du Léman ? D'ailleurs, à moins d'avoir violé précédemment sur un autre point, au Simplon par exemple, notre neutralité, on ne voit pas ce qu'une armée austro-italienne pourrait faire dans le Chablais ou le Faucigny ; quant aux contrées plus lointaines que le second congrès de Paris a placées sous la protection de la Suisse, il est peu probable que notre gouvernement ait jamais songé à les occuper.

La neutralité de la Savoie du Nord a pour nous un avantage : elle a jusqu'à présent empêché l'établissement de forts dans le voisinage de Genève et le long du cours de l'Arve ; en face de belligérants disposés à respecter les traités, elle pourrait éloigner la guerre de notre limite sud-ouest. Mais c'est là une valeur surtout théorique ; qu'on suppose le contraire, que des circonstances se présentent nécessitant l'application intégrale des traités de 1815, et les difficultés insurmontables, qui, plus d'une fois déjà, ont arrêté l'action fédérale, reparaîtront. D'ailleurs tout cela sent le vieilli : les dispositions du congrès de Vienne cadraient avec le système du cordon de troupes préconisé autrefois comme la meilleure défense d'une frontière ; mais aujourd'hui que les grosses concentrations sont admises comme le rudiment de la guerre, peut-on croire que l'état-major fédéral ira, en occupant une contrée excentrique, émietter des ressources dont il aura un si grand besoin ailleurs ?

Donc, nous sommes d'accord avec l'auteur français pour dire que l'ancien traité dont, avec un saint respect, on invoque encore toutes les clauses, y compris celle, sans doute, qui ouvre la route du Valais à l'armée en retraite, répond mal aux circonstances présentes. Il est temps qu'un arrangement vienne, non pas nécessairement le modifier, ce qui ne pourrait se faire sans un appel à l'Europe, mais en fixer le sens et en régler l'application.

Ed. Rossier.

ESSAIS DE TIR

AVEC

l'Obusier de campagne Krupp de 12 cm.

A RECUL SUR L'AFFUT

(Pl. XI à XXI.)

La commission d'artillerie s'est prononcée en faveur de l'adoption de l'obusier de 12 cm. pour l'armement d'une artillerie lourde d'armée, indépendante des corps d'armée, et pouvant être employée à la solution de tâches spéciales. A la suite de cette décision, elle a soumis à des essais, au mois de novembre 1903, un obusier Krupp, dernier modèle. Le but de ces essais était de constater l'effet des divers projectiles sur des ouvrages de fortification de campagne d'un type renforcé.

En même temps, et à titre de comparaison, la commission fit exécuter des tirs avec le mortier actuel de 12 cm. de l'artillerie de position, pièce dont le remplacement est nécessaire, tant à cause de sa faible portée, que de sa mise en batterie trop lente et de ses moyens de pointage rudimentaires.

L'effet du shrapnel de l'obusier fut comparé à celui du canon à tir rapide de 7,5 cm., en tenant compte du poids des munitions tirées.

Les résultats obtenus par l'artillerie de position en 1903 contre les ouvrages du Jolimont, et en 1902 contre ceux du Buchberg, ont été si peu satisfaisants qu'il était urgent de s'assurer la possibilité des résultats décisifs avec des projectiles brisants de 12 cm., cela avant de se décider pour l'introduction de l'obusier de ce calibre.

Une tabelle préparée avant les essais et reproduite ci-dessous, donnait des renseignements sur les résultats probables. A remarquer que les indications qu'elle contient sont valables pour la trajectoire moyenne passant par le centre du but. Quant aux mortiers de position, les résultats réels, surtout en

ce qui concerne la direction, sont très inférieurs à ceux donnés par la table établie sur la dispersion naturelle de la pièce.

Afin de pouvoir continuer le tir même en cas de mauvais temps et lorsque le but serait invisible depuis la pièce, on jalonna les directions de tir. Le réglage du tir se fit d'après les observations transmises téléphoniquement du but.

Buts.

1. *Batterie de position :* Deux abris construits en bois et recouverts en rails. Celui de droite (par rapport à la pièce) fut renforcé par une dalle de béton de 0^m50 d'épaisseur coulée sur les rails.

Les trois emplacements de pièces entre, et des deux côtés des abris, étaient occupés chacun par une pièce, et sept servants debout. Les cibles, hautes de 1^m72, étaient en forme de caisse et en bois, de 0^m03 d'épaisseur.

On avait en outre placé dans la communication postérieure, derrière les traverses et appuyés contre elles, huit hommes debout et, dans chaque abri, six hommes assis.

2. *Fossé de tirailleurs* (préparé par le bureau du génie) avec trois abris, dont un en tôle ondulée, un autre en tôle ondulée recouverte de béton, le troisième entièrement en béton.

Cibles.

a) Trente-cinq hommes (cibles-caisses en bois, comme les précédentes) debout sur le gradin supérieur; afin d'occuper toute la ligne de feu, on construisit des passerelles derrière les abris. Chaque homme occupait un front de 0^m70;

b) Six hommes entre chaque abri, deux aux extrémités, couverts par le parapet et assis sur le gradin inférieur, soit au total seize cibles-caisses (un homme par mètre de front);

c) Debout, au fond du fossé, vingt-deux fantassins de 1^m72, en carton;

d) Dans chaque abri en tôle ondulée dix hommes assis; dans celui en béton, huit.

3. *Dépôt de munitions* en bois avec couverture en rails, recouverte de 1^m40 de terre.

Matériel et munitions employés.

1. Obusier krupp de 12 cm. L/12, a tir rapide, a recul sur l'affut (modèle 1903).

Poids de la pièce en batterie 1185 kg.
» voiture-pièce. . 2071 kg.
Portée maximum . . . . 6400 m.

Angle de pointage, de — 5° à + 43°.

Munitions pour obusiers (fournies par Krupp):

a) Obus lestés de 12 cm . . poids 21 kg.
b) Obus brisant . . . . » 21 kg.
c) Obus torpille. . . . . » 21 kg.
d) Shrapnel. . . . . . » 21 kg.

e) Charges dans des douilles de laiton, avec vis-amorce et culot obturateur en carton. La poudre (W. P. $c/_{89}$) est contenue dans cinq sachets en tissus de fil de poudre et numérotés de 1 à 5, permettant la formation des charges suivantes :

Charge N°	Gr.	Vitesse initiale (d'après la table de tir).
5	490	300 m.
4	380	252 m.
3	305	216 m.
2	245	185 m.
1	205	158 m.

La charge 5 se compose des 5 sachets ; la 4e s'obtient en enlevant le sachet n° 5 et ainsi de suite. Les douilles peuvent être employées à nouveau, sans recalibrage et en changeant simplement la vis-amorce.

2. Mortier de position n° 52.

a) Obus de fonte, charge d'éclatement poudre noire ;

b) Obus de fonte, avec charge d'éclatement en poudre blanche ;

c) Charge de 100 grammes poudre blanche. Charge d'inflammation, 4 gr. poudre noire n° 2.

3. Canon a tir rapide de campagne, système krupp n° 57, a recul sur l'affut.

a) Shrapnels de 7,5 de Krupp — livraison 1902, — avec fusée en aluminium ;

b) Shrapnels de 7,5 de la fabrique de munitions de Thoune, avec fusée en aluminium.

Type 1.

Charge d'éclatement 77 gr., S. P., n° 2.
Longueur du shrapnel 270 mm.

Type 2.

Fusée comme type 1.
Charge d'éclatement 100 gr., S. P., n° 2.
Longueur du shrapnel 264 mm.

Type 3.

Comme type 1, mais avec retard de la fusée percutante.
c) Charge 515 gr. Poudre macaroni. Partie 3 W.
Charge d'inflammation 4 gr., S. P. n° 2, comprimée.
Douilles : de Polte, ayant servi plusieurs fois. Inflammation à capsule.

Comparaison de l'effet du shrapnel de l'obusier de campagne de 12 cm. avec celui du shrapnel du canon de campagne de 7,5 cm., contre le fossé de tirailleurs et la batterie de position.

a) Au tir de plein fouet (charge n° 5), séries 1 à 4 ;

b) Au tir plongeant, séries 3 et 6 (charge n° 2), pour s'assurer si le tir à shrapnel de l'obusier contre des buts abrités a plus d'effet malgré la plus grande dispersion et la plus faible force de pénétration des balles, que le tir de plein fouet.

A titre de comparaison, on tira les séries 2 et 5 avec le canon de campagne de 7,5 cm. à la même distance. Dans la comparaison, on tint compte du poids total des munitions tirées dans chaque série, ainsi que du poids total des balles du shrapnel.

	Obusier de 12 cm. Kg.	Canon de 7,5 cm. Kg.
Projectile	21,—	6,35
Douille et charge	1,93	1,70
Total. . .	22,93	8,05
Ou en arrondissant. . .	23,—	8,—
Poids des balles de shrapnel :		
Krupp, 650 balles à 16 gr	10,40	—
» 255 » à 12,5 gr. . .	—	3,19
Type 1. 210 balles à 12,5 gr. . .	—	2,62
» 2. 215 » à 12,5 gr. . .	—	2,69
» 3. 210 » à 12,5 gr. . .	—	2,62

Les résultats sont groupés dans les tableaux suivants :

Résumé des tirs comparatifs ent
et ceux d

Série N°	Date de l'essai	Désignation de la pièce	Projectile	Charge		BUTS	Distance	Nombre de coups: Tir de réglage	Tir d'efficacité	Total	Poids tot.: Munition	Balles de
							m.				kg.	kg
1	18 XI 03. 1 h. 23-2 h. 20	Obusier de camp. de 12 cm.	Shrapnel de 12 cm.	N° 5 = 490 gr.	**Fossé de tirailleurs avec profil de tranchée.** Comme la batterie de position se trouvait à 37 m. en arrière du fossé, on a compté ici les touchés obtenus en même temps dans la batterie.	**Fossé de tirailleurs.** Hommes debt sr grad. sup. » assis à couvert . » debt dans le fossé Total, **Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel	2560	8	12	20	460	20
2	19 XI 03. 9 h. 45-10 h. 18	Canon de campagne de 7,5 cm.	Shrapnel de 7,5 cm.	515 gr.		**Fossé de tirailleurs.** Hommes debt s. grad. sup. » assis à couvert . » debt dans le fossé Total, **Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel	2560	1	44	45	360	16
3	19 XI 03. 12 h. 05-12 h. 36	Obusier de camp. 12 cm.	Shrapnel de 12 cm.	N° 2 = 245 gr.		**Fossé de tirailleurs.** Hommes debt sr grad. sup. » assis à couvert .. » debt dans le fossé Total, **Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel	2560	5	15	20	460	20

shrapnels de l'obusier de 12 cm.
non de 7,5 cm.

CIBLES		TOUCHÉS							REMARQUES
Touchées	Pour cent des cibles touchées	Traversé	Resté engagé dans la cible	Empreintes	Total	par coup	par kg. du poids de munition tirée	par kg. du poids des balles tirées	
34	97	72	4	11	87	4,35	0,189	0,418	**Groupe de 12 coups** av. élév. $9\,^3/_{20}$°. Durée $9\,^3/_4$'' ; haut^r moyenne d'éclat. de 11,7 m., intervalle moyen de 70 m.; angle de chute, $183\,^0/_{00}$. La hauteur d'éclatement correspondant à l'intervalle d'éclatement de —70 m. devait être de 12,8 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 130 m.
0	0	—	—	—	0	0,00	0,000	0,000	
8	36	9	—	—	9	0,45	0,020	0,043	
42	58	81	4	11	96	4,80	0,209	0,461	
5	24	—	—	—	10	0,50	0,022	0,048	**Temps :** neige, léger vent de droite, température +3° C. But invisible depuis la pièce.
					4	0,20	0,009	0,020	
26	74	118	6	12	136	3,03	0,378	0,814	**15 shrapnels de Krupp**, dont 4 éclatent à percussion. 11 à temps; élévation 86; durée 80; haut. d'éclat. 5,9; intervalle moyen —64 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 148 m. **15 shrap. de la Fabrique munitions Thoune** (type I), dont 3 à percussion avec durée 82, 12 à temps, devant le but; 2 avec élév. 86, durée 80, hauteur d'éclat. 8,0, interv. —95; 10 avec élév. 87, durée 80, haut. d'éclat. 8,8, interv. —78. Dispersion totale en long. de la fusée fusante : 82 m.
0	0	—	—	—	0	0,00	0,000	0,000	
3	14	3	—	—	3	0,06	0,008	0,018	
29	40	121	6	12	139	3,09	0,386	0,832	
7	33	—	—	12	33	0,29	0,092	0,198	**15 shrapnels, même provenance** (type II), avec élév. 87, durée 82, dont 6 à percussion. 9 à temps, devant le but, haut. d'éclat. 4,4, interv. —36 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 142 m. **Temps :** couvert, vent léger de droite, température +1° C.
					1	0,02	0,003	0,006	
14	40	12	2	6	20	1,00	0,044	0,096	**Groupe de 14 coups** avec élév. 34°. Durée $17\,^3/_4$'', haut. d'éclat. 26 m., interv. —44 m. Angle de chute $780\,^0/_{00}$. La hauteur d'éclatement correspondant à un intervalle de 44 m. serait donc de 34 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 100 m.
2	12,5	1	1	0	2	0,10	0,004	0,010	
18	82	36	—	—	36	1,80	0,078	0,173	
34	47,5	49	3	6	58	2,90	0,126	0,279	
2	57	—	—	—	29	1,45	0,063	0,139	**Temps :** couvert, brumeux, léger vent de droite, température +1° C.
					9	0,45	0,020	0,043	

Série N°	Date de l'essai	Désignation de la pièce	Projectile	Charge	BUTS	Distance	Nombre de coups: Tir de réglage	Tir d'efficacité	Total	Poids tot. …: Munition	Balles de …
						m.				kg.	kg.
					Batterie de position (3 emplacements de pièces). Comme le fossé de tirailleurs était de 37 m. en avant de la batterie, on a compté ici les touchés obtenus en même temps dans ce fossé.						
4	18 XI 03. 2 h. 50-3 h. 27	Obusier de camp. 12 cm.	Shrapnel de 12 cm.	N° 5 = 490 gr.	**Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel . . . . . . **Fossé de tirailleurs.** Hommes deb[t] s[r] grad. sup. » assis à couvert . » deb[t] dans le fossé Total (fossé tirailleurs),	2600	0	12	12	276	[illegible]
5	19 XI 03. 11 h.-11 h. 25	Canon de campagne de 7,5 cm.	Shrapnel de 7,5 cm.	515 gr.	**Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel . . . . . . **Fossé de tirailleurs.** Hommes deb[t] s[r] grad. sup. » assis à couvert . » deb[t] dans le fossé Total (fossé tirailleurs),	2600	0	36	36	288	[illegible]
6	19 XI 03. 1 h. 08-1 h. 40	Obusier de campagne de 12 cm.	Shrapnel de 12 cm.	N° 2 = 245 gr.	**Batterie de position.** Servants debout dans les trois emplacements . . Matériel . . . . . . **Fossé de tirailleurs.** Hommes deb[t] s[r] grad. sup. » assis à couvert . » deb[t] dans le fossé. Total (fossé tirailleurs).	2600	3	17	20	400	[illegible]

[C]IBLES		TOUCHÉS							REMARQUES
Touchées	Pour cent des cibles touchées	Traversé	Resté engagé dans la cible	Empreintes	Total	par coup	par kg. du poids de munition tirée	par kg. du poids de balles tirées	
13	62	—	—	—	40 7	3,30 0,58	0,145 0,025	0,320 0,056	**Groupe de 12 coups** avec élév. $9^{9}/_{20}$°. Durée 10", haut. d'éclat. 7,5 m., interv. —47 m. Angle de chute 185 ‰. La hauteur d'éclatement correspondant à l'intervalle de —47 m. serait donc de 8,7 mètres. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 124 m. **Temps** : neigeux, vent léger de droite, tempér. +3° C. But invisible depuis la pièce.
8	23	8	0	1	9	0,75	0,033	0,072	
0	0	—	—	—	0	0,00	0,000	0,000	
1	4,5	1	—	—	1	0,08	0,003	0,008	
9	12	9	0	1	10	0,83	0,036	0,080	
8	38	—	—	—	25 5	0,69 0,14	0,087 0,017	0,236 0,047	**15 shrapnels de la Fabrique munitions Thoune** (type III). 6 avec élév. 89, durée 84, fusant devant le but, hauteur d'éclat. 8.8, intervalle —68 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 95 m. 9 avec élév. 89, durée 86, dont 3 percutants et 2 fusants derrière le but, et 4 fusant devant le but avec hauteur d'éclat. 4.0 m., interv. —24 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 75 m. **21 shrapnels Krupp.** 10 avec élévat. 86, durée 80, fusant devant le but, hauteur d'éclat. 7.8 m., interv. —98 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 120 m. 11 avec élév. 88, durée 82, dont 9 à percussion, interv. —23 m., et 2 fusant devant le but, haut. d'éclat. 8.0 m., interv. 117 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 185 m. **Temps** : couvert, brumeux, vent léger de droite, température +1° C.
13	37	11	2	4	17	0,47	0,059	0,160	
0	0	—	—	—	0	0,00	0,000	0,000	
1	5	1	—	—	1	0,03	0,003	0,009	
14	19	12	2	4	18	0,50	0,062	0,169	
8	38	—	—	—	17 15	0,85 0,75	0,037 0,033	0,082 0,072	**Groupe de 5 coups** avec élév. 37°, durée $18^{3}/_{4}$", 4 fusant devant le but, hauteur d'éclat. 41 m., interv. 64 m. Disp. totale en long. de la fusée fusante : 110 m. **Groupe de 12 coups** avec élév. 37°. Durée 19", 5 fusant derrière et 7 devant le but. Haut. d'éclat. 26 m., interv. —44 m. Angle de chute 860 ‰. La hauteur d'éclatement correspondant à un interv. de 64 m. serait de 55 m., et de 44 m. de 38 m. Dispersion totale en longueur de la fusée fusante : 115 m. **Temps** : couvert, brumeux, vent léger de droite, température +1° C.
14	40	14	0	2	16	0,80	0,035	0,077	
3	19	2	1	0	3	0,15	0,007	0,014	
14	64	29	—	—	29	1,45	0,063	0,139	
31	42	45	1	2	48	2,40	0,105	0,230	

Tir d'efficacité avec obus brisa

Date de l'essai	BUT		Distance	NOMBRE DE COUPS Total	dont groupe de	avec élévation	devant le but	derrière le but	Intervalle moyen d'éclatement	Dispersion totale en longueur	Ecart moyen	Bande du 50 % en longueur	Angle de chute	Vitesse restante
			m.			Grad.			m.	m.	m.	m.	Grad.	m.
20 XI 03. 9°25' — 10°5'	Batterie de position	Abri avec couverture de béton	1900	20	13	30 ½	11	2	—13,8	55	10,3	17	33 ½	139
					7	31	4	3	+1,9	42	9,6	16		
20 XI 03 10°35' — 11°16'	Batterie de position	Abri sans couverture de béton			11	31	2	9	+23,6	115	22	37		
			1900	31	13	30 ½	5	8	+0,6	95	19	32	33 ½	139
					6	30	5	1	—12,7	50	11	19		
20 11 03 11°50' — 1°15'	Fossé de tirailleurs	Abri en tôle ondulée recouverte de béton			6	28	6	0	—17,5	43	9,8	17		
			1860	51	15	28 ¼	11	4	—10,9	75	15,1	25	30 ½	140
					28	28 ½	11	17	+ 2,7	92	13,3	22		
20 XI 03 1°45' — 4°4'	Fossé de tirailleurs	Abri en béton	1860	63	11	29	10	1	—17,6	46	13,1	22	32 ½	139
					4	29 ¼	4	0	—18,2	32	9,2	16		
					10	29 ½	5	5	—0,4	115	23,6	40		
					36	30	17	19	±0,0	120	22,3	28		

obusier de 12 cm. Charge No 1 (205 gr.)

REMARQUES

Le 20e coup pénétra dans l'abri et le détruisit (voir planche XII). Son entonnoir sur la traverse (voir planche XIII) avait 3 m. de longueur, 3,5 m. de largeur et 1,5 m. de profondeur; son volume était de 4 m³ environ.

Les coups les plus rapprochés du but étaient :

En longueur . .	−2,	−7,	−8,	+3,	+5,	+7.
En direction . .	3 m. dr.	2 m. dr.	bonne	3 m. dr.	bonne	1 m. dr.

Le 31e coup tomba environ un mètre en avant de la couverture de l'abri et la repoussa obliquement en arrière (voir planche XIV). L'abri est ébranlé et désagrégé et serait détruit par un autre touché. L'entonnoir de ce coup sur la traverse a 3,5 m. de longueur, 3 m. de largeur et 1,2 m. de profondeur; son volume est de 4 m³ environ. Un autre entonnoir dans le parapet (25e coup) a environ 4,5 m. de longueur, 4 m. de largeur et 1,6 m. de profondeur; son volume est d'environ 9 m³. Le 15e coup tomba dans le talus postérieur du fossé de tirailleurs (voir planche XVI). 8 hommes furent atteints par des éclats projetés en arrière (4 sur le gradin supérieur, 3 assis à couvert et 1 debout dans le fossé). En tout 34 touchés dont 5 ayant traversé et 29 empreintes. Une des cibles était complètement hachée. Les coups qui l'avaient atteinte ne purent être comptés et ne sont pas compris dans le total ci dessus.

Les coups les plus rapprochés du but sont :

En longueur −3, −8, −13, −13, +5, +5, +7, +7.
En direction 1 m. à gauche à 3 m. à droite.

Le 50e coup toucha le flanc gauche de l'abri et le traversa. La planche XVII montre l'effet du coup. Un coup précédent avait effleuré le sommet de la voûte et fendu le béton, ce qui est visible sur la planche. La planche XVIII montre l'entonnoir du 50e coup avec la couverture en béton de l'abri dégarnie de terre.

Les coups les plus rapprochés du but sont :

En longueur ±0, ±0, −2, −3, −3, −8, +2, +3, +3, +6.
En direction 1 m.d. 2 m.g. 2 m.d. 2 m. à gauche à 2 m. à droite.

Les 15e, 18e, 60e et 62e coups touchèrent l'abri ou éclatèrent dans son voisinage immédiat. Le béton fut ébranlé, un peu repoussé en arrière mais non traversé. Il se forma horizontalement à plusieurs endroits de fortes fissures dans le béton. Les effets du tir sont donnés par la planche XIX. Le fossé est presque entièrement rempli de terre. Il paraît impossible que des hommes puissent se maintenir sur la ligne de feu et même dans l'abri.

Dispersion de quatre types de shrapnels de 7,5 cm. tirés le 19 novembre 1903

Shrapnels de 7,5 cm. provenant de	Buts	Distance	Nombre de coups	Elévation	Durée	Hauteur moyenne d'éclatement	Interv. moyen d'éclatement	Dispersion totale en longueur	Ecart moyen	Bande du 50 % en longueur	REMARQUES
		m.		‰		m.	m.	m.	m.	m.	
Krupp Fourniture de 1902	Fossé de tirailleurs	2560	4	86	+	P	—26	43	10	17	
			5	87	+	P	+23	32	8	14	
			14	86	80	4.7	—56	148	28	47	dont 3 percutants.
	Batterie de position	2600	10	88	80	4.8	—98	120	38	66	
			9	88	82	P	—13	185			à percussion.
			2	88	82	8.0	—117				
Fab. féd. de munitions de Thoune : **Type** 1 dessin No 907 Fusée dessin No 913 Charge d éclat. 100 gr. Long. 270 mm. 210 balles.	Fossé de tirailleurs	2560	2	86	80	8,0	—95				
			2	86	82	P	—26				
			10	87	80	8.8	—78	82	24	41	
Fab. féd. de munitions de Thoune : **Type** 2 dessin N° 911 Fusée dessin N° 913 Charge d'éclat. 77 gr. Long. 260 mm.	Fossé de tirailleurs	2560	15	87	82	2,7	—18	142	24	41	dont 6 percutants.
Fab. féd. de munitions de Thoune : **Type** 3 dessin N° 907 Fusée dessin N° 936 Charge d'éclat. 100 gr. Long. 270 mm.	Batterie de position	2600	6	89	84	8,8	—68	95	34	57	
			9	89	86	2,3	—3	75	18	30	dont 8 percutants.

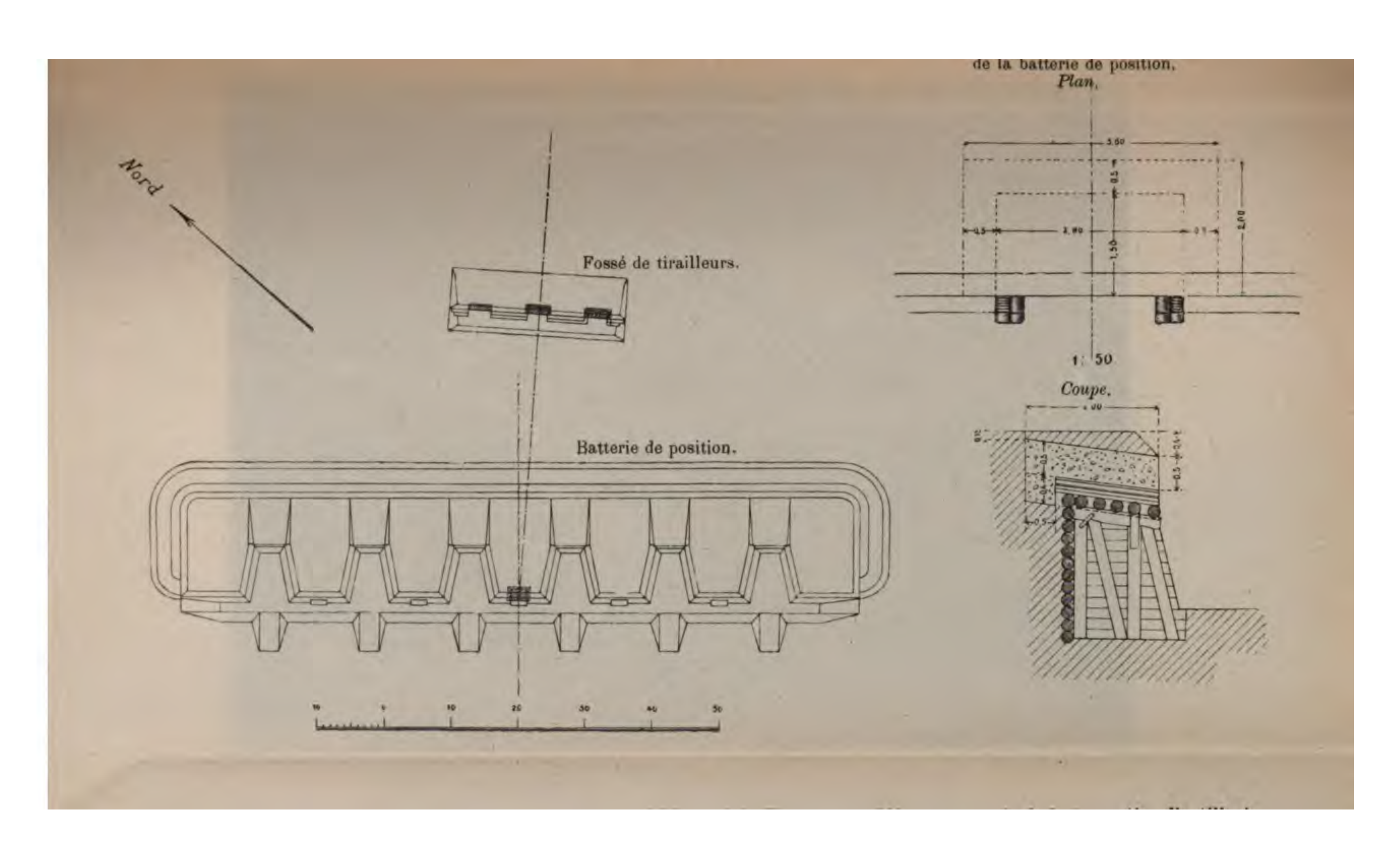
de la batterie de position.
Plan.
3.00
0.5
2.00
1.50
1: 50
Coupe.
Nord
Fossé de tirailleurs.
Batterie de position.
10
20
30
40
50

Effet d'un obus brisant sur l'abri avec couverture en béton (Cf. p. 343).

Même coup qu'à la pl. XII mais sur la traverse. Vue de l'entonnoir formé par l'atteinte qui a démoli l'abri.
Dimensions de l'entonnoir : 3 m. de long, $3^{m}5$ de large, $1^{m}5$ de profondeur ; volume déplacé environ 4 m^3 (Cf. p. 343).

Effet d'un obus brisant éclatant devant l'abri non bétonné. L'abri est ébranlé, désagrégé, la couverture est repoussée en arrière à droite (Cf. p. 343).

Abri du milieu avant le coup (tôle ondulée recouverte de béton). Les cibles qui occupaient la crête, en arrière de l'abri, ont été enlevées pour la photographie.

Effet d'un obus brisant éclatant dans le talus postérieur (Cf. p. 343).

d'un obus brisant dans l'abri en tôle ondulée avec couverture de béton (Cf. p. 343).

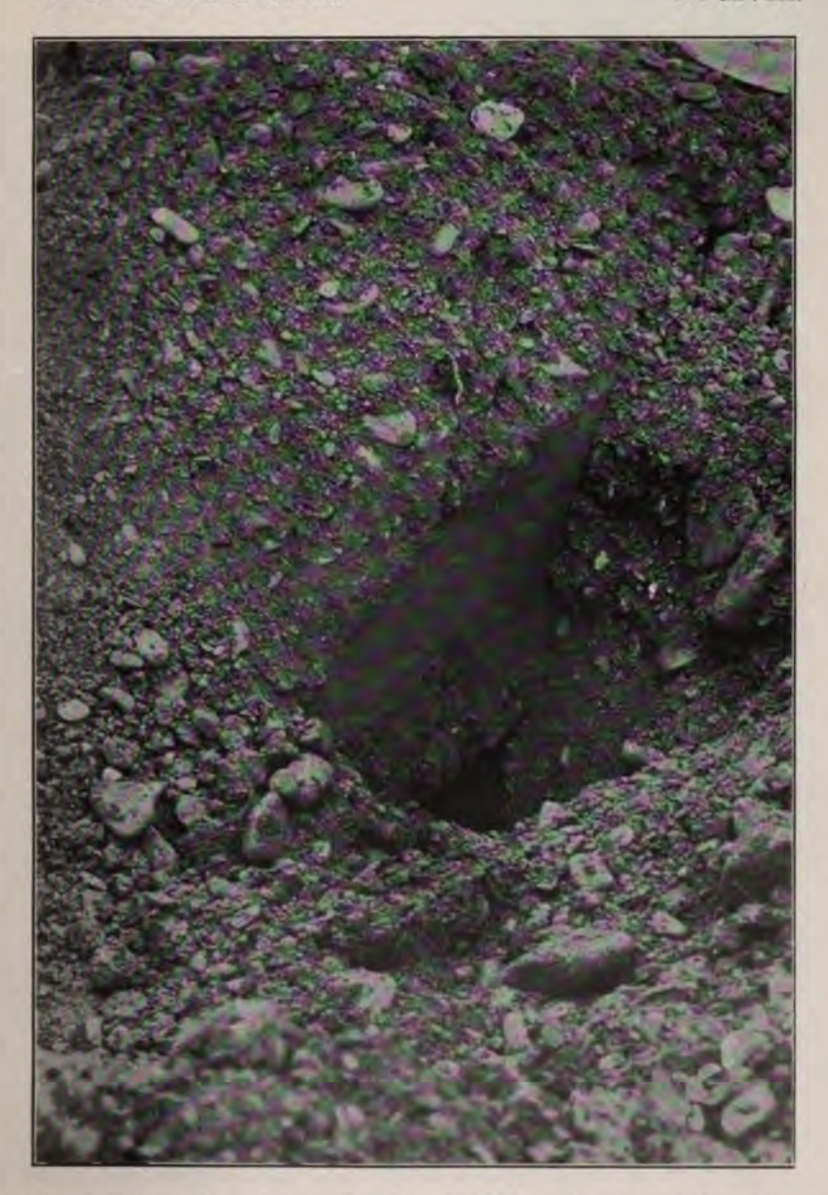

Vue de l'entonnoir produit par l'atteinte pl. XVII sur le parapet (Cf. p. 343).

Abri en béton après le bombardement avec obus brisants et obus torpilles (Cf. p. 343).

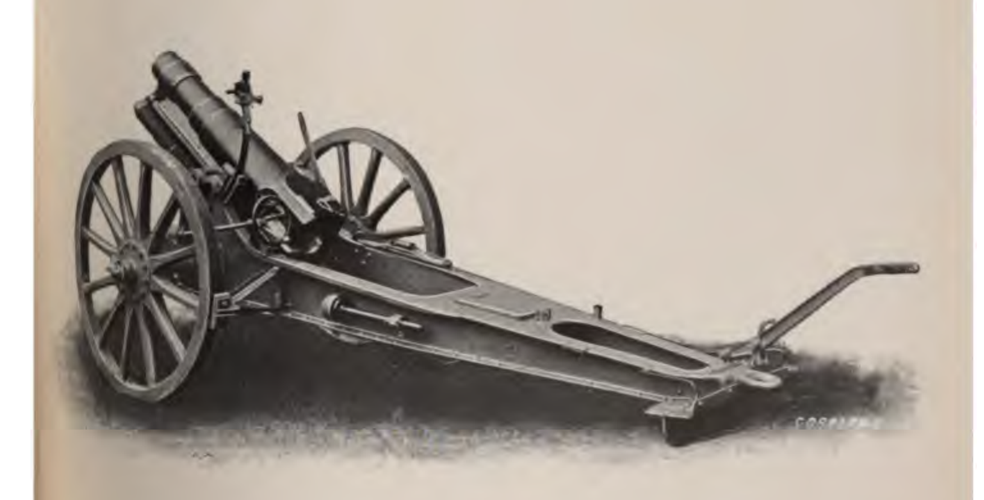

Obusier Krupp de 12 cm. à tir rapide, modèle 1903.

Comparaison des effets de différents obus.

Date de l'essai	Désignation de la pièce.	Projectile	Charge	BUT	Distance	NOMBRE DE COUPS Total	dont groupe de	avec élévation	devant le but	derrière le but	Intervalle moyen d'éclatement	Dispersion totale en longueur	Ecart moyen	Bande du 50 % en longueur	Angle de chute	Vitesse restante	Temps	OBSERVATIONS
					m.			Grad.			m.	m.	m.	m.	Grad.	m.		
17 XI 03 1°40′ — 3°0′	Mortier de position d'ordonnance de 12 cm.	Obus de fonte poudre noire	200 gr.	Dépôt de munit. en bois, couv. en rails avec 1m40 de terre. But non visible de la pièce à cause d'une chute de neige.	1959	35	16	23 1/4	10	6	—6,6	80	14,4	24	Ca 25	154	Neigeux Léger vent de droite.	La couverture du dépôt de munitions n'a pas été touchée. Les coups les plus rapprochés sont : Devant —3, —3, —4, —5, —5, — 5 m. Derrière +6, +8, +8, +8, +8, +10 m.
							13	23 1/2	2	11	+10,7	43	7,8	13				
18 XI 03 9°35′ — 10°31′		Obus de fonte poudre blanche	200 gr.		1959	35	10	23 1/4	6	4	—17,9	75	21,7	37	Ca 25	154	Neigeux Léger vent de droite.	La couverture du dépôt de munitions n'a pas été touchée. Les coups les plus rapprochés sont : Devant —1, —4, —6, —6, —7, —8, —8 m. Côté ±0, 3 d. 1 d. 2 d. 1,5 d. 1,3 d. Derrière +5, +5, +6, +6. +6, +8, +8, +8 m. Côté 2 g. 8 d. 1 d. 4 d. 1 à 3 m., à droite
							25	23 1/2	17	8	—13,9	69	18,2	31				
18 XI 03 11°35′-12°35′	Obusier de campagne Krupp de 12 cm.	Obus brisant	N° 1 (205 gr.)		1960	8	6	32 1/2	2	4	+6,8	50	15	25	Ca 35	139	Chute assez abondante de neige. Calme	Le 7e coup tomba sur le bord postérieur de la couverture du dépôt. La poutre de derrière supportant les rails se rompit et 12 à 13 de ceux-ci glissèrent en arrière dans le dépôt.
19 XI 03 2°20′ — 3°40′		Obus torpille	N° 1 (205 gr.)		1780	33	32	28 1/2	14	18	±0	85	16	27	30 1/2 Ca	140	Couvert. neigeux. Vent léger de droite.	La couverture ne fut pas touchée. Les coups les plus rapprochés sont : Devant +0, —2, —3, —5, —6 m. Côté 2 g., 2 g. Derrière +3, +3, +3. +5, +8 m. Côté 0,8 g., 0,8 g., 4 g.

Conclusions.

1. Le tir comparatif à shrapnels a montré que pour un poids de munitions sensiblement égal contre des buts pas trop couverts, les shrapnels du canon donnent plus de touchés et que des buts abrités sont par contre mieux battus avec l'obusier.

Le tir plongeant de l'obusier donne moins de touchés, mais atteint par contre des buts entièrement couverts, comme par exemple les hommes assis sur le gradin inférieur du fossé et appuyés au parapet, et qui ne pourraient jamais être touchés avec une trajectoire tendue.

La force de pénétration des balles semble être suffisante dans le tir plongeant : la plus grande partie des balles ont traversé les planches de $0^{m}03$ des cibles.

Les hommes occupant la ligne de feu d'un fossé de tirailleurs peuvent être efficacement battus aussi bien avec le canon qu'avec l'obusier.

On a beaucoup discuté sur la valeur du tir plongeant à shrapnel : on invoque contre lui le manque de pénétration des balles et la possibilité pour les troupes de se couvrir par des moyens divers : casques, petits boucliers, etc. ; les grands angles de chute, dont la conséquence est un espace dangereux si court que les résultats qu'on peut attendre d'un tir ne sont pas en rapport avec le poids de munitions employées. C'est pour ces raisons probablement que la table de tir de l'obusier Krupp de 12 cm. ne contient les données pour le tir à shrapnel que pour la charge maximum.

Les essais de novembre semblent contredire ce point de vue et justifier l'emploi du tir plongeant à shrapnel contre des buts vivants, qui ne peuvent être atteints autrement et dans les cas où l'observation du tir et du but est possible.

2. Les essais contre les ouvrages de fortification de campagne renforcés et surtout contre les abris ont fait constater une fois de plus quelle quantité considérable de munitions est nécessaire pour atteindre des buts aussi réduits, si on ne tient pas compte des coups de hasard. La trajectoire du tir plongeant est du reste bien plus soumise aux influences des courants atmosphériques que celle des canons.

D'autre part, une ou deux atteintes de l'obus brisant ou de l'obus-torpille Krupp suffisent pour détruire les abris. L'effet d'un obus tombant en arrière d'un abri suffit aussi à mettre hors de combat les hommes occupant cet abri, ou au moins à le rendre inhabitable, grâce à la quantité de terre déplacée et aux éclats revenant en arrière.

L'effet de l'obus brisant et encore plus de l'obus-torpille Krupp de 12 cm. est considérable. Ces projectiles sont de beaucoup supérieurs à nos obus de 12 cm. en fonte, à charge de poudre noire ou de poudre blanche et même à nos obus d'acier. Une comparaison entre les cubes des entonnoirs produits par l'éclatement de ces divers projectiles peut servir d'échelle pour évaluer leurs effets.

	Long.	Larg. de l'entonnoir.	Profond.	Volume
	m.	m.	m.	m³
Obus de fonte 12 cm. S. P. . . .	1,4	1,4	0,4	0,24
» » W. P. . . .	1,6	1,6	0,6	0,50
Obus d'acier 12 cm. W. P. . . .	2,0	2,0	0,8	1,00
Obus brisant Krupp de 12 cm. . .	3,6	3,6	1,5	5,00
Obus-torpille » » . . .	4,1	4,1	1,6	8,50

Le résultat de ces essais est donc satisfaisant. Il prouve que des ouvrages de fortification de campagne renforcés, comme ceux du Buchberg ou du Jolimont, contre lesquels notre artillerie de position est restée impuissante, peuvent être détruits par les projectiles brisants de l'obusier de 12 cm. de campagne, au prix d'une consommation considérable, il est vrai, de munitions. En tous cas, on peut rendre ces ouvrages intenables, car la garnison en sera fortement démoralisée et en partie mise hors de combat par les projectiles éclatant en arrière du fossé.

Dès que les conditions d'observation de tir ne seront pas très favorables, on ne pourra compter que sur les coups de hasard, pendant un bombardement violent, pour lequel on emploiera les meilleures méthodes ou appareils de pointage, de façon à diminuer la dispersion qui sera surtout considérable après les interruptions dans le tir.

Le shrapnel du canon, si on tient compte du poids des munitions dépensées, ne s'est pas montré si supérieur à celui de

l'obusier, qu'on ne puisse employer cette dernière pièce, en campagne, à côté du canon, dans tous les cas où on n'aura pas de tâche spéciale à lui assigner.

Thoune, mars 1904.

H. de Bonstetten, major
Chef de la Station d'essai des bouches à feu
et armes à feu portatives.

Nous ajoutons aux clichés que nous a obligeamment fournis la Station d'essai, deux clichés de l'obusier modèle 1903 qui a servi aux essais (Pl. XX.).

La *Revue militaire suisse* de janvier 1903 (p. 34, pl. III) a donné une description, accompagnée de clichés, des obusiers Krupp modèle 1902. Nous y renvoyons le lecteur, le modèle 1903 ne différant du précédent que sur des points de détail.

Le poids de la pièce en batterie a été augmenté de 5 kg.; il était de 1180 kg., il est maintenant de 1185; celui de la voiture-pièce a passé de 2050 kg. à 2071 kg.

La principale différence entre les deux pièces est que celle M/02 n'avait qu'un ressort récupérateur passé sur le cylindre du frein hydraulique et à l'intérieur du berceau, tandis que celle M/03 a deux ressorts placés de part et d'autre du berceau, ce qui a permis d'allonger le recul. Or, comme à l'allongement du recul correspond une diminution de la pression du frein, la pièce M/03 travaille d'une façon générale mieux que l'autre et, pour des angles d'élévation moindres, reste plus immobile.

L'élévation maximum a été portée de + 40° à + 43°.

Probabilité d'atteintes contre des abris de position de campagne fortifiée.

BUT	Distance	Charge	Élévation	Angle de chute	Vitesse restante	Probabilités d'atteintes — 50 % Le double des écarts prob. en larg.	long.	Touchés (projectiles pleins) à atteindre en pour cent du nombre des coups tirés	Nombre de coups nécessaires pour 1 touché
	m.	gr.	degrés	degrés	m.	m.	m.		
Obusier de campagne de 12 cm.									
Abri de la batterie de position	2000	N° 1 205	28 5/16	30°38′	144	3,2	21	0,40 × 0,040 = 0,0160 ou 1,6 %	62
Couverture { 1,5 m. profond. 2,5 m. largeur		» 2 245	18 6/16	19°49′	169	2,7	23	0,46 × 0,036 = 0,0165 » 1,65 %	62
		» 3 305	12 11/16	13°57′	199	2,3	24	0,54 × 0,035 = 0,0189 » 1,89 %	53 *
		» 4 380	9 1/16	10°5′	232	2,1	26	0,60 × 0,032 = 0,0192 » 1,92 %	52
		» 5 490	6 5/16	7°4′	270	1,9	30	0,66 × 0,028 = 0,0185 » 1,85 %	54
	2600	» 2 245	27 1/16	29°40′	163	4,3	36	0,305 × 0,023 = 0,0070 » 0,70 %	143
	4100	» 4 380	24 1/16	28°12′	203	9,7	74	0,138 × 0,011 = 0,0015 » 0,15 %	665
Abri du fossé de tirailleurs	2000	N° 1 205	28 5/16	30°38′	144	3,2	21	0,47 × 0,026 = 0,0122 ou 1,22 %	82
Couverture { 1,0 m. profond. 3,0 m. largeur	2600	» 2 245	27 1/16	29°40′	163	4,3	36	0,365 × 0,015 = 0,0055 » 0,55 %	182
	4100	» 4 380	24 1/16	28°12′	203	9,7	74	0,161 × 0,0075 = 0,0012 » 0,12 %	833
Magasin à munitions	2000	N° 1 205	28 5/16	30°38′	144	3,2	21	0,82 × 0,075 = 0,0615 ou 6,15 %	16
Couverture { 3,0 m. profond. 6,6 m. largeur	2600	» 2 245	27 1/16	29°40′	163	4,3	36	0,70 × 0,0463 = 0,0324 » 3,24 %	31
	4100	» 4 380	24 1/16	28°12′	203	9,7	74	0,355 × 0,0225 = 0,0080 » 0,80 %	125
Mortier de 12 cm. de l'artillerie de position.									
Magasin à munitions — Couverture { 3,0 m. profond. 6,6 m. largeur	2000	200	21 3/4	23 1/4	154	2,0	26	0,98 × 0,0625 = 0,061 ou 6,1 %	16

* Les probabilités d'atteintes n'augmentent que peu avec l'augmentation des charges. On préférera donc la charge la plus faible pour le tir à obus brisants, à cause de l'augmentation de chute plus grande.

LES
LACUNES DE LA LOI DE 1874

Que la tâche soit difficile de tenir prête une armée de milices pour toutes les éventualités d'une campagne, chacun en convient ; mais que le problème soit insoluble comme le prétendent les adversaires du régime des milices, rien ne permet de l'affirmer.

La condition fondamentale de la valeur d'une armée est qu'elle soit organisée de façon à inspirer à tous ceux qui la composent une confiance absolue et justifiée dans son efficacité. Cette condition doit être le critérium de toutes les propositions qui nous seront faites pour la réorganisation de nos institutions militaires. A-t-elle été réalisée par la loi du 24 décembre 1874 et celles qui l'ont développée ?

On sait comment les auteurs de cette loi ont compris la mise en état de nos forces militaires.

L'*organisation* de ces forces comporta la formation de deux armées, une armée de première ligne, l'élite, une armée de complément, la landwehr, taillées, en principe, sur le même patron, c'est-à-dire qu'à chaque unité de celle-là devait correspondre une unité de celle-ci.

Comme nous le rappellerons plus loin, diverses lois modifiant cette organisation primitive transformèrent cette armée à deux catégories en une armée à quatre catégories.

L'*administration* fut confiée à un cadre de fonctionnaires permanents ; chaque arme constitue un service, avec à sa tête un chef de l'arme.

Non seulement ces fonctionnaires administrent, mais ils instruisent l'armée par le moyen du corps des officiers-instructeurs permanents.

Le *commandement* n'existe pas en temps de paix. Il n'apparaît que le jour de la mobilisation et reçoit l'armée que lui ont constituée les fonctionnaires et les instructeurs.

La loi de 1874 a fourni de bons résultats, c'est incontestable. A-t-elle constitué une armée solide ? Le spectacle des manœuvres le laisserait supposer, mais la cohésion réelle répond-elle à l'apparence ? L'organisation, dont nous venons de résumer les grands traits, contient-elle en germe le facteur constitutif essentiel d'une force militaire, la confiance réciproque qui doit unir étroitement tous les éléments de l'armée ?

Nous lui opposons les critiques suivantes :

1. La formation des catégories de combattants ne répond pas à un programme rationnel. C'est guidé par les circonstances et par des constatations empiriques, non par la logique du raisonnement, que l'on en est venu aux quatre bans actuels ; tel un architecte qui abandonnerait l'établissement d'un plan de construction au hasard de ses inspirations en cours de travaux.

La conception originaire d'une élite et d'une landwehr, celle-ci destinée à doubler celle-là le cas échéant, relevait de la folie du nombre alors universellement régnante. Le législateur de 1874 voyait dans la future landwehr à la fois des troupes de garnison et d'étapes, des troupes chargées de la défense locale, des troupes de complément pour l'armée active. Expérience faite, il en fallut rabattre. Les effectifs présumés ne furent jamais atteints, en cadres surtout. En outre, les unités de landwehr formaient un amalgame de trop d'éléments rouillés pour relever de l'armée de campagne avec trop d'éléments relativement jeunes, pour être sacrifiés dans les opérations de la petite guerre ou même relégués dans un simple service de police. On imagina le partage de l'infanterie de landwehr. Le ban le plus jeune — hommes de 33 à 39 ans — fournit surtout des brigades mobiles, l'autre — 40 à 44 ans — fut préposé aux missions relevant du service territorial.

Entre temps, le landsturm avait été créé dans des conditions témoignant de plus d'enthousiasme et de conviction patriotiques que de réflexion. Le motif déterminant fut peut-être une conception de stratégie militaire, mais plus probablement une opinion juridique, le désir de conformer aux exigences du droit de la guerre une levée en masse éventuelle.

La conséquence de ces résolutions successives, isolées, insuffisamment coordonnées, a été de faire de notre armée un tout que l'on voudrait plus cohérent, prêtant à une moindre déperdition de forces.

2. Le commandement, à tous ses degrés, n'a pas une connaissance suffisante de l'armée qu'il peut être appelé à conduire. Il est même curieux de constater que plus s'accroît sa responsabilité, moins il est mis en mesure d'en assumer le poids. Connaissent le mieux leur troupe les commandants des unités tactiques subalternes, chefs de compagnie, d'escadron, de batterie, parce qu'à la durée de service afférente au grade, ils joignent la tenue d'un double des contrôles de corps.

Mais dès les commandements immédiatement supérieurs, cette connaissance administrative de l'unité disparaît ; pas dans la cavalerie, grâce aux mobilisations annuelles, mais partout ailleurs. Un commandant de bataillon, par exemple, ne connaît plus que son état-major. Légalement, il ignore l'effectif de son unité ; il ne possède aucun moyen légal de contrôler la façon dont ses chefs de compagnie entretiennent leur cadre de sous-officiers. Il en est ainsi pour toute la série des commandements supérieurs.

Si nous en venons au divisionnaire, qui est le chef de l'unité mixte dont l'action sur le terrain est la plus immédiate, nous constatons que non seulement il ignore, autrement que dans la mesure où le lui permet l'annuaire, la composition de sa division, mais encore il ne dispose pour ainsi dire pas d'autres occasions d'exercer son influence sur ses sous-ordres que les quelques jours pendant lesquels, chaque quatre ans, il pratique son commandement. Le reste du temps, il connaît de sa division ce que lui en montrent les écoles de recrues d'infanterie dont il passe l'inspection. Sa compagnie de guides, son régiment d'artillerie, son demi-bataillon du génie, ses ambulances, sont *res inter alios*. Ils relèvent exclusivement des chefs d'arme qui ne les commanderont pas en temps de guerre.

Naturellement, si les commandants de corps d'armée et de divisions connaissent peu leurs sous-ordres, la réciprocité existe : les sous-ordres connaissent peu leurs supérieurs. Jusqu'au bataillon, jusqu'au groupe de batteries, les services bisannuels permettent jusqu'à un certain point aux officiers de s'accoutumer les uns aux autres, encore que d'une façon incom-

plète. Ils sont en contact journalier pendant toute la durée du service. Plus tard, il n'en est plus de même. Le contact devient moins intime, parce que moins fréquent.

Contribue encore à ce défaut de contact la circonstance qu'entre les périodes de convocation les officiers de troupes n'ont plus guère de relations de service qu'avec le fonctionnaire chef de leur arme.

En pratique, ces inconvénients sont partiellement atténués par les traditions du corps d'officiers, dont les membres, même dans la vie civile, n'abandonnent pas absolument les habitudes de camaraderie et, jusqu'à un certain point, de subordination qu'ils ont contractées au service militaire. L'activité des sociétés d'officiers, les réunions d'officiers appartenant à certaines unités, sous la direction de leur chef, les exercices et travaux volontaires, contribuent à remédier aux lacunes de la loi ; mais ce sont des moyens insuffisants et qui ne sauraient remplacer des prescriptions officielles, imposées à chacun.

3. L'*administration* n'a pas assez en vue les exigences de l'unité et de la liaison entre les armes. Autant d'armes, autant de services administratifs séparés. Et comme l'instruction de l'arme relève du chef de service, chaque arme est instruite de son côté, sans rapports aucuns établis avec les autres. La loi favorise le système des cloisons étanches. N'étaient les écoles centrales qui ont créé une certaine unité de doctrine, et les trop rares exercices de détachements mixtes, fantassins, cavaliers, artilleurs, sapeurs s'ignoreraient entr'eux ; chacun resterait cantonné dans son dicastère, sans vues sur le domaine du voisin. La loi de 1874 ne semble avoir considéré que le côté technique de l'instruction de la troupe et des chefs ; elle n'a pas donné assez d'importance à l'instruction tactique, et cette lacune a développé ses effets jusque dans le domaine de nos règlements. Ils étudient le combat chacun pour l'arme qu'ils réglementent : le combat de l'infanterie, le combat de la cavalerie, etc., mais nous n'avons aucune instruction fixant les principes du combat en général, que l'on ne saurait imaginer pourtant sans l'union des quatre armes.

Ainsi la loi de 1874 a concentré tous les pouvoirs de l'armée dans les mains de quelques chefs de bureaux, à peu près isolés dans l'administration de leur arme, et relevant directement du pouvoir central. C'est eux, en quelque sorte, qui personnifient

l'armée, en représentent, en temps ordinaire, l'élément actif. Aussi, conformément à cette loi scientifique qui veut que l'organe suive la fonction, le commandement trop peu utilisé s'est amoindri, tandis que la bureaucratie se fortifiait. On en a vu une preuve dans la conférence des divisionnaires tombée en désuétude, et dont la résurrection n'est due qu'au coup de fouet des incidents de l'année passée. Cette conférence, instituée par l'article 180 de la loi, était un des seuls liens entre le commandement et l'administration.

* * *

En résumé, l'erreur fondamentale de la loi du 24 décembre 1874 est de n'avoir pas considéré suffisamment l'unité morale de l'armée. Elle n'a pas établi les points d'intimité indispensables entre les divers éléments qui composent celle-ci, et a négligé, par là, de mettre autant qu'il est désirable, à la base des rapports qui doivent régner entre les dits éléments, la confiance réciproque et la communauté de doctrine et d'action.

Son organisation de l'armée ne tient pas assez compte de la capacité des troupes dans la répartition entre elles des tâches incombant à l'ensemble, non plus que des possibilités d'instruction de ces troupes.

Le partage des attributions entre l'administration et le commandement ne tient pas assez compte de celui des responsabilités. Les fonctionnaires qui préparent l'armée à sa mission ne sont pas stimulés par la perspective de la sanction éventuelle du champ de bataille; ils ne conduiront pas cette armée au combat. De son côté, le commandement qui assumera cette suprême responsabilité n'est pas à même de s'y préparer en forgeant lui-même l'outil dont il devra se servir. Comment trouverait-on, dans des conditions ainsi formulées, la sécurité que procure la confiance absolue? Comment cette confiance indispensable prendrait-elle naissance?

Ce sont ces lacunes-là que l'organisation nouvelle doit combler. Le but à poursuivre sera donc, en résumé, le suivant :

1. Garantir par une répartition plus logique des forces combattantes dans les grandes catégories de l'armée l'utilisation rationnelle de celles-ci.

2. Créer un contact plus intime : *a)* entre le commandement et l'administration ; *b)* entre les degrés de la hiérarchie militaire ; *c)* entre les armes.

Quand nous aurons réalisé ainsi l'unité morale de l'armée, le reste sera d'une obtention relativement aisée.

F. Feyler, major.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'Instruction pour le service en campagne. — L'artillerie de campagne aux Chambres fédérales. — Remaniement du Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse.

Dans le numéro du mois d'avril du *Monatschrift für offiziere aller Waffen* le colonel Hungerbühler fait l'historique des péripéties qui ont marqué l'élaboration de l'*Instruction sur le service en campagne* (*Felddienstordnung*). Il en a déjà été question à diverses reprises, dans les polémiques engagées par la *Zuricher Post* contre certains fonctionnaires fédéraux, et l'on a relevé, en particulier, les lenteurs de la rédaction. L'historique du colonel Hungerbühler est de nature à éclairer l'opinion sur les causes assez variées qui ont retardé la mise au jour de cette *Instruction* et à provoquer un jugement plus équitable.

Quand fut mise en vigueur la loi militaire de 1874 qui centralisait entre les mains de la Confédération l'instruction des troupes de toutes les armes les prescriptions pour le *Service en campagne* rédigées par le colonel Hofstetter subsistaient encore ; elles étaient conçues, suivant l'usage d'alors, dans la forme d'un règlement.

En 1882, ces prescriptions furent remplacées par l'*Instruction sur le service des troupes suisses en campagne*.

Au bout de quelques années on constata qu'une revision de cette *Instruction* était nécessitée par les idées nouvelles et par les développements et modifications qu'avait subie l'organisation de l'armée. En effet, en 1891 déjà, on avait créé les corps d'armée et les troupes de vélocipédistes.

Au mois de mars 1894, le colonel Hungerbühler, qui avait déjà rédigé l'*Instruction* précitée, fut chargé par le département militaire fédéral d'en composer une nouvelle, simplifiée et mise en harmonie avec les idées en cours. La même année encore, il soumit au chef de l'arme de l'infanterie par l'intermédiaire de l'instructeur en chef (les colonels Feiss et Rudolf) une esquisse concernant le service de sûreté en marche et les avant-postes. Le colonel Feiss approuva en principe ce projet, mais demanda qu'il y fût

apporté des simplifications plus grandes quant au fractionnement et à la terminologie.

La partie traitant du service de sûreté fut donc remaniée et soumise à l'appréciation des instructeurs supérieurs de l'infanterie dans leur conférence annuelle de 1895. Dans ce nouveau projet, l'auteur était allé, en fait de simplification, jusqu'à la limite extrême de ce qu'il jugeait possible. La terminologie se bornait aux termes de : Avant-garde (arrière-garde, flanc-garde), avant-poste, patrouille, termes combinés avec la désignation de l'unité ou de la troupe chargée de ces missions.

La conférence, contrairement aux vues du colonel Feiss, trouva qu'on avait poussé les simplifications trop loin, par rapport à l'Instruction, à laquelle la troupe s'était accoutumée; elle jugea désirable que la terminologie se rapprochât le plus possible de celle en usage. On voulait tenir compte du fait que l'édition française avait été mise en application à une époque plus récente que l'édition allemande; il convenait de ne pas la remplacer aussi vite par quelque chose d'entièrement nouveau.

La même année le colonel Feiss mourut; le colonel Rudolf lui succéda. L'auteur du projet revisé fut appelé aux fonctions d'instructeur d'arrondissement de la V^e^ division. L'année suivante, il devint en outre chef d'état-major du II^e^ corps d'armée et dut, en cette qualité, préparer presque seul le cours pour officiers supérieurs de son corps d'armée (1896), et le rassemblement de troupes de 1897, vu la maladie du commandant du corps d'armée. Ces divers travaux absorbèrent presque complètement son temps et ses forces. Malgré cela, en 1896, un remaniement du chapitre IV de l'instruction (service de sûreté) était achevé.

Mais cette année-là, la conférence des instructeurs supérieurs de l'infanterie n'eut pas lieu; le projet ne put donc être mis en discussion qu'en 1897 et de façon sommaire seulement. La conférence décida de ne pas aborder la discussion de détail du chapitre IV et d'inviter l'auteur à poursuivre son travail. En même temps elle exprima les vœux suivants :

Maintenir les anciennes désignations, autant que cela était possible;

Etablir l'accord complet dans la forme à donner aux ordres, avec les indications de l'*Instruction pour les états-majors*;

Introduire un chapitre sur le droit et les usages internationaux de la guerre (convention de Genève, relations avec l'ennemi, etc.).

Dans le courant de l'année 1898, le remaniement des quatre premiers chapitres de l'*Instruction* était achevé. Ces chapitres contenaient en particulier: les ordres et les rapports, les marches, le stationnement, le service de sûreté et le service d'exploration.

Ces quatre chapitres auraient pu être soumis au mois de mai 1898 à la nouvelle commission instituée à cet effet par le département militaire, sous la présidence du colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie; mais

cette commission n'eut sa première session qu'en 1899, à Lucerne. Dans le nouveau projet on avait tenu compte des vœux émis dans la conférence des instructeurs supérieurs de l'infanterie, sans perdre toutefois de vue le but principal qui était de simplifier et d'abréger.

Au début de cette première session de la nouvelle commission, on posa d'abord la question de savoir si l'on maintiendrait à l'œuvre en préparation le caractère d'une *Instruction sur le service en campagne*, ou si on lui donnerait la forme plus précise et plus brève d'un *règlement;* il fut aussi question de la convenance d'une division en deux parties, l'une destinée aux chefs subalternes, dans la forme d'un *règlement*, l'autre destinée au commandement supérieur, dans la forme d'une *instruction*. La commission décida de conserver à l'œuvre le *caractère d'une instruction* et de faire abstraction de la division en deux parties.

Sur quoi la commission discuta le projet article par article. Dans une deuxième session, au cours de l'été de la même année, à Zurich, la discussion fut poursuivie. Il fut décidé de mettre immédiatement en œuvre la préparation des chapitres qui manquaient encore et de proposer au département militaire fédéral de confier la rédaction d'un certain nombre de chapitres, nécessitant des connaissances spéciales, aux services dans le ressort desquels ils rentraient (état-major général, administration, service sanitaire, justice militaire).

Le remaniement des parties que la commission avait discutées et l'assemblage de toutes celles devant composer le projet, furent terminés en 1900. Cette année-là, par suite de la nomination du colonel Hungerbühler aux fonctions de chef de l'arme de l'infanterie, la présidence de la commission passa du colonel P. Isler au colonel Otto Hebbel, chef de l'arme de l'artillerie.

Dans l'hiver de 1900-1901, le département militaire fédéral soumit le projet complet à tous les chefs de service et aux commandants supérieurs des troupes. Cette consultation porta jusqu'à la fin de l'été. Alors seulement le projet put être mis en circulation auprès des membres de la commission. L'hiver 1901-1902 y fut consacré.

En février 1902, la commission fut de nouveau convoquée pour une assez longue session; on put lui soumettre pour la première fois le projet dans son ensemble. L'auteur fut prié de mettre la dernière main à la rédaction et un des membres de la commission, le colonel Audéoud, chargé de la traduction française. Enfin on désigna un comité de rédaction pour la rédaction définitive, soit la concordance des deux textes allemand et français.

Ces travaux remplirent l'été et l'automne de 1902. En décembre, le comité de rédaction se réunit pour la dernière fois.

La tâche de ce comité de rédaction était de remanier le tout, de façon que, quant à la forme, l'œuvre fut plus conforme aux décisions prises par la

commission ; celle-ci avait notablement abrégé la rédaction du projet primitif. Il fut fait dans le sein du comité de rédaction la proposition inattendue de soumettre tout le travail à une nouvelle revision, en vue de l'abréger et de lui donner le caractère « d'un règlement dans le sens moderne du terme ». Comme le comité de rédaction n'était pas compétent pour en décider, les délibérations durent être suspendues, la question devant être portée devant la commission de revision, qui seule pouvait revenir sur la décision qu'elle avait prise dans sa première session.

Le Département militaire, nanti de la question, invita le président à réunir la Commission de revision pour terminer son travail. Cette dernière session eût lieu à la fin de mars 1903. Elle n'eut à s'occuper que de quelques points encore en suspens. Quant à la forme définitive à donner au projet de service en campagne, le Département militaire s'était réservé d'en décider : la Commission émit seulement le vœu que « la rédaction de l'*Instruction sur le service en campagne* fut aussi brève, aussi nette et aussi précise que possible ».

La décision de la Commission et le projet, dans la forme rédactionnelle de 1902, furent soumis au Département militaire.

Après un examen approfondi, celui-ci arriva à la conclusion que la vraie solution de la question se trouvait entre les deux opinions extrêmes : *Instruction sur le service en campagne* et *Règlement* ; se plaçant à ce point de vue, il estima que le projet pourrait être allégé sans être pour autant transformé en un règlement ; ce qu'il nous faut actuellement, après les progrès des dernières années, ce n'est ni une *Instruction sur le service en campagne* dans le sens de celle de 1882, ni un *Règlement*, mais une *Instruction sur le service en campagne* plus concise, contenant des règles de conduite brèves et précises [1].

Le Département militaire modifia en conséquence la tâche primitive qu'il avait donnée à l'auteur et le chargea, par une lettre du 29 juin 1903, de revoir le projet et de le modifier dans le sens indiqué, puis de le soumettre à sa décision.

L'auteur remit son travail au Département le 18 octobre 1903 ; le 23 novembre suivant, le Département militaire se déclara d'accord et ordonna l'impression et la traduction française. Celle-ci et l'impression dans les deux langues remplirent l'hiver 1903-1904. Le projet achevé fut présenté au Département le 26 mars 1904 ; dans sa séance du 31 mars, le Conseil fédéral l'approuva et décida qu'il serait mis provisoirement en vigueur, à titre d'essai, pendant une période assez longue.

Telle est l'histoire mouvementée de l'*Instruction sur le service en campa-*

[1] Pour marquer la différence, en allemand, on a adopté un nouveau titre : *Felddienstordnung*, au lieu de *Felddienstanleitung*. Dans la traduction française on a conservé l'ancien titre d'*Instruction sur le service en campagne*.

gne. Dans un de ses prochains numéros, la *Revue militaire suisse* en parlera plus longuement et exposera en quoi elle diffère de l'*Instruction* de 1882 qu'elle remplace.

* * *

Les Chambres fédérales ont voté la loi sur la réorganisation de l'artillerie de campagne conformément aux propositions du Conseil fédéral. (V. *Revue militaire suisse*, janvier 1904, p. 37). Les débats n'ont pas apporté d'arguments nouveaux. La question si intéressante, entre autres, de l'influence des méthodes de combat de l'artillerie à tir rapide sur la composition de la batterie, n'a été qu'effleurée.

D'une façon générale, la discussion s'est ressentie du caractère provisoire de la loi. Conseil fédéral et Commissions législatives ont argué l'un et les autres des travaux de réorganisation militaire générale en cours, pour ajourner l'examen de toute modification de quelque portée, et les Chambres ont admis ce point de vue.

Au Conseil national, M. le député Muri aurait désiré profiter de la circonstance pour « fédéraliser » toute l'artillerie de campagne. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le côté politique de cette réforme ; mais au point de vue militaire, il est permis d'admettre qu'elle est au moins discutable. Ainsi que l'a fait remarquer le rapporteur de la Commission, colonel-divisionnaire Secretan, de bons arguments peuvent être invoqués pour et contre la centralisation. Pour, on fait surtout valoir que certains cantons aptes à fournir des canonniers, cantons plutôt commerçants et industriels, éprouvent au contraire des difficultés à fournir des conducteurs, plus aisément recrutables dans les cantons agricoles. Contre, on objecte que l'unité des batteries cantonales, et leurs qualités morales sont supérieures à ce que produisent les batteries fédérales ; l'esprit de corps y est plus développé et l'émulation plus grande.

Ce dernier argument nous paraît d'une haute valeur. Il ne faudrait créer des batteries fédérales que s'il était démontré que les cantons en état de recruter à la fois le personnel canonnier et le personnel conducteur, et, d'une façon plus générale, en état de former des batteries remplissant toutes les conditions voulues d'instruction et de solidité, ne peuvent suffire à la tâche.

* * *

Le Département militaire fédéral vient d'adopter le nouveau projet de *Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse.* Comme bien l'on pense, il ne s'agit pas d'une œuvre entièrement nouvelle, mais d'une revision, en certaines de ses dispositions les plus importantes, du règlement du 31 août 1894. Il a été remanié surtout pour être modernisé. Les deux réformes essentielles concernent en effet le combat à pied sur lequel il insiste, ce combat répondant, comme on sait, aux conditions actuelles, et le

rattachement définitif des mitrailleuses à l'arme par l'adjonction d'un nouveau chapitre les concernant, introduit dans le règlement même. Les auteurs se sont appliqués du reste à faire clair et concis, et ils ont réussi. On en jugera par le fait que, malgré l'adjonction du chapitre sur les mitrailleuses, le nouveau règlement ne comporte que 19 articles et 16 pages de plus que l'ancien. Toute la matière relative aux mitrailleuses, formant le titre VI du règlement, est condensée en 48 articles occupant 34 pages. Le principe dont les auteurs du règlement se sont inspirés est nettement formulé en tête du titre : « Les mitrailleurs à cheval sont partie intégrante de la cavalerie ; l'éducation et l'instruction de leur troupe relèvent du Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse. »

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Une nouvelle cartouche de fusil. — Bibliographie.

Mutations en quantité parmi nos généraux. Voici d'abord le colonel-général Adolf v. Wittich, qui prend sa retraite. Il commandait le XI^e corps d'armée, à Cassel, depuis 1892. Il a appartenu à l'état-major général et au ministère de la guerre; longtemps il fut attaché à la personne de l'empereur à titre de commandant du quartier général. L'année dernière, il a pris part aux manœuvres impériales.

Un autre participant à ces manœuvres est également démissionnaire : le général d'infanterie Henri-Léon v. Treitschke, du XIX^e corps d'armée (II^e saxon) à Leipzig qu'il a commandé depuis sa création. Il a fait les deux guerres de 1866 contre la Prusse et de 1870 contre la France. Il est adjudant-général du roi. On se rappelle qu'en 1903, il commanda l'ennemi marqué contre l'empereur. Son successeur est le lieutenant-général comte Vitzthum v. Eckstädt, venu de la XL^e division (4^e saxonne), à Chemnitz. Né en 1846, il débuta comme officier de chasseurs en 1866. Il s'est distingué pendant la campagne de 1870. Il a fonctionné comme aide de camp du roi et commanda successivement dans l'infanterie un régiment, une brigade, enfin la XXIV^e division avant la XL^e.

Dans l'armée prussienne quatre généraux ont obtenu leur démission : trois divisionnaires et un commandant de forteresse. Les divisionnaires sont le baron d'Ardenne de la VII^e division, à Magdebourg ; v. Tippelskirch de la XXXIII^e, à Metz, et v. Hagen de la XXI^e, à Francfort-sur-le-Mein. Le quatrième lieutenant-général est le commandant de Posen Hoyer v. Rotenheim. Le baron v. Ardenne appartient à la cavalerie ; il est sorti du régiment des

Ziethen-Husaren. Il a passé par le ministère de la guerre, commanda une brigade et fut nommé plus tard inspecteur de cavalerie. Le lieutenant-général v. Tippelskirch est sorti du 68e d'infanterie. Il a rempli différentes fonctions à l'état-major général, commandé une brigade, fut directeur d'un département au ministère de la guerre. Le lieutenant-général v. Hagen après avoir étudié quelque temps la jurisprudence entra au régiment des grenadiers de la Garde Empereur Alexandre et devint officier en 1866. Il a été professeur à une école de guerre et plus tard directeur. Le lieutenant-général Hoyer v. Rotenheim appartient à l'artillerie de campagne. Il est sorti de l'artillerie de la Garde où il fut nommé lieutenant en 1865. En 1894 il passa au 10e régiment d'artillerie de campagne, commanda une brigade depuis 1898 et devint en 1901 commandant de Posen.

A signaler encore le décès d'un vieux général longtemps gouverneur de la maison des Invalides à Berlin, le général d'infanterie Ernst v. Grolman, né en 1832, ancien officier au régiment des grenadiers Empereur Franz de la Garde, où il était entré en 1849; depuis il a fait les campagnes de 1866 et 1870-71 avec distinction. Depuis 1889, il remplissait ses fonctions de gouverneur; depuis 1890, général d'infanterie.

L'avancement qui a suivi les mutations signalées plus haut a été extraordinaire. Le voyage de l'empereur l'avait retardé.

Le colonel-général v. Wittich a été remplacé par le lieutenant-général Linde, commandant la IVe division à Bromberg. Linde a fait dans l'artillerie les guerres de 1866 et 1870-71. Nous le trouvons plus tard à l'état-major général, puis dans l'infanterie. Il a commandé le régiment de fusiliers no 36 à Halle, plus tard la XIVe brigade d'infanterie à Magdebourg, depuis l'automne 1900 la IVe division qu'il commanda par intérim aux manœuvres impériales de cette année-là. La IVe division a été confiée au lieutenant-général Schultz, de la Xe brigade d'infanterie; la VIIe au lieutenant-général v. Bernhardi, de la XXXIe brigade de cavalerie, à Strasbourg. Bernhardi est connu en Suisse où il fut attaché militaire. Il a appartenu longtemps à l'état-major général. Le nouveau commandant de la XXXIIIe division est le lieutenant-général Gæde qui a fonctionné longtemps au ministère de la guerre. Le commandement de la XXIe division a été conféré au lieutenant-général v. Kettler, de la XXVIIIe brigade d'infanterie. Le nouveau commandant de Posen est le major-général v. Issendorf, de la XXe brigade d'infanterie.

Plus récemment a démissionné encore le commandant de Mayence, v. Zastrow, remplacé par le major-général v. Kettler, commandant le régiment d'infanterie no 60. Ont été promus au total: 17 lieutenants-généraux, 19 majors-généraux, 41 colonels. Démissionnaires: 15 commandants de brigade.

En Saxe, la XLe division a reçu pour chef le lieutenant-général v. Basse.

J'ajoute que le lieutenant-général v. Kettler a pris part à l'expédition

contre la Chine où il a commandé le II^e brigade d'infanterie. Gæde s'est distingué dans les délibérations du Reichstag quand il s'est agi de soutenir les propositions du ministère. v. Bernhardi a été chef de la section historique I au grand état-major. Il est connu par ses livres, surtout par sa *Cavalerie de l'avenir*. Il a été professeur à l'académie de guerre.

* * *

Le bataillon de pionniers hanovriens n° 10 a fêté à Minden, le 21 avril, son jubilé de cent ans. Les participants ont reçu une médaille et les anciens officiers la permission de porter l'uniforme des anciens ingénieurs hanovriens.

Les *délibérations du budget militaire* pour 1904 ont traîné vers la fin du mois d'avril. On a encore mis à l'ordre du jour la nouvelle loi sur les pensions militaires. Les libéraux exigent la liquidation de l'ordre du jour avant la clôture de la session, ce qui paraît presque impossible.

De temps à autre on parle d'un progrès dans l'armement de notre infanterie. Il ne peut être question du fusil automatique qui n'est pas encore assez perfectionné. D'après ce qu'on dit, il s'agit d'une nouvelle cartouche qui par le moyen d'un projectile allégé, et d'une poudre plus efficace, procure une trajectoire plus tendue et un tir plus précis. On nomme même un régiment d'infanterie de la Garde chargé des essais.

Comme je vous en ai informé, les manœuvres impériales en 1904 auront lieu sur le territoire du IX^e corps d'armée. On a raconté qu'elles seront combinées avec celles de la marine et auront lieu dans la baie de Neustadt; d'autres disent à l'embouchure de l'Elbe. Ce ne sont que des on-dit.

On a porté le deuil de feu votre plénipotentiaire diplomatique Roth. Il était fort aimé; la célébration de son jubilé en avait fourni la preuve. Diverses conjectures sont faites à Berlin touchant la personne de son successeur, mais elles manquent de fondement.

* * *

Dans le domaine de la littérature, l'ouvrage en vedette est les *Annales de Löbell pour 1903* (*v. Löbell's Jahresberichte über die Veränderungen und Fortschritte im Militärwesen*, Jahrgang : 1903). La Suisse figure au nombre des Etats dont la situation militaire est indiquée. La partie la plus intéressante du volume est la deuxième qui traite des diverses branches des sciences militaires. En 1903 on s'est intéressé particulièrement à l'armement de l'artillerie de campagne, et ici la Suisse figure au premier plan. Le nombre des puissances qui ont terminé leurs essais avec les pièces à recul sur l'affût est considérable. Pour l'artilleur, la question de la tactique de l'artillerie de campagne présente autant d'intérêt que celle du matériel.

Je cite encore le *Journal du lieutenant-colonel Campe*, pendant la campa-

gne de 1870-71 (*Ein wackerer deutscher Kriegsmann vor dem Feinde*). L'ouvrage est très instructif et intéressant. L'auteur se trouvait dans l'armée du prince royal et appartenait au régiment d'infanterie n° 46. Il a pris part aux batailles de Wörth, Sedan et au siège de Paris.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Crédits extraordinaires. — Organisation défectueuse. — Loi de service personnel. — Les réformes et le parlementarisme. — Prestation du serment au drapeau. — Décoration du drapeau de Porto-Rico. — Les héros de Baler. — Mission en Orient. — Notice bibliographique.

Je vous disais, en terminant ma dernière chronique, qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la vie du cabinet présidé par M. Maura fût aussi éphémère que celle de son prédécesseur et, partant, que les projets du général Linarès, réformant en plusieurs points nos institutions militaires et sur lesquels reposent tant d'espérances, eussent pour la troisième fois la malechance de ne pouvoir être déposés à la Chambre.

Ces craintes se sont, pour le moment du moins, dissipées, ce qui ne signifie pas que les sentiments de nos parlementaires, à l'égard du ministère, se soient adoucis ; il semble, au contraire, que tous ceux qui siègent sur les bancs de l'opposition s'évertuent à rendre la tâche du gouvernement le plus difficile possible. Obstructions systématiques, alliances plus ou moins sincères entre des groupes d'ordinaire peu enclins à s'entendre, discours des grands maîtres de la parole, apostrophes violentes allant jusqu'à la menace, toutes les ressources enfin que le régime parlementaire peut offrir, dans un pays aussi épris de l'art oratoire et des petits moyens que réfractaire à l'action et aux hautes visées, ont été utilisés pour amener M. Maura à démissionner. Mais, malgré tant d'efforts et les attaques de toute la presse libérale, le nouveau chef du parti conservateur est demeuré au pouvoir, tout comme s'il avait pour lui les sympathies de la nation entière.

Il est vrai que, trouvant probablement sa position trop dangereuse en présence de l'hostilité des minorités parlementaires, il a préféré ajourner les Chambres *sine die*, aussitôt votés les crédits extraordinaires demandés par le ministre de la guerre ; ces crédits, suivant l'avis du général Linarès, sont destinés aux mesures de prudence que comportent les éventualités de la guerre d'Orient.

Ce sont les suivants : 5 824 500 pesetas pour la fabrication et l'achat de poudre, cartouches, projectiles, etc. ; 3 millions de pesetas pour compléter certaines dépenses et construire d'autres ouvrages de fortification et 950 000

pesetas pour l'acquisition et la pose de défenses sous-marines. Enfin il a été demandé au Parlement de voter les crédits nécessaires pour porter, en 1904, de 83 000, chiffre prévu par le budget, à 100 000 hommes l'effectif permanent des hommes de troupes.

Le gouvernement dispose actuellement de toutes ces ressources, grâce à l'appui inconditionnel de la majorité. Toutes les minorités ont voté contre les crédits, dans la crainte d'un retour aux déplorables artifices d'autrefois. On présentait des budgets en apparence modéré, mais d'une modération illusoire, un régime compliqué de suppléments de crédits rendant très difficile le contrôle des dépenses des différents départements. L'œuvre d'assainissement et de consolidation de nos finances commencée par M. Villaverde a mis fin à cette mauvaise habitude; aussi a-t-on spécialement insisté, en combattant les crédits militaires, sur la ferme décision de chacun de s'opposer, à l'avenir, à tout ce qui pourrait réintroduire le désordre dans l'administration des deniers de l'Etat ou contribuer à leur gaspillage. Ni les explications du ministre de la guerre, tendant à établir nettement qu'il ne s'agissait pas le moins du monde de retomber dans les erreurs du passé, mais de faire droit à des exigences purement circonstancielles, ni les preuves de bon vouloir données par le même général Linarès, qui diminua considérablement le montant des crédits primitivement fixés, ne purent avoir raison des scrupules des députés et des sénateurs non ministériels. Au Sénat comme à la Chambre, les majorités seules ont agréé la demande; les membres des minorités ont tous voté négativement, à l'exception de ceux qui appartiennent à l'armée, lesquels se sont abstenus.

Après ce début, il est aisé de comprendre que le général Linarès n'a guère pu mettre d'enthousiasme à prendre les dispositions réclamées par les dangers auxquels sa position géographique expose l'Espagne, au cas où des coups de canon viendraient à être tirés dans la Méditerranée. En prescrivant ces mesures, notre ministre de la guerre a dû éprouver la plus profonde tristesse à constater une fois de plus, hélas! que notre état militaire est des plus insuffisants.

Pas plus aux îles Baléares et aux Canaries que dans les places fortes du nord de l'Afrique ou dans les points de haute valeur stratégique, situés sur nos côtes, il n'a trouvé ni les garnisons nécessaires, ni les défenses indispensables : il s'est donc vu obligé de s'occuper en hâte de celles-ci et de renforcer immédiatement les garnisons. On sait qu'en temps de paix l'organisation des unités supérieures n'existe que sur le papier et que leur effectif est ordinairement réduit à sa plus simple expression. Il a donc fallu pour renforcer les garnisons se livrer, dans les bureaux du ministère, à un travail de casse-tête pour arriver à déplacer quelque 9000 hommes, total approximatif des renforts expédiés sur les différents points où leur présence était considérée comme nécessaire. On a pris çà et là des corps de troupes

(corps sans chair, des squelettes, cela va sans dire), sans tenir aucun compte ni des principes organiques, ni des avantages qu'il y aurait à utiliser telle force se trouvant dans certaine région plutôt que telle autre d'une région plus éloignée[1]. Et s'il devenait indispensable de mettre sur pied de guerre les unités, il est presque impossible de concevoir le gâchis qui résulterait d'une pareille mobilisation, dans laquelle les réservistes auraient à parcourir d'énormes distances, soit par terre, soit par mer, souvent en employant des moyens de transport tout à fait improvisés.

Ces mouvements de troupes ont rappelé à ceux qui en ont été témoins notre malheureuse mobilisation de 1893, lors des incidents de Mélilla, mobilisation que d'aucuns considèrent comme le point initial de nos malheurs postérieurs, car ce fut elle qui apprit à nos adversaires la faiblesse réelle de notre état militaire.

On ne saurait certes faire aucun reproche au ministre de la guerre en ce qui concerne les justes critiques provoquées par cette concentration partielle ; le général Linarès ne peut être rendu responsable d'un état de choses dont il est la première victime et contre lequel il n'a jamais cessé de lutter, faisant les plus louables efforts pour trouver un remède. Il sait fort bien que nous ne verrons pas notre régénération militaire tant que nous maintiendrons l'exonération du service à prix d'argent. Il n'ignore pas non plus qu'il nous faut modifier radicalement les procédés d'instruction de nos établissements militaires, changer notre système d'avancement, lequel, en s'appuyant exclusivement sur les droits d'ancienneté, ne favorise que les médiocrités et tue les initiatives, et finalement créer un organe technique destiné à veiller à tout ce qui relève de la préparation de la guerre. Le général Linarès sait et veut tout cela, mais, dans la mise en pratique de ses patriotiques projets, il est aux prises avec des difficultés de toutes sortes, provoquées par l'ignorance des uns et l'égoïsme des autres. Voyez plutôt ce qui est advenu de son projet de loi de service obligatoire et personnel déposé à la Chambre dès sa rentrée au ministère ?

Ce projet était, si je ne me trompe, le troisième sur lequel nos législateurs étaient appelés à se prononcer ; les deux autres n'avaient pas eu l'heur de plaire et avaient reçu un enterrement de première classe. Comme les circonstances avaient changé, que les esprits avaient évolué et surtout que nous étions payés pour nous corriger, à la suite de nos derniers malheurs, nombreux étaient ceux qui croyaient aux chances sérieuses du projet Linarès. En effet, la Chambre l'adopta très facilement, même trop facilement, car il ne s'éleva presque pas de discustion, alors qu'il s'agissait d'une loi des plus importantes à tous égards et contre laquelle, de tout temps, nombre d'intérêts personnels s'étaient coalisés. Cette approbation, au pas

[1] Par exemple, on a envoyé aux Canaries, endivisionnés, des régiments pris à San Sébastian et à Malaga !

de course, du service militaire obligatoire ne laissait rien prévoir de bon et ces craintes se justifièrent lorsque le Sénat trouva convenable d'ajourner la discussion. Le projet est donc, en fait, relégué dans les cartons, et l'on se demande si à son tour il n'est pas condamné lui aussi à mourir dans l'oubli. On dit que ceux qui s'opposent plus que qui que ce soit à le laisser vivre sont messeigneurs les prélats qui siègent au Sénat; ils ne veulent pas entendre parler de l'extension aux séminaristes et autres gens de robe du devoir légal de servir la patrie, les armes à la main. Si c'est de là que vient cette opposition redoutable, — et notez que chacun l'assure, — tant pis pour les évêques, pour ceux qui les appuyent et surtout pour le pays qui supporte de telles entraves et renonce ainsi au principe le plus juste, le plus noble, le plus indispensable, sous tous les rapports, à l'époque où nous vivons.

Ce n'est donc pas la faute du général Linarès si nous n'avons pas le service personnel, mais celle de ce vieil esprit réactionnaire dont nous autres Espagnols avons tant de peine à nous débarrasser et dont l'essence réside dans la mentalité des prélats et de ceux qui, sous prétexte de représenter l'ordre établi, s'efforcent de maintenir des privilèges irritants, ne se doutant peut-être pas que l'ordre n'a rien à voir avec l'injustice.

Il y a encore d'autres responsables dans cet insuccès répété d'une loi aussi importante, la presse, par exemple, dont le pouvoir est partout indéniable, particulièrement dans notre pays, et qui ne s'est pas donné la peine d'exercer une propagande effective en faveur du service obligatoire. Puis les hommes en vue, aussi bien que les collectivités nationales, ont marqué à cette réforme sociale la même indifférence que les journaux. En un mot, on a complètement négligé d'éclairer le peuple, de le pousser à exprimer énergiquement sa volonté et ainsi de mettre fin à l'insupportable inégalité créée par la loi de recrutement en vigueur.

Enfin, il faut l'avouer, le corps des officiers n'a pas agi non plus de façon à faire entendre à la nation la voix de la sagesse : cantonné dans le domaine de son activité routinière, évitant tout ce qui pourrait porter atteinte à la tradition, il se contente de vivre au jour le jour et pense trouver quelque consolation en se bornant à formuler d'innombrables critiques, dont il est le premier à reconnaître la parfaite inutilité.

C'est ainsi que les années passent, que les vrais patriotes constatent, avec douleur, combien peu nous a profité la terrible leçon de 1898 et que nous avons encore une armée animée du vieil esprit d'antan, mal organisée, plus mal outillée et trop faible pour pouvoir contempler l'avenir avec tranquillité.

Et cependant la France et l'Angleterre ont signé le traité que vous savez, pas lequel ces deux puissances règlent le sort de l'empire marocain, sans se soucier le moins du monde de nos droits séculaires sur cet Etat pourri;

elles paraissent ignorer jusqu'à notre position géographique, et notre situation sur la côte septentrionale de l'Afrique et nos victoires de 1860... Tout cela est triste, fort triste...

* * *

Le médiocre enthousiasme de la plupart de nos législateurs pour le projet du service militaire obligatoire faisait augurer un accueil semblable aux autres projets déposés par le général Linarès, et justifiés par son désir de réaliser cette année même la partie de son plan de réforme compatible avec les conditions du budget pour 1904. Ces réformes partielles comportaient la création d'un grand état-major et d'une inspection générale d'instruction militaire, la réorganisation des conseils supérieurs de l'armée, des formations actives et de réserve; il était également question d'établir enfin l'unité de recrutement des officiers par la création d'un grand collège militaire.

Toutes ces réformes n'exigeaient qu'une augmentation de 378 000 pesetas sur le total des crédits disponibles pour le courant de cette année. Mais, comme nos députés sont convaincus que leur mission est de s'assembler à la seule fin de faire étalage de leur verbosité aussi inféconde que déplacée, le projet portant les susdites réformes n'a pu être mis à l'ordre du jour avant l'ajournement de la Chambre.

Celle-ci ne reprendra son travail (si l'on peut donner ce nom à un labeur si stérile) que dans la seconde quinzaine de ce mois-ci. Mais au bout de quelques séances remplies, soyez-en sûrs, de discours déclamatoires tendant à prouver qu'au parti auquel n'appartient pas l'orateur revient toute la responsabilité du misérable échec de nos visées au Maroc, nos législateurs, trouvant la chaleur, à Madrid, insupportable et ayant suffisamment goûté les charmes de quelques rencontres tapageuses, s'en iront ailleurs chercher le frais et le repos. A la fin d'octobre, la comédie sera reprise et, si une crise ministérielle ne se produit pas avant, l'année prendra fin sans qu'un nouveau budget ait été approuvé : alors le budget actuel sera reporté pour 1905 et c'en sera fait une fois de plus de nos espérances d'une amélioration des institutions militaires.

Cependant, après les colonies, le Maroc, et après le Maroc... Mieux vaut parler d'autre chose.

* * *

Cette année, comme l'année passée, la cérémonie de la prestation, par les recrues, du serment au drapeau, a été célébrée dans toutes les garnisons, en dehors de la caserne et devant les représentants de tous les corps civils, invités à cette belle et patriotique fête militaire. Partout, on y a fait assister aussi les élèves des écoles et la foule n'a pas manqué d'accourir, attirée par la beauté du spectacle. Il faut se réjouir de ces manifestations qui, forcément, doivent augmenter la popularité de l'armée et contribuer à

l'éducation nationale. Il me semble cependant que l'on force quelque peu la note théâtrale dans la manière de faire prêter le serment à nos recrues. A Madrid, par exemple, où la cérémonie a revêtu un éclat tout particulier par le fait que le roi et sa famille, le gouvernement et les conseils de la nation y ont assisté, quelqu'un a fait la remarque assez étrange qu'on voyait plus de prêtres que de recrues, ce qui veut dire que cette prestation ressemblait beaucoup à l'un de ces services pompeux du culte catholique où la beauté de la forme captive davantage l'attention que l'idée qu'ils symbolisent.

Pour réveiller le sentiment réfléchi et raisonné que doit produire la vue du drapeau dans le cœur du soldat, il est besoin de quelque chose de plus que la puissance suggestive d'un spectacle théâtral, surtout quand il s'agit d'un peuple aussi épris de ce qui frappe l'imagination que le peuple espagnol.

C'est pourquoi, sans nier les effets bienfaisants de la cérémonie en question, d'aucuns attachent plus d'importance au labeur d'éducation que se sont imposé quelques chefs de corps, suivant en cela l'exemple de la France et de l'Italie : l'instruction donnée aux soldats illettrés, les conférences sur des sujets variés et utiles, enfin l'enseignement agricole seront, à mon avis, bien plus féconds que l'empreinte la plus forte gravée dans l'esprit de nos recrues par la mise en scène la mieux réussie.

* * *

La cérémonie de la prestation du serment par les recrues de la garnison de Madrid a été encore embellie par celle de la décoration du drapeau du bataillon de marche de Porto-Rico, organisé pour la campagne de Cuba et licencié après la guerre. Le roi lui-même a attaché au glorieux drapeau de ce bataillon et en présence des survivants de l'unité, la cravate de l'ordre de Saint-Ferdinand, la décoration espagnole la plus distinguée et qui ne se donne que pour des actions héroïques : or, c'en fut une vraiment que la défense de Las Lomas de San Juan, le 1er juillet 1898, à l'attaque de Santiago par les Américains.

Vous n'ignorez pas qu'à Santiago le général Linarès, alors chef supérieur de cette place, ne disposait que de 3000 hommes à peine, minés par les fièvres et les privations de toutes sortes ; quelques-uns même durent sortir de l'hôpital pour faire le coup de feu, lors de l'attaque du général Schafter, à la tête de 15 000 hommes, et de Calixto Garcia, commandant 4000 insurgés.

Les hauteurs de San Juan formaient une bonne ligne de défense devant Canosa, la clef militaire de Santiago. La position de Caney flanquait les hauteurs, à gauche, et ses défenseurs devaient se mesurer avec la brigade du général Lauton, tandis que Schafter, avec le gros de ses troupes, se proposait d'attaquer le front de la position des Espagnols. La première ligne défensive n'était occupée que par deux compagnies du bataillon de Porto Rico,

une compagnie du bataillon de Talavera et deux pièces d'artillerie de montagne; ces forces étaient commandées par le brave colonel Baquero. Le général Vara de Rey dirigeait la défense du Caney et n'avait sous ses ordres que quatre compagnies du régiment de la Constitution.

Pendant toute la journée du 1er juillet, la puissante artillerie de l'assaillant ne réussit pas à ébranler la résistance de cette poignée de braves. Vara de Rey et Baquero, qui tous les deux tombèrent héroïquement ce jour-là sur le champ de bataille, soufflaient à leurs hommes l'enthousiasme et le mépris du danger. Ce ne fut qu'à la nuit, après avoir vu tomber presque tous les officiers et avoir supporté, pendant de longues heures, les paquets de mitraille, la pluie d'obus et la grêle de balles de l'ennemi, dont les pertes furent du reste terribles, que le groupe des héros encore debout, à San Juan, se replia sur Canosa où, avec les défenseurs de ce point, ils tinrent encore bon et arrêtèrent la marche des Américains. Le général Linarès était blessé et son successeur, le général Toral[1], cédant à des influences déprimantes, démoralisé par les circonstances, sans espoir de secours et surtout ignorant la situation plus que difficile dans laquelle l'énergique résistance des Espagnols avait placé les troupes américaines, signa la capitulation de Santiago de Cuba et du même coup la défaite d'une vaillante armée non vaincue, qui ne demandait qu'à combattre. En évacuant le pays qu'elle avait arrosé de son sang pour défendre une administration corrompue et les turpitudes d'hommes aussi stupides que méchants, elle eut le droit de relever fièrement la tête; elle fut la victime expiatoire de fautes et de méfaits qu'elle n'avait pas commis.

Permettez à votre chroniqueur de consacrer, dans cette *Revue*, un souvenir ému aux braves soldats qui périrent dans la brousse, pour l'honneur du drapeau rouge et jaune...

Honneur à eux et honneur à tous ceux dont les brillants faits d'armes permettent de trouver quelque consolation dans le désastre où sombrèrent nos colonies! Parmi eux, sont les hommes du bataillon de Porto-Rico et les survivants du détachement de Baler, une poignée de chasseurs qui, sous le commandement du capitaine Las Morecas et des lieutenants Zayas et Martin Cerezo enfermés dans l'église du village de Baler, résistèrent pendant plus d'une année, au siége et aux attaques de milliers d'insurgés philippins.

L'Espagne avait, depuis longtemps, signé l'acte de renoncement aux îles Philippines, lorsque obéissant aux ordres formels de chefs dûment accrédités, le lieutenant Martin Cerézo consentit à ouvrir les portes de l'église de Baler, dans laquelle deux officiers de l'héroïque garnison avaient reçu la sépulture. Les cendres de son chef, le capitaine Las Morenas, viennent d'être appor-

[1] Ce général, atteint d'aliénation mentale, à la suite des événements de Cuba, attend son dernier jour dans une maison de santé.

tées en Espagne et ce transfert a donné lieu à une cérémonie militaire des plus solennelle et touchante.

* * *

Une des missions militaires que nous avons envoyées sur le théâtre de la guerre d'Extrême-Orient est arrivée au quartier général de l'armée russe; elle se compose du marquis de Mendigorea, colonel d'infanterie, et du capitaine de cavalerie de la Gerda. Le premier est un brillant officier, dont le titre nobiliaire rappelle une mémorable bataille gagnée par son oncle, le général Cordova, lors de la première guerre carliste. Le marquis de Mendigorea a été attaché à plusieurs ambassades, il a également fait un stage dans un régiment de la garde allemande et, en dernier lieu, a commandé le régiment d'infanterie del Rey, n° 1.

Le capitaine de la Gerda était, lorsque la guerre a éclaté, attaché militaire à notre ambassade auprès du tzar et est également un officier très distingué.

* * *

Puisque j'ai fait mention de la guerre russo-japonaise, permettez-moi le plaisir de vous signaler, parmi les nombreuses bibliographies que ce conflit a fait éclore, une très intéressante plaquette de 47 pages, dans laquelle l'auteur, le capitaine d'état-major Figueras, résume de main de maître les antécédents de la rupture entre le Japon et la Russie et les conditions géographiques, économiques et militaires des belligérants.

Le capitaine Figueras est affecté à la section historique du dépôt de la guerre. Sous la compétente direction du lieutenant-colonel Tenorio, un des officiers les plus brillants de notre corps d'état-major, elle est à même d'être parfaitement au courant des opérations de la guerre actuelle.

Voilà pourquoi l'auteur de la plaquette que je viens de vous signaler parle en connaissance de cause, s'appuyant sur des documents d'une extrême valeur. Cette circonstance et le talent du capitaine Figueras font de son travail une excellente contribution à l'étude de la campagne russo-japonaise. Je suis heureux de l'en féliciter.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Derniers échos des manœuvres. — L'artillerie de côte. — Le nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Création d'une Ecole d'équitation. — Menus faits.

Dans ma dernière chronique, je vous faisais part de certaines observations auxquelles avaient donné lieu les manœuvres, très instructives au

point de vue des milices, de West Point et de Fort Riley. Depuis lors il a paru sur ce sujet dans la presse militaire un grand nombre de critiques diverses, dont je crois devoir résumer ici les plus importantes. On s'accorde à reconnaître que les gardes nationales, pour retirer le maximum de bénéfice possible des exercices d'automne, devraient être embrigadées avec les réguliers, au lieu de former des brigades par Etat dans les divisions de manœuvre. Au pis aller, on devrait amalgamer, dans une même brigade, des régiments d'Etats différents, et toujours sous le commandement d'un officier général de l'armée régulière.

D'autre part, il y aurait lieu de décourager la formation par les Etats, de régiments de marche créés pour la durée de ces exercices. Ce sont les unités, non les individus, qu'il s'agit d'instruire; et ce résultat n'est pas atteint avec le système des *provisional regiments*, licenciés dès que les opérations sont terminées. Toutefois la question, ici, est complexe : elle se greffe sur celle, bien plus grave, du recrutement même de la garde nationale. Si les autorités militaires des diverses républiques de l'Union éprouvent parfois des difficultés à réunir quelques compagnies pour les grandes manœuvres, c'est le plus souvent parce que les employeurs civils des miliciens s'opposent à ce que ceux-ci s'absentent du bureau ou du magasin pour se rendre au camp. Il paraît que dans nombre de cas les gardes nationaux ont dû céder devant une menace de destitution ou de renvoi immédiat. Aussi arriva-t-il que non seulement il fallut composer pour la circonstance des unités de marche prélevées sur l'ensemble des milices de l'Etat, mais encore les chefs de corps eurent à combler les vides, au dernier moment, par des recrues enrôlées à la hâte. Beaucoup de compagnies étaient ainsi encombrées d'hommes absolument ignorants des rudiments du métier et qui étaient une source de troubles continuels dans les mouvements et les marches. Certains officiers généraux demandent qu'il soit interdit aux Etats d'envoyer aux manœuvres des miliciens ayant moins de six mois de service. Plus efficace serait la mesure réclamée par le capitaine W. H. Johnston, du 16[e] d'infanterie, dans le *Journal Military Service Institutions* de février dernier et qui consisterait à rendre passible des tribunaux tout patron renvoyant un employé pour le seul motif que ce dernier a participé aux manœuvres.

Il saute aux yeux, également, que dans leurs camps respectifs, avant les exercices d'automne, les gardes nationales devraient pratiquer à fond le service en campagne. On a pu voir, notamment au bivouac, combien les intempéries, les retards, les mille riens imprévus dont est parsemée l'existence du soldat dans ces conditions, bouleversent les miliciens, qui perdent leur temps en discussions futiles et en récriminations au lieu d'agir.

Nous voyons en outre revenir sur le tapis — qui s'en étonnerait ? — la fameuse question de la chaussure. Je n'y reviendrai que pour mentionner le

désir exprimé par la majorité des officiers, que les Etats respectifs donnent à chaque milicien, au moment de son incorporation, une paire de souliers dont l'usage serait restreint aux manœuvres et, naturellement, au cas de guerre.

Sous le rapport de la discipline, il y a unanimité : elle est bonne sur le terrain, médiocre au camp ou en marche, les traînards abondent surtout pendant les premiers kilomètres. On comprendra qu'un service de police plus sévère soit nécessaire, en présence de faits comme les deux suivants : lors d'une revue, il fut possible de constater parmi les spectateurs la présence d'un millier environ de miliciens qui s'étaient exemptés d'office de cette prise d'armes ; enfin, au moment de la dislocation, un régiment refusa net de s'embarquer dans les wagons qui lui avaient été assignés, ne les trouvant pas suffisamment confortables. De tels incidents en disent plus long que des dissertations sur l'esprit des milices actuelles.[1]

La location de terrains de manœuvres pour 1903 a coûté à l'Etat D. 5568. Les dépenses totales pour ces exercices se sont élevées à D. 372 572, dont D. 193 250 pour les milices.

* * *

A propos de la milice, les derniers rapports font ressortir les différences criantes qui existent entre les divers Etats en ce qui concerne le budget militaire. Nous y voyons, par exemple, que quatorze républiques du Sud ne dépensent que 16 dollars (80 francs environ) par milicien et par an, alors que 45 dollars sont généralement considérés comme absolument indispensables au bien du service. D'autre part, ce n'est guère que dans les Etats du Centre-Ouest que le gouvernement participe régulièrement aux frais de construction des *armories* (quartiers ou halls à manœuvres) de leurs gardes nationales.

Ajoutons que les effectifs de toute la milice organisée s'élevaient, d'après les derniers recensements, à 118 259 hommes répartis ainsi qu'il suit :

Sapeurs.	1,045.	Artillerie de côte . . .	2,828.
Infanterie	101,537.	Artillerie de campagne.	4,707.
Cavalerie	4,951.	Signaleurs	834.
		Infirmiers	1,206.

On voit par ce tableau que l'artillerie de position n'atteint pas trois mille hommes. Les milieux militaires discutent beaucoup en ce moment la question de savoir si cet effectif est suffisant pour assurer un deuxième *relai*, dans toutes les batteries de côte, au personnel chargé du maniement des

[1] Déjà en 1898, lors de la levée du camp de Montauk (New-York), un colonel de milices avait bouleversé tout le plan de transport et causé d'énormes délais en refusant de prendre, avec ses hommes, un train qui ne pouvait pas amener directement *toutes* les compagnies à leurs villes respectives.

pièces. Les réguliers n'y peuvent constituer qu'un relai et il serait assez logique de compter sur la garde nationale pour relever ceux-ci. Les seules troupes de cette arme existant dans la milice sont le 13e New-York (1 200 h.), le 1er Heavy Artillery de Massachusetts; un bataillon de quatre compagnies en Connecticut et un autre de même force en Californie Mais certains indices permettent actuellement d'espérer que d'autres Etats côtiers, Rhodes Island, la Caroline du Sud, la Georgie et le Mississipi, se décideront avant peu à créer des batteries à pied, soit en les formant de toutes pièces, soit, ce qui serait plus pratique, en transformant en artillerie quelques unités d'infanterie.

* * *

On pousse activement, aux Etats-Unis, la transformation du matériel d'artillerie de campagne. Il y a bien longtemps que la question du tir rapide pour les pièces mobiles préoccupe les constructeurs américains. Dès 1890, en effet, le capitaine Crozier, aujourd'hui général, fit les plans d'un affût hydraulique à trois cylindres pour Howitzer de 7 pouces; et en 1898, malgré la défaveur avec laquelle cette sorte de mécanisme était regardée par les artilleurs, on essaya un affût de campagne supprimant le recul. En 1902, autre expérience avec un modèle dit « de l'Ordnance Department à court recul ». Mais après bien des tâtonnements, on s'arrêta à un autre type, dit « à long recul », muni de deux freins hydrauliques placés un de chaque côté de la pièce.

A l'heure actuelle, voici quel est en résumé la situation.

1° La nouvelle pièce de 3,2 pouces, qui est due au capitaine Lewis et a une certaine analogie avec le modèle français, a été adoptée après deux années d'expériences et de préférence aux types Wickers et Ehrardt. Elle porte le nom de « modèle du Comité de l'Ordnance », et est fabriquée en partie à l'arsenal de Watervliet (N. Y.). Toutefois, comme l'outillage de cet établissement est insuffisant et que d'autre part il n'a pas été possible d'obtenir de l'industrie privée américaine l'assurance d'une prompte livraison, l'administration a dû commander une cinquantaine de pièces en Europe. Les détails de construction sont tenus secrets pour le présent.

2° Le matériel qui est fabriqué à l'arsenal de Rock Island (Illinois) est de l'invention du capitaine G. W. Burr, de l'Ordnance Department. Il est impossible de divulguer, actuellement, les particularités de la construction des affûts et des caissons; aussi les renseignements que j'ai été à même de me procurer sur ce sujet le *Journal of United States Artillery*, soit ailleurs, et ceux qui m'ont été fort obligeamment fournis par l'inventeur lui-même, ne sauraient avoir qu'un caractère assez vague.

L'affût est muni de boucliers, à peu près semblables à ceux du modèle français; le recul de la pièce, sur cet affût, est de 44 pouces, soit 1m15 environ.

Le caisson sera pourvu d'un bouclier dont la disposition est tenue secrète. Il paraît cependant que la protection offerte par ledit caisson n'est pas analogue à celle du caisson français; les constructeurs américains considèrent en effet la méthode française comme extrêmement incommode et ont tâché de remédier à ses inconvénients.

Comparé avec le matériel ancien de 3 pouces, le nouveau matériel présente une amélioration évidente, tant au point de vue de la légèreté qu'à celui de la quantité de munitions transportées par la batterie.

* * *

Parmi les innovations survenues depuis ma dernière chronique, citons la création d'une Ecole militaire d'équitation, à Fort-Riley, au Kansas. C'est la première institution de ce genre qui ait jamais existé en ce pays. Je reviendrai plus tard, s'il y a lieu, sur son fonctionnement, car elle n'est encore qu'à l'état embryonnaire. On semble s'être inspiré, au moins pour son organisation, des errements de l'école française de Saumur.

La maréchalerie et l'art vétérinaire jouent un rôle important dans le programme des études de la nouvelle *School of Equitation*. Soit dit en passant, on s'attachera à y familiariser les élèves avec les modèles de selles employés en Europe, afin d'éviter des désagréments aux officiers désignés pour suivre les manœuvres ou opérations militaires des contrées transatlantiques.

* * *

Sur la recommandation de l'état major général, le Ministre de la Guerre vient de rétablir le groupement des divers *Departments* ou circonscriptions militaires, en divisions sous le commandement de majors généraux. Il y aura désormais quatre divisions (Atlantic, Northern, Pacific, South-Western) avec quartiers généraux, respectivement, New-York, Saint-Louis, San-Francisco et Ocklahoma City. Les titulaires sont les généraux Corbin, Bates, Mc Arthur et Sumner. Cette réforme était réclamée depuis longtemps, dans un but de décentralisation et aussi pour se rapprocher autant que faire se peut de l'organisation probable du temps de guerre.

Notons enfin qu'en prévision de complications avec les Etats-Unis de Colombie, les 9[e] et 16[e] d'infanterie ainsi que la 28[e] batterie (de montagne) ont été éventuellement désignés pour former le corps d'occupation de l'isthme de Panama.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au Ministère de la Guerre. — L'honneur d'un officier. — Au Comité de l'infanterie. — L'instruction des troupes : les grandes manœuvres. — Quelques publications.

Le général André a quitté sa villégiature d'Arcachon, et il est venu reprendre la direction des affaires de son département. Sa santé est meilleure qu'on ne le disait. Il s'est guéri très vite de la congestion pulmonaire dont il souffrait au commencement de mars.

Pendant son séjour au bord de la mer, il a eu à s'occuper du colonel Marchand, encombrant personnage qui se croit quelqu'un parce que les circonstances ont fait de lui quelque chose. C'est un officier vigoureux, énergique; mais il ne paraît décidément pas au niveau du rôle que l'incident de Fachoda lui a taillé... et que la politique a cherché à exploiter. Poursuivi par on ne sait quelles ambitions et quelle monomanie, il ne cesse de se plaindre de n'avoir pas la place qui convient au héros qu'il est, et il verse ses doléances dans les journaux sans y être autorisé. On sait que les publications non autorisées sont considérées par nos règlements comme des actes d'indiscipline. Le Ministre a donc profité de l'occasion pour infliger au colonel Marchand trente jours d'arrêts, à l'issue desquels le héros rendra son sabre. L'opinion publique a accepté sans protestation qu'on frappât sévèrement celui qui naguère était son favori. Il s'est mis dans son tort : tant pis pour lui. Et voilà comme les réputations se font et se défont. Elles se refont de même, et il n'est pas impossible que la politique remette sur la scène celui qu'elle vient de faire tomber dans le troisième dessous. Sa carrière n'est pas encore finie.

D'autres actes d'indiscipline se sont produits. Pour se dérober à l'obligation de faire respecter la loi sur les congrégations, certains officiers dont cette loi blessent les sentiments religieux ont invoqué des prétextes que le Conseil de guerre n'a pas reconnus valables. En conséquence, ils ont été condamnés. Mais, comme ils ont interjeté appel et que le jugement a été cassé, pour vice de forme, nous aurons une occasion de revenir sur ce qu'on a appelé l'incident de Ploermel.

* * *

Puisque j'en suis à parler du cabinet du Ministre, je vais vous dire un mot d'une brochure où il en est beaucoup question et qui n'est pas sans intérêt, encore qu'on la lise peu, car elle n'est pas, je crois, dans le commerce. Mais elle circule dans Paris et elle ne saurait être négligée, à cause

de ce qu'il y a d'émouvant dans le sujet qu'elle traite et qu'indique son titre : *L'honneur d'un officier*, à cause aussi du nom de l'auteur, lequel n'est ni plus ni moins que M. Bunau-Varilla, directeur du *Matin*, s'il vous plait.

Il s'agit de M. Charles Humbert, ci-devant capitaine au 26e bataillon de chasseurs à pied et officier d'ordonnance du général André, ministre de la guerre.

J'ai raconté, en son temps, comment celui-ci avait appelé celui-là à faire partie de son entourage. Je rappelle la chose en deux mots.

Dans un rapport sur le budget de la guerre, M. Camille Pelletan avait signalé en son temps la disgrâce qui avait frappé le lieutenant Humbert, coupable d'avoir dénoncé à ses chefs des prévarications commises par le sergent-major de sa compagnie. L'enquête faite par le commandant du bataillon avait démontré la connivence de ce sous-officier avec son capitaine. C'était donc ce dernier, en fin de compte, dont les agissements se trouvaient dévoilés par le fait du lieutenant Humbert, son inférieur. On ne le pardonna pas à celui-ci : on lui infligea des punitions; on ne lui épargna aucune avanie; on le mit en quarantaine. Et c'est pour réparer, autant qu'il dépendait de lui, cette iniquité, que le général André, arrivant au pouvoir, prit dans son cabinet le lieutenant Humbert et le nomma capitaine au bout de très peu de temps.

L'auteur réel de cet avancement se trouvait être M. Pelletan, député et journaliste. Sans son rapport, les faits que je viens de rapporter seraient restés inconnus : il les mit au jour, et c'est ce qui détermina le revirement de fortune de son protégé.

Celui-ci en fut-il grisé ? Se considéra-t-il omme le représentant en quelque sorte attitré de la probité intransigeante, ayant été quelque temps un martyr, victime de sa vertu ? Est-ce la reconnaissance bien naturelle envers son bienfaiteur et son « patron » qui le lança dans la politique ? Toujours est-il que « lorsque le *Matin* voulut contribuer à soustraire l'armée aux agitations créées par les nationalistes, en rendant pleine sécurité aux officiers républicains, ce fut au capitaine Humbert, puis, par son entremise, au général Percin, son chef direct, que je m'adressais, dit M. Bunau-Varilla, afin d'obtenir du cabinet toutes les communications militaires intéressantes. »

Car, soi dit en passant, le général André, qui s'était posé en ennemi farouche de la presse, qui affirmait qu'il ne voulait pas la connaître, eh bien! tout comme les autres, il s'occupe d'elle, se préoccupe de ce qu'elle dit, et tâche de lui plaire. Il paraît qu'il ne s'est résigné qu'à contre-cœur, sur l'injonction formelle de M. Waldeck-Rousseau. Mais il semble y avoir pris goût, depuis, et, dans la plaquette que j'ai sous les yeux, on voit que les journalistes (pourvu qu'ils soient influents, bien entendu!) ont auprès de

lui leurs grandes entrées, et leurs petites. Ils vont le trouver et causent longuement avec lui (page 3). Il les fait demander lorsqu'il constate des erreurs dans leurs articles (page 16). Bref, il n'est pas l'homme indifférent et *impaxidum*, comme dit Horace, qu'on se figurait[1].

Mais ceci est une digression étrangère au sujet que j'ai à traiter. J'y reviens.

Nous avons laissé le capitaine Humbert servant d'agent de liaison du cabinet avec la presse. Il « s'appliqua de son mieux en toute occasion, à faire en sorte que ses camarades du service ou de la réserve trouvassent dans les colonnes du *Matin* tous les renseignements utiles, dont la publication, d'autre part, n'offrait aucun inconvénient ».

Cette situation le mettait en rapport avec le monde politique et je me suis laissé dire qu'il en profita pour se plaindre plus d'une fois de la tiédeur républicaine de son ministre. Pour des raisons diverses, que ce n'est point le lieu d'exposer, celui-ci trompa plus d'une fois les espérances de ses amis par des actes qui démentaient ce qu'ils croyaient savoir de ses opinions politiques. Il se montra plus modéré que son entourage immédiat, sinon même — en certain cas — réactionnaire. Des officiers qui passaient pour ses conseillers n'étaient pas sans en souffrir. On était porté à les accuser de manquer de ferveur ou d'influence. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient cherché à se dérober à cette responsabilité en répudiant toute solidarité avec leur chef.

— « Humbert se croit plus ministre que moi », disait le général André. Aussi voulut-il se débarrasser de ce collaborateur qu'il avait fini par trouver gênant. Les intrigues qui avaient précédé la formation du ministère Combes lui en fournirent l'occasion ou le prétexte. Maintenu à la tête de son département, il annonça au capitaine Humbert qu'il allait l'envoyer quelque part, en province, loin de ce Paris où il connaissait trop de monde, où il était trop influent. — Mais la raison, la vraie raison ? — « Vous voulez une explication : eh bien ! sa tête me déplaît, là ! ***Nasus mihi displicuit suus*** ! »

M. Bunau-Varilla ne trouva pas le motif suffisant ; M. Combes, non plus. M. Pelletan avait, dans le nouveau cabinet, le portefeuille de la marine : il prit parti pour son protégé contre son collègue et ancien ami, lequel dut céder en fin de compte.

Mais les circonstances lui fournirent une revanche.

Le général Faure Biguet, gouverneur militaire de Paris, vint se plaindre au ministre d'être contrecarré par le cabinet dans l'exercice de son autorité.

[1] On s'explique, après ceci, les facilités qu'il a données au *Matin*, à la grande surprise de bien des gens, pour organiser le grand concours de marche militaire qui doit avoir lieu dans quelques jours et dont on peut dire que, au point de vue professionnel, la nécessité ne se faisait pas impérieusement sentir.

Il avait appris qu'un soldat, élève du Conservatoire, ne faisait aucun service à son régiment, et que, par contre, il jouait tous les soirs dans un théâtre. Il lui fit défense de continuer et pour le soustraire à la tentation l'envoya à Versailles. Le « cabinet » prescrivit le retour de ce soldat dans un régiment de Paris. Le général Faure Biguet s'inclina... sans s'incliner : il envoya le dit soldat à la portion principale du dit régiment, laquelle est en province. Nouvelle intervention du « cabinet »: le militaire en question restera à Paris, sera dispensé de tout service et viendra tous les jours au ministère à titre de secrétaire auxiliaire.

Cette fois, la moutarde monta au nez du gouverneur militaire de Paris. Il alla trouver le général André et lui demanda une explication.

L'examen des papiers qu'il avait apportés montra que la résistance à ses ordres était le fait du capitaine Humbert, et celui-ci fut mis en demeure de rejoindre un régiment. Il refusa, donna sa démission et... fut nommé percepteur à Vincennes. Ce que voyant, le ministre, à son tour, donna sa démission. Ce fut même M. Bunau-Varilla qui se chargea de l' « étrange commission » de la transmettre au président du Conseil.

M. Combes la refusa et annula la nomination à Vincennes de l'ex-capitaine Humbert, lequel fut envoyé à Caen. Il est, depuis, revenu dans la banlieue de Paris, où il est encore actuellement.

Mais, entre temps, deux incidents ont eu lieu, qui, à des titres différents, méritent d'être mentionnés.

C'est, d'une part, l'attitude du général Percin qui couvrit son subordonné, affirmant que celui-ci n'avait fait qu'obéir à ses instructions, lui manifestant, dans sa disgrâce, une inaltérable estime et une affection fidèle, reprochant au général André d'abandonner un officier qui s'était dévoué corps et âme à sa politique et à sa personne. (Il est bien entendu qu'ici encore, je cite textuellement.)

D'autre part, on raconta au ministre, quand son officier d'ordonnance eut quitté l'uniforme pour devenir fonctionnaire des finances, qu'il avait, comme sous-officier, été soupçonné d'un vol sur les fonds de l'ordinaire. Naturellement, l'infortuné percepteur ne se douta pas de cette accusation. Le général André se contenta de dire, à plusieurs reprises : « Quand les gens sont partis, les langes se délient, et on en apprend quelquefois de belles ». Il fallut un hasard pour que l'intéressé fût mis au courant. Et alors il n'eut pas de peine à prouver qu'il avait été victime d'une confusion : c'était un de ses homonymes qui s'était rendu coupable du détournement en question, ou qui, du moins, en avait été accusé. Accusé fort à tort, sans doute, car il est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de chef de bataillon.

C'est pour dissiper toute trace de cette légende calomnieuse, que M. Bunau-Varilla a pris la plume. Je n'hésite pas à m'associer à sa protestation; car, si je crois n'avoir pas eu personnellement à me louer du capitaine Hum-

bert, je ne saurais admettre qu'on l'écrase sous des on-dit terribles et que n'appuie aucune preuve. J'ai toujours réclamé le grand jour pour les attaques du genre de celles dont il est l'objet : je ne cesserai de le réclamer.

* * *

Le général Percin n'est toujours pas remplacé dans ses fonctions de chef de cabinet. En novembre dernier (page 859), je disais qu'il les conserverait jusqu'à achèvement des « tableaux ». J'ajoutais que sa succession était peut-être réservée à un colonel breveté dont les deux ans de stage régimentaire finissent ce mois-ci. Je ne sais si mes pronostics se réaliseront sur ce point; mais il est certain que le général Percin, tout en ayant quitté son appartement de la rue Saint-Dominique et tout en ayant pris le commandement effectif de la 7e division, continue à diriger le cabinet militaire du ministre. Au surplus, la publication intégrale des tableaux n'est pas terminée : il reste encore à faire paraître celui de la médaille militaire.

En même temps que de l'élaboration de ce tableau et de la direction du cabinet et du commandement de sa division, le général Percin s'occupe activement des questions vitales de l'infanterie : entre autres, du tir et du havresac. Il vient de faire changer l'orientation donnée à l'enseignement du tir, en appelant à la tête de l'Ecole normale du camp de Châlons un officier imbu de ses théories, théories que je ne tarderais pas à vous exposer : mais le moment n'est pas encore tout à fait venu pour que je vous en parle.

Il est également prématuré de donner des précisions sur la solution du problème du havresac. Tout ce que j'en peux dire, c'est que cette solution, si elle est adoptée, sera singulièrement hardie et neuve.

L'épithète de « neuve, » qui vient sous ma plume, me remet en mémoire un mot de Giboyer dans la comédie d'Emile Augier. Quelqu'un faisant l'éloge d'un prédicateur en ces termes : « Il a eu sur la charité des idées si touchantes, si nouvelles! » Giboyer murmure : « A-t-il dit qu'il ne faut pas la faire ? »

Eh bien, certains officiers pensent que la manière la plus radicale d'alléger le havresac, c'est de le supprimer. Voilà qui s'appelle n'y pas aller par quatre chemins. Toujours est-il que ce problème soulève d'ardentes discussions. Le Comité technique de l'infanterie a eu à examiner de nombreuses propositions, très diverses. Et la presse est pleine de controverses sur le même sujet. Je signale en particulier l'étude originale que le capitaine Chalençon a consacrée au chargement du soldat dans le *Journal des sciences militaires* (janvier et avril 1904).

* * *

Sous couleur de refondre son *Bulletin officiel* et d'en disposer méthodi-

quement les matières, le ministère de la guerre fait paraître, sans tambour ni trompette, des fascicules qui modifient complètement les règles en vigueur dans l'armée. C'est ainsi que dans le 3e volume de l' « édition méthodique », relatif à l'instruction [1], nous trouvons quelques nouveautés digne d'être signalées. J'en ai dit un mot déjà, d'ailleurs, en tête de ma chronique de mars (page 220), mais en promettant d'y revenir.

Je m'exécute d'autant plus volontiers que j'ai la satisfaction de constater que j'obtiens enfin gain de cause sur plusieurs points.

Et, d'abord, en ce qui concerne les cantonnements. Je transcris :

Les cantonnements ne seront pas arrêtés à l'avance. Ils seront déterminés chaque jour d'après la situation tactique et la position probable (j'aurais dit, moi : d'après la position *réelle*) des troupes à la fin de la manœuvre.

Les municipalités, au lieu d'être prévenues qu'elles auront, à date fixe, à recevoir un effectif déterminé, seront simplement informées qu'elles *pourront avoir à cantonner des troupes* au cours des manœuvres.

Toute diligence devra être faite pour la répartition des cantonnements à l'issue de la manœuvre.

Je sais bien que ces bonnes dispositions sont gâtées par les mesures restrictives. J'ai souligné le mot « probable » qui n'indique que trop l'idée que le travail de répartition doit être fait par les états-majors avant la manœuvre, sauf à n'être communiqué aux troupes qu'après. Or, j'ai dit et je répète, que l'état-major ne peut arrêter son travail que d'après la situation qui existe à la fin du combat.

Je blâme également l'envoi au gîte, pendant le cours même de ce combat, des campements, accompagnés des cuisiniers et des voitures à viande.

Sans doute, ces mesures sont prises dans l'intérêt du bien-être du soldat [2]. Souci louable. Mais enfin, les manœuvres sont une instruction destinée à préparer l'armée à la guerre. Or, déjà, elles ne préparent pas aux dangers du champ de bataille. Que restera-t-il si elles ne préparent pas davantage aux fatigues et aux privations ? Le désordre, la désorganisation, le décousu, l'imprévu, sont le caractère même de la vie en campagne. Or, on s'applique à procurer au soldat, au cours des manœuvres, une existence bien réglée et confortable. Sauf qu'on le fait marcher davantage, on s'efforce de transporter dans la vie qu'il mène en plein air ses habitudes de la caserne. J'estime que c'est une erreur. J'estime qu'on ne doit pas supprimer ce qui est dans la nature des choses, c'est-à-dire la confusion, les contra-

[1] La table alphabétique en est bien mal faite, fort incomplète et erronée.

[2] Ces exagérations de sollicitude vont à l'encontre de leur objet, puisque le § 76 charge les hommes de pommes de terre, de lard ou de saindoux et d'oignons pour qu'une arrivée tardive au gîte ne les prenne pas au dépourvu ! Décidemment trop, c'est trop.

dictions, les empiétements, sauf à laisser du champ, dans ces conjectures difficiles, à l'initiative des chefs [1].

Et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai toujours regretté que ces chefs fussent distraits par une leçon de tactique, donnée sous le titre de « critique, » de leur devoir de conducteurs d'hommes, et qu'ils fussent ainsi soustraits à l'obligation de prendre des décisions soit en l'absence d'ordres, soit en présence d'ordres contradictoires. La place du commandant d'une troupe est à la tête de cette troupe. Il n'a que faire de prendre place dans un cercle autour d'un général qui discourt plus ou moins congruement sur les opérations qui viennent d'avoir lieu ou à propos de ces opérations.

Et, à ce sujet, l'Edition méthodique renferme des prescriptions qu'on ne saurait trop approuver.

D'une part, elle proclame que la critique « sera, en principe, d'autant plus profitable qu'elle sera plus *pratique*, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera plus exactement aux *faits observés*. » Et elle ajoute :

Le Directeur de la manœuvre s'efforcera donc, dans tous les cas, de suivre, aussi complètement que possible, le développement des opérations successives et il aura, pour cela, besoin de *la plus grande* activité.

D'autre part, il est créé, concurremment avec les arbitres et leurs adjoints, d'autres agents d'investigations et de renseignements : ce sont les *officiers d'information* qui n'ont pas, eux, à intervenir dans la conduite des opérations. Leur rôle consiste uniquement à observer et à rendre compte.

Enfin, tout en proclamant que la critique est « toujours *indispensable* pour faire ressortir les enseignements d'une manœuvre », on s'en... dispense lorsque les opérations prennent une certaine envergure, ou du moins on lui donne une forme autre que celle du monologue traditionnel.

Toutes les fois que les effectifs en manœuvre excéderont la valeur d'un corps d'armée, il sera, en général, difficile au directeur de réunir immédiatement, sur le terrain même, les éléments d'une critique *suffisamment documentée*.

Fréquemment, d'ailleurs, les officiers ne pourraient aisément être rassemblés en temps utile, et certain d'entre eux seraient exposés à de trop grands déplacements.

Il conviendra donc de remplacer, en principe, *la critique verbale journalière par des notes écrites* que le directeur fera parvenir dans la soirée, soit à l'ensemble des troupes, soit aux officiers particulièrement intéressés. Ces observations, généralement succinctes, se borneront aux critiques dont on devra immédiatement tenir compte dans les journées suivantes.

[1] A ce titre, je regrette le maintien des prescriptions limitatives relatives à la transmission des ordres (§ 5).

Le directeur de la manœuvre pourra réunir, en outre, les jours de repos, telles catégories d'officiers prenant part aux manœuvres qu'il jugera convenable, suivant les circonstances, pour faire verbalement l'exposé des opérations effectuées et présenter les observations d'ensemble auxquelles elles auront donné lieu.

Eh! Eh! Savez-vous que, sans avoir l'air de rien, c'est une véritable révolution dans nos mœurs militaires, cela? Aussi, je ne saurais me lasser de le dire, la lecture de l'Edition méthodique m'a causé une vive satisfaction.

J'y ai en vain cherché la phrase singulière que contenaient les *Prescriptions générales pour les manœuvres* du 22 avril 1901 :

Pour les revues de fin des manœuvres qui seraient *honorées* de la présence de M. le Président de la République, les officiers auront les gants blancs.

Ces revues elles-mêmes, elles ont du plomb dans l'aile, comme on dit. Et cela, non plus, je ne le regrette pas. Sans doute, il est spécifié, au § 33, que « les manœuvres se terminent *ordinairement* par une revue de(s) troupes. » Mais cette revue « n'est pas obligatoire. » En tous cas, on ne lui consacre pas une journée spéciale : « on *peut* » la lui consacrer dans les manœuvres de corps d'armées et d'armée, cette journée spéciale ; mais dans les autres, non.

Autres progrès :

Je n'ai pas vu qu'on ait maintenu l'obligation pour les sous-officiers et soldats d'être rentrés dans leurs logements à 8 h. 30 du soir, au plus tard, obligation à laquelle il était bien souvent impossible de se soumettre.

D'autre part, des mesures très sages ont été prises pour la répartition de l'eau dans les localités où il y en a peu.

Enfin voici une recommandation toute nouvelle et excellente, que je réclamais depuis longtemps :

La *préparation du cantonnement* sera faite avec toute la célérité possible, dans les conditions prévues par le service en campagne, et indépendamment de tout travail de *logement établi à l'avance par les municipalités.*

Cette préparation consistera uniquement dans une désignation de quartiers, rues ou maisons, affectés à chaque corps de troupe (et, dans l'intérieur des corps de troupe, à chaque sous-unité), *sans qu'il soit perdu de temps à tenir compte des lits ou logements disponibles.*

* * *

Quelques livres, dont je n'ai pas eu la place de parler le mois dernier, attendent une mention, à défaut de compte-rendu.

Et d'abord, je continue l'examen de ceux qui se rapportent aux événements d'Extrême-Orient.

Voici encore une de ces monographies comme celles que j'ai déjà citées, en disant qu'elles sont rédigées avec beaucoup de soin et publiées par la maison Berger-Levrault: c'est *L'armée et la flotte de la Russie*. Pour la brochure sur le Japon, qui fait pendant, on ne nous a donné que 64 pages qui nous ont coûté 75 centimes. Ici, nous avons 112 pages pour 2 francs; il n'y a pas précisément proportionnalité, mais enfin nous sentons bien au prix, au poids et au volume, que les forces militaires de la Russie sont supérieures à celles du Japon.

Nous verrons plus tard ce qu'elles sont à d'autres égards.

De la maison Chapelot, d'intéressants extraits du *Journal des sciences militaires*, notamment une étude sur les *Transports des troupes et du matériel de guerre par le chemin de fer transsibérien;* une autre sur *La Chine et les alliés*, le *Transsibérien*, par le capitaine Sauvage, de qui est déjà, sauf erreur, un assez gros volume, qui date de quatre ou cinq ans, *La Chine et l'expansion des grandes puissances en Extrême-Orient*.

Je resterai en Asie et je ne quitterai pas le *Journal des sciences militaires* en louant les « lettres d'un sergent » que ce périodique a publiées et qui viennent d'être tirées à part avec ce titre : *Le Tonkin pendant la conquête* (1884-1885).

Le narrateur de cette campagne, alors sous-officier, est devenu lieutenant d'infanterie de marine, puis il a quitté l'armée pour entrer au ministère de la guerre où il est attaché, si je ne me trompe, aux archives.

M. Frédéric Garcin — c'est son nom — a su écrire un livre de premier ordre, par la valeur de la pensée et la fermeté du style. J'ai plaisir à en recommander la lecture.

J'en dirai autant de *L'armée économique par l'avancement*, du capitaine Brun, ex-capitaine commandant au 7e hussards. Certes, ce titre n'est pas très clair ni fort heureux. Mais le volume est plein de bonnes choses, et il en contient bien peu de mauvaises. Ce n'est point que j'approuve toutes les propositions de l'auteur et toutes ses idées. Il nous offre comme modèle, au point de vue de la mobilisation, le mode d'écartèlement de l'armée serbe, et j'avoue que je ne suis pas enthousiaste de la constitution de corps dans lesquels tout se quadruple, la section devenant compagnie, la compagnie devenant bataillon, le bataillon régiment,... et ainsi de suite jusqu'au point de fuite, comme disait mon professeur de perspective. Mais que de critiques justes, que d'observations pénétrantes! Et tout cela joint à un amour réel et manifeste de la profession.

Le Tapissier de Notre-Dame (c'est le maréchal de Luxembourg qu'on appelait ainsi, comme on sait,) a fourni à M. Pierre de Ségur la matière d'un livre très intéressant (Calmann-Lévy) auquel l'Académie vient de décerner le prix Gobert, de 9000 francs. J'ai déjà parlé de M. Pierre de Ségur en

juin dernier (page 503); mais il s'adresse aux historiens plutôt qu'aux militaires.

Ceux-ci ne trouveront rien à prendre, en dépit des apparences et du titre, dans *Grande garnison*, par le capitaine von Bargenegg (Paris, Charles Eitel), et guère plus dans *Artiflots* — ceci est, paraît-il, le sobriquet des artilleurs — bien que la couverture porte « Joies et tristesses militaires ». Auteur : O'Suli. Editeur : librairie illustrée. Valeur : quelconque, plutôt faible.

Enfin j'ai reçu de Marmande, imprimerie Jules Duchen, un *Recueil spécial d'arithmétique*, contenant un très grand nombre de problèmes et de questions théoriques, à l'usage des capitaines directeurs des écoles, des officiers chargés du cours de mathématiques, des candidats aux écoles militaires de Versailles, de Saint-Maixent, de Saumur et de Vincennes, des candidats aux emplois civils, etc., etc., etc. Ouf! L'auteur de cette longue énumération (et du *Recueil spécial*) est le lieutenant P. Derennes qui a déjà publié d'autres manuels destinés à ces mêmes catégories de militaires ou à des catégories analogues.

INFORMATIONS

SUISSE

Fonds Herzog.

Fortune au 1er janvier 1903		Fr. 21,121 45
Intérêts.	Fr. 839 35	
Dépenses : Allocation à la bibliothèque d'artillerie de la place d'armes de Frauenfeld pour l'année 1902-1903. . . . . . Fr. 200 —		
Prix au capitaine A. Fornerod, à Winterthour, pour un travail de concours. . . . . » 500 —	» 700 —	
En augmentation de la fortune		Fr. 139 55
Fortune au 31 décembre 1903. . .		Fr. 21,271 —

La Commission du Fonds Herzog invite les officiers que cela intéresse à profiter en 1904 des revenus de cette fondation; elle les informe qu'elle disposera éventuellement d'une somme totale de 500 fr., soit pour récompenser un travail dont le sujet, relevant du domaine de l'artillerie, est laissé au

choix des concurrents, soit comme contribution à un voyage d'études militaires, ayant trait aussi à l'artillerie.

Le terme fixé pour la remise des travaux écrits est le 31 mars 1905, et les subsides pour voyage pourront être accordés, aux officiers qui s'annonceront, dans le courant de l'année.

Avec nos cordiales salutations,

Au nom de la Commission :
BLUNTSCHLI, colonel.

FRANCE

Instruction générale sur les manœuvres. — Au moment où nos officiers suisses vont être munis de la nouvelle *Instruction sur le service en campagne* dans laquelle ils trouveront un chapitre spécial sur l'organisation des manœuvres, il peut être utile de leur fournir, à titre de comparaison, un résumé de l'*Instruction générale sur les manœuvres* française, remise à jour à la date du 1er janvier 1904. Ce document énumère avec une grande clarté et beaucoup de précision les applications extérieures qui doivent compléter l'instruction théorique et pratique des différentes armes.

Ces applications extérieures comprennent : les *exercices spéciaux*, concernant une arme ou un service déterminé, destinés à développer l'instruction technique de cette arme ou de ce service ; les *évolutions*, destinées à assouplir les différentes armes et les grosses unités en les mettant bien dans la main de leurs chefs : les *exercices avec tirs réels*, comportant, en principe, la mise en action de troupes de toutes armes, évoluant de concert et exécutant des tirs avec projectiles ; enfin, les *manœuvres*, destinées à apprendre aux différentes armes à combiner leur action. Ces dernières comprennent trois catégories : les manœuvres *de cadres, de garnison, d'automne*. Nous nous en tiendrons aux manœuvres d'automne qui seules nous intéressent dans le cas particulier.

Leur durée est généralement la suivante, y compris les marches de concentration et de dislocation : armée ou corps d'armée, 20 jours ; division d'infanterie, 15 jours ; brigades d'infanterie, 14 jours.

La préparation d'une manœuvre quelconque incombe, en principe, à l'officier général chargé de la direction de cette manœuvre.

On s'efforce de placer les troupes dans des circonstances variées, favorables au développement de l'instruction. Bien que le terrain doive, en principe, se prêter le mieux possible à l'emploi de toutes les armes, on n'hésitera pas, dans l'intérêt même de l'instruction, à choisir quelquefois des terrains difficiles, surtout si les unités qui doivent y opérer ne sont pas supérieures à une division.

« Dans l'exécution des manœuvres, il convient de s'attacher bien moins à multiplier le nombre des opérations qu'à donner à chacune d'elles tout le développement nécessaire. » Ayant ainsi posé le but à atteindre, l'*Instruction* examine avec quelque détail ce que doivent être les évolutions et les manœuvres à simple et à double action.

Les évolutions sont des exercices consistant, pour la troupe mise en jeu, dans l'application raisonnée des règlements aux différentes situations dans lesquelles cette troupe peut se trouver dès qu'elle est amenée à abandonner les formations de route, et aux divers mouvements qu'elle peut avoir alors à exécuter soit avant d'être engagée, soit au cours même du combat.

Elles doivent surtout viser l'étude du mécanisme des formations et des mouvements, ainsi que l'examen des procédés, très variables, à employer dans les différents cas.

Les mouvements et les actes partiels du combat, qui y sont successivement envisagés, peuvent être étudiés indépendamment les uns des autres, sans qu'il soit par conséquent nécessaire de les rattacher à une même hypothèse tactique.

L'ennemi est, le plus souvent, supposé. Lorsqu'il est figuré, il ne constitue qu'un simple plastron, destiné seulement à préciser l'emplacement de l'objectif.

Les formations à prendre, dans chaque cas, doivent être appropriées à la situation et au terrain et ne pas être uniquement la reproduction de formations types.

Le directeur de l'exercice fait passer successivement d'une formation à une autre ou bien fait prendre l'une d'elles inopinément ; il fait marcher et changer de direction dans les différentes formations, suivant des hypothèses et des incidents variés concernant l'ennemi ; il exerce ainsi sa troupe à se plier sans hésitation à sa volonté et aux circonstances.

Les manœuvres à simple action permettent de rompre à l'application du règlement l'unité qui opère, en la faisant passer successivement par les différentes phases d'une situation tactique déterminée, et de la préparer ainsi à la réalisation d'une action de guerre complète.

L'ennemi figuré ne reste pas inerte ; il manœuvre dans les limites fixées par le directeur.

Les manœuvres à double action constituent, à proprement parler, l'école du commandement. Les dispositions librement prises par chaque parti y introduisent un élément d'imprévu qui fait appel, d'une façon plus immédiate, aux facultés du chef : initiative, jugement, décision. Il n'y a plus, pour ainsi dire, à se préoccuper du dressage de la troupe, qui a dû se faire pendant les manœuvres à simple action : ce sont les qualités du chef qui sont mises à l'épreuve.

Il est indispensable, dit encore l'*Instruction*, de profiter des manœuvres

pour rompre les troupes au service de sûreté. Les avant-postes et les postes chargés de la garde des issues du cantonnement doivent être établis tous les jours comme en campagne, à moins d'ordre contraire donné par le commandement, qui reste seul juge des cas où les circonstances exigent un tempérament à cette règle générale. Mais les troupes employées à ce service ne doivent comporter que l'effectif strictement nécessaire dans chaque situation particulière.

On profitera également des manœuvres pour habituer les troupes à l'installation des bivouacs et leur faire exécuter des opérations de nuit. Le directeur juge dans quelles limites il doit prescrire ces différents exercices.

Le rôle du directeur de la manœuvre est exactement celui que prévoit notre organisation des manœuvres en Suisse. Il établit le thème général formulant l'idée d'ensemble de la manœuvre, et les thèmes particuliers pour chaque parti ; l'*Instruction* recommande de poursuivre une même hypothèse pendant la plus grande partie des opérations, réserve faite naturellement des exigences de la vraisemblance.

Le directeur est assisté par des *arbitres* et des *adjoints aux arbitres*. L'*Instruction* expose comme suit le rôle des arbitres :

Rôle des arbitres. — Les arbitres ont pour rôle de trancher les questions douteuses et d'éviter toute invraisemblance dans les opérations. Ils ne doivent pas intervenir dans la direction de la manœuvre.

Ils tiennent le directeur au courant de la marche et des incidents de la manœuvre. Dans ce but, ils s'attachent à se rendre compte, à tout moment, de la situation respective des troupes en présence. En vue de la critique, ils font toujours un rapport verbal ou écrit au directeur de la manœuvre.

L'arbitre doit porter son attention, non seulement sur les effectifs en présence, mais aussi sur les formations tactiques prises par les troupes, sur la manière dont elles utilisent le terrain, et sur les effets du feu.

Il a dans ses attributions, suivant les circonstances, de décider que le moment est venu, pour celui qui est attaqué, d'abandonner la position et, inversement, d'obliger la troupe qui attaque, soit à attendre l'intervention de nouveaux éléments pour continuer de progresser, soit même à rétrograder. Dans ce dernier cas, il indique la distance à laquelle la troupe devra se reformer.

Enfin, mais seulement dans des cas exceptionnels, il peut aussi décider qu'une troupe sera neutralisée en totalité ou en partie pendant le reste de la manœuvre ou seulement pendant un temps déterminé.

Les décisions des arbitres sont exécutoires de suite et sans appel ; ils veillent eux-mêmes à ce qu'on se conforme aux ordres qu'ils ont donnés.

Dans la rencontre de deux détachements isolés, aux avant-postes par exemple, et en l'absence d'un arbitre, c'est le plus élevé en grade des officiers présents qui prononce, s'il y a lieu, après avoir pris connaissance de

la position des deux partis. Il rend immédiatement compte des décisions qu'il a prises.

Rôle des adjoints aux arbitres. — Les adjoints aux arbitres ont uniquement pour rôle de mettre les arbitres au courant de la marche et des incidents de la manœuvre, et de transmettre éventuellement leurs décisions, ainsi que leurs comptes rendus.

L'organisation du service des arbitres doit varier d'après l'importance et la nature des manœuvres. Il appartient à chaque directeur de la régler suivant les circonstances.

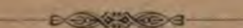

BIBLIOGRAPHIE

Le soldat impérial (1800-1814), par Jean Morvan. Un volume grand in-8° de 520 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1904.

Ouvrage intéressant, mais auquel on peut adresser de nombreux et graves reproches.

D'abord, il ne répond pas directement à son titre. — « Je me suis proposé de peindre le soldat, » dit l'auteur. Et c'est assurément un dessein très louable. Mais, alors, à quoi sert le long chapitre II (154 pages) consacré au matériel ? Passe encore pour l'habillement, passe aussi pour le fusil. Mais des renseignements sur les canons, sur les charrois, sur la remonte, n'est-ce pas autant de hors d'œuvre ?

D'autre part, il est évident que M. Jean Morvan a compulsé beaucoup de matériaux; il cite beaucoup de textes, à en juger par l'accumulation des passages entre guillemets; et pourtant on n'éprouve pas, en le lisant, une impression de sécurité. Il a composé une mosaïque qui n'a pas l'air solide. Et les références ne sont pas indiquées avec une précision rassurante.

Enfin son style est... comment dirai-je?... bien dur à avaler. J'en donnerai un échantillon qui, je pense, vous édifiera sur le caractère de cette « écriture », sur sa compacité, sur sa lourdeur, et aussi sur le décousu des développements, sur la sensation de perpétuel cahotement qu'ils donnent à l'esprit du lecteur.

Ses soldats (il s'agit de ceux de Napoléon) de moins en moins étaient des soldats de caserne. Il ne les laissait pas, en prenant ces habitudes de service intérieur, se préparer à leurs devoirs en campagne. Il les mêlait, à peine dégrossis, aux anciens qui vivaient en pays ennemi, et de ceux-ci ils contractaient l'insouciance, l'indépendance, ils s'assimilaient rapidement les droits, et demeuraient, en grande partie, inertes à leurs devoirs. Durant les haltes, les séjours, s'ils n'étaient vieux soldats, ils négligeaient de recoudre les effets trop étroits qu'on leur avait remis, et qui, dès les premières marches, craquaient aux entournures, d'entretenir leurs souliers médiocres ou leurs guêtres gênantes, sans lesquelles la chaussure restait dans la boue, se perdait. En route, du moins ils enveloppaient d'un linge la batterie de leur fusil pour la conserver sèche, apte à faire feu, et peut-être, grâce à ce soin, garder la vie.

Leur jeune cheval, rebelle à la selle, et qu'ils savaient à peine monter, de moins en moins, était leur compagnon et leur ami ; ils ignoraient l'art de se le rendre familier, ils l'écrasaient de tout le poids de leur corps endolori, ils le blessaient en sommeillant sur son dos, en le sellant mal d'un harnais mal construit, et quoiqu'ils ne fussent point méchants, ils négligeaient ses plaies, ils le rudoyaient sans cause et sans se rendre compte de leur double nature d'épaves presque fraternelles roulées par le torrent impérial ; ils oubliaient à boire les attelages de leurs fourgons ; ils assommaient les bœufs de leurs voitures, parce qu'ils étaient trop lents ; ils jetaient les marmites qu'on leur distribuait, comme inutiles, sans connaître vers quoi ils allaient, et se débarrassaient de leurs cuirasses trop lourdes ou trop gênantes. Et de ce que les victoires, les prises leur donnaient des quantités de montures ou des monceaux d'armes et d'ustensiles, ils étaient portés à croire inépuisables les uns et les autres et à les mépriser de plus en plus, à mesure que par la consommation exagérée qui en était faite ils se raréfiaient.

Et, maintenant, je répète que la confection de ce gros volume représente un effort très honorable. Sa lecture est d'ailleurs fort captivante, et elle donne matière à d'amples réflexions. Bref, j'attends avec curiosité et non sans quelque impatience, le tome II, annoncé pour octobre prochain.

Celui qui vient de paraître traite du recrutement, du matériel, de l'instruction, de la solde, des vivres, de l'administration.

Dans le second, M. J. Morvan parlera de la vie en campagne, de la bataille, des prisonniers, de la mortalité, des récompenses et du moral.

E. M.

Essais des métaux. Théorie et pratique, par L. Gages, Chef d'escadron d'artillerie. Petit in-8º (20 fig.) (Encyclopédie scientifique des Aide-mémoire.) Paris, Gauthier-Villars, éditeurs, 1904.

Le volume de l'Encyclopédie intitulé : *Essai des métaux, Théorie et pratique*, a pour objet de faire connaître, d'une part, les théories relatives aux déformations des métaux soumis aux efforts usuels et, d'autre part, les détails d'exécution des essais de réception prévus par les cahiers des charges des différents services ou administrations pour apprécier les qualités de ces métaux.

L'ouvrage est divisé en deux titres :

Titre I. — L'essai de traction étant le mieux connu, il n'y a pas lieu de s'étonner que les considérations théoriques exposées dans cette première partie se rapportent plus spécialement à l'étude des déformations résultant de ce genre d'effort.

Le lecteur verra toutefois, après l'analyse complète du phénomène de traction, quelles déductions il a été permis de tirer au sujet des déformations produites par des efforts différents tels que la compression, la flexion, etc.

Enfin, l'exposé de théories récentes ayant trait à la distribution des déformations dans les corps solides fait ressortir l'intérêt de premier ordre qui s'attache à une étude plus générale non spécialisée à l'unique phénomène de la traction et éclaire d'un jour nouveau les notions classiques admises actuellement au sujet de l'élasticité.

Titre II. — L'auteur examine, en un aperçu synthétique et raisonné, les méthodes d'essais mises à contribution pour se rendre compte des différentes qualités de résistance des métaux.

L'étude des essais de réception proprement dits stipulés par les cahiers des charges s'applique aux métaux le plus ordinairement employés dans les constructions, fers, fontes, aciers, cuivre, laiton, bronze, etc.

Cette étude est précédée de notions générales concernant les essais

d'usines, que ces essais soient exécutés par le producteur lui-même en vue d'obtenir un métal donné ou qu'ils soient exigés par le consommateur au cours ou à la fin de l'élaboration du métal qu'il veut utiliser.

En résumé, ce volume a pour but d'initier le lecteur à cette branche si essentielle de la métallurgie pratique qui traite des règles à adopter dans l'essai des métaux et des unités à prendre, pour cet objet, comme terme de comparaison.

Der Kriegsschauplatz zwischen dem Rhein und der Seine und die Hauptaufgabe seiner Befestigungen, par le major Schön. Vienne, Seidel et Sohn, 92 p. in-8o et une carte. Prix : 3 fr.

Le but de cette étude de géographie militaire est de faire mieux connaître le théâtre de la guerre de 1870 et surtout les changements qui s'y sont produits depuis lors. Elle est écrite moins pour la guerre passée que pour la guerre à venir. Nous y trouvons des indications détaillées soit sur le réseau de routes et de voies ferrées, soit sur les fortifications et leur but, et cela non seulement pour la France et l'Allemagne, mais aussi pour la Suisse et la Belgique. Nos fortifications sur la ligne de l'Aar (Aarberg, Aarburg et Jolimont!) n'y tiennent pas une grande place, mais l'hypothèse d'une opération à travers notre territoire y est assez longuement discutée. L'auteur déclare sans ambages que ni l'un ni l'autre des belligérants ne se fera de scrupules de violer notre neutralité s'il y trouve son intérêt. Tous deux ont tellement renforcé leur frontière qu'une offensive frontale a peu de chances de succès. L'idée d'une offensive débordante, empruntant le terrain neutre, se présente tout naturellement à l'esprit. Si elle s'exécute brusquement, avant que nous soyons prêts, elle a des chances de réussir. Même si nous sommes prêts, l'envahisseur peut préférer avoir contre lui 200 000 hommes de plus et dix forteresses de moins.

D'ailleurs les immenses armées modernes exigent tellement de place pour leur déploiement — l'Allemagne et la France ont chacune près de quatre millions de soldats — qu'il est difficile d'en tirer parti sur la frontière relativement courte de l'Alsace-Lorraine.

D'autre part, les forts d'arrêt élevés par la France le long de notre frontière rendent le succès d'une offensive allemande par la Suisse très problématique. De même les nouveaux ouvrages de Tullingen interdisent à la France l'utilisation des ponts de Bâle. Cependant par des mouvements à plus grande envergure par le plateau suisse, soit l'un soit l'autre des belligérants peut pénétrer au cœur du pays ennemi.

Il est donc probable que l'hypothèse d'une invasion soit de la Suisse, soit de la Belgique, sera sérieusement étudiée par les deux adversaires. Sa mise à exécution dépendra des circonstances du moment, et surtout de notre degré de préparation.

Soyons donc prêts! L.

Attorno a l'imprego de l'artiglieria. 28 p. in-8°. Extrait de la *Rivista d'artiglieria e genio*. Rome, 1903.

L'auteur anonyme de cet article, évidemment un artilleur, fait ressortir dans ces quelques pages l'importance toujours croissante d'une liaison plus intime entre l'artillerie et l'infanterie, du commencement à la fin du combat. C'est, dit-il, lors de l'assaut que l'infanterie a le plus besoin de l'appui de l'artillerie. A ce moment décisif, celle-ci a mieux à faire que de tirer sur des réserves problématiques ou des renforts imaginaires; elle doit à tout prix continuer à tenir l'ennemi sous son feu, même au risque de causer quelques pertes aux troupes amies. En effet, la distance d'assaut ne fût-elle

même que de 200, de 100 ou même de 50 mètres, l'infanterie ne pourra pas à elle seule la franchir sous un feu efficace de l'ennemi ; il faut donc que celui-ci soit jusqu'au dernier moment contrebattu par l'artillerie amie. Quelquefois celle-ci pourra y arriver par le feu de flanc, mais c'est plutôt dans le perfectionnement du matériel qu'il faut chercher la solution. Telle est, en somme, la thèse que soutient, dans un style plein de verve, cette intéressante brochure.

L.

Organica militare, parte dottrinale o teorica, par le général CORTICELLI et le colonel GARIONI, 452 p. in-8°. Camilla et Bertolero, Turin, 1904.

Pour nous, Suisses, tout ouvrage traitant d'organisation militaire a le mérite de l'actualité. Le général Corticelli a déjà publié, il y a quelques années, une étude comparative sur l'organisation des armées italienne, allemande, austro-hongroise, française, russe et suisse. L'ouvrage qu'il offre aujourd'hui au public, en collaboration avec le colonel Garioni, est purement théorique. Les auteurs y discutent successivement tout ce qui concerne l'organisation, soit du personnel, soit du matériel, soit du terrain. Bien qu'écrit plutôt au point de vue des grandes puissances et des armées permanentes, ce livre contient plus d'une page que ceux qui s'intéressent à la réorganisation de notre armée pourront lire avec profit.

Citons en particulier quelques lignes concernant l'effectif de la compagnie d'infanterie, de nature à faire réfléchir ceux qui croient nécessaire de forcer les effectifs : « Au point de vue purement tactique une compagnie de 150-180 hommes est préférable à une de 225-250, parce qu'elle est plus facile à commander. D'autre part les exigences financières et la difficulté de trouver suffisamment de cadres, tendent à faire donner à la compagnie l'effectif maximun compatible avec les exigences tactiques. L'effectif de 250 hommes, admis dans toutes les armées européennes, représente ce maximum ; il serait désirable de pouvoir l'abaisser. »

Les chapitres sur la division et le corps d'armée, le commandement supérieur, l'administration militaire et d'autres encore renferment aussi des passages d'actualité pour nous.

L.

Essais des matériaux hydrauliques, par H. LE CHATELIER, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École des Mines et au Collège de France. Petit in-8° (2 fig.). (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.) Gauthier-Villars, éditeurs. Paris, 1904.

L'habitude de plus en plus générale, dans les grandes administrations de l'Etat ou des Compagnies industrielles, de recevoir sur essais les produits hydrauliques et de ne plus se contenter, comme autrefois, de la garantie que donnaient l'ancienneté et la réputation de certaines fabriques, a conduit à approfondir plus que par le passé les conditions d'essais de ces produits. L'objet de ce petit volume est, tout en décrivant les essais actuellement les plus usités, d'en signaler les points faibles et de recommander quelques modifications à leur apporter.

Cette question des essais intéresse à double titre le fabricant, en premier lieu parce que de ces essais dépend la réception ou la non réception des produits fabriqués par lui ; en outre, parce qu'ils ont une répercussion indirecte sur la fabrication, qui doit être orientée dans une direction ou une autre suivant les conditions imposées. Il y a donc un très grand intérêt à ce que des essais mal compris ne viennent pas porter obstacle à la bonne fabrication. Sur ce point, l'intérêt bien entendu des consommateurs est exactement le même.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 6 | Juin 1904

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les premières opérations sur terre [1].

1. Le commandement russe. — Mise en marche de l'armée de Mandchourie.

L'organisation embarrassée et peu précise du haut commandement, dont la cause doit être cherchée dans les intrigues de Cour, est de longue date une faiblesse de l'armée russe. On l'a constaté dans la guerre contre la Turquie, on le constate aujourd'hui ; nous retrouvons comme alors la désagrégation des formations composant les unités de troupes supérieures.

A l'ouverture des hostilités, le lieutenant-général Liniewitsch commandait les troupes de terre, le vice-amiral Stark les forces navales, sous les ordres du vice-roi de l'Extrême-Orient, amiral et adjudant-général Alexeief. L'armée et le peuple, pour autant qu'ils entrent en ligne de compte en Russie, réclamèrent la remise du commandement en chef au général Kouropatkine. Le tsar s'y prêta d'autant plus volontiers que Kouropatkine était un de ses hommes de confiance.

L'adjudant-général Kouropatkine est de modeste extraction. Sa popularité date de la campagne de Turquie de 1877, qu'il fit

[1] Les noms de lieux ont été ortographiés conformément aux indications de la *Carte du théâtre de la guerre*, Pl. VIII de la livraison d'avril 1904.

(Note du traducteur.)

en qualité de capitaine et chef d'état-major de Skobeleff ; elle s'affirma surtout à la suite de ses écrits sur la campagne, écrits dans lesquels, sans réticences, il démasqua les insuffisances et les défauts de l'armée russe. Plus tard, il prit une part importante aux expéditions contre les Kanats de l'Asie centrale. Bientôt, sa nomination comme ministre de la guerre couronna une carrière dont les succès ne sont dus qu'à lui-même, le hissant à des sommets qu'atteignent rarement en Russie les hommes de sa condition.

Désigné pour le commandement des forces de terre en Extrême-Orient, Kouropatkine exigea et obtint des pouvoirs illimités ; il ne devait être responsable que devant l'empereur. Il organisa son état-major en conséquence et mit à la tête de celui-ci le lieutenant-général Sacharow. Alexeief lui-même, entouré d'un grand état-major de l'armée et de la marine, sous les ordres du lieutenant-général Schilinski, fut ainsi mis à l'écart, sa mission devenant plutôt celle d'un gouverneur civil.

Le lieutenant-général Liniewitsch demeura sous les ordres de Kouropatkine, avec son état-major particulier, à titre de commandant des troupes de la province de l'Amur (extrême-est de la Sibérie). Le même emploi échut, dans le nord de la Mandchourie, au lieutenant-général Wolkow, dont le quartier-général fut installé à Charbin. Le lieutenant-général Tschitschagow reçut le commandement des troupes de protection du Transsibérien, le lieutenant-général Smirnow celui de la place de Port-Arthur, le major-général Artamonow le commandement de Vladivostok.

Les commandants de corps d'armée furent désignés comme suit :

I[er] corps d'armée de Sibérie : lieutenant-général baron Stackelberg.

II[e] corps d'armée de Sibérie : lieutenant-général Zassoulitsch.

III[e] » » » Stössel.

Quant aux troupes sous les ordres de ces officiers, elles furent soumises à de nombreuses fluctuations et chassés-croisés.

Plus tard, le nom de Smirnow disparût de l'ordre de bataille et le lieutenant-général Stössel devint commandant de Port-Arthur. Une de ses divisions (III, Kaschtalinski), passa sous les ordres du général Zassoulitsch. Au milieu d'avril, étaient groupées, en armée mobile :

Les divisions de chasseurs de la Sibérie orientale I, II, III, V, VI et IX, chacune à 12 bataillons, avec 3 batteries de campagne, et 2 brigades d'infanterie à 8 bataillons des 31e et 35e divisions russes. En tout, utilisables pour l'armée de campagne, 88 bataillons, 24 batteries de campagne avec 192 bouches à feu — la question restant indéterminée si cette artillerie peut être comptée au complet — et deux brigades de cosaques, celle de l'Oussouri, commandée par le major-général Kryschanowski, celle de Transbaïcalie, sous les ordres du major-général Mischtschensko. Chaque brigade dispose de sa batterie cosaque à 6 pièces. Enfin, un groupe d'artillerie de montagne de deux batteries à 8 pièces. Cet ensemble d'unités représente une force d'environ 70 000 fusils, 2800 sabres et 220 canons. Le surplus des forces prévues étaient ou non encore mobilisées, ou non encore transportées sur les lieux, ou utilisées comme troupes d'occupation.

Le quartier du général Kouropatkine, arrivé le 26 mars à Charbin, fut, au début d'avril, transféré à Liau-Jang, station de la ligne de la Chine orientale, à 70 km. au sud de Moukden, et à 100 km. au nord de Niutschwang. Liau-Jang, située dans les parages les plus riches et les plus fertiles de la Mandchourie, dispose d'un réseau de routes convenables rayonnant dans toutes les directions.

Kouropatkine fit occuper solidement le port de Niutschwang, à la frontière chinoise, l'arma et le fortifia, malgré la protestation de la Chine et des consuls d'Angleterre et des Etats-Unis. Les passes à l'embouchure du Liau furent barrées par des mines. Les troupes trop disséminées le long des chemins de fer de Charbin à Vladivostok et à Port-Arthur furent rapprochées les unes des autres, de telle façon que la ligne Haitsching-Liau-jang-Moukden fut bientôt la voie de communication principale le long de laquelle s'échelonnèrent les trois corps d'armée sibériens, ainsi que les deux brigades des 31e et 35e divisions russes. La VIIIe division de chasseurs de la Sibérie orientale demeura à Vladivostok, sous les ordres du major-général Artamonow, la IVe, Fok, et la VIIe, Kondratenko, à Port-Arthur, sous les ordres du lieutenant-général Stössel ; de cette dernière, un régiment combiné fut détaché à Niutschwang.

Sur le Jalu, au commencement de mars, avaient été poussées la IIIe division de chasseurs, major-général Kaschtalinski,

et la brigade de cosaques de Transbaïkalie, major-général Mischtschenko. Commandait en chef, le lieutenant-général Zassoulitsch, qui renforça encore ces troupes par une partie de la IVe division de chasseurs, major-général Trussow; le gros de cette dernière resta en échelon à Föng-Hwan-Tschön.

La Ire division de réserve de la Sibérie fut retenue à Charbin comme réserve stratégique. Probablement n'était-elle pas encore prête à marcher.

Dès le commencement d'avril, la fonte des neiges interrompit complètement les envois de renforts par le Transsibérien; la traversée du Baïkal n'était plus possible sur la glace, et ne l'était pas encore par bateau.

La disposition arrêtée par le général Kouropatkine revêtait le caractère d'une concentration sur une position stratégique centrale, de laquelle il lui était facile soit de se porter vers l'ouest sur Föng-hwan-Tschön, au devant d'une offensive japonaise venant du Jalu, soit de faire front au sud contre des débarquements sur la côte est du Liau-Tung, soit, enfin, en repliant son extrême aile droite, de s'opposer aux suites d'un débarquement vers Niutschwang. Des postes occupant les passages sur le Liau-ho couvrirent ses derrières contre les défaillances éventuelles de la neutralité chinoise. Son unique liaison avec sa base d'opération fut ainsi le chemin de fer de Charbin.

L'utilisation des lignes intérieures telle qu'elle s'offre ici à l'armée du général Kouropatkine exige avant tout la mobilité; or celle-ci ne paraît pas pouvoir être obtenue de longtemps, en l'absence d'un train régulièrement organisé. Néanmoins la position paraît convenablement choisie. Même avec l'inconvénient de mouvements offensifs limités, le service des ravitaillements ne permettant pas de s'éloigner de la voie ferrée, l'armée couvre cependant son unique artère vitale et occupe une plaine fertile où elle peut vivre et réunir ses masses pour combattre. L'ennemi, au contraire, est obligé de se présenter en colonnes séparées au sortir des défilés montagneux qu'il doit traverser.

Sur le Jalu, l'avant-garde, très séparée du gros, ne saurait opposer une résistance décisive; elle doit seulement retarder le passage du fleuve. L'armée principale ne peut lui venir en aide; pour les motifs ci-dessus indiqués, elle n'est pas en mesure de s'éloigner autant de sa base de ravitaillement. La distance est

à vol d'oiseau, de 200 km. environ, avec deux massifs montagneux à franchir.

2. Les premiers débarquements. Les Japonais marchent sur le Jalu.

Tout le monde a admis qu'étant données les distances considérables, la Russie mettrait plusieurs mois à réunir en Mandchourie les effectifs nécessaires et à constituer une armée apte aux opérations de guerre; mais que pour débarquer sur le continent asiatique une force de 150 à 200 000 hommes, les Japonais, volontairement ou non, aient eu besoin d'un délai plus long encore, voilà ce dont chacun s'est montré surpris. Dans la presse militaire, des voix isolées avaient fait valoir les difficultés de l'entreprise, mais l'opinion dominante présumait favorablement de l'intelligence et de l'adresse technique des Japonais. Ne savait-on pas avec certitude que la mobilisation de leur armée de campagne ne demandait pas plus de trois semaines pour son complet achèvement, et qu'à l'ouverture des hostilités des fractions de l'armée étaient mobilisées déjà, voire embarquées dans certains ports? On savait aussi que les Japonais disposaient d'une flotte de transport assez nombreuse pour permettre l'embarquement simultané d'une moitié environ des effectifs; et l'on ajoutait que l'excellence des installations de leurs ports garantissait la possibilité de cette opération en un temps très court.

Aussi, lorsque le 9 février, on apprit le succès de la surprise de Port-Arthur, le débarquement à Tschemulpo de la IIe division japonaise et l'occupation de la capitale coréenne, nul ne douta que de nouveaux débarquements de grands corps de troupes allaient suivre et que les Japonais profiteraient adroitement, pour les opérations de terre, de leur préparation plus avancée de la guerre. Ils allaient marcher maintenant sur le Jalu, en même temps prendre pied sur les points les plus appropriés de la côte mandchourienne, et mettre les Russes dans l'alternative ou d'accepter la bataille contre des forces très supérieures, ou d'évacuer la ligne du Jalu et la Mandchourie du sud.

Les difficultés d'exécution de ce programme n'avaient pas été exactement pesées; tout se passa beaucoup plus lentement qu'on ne l'avait prévu.

Les Japonais commencèrent à débarquer à Tschemulpo le 9 février; ils occupèrent aussitôt Séoul, et mirent la main sur le gouvernement et l'administration du pays. Ils ne laissèrent au fantôme d'empereur de Corée, qui avait proclamé sa neutralité, qu'une ombre de pouvoir. Le 22 février, il dut signer en faveur du Japon un traité d'amitié.

Le débarquement à Tschemulpo de la IIe division avec sa cavalerie, son artillerie et ses trains exigea des semaines, car des chaloupes durent établir le va et vient des grands vapeurs à la côte; la place de débarquement était, par surcroît, fort resserrée; la rive était recouverte d'une couche de neige épaisse.

En même temps, d'autres troupes, probablement un régiment combiné, furent dirigées sur Gensan, le plus important des ports coréens de la côte orientale, et de là, comme les troupes de Séoul, formèrent des détachements de couverture vers le nord.

Le 26 février, une avant-garde mixte, venant de Séoul, assiégeait la petite ville de Pjong-jan, à 200 km. plus au nord. C'est un important nœud de routes et un passage de vallée. Là passe la route de Pekin, c'est-à-dire l'unique grande route de Corée, qui, dès la capitale, longeant la côte ouest, tend au Jalu et conduit à Pekin à travers la Mandchourie. La rivière Pai-Tong, venant de l'est, suit la vallée. Des chemins s'embranchent vers l'est, à travers la montagne, conduisant à Gensan; d'autres, dans la direction du sud-ouest, aboutissent au port naturel de Tschun-nam-pho, à 50 km. de là.

Le 5 mars, les Japonais transférèrent leur place de débarquement de Chemulpo à Tschun-nam-pho. Dans les mêmes conditions que la IIe division, furent débarquées en ce lieu la division de la Garde et partie de la XIIe. Gênées par des débâcles de glace et par des tempêtes, les opérations du débarquement durèrent plusieurs semaines.

Sur la côte orientale, un détachement de deux bataillons fut mis à terre dans la baie de Plaksin, à 240 km. au nord-est de Gensan. Il devait occuper les passes de la montagne sur le haut Jalu. Mais une neige d'une telle épaisseur recouvrait encore cette côte boisée et inhospitalière, qu'il dut renoncer à accomplir sa mission et fut rembarqué.

Pjong-jan resta le lieu de rassemblement principal de l'armée japonaise en Corée. L'avant-garde fut bientôt poussée jusque devant Antschou, à 60 km. plus au nord; elle se trouvait là en

présence des cosaques de Mischtschenko qui passaient pour extraordinairement dangereux ; le 29 février déjà, leurs éclaireurs avaient été aperçus près de Pjong-jan. Elle n'eut rien à souffrir de leurs entreprises.

Sur ces entrefaites, des régiments de réserve avaient été envoyés à Fusan, Masampho, Tschemulpo et Séoul afin d'assurer la protection de la base et des communications de l'armée. Au surplus, les Japonais utilisèrent activement le temps pour s'installer solidement dans leur conquête, l'objet de la guerre qu'ils avaient acquis sans sacrifice de sang. L'amélioration des chemins, rendus presque complètement impraticables par la fonte des neiges, exigeait l'établissement de ponts, de chaussées, de rampes, de pavages ; les troupes techniques s'attachèrent à cette besogne avec autant d'habileté que d'énergie. Les conquérants entreprirent immédiatement la construction d'un chemin de fer de campagne de Séoul à Antschou, qu'ils se proposent de continuer jusqu'au Jalu. Le tronçon Fusan-Séoul est poussé avec la plus grande ardeur, de sorte que son exploitation puisse commencer dans le courant de l'été. Les Japonais caressent ainsi l'espoir d'une ligne de chemin de fer construite pendant la campagne même et traversant toute la Corée, 800 km., du sud au nord.

Lorsque les trois divisions, Garde, II^{e} et XII^{e}, formant la première armée japonaise sous les ordres du général Kuroki, eurent été concentrées, leurs communications et le service de ravitaillement par mer et sur terre assurés, l'avant-garde franchit la rivière Tsching-Tschien près d'Antschou. Le mouvement commença le 23 mars. Le 28, les troupes avancées atteignirent Tschöng-Tschu, à 40 km. vers le nord-ouest, où elles repoussèrent, dans le premier engagement un peu vif d'avant-postes, cinq escadrons cosaques commandés par le général Mischtschenko. Sans plus être inquiétée par l'ennemi, l'avant-garde japonaise atteignit le 4 avril Wi-Tschu, sur le Jalu. Depuis longtemps, des éclaireurs avaient signalé les Russes fortifiés derrière le fleuve.

La I^{re} armée japonaise avait eu besoin de treize jours pour franchir les 130 km, qui séparent le Pschön-Tschön du Jalu. Les mauvaises conditions de la voirie ont sans doute obligé les colonnes de marche à se mouvoir fort séparées les unes des autres. On peut admettre que la colonne de division n'a pas exigé moins de 20 km. Il faut ajouter deux intervalles de di-

vision, d'une dizaine de kilomètres chacun, si bien qu'il faut attribuer environ 80 km. à la profondeur de la colonne de marche. Ainsi les dernières unités n'ont guère du mettre moins de six jours pour serrer sur l'avant-garde et quelques jours de plus pour se porter par de mauvais chemins de traverse, soit en amont, soit en aval, sur le front d'attaque. La mise en position de l'artillerie avec les approvisionnements nécessaires de munitions, la préparation et la réunion du matériel de passage, toutes opérations compliquées par l'étendue du front et le mauvais état de la voirie, ont dû prendre un temps prolongé.

C'est affaire de l'avant-garde de couvrir les opérations de cette nature par l'envoi de nombreuses patrouilles, capables, si possible, de porter leur attaque loin en avant, afin de déterminer la position de l'adversaire. De leur côté, les Russes lancèrent des détachements d'exploration au delà du fleuve, chargés de reconnaître les lieux, le moment et la nature des préparatifs de passage des Japonais. Ces dispositions réciproques aboutirent, pendant le mois d'avril, au renouvellement presque quotidien d'escarmouches d'avant-postes.

Le combat de Kalientse le 1er mai 1904.

La grande route de Séoul à Pékin atteint le Jalu, qui fait frontière, à 20 km. environ de son embouchure. Entourée de vieilles murailles, bâtie sur une terrasse avancée de la rive gauche, se trouve en ce point Wi-tschu, une petite localité commerçante de 10 000 habitants. Ici, le fleuve s'élargit, affectant les allures d'un lac et baignant un fouillis d'îles dans l'entremêlement de ses bras ; la distance totale d'une rive à l'autre est de plusieurs kilomètres, en amont comme en aval. La rive mandchoue domine sensiblement la rive coréenne, assez mollement ondulée, offrant ainsi aux Russes, derrière le fleuve, une position naturellement forte.

En face de Wi-tschu, sur un éperon élevé de la rive opposée, est situé le petit village de Kialientsé ; à trois kilomètres en aval, on trouve le bourg mandchou d'Antung. A quelques centaines de mètres en amont de Kialientsé, le Jalu reçoit sur la rive mandchoue le Aï-ho, large affluent dont la vallée est encaissée entre des hauteurs abruptes. Opposé à Kialientsé, sur une colline de la rive gauche, le hameau de Husan (ou Kosan).

Les Russes avaient détruit le pont de Wi-tschu. Ils avaient disposé de deux mois à peu près pour se retrancher sur leurs emplacements, et s'ils avaient utilisé ce délai, ils auraient pu se ménager une position très solidement fortifiée. Mais ils semblent

s'être bornés à l'établissement de simples fossés de tirailleurs.

Le général Zassoulitsch avait reçu l'ordre du généralissime de se servir de sa position pour entraver la marche des Japonais, mais de ne pas s'engager contre des forces supérieures. Peu avant le contact, il avait été renforcé de la VI^{e} division de chasseurs de la Sibérie orientale, commandée par le général Trussow, et poussée jusqu'à Föng-hwan-Tschön. Le 22^{e} régiment, appartenant à cette division, un bataillon du 24^{e} et deux batteries avaient été appelés sur la position du Jalu.

Le 30 avril, celle-ci fut occupée de la façon suivante :

A l'*aile droite*, vers Antung, les 8e et 9e régiments de chasseurs, un bataillon du 24e, une batterie de la IIIe brigade d'artillerie. Dans le prolongement de cette aile, des postes de cosaques surveillaient le fleuve jusqu'à son embouchure.

Au *centre*, vers Kialientsé, faisant front, vis-à-vis de Wi-tschu, au sud et au sud-est, le 12e régiment d'infanterie avec deux batteries de la VIe brigade d'artillerie.

A l'*aile gauche*, le 22e régiment d'infanterie formait un crochet défensif front à l'est. Il occupait des fossés de tirailleurs sur les pentes de la rive droite de l'Ai-ho. Il dispose d'une batterie de la IIIe brigade d'artillerie.

Formaient la *réserve*, retenue au nord-ouest de Kialientsé, le 11e régiment de chasseurs, une batterie de la IIIe brigade d'artillerie, une compagnie de Maxim et le 3e bataillon de sapeurs.

Le total des forces en position, sans compter les unités de Mischtschenko, comprenait ainsi 17 bataillons et 5 batteries de campagne, soit en chiffres ronds 12 500 fusils, 40 bouches à feu et 8 mitrailleuses Maxim.

Les IIe, XIIe divisions et la Garde, dont le groupement forme la Ire armée japonaise sous le général Kuroki, représentaient un ensemble de 36 bataillons, 15 escadrons et 18 batteries de campagne, plus un groupe d'obusiers de 12 cm. et un groupe d'artillerie de montagne; au total, 28 à 30 000 fusils, 1800 sabres et 158 canons. Le 25 avril arrive à Jönampho, à l'embouchure du Jalu, une petite flottille de deux canonnières, *Nji* et *Maja*, deux torpilleurs et deux vapeurs armés en guerre. Les deux canonnières, du type le plus réduit, portaient deux canons de 12 cm.; les autres bâtiments n'avaient que de l'artillerie légère à tir rapide.

Le 26 avril, la flottille remonta le fleuve jusqu'aux environs d'Antung, éloignant de la rive par son feu les faibles détachements russes. Elle put se convaincre qu'au-dessous d'Antung ne se trouvait aucune force ennemie de quelque importance. Elle revint, le soir, à Jönampho.

Le même jour, les avant-gardes de la Garde et de la IIe division occupèrent les îles près de Wi-tschu et en amont; les avant-postes ennemis se replièrent après un léger combat. Cette escarmouche fut accompagnée d'un duel d'artillerie qui s'engagea d'une rive à l'autre et aboutit promptement à réduire

au silence les bouches à feu russes en sensible infériorité numérique.

Le 27 avril, nouveau combat d'artillerie ; les batteries russes parviennent à endommager sérieusement le pont jeté par les Japonais de la rive gauche à l'île Kiuri, au-dessus de Witschu.

Le 28 avril, tandis que la canonnade reprenait, les Japonais lancèrent au delà du fleuve, à quelques kilomètres en amont, un détachement mixte fourni par la Garde ; ce détachement occupa Husan et fit remonter la vallée du Ai-ho à des patrouilles d'exploration. Le 29 avril au matin, le général Kaschtalinski fit marcher contre ce détachement deux bataillons du 22ᵉ régiment et un peloton de chasseurs à cheval (Ochtniki) ; soutenus par le tir de l'artillerie en position à Kialientsé, ils repoussèrent l'ennemi et occupèrent Husan.

Entre temps, sous la protection de ses canons, la IIᵉ division avait purgé de l'ennemi les îles du Jalu en face de Kialientsé et d'Antoung et commencé l'établissement d'un pont. A trois heures du matin, le 30 avril, celui-ci était lancé et la IIᵉ division commençait le passage, prenant pied sur les îles où elle s'établit, de telle façon qu'elle ne fut plus séparée de la terre ferme sur la rive droite que par un bras de rivière étroit. A l'aube, les artilleries de la XIIᵉ division et de la Garde, renforcée par les pièces de position, ouvraient le feu contre le centre russe de Kialientsé. En amont de Wi-tschu furent passés sur l'autre bord de forts détachements de la Garde avec une batterie de montagne. Appuyés par un feu d'artillerie qui flanquait la position russe, ils chassèrent les occupants de Husan.

Tandis que se produisaient ces événements, le lancement du pont sur la longue île de Kurito, au-dessus de Wi-Tschu, était activement poussé ; à huit heures du soir, le travail était achevé et quand l'obscurité fut tombée la XIIᵉ division commença à passer. Sous la protection des détachements de flanqueurs fournis par l'infanterie de la Garde et installés sur les hauteurs de Husan, le mouvement fut poussé pendant la nuit en remontant la rive gauche de l'Aï-ho jusqu'à six kilomètres environ de son embouchure dans le Jalu. Le 1ᵉʳ mai, au lever du jour, les batteries japonaises ouvrirent un feu concentrique à travers le Jalu et le Aï-ho sur le ressaut de Kialientsé ; à 7 h., l'artillerie russe était réduite au silence et l'infanterie chassée des abords immédiats de la rive ; à 7 h. 30, la XIIᵉ division se

portait à l'attaque, franchissait l'Aï-ho par des gués en plusieurs colonnes depuis Husan et en amont vers Lisawen et Tschingon ; à sa gauche, la Garde et la IIe division marchaient sur le centre russe, passant le fleuve sur les ponts, escaladant l'éperon de Kialientsé.

Bientôt, le général Kaschtalinski se vit contraint de chercher une position de repli ; son aile gauche, complètement enveloppée, fut renforcée par le 11e régiment de réserve accouru en hâte. C'était un peu après midi. Déjà le front du 11e régiment devait s'infléchir face au nord. Le général Zassoulitsch ordonna de tenir encore jusqu'à ce que l'aile droite eût pu se reporter en arrière ; elle n'avait pas été sérieusement inquiétée à Antoung et venait de commencer sa retraite. Entourés de trois côtés, les 11e et 12e régiments et la compagnie de Maxim continuèrent la lutte. Leur résistance permit la retraite de l'aile droite et d'une partie de l'artillerie. Finalement, ils durent se frayer leur passage par une attaque à la bayonnette. La route principale était sous le feu des Japonais ; Zassoulitsch perdit la plus grande partie de son artillerie, des pièces à recul sur affût du système français.

Les pertes en hommes étaient importantes. Parmi les morts figuraient le colonel Leining, deux commandants de bataillon du 11e régiment et neuf capitaines du 12e. 22 canons et 8 mitrailleuses Maxim étaient tombés aux mains des vainqueurs. La perte des mitrailleuses facilement transportables en tout terrain, prouve que la retraite a été très précipitée et n'a pas dû s'exécuter dans l'ordre le plus parfait.

Peu de jours après la bataille arrivèrent successivement des deux partis des communications relatives à leurs pertes. Elles se résument dans le tableau suivant :

RUSSES.

Unités.	*Tués.*		*Blessés.*		*Disparus.*		
	Offic.	S.-off. et soldats.	Offic.	S.-off. et soldats.	Offic.	S.-off. et soldats.	Total
9e rég. de chasseurs.	—	—	—	—	—	—	—
10e »	—	—	—	6	—	—	6
11e »	12	206	11	391	2	281	903
12e »	4	266	11	390	2	212	885
22e »	—	18	4	93	—	144	259
Bat. du 24e rég. chas.	—	—	—	—	—	—	—

1re et 2e batt., IIIe brig. art.	—	—	—	—	—	—	—
3e batt., IIIe brig. art.	1	24	3	62	1	—	91
2e » VIe »	—	—	1	38*	2	42	83
3e » » »	—	8	1	15	—	—	24
Cie de mitrailleuses.	1	16	1	38	—	—	56
	18	338	32	1033	7	679	2307

* Y compris les tués.

JAPONAIS.

Divis. de la Garde.	1	20	7	122	—	—	150
IIe division . . .	1	84	13	305	—	—	403
XIIe » . . .	3	76	5	363	—	—	347
	5	180	25	690	—	—	900

Au regard du résultat, les pertes japonaises sont très réduites. Les chiffres paraissent arrondis d'une façon suspecte et pourraient recevoir ultérieurement des compléments. Une double circonstance expliquerait des pertes aussi minimes dans l'attaque d'une position qui, naturellement forte, l'est rendue plus encore par les ressources de l'art : la très grande supériorité en artillerie de l'attaquant, en mesure d'exécuter un tir concentrique sur la position formant un angle saillant, et l'effectif extraordinairement réduit des combattants opposés aux Japonais dans la phase décisive du combat. Zassoulitsch doit avoir eu l'opinion préconçue que l'attaque principale se porterait sur son aile *droite*; de là les sept bataillons qu'il laissa à cette aile et qui, la liste des pertes le démontre, ne furent pas utilisés dans le combat.

La victoire des Japonais sur le Jalu causa dans le monde une surprise non moins considérable que leur victoire navale de Port-Arthur. Un passage de rivière en présence de l'ennemi est toujours une opération militaire compliquée; les Japonais ont mené le leur à bien en s'inspirant du principe de Moltke : mûrir son plan, puis risquer; ils ont soigneusement étudié et préparé l'opération, puis l'ont poussée avec hardiesse et vigueur. La traversée du fleuve eût été plus facile au-dessous de Wi-Tschu, mais les Russes auraient été rejetés sur leur ligne de retraite au lieu d'en être écartés. Le résultat eût été beaucoup moins fructueux.

18 mai 1904. W.

LE

Nouveau canon de campagne à tir rapide

AUX ÉTATS-UNIS

L'une après l'autre, les diverses puissances se décident à faire les sacrifices financiers qu'exige l'adoption de canons de campagne à recul sur affût. Parmi celles qui se sont prononcées tout récemment pour ce système, citons les États-Unis, l'Angleterre et la Hollande. Nous aborderons aujourd'hui l'étude du matériel de États-Unis[1].

Les premières expériences du Département de l'artillerie relatives à des canons de campagne à recul sur affût datent de 1898. L'affût alors en essai comportait un frein de recul à deux cylindres hydrauliques et à ressorts récupérateurs. Comme le nouveau canon français, il était à coulissement sur l'essieu, système offrant cet avantage que le recul de la bouche à feu n'est jamais oblique par rapport au plan vertical passant par l'axe de la flèche. Par contre, il faut, pour pointer en direction, déplacer presque tout l'affût autour d'un centre situé à l'extrémité de la crosse ; il en résulte que le poids à mouvoir est considérable et que l'amplitude du déplacement nécessaire pour changer la direction est relativement grande.

Ce système fut abandonné et on admit le principe de la rotation du berceau autour d'un pivot vertical. Ainsi, le centre de gravité de la masse à déplacer latéralement se trouvant presque directement au-dessus du centre de rotation, un minimum

[1] *The new field artillery*, by captain George W. Burr, ordnance Department U.S.A. « Journal of the United States artillery », nov.-déc. 1903.

d'effort suffit pour produire un mouvement déterminé. En 1900, le Département de l'artillerie proposa une pièce de ce genre, à court recul sur affût, à frein hydraulique à deux cylindres contenant les ressorts récupérateurs, et à bêche rabattable. Bientôt après, il présentait parallèlement un modèle à long recul (1m12), encore à deux cylindres hydrauliques et à ressorts récupérateurs.

Comme mécanisme de culasse : la vis à filets interrompus. La bêche de crosse était rigide. Les projets de ces deux canons étaient dus au capitaine Ch. B. Wheeler, du Département de l'artillerie. En 1901 et en 1902, ces deux pièces prirent part à des essais comparatifs avec des pièces construites soit par des fabriques américaines, soit par des maisons d'Europe. La Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik, de Düsseldorf, avait envoyé un canon à recul sur affût, modèle Ehrhardt, avec vis excentrique Nordenfelt et flèche télescopique.

Les épreuves de tir et de roulement auxquels ces divers canons furent soumis pendant plus d'une année ont été très sérieuses. Plusieurs centaines de coups furent tirés au polygone et en pleins champs dans les conditions les plus variées. Après une première élimination, trois systèmes seulement ont été conservés jusqu'à la fin des expériences : celui de Bethlehem n° 2, celui de Ehrhardt et le canon à long recul sur affût du Département de l'artillerie.

Le résultat du concours fut l'adoption, sous le nom de *canon de 3 pouces, modèle 1902*, de la pièce du Département de l'artillerie, mais avec des modifications essentielles, dûes à l'influence du matériel Ehrhardt, dont on a emprunté les éléments principaux du frein hydraulique, du berceau, la disposition des ressorts récupérateurs, l'arrangement excentrique de la fermeture, etc. Ainsi le canon américain se présente comme un compromis « Ordnance Department-Ehrhardt ».

En effet, le canon soumis aux expériences avait montré au tir une très grande stabilité et donné d'excellents résultats, mais le Bureau de l'artillerie lui reprochait son poids trop considérable, le faible diamètre de ses roues (1m20), d'où une mobilité insuffisante. Il estimait aussi que la vis de fermeture, à filets interrompus sur deux secteurs et à un seul mouvement pour ouvrir ou fermer la culasse, malgré des avantages réels — tels que rapidité de manœuvre supérieure à celle de la vis excen-

trique, plus grande force d'extraction, d'éjection et de rotation, facilité de chargement, volume et poids minimes — ne pouvait être acceptée que si on faisait disparaître tout danger de départ accidentel d'un coup avant que la culasse fût complètement fermée.

Le nouveau canon pèse moins que le premier canon à long recul sur affût ; les roues sont d'un plus fort diamètre (1^m42). La vis de culasse, à filets interrompus, est à percuteur excentrique, d'après le système Ehrhardt ; en outre le percuteur ne peut se porter en avant qu'une fois la culasse fermée. Le frein de recul est à un seul cylindre.

Les particularités du matériel américain sont :

1. Une puissance considérable, bien qu'inférieure à celle du canon français. Le poids du projectile est 6,8 kg. et la vitesse initiale 519 m. [1].

2. Des boucliers très résistants. Quand la partie supérieure en est rabattue, ils s'élèvent moins haut que les roues ; ils sont ainsi peu visibles de loin.

3. Il y a deux manivelles de pointage en hauteur, l'une à la gauche, l'autre à la droite de l'affût, ce qui permet d'accélérer le pointage dans certains cas en faisant pointer en direction par le pointeur et en hauteur par le servant de culasse assis à la droite de l'affût. Pour cela, un niveau de pointage est fixé à la droite du berceau.

4. Le frein de route de l'affût est du côté de la bouche du canon. Lorsque la pièce est en batterie, il ne gêne donc pas les servants assis sur les sièges de la flèche.

5. Chaque affût transporte 4 coups.

6. Les coffres n'ont pas de dossier ; ainsi les servants peuvent facilement monter par l'arrière quand la voiture est en marche.

7. Les roues sont à huilage automatique.

8. Emploi de la cartouche complète.

[1] France : projectile, 7,2 kg ; vitesse initiale, 529 m.

Description du matériel.

BOUCHE A FEU

(Fig. 1 et 2.)

La bouche à feu, en acier au nickel, est à jaquette. Le mécanisme de culasse est une vis à filets interrompus sur deux secteurs. La culasse s'ouvre ou se ferme d'un seul mouvement horizontal imprimé à la manivelle. La vis est disposée un peu

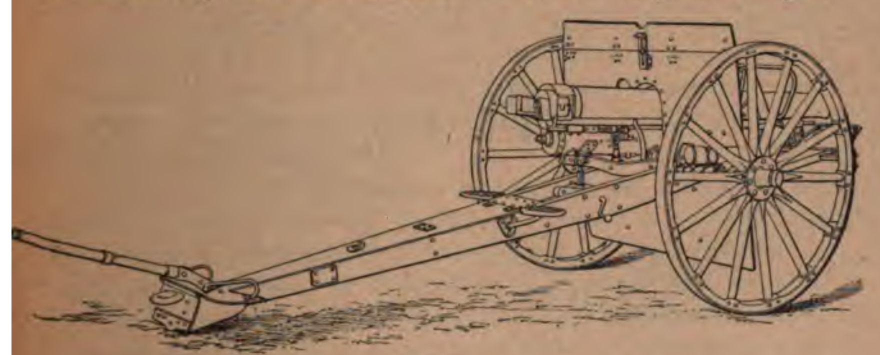

Fig. 1.

excentriquement[1] par rapport à l'axe de l'âme; ainsi un choc de la pointe du percuteur sur l'amorce de la cartouche est impossible au retour de la vis au fond de son logement quand on ferme la culasse. Le percuteur ne se présente vis-à-vis de l'amorce de la cartouche qu'à la fin de la rotation de la vis de fermeture. Dès qu'on tourne la vis pour ouvrir la culasse, il s'écarte de cette position. En outre le percuteur ne peut se porter en avant tant que la culasse est incomplètement fermée.

L'extraction se fait par un anneau entourant le culot de la cartouche. On peut déterminer le départ du coup au moyen d'un tire-feu, mais on se sert originairement pour cela d'un levier qui se trouve à la droite du berceau et reste sans action tant que la bouche à feu n'est pas de retour en batterie. En cas de raté, on réarme le percuteur sans ouvrir la culasse.

La bouche à feu porte en arrière un bras fixé au cylindre du frein; de chaque côté sont des plaques protectrices mettant à l'abri les glissières du berceau auquel elle est agrafée.

[1] Comme au mécanisme de culasse à bloc ogival excentrique Ehrhardt.

AFFÛT

Berceau. — Le berceau, en tôle d'acier, à section transversale en fer à cheval, porte la bouche à feu et renferme le frein de recul. Il est recouvert d'une plaque d'acier, dont les bords, garnis de bronze, forment glissières pour la bouche à feu. Au départ du coup, le cylindre du frein est entraîné en arrière par le bras de la bouche à feu, tandis que le piston, retenu à la partie antérieure du berceau, ne recule pas. Les ressorts récupérateurs, à section rectangulaire, sont au nombre de trois, placés

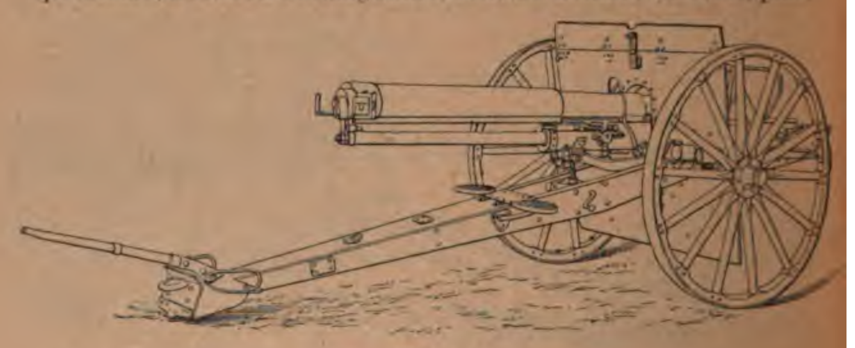

Fig. 2.

bout à bout autour du cylindre. Par le recul, ils sont comprimés contre la partie arrière du berceau. La tension initiale en est suffisante pour ramener la bouche à feu en batterie quand l'élévation est de 15°. La résistance du liquide, augmentée de celle des ressorts, est réglée de façon que les roues ne soient pas soulevées quand on tire avec la bouche à feu horizontale. Un index, à la droite du berceau, permet de mesurer la course de la bouche à feu (1m22).

Le cylindre ne renferme que 3,630 kg de liquide. Il n'y a qu'une seule boîte à étoupes. Le retour en batterie se fait sans à-coup. Le berceau peut recevoir autour d'un pivot un mouvement latéral d'une amplitude de 8 degrés.

Au-dessous du berceau, le porte-berceau peut tourner autour de l'essieu pour le pointage en hauteur. Il porte le mécanisme de pointage en direction.

L'appareil de visée est fixé à la gauche du berceau.

Affût inférieur. — La flèche, formée de deux flasques en acier comprimé, reliés par des plaques et des entretoises, est

pourvue d'une bêche rigide, dont la partie supérieure est disposée de façon que la crosse ne s'enfonce pas trop dans le sol. Le levier de pointage est à rabattement.

Le mécanisme de pointage en hauteur, à vis double, permet de donner des angles variant de —5° à + 15°. On peut le mettre en mouvement à partir des deux côtés de la flèche. Il est complètement protégé et ne se prolonge pas au-dessous des flasques. En marche, les deux mécanismes de pointage sont soulagés au moyen d'un dispositif immobilisant le berceau.

Le siège du pointeur est à la gauche de la flèche. Le servant de culasse mobile, qui a son siège à la droite, met le feu à la pièce. Il peut, grâce à la manivelle de pointage de droite et à un niveau fixé au berceau, effectuer le pointage en hauteur quand il importe de tirer rapidement en changeant l'angle de tir en même temps que la direction.

Des sièges d'essieu permettent le transport de deux servants, Sous chaque siège d'essieu sont deux tubes d'acier contenant chacun une cartouche. L'affût transporte ainsi quatre coups.

Les boucliers, en acier durci, ont une épaisseur de 5,08 mm. Ils se composent de trois plaques : en bas le tablier, le bouclier fixe au-dessus de l'essieu, puis le bouclier à rabattement en haut. Le tablier, suspendu à l'essieu, est relevé sous les marche-pieds pour le roulement.

Les boucliers sont soumis à l'épreuve d'un tir à 91^{m}4 de distance (100 yards) avec le fusil modèle 1903, dont la balle, à chemise d'acier, a une vitesse initiale de 701 m. Les boucliers ne doivent être ni fissurés, ni entamés, ni déformés par ces balles.

L'essieu, en acier, est creux.

Les roues ont un fort diamètre (1^{m}42). Sans qu'il soit nécessaire de les enlever, on peut les huiler par des trous à fermeture automatique. Une certaine quantité d'huile, enfermée dans l'essieu, assure, en outre, le huilage pendant un temps considérable.

Aucune partie du matériel ne dépassant les flasques en dessous, il y a entre les roues, lors du roulement, une hauteur libre d'environ 63 cm.

AVANT-TRAIN

L'avant-train est en métal, sauf le timon et les roues, qui sont les mêmes qu'à l'affût.

La portière du coffre à munitions se rabat en arrière, de façon à former une table. Les cartouches sont disposées horizontalement, le projectile en avant, dans des alvéoles. Bien qu'on puisse placer 39 coups dans les 3 rangées des 13 alvéoles, on n'y met que 36 cartouches ; les trois alvéoles restantes reçoivent des burettes. La profondeur des alvéoles permet d'y loger des cartouches à shrapnels, des cartouches à obus brisants ou des cartouches à obus en fonte, qui sont de longueurs différentes. Le coffre est couvert d'un coussin et muni d'accotoirs. Trois hommes peuvent s'asseoir dessus. Il n'y a point de dossier, afin que les canonniers puissent facilement monter tandis que les voitures sont en mouvement.

CAISSON

L'arrière-train porte un coffre unique semblable à celui de l'avant-train, mais beaucoup plus grand, contenant 70 coups en

5 rangées de 14 cartouches. Le coffre est bien équilibré sur l'essieu; ainsi la pression de la lunette de flèche sur le crochet cheville-ouvrière varie peu, que le coffre soit plein de munitions ou soit vide.

Une servante supporte la flèche quand l'arrière-train est séparé de l'avant-train.

Les roues sont interchangeables avec celles de la voiture-pièce.

Le caisson est relativement court.

Organisation des batteries.

ıouvelle organisation de l'artillerie prévoit des batteries à ·s et à 12 caissons. Les munitions transportées par une ː seraient ainsi de 1432 coups au total, ou de 358 coups ce.

Renseignements numériques.

BOUCHE A FEU		
'	mm.	76,2
·ur de l'âme	en cal.	28
ːur totale	m.	2,23
ıvec mécanisme de culasse	kg.	377
de la bouche à feu	m.	1,22
AFFÛT		
ıvec 4 coups	kg.	627
PIÈCE EN BATTERIE		
ıvec 4 coups	kg.	1004
AVANT-TRAIN		
ıvec 36 coups	kg.	719
ːnent en poids de munitions	%	42,6
VOITURE-PIÈCE		
ıvec 40 coups	kg.	1723
CAISSON		
ːle l'arrière-train avec 70 coups . . .	kg.	1116
nent en poids de munitions	%	53,3
ːlu caisson avec 106 coups	kg.	1835
ːnent en poids de munitions	%	49,1
MUNITIONS		
·l'une cartouche	kg.	8,5
d'un projectile (15 liv.)	kg.	6,804
TIR		
ː initiale	m.	518
avec 15° d'élévation	m.	5715
maximum	m.	6758

Commande de Matériel.

Le Département de l'artillerie a fait une commande de 100 pièces, dont une moitié doit être construite par les arsenaux américains et l'autre par la Rheinische Metallwaaren and Maschinenfabrik.

A l'occasion de cette commande de matériel, le *Militär Wochenblatt* n° 3, 1904, reproduit la note suivante :

« On s'est plaint de ce que la construction de 50 nouvelles pièces de campagne ait été confiée à une fabrique étrangère. Le général de brigade W. Crozier, directeur du matériel, a justifié cette mesure en déclarant qu'il ne s'est trouvé aucune maison américaine prête à fabriquer les pièces dans le délai prescrit.

« La législation en vigueur autorise l'acquisition de matériel de guerre à l'étranger quand des avantages manifestes pour les États-Unis paraissent le rendre convenable. Dans ces dix dernières années, cette commande de 50 pièces est le seul cas où l'on ait fait usage de l'autorisation de la loi. »

(*Army and Navy*, 2019). PAGAN.

ORGANISATION
DES
FORCES COMBATTANTES
DE L'ARMÉE SUISSE

Avant toute autre réforme, il convient de tomber d'accord sur l'organisation proprement dite de l'armée, par quoi j'entends l'encadrement des forces combattantes que peut fournir la nation.

Ce n'est pas que cette réforme soit la plus importante. Une armée convenablement instruite et dont les membres possèdent toutes les qualités militaires affrontera avec succès les périls du champ de bataille nonobstant un fractionnement criticable de ses effectifs. L'organisation des forces militaires et des corps de troupes doit être envisagée sérieusement, mais au point de vue où je me place elle n'est pas un élément essentiel. Aussi parfaite qu'on la suppose, elle sera impuissante à compenser l'insuffisance des qualités morales chez les combattants.

Mais la logique du raisonnement veut que cette question d'organisation soit traitée la première. De même que pour faire un civet il faut un lièvre, pour mettre en valeur les qualités du soldat, il faut une armée.

Tout le monde admet que nos quatre bans actuels ne répondent pas à un système logiquement établi. Ils sont le résultat des circonstances. Quelle est la réforme désirable ?

Les grandes catégories.

Le principal effort doit porter sur l'armée de campagne. Personne ne me demandera de prouver cette élémentaire vérité ; elle va de soi.

Actuellement, notre armée de campagne est composée, dans l'infanterie, des hommes de dix-neuf classes d'âge, groupés en deux catégories : la majeure partie des unités, divisions d'élite, comptant les douze premières classes; une brigade plus un bataillon de carabiniers par corps d'armée, troupes de landwehr Ier ban, comptant les hommes des sept dernières.

Il est difficile, disons mieux, il est impossible de réaliser ainsi la cohésion des efforts. On ne saurait obtenir de la généralité des hommes de 33 à 39 ans qu'ils accomplissent le travail exigible de ceux de 20 à 32 ans. Ils n'ont plus la même souplesse, et s'ils ont conservé l'endurance, la rapidité des mouvements s'est affaiblie.

La différence est d'autant plus sensible que l'entraînement est moindre, soit ensuite des exigences de la vie civile qui imposent des habitudes plus sédentaires aux pères de famille, soit à cause du déchet consécutif à la durée réduite des périodes de convocation et à leur plus grand espacement. Il ne faut donc pas se leurrer de l'illusion d'obtenir, dès la mobilisation, des prestations égales des brigades de landwehr et des divisions d'élite; et cela étant, il ne faut pas les unir dans l'accomplissement d'une tâche qu'elles sont inaptes à poursuivre à égalité de moyens.

Former notre armée de campagne du maximum des forces aptes à la constituer est pour notre petit pays une impérieuse obligation; mais dépasser cette limite serait sacrifier à la folie du nombre et affaiblir nos unités de première ligne au lieu de les raffermir.

Les qualités primordiales d'une armée de campagne sont l'endurance et la mobilité; elles lui sont nécessaires, moins peut-être pour soutenir les efforts du combat que pour surmonter les fatigues de marches souvent prolongées et d'évolutions rapides. L'esprit d'offensive doit lui dicter son action; or qui dit offensive dit marche en avant et volonté de prévenir les actes de l'adversaire.

En Suisse, nous ne saurions trop insister sur cette nécessité. Le fait que notre politique nationale est exclusivement défensive entraîne une confusion dans l'esprit de beaucoup de gens; ils concluent de la politique défensive à la stratégie et à la tactique défensives. C'est un lieu commun de nos absurdes toasts à la patrie que de représenter l'armée fédérale comme défendant le territoire à l'abri des montagnes qui le couvrent; et prenant ces

expressions à la lettre, une foule d'officiers ne voient la défense du sol natal que par l'occupation de « bonnes positions », dûment fortifiées, et depuis lesquelles nos soldats fusillent l'adversaire comme des chasseurs à l'affût. C'est une conception enfantine, à laquelle les expériences de la guerre sud-africaine ont malheureusement donné, dans quelques milieux, un regain de popularité. Par bonheur, la guerre d'Extrême-Orient semble remettre toutes choses à leur place, et nous prouver qu'il n'y a pas de « bonnes positions », qu'il n'y a que de bonnes troupes.

La Suisse, autant que n'importe quelle nation, doit former une armée apte à l'offensive, si elle ne veut subir le sort de toutes les armées dont la défensive fut la ligne de conduite, depuis les excellents soldats impériaux de la France en 1870 jusqu'aux milices boères de 1898. Le général Dufour l'avait bien compris lorsqu'arrêtant en 1856 son plan de campagne contre la Prusse, il s'apprêtait à franchir le Rhin et à porter la guerre sur le territoire étranger. Et sans sortir de Suisse, qui prétendrait que notre armée une fois concentrée doit passivement attendre les attaques de l'ennemi, au lieu de se porter à sa rencontre et de se mettre au bénéfice, pour l'entreprendre, de l'élan que procure une énergique poussée en avant? L'organisation de notre armée de campagne doit être subordonnée à la recherche de l'esprit d'offensive; il faut donc composer cette armée des éléments qui remplissent cette triple condition : l'endurance, la mobilité et la meilleure instruction militaire.

La première de ces conditions peut être remplie par la plupart des individus avant leur quarantième année environ. Les hommes de 30 à 40 ans seront souvent aussi endurants, parfois plus, que les jeunes gens de 20 à 30 ans. Mais passé la moyenne de quarante années, la sélection commence à opérer, et chaque jour nous rapproche du moment où la force de l'âge mûr s'effacera devant la faiblesse du vieillard.

Mais si l'endurance subsiste longtemps, il n'en est pas de même de la mobilité. Celle-ci est l'apanage de la jeunesse, non seulement parce que les membres jeunes jouissent encore de toute leur souplesse, de toute leur élasticité naturelles, mais parce que ces qualités physiques sont entretenues chez la majeure partie des individus par des exercices du corps encore fréquents. Le plus souvent il n'en est plus ainsi chez l'homme qui dépasse de 29 à 30 ans. Devenu père de famille, retenu par les exigences

de sa profession, il ne saurait consacrer aux exercices physiques le temps qu'il leur accordait précédemment. L'entraînement diminue au fur et à mesure de l'avancement en âge, et avec l'entraînement la mobilité, cette exigence essentielle de l'offensive.

Diminue de même l'instruction militaire. Plus l'homme s'éloigne de l'école de recrues, plus s'affaiblit le souvenir de cette instruction. Pendant les premières années, par de fréquents appels sous les drapeaux, on peut maintenir intactes les connaissances acquises et les qualités d'application; mais quand les exigences civiles et de famille prennent le pas sur les nécessités militaires, et que l'Etat se voit contraint de raccourcir et d'espacer ses convocations, l'instruction du soldat s'efface, et exigerait, pour être suffisamment rafraîchie, un stage plus ou moins prolongé de répétition et de réentraînement.

Nous croyons donc qu'en fixant à 32 ans l'âge maximum des soldats du premier ban le législateur de 1874 a choisi la limite extrême, et que les exigences de l'armée de campagne ne comportent pas un âge plus avancé. On peut même se demander si, en moyenne; les hommes de 30 à 32 ans cadrent absolument avec ceux de 20 à 28 ou 29 ans, soit au regard de la mobilité, soit au regard du maintien de leur instruction militaire. Mais il est facile de remédier à ces insuffisances éventuelles. Il suffit de constituer les unités de telle façon que, sur les contrôles, les hommes de 30 à 32 ans viennent en surplus de l'effectif légal. Si donc ils sont insuffisamment entraînés au moment d'une mobilisation, ils constitueront les hommes de remplacement, c'est-à-dire qu'ils seront réentraînés et verront leur instruction militaire rafraîchie sur les places de dépôt où ils seront envoyés.

Les hommes de 33 à 39 ans qui composent actuellement la landwehr I^{er} ban seront distraits des troupes de campagne. Ils formeront le noyau de l'armée défensive, noyau solide, car ils sont encore capables de courtes opérations offensives. Ce sont des hommes dans la force de l'âge, point encore trop éloignés du moment où ils ont reçu leur instruction militaire, et auxquels la maturité d'esprit a imprimé une force de résistance que ne produit pas toujours au même degré la fougue de la jeunesse. Des unités ainsi composées et qu'un entraînement de quelques jours permettrait de remettre en mains sans difficulté majeure, peuvent souvent être utilisées mieux que pour un simple service de défense locale ou de troupes d'étapes. Il faut leur conserver

un encadrement indépendant, et les considérer comme troupes d'occupation des points d'appui importants, ouvrages de fortifications permanentes ou semi-permanentes comme nous en possédons maintenant en divers lieux. Quel plus utile emploi pourrions-nous prévoir de cette landwehr que de lui attribuer la défense de positions fortifiées dans le genre de celles que des manœuvres avec tir réel ont éprouvées au Buchberg et à Jolimont? Elle peut rendre là les mêmes services que les unités de l'élite, et à cet avantage s'ajoute celui de laisser utilisables ces dernières pour les autres opérations de la guerre de campagne. La landwehr devient ainsi, tout en trouvant un emploi plus conforme à sa nature, un utile renfort de l'armée de campagne.

Reste une troisième catégorie d'opérations qui n'exigent plus l'action en grandes unités, et permettent, par conséquent, l'emploi des hommes les moins entraînés tactiquement. Ce sont les opérations de défense étroitement locale, petite guerre, aide fournie aux troupes de couverture, protection de lignes d'étapes, service de police, etc. Nous emploierons ici le *landsturm*, hommes sortis à 40 ans de la landwehr et qui serviront de cadre aux citoyens non recrutés en temps de paix, mais capables de prêter un service armé en temps de guerre. Ces citoyens appartiendront aux classes d'âge de 17 à 48 ans. Avant 17 ans, le jeune homme est encore trop enfant dans la plupart des cas; passé 48 ans, peut-être 50 conformément à la loi actuelle, il ne remplit plus, sauf exception toujours constatable, les conditions corporelles désirables.

Nous obtenons ainsi trois bans, correspondant à trois emplois nettement caractérisés des opérations de guerre :

L'*élite*, armée de campagne, apte à toutes les opérations quelconques, et spécialement à celles qui relèvent de l'offensive stratégique.

La *landwehr*, armée de seconde ligne, apte aux opérations relevant de la défensive en unités d'une certaine importance.

Le *landsturm*, troupe de défense locale et unités attachées aux services de l'arrière.

Il y a quelques mois a paru, en Suisse allemande, une brochure dont la lecture offre un réel intérêt [1]. Elle traite entre au-

[1] *Die Revision der Militärorganisation im Lichte der Landes verteidigung*. Brochure 45 p. Berne, 1904, Haller, libraire-éditeur.

tres les points que nous venons d'aborder. L'auteur admet, lui aussi, la répartition de l'armée en trois catégories, mais il prévoit une élite augmentée de deux classes d'âge et une landwehr augmentée d'une classe, sous déduction de celles maintenues dans l'élite.

La landwehr comprendrait ainsi les hommes de 40 ans. Il n'y a pas d'objection capitale à faire valoir. De 39 à 40 ans, les différences d'aptitudes physiques ne sont le plus souvent pas si considérables que le choix entre ces deux âges ne relève pas de l'arbitraire.

En revanche, les différences s'accusent si l'on compare l'homme de 39 et 40 ans à l'homme de 33 et 34. L'auteur se prononce pour le maintien en landwehr de la classe de 40 ans, parce que les hommes les plus jeunes de cette catégorie ont, dans son système, 35 ans. Il ne rompt pas ainsi avec l'unité physique indispensable et obtient une landwehr de six classes d'âge, ce qui paraît bien un minimum, si l'on veut une armée de seconde ligne sérieusement constituée.

Si, au contraire, on maintient comme époque de la sortie de l'élite l'âge de 32 ans, la landwehr encadrerait les hommes de 40 ans avec ceux de 33. L'unité corporelle ne serait plus la même. La différence des aptitudes physiques paraît ici suffisante pour justifier le passage au troisième ban des hommes de 40 ans. Ce système présente en outre l'avantage d'alléger le landsturm en renforçant son meilleur élément, des hommes encore solides, ayant parcouru toute leur carrière militaire.

Introduire dans l'élite les hommes de 33 et 34 ans paraît plus contestable. Actuellement, on appelle aux cours de répétition dix classes d'âge seulement. Il y a quelques années, les douze classes avaient été appelées, et les unités avaient aussitôt paru d'un maniement plus lourd. C'est pourquoi il a été demandé plus haut que tout en maintenant dans l'élite les hommes de 31 et 32 ans, l'effectif de contrôle fût assez fort pour qu'en cas d'une mobilisation ces soldats fussent retenus au dépôt à titre d'hommes de remplacement et soumis à un réentraînement.

Le maintien dans l'élite de deux classes d'âge plus anciennes encore ajouterait à l'inconvénient signalé. Cet inconvénient s'accroîtrait de toute la diminution d'instruction que subiraient ces hommes du fait de la suppression pour eux des périodes de convocation. Si, comme il en est fortement question, à bon

droit d'ailleurs, ces périodes doivent disparaître pour les hommes de plus de 28 à 29 ans, une mobilisation ramènerait dans le rang, à côté de jeunes gens de 21 et 22 ans, d'instruction et d'entraînement récents, des soldats de 34 ans qui depuis cinq ou six années n'auraient pas reparu sous les drapeaux. Cela paraît difficilement admissible. Ces soldats rendront de beaucoup plus utiles services en améliorant la landwehr, dont ils seront de jeunes éléments, qu'en demeurant dans l'élite à titre de poids relativement lourd, au regard de soldats dans la période active de leur service militaire.

A ce propos, il y a lieu de faire valoir encore un argument de portée accessoire et qui, dans le doute, est de nature à déterminer une décision.

Autant que possible, il est préférable de maintenir ce qui est passé à l'état de tradition lorsque des considérations impérieuses ne sollicitent pas un changement. Voilà trente ans que notre organisation militaire a admis le passage en landwehr à l'âge de 32 ans révolus; par cette mesure, nous avons, en comparaison de toutes les autres armées, augmenté de cinq à six classes d'âge l'effectif de notre armée de première ligne. Nous y étions contraints par nos circonstances particulières. Il ne semble pas que les arguments invoqués pour le changement compensent avec avantages l'inconvénient de rompre une tradition qui a jeté ses racines dans notre population. Il y a assez d'autres habitudes profondément ancrées que nous devrons secouer, sans ajouter celles dont la transformation non seulement n'est pas indispensable mais peut paraître d'une utilité contestable.

Le fractionnement de l'armée de campagne.

Cette question, quoique non essentielle, comme on l'a déjà dit, est très discutée. Il est digne de remarque que notre répartition de l'armée de campagne en quatre corps d'armée soulève des critiques de plus en plus nombreuses.

Nul ne prétendrait revenir aux anciennes divisions de 1874. On admet unanimement qu'elles étaient d'un maniement malcommode, étant alourdies par une dotation de services et de convois disproportionnés aux forces combattantes. Celles-ci étaient insuffisantes pour faire de la division l'unité stratégique; ceux-ci étaient trop encombrants pour laisser à la division la

mobilité qui est de l'essence d'une unité tactique. A paru concluant aussi l'argument de l'impossibilité d'une direction unique portant sur huit unités supérieures.

La division de 1874 est donc définitivement condamnée. Mais le corps d'armée de 1891 est loin d'avoir recueilli l'unanimité des suffrages. On lui adresse de nombreux reproches.

Il a d'abord été mal présenté, insuffisamment discuté et hâtivement voté. Il est impossible de relire le Message introductif de cette création, Message du 29 mai 1891, sans être contraint de confesser la pauvreté de ses développements. Les débats des deux Chambres n'y ont pas suppléé; ils ont été nuls. La seule impression que procure la lecture des documents officiels, à treize années de distance, est l'existence d'une critique de la division de 1874, mais non la démonstration que le corps d'armée adopté fut la meilleure solution. L'unique argument a été l'exemple des grandes armées étrangères. Il ne serait concluant que si notre armée elle-même pouvait être comparée à ces armées. Il n'en est rien. Qu'une armée de quelques centaines de mille combattants soit fractionnée en unités de 40 000 hommes et non de 15 000, cela se conçoit. La direction en est facilitée sans que le commandement soit privé de la multiplicité désirable des combinaisons dans le groupement et l'emploi de ces unités. Mais agir de même pour une armée de 150 000 soldats, c'est compenser désavantageusement les facilités apportées au commandement suprême en réduisant outre mesure, grâce à la rareté des unités supérieures, les combinaisons auxquelles elles devraient pouvoir se prêter. On n'y pourrait parer qu'en disloquant à la mobilisation ces unités que l'on avait formées pendant la paix.

Les Japonais, quelque soit leur esprit d'imitation, n'ont pas cru devoir fractionner leur armée de 250 000 hommes en six corps d'armée. Ils ont formé treize divisions. Jusqu'à présent, à juger par les résultats, ils ne semblent pas s'en être trouvé mal.

On admet, au surplus, que l'un tout au moins de nos quatre corps d'armée se heurterait à des difficultés de réunion qu'il y aurait grand avantage à éviter à l'heure d'une mobilisation, où le travail de l'état-major comporte assez d'imprévu, même quand tout suit un cours normal, sans y ajouter par avance des complications artificielles. Les conditions topographiques de

l'arrondissement du IVe corps d'armée sont telles que depuis longtemps, et avec juste raison, on envisage la transformation de cette unité.

D'une manière générale, on peut reprocher à notre corps d'armée à deux divisions, plus une brigade de landwehr, d'être une unité trop lourde, trop massive, pour permettre à notre armée d'opérations, dans un terrain aussi accidenté que celui des neuf dizièmes du territoire suisse, de fournir son maximum de rendement. Une répartition de l'armée en unités moins disproportionnées que l'ancienne division, mais plus maniables que le corps d'armée actuel paraît possible.

Une transformation est d'ailleurs rendue nécessaire par la disparition de la brigade de landwehr, si l'on admet que l'élite doit seule constituer l'armée de campagne. Cette disparition prive le commandant de corps des forces censées lui fournir le moyen le plus efficace d'intervenir personnellement dans la direction du combat de son unité. Il ne lui reste plus que les batteries de corps.

Le principal argument allégué pour le maintien des corps d'armée est la nécessité de tenir prêts des chefs et des états-majors pour le commandement des unités composées à la mobilisation de plus d'une division. Mais cette condition peut être remplie sans qu'il soit nécessaire de conserver le cadre rigide du corps d'armée actuel. Il est de beaucoup préférable de se réserver la formation d'unités supérieures suivant les nécessités, que de s'exposer, pour parer à ces nécessités, à une dislocation des unités supérieures du temps de paix.

Un projet d'organisation ternaire

Comment corriger notre fractionnement actuel de l'armée de campagne ? Plusieurs propositions ont été émises.

La *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, livraison d'avril 1904, en présente une à laquelle il convient de s'arrêter. C'est, en effet, le système le plus original qui ait été présenté jusqu'ici et le plus développé. Non qu'il paraisse impeccable, mais il est intéressant.

L'auteur qui signe simplement « Un officier supérieur » pose en principe la nécessité du fractionnement ternaire pour toutes

les unités ; il s'ingénie à l'appliquer avec la plus absolue symétrie à tous les échelons de la hiérarchie militaire.

1. L'*état-major d'armée* est prévu par une ordonnance du Conseil fédéral ; il n'y a pas lieu, en ce moment, de s'y arrêter.

2. Le *corps d'armée* disparaît en temps de paix. Sont seulement maintenus deux ou trois états-majors de corps d'armée, composés d'un commandant de corps, d'un chef d'état-major ; deux ou trois officiers de l'état-major général ; un chef de l'artillerie ; un chef du génie ; quelques adjudants et secrétaires d'état-major. Sont, en outre, attribués à ces états-majors les cyclistes, soldats du train, officiers d'ordonnance et les voitures nécessaires.

En temps de guerre, ces commandants supérieurs seraient mis à la tête du corps d'armée formé, suivant les besoins, de deux ou de trois divisions. En temps de paix, ils s'occuperaient de l'organisation et de la direction des grandes manœuvres ; ils seraient les inspecteurs de l'armée et les conseillers du Département militaire fédéral dans toutes les questions importantes intéressant la défense nationale.

3. Les *divisions*, formées des troupes de l'élite, seraient au nombre de six. Elles auraient la composition suivante ;

a) Un état-major ;

b) Trois brigades d'infanterie à trois régiments de trois bataillons, exceptionnellement deux bataillons ; le bataillon est à trois compagnies de trois sections ; la section comporte 70 fusils ;

c) Une brigade de cavalerie de deux régiments à trois escadrons, avec une compagnie de mitrailleurs à cheval ;

d) Une brigade d'artillerie de deux régiments à deux groupes de trois batteries (au total, 12 batteries) ;

e) Un bataillon de sapeurs (deux compagnies de sapeurs avec un train de pont léger, une compagnie de télégraphistes et signaleurs) ;

f) Un lazaret divisionnaire (trois à six ambulances);

g) Un parc de division comprenant quatre compagnies de parc d'artillerie et trois à six compagnies de parc d'infanterie.

4. *Troupes non endivisionnées*, relevant de l'armée :

a) Un régiment d'artillerie de montagne à trois groupes de trois batteries ;

b) Cinq divisions d'artillerie de position ;

c) Un certain nombre de convois de munitions ;

d) Quatre à six équipages de ponts ;

e) Quatre à six lazarets d'armée ;

f) Quatre à six détachements des subsistances ;

g) Des colonnes de parc mobile pour l'artillerie et l'infanterie et le nombre correspondant de parcs de dépôt.

Le projet réserve six bataillons d'élite pour les troupes de forteresse : quatre au Gothard, deux à St-Maurice.

Sur ces bases, l'infanterie de l'élite suppose un effectif de 120 000 à 130 000 hommes, ce qui oblige le maintien dans ses cadres d'une treizième classe d'âge. Même avec cet appoint, explique l'auteur, la brigade ne pourrait comporter plus de huit bataillons ; un des régiments n'en aurait que deux ; cette insuffisance disparaîtrait à la longue avec l'accroissement de la population.

Les bataillons et les régiments seraient sensiblement plus faibles que les unités correspondantes actuelles ; le bataillon serait à 630 fusils au lieu de 800 (effectif de guerre), le régiment à 1890 fusils au lieu de 2400. Mais le perfectionnement des armes à feu portatives assure avec un nombre d'armes plus réduit des résultats supérieurs à ce que l'on obtenait précédemment. En outre, non seulement dans la montagne, mais sur ce que l'on est convenu d'appeler le plateau suisse, si coupé et si couvert, ces petits bataillons jouiront d'une extrême mobilité. L'unité de combat normale sera le régiment d'infanterie, dont la conduite tactique, même dans notre terrain, ne présentera plus une grande difficulté.

En revanche, les brigades et les divisions bénéficieraient d'un sensible renforcement en infanterie. La brigade de huit bataillons comptera 5040 fusils au lieu de 4800 ; la division 15 000 au lieu de 10 400.

L'auteur ajoute de nombreux détails ; il examine la composition de la compagnie et des états-majors d'infanterie ; il publie un tableau de la répartition des bataillons et des régiments entre les cantons, en se basant sur l'effectif de contrôle au 1er janvier 1903 ; il expose les avantages de l'attribution qu'il prévoit des armes spéciales à la division, et de l'abandon à l'armée des divers services qui, actuellement, constituent des services de

corps d'armée. Il conclut en soumettant son projet à l'appréciation de ses camarades et des autorités compétentes.

Qu'il me soit permis de répondre à cette gracieuse invitation. L'objet en vaut la peine, et chacun doit s'efforcer, dans la mesure de ses moyens, d'apporter sa pierre, si petite soit-elle, au nouvel édifice.

Le premier inconvénient que me paraît présenter le projet de la *Monatschrift* est l'exclusion de troupes de montagne. A part les six bataillons de forteresse qui, par suite de la situation en terrain alpestre de nos forts du Gothard et de St-Maurice sont de véritables bataillons alpins, et à part les neuf batteries de montagne prévues, aucune troupe n'est constituée en vue de la guerre de montagne.

C'est une lacune. J'ai la conviction, basée sur les expériences de la Furka, du Bernardin et de Fully, et sur les comparaisons que chacun peut faire en suivant des exercices de chasseurs alpins en France ou d'alpini en Italie, que contre des troupes spécialement entraînées comme celles-là, il ne suffit pas d'alpins d'occasion, insuffisamment formés par des cours de répétition de sept en quatorze. Il faut des bataillons préparés, disposant des outils en vue de la guerre de montagne, des trains et convois nécessaires, et d'une façon générale d'une organisation qui cadre avec leur emploi éventuel.

Ce ne serait d'ailleurs pas des troupes perdues pour l'armée de plaine ; les bataillons de montagne, que les circonstances rendraient inutiles dans les Alpes, pourront toujours être utilisés dans les cadres de cette armée, cela sans préparation spéciale, tandis que l'inverse n'est pas vrai.

Puisque le problème de la réorganisation de nos forces militaires est posé, profitons-en pour introduire dans notre armée de campagne la distinction imposée par nos conditions topographiques entre les unités de plaine et les unités de montagne. Outre les six bataillons prévus par l'écrivain de la *Monatschrift* comme noyau des garnisons du Gothard et de St-Maurice, prévoyons des unités alpines qu'il sera facile de recruter parmi les populations du Valais, des Grisons, de l'Oberland bernois, des Alpes vaudoises, glaronnaises, de Schwytz et du Tessin. Leur nombre sera celui des bataillons disponibles après formation d'une suffisante armée de campagne. Nous aurons ainsi,

fournis par l'élite : 1° l'armée de campagne ; 2° des groupes alpins ; 3° les troupes des forts.

Une seconde objection au système de la *Monatschrift* est l'appel de la classe d'âge de 33 ans. A ce propos, je renvoie aux arguments invoqués au début du présent article.

Est-ce une erreur ? Mais l'impression que laisse la lecture de la *Monatschrift* est que l'auteur a considéré cet appel des hommes de 33 ans non comme un avantage en soi, mais comme une conséquence de son système ternaire ; s'il avait pu autrement, il y aurait renoncé.

A mon avis, mieux vaut atténuer les rigueurs du système que de réduire les qualités de mobilité de nos troupes de première ligne. Ces qualités sont essentielles non seulement au point de vue des opérations, mais à celui de la confiance des chefs dans l'action de leur troupe. Quel que soit le fractionnement des unités, de bons soldats conduits par de bons chefs auront tous les atouts en mains ; de moins bons soldats n'obtiendront pas les mêmes résultats, même si le fractionnement des unités est théoriquement parfait.

Je ne conteste pas les avantages de l'ordre ternaire, et ne nie pas l'excellence du principe posé par notre Règlement d'exercice lorsque son paragraphe 232 conseille d'engager le combat avec une partie des troupes et de se rendre ainsi compte de la situation ; avec une autre partie, de poursuivre le combat conformément à la situation reconnue ; avec une troisième partie, enfin, d'amener, le cas échéant, la décision. C'est l'application de la théorie du fractionnement en profondeur et de l'économie des forces.

Il n'en ressort pas cependant que les trois groupements doivent être nécessairement d'un égal effectif, et qu'ainsi mis en formule le fractionnement en profondeur produira tous ses effets, tandis qu'autrement ceux-ci seront douteux. Qu'un chef de compagnie dispose de trois sections ou de quatre, un commandant de bataillon de quatre compagnies ou de trois, je n'en tourne pas la main. Qu'ils assouplissent convenablement leur unité et qu'ils méritent la confiance de leurs hommes, là est l'important.

J'en reviens ainsi à l'argument déjà présenté : en temps qu'il s'agit des unités subalternes, les avantages du changement

proposé, s'il en offre, ne sont pas tels qu'ils compensent l'inconvénient de rompre la tradition. Nos commandants de bataillons, nos chefs de compagnies, et tous leurs sous-ordres se sont accoutumés au maniement de leurs unités à quatre groupements. Convient-il d'ajouter un élément non indispensable d'hésitation et de tâtontonnement à tous ceux que porte en germe la réorganisation future ? N'oublions pas qu'il s'agirait non seulement de formations tactiques inédites à étudier, et partant d'un nouveau règlement à élaborer ; il faudrait encore examiner une autre et fondamentale répartition des unités entre les cantons ; procéder à d'innombrables transferts d'incorporation ; rétablir tous les contrôles ; réformer le commandement à tous les degrés de la hiérarchie ; transformer l'organisation des trains, etc., etc., cela pour l'avantage incertain de divisions où l'ordre ternaire répondrait aux dernières exigences, non de la tactique, essentiellement variable avec les circonstances, mais de la logique abstraite et de la symétrie.

Où la question devient pratiquement plus intéressante, c'est dans l'organisation des unités supérieures.

S'il importe assez peu pour l'application de l'ordre en profondeur, de fractionner une unité en trois ou en quatre, il est avantageux de ne pas descendre au-dessous de trois. Au moins ne faut-il s'y résoudre que si les inconvénients par ailleurs apparaissaient plus fâcheux encore.

Le système binaire est défectueux en ce qu'il empêche le plus souvent le commandant de tirer de son unité tout le parti possible sans disloquer l'un des deux groupes qui la composent. Brigade à deux régiments, division à deux brigades, le brigadier ou le divisionnaire ne sauraient désigner une avant-garde, constituer une réserve générale, — on pourrait multiplier les éventualités, — sans soustraire aux ordres de son chef une fraction d'une de leurs unités immédiatement subalternes.

Au moins pour l'unité tactique supérieure convient-il, si possible, d'éviter cet inconvénient. Les deux écrits cités dans le présent article sont d'accord sur ce point. Tous deux constituent la future division de telle sorte que son chef puisse se plier à toutes les exigences de la tactique, — cas imprévus réservés — sans déchirer les liens des unités en sous-ordres. Notre organisation actuelle du corps d'armée a répondu déjà à cette préoccupation en adjoignant aux deux divisions d'élite la brigade de

landwehr I. La future division devenant la plus forte unité constituée du temps de paix, sera organisée suivant un système analogue ; son organisation aura soin de rompre avec le mode binaire.

Qu'en sera-t-il de la brigade ? La question est posée depuis longtemps et a donné lieu à de nombreuses propositions.

L'une d'elle supprime simplement le problème en supprimant la brigade : la division serait composée de quatre régiments à trois bataillons ; le divisionnaire jouerait de ceux-ci comme le commandant de bataillon de ses compagnies.

Cette solution peut être défendue par de bons arguments tant que la division ne comporte que douze bataillons. Le divisionnaire assumera sans difficulté le commandement direct de quatre régiments d'infanterie et d'un régiment d'artillerie. Le plus souvent, la transmission des ordres gagnera du temps en évitant l'échelon de la brigade, et la division mieux articulée, sera d'un maniement plus souple et plus aisé. Aussi bien le brigadier n'a-t-il presque jamais sa brigade sous ses ordres.

Les circonstances ne changeraient-elles pas le jour où la division posséderait quinze ou peut-être dix-huit bataillons ? et où, à cette augmentation des forces d'infanterie, la suppression des corps d'armée ajouterait l'augmentation des forces d'artillerie ? Ce ne serait plus alors quatre régiments de fantassins et un régiment d'artilleurs sur lesquels s'étendrait le commandement direct du divisionnaire, mais cinq ou six régiments des premiers et deux régiments des seconds. A ce moment, le fractionnement par brigades, malgré l'inconvénient pour cette unité du mode binaire, paraîtra sans doute un moindre mal que la multiplication excessive de groupements moins importants.

Une opinion estime concilier les deux points de vue en formant la division à quatre régiments de quatre bataillons. Ici encore, la solution ne serait qu'à demi heureuse : ce que la division gagnerait en mobilité par la suppression de la brigade, elle le reperdrait par la plus grande lourdeur du régiment. Ce dernier ne serait pas beaucoup plus maniable que la brigade actuelle, tout en présentant une valeur combattante sensiblement inférieure.

L'auteur de la *Monatschrift* paraît dans le vrai quand il demande que le régiment devienne l'unité de combat de l'infanterie. A ce point de vue, le souci qu'il montre de l'alléger, afin

de le mettre mieux en mesure de remplir sa mission, est justifié. La conduite tactique de nos régiments laisse encore souvent à désirer ; cela tient beaucoup à ce que les commandants de bataillons se considèrent comme trop indépendants et ne s'appliquent pas assez à réaliser le contact entre eux sous les ordres de leur chef. Dans un terrain aussi accidenté que le nôtre, la tâche de ce dernier n'est pas aisée ; elle le sera de moins en moins si l'on prétend donner à nos bataillons de gros effectifs ; elle le sera moins encore si l'on prétend surcharger le régiment d'un quatrième bataillon. Nulle part, si ce n'est en Russie, on n'a cru devoir en venir là ; ce n'est assurément pas sans de justes motifs, que nos conditions topographiques rendent encore plus impérieux pour nous.

C'est ainsi que, tout examiné, nous sommes amené à considérer, dans la division renforcée de l'avenir, le maintien de la brigade à deux régiments comme la meilleure combinaison, ou si l'on préfère, comme celle qui offre le minimum de désavantages. Sans doute, il ne faut pas se faire d'illusion ; le colonel-brigadier continuera à être employé souvent, moins comme chef de sa brigade qu'à titre de commandant d'un secteur ou de chef d'une unité mixte d'occasion. Le cas sera néanmoins un peu moins fréquent dans le cadre d'une division du mode ternaire que dans celle du mode binaire. D'ailleurs l'essentiel, ici comme toujours, sera que le brigadier possède les qualités d'un bon officier supérieur, et quelque soit l'emploi que lui réservera son chef, il aura l'occasion de les faire utilement valoir.

Conclusions.

En résumé, l'organisation qui répondrait le mieux aux desiderata qui viennent d'être exposés, suppose le maintien de nos 106 bataillons d'élite actuels. Ils seraient groupés de façon à former 6 divisions de 15 bataillons, soit, par division, 5 régiments à 3 bataillons, dont quatre formant deux brigades de deux régiments et le cinquième relevant directement du divisionnaire. Resteraient disponibles pour les troupes de montagne et de forteresse, 16 bataillons.

L'effectif de contrôle de l'infanterie d'élite, déduction faite des états-majors des unités supérieures au bataillon, est, au 1[er] janvier, de 113 500 hommes en chiffre rond, soit, par bataillon,

une moyenne de 1070 hommes. Cet effectif représente exactement le chiffre réglementaire de 892 hommes, plus le 20 % comme réserve de remplacement. Il est probable qu'en examinant les contrôles par classe d'âge, on constaterait que cette proportion moyenne de 20 % permettrait, à très peu de chose près, le renvoi au dépôt, au moment de la mobilisation, de tous les hommes de 31 et 32 ans. Ils pourraient ainsi être réentraînés avant de revenir à leurs unités au fur et à mesure des nécessités du remplacement. Ce réentraînement pourrait d'ailleurs être de plus ou moins longue durée, selon l'époque de la mobilisation. Dès le milieu de mai, en effet, nous disposons de 3 à 4000 recrues instruites, du double au commencement de juillet, et de 10 000 environ à fin août.

Sur ces bases, la division compterait 12 000 fusils, au lieu du chiffre actuel de 11 000.

Nos 32 escadrons de dragons et 8 compagnies de guides à 124 hommes pourraient être répartis aux six divisions, sans aucun changement dans le recrutement, à raison de 5 escadrons de 132 hommes. A chaque division serait attribuée une compagnie de mitrailleurs à cheval. La répartition de ces escadrons entre les divisions et les corps d'armée en temps de guerre n'offrirait aucune difficulté.

Les quatre compagnies de guides actuelles, préposées au service des états-majors, seraient maintenues comme troupes d'armée.

Le réarmement de l'artillerie de campagne s'est fait sur la base de 12 régiments à deux groupes de 3 batteries. Chaque division recevrait ainsi deux de ces régiments.

Pas de difficulté non plus dans la répartition des demi-bataillons de sapeurs ni des lazarets. Il y aurait lieu, comme le demande l'article de la *Monatschrift*, d'attribuer à chaque division une compagnie de télégraphistes.

Une nouvelle organisation des compagnies de parc deviendrait nécessaire. Elle le serait, d'ailleurs, même dans l'organisation actuelle. C'est une conséquence de l'adoption du canon à tir rapide.

Les équipages de pont, le détachement de subsistances deviendraient des troupes d'armée, comme actuellement les divisions d'artillerie de position. Leur emploi, en temps de guerre, serait commandé par le groupement des divisions en corps d'armée.

En vue de ce groupement, le noyau des états-majors de corps d'armée, — trois au maximum, — seront prévus dès le temps de paix. Les titulaires des commandements seraient les inspecteurs de l'armée et les directeurs des grandes manœuvres annuelles.

Des seize bataillons encore disponibles, six seraient attribués aux garnisons du Gothard et de St-Maurice, dix formeraient des bataillons alpins.

Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de rien changer d'essentiel à l'organisation de la landwehr I qui deviendrait la landwehr sans autre indication. On peut se demander toutefois si le maintien de la brigade se justifie.

Quant au landsturm, il faut conserver son organisation en petites unités ; quels que soient les multiples emplois auxquels il peut être destiné, aucun ne comporte une unité supérieure au bataillon, et souvent la compagnie est suffisante. Ce qui constitue actuellement le régiment de landwehr II serait appelé à disparaître.

F. Feyler, major.

Pl. XXIII.

Fig. 4. — Tenue de campagne sans le havresac, avec manteau et bande-molletière.

Fig. 5. — Le manteau sur le havresac

En vue d
d'armée, —
de paix. Le
teurs de l'
annuelles.

Des seize
aux garniso
des bataillo

Il ne sem
tiel à l'orga
wehr sans
le maintien

Quant au
petites unit
il peut être
bataillon, e
titue actuel
à disparaîtr

FIG. 1. — Havresac, mod. 98/04. FIG. 2. — Sacoche en peau de veau.
FIG. 3. — Sac tyrolien (Rucksack).

FIG. 1. — Tentes pour deux et pour quatre hommes.

FIG. 2. — Tente pour un groupe.

Bataillon de recrues d'infanterie 2/I.
La demi-section des porteurs de l'uniforme d'essai : teinte verdâtre.

ÉQUIPEMENT et HABILLEMENT

(Planches XXII à XXVII.)

Notre chronique suisse, spécialement en février et avril 1904, décrit les nouveaux effets d'équipement et d'habillement qui iennent d'être mis à l'essai. La Chronique suisse du présent uméro fournit des indications sur la première impression roduite. Les planches ci-jointes nous permettent d'ajouter uelques détails :

La *tunique* offre les avantages suivants :

1. Le col rabattu qui, peut-être, supporterait d'être un peu lus large, de façon à remonter plus haut lorsqu'il est relevé. e col des chasseurs alpins français nous paraît, à cet égard, n modèle digne d'étude. Les recrues que nous avons interro- se déclarent très satisfaites du nouveau col ; elles ont le l'aise et la respiration libre.

etail que la photographie ne fait pas ressortir, le bord du l est passepoilé de rouge ; le devant porte des « miroirs » uges, analogues à ceux du col de la capote actuelle.

2. Abondance de poches. Outre les deux poches de devant, isibles sur la photographie, deux poches à ouverture latérale nt ménagées à g. e et à droite, un peu au-dessus du ceinron, pouvant servir, le cas échéant, de manchon pour les ains. Enfin, derrière, dans le pan de tunique, une vaste poche mblable à celle des blouses des chasseurs. (V. fig. 2.)

3. La tunique est à un rang de boutons. La poitrine est ainsi lus dégagée, ce qui facilite aussi la respiration. Par la grosse haleur, la tunique peut être entièrement déboutonnée et le ceinuron dégrafé (fig. 3).

4. Les manches peuvent être déboutonnées à la hauteur du oignet et retroussées (fig. 3). Au-dessus des boutons, la manhe est entourée d'un étroit liséré rouge.

5. Sans être flottante, la tunique est d'une coupe assez

ample pour supporter, par une température froide, sans gêner les mouvements de l'homme, un gilet de chasse comme vêtement de dessous (fig. 6).

Le *pantalon* de campagne offre, sur le pantalon actuel, les avantages suivants :

1. Il est plus ample le long de la jambe, ce qui assure une plus grande liberté des mouvements.

2. La double rangée de boutons au bas du canon permet de le serrer plus ou moins sur le cou-de-pied. Boutonné au premier rang, il laisse toute liberté au cou-de-pied, tout en maintenant le bas des canons assez haut pour éviter la rapide usure. Boutonné au deuxième rang, il garantit la jambe contre la poussière et peut être introduit dans le brodequin ou entouré d'une bande molletière (fig. 4). Déboutonné, il peut être relevé jusqu'au genou et laisse la jambe libre (fig. 3).

Les soldats que nous avons interrogés se sont déclarés satisfaits de ce pantalon.

Tenue de quartier (fig. 6). Le *gilet de chasse* n'est pas une tenue très esthétique, car l'esthétique n'a rien à faire au quartier ; il est extrêmement pratique ; cela suffit. En tricot d'une grande souplesse, il constitue un vêtement chaud comme vêtement de dessous, et garantit une libre circulation de l'air. L'homme jouit de la plus complète aisance des mouvements.

Le *pantalon de quartier*, en drap léger, peut être utilisé comme caleçon sous le pantalon de campagne. Un peu plus court, il peut plus facilement encore que ce dernier servir dans la marche en montagne, avec l'emploi de la bande molletière.

Le *bonnet de police* qui est un retour, avec perfectionnement, à la coiffure de quartier d'il y a quelques années, est très supérieur à la casquette actuelle. Il est plus léger, ne risque pas de déformation, coiffe mieux. Par le froid, il peut être porté sous le casque ; le revers étant rabattu, il remplit l'office de passe-montagne (fig. 4).

La *coiffure* est plus discutée. Peut-être serait-il possible, sans altérer ses avantages, de lui donner des lignes un peu plus agréables à l'œil. Il est juste d'ajouter, cependant, que si nous étions accoutumés à cette coiffure et que nous voulussions la remplacer par le képi actuel, essentiellement disgracieux, nos critiques seraient sans doute non moins vives.

Les deux modèles, feutre et liège, sont d'un port agréable ;

le second surtout. Il est bien équilibré et ne pèse pour ainsi dire pas sur la tête. Tandis qu'avec le képi en cuir bouilli, le soldat, après une station d'un quart d'heure au soleil, commence à s'éponger le front, le porteur du casque en liège n'est nullement incommodé.

Reste à déterminer la solidité de la coiffure, plus spécialement la solidité de la visière postérieure qui se relève pour le tir couché (fig. 4). Celle du modèle en liège est articulée ; celle du modèle en feutre se relève sans autre. Que deviendra-t-elle, ainsi assouplie, quand la pluie l'aura détrempée ? Les essais nous renseigneront.

Le *manteau* a deux objets : il peut être utilisé comme tel, soit en recouvrant le sac — il affecte alors l'apparence d'une pèlerine — (fig. 5), soit directement sur le vêtement (fig. 4) ; subsidiairement, il peut servir de toile de tente. La planche XXV, 1 reproduit une tente pour deux hommes, à droite ; une tente pour quatre hommes, à gauche. La photographie de la planche XXV, 2 est celle d'une tente pour huit hommes. Cette dernière permet de se rendre compte de la forme qu'affecte le manteau : c'est un simple carré long, percé à peu près au centre d'une ouverture où l'on passe la tête ; un système de cordelettes permet de fixer ce carré d'étoffe autour du corps et des bras.

* * *

La planche XXIV reproduit les trois modèles de havre-sac à l'essai. La fig. 1 est une simple transformation du havre-sac actuel ; la boîte à cartouches, qui occupe la partie postérieure de ce dernier, a été supprimée ; les gaines porte-cartouches sont logées derrière les coussinets d'appui et, au-dessus de ces coussinets, dans le vide qu'ils ménagent entre le dos du sac et les reins. Le sac à pain est arrimé sur le havre-sac.

La fig. 2 est le « Rucksack » fort apprécié des touristes, mais en peau de veau avec ses poils, ce qui lui assure l'imperméabilité parfaite. Une certaine rigidité du dos du sac est assurée par les coussinets d'une part, qui reçoivent les gaines-porte-cartouches comme dans le modèle précédent, et par les piquets de tente, disposés à l'intérieur du havre-sac, à gauche et à droite. Le sac à pain, peut, ici aussi, être arrimé sur le havre-sac. La fermeture de celui-ci est assurée par un couvercle triangulaire qui ferme une ouverture de même forme. Ce modèle est

un peu plus large que le précédent, ce qui obvie à une objection opposée au havre-sac actuel : la paire de souliers, même de forte pointure, peut être disposée au fond du sac dans le sens de la largeur.

Le modèle 2 est d'un poids un peu inférieur au modèle 1.

La fig. 3 est le « Rucksack » ordinaire, en toile, quelque peu renforcé. Il est du même poids que le modèle précédent. Peut-être a-t-il l'inconvénient d'être un peu plus compliqué, comportant un plus grand nombre de boucles et de courroies. Il est aussi moins facile de disposer le contenu avec quelque ordre. Son imperméabilité sera déterminée par les essais.

Comme couleur de l'uniforme, les modèles expérimentés comportent deux teintes : une teinte jaune-verdâtre et une teinte gris d'acier. L'une et l'autre sont peu apparentes sur notre sol. C'est encore aux essais prolongés qu'il faudra demander une réponse à la question de solidité des teintes.

Les planches XXVI et XXVII montrent comme insigne de sous-officier de petits galons verticaux sur l'avant-bras. Ces insignes n'ont rien d'officiel. Ils ont été adoptés seulement pour la durée des essais. La question des insignes, tant pour les officiers que pour les sous-officiers, est réservée.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les nouveaux équipements et habillements. — Le service militaire des instituteurs. — La société de gymnastique et l'instruction militaire préparatoire. — Expériences de mobilisation.

Les essais avec les nouveaux équipements et habillements ont commencé dans les divisions I et IV, aux écoles de tir de Wallenstadt et au Gothard. Les effets sont conformes à la description qu'en a donnée la *Revue militaire suisse* dans la chronique suisse d'avril. On trouve du reste dans ce numéro des planches qui complètent ce qui a été dit précédemment.

La première impression, car ce n'est que d'une impression qu'il peut être question, les essais venant à peine de commencer, est bonne ; elle est meilleure qu'on ne pouvait le penser. A vrai dire, on trouve la coiffure « pompier » ; par quoi on entend qu'elle ressemble à une coiffure de pompier. C'est possible, puisque les pompiers portent des casques, et que la coiffure mise à l'essai affiche la forme générale d'un casque. Mais c'est un casque d'une forme spéciale, en quelque sorte internationale, puisqu'elle est copiée sur la forme des coiffures des troupes coloniales que portent les troupes de presque tous les Etats à colonies. Cette coiffure a tous les avantages du casque : elle repose normalement sur la tête ; son poids est réparti rationnellement ; elle protège les yeux, la nuque et les oreilles et, de plus, elle est très légère. Suivant que ce casque est fait en liège ou en feutre, qu'il est de petite ou de grande dimension, son poids oscille entre 200 et 220 grammes, tandis que le poids de la coiffure actuelle (képi), atteint 400 grammes. C'est bien un avantage.

Et puis il faut se méfier des parti-pris et ne pas se laisser aller à une impression. Ce qui doit déterminer le choix d'une coiffure, ce n'est pas le goût personnel qu'on peut avoir pour telle ou telle forme plus coquette, plus gracieuse qu'une autre ; c'est la valeur de cette coiffure, au point de vue militaire, et la manière dont elle remplit son but : protéger la tête contre la chaleur ou le froid, contre la pluie, etc. ; à ces divers égards, il semble que le casque léger à l'essai soit une bonne coiffure.

Mais, je le répète, ce n'est qu'une première impression. Il est néanmoins

intéressant et utile de la noter, et d'observer les modifications qu'elle pourra subir au cours des expériences.

D'une manière générale, il ne faut s'emballer ni dans un sens, ni dans un autre. Ce ne sont pas des préférences personnelles qui doivent l'emporter. La réforme projetée a pour but de donner au soldat un habillement et un équipement plus conformes à leur usage, plus commodes, plus légers, qui le protègent mieux contre toutes les intempéries, etc. ; si le reste peut être obtenu par surcroît, tant mieux.

Le public regarde, juge à sa manière, et conclut que *ça* ne lui plaît pas; à son avis ça manque de grâce et de panache ; et le public aime le panache ; il ne se rend pas compte de la souffrance qu'éprouve le soldat à marcher serré dans une tunique à col droit, coiffé de l'abominable coiffure qu'est le képi actuel, chargé d'un lourd bagage, par un ardent soleil et avec la perspective d'une étape de plus de trente kilomètres. Celui qui a dû subir cette épreuve juge autrement, j'en ai recueilli d'assez nombreuses preuves.

* * *

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* se souviennent peut-être que j'ai, à plus d'une reprise, soutenu que les instituteurs devaient être astreints à servir, comme tous les citoyens valides, et obtenir de servir comme simples soldats ou dans un grade, suivant leurs goûts ou leurs aptitudes.

Je sais que ces idées ne sont par partout favorablement accueillies et que, même parmi le corps des instituteurs il s'est trouvé, dans le canton de Vaud en particulier, une majorité, en 1898, pour demander l'exemption des instituteurs de tout service après qu'ils auraient satisfait aux obligations légales, c'est-à-dire fait une école de recrue.

Je sais aussi que dans ce même canton le service militaire occasionnerait dans certains cas des charges financières, soit aux instituteurs eux-mêmes, soit aux communes, suivant que les frais de remplacement seraient supportés par les uns ou par les autres. Mais je crois que ces frais pourraient être évités ou, du moins, considérablement diminués si l'on employait aux remplacements les élèves les plus avancés de l'Ecole normale, ou s'ils rentraient dans l'allocation que la Confédération sert aux cantons pour l'école primaire.

On exige que les instituteurs préparent leurs élèves au service militaire, soit au moyen de l'enseignement des connaissances civiques, soit par la gymnastique. Comment veut-on qu'ils s'y appliquent avec conviction s'ils ne connaissent le service qu'imparfaitement pour y avoir fait un passage rapide, et s'ils n'en ont vu souvent que les mauvais côtés ?

Combien plus vivant serait cet enseignement et combien plus grand le prestige de ceux qui le donneraient, s'ils pouvaient parler par expérience, revêtus d'un grade ou exerçant un commandement.

J'espère toujours que petit à petit ces idées, qui ne m'appartiennent d'ailleurs pas exclusivement, feront leur chemin, et que nous verrons bientôt nos jeunes instituteurs figurer honorablement parmi les chefs de nos milices.

J'ai éprouvé une réelle satisfaction à la lecture des décisions prises le 15 mai à Berne, par les délégués des instituteurs bernois, et que je reproduis ci-après :

1. L'armée suisse doit sa valeur en grande partie à l'école populaire.

2. Notre armée, comme aussi tous les établissements d'instruction publique, ont intérêt à ce que les instituteurs enseignant à tous les degrés soient incorporés dans l'armée avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.

3. L'instituteur appelé au service ou à des cours ordinaires n'a pas à s'occuper de son remplacement ni à en supporter les frais.

4. La direction de l'instruction publique sera invitée à accorder pour l'avenir — comme elle l'a fait en 1903 — un congé à tous les instituteurs appelés à un service ordinaire.

5. L'instituteur doit pouvoir accomplir tout service régulier tombant dans la période du 1[er] avril au 31 octobre. Pour les cours ayant lieu en hiver (1[er] novembre au 31 mars), il y aura lieu de demander l'application de l'art. 2, litt. *e*, de l'organisation militaire (dispense de service).

6. Si les autorités municipales ou scolaires demandaient un remplacement, ce droit ne pourrait pas leur être contesté, mais elles auraient à repourvoir aux frais du dit remplacement.

7. Si la question des frais de remplacement des instituteurs ne pouvait être résolue dans un sens favorable au corps enseignant, le comité central serait autorisé à soutenir financièrement une action juridique ayant pour but de créer un précédent.

8. Le comité fera le nécessaire en vue d'une solution conforme à ces conclusions.

Les instituteurs de Glaris ont pris des conclusions analogues.

* * *

De l'école à la gymnastique il n'y a qu'un pas ; je le franchis sans transition.

Le jour où les instituteurs bernois avaient leur assemblée à Berne, la société fédérale de gymnastique tenait dans la même ville une assemblée générale de délégués. On s'y est occupé de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes gens, sur la base des propositions du comité central :

1. L'enseignement de la gymnastique dans les écoles doit être garanti et développé par la nouvelle constitution militaire.

2. Il doit être déclaré obligatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans.

3. Les examens de recrues doivent porter également sur la capacité physique.

4. La Société fédérale de gymnastique offre à la Confédération de collaborer, avec son organisation, à l'application de l'éducation corporelle obligatoire.

Ces propositions ont eu l'assentiment de l'assemblée, et le colonel Gutzwiller, 1er secrétaire du Département militaire de la Confédération suisse, qui assistait à la réunion, a pu annoncer que le projet de réorganisation militaire qui serait publié sous peu, donnerait satisfaction aux vœux de l'assemblée. Enfin celle-ci a adopté une proposition d'un de ses membres disant que l'enseignement préparatoire militaire doit être la base de la réédification de l'organisation militaire.

Tout cela est très bien, et je crois, en effet, que l'instruction préparatoire doit venir au secours d'une instruction militaire qui sera toujours de trop courte durée. Mais il faudra que cette instruction soit obligatoire et poursuivie jusqu'au moment où le jeune homme sera appelé au service comme recrue.

Pour réaliser un tel programme il y aura à vaincre de grandes difficultés.

Il est à craindre que cette instruction préparatoire qui, pour être fructueuse, devra se poursuivre depuis la 14e ou la 15e année, pendant 4 ou 5 ans, ne soit une entrave sérieuse aux apprentissages et, en un mot, à la préparation à la vie civile, et que, malgré l'obligation, elle ne réunisse pas à atteindre tous les jeunes gens aptes à servir.

Quant à l'instruction préparatoire volontaire, elle n'a pas rendu, je crois des services en rapport avec les sacrifices qu'elle a coûtés. A Zurich, le canton la subventionnait assez largement et les cadres, alléchés par le supplément de gain qu'elle leur procurait, y mettait un zèle qui n'était pas entièrement désintéressé. En sera-t-il toujours ainsi, à présent que la coopération financière du canton a cessé ?

Puis, cette instruction, somme toute, n'a jamais atteint qu'une minime fraction du contingent annuel et son influence sur l'instruction de l'armée n'a pas été considérable.

Je crois donc cette institution destinée à disparaître.

J'ai lu quelque part qu'on avait discuté aussi la convenance d'adjoindre à la gymnastique l'enseignement du tir. Cela ne fait pour moi pas de doute que l'on doive faire entrer le tir dans le programme de l'enseignement militaire préparatoire. Quand les jeunes gens se présenteront au service assouplis par la gymnastique et préparés au tir, la tâche des instructeurs militaires sera bien facilitée, et ces derniers pourront consacrer à l'enseignement tactique le temps devenu disponible.

* * *

La *Liberté* (de Fribourg) publie une assez longue correspondance qui lui est adressée de Sion, et qui a tout l'air d'avoir été inspirée ou écrite par quelqu'un ayant des attaches avec les autorités militaires. Il s'agit dans cette correspondance de l'essai de mobilisation qui sera tenté cette année, dans les III^e et IV^e corps d'armée comme préparation à une mobilisation de guerre.

Il est évident, en effet, que cette mobilisation ne peut pas avoir tous les caractères qu'elle revêtirait au moment d'une déclaration de guerre, où elle peut être ordonnée d'une manière assez soudaine ; tandis que dans le cas particulier les troupes à mobiliser savent déjà, par les publications militaires, le moment, le jour même où elles entreront au service, en sorte qu'elles s'y préparent longtemps d'avance.

On nous dit que le Département militaire du canton du Valais estime qu'un essai de mobilisation ainsi fait n'est ni utile, ni opportun, n'ayant ni le secret ni l'imprévu qu'il faudrait ; je crois que ce gouvernement cantonal n'est pas le seul qui, ensuite d'enquête faite par l'autorité militaire fédérale, se soit prononcé contre cet essai.

Toutefois, il ne pouvait y avoir danger à le tenter, et l'on a bien fait de s'y décider ; si les enseignements qui en découleront ne sont pas de nature à compenser la perturbation inévitable dans des habitudes dès longtemps prises, on pourra y renoncer pour l'avenir.

Les officiers que ces exercices spéciaux intéressent feront bien de les suivre attentivement ; ils seront certainement instructifs à plus d'un titre.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Dans l'Afrique allemande sud-occidentale. — Nos aérostiers. — Quelques livres.

Le mois de mai nous a procuré de nouvelles mutations dans les hauts emplois de l'armée. En premier lieu, un nouvel inspecteur général pour la III^e inspection d'armée, à Hanovre, en la personne du général d'infanterie v. Lindequist, successeur du défunt feld-maréchal comte Waldersee. Lindequist a été commandant du XVIII^e corps d'armée créé à Francfort s. M. en 1899, après avoir commandé le XIII^e à Stuttgart. Il est d'origine suédoise ; son père était officier dans le régiment d'infanterie de la reine sous Bernadotte et a combattu en 1813 contre Napoléon I^{er}. Ce régiment fut incorporé en 1815 à l'armée prussienne et devint le 34^e régiment qu'il est encore. Lindequist fils naquit à Juliers, province rhénane, en 1838, et entra en 1857

comme lieutenant au régiment des Grenadiers Empereur Alexandre. Il a parcouru une belle carrière, pris part à trois campagnes, fut aide de camp du roi Guillaume Ier, plus tard adjudant général, et commanda une division d'infanterie de la Garde.

Le successeur du général v. Lindequist à Francfort s. M. est le lieutenant-général v. Eichhorn. Hermann v. Eichhorn, né en 1848, à Breslau, entra en avril 1866 au 2e régiment de la Garde à pied, fit la campagne de Bohême, essentiellement la bataille de Königgratz, et fut nommé lieutenant en septembre 1866. Dans la campagne contre la France, il fut adjudant dans l'infanterie de Landwehr de la Garde, et fit les sièges de Strasbourg et de Paris; il prit part à la bataille du Mont Valérien. Il visita plus tard l'Académie de guerre. Nous le voyons en 1883 à l'Etat-major général où il est chef d'une section en 1891. Dés lors, il passe par les grades d'usage pour arriver en 1901, comme lieutenant-général, au commandement de la 9e division à Glogau. Son successeur est le lieutenant-général v. Wedel de la 8e brigade d'infanterie à Gnesen.

Le nouveau gouverneur de la maison des Invalides est le gouverneur de Mayence, le lieutenant-général Frhr. v. Schele, qui appartient à la cavalerie. Il est sorti du 6e dragons. En 1866, il était officier d'ordonnance du général v. Fliess à la bataille de Langensalza. En 1891, nous le trouvons comme chef de section au ministère de la guerre. En 1892, v. Schele fut nommé gouverneur de l'Afrique orientale allemande, d'abord ad interim, puis, l'année suivante, à titre définitif avec promotion au grade de colonel. En 1893 et 1894, il combattit avec succès contre les Wahehe et Uhehe, des tribus de la région. L'Empereur lui conféra l'ordre pour le mérite et le nomma son aide de camp, rares distinctions. Plus tard, nous voyons v. Schele, commandant d'une brigade de cavalerie, inspecteur de la 3e inspection de cavalerie, enfin, en 1903, gouverneur de la maison des Invalides, à Berlin. Son successeur est le lieutenant-général v. Voigt, commandant de la 14e division à Düsseldorf, remplacé ad interim par le major-général v. Sperling, commandant la 37e brigade d'infanterie à Oldenbourg.

Le commandant de la 34e division à Metz, lieutenant-général v. Hochwächter, a donné sa démission. Il appartient à l'infanterie Son successeur est le lieutenant-général v. Uslar, sorti de l'infanterie du royaume de Hanovre.

Le commandant de Königsberg, major-général v. Krogh, et de Danzig, major-général v. Horn, ont obtenu le rang de lieutenants-généraux.

Le 17 mai, d'autres mutations ont été publiées, mais qui ne concernent pas les plus hauts emplois.

* * *

Les événements en Afrique sud-occidentale ont eu comme conséquence l'envoi d'un renfort considérable de troupes, et la désignation d'un général

comme commandant en chef. C'est le lieutenant-général Lothar von Trotha, qui commandait jusqu'ici la 16e division à Trèves. Il est sorti du 2e régiment de la Garde à pied, où il était entré au mois de novembre 1865. Il prit part à la campagne contre l'Autriche, et pour s'être distingué dans la bataille de Königgrätz, fut promu lieutenant en second hors tour. Plus tard, transféré au régiment n° 47, il fit la campagne de France dans l'armée du prince royal, combattit à Wissembourg, à Frœschwiler, à Sedan, devant Paris, au Mont Valérien. Il fut décoré de la croix de fer de 2e classe. En 1877, il fut promu capitaine ; en 1879, transféré au régiment des Grenadiers Empereur François de la Garde. Comme major, il prit le commandement des chasseurs n° 9, à Ratzebourg ; en 1894, détaché au ministère des affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*), il remplaça le gouverneur de l'Afrique orientale et commanda les troupes d'occupation. Il reçut les épées à l'ordre de la couronne IIIe classe. Rentré colonel en Europe, il reçoit le régiment d'infanterie n° 48, à Cüstrin, et en 1900, comme major-général, une brigade d'infanterie, la 72e à Deutsch-Eylau. Trotha prit part à l'expédition de 1900 en Asie orientale, comme commandant de la 1re brigade d'infanterie de l'Asie orientale et fut décoré de l'aigle rouge 2e classe aux épées. A son retour, il reçoit encore une brigade à Torgau.

Son chef d'état-major est le lieutenant-colonel Chales de Beaulieu, de l'infanterie de la Garde. Il a appartenu à l'état-major général, à la fin comme chef de la section centrale.

Le général v. Trotha dispose d'un nombreux personnel qui lui est spécialement attribué. Outre son chef d'état-major général, il a sous ses ordres trois officiers qui se trouvent déjà en Afrique. Il dispose de deux aides de camp. La section des signaux comporte six officiers. A l'intendance de campagne deux employés supérieurs. A la justice militaire un « Oberkriegsgerichtsrath ». Il faut ajouter un dépôt de chevaux avec six officiers, un dépôt d'artillerie (deux officiers), un dépôt d'habillement, une administration des vivres (*Feldproviantamt*). On a renforcé le commandement des étapes et le parc des munitions.

Comme troupe, le corps d'expédition comprend deux régiments de campagne, chacun à trois bataillons, et un détachement de parc.

Le 2e régiment de campagne est commandé par le colonel Deimling, de l'état-major général.

Le prédécesseur du général v. Trotha, comme gouverneur, colonel Leutwein, est resté en Afrique ; on avait dit d'abord qu'il rentrerait en Europe. Il avait eu sous ses ordres : la subdivision Estorff, la subdivision principale (Hauptabtheilung), la subdivision du nord et celle de l'est. Il nous en coûtera encore beaucoup de temps et de forces pour étouffer tout à fait l'émeute et rétablir l'ordre.

* * *

Il y a eu vingt ans ces jours-ci que furent créées nos troupes d'aérostiers. Que de progrès accomplis depuis cette époque ! Nous pouvons nous rendre cette justice que dans le domaine des ballons captifs, notre ballon cerf-volant tient la tête du matériel en usage.

* * *

Parmi les livres, vient de paraître, un nouveau volume de : *Die Heere und Flotten der Gegenwart*, 3e édition, par le lieutenant-général z. D. v. d. Bœck ; le nouveau volume est consacré à l'armée allemande. L'ensemble de la publication est sous la direction du major-général Zepelin. Le volume comprend trois parties : l'organisation de l'armée, l'armée permanente, les employés militaires ; puis les troupes de couverture. Mérite en outre d'être cité : *Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des preussischen Heeres*. Rédigé par le Grand Etat-major, section II, 6e livraison : *Le service de la cavalerie prussienne avant 1806*, par le capitaine Jany. On peut se convaincre que la cavalerie prussienne ne valait pas grand'chose à cette époque fertile en catastrophes.

Ces jours-ci également a paru la nouvelle édition de l'*Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise pour 1904*.

J'aurai l'occasion d'y revenir.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

† Le feld-maréchal duc de Cambridge. — Démission. — Budget et réformes militaires. — Réarmement de l'artillerie. — *Army Journal of The British Empire*. — Tentative de purification. — L'armée des Indes.

Le 17 mars dernier est mort à Gloucester House le feld-maréchal duc de Cambridge, général en chef de l'armée britannique pendant environ 40 ans. C'était un arrière-petit-fils du roi George III et cousin de la reine Victoria, né à Hanovre le 26 mars 1819. En 1837, il était colonel, puis devint major-général en 1845, lieutenant-général en 1854 et feld-maréchal en 1862. C'est en 1856 qu'il fut désigné pour remplacer le vicomte Hardinge dans la charge de commandant en chef ; il exerça dès ce moment-là ce haut commandement quoiqu'en réalité il n'ait reçu ses lettres patentes qu'en 1887. Il donna sa démission en 1895.

Pendant son long commandement, le duc de Cambridge a fait subir à l'organisation de l'armée britannique d'importants changements. C'est alors que s'opéra notamment la transformation du service à long terme en service de plus courte durée et que l'ancien système de recrutement régimentaire fit place au recrutement territorial. Le défunt fut remplacé dans sa charge

par le vicomte Wolseley auquel succéda lord Roberts, le dernier des généraux en chef.

Le duc de Cambridge s'était depuis longtemps retiré de la vie militaire. D'autres, plus jeunes, se retirent à leur tour quand on pouvait espérer les voir encore longtemps à la brèche. Tout d'abord le major-général R. G. Kekerdich, le brillant défenseur de Kimberley, âgé de 50 ans seulement, puis le major-général Sir W. F. Gatacre, qui a servi entre autres au Soudan en 1898, puis a commandé la 3e division dans la guerre sud-africaine et allait être mis à la tête de la 10e division à Colchester.

* * *

Une erreur de plume m'a fait dire dans ma dernière chronique que le 4e corps d'armée allait disparaître. Il s'agit simplement d'un changement de commandement : Le général Lord Grenfell a été transféré en Irlande à la tête du 3e corps, où il prend la succession du duc de Connaught, nommé inspecteur général de l'armée. Le 4e corps est commandé actuellement par le major-général L. S. Oliphant.

* * *

M. Arnold-Forster persévère dans la voie des simplifications. Il est arrivé à opérer une économie de 8 300 000 liv. st. sur le budget de l'année 1904-05, en réduisant, il est vrai, le nombre total des hommes de 8761. En effet, le budget nouveau se monte à 28 900 000 liv. st. au lieu 34 500 000 liv. st. plus 2 700 000 liv. st. de crédits supplémentaires pour l'année 1903-04. Quant aux hommes, leur nombre est de 227 000 au lieu de 235 761. La diminution provient de ce que 4200 hommes nécessaires aux garnisons du sud de l'Afrique ont été comptés dans les effectifs ordinaires ; pour le reste (4561 hommes), la diminution provient du transfert de trois batteries d'artillerie de campagne à l'armée des Indes, de la réduction de l'effectif des régiments de gardes à pied (sauf les gardes irlandaises) et de certains régiments d'infanterie de ligne en Grande-Bretagne et dans le sud de l'Afrique. D'autre part, il y a lieu de signaler de légères augmentations dans les troupes sanitaires et dans le commissariat.

A titre de comparaison, je donne ci-dessous un tableau des effectifs de paix et de guerre de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France et de l'Italie et des budgets de la guerre de ces puissances.

	Paix	Guerre		Budget
Grande-Bretagne	227,000	envir. 300,000 =	(1904-05)	28,900,000 liv. st.
Allemagne	600,000	» 3,224,000 =	(1903-04)	31,880,455 »
Autriche	325,245	» 2,000,000 =	(1903)	17,493,633 »
France	602,120	» 3,200,000 =	(1904)	27,053,196 »
Italie	225,637	» 1,900,000 =	(1903-04)	11,277,556 »

Il est facile de voir par ces chiffres que l'armée britannique coûte au

pays bien davantage que celles des autres puissances comparativement à leur effectif. Cette considération, ainsi que la réduction du nombre des soldats, les difficultés que rencontre le recrutement (10,414 recrues de moins que le précédent exercice) sont tout autant d'arguments en faveur du service militaire obligatoire, l'importante question du jour. La ligue pour la « National Service League » exploite cette situation et se démène de son mieux pour arriver à ses fins. Son président, le duc de Wellington, écrivait encore dernièrement ce qui suit :

« Ces faits doivent convaincre ceux qui croient au système d'une armée de volontaires que nous courons un grand danger en refusant de reconnaître ce que toutes les autres nations, Japon y compris, ont vu depuis longtemps, c'est-à-dire que, dans les conditions de la civilisation moderne, il est insensé et même injuste de confier la défense nationale au hasard et au système du comme bon il vous semblera. »

Lord Wellington est persuadé que le moment est proche où le peuple anglais reconnaîtra la nécessité de recourir au service obligatoire. C'est son droit de penser ainsi et de faire tant de propagande qu'il lui plaira, mais je crois qu'il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts de la Tamise avant qu'on se décide à modifier si profondément les institutions actuelles.

En tout cas, quelque soit la base que l'on prenne, il est également nécessaire de réorganiser l'armée britannique. Il ne suffit pas d'avoir transformé le War Office, il faut rajeunir l'armée ainsi que toutes les institutions militaires et les combiner de façon à pouvoir utiliser en cas de guerre toutes les forces et toutes les capacités dont le pays dispose. On sent surtout le besoin d'une décentralisation de la direction, on désirerait que chacun fût plus libre d'agir dans sa sphère d'action. Voici comment s'exprime à ce sujet la commission de réorganisation du War Office dans son dernier rapport : « On a dit que Napoléon, par la force écrasante de sa personnalité, avait enlevé toute initiative et toute responsabilité à ses généraux et que trop tard seulement il s'était aperçu des inconvénients de sa méthode. Le système d'instruction en usage jusqu'à présent dans l'armée anglaise a produit les mêmes résultats, mais nous n'avons pas de Napoléon. »

En effet s'il est donné à peu de monde d'avoir les qualités militaires de Napoléon, il est donné en revanche à beaucoup d'en avoir les défauts. On est grand homme par les petits côtés.

* * *

En attendant des modifications d'un autre ordre, de nouveaux modèles de pièces à tir rapide pour l'artillerie à cheval et pour l'artillerie de campagne ont été adoptés au commencement de l'année et sont actuellement en construction. Quant aux nouveaux fusils, ils seront délivrés incessamment à la troupe. On commencera, pour l'artillerie également, par l'armée des

Indes et ce n'est guère qu'en automne 1905 que l'on pourra commencer la remise aux autres troupes.

Il y aura un canon lourd pour l'artillerie de campagne et un léger pour l'artillerie à cheval avec des projectiles de 18 $^1/_2$ et 12 $^1/_2$ livres. On espère fabriquer jusqu'à la fin de 1905 108 pièces de campagne et un certain nombre de pièces légères.

* * *

Le conseil d'armée a décidé en avril de créer un journal militaire sous le titre *Army Journal of the British Empire* (journal de l'armée de l'Empire britannique). Cette publication traitera des questions de nature professionnelle et scientifique ; elle est destinée à encourager et répandre l'étude des sciences et de l'histoire militaires, à tenir au courant des questions militaires et à vulgariser les principes de la défense de l'Empire dans tous les rangs de l'armée. Ce journal paraitra tous les mois et se vendra au prix de 1 fr. 25 le numéro ou de 13 fr. 10 par abonnement à l'année. Chacun, officier, sous-officier, soldat, de l'armée active, de la réserve ou à la retraite, faisant partie des forces de la couronne, est appelé à collaborer à cette publication ; de temps à autre, on publiera également des articles de certaines personnes connues n'appartenant pas à l'armée. Les auteurs devront envoyer leurs articles au chef de l'état-major général ; ces articles n'auront, dans la règle, pas plus de 6000 mots et ne pourront être accompagnés que de trois ou quatre croquis ou plans. On n'accordera pas de rétribution, mais, de temps en temps, on donnera certains sujets à traiter et les meilleurs travaux recevront des prix.

Programme des sujets à traiter :

Discussion des théories nouvelles, des découvertes et des expériences faites en matière militaire ; signalement des progrès de la science militaire dans l'armée anglaise et dans les armées étrangères ; mémoires ou revues d'histoire ; traductions et extraits de publications anglaises ou étrangères, sous réserve que les autorisations nécessaires ont été préalablement obtenues ; rapports sur les armées étrangères et les expéditions ; expériences de guerre et rapports sur les expéditions spéciales et voyages entrepris par des officiers et des soldats de l'armée anglaise ; renseignements sur les stations militaires du pays et des colonies, en ce qui concerne le climat, les vêtements, les logements, le crédit, les usages locaux et tout ce qui est de nature à servir aux militaires.

Rapports sur les résultats d'expériences dans l'administration, l'organisation, l'éducation et l'instruction militaires, sur les armes, l'équipement ; voyages d'état-major, voyages de cadres de régiments, manœuvres et opérations ou exercices d'un intérêt spécial, etc.

Cette publication ne doit pas être une revue scientifique à l'image des journaux militaires de France, d'Allemagne et de Russie ; elle doit être rédi-

gée de façon à intéresser tout militaire, « depuis l'Inspecteur général à la dernière recrue ». Tâche difficile mais belle et qui ne pouvait guère se concevoir qu'en Angleterre. Il sera intéressant de voir à l'œuvre cette nouvelle institution.

* * *

Le conseil d'armée ne s'occupe cependant pas seulement de la création d'un journal, il émet de nombreux ordres d'armée qui démontrent son activité. Un de ceux-ci vise les correspondances particulières des officiers aux fonctionnaires du War Office sur des questions de promotion, de solde, de déplacements ou de transferts et interdit ces correspondances. Il prescrit en outre que les officiers de l'armée active n'ont pas à demander des audiences aux quartiers-généraux sans autorisation écrite de leur général, donnée seulement pour des motifs sérieux. Il avise que toute tentative de faire servir l'influence de qui que ce soit sera plutôt nuisible et il interdit de s'en prévaloir. Comme ça serait beau ! Mais ce n'est qu'une bouffée d'air pur dans une atmosphère corrompue qui ne suffira guère à tuer les mauvais germes et les mauvaises habitudes. Est-ce que le conseil d'armée serait déjà, dès son berceau, une de ces administrations qui répriment les abus par des sentences et qui croient avoir tout fait en émettant de sévères prescriptions, quand il y aurait tout un système à changer et des mœurs à purifier.

* * *

Les Indes sont depuis longtemps un sujet de crainte pour la Grande-Bretagne. On constate chaque fois avec regret les progrès que fait la Russie, ou l'influence russe, dans les contrées situées au nord et au nord-ouest de l'empire, sans parler du Thibet. Aussi les revers des Russes en Mandchourie ont procuré un certain soulagement. Néanmoins les Indes sont toujours la partie la plus vulnérable de la puissance britannique. Aussi songe-t-on constamment à en perfectionner l'armée et c'est dans ce but qu'on y a envoyé Lord Kitchener. Celui-ci, avec une sage lenteur que les impatients lui reprochent presque, a examiné à fond la situation et a publié, une année et demie après son arrivée, un long mémoire sur la réorganisation de l'armée des Indes.

Lord Kitchener constate d'abord que l'armée est petite et qu'elle doit donc être meilleure qu'une autre. Il dit qu'il faut se garder de croire trop à son habileté en voyant les succès qu'on obtient contre un ennemi peu préparé. Il s'agit de former des soldats éprouvés et des officiers capables. Tous les officiers doivent être instruits dans leur régiment et ne pas changer continuellement de résidence. L'ancien chef d'état-major de Lord Roberts préconise surtout la création d'un état-major général spécialement destiné à l'armée des Indes. Il condamne en outre la répartition actuelle des troupes et des commandemements qui s'est faite sans plan ni méthode et il espère

qu'une école d'état-major aux Indes remédiera à cet inconvénient. Suivent une infinité de détails sur l'instruction des troupes de toutes armes, puis sur les troupes indigènes qu'il a observées de près et dont il signale la facilité pour le travail permanent mécanique et l'infériorité dans toute situation qui demande de la réflexion.

Le travail auquel s'est livré Lord Kitchener n'aura pas été inutile; on commence déjà à réorganiser l'artillerie de l'armée des Indes. Il y aura dorénavant trois brigades d'artillerie à cheval et quinze d'artillerie de campagne commandées par des lieutenants-colonels. Les premières se composeront chacune de deux batteries et les dernières de trois batteries. Subsisteront en outre deux commandements de l'artillerie de garnison (lieutenant-colonel) à Barrackpore-Calcutta et à Nowgong (nord-est des Indes). Ainsi que je l'ai dit ce sont les batteries des Indes qui recevront les premières les nouveaux canons.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget provisoire commun de la guerre pour 1905 et le budget de la landwehr hongroise pour 1904. - Etat actuel de la question des nouveaux canons de campagne. — Le nouveau corps des officiers de subsistances. — Modifications apportées à l'équipement de l'infanterie.

Après une première session qui s'était terminée à la fin de février déjà, les Délégations se sont de nouveau réunies le 14 mai, à Buda-Pest, pour discuter et finalement voter le projet de budget commun de la guerre — armée de terre et marine — pour 1905.

Voici les principaux chiffres de ce budget provisoire, que l'on pourra rapprocher de ceux — indiqués dans une de mes précédentes chroniques — du budget pour 1904[1].

Pour l'armée de terre :

Budget ordinaire . . .	289,355,923 couronnes.
» extraordinaire. .	19,640,252 »
Ensemble . .	308,996,175 couronnes.

Pour la marine :

Budget ordinaire	43,114,440 couronnes.
» extraordinaire . .	8,156,970 »
Ensemble . . .	51,271,410 couronnes.

[1] Février 1904, p. 125.

Pour les troupes des pays d'occupation (Bosnie et Herzégovine) 7 583 000 couronnes.

Les recettes sont évaluées à	7,096,780	couronnes
pour l'armée de terre		
et pour la marine . . .	245,000	»
Ensemble . . .	7,341,780	couronnes.

L'excédent des dépenses sur les recettes est donc de 360 millions de couronnes en chiffres ronds. Cette moins-value ne diffère pas sensiblement de celles prévues pour les années précédentes. Pour l'armée de terre, le budget pour 1905 porte aux dépenses ordinaires une somme de 3 $^1/_2$ millions de couronnes plus élevée, mais en revanche, aux dépenses extraordinaires une somme de 2 $^1/_2$ millions de couronnes moins forte que celles qui figurent au budget pour 1905. Pour la marine, le budget des dépenses ordinaires pour 1905 est également en augmentation de 3 $^1/_2$ millions de couronnes et celui des dépenses extraordinaires en diminution de 2 $^1/_2$ millions de couronnes sur les évaluations correspondantes pour 1904.

Mais ce qui frappe, dans le budget provisoire pour 1905, c'est un crédit extraordinaire de 400 millions de couronnes en chiffres ronds demandé par le ministre de la guerre pour des réarmements et de nouvelles acquisitions diverses pour l'armée de terre et la marine, savoir :

D'abord 165 millions pour le réarmement de l'artillerie de campagne — pièces et munitions —, dont 15 millions [1] déjà réclamés et accordés pour 1904, 50 millions inscrits pour 1905, le reste devant être échelonné sur une série d'années à fixer.

Ensuite 67 millions pour de nouvelles acquisitions d'armes, de munitions, de matériel de guerre [2]. Sur ce chiffre, dans lequel rentrent une série d'objets jusqu'ici classés sous divers chapitres du budget des dépenses extraordinaires, 10 millions avaient déjà été accordés pour 1904 et 28 millions sont

[1] V. livraison de février 1904, p. 126.

[2] En voici le détail, d'après les renseignements confidentiels communiqués, le 18 mai, par le ministre de la guerre à la commission du budget de la Délégation autrichienne : acquisition, à bref délai, de fusils et de carabines à répétition et nouveaux et derniers approvisionnements de poudre sans fumée pour l'artillerie lourde, — deux postes qui figuraient déjà au budget des dépenses extraordinaires ; approvisionnements de munitions pour l'artillerie lourde, — poste nouveau, le plus important de ceux formant une part du crédit ci-dessus de 67 millions, qui n'étaient pas encore portés sous d'autres chapitre du budget extraordinaire ; acquisition de pistolets automatiques pour remplacer les anciens revolvers M. 70 ; augmentation de la munition de poche de l'infanterie ; acquisition d'un matériel d'éclairage, de trains, l'un à traction à vapeur, l'autre à moteur automobile et de tout un matériel — tentes, télégraphes et ustensiles de cuisine de campagne — pour les détachements de boulangers pourvus des nouveaux fours roulants de campagne ; enfin installation de cantines et acquisition de matériel de pionniers et sanitaires pour places fortes, etc., etc.

demandés pour 1905; les 29 autres millions seront successivement portés aux budgets des années subséquentes.

Pour la marine de guerre, le crédit demandé s'élève, au total, à 121 millions de couronnes, dont 12 $^1/_2$ millions déjà accordés pour 1904, 62 $^2/_3$ millions réclamés pour 1905 et le reste à prélever sur de futures annuités. Ce chiffre de 121 millions de couronnes comprend : 34 millions pour le remplacement de notre flottille de torpilleurs, 10 millions pour des sous-marins, 6 $^3/_4$ millions pour la transformation et l'aménagement du port central à Pola, 7 $^1/_4$ millions pour l'acquisition de munitions pour les nouveaux navires de la flotte et de la flottille du Danube, 4 $^1/_2$ millions pour l'augmentation de la dotation en munitions des anciens navires et pour l'acquisition de munitions de réserve et de torpilleurs, 4 millions pour des approvisionnements de réserve de charbon et de vivres, le reste du crédit pour des emplois à déterminer ultérieurement.

En ce qui concerne les dépenses courantes de l'armée de terre, les chiffres du budget extraordinaire se meuvent dans les limites des ressources accordées à la direction de l'armée pour 1904, mais celle-ci réclame de nouveaux fonds pour l'acquisition d'armes et de matériel de guerre et se fait ouvrir à cet effet un crédit de 88 millions en chiffres ronds pour 1905.

Pour la marine, le budget des dépenses courantes est augmenté de un million de couronnes et la direction de l'armée réclame en outre, pour le développement de la flotte de guerre, une allocation de 75 millions, en chiffres ronds, pour 1905.

Ces deux crédits de 88 millions et de 75 millions, au total 163 millions de couronnes, forment une fraction du crédit global de 400 millions de couronnes, en chiffres ronds, inscrit au budget provisoire voté en mai par les Délégations, crédit qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, doit être affecté à l'acquisition de nouvelles pièces, de munitions et de matériel pour l'armée de terre, ainsi qu'à la construction et à l'armement de nouveaux navires de guerre.

Sur ce montant de 400 millions de couronnes, 25 millions de couronnes ont déjà été alloués pour 1904, 163 millions sont portés au budget pour 1905; le reste sera prélevé, au fur et à mesure des besoins, sur les budgets des années subséquentes.

Pour faire face à cette dépense de 400 millions de couronnes, le gouvernement recourra à un emprunt qui devra être amorti dans une période de 20 à 25 années et dont les charges — intérêt et amortissement — représenteront une dépense annuelle d'environ 27 millions de couronnes, qui devra être couverte par des économies à réaliser, chaque année, sur d'autres chapitres du budget de l'armée de terre et de la marine, en sorte que cet emprunt ne grèvera pas sensiblement les finances autrichiennes et hongroises.

Au budget des dépenses ordinaires de l'armée de terre, on remarque les nouveaux postes suivants, qui sont importants :

a) Des augmentations de personnel et des transferts de certaines catégories de stipendiés dans des classes supérieures mieux rétribuées, mesures où l'on reconnait la main d'un ministre sérieusement désireux d'améliorer le sort de ses administrés.

b) Au nouveau corps d'officiers de subsistances[1] seront attachés, dans le courant de l'année 1904, 45 officiers-suppléants qui avanceront au grade d'officiers (lieutenants) de subsistances le 1er novembre 1905, tandis que 45 nouveaux officiers-suppléants devront être nommés en août 1905. Au cours pour officiers de subsistances, institué en 1903 à Vienne[2], il est introduit un cours d'équitation, dont la création nécessite une augmentation des effectifs, en hommes et en chevaux, prenant part à ce cours. Ces effectifs sont augmentés de 5 sous-officiers, 34 hommes, 3 chevaux de selle d'officiers, 22 chevaux de selle pour la troupe.

c) Dans le service de la comptabilité comme dans celui des subsistances, il est créé une nouvelle catégorie de fonctionnaires : les « comptables-suppléants », adjoints aux comptables-chefs et choisis parmi les aides-comptables les plus aptes, ensuite d'épreuves spéciales. Les « comptables-suppléants » auront droit à un supplément de solde de 24 couronnes par mois, au lieu du supplément de 20 hellers par jour payé aux aides-comptables.

d) L'« Ecole de télégraphes » de Kronenburg, lieu de garnison du régiment de chemins de fer et de télégraphes, ne fournit qu'un tiers à peine du nombre des télégraphistes de campagne nécessaires. Pour combler cette lacune, on commandera, chaque année, à cette école, 60 hommes recrutés dans les autres troupes et arrivés au terme de leur première année de service. A l'expiration de leur temps de service régulier, ces hommes seront transférés dans la réserve du régiment de chemins de fer et de télégraphes.

L'extension donnée à cette « Ecole de télégraphes » entraîne une dépense supplémentaire de 5000 couronnes.

e) A l'école de tir de Bruck, il est créé dorénavant un détachement d'instruction de cavalerie[3], formé, chaque année, d'officiers appartenant à tous les régiments de cavalerie, un par régiment. Jusqu'ici, chaque régiment n'envoyait que tous les trois ans un officier à cette école.

f) Le montant de la somme affectée annuellement aux exercices de campagne et de concentration des troupes est porté de 3 810 000 à 4 010 000 couronnes. Une partie de cette somme doit, en outre, suffire aux frais d'entretien des bicyclettes employées par les détachements de vélocipédistes.

[1] V. plus bas.

[2] V. livraisons d'avril 1903, p. 343, et de juin 1903, p. 496.

[3] V. livraison d'avril 1904, p. 299.

La dotation en munitions pour les exercices de tir avec les armes à feu portatives est aussi légèrement augmentée.

g) A chaque établissement d'éducation militaire, on se propose d'attribuer un capitaine par compagnie et deux officiers subalternes chargés, en qualité de répétiteurs et d'instructeurs, de l'enseignement pratique et militaire pendant une année d'études. Cette innovation se justifie principalement par le fait que le personnel ordinaire d'instruction attaché à ces établissements dans les parties de la monarchie où l'on ne parle pas l'allemand a une tâche décidément trop pénible. Aux susdites fonctions devront être appelés en tout 54 capitaines et 141 officiers subalternes. On en appellera le quart en 1905, savoir : 9 capitaines et 24 officiers subalternes dès le 1er janvier, puis 5 capitaines et 11 officiers subalternes dès le 1er septembre 1905.

h) Pour les pensions militaires, il est porté une somme de 300 000 couronnes supérieure à celle prévue pour 1904, bien qu'il ne soit pas encore question, pour le moment, d'élever le chiffre des anciennes pensions. 1054 personnes toucheront encore, en 1905, ces anciennes pensions, devenues complètement insuffisantes, contre 1173 en 1904, tandis que 7847 personnes seront mises au bénéfice des nouvelles pensions, contre 7773 en 1904.

i) Les primes de service des sous-officiers ont été de nouveau augmentées de 300 000 couronnes. Cette augmentation provient du fait que l'on a accordé des primes plus élevées aux sous-officiers depuis longtemps en service, qui sont au nombre de 38 375.

Le budget des dépenses extraordinaires de l'armée de terre contient les nouveaux postes importants ci-après :

a) Pour l'augmentation de la munition de poche des troupes en campagne, portée de 100 à 120 cartouches par homme, 700 000 couronnes. Le total des frais d'acquisition des nouvelles cartouches nécessaires — 21 millions — monteront à 2 $^1/_{10}$ millions de couronnes.

b) Le matériel de chemins de fer de campagne doit être transformé en vue de l'introduction de la traction par locomotives. Pour le moment, il n'est question de transformer qu'un matériel de dépôt, sur une longueur de rails de 100 km. Coût de cette transformation 1,9 million de couronnes, sur lesquels il n'est porté, pour 1905, que 325 000 couronnes.

c) En lieu et place des détachements de signaleurs, qui doivent être supprimés, il est formé des patrouilles de télégraphistes d'infanterie, chargés aussi de la télégraphie optique. Il est pourvu aux frais d'équipement soit de ces nouvelles patrouilles, soit des « patrouilles de télégraphistes d'infanterie à équipement de montagne ». On prévoit, d'autre part, l'acquisition de deux stations roulantes de télégraphie sans fils, système Siemens et Halske.

d) Acquisition d'un tender à vapeur — 180 000 couronnes — pour le port central de Pola.

e) Acquisition d'un type d'essais de train moteur; pour le moment 50 000 couronnes.

f) Chaque bataillon d'infanterie et de chasseurs et chaque escadron doit être pourvu déjà en temps de paix de télescopes de campagne. Il faut 700 télescopes, qui coûteront ensemble 150 000 couronnes, chiffre pour lequel il n'est porté, pour 1905, que 15 000 couronnes.

Enfin un grand nombre de premiers crédits ou de subséquentes annuités pour des constructions ou reconstructions, — projetées ou en voie d'exécution — de bâtiments militaires.

Le budget ordinaire de la marine, tenant compte du fait que le corps des matelots a été augmenté de 750 hommes, contient une augmentation correspondante du nombre des médecins et des auditeurs de marine, ainsi que des cadets de marine de 1re classe et des mousses.

Il prévoit, en outre, un renforcement des effectifs des troupes qui pourront être embarquées à bord des bâtiments de guerre à destination de l'Adriatique et de la mer Méditerranée. Ces effectifs sont augmentés de 2161 hommes, tandis qu'à bord des bâtiments destinés à des transports de troupes en dehors de la Méditerranée les effectifs d'embarquement sont diminués de 492 hommes.

Il est porté de fortes annuités pour la construction en cours d'un croiseur et de trois cuirassés, ainsi que des premiers crédits pour celle, non encore commencée, de seize nouveaux torpilleurs.

Au budget extraordinaire de la marine, on note des crédits nouveaux pour une station centrale d'électricité à installer aux arsenaux maritimes de Pola et pour des stations d'observation et de signaux à répartir en divers endroits sur les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie; puis, des premiers crédits pour l'armement des nouveaux cuirassés, des moniteurs du Danube et des patrouilleurs, ainsi que pour leur approvisionnement en munitions.

Par suite de l'arrêt de fonctionnement complet de la machine parlementaire hongroise l'année dernière, ce n'est qu'en mai 1904, au moment même où le budget provisoire commun pour 1905 était soumis aux délibérations des Délégations réunies à Buda-Pest, que le Parlement hongrois a abordé la discussion du projet de budget de la landwehr hongroise pour 1904.

Les principaux chiffres de ce budget sont les suivants:

Dépenses ordinaires	38,529,276	couronnes.
» extraordinaires . .	541,051	»
Ensemble . .	39,070,327	couronnes.
Recettes	670,804	»
Reste un excédent de dépenses de	38,399,523	couronnes,

soit une moins-value de 170 110 couronnes sur les prévisions pour 1903.

Les chiffres du budget honvéd pour 1904 sont donc des plus modestes.

.e sommaire des dépenses ordinaires n'a augmenté que de 55 000 couronnes n chiffres ronds, bien que les dépenses prévues pour les troupes et la genlarmerie aient diminué d'environ 134 000 couronnes, — parce que les chiffres portés sous d'autres titres ont subi une majoration d'environ 189 000 ouronnes, justifiée en partie — 82 000 couronnes — par l'extension donnée ux institutions hongroises, notamment à l'Académie Ludovica; en partie — 80 000 couronnes — par la fondation de nouvelles bourses pour les élèves ongrois des divers établissements d'instruction et d'éducation militaires le l'armée I. et R.

Le budget des dépenses extraordinaires a subi une réduction de 190 000 couronnes sur 1903, bien que l'on y relève de fortes allocations de crédits demandées pour l'agrandissement du bâtiment de l'Académie Ludovica et de la caserne d'infanterie honvéd de Presbourg, ainsi que pour l'acquisition et l'aménagement de nouvelles places de tir.

Tandis que le budget de la landwehr hongroise n'a donné lieu à aucune observation quelconque — celui de la landwehr autrichienne n'a pas encore été déposé —, le budget provisoire commun et tout spécialement le crédit extraordinaire dit « d'armements » de 400 millions de couronnes, a provoqué soit dans les milieux parlementaires, soit dans toute la presse, des commentaires nombreux.

La presse officieuse a fait observer tout d'abord que les nouveaux crédits demandés par le ministre de la guerre ne doivent être nullement considérés comme des signes précurseurs d'une prochaine conflagration internationale. Jusqu'au moment où ils auront pu être employés utilement, il s'écoulera un temps si long que tout : pièces, munitions, armes, matériel, etc., arriverait trop tard, s'il était vrai que la guerre dût éclater du jour au lendemain. S'il ne considérait que la situation politique actuelle, le gouvernement n'aurait aucune raison de pousser à de nouvelles dépenses militaires; mais rien ne prouve qu'elle se prolongera indéfiniment; il suffirait de fort peu de chose pour qu'elle fût bouleversée de fond en comble. Cela ne tient qu'à un fil.

La sérénité de l'horizon politique actuel ne doit pas nous inspirer une fausse quiétude. Il ne faut pas se faire illusion sur la solidité de la paix générale qui règne, pour le moment, en Europe. Des complications imprévues, grosses de dangers, peuvent surgir d'un instant à l'autre et les événements politiques de l'hiver dernier ont démontré clairement qu'une puissance même pacifique peut se trouver acculée, par les circonstances, à une guerre qu'elle n'a pas désirée et en dépit des sérieux efforts faits par son gouvernement pour éviter tout conflit armé avec l'autre puissance belligérante. Il est donc de toute nécessité que les Etats même non animés de tendances agressives soient en possession d'armements irréprochables, et la direction de l'armée ne pouvait plus longtemps tarder à réclamer les fonds dont elle avait absolument besoin pour mettre le matériel de guerre de

l'armée austro-hongroise à la hauteur de ceux des autres armées étrangères et voisines. Il ne s'agit du reste, en fait, que de combler, en temps utile, les plus grosses lacunes existant dans les armements dans nos armées de terre et de mer, mais non de renforcer leurs effectifs, aussi longtemps du moins que l'augnentation du contingent des recrues n'aura pas été accordée par les deux Parlements. Il n'est donc question, pour le moment, ni de la création d'un 16e corps, ni même de l'introduction de mitrailleuses. La réorganisation de l'artillerie paraît être de nouveau ajournée à plus tard.

Il n'y aura donc rien de changé, pour le moment, dans nos institutions militaires. La relation existante entre le budget de la guerre et le budget général (14 %), d'une part, et entre les effectifs de paix et le chiffre de la population (0,77 %), d'autre part, restera la même qu'auparavant et l'on peut dès lors espérer que les nouveaux crédits demandés par le ministre de la guerre seront votés et que la nécessité de renforcer notre force armée finira par être unanimement reconnue [1].

* * *

D'après le *Pester Lloyd*, journal généralement bien informé en matière militaire, la question des nouveaux armements d'artillerie approche de sa solution complète. Les derniers essais doivent être entrepris très prochainement avec la troupe. L'arsenal d'artillerie a construit, dans ce but, six pièces d'essais, dont chacune diffère des autres par un petit détail de construction spécial. Une batterie a exécuté, au polygone de Steinfeld près de Vienne-Neustadt, des tirs d'essais avec ces nouvelles pièces. On a constaté qu'elles étaient, à tous égards, propres à être mises en service et qu'en particulier toutes les parties de leur mécanisme compliqué, y compris le système de recul sur affût, fonctionnaient d'une manière irréprochable.

Ces six pièces, plus une septième — une pièce Skoda de construction spéciale — vont être maintenant expérimentées avec la troupe. A cet effet, elles seront envoyées tout d'abord à Cracovie, où l'on formera, pour ces sept pièces, une batterie d'essais composée d'officiers, de servants et d'attelages fournis par le 1er régiment d'artillerie de corps. Cette batterie se transportera d'abord au polygone de Hajm'asker près de Veszprim, puis plus tard, à celui de Œrkeny, et elle exécutera, sur chacune de ces deux places, des tirs d'une durée de plusieurs semaines. Les marches, de Cracovie à Hajm'asker et de là à Œrkeny, formeront déjà une partie du programme des essais. On a choisi à dessein ces deux places de tir, dont les terrains sont de configuration essentiellement différente, pour que les essais soient aussi concluants que possible.

[1] La Délégation hongroise a effectivement voté le budget, le 6 juin, après de longs débats, y compris les 80 millions de couronnes pour l'armée. *(Note du trad.)*

Après avoir terminé ses tirs à Œrkeny, la batterie reviendra à Hajm'asker, pour y exécuter encore des tirs de courte durée, puis elle se dirigera sur Vienne, où elle sera dissoute.

On s'est uniquement proposé, en organisant ces épreuves, de résoudre certaines questions de détail non encore tranchées, telles que le choix de la selette, l'adoption — ou la non adoption — de boucliers, etc., car les points les plus importants que soulevait la question des nouveaux canons de campagne, savoir ceux relatifs à la construction de la bouche, du petit affût, des caissons et des avant-trains et ceux portant sur le choix du matériel de la bouche et des munitions, ont été définitivement résolus depuis un certain temps déjà, en sorte qu'une fois les susdits essais terminés, la fabrication en grand des nouvelles pièces de campagne pourra commencer déjà dans le courant de l'année.

* * *

A la date du 1er mai ont été publiées les dispositions organiques concernant le corps des officiers de subsistances, lequel forme maintenant un groupe régulier du corps des officiers de troupe et a pour mission d'organiser le service des subsistances en campagne auprès de la troupe, des institutions et des hauts commandements.

Ce corps comprend les capitaines de 1re et de 2e classe, des premiers-lieutenants, des lieutenants et des officiers-suppléants. En temps de paix, les officiers de subsistances peuvent être employés, dans les garnisons, comme administrateurs ou surveillants des ménages d'officiers ou même, le cas échéant, des sous-officiers.

Les officiers de troupe seront désormais déchargés des susdites fonctions qui leur incombaient jusqu'ici, alors bien même qu'elles ne rentraient en aucune façon dans leurs attributions normales. D'autre part, les officiers de subsistances seront recrutés parmi les éléments les plus capables du corps des sous-officiers depuis longtemps en service et, en première ligne, parmi ceux d'entre ces derniers qui se seront fait remarquer par leurs aptitudes à ce genre de service auprès de la troupe. Ils auront suivi un cours spécial pour officiers de subsistances [1] et subi un examen, ensorte que l'on peut s'attendre à ce qu'ils soient, en campagne comme en temps de paix, absolument à la hauteur de leur tâche.

La principale fonction qui leur incombe est l'exécution du service des approvisionnements, c'est-à-dire du service qui consiste à alimenter et loger la troupe. Déjà plein de responsabilités en temps de paix, ce service acquiert une importance considérable en temps de guerre, puisque c'est de son exécution consciencieuse et prudente que dépend le bien-être de la troupe et

[1] V. livraison de juin 1903, page 496.

qu'une armée où il fonctionne d'une manière défectueuse est vouée d'avance aux pires désastres.

Il est donc naturel qu'au cours théorique pour officiers de subsistances, à Vienne, l'enseignement porte en premier lieu et surtout sur le service complet des approvisionnements, ainsi que sur les services du train d'armée et de la conduite des convois, qui sont en relations intimes avec le premier. On y donne aussi une instruction détaillée sur la mobilisation et le fonctionnement d'un corps d'armée, afin que les futurs officiers de subsistances acquièrent une idée bien nette de la mise en action et de la pénétration réciproque de tous les rouages dont se composent les grands corps de troupes, spécialement en vue de leur alimentation et de leur logement. Parmi les autres branches, enseignées également à fond, figurent, en outre, le service d'administration proprement dit, le service d'intendance des bâtiments militaires, enfin le règlement de service et l'organisation de l'armée en temps de paix et en temps de guerre.

Les sous-officiers proposés comme officiers de subsistances sortiront ainsi de ce cours munis d'un bagage de connaissances théoriques qui leur permettra d'occuper dignement la place qui leur est ouverte dans le corps des officiers de troupe.

Au sujet du mode de recrutement de cette catégorie d'officiers, il est prescrit qu'après avoir suivi avec succès le cours pour officiers de subsistances, les sous-officiers depuis longtemps en service doivent servir pendant une année en qualité d'officiers-suppléants de subsistances, après quoi ils sont promus officiers, s'ils sont reconnus aptes au service de subsistances et moralement qualifiés pour avancer à la charge d'officiers. Leur avancement aux grades plus élevés jusqu'à celui de capitaine a lieu à tour de rôle et selon les principes suivis pour les autres catégories d'officiers. Les anciens officiers actifs de subsistances sont transférés dans le groupe de réserve des officiers de subsistances. Le Ministère de la Guerre pourvoira au remplacement successif des officiers de troupe actuellement chargés du service de subsistances par des officiers de subsistances réguliers.

Les officiers de subsistances reçoivent l'indemnité journalière afférente à leur grade, égale à celle perçue par les autres officiers de troupe. Les officiers-suppléants de subsistances touchent la même solde que les cadets-officiers-suppléants, plus la prime de service des sous-officiers, premier degré. Après leur nomination au grade d'officiers, ils ont droit, comme les aspirants promus officiers de troupe, à une indemnité de vêtement de 240 couronnes.

Ils portent l'uniforme des officiers comptables, mais avec la tunique et la blouse de drap brun foncé et; s'ils sont montés, des pantalons avec garniture de cuir, des bottes et des éperons de dragons. Comme insigne de service, ils portent, de même que les officiers de troupe, l'écharpe jaune soufre.

* * *

Notre fantassin porte 100 cartouches dans ses cartouchières pour 120 que portent l'allemand, le russe et le français, et 162 dont l'italien est muni. Depuis longtemps des études sont poursuivies aux fins de remédier à ce désavantage. Leur résultat a inspiré un Projet de modification à l'équipement des troupes d'infanterie et de chasseurs, que le ministre vient d'adresser aux unités en vue d'essais pratiques.

Les modifications projetées répondent à deux ordres d'idées : l'augmentation des cartouches et la simplification de l'équipement.

Le supplément de 20 cartouches sera casé dans le sachet à cartouches qui doit contenir l'approvisionnement en munitions. Il en résultera une augmentation de poids de 0,68 kg. La compensation de cette augmentation, voire même une réduction plus considérable de la charge de l'homme, sera obtenue sur les subsistances et l'habillement.

Actuellement, l'homme porte une ration de vivre moins la graisse et la viande, et trois rations de réserve complètes. A l'avenir, de la première ration, il ne portera que le pain (Zwieback) dans son sac à pain, la conserve de soupe dans son havresac et le tabac dans le sac à pain ou les poches d'habit ; des vivres de réserve, il ne portera qu'une seule ration, et d'une seconde, le café, le sucre et le sel ; le tout dans le havresac. Le surplus, emmagasiné dans de grands sacs sera chargé sur les voitures. L'allégement produit par ces mesures atteint 1,5 kg. Les fours de campagne roulants ayant vu accroître leur capacité de production, on peut faire abstraction de la troisième ration de zwieback de réserve. Il est désirable que le soldat ait sur lui, pour les cas imprévus, une ration de réserve au complet ; une seconde peut être laissée sur les chars d'approvisionnement ; de la troisième, la voiture à munition de la compagnie peut recevoir la conserve de viande. Cette répartition offre le triple avantage de ne pas réduire notre approvisionnement en subsistances, établi sur un pied relativement abondant, de ne pas nous obliger à une augmentation des trains, et de garantir néanmoins à l'homme les vivres nécessaires dans les moments critiques.

Une réduction de charge est obtenue en outre par la suppression des guêtres que le soldat n'emportera plus dans son havresac ; il ne les prendra avec lui que s'il doit les chausser. De même il ne prendra la ceinture de flanelle que pour autant qu'il la revêt ; comme les guêtres, elle disparaît du havresac et appartient au train de bagages.

En résumé, nonobstant l'augmentation du poids des munitions de 0,68 kg., il reste une diminution nette de la charge de 1,57 kg. Les commandants d'unité et chefs supérieurs sont d'ailleurs autorisés, dans des circonstances exceptionnelles, à obtenir encore un allégement momentané, en faisant transporter les toiles de tente sur des voitures réquisitionnées.

A noter que les allégements prévus n'entraînent qu'un surcroit de charge de 25 kg. par cheval pour le char de munitions de compagnie. Ce n'est pas

excessif, si l'on songe que ce char est toujours à proximité de la compagnie, à proximité par conséquent de l'aide que peuvent lui fournir les hommes. Le poids des voitures d'approvisionnement atteint 450 kg. par cheval, soit 33 de moins que le char à munitions.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le colonel Valabrègue. — L'ex-colonel Marchand. — L'officier éducateur. — La gendarmerie mobile. — « La marche de l'armée ». — L'indiscipline. — A la Chambre. — Dans les journaux et les revues.

Le jour même où paraissait ma dernière chronique, mes prévisions se trouvaient confirmées. Le *Journal officiel* du 14 mai désignait le colonel Valabrègue pour l'emploi de chef de cabinet du ministre de la guerre. On sait que c'est lui qui a organisé les belles manœuvres de 1897, effectuées dans le Nord sous la direction du général de France. C'est lui encore qui a préparé le gros volume de notes critiques sur ces manœuvres dont j'ai parlé en août 1898 (page 493). C'est lui enfin qui, placé il y a deux ans à la tête de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie de Versailles, y a révolutionné l'instruction technique et introduit l'éducation morale. Rappellerai-je encore qu'il a été, il y a deux ans, le collaborateur de M. Maurice Berteaux, lorsque celui-ci fut chargé alors, comme il l'est aujourd'hui, du rapport sur le budget de la guerre ?

C'est un officier de haute valeur, actif, intelligent, énergique. J'avoue que, sur bien des points, je suis en complet désaccord avec lui : je désapprouve les idées qu'il a sur l'avancement ; je ne goûte qu'à moitié le dessein qu'il poursuit de supprimer, en temps de paix, l'artillerie de corps, pour ne plus laisser subsister que les régiments divisionnaires, sauf à modifier cette organisation au moment de la mobilisation. Malgré ces dissentiments et quelques autres, je ne puis que féliciter le ministre de son choix.

* * *

Je ne puis, par contre, regretter bien vivement qu'il ait laissé partir le colonel Marchand, encore que j'eusse aimé qu'on témoignât plus d'égards à un officier. Mais celui-ci, je le répète, avait gâté ses affaires par son attitude. Il a cherché à les rétablir en publiant, dans le *Temps*, une grande lettre d'explications où ses amis ont reconnu leur style plus que le sien, et

qui ne laisse pas de remuer ceux qui la lisent dans un esprit d'impartialité.

Le héros de Fachoda n'a pas été toujours aussi bien inspiré que dans ce plaidoyer. Dans une interview publiée par le *Figaro*, il a exposé des idées quelque peu surprenantes et lâché des aphorismes d'une forme... singulière. L'armée, d'après lui, par exemple, « est une force aveugle et obéissante, condamnée au silence et à l'immobilité. » D'après lui, encore, « le Français aime le commandement. Or, l'armée est organisée en contradiction avec cette tendance de la race, » puisque nombreux sont ceux qui y obéissent, et rares, au contraire, ceux qui commandent. Il faudrait s'arranger de façon à inverser la proportion.

M. Jean Marchand demande le service de quinze mois. Il propose de remplacer les inspections par des banquets ou (car je ne suis pas sûr d'avoir bien compris) d'ajouter aux inspections des banquets où les officiers trinqueraient avec leurs soldats. On s'acheminerait donc à la camaraderie de combat par la fraternité de ripaille.

Toutes ces vues n'ont rien de véritablement génial. Mais je dois avouer que j'ai été abasourdi d'apprendre que, quand son régiment fut interné à Pékin, il ne put le tenir en mains. « Mes hommes devinrent intraitables ! Fautes sur fautes ! Le conseil de guerre avait de l'ouvrage, je vous en réponds ! » Il fallut se retrouver en pleine effervescence pour que les choses rentrassent dans l'ordre. « Ces mauvaises têtes, dont une cinquantaine au moins étaient en prévention de conseil de guerre à Pékin, s'assagirent comme par miracle. » Eh ! quoi ? Voici des soldats qui ont à leur tête un chef qui est quelqu'un, un chef qui a donné des preuves d'énergie, un chef qui n'a pas « froid aux yeux. » Et ce chef n'a pas su prendre assez d'ascendant sur eux pour obtenir leur obéissance! D'autres corps étaient à la même époque à Pékin, et, dans ces corps, la discipline était observée, pourtant!

Qu'est-ce à dire, sinon que le colonel Marchand, bon pour le service de guerre, ne se sentait pas capable de faire le métier terre à terre du temps de paix... (d'ailleurs, il ne s'en cache pas: « ...il était évident qu'on voulait me soustraire à l'action... faire de moi un militaire de garnison... Je n'aurais pu me faire à cette vie »...) ; qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour maintenir sa troupe dans le devoir, quand ce devoir ne consistait pas à cogner : qu'enfin il paraissait être de la vieille école, de celle des Montluc, plutôt que de l'école actuelle de l'officier éducateur.

* * *

Est-il bien exact de prétendre, d'ailleurs, qu'on se préoccupe vraiment de l'éducation dans l'armée ? Je n'ignore pas qu'on l'affirme. On encourage certaines des personnes qui s'en occupent, un George Duruy, un général

Liautey, un colonel Ebener, un commandant Coste. Et après ? Quand on a félicité quelques personnalités, on juge que c'est assez, et on se désintéresse de l'œuvre.

Et ce qui montre bien qu'on n'en a cure, ce qui montre bien ce qu'il y a d'artificiel dans la théorie en vertu de laquelle il faut avoir vécu dans la chambrée pour devenir un chef par la connaissance de ce que sont les hommes, ce qui montre bien qu'on n'attache pas d'importance réelle à cette théorie, c'est que les « dispensés », les jeunes gens qu'on élève à la brochette pour en faire des officiers de réserve, c'est-à-dire non point des *instructeurs*, mais des conducteurs d'hommes, à ceux-là on enseigne bien le métier d'instructeurs, mais on a soin de ne pas les mettre en contact avec ces hommes qu'ils seront chargés de mener sur les champs de bataille. Ils forment des pelotons à part, logés dans des casernements séparés, et on fait tout pour qu'ils se considèrent comme pétris d'une autre argile que le commun de la troupe. Et cela, à l'heure où on ne cesse de parler de l'égalité, où on a plein la bouche de la fusion nécessaire entre l'armée et la nation ! C'est cette heure précisément qu'on choisit pour essayer de constituer une caste !

Et il y a encore d'autres catégories de privilégiés.

Voici un ancien Polytechnicien, un ancien élève de l'Ecole centrale. Ils sont d'emblée nommés sous-lieutenants, étant censés avoir appris à l'Ecole la technique du métier d'officier. Il leur reste à en apprendre la pratique. — Ils vont donc, pensez-vous, être mêlés à la troupe : on va les appeler à la manier. — Erreur ! On les confie à un capitaine qui leur fait dégoiser de la théorie (je ne dis pas réciter, puisqu'on ne la récite plus) ; il leur enseigne comment on enseigne. Il les prépare en chambre, quelquefois sur le terrain, mais jamais en les plaçant au cœur même de la réalité, à remplir leurs fonctions de conducteurs d'hommes et surtout les fonctions d'instructeurs. N'est-ce pas un contresens ? Et ces faits ne confirment-ils pas, si la chose avait besoin de confirmation, que les lèvres prononcent beaucoup de mots dont le cerveau ne comprend pas la portée.

S'il en fallait administrer un nouvel exemple, c'est au colonel Valabrègue que je demanderais de nous le fournir.

Quand il prit le commandement de l'Ecole de Versailles, il rappela aux lieutenants chefs de brigade qu'un chef doit être en communion d'esprit avec ses subordonnés, et il insista sur la nécessité d'établir cette entente. A quelque temps de là, causant avec ses lieutenants, il leur demanda s'ils s'occupaient de cette partie de leur programme. — Oh ! oui, lui fut-il répondu. Nous recommandons bien à nos élèves d'entrer en relations intimes et affectueuses avec leurs hommes, de les questionner sur leur passé, de s'intéresser à leurs familles... — Parfait ! Eh bien, connaissez-vous l'élève un tel de votre brigade ? Pouvez-vous me dire de quel pays il est ? A quelle

classe sociale il appartient ? Quelles études il a faites ? S'il a jamais été malade ? S'il a des aptitudes particulières ?

Et sinon tous les lieutenants interrogés, du moins plus d'un dut avouer qu'il n'avait pas fait cette petite enquête, ne croyant pas qu'il fût utile de se comporter avec ses subordonnés, à lui, comme il leur avait dit qu'il fallait qu'ils se comportassent à l'égard de leurs subordonnés, à eux [1]. *Sic vos non vobis* !

Jamais on n'a célébré plus pompeusement l'union de l'armée avec la nation. Eh bien, on me citait récemment ce fait.

Un officier supérieur en retraite, appartenant à la réserve de l'armée active, est « délégué cantonal, » c'est-à-dire chargé de la surveillance des écoles primaires de son quartier. La municipalité lui offre la présidence de la distribution des prix dans une de ces écoles. Il se dit que l'occasion est bonne pour un militaire de se montrer en militaire aux ouvriers de Paris et de leur prouver que c'est un ancien officier qui consacre les loisirs de sa retraite à s'occuper de l'instruction du peuple. Il pense que son uniforme donnera plus de poids aux paroles patriotiques et républicaines qu'il compte prononcer. Il sollicite donc l'autorisation de se mettre en tenue. Le gouverneur militaire de Paris refuse, — c'était alors le général Faure-Biguet — disant que c'est au délégué cantonal qu'on a offert la place d'honneur à la distribution des prix, non à l'officier. Cette réponse, il me semble que c'eût été à la municipalité de la formuler, et que l'autorité militaire, elle, au contraire, aurait dû se déclarer enchantée de l'honneur qui était fait à l'armée et de l'éclat que l'armée eût pu jeter sur la solennité.

* * *

On songe à reformer un corps de gendarmerie mobile pour les cas de grèves ou d'événements de nature à provoquer un grand déploiement de force publique. Ce corps existait après la Commune, sous M. Thiers, je crois, ou sous le maréchal de Mac-Mahon. Il a été licencié, de sorte que, maintenant, lorsqu'on a besoin de réunir beaucoup de gendarmes sur un point donné, on les prend un peu partout, au risque d'affaiblir par ces prélèvements les détachements disséminés dans la campagne, ce qui rend pour ceux qui restent le service pénible et parfois impossible, ce qui enlève de la sécurité au pays, ce qui coûte cher enfin, parce que l'Etat est obligé de verser de fortes indemnités de rassemblement à ces gendarmes éloignés de leurs familles.

Ceci n'arrivera plus avec un corps composé de célibataires : ceux-ci,

[1] Je dois convenir qu'il faut agir avec ses subordonnés selon les circonstances. On ne traite pas un sous-officier élève-officier de la même façon qu'un homme de recrue. Ceci dit, la remarque n'en subsiste pas moins.

d'autre part, pourront être stylés au métier particulier qui leur est dévolu. Ce seront des professionnels de l'émeute... à réprimer.

Il est question de créer quatre groupes de gendarmerie mobile : un serait à Paris, un, à Lyon ; les deux autres, je ne sais pas où. On a parlé de Nantes, de Bordeaux, de Toulouse, de Bourges.

* * *

J'ai dit, le mois dernier, qu'il fallait attribuer à des causes politiques, à des « raisons d'Etat! » les facilités surprenantes accordées pour l'organisation d'une sorte de « course au clocher » militaire, épreuve sportive dont, « au point de vue professionnel, la nécessité ne se faisait pas impérieusement sentir. »

A la suite de ce vaste... pouff, qui a entraîné mort d'hommes et... le reste, tout le monde est tombé d'accord sur le caractère de l'affaire. Le ministre a déclaré qu'il regrettait les conséquences de l'autorisation qu'il avait donnée, et, faisant amende honorable, il a ajouté qu'il était le premier à se blâmer de l'avoir accordée. Il a d'ailleurs plaidé les circonstances atténuantes, disant qu'il ne lui avait pas semblé qu'il y eût de différence sensible entre cette « marche de l'armée » et les courses de chevaux, auxquels les officiers prennent part et qui ne sont pas sans entraîner, elles aussi, des accidents graves. Il a dit encore qu'il ne laissera plus se renouveler la « fête macabre » qui a eu lieu.

N'est-ce pas un peu bien tard pour reconnaître que l'armée a joué là un triste rôle, depuis les généraux et chefs de corps qui ont fourni des interviews, alors qu'il leur est défendu de rien publier, jusqu'aux officiers qui ont été employés à l'organisation de ce spectacle mal organisé, jusqu'aux militaires qui y ont pris part, comme concurrents ? La discipline, la tenue, le prestige de l'uniforme, la subordination, ont passé là d'assez mauvais moments.

N'insistons pas : le 29 mai, jour où a eu lieu cette lamentable exhibition, était le quatrième anniversaire de l'avènement du général André au ministère de la guerre. On eût souhaité que la célébration de cette date se fît autrement.

* * *

Il n'est pas moins regrettable que le Conseil de guerre d'Orléans ait cru devoir acquitter les officiers de Ploermel qui, commandés pour aller assurer une opération de police — le mot est de M. de Voguë, — se sont dérobés à l'accomplissement de ce devoir, en prenant pour prétexte que les formalités exigées par une vieille loi de la première République n'avaient point été observées. Il est impossible de savoir à quels mobiles ont obéi les juges en prononçant leur sentence, et il n'est point permis de sonder les cœurs : tout au plus peut-on supposer que, s'il se fût agi de marcher contre des grévistes

au lieu de à participer à une expulsion de congréganistes, le verdict eût été différent.

Quoi qu'il en soit, il conduit droit à l'anarchie, ainsi que le fait remarquer un journal des plus modérés, le *Temps*. Les *Débats*, qui sont réactionnaires, expriment le même avis. Il semble qu'il ne puisse y avoir, sur ce point, qu'une opinion.

Mais je voudrais prendre la question de plus haut.

L'armée a pour objet la défense du pays contre des étrangers armés : elle est soumise à des règles analogues à celles du duel, sauf que, au lieu d'opérer en « champs clos », c'est sur les champs de bataille qu'elle agit. L'employer à la répression de soulèvements populaires, à des arrestations d'ennemis « intérieurs, » c'est la détourner de son rôle véritable et principal. Il est désolant qu'on oblige des hommes qui servent par patriotisme à accomplir des actes que leur conscience réprouve et de les placer dans l'obligation de renoncer à ce qui est l'essentiel de leur profession parce que ce qui n'en est que l'accessoire révolte leurs sentiments intimes. Il faudrait que la gendarmerie fût suffisante pour les besognes autres que la guerre, et que l'armée ne fût appelée à prendre part à ces besognes qu'en fournissant des volontaires. Même pour les expéditions coloniales — qui, pourtant, sont quelque chose de militaire, — on ne prend guère que des soldats qui s'offrent de leur plein gré.

Je vois bien qu'il y aurait de graves inconvénients à procéder pareillement pour intervenir dans une grève ou une expulsion de religieux. Mais il y en a de gros aussi à assimiler ces opérations à des actes de guerre et à imposer la discipline dans ces cas-là comme dans ceux-ci. On comprend très bien qu'on exige l'obéissance passive lorsqu'on se trouve en présence d'un ennemi. Il semble que, en temps de paix, on puisse raisonner et ne disposer de soi qu'à bon escient. La première République l'avait compris et admis : elle avait pris des précautions déterminées au sujet de l'intervention des troupes dans les guerres civiles.

Ces précautions, les intéressés sont fondés à vouloir en bénéficier. On serait criminel en tirant sur la foule, par exemple, sans avoir fait, dans les formes spécifiées par la loi les sommations qu'elle enjoint de faire. Mais il doit être entendu que tout officier, dès qu'il accepte ses galons, se sait exposé à marcher contre la population, moyennant que les formalités requises soient remplies. C'est à lui de voir s'il veut rester dans une profession qui le met sous le coup d'une éventualité pareille. Il peut comparer les chances qu'il a de se battre à celles qu'il a d'être appelé à agir contre sa conscience ; il peut estimer que, si faibles ces dernières soient-elles, mieux vaut y échapper. Dès lors, il a la ressource de donner sa démission. Mais tant qu'il reste au service, il est tenu d'obéir aux ordres qu'il reçoit.

Il n'y a qu'une exception, c'est celle qui est explicitement contenue dans

les lois. Un officier qui aura refusé de commander le feu à sa troupe sur des grévistes, parce que les sommations légales n'auront pas été faites, cet officier-là me paraît, à moi, irréprochable. Mais, si ses chefs lui disent simplement de cerner une maison, d'éloigner des curieux, de faire la haie, d'escorter des prisonniers, etc., il n'a qu'à obéir.

Dans l'espèce, des troupes avaient été désignées pour se rendre à un endroit où il se pouvait qu'elles eussent à agir. Leur devoir était de s'y rendre. Quant à leur entrée en action, elle était subordonnée à la présentation de réquisitions écrites.

Encore serais-je tenté de dire que, ces réquisitions, le chef de la troupe a à en exiger la production, mais qu'il n'y a pas lieu de les communiquer à ses subordonnés, chacun de ceux-ci, quel que fût son grade, étant tenu de se conformer aux commandements de ce chef.

Certes, il peut y avoir conflit. Le devoir militaire et le devoir civique risquent de tirer l'un à hue, l'autre à dia. Mais alors les intéressés se décident à leurs risques et périls. S'ils sont assurés d'un acquittement, leur dérobade est un acte sans grandeur. S'ils vont à une condamnation certaine, leur refus de marcher les honore, si coupable soit-il. J'ai déjà critiqué bien des fois la théorie simpliste en vertu de laquelle le devoir du militaire, comme celle du prêtre, est absolu. C'est en rabaisser singulièrement la conception. Non : devant l'officier qui a une âme un peu fortement trempée et une intelligence ouverte, bien des cas de conscience se présentent qui ne laissent pas d'être complexes et embarrassants. Mais j'avoue que, dans l'espèce, il a fallu bien de la subtilité et une certaine fausseté de jugement aux officiers de Ploermel pour biaiser, comme ils l'ont fait, avec leur devoir. Ils ont bel et bien commis un acte d'indiscipline inexcusable, quoique moins inexcusable peut-être que leur acquittement.

* * *

La Chambre a enfin abordé la discussion de la loi de deux ans. Ce débat n'a pas eu beaucoup d'ampleur. Il ne s'est révélé à la tribune aucun argument ni aucun talent nouveau. Les questions essentielles n'ont même pas été abordées. On a entendu dire : « Moi, j'ai vu ceci... Dans mon régiment, on faisait cela... Il y a eu des exemples de... » Mais il ne m'a pas semblé qu'on eût dégagé ce que j'appellerais volontiers la philosophie de la réforme. On l'a prise par ses petits côtés, non par ce qui en est l'essence même. D'ailleurs, je l'ai dit maintes fois, la loi est mal venue. Je ne nie pas qu'elle constitue un progrès, mais je regrette presque qu'elle constitue un progrès, par ce qu'elle contient en germe des raisons de souhaiter une autre loi qui soit meilleure encore.

Dire que six fois huit font quarante-six, c'est plus vrai, si vous le voulez, que de dire qu'ils font quarante-cinq. Mais ce n'est tout de même pas vrai

Et on peut se demander s'il faut se contenter de se rapprocher de la vérité au lieu de l'atteindre. Tout ou rien! J'ai assez souvent exposé mes idées sur ce point pour juger inutile d'y revenir.

Quant à l'affaire Dreyfus et à l'arrestation de M. l'officier d'administration Dautriche, je me réserve, au contraire, d'y revenir.

* * *

Deux journaux — et non des moindres, — par la plume d'écrivains militaires qui sont particulièrement estimés, s'obstinent à soutenir que les Russes vont de triomphe en triomphe, et les Japonais, de défaite en défaite. Ou, si ce n'est pas tout à fait cela, de peu s'en faut. De la part d'un théoricien comme M. Charles Malo, des *Débats*, de la part d'un fin psychologue comme le romancier délicat qui signe G. Bernet, dans le *Temps*, (mieux vaudrait sans doute : G. E. T. Bernet) mais qui signe autrement dans la *Revue des Deux mondes*, de la part de tous les deux, cette persistance cause beaucoup de surprise dans les milieux militaires. On en est à se demander si elle n'est pas inspirée à ces esprits généreux par le mouvement de « lâchage » qui s'opère dans la nation. Il est évident, en effet, que l'attachement manifesté au début pour la Russie tend à diminuer depuis les revers de nos alliés. Ce n'est pas très beau, sans doute, mais c'est bien humain, comme on dit.

...Un périodique d'une nature toute spéciale, les *Cahiers de la Quinzaine*, vient de publier un recueil de contes tout à fait remarquable : *Jean des Brebis* (ou *Le Livre de la Misère*), par M. Emile Moselly dont j'ai l'an dernier (page 81) signalé un court roman militaire, d'une touche délicate et d'un sentiment exquis : *L'Aube fraternelle*.

Ici, il y a encore deux peintures discrètes et nuancées, sobres et exactes, de la vie de caserne. C'est *La mort du bouif* et *Cricri*.

Le *Journal des sciences militaires* a publié une solide, je devrais dire une massive monographie de la campagne de 1741-1743 dans la Haute-Autriche et en Bavière. Je viens d'en recevoir le tirage à part, sous ce titre : *La guerre de la succession d'Autriche* (1740-1748), par le major Z. Il suffit d'en lire la première phrase pour deviner qui se cache sous cette initiale. C'est, en tous cas, un auteur consciencieux, grand fouilleur d'archives étrangères et historien... impitoyable!

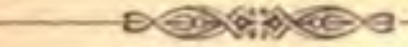

INFORMATIONS

ESPAGNE

L'Ecole centrale de tir.

Notre correspondant nous écrit :

Dans mes précédentes chroniques, j'ai omis de vous faire part de la création d'une Ecole centrale de tir, dont le règlement, élaboré par la même commission qui, sous la présidence du général Suarez Inclan, est chargée de la réorganisation de notre pédagogie militaire, a été approuvé par ordre royal du 28 janvier passé.

Cette Ecole centrale de tir se compose de quatre sections : les deux de l'artillerie, dont celle de Madrid pour l'artillerie de campagne et celle de Cadix pour l'artillerie de forteresse et côtière, que nous avions déjà ; puis une section pour l'infanterie et la quatrième, qui sera affectée à la cavalerie. Ces deux dernières se trouvent à Madrid et ont leur champ de tir tout près de cette ville, à Carabanchel. Cette Ecole est placée sous la dépendance immédiate du sous-secrétariat de la guerre et est commandée par un général de brigade, qui a, sous ses ordres, un état-major particulier ; chaque section est commandée par un colonel.

Quant aux détails concernant le personnel et l'administration de l'Ecole centrale de tir, je vous en fais grâce, comme aussi des prescriptions se référant aux sections de l'artillerie, lesquelles ne diffèrent de celles qui existaient déjà que par les innovations imposées par les derniers progrès introduits dans le matériel et les idées récemment admises.

Le Règlement de l'Ecole centrale de tir dit que la section de l'infanterie devra être considérée comme un établissement d'instruction et une commission d'études techniques et d'expériences. En tant qu'établissement d'instruction, cette section comprendra :

a) Toutes les années, un cours complémentaire de neuf mois, auxquels seront astreints tous les lieutenants en second nouvellement promus, après avoir fait un stage d'une année dans un corps. Ce cours portera sur l'étude des feux de l'infanterie et de l'artillerie et sur un complément de l'instruction technique, consistant dans la combinaison des moyens d'action des trois armes, la pratique du jeu de la guerre, la fortification, les reconnaissances, les exercices tactiques avec ou sans troupes, etc.

b) Un ou deux cours annuels, de deux mois de durée chacun, pour les

capitaines et les premiers-lieutenants qui seront désignés. Dans ces cours, l'instruction visera tout ce qui se rapporte, directement ou indirectement, à la tactique, et en outre l'étude des procédés de combat et des méthodes d'instruction en vigueur dans les armées étrangères.

c) Un cours annuel de quelques jours destiné à renseigner les officiers supérieurs sur les travaux et les pratiques de la section.

d) Des cours extraordinaires, auxquels assistera le personnel que l'on désignera.

Comme commission technique d'études et d'expériences, la Section de l'Infanterie de l'Ecole de tir doit s'occuper de tout ce qui concerne la technique de l'armement portatif, l'instruction du tir, champs d'expériences et de dressage, cibles, règlements, etc., etc.

Les buts et la mission de la Section de cavalerie sont analogues à ce qui est prescrit à la troisième section.

Le règlement de la nouvelle Ecole centrale de tir est admirablement rédigé et tient compte de tous les besoins de notre époque. Il peut être considéré comme un modèle en son genre et fait, en tous points, honneur au talent et à la haute compétence du général Suarez-Inclan. Ce qui importe à présent, c'est de le voir interprété comme il faut et surtout que l'on mette en pratique les exercices qu'il prescrit ; mais, le personnel qu'on a chargé d'y professer est de premier ordre et cela fait espérer qu'il remplira sa tâche avec succès, surtout si il est envoyé de temps à autre voir, au delà de la frontière, ce qui se passe et ce qui se fait ailleurs. Rien ne vaut les voyages pour éduquer les jeunes et aussi ceux qui ne le sont plus. Mais, pour se déplacer, il faut de l'argent et si nos officiers ne veulent pas ou ne peuvent pas avoir la générosité de relever l'état d'une partie au moins des débours qu'exige un séjour à l'étranger, il est à craindre que la question économique ne rende impossible de telles études.

Un fait qui semble venir à l'appui de notre conjecture, c'est le nombre ridiculement réduit de projectiles à tirer accordé cette année dans les Ecoles pratiques de notre artillerie, nombre fixé *à fortiori*, faute de crédits suffisants pour l'augmenter. Il a été assigné seulement 2 coups pour chaque canon ou obusier de 30,5 cm. ; 3 coups aux pièces de 26 et 25 cm., 10 aux autres pièces côtières et 25 à celles de forteresse. Dans les régiments de campagne, de montagne et de siège, ainsi que dans le groupe de Gibraltar et les batteries affectées aux bataillons de place, on devra tirer 50 obus par pièce de batterie active, dont 22 ordinaires et 28 à balles.

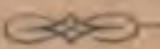

BIBLIOGRAPHIE

Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1904. — Orell Füssli, éditeur.

L'annuaire des officiers de l'armée fédérale vient de paraître, arrêté, comme de coutume, au 1er avril. Ce volume se recommande, comme on sait, par son exactitude et par l'agrément de son emploi. Les recherches sont rendues des plus faciles par une intelligente répartition des matières.

Détail intéressant : l'âge moyen de nos quatre commandants de corps d'armée est de 61 ½ ans. Le plus âgé est le commandant de corps Bleuler, qui a 67 ans. Il est breveté colonel du 2 juin 1871 et commande le IIIe corps d'armée depuis le 16 octobre 1891. Il est le seul encore en fonctions des quatre commandants de corps nommés au moment de la création de ces unités. Le plus jeune, 56 ans, est le colonel commandant du IVe corps d'armée, Buhlmann, breveté du 31 décembre 1891, et à la tête de son unité depuis le 28 novembre 1902.

L'âge moyen des neuf divisionnaires est 55 ½ ans. Le plus âgé, 59 ans, est le colonel-divisionnaire Schlatter, breveté du 1er juin 1892, à la tête de la VIIe division depuis le 9 décembre 1898, le plus jeune, 50 ans, est le colonel-divisionnaire Will, breveté du 30 mars 1893, chef de la IIIe division depuis le 28 novembre 1902.

La détresse de l'armée, par Jacques Haroué. Un vol. in-18 de 468 pages. Paris, Victor-Havard, 1904. Prix, 3 fr. 50.

Ceci n'est pas un livre militaire, mais une œuvre de polémique, d'un caractère général et politique plutôt que spécial et professionnel. L'auteur se donne pourtant pour un officier qui a quitté l'armée « par un acte de volonté réfléchie. » Et il ajoute : « Ce livre est la conséquence d'une démission ; il en est aussi l'explication. » Mais il est permis à tout le monde de se dire ancien colonel et de signer « général Nimporteki. » Je viens de feuilleter un vieil *Annuaire*, et je n'y ai pas trouvé le nom d'Haroué. Au surplus, un officier — même démissionnaire — dirait-il M. Passerieu et M. Pédoya, parlant de généraux ? La vérité, à ce qu'on m'assure, serait que *La détresse de l'armée* aurait pour auteur un rédacteur de l'*Aurore*, lequel aurait attaqué ce journal pour dépister les curiosités. Et il est vrai que, dans le tissu d'éreintements qui constitue son livre, nous trouvons des citations élogieuses de M. Georges Clémenceau, rédacteur en chef de l'*Aurore*. Cependant, j'ai peine à croire que M. Haroué ait été le collaborateur d'Urbain Gohier ou son continuateur. Tout au plus peut-on dire qu'il a cherché à imiter sa manière, et qu'il n'y a pas trop mal réussi.

E. M.

Les armées et les flottes militaires de tous les Etats du monde. Une brochure in-8° de 83 pages. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904. Prix : 1 franc.

La maison Berger-Levrault a édité, on se le rappelle, l'excellent *Etat militaire des principales puissances étrangères*, du général Rau, dont le com-

mandant Lauth a pris la suite. La même maison nous donne aujourd'hui une réduction de ce gros volume. Réduction qui est, à certains égards, une amplification, car il ne s'agit plus seulement des « principales » puissances, mais de presque toutes les puissances, même de celles qui ne sont pas principales du tout.

Je ne cacherai pas que j'en ferais volontiers un reproche à cette brochure. Que peut nous servir une monographie des forces militaires ou maritimes de la principauté de Monaco ou de la république de Saint-Marin? Voyez plutôt ce qui nous en est dit :

MONACO.

Superficie : 1,5 kilomètre carré. — *Population :* 15 180 habitants.

Il n'existe pas de loi sur le service militaire. Une garde d'honneur, constituée par enrôlements et comprenant cinq officiers et septante hommes, a été supprimée.

La principauté dispose en outre de cinquante gendarmes.

SAINT-MARIN.

Superficie : 61 kilomètres carrés. — *Population :* 9600 habitants.

Il existe comme force publique un détachement de quelques gendarmes et une milice de quarante officiers et neuf cent soixante hommes répartis en neuf compagnies. Cette milice ne reçoit qu'une instruction très réduite.

Heureusement on trouve, dans la publication de la maison Berger-Levrault, d'autres renseignements plus utiles et d'un intérêt moins problématique.

E. M.

Précis d'Astronomie pratique, par P. STROOBANT, Astronome à l'Observatoire royal de Belgique, Professeur à l'Université de Bruxelles. — Petit in-8°, avec 40 figures. (Encyclopédie scientifique des Aide-mémoire). Paris, Gauthier-Villars, éditeurs, 1903.

Cet ouvrage débute par les notions fondamentales de l'Astronomie : le mouvement diurne de la sphère céleste et les systèmes de coordonnées ; viennent ensuite des généralités sur le globe terrestre : notions sur la forme de la Terre, coordonnées géographiques et réfraction atmosphérique. Dans le chapitre III, l'auteur passe en revue les principaux types d'instruments, indique les formules de réduction et développe les méthodes d'observation et de mesure.

La partie qui traite du Soleil et de son mouvement apparent ainsi que des coordonnées écliptiques et de la parallaxe vient compléter les notions essentielles exposées au commencement du volume. Dans le chapitre V, consacré au mouvement de la Terre et aux phénomènes qui modifient les coordonnées célestes (précession, nutation, aberration, etc.), se trouvent réunies les principales formules utilisées pour la réduction de la position apparente à la position moyenne ou réciproquement.

Les quatre derniers chapitres de l'ouvrage renferment ce qui est relatif à la mesure du temps par le Soleil, à la Lune et à son mouvement et des notions sur les Planètes, les Comètes et les Etoiles.

Cet ouvrage, qui permet au lecteur de se familiariser avec l'esprit des méthodes de la science astronomique, facilitera l'usage des tables et des éphémérides telles que la *Connaissance des Temps*.

Annuaire alphabétique de l'armée française. Un fort volume in-8° de 983 pages, relié. Paris, Société fermière des Annuaires, (53, rue Lafayette), 1904. Prix : 6 francs.

Voici une publication toute nouvelle qui prétend donner la situation exacte, à la date du 10 janvier dernier, de tous les officiers de l'armée de terre (métropolitaine ou coloniale). Si sa prétention est justifiée, nul doute qu'on aura souvent à consulter ce répertoire.

Il est d'ailleurs complété par des renseignements intéressants, tels que ceux qui se rapportent à l'emplacement des troupes dans les diverses garnisons et à leur répartition sur le territoire français et aux colonies. On y trouve aussi la liste des divers établissements militaires.

J'ajoute que l'exécution typographique est excellente et que la lecture est rendue très facile par l'emploi de caractères d'un gros « œil », comme disent les gens du métier. Ce sont des mérites fort appréciables dans les ouvrages du genre de celui-ci.

E. M.

Delli grande operazioni chirurgiche a domicilio, etc., par le Dr Chiaventone. 21 p. in-8°. Righini. Milan, 1903.

Cette brochure est de nature à intéresser tout médecin militaire. Elle contient la description détaillée d'un matériel employé par l'auteur dans sa pratique civile pour exécuter à domicile les grandes opérations chirurgicales. Ce matériel, renfermé dans une caisse relativement légère et peu volumineuse, peut aussi servir au chirurgien militaire à faire, sur le champ de bataille même, beaucoup d'opérations urgentes et difficiles qui ne peuvent que difficilement se faire avec les matériels actuellement en usage.

L.

Die russischen Kriegshäfen in Ost-Asien, par le major Joseph Schön, Seidel et Sohn, éditeurs, Vienne, 1904. Avec deux planches. Prix : 1 couronne.

L'auteur de la présente brochure, tirage séparé d'articles parus dans les *Miltheilungen uber Gegenstände der Artillerie und Genie-Wesens*, a déjà publié plusieurs descriptions géographiques militaires. La *Revue militaire suisse* a consacré, dans ses livraisons d'avril et de mai derniers, des notices bibliographiques à deux autres brochures du même auteur, intitulées l'une : *Uebersicht der Kriegsschauplatz in Ost-Asien*, la seconde : *Der Kriegsschauplatz zwischen dem Rhein und der Seine und die Hauptaufgabe seiner Befestigung.*

Déjà dans une étude parue en 1899 : *Ueber die Ziele Russlands in Asien*, le major Schön s'était montré connaisseur remarquablement informé et observateur perspicace des affaires d'Extrême-Orient. Il y avait prédit la guerre actuelle.

Ses descriptions des ports de guerre russes de Vladivostok et de Port-Arthur, ainsi que du port commercial fortifié de Dalny, permettent au lecteur de se faire une idée nette de l'état de situation de ces ports, des moyens de défense qu'ils offrent, et en général, de leur importance militaire et aussi politique.

La lecture de cette nouvelle étude si actuelle et non moins complète et remarquable que les précédentes du même auteur, est à recommander à tous ceux qui s'intéressent beaucoup aux événements d'Extrême-Orient et désirent les suivre avec attention. Elle est accompagnée d'excellents plans de situation des ports de guerre susmentionnés.

X***

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 7 | Juillet 1904

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Föng-hwang-Tschön.

Encore le soir du 1er mai, les Japonais entreprirent, dès le champ de bataille de Kialientsé, la poursuite de l'ennemi. Ils ne purent toutefois la mener très activement. Leurs troupes étaient éreintées par un combat succédant aux marches de nuit. Avant même d'atteindre Föng-hwang-Tschön, et après une courte marche, leurs avant-gardes durent marquer le pas devant les fortes arrière-gardes russes établies dans de bonnes positions, et attendre des renforts.

Entre temps, le général Zassoulitsch rassembla son détachement. Probablement fut-il recueilli par la plus grande partie de la VIe division de chasseurs sous le général Trussow, soit à Föng-hwang-Tschön, soit peut-être plus près du champ de bataille. Malgré ce renfort, et quoique Föng-hwang-Tschön eût été fortifié par des ouvrages de campagne, le général russe ne put y tenir. Moralement et matériellement, son corps d'armée n'était pas en situation d'accepter une nouvelle bataille décisive contre les trois divisions japonaises munies d'une artillerie en importante supériorité. Sur ses huit régiments, trois avaient été presque anéantis ; la moitié de son artillerie était restée sur le carreau et avec elle la majeure partie de son train. En de telles circonstances, il aurait risqué une destruction d'autant plus certaine qu'il se trouvait à 150 km. environ en avant de l'armée principale et séparé d'elle par un massif montagneux étendu. En un mot il était absolument isolé devant des forces supérieures.

Zassoulitsch se vit donc contraint de continuer sa retraite jusqu'à sa jonction avec les forces principales de Kouropatkine; il se retira par le col Motien, à travers les arides montagnes de Taku. Il semble qu'il ait fort bien profité de la journée de répit qu'il eut à Föng-hwang-Tschön pour mettre de l'ordre dans son mouvement, car ses grosses colonnes parvinrent à se dégager de tout contact avec l'ennemi ; on n'entendit pas parler de nombreux traînards faits prisonniers ni de charriots abandonnés, toutes pertes d'usage lors de retraites précipitées et en désordre.

Mais douze journées de marche rétrograde après une bataille perdue ne peuvent pas n'avoir pas exercé une action démoralisante sur l'ensemble du corps d'armée. En outre, l'armée principale du général Kouropatkine ne disposait plus que de deux corps intacts et un troisième ayant subi une défaite, conséquemment un amoindrissement de valeur combattante.

A la suite de légers combats d'avant-postes, les avant-gardes du général Kuroki occupèrent le 6 mai Föng-hwang-Tschön. C'est une localité commerçante chinoise de 25 000 habitants, située à un nœud de vallées et de routes, et qu'une vieille muraille entoure. Placée sur la grande route de Pékin, elle est distante d'environ 40 km. de Kialientsé. De là, on tend dans la direction nord-ouest à Liau-Jang par le col Motien, 120 km. à vol d'oiseau, ou huit étapes environ.

Outre la route de Liau-Jang — encore récemment le point de concentration des principales forces russes — d'étroits chemins carrossables conduisent plus au nord à Moukden et à l'ouest à Haï-Tschöng, où s'est établie jusqu'ici la droite russe. Enfin, s'infléchissant vers le sud, un chemin muletier dessert Syou-Tschen, sis au centre de la partie nord du Liau-Tung, tandis que deux autres chemins semblables aboutissent directement au sud à la mer. La plus occidentale de ces deux voies conduit à Takuschan et de là, longeant la côte, passe à Pitsewo pour atteindre l'extrémité de la presqu'île du Liau-Tung.

Pour la suite des opérations japonaises, l'occupation de Föng-hwang-Tschön, fruit de la victoire de Kialientsé, était d'une haute importance. Elle signifiait la sécurité de la marche des armées de terre, et la condition indispensable du succès dans la conduite des opérations sur le continent. En conséquence, tandis que dans les directions de Moukden, Liau-Jang et Haï-Tschöng, de

fortes avant-gardes prenaient contact avec l'armée principale de Kouropatkine, le général Kuroki se retranchait solidement dans la position conquise dont il faisait un point d'appui stratégique. Il ne pouvait songer à une sérieuse reprise d'offensive contre Kouropatkine avant d'avoir été sensiblement renforcé. En revanche, la première armée avait pris pied fermement au nœud des vallées et des routes de la Mandchourie sud-occidentale, si bien que, dorénavant, les autres armées étaient libres de débarquer où il leur conviendrait à l'ouest de l'embouchure du Jalu et jusqu'à l'extrémité sud de la presqu'île du Liau-Tung. Elles ne couraient plus le danger d'être rejetées à la mer, car le général Kouropatkine ne pouvait risquer une telle entreprise avec la perspective de voir Kuroki l'attaquer de flanc depuis Föng-hwang-Tschön et le couper de sa base à Liau-Jang. Kuroki s'établit donc à Föng-hwang-Tschön, conservant ses lignes de communication par la Corée.

Les raids de cosaques qui bientôt s'appliquèrent à menacer les dites lignes vers Wönsan, Pjöngjan et Antung depuis la côte orientale coréenne n'y changèrent rien. Ils ne pouvaient être entrepris par des forces sufisantes. Ils prirent fin dès que les Japonais consolidèrent leurs lignes d'étapes à l'aide de troupes de réserve.

D'autre part, on peut se demander si le moment n'aurait pas été opportun pour Kouropatkine de se jeter sur Kuroki avec ses forces principales réunies et de le rejeter au delà du Jalu. Cette question n'a pas été seulement posée, elle a été vivement débattue dans la presse militaire. La réponse devrait être affirmative, sans conteste, si le théâtre des opérations présentait plus de conformité, soit en étendue soit comme caractère, avec le théâtre de la guerre franco-allemande. Mais les circonstances spéciales du général Kouropatkine rendent la conclusion plus douteuse.

Il faut tenir compte d'abord de la marche qu'aurait dû entreprendre l'armée russe pour porter ses masses devant Föng-hwang-Tschön, marche de dix à quinze jours, par de mauvais chemins de montagne, à travers un pays aride et peu peuplé. Afin d'assurer la sortie des défilés, le corps Zassoulitsch aurait dû occuper l'extrémité orientale de ceux-ci, en danger d'être une seconde fois battu isolé. N'oublions pas non plus qu'à cette époque les vapeurs japonais transportaient les trois divi-

sions de la IIe armée, général Oku, dont le débarquement pouvait aussi bien viser à l'envoi de renforts au général Kuroki qu'à menacer vers Kaïping ou Niutschwang les communications de Kouropatkine. L'offensive russe eût donc été hasardeuse, d'autant plus que des dix divisions mobiles composant l'armée, deux étaient stationnées à Port-Arthur et dans le sud du Liau-Tung, deux à Vladivostock et environs, et que deux enfin auraient dû être laissées en arrière pour la couverture des communications. Il n'en restait ainsi que quatre pour l'opération, quatre contre trois dont Kuroki disposait, et auxquelles s'ajoutait l'avantage d'une artillerie fort supérieure et la possibilité d'être rejoint, avant la bataille, par des divisions du général Oku. On comprend que Kouropatkine ait jugé préférable d'attendre sur une base solide le renforcement de son armée par les troupes tirées d'Europe plutôt que de s'essayer, en une telle occurence, à la stratégie napoléonienne.

La bataille de Kintschau.

1. Le débarquement des Japonais dans le Liau-Tung.

Tandis que les Japonais luttaient pour le passage du Jalu, soit aux environs du 1er mai, les premières unités d'une flotte de transport parvenaient dans la rade de Tschinampho. Cette flotte amenait à son bord les troupes de la IIe armée japonaise sous le commandement du général Oku. Au cas où le combat du 1er mai eût tourné au désavantage des Japonais, elle aurait renforcé l'armée de Kuroki et lui eût permis de renouveler la tentative dans des conditions de supériorité numérique excluant tout échec.

Le général Kuroki ayant remporté la victoire, la IIe armée devenait utilisable ailleurs. Elle laissa le vainqueur de Kalientsé pousser sa marche sur Föng-hwang-Tschön, et débarqua dans le Liau-Tung avec la double mission d'isoler Port-Arthur de la principale armée russe et de gagner une seconde base, sur terre ferme, à côté de la Corée, pour la suite des opérations en Mandchourie.

Une série de démonstrations destinées à tromper l'ennemi sur le véritable point de débarquement précédèrent ce dernier, soit à Kaitschou (Kaiping), sur la côte occidentale, soit du côté

orient vers Ta-Ku-Schan, et, sur le rivage du Kwantung, aux environs de Dalny et de Kintschou. Tantôt ici, tantôt là, sur tous ces points, apparurent au milieu de mai des escadres de transports escortés de croiseurs, et il n'en fallut pas davantage pour remplir la presse du monde entier de dépêches publiant le récit de débarquements et de combats sur les rives, alors que le plus souvent les transports étaient vides et que, sous le couvert des canons tonnants des croiseurs d'escorte, débarquaient seuls quelques soldats de marine rembarqués à la nuit close. En même temps, devant Port-Arthur, la flotte de guerre attirait, par de feintes attaques, l'attention de la flotte russe.

Le débarquement réel eut lieu vers *Pitsewo*. Le soir du 4 mai, accompagné d'une escadre de deux croiseurs et trois canonnières, sous les ordres de l'amiral Hosoya, un échelon de la flotte de transport quittait Tschinampho, ayant à bord la IV^{e} division. Le 5 au matin, elle arrive devant la petite localité de Pitsewo, sur le rivage oriental de Liau-Tung, à 120 km. environ au nord-est de Port-Arthur. Protégé par le feu des croiseurs, un détachement d'infanterie de marine parvint à refouler un bataillon russe de la garde des côtes et à prendre pied sur la terre ferme. A huit heures, le débarquement des troupes de campagne commençait.

En raison des conditions locales défavorables, il n'exigea pas moins de trois semaines pour trois divisions. La mer offre si peu de fond sur les côtes de Corée qu'à marée basse le tirant d'eau nécessaire doit être cherché à des kilomètres de la terre ferme ; on patauge dans un limon qui ne permet ni la navigation ni la marche. Force est d'établir, pour passer, de longues pistes de bois. Malgré toute leur expérience et leur adresse, les Japonais durent consacrer beaucoup de temps à la mise à terre des chevaux, des canons et des voitures, interrompus souvent aussi par les intempéries, car l'opération exige une mer calme.

Aussitôt débarquées, les premières troupes furent mises en marche et dirigées à travers la presqu'île, large en ce point de 40 km., sur la côte occidentale, à Port-Adams (Poulantien), afin de couper les communications télégraphiques et par voie ferrée entre Port-Arthur et Haï-Tchöng. Une patrouille lancée en avant y parvint le 6 mai ; elle tira sur un train russe qui se dirigeait au nord. Mais, dès le 9, les Japonais furent contraints

de se retirer devant un détachement russe commandé par le lieutenant-colonel Spiridonow, chef du 4e bataillon des chemins de fer. Cet officier réussit à rétablir le télégraphe et la voie et à faire pénétrer à Port-Arthur, dans la nuit du 9 au 10, quelques trains d'approvisionnements. Mais le 10, les Japonais réapparaissaient, occupant et détruisant de nouveau la ligne. Le 16, devant la IVe division japonaise qui s'y installait solidement, les Russes évacuèrent les hauteurs au nord de Port-Adams. La cavalerie, renforcée par de l'infanterie, était poussée jusqu'à Wafantien, à une trentaine de kilomètres plus au nord, où elle prenait contact avec des détachements de cosaques. En même temps, de fortes avant-gardes marchaient vers le sud. Ainsi se trouvait consommée la séparation de la partie sud du Liau-Tung d'avec l'armée principale de Kouropatkine.

LA BATAILLE ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES.

Du côté russe, dès le début de la guerre, une garnison avait été formée à Port-Arthur, composée, outre deux bataillons d'infanterie de forteresse, un bataillon d'artillerie de forteresse et un dit du génie, de la majeure partie de la VIIe division de chasseurs (major-général Kodratenko).

La Ire division de chasseurs (major-général Fok) était échelonnée au nord, le long de la ligne du chemin de fer, afin de maintenir la communication avec l'aile droite de Kouropatkine, dont des détachements de flanqueurs tenaient Niutschwang et Kaitschou (Kaiping). Quand commencèrent les débarquements japonais dans le Liau-Tung, le généralisme dut s'avouer l'impossibilité de conserver longtemps des communications sur une longue ligne de 270 km., s'étendant de Haï-Tschöng à Port-Arthur, exposée aux troupes ennemies qui pourraient être débarquées sur tous les points d'une côte assez rapprochée, et avec la menace même d'être, en certains lieux, sous le feu de la flotte japonaise. D'une part, en effet, Kouropatkine ne pouvait acheminer dans la presqu'île de grandes masses sans risquer une offensive japonaise venant de Föng-hwang-Tschön, menaçant de les couper de leur base d'opérations ; et d'autre part, de faibles forces étaient insuffisantes pour s'opposer efficacement aux débarquements. Il prit le parti de diriger la division Fok vers le sud, où, à la vérité, elle devait être bientôt séparée de l'armée principale ;

mais basée sur Port-Arthur et en liaison avec la garnison, elle rendrait plus difficile aux Japonais l'invasion du Kwan-Tung, leur approche de la forteresse et l'investissement de celle-ci du côté de terre. En même temps, cette division placée avec toute la garnison de Port-Arthur sous les ordres du général Stœssel, constituerait pour les Japonais une menace constante d'être pris à revers ; elle les attirerait à elle et entraverait ainsi une trop vive offensive contre Kouropatkine, aussi longtemps du moins que le général Stœssel demeurerait en possession de Kintchou et des voies qui, à travers cet isthme, gagnent le continent.

A vrai dire, à la hauteur de Kintchou, la presqu'île du Liau-Tung est d'une largeur de trente à quarante kilomètres; mais au sud de la ville, elle se rétrécit en une bande de terre étroite qui, entre la baie de Tanleiwan, ou Talienwan, à l'est et celle de Kintschou à l'ouest, ne mesure plus guère que quatre kilomètres de large. A Kintschou et au sud, en arrière de la partie la plus resserrée de l'isthme, les Russes avaient formé un barrage fortifié, à l'aide de la ligne de hauteurs que coupe le chemin de fer vers la station du Nian-wang-lien. Les ailes de ce barrage s'appuyaient l'une et l'autre à la mer. Les ouvrages fortifiés n'étaient pas toutefois des travaux de fortification permanente, comme l'ont prétendu les vainqueurs pour grandir leur gloire. Mais il est improbable aussi que ce fussent de simples travaux de fortification passagère. Plus probablement ont-ils revêtus le caractère d'ouvrages de campagne renforcés, analogues à ceux que l'on vit à Sébastopol, à Duppel, à Plewna. Ils paraissent avoir comporté un grand nombre de batteries de position armées de 68 canons lourds, des emplacements pour pièces de campagne et des fossés de tirailleurs renforcés, devant lesquels avaient été ménagés des obstacles en fil de fer et des mines. Comme troupes d'occupation, la division Fock et des troupes de marine.

Dans son rapport officiel, le général Stœssel signale aussi, comme s'étant particulièrement bien comporté, le 8e régiment qui n'appartient pas à cette division. Les rapports japonais attribuent en outre aux Russes deux batteries de campagne et de nombreuses maxims ; ils ajoutent que dans la baie de Talienwan, dont l'entrée leur avait été interdite par des mines, se trouvait avec deux torpilleurs la canonnière russe *Bobr* qui, armée de deux canons lourds et de six pièces légères, protégeait de son feu l'aile droite des défenseurs.

De toutes ces indications, on peut conclure que quinze à dix-huit bataillons, soit de 12 à 15 000 fusils, occupaient la position avec 68 canons lourds et 30 canons légers. Les troupes d'infanterie peuvent même avoir été plus nombreuses, car à ce moment une minime partie seulement des hommes du général Kodratenko étaient nécessaires pour garder Port-Arthur. Le général Stœssel dirigea personnellement la défense du barrage de Kintchou.

De leur côté, les Japonais avaient tout intérêt à rejeter les Russes au delà de l'isthme et à s'emparer des baies de Talienwan et de Dalny. Ils y avaient intérêt même à défaut de l'intention d'attaquer Port-Arthur. Deux motifs les sollicitaient : premièrement, interdire à la forte garnison de la forteresse une offensive vers le nord ; ce résultat serait obtenu lorsque leurs canonnières navigueraient dans la baie de Talienwan ; elles leur permettraient de tenir l'isthme avec des forces relativement faibles. Secondement, l'utilisation de Dalny comme place d'étape, soit pour la marine, soit pour l'armée de terre, leur constituerait un important avantage. Il fallait donc forcer la position russe.

Le 20 mai, les avant-gardes de la II^e armée japonaise venant de Pitsewo et de Port-Adams se présentaient devant Kintschou, tandis que surgissaient dans la baie, à l'ouest de la ville, des canonnières japonaises. Celles-ci bombardèrent la ligne de chemin de fer et les camps russes. Le 25, des batteries de campagne japonaises se mettaient en position sur les hauteurs qui dominent la ville au nord. Un duel d'artillerie s'engagea, sans résultats appréciables. Le 26, les Japonais marchèrent à l'attaque décisive. Le général Oku disposait de 36 bataillons comptant environ 30 000 fusils et de 18 batteries avec 128 bouches à feu. La cavalerie et des forces récemment arrivées de la I^{re} division couvrirent les derrières de ce corps d'armée vers le nord. Dans la crique de Kintschou croisaient quatre canonnières et six torpilleurs.

A minuit, le mouvement commença. Pendant la nuit encore, la IV^e division enleva la ville de Kintschou aux avant-postes russes ; à l'aube, l'armée était rangée pour l'attaque : la IV^e division, lieutenant-général Oyawa, prenait l'aile droite ; au centre, la I^{re} division, lieutenant-général prince Fushimi ; à gauche la III^e, lieutenant-général Oshima. L'artillerie était aux

ordres du major-général Utschijama. Le général Oku en personne avait assumé le commandement supérieur.

Un brouillard opaque empêcha l'artillerie japonaise, aux premières lueurs du jour, d'ouvrir le feu, mais il favorisait l'approche de l'infanterie. Celle-ci se trouvait, dès 5 heures, à portée du tir des lignes russes et entreprenait le sanglant combat.

A 6 heures, les canonnières japonaises ouvraient aussi le feu ; bientôt le combat d'artillerie devint général. A 9 heures, le feu de l'infanterie russe faiblit ; les Japonais renforcèrent leurs tirailleurs et parvinrent jusqu'à 400 m. des lignes adverses. Mais alors la canonnière russe de la baie de Talienwan entre dans la danse, ébranlant la ligne de feu de la III^e^ division japonaise à l'aide d'un meurtrier tir de flanc. Elle fit mine en même temps de débarquer de l'infanterie ; mais celle-ci, devant l'arrivée des réserves ennemies dut renoncer à aborder. L'attaque languit ; plusieurs tentatives de l'assaillant furent repoussées.

Après cinq heures du soir, la III^e^ division japonaise se porta une nouvelle fois en avant. Une contre-attaque des réserves russes la repoussa non sans lui infliger de lourdes pertes ; les deux autres divisions n'étaient pas plus heureuses ; l'artillerie japonaise allait être à court de munitions.

Alors le général Oku ordonna encore une attaque générale et fit avancer ses dernières réserves. La troisième division, trop affaiblie, avait peine à se maintenir ; au centre, la première parvint encore une fois jusqu'à 50 m. des retranchements ennemis, mais incapable d'aborder leurs lignes et payant son audace de pertes nombreuses ; à l'aile droite, la quatrième porta le coup décisif. Son régiment d'artillerie combina son tir de front avec celui de la flottille qui, serrant la rive de près, battait le flanc gauche et les derrières de la position russe. Sous la protection de ces feux convergeant, l'infanterie réussit, en longeant la côte, à dessiner un mouvement enveloppant et finalement à se jeter dans la position. Les Russes furent contraints de lâcher pied sur tout leur front. Les I^re^ et III^e^ divisions japonaises pénétrèrent à leur tour dans la position, où le combat de poursuite dura quelques instants. Les Russes abandonnèrent leurs canons lourds après les avoir rendus inutilisables. Les Japonais ne poussèrent d'ailleurs pas plus loin la poursuite. Il était 8 h. du soir.

Comme à Kialientsé, l'élément déterminant du succès avait été le feu convergeant d'une artillerie supérieure, soutenant une attaque d'infanterie conduite avec autant de ténacité que d'esprit de sacrifice. L'issue de la bataille rappelle au surplus celle de l'Alma, pendant la campagne de Crimée en 1854. Cette bataille fut aussi livrée sur la côte, les Russes appuyant leur aile gauche à la mer et, comme aujourd'hui, le vainqueur ne put obtenir la victoire que lorsque les canons de sa flotte appuyèrent d'un tir dirigé sur le flanc et sur les derrières de cette aile une attaque enveloppante d'infanterie exécutée témérairement en longeant le rivage.

Les Russes accusent une perte de 30 officiers et 800 hommes, tant blessés que tués. Si les Japonais ont réellement relevé sur le terrain 500 cadavres russes, comme ils le prétendent, les pertes totales des vaincus comporteraient plus de 2500 hommes; car il faut compter au moins quatre blessés pour un tué.

Les Japonais annoncent 31 officiers et 713 hommes tués, 100 officiers et 3460 sous-officiers et soldats blessés. Total, 4304. Sur un effectif de 36 000 combattants, la proportion serait ainsi de 12 %, répondant à celle des batailles décisives de la guerre franco-allemande.

La ténacité des Russes dans la défense des positions fortifiées est une des qualités que leur reconnaît hautement l'histoire de la guerre ; ils l'ont manifestée une fois de plus. Toutefois, le contre-coup moral qui suit les pertes résultant d'une attitude aussi belle de dévouement doit déprimer sensiblement les troupes, tandis que du côté du vainqueur, ce nouveau succès doit exalter encore la confiance en soi-même.

Non moins dignes de remarque sont les avantages matériels acquis par les Japonais pour les suites de la campagne. Indépendamment de la circonstance qu'ils sont à même de poursuivre maintenant par terre l'attaque de Port-Arthur, ils sont assurés de la libre disposition du grand port de Dalny ; il suffit de le débarrasser des mines noyées pour sa défense. Les Japonais peuvent ainsi utiliser pour leurs opérations continentales une baie bien établie et organisée, tant pour la flotte que pour les forces de terre. Dalny constitue, en effet, une importante station navale, desservie par le chemin de fer qui, à travers toute la péninsule, pénètre en Mandchourie. Il ne sera pas très

compliqué pour les Japonais de remettre la ligne en état et de la munir d'un matériel d'exploitation.

Après la bataille de Kintschou, le général Stœssel se retira sous les canons de Port-Arthur. Les Japonais suivirent prudemment jusqu'à une position à l'ouest de Dalny, dans laquelle ils s'installèrent. Les Ire et IIIe divisions, sous les ordres du lieutenant-général prince Fushima, se mirent en devoir d'assiéger la forteresse. La IVe division demeura vers Kintschou où elle forma réserve sur les deux fronts. La Ve division, débarquée sur ces entrefaites à Pitsewo, se rassembla vers Port-Adams et se mit en marche vers le nord, où devait bientôt se reporter l'attention du général Oku.

Tandis que l'armée japonaise débarrassait ainsi de l'ennemi le sud de la péninsule du Liau-Tung, la IIIe armée, commandée par le général Nodzu, commençait son débarquement le 19 mai, à Takuschan, à l'ouest de l'embouchure du Jalu. Le 8 juin, son avant-garde pénétrait à Hsinjen (Siouyen), au sud-ouest de Föng-hwang-Tschön, en chassant les cosaques du général Mitschenko et prenait contact avec l'aile gauche de Kuroki. L'armée de ce dernier, renforcée également, avait poussé son aile droite vers Saï-ma-ki (Saïmatsé), à 70 km. au nord de Föng-hwang-Tschön, où les avant-postes s'engageaient avec les cosaques de la division du général Rennenkampf.

Le nombre et les numéros des dernières divisions japonaises débarquées ne sont pas exactement connus. On peut toutefois admettre avec quelque apparence de certitude le groupement suivant à mi-juin :

Ire armée : général Kuroki ; quatre divisions ; quartier-général, Föng-hwang-Tschön, basée sur Antung, à l'embouchure du Jalu, place d'étape principale ;

IIIe armée : général Nodzu, trois divisions ; quartier-général, Hsin-jen ; place d'étape, Takuschan ;

IIe armée : général Oku, cinq divisions, dont deux (Ie et IIIe), forment le corps de siège de Port-Arthur ; quartier-général, Port-Adams ; places d'étape, Dalny et Pitsewo.

Juin 1904. W.

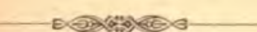

LES NOUVELLES PRESCRIPTIONS

POUR LE

service et l'instruction de la cavalerie suisse

L'édition actuelle du Règlement pour le Service et l'Instruction de la cavalerie suisse date de 1894 ; depuis lors des idées nouvelles se sont fait jour concernant soit la tactique de combat, soit le service d'exploration de notre arme ; d'autre part chacune de nos quatre brigades a été dotée d'une unité nouvelle, la compagnie de mitrailleurs, destinée à renforcer sa puissance de feu. Il est donc devenu nécessaire d'entreprendre une revision de notre règlement, en tenant compte des innovations et en donnant une sanction officielle à divers principes reconnus justes et appliqués du reste depuis quelques années par plusieurs de nos chefs.

Le travail de revision, qui vient d'être mené à bien, n'implique en aucune façon le bouleversement de notre ancien règlement ; des modifications introduites, beaucoup sont purement rédactionnelles ; d'autres ne concernent que des points de détails. Tels par exemple l'art. 77 *a* qui précise les occasions où la garde de police devra faire usage de ses armes ; l'art. 87 qui attribue les forges-cuisines des escadrons au train de combat ; les articles 286 et 287 qui règlent l'usage des commandements et des signes pendant la manœuvre ; l'article 99 *a* qui institue un paquetage réduit, etc.

Les changements plus importants, que nous examinerons chapitre par chapitre, portent : 1° sur l'instruction à cheval ; 2° sur les formations de manœuvre ; 3° sur le service d'exploration ; 4° sur l'instruction du tir et le combat à pied ; 5° sur l'instruction des mitrailleurs.

1° Le chapitre de notre règlement concernant l'instruction de l'équitation est destiné d'après la volonté du Chef du Départe-

ment militaire fédéral à servir dorénavant de Règlement d'équitation pour toute l'armée. Il était donc nécessaire de prévoir une instruction un peu plus poussée qu'elle ne peut l'être dans les écoles de recrues ; les articles qui règlent l'emploi rationnel des aides ont été complétés et précisés et quelques mouvements nouveaux destinés à faire comprendre cet emploi ont été introduits (tourner sur l'avant-main, agrandir et diminuer la volte).

2° La principale modification relative aux formations de manœuvre, consiste en l'adoption du principe des colonnes de marche parallèles, soit dans l'escadron déjà, soit dans le régiment ou la brigade. Cette formation, qui donne le maximum de mobilité dans certains terrains, et qui favorise le déploiement en tirailleurs rapide et simultané de la cavalerie sur un point étendu à volonté, a été expérimentée à maintes reprises dans nos dernières manœuvres.

C'est d'après un principe semblable que le nouveau règlement admet la formation de la brigade en deux colonnes parallèles de régiments formés par peloton.

3° Dans le chapitre consacré au service d'exploration, plusieurs changements d'une certaine importance ont été introduits : l'article 466 précise les buts que doivent poursuivre les chefs de patrouille, les renseignements qu'on peut exiger d'eux et aussi ceux qu'il leur sera souvent impossible de se procurer; l'article 467 *a* établit comme règle que les patrouilles ne doivent pas être envoyées à plus d'une journée de marche en avant du gros et recommande, lorsqu'il devient nécessaire d'explorer à de plus grandes distances, d'employer des escadrons entiers qui deviennent des escadrons d'exploration. Les unités ainsi déplacées devront se transporter rapidement jusqu'à un point important, un nœud de routes par exemple, s'y établir et envoyer de là des organes d'exploration dans toutes les directions.

Le nouveau règlement fait d'autre part ressortir l'importance des dispositions à prendre par tout chef de patrouille pour assurer l'arrivée rapide de ses rapports : envoyer les rapports importants à double, laisser en arrière des postes de relais. Il recommande l'adjonction de bicyclistes aux escadrons indépendants poussés devant le front.

Enfin les articles consacrés au service de sûreté de la cavalerie indépendante ont été complètement remaniés, mais plutôt au point de vue de la répartition de la matière que des principes.

4° L'on s'est rendu compte depuis quelques années que notre cavalerie avait encore des progrès considérables à faire dans l'instruction du tir, la conduite du feu et d'une façon générale tout ce que comporte le combat à pied. Aussi est-ce dans les chapitres intitulés « les Feux » et « le Combat à pied de la cavalerie » que nous trouvons le plus d'innovations et de changements.

Pour améliorer l'instruction du tir de combat le nouveau règlement commence par la simplifier en n'admettant plus qu'une sorte de feu, le feu d'une cartouche, dans lequel chaque homme tire individuellement depuis le commandement qui donne le but et la hausse jusqu'à celui de halte. Après chaque coup les tireurs doivent revenir à la position de la charge et la rapidité de leur tir doit se régler sur l'importance du but et la distance. Cette indépendance laissée au tireur suppose naturellement un dressage poursuivi avec le plus grand soin, qui l'amènera à tirer calmement et à observer l'effet de son feu. Du reste l'officier commandant la ligne de feu devra toujours arrêter le feu et le faire reprendre avec une moindre vitesse, dès qu'il le jugera nécessaire.

Quant au combat à pied il doit devenir un des principaux moyens d'action de la cavalerie et il pourra le devenir toutes les fois qu'il sera engagé avec énergie contre un adversaire pris à l'improviste. Il ne devra pas être copié sur le combat d'infanterie, ni comporter de longues lignes de tirailleurs ; il sera effectué par des groupes de feu (escadrons ou même pelotons) agissant d'une façon plus ou moins indépendante et pourra souvent être combiné, avec l'intervention d'une partie de l'unité à cheval. Cette tactique, dont le principe est non pas de rechercher une supériorité du feu sur l'adversaire, mais de le déconcerter par des attaques imprévues, venant tantôt d'un point tantôt d'un autre, exige une grande mobilité de nos troupes. La cavalerie devra toujours éviter de s'établir sur des positions pour y attendre l'ennemi, et chercher constamment à agir offensivement.

Toute intervention de la cavalerie à pied exige que le commandant de détachement s'oriente personnellement, en se portant en avant de sa troupe, soit sur le terrain, soit sur les dispositions de l'adversaire. Puis, une fois l'orientation nécessaire acquise, il s'agira de lancer les unités à l'action, en indiquant à chacun le but poursuivi, la direction générale de l'attaque et

son objectif particulier et en leur laissant toute liberté sur les formations à prendre et les moyens à employer. Ainsi chaque groupe de feu pourra habituellement avoir ses chevaux à portée et prendre ses dipositions d'après les circonstances.

Après l'indication de ces principes tactiques notre nouveau règlement passe à la conduite du feu et insiste tout particulièrement sur l'importance de l'estimation juste des distances et sur la nécessité de régler son tir, en concentrant le feu sur un même point avant de le répartir sur l'ensemble du but à battre. Ce réglage du tir devra être en général dirigé par les commandants d'escadron. D'autre part, les officiers devront prêter l'attention la plus sévère à la discipline du feu et à l'emploi judicieux de la munition.

Il va sans dire qu'un semblable emploi de nos escadrons exige de nombreux exercices de tir de combat effectués dans le terrain et d'après des suppositions tactiques. Il est nécessaire que nos hommes s'y habituent à tirer contre des buts partiellement masqués et placés soit aux moyennes distances (500-800 m.), soit aux grandes distances (800-1200 m.) Il faut aussi que dans chaque tir de combat l'arrivée des différentes unités dans la ligne de feu se fasse dans la formation et aux allures qui résultent normalement de la supposition admise.

5° D'après une décision prise par la commission de cavalerie, le règlement des mitrailleurs à cheval fera dorénavant partie intégrante du règlement de service de la cavalerie. Par ce moyen, on a cherché à maintenir intacte l'unité d'esprit qui doit exister entre les brigades de cavalerie et les compagnies de mitrailleurs qui leur sont adjointes, et l'on a procuré un moyen facile à tous les officiers de cavalerie de s'initier au service spécial des mitrailleurs.

Ce chapitre tout nouveau de notre règlement prévoit une organisation des compagnies de mitrailleurs fort différente de celle qui avait été établie au début. D'abord ces unités sont divisées en quatre pelotons de deux pièces au lieu de deux pelotons de quatre pièces ; ensuite chaque pièce est accompagnée de deux chevaux de munition au lieu d'un seul (soit 4000 cartouches au lieu de 2000) ; enfin l'effectif, reconnu depuis longtemps comme insuffisant, est considérablement augmenté et les attributions des sous-officiers, spécialement des brigadiers, sont notablement modifiées.

Le premier but que devra poursuivre l'instruction spéciale des mitrailleurs sera d'obtenir la plus grande rapidité possible dans le montage et le démontage des pièces ; il est essentiel que les hommes s'habituent à se porter vivement avec l'arme démontée sur un point donné et à y établir leur pièce dans le moins de temps possible, car la réussite d'une prise de position dépendra absolument de l'ordre et de la dextérité avec lesquels seront exécutés ces mouvements ; de même il est indispensable que les mitrailleurs puissent cesser le feu et disparaître en quelques secondes. Ces exercices de prises de position et de levers de position devront donc être exercés dès le début en caserne, sans les chevaux, puis plus tard dans le terrain pendant le service de campagne ou les marches.

L'instruction du tir sera toujours précédée de l'école de pièce ; elle commence, lorsque les hommes auront saisi le maniement de leur arme, par le tir d'école, qui comprendra d'abord des exercices avec le feu d'une cartouche, ensuite seulement des exercices avec le feu par salve et l'emploi de la dispersion soit verticale soit horizontale. Enfin viendront les tirs de combat, réglés d'après les mêmes principes que ceux de la cavalerie, et qui devront toujours servir, en outre, à exercer le ravitaillement de la munition.

Les mitrailleurs connaissent trois sortes de feu :

1° Le feu par salve, qui est un tir de réglage et dans lequel les deux pièces du peloton tirent alternativement des salves courtes (20-30 coups) et concentrent leur feu sur un point donné.

2° Le feu de vitesse, qui est le tir normal et qui diffère du précédent par la plus grande longueur des salves (environ 100 coups) et par la répartition du feu.

3° Le feu par pièces, dans lequel chaque mitrailleuse tire aussi vite qu'elle le peut et qui ne s'emploie qu'exceptionnellement contre les buts spécialement dangereux ou favorables.

Les formations des mitrailleurs sont excessivement simples. Pour le peloton nous ne connaissons que les colonnes par trois, par deux ou par un et la formation de combat dans laquelle les deux escadrons correspondant aux deux pièces cheminent en colonne de marche sur la même ligne à 20 pas environ d'intervalle. Pour la compagnie, nous ne connaissons, outre les trois sortes de colonnes, que la masse dans laquelle les quatre

pelotons cheminent normalement sur la même ligne en colonne par trois et avec 10 m. d'intervalle. Dans le terrain, cette formation doit devenir très élastique, soit que les intervalles entre les pelotons puissent être agrandis ou diminués, soit que chaque peloton soit libre de prendre momentanément toute formation appropriée.

L'unité de combat des mitrailleurs est le peloton. Le commandant de compagnie, une fois orienté sur le terrain et la situation, doit donc lancer ses pelotons au feu indépendamment en leur assignant simplement une direction et un but. Ce sera l'affaire des commandants de peloton de choisir le meilleur moyen d'arriver en position et de s'établir, puis de diriger le feu de leurs deux pièces. Il va pourtant sans dire que le commandant de compagnie doit s'efforcer de garder autant que possible ses pelotons en main, de façon à pouvoir soit répartir leur feu à sa guise, soit les faire avancer ou reculer, suivant les circonstances.

Ce chapitre consacré au service des mitrailleurs est terminé par un exposé des principes qui doivent diriger l'activité de cette troupe. Les mitrailleurs devant être un auxiliaire de la cavalerie, il est avant tout indispensable qu'ils se pénètrent jusqu'au fond de leur être de l'esprit qui règne dans cette arme, et qu'ils rivalisent de mobilité, d'entrain, d'ardeur avec les escadrons qu'ils accompagnent. Il faut ensuite qu'ils se gardent de se laisser fasciner par les avantages des positions particulièrement favorables et d'engager des combats de durée; ils devront au contraire, toujours se rappeler que leur but est d'agir par surprise, de harceler l'adversaire, tantôt d'un point, tantôt d'un autre ; en un mot, ils devront profiter de leur mobilité pour se transporter de l'endroit où ils ont été découverts à l'endroit où on ne les attend pas. Dans cette tactique de coups d'épingle, il y aura presque toujours avantage à faire agir les pelotons indépendamment en les répartissant sur un large front ; par contre il n'y a pas lieu d'employer jamais une mitrailleuse isolée.

Les tâches qui peuvent s'offrir aux mitrailleurs attachés à la cavalerie sont du reste nombreuses :

Il sera souvent indiqué d'attacher un peloton de mitrailleurs à un escadron d'avant-garde pour augmenter sa force offensive.

D'autres fois on emploiera les mitrailleurs appuyés par de

faibles détachements de cavalerie pour tenir un défilé jusqu'à l'arrivée du gros.

On pourra également dans certains cas occuper l'adversaire sur son front avec des subdivisions de mitrailleurs pendant qu'avec le gros de la troupe on cherchera à l'attaquer sur son flanc.

Lorsque la cavalerie aura à tenir une ligne étendue, il lui sera possible, en occupant les points importants avec des mitrailleuses, de garder le gros de ses forces réunies et prêtes à intervenir au moment et à l'endroit voulus.

Il sera parfois au contraire avantageux de garder au moins une partie des mitrailleuses en réserve pour les jeter à l'action à l'instant décisif.

Enfin, il est à peine nécessaire d'insister sur le rôle considérable que peuvent jouer les mitrailleurs soit dans la poursuite soit dans la retraite.

Telles sont résumées en quelques pages les principales modifications et adjonctions apportées au Règlement de service pour la cavalerie suisse. Il me reste, pour être complet, à signaler la présence à la fin du volume d'un court appendice nouveau, qui contient le schéma des ordres aux patrouilles et des indications fort utiles sur les points qui doivent être signalés dans les rapports de reconnaissances de routes, de cours d'eau, de ponts, de bacs, de gués, de bois, de villages, de positions. Suivent pour finir quelques chiffres concernant les longueurs des colonnes, l'étape normale et la vitesse de marche d'un détachement combiné, la durée de déploiement d'une division.

Cette nouvelle édition de notre règlement, qui marque un progrès important sur celle qui l'a précédée, sera accueillie avec satisfaction par tous les cavaliers et particulièrement par ceux qui croient à l'avenir du combat à pied dans notre arme et à l'utilité de l'adjonction des compagnies de mitrailleurs à nos brigades

Ch. Sarasin, capitaine.

LA
ÉFORME MILITAIRE

grandes lignes d'une réforme administrative.

un article précédent, nous avons posé en principe que lle loi militaire devait poursuivre un triple but : établir act plus intime : 1° entre le commandement et l'adminis- 2° entre les armes ; 3° entre les échelons du comman-

lécentralisation administrative offrirait le meilleur mode ser la première de ces réformes. En créant entre l'admi- on et le commandement en sous-ordre des intermédiaires prochés de ce dernier, on faciliterait et on multiplierait tions de l'une à l'autre. Les attributions que la loi confie aux chefs d'armes, ou tout au moins partie elles, devraient relever des divisionnaires [1].

du 13 novembre 1874 fixe comme suit les attributions des chefs d'armes.

. — Indépendamment des obligations spéciales qui leur sont imposées par loi, les chefs d'armes sont tenus de surveiller les affaires suivantes du dé- et de présenter, à leur sujet, des rapports et des propositions.

ef de l'infanterie en particulier :

sitions générales concernant la mise sur pied, le rassemblement et l'équi- s corps de troupes, ainsi que toutes les mesures à prendre au sujet de ns son ensemble.

if et équipement des états-majors des grands corps de troupes.

uvres des corps de troupes combinés.

les chefs d'armes.

tement et effectif des corps. Nomination et licenciement des officiers et des rs.

ction générale. Personnel d'instruction. Propositions pour les écoles et les nnuels des troupes. Plan d'instruction. Organisation du personnel des cours n.

ment et équipement des troupes. Equipement de corps et autre matériel de

Ceux-ci les exerceraient sur l'ensemble des unités et des services placés sous leur commandement. Ils seraient le trait d'union obligé d'une part entre le Département militaire fédéral et leurs troupes, d'autre part entre ce Département et les autorités administratives soit cantonales, de leur arrondissement de division.

Devraient entre autres relever de l'autorité du divisionnaire : l'organisation des manœuvres de sa division ; les nominations et licenciement des officiers et sous-officiers et l'effectif des corps ; l'inspection non seulement de l'infanterie de sa division, mais de toutes les unités et services qui en sont parties intégrantes.

En fait, et malgré le paragraphe 3 de l'article 248, le divisionnaire organise déjà les manœuvres de sa division. C'est une condition essentielle de son instruction tactique et de l'apprentissage de son commandement.

En lui remettant le soin des nominations de son cadre et des appels aux cours spéciaux, on l'encourage à étudier de plus près les qualités et les défauts de ses sous-ordres. Il suit, dès leur école d'aspirants, ses futurs officiers ; il les voit pas-

7. Surveillance des fortifications. Question de fortification en général (division ou chef de l'arme du génie).

8. Ordonnances et règlements généraux.

9. Budget annuel.

Art. 249. Les chefs d'armes correspondent au nom du département, pour toutes les affaires de leur ressort, avec les autorités militaires fédérales et cantonales et avec les officiers.

Sous réserve de la décision du département militaire, ils liquident, de leur chef, les affaires suivantes :

1. Organisation des écoles et des cours d'instruction suivant les propositions approuvées par le département. Appel des officiers, sous-officiers et des troupes à ces cours, par l'intermédiaire des autorités militaires cantonales. Demandes de dispense et de licenciement.

2. Rapports avec l'administration du matériel de guerre au sujet de l'équipement et du matériel nécessaire aux écoles et aux cours.

3. Recrutement des guides, surveillance des chevaux de cavalerie et tenue des contrôles (par le chef de l'arme de la cavalerie). Recrutement des colonnes de parc, des compagnies d'artificiers et du train de l'armée (par le chef de l'arme de l'artillerie). Recrutement des troupes du génie (par le chef de l'arme du génie). Administration du personnel de ces corps de troupes.

A ces deux articles, il y a lieu d'ajouter l'art. 174 :

L'inspection des écoles de recrues, des écoles préparatoires d'officiers, de celles des officiers et des sous-officiers, ainsi que des cours spéciaux, est du ressort des divisionnaires pour l'infanterie et les carabiniers et de celui des chefs d'armes pour les autres armes.

le grade en grade ; il les apprécie dans l'exercice de commandements successifs. Exerçant le droit d'inspection outes les écoles et cours auxquels ils participent, il les uve presqu'à date fixe, et se fait peu à peu de leur carac- de leurs aptitudes militaires, de leur application, de autorité sur la troupe une idée plus précise. Eux-mêmes ennent à le mieux connaître. Il n'est pas le chef aperçu, à ngs intervalles, en de fugitives apparitions, et qui semble t un comparse de l'administration permanente seule visible mps ordinaire ; il devient en réalité et non conventionnel- nt comme aujourd'hui, la tête de la hiérarchie divisionnaire ; celui de qui dépendent tous les autres, et auquel sont ises toutes les questions intéressant le personnel. Son tère, sa méthode, la nature de son commandement ne nt pas à être connus de tous ses sous-ordres. La consé- ce en est un développement de la confiance réciproque, une grande cohésion, une plus grande aisance dans le jeu des ges qui actionnent l'unité.

va sans dire qu'en pareille matière, le droit de nomination droit d'inspection sont connexes. Au point de vue des êts du commandement, ils se complètent. En outre, il aucune raison pour les limiter à l'arme de l'infanterie, ne le fait la loi de 1874 : il y en a beaucoup, au contraire, très sérieuses, pour les étendre à toutes les armes et ser- de la division.

lle-ci est l'unité mixte dont l'effet tactique doit se faire lus directement sentir sur le terrain. Il importe que lifférentes armes agissent en parfaite coordination et pour que le commandement supérieur exerce sur elles toutes une influence. Ce ne sera le cas que si le divisionnaire connaît ement bien tous ses sous-ordres, sans distinction d'armes, il est également bien connu d'eux tous. Il imprimera alors à division l'unité d'esprit et de doctrine, partant l'unité tion indispensable. L'union des armes sera partiellement sée en sa personne.

ne opinion assez répandue est que le commandant de divi- devrait être en même temps l'instructeur d'arrondissement a division. Cette opinion qui peut invoquer de bons argu- ts soulève aussi des objections non sans valeur.

l'âge où nos officiers sont nommés colonels divisionnaires,

on ne jouit plus généralement de l'élasticité d'esprit qui permet de s'assimiler avec facilité les conditions d'un travail nouveau. Comme toute profession, celle d'instructeur militaire fait une part à la routine, au métier. A 50 ans, on ne remplit plus cette condition utilement, exceptions réservées. Mieux vaut appeler aux fonctions d'instructeur d'arrondissement des officiers qui ont passé par la filière de la profession, rempli successivement les missions d'instructeur de II^me^ puis de I^re^ classe, professé aux écoles centrales. Ils sont ainsi rompus non seulement aux connaissances tactiques, — s'ils ont su par la lecture et la réflexion élargir leur horizon, — mais aux nécessités du savoir technique.

Le divisionnaire attache plus de valeur à celles-là qu'à celui-ci. S'il lui importe d'apprécier les méthodes par lesquelles l'instructeur forme le soldat, le soumet au « drill », il lui importe plus encore d'apprécier la façon dont l'officier manie son unité sur le terrain. C'est cela surtout qu'il veut savoir. En inspectant un bataillon, il s'arrêtera moins à observer comment les hommes exécutent les à-gauche et les à-droite, pratiquent l'alignement, ou arriment leur paquetage, encore qu'il en tienne compte, que la facilité avec laquelle le commandant de bataillon et les chefs de compagnies résolvent les problèmes tactiques qui leur sont posés, et comment ils établissent leur autorité sur leur troupe. Et s'il inspecte une batterie, il ne se désintéressera pas sans doute de la conduite des attelages par les conducteurs ou du service de la bouche à feu par les servants, mais il aura surtout à cœur de juger comment le capitaine comprend l'emploi tactique de sa batterie dans le combat en liaison avec l'infanterie.

Certes, plus l'instruction technique des hommes sera perfectionnée, plus sera assuré le succès de ses combinaisons tactiques. Mais il n'est pas nécessaire qu'il ait dirigé lui-même cette instruction. Si quelque autre y réussit mieux que lui, il en aura le bénéfice. La constatation des résultats lui permettra d'adresser ses observations aux cadres responsables.

En revanche, il est indispensable qu'il établisse le contact avec ses chefs d'unités tactiques, commandants de régiments, de bataillons, de compagnies même, ou de batteries et d'escadrons. Ceux-ci doivent prendre l'habitude de son commandement, s'inspirer de ses doctrines et de ses méthodes tactiques, afin

le cas échéant, d'exercer avec plus de sûreté leur initiative en conformité de ses intentions. Par là, il établira le mieux la coordination des efforts, l'unité d'action, et ce résultat, il est à même de l'obtenir par l'intelligente application de son droit d'inspection.

D'autre part, suivant de près l'instruction de toutes les unités dont l'ensemble constitue la sienne, lui-même élargira son horizon : il aura des occasions plus fréquentes et des moyens plus pratiques de s'initier à la tactique des différentes armes ; il apprendra mieux ainsi les éléments de leur union. Faire de lui l'instructeur d'arrondissement de sa division, c'est risquer de le reléguer dans la seule étude de l'infanterie, de lui ôter les vues d'ensemble en l'embarrassant des nombreuses paperasseries bureaucratiques que comporte cette fonction, et, si la pente de son esprit y prête, l'entacher de caporalisme. Il est préférable de maintenir une distinction entre l'instruction technique des individus et des troupes et l'instruction tactique des unités et de garder la double hiérarchie actuelle, la hiérarchie proprement technique relevant de l'instructeur en chef, et la hiérarchie plus spécialement tactique constituée par les officiers de troupes, et qui place l'instructeur d'arrondissement dans la dépendance du divisionnaire-inspecteur. Le corps d'instruction permanent et le commandement combineraient ainsi et uniraient mieux leurs efforts.

En résumé, élargissant la part du commandement dans l'administration et l'instruction des unités, la loi réaliserait d'une part la plus grande cohésion recherchée, d'autre part la meilleure connaissance des sous-ordres par le chef et réciproquement du chef par les sous-ordres. Le divisionnaire formant dès le temps de paix sa division, il saurait ce qu'il peut exiger d'elle à l'heure de la mobilisation. Il ne la recevrait pas des mains d'un autre, dans un état imparfaitement connu de lui : il la trouverait telle qu'il l'aurait préparée dans la plénitude du sentiment de sa responsabilité, dont la guerre, à chaque instant, peut lui apporter la sanction. A l'abri des tâtonnements du début, il tirerait d'elle, aussitôt, le maximum de rendement.

Serait-il possible d'intéresser davantage les autres officiers de troupes à l'administration de leurs unités ? Difficilement. La loi pourrait toutefois leur faciliter la connaissance de leurs effectifs en imposant aux détenteurs des contrôles un rapport sur la

tenue de ceux-ci après la revision annuelle. Il n'est pas naturel qu'un commandant de bataillon, de régiment ou de toute autre unité supérieure ne connaisse pas en tout temps les effectifs totaux de son unité, et soit limité à la connaissance de son état-major. [1]

Cependant, c'est moins dans une réforme de l'administration que dans celle des programmes d'instruction que le législateur trouvera le moyen de créer plus de contact entre les armes et entre les chefs.

Contact entre les armes et entre les chefs.

Ce contact est actuellement insuffisant. Permettent seules de l'établir les écoles centrales d'officiers et les exercices de troupes combinées, qui ne reviennent qu'à de longs intervalles et durent peu de jours.

Nous avons vu qu'un premier moyen de remédier à cette insuffisance résidait dans le développement des attributions et de l'autorité du commandant de division. De plus nombreuses écoles et cours réunissant les officiers de toutes armes procureront un second et très utile moyen.

Pourquoi ne commencerait-on pas dès l'école d'aspirants? C'est dans ces écoles-là, suivies par des jeunes gens de 20 et 21 ans, que s'établiront le plus souvent les rapports de camaraderie qui peuvent jouer un rôle si précieux dans l'union des armes. Car l'instruction tactique n'est pas tout, l'éducation morale exerce une influence pour le moins aussi féconde dans la conduite des troupes. Mettre plus d'unité dans cette éducation n'est pas indifférent à l'unité de commandement.

A peine au début de leur carrière, nos futurs officiers comprendraient que la cohésion des efforts est la condition primordiale du succès. Ils s'accoutumeraient à travailler ensemble et à élargir le champ de leurs investigations et de leurs connaissances. On éviterait le danger du particularisme. Plusieurs cours supporteraient d'être donnés en commun aux officiers de toutes

[1] En ce qui concerne les états-majors, il faut émettre le vœu que le commandant ait son mot à dire dans le choix de ses adjoints appartenant aux services accessoires ; nous voulons dire les médecins et les officiers d'administration. On les leur impose, on les leur enlève, on les leur change sans même un avertissement, sans leur exposer le pourquoi des mutations, par purs motifs administratifs et sans que l'intérêt des unités entre en ligne de compte le moins du monde.

armes : organisation militaire, tactique générale, connaissance du terrain, la plus grande partie du service en campagne, etc.

Même dans les limites restreintes de l'activité d'un lieutenant, des cas peuvent se présenter d'application de l'union des armes. Il n'est pas inutile pour un lieutenant d'infanterie, chef d'une section de pointe ou d'une grand'garde de savoir comment travaillent les unités de cavalerie qui le précèdent ou qui l'assistent ; il n'est pas indifférent pour lui non plus d'être mis au courant de l'activité de ses camarades du génie dans la fortification du champ de bataille ; et tel lieutenant d'artillerie appréciera de connaître la meilleure manière pour une section d'infanterie d'assurer la sécurité de sa batterie.

Dût même cette étude en commun ne pas procurer des avantages tactiques immédiats aux chefs subalternes, son effet se fera sentir par la tournure d'esprit qu'elle imprimera au corps d'officiers. Entretenue dans la suite par un programme d'instruction approprié, cette éducation des esprits produira ses fruits pour la conduite des unités supérieures.

Il va sans dire que les écoles d'aspirants devraient être réformées. Depuis longtemps on médite de les fusionner avec les écoles de tir. On peut aussi se demander s'il ne serait pas possible de gagner du temps sur l'école de recrues imposée à l'aspirant comme caporal. Peut-être ne conviendrait-il pas de la supprimer entièrement. Le futur officier retire quelque profit de l'habitude du commandement qu'il acquiert en instruisant comme sous-officier l'école du soldat et en s'initiant à la pratique du service intérieur. Mais il ne paraît pas nécessaire de prolonger ce stage pendant huit ou même dix semaines (si les écoles de recrues sont prolongées). Il se préparera beaucoup mieux à ses futures fonctions d'officier en consacrant aux travaux de l'école d'aspirants une partie du temps qu'il passe comme caporal à l'école de recrues.

En prélevant trois semaines sur cette dernière, en ajoutant encore aux six semaines de l'école actuelle pour élèves-officiers trois des semaines passées à l'école de tir, réduite ainsi de huit jours, on obtient une période de trois mois, au cours de laquelle il devient aisé de parcourir avec fruit le programme des connaissances théoriques qu'un lieutenant doit posséder. Ce service de trois mois pourrait rassembler pendant le temps désirable les aspirants des quatre armes combattantes. Un tel sys-

tème fournirait une instruction plus intensive, sans charger d'un seul jour de service supplémentaire nos futurs officiers. Il ne nuirait donc pas à leur recrutement.

Les écoles centrales, conformes au programme actuel, puis les cours pour officiers supérieurs dont il serait utile de développer l'organisation et auxquels les commandants de régiments devraient être appelés, continueraient, pour l'obtention de chaque nouveau grade, l'instruction commencée à l'école d'aspirants.

Pour parfaire l'instruction des chefs, il serait hautement désirable de développer l'institution des cours tactiques ou manœuvres de cadres. Ils existent actuellement dans la cavalerie, dans l'artillerie et à de plus longs intervalles dans le génie. L'infanterie, à laquelle ils seraient aussi utiles, les ignore. C'est une lacune. Organisés par régiments ou par brigades, avec convocation depuis le grade de capitaine, ces cours porteraient sûrement d'excellents fruits. N'eussent-ils lieu que tous les trois ans par exemple, soit dans l'année qui précède les grandes manœuvres, et ne durassent-ils qu'une dizaine de jours, ils constitueraient la meilleure des répétitions et le plus favorable des enseignements. Indépendamment de l'instruction militaire qu'en retireraient les participants, ils présenteraient l'inappréciable avantage de rapprocher régulièrement les uns des autres les chefs des unités tactiques constituant le régiment ou la brigade, au bénéfice de l'unité de commandement et d'action.

Assurerait encore le contact entre les armes l'envoi aux cours tactiques des armes autres que la leur des chefs appelés, le cas échéant, au commandement d'une unité mixte. Les commandants de régiments d'infanterie et de groupes d'artillerie devraient tous avoir suivi au moins un cours tactique des trois armes principales. Il serait désirable également que le chef d'un escadron de cavalerie fût appelé à un cours tactique d'infanterie.

Les cours de répétition *annuels* seraient le couronnement de ce programme d'instruction des cadres ; ils deviendraient de véritables écoles d'application, la mise en pratique régulière des connaissances acquises. Ils déploieraient d'autant mieux leur effet que, grâce à leur périodicité plus rapprochée, ils mettraient les chefs à même d'appliquer les dernières données de leur instruction théorique tôt après l'avoir reçue. L'intervalle serait toujours relativement court entre le moment où ils auraient passé par leur école centrale, ou suivi un cours tactique, et celui

auquel ils seraient appelés au plus prochain cours de répétition. Leur instruction y gagnerait encore et celle de leurs sous-ordres par contre-coup. La confiance en soi-même et la confiance du subordonné dans son supérieur croîtraient ainsi dans de notables proportions. Un des buts principaux de la réforme militaire serait atteint.

Divisionnaire et homme politique.

Une question spéciale doit être soulevée. Ne conviendrait-il pas de décréter l'incompatibilité entre l'exercice du commandement d'une division ou d'un corps d'armée et celui d'un mandat politique ?

Nous nous plaçons ici au point de vue exclusivement militaire. Nous posons deux affirmations :

1° Le travail imposé au colonel-divisionnaire par une réorganisation comme celle ci-dessus prévue est assez lourd pour que même l'homme le plus intelligent et le plus actif ne puisse l'accomplir convenablement s'il doit consacrer en outre son temps à un emploi civil et à l'exercice d'un mandat politique.

Or, de deux choses l'une : ou l'emploi civil lui est interdit. On fait alors du divisionnaire un officier permanent, rémunéré par un traitement fixe, prenant place à côté des hauts fonctionnaires militaires de la Confédération, et soumis comme tel aux dispositions légales sur l'incompatibilité.

Ou l'emploi civil ne lui est pas interdit ; la loi lui conserve le caractère d'un officier de milice. Dans ce cas, l'exercice d'un mandat politique, dont les obligations sont toujours impérieuses, ajouté à ses occupations civiles, absorbe une trop grande partie de son temps pour que la pratique de son commandement n'en souffre pas. Il est dans l'intérêt de celui-ci, par conséquent dans l'intérêt de l'armée, que l'incompatibilité soit décrétée.

2° Au point de vue moral, nos divisionnaires gagneraient à renoncer à des mandats politiques. Si pendant les manœuvres d'automne, les jours où le sort leur est contraire et où leurs opérations prêtent le flanc à la critique, ils entendaient les conversations des officiers en tenue bourgeoise, ou s'ils pouvaient prêter l'oreille aux remarques diverses du soldat dans le rang, ils s'en rendraient immédiatement compte. Il n'est pas d'opi-

nion plus attentatoire à la discipline que celle qui se résume en cette phrase : « M. X. ne serait pas colonel-divisionnaire s'il n'était pas conseiller national. »

La femme de César ne doit pas être soupçonnée. Nous en dirons autant des officiers-généraux auxquels, en temps de guerre, seraient confiées les vies d'un si grand nombre de leurs concitoyens et à qui incomberait si directement la responsabilité de l'intégrité nationale. Les motifs de leur nomination ne doivent pas pouvoir être suspectés, fût-ce à tort; il ne doit subsister aucun doute, chez personne, que leur accession aux plus hautes charges est la conséquence de leur mérite, de leur aptitude et de leur instruction militaires exclusivement; qu'à ce titre, la confiance de leurs sous-ordres ne peut leur être refusée sans injustice ou sans inconscience.

Nous nous prononcerions donc non seulement pour l'incompatibilité entre l'exercice du commandement d'une division ou d'un corps d'armée et celle d'un mandat politique, mais surtout pour l'interdiction de la nomination d'un officier exerçant un tel mandat aux grades qui comportent ces commandements.

La confiance des sous-ordres dans leur chef en serait accrue; la solidité de l'armée en serait par conséquent augmentée.

F. Feyler, major.

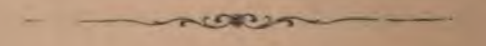

LES
CYCLISTES COMBATTANTS
EN FRANCE

(Planches XXVIII à XXX.)

Position de la question.

Il est dans l'ordre naturel des choses qu'une invention se vulgarise dès qu'elle devient pratique. Si personne ne songeait dans l'armée à l'emploi des bicycles, bien qu'ils eussent une vitesse suffisante pour transmettre plus rapidement les ordres, c'est que leur usage présentait des inconvénients très sérieux. Mais, à peine la bicyclette a-t-elle fait son apparition, qu'on l'utilise; toutes les armées admettent l'emploi des cyclistes comme estafettes. En revanche, ce qui n'est pas accepté partout, c'est leur emploi comme combattants, soit que l'on n'ait pas compris les services qu'ils peuvent être appelés à rendre, soit que l'on n'ait pas trouvé l'instrument qui devait permettre de les constituer en une véritable infanterie montée. Pour l'estafette, le genre de machine importe assez peu, si on admet qu'il n'ait guère à rouler que sur route : il n'en est pas de même pour le combattant, lequel est appelé à passer partout sans abandonner sa monture.

En France, c'est en 1893 que le lieutenant Gérard, aujourd'hui commandant, abordait « Le problème de l'infanterie montée par l'emploi de la bicyclette », dont il donnait la formule en ces termes :

« *Faire porter le cycle par le cycliste, là où le cycliste ne peut être porté par le cycle.* »

Mais la bicyclette ordinaire ne répondait pas à ce programme : on pouvait bien la pousser devant soi sur une route, ou même la porter pendant quelques instants pour traverser un passage difficile; on ne pouvait la transporter longtemps, partout, sans être gêné.

Il s'agissait donc d'en imaginer un modèle à la fois solide et léger, de proportions réduites, mais dont le système de multiplication conservât une vitesse suffisante et qui pût être chargé à dos d'homme à peu près comme un havresac.

Historique.

En 1894, le lieutenant Gérard faisait construire à Grenoble ses premières bicyclettes pliantes dont le type n'a été perfectionné que sur quelques points de détail.

En 1895, devenu capitaine au 87e régiment d'infanterie, il y organisait un peloton de 25 cyclistes, lequel prit part aux manœuvres de la IVe division. Cet essai attira l'attention du ministre, et l'ordre fut donné à l'école de Joinville d'expérimenter cinq bicyclettes pliantes sur 3600 kilomètres. L'expérience ayant réussi, une première compagnie de 60 hommes formée au 87e fut envoyée aux manœuvres du IIe corps en 1896. Portée à 90 cyclistes en 1897, elle participa aux grandes manœuvres du Nord, où, pour la première fois, elle fut attachée à une division de cavalerie. L'année suivante, réduite à 60 hommes, elle manœuvra dans le centre de la France, toujours en liaison avec une division de cavalerie.

Toutes ces tentatives mirent en évidence les avantages que l'on pouvait tirer de ces unités quand elles sont bien dirigées, et le ministre décida qu'il en serait formé deux : l'une au VIe corps, l'autre au XXe. Mais on les pourvut de bicyclettes pliantes d'un nouveau genre avec transmission à pignons d'angles. Celles-ci résistèrent si mal que, au moment des manœuvres de 1899, les compagnies durent y emmener une partie de leurs hommes à pied.

En 1900, nouvel essai avec ces mêmes bicyclettes. Les résultats furent si mauvais que l'état-major de l'armée demanda la dislocation des compagnies cyclistes. Mais le ministre de la guerre, sur le rapport d'une commission présidée par le général Lacroix, fit reprendre les expériences en 1901 : deux nouvelles compagnies sont créées; l'une au 132e, l'autre au 147e. Elles sont dotées de bicyclettes pliantes de modèles différents, afin qu'on puisse établir des comparaisons entre eux. Ces compagnies vont aux grandes manœuvres de l'Est où elles sont adjointes à la cavalerie; mais, sans que je sache bien pourquoi,

elles cessent alors d'être rattachées à cette arme pour être affectées à l'infanterie; aussi participent-elles aux manœuvres de brigade de 1902. Par exception, la compagnie du 147e est employée encore aux manœuvres de cavalerie de 1903. Le 31 août cette même année, le ministre, se considérant comme suffisamment éclairé, décide la formation définitive de compagnies cyclistes constituées par les sixièmes compagnies de cinq bataillons de chasseurs.

Cette solution est encore loin d'être satisfaisante. Outre que le principe du rattachement à l'infanterie paraît être une erreur, il y aurait lieu d'examiner les propositions faites depuis deux ans par le rapporteur du budget de la guerre pour la création de bataillons cyclistes. Je reparlerai de ce projet, qui est à l'étude.

La machine [1].

Les propriétés qui doivent caractériser une bicyclette militaire sont de deux sortes : il faut que cette machine puisse se porter sur le dos, il faut qu'elle se prête à la manœuvre en groupes.

Au point de vue du transport, le ploiement de la bicyclette doit être facile et rapide, ne durant pas plus d'une minute, par exemple; la bicyclette pliée formant un volume aussi réduit que possible, les parties extérieures, comme le guidon et la selle, disparaissent complètement pour faciliter, en particulier, le passage sous bois. Il est indispensable que, chargée sur l'homme, elle ne le blesse pas, qu'elle reste bien équilibrée, qu'elle ne tire pas sur ses épaules, — ce qui exige qu'elle forme un fardeau aussi peu épais que possible, — qu'enfin son poids soit aussi réduit que le comporte la résistance qu'elle a à fournir pour porter un homme.

La présence d'articulations pour le pliage impose, elle aussi, des conditions déterminées.

Les organes doivent en être rustiques, facile à régler et à manœuvrer; d'autre part, il faut que la rigidité de la bicyclette ouverte ne souffre pas du système de pliage. Enfin les opérations relatives à l'enlèvement du guidon, à l'enfoncement de la selle et à la remise en place de ces parties de la bicyclette, doivent

[1] Ce n'est pas le lieu d'examiner les conditions spéciales que doit réaliser une bicyclette militaire : roulement, transmission, cadre, guidon, roues, pneumatiques, etc.

être simples à exécuter, sans le secours d'aucune clé ou instrument indépendant.

A ces propriétés que j'appellerai *mécaniques* une bicyclette militaire doit joindre les propriétés *tactiques* dont j'ai déjà dit un mot.

La bicyclette par elle-même est un instrument instable, elle ne reste en équilibre que par le mouvement et la volonté de celui qui la monte. S'il n'en résulte aucun inconvénient pour un cycliste isolé, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit d'une troupe destinée se mouvoir en ordre : sa cohésion, sa discipline de marche, sa maniabilité l'emportent sur les qualités purement sportives. Il est indispensable, en effet, qu'elle puisse se mettre en mouvement et s'arrêter à la volonté du chef qui la commande; que, une fois en marche, elle puisse parer aux à-coups qui se produisent soit en ralentissant l'allure, soit même en s'arrêtant complètement, mais sans être obligée de mettre pied à terre, puis ensuite de se mettre en selle et de repartir. Tout à-coup, dans une unité cycliste, provoque non seulement un resserrement, mais aussi un certain désordre suivi d'un arrêt brusque et d'un allongement d'autant plus grand que l'allure de la tête est plus rapide. La chute d'un homme dans le rang risque d'en entraîner d'autres, et de provoquer un désordre qui rompt totalement la cohésion de l'unité.

Il importe donc essentiellement d'empêcher les chutes de se produire, car elles sont l'obstacle le plus sérieux à l'ordre, à la discipline de marche de l'unité cycliste. On n'échappe à cet inconvénient que si le cycliste peut rester en selle à tout moment, que l'allure soit rapide ou lente et même au repos. De plus, comme le ralentissement et les arrêts dans une troupe de cyclistes peuvent se produire instantanément, il est nécessaire d'exclure toute manœuvre mécanique qui ne pourrait être faite en temps voulu; la possibilité de rester en selle, à l'arrêt comme en marche, doit donc résulter d'une disposition simple, et il faut que les mouvements du cycliste pour atteindre ce résultat soient en quelque sorte instinctifs.

En conséquence, la bicyclette militaire doit être disposée de telle sorte que le cycliste monté sur sa machine *puisse toucher le sol avec la pointe de ses pieds.*

Enfin, il ne faut pas oublier que la longueur de la colonne dépend en partie de la longueur de l'instrument, il est donc nécessaire de réduire cette longueur le plus possible.

Cycliste monté à l'arrêt.

La bicyclet

La bicyclette pliée

Cycliste tirant debout.

prêt au tir à genou.

Cycliste tirant couché.

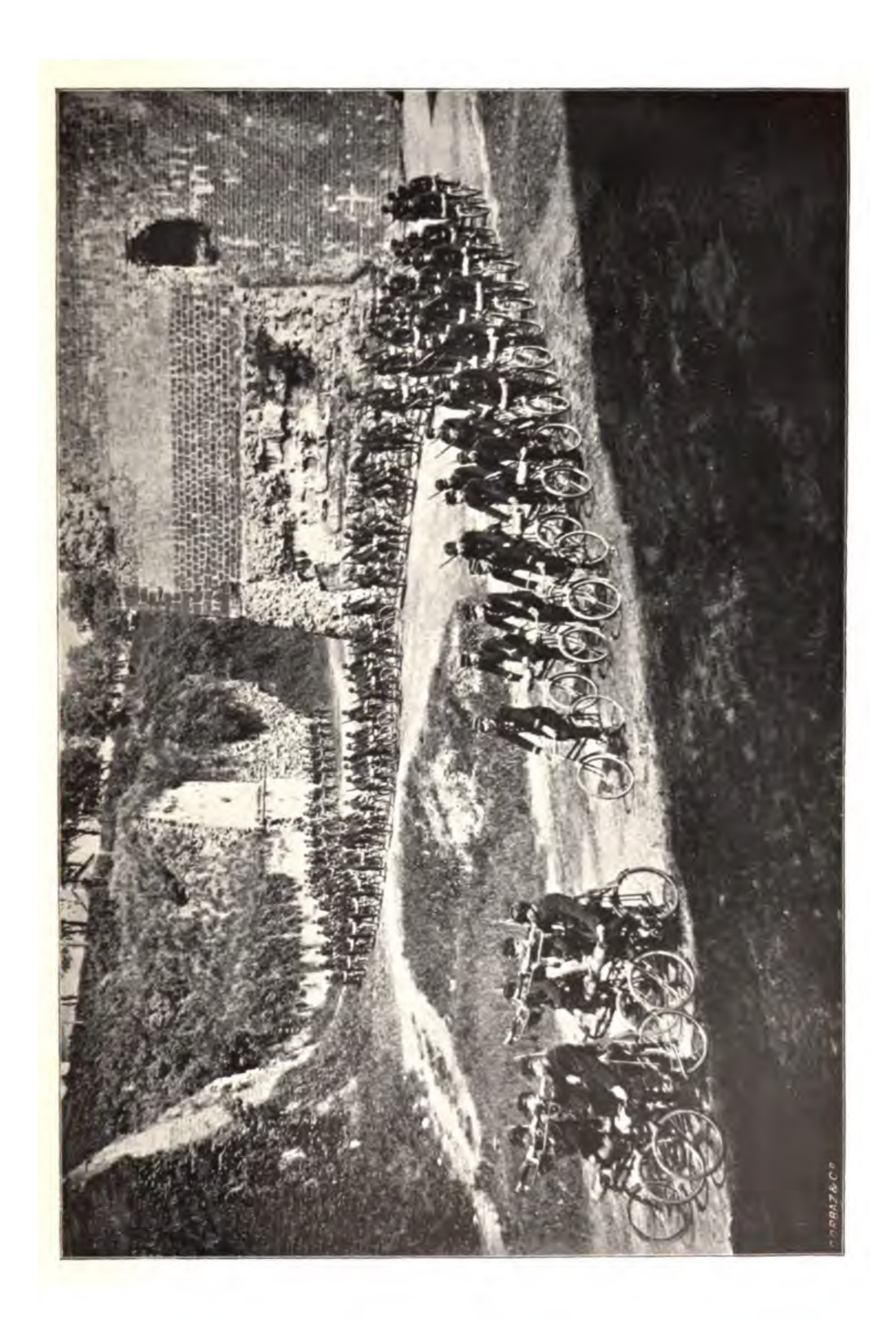

Collaboration des cyclistes avec l'infanterie.

Pour agir en commun il faut, sinon avoir les mêmes aptitudes, tout au moins ne pas posséder des qualités qui rendent toute collaboration imparfaite. Ce n'est pas le cas pour l'infanterie et les cyclistes. Ceux-ci sont créés pour marcher rapidement; c'est leur fonction, leur raison d'être. L'infanterie, au contraire, ne peut aller qu'à une vitesse moyenne de 4 à 5 kilomètres; comment concilier ces deux vitesses? Chercher à les accoupler constitue un non-sens.

Les unités cyclistes n'ont donc pas à agir en collaboration avec l'infanterie, mais simplement à lui venir en aide, dans le cas, par exemple, où des cavaliers n'auraient pu lui être adjoints pour l'exécution d'une mission quelconque, telle qu'une réquisition. Mais à l'esprit de qui viendra-t-il d'en affecter une à un bataillon pour une action commune? L'action d'un bataillon isolé ne dépasse pas un rayon de 3 kilomètres au maximum; or, que peut faire une unité cycliste dans cet espace? Vouloir l'employer comme réserve d'un petit détachement, la rattacher à une petite unité tactique, ce serait méconnaître les moyens propres que lui donne sa vitesse, puisqu'à un *petit détachement* correspond nécessairement un *champ d'action restreint*, d'où impossibilité pour une troupe douée de rapidité d'utiliser ses qualités spéciales. L'infanterie cycliste ne peut être qu'un organe d'armée, de corps d'armée ou, tout au plus, de division d'infanterie isolée.

Par contre, elle peut être appelée à agir isolément et se suffire à soi-même. Elle est tout indiquée pour s'emparer d'un point d'appui éloigné, pour tenir un défilé en attendant l'arrivée des avant-gardes, pour tenter un coup de main sur les derrières de l'ennemi, etc., etc.

Collaboration des cyclistes avec la cavalerie.

Etant données les masses actuelles, le danger de diriger des troupes dans une fausse direction, le danger de frapper dans le vide, est tellement grand que tous les règlements français et étrangers attachent une très grande importance à la nécessité d'obtenir des renseignements — positifs ou négatifs — plus minutieux et plus

complets qu'autrefois. Cette mission est en partie attribuée à la cavalerie. D'après notre Service en campagne, les avant-gardes doivent également procurer aux commandants les renseignements définitifs qu'il lui faut pour agir en connaissance de cause. « On s'engage partout, et puis l'on voit », a dit Napoléon.

Mais, en raison de l'armement moderne, l'exploration par la cavalerie devient très difficile ; quant à la reconnaissance par les avant-gardes, elle implique déjà l'idée que l'on est sur la bonne piste, et qu'il suffit de recueillir un supplément d'informations pour pouvoir se décider à propos, soit à s'engager, soit à rompre.

C'est donc à la cavalerie que revient la tâche délicate de déterminer l'emplacement de l'infanterie ennemie, ou la position, l'étendue et la profondeur de ses lignes de marche ; à elle aussi d'en conserver le contact. Mais le peut-elle, à elle seule ? Des reconnaissances d'officiers bien dirigées réussiront peut-être à traverser les mailles du réseau adverse, mais elles se trouveront arrêtées dès qu'elles arriveront au contact. Et cela pour la raison bien simple qu'un fantassin isolé est supérieur à un cavalier. Si on veut que la cavalerie puisse fournir les renseignements qui lui sont demandés, il faut donc non seulement lui apprendre à se servir de son arme à feu, mais encore lui adjoindre un organe nouveau qui lui permette de forcer l'entrée de la passe ennemie.

En l'état actuel des choses, cet organe ne peut guère être qu'une troupe d'infanterie montée, dont la force dépendra de l'effectif du détachement de cavalerie auquel elle sera adjointe et de la nature de l'opération à exécuter.

Comment cette troupe opérera-t-elle ?

Avant de l'examiner, rappelons que, plus que jamais, les détachements composés des trois armes — sabre, canon, fusil, — seront seuls capables de remplir la mission qui leur sera assignée contre un ennemi manœuvrier.

Ceci dit, supposons notre division de cavalerie loin de l'ennemi. Elle marche sur la route, précédée de ses reconnaissances en détachements de découverte. Or, nous savons qu'une colonne de cavalerie sur une route est en permanence dans la même situation que si elle traversait un défilé, car elle passe successivement sur un pont ou dans les rues d'un village, plus loin, dans un chemin sous bois, etc... ; à chaque instant, elle risque

d'être attaquée. Il lui faut donc pouvoir se déployer à la sortie de ces passages difficiles. Qui peut lui assurer le temps et l'espace dont elle a besoin ? L'avant-garde. Mais elle marche vite. Il nous faut une troupe capable de la devancer, de gagner rapidement la sortie des défilés, de prendre position en avant, de s'installer par conséquent en tête de pont en des points tels que la portée de son arme tienne l'artillerie ennemie en respect, à une distance moyenne de 3 kilomètres du débouché, et d'où, par le croisement de ses feux, il lui soit possible d'interdire à la cavalerie ennemie les passages qui y conduisent. Eh bien, c'est aux cyclistes combattants que nous confierons cette mission ; ils sont seuls capables de la remplir sans gêner l'action de la cavalerie.

Allons plus loin encore.

L'ennemi est signalé. La division de cavalerie quitte alors sa formation de marche pour passer à une formation de manœuvre. La voici qui avance à travers champs en formation de marche d'approche. Que va devenir notre unité cycliste ? Elle continuera à assurer le passage des coupures du terrain, voie ferrée, ruisseau, etc., qui sont aux champs ce que sont à la route les bois, les villages. Elle gagnera par les chemins aussi longtemps qu'elle le pourra, puis à travers champs, des points du terrain qui permettront à la cavalerie la traversée de ces coupures ; elle sera la tête de pont volante de la cavalerie bondissant d'obstacle en obstacle pour couvrir le front.

Maintenant, l'ennemi est en vue : c'est le combat. Quelle mission sera confiée à l'unité cycliste ? C'est bien simple : elle couvrira une aile, en assurant des points d'appui successifs à la cavalerie. Sous la protection du feu d'une partie de l'effectif, une autre fraction gagnera un point plus en avant favorable à l'emploi du feu, et ainsi de suite. La division tout entière dans la main du chef marche donc constamment accompagnée de forts points d'appui et elle se trouve couverte sur ses flancs pendant le combat.

Si notre cavalerie est victorieuse, c'est la poursuite à outrance ; si l'état des routes le leur permet, les unités cyclistes gagnent l'ennemi de vitesse, l'inquiètent sur ses lignes de marche et s'emparent, par exemple, d'un défilé, de façon à lui faire perdre du temps et à permettre à la cavalerie de le désorganiser complètement.

Si c'est la retraite, vite sur une position de repli pour faciliter la mission de la cavalerie, pour tenir les défilés ouverts, pour en interdire l'accès aussitôt après que la cavalerie les aura franchis, et, enfin, sinon pour arrêter la poursuite, du moins pour la retarder.

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

(A suivre)

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Aux fortifications de St-Maurice. — La division dite « de manœuvre » en 1904. — Deux études sur la réforme militaire. — L'organisation de nos forces combattantes. — *La campagne d'Helvétie,* par Edmond Gachot.

St-Maurice a un nouveau commandant. En remplacement du colonel Perrier, démissionnaire, le Conseil fédéral a désigné le colonel A. Fama, ancien chef du régiment d'artillerie de montagne, à disposition depuis un an. Le colonel Fama rentre ainsi dans le service actif.

* * *

Les commandements des unités combinées qui seront formées à l'occasion des grandes manœuvres du mois de septembre prochain ont été répartis. Le colonel R. Weber, chef de l'armée du génie, commandera la division dite « de manœuvre ». Le colonel Schiessle, instructeur de tir, à Wallenstadt, commandera une brigade composée de quatre bataillons de recrues et de trois bataillons de carabiniers. Les sept bataillons seront répartis en trois régiments, savoir les bataillons de recrues 3/I et 3/II, sous le commandement du lieutenant-colonel E. de Meuron, les bataillons de recrues 3/III et 3/V, sous le commandement du lieutenant-colonel Herrenschwand et les bataillons de carabiniers 4, 6 et 7, ces deux derniers détachés du III^e corps d'armée.

Puisque nous en sommes à parler manœuvres, rappelons que cette année-ci quatre bataillons — les trois grisons, 31^e régiment, et le 89^e valaisan — avec les batteries de montagne 3 et 4, exécuteront des manœuvres du 5 au 8 septembre sur le front sud du Gothard contre les unités d'élite de la garnison. Au point de vue des effectifs, ces exercices seront un peu plus importants que ceux de 1900 à l'Ochsen-Alp et 1901 à St-Maurice, où deux bataillons seulement avaient été appelés outre les troupes des forts. La question des unités alpines devenant actuelle, il est probable que de nombreux officiers se rendront au Gothard. Malheureusement, les exercices chevaucheront sur ceux des brigades et même, le 8 septembre, des divisions du III^e corps d'armée.

* * *

La publication du projet militaire est annoncée pour le courant de l'été. Les milieux intéressés ne l'ont pas attendue pour entamer la discussion. Pendant le mois écoulé, deux articles d'une certaine étendue ont paru, l'un du colonel Wildbolz, dans la *Militär Zeitung*, l'autre, — qui comporte une suite — du colonel Hungerbuhler, dans la dernière livraison de la *Monatschrift* (juin).

Le système du colonel Wildbolz est, sauf erreur, celui de la commission des officiers supérieurs, au moins dans ses grands traits. Une armée d'opération de cent cinquante à cent soixante mille hommes : en seconde ligne une landwehr de 30 à 40 bataillons, enrégimentés mais non enbrigadés, tel est le fond de l'organisation des forces combattantes.

L'instruction serait donnée à l'élite exclusivement. Elle comporterait pour la troupe une école de recrues de 80 jours et 6 cours de répétition de 11 jours, dont les quatre premiers annuels et les deux derniers bisannuels. Nous aurions ainsi des cours de détail — compagnie, bataillon — à effectifs réduits de quatre classes d'âge, alternant avec des cours de grandes unités à effectifs de huit classes d'âge. La durée totale de service du simple soldat ne dépasserait pas, de cette façon-là, le temps actuel, mais elle serait concentrée sur la période de 20 à 28 ans, ce qui, au point de vue économique et pour l'agrément du citoyen, serait tout profit.

On ne saurait contester les avantages militaires de ce système, encore qu'il comporte aussi une part d'inconvénients ; mais l'école de recrues de 80 jours me trouve sceptique. Le peuple, qui prononcera en dernier ressort y consentira-t-il ? Cela semble douteux. On peut reprocher d'ailleurs à cette école d'empiéter trop sur le temps qu'il faudrait consacrer aux cours de répétition, véritable école du commandement, et d'entraîner indirectement une fâcheuse réduction des effectifs des manœuvres, autre empiétement sur l'indispensable instruction des chefs.

Le colonel Hungerbuhler met l'accent sur les cours de répétition. Admettant comme durée totale du service le nombre de jours fixés par la loi actuelle et effectivement accomplis dans la généralité des cas, il n'ajoute à l'école de recrues que les jours disponibles après l'organisation rationnelle des cours annuels de répétition. Il est conduit ainsi à proposer une école de recrues de 50 jours.

En revanche, il réclame le développement de l'instruction militaire du IIIe degré. Sans en proclamer l'obligation, il l'encourage en prévoyant pour les jeunes gens qui ne l'auraient pas suivie, un appel anticipé à l'école de recrues. Ils seraient convoqués huit jours plus tôt, en même temps que les cadres.

Les cours de répétition seraient au nombre de dix, classes d'âge de 21 à 30 ans, de petits cours de 6 jours (entrée et sortie comprises) alternant avec des cours de manœuvres de 10 jours.

Ce système n'est pas non plus l'idéal à nos yeux. Trouvera-t-on jamais l'idéal? Au point de vue disciplinaire, nous n'avons pas grande confiance dans ces cours de six jours, et au point de vue du citoyen, un programme de services de durées égales offre peut-être plus d'agrément. Dans les relations économiques entre employés et patrons, chacun saurait plus exactement, à l'avance, à quoi s'en tenir. Jusqu'à un âge donné, le jeune citoyen doit pouvoir consacrer chaque année un nombre déterminé de journées, toujours le même, aux exigences militaires. Les contrats sont conclus en conséquence; la tradition s'établit avec plus de fixité que si les durées de services sont variables.

Il ne semble pas qu'il soit impossible de trouver une conciliation entre les avantages du système du colonel Wildbolz et ceux du système du colonel Hungerbuhler. Mais cette étude dépasse le cadre d'une simple chronique.

* * *

Un de nos camarades de la IIe division a eu l'obligeance de nous adresser quelques remarques relatives à l'article sur l'organisation des forces combattantes en Suisse, paru dans notre dernière livraison. Partisan de la suppression des corps d'armée et de leur remplacement par six divisions renforcées, il voudrait, dans l'organisation de celles-ci, éliminer non seulement l'échelon de la brigade, mais même celui du régiment, en tant que formations permanentes. Le divisionnaire disposerait d'un certain nombre d'officiers supérieurs attachés à son état-major, sous les ordres desquels il grouperait en unités tactiques supérieures le nombre de bataillons que dicteraient les circonstances.

L'argument invoqué par notre camarade est les retards dans la transmission actuelle des ordres. On gagnerait du temps, estime-t-il, en envoyant directement ceux-ci de la division aux bataillons.

Peut-être, mais au détriment de l'aisance de commandement et de la cohésion des unités sur le terrain. Quel casse-tête ne constituerait pas pour le commandant de division l'obligation d'être en relation directe avec une quinzaine d'unités d'infanterie, — une impossibilité, estimons-nous, — ou d'imaginer des régiments de diverses compositions, suivant les circonstances, ce qui supposerait de continuelles mutations et complications. D'autre part, l'assurance ferait défaut le plus souvent à ces régiments improvisés, composés de bataillons n'ayant pas acquis l'habitude de travailler ensemble, dont les chefs connaîtraient mal leur supérieur immédiat et seraient mal connus de lui. Supprimer la brigade permanente, cela peut se concevoir, mais le régiment doit être consolidé au contraire, devenir de plus en plus l'unité tactique normale, dont tous les éléments sont mis en état de manœuvrer en parfaite coordination organique et morale. Le commandant de régiment

et ses commandants de bataillons doivent être unis comme les doigts de la main ; ils ne se connaîtront jamais trop.

Un ouvrage vient de paraître de nature à intéresser les lecteurs suisses. M. Edouard Gachot qui s'est fait une spécialité des campagnes de la fin du XVIII[e] siècle en Italie, nous décrit *La campagne d'Helvétie*[1]. C'est un travail de consciencieuse compilation plutôt qu'une œuvre d'historien et d'écrivain militaire ; comme telle sa lecture, à titre de vulgarisation d'une époque généralement trop peu connue, offre de l'utilité.

Ce qui manque à M. Gachot, comme historien, c'est l'exactitude dans le détail et l'esprit philosophique qui éclaire la discussion des documents ; ce qui lui manque comme écrivain militaire, c'est le coup d'œil qui met de la netteté dans la suite des opérations et fixe le plan et le relief d'un tableau de combat.

En la forme, il abuse des erreurs typographiques dans les noms propres. Il écrira Urdoff pour Urdorf, Giubasco pour Giubiasco, Fresso pour Fiesso, Ragel pour Pragel, etc., etc. ; les exemples sont foison. Ce n'est pas un cas pendable assurément, mais de la part d'un auteur qui se pique d'histoire, ces négligences provoquent la méfiance. D'autant plus qu'il s'en glisse d'analogues dans l'appréciation des faits. M. Gachot s'indignera par exemple de la résistance opposée aux réquisitions françaises par les contrées occupées : les populations marquent de la « mauvaise volonté » envers leur « libérateur ». Cependant, il publiera quelques pages plus loin et appréciera le rapport de Pichon, constatant que l'on se fait difficilement une idée du degré où a été portée la souffrance de la Suisse : « Les petits cantons qui forment aujourd'hui le canton de Walstette (plus loin M. Gachot écrira Walstett) sont un désert. » « Urseren seul, a nourri et logé depuis un an 700 000 hommes, ce qui fait un peu plus de 2000 hommes par jour... » Dans le Valais « tout est ruiné depuis le Grimsel jusqu'au St-Bernard ». Dans le pays de Fribourg « un petit village a, depuis six mois, nourri 25000 hommes, qui dans tout ce temps n'ont pas reçu une ration de la République ». Les Grisons « n'offrent plus que le spectacle affligeant de la désolation et de la misère la plus affreuse ». M. Gachot lui-même déclare « qu'il n'est point d'exemples, dans les temps modernes, de pays si terriblement éprouvé ». Comment en présence de ces constatations reprocher leur « mauvaise volonté » à des populations ruinées ?

Le style accuse lui aussi, sa part de négligence. En voici des exemples : « Sur les survivants, 600 baïonnettes vont se croiser, lorsque Titoff, perdant la tête, ordonne un mouvement offensif qui est arrêté au premier pas par

[1] *La campagne d'Helvétie* (1799), par Edouard Gachot. Ouvrage accompagné de 23 gravures, plans et cartes. — Lausanne 1904. Payot et Cie, éditeurs.

l'attitude des Français, bons manœuvriers qu'ils contraignent tout ce qui restait de l'avant-garde moscovite à lâcher pied pour aller se réfugier derrière le 2[e] bataillon... »

Et plus loin.

« Abusé le 24, à l'arrivée des bateaux, — un matériel hors d'usage — que les pontonniers des 8[e] compagnies des 1[er] et 2[e] bataillons feignaient de dissimuler devant Rein, à l'échelonnement de plusieurs pelotons, au passage des officiers d'état-major en reconnaissance vers Stilli, et à la canonnade qui éclatait le 25, le général russe ne pénétrait qu'à 10 heures du matin, le dessein des Français, quand il se trouvait séparé de Markoff, dont les troupes attaquées avant le jour étaient en partie détruites. »

Ou bien ce sont des rapprochements de termes éveillant pour le même fait, des impressions contradictoires. Par exemple : « Un moment, Rosenberg et Bagration marquèrent le pas, laissant passer Miloradowitsch qui, *entraînant* deux bataillons, marchait en bon ordre, *s'avançait prudemment....* »

Des fautes de ce genre ne sont pas rares ; elles contribuent à l'impression que l'ouvrage aurait gagné à être mûri davantage et contrôlé de plus près dans le détail.[1] Il n'en reste pas moins que l'auteur a compulsé un grand nombre de documents dont quelques-uns peu ou pas connus, et que dans l'ensemble, son volume expose de façon intéressante les péripéties d'une campagne difficile à décrire et ingrate à étudier pour qui n'y cherche pas surtout des enseignements tactiques.

F. F.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Annuaire de l'armée pour 1904. — Le corps de protection dans l'Afrique sud-occidentale. — L'Etat militaire de l'Empire. — Les mutations et les décès du mois. — Quelques livres.

L'« Annuaire de l'armée » de 1904 accuse des mutations en foule dans les hauts emplois. Il nous présente comme personnel nouveau le ministre de la guerre, des titulaires à la tête de trois des départements du ministère, deux inspecteurs d'armée aux II[e] et III[e] inspections, 5 commandants de corps d'armée, soit ceux des VI[e], IX[e], XI[e], XVI[e], XVIII[e] corps, 13 divisionnaires, 26 brigadiers d'infanterie, 15 de cavalerie, 9 d'artillerie de campagne. Dans les unités subalternes dont les chefs ont changé, on compte 46 régiments d'infanterie, 22 de cavalerie, 22 d'artillerie de campagne, 4 d'artillerie à

[1] Voici encore un de ces détails : l'auteur déclare que Hotze est né dans le canton de St-Gall ; en réalité Hotze est né à Richterswyl, canton de Zurich.

pied, 2 bataillons de chasseurs, 7 écoles de sous-officiers, 9 bataillons de pionniers, 1 de télégraphe, le bataillon d'aérostiers, 6 bataillons du train, 5 écoles de guerre, 2 de cadets. Les places fortes de Cologne, Mayence, Thorn, Ulm et la garnison de Stuttgart ont de nouveaux gouverneurs, Bitsche, Cuxhaven, Diedenhofen et Posen de nouveaux commandants. Dans l'état-major général il y a un nouveau quartier-maître général en la personne du lieutenant-général v. Moltke.

L'inspection générale des instituts d'instruction et d'éducation militaires a un nouveau chef; la commission d'essai de l'artillerie un nouveau président. A citer encore pour être complet le directeur de l'école de tir de l'artillerie de campagne et un inspecteur des ingénieurs.

Ont été promus 2 colonels-généraux, 9 généraux, 25 lieutenants-généraux, 30 majors-généraux, 53 colonels, 78 lieutenants-colonels, 308 majors; sont décédés: le président du tribunal militaire suprême de l'Empire, général d'infanterie Frhr. v. Gemmingen et le président de la commission d'essai de l'artillerie, le lieutenant-général bavarois Fuchs v. Bimbach.

En revanche, les changements de garnison ont été insignifiants. Dans l'organisation on trouve quelques régiments qui ont reçu d'autres désignations, par exemple le régiment d'artillerie de campagne n° 63 à Francfort s. Mein, auquel on a ajouté le nom de cette ville: « régiment Francfort ».

En général l'annuaire de 1904 indique de nombreux changements dans les personnes, mais presque aucun dans l'organisation.

* * *

L'attention s'est plus particulièrement portée sur la publication d'un *Annuaire du « corps spécial de protection »* dans l'Afrique sud-occidentale existant actuellement. J'en donne un aperçu.

Le commandant en chef est le lieutenant-général v. Trotha avec, comme chef d'état-major, le lieutenant-colonel Chales de Beaulieu et comme adjudant le capitaine v. Lettow-Vorbeck. Le commandant en chef dispose de 3 officiers d'état-major général. Le détachement des signaux compte 6 lieutenants dont un comme chef. Nous trouvons ensuite à l'intendance: 2 conseillers dont l'un comme chef, un trésorier; à l'office de santé, un médecin supérieur et un second médecin, un vétérinaire; enfin deux fonctionnaires judiciaires.

A la suite du corps spécial est inscrit le colonel Leutwein, le gouverneur bien connu.

Les troupes comprennent 2 régiments de campagne, à cheval, le premier sous le lieutenant-colonel Muller, le deuxième sous le colonel Deimling. Un régiment de campagne comporte 3 officiers supérieurs, le 1er régiment possède 12 capitaines, l'autre 8. Comme lieutenants, on parle de 58 lieutenants en premier et en second au 1er régiment, 44 à l'autre. Ces chiffres

ne sont pas définitifs, non plus que le nombre des médecins, 34 au 1er régi. ment dont deux devaient passer à l'artillerie, 6 au second régiment. Les régiments ont des vétérinaires et des trésoriers.

Le détachement compte une subdivision de mitrailleuses, capitaine Dürr avec 3 officiers, deux groupes d'artillerie à cheval, commandés par des majors, (1er groupe, 4 capitaines, 21 lieutenants; 2e, 2 capitaines, 9 lieutenants); comme troupes techniques: 1 détachement de chemin de fer (4 officiers), 1 détachement de télégraphie sans fil (5 officiers). On trouve encore un commandement des étapes sous les ordres d'un major (4 officiers, 5 employés) un dépôt de chevaux (2 officiers, 3 médecins et employés), un major de l'habillement et de l'équipement (2 officiers). Pour le ravitaillement en munitions, etc., il y a un convoi commandé par un major (12 officiers) et le dépôt d'artillerie (3 officiers).

Le lazareth a un chef et 13 autres médecins. Enfin une manutention avec boulangerie.

* * *

L'Etat militaire de l'Empire *(Reichs-Militäretat)* pour 1904 a reçu quelques modifications dont je cite les plus importantes. Au XVIe corps d'armée, à Metz, a été attachée une subdivision de mitrailleuses : elle relève du régiment d'infanterie no 67. Les autres subdivisions ont été renforcées, aussi bien les sections attelées de l'artillerie à pied que les autres formations. Les lieutenants-colonels de l'infanterie et du corps des ingénieurs et pionniers qui ne sont pas commandants de régiments recevront, à titre d'indemnité, une haute paie de 1150 marks par an ; les lecteurs se souviendront que les lieutenants-colonels de cavalerie et d'artillerie sont tous faisant fonction de commandants de régiments.

* * *

Les *mutations mensuelles* n'ont pas dépassé les limites des commandements de brigade. Ont été promus 7 majors-généraux, 3 colonels, 6 lieutenants-colonels, 5 majors, 12 capitaines, 59 lieutenants. Ont obtenu leur démission 3 majors-généraux, 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 3 majors, 7 capitaines, 24 lieutenants. Parmi les nouveaux majors-généraux, le commandant de la 7e brigade d'infanterie Brauer a appartenu longtemps au 12e grenadiers. La 76e brigade d'infanterie a été conférée au major-général v. Frankenberg und Ludwigsdorff du 34e fusiliers. Le nouveau commandant de la 60e brigade d'infanterie major-général Pavel est sorti du 5e chasseurs. Pendant l'expédition en Chine il s'est distingué à la tête d'un régiment (2e Ostasiatisches) et a reçu l'aigle rouge de IIIe classe aux épées. Le comte de Haslingen qui a été promu également commandait déjà comme colonel la 37e brigade d'infanterie. Ont, avant leur mutation, commandé des brigades comme colonels le major-général v. Mitzlaff, Scheller et Werwitz. Mitzlaff a la 3e brigade de cavalerie de la Garde. Scheller appartient à l'artillerie de

campagne et commande la 29e brigade. Werwitz, de la cavalerie, prend la 35e brigade ; il appartient à l'Institut d'équitation militaire comme directeur de l'école de sous-officiers de cavalerie.

Deux commandants de forteresses ont reçu le grade de majors-généraux : Rauscheaftat, de Bitsche, et Weber, de Wesel. — Le commandant de Berlin, lieutenant-général v. Höpfner, qui commanda une brigade en Chine, a été nommé, les premiers jours de juin, à la tête de l'inspection de Berlin pour la landwehr.

Je signale le décès de deux généraux qui se sont distingués aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre : le général de cavalerie Gebhard v. Krosigk, mort le 29 mai, et le général d'artillerie Julius v. Voigts-Rhetz, mort le 9 juin. Krosigk a été chef de l'Institut d'équitation militaire et inspecteur de cavalerie ; il a beaucoup fait pour le perfectionnement de l'équitation dans l'armée, et étudié non sans mérite la tactique de la cavalerie. Il a pris part à nos grandes guerres de 1866 et 1870-71 ; dans cette dernière campagne, il a rempli avec une grande distinction les fonctions d'aide de camp du prince Frédéric-Charles de Prusse. Le général v. Voigts-Rhetz a été inspecteur général de l'artillerie de campagne ; il fut le dernier titulaire de cet emploi. En 1866, il appartenait à l'Etat-major de la 2e division d'infanterie de la Garde. En 1870-71 il fut chef d'état-major du IIIe corps d'armée sous le général v. Alvensleben II. Il s'est distingué aussi bien dans les batailles devant Metz que dans les combats de la Loire. Après la guerre il appartint longtemps au ministère de la guerre. Il avait obtenu la plus haute distinction pour le mérite en guerre : « l'Ordre pour le mérite ».

Le IXe corps d'armée, qui prendra part aux manœuvres impériales, prépare sa revue devant l'empereur tout près de Hambourg-Altona.

* * *

Dans le domaine de la littérature, une publication du général v. Hoffbauer est digne d'attention : *Schwebende Feldartillerie-Fragen* ; elle complète l'ouvrage précédent du même auteur : *Altes und Neues aus der Deutschen Feldartillerie* ; revêtent une importance spéciale les pages appréciant l'obusier léger de campagne. En souvenir du général v. Göben, le célèbre représentant de l'armée du Mein en 1866, son ancien officier d'état-major général, lieutenant-général v. Iena publie les événements de la campagne sous le titre : *General von Gœben im Feldzuge 1866 gegen Hannover und die süddeutschen Staaten und meine Erlebnisse in diesem Feldzuge als Generalstabsoffizier der Division Gœben*. L'ouvrage est très intructif et intéressant

CHRONIQUE FRANÇAISE
(De notre correspondant particulier.)

Grandissimes manœuvres de cadres. — Le service dans les états-majors. — Le recrutement des officiers. — Les ordonnances d'officiers. — Aux Invalides. — Le jockey fantassin. — A Waterloo. — Brelan d'arrestations. — Le service de deux ans à la Chambre. — L'*Armée républicaine*.

Nous faisons du grandiose. Nous venons de nous payer des manœuvres de cadres d'armée, s'il vous plaît. Cinq corps contre cinq corps, et, comme chefs d'armées en présence, ni plus ni moins que nos grands chefs d'école : de Négrier contre Langlois. Au-dessus de ces deux-là, le généralissime en personne : notre grand Brugère. Excusez du peu.

Et bien, malgré tout cela ou plutôt à cause de tout cela, on n'a pas fait de la très bonne besogne. En dépit de leur courtoisie, les deux rivaux ont... rivalisé ; et, quand il a fallu les départager, on n'a plus trouvé personne. L'arbitre suprême s'est dérobé, au vif désappointement de la galerie.

On avait compté sur une critique finale, sur une conférence contradictoire qui mettrait en contact les deux théories opposées et d'où sortiraient quelques enseignements. Par avance, on se léchait les lèvres à la pensée de savourer ce régal. Hélas ! les opérations ont fini dans une sorte de *deliquium* amorphe. C'est dommage, grand dommage, car elles avaient fort bien commencé. Les principes avaient été clairement énoncés et intelligemment défendus. Mais, lorsqu'on est passé à l'application, on a été tout étonné de ne pas retrouver la même netteté.

J'ai dit, l'an dernier, que, aux manœuvres du Limousin, le général de Négrier avait agi au rebours des théories qu'il professe, et conformément aux traditions et aux règlements dont le général Langlois s'est constitué le défenseur.

Eh bien, dans les dernières séances de juin 1904, celui-ci n'est pas resté fidèle à ses propres doctrines, et on lui a vu commettre ce qu'il appelle d'ordinaire des hérésies : on les lui a vu commettre, sans s'expliquer pourquoi il le faisait.

Mais il faut faire la part des circonstances. La situation n'était pas aisée. Le général de Négrier est bel et bien le doyen des généraux de notre armée ; il est l'ancien du généralissime. C'est par suite d'un accident ou même de plusieurs qu'il a vu celui-ci passer au premier rang. Le « pacificateur du Tonkin » jouit d'un prestige incontesté et d'une autorité que ses écrits n'ont pas ébranlée, ni ses contradictions non plus. Il a fait campagne. Son adversaire ne connaît la guerre que par les livres. Quant au directeur même des manœuvres, il est gêné par diverses causes. Bref, la chronique raconte qu'il y a eu des froissements, des coincements.

Je crois, sans en être sûr, qu'elle ne se trompe pas. Mais je suis parfaitement sûr de la difficulté très grande qu'il y a à tirer un enseignement d'une manœuvre de cadres exécutée sur une aussi vaste échelle que celle dont on s'est servi cette année. Qui trop embrasse mal étreint : que peut-on faire de tangible en disséminant une centaine d'officiers sur un développement de dix à onze lieues? Même en les reliant par tous les moyens de transmission dont dispose la science moderne, même en recourant à l'emploi du téléphone, du télégraphe, des automobiles, on n'arrive pas à reproduire les multiples phénomènes de la réalité : entrecroisements de renseignements, contradictions dans les ordres donnés, émotions et passions qui agitent les âmes, etc., etc.

Au faire et au prendre, il n'y a pas eu dans ces opérations beaucoup plus qu'il n'y aurait eu dans une partie de *Kriegsspiel*, et le terrain n'a rien montré que n'eût tout aussi bien montré la carte. J'ai causé avec une demi-douzaine d'officiers, à leur retour de la Lorraine où avait eu lieu cette grande expérience, cette expérience démesurée, devrais-je dire. Et leur impression à tous est que la tentative est concluante. Elle a été menée aussi bien que possible, et n'a pas donné de bons résultats. Donc, elle est condamnée. Il me semble qu'on aurait pu et dû le prévoir. Pour ma part, je n'en doutais pas, et c'est pourquoi j'accueille, non peut-être sans quelque complaisance, la nouvelle d'un insuccès qui ne m'étonne ni ne m'attriste. Ne forçons point nos effectifs : nous ne ferions rien avec grâce !...

Puisque je parle des états-majors, je préfère signaler les efforts que fait le ministre pour simplifier leur service. C'est du terre-à-terre, non du grandiose ; mais ce terre-à-terre-là a une utilité pratique indéniable.

Il s'agit de réduire le travail de bureau et de faire une place plus large aux études et aux actes d'ordre purement militaires, tels que courses sur le terrain, résolutions de problèmes de tactique ou de logistique, participation aux exercices de service en campagne des troupes.

Le travail considérable de chancellerie, qui absorbe les états-majors de corps d'armée, paraît résulter de l'abondante correspondance qui y aboutit chaque jour. Celle-ci est due, en grande partie, à une centralisation excessive, laquelle fait aboutir à ces états-majors quantité d'affaires qui seraient aussi bien, et sans le moindre inconvénient, réglées par les généraux de division ou de brigade.

Cette centralisation a, en outre, l'inconvénient d'enlever toute initiative aux échelons subordonnés, toujours habitués à demander une solution, ou à rendre compte.

Une circulaire du 19 mars dernier a déjà invité les commandants de corps d'armée à déléguer tous les pouvoirs qu'il leur semble possible, sauf en ce qui concerne la justice militaire. Cette mesure peut produire d'heu-

reux résultats et amener au but, à la condition qu'elle soit appliquée de la façon la plus large et la plus complète dans tous les corps d'armée.

La circulaire du 13 juin renouvelle les prescriptions vieilles de trois mois et déjà oubliées, semble-t-il. Elle en renferme d'autres fort judicieuses. Celles-ci notamment :

Un nombre considérable d'affaires du service courant sont étudiées définitivement dans les échelons subordonnés : elles n'en sont pas moins transmises successivement à tous les échelons supérieurs, jusqu'à l'autorité qui a qualité pour décider.

Dans certains cas, ces affaires ne nécessitent aucun avis des autorités intermédiaires qui, parfois, même, sont tenues de les transmettre sans exprimer leur avis : elles sont cependant examinées à chaque échelon, ne fût-ce que pour s'assurer que les dossiers sont complets et les pièces bien en règle.

Dans d'autres cas, ces affaires doivent, d'après les règlements en vigueur, recevoir les avis successifs de tous les chefs hiérarchiques, bien que ces derniers ne puissent, le plus souvent, que paraphraser les avis déjà donnés, ou même que la solution de l'affaire soit d'obligation *a priori*, quels que puissent être les avis émis.

Chaque passage à un état-major conduit ainsi à une étude nouvelle de la question (étude souvent refaite plusieurs fois dans le même échelon). D'où, complications d'écritures sans aucune nécessité, et perte de temps.

Afin de gagner du temps dans la solution des affaires et afin de diminuer la correspondance, il paraît y avoir intérêt à poser en principe que toute affaire n'exigeant pas l'avis des autorités intermédiaires sera adressée *directement* de l'autorité qui l'aura instruite à celle qui devra en décider.

En rendant facultatifs les rapports, jusqu'alors obligatoires, sur les diverses manœuvres, le ministre a déjà réduit le nombre des comptes rendus réglementaires. Il compte étendre cette mesure, et il annonce qu'il va faire procéder à une revision complète, dans ce sens, du répertoire des pièces périodiques.

Quant aux comptes rendus non prévus par les règlements, il appartient de les limiter et de mettre fin aux abus qui ont pu s'introduire, dans cet ordre d'idées, à tous les échelons de la hiérarchie. Il ne faut pas que toute opération donne lieu à un compte rendu. Cette manière de faire porte atteinte aux prérogatives des autorités subordonnées ; elle est, en outre, attentatoire à l'esprit d'initiative. Le ministre se prononce donc formellement pour la suppression complète de tous les comptes rendus non réglementaires et dont l'urgence n'est pas démontrée. « C'est par les visites inopinées, dit-il, qu'on doit se rendre compte de la situation des troupes à tous les points de vue, et non par des rapports, qui reproduisent plus ou moins vaguement la physionomie des choses. »

Mais, si on réduit au minimum les écritures à fournir, encore faut-il, par contre, qu'elles parviennent à destination au jour dit. Car si elles arrivent

inexactement, on est obligé d'écrire pour les réclamer, c'est donc une augmentation d'écritures qui se produit, alors qu'on prétend chercher à les diminuer.

Aussi le général André insiste-t-il pour la production ponctuelle des pièces demandées.

Il insiste également sur la nécessité de bien répartir et d'employer rationnellement les officiers attachés aux états-majors.

Enfin, il invite les commandants de corps d'armée à étudier les diverses questions signalées dans sa circulaire et à lui faire connaître leur avis dans un rapport où ils relateront d'ailleurs toute proposition qui leur semblera de nature à améliorer le fonctionnement du service et à pousser plus activement la préparation à la guerre des officiers qui composent les états-majors. Ainsi soit-il !

* * *

Un décret d'une portée considérable permet à certains sous-officiers de devenir lieutenants sans passer par aucune école.

On sait, en effet, que, depuis vingt ou vingt-cinq ans, hors certains cas exceptionnels, tels que participation glorieuse à quelque combat comme l'affaire d'El-Moungar, aucun sous-officier ne pouvait obtenir l'épaulette « au titre français » s'il n'avait été admis après concours à Saint-Maixent, pour l'infanterie, — à Saumur, pour la cavalerie, — à Versailles, pour l'artillerie et le génie. (Saint-Maixent, Saumur, Versailles, c'est ce que le capitaine Brun appelle des « écoles *indirectes* » dans son « *Armée économique par l'avancement,* » où il y a tant d'idées originales. Il réserve le nom d' « écoles *directes* » à Saint-Cyr et à Polytechnique.)

Ce système n'a pas été approuvé sans restriction. Il nous fait, en effet une armée essentiellement livresque. Le vieil adjudant d'autrefois, qui parvenait « à la force du poignet » à devenir sous-lieutenant, éprouvait une considération touchante pour ses jeunes camarades plus instruits que lui, mais ceux-ci témoignaient une non moins touchante déférence à cet homme simple, consciencieux, modeste, qui devait sa situation à un effort soutenu et, sinon à son savoir, du moins à des qualités militaires qu'une longue pratique, avait développées et mises en lumière. De part et d'autre, les relations étaient courtoises et cordiales : il y avait estime réciproque.

Il n'en va plus tout à fait de même depuis que c'est exclusivement par des examens qu'on arrive à l'épaulette. Qui est mieux préparé, en effet, à passer des examens que ceux qui se sont préparés à passer des examens ? Beaucoup de candidats aux écoles « Indirectes » sont des ratés des écoles « directes ». N'ayant pu réussir à entrer à Saint-Cyr, on tente d'entrer à Saint-Maixent, et on a de grandes chances d'y être admis. Donc, il y a chaque année tout un lot de sous-lieutenants qui ont montré moins d'intelligence, moins de connaissances (ou qui, tout simplement, ont eu moins de

chances) que leurs égaux de grade issus des écoles directes. Comme ils peuvent être tout de même plus intelligents et plus instruits, on comprend les rivalités qui se font jour entre deux catégories très voisines, voisines par l'âge, voisines par les études antérieures. Ce sont presque les mêmes gens qui ont suivi des voies différentes. Et, comme ils se suivent, dans la course à l'avancement, il est tout naturel qu'ils se jalousent.

— Toi, dit l'ancien sergent à son ex-condisciple de lycée, tu as eu plus de veine que moi. Tu es entré dernier à l'Ecole Polytechnique. Je venais immédiatement après toi sur la liste de classement. Il y a dans nos notes une différence d'un vingtième de point, parce que j'ai fait sur mon lavis une tache d'encre de Chine. Donc, je te vaux au point de vue intellectuel. Et, comme j'ai été simple soldat, que j'ai couché à la chambrée et mangé à la gamelle, comme j'ai conquis successivement le galon de laine de caporal et le galon d'or de sergent, j'ai une valeur professionnelle que tu n'as pas.

— Comptes-tu donc pour rien, riposte l'autre, les études transcendantes que j'ai faites à l'Ecole polytechnique, et qui m'ont élevé l'esprit pendant que tu restais dans le terre à terre du métier ? Que dis-je ? Ce métier, tu ne l'as pas exercé : tu as été un écolier du régiment ; des professeurs médiocres t'y ont fait des cours ; tu as été un sous-officier médiocre, et tu n'es entré à Versailles que grâce au petit nombre des concurrents et, par conséquent, grâce à la médiocrité des examens.

Bref, les écoles « indirectes » ont donné des produits fort inégaux :

Sunt bona ; sunt quædam mala. Sunt mediocria plura.

Je ne trouve donc pas mauvais qu'on en revienne à un vieil usage auquel j'estime qu'on aurait dû rester fidèle. Ce qui fait tout le mal, c'est l'énorme proportion des sous-officiers qui deviennent officiers : un sur trois. Le nouveau décret admet les sous-officiers dans la proportion d'un sur dix : et cela, c'est parfait.

Ou plutôt ce serait parfait si, d'une part, on fermait les écoles « indirectes, » si, d'autre part, on trouvait des adjudants qui consentissent à devenir sous-lieutenants. Car cet avancement hiérarchique constitue, à certains égards, une véritable déchéance. Voici un adjudant qui, sur le tard, sort du cadre des sous-officiers pour entrer dans le corps des officiers. Eh bien, il se trouve dans une situation pécuniaire (et mondaine) qui ne laisse pas d'être tellement difficile que, sans nul doute, beaucoup se déroberont devant l'honneur onéreux qu'on leur offre. Et ceux-là seront, peut-être, parmi les meilleurs.

L'idée est pourtant excellente, en soi, si sa réalisation est défectueuse, et, à titre d'amorce, à titre d'indication, elle me plaît. Je n'estime pas, en effet, qu'un officier subalterne ait besoin de tant de science. Du bon sens, de la réflexion, de la pratique et la connaissance approfondie de ses devoirs

lui suffisent amplement. Que dis-je ? Le trop de science est funeste, et je crois que la cause du mal dont souffre notre corps d'officiers, c'est de renfermer trop de savants, comme le mal dont souffre notre pays, c'est de posséder trop de diplômés.

Mais on finira par comprendre que le corollaire de la mesure que le ministre vient de prendre, c'est le relèvement de la solde des officiers. Le prolétariat ne peut ambitionner des places qui ne donnent pas de quoi vivre. En tous cas, si un jeune homme de vingt-cinq ans peut accepter une situation modeste parce qu'il a l'avenir devant lui pour se rattraper, cette situation ne saurait convenir à un homme mûr de trente-cinq ou quarante ans, condamné à ne pas s'élever au-dessus du grade de capitaine[1].

* * *

Beaucoup de matière ce mois-ci. L'abondance en est telle que je vais être obligé, à mon vif regret, d'écourter ce qui me reste à dire.

J'aurais pourtant désiré parler avec quelques détails de la discussion de la loi de deux ans à la Chambre. Elle a continué à manquer d'ampleur et de cohérence. Un seul orateur a prononcé un discours qui sort de la banalité : c'est M. Raiberti. Mais il n'a pas l'oreille du Parlement. Son républicanisme n'est pas de la teinte qui plaît. Personnellement, je lui tiens rigueur de certaines idées qu'il a émises dans son rapport de 1900 sur le budget de la guerre. Il a écrit là quelques pages bien discutables sur le régime de la « Nation armée » et sur ses conséquences. N'importe : il a étudié avec soin les questions militaires, et il a apporté à la tribune du Palais-Bourbon un projet digne d'examen. Si donc j'en trouve le loisir, j'en reparlerai, car il soulève des questions d'une autre portée que de misérables « chipotages » sur les ordonnances.

M. Messimy n'a pas eu tort, tant s'en faut, de protester contre l'emploi abusif qui se fait de ces domestiques militaires. Mais j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure : nos officiers, s'ils n'ont que leur solde pour vivre, c'est-à-dire s'ils sont issus des basses classes de la société, ont besoin que l'Etat facilite l'organisation de leur existence. On ne peut les laisser mourir de faim. Or, en ce moment même, on chasse de l'armée les particules plus ou moins dorées. On semble vouloir recruter exclusivement les officiers dans le prolétariat : l'heure est donc mal venue de leur retirer l'aide d'un soldat et de les obliger à recourir au concours dispendieux et aléatoire des merce-

[1] Sur ces questions, je signalerai une plaquette qui m'a été envoyée, mais dont j'éprouve quelque embarras à parler, attendu que le nom de l'éditeur ne figure pas sur la couverture violemment tricolore. L'imprimeur est M. E. Compiègne, 6, rue des Martyrs. La publication dont il s'agit (*L'éducation militaire*, par un colonel — hum ! — républicain) mérite pourtant d'être signalée, encore que je n'en approuve pas les conclusions sans réserves. Il n'en contient pas moins des parties excellentes, et l'idée qui l'a inspirée — celle de l'exergue — me plaît infiniment.

naires. N'empêche qu'il y a des abus, je le répète : on les a souvent dénoncés ; on vient de les dénoncer une fois de plus, et — ce qui vaut mieux encore — le général André a pris tout récemment des mesures pour y remédier : il a interdit aux domestiques militaires le port de vêtements bourgeois qui était officiellement toléré. J'estime qu'il a bien fait ; mais je n'ai pas la place d'exposer mes idées à ce sujet.

...Il a rattaché l'administration des Invalides au service de santé, et ceci aussi, à ce que je crois, est une bonne chose, encore que d'ordre secondaire.

...Je le louerais davantage d'avoir décidé qu'on pourrait, au moins en 1904, admettre dans la cavalerie, à certaines conditions, des jeunes gens qui n'ont qu'une année de service à accomplir. Cette décision a été prise à la suite d'un incident dont la presse a fait des gorges chaudes. Un jockey célèbre sur le turf n'avait qu'un an de service à faire, soit qu'il eût des diplômes universitaires, soit (plutôt) qu'il fût fils de veuve ou excipât de titres de ce genre. Cet homme de cheval demanda à être incorporé dans la cavalerie. On lui répondit que les règlements, partant de ce principe qu'on ne peut former un cavalier en un an, exigeaient formellement qu'il fût versé dans l'infanterie. Vous voyez d'ici le tolle que souleva cette réponse. On trouva absurdes des règles brutales qui ne font aucune différence entre les individus et ne tiennent aucun compte soit des aptitudes naturelles soit des connaissances acquises.

Donc, le ministre a autorisé qu'on affectât à la cavalerie les jeunes gens qui savent monter à cheval, à la condition pourtant qu'ils possèdent par-dessus le marché la connaissance du dressage du cheval et celle du règlement de manœuvres.

Pour le coup, je ne comprends plus, car voici notre jockey de nouveau éliminé. Il est douteux, en effet, qu'il connaisse les ruptures, formations et déploiements de la théorie, c'est-à-dire précisément ce qu'il aura à apprendre au régiment. Quant à demander aux cavaliers de faire du dressage, c'est un contresens analogue à celui en vertu duquel les gradés sont préparés à devenir des instructeurs avant que d'être préparés à être des chefs. Autre chose est d'être employé dans un dépôt de remonte, autre chose de patrouiller sur un cheval.

...On a inauguré dans la « morne plaine » de Waterloo un monument symbolique qui doit, sinon nous consoler de notre défaite, du moins prouver que nous n'oublions pas nos morts : c'est un aigle blessé, sculpté par Gérôme.

Une société d'histoire et d'archéologie militaires, la *Sabretache*, en a fait les frais, grâce aux économies qu'elle réalise, depuis qu'elle n'a plus à dépenser son argent pour faire vivre le Musée de l'armée, maintenant vivace. Elle a voulu qu'il y eût « une pierre française dans ce cimetière

de la gloire ». Ne nous en plaignons pas. Notre pays néglige de perpétuer le souvenir des victimes de nos guerres, des artisans de notre grandeur. Les officiers français qui voyagent à l'étranger constatent que, sur les champs de bataille, ils ne trouvent guère de monuments qui célèbrent la valeur de nos soldats et qui témoignent de la reconnaissance que nous leur gardons, alors que les autres puissances ne marchandent pas ces manifestations lapidaires de gratitude. Voilà qui est réparé : un bronze éternel et des paroles, beaucoup de paroles, trop de paroles peut-être. O grands vaincus, dormez !

...Un nouveau périodique militaire, une Revue hebdomadaire (*L'armée républicaine*) a commenéé sa publication ce mois-ci. Je lui souhaite bonne chance ; mais je ne peux m'empêcher de constater que sa sœur aînée (*L'armée et la nation*) n'a pas réussi du tout. Elle n'a réussi qu'à manger de l'argent, beaucoup d'argent, trop d'argent, à son fondateur. Celui-ci se « rattrapera » -t-il, comme on dit, avec sa seconde entreprise. Je le lui souhaite, mais il me semble qu'il a tout simplement augmenté ses chances de se ruiner.

Il a pourtant un atout dans son jeu. Cet atout, c'est l'appui de la *Revue militaire suisse*, qui lui prête généreusement ses clichés et dans les articles de laquelle il ne se gêne pas pour piller.

La loi de sursis, dite loi Bérenger, a été — sous certaines réserves — étendue à l'armée.

...La reprise de l'affaire a provoqué un certain nombre d'incidents sensationnels. On a cru pouvoir démontrer qu'un faux témoignage avait été acheté, au procés de Rennes, par le service des renseignements dépendant de l'état-major de l'armée. On a saisi un registre portant de faux noms et dont certains ont paru grattés et falsifiés. Que de faussetés dans tout cela. Pour y voir clair, on a mis « à l'ombre » trois des officiers qui appartenaient naguère au bureau chargé de la manipulation des fonds secrets. Mais c'est comme si on les avait mis à la lanterne. Espérons que l'avenir élucidera tous ces mystères.

A la même affaire se rattache celle du commandant Cuignet. On se rappelle que c'est à la perspicacité de cet officier qu'on a dû la découverte du faux Henry, le plus célèbre des faux au milieu desquels on cherche à démêler la vérité. Mais le commandant Cuignet est demeuré convaincu que l'auteur du faux est un honnête homme, tandis que celui contre lequel le faux avait été machiné est une canaille. Cette conclusion a semblé dénoter une certaine aberration mentale ; aussi le ministre de la guerre a-t-il ordonné de soumettre le commandant Cuignet à une visite médicale et à une contre-visite, afin de déterminer s'il est conscient ou non de ses actes et de

ses paroles. Comme cette enquête a été ouverte à la veille du jour où le commandant devait venir déposer comme témoin dans l'affaire Dreyfus, on a été unanime à trouver que la mesure prise par le général André était singulièrement inopportune. On l'a même jugée criminelle. Je dirai volontiers, moi, que c'est plus qu'un crime : c'est une faute. Mais je ne veux pas prendre à mon compte un mot aussi spirituel qu'historique.

...Deux généraux sont morts qui ont occupé de grandes situations dans notre armée : les généraux Hervé et de Cools, mais ils étaient, l'un et l'autre au cadre de réserve, et ce n'est qu'un souvenir qui a disparu.

...Beaucoup de livres, bien que nous soyons entrés dans la morte saison. Parmi ces livres, il en est d'intéressants auxquels je serai heureux de consacrer quelques lignes. Mais ce ne sera pas pour ce mois-ci, la place me fait défaut.

L'industrie française vient de remporter un succès. Le Portugal a décidé la transformation de son artillerie de campagne en canon à recul sur l'affut et a adopté le modèle qui lui avait été présenté par la maison Schneider et C^ie^.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre. — La solde des officiers subalternes. — L'armée au Parlement. — Le raid international Milan-Turin. — Dotation de l'artillerie en munitions d'exercice. — Nos manœuvres de 1904.

Après de longs mois d'attente, une solution est enfin intervenue pour le budget de la guerre, solution avantageuse en somme, bien que non définitive, puisqu'une augmentation des dépenses n'a pas été jugée nécessaire. Les quelques modifications adoptées seront approuvées, entre autres, des officiers subalternes dont le pénible sort a été pris en considération. Voici les chiffres de soldes annuelles les intéressant. Je mets en comparaison les chiffres anciens et nouveaux :

		Chiffre ancien.		Chiffre nouveau.
Sous-lieutenant		Fr. 1800		Fr. 2000
Lieutenant		» 2200		» 2400
»	(après 6 ans)	» 2420	(après 5 ans)	» 2700
»	(après 12 ans)	» 2640	(après 10 ans)	» 3000
Capitaine		» 3000		» 3400
»	(après 6 ans)	» 3520	(après 5 ans)	» 3700
»	(après 12 ans)	» 3840	(après 10 ans)	» 4000

La lenteur de l'avancement est une conséquence nécessaire du temps de paix : y parer par des mesures artificielles ne peut produire qu'un avantage momentané au détriment des futurs détenteurs des grades. Le seul moyen est de renvoyer en congé anticipé, soit provisoire, les officiers les moins méritants, avec une réduction aux trois cinquièmes de leur solde, cela jusqu'à la date de leur retraite définitive. Encore une nouvelle loi doit-elle être votée, accordant au ministre les pouvoirs nécessaires.

Pour compenser à peu près l'augmentation des dépenses résultant de ces nouveaux postes législatifs, des économies ont été reconnues possibles sur les points suivants :

Vêtements	Fr.	2,000,000
Les fonds des corps	»	230,000
Fabrication des vivres de réserve	»	250,000
Dépôt de chevaux	»	400,000
Matériel d'artillerie	»	120,000
» du génie	»	230,000
Frais de justice	»	70,000
Total . . .	Fr.	3,300,000

L'exposé du ministre de la guerre est du 21 mars ; le 25 mai, la commission du budget de la guerre présenta son rapport (député Pais).

Le budget pour 1904-1905 se résume dans les chiffres suivants :

Dépenses ordinaires . .	Fr.	259	millions.
» extraordinaires .	»	16	»
Total . . .	Fr.	275	millions

y compris les arriérés d'indemnités de la guerre d'Afrique et les augmentations de la solde des officiers. Pour la rénovation du matériel d'artillerie, le budget prévoit un crédit double de celui de l'année précédente, soit 15 millions. Pour l'effectif sous les drapeaux, on n'est pas encore parvenu à fixer une juste moyenne ; on force l'effectif avec une dépense insuffisante, ce qui nuit quelque peu à l'instruction du soldat et à une bonne organisation des cadres.

Sur la mobilisation, le rapport s'exprime en termes graves. Aucun essai de mobilisation n'a jamais été tenté chez nous ; jamais on a éprouvé l'insuffisance de nos chemins de fer militaires et des routes du littoral exposées à l'activité des flottes ennemies. Une étude sérieuse de la solution du problème de la mobilisation s'imposent.

Le rapport demande également que l'on résolve lequel est le plus important de disposer d'une flotte puissante ou d'une puissante armée. L'une ou l'autre doit prévaloir, plutôt que de consacrer à toutes deux des res-

sources trop insuffisantes pour ne pas aboutir à la médiocrité générale. En tout état de cause, il nous est indispensable de pourvoir à la défense de nos frontières.

Le rapport de la commission relève le coût onéreux de l'administration de la guerre ; nous dépassons à cet égard les autres puissances ; des économies doivent être possibles.

La crainte s'est fait jour de divers côtés que la création d'écoles militaires libres ne nuise à la solidité de l'armée en offrant un milieu où pourraient se développer les opinions révolutionnaires qui menacent les institutions du pays. La commission ne partage pas cette crainte. Il lui paraît qu'au contraire les écoles militaires où les futurs cadres entrent encore enfants, sont, à cet égard, plus dangereuses. Elles sont de nature à produire une catégorie de diplômés qui, sans plaisir, embrassent la carrière, mais ne peuvent aller chercher ailleurs, ayant été dressés pour elle jusqu'à un âge où il n'est plus possible de changer de voie. On ne saurait, au surplus, entourer les écoles de cadres de barrières assez hautes pour empêcher les idées du dehors d'y pénétrer ; et le terrain y est bien préparé pour elles si elles y trouvent des mécontents. Mieux vaut les Universités où les jeunes gens acquièrent librement les disciplines militaires, et parmi lesquels une sélection permet de choisir les meilleurs.

Les promesses de radicales modifications dans l'organisation des sociétés de tir national ne tarderont plus guère à être réalisées ; on ne pourra parler d'une réduction de la durée du service que quand elles seront un fait accompli.

Le rapport expose la question du matériel d'artillerie. Je vous ai tenu au courant ; je ne pourrais que répéter ce que je vous ai écrit plusieurs fois. Je récapitule seulement l'état actuel de notre armement.

Nos batteries de montagne sont toutes armées du nouveau canon de montagne de 70 mm. acier ;

Nos batteries à cheval sont toutes armées du nouveau canon de 85 mm. acier ;

De nos batteries de campagne, 99 sont armées du nouveau canon de 75 mm. acier, 145 de l'ancien canon de 87 mm. en bronze.

Dans l'infanterie, toute l'armée de première ligne est maintenant armée du fusil mod. 1891 ; de même la milice mobile et le 25 °/₀ des troupes de la réserve. On va réduire le personnel et l'activité des fabriques d'armes.

Le rapport développe diverses considérations sur l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie. Il constate que la proportion du terrain de plaine et du terrain de montagne est en Italie comme de 2 à 1. Du côté de la France et de la Suisse, zone montagneuse, l'emploi des deux armes susdites ne peut être fait que par petits groupes, tandis que sur les confins autrichiens, au contraire, le territoire est favorable à leur emploi. Le sol de la France se

prête mieux que le nôtre à l'emploi des armes à cheval, tandis qu'en Suisse il s'y prête moins. Le territoire autrichien est analogue au nôtre. L'Allemagne enfin est le pays des grandes masses de cavalerie et d'artillerie.

Cela dit, la commission constate que notre proportion d'artillerie est inférieure à celle de la Suisse et à plus forte raison de la France. Elle conclut donc à son augmentation.

Quant à la cavalerie, elle représente en France le 9.45 % des forces combattantes ; en Suisse le 3.86 % ; en Autriche-Hongrie le 8.5 % ; en Allemagne le 10.52 %. La proportion est, en Italie, du 5.04 %. Nous sommes donc très inférieurs à la France, à l'Autriche et l'Allemagne, et peu supérieurs à la Suisse. Une augmentation est plus nécessaire encore pour la cavalerie que pour l'artillerie.

La discussion du budget par la Chambre, qui a eu lieu à la fin de juin, n'a pas apporté la solution des questions posées; elles sont loin d'être tranchées. La Chambre a admis l'augmentation de solde des officiers subalternes, mais elle n'a pas voulu se prononcer sur les principes mêmes de la composition du budget ; tout le monde, en particulier, a reconnu la nécessité d'un accroissement, mais personne, ni le gouvernement ni les députés, n'a eu le courage de le déclarer au pays. Il semble bien toutefois qu'ils y seront obligés avant qu'il soit longtemps, puisqu'ils ont admis d'une part que les forces organiques ne pourraient être réduites, d'autre part que les ressources consacrées à leur entretien étaient insuffisantes. Nous serons donc contraints, comme tous les autres pays, de consentir à de nouveaux sacrifices. En attendant, M. Giolitti a jugé prudent, considérant les incertitudes de l'heure présente et la situation un peu précaire faite à notre armée, de rassurer les esprits. Il a fait allusion aux événements de l'Extrême-Orient et constaté que si le canon grondait là-bas, les assurances d'amitié et de sympathie dont l'Italie est l'objet nous permettent de rechercher avec tranquillité la meilleure solution du problème militaire. L'Italie est d'ailleurs assurée d'être forte, car son armée possède les qualités essentielles de la puissance militaire : le courage du soldat et l'esprit de discipline !

Je cite encore un débat dont l'état-major a été l'objet. Un député intelligent a soutenu la thèse de son abolition comme corps fermé et de son recrutement parmi les officiers des autres armes. Ce recrutement serait meilleur, car c'est au contact de la troupe surtout que se manifestent certaines qualités qui doivent être le lot du commandement ; au contraire, la routine de la vie de bureau est opposée au développement de ces mêmes qualités. Les promotions devraient être assurées non seulement à ceux qui appartiennent au corps fermé de l'état-major, mais à tous ceux qui montrent les qualités nécessaires.

* *

Un raid international Milan-Turin a été organisé par un journal sportif piémontais. Il était ouvert à tous les chevaux pur-sang et demi-sang. L'épreuve consistait en un parcours de 150 km. de Milan à Turin, dans un temps minimum calculé de façon à ménager le cheval, et une course finale de 4000 m. avec obstacles. Les récompenses comportaient les quatre prix suivants : 1er prix, 5000 fr., et un cheval pur-sang, offert par S. M. le roi ; 2e prix : 2000 fr. et un objet d'art en or ; 3e prix : 1500 fr. ; 4e prix : 1000 fr.

Il y a eu 43 inscriptions, dont 35 Italiens, 7 Français et un Russe. Le 4 avril, jour fixé, 27 partants seulement se présentaient, tous Italiens sauf un Français. Ce dernier, lieutenant Privat, montant *Porteveine*, arriva premier. Les trois autres prix échurent à *Circé* (2e), *Walton* (3e) et *Corigeus* (4e).

Ce raid a provoqué de nombreux commentaires. Du fait que le gagnant a été le seul cheval français inscrit, on a conclu à d'insuffisants encouragements donnés par le ministre de la guerre aux officiers de cavalerie. Mais le vrai coupable est le programme du raid. Une marche de 150 km., exécutée commodément, ne fatigue pas un bon cheval, et la course finale donnera la victoire au pur sang de meilleur fond. En revanche cette promenade de 150 km. peut entraîner quelque accident à un cheval quel qu'il soit, voire au meilleur pur sang, et le mettre hors concours. Cette considération a engagé nos meilleurs cavaliers à se présenter non avec leurs montures les plus qualifiées, mais avec des demi-sang ou des pur-sang de seconde catégorie, et à réserver les premiers pour d'autres concours organisés à la même époque. L'excellent pur sang de M. Privat l'a donc emporté. On pouvait le prévoir.

* * *

Il peut être intéressant, à titre de comparaison avec ce qui se fait ailleurs, d'indiquer la dotation en munition accordée cette année à l'artillerie par le ministère de la guerre. Ces chiffres correspondent à peu près à la moyenne habituelle.

Munitions.	Par batterie de campagne	
	de 87 mm.	de 75 mm.
Obus	50	—
Shrapnels (anciens)	200	—
Shrapnels d'acier	—	25
Shrapnels économiques (en fonte)	—	175
	Bat. à cheval.	Bat. de mont.
Shrapnels d'acier	25	25
Shrapnels économiques	175	175

Chaque compagnie d'artillerie de forteresse a la disposition de 180 obus et shrapnels de différents calibres, 600 coups pour mitrailleuses et quelques boîtes à mitraille.

* * *

Les grandes manœuvres auront lieu cette année, du 1er au 8 septembre, dans le Ve corps d'armée (Vérone). Y prendront part les 5e, 6e et 7e régiments alpins, renforcés chacun des réservistes de l'armée de 1re ligne et de deux compagnies de réservistes de la milice mobile, deux bataillons alpins de la milice territoriale ; la brigade d'artillerie de montagne de Vénétie ; trois brigades d'infanterie avec la cavalerie et l'artillerie de campagne du corps d'armée.

A la même époque, jusqu'au 10 septembre, auront lieu pour toutes les troupes du Xe corps d'armée (Naples), renforcé des réservistes de la classe de 1878, des manœuvres de débarquement.

Deux régiments de lanciers et deux régiments de chevau-légers exécuteront des manœuvres d'exploration du 24 août au 4 septembre entre Stradella et Cunéo, dans la partie occidentale de la vallée du Pô.

Enfin, dans différents corps d'armée, des exercices de brigades, des manœuvres de cadres, des manœuvres de siège, etc.

De tous ces exercices, les plus intéressants seront les manœuvres de débarquement. J'aurais l'occasion de vous fournir des renseignements précis. Elles s'exécuteront non loin de Gaëte, cette place avec de nombreuses troupes devant représenter le parti de la défense. Des conventions ont été passées déjà avec la Société de navigation italienne pour la location de grands transports.

INFORMATIONS

SUISSE

La mission suisse en Mandchourie. — Le public militaire en Suisse a été surpris de la nouvelle ébruitée, il y a quelques jours, du rappel de la mission suisse en Mandchourie. Il a été plus surpris encore d'apprendre que le désir de ce rappel avait été émis par le général Kouropatkine parce que le colonel Audéoud aurait exprimé des opinions désobligeantes sur le compte de l'état-major et de l'armée russes.

Cette affirmation jure trop avec ce que l'on sait du colonel Audéoud pour être accueillie autrement que sous bénéfice d'inventaire. Comme l'incident s'est traité par voie télégraphique, et que jusqu'ici le gouvernement russe n'a pas cru devoir répondre aux demandes de renseignements du Conseil fédéral, il ne sera possible de se faire une opinion raisonnée qu'au retour, très prochain, des deux officiers suisses. Le Conseil fédéral a décidé, en

effet, de rappeler le capitaine Bardet en même temps que le colonel Audéoud.

La supposition la plus généralement admise est que ce dernier, désireux d'échapper enfin à la quasi séquestration dans laquelle sont tenus les attachés militaires étrangers en Mandchourie, aura insisté auprès du général Kouropatkine pour être envoyé sur le front de bataille. Le commandant russe, accoutumé à un régime qui n'a aucun rapport avec la liberté d'actes et d'opinions que nous pratiquons en Suisse, aura trouvé déplacée cette insistance. Il a réclamé le rappel d'un officier d'une logique assez peu diplomatique pour estimer qu'une autorisation de suivre des opérations militaires comportait celle de se transporter au lieu de ces opérations.

Si l'attitude du colonel Audéoud a bien été celle qu'on lui prête, aucun reproche ne pourra lui être adressé. Appartenant à une république où l'opinion publique exerce un contrôle direct et constant sur tous les actes gouvernementaux, nos représentants en Russie ne pouvaient admettre que leur mission fût rendue inutile par ceux-là même qui l'avaient autorisée. Ils devaient chercher les moyens de la remplir, insister pour qu'ils leur fussent procurés, et se mettre en mesure de prouver à leur gouvernement et à leurs concitoyens qu'ils n'avaient rien négligé de leur devoir, rien omis pour l'accomplir.

Le général Kouropatkine ne l'aura pas compris ainsi. On peut d'ailleurs concevoir que le serviteur d'un gouvernement absolutiste et le représentant d'un Etat démocratique ne parlent pas le même langage. Il nous suffira donc d'apprendre que celui du colonel Audéoud a été conforme à ce que l'on devait attendre d'un envoyé de l'armée et de la Confédération suisses. Seules, elles en peuvent être juges, et quand elles auront constaté que cet envoyé a agi selon les intérêts qu'il avait mission de représenter, tout sera pour le mieux.

Le nouvel équipement de l'infanterie. — Nous ne possédons pas encore de renseignements sur l'impression produite dans la Suisse allemande par les essais du nouvel équipement. Dans la 1re division, si l'on en juge par les conversations et par les appréciations de la presse quotidienne, cette impression est plutôt favorable. On admet cependant que l'uniforme marque mieux dans les groupements que sur l'homme isolé. Celui-ci a, d'autre part, une tournure plus dégagée que les porteurs de l'uniforme actuel.

Les groupes dont nous avons publié les photographies — illustrations que nous devons à l'obligeance de M. Guignet, photographe, à Lausanne — auront permis à nos lecteurs de se rendre compte de l'effet général produit par une troupe revêtue de l'équipement projeté.

ALLEMAGNE

Les constructions navales des principales puissances. — La *Marine Rundschau* vient de publier, sur l'importance des constructions navales dans les principales puissances et en Allemagne en particulier, quelques renseignements intéressants. Il en résulte qu'il a été lancé, en 1903, comme cuirassés ou croiseurs :

En Angleterre, 15 bâtiments, déplaçant 150 430 tonnes.

En Allemagne, 10 bâtiments, déplaçant 59 477 tonnes.

En Russie, 6 bâtiments, déplaçant 36 200 tonnes.

En France, 2 bâtiments, déplaçant 27 550 tonnes.

Aux Etats-Unis, 7 bâtiments, déplaçant 65 830 tonnes.

Au Japon, 4 bâtiments, déplaçant 11 630 tonnes.

La France, en matière de constructions de cuirassés et de croiseurs, vrais bâtiments de combat, est dépassée par les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie.

Si nous considérons les constructions faites dans les dix dernières années, de 1894 à 1903 inclus, nous voyons qu'il a été lancé :

Angleterre : 35 cuirassés de 590 000 tonnes; 50 croiseurs de 485 000 tonnes.

France : 10 cuirassés de 121 900 tonnes; 19 croiseurs de 164 000 tonnes.

Russie : 16 cuirassés de 198 090 tonnes; 12 croiseurs de 82 320 tonnes.

Allemagne : 14 cuirassés de 167 950 tonnes; 10 croiseurs de 76 040 tonnes.

Etats-Unis : 9 cuirassés de 107 720 tonnes; 5 croiseurs de 65 340 tonnes.

Japon : 6 cuirassés de 86 240 tonnes; 8 croiseurs de 74 900 tonnes.

Italie : 5 cuirassés de 46 360 tonnes; 5 croiseurs de 35 440 tonnes.

Autriche-Hongrie : 8 cuirassés de 62 850 tonnes; 2 croiseurs de 13 640 tonnes.

Ce qui donne, en réunissant les cuirassés et les croiseurs en un même tableau :

Angleterre : 85 bâtiments, 994 000 tonnes.

France : 29 bâtiments, 286 820 tonnes.

Russie : 28 bâtiments, 279 400 tonnes.

Allemagne : 24 bâtiments, 243 990 tonnes.

Etats-Unis : 14 bâtiments, 173 160 tonnes.

Japon : 14 bâtiments, 161 140 tonnes.

Italie : 10 bâtiments, 81 700 tonnes.

Autriche-Hongrie : 10 bâtiments, 76 490 tonnes.

Il résulte de ce tableau que si pendant la dernière décade, la France a conservé le deuxième rang comme total des constructions, elle a été dépassée par l'Allemagne et la Russie en ce qui concerne la construction de cuirassés. L'activité des chantiers allemands et américains et l'ampleur des

programmes navals de ces puissances croissent d'année en année. Les constructions allemandes, entre autres, dépassent du double, en 1903, les constructions françaises : 10 grands bâtiments d'un tonnage total de 59 477 tonnes. Jamais encore l'Allemagne n'avait produit autant. Cet Etat, grâce à la puissante impulsion que l'empereur actuel a donnée à l'opinion et au gouvernement en ce qui touche les choses de la marine, a réalisé des progrès effrayants pour ses voisins. Depuis l'avènement de Guillaume II il a été lancé en Allemagne, sans compter les torpilleurs, 70 bâtiments de guerre, représentant un déplacement total de 384 588 tonnes.

AUTRICHE-HONGRIE

Sous-officiers rengagés. — Le ministre de la guerre, toujours prêt à accorder des faveurs au corps — si important dans toutes les armées — des sous-officiers rengagés volontaires ou depuis longtemps en service, vient de prendre, en ce qui les concerne, les décisions suivantes :

1. Les fonctions de sous-officiers comptables auprès de la troupe, de même que celles d'aides ou d'écrivains d'un grade supérieur à celui de caporal, devront être dorénavant confiées, dans la règle, à d'anciens sous-officiers ayant servi pendant quelques années dans le rang.

2. Les sous-officiers appelés à d'autres fonctions, après avoir servi dans le rang pendant huit années au moins, continueront à toucher la prime de service plus élevée à laquelle ils avaient eu droit jusque-là.

3. On comptera aux sous-officiers rengagés volontaires, ayant droit à la prime de service, une année de service volontaire comme un rassemblement de troupes, trois années comme deux et cinq années comme trois rassemblements de troupes.

4. Les peines disciplinaires encourues par un sous-officier rengagé volontaire pendant sa quatrième année de présence sous les drapeaux seront considérées comme éteintes, lorsque ce sous-officier aura terminé sa neuvième année de service actif. Les punitions subies par lui pendant chacune de ses années subséquentes de présence sous les drapeaux seront également radiées après chacune de ses années subséquentes de service actif volontaire.

5. S'ils quittent le régiment, les sous-officiers depuis longtemps en service auront droit à un certificat spécial (Abfertigung) déjà après six années de service actif au lieu de neuf, chiffre fixé jusqu'ici, sous la seule condition que ces six années de service aient été ininterrompues.

Ces prescriptions sont entrées en vigueur avec effet rétroactif jusqu'au 1er janvier 1904.

FRANCE

Jomini et la campagne de 1859. — Le tome III de l'ouvrage de Germain Bapst sur *Le général Canrobert « Souvenirs d'un siècle »*, vient de paraître. Il contient une révélation historique intéressante, de nature à flatter notre amour-propre national suisse. L'auteur établit que le plan français de la campagne de 1859 en Italie a été inspiré à Napoléon III par Jomini.

On savait que le général avait été en correspondance avec l'empereur à ce sujet, mais on ne supposait pas que son intervention eût été aussi directe et influente. Le biographe de Jomini, le colonel Ferdinand Lecomte, un des hommes, on peut même dire l'homme le plus exactement et le mieux renseigné sur tout ce qui touche le célèbre écrivain militaire, ne s'en est lui-même pas douté. Il pense que Napoléon n'avait pas attendu les indications de Jomini pour arrêter sa décision.

M. Germain Bapst établit le contraire. L'empereur provoqua l'intervention de Jomini. Il exprima le désir — l'auteur précise la date, c'était le 24 avril 1859, — « d'avoir l'opinion du général Jomini sur les premières rencontres que nous allons avoir avec les Autrichiens qui sont sur le point de passer le Tessin et le Pô ». Le gendre du général, commandant du génie de Courville, fut chargé par l'empereur d'en informer son beau-père.

Jomini, général russe, demanda et obtint de l'ambassadeur du tzar à Paris, l'autorisation de déférer au désir de Napoléon. Il rédigea un mémoire concluant au passage du Tessin à Turbigo et à la marche par Magenta sur Milan, en couvrant le mouvement, sur la route de Pavie à Verceil, contre les Autrichiens accourant du sud. Napoléon, ainsi que l'écrit le colonel Lecomte, remercia le général Jomini par un billet très flatteur.

Il est intéressant pour nous de constater que la meilleure campagne du second empire français a été inspirée par un Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

L'artillerie dans la guerre de campagne, par les capitaines d'artillerie Tozzi et Bazan. Turin, 1903.

Malgré tout ce qui a été dit jusqu'ici sur ce sujet, il y avait encore place pour un ouvrage didactique présentant dans son ensemble les questions relatives à l'artillerie de campagne.

Dans leur consciencieux et intéressant travail, les capitaines Tozzi et Bazan, de l'artillerie italienne, ne cherchent pas à défendre une thèse spéciale; ils font un exposé systématique très clair des principaux enseignements de l'histoire jusqu'à ces dernières années et des solutions présentées

par les écrivains militaires faisant autorité ainsi que par les règlements en vigueur en Allemagne, en France et en Italie.

Après avoir indiqué la mission de l'artillerie de campagne et son mode d'action, les auteurs discutent dans leur *Introduction* les questions qui concernent le matériel : mobilité, puissance, rapidité du tir, boucliers, unité de projectile, de calibre, obusiers et mortiers, puis ils abordent les problèmes relatifs à la traction, au terrain et au personnel.

La *première partie* est consacrée à l'artillerie indépendamment des autres armes : unités d'artillerie, principes fondamentaux d'emploi, reconnaissance et occupation de positions, action dans le combat, tir, remplacement des munitions, du personnel, des chevaux et du matériel.

La *seconde partie* traite de l'artillerie en liaison avec les autres armes : répartition de l'artillerie dans les grandes unités de guerre ; dans les colonnes de marche ; son rôle d'abord dans les préliminaires de la bataille défensive, puis dans ceux de la bataille offensive, dans le combat de préparation, dans l'attaque décisive et enfin dans la poursuite et dans la retraite. Ils abordent enfin l'action de l'artillerie dans le combat de la division et du corps d'armée isolés, puis dans le combat de la division de cavalerie.

On sent dans tout l'ouvrage l'influence de l'œuvre magistrale du général Langlois. De nombreuses citations du prince de Hohenlohe, de Meckel, du général Rohne, du général Wille, etc., sont complétées par des renseignements numériques bien choisis. Nous ne pouvons que recommander cet intéressant manuel de tactique d'artillerie.

PAGAN.

Uebersichtskarte von Ost-Asien, im Masstabe 1 : 5 000 000 mit 14 Beikarten in grossen Masstäben, entworfen und bearbeitet, von Dr Karl PENCKER. Vienne 1904. Artaria et Cie, éditeurs.

Il a paru déjà un certain nombre de cartes du théâtre de la guerre, plus ou moins exactes, plus ou moins faciles à consulter pour la succession des opérations militaires. En tant qu'il s'agit d'une carte générale de l'Extrême-Orient, à petite échelle, ne permettant par conséquent l'indication que des localités principales, et du plan comme du relief en général, celle du Dr Karl Pencker est une des plus nettes que nous connaissions. Elle est moins sommaire que les œuvres similaires éditées en France, sans tomber dans la surcharge qui est volontiers l'inconvénient des cartes allemandes.

Les quatorze papillons qui accompagnent la carte générale fournissent d'utiles indications. L'un reproduit au 1 : 500 000 les contrées riveraines du Ya-Lu, jusqu'à Kong-Yang du côté coréen et jusqu'au Motien-pass au nord. Un second, à la même échelle, intéresse le Pywan-Tung avec Dalny et Port-Arthur. Cette forteresse elle-même fait l'objet d'une reproduction au 1 : 500 000. Comme ports, nous trouvons encore, du côté russe, ceux de Vladivostock et de Niotschwang, du côté japonais les baies de Tokio et d'Hakodate, et les ports de Sassebo et Nagasaki ; enfin, en Corée Seoul et Tchemulpo, enfin Gensan.

Une tabelle accompagne ces cartes résumant les principales données historiques, géographiques et statistiques intéressant l'Extrême-Orient et les forces en présence sur terre et sur mer au début des hostilités.

Le duc de Mortemart et le baron de Bourgonis, souvenirs anecdotiques, par le baron Pierre de BOURGONIS. Un vol. in-12 de 329 pages. Paris, Émile Paul, 1904. Prix : 3 fr. 50.

Le duc de Mortemart, ambassadeur de la France à Saint-Pétersbourg, fut accrédité au quartier-général russe comme chef d'une mission militaire,

pendant la campagne de 1828 contre les Turcs. Les membres de cette mission, dont faisait partie le baron de Bourgonis, furent même autorisés à prendre part à la guerre. Le baron profita de la permission.

Il y a donc dans ce volume, qui est un peu maigre, des souvenirs recueillis par des témoins oculaires, voire par des acteurs de la pièce. Avouerai-je que le livre du colonel baron de Moltke sur le même sujet *(Campagne des Russes dans la Turquie d'Europe en 1828 et 1829)* m'a paru présenter un plus haut intérêt que celui-ci, encore que je n'en méconnaisse pas le mérite et que je l'aie lu, somme toute, ou plutôt feuilleté, avec plaisir. Mais je n'y ai rien trouvé qui marquât et qui me parût digne de rester.

E. M.

Journal de route d'un caporal de tirailleurs de la mission saharienne (Foureau-Lamy, 1898-1900), par le sergent Charles GUILLEUX. Un vol. in-8° de 398 pages. Belfort, J.-B. Schmitt, 1904. Prix : 4 fr.

Il est ridicule de se plaindre que la mariée est trop belle, n'est-ce pas ? Aussi hésité-je à vous avouer que ce livre me paraît trop bien. L'auteur a du style ou, tout au moins, de la correction : il en a plus que beaucoup de professionnels, et c'est déjà surprenant de la part d'un simple sergent du 1er régiment de tirailleurs algériens. Il connaît la rhétorique. Il la connaît assez bien pour ne pas laisser voir qu'il la connaît, pour ne presque pas la laisser voir. On ne s'apercevrait de rien peut-être si, dans sa préface, on ne lisait ceci :

Ces lignes ont été écrites au jour le jour. Si certaines pages se ressemblent et paraissent monotones, c'est que les journées qu'elles retracent se succédaient toutes pareilles. Le soldat qui, chaque soir au bivouac, notait ses souvenirs, a manqué souvent de vêtements, parfois de nourriture ; il a dû, pendant de lugubres étapes, semer, tout le long de la route, tout ce qu'il possédait, ne gardant que son fusil ; mais il a eu la joie de pouvoir conserver aussi, jusqu'au bout, les feuillets jaunis et rongés qui, avec un crayon, étaient sa seule fortune.

Son attention étant sollicitée par ces phrases dont la sobriété ne laisse pas d'être émouvante, le lecteur ne tarde pas à remarquer que, d'une part, il n'a point sous les yeux des notes prises au jour le jour, mais un récit fait après coup et, d'autre part, que ce récit est rédigé avec un art consommé, qui a su éviter la monotonie annoncée (avec quelque... roublardise, dirais-je) par l'auteur.

Néanmoins, cet ouvrage m'a laissé une excellente impression ; il est visiblement très sincère, et il m'a empoigné. Peut-être n'apprendra-t-il rien aux militaires, en ce qui concerne la pratique de leur profession. La mission Foureau-Lamy était une mission scientifique. Mais, au cours de ce voyage d'exploration, il y a eu à déployer un courage, une patience, une intelligence qui font le plus grand honneur aux membres de l'armée française qui y ont pris part.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année — N° 8 — Août 1904

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Prolongation de la lutte navale.

Du jour où se produisit sur le continent le premier contact entre les adversaires et où de sérieuses batailles mirent leurs armées aux prises, l'intérêt se détourna des opérations navales. Aussi bien, à l'heure actuelle (milieu de juillet), aucun résultat nouveau sur mer n'a-t-il été de nature à exercer une influence sur les mouvements des armées.

Les attaques de torpilleurs, les mines noyées, les brûlots coulés dans la passe de Port-Arthur, toutes ces entreprises, les Japonais les renouvelèrent après la destruction du *Petropawlosk*, avec quelque uniformité. Le plus souvent, l'amiral Togo s'y livra aux fins de détourner l'attention des grands transports de troupes destinées au débarquement. Il se dit sans doute que l'attaque est encore la meilleure forme de la défense, et que le plus sûr moyen d'éloigner la flotte russe d'agir contre les transports était de la contraindre à se protéger. Ce but fut chaque fois atteint, encore qu'envisagées en elles-mêmes, les attaques navales japonaises n'aient pas comporté de grands résultats.

La supériorité sur mer du Japon semblait lui être acquise pour la durée de la guerre, lorsque, soudain, des coups imprévus rétablirent le doute. Une collision se produisit, par le brouillard, devant Port-Arthur, le 18 mai, entre les croiseurs *Yoshimo* et *Katsuga*. Le *Yoshimo*, 4200 tonnes, coula à fond

sur l'heure. Sur 385 hommes d'équipage, 90 seulement furent sauvés. Le *Katsuga*, gravement endommagé, dut être remorqué jusqu'aux docks. Le même jour, coulait aussi à fond, après avoir donné sur une mine russe, le grand cuirassé *Hatsuse*. 450 hommes, plus de la moitié de l'équipage, périrent.

La perte du *Yoshimo* ne représentait pas pour le Japon un dommage considérable. Sa flotte comporte 27 bâtiments de ce type. Il en était autrement de l'*Hatsuse*. La disparition de cette importante unité constituait un sensible affaiblissement. L'*Hatsuse* appartenait aux vaisseaux de ligne les plus modernes et les plus puissants de la flotte, qui n'en possédait que quatre. Il jaugeait 15 200 tonnes, marchait à la vitesse de 19 nœuds, et portait un armement de quatre canons de 305 mm. et de 14 canons de 15 cm.

L'amiral Kaminura n'était pas plus heureux dans sa surveillance de l'escadre de croiseurs russes de Vladivostock. A vrai dire, il était dans des conditions défavorables pour bloquer dans le port les navires ennemis. Son escadre est composée de bâtiments de construction ancienne, d'un armement sans doute supérieur en nombre de bouches à feu et en calibres à celui du *Rossia*, du *Gromoboï* et du *Rurick* qui forment l'escadre de Vladivostock ; mais elle est loin de les valoir pour la vitesse. D'autre part, le port de Vladivostock possède deux sorties sur la haute mer, très éloignées l'une de l'autre. Devant le goulet d'entrée, s'étale l'île étendue de Ruski, ménageant entre elle et la terre ferme deux détroits d'accès à la mer, solidement fortifiés : le Bospore Est, et le Bospore Ouest. La flotte de l'amiral Kaminura n'est pas assez nombreuse pour se diviser, et surveiller à la fois, en force suffisante, les deux issues, cela surtout dans le brouillard si fréquent dans cette région. Aussi, sous la protection de ce dernier et sous celle de la nuit, l'escadre russe parvint-elle à plusieurs reprises à gagner la haute mer et à entreprendre des raids dans la mer du Japon, puis à rentrer au port, sans que l'amiral Kaminura pût s'y opposer ou même s'en apercevoir. Les premières entreprises furent dirigées contre Gensan, où le port, occupé par les Japonais, fut bombardé et un navire de transport capturé.

Le plus dommageable de ces raids pour les Japonais fut celui du 12 juin et jours suivants, commandé par le vice-amiral Besobrasow. Le 15, à la faveur de l'obscurité d'un matin nua-

geux, l'escadre gagna le détroit de Shimonoseki où elle intercepta trois vapeurs-transports japonais, le *Sado Maru*, l'*Izumi Maru* et l'*Hitaschi Maru* chargés de troupes et de matériel de guerre à destination de la Corée. Sommés de quitter leur bord, les équipages ou s'y refusèrent, ou tardèrent à s'exécuter ; on prétend même qu'ils répondirent par des coups de fusil. Les trois vapeurs furent appréhendés et coulés à coups de canons et de torpilles. Un état-major de régiment et plus de 1200 officiers, soldats et marins trouvèrent la mort dans cette affaire, beaucoup volontairement par le *hara-kiri*, lorsqu'ils virent leurs vaisseaux perdus. De grands approvisionnements de vivres et de munition, un train de pontons, une caisse de comptabilité contenant plus d'un million de yens destinés à la solde furent perdus. Quelques centaines d'hommes se sauvèrent sur les canots ; une douzaine d'officiers se rendirent aux Russes et furent emmenés.

La poursuite tentée par le vice-amiral Kaminura fut sans résultat ; le 21, Bezobrazof rentrait à Vladivostock en parfait état.

A Port-Arthur aussi, la flotte japonaise eut une peu agréable surprise. Contrairement à l'opinion de nombreux hommes du métier qui révoquaient en doute la remise en état des bâtiments russes torpillés dans les précédents engagements : le *Retvisan*, le *Pobjeda* et le croiseur *Pallada*, les Russes y réussirent assez pour que ces bâtiments sortissent en bataille dans la rade extérieure. Les réparations étaient-elles de nature à leur permettre des opérations de haute mer ? Cette question demeure indécise. Quoi qu'il en soit, ils reparurent. De longs travaux de déblaiement, poursuivis des semaines durant, avaient rétabli la sortie du port interceptée pour les grands bâtiments par les brûlots qui y avaient été coulés. Le 15 juin, le petit vapeur *Nowik* fit l'expérience du passage nouvellement ménagé, et le 23 juin, au matin, toute la flotte de guerre russe se présentait hors du port. Il n'y manquait que le *Petropawlosk* et le *Boyarin*. Sept vaisseaux de ligne et quatre croiseurs s'avancèrent, et dirigèrent leur course vers le sud-ouest. Mais lorsque la flotte japonaise survint, après une courte canonnade ils revinrent à la côte, sous la protection de l'artillerie des forts.

L'escadre dut passer la nuit dans la rade extérieure, attendant que la marée du matin lui permît de rentrer au port. Les Japo-

nais en profitèrent pour diriger contre elle une attaque nocturne de torpilleurs. Ils coulèrent un vapeur-transport ennemi, que dans l'obscurité ils prirent pour un cuirassé. L'amiral Togo n'en a pas moins soutenu dans son rapport qu'un cuirassé avait été détruit, tandis que les Russes n'admettent pas d'autres pertes que celle du transport. Le 24, à l'aube, la flotte russe se retira dans le bassin.

Dès lors, des contre-torpilleurs et canonnières sont sortis de Port-Arthur, filant sur Niutschwang, menaçant des transports, ou rendant inconfortables pour les Japonais divers points de la côte du Liau-Tung. Ils ne furent jamais saisis et leur retour ne put jamais être empêché.

Ces diverses circonstances démontrent que si la flotte japonaise dispose encore d'une incontestable supériorité, elle ne jouit pas cependant sans réserve de la maîtrise de la mer. Si donc, au cours de l'été, la Russie parvenait à renforcer suffisamment sa flotte de la Baltique, pour acquérir, en réunion avec l'escadre de l'Extrême-Orient, la supériorité des forces navales, et si cette flotte pouvait apparaître dans les eaux de Chine avant la chute de Port-Arthur, ou sans que l'escadre d'Extrême-Orient ait subi de nouvelles pertes importantes, le Japon serait contraint de demander à un nouvel engagement naval la maîtrise dont il se croyait assuré, au mois d'avril, après la destruction du *Petropawlosk* et de la *Pobjeda*. Aussi les Japonais doivent-ils attacher un grand prix à l'enlèvement de Port-Arthur avant le moment où la flotte russe pourrait se présenter dans les eaux de l'Asie orientale.

Stratégie de cour ?

A St-Pétersbourg, et d'une manière générale, dans les milieux patriotes de la Russie, on s'était consolé des infortunes de la flotte, au début de la guerre, par la conviction où l'on était de la supériorité de l'armée de terre. L'idée ne venait à personne d'un insuccès durable dans les opérations de campagne. La défaite de Zassoulich sur le Jalu avait produit une impression d'amertume sans altérer la confiance.

Mais quand le 26 mai survint la défaite de Stœssel à Kintschau, on se rendit compte de l'atteinte portée au prestige de la Russie, et tout à coup l'on devint perplexe au sujet de l'imprenable for-

teresse de Port-Arthur. Les Japonais, disait-on, ont sacrifié 4300 hommes pour enlever la position avancée et fortement retranchée de Kintschau ; ne seront-ils pas prêts, dans leur sanglante énergie et leur ardeur au combat, à en sacrifier le double, peut-être davantage, pour le gain de Port-Arthur, ce gage essentiel de la guerre? Ne sauront-ils pas amener devant la place, à bref délai, de nouvelles divisions et le matériel nécessaire d'artillerie lourde? Et ne réussiront-ils pas, vu l'insuffisance des ouvrages fortifiés du front de terre, à arracher à la Russie, par un audacieux coup de main, son unique port libre de glace sur la mer ouverte et à annihiler le reste de la flotte de guerre qui y stationne?

Débloquer Port-Arthur! fut le cri général. Tel en 1870, la foule criait : « *A Berlin* ». Et les souvenirs se reportent aussi sur cet ordre que reçut Mac-Mahon de marcher sur Metz.

Sans la possession de la mer, une offensive par l'isthme de Kintschau est une impossibilité tactique. Les considérations stratégiques semblent condamner plus encore une pareille entreprise. A supposer le succès, il ne peut être que momentané. Peu après, l'armée de secours se trouverait elle-même bloquée sinon dans la forteresse elle-même au moins dans la presqu'île du Kwantung aux côtés de la garnison. Il suffirait pour les Japonais de se porter de leurs places de débarquement situées plus au nord, sur la voie ferrée de Port-Adams à Kai-Ping (Kaïtschou), et de s'y installer solidement. L'opération de déblocquement deviendrait ainsi une seconde édition de la marche de Wurmser sur Mantoue en 1796. Bonaparte le laissa pénétrer dans la place et l'y tint enfermé ; sur quoi, le nombre des troupes de la garnison se trouvant triplé, le manque de vivres devait entraîner d'autant plus rapidement la capitulation.

La coterie de cour représentée par Alexeieff, vice-roi d'Extrême-Orient et rival de Kouropatkine dans le commandement supérieur, fit prévaloir son influence. Elle mit à profit le mécontentement général qui suit les défaites pour émouvoir le tzar et obtenir l'ordre donné au général Kouropatkine de dégager Port-Arthur. On prétend qu'à l'invitation du tzar de tenter cette entreprise, Kouropatkine répondit par la prière d'agréer sa démission. Ceci répondait apparemment au désir de son adversaire personnel ; mais l'empereur, qui approuve hautement les aptitudes militaires de son général, n'accepta pas cette démission

et s'en remit à Kouropatkine de « faire quelque chose » selon son jugement.

Ce qu'il fit fut, apparemment, en complète contradiction avec son plan originaire, tel qu'il ressort clairement des circonstances de fait et de l'attitude qu'il avait observée jusqu'alors. « De la patience, de la patience et encore de la patience! » avait-il dit à ses amis en quittant St-Pétersbourg au mois de mars. A réitérées fois, il affirma qu'il n'entreprendrait rien d'essentiel avant de disposer d'une supériorité numérique décisive. D'ici là, Kouropatkine ne voulait combattre que pour gagner du temps. L'envoi de Zassoulich sur le Jalu répondait à ce plan, et si ce général demeura sur sa position douze heures de trop, et se laissa battre séparément, à lui seul en fut la faute.

Répondait encore à la ferme volonté de Kouropatkine d'ajourner la décision, le fait qu'il porta la garnison de Port-Arthur à l'effectif d'un corps d'armée complet. S'il n'avait pas tablé sur le blocus et le siège de cette place, il n'aurait eu aucun motif d'affaiblir pareillement son armée de campagne; il eût alors beaucoup mieux valu conserver une division de plus près du gros pour la lutte en rase campagne. Mais c'est précisément parce qu'il attendait d'Europe le renforcement de l'armée principale, résolu qu'il était à ne laisser influencer en rien les opérations de celles-ci par Port-Arthur, qu'il lui attribua une forte garnison sous les ordres du courageux et entreprenant général Stœssel.

La résistance de ce dernier, à Kintschou, n'avait d'autre but que de retarder le plus possible l'attaque de la forteresse. Il ne s'agissait point de battre l'ennemi dans un combat décisif. Si, après coup, on lui a reproché d'avoir tenu trop longtemps et fort aggravé par là les conséquences de sa défense, — l'effet moral produit par celle-ci sur les cercles pétersbourgeois favorisa cette opinion, — ceux-là seuls insisteront qui sont prêts à poursuivre d'une critique aisée un art d'une exécution difficile. Stössel avait des motifs fondés de maintenir sa position ; il s'en est fallu d'un cheveu qu'il eût la victoire le soir du 26 mai. Qu'il ait tenté de l'arracher à l'ennemi ne doit pas lui être imputé trop lourdement à crime.

Certes, ce fut une fatale circonstance pour Kouropatkine que deux de ses subordonnés aient été battus séparément ; mais il n'y avait aucune raison pour cela de préparer le même sort au

reste de l'armée ! C'est néanmoins à la suite de ces faits que prit consistance l'idée du débloquement de Port-Arthur.

L'offensive de Stackelberg.

A fin mai, la principale armée moscovite se trouvait toujours dans ses quartiers de concentration, son gros stationnant en camp retranché à Liau-Yang et environs. La garnison de Vladivostock comprenait les 2e et 8e divisions de tirailleurs, celle de Port-Arthur les 4e et 7e. La 1re division de réserve sibérienne occupait Kharbin, avec partie de ses unités échelonnées le long de la voie ferrée. Le général Kouropatkine disposait donc comme troupes de campagne du 3e corps d'armée (divisions de tirailleurs 3 et 4), sous les ordres du lieutenant-général comte Keller remplaçant Zassoulich, rappelé ; du 1er corps d'armée (lieutenant-général baron Stackelberg, 7e et 9e divisions de tirailleurs), et du 2e (lieutenant-général Soubarïeff, 5e division de tirailleurs, et division combinée de deux brigades de ligne des 31e et 35e divisions). Il disposait en outre de plusieurs grands corps de cavalerie : division de cosaques de la Sibérie orientale (général Rennenkampf) ; brigade de cosaques de la Transbaïkalie (major-général Mischtschenko) ; brigade de cavalerie de l'Oussouri (major-général Samsonoff) ; en tout sept régiments du premier tour et quatre du second, avec quatre batteries à cheval. Le chemin de fer permit de retirer de Vladivostock, pour l'adjoindre à ces diverses forces, la 2e brigade de la division de tirailleurs no 8. L'armée d'opération fut ainsi portée à 82 bataillons, à environ 66 escadrons, à 26 batteries montées et 4 batteries à cheval, soit 60 000 fusils, 8 000 sabres et 238 bouches à feu.

Sur ces entrefaites, le Ier corps d'armée de Sibérie (Stackelberg) reçut l'ordre de se porter au sud « pour donner de l'air à la garnison de Port-Arthur. »

Des détachements de « tirailleurs à cheval », formés par Kouropatkine d'hommes empruntés aux bataillons de tirailleurs et montés, renforcèrent la brigade de cavalerie de l'Oussouri qui fut mise sous les ordres de Stackelberg. Le 30 mai, elle avait livré un combat à 28 km. au nord de Port-Adams à une flanc-garde du général Oku. Derrière la brigade, Stackelberg s'avança de Tachikiao, station sise à l'est de Niou-Chouang, vers le sud,

à marche forcée. Pour couvrir *les plans et les communications de ce mouvement offensif contre les entreprises du général Kuroki, à Föng-hwan-Tschön,* les cavaliers de Rennenkampf et de Mischtschenko, et le général Keller, poussés dans le massif montagneux de Fönschinling, reçurent la mission de tenir en haleine par des attaques les avant-postes de Kuroki. Il en résulta une série d'affaires peu importantes en elles-mêmes, dans la région de Saïmatsé, dans les passes des monts Fönschinling et vers Siu-Yen.

Le 13 juin, Stackelberg atteignait les parages de Fu-Tschön et de Wafantien. La première de ces localités était occupée par les Japonais; une colonne latérale y fut dirigée, de la force d'un régiment mixte. L'avant-garde de la colonne principale, régiment de tirailleurs n° 1, occupa la position où se trouvait déjà la brigade de cavalerie Samsonoff.

Les Japonais étaient naturellement renseignés sur l'offensive de Stackelberg. Le général Oku avait laissé la V^e division et la 2^e brigade de cavalerie sur ses derrières aux fins de se couvrir et d'assurer ses communications avec les forts et places d'étape de Pitsewo et Port-Adams. La IX^e division avait débarqué au commencement de juin. La IV^e avait été maintenue en réserve à Kintschou, lorsqu'après la bataille du 26 mai, les I^{re} et II^e avaient marché sur Port-Arthur. Cette IV^e division pouvait renforcer, suivant le cas, ou les troupes d'investissement ou le corps de couverture et de surveillance.

Dans le même temps, la III^e armée japonaise, commandée par le général Nodzu, avait commencé à débarquer à Takuschan, au sud de Föng-hwang-Tschön. Son avant-garde se porta à la gauche de Kuroki et délogea, le 8 juin, la brigade des cosaques de Transbaïkalie de Hsin-jen (Siu-yen). Cette localité est sise à un nœud de routes, à l'ouest de Föng-hwang-Tschön. En la prenant comme base de leurs entreprises, les Japonais étaient en mesure de menacer dangereusement les communications de Stackelberg. Cette circonstance et une attaque simulée de l'escadre japonaise dirigée sur la côte, près de Kaitschou et de Hsien-jo-Tschön, les 8 et 9 juin, obligèrent Kouropatkine à faire appuyer d'autres troupes à droite de Liao-Yang et à occuper Haï-Tchöng et Tachi-kiao pour couvrir les communications de Stackelberg.

Le général Oku avait pris personnellement le commandement des divisions de son armée concentrées au nord-ouest de Port-

Arthur. Le 13 au matin, elles se mirent en route depuis Port-Adams et Pitsewo. La colonne principale suivit la voie du chemin de fer; à droite, la VIII^{e} division marcha par la route de Pitsewo; une colonne de flanqueurs de gauche, précédée de la brigade de cavalerie, emprunta le chemin qui franchit le Futshou-ho à l'est de Futschou.

L'avant-garde russe s'était hâtivement retranchée près de Wafantien, dans une position coupant perpendiculairement la voie ferrée. Le 14, à midi, la colonne principale japonaise marcha à l'attaque. Un menaçant enveloppement de leur aile gauche contraignit bientôt les Russes à débarrasser leur position ; puis, dans la même après midi, une seconde hauteur, sur laquelle ils avaient tenté de prendre pied. Ils se replièrent sur Wafangou, à 18 km. au nord de Wafantien, et furent recueillis là par le gros du corps d'armée, qui s'était retranché, et par des renforts, envoyés du gros de l'armée.

Le compte des pertes de la journée établi par les Russes porte 24 officiers et 300 hommes, tant tués que blessés, dont 12 officiers et 200 hommes du 1er tirailleurs. Le combat paraît avoir été mené avec moins de ténacité par les autres troupes.

Vers Wafangou, Stackelberg avait rassemblé toutes ses forces qui, par l'envoi le long de la voie ferrée de la 2^{e} brigade de la XXXV^{e} division, avaient été accrues de huit bataillons et de trois batteries de campagne. L'ensemble comptait ainsi, en infanterie et artillerie de campagne : de la I^{re} division de tirailleurs (Gerngross), 12 bataillons, 8 maxims, 4 batteries ; le même effectif pour la IX^{e} division (Kondratowitsch); les 8 bataillons et les 3 batteries de la 2^{e} brigade de la XXXV^{e} division (Glasko). En cavalerie, les régiments n^{o} 1 des cosaques de l'Oussouri, des cosaques de Nertschinski et des dragons de Primorski, renforcés chacun d'une compagnie de tirailleurs montés ; en outre, à chaque brigade de cavalerie, une batterie à cheval. Cet ensemble de forces représentait 32 bataillons avec 24000 fusils environ et 14 maxims ; 18 escadrons avec 2400 sabres ; 10 batteries avec 78 canons.

Ainsi Kouropatkine avait disposé à peu près de la moitié de son armée de campagne. C'était une lourde faute. Pour la solution d'une opération militaire, il ne faut jamais prendre la moitié de son monde. Ou cette opération revêt un caractère décisif : il faut alors marcher avec le gros de ses forces. Ou elle

est d'importance secondaire : il ne faut alors se dégarnir que de la moindre partie de son effectif.

La position choisie par les Russes était constituée, front au sud, par les hauteurs qui forment la vallée étroite et profondément encaissée du Futschou-ho. La voie du chemin de fer accompagne dans son cours le fleuve qui coule du nord au sud. Sur les hauteurs de la rive ouest, aile droite, la IX[e] division de tirailleurs ; sur celles de la rive est, aile gauche, la I[re] division de tirailleurs. Entre les deux, dans la vallée, trois bataillons de la 2[e] brigade de la XXXV[e] division et, derrière l'aile droite, en réserve, le reste de cette brigade, c'est-à-dire 5 bataillons. La brigade de cavalerie couvrait le flanc droit.

Pendant la soirée encore, les Japonais recherchèrent le contact avec les avant-postes russes ; puis, à deux heures du matin, ils se portèrent en avant. Leur masse principale, composée de la XI[e] division, de la IV[e] et d'une brigade de la V[e], suivit la voie du chemin de fer ; la brigade de cavalerie, avec la seconde brigade de la V[e] division, colonne de gauche, emprunta la route de Tatantschön. Une brigade de la VIII[e] division forma une colonne de droite sur la route de Pitsewo par Ukiatim. Les forces des Japonais peuvent être évaluées à 42 bataillons avec 33 000 fusils, 16 escadrons avec 2000 sabres et 24 batteries, dont 3 d'obusiers et 12 de montagne avec 144 canons.

Au lever du jour, le combat de tirailleurs commença. Il s'exerça de front d'abord, puis bientôt marqua une tendance à l'enveloppement sur la gauche moscovite. Plusieurs contre-attaques de la I[re] division de tirailleurs, au cours de l'une desquelles le général Gerngross fut blessé, ne réussirent pas à donner de l'air à cette aile. Vers neuf heures, entra en action la colonne japonaise de gauche qui accentua l'enveloppement de la droite russe, tout en rejetant sur le nord-est la cavalerie de Samsonoff. A midi, la cavalerie japonaise vint compléter encore l'opération ; elle s'était portée plus au nord pour participer à l'attaque enveloppante et ses cavaliers, entreprenant le combat à pied, serraient dangereusement sur les derrières des Russes. Menacé d'être complètement enfermé dans le bas-fond de Telissu, au nord de la station de Wafangou, Stackelberg donna l'ordre de la retraite. La cavalerie rentra au feu pour la protéger. A trois heures après midi, le combat prenait fin.

La victoire des Japonais était complète. Ils accusèrent 7 offi-

t 40 hommes tués, 43 officiers et 897 hommes blessés. cation des tués est manifestement inférieure aux proba-; toutes les expériences du passé donnent, pour 940 , une proportion de 250 à 300 morts au moins.) Ils capnt 14 pièces de campagne russes qui, une fois de plus, èrent qu'elles étaient d'un poids trop élevé pour les con- de la viabilité en Mandchourie. Ils firent 675 prisonniers. rtes des Russes, en tués et blessés, doivent avoir dépassé ommes.

kelberg se retira vers le nord par des marches précipitées, il était venu. A fin juin, il rétablissait heureusement sa on à Kaitschou (Kaïping) avec le général Kouropatkine.

mée japonaise ne poursuivait pas. Sans doute, le défaut bonne cavalerie le lui interdit. Elle suivit avec une extrême spection et n'occupa que le 21 juillet, après un léger ment avec les cavaliers de Samsonoff, la localité de Sinhön, à 45 km. au nord du champ de bataille.

si un troisième corps d'armée russe avait subi une lourde et, pour le secourir, le général Kouropatkine avait é sa concentration sur la gauche au point d'aggraver fort ation stratégique. De plus, il avait provoqué ce résultat er sur son armée, encore incomplète, des forces qu'il eût valu pour elle voir occupées devant Port-Arthur, sans sort de cette place dût en être beaucoup empiré : les sses sont là premièrement pour retenir si possible beaule forces ennemies et dégager d'autant l'armée de cam-
.

uillet 1904. W.

LES CYCLISTES COMBATTANTS EN FRANCE

(FIN)

Ayant examiné la question au point de vue tactique, il reste à l'étudier au point de vue administratif, car ce n'est pas le tout de parler de l'emploi d'une troupe : il faut la créer, l'organiser, l'habiller, l'équiper, l'armer, etc. Etant donné l'emploi auquel les unités cyclistes sont destinées, il y a là une foule de détails intéressants et délicats. Nous allons voir comment on les a réglés en France.

Organisation.

Il s'agit, nous l'avons vu, de constituer une infanterie douée d'une mobilité exceptionnelle sur les voies de communication et capable d'agir efficacement sur tous les terrains.

Cette troupe ne rendra de réels services en campagne que si elle forme une unité tactique suffisamment puissante et si elle est en même temps susceptible de se suffire à soi-même.

La plus faible unité tactique d'infanterie est la compagnie. C'est donc l'effectif d'une compagnie cycliste qu'il y a lieu de déterminer tout d'abord.

Les expériences faites jusqu'à ce jour ont démontré qu'un minimum de deux cents hommes est indispensable si l'on veut obtenir une capacité de résistance suffisante pour agir isolément dans certains cas. Tout considérable qu'il paraisse, cet effectif n'enlève rien de la souplesse manœuvrière qui doit caractériser une troupe maniable et susceptible de prendre rapidement toutes les formations que nécessitent les circonstances.

La longueur n'est pas non plus excessive. En file indienne, 200 cyclistes se développent sur un demi-kilomètre environ (510 mètres) ; mais la colonne par quatre ne mesure que 150 mètres, et la colonne par six, seulement 110.

Quant à l'allongement, il est nul, lorsque l'instruction est suffisante.

Au point de vue tactique, la section de 50 hommes s'impose, cette fraction étant divisible elle-même en deux demi-sections de 25 hommes, en quatre escouades de 12 hommes.

La décomposition de l'effectif pour une compagnie cycliste paraît devoir être fixée comme suit :

Officiers.

Capitaine-commandant	1		4
Lieutenants ou sous-lieutenants	3		
Officier de réserve	(1)	en cas de mobilisation	

(Le capitaine conserve son cheval).

Troupe.

Adjudant	1		196
Sergent-major	1		
Sergents	8		
Sergents-fourrier	1		
Chef mécanicien	1	(sergent ou caporal)	
Caporaux	16		
Clairons	4		
Soldats	164	dont : 2 tailleurs, 2 cordonniers, 4 mécaniciens, 1 étudiant en médecine, 1 infirmier	
		Total . . .	200

Recrutement.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer des spécialistes aux compagnies cyclistes ; il suffit que les hommes soient de constitution robuste, qu'ils aient le cœur et les organes respiratoires absolument sains et qu'ils ne soient affectés d'aucune prédisposition

à la hernie ; on choisira de préférence les hommes qui ont une bonne vue.

Si quelques hommes ne savent pas monter à bicyclette, on le leur apprendra, tout comme on apprend à un cavalier à monter à cheval [1].

Habillement et Equipement.

Une troupe de cyclistes doit pouvoir, en campagne, se passer pendant plusieurs jours des fourgons qui lui sont affectés. Dans ce but, on s'est arrêté, après expériences, aux effets dont voici la liste :

Habillement.

Deux vareuses du modèle des chasseurs alpins ;
Un pantalon ;
Un képi ;
Un manteau collet sans capuchon ;
Deux jerseys ;
Une paire de bandes molletières ; } du modèle des chasseurs alpins.
Une ceinture de flanelle ;
Deux paires de brodequins du modèle de la cavalerie ;

Equipement.

Le même que pour les autres troupes d'infanterie, sauf les modifications suivantes [2] :

La bretelle de fusil a été allongée pour faciliter le port du fusil en bandoulière ;

Une courroie de maintien a été placée sur le porte-épée-baïonnette pour empêcher l'extrémité de la baïonnette de s'engager dans les rayons des roues ;

Le sac est remplacé par une musette formant ballot individuel, ce qui facilite le chargement ;

Le bidon est du modèle de la cavalerie.

[1] Certains officiers préfèrent que les recrues affectées aux compagnies cyclistes n'aient jamais pédalé. Les jeunes gens qui ont déjà pédalé, en effet, ont pris des habitudes sportives dont il importe qu'ils se défassent pour devenir de bons cyclistes militaires. De plus, les comparaisons qu'ils peuvent faire entre leurs machines habituelles et la bicyclette basse et pliante ne sont pas toujours à l'avantage de celle-ci.

[2] Actuellement, en France, le cycliste a trois cartouchières, ce qui est insuffisant pour contenir l'approvisionnement en cartouches et les accessoires de bicyclette ; aussi propose-t-on d'adopter quatre cartouchières dont deux seraient fixées sur le devant du ceinturon et les deux autres placées sur le tube supérieur du cadre de la bicyclette près de la direction, disposition qui ne gêne en rien le pliage et le dépliage de la bicyclette.

Armement.

Etant donné que les unités cyclistes agissent comme troupes d'infanterie, étant donné surtout que le plus souvent elles opéreront isolément, il importe qu'elles possèdent les meilleurs moyens pour avoir un tir efficace, c'est-à-dire qu'elles aient entre les mains l'arme la meilleure et qu'elles disposent d'un approvisionnement considérable de cartouches.

Au début, on avait doté les cyclistes de carabines de cavalerie parce que cette arme légère se porte mieux ; elle est moins gênante et donne à la troupe un aspect spécial qui la différenciait de l'infanterie. Mais son effet utile n'est, en moyenne, que les deux tiers de celui du fusil, et, sans se dissimuler ce qu'il y a d'artificiel dans une évaluation de ce genre, on peut dire que le rendement de 60 fusils équivaut sensiblement à celui de 100 carabines.

De plus, l'emploi de la carabine ne permet qu'un approvisionnement restreint de cartouches. En effet, les cartouches pour la carabine sont groupées par trois dans des chargeurs en toile et empaquetées dans des boîtes en carton, à raison de deux chargeurs garnis (6 cartouches) par boîte, ce qui augmente considérablement le poids et le volume des approvisionnements. Au contraire, l'empaquetage simple des cartouches du fusil 86 réduit au minimum le poids mort et l'encombrement ; il permet d'approvisionner le cycliste à 120 cartouches ; on peut même jusqu'à 160, et il semble que ce sont là des allocations largement suffisantes pour les éventualités même anormales.

Outillage.

Les cyclistes n'auront presque jamais l'occasion d'exécuter de grands travaux de défense ; si, dans certains cas, ils étaient chargés de tracer un ouvrage assez important, ils trouveraient vraisemblablement sur place les outils indispensables ou ils s'en procureraient avant de partir. C'est pourquoi on a jugé suffisant de leur attribuer quatre scies articulées, quatre cisailles et huit serpes, juste assez pour abattre quelques arbres, ouvrir un passage dans une clôture en fil de fer, etc...

Tous ces outils sont facilement transportables au ceinturon et ne gênent en rien le cycliste.

Jusqu'à présent, l'approvisionnement de campagne des unités cyclistes ne comporte pas de pétards de mélinite, ni de détonateurs. Il semble cependant qu'elles peuvent en avoir l'emploi tout comme les régiments d'infanterie auxquels il est alloué 108 pétards et 48 détonateurs. Peut-être même en ont-elles besoin davantage encore.

Campement.

Le campement d'infanterie a été remplacé par le campement collectif de cavalerie.

Voitures.

Trois voitures ont été jugées nécessaires à la compagnie cycliste à l'effectif de 200 hommes :

1° Deux fourgons à bagages (un par peloton).

2° Une voiture de compagnie.

Les fourgons à bagages sont destinés à transporter les ballots individuels des hommes, les vivres de réserve, les pièces de rechange, les cantines des officiers et les bicyclettes pliées qui pourraient provenir d'hommes malades ou disparus.

La voiture de compagnie est du même modèle que celle de la compagnie d'infanterie. Elle porte :

16 384 cartouches dans ses coffres;

La cantine à vivres des officiers de la compagnie;

La caisse d'outils des mécaniciens;

La caisse des pièces de rechange.

Ces voitures suivent naturellement les convois de la cavalerie, ce qui n'offre aucun inconvénient, les dispositions étant prises pour que les hommes puissent se passer des fourgons pendant huit jours et même plus.

Il a été question de doter les unités cyclistes de véhicules automobiles pour remplacer soit les fourgons, soit les voitures de compagnie. On a écarté cette proposition parce qu'on n'a pas voulu admettre, pour le service de l'avant, de voitures automobiles qui, liées essentiellement au réseau routier, seraient une gêne pour les unités qu'elles accompagneraient. En effet, lorsque les cyclistes seraient engagés, il faudrait, tout comme pour les convois, donner à ces voitures une garde qui, si elle était forte,

diminuerait l'effectif de l'unité engagée; trop faible, au contraire, elle ne servirait de rien. Il ne faut pas oublier qu'une unité cycliste doit être avant tout une unité légère et tout ce qui risquerait de l'alourdir est à écarter impitoyablement.

Mobilisation.

Les unités cyclistes n'étant pas organisées sur des bases fermes, on ne peut rien dire que de conjectural sur ce qui se passerait à leur égard au moment de la déclaration de guerre. Bien entendu, il faudrait que celles qui sont adjointes aux divisions de cavalerie fussent toujours à l'effectif renforcé, comme les troupes de couverture, pour être prêtes à partir en même temps que leurs divisions. Par contre, les unités destinées aux corps d'armée rentreraient dans la norme.

Si des bataillons cyclistes sont organisés, eh bien! en temps de guerre, les unités affectées aux corps d'armée et aux divisions de cavalerie iraient rejoindre le point de concentration qui leur serait indiqué.

L'organisation des unités cyclistes étant encore à l'état embryonnaire et leur groupement incertain, l'affectation des unités cyclistes n'a pas été, jusqu'à présent, sérieusement étudiée.

Tactique appropriée à l'arme.

Pour remplir sa mission, pour se frayer un chemin, pour s'ouvrir une voie, la cavalerie a besoin de faire emploi du feu. Et ce besoin ne fera que grandir au fur et à mesure du perfectionnement des armes à feu. Les petites reconnaissances, les détachements de découverte peuvent se suffire à soi-même, mais il n'en est plus de même lorsque la cavalerie agit par masses.

La manœuvre dans ce cas jouera un grand rôle. Derrière des rideaux de fusil éparpillés sur un grand front, la division se massera, se rassemblera, se préparera au combat. Si ces rideaux sont constitués par des cavaliers, c'est autant de sabres, autant de lances que l'on perd pour le choc; de plus, ces cavaliers à pied ne sont pas mobiles, ils ont toujours les yeux tournés vers leur monture. Enfin ils sont presque fatalement condamnés à n'être que de médiocres tireurs.

Il semble que l'emploi de l'infanterie cycliste seul puisse remé-

dier à tous ces inconvénients. Elle est capable de constituer ces lignes de feux formant rideau, c'est sa grande mission ; peut-être même est-ce son unique ou, en tous cas, sa principale raison d'être. Il ne faut plus que la cavalerie ait à faire à pied ce qu'elle ne peut faire à cheval, ou ce qu'elle pourra mieux réaliser à pied qu'à cheval. Elle doit avoir constamment sous la main des cyclistes prêts à accomplir la besogne : c'est la tactique de l'arme.

Là ne s'arrête pas la mission des unités cyclistes employées avec la cavalerie : elles formeront des détachements de combat indépendants des forces qui les suivront. Ces groupes prendront le contact, attaqueront, et, d'après les renseignements qu'ils transmettront, le commandement orienté se déterminera à bon escient. Dès qu'ils auront obtenu le renseignement cherché, ou s'ils se trouvent attaqués par des forces supérieures, leur mobilité leur permettra de rompre facilement le combat et de manœuvrer en retraite.

Les unités cyclistes seront utilement employées pour former des colonnes mixtes ayant pour mission de se porter sur les lignes de communication de l'adversaire, pour faire sauter un ouvrage d'art, détruire un convoi, etc.

Isolées, elles peuvent encore rendre de très grands services; par exemple, en s'emparant d'un point d'appui assez éloigné qui facilitera la manœuvre du lendemain.

Elles constituent un instrument délicat et complexe, dont il faut savoir « jouer », si on veut en tirer tout ce qu'il peut donner.

Ceci est affaire de tact, de discernement. En d'autres termes, il faut aux troupes cyclistes des chefs prudents et avisés, intelligents et prompts à la décision, en même temps que calmes, clairvoyants sur le terrain, très au courant de la tactique, de la grande aussi bien que de la petite.

Un tel ensemble de qualités est rare ; aussi a-t-on dit que, une troupe cycliste ayant besoin d'être admirablement commandée, on trouverait difficilement d'assez bons chefs pour la diriger.

L'objection n'est pas valable. Car il n'est pas admissible que, sur les 5000 capitaines que possède l'infanterie française, on n'en trouve pas la douzaine, la quinzaine, voire même la vingtaine qui suffiront grandement, étant donné que l'effectif total des troupes cyclistes sera toujours faible. Et le prélèvement de

ces sujets d'élite ne saurait, en raison de son peu d'importance numérique, compromettre la valeur de la masse.

Par contre, s'il est vrai que toute unité nouvelle a besoin, pour avoir de la cohésion, d'une forte unité de doctrine, on peut regretter la création de cinq compagnies cyclistes, disséminées dans cinq bataillons de chasseurs et placées sous le commandement d'officiers qui n'étaient pas préparés à cette mission et n'avaient pu être l'objet d'une sélection rigoureuse.

Il aurait été bon, semble-t-il, de créer un bataillon-école qui eût été la pépinière des cadres de l'infanterie cycliste. Mais il faut bien avouer que l'autorité militaire n'a pas montré, en France, beaucoup d'intérêt à la subdivision d'arme dont il s'agit. En s'occupant des cyclistes et en les organisant, elle n'a fait que déférer aux injonctions du Parlement. Elle paraît l'avoir fait à contre-cœur et — inconsciemment ou non — à contre-sens.

Parmi les objections formulées par l'état-major, il en est, d'ailleurs, qui méritent examen. Nous allons donc les résumer.

Dans la prochaine guerre, dit-on, les armées seront tout de suite au contact; la cavalerie n'aura qu'un rôle secondaire à jouer dans l'exploration; son emploi sera limité à une action sur les ailes dans la bataille et à la poursuite. Les cyclistes n'auront donc rien à faire ou pas grand'chose. L'argent qu'on aura dépensé à les outiller et à les instruire se trouvera ainsi n'avoir été d'aucune utilité; leurs qualités seront perdues pour l'armée.

Admettons que l'objection soit fondée pour une guerre avec l'Allemagne. N'y a-t-il donc à envisager que ce seul cas? Ne pouvons-nous avoir affaire à d'autres puissances? Ne pouvons-nous nous trouver engagés dans un conflit général? En pareils cas, les troupes ne seraient plus au contact, l'exploration reprendrait ses droits, et l'adjonction d'une troupe d'infanterie montée redeviendrait souhaitable.

Mais maintenant allons plus loin, et examinons l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne. Au début les troupes de couverture de part et d'autre seront au contact, soit. Mais qu'y a-t-il derrière elles? La cavalerie n'aura-t-elle pas mission de le découvrir? Ne sera-t-elle pas chargée de percer les rideaux d'infanterie, de s'aventurer en territoire ennemi pour détruire les voies ferrées, pour empêcher la concentration, pour « définir » l'ennemi? Cette cavalerie ne pourra le faire que si elle est ap-

puyée par de l'infanterie et de l'artillerie à cheval, que si, en un mot, des détachements de toutes armes sont constitués. Seule l'infanterie cycliste est capable de remplir ce rôle. C'est ce que M. Adolphe Maujan a mis en lumière dans son rapport sur le budget de la guerre pour l'exercice 1903. Voici en quels termes :

Par quels moyens pourrons-nous obtenir une supériorité sur un ennemi qui possède des effectifs comparables à ceux dont nous disposons et un outillage équivalent au nôtre ? Car, si notre matériel d'artillerie est présentement hors de toute comparaison, sa perfection même oblige les autres puissances militaires à copier, à imiter ce que nous avons fait, et il faut s'attendre à ce qu'elles y réussissent, si même la loi du progrès ne les amène pas à nous surpasser.

Il n'est pas douteux que nous devions nous procurer par des moyens moraux les éléments décisifs de supériorité que nous ne saurions attendre de canons plus perfectionnés ou de fusils à plus longue portée. C'est sur l'esprit des armées adverses qu'il faudra que nous agissions. La surprise est le facteur par lequel on arrive à rompre l'équilibre entre des forces égales. On l'a même vu faire pencher la balance du côté des plus faibles, lorsqu'on a su l'employer à propos. L'histoire militaire nous en fournit maintes preuves : les mouvements tournants, en tactique, les raids, au point de vue stratégique, tirent toute leur valeur du sentiment d'effroi qu'éprouvent soit les combattants en voyant une colonne les prendre de flanc et menacer leurs derrières, soit le commandement en apprenant qu'une incursion a détruit les voies de communication de l'armée ou compromis ses lignes de retraite.

Des entreprises à vaste portée, qui se feront à plusieurs dizaines de kilomètres en avant du front des opérations, ne sont exécutables que si on dispose d'une infanterie montée capable de se déplacer très rapidement, et qui puisse accompagner l'artillerie à cheval. Des détachements composés de cavalerie et de batteries volantes ne suffisent pas à remplir un rôle qui exige le concours intime de trois armes. On ne peut se passer de celle qui se plie le mieux au terrain et qui, si elle n'agit pas avec ses fusils aussi loin que l'artillerie avec ses canons, supplée à cette insuffisance de portée par la faculté dont elle est douée d'avancer partout en se faufilant.

L'infanterie cycliste a sa place tout indiquée dans les détachements que l'armée devra lancer dès l'ouverture des hostilités pour apporter la perturbation sur le territoire de l'ennemi, pour troubler sa mobilisation, pour essayer de détruire les voies ferrées sur lesquelles il compte pour ses transports de concentration.

Cette troupe sait se servir de son fusil à longue portée, à trajectoire tendue, à tir rapide. Aussi apte que l'infanterie de ligne à traverser les champs, à passer sous bois, à gravir les escarpements, à tourner ou à franchir tous les obstacles, elle fait en une heure trois ou quatre fois plus de chemin. La célérité de ses mouvements, sa souplesse, la puissance de ses feux, la rendent indispensable.

Loin donc de regretter qu'un crédit de 75 000 francs nous ait été demandé pour les cyclistes, *nous aurions accueilli avec empressement l'idée de former des unités plus consistantes*, en transformant par exemple en *bataillons cy-*

clistes un certain nombre de nos bataillons de chasseurs, qui eussent ainsi justifié leur titre d'*infanterie légère*.

La rencontre ayant eu lieu, supposons que la victoire est de notre côté. Que fera l'ennemi en se retirant? Pour retarder la poursuite, il détruira au besoin les voies ferrées, il postera des arrière-gardes sur toutes les voies d'accès; comment la cavalerie pourra-t-elle alors avancer, si elle est seule? L'ennemi se repliera donc sans être gêné, se reformera et se concentrera plus en arrière pour accepter une nouvelle bataille. Si, au contraire, la cavalerie est encore aidée dans sa mission par de l'infanterie cycliste, combien plus facile sera sa tâche! Les fusils de cette infanterie immobiliseront l'ennemi sur le front, tandis que la cavalerie manœuvrera sur les flancs.

Et maintenant si c'est la défaite, la mission de protéger l'armée appartient aux armes essentiellement mobiles. On a préconisé jusqu'ici, et avec raison, l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie; mais l'infanterie cycliste ne peut-elle apporter, elle aussi, son appoint? Elle jouit d'au moins autant de mobilité que ces deux armes.

Après avoir obligé l'ennemi à se déployer, après lui avoir fait perdre par conséquent du temps, elle disparaîtra pour aller se reformer plus loin. Et ainsi de suite.

Qui peut prévoir ce que sera la prochaine guerre? Priver la cavalerie d'infanterie sous le prétexte que, dès le temps de paix, on est au contact, c'est oublier ce que la guerre de 1870 nous a appris, à savoir que rien ne peut être prévu au-delà du premier engagement. Et encore! Au début de la campagne, les Allemands, qui pouvaient faire de l'exploration, n'en ont pas fait ou peu; mais, après les engagements du 6 août, quelle fut la mission de la cavalerie? Au nord, s'emparer des ponts de la Moselle, puis devancer l'armée française sur Verdun et lui barrer la route; au sud, ne pas perdre le contact. Eh bien! dans les deux cas, l'infanterie cycliste n'aurait-elle pas encore été très utile aux cavaleries? — Si. Et je n'en veux pour preuve que l'exemple suivant: à la IIIe armée, dans la nuit qui suivit la bataille de Frœschwiller, la IVe division de cavalerie, forte de 30 escadrons et de 3 batteries à cheval, abandonna son bivouac près de Steinburg et rétrograda à deux lieues en arrière, près de Bauxwiller, abandonnant ainsi le con-

tact qu'elle n'avait cependant gagné qu'au prix de fatigues extrêmes en faisant près de dix-sept lieues en vingt-quatre heures. Et tout cela, parce que, n'ayant pas d'infanterie avec soi, elle redoutait de la part des Français un retour offensif qui l'eût surprise en son bivouac sans qu'elle pût être défendue.

Dans la recherche de l'armée française après Frœschwiller, si la cavalerie avait eu avec soi de l'infanterie, combien plus grande aurait été sa sécurité dans les cantonnements, dans sa marche sur Châlons, puis sur Sedan. Il ne faut pas oublier qu'une armée envahissante ne peut utiliser le chemin de fer pour avancer, tandis que l'armée battue prend les voies ferrées et va se reformer en un point choisi du territoire. En se lançant au hasard sur les lignes ferrées, l'ennemi risquerait de suivre une mauvaise piste ; il n'y a que sa cavalerie qui puisse renseigner le généralissime, il n'y a qu'elle qui puisse tenir le contact, ou le retrouver, s'il a été perdu.

Comme on le voit, quelle que soit la situation des troupes en temps de paix, la mission de la cavalerie non seulement reste entière, mais est rendue plus difficile par l'adoption de la poudre sans fumée, par une plus minutieuse occupation du terrain. Pour qu'elle puisse remplir sa difficile mission, il lui faut recourir à l'aide du fusil. Eh bien ! les cyclistes seuls peuvent l'aider de leurs feux dans ces conjectures.

C'est pourquoi nous voyons réclamer l'application de la règle si sage : « A chacun son métier » : que les cavaliers restent à cheval, que l'infanterie cycliste fasse du combat à pied, et l'armée se trouvera dans des conditions avantageuses tant pour l'attaque que pour la défense, tant pour l'exploration que pour la poursuite.

Emilien Balédyer,
Capitaine d'infanterie.

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

Au moment où sortait de presse notre dernière livraison, le département militaire fédéral annonçait la publication de son avant-projet d'une nouvelle organisation militaire, accompagné de l'exposé des motifs.

La série des articles sur la réforme de notre armée, commencée dans la livraison d'avril, devait être complétée par un chapitre sur l'instruction des troupes. Il y a lieu d'ajourner ce chapitre. L'étude de cet objet sera plus utilement poursuivie à l'occasion de celle que nous entreprenons, aujourd'hui, de l'avant-projet officiel.

Nous admettons ce document connu de tous ceux qu'il intéresse. Il a été largement répandu par les soins de la chancellerie du département militaire fédéral ; les officiers exerçant un commandement, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, l'ont reçu par la voie du service ; les autres, ainsi que les sous-officiers et soldats, et d'une manière générale les personnes désireuses d'être exactement renseignées, ont pu et peuvent encore en obtenir gratuitement des exemplaires français ou allemands, en s'adressant à la chancellerie. Le document étant ainsi connu, nous nous considérerons comme autorisé à n'en reproduire le texte que si la clarté de la discussion l'exige, et pour éviter au lecteur les longueurs d'une recherche.

* * *

Chacun relèvera avec plaisir l'esprit dans lequel l'œuvre du département militaire fédéral est soumise à la préconsultation

des militaires et des citoyens. Il diffère du tout au tout de celui qui régnait en 1895. A cette époque, au *fortiter in re* s'ajoutait le *fortiter in modo*. Aujourd'hui, l'autorité en est revenue à la conception plus juste, dans un Etat comme le nôtre, du *suaviter in modo*. Elle n'a rien à y perdre, et l'œuvre y gagnera.

Le fait même d'en appeler à la collaboration générale et de provoquer les objections et les vœux non seulement des techniciens mais des profanes, et jusqu'à ceux des hommes de mauvaise volonté, — il y en a toujours et partout — a obligé les auteurs du projet de l'étudier avec plus d'attention, de l'approfondir pour en expliquer avec plus de netteté le sens et la portée, d'en préciser les principes et les dispositions. Aussi peut-on différer d'opinion sur telle proposition, désirer tel amendement ou réclamer des remaniements partiels plus ou moins profonds, il n'en faut pas moins rendre hommage à la conception générale de l'œuvre, reconnaître qu'elle a été travaillée et mûrie consciencieusement, qu'elle constitue un tout équilibré, répondant aux principes actuellement admis dans les milieux techniques, sans porter atteinte aux notions essentielles de notre droit public. Elle est ainsi ce que chacun désirait, et ce qu'a déclaré désirer le Conseil fédéral, une excellente base de discussion.

L'avant-projet compte 247 articles répartis en cinq titres :

I. Obligations militaires.
II. Organisation de l'armée.
III. Instruction de l'armée.
IV. Administration militaire.
V. Service actif.

I. Obligations militaires.

Tout Suisse est tenu au service militaire.

Ce principe est aussi vieux que notre droit public fédéral. Toutefois, dans la pratique, il comporte une atténuation résultant soit d'incapacités physiques individuelles, soit d'exigences politiques ou sociales.

La loi du 13 novembre 1874, art. 2, range dans les exemptés de cette catégorie les membres du Conseil fédéral, chancelier de la Confédération et greffiers du Tribunal fédéral ; les ecclésiastiques non incorporés en qualité d'aumôniers ; les directeurs et

infirmiers indispensables au service des hôpitaux publics; les directeurs et gardiens des pénitenciers et prisons préventives; les membres des corps de police.

Sont exemptés de même :

Art 2 *b*. Les fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes, de l'administration du matériel de guerre de la Confédération, de l'administration des poudres, des ateliers militaires fédéraux, des arsenaux fédéraux et cantonaux, ainsi que les commissaires des guerres cantonaux.

Art 2 *f*. Les employés des lignes de chemins de fer chargés de l'entretien et de la surveillance de la voie, les employés du service de l'exploitation, le personnel des gares et des stations et, en outre, les employés des entreprises concessionnées des bateaux à vapeur chargés du service de la marche des bateaux.

Enfin « les instituteurs des écoles publiques peuvent, après avoir prit part à une école de recrues, être dispensés de tout service ultérieur, si les devoirs de leur charge le rendent nécessaire. (Art. 2, lettre *e*.)

L'avant-projet supprime cette dernière dispense et restreint celle dont bénéficient les employés des paragraphes *b* et *f*.

A maintes reprises, la *Revue militaire suisse* a rompu des lances en faveur du service militaire des instituteurs. L'avant-projet répond ainsi à un de ses désirs. Les unités des cantons dont les régents sont soumis à l'obligation de servir s'en sont bien trouvées. L'armée ne peut que profiter de l'existence de cette mesure. L'exposé des motifs résume en fort bons termes ses avantages :

Quelque importante que soit la fonction de régent à l'école, on ne voit pas pourquoi il en résulterait l'exemption des instituteurs de tout le service militaire, hors l'école de recrues. Dans leur grande majorité, les régents ne demandent pas cette exemption, ils la considèrent plutôt comme les plaçant en état d'infériorité vis-à-vis des autres citoyens soumis au service militaire. Ils constituent un élément qui peut servir très bien à compléter les cadres et dans certains cantons, les régions montagneuses par exemple, ils sont, à ce point de vue, presque indispensables. Si l'on veut que l'instruction préparatoire de la jeunesse soit menée à chef, il faut que le corps enseignant y coopère dans une large mesure. Et il ne le pourra que s'il est lui-même appelé à servir. Le service militaire vaudra au régent de savoir plus énergiquement réveiller chez les jeunes gens confiés à ses soins des sentiments patriotiques et un esprit sain et robuste. Au point de vue de l'instruction populaire aussi, il importe de soumettre les régents au service militaire. La situation spéciale qui leur était faite n'a pas profité à l'intérêt général.

L'exemption des employés des administrations des télégraphes, etc., ne peut être supprimée. Ces administrations continuent à fonctionner en temps de guerre. Mais des distinctions sont justifiées : « Nombre de buralistes postaux à la campagne, dit l'exposé des motifs, peuvent sans inconvénient faire leur service militaire et alors que les arsenaux sont vides ou que, pour un motif quelconque, les ateliers militaires sont obligés de chômer, on ne voit pas pourquoi les fonctionnaires et employés fédéraux de ces administrations ne seraient pas, eux aussi, tenus au service militaire. On peut dire la même chose touchant les administrations de chemins de fer. »

Mais ces distinctions ne sauraient être introduites dans le cadre trop rigide d'une loi. Celle-ci pose le principe ; des ordonnances fixeront l'application. En tout état de cause, l'exemption ne sera accordée que partiellement, c'est-à-dire après accomplissement de l'école de recrues et de trois cours de répétition. Les effectifs, spécialement ceux de l'infanterie, bénéficieront ainsi de bons éléments, les employés en question représentant généralement une moyenne intellectuelle favorable. L'abus des dispenses est d'ailleurs manifeste. Depuis 1874 les entreprises de transports : chemins de fer secondaires, tramways urbains, compagnies de navigation, se sont multipliées. Par milliers les employés de ces entreprises restituent leurs effets militaires aux arsenaux. Cet état de choses ne cadre guère avec l'article constitutionnel imposant le service militaire à tout Suisse.

L'avant-projet place sur le même pied que ces employés les douaniers et les gardes-frontière. Ces derniers, ainsi que les membres des corps de police, peuvent en outre être astreints à d'autres prestations militaires.

Comme par le passé, les citoyens dispensés du service, tant pour les causes ci-dessus énumérées que pour incapacité physique, restent soumis au paiement de la taxe militaire [1].

[1] A signaler encore parmi les dispositions du Ier titre, celles relatives aux soldats indigents. L'avant-projet détermine plus exactement que la loi actuelle les obligations incombant à l'Etat du chef de cette indigence. L'autorité communale doit fournir aux familles laissées dans le dénuement les subsides nécessaires et faire rapport à l'autorité cantonale qui nantit le département militaire fédéral. Ce dernier ratifie ou modifie les mesures prises. Le canton remboursera à la commune ses dépenses ; la Confédération en garde le 50 % à sa charge.

II Organisation de l'armée.

1. Les classes de l'armée.

Une élite, une landwehr, un landsturm ; la constitution de l'armée en trois grandes catégories, telle est l'économie de l'avant-projet. Une élite, armée de campagne, composée des classes d'âge les plus jeunes, les hommes de 20 à 33 ans. Une landwehr, classes d'âge de 34 à 39 ans, formant des unités se prêtant plutôt à des missions défensives et aux services de l'arrière. Un landsturm enfin qui représente en quelque sorte la levée en masse, garantissant à nos citoyens armés l'application du droit de la guerre. Il peut être utilisé soit dans la défense locale, soit pour renforcer les troupes de couverture au moment de la mobilisation, soit pour suppléer les unités de landwehr dans le service de garde ou de police.

Le landsturm est composé des hommes sortis de la landwehr à 39 ans révolus — classes d'âge de 40 à 50 ans — et de tous les citoyens de 20 à 50 ans qui, capables de manier un fusil dans les opérations de la petite guerre, n'ont pas rempli d'autre part les conditions du recrutement dans l'élite. Comme nous le verrons à propos de l'instruction de l'armée, cette dernière catégorie de soldats trouvera, dans une organisation améliorée de l'instruction militaire préparatoire du III^e degré, l'enseignement indispensable.

Les citoyens inaptes au maniement des armes, mais utilisables dans des services accessoires sont versés dans les cadres du landsturm non armé.

L'avant-projet corrige une erreur de notre législation actuelle ; il maintient en dehors du landsturm les jeunes gens de 17 à 19 ans. En cas de guerre, ils doivent pouvoir être l'objet, le cas échéant, d'un recrutement anticipé, et versés, pour autant qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires, dans l'armée de campagne. A ce défaut seulement, ils seront attribués au landsturm.

En résumé, l'avant-projet s'inspire, en ces matières, des principes unanimement admis, ou peu s'en faut, par nos milieux militaires.

2. L'élite.

Le premier ban de l'armée serait composé des hommes de 20 à 33 ans. L'élite est ainsi renforcée d'une classe d'âge.

L'avant-projet invoque, à l'appui de cette innovation, « la nécessité du fractionnement de l'armée tel qu'il le propose ». L'adjonction à l'élite des hommes de 33 ans paraît possible, ajoute-t-il : « Il a été proposé, en effet, par des gens compétents, d'étendre jusqu'à 35 ans l'obligation de servir dans l'élite. »

J'avoue n'être pas édifié ! Il faudrait établir d'une façon moins discutable qu'une proportion un peu forte d'hommes de plus de trente ans, adjoints à des soldats au-dessous de cet âge, ne risque pas d'alourdir nos unités de campagne. Cette preuve n'a pas été faite, à ma connaissance du moins, et il ne suffit pas à mon incrédulité de voir invoquer les affirmations d'anonymes compétents. Plus concluantes seraient les données et les expériences sur lesquelles leurs affirmations sont fondées.

Peut-être est-ce à tort ? mais la lecture de l'avant-projet laisse l'impression d'une idée préconçue : la foi aux vertus infaillibles de l'ordre ternaire dénommé par l'exposé des motifs « la tripartite [1] » !

Cette impression est la conséquence du raisonnement formulé par l'exposé des motifs.

La première question à résoudre devrait être, semble-t-il, celle du choix des hommes qualifiés pour former l'armée de campagne. Nous sommes un trop petit peuple pour ne pas la composer, cette armée, de tous les citoyens remplissant les conditions imposées par sa mission éventuelle, pour autant que nous pouvons leur inculquer une suffisante instruction militaire. Mais nous ne la composerons que de ces citoyens-là, parce qu'en pareille matière la quantité n'est pas synonyme de qualité. Jusqu'à quel âge l'individu remplit-il généralement les conditions indispensables ? A l'expérience médicale à nous le dire.

L'âge de sortie de l'élite ainsi fixé, nous établirons notre compte d'effectif, lequel nous dictera le fractionnement de l'armée.

L'avant-projet renverse les termes. Il organise d'abord le fractionnement : 6 divisions, chacune à 3 brigades ; la brigade composée de 3 régiments et le régiment de 3 bataillons à

[1] Le traducteur montre en cette occasion quelque audace linguistique. Cela soit, dit en passant, car le texte français de l'avant-projet est de bonne qualité, et celui de l'exposé des motifs, sans être de la haute littérature, est très supérieur à ce que nous servent souvent les bureaux du Palais fédéral. Si toutes leurs traductions rappelaient celles-ci, bien des réclamations tomberaient.

3 compagnies de 3 sections. Pour obtenir cette armée-là, admirablement symétrique, c'est incontestable, il nous faut 117 000 soldats d'infanterie, ce qui sur la base des possibilités actuelles du recrutement suppose 13 classes d'âge. Donc l'élite comprendra les hommes de 20 à 33 ans.

En raisonnant ainsi, l'exposé des motifs donne le pas à la théorie sur la pratique. C'est dangereux. Il n'est d'ailleurs pas entièrement conséquent avec lui-même. S'il lui suffit d'invoquer le témoignage de « gens compétents » pour retenir dans l'élite les hommes de 33 ans, pourquoi en éloigner ceux de 34 et de 35 ans, auxquels s'étend ce même témoignage ? Il pourrait former sans retard tout ou partie des troisièmes bataillons qui, dans son système, manquent à quelques régiments ? Il ne le fait pas, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il eût laissé de côté les hommes de 33 ans, comme les autres, si la confiance en son *a priori* ne l'avait pas sollicité à y soumettre les faits.

Mais en admettant même que la mobilité des unités de campagne ne souffre aucunement de la présence d'une proportion plus grande de soldats relativement âgés, le système préconisé offre-t-il des avantages tels qu'ils compenseront les inconvénients certains d'un bouleversement même passager et des hésitations qui, pendant un temps plus ou moins long, en seront la conséquence ? Je me permets de soumettre aux appréciations de mes camarades et des auteurs de l'avant-projet quelques objections.

* * *

L'organisation projetée de l'infanterie d'élite exige, indépendamment des garnisons du Gothard et de St-Maurice, 144 bataillons. Naturellement, ces bataillons, malgré l'appoint des hommes de 33 ans, sont d'un effectif sensiblement inférieur à celui des bataillons actuels sur pied de guerre ; premièrement parce que notre maximum de 117 000 fantassins disponibles supprime toute autre alternative ; secondement, parce qu'il ne saurait être question de compenser la disparition de la quatrième compagnie par une majoration correspondante de l'effectif des trois autres. L'avant-projet propose des compagnies de 224 hommes et de 210 fusils, soit 70 fusils par section. Le bataillon compterait 697 hommes et 630 fusils ; le régiment 2121 hommes, avec 50 officiers et 1890 fusils.

Il n'est pas inutile de rappeler la justification par l'exposé des motifs de ces réductions d'effectifs :

On sera peut-être étonné que les bataillons et les régiments reçoivent un effectif plus faible qu'aujourd'hui. Il y a peu d'années encore, dominait la tendance contraire ; on réclamait des bataillons à 1000 hommes et pour la mobilisation on prévoyait un effectif de 800 fusils, soit 869 hommes, au lieu de l'effectif légal de 737 hommes seulement. Il n'est pas possible d'exposer ici sous toutes ses faces cette question complexe ; force est de se contenter d'indiquer les principes qui la dominent.

L'affaiblissement des bataillons et des régiments est la conséquence forcée de l'application du principe de la division tripartite. Le bataillon est plus faible, parce qu'il ne se compose plus que de trois compagnies, le régiment est plus faible parce que les bataillons le sont aussi. Cet effet se produit malgré le renforcement de la compagnie.

Mais une nouvelle tactique est née de la nouvelle arme à feu et la combinaison à laquelle l'avant-projet se rallie répond mieux aux exigences de cette tactique qu'un renforcement des bataillons et des régiments. Dans les engagements importants, le bataillon n'est plus l'unité de combat, c'est le régiment. Or des régiments de 2400, voire de 3000 fusils, sont déjà un peu lourds à manier dans le combat, étant donné l'efficacité du tir, tandis qu'il est relativement facile de conduire 1800 à 1900 fusils. Les nouvelles armes à feu produisent de tels résultats qu'on est obligé d'adopter des fronts étendus ; la conduite des premières lignes en devient plus difficile. Mais aussi un petit nombre de fusils a-t-il aujourd'hui une importance plus considérable qu'autrefois. La section avec 70, la compagnie avec 210 fusils représentent déjà une certaine force de combat dont la conduite ne cause pas encore de trop grandes difficultés ; celles-ci ne surviendront que lorsqu'il s'agira des bataillons et des régiments, parce qu'ici encore les chefs doivent donner et transmettre leurs ordres dans la zone d'efficacité du feu. Aussi est-on fondé à admettre qu'à l'avenir la guerre exigera de petites formations de bataillons et de régiments faciles à mouvoir. Mieux vaut prévenir en ce domaine. Dans notre pays, aux régions montagneuses, aux plateaux si découpés et couverts, de petits bataillons et régiments pourront mieux accomplir les tâches spéciales que l'on confie à des détachements ; ils offrent de plus cet avantage que pour ces tâches-là on peut employer un minimum de forces possible. C'est pour cela que ces formations un peu faibles conviennent spécialement aux conditions où nous sommes.

En résumé, l'avant projet, basé sur les nouvelles conditions tactiques, préconise l'allègement des unités subalternes et, par ce moyen, la cohésion plus grande du régiment. C'est très juste. Il y a douze ans déjà, la *Revue militaire suisse* combattait, par les mêmes arguments que l'avant-projet et par quelques autres, l'idée du bataillon de 1000 hommes, en faveur à cette époque dans les sphères officielles. Même notre bataillon actuel du pied de guerre, avec ses compagnies à 200 fusils, ne paraît pas le

mieux approprié à nos conditions topographiques. Le principe de l'allégement paraît donc devoir être adopté.

Mais pourquoi ne pas l'appliquer à la compagnie ? Dans un terrain comme le nôtre, il est aussi compliqué pour un capitaine à pied de diriger une compagnie de 200 fusils que pour un major à cheval de diriger son bataillon de 892 hommes. Et cette complication croîtra lorsque le capitaine aura été privé d'un de ses officiers. On ne pourrait admettre cette privation dans des compagnies majorées à 224 hommes que si nous étions assurés d'un corps de sous-officiers absolument à la hauteur de sa tâche, de telle sorte qu'un lieutenant puisse compter en toutes circonstances sur ses sergents comme sur lui-même. Les sergents de cette trempe sont actuellement une exception, chacun en conviendra, et il ne semble pas que la mise en vigueur de l'avant-projet garantisse à cet égard de très réels progrès. Il faudrait donc poser, comme condition *sine qua non* d'une augmentation de l'effectif de la compagnie, une amélioration très sensible de nos sous-officiers. (Nous reviendrons sur ce point à l'occasion de la formation des cadres de sous-officiers.) Aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, mettre aux mains de nos chefs de section et de nos chefs de compagnie des unités plus fortes qu'actuellement, ne paraît pas une solution heureuse.

Même avec d'excellents sous-officiers, de petites compagnies, surtout si l'on veut les diviser en trois sections, seraient très supérieures à celles de l'avant-projet. Il faut tenir compte, en effet, des influences dissolvantes de la bataille, qui ne peuvent être combattues mieux que par la présence des chefs. C'est l'exemple de ces derniers, leur action personnelle et directe qui donne à la troupe sa valeur : mais encore faut-il que leurs hommes puissent avoir les yeux sur eux. Quant à l'aisance des évolutions en terrains accidentés, il n'est guère contestable qu'elle serait plus grande chez de petites compagnies que chez les lourdes unités de l'avant-projet.

A tous ces points de vue, des compagnies sur le modèle de celle de notre loi actuelle, 160 à 180 fusils, seraient très supérieures à des compagnies de 210. Si elles se rapprochent de 160 fusils, ce qui paraîtrait préférable, rien ne s'opposerait, moyennant une amélioration du corps des sous-officiers, à la division en trois sections au lieu de quatre. Tactiquement, c'est sans importance, mais on assure une économie d'officiers.

En compensation de la réduction des fusils dans la compagnie, la quatrième compagnie serait rendue au bataillon. Je suis convaincu, en effet, qu'un bataillon de quatre compagnies légères est infiniment mieux articulé, plus maniable, chemine avec plus d'aisance dans tous les terrains et se dissimule plus facilement sous tous les couverts, qu'un bataillon à trois compagnies volumineuses. C'est la souplesse des compagnies qui fait la souplesse du bataillon.

Mais, dira-t-on, le règlement d'exercice ne recommande-t-il pas aux chefs de fractionner en trois groupes leurs troupes au combat, de façon à répondre aux trois phases de celui-ci : engagement, poursuite de l'action, décision?

Cet argument, relevé déjà dans un article précédent [1], est spécieux. La recommandation du règlement s'applique essentiellement aux unités combattant isolément, non aux unités encadrées. Pour ces dernières, compagnies, bataillons, régiments, la question est beaucoup plus simple. Elles vont droit devant elles et déploient les fusils qui leur assureront la supériorité du feu. Les fractions gardées en arrière ne sont pas des réserves au sens tactique du terme, c'est-à-dire des unités de manœuvre, ce sont de simples échelons de combat ou, si l'on aime mieux, des réservoirs d'alimentation de la ligne de feu, soit qu'il faille combler des vides, ou fournir un supplément de fusils, ou provoquer une poussée en avant ou recueillir une retraite, etc., etc. Pour cette mission-là, on ne voit pas en quoi l'ordre ternaire se recommanderait spécialement et pourquoi serait invoqué l'article 232 du règlement. C'est de la théorie. Or, seuls les avantages pratiques importent.

Il semble, du reste, qu'on soit fondé à renouveler à ce sujet l'observation formulée plus haut d'une erreur de raisonnement de l'exposé des motifs. Son organisation de la compagnie, du bataillon, du régiment, lui est dictée moins par des considérations tirées des nécessités tactiques de ces unités et de l'intérêt de leur commandement, que par le désir de former des unités supérieures d'un modèle préconçu. De même que, tout à l'heure, on obligeait le recrutement à se plier à une organisation de l'armée, au lieu de baser cette organisation sur les données du recrutement, on prétend maintenant plier à cette même organisation théorique la constitution des unités

[1] *Organisation des forces combattantes*, livraison de juin 1904, p. 427.

tactiques subalternes, alors qu'il conviendrait de former celles-ci selon leurs exigences propres, pour les grouper ensuite en unités stratégiques.

Relisez l'exposé des motifs. Son premier argument est le suivant : « L'affaiblissement des bataillons et des régiments est la conséquence forcée de l'application du principe de la division tripartite. » Ce n'est que subsidiairement qu'on songe à justifier l'organisation proposée du bataillon par des arguments inspirés de son emploi. Et le paragraphe, revenant à son idée favorite, conclut par cette appréciation : que si les formations présentées sont un peu faibles, s'il doit subsister quelque doute sur la valeur de leur conception « les avantages que la division tripartite présente pour la brigade et la division n'en ressortiront que mieux. » (*Exposé des motifs*, p. 120.)

On ne bâtit pas une maison en commençant par le toit. De même, un industriel, qui établit une halle aux machines, la proportionne à la forme et au nombre de ses machines ; il ne transforme pas celles-ci pour les contraindre à cadrer avec l'architecture du bâtiment.

La même logique s'impose dans le fractionnement de l'armée. On n'édifie pas sur un principe théorique l'organisation d'une division, quitte à lui asservir un type de bataillon et de régiment plus ou moins heureusement adapté. Créer le meilleur type de bataillon et de régiment sera notre préoccupation première, parce que bataillons et régiments sont la cheville ouvrière du combat, sans laquelle les plus savantes conceptions du divisionnaire resteront lettre morte. Une fois constituées ces unités subalternes du meilleur type, alors interviendra le problème de leur groupement. De même que les bataillons et les régiments ont été constitués de façon à tirer le maximum de rendement des soldats qui les composent, de même, la division sera constituée de façon à tirer de ses régiments le rendement maximum.

Tout le raisonnement de l'exposé des motifs est ainsi retourné. La majesté de « la tripartite » peut en souffrir, mais les droits bien supérieurs de la pratique seront sauvegardés. Nos divisions ne joueront plus au regard de nos bataillons et de nos régiments le rôle du lit de Procuste.

* * *

A l'argument tactique du bataillon léger par la légèreté de

ses compagnies, je voudrais ajouter un argument moral, effleuré déjà dans un article antérieur.

En maintenant le bataillon à quatre compagnies, nous évitons jusqu'à un certain point la transformation radicale de l'encadrement des unités actuelles. En d'autres termes, nous ne perdons pas tout le bénéfice des traditions de l'organisation de 1874.

Ce serait une faute de les dédaigner, ces traditions. Elles sont comme le ciment qui joint solidement les pierres d'un édifice. Ce qu'il nous sera possible d'en conserver sans nuire à l'œuvre de réorganisation nécessaire profitera à celle-ci. N'est-ce pas un appoint appréciable pour la consistance d'une armée, que celui de compagnies, de bataillons dont les cadres se connaissent déjà entre eux et sont connus de leurs sous-ordres ?

On me signalait dernièrement, dans un cours de répétition, un capitaine qui, depuis son incorporation comme recrue, avait parcouru tout son service dans la même unité de l'élite, puis dans l'unité correspondante de landwehr I[er] ban ; il était ainsi connu de la plupart de ses hommes. Tous professaient pour lui une affection basée sur l'estime personnelle qui ne faisait qu'ajouter à l'autorité de son grade. Ils lui marquaient une sincère confiance, le consultaient volontiers sur leurs affaires privées et tout en l'appelant familièrement entre eux l'oncle Paul, comme les Boërs le président Krüger, ils ne respectaient que plus volontiers en sa personne les règles de la discipline et de la subordination. Ce chef n'obtiendra-t-il pas de sa troupe de bien meilleurs résultats, des efforts plus spontanés et plus dévoués, que tel autre officier même mieux stylé tactiquement peut-être, mais encore un étranger pour ses soldats ? Et les supérieurs de ce chef, ne se reposeront-ils pas avec plus de sécurité sur une troupe ainsi commandée ?

Actuellement, dans la plupart de nos bataillons, nous avons des cadres connaissant leurs sous-ordres et connus d'eux, animés pourrait-on dire de l'esprit de la compagnie, ou de l'esprit du bataillon, éléments de cohésion et de solidité. Et nous priverions l'armée d'un si précieux bénéfice, que l'écoulement des années a seul pu lui procurer, pour l'avantage douteux d'une impeccable symétrie ?

Le moins qu'il soit permis de demander est qu'avant d'en venir là, on nous apporte des preuves plus palpables d'un progrès que la simple invocation d'un principe théorique. Une fois la

transformation opérée, la faute, si faute il y avait, ne pourrait de longtemps être corrigée. On ne bouleverse pas deux fois en une génération les fondements même de l'organisation d'une armée.

* * *

Donc, jusqu'à plus ample informé, je tiens pour préférable au bataillon à trois compagnies renforcées, le bataillon à quatre compagnies réduites. Cela n'ôte rien d'ailleurs à la possibilité d'appliquer la très juste conception que se fait l'avant-projet du régiment. Celui-ci serait un peu moins affaibli, voilà tout. Au lieu de 2100 hommes et de 1900 fusils, chiffres ronds, — car il ne s'agit pas pour l'instant d'entrer dans tous les détails, — nous aurions, à raison de bataillons de 750 hommes, des régiments de 2250 hommes et de 2000 fusils. La différence n'est pas assez sensible pour que les difficultés du commandement en soient aggravées.

(A suivre.) F. Feyler, major.

UNE RECONNAISSANCE D'OFFICIERS SUR NIEDERBRONN

24 et 25 Juillet 1870

Au mois de juillet passé les Allemands ont inauguré à Schirlenhof, près de Frœschwiller, un monument élevé à la mémoire du premier soldat français tombé dans la guerre de 1870 : Claude-Ferréol Pagnier, maréchal des logis au 12ᵉ chasseurs.

Claude Pagnier faisait partie du détachement qui surprit la reconnaissance du capitaine Zeppelin dans l'auberge où elle s'était arrêtée.

Cette reconnaissance a fait l'objet de nombreux récits, plus ou moins exacts. La *Revue de cavalerie* qui doit à son directeur, M. Charles Malo, d'être un des périodiques les plus justement appréciés de la presse militaire française, s'est appliquée, dans sa livraison de juin, à rétablir la vérité, aussi bonne à dire, écrit l'auteur, dont la plume paraît des plus compétentes en la matière, pour les Français que pour les Allemands.

La *Revue de cavalerie* a bien voulu nous autoriser à reproduire cette relation, établie d'après les documents les plus sûrs et les plus autorisés. Nos lecteurs se joindront à nous pour l'en remercier.

A la fin de juillet 1870, au moment de la déclaration de guerre, le régiment de dragons badois n° 3 tenait garnison à Karlsruhe; le régiment des dragons de la garde badoise était cantonné à proximité de cette ville, sur les deux bords du Rhin, dans les villages de Daxlanden, Mühlbourg, Maxau, Hagenbach.

Le 23 juillet, le colonel du 3ᵉ dragons fit appeler les lieutenants de Winsloë et de Gayling et leur donna l'ordre d'être rendus le lendemain matin à Hagenbach pour faire une reconnaissance concurremment avec des officiers des dragons de la garde.

A l'heure fixée (24 juillet), les deux officiers, accompagnés d'un brigadier et d'un homme, étaient à Hagenbach. Ils y trouvèrent le capitaine comte Zeppelin, officier à l'état-major wurtembergeois, commandant la reconnaissance, les lieutenants

de Wechmar et de Villiez, de la garde badoise, deux brigadiers et trois hommes de la garde.

Le capitaine fit connaître aux officiers la mission dont il était chargé : « Elle consistait, leur dit-il, à reconnaître si des ras- » semblements importants de troupes françaises étaient massées » entre la frontière et Wœrth [1]. Ils marcheraient groupés, tant » qu'ils ne se heurteraient pas aux détachements ennemis; si » l'ennemi était le plus fort, ils se disperseraient et continue- » raient la reconnaissance individuellement, chacun pour son » compte. Il leur fallait être de retour le lendemain 25 juillet. »

La reconnaissance se mit en route sans plus tarder, précédée d'un homme de pointe. Elle dépassa les avant-postes allemands et arriva à la frontière en vue de Lauterbourg. L'homme de pointe s'approcha avec beaucoup de circonspection de la petite place. Il reconnut que le pont-levis sur la Lauter n'était pas levé et n'aperçut aucun uniforme ennemi. Officiers et soldats se lancèrent alors et traversèrent la ville à plein galop (si vite, dit la relation allemande, que des étincelles jaillissaient du pavé sous le pied des chevaux).

Après avoir dépassé Lauterbourg d'environ 500 mètres, le détachement s'arrêta. Les hommes mirent pied à terre, abattirent avec leurs haches de campagne deux poteaux télégraphiques et en coupèrent les fils, afin que la présence de la reconnaissance sur le territoire français ne fût signalée que le plus tard possible.

Le détachement continua ensuite à s'avancer, en redoublant de précautions. En pointe marchait, avec un dragon, le lieutenant de Winsloë, qui avait beaucoup chassé dans la Basse-Alsace et la connaissait parfaitement. La grande route fut abandonnée et on chemina à travers champs, lançant de droite et de gauche des petites patrouilles de flanc.

Vers midi, on arriva devant Neehwiller; l'ennemi n'était pas signalé. Il fut décidé alors de prendre un léger repas et de faire boire et manger les chevaux. Les cavaliers mirent pied à terre à l'entrée du village, en halte gardée, et se firent apporter par les

[1] Tout au début de la guerre, l'état-major allemand redoutait une offensive rapide et vigoureuse de l'armée française dans le Palatinat. Il avait même, dans cette éventualité, rejeté plus en arrière la concentration de la IIe armée. C'est pour savoir si ces craintes étaient fondées que fut lancée la reconnaissance du capitaine Zeppelin. Il s'agissait de reconnaître si un mouvement offensif se préparait au nord de la forêt de Haguenau.

habitants, moyennant payement, tout ce qui leur était nécessaire. Ils se saisirent du facteur et prirent ses lettres et journaux.

Après cette halte, d'une demi-heure environ, le détachement remonta à cheval en observant les mêmes précautions, et arriva entre 4 et 5 heures du soir à Trimbach. Les hommes et chevaux se rafraîchirent devant l'auberge. Pendant ce temps, le capitaine Zeppelin, infatigable, parcourait le village. A la mairie, il vit affichées deux proclamations de l'empereur Napoléon III. Il prit note des passages les plus intéressants. Il avait à peine terminé, qu'un cavalier placé en vedette vint à toute bride l'avertir qu'un gendarme et un lancier arrivaient à l'autre issue du village du côté de Croettwillier. Le capitaine appelle à lui ses hommes et se jette sur les Français. Il aborde le premier le lancier qui, très bravement, pointe et blesse son cheval; mais ce malheureux reçoit quatre coups de sabre et un coup de feu. Il tombe et est pris, ainsi que le gendarme. Les sacoches sont fouillées et de précieux renseignements sur Soultz, Wissembourg, Haguenau, Niederbronn, restent aux mains de l'ennemi.

Le lancier blessé est confié aux soins de ses compatriotes; puis le capitaine Zeppelin remet le gendarme en liberté; grave imprudence, car cet homme n'eut naturellement rien de plus pressé que d'aller rendre compte de ce qui lui était arrivé.

La reconnaissance continue; peu après avoir dépassé les dernières maisons de Trimbach, la pointe signale la présence d'une patrouille française d'environ vingt hommes. Le capitaine ne s'émeut pas et se prépare à recevoir le choc malgré la disproportion du nombre; mais la patrouille se défile derrière une crête et disparaît.

La marche est reprise, d'abord sur Stundwiller, où on ne trouve personne, puis sur Hunspach. Les chevaux de prise avaient été emmenés; le capitaine Zeppelin qui ne pouvait plus se servir de son cheval depuis sa blessure montait alors celui du gendarme; mais cet animal lourd et maladroit tomba au passage d'un fossé en entraînant sous lui son cavalier. Le capitaine prit alors le cheval du lancier. C'était un cheval commun et tenant au rang; le chef de cette hardie reconnaissance se trouvait donc personnellement dans de très mauvaises conditions.

A la station d'Hunspach (ligne de Haguenau à Wissembourg), les appareils télégraphiques sont brisés sous les yeux du chef

de gare terrifié, mais, faute d'instruments spéciaux, on ne peut détériorer la voie.

Au coucher du soleil, la reconnaissance avait atteint la grande route de Haguenau à Wissembourg. Le capitaine Zeppelin se décida à passer la nuit dans le bois de Schœnenbourg. Dès qu'il y fut arrivé, il rédigea une dépêche relatant tous les événements de la journée, y joignit les lettres et journaux pris sur le facteur et les papiers trouvés dans la sacoche du gendarme, et donna ordre au lieutenant de Gayling, le moins ancien, de porter ces renseignements au général chef d'état-major à Karlsruhe.

L'officier partit à la nuit noire; il était accompagné de deux hommes ayant chacun un cheval de main, celui du capitaine Zeppelin, blessé, et celui du gendarme. Il se proposait de regagner le territoire allemand par les bois qui bordent la frontière entre Wissembourg et Scheibenhard et de franchir la Lauter sur un point qu'il ne supposait pas gardé, au moulin de Bienwald. Après avoir cheminé quelque temps, il aperçoit tout à coup un escadron de lanciers qui marchait sur la grande route à sa rencontre; il se jette rapidement dans un verger, recommande à ses hommes le plus profond silence et leur ordonne de lâcher leurs chevaux de mains au cas où ils seraient dépistés. Mais leur présence ne fut pas éventée, l'escadron français continua paisiblement sa route, passant si près qu'ils entendaient les officiers causer entre eux.

Remis de cette chaude alarme, le lieutenant de Gayling reprit tranquillement sa route et atteignit sans incident le village de Schleithal. Là, il apprit d'un paysan que le moulin de Bienwald était occupé par un poste français. La route du retour semblait donc barrée. Que faire? Essayer, la nuit, de trouver un autre passage dans ce bois fourré, il n'y fallait pas songer. L'officier allemand résolut de payer d'audace. Il se dit que, couvert par l'obscurité, son uniforme ne sera pas reconnu, que le poste ennemi ne se méfiera pas de cavaliers venant de l'intérieur des lignes. Il joua le tout pour le tout et bravement il s'approcha silencieusement, le revolver à la main, de la petite maison douanière, devant laquelle les Français avaient formé les faisceaux. Les deux dragons le suivaient de près, le sabre à demi sorti du fourreau. Il est accueilli par un « Bonsoir, Messieurs » auquel il répond par un « Bonsoir, Messieurs » et il passe; mais les dragons sont reconnus au passage. Le poste prend les armes et

fait feu sur les cavaliers qui traversent au galop le pont de la Lauter. Personne n'est touché.

A l'abri de tout danger sur territoire allemand, la mission devait se terminer facilement : le Rhin fut franchi à 4 heures du matin et, à la première heure, les renseignements étaient remis au chef d'état-major.

Une légende allemande raconte que le lieutenant de Gayling ne prit que le temps de rentrer chez lui pour prendre un autre cheval et qu'il se trouvait à son rang au moment où son régiment partait pour la manœuvre. Le succès de cet officier a été assez beau sans qu'il soit nécessaire de l'embellir encore par de telles exagérations !

Le capitaine Zeppelin et ses compagnons passèrent toute la nuit dans le bois de Schœnenbourg. Ils dormirent peu, comme on le comprend. Ils signalèrent un mouvement incessant de trains sur la ligne Haguenau-Wissembourg.

Au petit jour, ils quittèrent le bois, réduits à neuf hommes par suite de l'envoi des renseignements. Ils continuèrent à s'enfoncer dans la Basse-Alsace et prirent la direction de Wœrth ; le lieutenant de Winsloë marchait toujours en pointe. Malgré l'heure matinale, les paysans étaient déjà aux champs, mais ils fuyaient éperdus dès qu'ils apercevaient les Allemands. On en saisit un. Interrogé, cet homme feignit d'abord de ne rien comprendre, puis il déclara qu'il n'y avait aucune troupe française dans les environs, et finalement conduisit le détachement chez le maire du village de... [1]. Tout d'abord ce fonctionnaire refusa de répondre aux questions des Allemands ; mais le lieutenant de Villiez tira son revolver et le menaça de mort. Il lui fallut bien parler et donner les renseignements et journaux demandés. Il donna comme renseignements que le 12e régiment de chasseurs à cheval était à Frœschwiller et à Reichshoffen et que le 11e chasseurs était à Niederbronn [2].

La patrouille poussa ensuite jusqu'à Wœrth. Elle y arriva vers 9 heures du matin. Aucun soldat français ne s'y trouvait.

[1] La relation allemande n'a pas donné le nom de ce village, peut-être pour ne pas compromettre le maire. Il en résulte que l'itinéraire de la patrouille entre le bois de Schœnenburg et Wœrth n'est pas connu. Il est probable qu'elle aura évité la grande route et le gros bourg de Soultz-sous-Forêts, et qu'elle aura passé par Retschwiller et Preuschdorf et que c'est d'un de ces deux villages qu'il s'agit.

[2] Ces renseignements étaient en partie erronés : le 12e chasseurs était à Niederbronn, mais ni Frœschwiller, ni Reichshoffen n'étaient occupés.

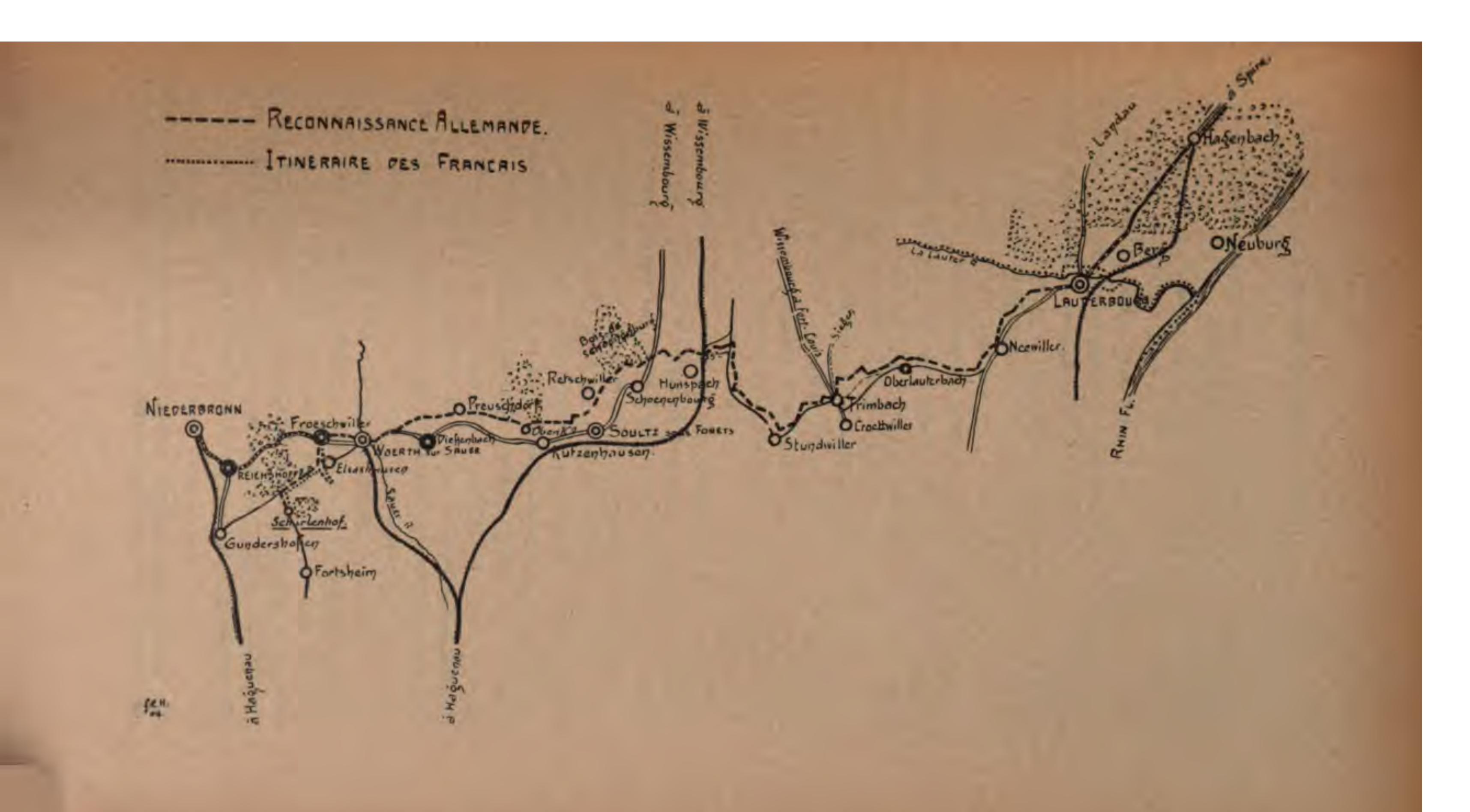

Reconnaissance Allemande.
Itineraire des Francais
à Wissembourg
à Wissembourg
à Landau
à Spire
Hagenbach
Berg
Neuburg
La Lauter R.
Lauterbourg
Rhin Fl.
Neewiller.
Oberlauterbach
Trimbach
Croettwiller
Seltz
Wissembourg à Fort-Louis
Stundwiller
Hunspach
Schoenenbourg
Bois de Schoenenbourg
Retschwiller
Soultz sous Forets
Kutzenhausen
Preuschdorf
Diefenbach
Woerth sur Sauer
Sauer R.
Froeschwiller
Elsasshausen
Niederbronn
Reichshoffen
Schirlenhof
Gundershoffen
Fortsheim
à Haguenau
à Haguenau

mais l'agitation des habitants fit connaître que la présence des Allemands sur le territoire était signalée.

Wœrth avait alors une caserne de gendarmerie : sans aucun doute, le gendarme pris la veille avait raconté sa mésaventure.

Le capitaine Zeppelin savait à ce moment qu'il se trouvait tout près de la cavalerie française. Néanmoins, les renseignements recueillis jusqu'alors étaient très vagues. Il avait bien reconnu, suivant l'ordre qu'il avait reçu, qu'il ne se trouvait aucun rassemblement important entre la frontière et Wœrth; mais où était en réalité l'ennemi? Il ne connaissait ni les emplacements de l'infanterie, ni même ceux de la cavalerie; car il ne pouvait s'en rapporter aux dires d'un paysan mal intentionné. Aller plus loin semblait très périlleux, d'autant plus que les chevaux étaient très fatigués et qu'il se trouvait à 30 kilomètres de la frontière. Cependant avec sa résolution et sa ténacité habituelles, il résolut de sortir de la cuvette de Wœrth, de monter sur les hauteurs de Frœschwiller; il se rendit à ce village par un chemin de traverse, il n'y trouva pas trace de l'ennemi.

Les chevaux, par cette chaleur de juillet, n'en pouvaient plus. Personne n'avait mangé depuis le matin. Il fut décidé qu'on irait prendre un peu de repos à Schirlenhof, petit hameau ignoré, perdu au milieu des bois. On n'avait pas grand risque d'y trouver l'ennemi, croyait-on, et on se rapprochait du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn, où l'on aurait sûrement des renseignements. C'était le dernier objectif de la reconnaissance.

On gagna donc Schirlenhof. Ce hameau est situé au fond d'une vallée. Il se compose d'une dizaine de feux à peine; au centre, se trouve une misérable auberge placée au fond d'une cour, une petite grange est attenante à la maison. Les habitants n'avaient pas vu de patrouilles françaises; ils entouraient les étrangers avec curiosité, mais avec un air d'insolente provocation [1].

Le capitaine Zeppelin fait mettre pied à terre à sa troupe devant l'auberge. Il commande un léger repas et fait entrer tous les chevaux dans l'étroite grange où ils ont peine à tenir; ils sont débridés et on leur donne la musette d'avoine : seconde imprudence plus grave que la première (la liberté rendue au gendarme) et qui devait perdre la reconnaissance!

[1] Plusieurs partirent en toute hâte pour dénoncer la présence de l'ennemi. Ce furent des habitants de Schirlenhof que rencontra l'avant-garde du lieutenant de Chabot.

Les hommes entrèrent ensuite tous dans la salle de l'auberge. La seule précaution qui fut prise, et bien insuffisante, ce fut de placer un factionnaire sur le perron de l'entrée. Il se mit tranquillement à manger.

Le capitaine Zeppelin étale sa carte, groupe autour de lui les officiers, leur expose la situation dans laquelle ils se trouvent et les dangers du retour. Il leur renouvelle l'ordre de se disperser en cas d'attaque et de gagner individuellement, s'ils le peuvent, la frontière. Ces explications données, il se dispose à se mettre à table.

Tout à coup, un bruit de chevaux au galop se fait entendre. Le factionnaire crie : « Aux armes! » Le lieutenant Villiez se précipite dans la rue avec un ou deux hommes. Ils déchargent leurs armes. Ce sont les chasseurs français qui arrivent.

Le 12ᵉ chasseurs était, dans la matinée du 25 juillet, réuni entier à Niederbronn. Parti le 19 juillet de Paris, où il était en garnison, il était arrrivé, dans la soirée du 20, dans la jolie petite ville d'eau et était bivouaqué sur la place même où se trouve la source.

Le régiment, commandé par le colonel de Tucé, faisait partie du 5ᵉ corps, division de cavalerie de Brahaut, brigade de Bernis. Le 12ᵉ chasseurs était rentré du Mexique en avril 1867, après avoir pris part à toute l'expédition. Il s'y était couvert de gloire. La plupart des cavaliers qui le composait alors avaient fait cette campagne. C'étaient de vieux soldats d'une bravoure éprouvée.

Ce 25 juillet, vers 9 heures du matin, les hommes vaquaient à leurs occupations habituelles avec autant d'insouciance que si la guerre n'avait pas été déclarée. Beaucoup étaient au pansage. Tout à coup un tourbillon de poussière s'élève, un gendarme traverse la place au galop. Il paraît en proie à la plus vive émotion! Sans ralentir sa course il se dirige chez le général de brigade. Il ne s'est pas arrêté, il n'a rien dit! Mais, de suite, une rumeur s'élève : « L'ennemi! » Les hommes sellent d'eux-mêmes. Cinq minutes après, un ordre bref : « Le 5ᵉ escadron à cheval! » Presque aussitôt arrive le général de Bernis; l'escadron est prêt en même temps que lui; les hommes de service, les cuisiniers, les ordonnances sont laissés au bivouac; l'escadron ne compte plus qu'une soixantaine d'hommes dans le rang; il est commandé par le capitaine Compagny de Courvières, les lieutenants Chatelain, de Chabot, les sous-lieutenants Moncany, de Nyvenheim.

A peine à cheval, on rompt de suite au trot en colonne par quatre et une course folle commence; on arrive à un village; on le traverse sans ralentir; on reconnaît que c'est Reichshoffen. On prend une route bordée d'arbres, on monte une longue côte, toujours au trot! Où est l'ennemi? Où va-t-on? C'est ce que chacun se demande et personne ne le sait; car nul n'a de cartes, pas même peut-être le général. Enfin, on arrive à un autre village : c'est Frœschwiller, disent les habitants. On passe au pas. Le général prend langue, tourne vers le sud, repart au trot, marche longtemps à cette allure, puis s'arrête tout d'un coup à l'entrée d'un bois (le Niederwald, au sud d'Elsasshausen).

On met pied à terre; le général appelle à lui les officiers. Il leur fait savoir qu'une patrouille allemande de neuf à dix hommes a pénétré en Alsace, qu'elle a paru dans la matinée à Wœrth, mais que depuis on ne sait pas ce qu'elle est devenue. Il présume qu'elle s'est dirigée vers le chemin de fer pour détériorer la voie; il va envoyer dans cette direction un peloton, et désigne pour cette mission le lieutenant de Chabot.

Les instructions données par le général furent plutôt brèves: « Vous avez bien entendu, lieutenant de Chabot? dirigez-vous sur le chemin de fer et sachez si on a vu l'ennemi. — Mais dans quelle direction est le chemin de fer, mon général? — Je n'en sais rien, cherchez. »

L'officier part, heureux de sa mission, mais légèrement perplexe et embarrassé. Il reprend au hasard la route qu'on venait de suivre. A la bifurcation du chemin d'Elsasshausen et de Gundershoffen, un paysan travaillait à la terre; il est interrogé, mais il parle le patois alsacien. Impossible de le comprendre. Cependant, on finit par deviner qu'il a vu passer des cavaliers ennemis. Il désigne du doigt la direction de Gundetshoffen. En même temps, l'officier relève sur le chemin qui conduit à ce village des traces de chevaux dont la ferrure diffère de celle des chevaux français. Plus de doute! On a la bonne piste. Il s'agit de ne pas la perdre. « En avant! » Le brigadier Charpentier et deux hommes sont placés en pointe : le peloton comprenait en tout quinze hommes, y compris l'officier.

Le bois de Reichshoffen est traversé au grand trot. A sa sortie, on aperçoit sur la hauteur un groupe de paysans. Charpentier se détache, les interroge, puis revient à fond de train rendre compte que l'ennemi est à Schirlenhof, dans une auberge!

« Au galop! au galop!! Il ne faut pas les laisser s'échapper! » ..a côte est rapidement gravie, le plateau traversé; à la descente, 'allure s'accélère encore! Les trois hommes de pointe pénètrent lans l'unique rue du hameau, suivis à 100 mètres à peine par e reste du peloton. L'officier qui marche en tête aperçoit dans a première maison à travers les vitres une bonne femme qui fait e signe de la croix, indice certain! On va se battre! L'ennemi st là! Nous allons punir ces Prussiens de leur audace! Tout ussitôt deux ou trois coups de feu partent de l'angle d'une naison, on aperçoit des Allemands qui courent vers une écurie. ..es trois hommes de pointe s'arrêtent et tirent à cheval.

« Pied à terre! à l'assaut! » commande l'officier et de suite il nvoie une vedette à la sortie du village (chemin de Forstheim) t détache un homme vers le général pour le prévenir.

Puis, sans penser à descendre lui-même, il pénètre seul, à cheal, dans la cour. Et craignant que l'ennemi ne s'échappe, il essaie le faire le tour des bâtiments, mais il en est empêché par la arrière du jardin.

Les chasseurs se sont jetés à bas de leurs chevaux, les ont ttachés tant bien que mal à une haie de la route et se sont rués lans la cour de l'auberge. Ils font un feu d'enfer, tirent sur la orte, sur la fenêtre, surtout sur la grange où ils aperçoivent es dragons embusqués.

L'ennemi répond par toutes les ouvertures de la maison. Le rigadier Charpentier, le fusil déchargé dans la main gauche, le abre dans la main droite, se précipite sur deux officiers alleiands, les lieutenants de Winsloë et de Wechmar qui, avec un ourage héroïque, dédaignant tout abri, exposés à tous les danders, sont seuls dans la cour, devant la porte de la grange.

Le lieutenant de Chabot se porte de suite à l'aide de Charpenier. En passant devant la fenêtre, il reçoit à bout portant un oup de feu dont la poudre lui brûle légèrement le cou. Il arrête on cheval face au lieutenant de Winsloë, qui par trois fois fait eu sur lui sans l'atteindre. L'officier français prend son revolver, juste froidement son adversaire en pleine poitrine et tire à son our, l'Allemand ne bronche pas; un peu saisi [1] d'avoir manqué in homme presque à bout portant, M. de Chabot se reprend

[1] M. de Chabot tirait à cette époque remarquablement bien au revolver. Il a souvent raconté que l'émotion la plus forte qu'il avait éprouvée, au combat de Schirlenhof, vait été d'avoir manqué à si petite distance un homme ajusté de sang-froid.

cependant, arme de nouveau et fait feu. Cette fois, il voit M. de Winsloë faire un mouvement très marqué et rentrer dans la grange, se soutenant à peine. Il envoie ensuite sa troisième balle à M. de Wechmar, mais il le manque.

Si courts qu'eussent été ces instants, ils avaient suffi pour faire naître un incident qui, prolongé, aurait pu assurer le salut de la reconnaissance allemande et qui sauva son chef. Voyant au loin une épaisse poussière, les habitants du village, affolés, s'étaient mis à crier : « Alerte, alerte: voilà un escadron allemand qui arrive. » A ces cris, les chasseurs avaient couru vers la haie et prenant le premier cheval venu, avaient sauté dessus et rapidement s'étaient formés en bataille dans la rue même, avec calme et résolution.

Leur officier court à eux : « Non, non ! ce ne sont pas les Allemands qui arrivent ! c'est au contraire le général de Bernis qui s'approche ! — A la maison — à l'assaut ! Il faut que nous ayons la gloire de les prendre à nous seuls ! » C'est alors qu'il aperçut à l'entrée de la cour un corps étendu : c'était le maréchal des logis Pagnier, tué raide.

Mais, eux non plus, les Allemands n'avaient pas perdu leur temps ! Ils ne pouvaient songer à rebrider leurs chevaux dans l'étroite grange, d'autant plus que les deux ou trois premiers placés près de la porte avaient été criblés de balles et que leurs cadavres encombraient la sortie ; mais ils trouvèrent des issues par derrière, soit dans la maison, soit dans la grange et décampèrent à travers la campagne. Par un hasard, providentiel pour lui, le capitaine Zeppelin aperçoit un cheval des chasseurs[1], que tenait, dit-on, une bonne femme. Il saute dessus et file à plein galop vers le bois de Schirlenhof, vers lequel se dirigeaient ses compagnons.

Les chasseurs se lancent à leur poursuite. Beaucoup mieux monté, le lieutenant de Chabot allait atteindre le capitaine Zeppelin, lorsqu'il aperçut le lieutenant de Wechmar très malmené par ses hommes que la mort du maréchal des logis Pagnier avait rendus furieux. Il court s'interposer. Pendant ce temps, le capitaine Zeppelin gagne au pied et atteint le bois sans être rejoint par les deux chasseurs qui le poursuivent.

Effaré, un paysan arrive dire qu'il y a des Allemands cachés

[1] Ce n'était pas celui de Pagnier, quoi qu'on en ait dit.

dans son étable. On y court : l'étable est fort sombre, impossible de rien distinguer à l'intérieur. Le maréchal des logis Drivon se présente sur la porte : Rendez-vous ! » crie-t-il. Personne ne répond. Il fait feu au hasard de son gros pistolet d'arçon : un cri se fait entendre, c'est un malheureux dragon qui a reçu la balle au-dessus du genou. Il sort suivi du lieutenant de Villiez.

Là, un bel épisode, tout à l'éloge de la crânerie des officiers allemands! Les chasseurs, comme il a été dit plus haut, étaient très surexcités par la mort du maréchal des logis Pagnier qui avait fait pendant cinq ans, au peloton, toute la campagne du Mexique. Les hommes présents avaient presque tous fait cette campagne. Ils n'avaient pas, il faut le dire, conservé une haute opinion de leur ennemi d'outre-mer. Ils avaient eu souvent à faire à des guerilleros, brigands, pillards et assassins, commandés par des soi-disant officiers sanguinaires et cruels. Encore tout au souvenir de cette guerre, ils n'avaient pu faire alors la différence entre l'armée prussienne et les bandes mexicaines. Aussi, quand le lieutenant de Villiez sortit du hangar, ils se mirent à le huer et à l'injurier, mais avant que l'officier français eût pu intervenir, le lieutenant allemand se redressa de toute sa petite taille et en très bon français : « Pourquoi m'insultez-vous ? — je suis soldat comme vous et de plus officier — vous me devez le respect ! » et regardant dans les yeux le chasseur le plus proche : « Vous ! saluez ! » et aussitôt le soldat français, saisi par la fière dignité de cet homme qui venait la minute avant d'échapper à la mort, porte la main à sa coiffure et fait le salut réglementaire.

On retourne à l'auberge pour fouiller l'intérieur. Les portes et les volets étaient encore clos. Que restait-il derrière ? Le lieutenant de Chabot, s'adressant aux deux officiers prussiens, leur dit : « Messieurs, toute résistance est inutile, je vous donne ma parole d'honneur que mon général va me rejoindre sous peu, avec tout un escadron. Mais je veux avoir l'honneur de vous prendre tous, à moi seul, avant son arrivée. Je ne veux plus perdre de monde, aussi veuillez dire à vos hommes de se rendre immédiatement, ou bien, sans tarder un moment, je mets le feu à la maison. »

Les deux officiers se consultèrent alors du regard, donnèrent un ordre en allemand. Les portes aussitôt s'ouvrirent et deux ou trois hommes se rendirent. Cependant l'officier blessé par le lieutenant de Chabot ne paraissait pas. Le brigadier Charpen-

tier entra dans la maison et finit par le découvrir dans la ruelle du mauvais lit de l'auberge. Le malheureux officier, n'ayant plus eu la force de fuir, s'était couché dans ce réduit pour éviter d'être prisonnier. Il descendit d'un pas assez ferme le perron de l'auberge, s'avança jusqu'au milieu de la cour, remit son sabre à l'officier français. Il dit ensuite quelques mots à ses camarades qui s'empressèrent autour de lui, lui ôtèrent son ceinturon et défirent la ceinture de son pantalon. Une pâleur de mort envahit son visage. Il tomba à la renverse sur un tas de paille.

Ce brave ne se releva plus. La seconde balle de l'officier français lui avait perforé le bas-ventre. Il expira à 4 heures du soir à l'ambulance de Niederbronn dans de cruelles souffrances. L'officier français l'avait touché deux fois; mais, bien hélas! pour lui (car il serait mort sans douleurs), la première balle du lieutenant de Chabot avait été amortie. Elle était arrivée droit au cœur, mais sur ce cœur était un gros portefeuille renfermant a-t-on dit, des lettres de femme. Pour un instant, son amour l'avait sauvé! la balle n'avait pu traverser la liasse épaisse, elle était venue s'aplatir contre une de ses cartes de visite. Le général de Bernis avait conservé cette carte : qu'est-elle devenue?

La capture du lieutenant de Winsloë terminait l'affaire, une grande voiture fut attelée de suite pour transporter le corps de Pagnier et les blessés : l'officier badois et deux dragons [1].

Au moment où s'achevaient les préparatifs du départ, arriva le général de Bernis. Il félicita chaudement le 4e peloton et son chef. Puis le convoi se mit en route. Les officiers allemands eurent la permission de monter leur chevaux, ce dont ils se montrèrent fort reconnaissants. Six ou sept chevaux de prise suivaient, les deux plus beaux avaient été tués sur la porte de la grange. Il en restait encore un superbe que le général de Bernis acheta. Il le monta une partie de la campagne; il lui dut son salut à Sedan.

Le retour fut triomphal, les populations de Reichshoffen et de Niederbronn acclamaient les vainqueurs. — Bien petit succès, hélas! et sans lendemain.

La reconnaissance allemande était donc presque entièrement enlevée. Mais cependant, il faut le dire, elle avait réussi : son but fut rempli, car le capitaine comte Zeppelin, son chef, parvint

[1] Les *Gefreite* Krauss et Zilly.

à s'échapper à force d'énergie et de vigueur. Monté sur un mauvais cheval de troupe, il arriva à gagner de couvert en couvert les grands bois qui au nord de Frœschwiller s'étendent jusqu'au Palatinat. Par Windstein et Obersteinbach, il atteignit la frontière. Il put alors rentrer facilement à Karlsruhe et faire son compte rendu au chef qui l'avait envoyé. Celui-ci, d'ailleurs, avait reçu un premier renseignement.

La reconnaissance du capitaine Zeppelin constitue un modèle d'audace et d'habileté. Il avait accompli de point en point sa mission : il avait reconnu de ses yeux, comme il lui était ordonné, qu'il n'existait pas de rassemblements français entre la frontière et Wœrth, avait eu tous les renseignements qu'il pouvait prendre, s'était procuré lettres et journaux, avait fait à l'ennemi tout le mal possible, brisant le télégraphe pour céler la marche de sa patrouille. Arrivé à Wœrth, non content du résultat obtenu, il voulut pousser jusqu'au contact : on ne peut l'en blâmer.

Deux imprudences le perdirent. La première fut de relâcher le gendarme : cependant il ne pouvait faire autrement ; il ne pouvait tuer son prisonnier, c'eût été un assassinat; il ne pouvait l'emmener avec lui, c'eût été entraver sa marche. La seconde imprudence fut plus sérieuse ; ce fut plus qu'une imprudence, ce fut une faute grave : si, à Schirlenhof, il eût fait manger et boire hommes et chevaux en dehors du village, bride au bras, comme il avait fait jusqu'alors, jamais la reconnaissance n'eût été enlevée. Elle était supérieurement montée et, malgré la fatigue des chevaux, elle se fût dérobée. Mais le capitaine avait été si heureux jusque-là, qu'il prit trop de confiance et se départit de sa circonspection habituelle. Et puis, ils étaient tous très las, de fatigue physique et morale. Ils se laissèrent aller au besoin d'un peu de détente, alors qu'il fallait, au contraire, veiller davantage. Ce fut leur perte.

Le maréchal des logis Pagnier repose dans le cimetière de Niederbronn, où le *Souvenir Français* lui a élevé un monument. Le corps du lieutenant de Winsloë fut déposé à côté de lui.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction militaire préparatoire et l'avant-projet de réorganisation de l'armée.

Je voudrais entretenir les lecteurs de la *Revue militaire suisse* de l'enseignement militaire prépararoire. Je ne puis le faire, cela va sans dire, que brièvement : la question ne peut être examinée ici que dans ses grands traits.

L'instruction militaire préparatoire fait partie du programme du Département militaire. Elle figure à son avant-projet d'organisation. Elle est destinée à compenser la durée relativement courte que ce projet donne à l'école de recrues.

Cette instruction préparatoire comprendrait deux degrés :

D'abord l'enseignement de la gymnastique à l'école par le régent, qui aura reçu, à cet effet, l'instruction spéciale nécessaire. On atteindra, par ce moyen, à peu près tous les jeunes Suisses appelés plus tard à devenir des miliciens et on contribuera à leur développement physique.

Mais ce moyen atteindra-t-il réellement le but poursuivi ?

C'est douteux, car tous les régents ne seront pas aptes à enseigner la gymnastique. Les jeunes s'en acquitteront fort bien ; mais, à mesure que l'âge les alourdira, ou leur fera perdre leur souplesse, ils arriveront insensiblement à ne plus pouvoir enseigner la gymnastique d'une manière profitable. Cet enseignement continuera à se donner, sans doute, mais sans produire les fruits attendus.

L'instruction préparatoire comprendrait ensuite, de 16 à 20 ans, une instruction militaire proprement dite, destinée à développer physiquement les jeunes gens et à les exercer au tir. L'enseignement serait donné dans les communes par des officiers et des sous-officiers ; il comprendrait 60 heures par année.

Atteindra-t-on par ce moyen tous les jeunes gens auxquels cet enseignement est destiné, ou, au moins, la généralité d'entre eux ? On peut en douter, et l'avant-projet ne se le dissimule pas. Aussi prévoit-il que les jeunes

gens qui, pour une cause ou pour une autre, n'auraient pas suivi, avec succès, au moins deux cours annuels devraient faire, avant le commencement de l'école de recrues, un cours spécial de quinze jours. Il prévoit même que dans les communes où cela présenterait trop de difficultés on pourrait y renoncer.

Voilà donc, dores et déjà, deux catégories de jeunes gens qui seraient astreints à un cours préparatoire de quinze jours : ceux qui, appartenant à des communes où l'instruction préparatoire se donne, n'auraient pas suivi *avec succès* deux cours annuels, et ceux appartenant à des communes où cet enseignement ne se donne pas du tout.

Quelle serait la proportion de ces jeunes gens appelés à des cours préparatoires ? Il n'est pas possible de le dire, ni même de s'en faire une idée approximative. Toute base d'appréciation manque. Mais on peut supposer qu'elle sera assez considérable.

Cet enseignement serait donné par des officiers et des sous-officiers.

Je ne veux mettre en doute ni la bonne volonté, ni le zèle, ni même la capacité de ceux qui seraient chargés de cette lourde tâche ; mais il leur manquera certainement l'expérience.

On tient pour nécessaire, chez nous, que l'enseignement militaire soit confié à un corps spécial : le corps des instructeurs. Si ces instructeurs ne sont pas chargés d'instruire directement la troupe, leur rôle consiste au moins à servir de guides, de conseillers aux autres officiers et aux sous-officiers, dans l'accomplissement de leur tâche. Comment voudrait-on qu'il pût en être autrement pour l'enseignement militaire préparatoire ?

Il existe une pédagogie pour l'enseignement militaire, comme pour tout autre enseignement. Cette pédagogie doit être apprise, et on ne l'apprend pas par le fait seul qu'on a passé, comme officier, ou sous-officier, par une ou deux écoles de recrues.

Si celui qui sera chargé de l'enseignement militaire préparatoire fait fausse route, ce sera très grave ; il donnera à ses élèves un mauvais pli ou des habitudes dont ils auront beaucoup de peine à se défaire plus tard, et qui donneront à l'instructeur de l'école de recrues beaucoup plus de peine que le dressage de jeunes gens ne sachant absolument rien.

On pourrait avancer contre l'instruction militaire préparatoire d'autres raisons encore : elle fera perdre, aux officiers, sous-officiers et élèves, un temps beaucoup plus considérable que les 60 heures annuelles qui sont prévues ; elle coûtera très cher, puisqu'on en évalue les frais à 800 000 fr. ; elle donnera aux jeunes gens l'idée fausse qu'ils sont des soldats avant le temps où ils doivent le devenir, et ils arriveront à ce moment-là peut-être déjà blasés ou lassés, etc.

Tout bien considéré, je crois qu'il serait plus avantageux de donner à l'école de recrues une durée suffisante pour former complètement un soldat

Le Département militaire propose 60 jours, dans l'idée que les recrues seraient déjà préparées ; les commandants de corps d'armée et de division ont demandé 80 jours. Entre ces deux chiffres, il y a de la marge.

Je pense qu'une instruction suivie, non pas de quinze jours, mais d'une semaine, immédiatement avant l'école de recrues, donnerait de meilleurs résultats que deux cours annuels de 60 heures, dont le dernier aurait pu avoir lieu, peut-être, deux ans auparavant. Il suffirait pour cela de porter la durée de l'école de recrues, suivant l'avant-projet du Département, à 67 jours ou même à 74 jours si une semaine n'était pas jugée suffisante.

Dans ses considérants en faveur de l'instruction préparatoire, l'exposé des motifs du Département militaire s'exprime comme suit :

« La valeur de cette instruction préparatoire ne saurait être dépréciée. Elle procède de facteurs moraux. Elle a pour but d'implanter au cœur du jeune Suisse les vertus qui feront de lui un homme, qui rendent un pays et son armée forts et invincibles. C'est là que se développeront en lui le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice, le courage et la décision, la conscience de sa solidarité avec ses compagnons de lutte ; il y apprendra la nécessité de soumettre sa volonté à la volonté générale, le culte de la vérité et de la droiture, de la fidélité, les joies de la lutte et le calme dans l'action ; mais avant tout il y gagnera un amour ardent et réfléchi pour la patrie. Il est certain que l'école, la famille ou le maître d'école doivent agir dans le même sens. Mais, à partir de l'âge de 16 ans, la grande majorité est soustraite à l'influence de l'école, et il y a bien peu de familles et de maîtres d'école qui puissent guider dans cette voie les jeunes gens de 16 à 20 ans. L'instruction préparatoire est encore un moyen propre à maintenir, à un âge difficile, la jeunesse dans le droit chemin. »

J'en suis bien fâché, mais je ne puis pas partager ces généreuses illusions. Si l'instruction militaire préparatoire réussit à apprendre au jeune homme à faire des à-droite et des à-gauche, à marcher droit, à manier un fusil, à viser et à mettre ses balles en cible, il faudra se déclarer très satisfait, mais elle ne lui apprendra rien de plus.

Et puis cela empiète sur le domaine de l'école et surtout sur celui du père de famille. Là où le père de famille et le régent n'auront rien pu pour le développement des excellents sentiments énumérés ci-dessus, que pourra y faire un officier, la plupart du temps simple lieutenant, ou un sous-officier. Il faut laisser à chacun ce qui lui appartient, et c'est au père de famille et au régent à préparer l'enfant et le jeune homme à ses futurs devoirs militaires.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées. » Il n'est pas superflu de le rappeler ici.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Le général von Hindersin. — L'expédition contre les Herreros. — Manœuvres impériales. — Un changement d'uniforme en Bavière. — Les livres.

Les mutations mensuelles datent du 20 juillet. Dans les hauts emplois on compte trois démissions : le commandant de Danzig, lieutenant-général v. Horn, le major-général v. Hennigs qui commandait la 85e brigade d'infanterie à Strassbourg, et le major-général v. Mitzlaff, commandant de la 3e brigade de cavalerie de la Garde. Le général v. Horn est sorti du régiment de grenadiers n° 2 où il était entré en 1866. Il a fait les deux guerres de 1866 et 1870-71. Comme colonel, il commandait le régiment n° 147, comme major-général la 70e brigade d'infanterie. Il reçut le commandement de Danzig en 1902. Son successeur est le major-général v. Seydlitz-Kurzbach, commandant de la 61e brigade d'infanterie à Strassbourg. Né en 1847, il entra en 1865 au régiment des fusiliers n° 37 et prit part, lui aussi, aux campagnes de 1866 et 1870-71. Comme major et lieutenant-colonel, il commandait l'école de sous-officiers à Weissenfels, comme colonel, le régiment d'infanterie n° 26. Son successeur à la tête de la brigade est le major-général Bendemann, qui appartint longtemps à l'état-major général.

Le second démissionnaire, v. Hennigs, est sorti du 2e chasseurs, il prit part à la campagne de France. Comme colonel, il commanda le régiment d'infanterie n° 83 à Kassel. Son successeur à la brigade est le colonel Frhr. v. Rheinbaben.

Enfin, le major-général v. Mitzlaff était entré en 1868 aux chasseurs n° 3, mais fut transféré dès 1869 aux uhlans n° 10 avec lesquels il fit la campagne de 1870. Il a commandé de 1897 à 1902 le 2e dragons de la Garde. Son successeur à la tête de la 3e brigade de cavalerie de la Garde est le colonel Bartsch v. Sigsfeld. La 11e brigade d'artillerie de campagne dont le commandant major-général Schuch est décédé, a passé au colonel v. Wasmer. Le colonel Röhrssen, commandant du régiment d'infanterie n° 154, a été nommé commandant de la place de Wesel en remplacement du major-général Weber, décédé.

Le colonel Dürr, inspecteur de l'infanterie de la marine, qui avait dirigé en janvier le « détachement expéditionnaire de marine » dans l'Afrique sud-occidentale, mais qui, tombé malade d'une crise du cœur, a dû rentrer au pays, a été remplacé comme inspecteur par le colonel Wyneken, commandant du régiment n° 97. Dürr a été nommé aide de camp du grand-duc de Bade.

Au total, ont été promus : 1 major-général, 4 colonels, 20 lieutenants-colonels, 20 majors, 33 capitaines, 53 lieutenants en premier et 3 en second. Ont démissionné : 1 lieutenant-général, 2 majors-généraux, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 11 majors, 10 capitaines, 25 lieutenants des deux classes.

L'artillerie a célébré la date du 18 juillet 1904 ; il y eut un siècle, ce jour-là, qu'est né le général v. Hindersin, qui fut inspecteur général de l'artillerie de 1864 à 1872, année de sa mort. V. Hindersin eut le grand mérite, en 1867, de créer une école de tir pour l'artillerie, si bien que l'on peut dire de lui qu'il inaugura l'enseignement de l'emploi du canon rayé. On comprend les souvenirs qui se rattachent dès lors à son nom, surtout si l'on pense que les succès de notre artillerie furent un des facteurs fondamentaux de nos victoires sur les Français.

On a publié quelques dates intéressant les expéditions de troupes en Afrique sud-occidentale. Depuis le 7 juin, le compte de ces expéditions s'élève à 211 officiers, 51 officiers de santé, 64 employés militaires, 4965 sous-officiers et soldats, 32 pièces de campagne, 12 caissons, 6 mitrailleuses 3320 chevaux tirés de nos provinces orientales. On a importé en outre 1310 chevaux et 420 mulets du Cap et 547 chevaux et 25 mulets de l'Argentine. On indique encore comme expédiés, d'autre part, 8 pièces de campagne, 7 mitrailleuses, 1 canon automatique.

Les pertes, au 19 juin, étaient de 428 hommes, y compris 32 officiers. Tués 129 hommes y compris 14 officiers, blessés 121 (14 officiers), morts de leurs blessures 9 hommes (3 officiers), de maladies 48 hommes (1 officier), disparus et assassinés environ 125. Ces chiffres sont tirés d'un tableau statistique du Conseil colonial.

D'après les journaux, manquent encore au corps expéditionnaire : les aumôniers. Le service de la poste comporte 40 employés sous les ordres d'un directeur stationné à Windhoek. L'envoi des chiens de guerre a eu lieu dans un transport organisé au camp de Munster. Pour un régiment on a emmené plus de 200 chiens. Ils sont destinés au port des dépêches d'un point à un autre et au service de chiens de garde.

Les manœuvres impériales du corps de la Garde et du IXe corps seront combinées avec des manœuvres de la flotte de combat. Celle-ci détachera un corps de débarquement comme en 1901.

Les revues des corps auront lieu pour la Garde, le 2 septembre, près de Berlin, pour le IXe corps et le corps de débarquement le 6 septembre près d'Altona. Les manœuvres des corps auront lieu du 13 au 15 septembre

Les nacelles des régiments de cavalerie doivent être remplacées par des pontons de cavalerie en acier. Au lieu d'une voiture du train des nacelles à 6 chevaux, chaque régiment disposera de deux voitures du train de pontons à 4 chevaux. Le nouveau modèle de voiture est de construction beaucoup plus solide, plus mobile et plus maniable que l'ancien. Le « Kavallerie

Brückengerath », comme on le nomme, rend la cavalerie plus indépendante des pionniers.

En Bavière on a l'intention de changer l'uniforme de la cavalerie lourde. Le casque en cuir sera remplacé par la czapka des lanciers. Les tuniques conserveront la couleur bleu-clair.

Dans le domaine de la littérature, je cite en première ligne la 3e livraison des « *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde* » du Grand Etat-Major. On y trouve entre autres un travail du général v. Verdy du Vernois : « Sur les situations imprévues » *(über unvorhergeshene Situationnen)*; puis un article *Erfahrungen der Engländer im Süd-Afrikanischen Kriege auf dem Gebiete der Bekleidung und Ausrüstung*, par v. Hæften ; enfin un travail : *Einige Lehren aus dem Kriege in Deutsch Süd-west Afrika*- par Schwabe. Sur la guerre russo-japonaise ont paru deux volumes d'Immanuel et de v. Kalinowski. Une nouveauté est le *Handbuch für bespannte Batterien und Bespannungs abtheilungen der Fussartillerie*, par Wilhelmi. A remarquer encore une publication de Scharr : « *die Technik im Dienst der operativen Thätigkeit einer Kavalleriedivision.* »

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Un jubilé. — Mutation : un nouveau commandant de place à Vienne. — Exercices de marches de guerre. — Le tournoi militaire d'escrime à Vienne. — Les manœuvres impériales de 1904. — Exercices de remorquage de transports militaires sur le Danube et la Weichsel et prochaine acquisition de canots automobiles pour les troupes de pionniers.

Le général de cavalerie comte Uxkull-Gyllenband, commandant du 2e corps, à Vienne, a fêté le 8 juillet, en pleine vigueur physique et intellectuelle, le jubilé cinquantenaire de son entrée en service effectif. Le jubilaire est âgé de soixante-huit ans. Il n'est pas sorti de l'état-major général, mais il a fait tout son service, avec quelques courtes interruptions, dans la cavalerie. De 1869 à 1873, étant alors major, il fut adjudant de l'Empereur, et de 1875 à 1880, commandant du 14e régiment de dragons. Attaché, de 1880 à 1882, en qualité de plénipotentiaire militaire, à l'Ambassade austro-hongroise de Saint-Pétersbourg, il fut ensuite promu brigadier de cavalerie, puis divisionnaire d'abord de cavalerie, puis d'infanterie et enfin commandant de corps. Il commanda d'abord le 6e corps, puis le 1er, enfin le 2e. C'est alors qu'il fut nommé général de cavalerie, le 1er mai 1895.

L'Empereur a adressé au jubilaire une lettre manuscrite, rédigée dans des termes extrêmement gracieux et lui a fait remettre les insignes de

l'Ordre pour le mérite militaire dans un étui précieux orné de la couronne impériale.

Le Ministre de la Guerre lui a présenté ses compliments personnels en lui remettant la décoration spéciale accordée aux militaires après cinquante ans d'activité de service.

* * *

Le lieutenant feldmaréchal chevalier von Engel, qui, depuis 1896, était commandant de la place de Vienne et avait été mis à la retraite, sur sa demande, avec le titre de Conseiller secret et le grade honorifique de général de cavalerie, a été remplacé, comme commandant de la garnison de Vienne, par le lieutenant feldmaréchal Freund von Arlhausen, jusqu'ici commandant d'une division de cavalerie à Stanislan. Né en 1845, Freund prit part, comme premier-lieutenant, à la campagne de 1866 et à la fameuse attaque de cavalerie de Custozza, fut de 1885 à 1888 adjudant de l'Empereur, puis de 1890 à 1897 commandant du 3e régiment de dragons. Lieutenant-feldmaréchal depuis 1900.

* * *

D'après une information que publie la *Reichswehr*, on constituera, après les exercices de régiment, avec des troupes puisées dans les régiments du 9e corps — Josefstadt — des bataillons à l'effectif de guerre, qui seront réunis pour former un régiment combiné fort d'environ 4000 hommes.

Ce régiment effectuera, de fin juillet au 9 août, de grandes marches où seront mises à l'épreuve les modifications projetées à l'équipement de l'infanterie, dont j'ai parlé dans ma chronique de juin. Ces modifications ont pour but d'alléger l'équipement du soldat, pour permettre une augmentation correspondante de sa dotation individuelle en munitions.

Le régiment en question sera suivi de toutes ses voitures de train, savoir de 2 chars-cantines, de 17 chars de vivres et d'un chariot d'outils, comme train de combat — sans parler des 16 chariots de munitions de compagnies, qui ne quittent pas les colonnes de troupes, — puis de 9 voitures de bagages et de 9 chars accessoires, comme train des bagages.

La longueur des colonnes du régiment en marche est 3170 pas avec les trains, de 2350 pas sans les trains. On adjoindra, en outre, au susdit régiment, un certain nombre de boulangers fournis par les détachements de boulangers de la division. Ils devront livrer 3000 rations de pain par journée de stationnement de la troupe et la moitié par jour de marche.

Un exercice de marche analogue, mais d'une durée d'un jour seulement, a été exécuté cette année, comme les précédentes, par les troupes de la garnison de Vienne.

Le 7 juillet, à sept heures du matin, deux bataillons à l'effectif de guerre, un peloton de cavalerie et une patrouille sanitaire avec une voiture d'am-

bulance quittèrent la place d'exercice de Schmelzer et y rentrèrent dans l'après-midi, en parfait état de préparation au combat, après une marche forcée de six heures sans repos. Bien que la chaleur fût très forte, il n'y eut que fort peu de malades : quelques hommes seulement atteints de malaises passagers. La troupe était en tenue de marche avec sac paqueté au complet et chaque homme portait sa munition de poche, sa ration de vivres de réserve et tous les ustensiles et outils de campagne. A cet exercice de marche prirent part le commandant de corps, les généraux non appelés ailleurs par leur service, tous les commandants de compagnie et autres cadres des deux bataillons, tous les officiers des états-majors des régiments de la garnison de Vienne ainsi que les officiers de l'état-major général attachés au commandant du 2e corps.

* * *

Du 4 au 7 juillet a eu lieu au Casino militaire de Vienne le dixième tournoi annuel d'escrime de l'armée.

Ce tournoi réunit 137 participants et il y eut en tout 293 assauts. Ceux-ci se succédèrent, pendant les quatre jours, de huit heures du matin à la tombée de la nuit, avec une interruption d'une demi-heure à midi. Le jury, chargé d'assister à tous les assauts et d'effectuer le classement des tireurs d'après leur force, avait une tâche lourde et délicate. On lui facilita la besogne en le divisant en deux groupes.

Le tournoi se termina par un grand assaut académique, qui eut lieu le 7 juillet, dans la soirée, au Casino militaire, en présence du grand-duc Léopold Salvator et d'un public élégant, où l'on remarquait beaucoup de dames, ainsi que les délégués de plusieurs Clubs d'escrime. A cet assaut prirent part les membres du jury et les participants au tournoi ayant remporté les premiers prix dans les différents groupes : officiers, amateurs, maîtres d'armes et prévôts. Le grand-duc procéda ensuite à la distribution des prix, consistant en médailles et en diplômes.

L'*Armee Zeitung*, à laquelle j'emprunte les quelques lignes qui précèdent, constate, avec raison, les immenses progrès accomplis par nos tireurs de salles militaires depuis une dizaine d'années. Tous les officiers qui assistèrent au dernier tournoi de Vienne y auront suivi avec un vif intérêt les belles passes d'armes dont le spectacle leur fut offert et fort admiré la tenue correcte et le jeu élégant et serré de la plupart des tireurs, témoignage du zèle des maîtres et des élèves et surtout de l'excellence de la méthode d'enseignement actuellement appliquée dans nos salles militaires. Il y a quelque dix ans encore, on pratiquait, dans nos salles d'armes, une école tout à fait illogique, caractérisée par l'inutile raideur de la garde. On effaçait complètement l'épaule gauche, en allongeant le bras droit le plus possible et on s'appliquait à manier le sabre uniquement avec le poignet. Ce n'est

qu'en 1894 qu'une réforme profonde fut introduite dans la méthode d'enseignement de l'escrime au sabre, grâce à l'initiative du maître italien Barbasetti, qui importa en Autriche l'école italienne. C'est à lui que l'on doit l'institution des tournois annuels et la réorganisation de l'Ecole des maîtres d'armes militaires de Vienne-Neustadt, où fut inauguré, en 1895, un nouveau programme d'enseignement basé sur la méthode italienne. Il publia en 1898 son ouvrage bien connu sur l'escrime au sabre et en 1900 un livre sur l'escrime au fleuret et à l'épée.

A voir — comme ce fut le cas au dernier tournoi de Vienne — officiers et sous-officiers défiler par douzaines sur la planche, tous beaucoup plus exercés que ne l'étaient la plupart de nos tireurs avant 1895, on a pu, cette année encore, se rendre compte des brillants résultats de la méthode d'enseignement inaugurée par le maître Barbasetti. L'escrime étant un des facteurs de l'instruction du soldat, il est superflu d'insister sur les services que rend à l'armée cette élite, chaque année grossissante, de tireurs excellents, parmi lesquels se recrutent nos maîtres d'armes militaires.

* * *

Aux prochaines manœuvres impériales dans le Sud-Ouest de la Bohême prendront part, non seulement les 8e — Prague — et 14e corps — Innsbruck — mais encore des fractions des 9e — Josefstadt — et 2e corps — Vienne — ainsi que 4 divisions de cavalerie, formées de troupes de cavalerie de landwehr et de chasseurs tyroliens montés.

Le prince Adolphe Windischgrætz a mis son château de Stukna à la disposition de la Direction des manœuvres et des états-majors à partir du 31 août au 7 septembre. L'Empereur y résidera aussi, avec sa suite, pendant toute la durée des manœuvres. D'après les dispositions prises jusqu'ici, l'Empereur arrivera à Stukna le 1er septembre. Il assistera aux manœuvres les 2, 3, 5 et 6 septembre — le dimanche 4 septembre sera jour de repos — puis à la critique finale suivie d'un grand dîner, après lequel le souverain repartira pour Vienne avec sa suite.

Aux manœuvres prendront part aussi les grands-ducs François-Ferdinand et Ferdinand-Charles, ainsi que le grand-duc Eugène, commandant du 14e corps.

* * *

Cette année pour la première fois et dorénavant chaque année on adjoindra aux troupes de pionniers, pour leurs manœuvres d'été, deux à trois officiers faisant partie du personnel technique de la Compagnie de navigation à vapeur sur le Danube. Ces officiers seront dressés, d'une part, à la conduite des remorqueurs à vapeur, afin qu'ils sachent, en cas de guerre, conduire eux-mêmes de grands transports par eau de troupes et de maté-

riel. D'autre part, comme les troupes de pionniers doivent être pourvues prochainement de canots automobiles, les dits officiers seront initiés à la construction et à la manœuvre de ces modernes embarcations de rivières. La *Heeres-Zeitung* dit que des vapeurs font, depuis un certain temps déjà, la remorque de grands transports de matériel sur la Weichsel et qu'aucun des modèles de canots automobiles proposés jusqu'ici pour les troupes de pionniers n'a encore été adopté.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Réformes : état-major central, nouvelles inspections, collège général militaire, organisation des corps d'armée, troupes non endivisionnées, réorganisation des corps de troupe. — Réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre. — L'enseignement agricole dans l'armée. — Décès du général Toral.

Cet été, nos législateurs ont dû attendre plus tard que les années précédentes pour prendre leurs vacances, le gouvernement n'ayant pas voulu décréter la clôture de la session avant que n'eussent été votées quelques lois importantes. Au nombre de celles-ci figurait l'autorisation demandée par le ministre de la guerre d'exécuter certaines réformes n'entraînant aucune altération des crédits budgétaires.

Ce projet d'autorisation avait déjà été déposé à la Chambre, ainsi que je vous le disais dans ma dernière chronique, au mois de février passé. Il semble que nos législateurs n'ont pas dû manquer de temps pour étudier les réformes présentées. Mais à juger par les déclarations de nos députés et de nos sénateurs qui ont combattu les projets du général Linarès, ils n'étaient guère encore au courant de la nature des changements projetés dans notre organisation militaire.

Dans ces conditions, la critique manquait évidemment d'autorité ; mais malheureusement, ce que chez nous l'on appelle faire de la politique, c'est parler à tort et à travers, à propos de tout et de rien, sans s'inquiéter de la valeur du temps ; faire de l'obstruction au gouvernement, quel qu'il soit, uniquement pour lui rendre la vie impossible, le démolir, sans avoir cure de l'intérêt supérieur de la nation. Tels sont, en peu de mots, les traits caractéristiques de l'action de nos hommes publics, qu'ils appartiennent à la droite ou qu'ils grossissent les rangs de la gauche ; aussi les affaires de l'Etat vont-elles à l'avenant...

Au cours de ces longs et stériles débats, le général Linarès a fait preuve d'une patience vraiment admirable, car il a dû écouter les plus grandes

absurdités et répondre un nombre infini de fois aux mêmes critiques et aux mêmes arguments, sans se lasser jamais de démontrer que les premières ne reposaient sur aucune base et que les seconds étaient dépourvus de logique.

En ce qui concerne, par exemple, la création d'un grand état-major, que de contradictions n'a-t-on pas eu à relever dans les raisonnements des adversaires de cette innovation ! Après s'en être tout d'abord déclarés partisans et avoir reconnu l'absolue nécessité de cet organe du haut commandement, ils n'ont pas tardé à ajouter qu'un grand état-major, pour arriver à rendre de réels services, devait avoir une organisation parfaitement indépendante du ministère de la guerre. Or, comme nous vivons sous un régime constitutionnel, toute décision d'un organe central quelconque, doit, pour faire état, être contresigné par un membre du pouvoir exécutif; par conséquent, l'indépendance vis-à-vis du chef du département militaire est donc simplement impossible. Si donc le grand état-major est indispensable et si, d'autre part, il ne peut constitutionnellement échapper à la subordination immédiate du ministre, il est clair que l'on peut tourner la difficulté en conférant, en fait, à la nouvelle institution, la liberté qu'elle ne possèderait pas de droit.

C'est là ce que le général Linarès a voulu faire comprendre aux grincheux de la Chambre et, dans ce but, il a dû se répéter un nombre incalculable de fois, conserver un calme imperturbable en face des plus bizarres affirmations et attendre que, la chaleur aidant, le stock de phraséologie, dont disposaient ses adversaires, fût épuisé.

Le ministre de la guerre a fini par triompher, mais on comprend aisément que les caractères les mieux trempés doivent, à la longue, s'user dans cette lutte ingrate, contre tant d'égoïsme, de passions malsaines et de sentiments qui, sous l'apparence d'un sincère intérêt patriotique, cachent le plus souvent, des intentions mesquines.

Cependant, oublions un peu ce qu'il y a de profondément triste dans cet état de chose pour ne penser qu'aux réformes que l'armée devra bientôt à l'initiative énergique et persévérante du général Linarès, réformes dans lesquelles nous croyons voir un acheminement définitif vers une organisation militaire vraiment moderne.

Je n'ai pas l'intention, pour le moment, d'entrer dans le détail, me réservant de le faire dans mes prochaines chroniques, au fur et à mesure que paraîtront les décrets et règlements qui s'y rapporteront. Aujourd'hui, je me bornerai à vous énumérer les points principaux sur lesquels vont porter les innovations les plus importantes.

Il sera créé un grand état-major auquel on donnera le nom d'*état-major central*, dans la compétence duquel seront placées toutes les questions relatives à l'organisation générale des forces militaires, à la défense du terri-

toire, aux règlements tactiques, aux plans de campagne, à la préparation à la guerre, à l'instruction supérieure de l'armée, etc., etc. Son personnel sera composé d'un lieutenant-général, d'un général de division, d'un général de brigade, de 7 colonels, 9 lieutenants-colonels, 11 commandants et 20 capitaines, appartenant aux différentes armes et corps, avec prédominance toutefois des officiers du corps de l'état-major : de 2 commissaires et de 2 premiers officiers du corps d'administration ; de 2 officiers et d'un subalterne du corps de santé ; d'un officier supérieur du service vétérinaire et de 2 interprètes.

La Junte Consultative de la guerre est supprimée, les affaires qui lui étaient déférées seront réparties entre les bureaux du ministre de la guerre, l'état-major central et le Conseil supérieur de la guerre (Haute Chambre de Justice militaire). Dans ce dernier Conseil, on supprime le fonctionnaire juriste chargé du ministère public : désormais, il n'y aura, pour soutenir l'accusation devant le plus haut tribunal, qu'un officier de troupes, comme c'est le cas dans les conseils de guerre et dans l'instruction des affaires délictueuses.

Il est aussi créé une inspection des établissements de l'industrie militaire et une direction générale des haras et des établissements de la remonte ; l'une et l'autre auront à leur tête un lieutenant-général. Cette dernière création a pour but essentiel de nous émanciper de l'étranger pour l'achat des attelages de l'artillerie : à l'avenir, cette arme aura principalement à s'occuper des haras des chevaux de trait et la cavalerie fournira à toute l'armée des chevaux de selle.

On obtiendra l'unité de recrutement des officiers en faisant passer, au Collège général, tous les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire, après quoi ils iront compléter leurs études dans les différentes Ecoles d'application, transformation des Académies militaires actuelles.

Vous savez déjà que la division militaire de notre territoire comporte huit régions ou districts, chacun sous le commandement d'un lieutenant-général, portant titre de *capitaine-général* du district. L'unité supérieure organisée en temps ordinaire est la *division*. Avec la nouvelle organisation, nous aurons 7 corps d'armée, correspondant chacun à un district et portant le même numéro que celui-ci. La capitanie générale de Galicie subsiste et demeurera attachée au VII[e] corps (Valladolid). Chaque corps d'armée sera composé, en principe général, de deux divisions, d'un régiment mixte du génie, d'une section d'ouvriers de l'artillerie et d'un parc de campagne. La division comprendra 2 brigades d'infanterie de 2 régiments, 1 régiment de cavalerie, 1 régiment d'artillerie et les services nécessaires de l'intendance et de santé. Outre les troupes endivisionnées, il sera constitué 3 brigades de chasseurs à pied de 6 bataillons chacune, lesquelles seront affectées aux corps d'armée n° I (Madrid), II (Séville) et IV (Barcelone), le gros de ces

brigades devant se trouver à Madrid, au camp de Gibraltar et à Barcelone. A chacune des brigades de chasseurs seront attachées 1 section de télégraphistes, 1 section d'intendance et 1 section de santé.

Pour des raisons de garnison, le premier corps d'armée aura 1 brigade d'infanterie en plus de ses divisions, laquelle sera détachée à Badajoz.

Les troupes non endivisionnées de cavalerie comporteront 1 division de 2 brigades, qui fera partie du Ier corps d'armée et 3 brigades, qui appartiendront respectivement aux corps nos II, IV et VI (Burgos). Les garnisons préposées à la garde des îles Baléares et des Canaries seront absolument régionales, excepté la garnison de la place de Mahon, qui comptera 1 régiment de l'infanterie péninsulaire. Il va sans dire que, dès que l'organisation des forces militaires de ces îles sera terminée, les unités qui y ont été envoyées, au commencement de la guerre russo-japonaise, rentreront dans péninsule.

La garnison de Melilla se composera d'un régiment de 3 bataillons et du bataillon de discipline et celle de Ceuta sera également d'un régiment de 3 bataillons et d'un bataillon de chasseurs, qui s'y trouve déjà.

Afin de réaliser cette nouvelle organisation, 2 bataillons de montagne serviront de base à la formation de 2 nouveaux régiments d'infanterie, qui prendront les numéros 57 et 58, comme continuation de nos 56 régiments d'infanterie continentale ; les noms de ces deux nouveaux régiments seront Vergara et Alcantara. Les trois autres bataillons de montagne perdront cette dénomination et, avec les 15 bataillons de chasseurs à pied, serviront à former les 3 brigades indépendantes susmentionnées.

En résumé, notre infanterie continentale comprendra 58 régiments de ligne et 18 bataillons de chasseurs (dont 1 à Ceuta); à ces forces, il faudra ajouter les troupes à pied suivantes : 1 régiment de Ceuta, 1 régiment de Melilla, 1 bataillon de discipline, 2 régiments de Minorque, dont l'un régional et l'autre recruté dans la péninsule, 2 régiments de Majorque et 1 bataillon régional d'Ibiza.

L'infanterie régionale des îles Canaries n'a pas encore son organisation et ses effectifs définitivement fixés.

Chaque régiment aura 3 bataillons ; les troisièmes bataillons n'auront, en temps de paix, que les cadres et leurs hommes seront ceux qui sont en congé provisoire ou illimité, soit ceux de la réserve active, c'est-à-dire les hommes qui figurent actuellement aux premiers bataillons des régiments de réserve ; ces régiments sont remplacés par des dépôts chargés du contrôle des hommes de la deuxième réserve. Les troisièmes bataillons des régiments d'Afrique auront, en tout temps, la même composition que les deux autres bataillons dont l'effectif constant sera de 800 hommes de troupe.

Dans la cavalerie, on maintiendra les unités actuelles, savoir l'escadron de l'escorte royale et 28 régiments actifs (8 de lanciers, 4 de dragons, 14 de

chasseurs et 2 de hussards) ; mais les 14 régiments de réserve seront supprimés et l'on créera, à l'instar de ce qui se fera pour l'infanterie, un dépôt par régiment, où seront versés les hommes de la réserve active et 7 dépôts pour les hommes de la seconde réserve. Des escadrons indépendants seront organisés aux Baléares et aux Canaries et l'on augmentera les sections des établissements de la remonte.

L'artillerie de campagne ne subira d'autre changement que l'augmentation de 2 batteries dans chacun des 12 régiments montés et d'une batterie dans le régiment léger (artillerie à cheval) ; les effectifs des chevaux seront également augmentés dans les régiments de montagne et dans celui de siège ou de position. Quant aux bataillons d'artillerie de forteresse, on les supprime et leurs compagnies serviront à organiser, dans chaque place, le nombre de batteries nécessaire. Il y aura 7 parcs régionaux, 13 parcs de place et 13 dépôts d'armement.

Dans les troupes de génie, les 4 régiments de sapeurs et le régiment de télégraphes que nous avons actuellement seront transformés en 7 régiments mixtes de sapeurs et de télégraphistes ; par contre, le régiment de pontonniers, le bataillon des chemins de fer, la compagnie d'aérostation et la brigade topographique conserveront leur organisation actuelle.

Les inspections générales du corps de santé seront réduites à 7, nombre correspondant à celui des corps d'armée.

Enfin le corps de l'aumônerie militaire est aussi réorganisé ; les différentes catégories ne seront plus assimilées aux grades des officiers.

Telles sont, dans leurs grands traits, les réformes que le général Linarès a l'intention de décréter, fort de l'autorisation que lui ont accordée les Chambres. Ces réformes méritent d'être louées sans réserve, car elles serviront à améliorer grandement nos institutions militaires et, dès que l'on aura pu constater les excellents résultats de leur application, maints préjugés disparaîtront ; la lutte contre le vieil esprit et la routine en sera d'autant plus facile, pour le plus grand bien de l'armée et de la nation. Mais pour arriver au résultat tant convoité par les bons patriotes, il faudrait nous résoudre à adopter le service obligatoire, sans exonération à prix d'argent. Tant qu'existera ce privilège immoral de se libérer, pour quelques milliers de francs, du principal devoir qui incombe à tout citoyen, l'armée ne sera pas ce qu'elle doit être dans nos temps de démocratie. Le général Linarès ne sait que trop que la base de notre régénération militaire repose sur une loi de recrutement plus équitable et rationnelle que la loi en vigueur. Afin d'obtenir l'acquiescement de nos législateurs, il a introduit, dans son projet de service obligatoire, maintes concessions, espérant arriver mieux à chef et nous acheminer sans brusquerie au système de la nation armée. Hélas ! malgré tant de ménagements, le projet continue à dormir dans les cartons du Sénat. Personne ne songe à en réclamer la discussion

immédiate. Ce fait est d'autant plus regrettable que les adversaires de son examen sont des hommes qui, par leur âge et leur position sociale, devraient avoir à cœur de donner à leurs concitoyens l'exemple des plus hautes vertus civiques.

* * *

Le général Linarès mérite d'être loué, non seulement pour ce qu'il a l'intention de faire, mais surtout pour ce qu'il a déjà fait. Sans contredit, un des points les plus brillants de son œuvre réformatrice sera la nouvelle organisation de notre Ecole supérieure de guerre, cette organisation conforme aux vœux exprimés par la Junte nommée par décret du 21 février 1903 aux fins d'étudier les réformes à introduire dans nos établissements d'instruction militaire.

Je vous ai dit, en son temps, tout le bien que je pensais de cette Junte, composée d'officiers d'élite et présidée par un de nos généraux les plus en vue et les plus distingués, tant par sa haute culture, l'étendue de ses connaissances que par son patriotisme éclairé. Point n'est besoin de vous renseigner sur les mérites du général Suarez-Inclan, président de la Junte en question, et dont le nom a figuré très souvent dans mes chroniques. Je me bornerai à vous dire que le travail relatif à notre Ecole de guerre est admirablement conçu, répondant en tous points aux nécessités actuelles, et il fait honneur au général Suarez-Inclan et à ses collaborateurs. Aussi le ministre s'est-il empressé de le sanctionner, par décret du 31 mai dernier, ce qui ne sera pas la moindre des gloires de l'auteur du projet.

L'Ecole supérieure de guerre aura pour objet de répandre, dans l'armée, les connaissances militaires supérieures, de constituer la réserve du corps d'état-major avec des officiers d'aptitudes reconnues, qui continueront à appartenir, leur arme d'origine, et enfin de servir au recrutement du corps d'état-major. Cette Ecole continuera à avoir son siège à Madrid. Pourront y être admis les capitaines et les premiers-lieutenants de toutes armes qui auront plus de deux ans de service comme officier dans un corps de troupe et n'auront pas de note défavorable. Les demandes d'admission des candidats devront être adressées au commandant du district militaire intéressé et seront accompagnées d'une copie des états de service desdits candidats et des notes de leur chef de corps sur leurs circonstances personnelles. Les candidats devront passer un examen écrit au chef-lieu du district, devant une commission composée d'officiers supérieurs et nommée par le commandant de la région ; cet examen portera sur les matières suivantes : littérature espagnole, français, géographie, histoire, droit public et administratif, tactique pure et appliquée et description d'un terrain d'après la carte. Le ministère de la guerre choisira et enverra sous pli cacheté les sujets d'examens, qui seront préparés par l'Ecole de guerre. Les travaux seront exa-

minés à Madrid, par une commission spéciale, qui sera également chargée de dresser la liste des candidats admis à l'Ecole. Ceux-ci y entreront le 1er septembre, date de la reprise des cours.

Le programme des leçons est réparti en trois années. 1re année : géographie militaire, économie politique, administration militaire, droit international, hygiène, services sanitaires en campagne, topographie, électricité, français, dessin topographique, photographie, escrime, équitation. 2e année : art militaire (mathématiques et géodésie, industrie militaire, technique des moyens de communications, l'un de ces groupes au choix), tactique supérieure, législation militaire, anglais, allemand (arabe ou portugais au choix), dessin artistique, équitation. 3e année : art militaire, artillerie, fortification, service d'état-major, langues étrangères, dessin panoramique et aquarelle, escrime, équitation.

Après ces trois années d'études, les élèves passeront encore deux ans comme stagiaires dans les corps de troupes, les états-majors, l'Ecole centrale de tir, etc.

Les officiers qui auront terminé, avec succès, cette instruction supérieure rentreront dans leur arme d'origine, portant, comme signe distinctif, une étoile d'or au col de leur uniforme ; ils bénéficieront d'un supplément de solde égal au 20 °/₀ du traitement de capitaine, jusqu'à ce qu'ils soient promus majors, s'ils ont quitté l'Ecole comme lieutenants et jusqu'à ce qu'ils soient promus lieutenants-colonels, s'ils sont capitaines. Ces officiers brevetés jouiront en outre d'autres avantages : ils auront un droit de préférence pour les fonctions d'officiers d'ordonnance des généraux, pour les missions à l'étranger, les commissions techniques, etc., etc. ; c'est aussi parmi eux que se recrutera le personnel du corps d'état-major et, dans ce but, ils pourront être appelés à faire accidentellement le service de ce corps, portant alors, sur leur uniforme, une écharpe de soie bleue ; enfin, lorsqu'ils figurent par ancienneté dans le premier tiers des cadres de leur arme, ils auront la préférence pour l'avancement.

Lorsque le manque de personnel rendra nécessaire le recrutement d'officiers du corps d'état-major, on aura recours aux anciens élèves de l'Ecole supérieure de guerre dont les aptitudes ne laisseront, à tous les points de vue, rien à désirer et qui n'auront pas encore été promus majors. Ils prendront rang, dans les cadres du corps, avec le grade de capitaine et ne perdront pas la majoration de solde tant qu'ils ne recevront pas d'avancement. Cette réforme sera appliquée dès le 1er septembre de l'année prochaine. L'*Officiel* a déjà publié, en date du 17 juin passé, l'avis du concours de 1905 aux termes duquel pourront être admis à l'Ecole de guerre 50 élèves, dont le 55 °/₀ appartiendra à l'infanterie, le 20 °/₀ à la cavalerie, le 15 °/₀ à l'artillerie et le 10 °/₀ au génie. La nouvelle organisation donnée à notre Ecole supérieure militaire doit être considérée comme un grand progrès. Elle nous

garantit tout d'abord un haut enseignement complet, vraiment pratique, autorisant l'espoir qu'il exercera une influence bienfaisante sur toute notre pédagogie militaire et formera des officiers réellement capables. Au surplus, les prescriptions concernant l'avancement au choix des colonels brevetés qui rempliront certaines conditions prépareront l'armée à accepter le principe salutaire de la sélection. Enfin l'Ecole de guerre nous permettra d'avoir, quelque jour, une pépinière de bons généraux.

Il est une autre très heureuse disposition de notre ministre de la guerre dont je tiens à ne pas omettre la mention. Frappé des excellents résultats obtenus par certains chefs de corps qui avaient décidé de faire donner à leurs hommes des conférences agricoles, selon l'usage établi dans quelques armées étrangères, le général Linarès, d'accord avec son collègue de l'Agriculture, a ordonné que, pendant les mois favorables, il serait donné aux soldats de toutes les garnisons, par les ingénieurs agronomes, une instruction aussi complète que possible.

Il a rappelé en outre les dispositions contenues dans le règlement, pour le service intérieur des corps, visant l'instruction primaire que doivent recevoir les soldats illettrés. Votre chroniqueur est particulièrement heureux de ces deux dernières mesures, concernant le bien-être intellectuel des hommes qui accomplissent leur service militaire, parce qu'il s'efforce par tous les modestes moyens mis à sa portée, de défendre dans son pays, les nobles principes qui, sous l'action de la démocratie moderne, sont en train de transformer la conception du soldat et le rôle de l'officier, cela pour le plus grand bien de la société contemporaine.

* * *

Le général Toral, qui signa la capitulation de Santiago de Cuba, vient de décéder dans l'asile où il avait été interné, après avoir donné des preuves de dérangement cérébral. Paix à ses cendres !

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Controverses sur les méthodes d'instruction de la milice. — Question de solde. — Garnisons d'Alaska. — Le recrutement. — A propos de récentes promotions. — L'école des trompettes et estafettes.

Tous les ans, les manœuvres combinées de l'armée régulière et de la garde nationale semblent jouir de plus de faveur auprès de l'administration militaire des divers Etats. C'est ainsi que pour celles de 1904, qui auront lieu dans le Sud, à Manassas (Virginie), certaines républiques du Nord s'ab-

sitent pas à fournir des contingents, malgré la distance. Le Massachusetts, par exemple, a décidé de s'y faire représenter par de forts détachements des 5e, 8e et 9e d'infanterie et une batterie de campagne.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il règne une unanimité parfaite, dans les hautes sphères militaires, sur l'utilité de ces exercices mixtes. Tout d'abord, l'idée de faire manœuvrer sur une grande échelle les réguliers et les miliciens réunis dans des camps *fédéraux* n'avait rencontré que des adhérents. Après deux années d'expériences, on voit s'élever des doutes, des critiques même; et il est possible de se demander si l'on est dans la vraie voie en ce qui concerne le perfectionnement de l'instruction de nos gardes nationaux.

Quelques autorités en matière de milices font observer que l'époque choisie pour les manœuvres, et qui est imposée sans doute par les conditions climatériques aussi bien que par l'état des cultures, les mois de septembre et d'octobre, cette époque, dis-je, ne s'accorde pas avec les intérêts privés des soldats citoyens, surtout dans les grandes places de commerce. Là, en effet, c'est pendant la morte saison que les patrons sont le plus disposés à se priver du concours de leurs employés miliciens. Soit dit en passant, si l'on entre dans cet ordre d'idées, il n'est pas aisé de voir où l'on s'arrêtera : la morte saison varie de durée et de date suivant les occupations que l'on envisage; l'opinion publique s'accommoderait mal d'une loi favorisant une catégorie de commerçants — constituât-elle la majorité — aux dépens des autres.

Mais ce n'est là qu'un point de vué secondaire. Plus sérieuses sont les attaques dirigées contre le fond même de l'institution. Les manœuvres combinées, disent les critiques, sont une source de dépenses considérables : la question est de savoir si les résultats obtenus justifient ces dépenses. Or, il est clair que les miliciens arrivent au camp *fédéral* sans aucune préparation physique, et, quoi qu'on fasse, avec une fort médiocre préparation technique pour les exercices auxquels on les soumet côte à côte avec les réguliers. Les directeurs de manœuvres sont donc obligés, soit de s'en tenir à des opérations sans ampleur, soit de faire jouer à la garde nationale un rôle tout à fait effacé. Seuls, les officiers miliciens pourraient avec profit *suivre* les évolutions des réguliers. Dans ces conditions, ne serait-il pas préférable de laisser uniquement ces cadres participer aux manœuvres d'automne de l'armée et se borner à *mettre en contact* les réguliers et les miliciens, par petites fractions (régiment d'infanterie, escadron, batterie) dans les camps respectifs des différents Etats, sans dépense supplémentaire pour ces derniers?

Le « contact » des deux catégories de troupes, limité à la vie au camp et aux applications les plus élémentaires du service en campagne, a toujours eu beaucoup de partisans parmi les officiers bien au courant des be-

soins de la garde nationale ; et il est de fait que l'on n'a jamais eu qu'à s'en louer. Certains critiques vont plus loin et abordent un terrain dangereux en rappelant que les milices américaines sont avant tout les *troupes de police* des divers Etats, et en affirmant que l'on fait fausse route si l'on essaye de les transformer en forces nationales. Mais c'est là revenir au point où nous en étions en 1898, lors de la guerre contre l'Espagne ; et l'histoire montre qu'en cas d'hostilités, les *state troops* sont toujours plus ou moins directement versés au service fédéral ; par conséquent il est logique de leur donner dès le temps de paix le maximum d'instruction possible.

Malheureusement une armée de milice, à moins d'adopter l'organisation dont le type le plus parfait actuellement est celui de la Suisse, ne peut espérer acquérir un bien haut degré d'efficacité !

* * *

En attendant, on doit le reconnaître, les Etats montrent des dispositions à faciliter la tâche du gouvernement central. Une des questions qui les préoccupent le plus en ce moment est celle des compensations pécuniaires à accorder aux miliciens pendant les périodes d'exercices.

On pense en général que l'appât d'une rémunération convenable faciliterait le recrutement du contingent des manœuvres d'automne. Le milicien, en effet, lorsqu'il est au service de son Etat, reçoit une solde élevée — ordinairement dix francs par jour —. Il lui semble un peu dur de tomber sous le régime de 43 sous du gouvernement, durant les exercices combinés. Quelque étrange que cela paraisse, c'est là un facteur qui, avec notre organisation sociale, acquiert une réelle importance ; — d'ailleurs les petits détails ne jouent-ils pas partout un rôle considérable dans la vie de ces soldats d'un jour ?

Plusieurs Etats ont décidé, faute de mieux, d'allouer au contingent des manœuvres huit jours de *State pay* — absolument comme si les exercices avaient lieu au camp local — et venant s'ajouter aux quinze jours de solde fédérale.

L'Ohio, en matière de solde, vient d'opérer une innovation caractéristique, qui est peut-être aussi un précédent dangereux. Il a en effet décidé de payer les gardes nationaux vingt-cinq sous par séance d'exercice au quartier. Cette mesure a pour but de diminuer le nombre des abstentions ; elle ne donne pas une haute idée du zèle des miliciens locaux.

* * *

L'importance croissante de la colonisation d'Alaska a nécessité une augmentation de la garnison ; celle-ci vient d'être portée à un régiment d'infanterie. C'est le 3e de ligne qui a été désigné pour aller faire la police parmi les chercheurs d'or.

Jusqu'ici on n'avait entretenu dans l'ancienne Amérique russe que quelques compagnies détachées, dont les hommes étaient disséminés en divers postes, au grand détriment de la discipline, ainsi qu'on peut en juger par ce qui se passait, par exemple, à Ft Egbert, sur les rives du Yukon. Afin d'enrayer les désertions causées par la « fièvre de l'or », l'autorité militaire devait autoriser les hommes à s'occuper. C'est ainsi que les soldats du fort pouvaient aider au déchargement des bateaux, à raison de cinq francs *par heure*. Toutefois, une partie de leurs gains était versée à une sorte de caisse d'épargne régimentaire. On vit de simples soldats se faire jusqu'à 5500 francs par an en sus de leur solde. Un sergent ouvrit une boutique de barbier, aux tarifs locaux : c'est-à-dire qu'une barbe ordinaire, pour les civils, coûtait 2 fr. 50, une coupe de cheveux ou une barbe « extra rude », un dollar. Ce sergent-figaro arrivait de cette façon à gagner de 60 à 100 francs *par jour*. Dans ces conditions, non seulement les troupiers n'avaient pas envie de déserter, mais il était devenu presque impossible de les amener à faire la manœuvre...

* * *

Si la désertion est chez nous un cauchemar qui hante sans relâche l'administration centrale, le recrutement n'en est pas moins une question des plus compliquées, surtout dans les années où le travail est abondant dans les professions civiles. Les candidats sont nombreux dans les grands centres ; mais la qualité n'y va pas de front avec la quantité ! Ainsi qu'en Angleterre ce sont les campagnes qui fournissent les éléments vraiment désirables, quoique beaucoup moins aisés à attirer dans les rangs. Plusieurs moyens ont été mis en avant pour remédier à cet état de choses. Le plus récent, proposé par le major J. C. Gresham, du 15e de cavalerie, consisterait à rendre les régiments régionaux et à y développer l'esprit de corps en leur donnant le nom de la ville ou de la région auxquelles ils seraient affectés. Toujours comme dans le Royaume-Uni, on ferait promener les diverses unités dans leurs circonspections respectives, afin de donner à la population rurale un aperçu des côtés les plus agréables du métier. Ce procédé a donné d'excellents résultats, paraît-il, l'année dernière en Angleterre, dans les régiments d'Essex, de Bedforshire et aux Royal Munster Fusiliers. Il y a beaucoup de chances pour qu'il en soit de même ici.

* * *

A plusieurs reprises j'ai eu à revenir dans ces colonnes sur la manière étrange dont se font, dans notre armée, les promotions de généraux. J'ai déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* de la carrière météorique d'un médecin militaire, M. Wood, qui, ayant eu la chance de commander, pendant la guerre de 1898, les *Rough Riders*, dont Roosevelt était le lieutenant-colonel, s'est vu nommer, pour ainsi dire en un clin d'œil, général de brigade et gouverneur de Cuba. En cette dernière qualité, M. Wood n'a guère justifié

l'honneur dont il avait été l'objet ; on a même porté contre lui de graves accusations, qu'il a eu le tort de ne pas faire soumettre à un conseil d'enquête, — le seul procédé qui lui fût offert pour se disculper devant l'opinion publique.

Aujourd'hui, le président Roosevelt l'a fait agréer par le Sénat pour remplir une des deux vacances de général de division faites par la retraite des généraux Miles et Davis. Ceci comble la mesure et soulève dans l'armée une légitime irritation. M. Wood, en effet, n'a que deux ans et demi de grade de brigadier, et six années ne sont pas écoulées depuis qu'il était médecin régimentaire !

Il faut le dire, le Sénat lui-même, tout habitué qu'il est à de pareils tours de passe-passe, a hésité un instant devant cette énormité. Ce qu'il y a de plus lamentable dans l'affaire, c'est que d'après l'ordre naturel des choses, M. Wood, en 1909, deviendra le plus ancien major-général et sera tout désigné pour le rang de lieutenant-général, et qu'on se trouvera ainsi avoir un chirurgien militaire à la tête de l'armée — spectacle peu fait, on le comprendra, pour plaire aux officiers de carrière vieillis sous le harnais.

Mais le vent est décidément aux tours de faveur, car voici que le président a nommé général de brigade le capitaine L. Mills, du 1er de cavalerie, qui était directeur de l'école de West-Point avec le rang provisoire de colonel. M. Mills est un soldat qui a fait ses preuves et dont les hautes capacités sont reconnues par tous ; toutefois il est impossible de nier que, dans son arme, il passe sur le dos de 28 capitaines, 51 majors, 17 lieutenants-colonels et 15 colonels, et que, sur l'ensemble du corps d'officiers, il saute par-dessus 687 de ses camarades de différents grades. Il est indéniable également que malgré ses qualités tout à fait remarquables, ce capitaine n'aurait point obtenu un tel avancement sans l'amitié du président Roosevelt.

L'étonnement de l'armée, devant ces promotions étranges, a été d'autant plus grand qu'elles ont coïncidé avec une pompeuse déclaration du président affirmant que désormais « on ne permettra à aucune pression politique, sociale ou *personnelle* d'exercer la moindre influence sur les questions d'avancement ou d'affectation. »

De tous côtés on voit s'élever des protestations contre le principe qui permet de choisir les généraux parmi les officiers d'un grade quelconque. Les réformateurs les plus modestes demandent que ce choix ne puisse se faire que parmi les colonels ayant au moins trente ans de service.

Pour dire vrai, notre système d'avancement, dans son ensemble, devrait être remanié. C'est l'impossibilité où se trouve l'administration de récompenser par un *avancement au choix régulier* les officiers jusqu'aux colonels inclusivement, qui est la cause de ces promotions de subalternes au grade de général, dont on se plaint tant aujourd'hui.

* * *

L'école de trompettes, estafettes et ordonnances, établie récemment à Ft Riley (Kansas) a pleinement répondu à ce qu'on attendait d'elle. Elle se compose actuellement de 24 élèves, divisés en deux classes et qui non seulement reçoivent l'instruction musicale, mais en outre sont exercés à remplir proprement leurs fonctions de porteurs d'ordres écrits ou verbaux.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation de l'artillerie. — Disparition de deux généraux. — Les prochaines grandes manœuvres. — Bibliographie.

Il y a deux mois (page 460), je disais, parlant du nouveau chef de cabinet du ministre de la guerre : « Je ne goûte qu'à moitié le dessein qu'il poursuit « de supprimer, en temps de paix, l'artillerie de corps, pour ne plus laisser « subsister que les régiments divisionnaires, sauf à modifier cette organisa« tion au moment de la mobilisation. » Je ne sais pas si c'est très français de « poursuivre un dessein » et si ce l'est davantage de l' « atteindre ». Toujours est-il que le colonel Valabrègue en est venu à ses fins. Nous n'avons plus d'artillerie de corps constituée. Chaque corps d'armée possède deux divisions d'infanterie de chacune desquelles un régiment d'artillerie fait partie intégrante. Libre au commandant du corps d'armée de prélever là-dessus le nombre de batteries dont il pense avoir besoin un jour donné. Il est maître d'employer à sa guise les troupes placées sous ses ordres. Et, par conséquent, il peut reconstituer quand bon lui semblera cette artillerie de corps qui vient d'être supprimée, ou qui a l'air de l'avoir été, puisqu'elle existe encore virtuellement !...

Après tout, cette solution qui me choque est peut-être la bonne. Elle a seulement le tort de différer de celle que j'ai préconisée naguère, et qui consistait à faire quatre demi-régiments, dont chacun à six batteries. Qui sait si, tout en différant de ce système, celui qui vient d'être adopté ne s'en rapproche pas ?...

J'ai été habitué à considérer l'artillerie de corps comme un organe essentiel du commandement. J'ai encore dans l'oreille, en quelque sorte, ce mot du général commandant la garde prussienne, lorsqu'il apprenait que les affaires se gâtaient : « Allons, vite ! Mes bottes, et mon artillerie de corps ! » Le Prince de Hohenlohe, qui rapporte ce souvenir, en ajoute un autre, non moins caractéristique. Il paraît que les officiers allemands trouvaient le temps très long, pendant le siège de Paris, et que, pour tromper leur impatience, ils jouaient d'interminables parties de whist. Or, ils appelaient les

atouts leurs batteries de corps. Si, après cela, on renonce à celles-ci, il faut, n'est-il pas vrai ? qu'on ait d'excellentes raisons à invoquer.

Une de celles qu'on donne, c'est que l'artillerie de corps n'est pas suffisamment exercée, les corps d'armée ne participant aux grandes manœuvres que tous les quatre ans.

Et ceci, certes, est exact. Mais qu'en conclure, sinon que l'instruction du corps d'armée laisse à désirer, ce qui est regrettable pour son artillerie, j'en conviens, mais ce qui l'est bien plus encore, convenez-en, pour ses autres organes, à commencer par son état-major ? Mieux vaudrait supprimer la cause du mal que supprimer le malade.

A quoi bon insister ? A me faire traiter de routinier, peut-être. Les principes passent. Faisons comme eux : passons.

* * *

Les généraux passent, eux aussi. Voici le général Langlois qui disparaît du cadre de l'activité. Mais il n'est pas de ceux qui s'endorment dans l'inaction : il a une bonne plume, dont il n'est pas douteux qu'il soit disposé à se servir.

Ce sera tout plaisir pour ses lecteurs. Il écrit avec facilité sur des sujets intéressants. Son *Artillerie en liaison avec les autres armes* est un excellent livre. N'eût-il d'autre mérite que d'avoir suscité la création de notre merveilleux canon de 75 qu'il aurait droit à notre profonde reconnaissance. Qu'importe après cela si le chapitre des boucliers renferme une faute de raisonnement ou de calcul dans l'évaluation de la vulnérabilité, ainsi que le prétend un mathématicien de mes amis ? Le général Langlois a été un professeur d'artillerie de premier ordre et il a fait faire à son arme des progrès remarquables.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ce qu'il a tenté ? En particulier, ses tirs en pleins champs sont-ils à l'abri de toute critique ? J'ai vu nombre d'officiers qui, ayant pris part à ces écoles à feu de circonstance, regrettaient vivement leurs polygones habituels, quand ces polygones, du moins, n'étaient pas de simples couloirs, mais quand c'étaient de vastes terrains, comme ceux du camp de Châlons ou du camp de Mailly, où on peut tirer dans plusieurs directions et où on a l'immense avantage d'être chez soi. On n'y est pas gêné par la pensée qu'on gêne autrui. Lorsqu'on envoie des obus dans des propriétés, il faut prendre des précautions pour ne pas incommoder le propriétaire : il en faut bien davantage encore pour ne pas égarer ses projectiles chez le voisin. Ce sont là des considérations que le champ de bataille pour de vrai ne connaît pas, et que ne connaît pas davantage l'étendue désertique des steppes. C'est de la Russie que nous vient la pratique des tirs en pleins champs. Et on sait que, dans ce vaste pays, d'une

part, les espaces incultes abondent, et, d'autre part, on ne se met guère en peine des doléances des moujiks.

Quoi qu'il en soit de l'application — nous allons voir l'artillerie du 19e corps à l'œuvre, ces jours-ci, tout près de Paris, — l'idée était louable de secouer la routine de nos artilleurs et de les faire sortir de ces champs de tir qu'ils connaissent dans les coins, comme on dit, et dans les recoins, sur le bout du doigt. Encore une fois, le général Langlois a bien mérité de son arme.

Son camarade de Négrier quitte aussi l'activité. A la veille de passer dans le cadre de réserve, il a cru habile de faire un coup d'éclat, en demandant à être relevé de ses fonctions d'inspecteur d'armée, sous prétexte que l'armée est désorganisée. Comme le lui a dit M. Charles Malo, il a mis bien du temps pour s'en apercevoir, car elle n'est pas plus désorganisée aujourd'hui que hier, et hier elle ne l'était pas plus qu'avant-hier. Il semble que en livrant au public, par l'intermédiaire d'un journal nationaliste, sa retentissante protestation, le triste héros du Tonkin ait cédé à un mouvement de dépit. Il aurait voulu être considéré comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, paraît-il, et, à ce titre, il espérait être maintenu sans limite d'âge.

A la vérité, il y a quelque chose d'exorbitant, je l'ai dit, à attribuer des prérogatives exceptionnelles à un général qui, placé à la tête d'un corps expéditionnaire, s'est promené avec ce corps dans les plaines du Céleste Empire. Ni le général Saussier, ni le général Duchêne, et encore moins, le général Voyron ne semblent avoir acquis des droits incontestables à une faveur qui devrait être réservée à des cas tout à fait spéciaux. Du moins, pouvaient-ils invoquer des prétextes valables et il ne fallait pas torturer les textes outre mesure pour leur attribuer l'honneur d'avoir commandé en chef devant l'ennemi.

Le général de Négrier a commandé la destruction de la porte de Chine. Il a commandé la retraite à l'affaire de Bang-Bo.

Il n'y a pas à contester qu'il était populaire dans le corps expéditionnaire et même, d'une façon générale, dans l'armée. Mais il n'y a pas à contester qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour le devenir. Il a toujours aimé à avoir l'air de s'intéresser au soldat. Il entre à l'hôpital, s'approche du lit d'un malade et demande à celui-ci : « Es-tu bien soigné ? » — « Oui, mon général. » — « Tu ne manques de rien ? » — « Oh ! pour ça, mon général, je ne mange pas à ma suffisance. » — « Vous entendez, docteur. Vous aurez trente jours d'arrêts pour négligence dans votre service. Je n'admets pas qu'on prive mes hommes, mes bons petits troupiers. » Et, en sortant de la salle, le général dit au médecin-chef qu'il vient de punir : « Il va de soi que vous ne ferez pas vos arrêts. Je sais avec quel zèle vous vous occupez de votre hôpital, et je vous proposerai pour l'avancement. Ce que je viens de faire, c'est uniquement pour manifester la sollicitude du commandement pour les be-

soins du soldat. » Il est vrai que, en même temps, le procédé égoïste livre à la suspicion générale le savoir et la conscience du service de santé.

L'an dernier, sur le pont de Bourganeuf, c'était le service administratif qui « écopait. » L'intendant général était « attrapé » par le directeur des manœuvres qui estomaquait la galerie devant qui (et pour qui) la farce était jouée. Les militaires, eux, savaient à quoi s'en tenir et n'attachaient pas d'importance à cette véhémente sortie. Ils se contentaient de murmurer la première partie de l'exclamation de Pie VII à Fontainebleau

Comédie aussi, cette haine qu'affecte contre la presse le général de Négrier qui est assoiffé de réclame et qui... fait partie de la presse. Il a beau dédaigner les journalistes, il s'est fait journaliste, espérant que le bon public accueillerait plus volontiers que ses pairs les idées qu'il a faites siennes, bien que les comprenant médiocrement et les appliquant mal. Il a écarté les reporters de son quartier général, l'an passé ; mais ç'a été pour aller causer avec eux sur le terrain, et c'est ainsi qu'il a pris comme confident le rédacteur militaire de l'*Eclair*, qui est encore un journal nationaliste, soit dit en passant.

Le défenseur du général de Négrier, — car il en a, — déclare qu'il est crâne au feu. Ils ajoutent qu'il l'a été même en écrivant sous le voile de l'anonyme et sans avoir obtenu l'autorisation ministérielle des articles contraires à l'orthodoxie militaire dans un organe clérical. (C'est de la *Revue des Deux mondes*, que je parle.) C'est beau d'avoir fait ce coup-là, disent-ils, car c'était un coup à se faire mettre en disponibilité. Ils admirent aussi qu'il monte à cheval au Bois de Boulogne dans une tenue antiréglementaire. Ils admirent enfin que, arrivé aux étoiles sans avoir jamais rien fait, il se soit mis à étudier, à partir de ce moment-là, découvrant Baruch, comme le bon La Fontaine, essayant de comprendre sur le tard les règles qu'il avait appliquées, ou qu'il avait cru appliquer, sur le terrain. Ils admirent aussi la docilité avec laquelle, tout galonné qu'il soit, il a consenti à se mettre à la remorque d'un simple commandant d'artillerie, aujourd'hui lieutenant-colonel, qui l'a endoctriné et qui a obtenu ainsi pour ses théories, sorties de la graine d'épinards, l'appui d'une plume blanche et d'une double rangée de feuilles de chêne.

Chose singulière, ces défenseurs du général de Négrier reconnaissent la fausseté des doctrines dont il s'est fait le champion, et, en même temps qu'ils proclament sa haute valeur morale, depuis son loyalisme politique jusqu'à son humilité, ils avouent qu'ils n'ont qu'une confiance médiocre dans la rectitude de son esprit et qu'ils désapprouvent ses conceptions.

Or, pour ma part, je suis porté à croire qu'il y a beaucoup de vrai dans les idées qu'il a publiées, et, si je m'explique qu'elles puissent s'allier à l'étroitesse d'esprit, à la myopie intellectuelle que je viens d'essayer de caractériser, c'est parce que je sais que ces idées ne sont pas de lui et

parce que j'ai pu me convaincre qu'il n'en discernait pas la portée : il n'en a vu que la surface.

Si les loisirs qu'ils vont avoir nous donnent deux confrères en la personne des généraux Langlois et de Négrier, ce seront donc deux confrères d'inégale valeur, dont l'un, même avec l'aide de son fidèle officier d'ordonnance, est quelqu'un, tandis que l'autre n'est guère qu'un miroir, et encore un miroir qui altère ce qu'il réfléchit... si même on peut dire de lui qu'il réfléchit !...

* * *

Quelqu'un qui est quelqu'un, c'est, me dit-on, le général Hagron, auquel son âge et les circonstances semblent assurer la succession du général Brugère. J'ai eu rarement occasion de le voir et je ne le connais pas directement, bien que m'étant trouvé avec lui, il y a huit ou neuf ans, aux grandes manœuvres. Il était alors colonel. Il a marché vite depuis : général de brigade, général de division, commandant de corps d'armée (et quel corps d'armée !), membre du Conseil supérieur de la guerre, président du Comité technique d'état-major, généralissime éventuel !... Que d'étapes franchies en peu de temps !

Il est donc un sujet d'études du plus haut intérêt, et, comme je l'ai dit déjà, j'ai l'intention de suivre les manœuvres qu'il va diriger entre Evreux et Dreux, non loin de la région où se sont déroulées celles auxquelles j'ai pris part avec lui.

On annonce qu'il va y faire des expériences particulièrement dignes d'attention : brigades mixtes, avant-gardes lointaines d'infanterie, jetées derrière la cavalerie à une journée de marche en avant du gros des troupes. Avec ma crainte des nouveautés, j'avoue que je ne vois pas ces tentatives d'un œil très favorable, et il paraît que l'état-major de l'armée n'en est pas non plus très partisan. Mais enfin il faut voir avant de se prononcer.

On nous promet encore d'autres tentatives relatives aux procédés de concentration et au système de ravitaillement. D'autre part, il paraît que nous verrons le 104ᵉ dans une nouvelle tenue et avec le havresac (ou l'absence de havresac) dont j'ai déjà parlé. Nous avons donc du pain sur la planche.

Je ne sais si, dans ma Chronique de septembre, je pourrai émettre un jugement sur toutes ces questions. Il est probable que, vu la date des manœuvres et l'époque à laquelle paraîtra la prochaine livraison, j'en serai réduit, comme les autres années, à vous envoyer hâtivement les impressions superficielles que j'aurai recueillies sur le terrain, sauf à réfléchir à ce que j'aurai vu, de façon à en tirer des conclusions que je rédigerai le mois suivant.

En tous cas, je prévois que la place me fera défaut pour m'occuper de

choses étrangères aux manœuvres, et je tiens à déblayer le terrain en me débarrassant, d'une façon d'ailleurs très sommaire, du tas de livres qui encombre ma table.

* * *

Voici un *Maréchal Berthier* par le général Derrécagaix (Chapelot). Bon ouvrage, sans grand éclat, un peu trop long, par endroits, encore que ce volume-ci ne nous mène pas au delà de 1804, ce qui nous promet un second tome, et peut-être un troisième.

Voici maintenant un récit de la *Campagne d'Egypte* publié à la librairie académique Perrin par le commandant Taffanel de la Jonquière. Ce sont des notes journalières prises au fur et à mesure des événements et à peine retouchées après coup par le commandant Doguereau. Celui-ci fut nommé général une vingtaine d'années plus tard, ce dont l'éditeur s'autorise pour mettre « *général* Jean-Pierre Doguereau », sur la couverture de son *Journal*. Je crois devoir signaler au commandant de la Jonquière qu'il encourt les foudres de ses supérieurs pour cette altération de la vérité. J'ai eu occasion d'apprendre, à mes dépens, hélas ! qu'on commet un abus de confiance (*sic*) en attribuant à l'empereur Napoléon des phrases prononcées par le général Bonaparte et qu'on se rend coupable d'indélicatesse (excusez du peu !) en écrivant que le maréchal Bugeaud a dit telle chose... qui a été dite par le colonel ou le général Bugeaud.

Mais laissons cette chicane, qui dénote un esprit quelque peu pointilleux, et venons-en à notre Doguereau. C'était un officier intelligent, aimable, spirituel, et il y paraît dans son *Journal*. Pion des Loches lui a reproché d'avoir « le ton haut, l'air tranchant et beaucoup de prétention. » A la lecture, rien de semblable ne m'a frappé. J'ai beaucoup apprécié, au contraire, la bonhomie du récit, une bonhomie qui n'est pas exempte de finesse. Mais j'ai surtout apprécié que le récit fût si véridique. L'auteur, vu dans son propre ouvrage et à travers les commentaires de son éditeur, inspire pleine confiance. Il me semble que c'est assez rare pour qu'on le signale.

De la maison Plon et Nourrit, j'ai reçu un *Général Fabvier* (sa vie militaire et politique) que je n'ai fait que parcourir, et dont je me bornerai à dire que l'auteur, M. Debidour, est un historien très sûr, comme chacun sait. Il a déployé beaucoup de conscience dans cette monographie, qui n'est pas un panégyrique, car il ne nous cache pas que son héros n'a pas toujours été heureux dans ses entreprises militaires. Il n'en a pas moins montré un talent d'organisateur, un don du commandement, une endurance extraordinaire, une intrépidité communicative, « qui lui valurent la confiance illimitée de ses soldats et l'admiration de ses contemporains. »

Sa figure n'a rien de banal, dans ses déconcertantes contradictions. A la veille du coup d'Etat, il disait du prince président qu'il le croyait incapable

de s'emparer du pouvoir. Il en donnait la raison quelque peu ingénue que voici :

Je connais le serment du Président de la République. Il engage son honneur ; cela me suffit. Et d'ailleurs je sais, et chacun sait, que le parjure ne peut pas être un degré au trône.

Plus perspicace, il écrivait en 1849 :

L'Allemagne ne nous cache pas que, aussitôt que son appétit sera éveillé par la conquête du Sleswig, l'Alsace et la Lorraine sont aussi dans sa pensée.

Et deux ans après, c'est-à-dire vingt ans avant le traité de Francfort, il disait, à l'Assemblée législative :

Metz et Strasbourg, qui sont maintenant aux avant-postes, qui renferment des amas énormes de fusils, de canons, des fonderies, des dépôts de munitions de toute espèce, eh bien ! tout cela est à la discrétion de l'ennemi le lendemain de l'invasion. Cependant, messieurs, ces deux provinces si patriotes et si belliqueuses de l'Alsace et de la Lorraine méritent qu'on s'en occupe. Il faut donc que vous y pensiez.

Ce pauvre Fabvier, au moment où M. Debidour entreprend de mettre en lumière sa personnalité, qui est remarquable, somme toute, il a la malechance d'être pris à partie par M. Georges Bastard, dans le livre un peu mince, encore qu'artificiellement épaissi, que cet auteur a consacré au *Général Mellinet en Afrique*, livre qui a paru chez Flammarion et que l'Académie vient de couronner.

Oui, Fabvier s'est permis de dire, parlant de Mellinet, qu'il était un « bel homme à succès, agréable et sachant conduire les hommes sans rigueur ; superficiel et peu propre au commandement d'un régiment sérieux ; d'une école peu solide et dangereuse pour l'armée. » Mal lui en prend d'avoir porté ce jugement sévère. Il est traité, à son tour, de « Polytechnicien », et, comme si cette écrasante appellation ne suffisait pas, M. Georges Bastard ajoute qu' « il fit toute sa carrière dans les bureaux, sans action d'éclat ni blessure à son actif, et ne dut son avancement rapide qu'à la protection du maréchal duc de Raguse, dont il fut l'aide de camp. »

De la librairie Dunod, un gros volume intitulé *Sciences et arts militaires*. Au fond, ce n'est guère qu'un « Cours spécial d'artillerie » qui date un peu, mais qui n'en fait pas moins le plus grand honneur aux auteurs, car à priori ils semblaient les hommes les moins qualifiés du monde pour exécuter un tel travail. L'un d'eux, M. Emile Dardard, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, titulaire de la croix du mérite agricole, sous-ingénieur des ponts et chaussées, a appartenu à l'armée, en qualité d'officier d'administration, c'est-à-dire en qualité d'adjoint, comme on disait naguère, dans le génie territorial. L'autre, qui signe modestement X, est capitaine d'infanterie coloniale. Comment ce fantassin et ce sapeur sont-ils si forts en artil-

lerie ? Mystère. Pourquoi donnent-ils à leur traité d'artillerie le titre : *Sciences et arts militaires?* Autre mystère, que je renonce à éclaircir. Et je passe...

... Je passe de la territoriale à la réserve. Voici, de la librairie académique déjà nommée, un très louable travail : *Impressions de réserve d'un vieil officier de réserve*, par M. Paul Baubigny, lieutenant de réserve au 13e régiment d'artillerie.

Les jeunes camarades de ce vieil officier ne liront pas sans profit les conseils de leur aîné. Je les ai lus, pour ma part avec plaisir. Mais je ne vois pas qu'ils puissent intéresser des lecteurs étrangers.

De chez Daragon, enfin, un *Napoléon homme de guerre*, par M. Henry Houssaye. C'est du Liebig, c'est du Napoléon condensé. Savoureux d'ailleurs et substantiel, encore que certains éléments composants aient disparu dans la compression à laquelle l'éminent académicien a soumis son héros. On sait que je n'ai qu'une admiration médiocre pour le dit éminent académicien en tant qu'historien ; mais il est évocateur des personnages, il sait leur donner un air de vie.

* * *

Au moment où les épreuves m'arrivent, j'apprends qu'un conflit s'est élevé entre le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris. Lorsque celui-ci a eté nommé, j'ai dit qu'il était l'homme du président Loubet. J'ai ajouté que les circonstances lui assuraient une sorte d'inamovibilité (novembre 1903, page 858), de sorte qu'on envisageait qu'il pût impunément n'en faire qu'à sa tête. C'est ce qui a eu lieu. Il a fait élargir les officiers incarcérés à l'occasion de l'affaire Dreyfus (voir ma chronique du mois dernier, page 524). Il les a fait mettre en liberté, malgré le général André, dit-on, qui lui avait demandé d'attendre pour prendre une décision à ce sujet que le Conseil des ministres eût été saisi de la question.

INFORMATIONS

SUISSE

Vélocipèdes militaires. — Le Conseil fédéral a promulgué le 5 juillet 1904, une ordonnance concernant les vélocipèdes des sections de vélocipédistes.

Pour les cours d'instruction et le service actif, les vélocipédistes doivent fournir ou des vélocipèdes d'ordonnance ou des vélocipèdes conformes à l'ordonnance pour le diamètre des roues (65 cm.), la section transversale des jantes, les dimensions du cadre et le développement, et dont les autres parties ne nuisent pas à leur emploi pour le service.

Il est permis aux vélocipédistes qui ont fait leur école de recrues de vélocipédistes avant 1905 de fournir des vélocipèdes dont les roues ont 70 cm. de diamètre, à la condition que la section transversale des jantes soit conforme aux prescriptions du Département militaire fédéral, que le développement soit inférieur à 6 mètres et que le cadre ait des dimensions correspondantes à la sacoche d'ordonnance.

Les vélocipèdes d'ordonnance sont achetés par l'intendance du matériel de guerre et remis, sans pneumatiques, ni lanterne, ni appareil à signaux, aux vélocipédistes de l'élite pour la moitié et à ceux de landwehr pour la totalité du prix d'achat. La moitié du prix d'achat remis aux vélocipédistes de l'élite est un subside de la Confédération. La remise des machines a lieu dans les cours de vélocipédistes ou par l'intermédiaire des arsenaux cantonaux.

Les vélocipèdes d'ordonnance portent un écusson fédéral et un numéro, lequel est inscrit dans le livret de service.

La sacoche, les pneumatiques, la lanterne et l'appareil à signaux forment l'équipement du vélocipède. La sacoche est remise à l'homme comme équipement personnel. Les pneumatiques, la lanterne et l'appareil à signaux font partie du matériel de corps. Ils sont remis aux hommes à l'entrée au service et retirés au licenciement.

Il est interdit aux vélocipédistes de vendre, de mettre en gage ou de prêter les vélocipèdes d'ordonnance. Ils doivent les entretenir en état de servir en campagne, et les présenter aux inspections périodiques des armes et de l'équipement.

Lorsque le vélocipède d'ordonnance d'un vélocipédiste de l'élite n'est plus en état de servir en campagne, par suite d'accident ou de long usage, son propriétaire recevra en échange un autre vélocipède, c'est-à-dire, — suivant le nombre des cours de répétition qu'il a encore à faire, — ou bien une nouvelle machine pour la moitié du prix d'achat, ou bien une machine, provenant du matériel d'instruction pour la moitié de la valeur d'inventaire.

S'il est prouvé qu'un vélocipède d'ordonnance a été perdu par force majeure (incendie, etc.), la remise d'une nouvelle machine se fait aux mêmes conditions, même si l'on ne peut produire aucune pièce du premier vélocipède.

Lorsqu'un vélocipède d'ordonnance est détruit par suite de négligence dans l'entretien, ou disparaît par suite de vol, le vélocipédiste doit ou bien s'en procurer un autre en payant le prix d'achat ou la valeur d'inventaire, ou bien rembourser le subside de la Confédération. Toutefois, il lui est décompté dans les deux cas 50 centimes par jour de service fait avec sa machine.

Pour l'usage du vélocipède d'ordonnance en dehors du service, la section

administrative de l'intendance du matériel de guerre livre, par l'intermédiaire des arsenaux cantonaux, des pneumatiques au prix de revient aux vélocipédistes militaires qui ont acheté un vélocipède d'ordonnance; elle n'en délivre cependant pas plus d'une paire par an.

L'indemnité de louage pour un vélocipède d'ordonnance est de 50 centimes par jour de service si le propriétaire a bénéficié du subside fédéral et de 1 franc en cas contraire.

L'indemnité de louage par jour de service des autres vélocipèdes fournis, livrés ou réquisitionnés, est du demi pour cent de leur valeur d'estimation.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la guerre de 1870-1871. — Tome IV: *La retraite sur la Moselle; Borny,* par M. Pierre LEHAUTCOURT. Un volume in-8° de 376 pages, avec 5 cartes. — Paris, Berger-Levrault & Cie, 1904.

Je crois avoir déjà dit tout le bien que je pense de l'œuvre de M. Pierre Lehautcourt, en dépit de tout le mal que j'en ai entendu dire. Je ne saurais trop répéter que je persiste dans mes idées et que ce nouveau volume ajoute à l'excellente opinion que je me suis formée de l'auteur et de son talent. J'aime son style énergique et nerveux; je goûte la clarté de son exposition; j'apprécie la part qu'il fait aux éléments psychologiques. Il en tient compte pour éclairer les faits, non pour les étouffer. Et ces faits, d'ailleurs, il les connaît admirablement. Son livre est, à mon avis, documenté comme il faudrait que le fussent tous les ouvrages d'histoire militaire, abondamment et non surabondamment. Non seulement abondamment, mais encore intelligemment.

J'avoue que cette histoire de la guerre de 1870-71 me semble une œuvre de premier ordre, quoi qu'on puisse y critiquer.

La manœuvre de Lutzen (1813), par le colonel LANREZAC. Un vol. grand in-8° de 281 pages, avec 18 croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1904.

Le colonel Lanrezac, qui commande aujourd'hui le 119e régiment d'infanterie, était naguère directeur des études à l'Ecole supérieure de guerre. Précédemment, il y enseigna l'art militaire. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des qualités didactiques du récit qu'il nous fait des événements de février, mars, avril et mai 1813. C'est méthodique, c'est clair, c'est présenté sans emphase et avec indépendance. Je signale, en particulier, la réponse que l'auteur fait au reproche adressé par plusieurs théoriciens à Napoléon, qu'ils blâment d'avoir imposé à ses troupes des fatigues excessives. Dans le même chapitre (pages 169 et suivantes), on lira avec intérêt ce que le colonel Lanrezac dit de la maraude et de l'indiscipline, encore que dans ce passage on ne discerne pas très bien ce qui est de son cru, à lui, de ce qu'il a emprunté à M. Camille Rousset.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX^e Année | N° 9 | Septembre 1904

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

(SUITE)

Des régiments d'infanterie d'environ 2250 hommes supposent, avec la marge nécessaire du 15 %, un effectif de contrôle de 2600 hommes.

Au 1^er janvier 1904, notre infanterie d'élite comptait 112 000 soldats. Nous disposerions ainsi de 43 régiments. En prélevant, comme le fait l'avant-projet, la valeur de deux régiments pour les garnisons du Gothard et de St-Maurice, de quatre régiments pour les troupes alpines, resteraient à l'armée de campagne 37 régiments ou 111 bataillons.

Comment convient-il de les grouper?

Si l'on estimait avantageux des divisions du type de l'avant-projet, comportant 24 bataillons au minimum, unités alpines comprises, cinq divisions pourraient être formées. Mais ce type de division réalise-t-il un progrès? Si oui, ce progrès est-il assez marqué pour compenser avec bénéfice l'inconvénient du bouleversement qui accompagnerait la transformation? Cela paraît au moins douteux.

Dans notre organisation actuelle, le corps d'armée présente le double désavantage de trop de rigidité et d'un défaut de cohésion provenant de l'amalgame de troupes d'élite et de troupes de landwher. Mais au moins a-t-il réalisé ce précieux résultat de rendre la division extrêmement maniable, souple et légère. Elle comporte un minimum de convois, et son chef, affranchi

dans la plus large mesure de la préoccupation absorbante des relations entre la ligne de combat et les services de l'arrière, peut consacrer toutes ses pensées et toute son activité à l'accomplissement de sa tâche tactique.

Cet avantage, il serait fâcheux de le sacrifier dans l'organisation nouvelle. Il doit suffire, semble-t-il, de demander à celle-ci d'améliorer ce que nous avons, soit en perfectionnant si possible ce qui est bon, soit en corrigeant ce qui est défectueux. Dans son fractionnement de l'armée, l'avant-projet s'écarte sensiblement de ce programme. Il ne corrige pas, il révolutionne.

L'unité qu'il imagine ne possède ni les avantages du corps d'armée ni ceux de la division. En tant que corps d'armée, elle ne représente pas la valeur combattante que procure la réunion sous un commandement supérieur de deux ou plusieurs unités mixtes, chacune en mesure d'accomplir par ses propres moyens toutes les missions que comporte la bataille. En tant que division, elle ne bénéficie plus de la légèreté, de la souplesse désirables pour une unité tactique.

Cette souplesse devrait alors passer à la brigade. De même que la division prétendrait constituer un corps d'armée en raccourci, la brigade deviendrait une division de dimension restreinte. Mais pour cela, il conviendrait de la doter des forces nécessaires en cavaliers et en canons. Il paraît difficilement admissible de lancer au combat une unité de huit à neuf bataillons, 5 à 6000 fusils d'après l'avant-projet, sans lui fournir l'appui d'une artillerie proportionnée au nombre des fusils. Il ne suffit pas que cette artillerie existe à l'instance supérieure. Le commandant de brigade qui décide de la façon dont marchera son infanterie est par là même le meilleur juge de la façon dont il demandera à ses batteries de soutenir cette marche. Le fractionnement par trois même poussé à l'infini ne possède pas l'efficacité des projectiles d'artillerie. Il faut, dans la constitution des brigades et de la division de l'avant-projet, raisonner comme on a raisonné pour la constitution des divisions et des corps d'armée du type actuel.

Ainsi comprise, l'organisation ternaire n'est pas une innovation. Le général allemand von Cæmmerer l'a exposée à plusieurs reprises déjà. Mais il a soin de ne pas transformer le corps d'armée en l'unité mastodonte que constituerait la réunion de trois divisions du type proposé. Il s'en tient au principe du

corps d'armée capable de franchir en un jour et sur une seule route une étape de trois lieues; c'est-à-dire qu'il ne lui accorde pas un effectif supérieur à 30 000 hommes. En conséquence, fractionnant ces 30 000 hommes en trois unités, il conclut simplement à une réduction de l'effectif des divisions. Celles-ci ne comportent plus que 9 à 10 bataillons au lieu de 12 à 13, mais elles restent largement dotées des armes spéciales dont une unité d'infanterie un peu importante ne saurait se passer.

En Italie aussi la question a été soulevée. *L'ordinamento ternario della fanteria* est le titre d'une brochure du capitaine d'infanterie G. Cecchi, parue il y a deux ans. Dans la *Monatschrift für Offiziere aller waffen*, mai 1902, le colonel Leupold en a pris texte pour esquisser une organisation analogue de l'armée suisse; mais lui aussi a soin de prévoir des unités mixtes qui rappellent dans leur contexture générale celles de von Cæmmerer : il ne parle pas de brigades d'infanterie de trois régiments, mais bien de divisions de trois régiments; c'est-à-dire qu'il leur affecte une certaine proportion d'artillerie; il veut des unités mixtes.

A la lecture de l'avant-projet on a l'impression que le fractionnement de l'armée n'a pas été l'objet de réflexions mûries autant qu'il serait désirable. On voudrait à l'appui de ses propositions des arguments d'une apparence moins théorique. Jusqu'à ce que ces arguments aient été produits, il sera sage d'éviter un saut dans l'inconnu.

Je suis ramené ainsi aux conclusions de l'article paru dans la livraison de juin de la *Revue militaire suisse*, avec cette différence que si l'on formait de petits régiments de 2000 fusils au lieu de 2400, les six divisions projetées pourraient comporter trois brigades, soit six régiments au lieu de cinq. Mais c'est là, me semble-t-il, un maximum, que dans l'intérêt du commandement il conviendrait de ne pas dépasser.

Encore ne faut-il pas se dissimuler que ces conclusions entraînent par ailleurs une difficulté qui, le cas échéant, irait jusqu'à condamner la formation de petits régiments. Cette difficulté est celle du recrutement en nombre suffisant de bons chefs d'unités et de bons états-majors. Le système des six divisions à trois brigades supprime deux états-majors de division. Mais il crée deux états-majors de brigade, quatre de régiment, douze de bataillon et quarante-huit emplois de chefs de compagnie, sans

parler du doublement des formations des forts et de la création des unités alpines.

Cette augmentation est-elle possible? Serait-il possible surtout de la pousser plus loin encore comme l'exigerait l'application de l'avant-projet? Sommes-nous en mesure de doter en états-majors quantitativement et qualitativement 18 brigades au lieu de 16, 54 régiments au lieu de 32, 150 bataillons au lieu de 106?

Il faudrait, pour répondre avec quelque certitude, disposer d'éléments que peuvent seuls posséder les bureaux militaires. Mais il est permis de poser ici encore un point d'interrogation, surtout si l'on songe à l'accroissement des charges personnelles que l'organisation projetée imposera au cadre d'officiers.

Si l'on acquiert la conviction que l'effort est trop considérable, il faudrait mettre en balance d'une part les avantages tactiques des petites unités, d'autre part l'amoindrissement moral auquel aboutit l'insuffisance du commandement. La réponse ne saurait être douteuse. Nous ne devons consentir à rien de ce qui risquerait d'affaiblir notre corps d'officiers. Le facteur moral prime tout. Mieux vaut des unités d'un maniement moins facile en de bonnes mains que des unités tactiquement parfaites sous une direction médiocre. L'intérêt de l'armée serait alors de revenir aux compagnies de 200 fusils, aux bataillons de 800 et aux régiments de 2400, et de limiter nos divisions à 15 ou 16 bataillons. Nous en serions quittes pour mettre mieux l'accent sur l'amélioration des sous-officiers, de façon à faire d'eux des aides plus actifs des officiers de compagnies. Cela n'est nullement impossible.

* * *

L'avant-projet introduit dans le cadre de la division les unités alpines dont il propose la création. Mais cet encadrement est quelque peu factice. L'hypnotisme de la « Tripartite » semble avoir exercé son empire. L'adjonction d'un régiment alpin à une des trois brigades de la division n'aurait-il pas en vue de compléter, pour le beau voir, la symétrie de l'ordre ternaire?

La réalité est que les bataillons projetés risquent fort de n'être ni chair ni poisson. L'avant-projet prétend en faire une troupe à deux mains, à la fois troupe de montagne et troupe

de plaine. Elle recevrait partie de son instruction, l'instruction individuelle, dans les Alpes; elle descendrait dans la vallée et se mêlerait aux recrues de l'arrondissement de division pour l'école de compagnie et l'école de bataillon. De même ses cours de répétition alterneraient : une année en petite unité, cours de montagne; l'année suivante, dans le cadre de la division, cours de plaine. Quant à l'équipement, l'exposé des motifs tranche la question par une formule d'espérance : « Bien que l'équipement des hommes alpins doive avant tout être approprié au service en montagne, il se trouvera probablement une combinaison pouvant s'adapter au service en plaine. »

Tout cela manque de précision. Mieux vaudrait sacrifier l'embrigadement obligatoire des unités alpines et étudier leur constitution pour elles-mêmes et en vue du but spécial qui leur est assigné. Le terrain de montagne a des exigences qu'ignore le sol de la plaine; il impose à la guerre alpine des principes fort différents de ceux sur lesquels s'appuient les opérations en rase campagne. Il en résulte la nécessité d'une organisation particulière des unités destinées à cette guerre, soit au point de vue tactique, soit au point de vue de l'équipement personnel et de l'équipement de corps. Il en résulte aussi la nécessité d'une instruction spécialisée de la troupe et plus particulièrement du cadre, qui ne sera jamais mis trop fréquemment en présence des obstacles qu'il doit apprendre à surmonter.

Cela n'empêchera pas d'encadrer, le cas échéant, les compagnies ou les bataillons alpins dans de grandes unités pendant une période de manœuvres; mais il faut se garder d'en faire une obligation et de lier l'avenir par les articles d'un programme schématique. De deux choses l'une : ou nos circonstances de sol et de frontières nous imposent une organisation de troupes alpines : nous devons alors les créer en obéissant à toutes les exigences d'une semblable organisation; ou cette création est inutile, et la loi n'a rien à prévoir.

La première alternative paraît admise par les auteurs de l'avant-projet comme elle l'est, actuellement, dans la majorité de nos cercles militaires. Soumettons-nous donc à ses conséquences et évitons les moyens termes qui ne produisent jamais rien de bon.

* * *

Les changements proposés à l'organisation de la division n'influeraient pas sur l'attribution des armes spéciales qui lui est faite. Soit pour la cavalerie, soit pour l'artillerie, il faut prévoir un fractionnement assez élastique pour faciliter des formations de corps d'armée en cas de réunion de deux ou trois divisions sous un commandement supérieur. L'avant-projet paraît tenir compte d'une manière avantageuse de ces exigences. Le fait que les divisions seraient constituées à 15 ou 16 ou 17 bataillons au lieu de 24 et 27 n'y saurait rien changer.

3. Landwehr et Landsturm.

Il n'existe pas de divergences de vues appréciables au sujet de la landwehr. Tout le monde admet que sa plus haute unité ne doit pas dépasser le régiment. L'avant-projet la compose des classes d'âge de 34 à 39 ans ; la conférence des officiers supérieurs propose 33 à 40 ans ; il n'y a pas là une opposition de principe ; l'accord sera facile.

Les divergences sont plus accentuées au sujet du landsturm. La conférence des officiers voudrait simplifier l'organisation de cette classe de l'armée. Elle range dans le landsturm, en temps de paix, les seuls soldats sortis de la landwehr, jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Il va bien sans dire que l'on ne renoncerait pas pour cela aux services des autres citoyens en temps de guerre. Mais ceux-ci, jusqu'à la mobilisation, ne seraient plus portés sur les contrôles. Appelés à titre de volontaires, ils seraient, dès une prise d'armes, versés dans les dépôts, qui les attribueraient aux missions qu'ils seraient à même de remplir. Les jeunes gens, après avoir reçu leur instruction comme recrues, renforceraient les unités de l'élite. Les hommes d'âge mûr compléteraient, suivant les cas, la landwehr ou le landsturm.

Ces propositions ont pour elles la logique. Dans sa composition actuelle, le landsturm ne paraît pas en mesure de donner son maximum de rendement. Il ne répond pas à l'idée que le législateur s'était faite de son utilisation. Nous n'en voulons pour preuve que les tâtonnements auxquels son organisation a donné lieu.

Au début, on s'est bien rendu compte que pour remplir sa mission, le landsturm devait posséder une instruction militaire et

moins rudimentaire. De là les services de deux ou trois jours pour les cadres, d'une journée pour la troupe, décrétés par la loi. Mais à l'épreuve on n'a pas tardé à se rendre compte de l'impossibilité de fournir en un aussi court laps de temps une instruction, même extra-rudimentaire, à une troupe aussi nombreuse. On supprima les exercices du landsturm pour les simples soldats d'abord, puis pour les cadres, et l'on ne conserva que l'inspection d'armes, rendue obligatoire par la remise aux hommes de leur fusil.

Ainsi le landsturm n'existe plus que sur le papier ; son appel sous les drapeaux le surprendrait dans une ignorance complète non seulement de sa mission, ce qui est aisément réparable, mais des moyens tactiques de la remplir.

La proposition des officiers supérieurs assure les avantages suivants :

1. Organisation sélectionnée des compagnies du landsturm. Composées de soldats ayant parcouru toute la carrière militaire, elles formeraient un noyau solide dans lequel pourraient être encadrés les volontaires armés et sommairement instruits dans les dépôts.

2. Un meilleur parti pourrait être tiré d'un grand nombre de citoyens qui, actuellement incorporés dans le landsturm, ne peuvent servir que dans ce ban, au lieu qu'instruits dans les dépôts comme volontaires, leurs aptitudes physiques permettraient de les employer dans la landwehr, dans l'élite peut-être, et de rendre ainsi de plus grands services.

3. Le landsturm formant une troupe mieux ordonnée, plus solide et moins nombreuse aussi, accomplirait avec plus d'aisance les tâches qui lui seraient imposées par le commandement. Les questions de ravitaillement et d'évacuation, service des subsistances, des munitions, de santé ne présenteraient plus les mêmes complications.

4. En temps de paix, une foule de citoyens ne seraient plus dérangés chaque année de leurs occupations par les inspections d'armes et de l'équipement.

4. Etat-major général et Etat-major du génie.

L'avant-projet prévoit, à côté de l'état-major général, un état-major du génie. Celui-ci procède, avec l'état-major général,

aux études préparatoires de fortifications semi-permanentes à établir dans une éventualité de guerre, ainsi qu'à l'étude de la construction et de la destruction de voies de communication.

L'exposé des motifs est sobre d'explications sur cette institution nouvelle :

L'*Etat-major du génie* constitue une innovation. Il existait déjà avant 1874, à côté d'un état-major du commissariat, d'un état-major judiciaire, etc. Il a été supprimé en 1874; l'art. 58 de la loi se bornait à prévoir qu'il serait nommé dans toutes les armes le nombre nécessaire d'officiers « pour former les états-majors, pour les travaux techniques de la défense du pays, » etc. Or, actuellement, l'intention première du législateur, quand il institua ces officiers « mis à disposition », est difficile à discerner. Quant à l'arme du génie, elle n'a pas à sa disposition le « corps » organisé qui lui est nécessaire pour l'accomplissement d'une de ses principales tâches; il y avait là une lacune. Cette tâche consiste dans les études préparatoires de construction d'ouvrages fortifiés et, le cas échéant, dans la direction de l'exécution de ces ouvrages.

L'arme du génie a besoin, pour cette besogne, d'un certain nombre d'officiers supérieurs qui fassent ces travaux sous sa direction, c'est-à-dire qu'elle a besoin d'un état-major.

Ces travaux sont nécessaires assurément et le personnel d'exécution indispensable. Mais on ne s'explique pas que ce personnel — si son organisation en un état-major s'impose et qu'un bureau technique ne suffise pas, — ne soit pas rattaché à l'état-major général comme l'état-major des chemins de fer. Pourquoi créer une double autorité supérieure? Pour ménager la possibilité de rivalités et de conflits? Il se produiront, on en peut être sûr. Qui tranchera les oppositions entre l'état-major général et celui du génie, traitant de puissance à puissance?

L'avant-projet demande une réforme sur ce point. Il n'y a aucun motif assez impérieux de créer un état-major du génie indépendant, pas plus qu'il n'y en aurait de créer un état-major indépendant de l'artillerie ou d'une autre arme. Que l'on en fasse une section de l'état-major général si le besoin est, mais que l'on se garde d'ériger à demeure le dualisme et le dédoublement de la responsabilité supérieure. L'unité de direction est une condition *sine qua non* de l'ordre dans l'armée. Ce serait une lourde faute de l'oublier.

Il appartient à l'état-major général d'étudier les questions stratégiques dans leur ensemble, aussi bien celles qui relève de l'emploi des fortifications que celles qui appartiennent à la guerre en rase campagne. Qu'il prenne pour s'éclairer mieux sur les exi-

gences de la première de ces tâches les conseils d'une autorité technique, cela se conçoit. Mais c'est à lui et à lui seul de prononcer en dernier ressort. On ne peut supposer deux chefs, dont l'un règle souverainement ce qui a trait à la défensive, l'autre les opérations actives. Ce sont là deux faces d'un problème unique. Il doit être tranché par une direction unique aussi, avec l'aide d'autres autorités indispensables sans doute, mais qui doivent être des autorités subordonnées.

Au moment où l'on constate les dangers du dualisme dans les bureaux de l'administration et où la loi s'applique à y parer en en supprimant la cause, l'heure serait mal choisie pour rétablir un dualisme, plus grave dans ses effets, puisqu'il affecterait l'autorité directrice de l'armée.

On peut en outre invoquer un motif d'opportunité. Les fortifications ne sont pas populaires en Suisse. Sur ce point, chacun est d'accord. Il serait donc maladroit, au moment de demander au peuple son adhésion à une réforme militaire indispensable, d'introduire un organisme donnant, en apparence, au service des fortifications, une importance égale à celle de l'état-major général. Si cela était avantageux au point de vue militaire, on le comprendrait, et il ne resterait qu'à prouver au peuple cet avantage pour vaincre sa répugnance. Mais la proposition de l'avant-projet est non seulement contestable, elle constitue, au point de vue organique, une erreur. On ne saurait donc négliger l'argument d'opportunité, puisqu'il ne s'oppose pas, mais s'ajoute à l'argument militaire.

(A suivre.)

F. FEYLER, major.

LE COMBAT

ENTRE

L'INFANTERIE et les MITRAILLEUSES

Introduction.

De quelque côté que notre armée soit appelée à combattre demain, elle trouvera presque sûrement en face d'elle des mitrailleuses. Celles des armées de nos voisins qui ne possèdent pas encore cet instrument de guerre l'introduiraient très probablement dans leur armement, en cas de mise sur pied.

En *Allemagne*, il a été créé, en 1902, 13 subdivisions de mitrailleuses, attachées administrativement en temps de paix à des bataillons de chasseurs ou de fusiliers, mais qui, en temps de guerre, dépendraient directement du commandant de corps d'armée. Elles ont été incorporées dans les corps d'armée de la frontière : XIV^e^ à Carlsruhe, XV^e^ à Strasbourg et XVI^e^ à Metz.

La subdivision comprend 3 sections de 2 pièces chacune. L'armée allemande aurait donc 78 mitrailleuses à disposition immédiate. L'arme choisie est la mitrailleuse Maxim montée sur chariot [1].

En *Autriche*, seuls les régiments en garnison dans la montagne et sur les frontières, et les groupes de forteresse, sont dotés de mitrailleuses, modèle « Archiduc Salvator », cela depuis 1898. Le *Militär Wochenblatt* (n° 97, p. 2549, de 1898) déclare que les batteries des divisions de cavalerie indépendantes comprenaient 4 canons et 2 mitrailleuses ; nous ne saurions affirmer

[1] Cap. Ch. Sarasin, *Les mitrailleuses dans l'armée allemande*, « Revue militaire suisse », novembre 1902, p. 942. — Lt Cesbron-Lavau, *Mitrailleuses de cavalerie*, « Revue de cavalerie », avril 1903, p. 77. — *Exerzir Reglement für Maschinengewehr-Abtheilungen*. Berlin, 14 mai 1902.

que cette union ait subsisté. Mais les études de différents systèmes de mitrailleuses continuent sans cesse; les budgets de l'empire portent des sommes importantes affectées aux essais divers et les rapports de manœuvres, aussi bien que les articles de revues, concluent tous à l'introduction de mitrailleuses dans l'armement des troupes d'opération[1].

L'*Italie* a dans son armement 100 mitrailleuses, système Pratt-Whitney; l'armée les utilisa pendant la campagne d'Abyssinie, mais sans grand succès; on n'en commanda pas de nouvelles. Plusieurs postes alpins ont été munis de ces mitrailleuses. Des publications récentes concluent à la reprise des études et à l'introduction générale de cette arme[2].

En *France*, les mitrailleuses sont à l'étude et à l'essai depuis un certain nombre d'années déjà. Les prévisions d'emploi assignent une mitrailleuse à chaque compagnie opérant isolément dans les campagnes lointaines et dans la guerre de montagne. Chaque bataillon expéditionnaire pourra posséder quatre mitrailleuses « de façon à ne pas être toujours appuyé par de l'artillerie lourde à transporter et ne passant pas partout ». Actuellement, dans les Vosges, les 5e et 15e bataillons de chasseurs, en garnison à Remiremont, sont pourvus de quatre mitrailleuses Hotchkiss (cela dès juillet 1901); les 6e et 30e bataillons de chasseurs alpins, des 14e et 15e corps, à Grenoble, Nice et Embrum sont dotés de mitrailleuses du même système. Mais, au lieu d'être sur roues, le matériel est sur bâts; les porteurs sont des mulets. On prétend que quatre autres bataillons de chasseurs à pied disposent également de Hotchkiss, mais à titre d'essai.

Des sections de mitrailleuses sur roues ont été expérimentées aux manœuvres de cavalerie d'août 1902; elles ont été adjointes aux batteries à cheval et considérées plutôt comme un soutien. On a, en outre, tout récemment, fait des essais de mitrailleuses de cavalerie à cheval, adjointes et inféodées à l'escadron[3].

* * *

[1] Stipsiez, *Emploi de la mitrailleuse par la cavalerie*. Vienne 1897. « Revue militaire suisse », mars 1902, p. 262. — Compte-rendu de la conférence du col. Schleyer, chef de bureau à l'état-major. « Streffleur's Revue », mars 1903.

[2] *La Metragliere ritorno di moda*, « Rivista militare italiana », déc. 1901. — *Le Metragliatrici, nuova arma di guerra campale*. Rome, Voghera, 1902.

[3] Lt Cesbron-Lavau, *Mitrailleuses de cavalerie*. « Revue de cavalerie », août 1903, p. 605 et suiv. et nombreux articles dans la « France »

Ces essais divers vont être menés avec d'autant plus d'activité que les premières nouvelles de la guerre russo-japonaise et de la campagne contre les Herreros confirment les expériences avantageuses faites des deux côtés lors de la guerre du Transvaal.

Les ouvrages généraux de tactique, les brochures et articles de revues relatifs aux mitrailleuses, — il n'existe pas encore d'ouvrages spéciaux quelque peu complets sur le sujet, — traitent de l'utilité de l'introduction de ce nouvel engin de guerre; ils énumèrent les cas dans lesquels son emploi pourrait être avantageux; quelques-uns — peu nombreux — posent les règles de tactique qui doivent présider à cet emploi; mais aucun ne s'occupe des moyens de combattre les mitrailleuses ou des obstacles auquels elles se heurteront.

Et pourtant, que de fois cette question ne s'est-elle pas posée, dans les manœuvres, chez nous et ailleurs, à des chefs d'unités qui se trouvaient dans des situations identiques à celles dans lesquelles les mettra la guerre de demain? Interloqués la première fois, puis seulement agacés, mais toujours embarrassés, les chefs d'infanterie ont, sous l'inspiration du moment, fait prendre à leur troupe une formation ou une autre, employé un moyen de défense ou d'attaque plus ou moins approprié. En fait, aucun système régulier ne semble avoir été adopté et suivi, en Suisse tout au moins.

L'expérience de la guerre fait défaut : les combats des Anglais contre les tribus africaines, les guerres hispano-américaine et anglo-boère, l'expédition de Chine, n'ont pas fourni des constatations suffisantes. Peut-être la campagne russo-japonaise et l'expédition contre les Herreros nous procureront-elles ces données.

Faute de mieux, on en est réduit à l'analogie, au raisonnement et au bons sens, source de toute vraie tactique. Il faut bien commencer une fois. Le moment paraît venu de poser une première pierre.

* * *

Pour attaquer un ennemi ou s'en défendre, la première condition est de savoir qui il est, ce qu'il vaut, quels sont ses modes d'attaque et de défense. Le combat de l'infanterie contre les mitrailleuses, les formations à adopter contre elles et les ef-

fectifs à leur opposer, dépendront donc de la valeur de ces engins de guerre eux-mêmes et de leur mode de combat.

Ce sont là les premiers points qu'il importe de fixer.

I. La mitrailleuse, sa valeur et ses qualités comme arme de combat.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'entrer dans le détail des divers systèmes de mitrailleuses et d'examiner leurs qualités respectives; ce ne sont que les qualités fondamentales et essentielles de l'arme en elle-même qui importent ici.

La mitrailleuse permet de lancer, par un tir rapide et prolongé, procurant une gerbe de balles assez serrée même aux grandes portées, 400 à 600 balles de fusils à la minute, à une distance qui n'est limitée que par l'œil du tireur.

Ses qualités essentielles sont donc la portée, la vitesse et la justesse du tir, l'économie d'effectif.

a) *Portée.*

La mitrailleuse produit des effets meurtriers jusqu'à 1800 mètres. En deçà de 800 mètres, son action se révèle tout particulièrement par la densité de la gerbe des balles. Les distances auxquelles les mitrailleuses rendront de grands services sont comprises entre 800 et 1500 mètres. En deçà de 800 mètres, le fusil possède toute son efficacité; mais à 800 et au delà, l'affût si peu stable qu'est l'homme entraîne toujours un tir peu sûr, alors que la tension de la trajectoire ne peut plus corriger les erreurs du pointage. A 1500 mètres, le feu de la mitrailleuse est déjà très efficace; à 1000 mètres, il est aussi sûr et donne d'aussi bons résultats que le fusil d'infanterie à 300.

b) *Vitesse.*

Identique au fusil lorsqu'il s'agit d'atteindre un but restreint, un homme isolé ou un groupe, la mitrailleuse possède une grande supériorité en face de buts profonds et étendus, sur les lignes ou les colonnes contre lesquelles elle lance par rafales une grêle de projectiles, fauchant d'un bout à l'autre les lignes ennemies. — C'est improprement qu'on dit qu'une mitrailleuse tire « tant de coups à la minute », il serait plus exact de dire

« avec une vitesse de tant de coups à la minute ». Néanmoins, la chose importe peu parce qu'en réalité le tir s'exécute par rafales, par séries, qui n'ont pas la durée d'une minute.

On indique le nombre de coups suivants que peuvent tirer, à la minute, les mitrailleuses des différents systèmes :

Maxim (Suisse-Allemagne), 500 à 700 [1].
Hotchkiss (France), 400 [2].
Archiduc Salvator (Autriche), 300 [3].
Nordenfelt (Angleterre), 500 à 600 [4].
Bergmann, 600 [5].

c) *Justesse du tir.*

Reposant sur un affût ou un trépied, maniée, à une distance plus grande de l'ennemi, par un homme isolé et souvent masqué, la mitrailleuse reflète moins que le fusil l'émotion, la fatigue et l'énervement du tireur. Le tir est plus sûr et plus constant. Indépendamment de ces circonstances, dont l'effet est capital, il faut remarquer que, le canon de l'arme et la cartouche étant identiques à ceux du fusil d'infanterie, le rendement balistique des mitrailleuses doit être le même que celui de ce fusil. Qu'on mette un fusilier, arme appuyée, en face d'un mitrailleur, ils seront quasiment égaux au tir coup par coup. Ce n'est qu'au moment où il s'agira de lancer le plus vite possible, le plus de balles possible, sur un but étendu ou éloigné, que le second acquerra une grande supériorité.

D'après les expériences d'école faites en Suisse, le tir coup par coup a donné :

à 300 m.	61,5 %	de balles mises.
à 500 m.	32,5 %	»

Le tir continu a donné :

à 300 m.	45,5 %	»
à 500 m.	26,4 %	»

[1] *Das Maxim Maschinengewehr in seiner Konstruktion, Leistungsfähigkeit und Verwendbarkeit*, Mittler u. Sohn, Berlin, p. 15. — *Das Maxim Machinengewehr und seine Verwendung*, von Hauptmann Braun, Berlin 1903, p. 27.

[2] *Instruction sur la mitraillense automatique Hotchkiss*, Paris 1899.

[3] « Revue de cavalerie » août 1903, p. 591.

[4] « Revue de l'Armée belge », 20e année, T. V, et 21e, T. I, *La mitrailleuse automatique Nordenfelt.*

[5] Dr Rheinold Gunther, *La mitrailleuse Bergmann*, Rastatt 1901. — Idem, « Revue de l'Armée belge » 26e année. T. II, sept.-oct.

Contre de l'artillerie à 1400 m. sans attelages et avec servants agenouillés, on a obtenu du 7 % de touchés, et à 1600 du 4 % [1].

D'après les essais faits en Allemagne, à 800 ou 900 mètres, 20 cibles de tirailleurs en ligne ont été toutes atteintes après un tir de 200 à 300 coups ; il y avait 13 % de touchés. A 1100-1400 mètres contre 2 canons de montagne, servis par 10 hommes, 9 hommes ont été atteints après 120-400 coups ; on a obtenu du 6 %, 12 % et davantage [2].

On admet que la mitrailleuse a la même dispersion (du 70 %) à 1000 m. que le fusil à 300.

En Belgique, on cite un tir indirect à 1000 mètres qui a donné du 50 % [3].

d) *Economie d'effectif.*

Le service d'une mitrailleuse n'immobilise que *quelques hommes :*

En *Allemagne*, le service de la pièce est assuré par un sous-officieur tireur et 4 hommes. La compagnie de 6 mitrailleuses comprend 80 officiers, sous-officiers et soldats, soit 13-14 hommes par pièce [4].

En *Suisse*, à chaque pièce, un sous-officier et cinq mitrailleurs-soldats, dont l'un aide-tireur, deux conducteurs de chevaux, un porteur de munition et un surnuméraire. La compagnie ayant 72 hommes et 8 mitrailleuses, on a une moyenne de 9 hommes par pièce. Ce chiffre est généralement reconnu comme trop faible [5].

En *Danemark*, deux hommes pour manœuvrer la mitrailleuse, un porteur de munitions et deux hommes pour garder les chevaux pendant le feu [6].

[1] « Schweizerische Monatschrifft fur Offiziere aller Waffen », *Unsere berittenen Mitrailleur Kompagnien*, avril 1900, — et « Internationale Revue », supplément 22, janvier 1901, *Les mitrailleuses dans la guerre en rase campagne*, p. 589.

[2] *Das Maxim Machinengewehr*, Mittler u. Sohn, Berlin, p. 18.

[3] « Belgique militaire », 1900, p. 611.

[4] « Revue de cavalerie », août 1903, p. 78.

[5] Capitaine Ch. Sarasin, l'*Organisation des compagnies de mitrailleurs à cheval*, « Revue militaire suisse », fév. 1902, p. 119. — Capitaine P. Sarasin, *Uber die Verwendung der berittenen Maschinengewehr Schützen-Kompagnien*. « Allg. Schweiz. Militärzeitung », 1901.

[6] « Revue de cavalerie », août 1903, p. 601.

En *France*, le projet de règlement, par lequel le lieutenant Cesbron-Lavau termine une étude très approfondie qu'il a faite du sujet, au point de vue d'une introduction régulière des mitrailleuses dans l'armée française, prévoit une équipe de 5 hommes par pièce [1].

e) *Comparaison avec le fusil.*

Pour bien se rendre compte de l'économie d'effectif que produit l'emploi des mitrailleuses, il importe d'établir le rapport entre l'effet produit par le fusil et par la mitrailleuse, ou plus exactement le nombre de fusils qu'il faut mettre en ligne pour produire le même effet qu'avec une mitrailleuse. On a présenté diverses évaluations :

Au feu d'une cartouche, coup par coup, un homme armé du fusil tire en moyenne 4 coups à la minute ; la mitrailleuse, une fois pointée tire 400 à 600 coups ; elle équivaut donc à 100-150 hommes, au point de vue du nombre de projectiles lancés ; mais comme le tir est plus sûr, plus constant, mieux ajusté, on peut sans exagérer, dire qu'aux distances moyennes elle équivaut à une compagnie.

Au feu de vitesse, une compagnie de 200 hommes, armés du fusil à répétition, peut tirer environ 3000 coups par minute. Pour que ce tir, dirigé contre un front, fût aussi efficace que celui de la mitrailleuse, il faudrait que 400 balles (nombre d'atteintes obtenues en une minute avec la mitrailleuse tirant à la vitesse de 500 coups à la minute, à une distance de 1000 mètres), c'est-à-dire 13 à 14 % des balles tirées, touchassent le but. Or, ce chiffre n'est jamais atteint sur le champ de bataille. On peut donc affirmer que, dans ces conditions, l'effet utile d'une mitrailleuse, servie par un personnel exercé et possédant beaucoup de sang-froid, est au moins égal à celui d'une compagnie de 200 hommes [2].

Il y a une douzaine d'années déjà, avant les derniers perfectionnements, le capitaine de Rémur écrivait : « Chacune d'elles équivaut comme effet à un peloton d'infanterie au minimum... En outre, la portée plus grande permet d'ouvrir le feu à une

[1] « Revue de cavalerie », décembre 1903, p. 306.

[2] J. Bourdon, *Note sur les mitrailleuses*, « Revue d'artillerie », juillet 1900, p. 273 et 281.

distance plus grande, avec une efficacité complète et augmente d'autant l'effet utile produit [1]. »

Le 28 juin 1901, le colonel Gremion écrivait dans la *France militaire* : « En relatant que, des expériences de polygone, il résultait que le feu d'une mitrailleuse était égal à celui d'une section d'infanterie, nous avons insisté sur cette observation qu'au combat, les résultats seraient très supérieurs, en raison de l'émotion beaucoup plus grande des tireurs. »

» Aujourd'hui, nous croyons être dans le vrai en disant que le feu d'une mitrailleuse équivaudra au feu d'un peloton d'infanterie. »

L'auteur ne tient pas compte de l'influence de la distance.

M. le capitaine Pierre Sarasin, dans son article déjà cité, s'exprime comme suit : « Die Feuerkraft einer Mitrailleur Kompagnie entspricht ungefähr derjenigen von zirka drei normalen Infanterie-Kompagnien. » Donc, à son avis, 8 mitrailleuses équivalent à 12 sections, soit 1 mitrailleuse à 1 ½ section.

Ces divergences s'expliquent par le fait que les uns s'en tiennent uniquement aux résultats du tir, tandis que les autres font entrer en ligne de compte des facteurs du champ de bataille, émotion, excitation, inégalité des tireurs, fait qu'une unité d'infanterie ne met pas en ligne tous ses fusils, mais garde des soutiens et réserves, variations provenant de la distance, etc.

On pourrait aussi songer à établir une comparaison en prenant pour base le nombre de munitions à disposition ; mais cette manière de calculer ne peut être généralisée, vu qu'elle dépend de la dotation en munition, soit des unités d'infanterie, soit des compagnies de mitrailleuses.

En Suisse, la compagnie de 8 mitrailleuses, fourgons compris, dispose de 78 080 cartouches. Le bataillon, avec ses 2 caissons, dispose de 130 560 cartouches.

En Allemagne, la compagnie de 6 mitrailleuses dispose de 105 000 et le bataillon de 180 000 cartouches.

Il importe de remarquer, ici déjà, que si l'on admet que l'effet du feu d'une compagnie de 6 mitrailleuses est égal à celui d'un bataillon, cela ne signifie pas qu'il faille opposer un bataillon à une compagnie de mitrailleuses pour la mettre hors de combat.

[1] *Défense des Vosges et guerre de montagne.* Conf. « France militaire », 7 juillet 1900.

f) *Comparaison avec le canon.*

Il convient encore d'examiner jusqu'à quel point la mitrailleuse peut suppléer au canon, de manière à bien définir la valeur de l'arme que, suivant le sujet de cette étude, on cherche à combattre :

La mitrailleuse ne peut être comparée au canon pour autant qu'il s'agit de force destructive et de grandes portées, c'est-à-dire au delà de 2000 mètres. Aux distances supérieures à 1500 mètres, l'efficacité du canon est certainement plus grande ; en outre, il est indubitable que les projectiles d'artillerie éclatant à bonne distance produisent un effet moral plus considérable ; enfin, l'artillerie à tir rapide lance 12 à 15 projectiles à la minute, soit 4 à 6000 balles et fragments, dont la dispersion est non moins serrée et efficiente que la gerbe d'une mitrailleuse, même avec trajectoire tendue. Cependant la mitrailleuse présente l'incontestable supériorité de n'offrir qu'un but infime, de n'exiger qu'un servant pour donner le mouvement vertical et horizontal à la pièce et de pouvoir battre complètement le terrain par un tir ininterrompu, avantage très précieux eu égard à la célérité des attaques.

La mitrailleuse est incontestablement plus mobile et légère que le canon. Qu'elle soit sur roues comme en Allemagne, à dos de cheval comme en Suisse, ou à dos de mulet comme en France dans certaines unités, cette arme peut être transportée partout. Nos compagnies suivent les régiments de cavalerie dans tous les terrains, à toutes les allures et à travers tous les obstacles. Cette mobilité et cette légèreté leur permettent de passer à travers les bois, de gravir les côtes, de descendre les rampes, de franchir haies et fossés ; elles ont sur l'infanterie l'avantage de la rapidité. Au besoin les mitrailleuses peuvent être tirées, portées ou hissées en tous lieux. La mise en batterie d'une mitrailleuse portée à bâts dure 1, 1 ½ ou 2 minutes ; la mitrailleuse allemande sur roues peut ouvrir le feu, sans dételer, 7 ou 8 secondes après l'ordre donné. Enfin la mitrailleuse n'occupe pas de front étendu. Si 100 tireurs ou une batterie occupent 100 mètres et forment ainsi cible, le même front sera occupé, s'il le faut, par 8 mitrailleuses très peu visibles et représentant huit ou dix fois plus de tireurs.

Un point d'infériorité indiscutable de la mitrailleuse sur le

canon, c'est l'importance énorme qu'acquiert l'estimation des distances et la difficulté de régler son tir. Une grande précision de l'arme exige un pointage très précis. Tandis que le 70 % de la gerbe de dispersion du feu d'infanterie atteint, aux distances moyennes, une profondeur de 150 mètres, et aux grandes distances de 100 mètres, le 70 % de la gerbe de dispersion des projectiles lancés par une mitrailleuse n'excède pas 20 à 50 mètres. Donc, en cas d'une erreur de hausse, la gerbe de projectiles s'abat devant ou derrière le but [1].

II. Emploi tactique des mitrailleuses.

Nous venons de voir l'arme qu'est la mitrailleuse et nous avons cherché à déterminer sa valeur approximative, comparée au fusil et au canon. Reste à rechercher quand, où et dans quelles conditions on peut être appelé à combattre cet ennemi.

Une très notable partie de la littérature — brochures et articles de journaux, — qui traite de l'emploi tactique des mitrailleuses, est incontestablement inspirée par la réclame. La concurrence est ouverte, des intérêts importants sont en jeu, chacun prône et fait mousser sa marchandise. Il n'est pas de tâche, de mission, ni de situation dans lesquelles les mitrailleuses ne soient le salut du pays, c'est le *deus ex machina* qui vient sauver l'honneur de l'armée et lui donner la victoire.

Ces publications mises de côté, on se trouve néanmoins en présence d'idées les plus divergentes, parfois même contradictoires, et ce n'est guère que l'expérience qui fournira la vraie solution. Il est certain que jusqu'à ce moment-là, on peut être appelé à lutter contre des mitrailleuses employées dans des conditions très diverses. Il ne rentre pas dans le cadre de ce travail d'approfondir l'emploi tactique des mitrailleuses ; moins encore de soumettre à un examen critique les opinions exprimées à ce sujet. Il suffit, pour se rendre compte de la diversité des points de vue, de citer un ou deux passages des auteurs connus en la matière :

Boguslawsky : « C'est dans la défensive seule que l'infanterie peut espérer un secours puissant de cette arme. Une des raisons qui diminue beaucoup la valeur de la mitrailleuse dans l'offen-

[1] *Règlement suisse sur le service des mitrailleuses*, chap. X; et *Balk. Taktik* I, 1, 1900, p. 160.

sive, provient de ce que, privée d'un épaulement spécial, elle constitue par suite un but plus vulnérable que les tirailleurs couchés et à genou, inconvénients d'autant plus grands que la distance diminue... Bref, on peut admettre que la mitrailleuse ne trouvera pas d'emploi bien utile dans l'attaque [1]. »

Cap. de Monbrisson (cit. lieutenant Campana). « C'est en accompagnant l'attaque que les mitrailleuses pourront le mieux déployer leurs propriétés. Le canon sera très vulnérable dans la zone d'action de la mousqueterie, et le moindre accident causé à ses attelages l'arrêtera ou lui infligera des retards extrêmement préjudiciables. Au contraire, une mitrailleuse légère portée par ses servants, pourra être amenée presque sous le nez de l'adversaire, en profitant de tous les défilements de terrain. Sa grande mobilité lui permettra également d'arriver promptement sur les positions conquises pour protéger le rétablissement de l'ordre de l'infanterie; elle agira sur l'ennemi à la façon d'un fusil multiple, exigeant peu de monde pour son service. [2] »

D'autre part, tandis que de tous côtés on relève l'extraordinaire mobilité des mitrailleuses, le lieutenant Parker, qui commandait à l'attaque de Santiago de Cuba, en 1898, un détachement de mitrailleuses, et qui a publié une brochure fort intéressante sur ses expériences [3], dit : « En principe donc, elles ne seront pas portées en première ligne, mais resteront à couvert dans l'attente du but et de l'occasion favorables; elles changeront de position le plus rarement possible, parce que, comme pour le canon, la grande difficulté réside dans la recherche de la distance du but. »

Il n'est guère possible, on le voit, de concilier des opinions aussi contradictoires; il faut s'en tenir aux grandes lignes.

a) *Mitrailleuses isolées.*

Une première remarque, c'est que les auteurs qui font des mitrailleuses une quatrième arme combattante, qui préconisent, d'une manière générale, la création d'unités de mitrailleuses

[1] « Revue de l'armée belge », tome VI, p. 132.

[2] *Emploi des mitrailleuses dans l'offensive,* « Journal des sciences militaires », décembre 1900, p. 399.

[3] *Tactical organization and uses of machine guns in the field.* Hudson, edit. Kansas City, 1899.

indépendantes, sont une infime minorité. Le plus grand nombre considère la mitrailleuse comme une arme complémentaire, un renfort ou soutien des autres armes.

Cependant le lieut.-colonel Felice Mariani, professeur à la Scuola di Guerra, de Turin, qui s'est fait une spécialité de l'étude des mitrailleuses et de leur emploi [1], pose comme condition essentielle qu'on en fasse une troupe spéciale et que les unités ne relèvent, dans l'infanterie ou dans la cavalerie, que du commandant de division. Cette manière de voir a été approuvée par la Société militaire de Rome à laquelle elle a été présentée.

Le lieutenant Parker, dans sa brochure déjà citée, s'appuyant sur des expériences faites à la guerre de Cuba, préconise également la constitution de batteries indépendantes, parce que la plus grande liberté d'action et la plus complète initiative doivent être laissées aux commandants des mitrailleuses.

Enfin, le règlement suisse dit, à page 27 : « ... Le commandant de corps d'armée *peut* détacher les mitrailleuses de la cavalerie et leur donner une tâche spéciale qui demande une troupe très mobile et forte au feu ; dans ce cas-là aussi il faudra leur attribuer un soutien spécial (cavalerie, bicyclistes, infanterie sur chars). »

Bref, il n'est pas impossible que notre infanterie ne se heurte à des subdivisions de mitrailleuses indépendantes.

b) *Mitrailleuses et cavalerie.*

Il n'est plus contesté que la cavalerie ait un avantage considérable à être dotée de mitrailleuses. On est d'accord qu'on ne peut faire jouer aux mitrailleuses le rôle de l'artillerie montée, mais qu'il lui incombe des missions différentes et un rôle *sui generis.*

« Les mitrailleuses à cheval ont comme mission de seconder la cavalerie dans toutes ses entreprises, et de lui faciliter la solution de sa tâche. » (*Projet d'instruction pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse*, 1903, p. 351, n° 595.) « L'adjonction de mitrailleuses à la cavalerie a pour but d'augmenter la force du feu de la cavalerie. » (*Règlement suisse sur les mitrailleuses*, 1900, p. 125.)

Le règlement d'exercice allemand (14 mai 1902) donne une

[1] *Le mitragliatrici rispetto agli eserciti campali*, Rome, 1898.

tâche spéciale aux mitrailleuses dans les combats de cavalerie contre cavalerie. Boguslawsky développe aussi l'idée que les mitrailleuses sont appelées à rendre de grands services dans le choc de masses de cavalerie en rase campagne, et cela par leur puissance de feu.

En Suisse, l'expérience a conduit à une utilisation différente. L'une des qualités essentielles des mitrailleuses est la mobilité ; un autre avantage est la petitesse du but qu'elles offrent, ce qui rend difficile de les apercevoir. On les emploiera donc essentiellement pour la surprise par le feu. Rattachées à la cavalerie indépendante, les mitrailleuses lui aident à accomplir sa mission de reconnaissance : de gauche, de droite, comme des mouches importunes, elles harcèlent les colonnes ennemies, pour les forcer à se déployer et à montrer quelles elles sont, ou les arrêter dans leur marche. Ou bien elles les occupent sur un front, pendant que la brigade les attaque sur le flanc. Ou bien encore elles leur ferment un passage, les obligent à un détour au cours duquel elles iront de nouveau les importuner. Mobiles, comme la cavalerie qu'elles accompagnent et avec laquelle elles agissent en corrélation, elles ne doivent jamais l'encombrer ou l'arrêter, doivent être plus agiles qu'elle, « piquer » de droite et de gauche, tourbillonner, affoler l'ennemi, n'apparaître que pour disparaître, puis reparaître sur un autre point.

D'autre part, lorsque la cavalerie indépendante, jouant le rôle d'infanterie montée, a la mission d'assurer l'occupation d'une ligne ou d'une crête jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, les mitrailleuses se mettront en ligne avec les mousquetons. Elles rendront aussi de précieux services à la cavalerie chargée de la poursuite ou appelée à couvrir une retraite.

Durant la bataille les mitrailleuses coopéreront utilement aux entreprises de la cavalerie sur les flancs et les derrières.

Dans toutes ces circonstances diverses et dans tous ces cas, qui paraissent devoir être les plus fréquents, étant donné la tendance de doter de mitrailleuses la cavalerie avant tout, l'infanterie se trouvera en face de mitrailleuses parfois encadrées dans une ligne de cavalerie, souvent détachées, mais toujours appuyée à plus ou moins grande distance.

c) *Mitrailleuses et artillerie.*

Les mitrailleuses pourront être adjointes, sur le champ de bataille, aux soutiens de l'artillerie, dont elles permettront de réduire l'effectif. Placées en avant et sur les flancs des batteries, elles pourront aider à repousser une attaque, sans que les pièces soient obligées de concourir à la défense du flanc et d'interrompre momentanément leur feu contre l'objectif principal. Les journaux quotidiens ont signalé récemment la défense opiniâtre des mitrailleuses russes, soutien de l'artillerie, qui finirent par être prises par les Japonais, à la bataille du Yalou. Certains auteurs ont même proposé d'adjoindre en permanence à chaque groupe d'artillerie une ou deux sections de mitrailleuses. (*Revue d'artillerie*, juillet 1900, p. 287, note.)

d) *Mitrailleuses et infanterie.*

Missions spéciales. Nous pouvons nous attendre à nous heurter à des mitrailleuses dans un certain nombre de cas où, incontestablement, elles rempliraient la tâche de l'infanterie plus avantageusement qu'elle-même. Nous les trouverons :

a) Partout où un feu nourri est nécessaire, mais où l'exiguïté empêche le déployement d'une unité de quelque importance : dans les pays de montagne, pour battre les voies de communications, les défilés, les sentiers, les ponts, les gués, les routes encaissées ou resserrées entre rochers et précipices, les débouchés de villages, de forêts, etc.

b) Partout où il sera nécessaire d'opposer une résistance par le feu, alors que la force du choc n'est pas indispensable et qu'on ne veut détacher ou employer que peu d'hommes : avant-postes, grand'gardes, flanc-gardes, avant-gardes, etc.

c) Chaque fois qu'il sera nécessaire d'opposer très rapidement, à une certaine distance, une résistance par le feu : mitrailleuses attachées à l'avant-garde chargées d'occuper et garder une ligne avant l'arrivée du gros, d'assurer des passages, de forcer l'ennemi au déploiement, etc.

d) Lorsqu'on voudra surprendre l'ennemi et opérer une diversion : attaque sur les ailes, sur le flanc ; ou encore lorsqu'on cherchera à l'écraser inopinément.

Mission générale : Les mitrailleuses sont appelées à rendre de grands services dans la *défensive*, soit pour occuper les points d'où l'on peut battre l'avant-terrain, soit pour le flanquement; elles soutiendront utilement de leur feu les contre-attaques.

Dans l'*offensive*, on prévoit deux utilisations possibles, très discutées l'une et l'autre : d'une part, les mitrailleuses encadrées dans la ligne de feu et dirigeant leur tir contre les buts profonds et étendus, contre les points d'attaque principaux, contre le point visé par l'infanterie pour son assaut, etc.; d'autre part, les mitrailleuses occupant une position de seconde ligne, tirant par-dessus la première lorsque celle-ci avance, faisant feu pendant qu'elle marche et pouvant, si besoin est, être utilisées comme soutien et entrer dans la ligne de feu. Après avoir préparé l'assaut, elles s'élanceraient sur la position ennemie avec les lignes d'assaut, pour poursuivre par le feu, ou elles couvriraient la retraite en cas d'insuccès.

(A suivre.)

E. Vuilleumier
Capitaine à l'Etat-major général.

LES
MANŒUVRES DU LUKMANIER

Les manœuvres qui, du 4 au 8 septembre, se sont déroulées dans la région du Lukmanier et dans le val Piora, n'ont pas attiré un public d'officiers aussi nombreux que celles d'il y a quatre ans, à la Furka. Elles ont été fort intéressantes, cependant; à certains égards plus intéressantes que leurs devancières, car elles ont mieux permis de se rendre compte des conditions très particulières qui règlent la guerre de montagne. Les fronts est et sud du Gothard offrent en effet de plus nombreuses voies d'accès à un assaillant que le front ouest. Ici, le couloir formé par la vallée d'Urseren est bordé de lignes de crête franchissables sur de rares points et seulement par des effectifs réduits. Là, au contraire, les couloirs d'accès sont en nombre relativement grand et d'un parcours aisé pour appartenir à la haute montagne; ils permettent le passage à des détachements de quelque importance. La tâche de la défense se trouve ainsi compliquée en raison directe des combinaisons plus variées que le terrain assure à l'attaquant.

Dans notre exposé des manœuvres du Lukmanier, nous nous placerons à ce point de vue spécial de l'utilisation des voies d'accès. Nous voudrions faire ressortir, aux yeux de nos camarades, la différence très réelle qui sépare la guerre de montagne de la guerre de plaine; leur montrer que cette différence touche moins aux procédés qu'aux principes mêmes. C'est donc essentiellement au programme des exercices que nous allons nous attacher, plus qu'à leur exécution.

* * *

Les manœuvres ont été dirigées par le colonel-divisionnaire Geilinger, commandant des fortifications du Gothard, avec le major Egli, de l'état-major général, comme chef d'état-major.

Le colonel de Tscharner, chef de l'artillerie des fortifications, a fonctionné comme chef des juges de camp.

Les deux partis ont été commandés : le détachement *blanc*, appartenant à un envahisseur du camp du Gothard, par le colonel-brigadier Stiffler, commandant de la XVI[e] brigade d'infanterie; le détachement *rouge*, participant à la défense du Gothard, par le colonel Keyser, commandant du front sud du Gothard.

Les troupes qui prirent part aux exercices furent les suivantes :

De la garnison du Gothard :

Bat. de fusiliers 47 et 87;
1[re] et 2[e] compagnies d'observateurs;
1[re] et 2[e] compagnies de mitrailleuses;
1[re] compagnie de sapeurs de forteresse;
Un détachement du service de santé;
Une colonne de transport de bât.

De la VIII[e] division :

Le 31[e] régiment d'infanterie (lieut.-col. Raschein);
Le bataillon de fusiliers 89;
Un détachement de la comp. de guides 8;
Un détachement du génie;

Troupes non endivisionnées :

Batteries de montagne 3 et 4 (lieut.-col. Planta).

L'attribution de ces unités aux deux détachements varia chaque jour suivant la nature de leurs missions.

Le 4 septembre après-midi, elle fut la suivante :

Détachement *blanc : Dissentis*.

Régiment d'infanterie 31;
Détachement de guides 8;
Batteries de montagne 3 et 4;
Deux pelotons de la compagnie d'observateurs 2;
Compagnie de mitrailleuses 2;

Détachement *rouge : val Piora*.

Bataillons 47, 87, 89;
Deux pelotons de la compagnie d'observateurs 1;
Compagnie de mitrailleuses 1;
Compagnie de sapeurs de forteresse 1.

Le reste des deux compagnies d'observateurs fut attaché à la direction des manœuvres.

Celle-ci avait arrêté comme suit la situation initiale [1] :

VIII DIVISION (supp.)
blanche. Sedrun, le 4 septembre 1904, 3 h. s.

Ordre au détachement blanc.

1. L'ennemi occupe la ligne Quolm Val-Tschamut. Le col du Lukmanier est libre d'ennemis.

Le IVe corps passe la nuit dans le rayon Raveras-Somvix ; avant-postes : Alp Culmatsch-Giuf-Sta-Brida.

La IVe division marchera demain sur l'Oberalp.

2. Un détachement de la VIIIe division est dirigé par le val Nalps sur le val Cadlimo et s'emparera de la Bocca di Cadlimo.

Un autre détachement marche sur Olivone par le val Somvix.

Le gros avance à Dissentis.

3. Le 5, à 7 h. 30 m., la pointe d'infanterie du détachement *blanc* passera le pont du Rhin au sud de Raveras, marchera sur le val Piora et prendra possession de la ligne Puntanera-Camoghe-Fongio.

Dès le 4 au soir, éclairer dans les directions val Piora et Olivone.

4. Les rapports me trouveront à Dissentis.

Le commandant de la VIIIe division.

GARNISON DU GOTHARD
Rouge. Andermatt, le 4 septembre 1904, 7 h. m.

Ordre au détachement rouge.

1. L'ennemi marche de Dissentis sur l'Oberalp.

La garnison du Gothard a reçu un renfort de l'armée de campagne.

Le passage de La Greina est gardé.

2. Demain, 5 septembre au matin, la garnison du Gothard marchera à l'attaque de l'ennemi :

a) Le gros par l'Oberalp;

b) Le bat. 88 (supp.) par Pian-Bornengo-val Cadlimo-val Nalps sur Sedrun.

3. Le détachement *rouge* se rassemblera le 4 septembre au soir dans le val Piora; le 5 au matin, il attaquera sur Dissentis.

4. Rapports à Andermatt

Le commandant du Gothard.

Ces deux ordres nous éclairent immédiatement sur le caractère de la marche en montagne et sur le but des combattants.

Du côté blanc, le IVe corps d'armée supposé aborde le massif

[1] La carte à laquelle se réfèrent les ordres et notre récit est la carte *Dissentis-Faido* 1 : 50000. Nous y renvoyons les lecteurs que la présente étude intéresse.

du Gothard par la vallée du Rhin antérieur. Il marche en une longue colonne sur la seule route disponible, la route d'Ilanz-Somvix-Dissentis-Oberalp. Arrivé à Somvix, il apprend que l'ennemi barre la vallée dans sa partie supérieure : un corps rouge s'est établi au pied des pentes ouest de l'Oberalp, sur la ligne Quolm Val-Tschamut. En ce point, la vallée est profondément encaissée; les pentes sont abruptes et leur sommet couronné de rochers infranchissables; appuyant ses flancs aux crêtes, l'ennemi peut tenir le front contre des forces très supérieures.

Faut-il lancer le corps d'armée tout entier sur cette barrière? Ce serait folie. L'espace fait défaut. En y mettant une division, il y a déjà sursaturation du front. Toutes les troupes tenues en arrière deviennent inutiles ; on ne force pas des positions pareilles à coups d'hommes et, comme on ne saurait porter l'attaque sur les ailes, il faut chercher ailleurs un passage par lequel il soit possible non plus d'envelopper la position mais de la tourner et, en menaçant les communications du défenseur, de le contraindre à se replier.

Sur la gauche de l'occupant, inutile d'y songer. Les montagnes forment une cloison étanche, aussi bien celles qui prolongent sa ligne au nord, du Piz Giuf au Bristenstock, que celles qui longent sur la droite la route de marche de l'assaillant.

A la droite de la défense, le terrain n'offre pas un obstacle aussi continu. La muraille alpestre y comporte des solutions de continuité. La principale est celle de la vallée de Medels d'où l'on peut remonter depuis Santa-Maria le val Termine, traverser le val Piora et, de là, soit descendre sur Airolo pour emprunter la grande route du Gothard, soit, avec des détachements moins importants, marcher sur Andermatt par Unteralp. Des deux façons, on fait tomber la résistance à Oberalp.

Le passage par le val Medels procure au surplus l'avantage d'une excellente route carrossable jusqu'à Santa-Maria, d'où grande facilité d'assurer les services de l'arrière. Dans le cas particulier, un second avantage, sur lequel il convient d'attirer l'attention, est la non occupation du col du Lukmanier.

Mais ici se retrouvent, plus impérieuses encore, les circonstances de sol signalées dans la vallée du Rhin antérieur : la route suit un thalweg encaissé où l'ennemi peut s'assurer sur divers points l'occupation de positions de front très fortes et dominantes, avec ailes appuyées aux cloisonnements du val.

Force nous sera de proportionner ici encore notre effectif au front de combat et pour le cas où le défenseur viendrait à intercepter le passage, à chercher si, par quelque autre couloir parallèle, nous ne pouvons pas tourner ce second barrage.

La carte nous indique deux voies. A l'ouest, soit à droite, se dirige vers le val Piora, parallèlement à la vallée de Medels, le val Nalps. Il s'ouvre au nord sur la route de l'Oberalp à Sedrun et communique au sud par un col de glacier au val Cadlimo; celui-ci est orienté perpendiculairement au val Nalps et parallèlement au val Piora dont il est séparé par une haute paroi de rochers à pic. Mais en remontant le val Cadlimo, on aboutit à un passage praticable, la Bocca di Cadlimo. Que l'assaillant atteigne ce passage, il pourra considérer son mouvement tournant comme assuré. L'occupant du val Piora, menacé sur ses derrières, sera contraint de battre en retraite.

L'avantage de cet itinéraire est de fournir la plus courte distance kilométrique pour tourner le val Medels et le val Piora. Son inconvénient est d'aboutir à des passages fort élevés, dans le glacier et dans les rochers, praticables en conséquence à des effectifs restreints seulement.

Une autre voie d'accès, d'un parcours kilométrique sensiblement plus long, mais moins accidenté et bénéficiant de chemins en général mieux tracés, s'ouvre à l'est de la route de Medels, soit en aval, à Somvix. C'est le val Somvix, dont la partie supérieure, La Greina, tourne au sud la paroi glaciaire qui du Piz Vial au Piz Cristallina le sépare de la vallée de Medels. La Greina conduit au Passo crap d'où l'on peut, soit descendre à Olivone pour prendre pied sur le versant sud de la route du Lukmanier, soit, avant d'atteindre Olivone, remonter le val Campo pour gagner directement le col par la Ganna-Nera.

L'assaillant tourne ainsi la défense du val Medels, mais non celle du val Piora. Il peut toutefois empêcher le défenseur de prendre pied à l'entrée de ce val, c'est-à-dire au Passo del Uomo, qui sépare le val Termine du val Piora. Il lui suffit de remonter dès Casaccia l'Alpe di Gana pour arriver, en passant entre le Scai et le Pizzo Columbe à Piano dei Porci, au pied du Passo del Uomo, versant de Piora. De là, il n'est pas impossible à une infanterie montagnarde de longer dans leurs rampes supérieures les pentes sud du val Piora et de manœuvrer sur l'aile droite du défenseur.

En résumé, pour tourner l'Oberalp par le sud, nous disposons de la route du Lukmanier sur laquelle s'embranche le chemin du val Piora ; pour tourner le col de Medels, nous disposons du chemin du val Campo par le val Somvix et La Greina ; enfin, pour tourner le val Piora, nous pouvons remonter le val Nalps et le val Cadlimo au nord, et remonter au sud, mais avec un résultat moins complet, l'Alpe di Gana.

Notre front d'opérations sera ainsi, de l'Oberalp à l'Alpe di Gana, de 17 kilomètres. En adoptant ce parcours, nous proportionnerons les effectifs à la possibilité des déploiements et au débit des chemins : la vallée de Medels supporte facilement un régiment combiné, davantage même sur le replat de Santa-Maria ; par La Greina, le terrain étant sensiblement plus accidenté, on ne peut guère envoyer que de l'infanterie et des mitrailleuses, à moins de se résoudre à ralentir beaucoup la marche ; dans le val Nalps, il ne peut être question que d'un petit détachement d'infanterie.

Le gros des troupes sera maintenu à Dissentis, c'est-à-dire au nœud même des chemins par lesquels se sont engagés les détachements de première ligne. Il est prêt ainsi à se porter sur le point où la ligne de défense ennemie aura été percée.

Ainsi ressortent très nettement les principes généraux des opérations dans les Alpes : Tandis qu'en plaine, on proportionne aux effectifs l'occupation du terrain disponible, dans les Alpes, on proportionne les effectifs au terrain disponible ; tandis qu'en plaine on recherche les forces principales de l'adversaire pour les joindre et les battre, dans les Alpes on les évite et l'on recherche les points les plus faiblement occupés pour les franchir et faire tomber indirectement en notre pouvoir ceux de principale résistance.

Bien entendu, cette tactique ne peut conduire à des résultats décisifs puisqu'elle laisse intactes les forces de l'adversaire. Elle ouvre seulement un chemin à l'assaillant jusqu'au débouché dans les plaines, où les principes de la guerre de masses reprendront leurs droits.

Si maintenant nous résumons dans le moins de mots possible la différence entre la guerre de plaine et la guerre dans les Alpes, nous dirons que la première vise à la conquête de l'armée ennemie, la seconde à celle du terrain ennemi. Celle-ci est le moyen par lequel on obtiendra celle-là, qui est le but.

La défense est de même liée par les conditions du terrain. Il faut qu'elle tienne tous les passages par lesquels l'adversaire pourrait entrer dans ses lignes. Dans le cas particulier, le corps rouge s'oppose au corps blanc sur les quatre passes, soit dans les quatre couloirs qui traversent la muraille alpestre entre la Levantine et la vallée du Rhin antérieur à l'est. Qu'il oublie un de ces passages, ou qu'il y soit trop faible, sa résistance tombe sur tous les points. Que le bataillon du val Nalps, par exemple, pénètre dans le val Cadlimo et occupe la bocca di Cadlimo, la défense du val Medels, celle du val Piora, celle de La Greina et plus en deçà celle de l'Alpe di Gana tombent du même coup. Par cette porte étroite, la plus étroite de celles qui ouvrent dans la muraille, l'assaillant pourra jeter des forces suffisantes tirées de sa réserve pour s'emparer du nœud des communications des trois vallées occupées par le défenseur. En attendant, le bataillon vainqueur, s'il est trop faible encore pour tenir efficacement dans la vallée même le nœud des communications, se maintiendra sur la bocca di Cadlimo, où il aura l'avantage de la position dominante, et pourra malgré son faible effectif, défier les efforts de l'ennemi. Le parti blanc appliquera ainsi cette maxime de Napoléon souvent rappelée : « Dans la guerre de montagne, celui qui attaque a du désavantage ; même dans la guerre offensive, l'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à attaquer ».

De même qu'à l'assaillant, le terrain dicte au défenseur la répartition de ses effectifs. Où les deux cents fusils d'une compagnie assurent la défense de la vallée ou du col, il est inutile de mettre un bataillon. Il est même dangereux de le faire, car les combattants immobilisés sur un point peuvent tout à coup devenir d'une grande utilité sur un autre. Il faudra donc les garder en réserve dans la vallée, au nœud des chemins qui conduisent aux cols occupés. De là, quand les défenseurs d'un de ces cols auront eu le dessus, la réserve les renforcera pour prendre l'offensive et achever la déroute de l'assaillant.

A noter toutefois que cette reprise d'offensive ne devra être poussée à fond, soit jusque dans la vallée, sur l'artère principale des communications de l'ennemi, que si le défenseur est assuré de n'être percé sur aucun des autres points de sa ligne de résistance. S'il n'a pas cette certitude, il suspendra son

mouvement jusqu'à ce que l'adversaire ait été battu ou suffisamment affaibli dans les autres vallées. A ce moment l'offensive sera à même de déployer tous ses effets. L'attaque change de camp ; le défenseur devient l'assaillant et il lui suffit à lui aussi de menacer sur un seul point les communications de son adversaire pour le contraindre à précipiter sa retraite jusqu'au delà de ce point.

Prenant comme tout à l'heure un exemple concret, admettons que le parti rouge exerce une résistance victorieuse à l'Oberalp, dans le val Nalps et à Santa-Maria, et qu'il exécute avec ses réserves une contre-offensive réussie par La Greina, il oblige le IV^e corps d'armée supposé à reporter tout son monde en aval de Somvix. Ce corps d'armée devra reprendre ses opérations *ab ovo* [1].

* * *

Pour en revenir aux exercices du Lukmanier, les rapports imaginés par la Direction des manœuvres et supposés transmis aux commandants des détachements par leur commandement supérieur nous permettront de relever l'influence exercée sur leurs décisions par les mouvements prêtés aux colonnes fictives voisines.

En exécution de l'ordre reçu le 4 septembre après midi, le commandant du détachement blanc arrêta pour le lendemain un ordre de marche.

En passant sur la rive gauche du Rhin antérieur, la route du Lukmanier pénètre dans une gorge extrêmement resserrée, la gorge de Mompe-Medels; sur un parcours d'un peu plus de deux kilomètres, cette gorge est à peine assez large pour laisser passage à la chaussée à côté de la rivière ; le plus souvent, il a fallu tailler dans le roc ; douze tunnels ont été percés. Au sortir de la gorge, sur un parcours de deux à trois kilomètres environ, de Curaglia à Platta, le val s'évase légèrement entre des pentes de pâturages et de bois. Depuis Platta, il se resserre de nouveau et forme un long défilé de huit kilomètres débouchant au replat de Santa-Maria, où bifurque, se dirigeant à l'ouest, le chemin du val Termine et du val Piora.

[1] Toutes ces questions ont été exposées d'une façon très claire et très complète par le capitaine d'artillerie Paul Simon, dans son volume devenu pour ainsi dire classique : *Les principes de la guerre alpine*..

La traversée de la gorge de Mompe-Medels a manifestement inquiété le colonel-brigadier Stiffler. Il s'est dit que si l'ennemi parvenait à la sortie supérieure vers Curaglia, une poignée d'hommes, une simple mitrailleuse, lui interdirait tout déploiement. Pour éviter ce risque, il résolut dès la veille, de porter la majeure partie de son monde par les hauteurs qui dominent la paroi gauche de la gorge. Un seul bataillon avec partie des mitrailleuses utiliseront la route. Ce petit détachement de gauche attendra à Platta l'arrivée de la colonne principale dont il protégera, le cas échéant, le déploiement, ou derrière laquelle il s'encolonnera si l'ennemi n'a pas été rencontré.

Ce dispositif de marche avait l'inconvénient de ralentir singulièrement le mouvement.

Du pont du Rhin antérieur à Platta, la distance est de cinq kilomètres avec une différence d'altitude de 318 m. (Pont du Rhin 1063, Platta 1380.) La pente est régulière, la route excellente.

Par les hauteurs de Mompe-Medels la distance kilométrique est la même, mais les premières pentes sur la rive droite du Rhin antérieur sont raides, les dénivellements représentent une ascension totale de 400 m. au lieu de 300, et le chemin muletier, étroit et mal entretenu, impose la colonne par un.

Par la grande route, le détachement serait arrivé à Platta deux heures après son départ; la tête serait arrivée à 9 ¾ h. au plus tard, la queue à 10 ¼ h. Par les hauteurs de Mompe-Medels, la tête ne pouvait arriver qu'à 10 ¾ h. au plus tôt, la queue à 12 ¼ h. Différence : deux heures au minimum, c'est-à-dire, à supposer que l'ennemi soit encore éloigné, huit kilomètres perdus de l'étroit défilé dans lequel roule le Rhin de Medels. A 12 ¼ h., à supposer qu'aucun obstaclene s'opposât à la marche, la tête de colonne pouvait, par la grande route, atteindre la sortie du défilé à Santa-Maria.

La situation telle qu'elle était connue du côté blanc le 4, vers la fin de l'après-midi, justifiait-elle la décision de renoncer d'ores et déjà au bénéfice d'une marche rapide à travers la gorge? « Le Lukmanier est libre d'ennemis », indiquait le commandant de la VIII[e] division. Le chef du détachement avait tout le loisir de contrôler si ce renseignement était encore exact. Ne disposait-il pas d'un détachement de cavalerie? Et le 5 au matin, ne pouvait-il pas envoyer une patrouille d'observateurs au delà de la

gorge de Mompe-Medels avec ordre d'établir des postes de signaleurs aussi haut dans la vallée que l'ennemi lui en laisserait le loisir. En cinq quarts d'heure de marche, halte horaire supprimée, il pouvait avoir toute sa colonne vers Curaglia, hors de la gorge, dans la partie la moins étroite du col. Il lui suffisait d'être informé à l'heure du départ, 7 h. 30, que l'ennemi n'avait pas atteint, dans la partie supérieure de la vallée St-Gion, à 5 kilomètres en amont de Platta.

En fait, c'est ce qui se serait produit. Par prescription de manœuvre, interdiction avait été imposée au détachement rouge de franchir la ligne de ses avant-postes, au Passo del Uomo, avant 6 h. 30 du matin. A 7 h. 30 sa tête de colonne se trouvait donc encore très près de Santa-Maria et dans l'impossibilité d'atteindre Platta avant 10 h. du matin. Elle devait même y arriver plus tard encore, la descente du val Termine ne pouvant se faire qu'en colonne par un, et le temps devant être laissé aux échelons d'arrière, une fois la grande route atteinte, de serrer sur les échelons d'avant.

La conclusion à tirer de cet ensemble de circonstances est que le 4 septembre au soir le commandant du détachement blanc se trouvait dans une de ces situations où il y a avantage à retarder un ordre de marche jusqu'à connaissance des derniers rapports possibles et à formuler un ordre de rassemblement. Il se ménageait ainsi l'éventualité de gagner du terrain d'abord, secondement d'occuper en cours de route, pour y recevoir l'attaque de l'ennemi, un des nombreux promontoires qui barrent la vallée, commandant le thalweg en amont aussi bien qu'en aval. Il se trouvait ainsi dans cette situation avantageuse dont parle Napoléon, de contraindre, le cas échéant, l'ennemi à l'attaquer; il appliquait cet art de la guerre de montagne qui consiste à mener des combats défensifs même dans l'offensive.

(*A suivre.*) F.

LA REVISION MILITAIRE

A LA

RÉUNION DE ZOUG

A l'assemblée générale de la Société des officiers, à Zoug, le colonel-commandant de corps Buhlmann a présenté, en un clair résumé, les divergences principales qui existent entre l'avant-projet de réforme du département militaire fédéral et les propositions de la conférence des commandants supérieurs. Cet exposé vient de paraître en une brochure sortie de l'imprimerie Arnold Bopp, à Zurich [1]. Nous en relevons les points essentiels. Le lecteur sera ainsi orienté sur l'état actuel du débat.

Après un court historique de la question, l'auteur résume les travaux de la conférence des commandants supérieurs. Celle-ci estime que le but essentiel de la revision devrait être : une simplification des catégories de l'armée par classes d'âge; le rajeunissement de l'armée de campagne; une meilleure instruction de l'armée; l'indépendance plus grande et une influence plus réelle du commandement des troupes sur l'instruction et l'administration de celles-ci.

Toute la matière fut ordonnée dans un projet comprenant 171 articles. Sa répartition ne diffère pour ainsi dire pas de celle adoptée par l'avant-projet du département. Ce dernier semble, à cet égard, s'être inspiré du travail de la conférence; dans l'un et l'autre document, les articles figurent sous les mêmes cinq titres : I. Obligations militaires. II. Organisation de l'armée. III. Instruction de l'armée. IV. Administration militaire. V. Service actif.

[1] *Militärische Einzelschriften über Tagesfragen der Schweizer. Armee* Heft 1. *Revision der militär organisation*, par le colonel-commandant de corps F. Buhlmann, une brochure de 24 p. Prix 50 cent. A. Bopp, 25 Kasernenstrasse, Zurich, éditeur.

Une grande partie des dispositions des deux projets sont identiques. Les divergences principales sont les suivantes :

1. La conféreuce des commandants supérieurs a posé en principe : que dans l'intérêt de la solidité et de l'aptitude manœuvrière de l'armée de campagne, celle-ci devait être rajeunie et diminuée; que les obligations militaires du citoyen devaient cesser à sa 44e année révolue, et être limitées à ceux qui ont reçu effectivement leur instruction militaire. Elle a donc proposé :

Une *élite*, hommes de 20 à 32 ans.
Une *landwehr*, hommes de 33 à 40 ans.
Un *landsturm*, » de 41 à 44 »

En cas de service actif, des *dépôts d'hommes* recevraient les surnuméraires, les recrues non encore instruites, les jeunes gens de 18 et 19 ans aptes au service dont le Conseil fédéral ordonnerait la levée, et les *volontaires* aptes au service.

L'*élite* forme l'armée de campagne ; des troupes de landwehr peuvent lui être adjointes pour les services auxiliaires et le service des garnisons.

La *landwehr* et le *landsturm* forment l'armée territoriale; leur activité doit avoir en vue surtout la protection des communications derrière le front.

On sait que l'avant-projet du département insiste davantage, à côté des exigences de la *qualité*, sur la recherche de la *quantité*. Il accepte la répartition de l'armée en trois bans, mais attribue les hommes de 33 ans à l'élite; il prolonge le service du landsturm jusqu'à 50 ans, et verse dans cette catégorie les hommes déclarés inaptes au service et qui n'ont reçu aucune instruction militaire, mais qui sont en état néanmoins d'être armés.

2. En ce qui concerne l'*organisation de l'armée*, la conférence des commandants supérieurs est partie de l'idée qu'il fallait rendre aussi élastiques que possible les dispositions de la loi. En cette matière des besoins nouveaux naissent chaque jour et les exigences se transforment. Cette question est du reste relativement accessoire et intéresse médiocrement le peuple; il s'en rapporte volontiers à autrui du soin de décider si la compagnie comprendra 3 ou 4 sections, le bataillon 3 ou 4 compagnies.

La conférence a posé les bases suivantes pour la formation des corps de troupes.

Infanterie. 2 à 6 compagnies composent le bataillon ; 2 à 4 bataillons, le régiment ; 2 à 3 régiments, la brigade.

Elle a procédé de même pour l'organisation légale des troupes des autres armes, et pour celle des *unités de l'armée,* elle a décidé :

2 à 3 brigades d'infanterie, avec attribution des unités nécessaires d'autres armes et services, forment la *division ;* 2 à 3 divisions, plus les unités et corps de troupes nécessaires d'autres armes, forment le *corps d'armée ;* les troupes nécessaires à la défense des places fortes forment les *garnisons de forteresse.*

Les prescriptions de détail sont abandonnées à l'Assemblée fédérale.

A l'origine, le chef du département militaire partageait ce point de vue. Dès lors, l'avant-projet a introduit sa proposition d'ordre ternaire. Le débat est donc ouvert.

3. Les divergences sont plus accentuées dans le chapitre de l'*instruction de l'armée.* La conférence s'est placée à trois points de vue : elle a considéré comme essentielle une amélioration des bases mêmes de l'instruction ; d'autre part, elle a admis qu'une prolongation sensible de la durée du service du soldat ne pouvait guère être recherchée, soit pour des motifs financiers, soit pour des motifs d'économie sociale, et que le peuple n'y donnerait pas la main ; enfin, elle a estimé qu'aucune raison n'existait de porter une atteinte au principe d'égalité devant la loi en créant des durées de service d'instruction différentes suivant les armes, comme c'est le cas actuellement.

Sur le premier point, aucune contestation ne paraît possible. Il est évident qu'une prolongation de l'instruction de la recrue doit accroitre les qualités militaires du soldat et rendre plus solides les connaissances qui lui seront nécessaires pendant toute la durée de son temps de service. Il ne s'agit pas toutefois de rien ajouter au programme d'instruction, mais plutôt de permettre de parcourir ce programme avec plus de calme, et en s'affranchissant du surmenage qui, aujourd'hui, ne peut presque pas être évité. Si l'on combine, avec cette prolongation de l'école de recrues, la concentration du service sur les plus jeunes classes d'âge, on obtiendra d'autant plus sûrement une base solide d'éducation militaire.

Les mêmes principes valent pour l'instruction du cadre et des officiers. Il y faut ajouter les occasions plus fréquentes pour les

chefs de se former à la pratique du commandement au moyen des cours de répétition annuels. Partant de là, la conférence a été amenée aux conclusions suivantes :

Enseignement obligatoire de la gymnastique à l'école comme jusqu'ici.

Exercices volontaires pour le développement physique et l'instruction du tir des jeunes gens de 16 à 20 ans. Cette instruction doit être fournie, sur la base des prescriptions officielles, par l'intermédiaire d'associations organisées avec l'appui de la Confédération.

Ecoles de recrues de 80 jours pour toutes les armes (cavalerie 90 jours).

Cours de répétition limités à l'élite, durée 11 jours ; annuels pour les officiers et les plus jeunes classes d'âge des soldats ; bisannuels en vue des manœuvres de grandes unités, pour les classes d'âge les plus anciennes. Maximum des convocations : soldats 6, caporaux et sergents 8, sous-officiers supérieurs 10.

Instruction des sous-officiers dans la seconde école de recrues.

Ecole d'aspirants-officiers, 80 jours, la moitié de l'école de recrues comme sous-officier et l'école actuelle de tir étant supprimées.

Ecole centrale II de 60 jours pour tous les officiers attribués à un état-major. Les écoles centrales supérieures sont remplacées par des cours d'application dans le cadre de la division et du corps d'armée.

La durée totale de service du soldat d'infanterie est ainsi de 146 jours pour 145 dans le système actuel. A 27 ans révolus le soldat a terminé son service du temps de paix.

L'avant-projet du département adopte un autre programme.

Il prévoit l'obligation de l'instruction militaire préparatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans. A défaut d'avoir suivi deux cours de 60 heures, le recruté est convoqué à une école de recrues préparatoire non soldée de 15 jours de durée.

Le colonel Buhlmann s'exprime comme suit à ce sujet :

« L'obligation de l'instruction préparatoire est sans doute le point le plus contestable et probablement aussi le plus impopulaire de toute l'œuvre revisionniste. Je suis le dernier à nier la haute valeur et la nécessité du développement physique de la jeunesse, spécialement à notre époque d'intensive culture intel-

lectuelle. Heureusement, à cet égard, la cause est gagnée et la voie ouverte ; je n'en veux pour preuve que les progrès de l'instruction préparatoire volontaire qui, de 1889 à 1903, a vu le nombre de ses participants passer de 1781 à 7641. Une autre preuve est fournie par l'intérêt qu'apporte notre jeunesse aux exercices de sport : gymnastique, natation, jeux variés en plein air, courses de montagne, ski et patinage, etc., etc.

» Si je pouvais me persuader qu'il fût possible d'amener effectivement toute notre jeunesse masculine à pratiquer les exercices physiques, dans lesquels je range le tir, je serais le premier à travailler avec joie et de toutes mes forces à une organisation de ces exercices.

» Mais je ne possède point cette persuasion, et plus j'y songe moins je crois à cette solution. Nos circonstances de lieux s'opposent à l'application de l'obligation. Les discours patriotiques sont insuffisants pour mener à bien une tâche de cette importance ; il faut l'examiner au regard des exigences pratiques.

» Or, sur une grande partie de notre territoire, notamment dans les districts alpins, l'obligation est une pure impossibilité.

» En d'autres lieux, c'est un personnel enseignant capable qui fera défaut. Si, comme le déclare l'exposé des motifs, le jeune homme doit gagner au cours d'instruction préparatoire toutes les vertus patriotiques qui font une recrue de choix, le premier sous-officier venu ne suffirait pas pour la former.

» Et qui doit organiser et diriger cette instruction ? Le projet laisse la question ouverte et se borne à mettre les frais à la charge de la Confédération. A noter que cette instruction ne s'adresse pas seulement aux sujets aptes au service militaire, mais à la jeunesse masculine dans sa totalité, soit environ 33 000 jeunes gens. Le problème n'est donc pas exclusivement militaire, il intéresse l'éducation générale ; d'après le projet, l'instruction préparatoire doit non seulement fortifier le jeune homme à l'âge de son développement pour en faire un futur soldat mais pour en faire un homme.

» Si l'organisation est abandonnée aux cantons et communes, nous nous retrouvons au même point qu'avec la loi de 1874. Or, nous savons que les prescriptions fédérales sont demeurées lettre morte, cela non pas toujours pour des motifs financiers. Les cantons n'ont pas pris l'affaire en mains et, pendant 30 ans, la Confédération n'a pas cru devoir leur imposer l'accomplisse-

ment de leurs obligations. Elle ne dispose pas, à cet effet, de moyens coercitifs.

» Ou bien la Confédération organise elle-même l'instruction préparatoire, et fait appel, dans ce but, aux officiers de troupes. On peut du reste admettre qu'ils se prêteraient volontairement à ce travail d'organisation.

» Mais ici encore on se heurte à d'insurmontables difficultés, les circonstances étant plus fortes que les dispositions légales. De nombreuses communes ne disposent d'aucun officier. L'arrondissement de Konolfingen, par exemple, auquel j'appartiens, compte en chiffre rond 30 000 âmes de population et 32 communes. Les conditions agricoles font de cet arrondissement un des mieux situés du canton de Berne. Toutefois, il ne dispose, en 1904, que de 12 officiers de l'élite, maîtres d'école pour la plupart. En maintes contrées, les circonstances sont encore plus défavorables.

» Et comment parler d'une obligation si elle n'est sanctionnée par aucune mesure de contrainte ou de punition ? La période disciplinaire de 15 jours précédant l'école de recrues ne s'applique qu'aux jeunes gens reconnus aptes au service, et qui n'ont pas suivi deux cours. Ils peuvent donc se dispenser des cours des deux autres années, et les non-recrutés pourront s'être abstenus impunément de tous cours quelconques. Et comment contraindra-t-on le jeune homme qui fréquente avec assiduité les exercices d'une société de gymnastique et qui régulièrement pratique le foot-ball ou d'autres sports analogues, à s'astreindre encore aux heures de l'instruction préparatoire ?

» Je suis convaincu qu'en fin de compte la moitié à peine des recrues aptes au service se présenteront à l'école de recrues ayant reçu l'instruction préparatoire. Quant aux autres, qui n'ont pas profité de leurs quatre années pour rechercher leur développement physique, ce ne sont pas les quinze jours disciplinaires qui le leur procureront.

» Mieux vaut ajouter ces quinze jours pour tout le monde à l'école de recrues et, comme du passé, abandonner l'instruction préparatoire à l'initiative individuelle. Encourageons toutefois les efforts de celle-ci en lui procurant les moyens nécessaires ; introduisons, notamment, l'examen des aptitudes physiques lors du recrutement.

» L'avant-projet du Département prolonge l'école de recrues

de quatorze jours, s'en tient aux écoles spéciales de sous-officiers et exige du soldat huit cours de répétition dans l'élite et un neuvième dans la landwehr. En y ajoutant les 15 jours du cours disciplinaire, la durée totale du service devient ainsi de cent septante-quatre jours, soit quatre semaines de plus que dans le système des commandants supérieurs. Ce service est réparti entre l'âge de vingt ans et de trente-quatre ans au moins.

» Au lieu du principe de l'égalité du service dans les diverses armes, l'avant-projet maintient des écoles complémentaires pour certaines spécialités et services auxiliaires, alors même que les connaissances techniques qu'ils exigent s'acquièrent dans la vie civile : ainsi les maréchaux-ferrants, les vélocipédistes, les trompettes, etc., doivent, en plus de l'école de recrues, passer par des cours spéciaux de vingt à trente jours. Dans les armes spéciales, l'instruction du cadre est mise au bénéfice d'un traitement privilégié. Ainsi l'école de sous-officiers dure trente jours dans l'infanterie, quarante dans la cavalerie, l'artillerie et le génie, et celle d'officier septante jours dans l'infanterie et jusqu'à cent-huit dans l'artillerie et le génie. Dès lors, le premier-lieutenant, avant d'obtenir le grade de capitaine, doit compter au minimum : 245 jours de service dans l'infanterie, 285 dans le génie, 300 dans l'artillerie, 305 dans la cavalerie ».

Une autre divergence concerne le *personnel d'instruction*. Les commandants supérieurs voudraient que pour la direction de l'instruction des recrues, pour l'instruction des cadres dans les écoles spéciales et pour le service de l'état-major général des fortifications et de l'administration militaire, un *personnel permanent* fût fourni par la troupe, personnel qui pendant la durée de ses obligations militaires resterait incorporé dans l'armée. L'avant-projet du Département n'est pas entré dans cette manière de voir.

4. Dans l'*Administration*, l'unanimité des opinions est acquise à la suppression du dualisme entre le chef de l'arme et l'instructeur en chef, et de même à la nécessité d'une décentralisation. Les commandants supérieurs ont vu la solution dans une augmentation des compétences des officiers de troupe et dans l'institution de commandants de l'arrondissement de division placés sous l'autorité du divisionnaire. Les compétences de ce commandant seraient les suivantes :

Direction du recrutement ; préparation du personnel et du matériel pour le service d'instruction et le service actif ;

Dispenses de service aux sous-officiers et soldats sur préavis de leurs chefs ;

Administration de l'arrondissement et de ses places d'armes ;

Tenue des contrôles, pour autant qu'elle ne relève pas des cantons, et surveillance de la tenue des contrôles de ces derniers ;

Prescriptions relatives aux inspections de l'équipement ;

Commandement territorial de l'arrondissement de division.

L'avant-projet a admis cette création, mais il a fait du commandant en question un directeur d'arrondissement relevant directement du Département, et lui a remis des attributions que la conférence accordait aux officiers de troupes.

La conférence a insisté beaucoup sur l'impérieuse nécessité de mettre le divisionnaire en mesure d'assurer, en connaissance de cause, la responsabilité de son commandement. L'avant-projet l'admet aussi jusqu'à un certain point. Cependant il remet au directeur d'arrondissement la surveillance des travaux préparatoires de mobilisation que la conférence attribuait naturellement aux commandants de troupes. Et tandis qu'elle mettait le directeur d'arrondissement ainsi que le chef du personnel instructeur de l'arrondissement sous l'autorité du divisionnaire afin de permettre à ce dernier d'exercer son influence sur l'instruction et sur l'administration, l'avant-projet fait relever directement ces deux fonctionnaires de l'administration centrale.

* * *

Telles sont les principales divergences entre les deux projets de revision. Quoique certaines d'entre elles marquent de sérieuses oppositions de principes, elles ne sont point telles qu'elles ne laissent le champ ouvert aux transactions. Une entente peut et doit intervenir. Il serait désirable à cet effet que le Chef du Département militaire profitât des conjonctures actuelles pour continuer à chercher le contact avec l'armée en passant par-dessus la tête des bureaux qui l'enmurent. Il se rendra plus exactement compte ainsi de la part de concessions qui, dans le conpromis futur, doit être faite par l'avant-projet.

* * *

A la suite de l'exposé du colonel Buhlman, l'assemblée des officiers a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante :

La Société suisse des officiers, réunie à Zoug, après avoir entendu la conférence du colonel commandant de corps d'armée Buhlman sur la revision militaire, se déclare en principe d'accord avec les propositions et revendications faites par le commandement supérieur des troupes, au point de vue de l'instruction et de l'organisation de l'armée, ainsi que de la délimitation des compétences des commandants supérieurs.

Elle charge le comité central de porter la présente résolution à la connaissance du département militaire fédéral, et de procéder à la publication et à la traduction de l'avant-projet du commandement supérieur.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le colonel-commandant de corps H. Bleuler. — Mutations dans les hauts commandants. — Recrues et grandes manœuvres. — A propos de l'intervention des troupes dans les grèves.

Au moment où les troupes du III^e corps d'armée allaient être mobilisées pour leur période de manœuvres, elles apprirent que leur chef, le colonel-commandant de corps Bleuler, était obligé de se démettre de son commandement pour raisons de santé. Depuis une année déjà, le colonel Bleuler se sentait affaibli, sans cependant que son autorité et son activité militaires parussent devoir en souffrir. Mais quelques jours avant l'entrée en ligne, son état s'aggrava subitement ; il dut s'aliter, force lui fut de renoncer à une fonction que pendant si longtemps il remplit avec une distinction à laquelle chacun a rendu hommage.

Le colonel Hermann Bleuler, qui est âgé de 67 ans, était le plus ancien colonel de l'armée fédérale en activité de service. Son brevet date du 2 juin 1871. Il était, à la tête de son corps, le dernier des commandants de corps d'armée désigné lors de la création de ces unités (promotion du 16 octobre 1891). Les changements survenus dès lors ont été, par ordre chronologique, les suivants :

IV^e corps : Colonel Henri Wieland, à Bâle, remplacé le 11 avril 1894 par le colonel Arnold Kunzli, à Ryken. Celui-ci a été lui même remplacé le 28 novembre 1902 par le colonel Fritz Bühlmann, à Grosshöchstetten, titulaire actuel du commandement.

II^e corps : Colonel Joachim Feiss, à Berne, remplacé le 15 novembre 1896 par le colonel Georges Berlinger, à Ganterswil, remplacé lui-même, le 29 novembre 1898, par le colonel Eugène Fahrländer, à Aarau.

I^{er} corps : Colonel Paul Cérésole, à Lausanne, remplacé le 22 novembre 1898 par le colonel Arthur de Techtermann, à Fribourg.

Le colonel Bleuler a été remplacé, comme on sait, à la tête du III^e corps d'armée par le colonel-divisionnaire Ulrich Wille, commandant de la VI^e division, promu commandant de corps. Le commandement de la VI^e division a été confié au colonel-brigadier Jean de Wattenwyl, de la VI^e brigade d'infanterie, promu divisionnaire.

A ce propos, quelques lecteurs prendront peut-être quelque intérêt à la

statistique des commandements de divisions pendant les dernières années. Nous adoptons, comme point de départ, les commandements au 1er janvier 1895.

Ire division : 20 février 1891, colonel Constant David, à Lausanne ; 9 décembre 1898, colonel Edmond de la Rive, à Genève ; 15 janvier 1901, colonel Pierre Isler, à Berne.

IIe division : 30 octobre 1891, colonel Arthur de Techtermann, à Fribourg ; 9 décembre 1898, colonel Edouard Secretan, à Lausanne.

IIIe division : 10 décembre 1888, colonel Edouard Muller, à Berne ; 15 novembre 1895, colonel Fritz Bühlmann, à Grosshochstetten ; 28 novembre 1902, colonel Edouard Will, à Nidau.

IVe division : 30 octobre 1891, colonel Alexandre Schweizer, à Zurich ; 5 janvier 1900, colonel Hermann Heller, à Lucerne.

Ve division : 20 janvier 1891, colonel Auguste Rudolf, à Berne ; 15 novembre 1895, colonel Arnold Keller, à Berne ; 9 décembre 1898, colonel Alfred Scherz, à Berne.

VIe division : 30 octobre 1891, colonel Ulrich Meister, à Zurich ; 5 janvier 1900, colonel Ulrich Wille, à Meilen ; 23 août 1904, colonel Jean de Wattenwyl, à Berne.

VIIe division : 10 décembre 1888, colonel Georges Berlinger, à Ganterswil ; 15 novembre 1895, colonel Frédéric Locher, à Zurich ; 9 décembre 1898, colonel Hugo Hungerbuhler, à St-Gall ; 29 novembre 1901, colonel Hermann Schlatter (mutation de la VIIIe division).

VIIIe division : 30 octobre 1891, colonel Eugène Fahrländer, à Aarau ; 9 décembre 1898, colonel Hermann Schlatter, à St-Gall : 29 novembre 1901, colonel F. Sprecher von Bernegg, à Mayenfeld.

* * *

Les bataillons des recrues des Ire et IIe divisions ont participé, dans la division de marche, aux manœuvres du IIIe corps d'armée. Pour leur transport en Thurgovie, il a fallu une dizaine d'heures de chemin de fer et à peu près autant pour leur retour.

Il est permis de se demander s'il est opportun de prendre, sur l'instruction des recrues, deux journées entières, pour les envoyer aux grandes manœuvres. On se plaint de la trop courte durée de l'école de recrues ; le Département militaire propose de la prolonger de quinze jours, plus quinze jours d'instruction militaire préparatoire ; la conférence des commandants supérieurs propose une prolongation de trente-cinq jours. Cependant, on consacre deux jours pleins à des transports en chemin de fer, ce qui, pour l'instruction, représente un déchet correspondant sur le temps insuffisant déjà dont on dispose. Cela n'est pas logique.

Mieux vaudrait, si l'on veut continuer à appeler les recrues aux grandes

manœuvres, organiser le tableau des écoles de façon à disposer des bataillons qui sont à proximité du terrain des exercices. Cette année-ci, par exemple, si les dates de leurs écoles de recrues l'avaient permis, les places d'armes de St-Gall et de Zurich auraient été mieux indiquées pour fournir leurs recrues que celles de Lausanne et de Colombier.

* * *

La discussion devient assez vive dans les milieux socialistes sur l'emploi des troupes en cas de grève. Les opinions sont divergentes. Les uns ne voient dans cette intervention qu'un moyen des gouvernements d'empêcher la grève de déployer ses pleins effets ; les autres, qui paraissent posséder une vision plus nette des réalités, y voyent une simple mesure de police destinée à assurer la liberté de chacun en réprimant la licence. Ces derniers font observer que les cas peuvent fort bien se produire dans la surexcitation des esprits, d'agressions des populations contre les grévistes. Ceux-ci trouveraient alors la plus naturelle du monde la protection qui leur serait assurée par la présence de la troupe.

Ce langage est celui du bon sens. Quand un gouvernement cantonal lève des troupes, ce n'est ni contre les grévistes, ni contre leurs adversaires ; c'est pour la protection et la tranquillité de tous ceux qui risquent un dommage du fait des abus dont les mouvements grévistes sont souvent accompagnés. Si cette protection peut être accordée par d'autres moyens que celui d'une mobilisation, ce n'est ni la troupe ni ses chefs qui s'en plaindront, au contraire. Pas plus ceux-ci que celle-là ne se sentent portés à ce métier de police et de gendarmerie, cela d'autant moins que trop souvent nos hommes politiques y voient surtout un moyen de rejeter sur autrui le poids des responsabilités.

Demandez, par exemple, à l'ancien commandant de place de La Chaux-de-Fonds, le lieutenant-colonel Robert, ce qu'il en pense.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le programme d'études pour les Ecoles de cadets.

Le *Normal-Verordnungsblatt* du 1er juillet publie un nouveau programme d'études pour les Ecoles de cadets, ainsi que pour les Ecoles réales militaires des degrés inférieurs et supérieurs. Il constitue une première satisfaction donnée aux nationalistes des diverses parties de la monarchie, en ce qui concerne la question des langues c'est-à-dire un acheminement vers les réformes dont l'introduction a été le principal but de la campagne d'obs-

tructionnisme menée, l'année dernière, par l'opposition au Parlement hongrois.

Le nouveau programme d'études introduit, dans les écoles susmentionnées, l'enseignement des langues parlées par les troupes des divers régiments de l'armée austro-hongroise ; il fixe, en outre, les principales langues d'enseignement qui devront être obligatoirement employées dans chacun de nos établissements d'instruction et d'éducation militaires. On veut arriver à ce qu'au sortir de ces établissements, l'aspirant-officier soit suffisamment maître de l'idiome des troupes qu'il aura à commander plus tard pour qu'il n'ait plus besoin de se l'assimiler seulement lorsqu'il aura été incorporé, comme officier, dans ces troupes.

Toutes les nombreuses langues répandues en Autriche-Hongrie seront désormais enseignées et d'un emploi journalier, pour la plupart, dans nos Ecoles de cadets et réales militaires. Il est bon qu'il en soit ainsi, car la connaissance approfondie des divers idiomes et dialectes parlés dans une armée très polyglotte, comme l'est l'armée austro-hongroise, représente, pour chacun des officiers de l'armée en question, un gain net. Il est même indispensable qu'un officier possède à fond la langue de ses hommes, car c'est là un facteur qui exerce une influence considérable sur la discipline. Il est évident qu'un chef aura beaucoup plus d'autorité sur ses hommes et que ceux-ci le respecteront bien davantage et lui seront bien plus attachés s'il manie facilement leur langue que s'il n'en sait pas le premier mot ou s'il la parle incorrectement.

Une circulaire explicative qui accompagne le programme d'études susmentionné énumère d'abord les langues considérées comme « langues de régiments », puis les branches qui devront être enseignées, les unes en allemand, les autres en magyar, d'autres en allemand et en magyar, d'autres en croate, d'autres en allemand et en croate.

Comme « langues de régiments », la circulaire indique les langues nationales suivantes : le magyar, le tchèque, le polonais, le ruthène, le croate, le slovaque et l'italien. Comme langues officielles d'enseignement, elle prescrit : pour les Ecoles de cadets d'infanterie de Budapest, Pressbourg, Kaschau, Temesvar et Hermannstadt, puis pour les classes parallèles hongroises de l'Ecole de cadets de cavalerie et d'artillerie, l'allemand et le magyar ; pour les Ecoles de cadets d'infanterie de Kamenitz et de Karlstadt, l'allemand et le croate ; pour toutes les autres Ecoles l'allemand.

Pour donner une idée approximative de la place qu'occupe l'enseignement bilingue dans le nouveau programme d'études, nous dirons que, sur 38 heures de leçons par semaine, les élèves de 1re année d'une Ecole de cadets hongroise auront 21 heures de théories en magyar, 12 $^1/_2$ heures en allemand et 4 $^1/_2$ heures de cours pratiques en langue mixte ; ceux de 4e année 22 heures de théories en allemand, 7 $^1/_2$ heures en magyar, 6 $^1/_2$ heures de cours pratiques et 2 de théorie en langue mixte.

Evidemment, on crée ainsi un système d'enseignement très compliqué, qui ne pourra être adopté définitivement que s'il fonctionne bien à l'usage. Les modifications apportées aux anciens programmes d'études seront successivement introduites dans les classes inférieures à partir de la prochaine année scolaire. Le nouvel enseignement des langues, comportant un nombre supplémentaire d'heures de leçons, commencera également l'année prochaine dans toutes les classes.

En ce qui concerne la création de classes parallèles ou de groupements d'élèves spéciaux dans les Ecoles où l'enseignement devra être donné en deux ou plusieurs langues, la circulaire prescrit ce qui suit :

A l'Ecole de cadets d'artillerie et de cavalerie, les ressortissants hongrois de chaque volée — à l'exception des Croates — devront être réunis en subdivisions spéciales ou classes parallèles auxquelles pourront se joindre, sur leur demande, d'autres élèves non Hongrois, mais déjà maîtres de la langue magyare. Les autres élèves devront être répartis en deux groupes : Tchèques et Polonais à l'Ecole de cadets de cavalerie, Hongrois et Croates à l'Ecole de cadets d'artillerie de Traiskirchen. On tiendra compte, pour cette répartition en groupes, du libre choix de l'élève ou de sa langue maternelle.

Des groupements analogues pour l'étude des langues devront être également organisés dans d'autres Ecoles, par exemple à Vienne, où les cadets étudieront ainsi les langues magyare, tchèque et polonaise.

Une circulaire ministérielle spéciale, adressée aux commandants de tous les établissements d'instruction et d'éducation militaires, traite, avec plus de détails, du plan et du but de l'enseignement, des matières sur lesquelles il doit porter, de la distribution des heures d'études, etc. On y maintient les principes suivis jusqu'ici : équivalence aussi complète que possible des programmes d'études dans les deux genres d'établisssements d'instruction et d'éducation militaires, Ecole de cadets et Ecoles réales ; possibilité pour les élèves des Ecoles de cadets d'entrer dans les Académies militaires et pour ceux des deux genres d'établissements de se présenter aux examens de maturité, etc.

Le nouveau système d'enseignement en plusieurs langues apporte des modifications profondes aux programmes jusqu'ici en vigueur. Il a été étudié avec beaucoup de soin. Reste à voir, après qu'il aura été appliqué pendant un certain temps, quels en seront les résultats pratiques. Pour l'étude des langues, il est prévu de 8 à 15 heures de leçons par semaine, soit un tiers, en moyenne, du total hebdomadaire des heures de leçons. C'est beaucoup et cela réduit, dans une forte mesure, le temps consacré à l'étude des sciences et aux travaux pratiques militaires, mais il ne faut pas oublier que cet enseignement des langues n'a été introduit que sous la pression des événements politiques, ensuite de la campagne acharnée menée par les nationalistes hongrois et tchèques. Il est certain que ce nouvel enseignement impo-

sera un surcroît de travail considérable aux élèves, déjà passablement chargés sous le régime scolaire actuel ; aussi a-t-on songé à alléger leur tâche en leur adjoignant des officiers « corépétiteurs et éducateurs », sorte de précepteurs qui auront pour mission de s'occuper d'eux en dehors des heures de leçons proprement dites, pour les diriger et les assister et de les faire progresser plus rapidement dans l'étude des langues, en surveillant leurs devoirs et en les aidant, à l'occasion, à préparer ceux-ci.

Ces officiers continueront à faire partie des unités de troupes auxquelles ils appartiennent. Ils seront appelés provisoirement, au fur et à mesure des besoins, et attachés, pour commencer, aux classes inférieures des Ecoles de cadets et réales militaires. Leur situation comme membres du personnel enseignant de ces Ecoles sera réglée ultérieurement. Ils fonctionneront pendant quatre années consécutives — pour accompagner les mêmes élèves de classe en classe dès leur entrée à leur sortie de l'Ecole — ou tout au moins jusqu'à ce qu'ils aient fourni des preuves suffisantes de leur savoir et de leurs aptitudes pédagogiques. Ils pourront postuler alors les fonctions de maîtres définitifs ; auquel cas ils seront nommés de préférence aux autres candidats à ces fonctions. Les titulaires de ces nouvelles places de « compétiteurs et éducateurs » seront choisis parmi les officiers ayant déjà rempli un emploi pédagogique, pendant trois années au moins, dans une division inférieure. Ils doivent être célibataires et posséder, avec la connaissance très approfondie de l'allemand et d'une autre langue répandue en Autriche-Hongrie, des aptitudes pédagogiques constatées par des témoignages excellents, faisant prévoir qu'ils seront, soit comme « corépétiteurs », soit, plus tard, comme maîtres définitifs, absolument à la hauteur de leur tâche.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres du nord-ouest. — La question du havresac. — La tenue. — L'affaire Dautriche. — L'éducation morale. — A Saint-Cyr. — Le général Decharme et le général Pelloux.

J'ai profité pour écrire cette chronique du retard annoncé pour la présente livraison. Puisque les grandes manœuvres suisses ont déterminé ce retard, j'ai pensé que l'occasion était bonne pour faire des grandes manœuvres françaises un compte-rendu moins hâtif que les autres années. Et, comme l'a dit Pascal, à moins que ce ne soit Voltaire, j'ai trouvé le temps d'être bref, plus bref que de coutume.

Vous savez que nous avons eu deux corps d'armée qui se sont battus

l'un contre l'autre dans l'Est, sous la direction du général Brugère, et deux qui se sont battus dans l'Ouest, sous la direction du général Hagron.

Je crois vous avoir dit pour quelles raisons je préférais aller voir celles-ci. On en a écarté la curiosité ; le ministre, qui a été dans la Côte d'Or, son pays, y a emmené les officiers étrangers, mais je savais que la besogne qu'on ferait dans l'Eure n'en serait pas moins bonne : au contraire. Je savais aussi qu'on préférait y travailler sans témoin, ce qui augmentait mon désir d'en être. Et puis, le général Hagron, c'est le soleil levant, dont il est agréable de contempler les rayons.

Je n'ai pas à regretter ma détermination, encore que j'aie trouvé, à ce que j'ai vu, moins d'intérêt que je ne m'y attendais. Mais j'ai ouï dire que ce qui s'était passé en Bourgogne était moins intéressant encore. Et puis je connais sur le bout du doigt la « manière » du général Brugère.

Son successeur éventuel est moins pétulant, en même temps que moins replet. C'est un homme froid, plutôt émacié. D'ailleurs autoritaire et courtois. Ancien officier d'état-major, il ne se pique pas d'être un théoricien. Il ne professe aucune doctrine absolue, et se contente d'examiner les questions avec un esprit aussi dégagé que possible de préjugés.

Dans ces trois périodes de trois jours, il a montré beaucoup de netteté, d'ordre, de calme, de continuité. De plus, dans les conférences qui ont suivi chaque période, il a exposé d'une façon qu'on a été unanime à trouver magistrale les enseignements qui découlaient des opérations effectuées. Bref, il a produit une excellente impression.

Pendant trois jours d'affilée, les troupes restaient sous le commandement des mêmes chefs pour l'accomplissement d'un thème unique.

Ce thème était à la fois très simple et très large. En principe, le général directeur se contentait de le donner et s'abstenait d'intervenir, sauf pour faire sonner la cessation de la manœuvre. Cependant, il ordonna à l'un des partis, dans la nuit du 6 au 7, d'exécuter une marche rétrograde, avec changement de front, à la faveur des ténèbres. C'est là ce que les collégiens appellent une « colle » ou une « attrape ». Bien qu'on fût prévenu qu'il devait se passer quelque chose cette nuit-là, il s'écoula longtemps avant que la fuite de ce corps d'armée arrivât à la connaissance de l'autre, et, quand celui-ci se mit à la poursuite de celui-là, il était trop tard. Cette petite expérience m'a beaucoup plu, et je voudrais qu'on en fît souvent de semblables. Elle a montré que les états-majors, pris au dépourvu par la nouvelle d'une situation inopinée, sont fort embarrassés pour prendre des dispositions convenables. De part et d'autre, les ordres donnés n'ont pas fait honneur aux auxiliaires du commandement et au commandement lui-même.

Mais je n'en ferai pas un crime à d'autres qu'au général directeur qui avait rendu la partie difficile, comme à plaisir, en mettant à la tête des

corps d'armée des généraux en quelque sorte improvisés et qui ne connaissaient point le personnel de leur quartier général. Il l'a fait pour préparer au commandement le plus grand nombre de généraux possible, mais je crois que, en instruction, il faut chercher à donner la science intégrale à quelques esprits supérieurs, en renonçant à donner une demi-science à la foule.

Que de fois ne me suis-je pas élevé contre la pratique de certains commandants de compagnie qui, en route, changent chaque jour leur caporal d'ordinaire, afin d'avoir un plus grand nombre de caporaux qui aient passé par cet emploi. Eh! oui, ils y ont passé, mais il aurait fallu qu'ils y restassent. En ne faisant qu'y passer, ou ils se désintéressent de leur devoir dont ils s'acquittent vaille que vaille, ou, s'ils s'y appliquent consciencieusement, ils sont effrayés par l'énormité et la complexité de la tâche. Ils prennent des taupinières pour des montagnes. En persévérant, ils auraient vu les choses avec leurs dimensions véritables; ils auraient fini par faire leur métier comme en se jouant. A partir de ce moment, si on les laisse en fonctions, leur service marche bien et la troupe est mieux nourrie; mais ils ne se perfectionnent pas. C'est alors qu'il convient de les remplacer par d'autres, des novices, qui, à leur tour, se mettent au courant. De la sorte, on en a instruit deux à fond, tandis que, par l'autre méthode, on en a à peine dégrossi une dizaine ou une douzaine.

Je n'hésite pas à blâmer cette manière de faire, et je m'étonne que le général Hagron ait cru devoir l'adopter.

Il a supprimé les généraux de division. Il a fractionné le corps d'armée en quatre brigades, sans intermédiaires, ces brigades étant mixtes, c'est-à-dire composées de deux régiments d'infanterie, d'un ou deux groupes d'artillerie, d'un escadron de cavalerie, d'un détachement du génie. Ce fractionnement a du bon, surtout dans les régions où ont eu lieu les premières rencontres. Il m'a semblé que, sur les plateaux dénudés où on a manœuvré le 14 et le 15, si j'avais été à la tête d'un corps d'armée, j'aurais préféré avoir affaire à deux divisionnaires dont chacun aurait commandé ses quatre régiments d'infanterie sans interposition de généraux de brigade. Il est certain qu'il est bon de simplifier les rouages; mais il ne faut pas avoir le fétichisme de la simplification. La suppression des divisionnaires peut avoir du bon; la suppression des brigadiers peut en avoir aussi; le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la conservation des uns et des autres, peut en avoir également. Avec la tournure de mon esprit, qui est conservateur, je crois bien que c'est vers cette solution que j'inclinerais.

D'autres expériences encore ont été faites au cours de ces manœuvres, mais indépendantes, celles-là, de l'action propre du général Hagron.

D'une part, le comité de l'infanterie a proposé de modifier le chargement du fantassin en l'allégeant d'une partie du contenu de son havresac, et en mettant cet excédent sur des voitures qui prendraient la place des voitures de

cantinières. On aurait, de plus, substitué un tricot et des espadrilles, comme rechanges, à la veste et aux « chaussures de repos », c'est-à-dire aux souliers.

Que les pantoufles et les jerseys expérimentés aient donné prise à de graves critiques, étant mal confectionnés, ce n'est pas là une raison suffisante pour rejeter le système du comité de l'infanterie.

La question est d'abord de savoir si le soldat doit porter tous ses effets sur son dos, afin de les avoir sous la main !.. (Lorsqu'il était professeur d'art militaire à Saint-Cyr, le colonel de la Barre-Duparc ne manquait pas de dire que, en traversant un gué, les cavaliers tenaient leur sabre entre les dents, afin d'avoir toujours une arme sous la main... Eh bien, alors, n'ai-je pas le droit, moi ?...) La seconde question est de savoir si, après avoir considéré comme avantageux d'avoir un sac rigide, on veut en revenir au sac mou qui a fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire. (Mais il y a prescription.) La troisième question est de savoir si ce sac, rigide ou non, doit porter sur les épaules ou prendre appui sur les reins. C'est de quoi on disserte sans arriver à s'entendre. On s'entend d'autant moins, à ce que je crois, qu'on ne s'écoute guère. Ou, en tous cas, on n'a pas l'air de s'écouter.

Inutile de dire que l'expérience des grandes manœuvres n'a rien de probant et que les intransigeances adverses n'y ont trouvé aucune raison pour changer d'attitude. Chacune d'elles s'y est confirmée dans ses opinions.

Que dirai-je de la tenue boer ? Le chapeau n'a pas fait mauvaise contenance sous une pluie qui n'a pas laissé que d'être forte. Le reste du vêtement est assez seyant en campagne, quoique sa couleur — un bleu indécis — lui donne l'air sale. L'inconvénient de la vareuse, c'est que le soldat qui en est habillé porte sa capote sur le havresac, ce qui l'alourdit et le surélève. Or, on travaille à l'alléger et à l'abaisser, ne fût-ce que pour permettre le tir dans la position couchée. C'est une position dans laquelle je n'ai jamais vu l'infanterie. Quand je dis que je ne l'ai jamais vue se coucher, il faut s'entendre. Car, par exemple, le 14, à 10 heures, les soldats d'un bataillon étaient bel et bien étendus de tout leur long sur les chaumes de Thessilly. Mais, à cette heure-là, c'est à Chataincourt qu'on se battait, à plus d'une heure en avant. Le bataillon dont je parle était en réserve fort éloignée, vous le voyez. Ce que je dis s'applique à la ligne des feux, où les tirailleurs m'ont paru ne jamais vouloir se coucher.

Le capitaine Vial a construit une lampe à magnésium munie d'un réflecteur, grâce auquel la lumière peut être envoyée à plusieurs kilomètres de distance. Ce moyen permet d'éclairer, par des lueurs plus ou moins analogues à celles qui accompagnent les détonations dans le tir réel, les objectifs sur lesquels les batteries sont censées tirer, afin que ces objectifs n'en ignorent et qu'ils ne puissent nier qu'ils se soient trouvés en butte aux coups de l'ennemi.

L'appareil Vial m'a paru d'une utilité contestable et d'une cherté incontestable. Son fonctionnement m'a l'air de n'être pas bien assuré, même quand le soleil permet de ne pas recourir au magnésium. Il est vrai que je suis un peu prévenu contre lui, ne fût-ce que par l'extrême simplicité et le bon marché presque excessif d'un dispositif imaginé dans le même but par le commandant Gérard, dispositif dont on trouvera la description avec figures à l'appui dans la *Revue du cercle militaire*.

Mais je dois à la vérité de proclamer que des comptes-rendus des manœuvres de l'Est représentent comme ayant fait merveille en Bourgogne ce qui m'a paru, dans l'Eure, être plutôt médiocre. Je me garde donc bien de vouloir être trop affirmatif.

Pour en finir avec ce que j'ai vu du 5 au 15 septembre, je dirai que je n'ai pas constaté de grands changements dans l'attitude des troupes et dans le fonctionnement des divers services : les fautes que j'avais vu commettre, je les ai reconnues encore cette année au passage. Mais je conviens que je dois être un observateur partial : les choses qui frappent mon regard sont celles qui ont l'habitude de le frapper. J'ajoute ou plutôt je répète que j'ai peine à croire qu'on puisse en dix jours se former une opinion sérieuse sur la multitude des sujets qui se présentent. Ma conclusion portera donc sur un unique point : sur le général Hagron. Et elle sera qu'il m'a fait l'effet d'être quelqu'un.

* * *

J'ai dit, le mois dernier, que c'était pendant la correction des épreuves de ma chronique que j'ai appris l'incident Dessirier.

Je n'avais pas eu le temps de me renseigner exactement sur cet incident. J'ai recueilli depuis les quelques détails complémentaires que voici :

C'est le général André qui avait donné l'ordre d'incarcérer l'archiviste Dautriche ; à la suite de quoi, le gouverneur militaire de Paris jugea que, du moment qu'un subalterne était compromis, ses supérieurs devaient être tenus comme coupables en vertu du principe de la responsabilité. Conformément à ce beau raisonnement, il fit emprisonner les officiers du bureau incriminé.

Quand les défenseurs du capitaine François et consorts demandèrent que leurs clients fussent mis en liberté provisoire, le gouverneur de Paris s'adressa au ministre pour savoir ce qu'il devait faire.

Le ministre commença par ne point répondre.

Le général Dessirier alors réclama un avis ferme, et le général André lui fit connaître qu'il n'avait qu'à agir dans la plénitude de ses pouvoirs et selon sa conscience.

Après huit jours de réflexion, le gouverneur se décida à élargir les prévenus.

Cet incident, d'ailleurs, paraît aujourd'hui bien oublié, et je ne l'ai évoqué que dans « l'intérêt supérieur de la vérité ».

* * *

Le ministre vient de faire paraître, sous l'inspiration évidente de son chef de cabinet, plusieurs circulaires relatives à l'enseignement moral, aux conférences à la troupe, aux distractions à lui offrir pendant la veillée, à la création de salles de lecture, à la transformation des réfectoires en lieux d'études et de divertissement.

Tout cela est fort joli. On sait que, pour ma part, je m'y intéresse beaucoup. Mais, tant qu'on en sera au régime des circulairés, je ne trouverai pas qu'un grand progrès soit accompli.

Ce que je remarque, c'est que cette discipline, dont on dit qu'elle fait la force principale des armées, cette éducation morale, dont on célèbre les vertus, personne ne s'en préoccupe aux grandes manœuvres, par exemple où elles sont mises l'une et l'autre à de rudes épreuves. Eh, lorsqu'un chef vient inspecter une troupe, il s'inquiète du casernement, de la tenue, de l'exercice, du maniement d'armes, de la mobilisation, des approvisionnements, de tout enfin, sauf de l'état moral de cette troupe. Il croit en avoir assez fait, à cet égard, en parcourant les folios de punition.

* * *

Il s'est passé à Saint-Cyr un incident qui n'a pas été sans provoquer quelque tapage et qui, sans doute, hâtera une réforme que beaucoup de personnes réclament.

Un élève, exaspéré d'entendre ses camarades chanter à ses oreilles des cantiques et des chants réactionnaires, riposta par l'*Internationale*. En suite de quoi, il fut jugé partisan de l'internationalisme, c'est-à-dire antipatriote et antimilitariste. Et on estima, non sans raison, qu'un officier ne pouvait légitimement professer des sentiments aussi contraires à l'essence même de sa profession.

Mais laissons les détails de l'affaire, au sujet desquels d'ailleurs circulent des versions qui sont en complet désaccord.

Toujours est-il que le ministre a prescrit une enquête sur l'état des esprits et des choses à l'Ecole spéciale militaire. Le général Bazaine-Hayter, qui en a été chargé, n'a pas eu de peine à constater que ce grand collège a tous les défauts des internats, défauts qu'a encore aggravés la mentalité spéciale de notre corps d'officiers. Tous les germes de particularisme se développent dans ce milieu fermé, et, en vase clos, la fermentation est vive, lente. Des traditions fâcheuses qui pèsent sur l'Ecole élèvent encore la température des passions, comme un poids mis sur la soupape de sûreté d'une chaudière. Il faut se hâter de changer les mœurs de notre grand séminaire d'officiers. Plus on traitera ceux-ci en collégiens, plus ils tarderont à devenir des hommes. Et c'est d'hommes véritablement hommes qui

notre armée a besoin. Elle renferme beaucoup de « bonélèves » de « fort-enthème ». Elle manque d'officiers qui aient du caractère et de la virilité. La minorité qui en a est si faible qu'elle est étouffée par la masse des autres.

Si conservateur que je sois, je souhaite une réforme. Puisse-t-elle seulement être judicieusement conçue et intelligemment effectuée.

* * *

Le général Decharme, commandant le XII[e] corps d'armée, vient d'être invité à faire ses malles et à quitter l'hôtel qu'il occupe à Limoges. On commente assez vivement cette mesure. On aurait mieux fait de commenter le choix de ce divisionnaire pour le poste qu'il occupe. Connaissant ses opinions politiques et le reste, j'ai été surpris, pour ma part, que le général André, qui les connait bien, lui aussi, ne se soit pas fait scrupule de le nommer. J'ai été plus surpris encore quand, l'ayant vu à l'œuvre, l'an dernier, aux manœuvres du général de Négrier, j'ai constaté qu'on ne le remerciait pas. On dit qne c'est le dit général de Négrier, venu à résipiscence, qui a déterminé le ministre à cette exécution. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. Le général Decharme est invité à aller planter ses choux : c'est toujours mieux que d'aller au café, comme dit l'autre.

* * *

On a reproché au général Pelloux, qui commande le II[e] corps d'armée (Nantes), d'avoir officiellement encouragé les officiers sous ses ordres à la délation, dans des discours publics prononcés à l'occasion de sa prise de commandement. Mes renseignements, que je crois très sûrs, opposent à cette information une dénégation formelle. Le général Pelloux a énergiquement recommandé le loyalisme à ses subordonnés. Il leur a dit qu'ils ne devaient rien faire contre la République qu'ils servent. Il a ajouté que, s'ils se rendaient coupables de cette félonie, il leur en cuirait, et qu'ils devaient se retirer spontanément de l'armée s'ils ne se sentaient pas hommes à sacrifier leurs secrètes préférences personnelles aux règles de la profession qu'ils avaient embrassée.

Mais tel est l'état des esprits chez nous que ce langage correct y est considéré comme subversif, et que la calomnie met tout en œuvre contre le général qui s'exprime avec cette netteté.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Essais d'équipement. — Les grèves et l'armée. — Manœuvres.

Comme en Autriche, comme en France, comme en Suisse, nous cherchons les moyens d'alléger le paquetage de nos soldats. Des expériences sont en cours dans un régiment d'infanterie. Si elles aboutissent, elles profiteront à tous nos fantassins, ligne, chasseurs à pied et chasseurs alpins.

La diminution du poids est obtenue par les moyens suivants : 1. Remplacement du havresac actuel par un sac de toile. 2. Adoption comme seconde paire de souliers d'un brodequin de quartier. 3. Disparition du veston de toile, d'une paire de guêtres et d'une brosse. On obtient ainsi une réduction de 300 grammes.

Le nouvel équipement se propose aussi une meilleure répartition de son poids. Les cinq paquets de cartouches et les deux boîtes de conserve de viande portés jusqu'ici dans le havresac, seront placés dorénavant dans le sac à pain, sauf un des paquets de cartouches qui peut être logé dans les cartouchières. Ce procédé permet de saisir plus rapidement les munitions.

Le havresac actuel offre de nombreux inconvénients. Il courbe le soldat dans sa marche ; il empêche de mettre en joue avec aisance ; si la couverture de campagne est arrimée, cela devient une science que d'entrer dans un wagon de chemin de fer. Enfin les courroies sont difficiles à crocher et à décrocher. Le sac à l'essai élimine tous ces inconvénients.

Mais il y a d'autres innovations :

Le képi actuel, lourd, visible à grande distance, est remplacé par un béret léger, difficilement perceptible de loin. Le sac à pain, lourd aussi et malcommode en sa forme actuelle, est remplacé par un modèle plus pratique, pouvant renfermer sans difficulté les vivres de réserve et les paquets de cartouches à côté du pain, et construit de telle sorte qu'il est beaucoup plus aisé pour le soldat de saisir les objets qu'il contient. L'usage du bidon attaché au sac à pain est également facilité. On peut, au surplus, si l'on n'emporte pas le havresac, porter le sac à pain sur le dos.

Les nouvelles cartouchières, à parité de poids et de volume, contiennent quatre chargeurs de plus. Elles ne sont plus doublées d'une lanière de fer blanc dont l'effet était de les alourdir et de les déformer.

Les souliers de quartier, légers et souples, permettent au soldat éclopé de marcher avec moins de fatigue. Enfin les piquets de tente, trop longs et gênants dans le rang, sont échangés contre des piquets plus courts.

Il faut attendre maintenant les résultats des essais.

* * *

Au moment où je vous écris, l'agitation est grande dans plusieurs villes d'Italie. Les associations socialistes croient devoir protester, en proclamant la grève, contre l'emploi de l'armée dans la répression de certains troubles ruraux ou ouvriers.

Il est juste de faire remarquer que dans la plupart des cas sur lesquels les manifestants insistent, la troupe n'est pas intervenue, mais uniquement la gendarmerie dont c'est la mission d'intervenir quand l'ordre est troublé quelque part. On a constaté que dans un cas les carabiniers avaient tiré trop rapidement sur des ouvriers qui les attaquaient, et sans avoir attendu l'ordre de leur chef. Des éventualités de ce genre peuvent se produire; il n'en résulte pas que l'armée soit, comme on le prétend, un pouvoir despotique préparé pour tirer sur le peuple.

Il ne faut du reste pas s'exagérer la portée de ces manifestations; elles rentrent dans un plan de politique générale du parti; celui-ci croit avoir trouvé un thème à popularité en rendant toujours l'armée responsable de tout ce qui arrive sur un point quelconque du territoire national. Cela n'ôte rien au sentiment du devoir qui se conserve intact dans les troupes.

* * *

Pendant le mois de septembre, nous avons eu en divers lieux des exercices en campagne, mais pas de grandes manœuvres. Le V^{e} corps à Vérone a exécuté cependant une série d'exercices à la frontière nord, du côté autrichien; trois régiments alpins avec plusieurs compagnies de milices mobiles et le groupe d'artillerie de montagne de la Vénétie y ont pris part. Les résultats paraissent avoir été satisfaisants.

Les principales manœuvres ont été celles de débarquement vers le golfe de Gaëte. Y ont pris part, comme troupes de terre, du côté du défenseur, trois brigades d'infanterie, un régiment de cavalerie, un groupe d'artillerie, une brigade de milice territoriale de trois régiments et des détachements des services auxiliaires. Du côté de l'attaque, les troupes de débarquement ont comporté une brigade d'infanterie, un bataillon de bersagliers, trois escadrons de cavalerie, deux batteries de campagne et une compagnie du génie. Ces troupes appartiennent au X^{e} corps d'armée. Le commandant du corps, lieutenant-général Valles, a dirigé les manœuvres.

INFORMATIONS

SUISSE

Le projet des commandants supérieurs. — Au moment de mettre en pages, nous recevons le projet de loi arrêté par la conférence des commandants supérieurs. Nous en détachons le chapitre relatif aux *attributions des commandants de troupes* et un certain nombre d'articles intéressant la condition des officiers.

Art. 146. — Les commandants des unités, des corps de troupes et des unités d'armée en ont la direction en temps de guerre et en temps de paix.

Il les instruisent. Ils dressent les programmes de travail pour les cours de répétition, commandent ces cours ou les inspectent (87, 115) [1].

Ils veillent à ce que les services manqués soient remplacés.

Art. 147. — Ils nomment les sous-officiers de leurs unités ou de leur état-major et font des propositions pour leur remplacement et pour les écoles d'aspirants-officiers.

Ils tiennent un contrôle de corps de leur unité ou de leur état-major et surveillent l'entretien du matériel.

[1] Art. 87. — Dans l'élite, les cours de répétition sont annuels et durent 11 jours, pour toutes les armes.

Ont l'obligation de prendre part :

1. A tous les cours de répétition : les officiers ;
2. A dix cours de répétition : les adjudants sous-officiers, sergents-major et fourriers ;
3. A huit cours de répétition : les sergents et caporaux ;
4. A six, et dans la cavalerie, à huit cours de répétition : les appointés et soldats.

Dans les cours de répétition, les exercices des différentes armes, agissant séparément, alternent avec ceux des différentes armes combinées.

Chaque commandant dirige le cours de répétition de son corps.

Art. 115. — Sont inspectés :

1. Les cours auxquels participent exclusivement des troupes d'un corps d'armée, d'une division ou d'une garnison de forteresse, par les commandants de ces unités ;
2. Les cours de répétition, par le chef immédiat du commandant du corps de troupe ;
3. Les écoles et cours dirigés par les commandants de forteresse, par le commandant du corps d'armée dans le territoire duquel est située la forteresse ;
4. Les exercices dirigés par un commandant de corps d'armée, par le chef du département militaire ou un remplaçant de celui-ci, désigné à cet effet par le Conseil fédéral ;
5. Les écoles de tir de l'infanterie, par les commandants de division ou de brigade ;
6. Tous les autres cours et écoles militaires auxquels ne participent pas exclusivement des troupes d'un corps d'armée, par les chefs d'armes ;
7. Les écoles centrales et les écoles d'état-major général, par un commandant de corps d'armée, un commandant de division ou un chef d'arme désigné, à cet effet, par le département militaire.

Ils inspectent le matériel de corps et surveillent l'entretien de l'équipement personnel (art. 75) [1].

Ils sont entendus sur l'incorporation des officiers d'état-major général et des secrétaires d'état-major et font à l'autorité qui les désigne des propositions sur le déplacement des officiers et la nomination de leurs adjudants.

Ils prononcent sur la réintégration de sous-officiers réhabilités et font des propositions pour la mise en disponibilité d'officiers et de sous-officiers

Art. 148. — Les commandants supérieurs :

Règlent ce qui touche l'instruction de la troupe et des cadres de leur unité ;

Dirigent l'instruction des états-majors supérieurs (art. 108);

Surveillent l'activité des commandants d'arrondissement de division ;

Contrôlent les préparatifs pour la mobilisation et la protection des frontières dans le territoire de leur unité d'armée.

Art. 149. — Ils inspectent tous les cours et écoles militaires appartenant à leur unité d'armée. Ils visitent les écoles militaires et cours auxquels prennent part des unités de leur division ou de leur corps d'armée et contrôlent le maintien des effectifs et la présence dans les magasins et arsenaux du matériel de guerre au complet.

Art. 150. — Il leur appartient en outre :

De prononcer sur les demandes de dispense des officiers subalternes, après avoir entendu les chefs immédiats de ceux-ci, et de préaviser auprès du Département militaire sur les demandes de ce genre présentées par des officiers supérieurs ;

D'approuver les propositions pour les écoles d'aspirants-officiers et les certificats de capacité pour la nomination et la promotion des officiers subalternes.

Ils doivent être entendus sur l'incorporation des officiers.

[1] Art. 75. — Par des inspections périodiques, on s'assure que le matériel est emmagasiné au complet, en bon état et de manière à permettre une prompte mobilisation.

1. L'équipement personnel est inspecté :

Au service militaire, par les officiers, secondés, tous les deux ans, par le contrôleur d'armes ;

Dans les communes, pour les hommes de l'élite qui ne font pas de service pendant l'année et pour les hommes de la landwehr et du landsturm, par les commandants d'arrondissements, avec le concours des contrôleurs d'armes, qui inspectent l'armement, et d'officiers de troupes subalternes, qui inspectent les autres effets d'équipement. Ces inspections ne donnent droit ni à la solde, ni à la subsistance.

2. Les chevaux de cavalerie sont revisés chaque année par les officiers de troupe, au lieu où ces chevaux stationnent.

3. L'équipement de corps est inspecté par les commandants de troupes.

4. Le surplus du matériel de guerre est inspecté tous les deux ans par des officiers commandés à cet effet.

Ils font des propositions pour l'envoi d'officiers aux écoles spéciales de toute nature et aux manœuvres des armées étrangères.

Ils statuent sur la réincorporation d'officiers réhabilités et sur la mise en disponibilité des sous-officiers incapables.

Art. 151. — Pour les objets de leur compétence, ils correspondent directement avec les cantons.

Les articles suivants règlent le service militaire des officiers :

Art. 9. — Les colonels, les colonels-divisionnaires et les commandants de corps d'armée doivent le service militaire jusqu'à cinquante-cinq ans accomplis.

Doivent le service militaire dans l'élite :

Les lieutenants-colonels jusqu'à 44 ans accomplis ;
Les majors, » 40 »
Les capitaines » 36 »

Les lieutenants-colonels restent en landwehr jusqu'à 50 ans accomplis.

Avec leur consentement, les officiers peuvent être employés dans l'élite, la landwehr ou le landsturm au delà de l'âge où leur obligation légale prend fin.

Les officiers peuvent être incorporés dans la landwehr et le landsturm même à l'âge où, dans la règle, ils appartiendraient à l'élite.

Art. 16. — Les officiers et sous-officiers qui sont mis sous tutelle, qui tombent en faillite ou qui ont été l'objet de poursuites infructueuses sont exclus du service militaire. Ils peuvent être réintégrés quand cesse le motif pour lequel ils ont été exclus.

Art. 17. — Les officiers et sous-officiers incapables sont relevés de leur commandement et libérés du service militaire.

Art. 18. — Un officier est licencié du service militaire :

a) S'il quitte la Suisse sans congé pendant plus d'une année, ou prolonge son absence sans excuse suffisante, plus d'un an au delà du congé qu'il a obtenu ;

b) Si, se trouvant à l'étranger sans congé, au moment d'une mobilisation, il s'abstient, sans excuse suffisante, de rentrer au pays ;

c) Si, après la publication d'un ordre de marche, il quitte la Suisse sans congé ;

d) S'il entre au service militaire étranger sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Cela sans préjudice des peines qu'il aura encourues suivant les lois.

Art. 19. — L'officier qui, au service ou en dehors du service, se rend coupable d'une action incompatible avec la dignité de son grade, peut être exclu du service militaire par le tribunal disciplinaire.

L'organisation du cadre des officiers est prévue comme suit :

Art. 55. — Officiers subalternes : lieutenant, premier-lieutenant, capitaine.

Officiers supérieurs : major, lieutenant-colonel, colonel.

Commandants supérieurs : commandant de forteresse, colonel-divisionnaire, colonel-commandant de corps.

Art. 59. — Les certificats de capacité pour la nomination et la promotion des officiers subalternes peuvent être délivrés à ceux-là seuls qui ont suivi avec succès :

Pour la nomination au grade de lieutenant : une école d'aspirants-officiers comme sous-officiers;

Pour la nomination au grade de premier-lieutenant : l'école de recrues et quatre cours de répétition comme lieutenant;

Pour la nomination au grade de capitaine : trois cours de répétition comme premier-lieutenant, une école spéciale (art. 99)[1], l'école centrale I et la deuxième moitié d'une école de recrues comme chef d'unité;

Pour la nomination au grade de capitaine dans le service sanitaire et le service des subsistances : trois cours de répétition, une école spéciale (art. 99) et une école de recrues comme premier-lieutenant dans sa propre arme ou dans une autre arme.

Les certificats de capacité sont délivrés par le chef de l'arme et visés par le commandant supérieur du titulaire.

Art. 60. — On ne nomme officier supérieur que les capitaines qui ont suivi avec succès comme tels : deux cours de répétition, l'école centrale II et le dernier quart d'une école de recrues en qualité de commandant de bataillon ou de groupe.

Les dispositions suivantes intéressent encore l'instruction des officiers :

Art. 96. — Nul ne peut être appelé à une école d'aspirants-officiers s'il n'est proposé par le commandant d'école dans les écoles de recrues; par son commandant d'unité, dans les cours de répétition. Les officiers qui sont ses supérieurs immédiats doivent être au préalable entendus. La proposition est soumise à l'approbation du commandant de la division, pour l'infanterie, du commandant du corps d'armée, pour les autres armes.

[1] Art. 99. — Les lieutenants et premiers-lieutenants suivent, pour compléter leur instruction :

1. Dans l'infanterie, l'artillerie et les troupes de forteresse : un cours de tir;
2. Dans la cavalerie : un cours de ch f de patrouille;
3. Dans le génie, les services sanitaires et des subsistances : un cours technique;
4. Les officiers subalternes nouvellement nommés ou incorporés dans les garnisons de forteresse : un cours tactique.

Ces cours durent 11 jours et comptent comme cours de répétition.

Des officiers d'autres armes peuvent aussi être commandés pour ces cours.

Art. 98. — Les lieutenants nouvellement nommés doivent, comme tels, suivre une école de recrues.

Art. 99. — Voir la note page 677.

Art. 101. — Les premiers-lieutenants d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et des troupes de forteresse proposés pour l'avancement suivent :

L'Ecole centrale I, qui dure 40 jours ;

La seconde moitié d'une école de recrues comme commandant d'unité.

Quelques officiers des autres armes peuvent aussi être appelés à l'Ecole centrale.

Art. 102. — Des cours tactiques ou des cours de tir de 11 jours sont organisés pour les capitaines de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des troupes de forteresse.

Des officiers supérieurs peuvent aussi y être appelés.

Art. 103. — Les capitaines proposés pour l'avancement suivent l'Ecole centrale II, qui dure 60 jours, et le dernier quart d'une école de recrues comme commandant de bataillon ou de groupe. L'Ecole centrale II peut être scindée en deux parties.

Art. 108. — Tous les deux ans ont lieu des exercices tactiques de 11 jours dirigés alternativement par les commandants de division et les commandants de corps d'armée.

Les commandants des corps de troupes de la division et les officiers d'état-major prennent part aux exercices dirigés par les commandants de division.

Les commandants des divisions, des brigades et des régiments, les officiers d'état-major général et les officiers supérieurs des corps de troupes prennent part aux exercices dirigés par les commandants de corps d'armée.

Art. 109. — Les officiers supérieurs non incorporés dans les corps d'armée sont commandés pour ces exercices, de façon à y prendre part tous les quatre ans au moins.

Art. 110. — Tous les quatre ans ont lieu des cours d'opérations, auxquels prennent part les commandants des corps d'armée et des divisions, avec leurs chefs d'état-major et, le cas échéant, les commandants de forteresse et d'autres officiers supérieurs. Le département militaire désigne les commandants de ces cours.

Pour faire partie de l'état-major, il faut être capitaine, avoir passé avec succès l'Ecole centrale II et une école d'état-major de 40 jours.

Tous les deux ans, les officiers supérieurs de l'état-major général sont appelés à un voyage d'état-major de 20 jours. Des officiers supérieurs d'autres armes peuvent y être également appelés.

ALLEMAGNE

La transformation de l'artillerie et la batterie à 4 pièces. — La question de la transformation du matériel à recul sur l'affût, décidée en principe et sur le point d'entrer dans la période de réalisation, amène dans la presse allemande de fréquentes discussions sur l'opportunité de maintenir la batterie à 6 pièces ou d'adopter la batterie à 4 pièces comme nous l'avons fait nous-mêmes.

Le général Rohne et le général von Blume ont pris très vigoureusement parti pour la batterie à 4 pièces. Le premier fait remarquer que le seul moyen de ne pas augmenter démesurément le nombre des voitures d'artillerie, déjà si nombreuses, est de remplacer dans chaque batterie deux canons par deux caissons, ce qui, au lieu de la batterie à 6 pièces et 6 caissons, donnera la batterie à 4 pièces et 8 caissons. Le second fait remarquer que si on admet que le front de combat du corps d'armée dans l'offensive est limité à 3000 mètres, une artillerie comprenant 24 batteries à 6 pièces y exigera 2500 mètres, ne laissant presque aucun espace entièrement libre pour l'infanterie ; au contraire, avec 24 batteries à 4 pièces, l'artillerie n'a plus besoin que d'un front de 1500 mètres et l'infanterie obtient l'air et l'espace nécessaires à son emploi.

Un article des *Neue militærische Blætter* remarque au sujet de la diminution du nombre des pièces d'artillerie que, dans les guerres napoléoniennes, l'armée prussienne avait seulement 2 ou 3 pièces par 1000 hommes d'infanterie. En 1870, elle est entrée en campagne avec 3,3 à 3,6 pièces par 1000 hommes. Actuellement, la proportion est montée à 5,76 par 1000 hommes. Si l'on admettait la batterie à 4 pièces en conservant le même nombre de batteries, la proportion reviendrait à 3,84 pour 1000 hommes. Mais il ne faut pas perdre de vue que la rapidité du tir exigeant un plus gros approvisionnement en munitions, le nombre des caissons sera forcément très grand. Dans les guerres du début du XIXe siècle, il n'y avait qu'un caisson pour 12 canons ; actuellement, l'artillerie allemande traîne un caisson et demi par canon ; avec le canon à tir rapide, il lui en faudra au moins deux. Si l'on conservait les batteries à 6 pièces, il faudrait augmenter considérablement le nombre des caissons, ce qui coûterait très cher, exigerait beaucoup de chevaux et de conducteurs et allongerait considérablement les colonnes.

Enfin, dit cet article, « pour les contribuables et pour le budget, ce serait un gros soulagement que l'adoption de la batterie à 4 pièces. Pour les 23 corps d'armée allemands, cela fait environ 1500 canons de moins à transformer ou à construire, et en échange seulement le même nombre de caissons à construire. On ne peut pas calculer à première vue l'économie qui en résultera. La question de la batterie à 4 ou à 6 pièces est avant tout d'ordre

militaire, et c'est surtout à ce point de vue qu'elle doit être tranchée. Mais quand on voit des hommes aussi compétents que le général Rohne et le général Blume se prononcer pour la diminution du nombre des canons, on a le droit de faire aussi entrer en ligne de compte la question d'économie. »

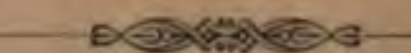

BIBLIOGRAPHIE

L'art nouveau en tactique, étude critique par le général BONNAL. Un volume in-8° de 200 pages. — Paris, Chapelot, 1904.

Le général Bonnal est un docteur ès tactique et ès stratégie. Le général de Négrier est un stratège, lui, pas très grand clerc en art militaire. Il y a entre eux une différence du genre de celle qui apparut, lors du passage du Danube, entre Dragomiroff, professeur à l'Académie de guerre, et Skobeleff, guerrier. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, et ne poussez pas le parallèle à fond. Vous dénatureriez ma pensée. J'ai simplement voulu faire allusion à une certaine analogie dans la situation. Mais je ne peux oublier, par exemple, que Skobeleff traitait Dragomiroff avec déférence, tandis que le général Bonnal ne se gêne pas pour traiter comme un cancre le doyen des divisionnaires français, devenu sur le tard écrivain militaire et théoricien. Il faut reconnaître qu'il s'est montré médiocre comme écrivain militaire et faible comme théoricien. Son adversaire a donc beau jeu et il en use. Peut-être même en abuse-t-il. Sous prétexte qu'il est des morts qu'il faut qu'on tue, il s'amuse à piétiner le cadavre de l'ancien inspecteur d'armée devenu... Devenu quoi, à propos ? On ne le sait pas. Il a disparu. Le bruit court qu'il a fui en Angleterre, comme les évêques de Laval et de Dijon en Italie.

Quoi qu'il en soit, *L'art nouveau en tactique* est un « éreintement » de première classe des articles publiés par la *Revue des Deux Mondes*. La thèse et l'antithèse ont trop d'importance pour qu'il suffise de leur consacrer quelques lignes dans une notice bibliographique. Je me borne donc, quant à présent, à mentionner le livre qui vient de paraître : jespère trouver une occasion prochaine d'en parler longuement

---

Du Caire à Moscou, par E. GUILLON. Un vol. in-16, de 317 pages. Paris, Plon, Nourrit et Cie. Prix : 3 fr. 50.

Il me souvient d'avoir lu dans la *Revue militaire suisse* de juin 1898 une appréciation sévère, — mais juste, après tout, — d'un livre de M. E. Guillon sur *Nos écrivains militaires*. Son recueil de nouvelles, ses « Contes de la grande armée », sont plus de mon goût. Ce sont de petits « romans historiques » dans lesquels, dit l'éditeur, la couleur s'allie heureusement à l'invention, et dont le style, rapide et clair, a toute la désinvolture des soldats de l'Empereur. Eh! Eh! Il est assez juste, cet éloge. Mais les acteurs de l'épopée n'avaient-ils pas un peu de panache ? Moins certes que ne leur en donne M. Georges d'Esparbès, mais assurément plus qu'ils n'en n'ont sous la plume de M. Guillon. Son « invention » n'a rien qui arrache l'admiration, et j'avoue que sa « couleur » n'est pas éclatante au point de m'avoir ébloui. Disons, si vous le voulez, que c'est du bon ouvrage, propre, correct, et qui fait honneur au Lycée de Rouen, où l'auteur enseigne l'histoire et la géographie.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 10 | Octobre 1904

LE COMBAT

ENTRE

L'INFANTERIE et les MITRAILLEUSES

(FIN)

III. Quelle arme opposer aux mitrailleuses ?

Dans les chapitres précédents, nous avons déterminé les qualités et les déficits de notre adversaire et nous avons indiqué les circonstances et les situations dans lesquelles nous le rencontrerons.

Avant d'examiner comment nous, infanterie, nous allons lutter contre lui, il importe encore de savoir si nous avons des alliés, ou si nous n'avons à compter que sur nos propres forces.

a) Mitrailleuses contre mitrailleuses. — Tandis que l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie luttent essentiellement arme contre arme et cherchent avant tout à s'écraser réciproquement, les mitrailleuses ne pourront pas être avantageusement opposées aux mitrailleuses. Leur objectif est un but large ou profond ; elles n'ont pas à lutter contre le but imperceptible qu'elles offrent, elles-mêmes.

b) Cavalerie contre mitrailleuses. — En tant qu'arme de choc, l'unité de cavalerie n'aura guère de prise sur les subdivisions isolées et mobiles de mitrailleuses ; elle leur offrira un but avantageux. — En revanche, le cavalier armé du mousqueton se

transportant rapidement et à couvert à proximité des mitrailleuses peut, au moyen de quelques balles, rendre la situation intenable aux tireurs ennemis. Il remplit alors le rôle d'une patrouille d'infanterie très mobile.

c) Artillerie contre mitrailleuses. — Dès le moment où des mitrailleuses arrivées à distance utile de l'artillerie sont en vue, elles sont en état d'infériorité et leur position devient intenable. Mais la grosse difficulté sera, pour l'artillerie, de voir ce but. Si les mitrailleuses arrivent à se glisser à courte distance, à couvert, il y a beaucoup de chances pour que leur tir rapide cause de graves dommages avant qu'on arrive à les découvrir, à tirer sur elles et à régler ce tir.

L'infanterie doit donc compter avant tout sur elle-même et le plus souvent sur elle seule, pour combattre les mitrailleuses, tout au moins au-dessous de 1500-2000 mètres.

IV. Le combat entre l'infanterie et les mitrailleuses.

A. Mitrailleuses encadrées dans une ligne de défense.

Comme on l'a vu plus haut, les mitrailleuses, à raison de leur portée et de la précision de leur tir, seront d'un usage particulièrement avantageux dans l'occupation de positions défensives. Appelées à battre les angles morts, à balayer de leur feu des espaces de terrain découvert, à rendre inabordables des points importants, ou à couvrir les flancs, elles seront un ennemi d'autant plus redoutable qu'il sera couvert et masqué, donc difficile à apercevoir.

Si l'artillerie ennemie laisse quelque loisir à celle de l'attaque, cette dernière pourra, si elle réussit à découvrir l'emplacement des mitrailleuses, leur infliger des pertes sérieuses. On peut citer comme exemple de manœuvre l'attaque de Romont par la 1[re] division, aux manœuvres de 1903. Romont était occupé par 2 bataillons de carabiniers et 4 mitrailleuses, et attaqué par 4 batteries de l'artillerie divisionnaire et 3 batteries de l'artillerie de corps. Un des groupes de l'artillerie divisionnaire a dirigé de suite, et avec raison, son tir sur les mitrailleuses qui se détachaient à flanc de coteau ; les autres batteries tiraient sur l'infanterie.

Au combat d'Avry-sur-Matran (deuxième journée de manœu-

vres de corps), les mitrailleuses de la division de manœuvre étaient sur la même ligne que l'artillerie, mais, sauf erreur, aux ailes, attaquées par l'infanterie. Les batteries de l'attaque avaient affaire à forte partie et concentraient leur feu sur l'artillerie adverse. Les mitrailleuses étaient terrées, invisibles; seul leur bruit de moulin à café trahissait leur présence. L'infanterie de la première division, en très grande supériorité numérique, a pu donner un feu violent sur tout le front, au débouché des bois, à distance favorable. Il n'est pas probable que, sous un feu aussi serré, la position fût restée longtemps tenable. Mais si l'on suppose qu'au lieu de ce terrain, boisé, coupé et favorable aux approches de l'attaque, on eût eu un plateau découvert, ou un long glacis montant de la plaine comme par exemple à Vuarrens (1^{er} jour de manœuvres de division) ou de Poliez-Pittet (2^e jour), l'infanterie aurait été dans une posture plus difficile et n'aurait pu songer à avancer comme elle l'a fait à Avry-sur-Matran.

En cas pareil, les mitrailleuses étant encadrées dans l'infanterie, ce qui empêche de les surprendre de flanc comme lorsqu'elles sont isolées, il n'y a guère que deux mesures à prendre :

a) Dès le moment où elle arrive à une distance telle de la position ennemie que les mitrailleuses peuvent utilement ouvrir leur feu, soit à 1500 ou 2000 mètres, l'infanterie de l'attaque doit prendre des formations appropriées. Ces formations sont dictées par les qualités mêmes des mitrailleuses : celles-ci recherchent les buts profonds et les lignes sur un même plan, qu'elles peuvent faucher d'un bout à l'autre; en outre, comme on l'a vu plus haut, à raison même de la précision de son tir et de sa faible dispersion, la mitrailleuse a de la peine à régler son tir. Il faut donc se déployer et ne pas offrir de longues lignes sur un même plan. Une compagnie avancera en quatre lignes de sections, en échelons ou en échiquier, chaque section entièrement déployée; on avancera par bonds, apparaissant et disparaissant, de manière à ne pas laisser aux mitrailleuses le temps d'observer et de régler leur tir.

b) Ce n'est qu'arrivé aux distances de combat par le feu et lorsqu'on pourra déterminer l'emplacement exact des mitrailleuses qu'on songera à les combattre activement; et pour cela, il n'y a qu'une manière de procéder : dès qu'elles entrent en action et

deviennent perceptibles, il faut lancer sur elles une rafale de projectiles, concentrer son feu de magasin sur le tireur qui manœuvre la machine et le mettre hors de combat ou lui faire perdre le calme qui lui est indispensable.

Les journaux politiques du mois de mai ont rapporté qu'au combat d'Orikokorero, les Herreros avaient jeté leur dévolu sur une mitrailleuse dont se servaient les Allemands. A deux reprises, la pièce se trouva entièrement privée, par le feu de l'ennemi, des trois hommes chargés d'en assurer le service, lesquels furent chaque fois remplacés aussitôt par des soldats détachés de la ligne de tirailleurs. Le lieutenant de marine Hermann, qui commandait le feu de l'artillerie, ayant été blessé au côté et à l'épaule, et ne pouvant plus se mouvoir qu'à grand'peine, donna finalement l'ordre de retirer la mitrailleuse. Deux cavaliers s'efforcèrent de transporter sur leur dos la pièce, qui, fortement endommagée, ne pouvait plus fonctionner ; à peine avaient-ils fait quelques pas que tous deux tombaient, frappés par les balles des Herreros. La mitrailleuse est finalement restée aux mains de l'ennemi.

Au combat du Yalou, le 1er mai 1904, à l'extrême aile gauche russe, les mitrailleuses qui, avec de l'infanterie et la batterie du colonel Mourawsky, occupaient l'extrémité de la position, bien que, à en croire le rapport du général Kouropatkine, ayant tiré 35 000 balles, restèrent en partie aux mains de l'ennemi, l'infanterie japonaise de la XIIe division.

A propos du combat sur les hauteurs d'Auvours (11 janvier 1871), une des rares occasions où les mitrailleuses françaises aient été employées comme elles devaient l'être, — on les avait en effet attachées à l'artillerie et elles restaient inutiles à ses côtés, leur portée étant trop faible, — trois mitrailleuses américaines Gatling avaient été poussées en avant de l'artillerie et occupaient le mur crénelé de l'ancien parc d'Yvré. L'ouvrage du grand état-major allemand (T. 4, p. 817) constate la nécessité qu'il y avait de mettre, préalablement à toute attaque, ces mitrailleuses hors de combat. Tous les efforts tentés par des troupes très supérieures en nombre furent inutiles.

Le lieutenant J. Campana, dans l'étude qu'il a faite de cette journée[1], conclut en ces termes : « Ainsi, un corps d'armée

[1] *Bataille du Mans*, « Revue d'art. », juillet 1900, p. 297.

prussien a été tenu en échec pendant toute une journée par une division française ; une large trouée lui a été interdite, bien qu'étant vide d'infanterie. A qui revient du côté français le mérite de ce résultat ? A l'artillerie et surtout aux mitrailleuses dont on a pu tirer tout le rendement, grâce au mode d'emploi intelligent et approprié à leurs qualités (pièces abritées et distances ne dépassant pas 1500 mètres). »

B. Infanterie en position attaquée par des mitrailleuses.

Inversons les rôles maintenant et voyons la tâche de l'infanterie occupant une position attaquée par des troupes comprenant des mitrailleuses, en admettant avec certains auteurs que les mitrailleuses ont un rôle à jour dans l'offensive.

D'après ce qui a été dit plus haut, les mitrailleuses peuvent, dans l'offensive, être utilisées de deux manières principales : ou dans la ligne de feu, pour renforcer la puissance de feu de cette ligne ; ou dans une seconde ligne, soit comme réserve à diriger sur les points faiblissants, soit comme second échelon de feu tirant pendant que le premier échelon avance et opérant ainsi une diversion.

1° Les mitrailleuses avançant avec les lignes de tirailleurs et pouvant tirer avec succès à beaucoup plus grande distance que l'infanterie, il en résulte l'obligation, pour le défenseur, de hâter le moment d'occupation de ses retranchements ou de sa ligne de feu, quelle qu'elle soit. La présence des mitrailleuses lui impose encore trois obligations spéciales : 1° Ne pas faire apparaître des lignes de têtes d'hommes visant et tirant tous à la fois, lignes qui peuvent être fauchées en quelques secondes ; par conséquent ne faire tirer les hommes qu'isolément, successivement ; 2° ne pas laisser voir, même pendant une demi-minute, les lignes ou paquets de réserve constituant un but large ou profond comme les recherchent les mitrailleuses ; 3° enfin, surveiller très particulièrement ses flancs.

Quelques exemples illustreront ces trois règles :

ad 1°. En 1882, près de Tell-el-Kebir, au bord du canal d'eau douce du delta du Nil, une batterie de fusils Maxim anglais éteignit en quelques minutes le feu des Egyptiens établis dans des retranchements. Les Egyptiens s'enfuirent et les troupes anglaises trouvèrent les fossés encombrés de morts ; ce fut là

l'œuvre de quelques minutes. En revanche, le capitaine Braun[1] remarque que si les mitrailleuses Maxim ont joué un rôle relativement effacé dans la guerre sud-africaine du côté anglais, ce fait est dû uniquement à la tactique des Boers, à leurs lignes clairsemées et à leur tir irrégulier.

ad 2°. Cette même guerre nous offre un exemple *a contrario*; nous n'avons qu'à changer de camp. A Spionskop, concentrant leur feu sur le plateau large de 900 mètres et profond de 1500 où étaient entassés 6000 Anglais, les mitrailleuses contribuèrent d'une façon remarquable au succès des Boers. Ce fut une véritable grêle de fer et de cailloux. La mitraille sarclait littéralement le sol où s'aplatissaient en vain les soldats du général Warren, tandis que « ce dernier, dit le capitaine Gilbert, continuait à empiler ses hommes quand l'espace faisait défaut, à multiplier les fusils quand leur besogne eût été bien mieux faite par une mitrailleuse faisant office de 100 fusils et tenant beaucoup moins de place ». Et plus loin encore : « Mieux eussent valu cent fois des mitrailleuses pour faire échec aux Wickers-Maxim de Botha. » Nous ne croyons pas à cette dernière affirmation, mais nous relevons que les gros buts que les Anglais offraient aux mitrailleuses ont facilité leur écrasement[2].

Le lieutenant Parker cite des cas analogues dans son récit de l'attaque de Santiago de Cuba : « A 1 heure de l'après-midi, je reçus (1er juillet 1898) du général Shafter l'ordre de donner une de mes pièces au lieutenant Miley, de porter les (3) autres en avant sur la ligne de feu et d'entrer en action sur l'emplacement que je jugerais le plus favorable. J'exécutais cet ordre, je donnai une de mes pièces et portai les autres au galop au delà du gué sur une position que j'avais déjà choisie. J'ouvris le feu simultanément avec mes trois Gatling à 1 h. 15 à des portées de 550 à 700 mètres. L'ennemi concentra d'abord son tir sur nous, puis bientôt son feu diminua et au bout de cinq minutes il sauta hors des tranchées pour s'enfuir. Nous tirâmes aussi rapidement que possible sur les groupes ainsi découverts... Je cessai le feu à 1 h. 23 min. 30 sec., au moment où nos troupes d'assaut arrivaient à 150 m. des tranchées ennemies... L'infanterie et la cavalerie avaient échoué pendant deux heures contre ces positions;

[1] *Das Maxim Maschinengewehr und seine Verwendung*, Berlin 1903, p. 37.

[2] Conf. « Rev. de caval. », 1903, p. 731.

elles tombèrent entre nos mains huit minutes et demie après que les Gatling eurent ouvert le feu. »

» Vers la fin du combat, une batterie de la ville envoya à mes deux pièces des obus de 16 cm. J'ouvris sur elle un feu si vif que les canonniers durent quitter leur batterie... C'est probablement la première fois qu'une pièce de ce calibre a été réduite au silence par des mitrailleuses. La portée était environ de 1800 mètres. »

« ...Nous dirigeâmes un feu très violent (4 Gatling, 2 Colt, 1 canon à dynamite) sur une batterie de 7 pièces, située en face de nous à 1400 m. environ, toutes les fois que l'ennemi tenta de s'en servir. Cette batterie ne pût ainsi tirer que trois coups après le 4 juillet. »

Tout ce qui n'est pas masqué, tout ce qui est ligne ou groupe est un bon but pour les mitrailleuses de l'attaque ; il faut le leur enlever.

ad 3o. En ce qui concerne les attaques sur les flancs, le capitaine Braun prétend que pendant la première moitié de la guerre du Transvaal les mitrailleuses boëres cherchaient à surprendre le flanc des lignes anglaises, et le faisaient avec succès.

Aux manœuvres suisses de 1903, lors du combat de Chapelles (3e jour), au moment de la contre-attaque faite par la IIe division depuis Aillérens, les mitrailleuses de la Ire division sont très rapidement et habilement sorties des bois au nord de Marthérenges pour flanquer cette contre-attaque ; elles ont réussi à détourner une partie des troupes destinées à refouler l'assaut. Il aurait suffi d'une patrouille détachée sur le flanc de ces troupes de contre-attaque pour paralyser les mitrailleuses.

A Poliez-Pittet (2e jour), le bataillon de carab. 1 a donné, dans sa défense du Chalet au Renard, un exemple de manœuvre dont on peut tirer un enseignement utile. Apprenant la proximité de cavalerie dotée de mitrailleuses sur l'extrême flanc droit de la division I, flanc dont son bataillon avait la protection, le commandant fait occuper une position et tient son monde prêt. Il repousse une première tentative d'attaque de la cavalerie, puis une ou deux heures après, son bataillon étant toujours prêt au feu, il réussit, par une grêle de balles d'une subdivision, à arrêter les mitrailleuses qui cherchaient à prendre position pour soutenir une seconde attaque de la cavalerie. C'est là une affaire

de secondes puisqu'il suffit d'une minute, d'un peu plus ou d'un peu moins suivant les systèmes, pour mettre une mitrailleuse en activité : il faut toujours être prêt à faire feu, avoir repéré très exactement ses distances et observer avec soin. L'essentiel est de prévenir une surprise.

En résumé, lorsqu'on est attaqué par une ligne de tirailleurs doublée de mitrailleuses, il faut redoubler de précautions, chercher à atteindre les mitrailleuses pendant qu'elles s'installent et concentrer sur elles un feu écrasant.

2° D'après une seconde série d'auteurs, les mitrailleuses ne doivent pas, dans l'offensive, suivre les troupes de première ligne, mais elles doivent rester en arrière pour soutenir celles-ci par leur feu pendant qu'elles avancent et ne peuvent tirer elles-mêmes. Tant que les mitrailleuses, jouant ce rôle, seront encore à grande distance, à l'artillerie seule appartiendra de les combattre. Lorsqu'elles seront plus près, il faudra éviter que, le feu appelant le feu, l'infanterie n'oublie et ne néglige les lignes qui avancent pour diriger tout son feu sur ces mitrailleuses plus éloignées. Il est difficile de poser un principe et il n'y a qu'à s'en tenir aux règles générales des articles 257 et 259 du Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

« Il faut diriger son feu contre les troupes qui ont, dans le combat, la plus grande importance et qui lui assurent le plus puissant effet... Il peut se présenter des cas où l'on devra diriger le tir de subdivisions entières sur certains buts... et seulement quand les circonstances feront espérer un résultat en rapport avec le nombre des cartouches employées. » Dans cette évaluation des chances, il faut tenir compte du fait que si le but offert par une mitrailleuse est petit, il suffit d'une balle pour mettre hors de combat l'homme qui la dessert.

C. Mitrailleuses et infanterie dans le combat de rencontre

C'est, comme on l'a vu, avant tout à la cavalerie que seront attachées les mitrailleuses. Il y en aura avec les divisions ou brigades de cavalerie indépendante, il y en aura avec les escadrons attachés aux avant-gardes, les bataillons d'avant-gardes en seront peut-être aussi dotés. Comme qu'il en soit, il est fort probable que les premiers contacts de troupes marchant au-devant l'une de l'autre, s'établiront au moyen du feu des mitrailleuses.

a) Une digression s'impose. En effet, il n'est pas normal de supposer un choc direct d'infanterie contre les mitrailleuses d'une avant-garde ennemie; il est plus logique d'admettre que l'une et l'autre colonnes sont précédées de cavalerie. Il y a lieu d'examiner la tâche de cette cavalerie divisionnaire, de cet escadron de pointe qui précède l'infanterie, lorsqu'il se trouvera en face de mitrailleuses ou dans une région infestée de groupes de mitrailleuses prêts à tirer de tous côtés pour harceler et retarder la colonne principale.

Prenons, d'entrée de cause, un exemple. Le premier jour des combats de divisions, aux manœuvres de 1903, les 8 mitrailleuses attachées à la seconde division, jointes au régiment de cavalerie 2, se sont arrêtées et établies sur les hauteurs au nord d'Echallens, tenues en respect par quelques escouades de dragons ayant mis pied à terre et barrant les ponts d'Echallens; le reste du régiment de dragons de la 1re division avait contourné les mitrailleuses et continué sa tâche d'exploration sur Vuarrens-Yverdon. On peut déjà se demander si cette solution était la bonne. Mais lorsque la compagnie de guides 1, précédant les colonnes d'infanterie, s'est heurtée à ces mitrailleuses, elle n'a pas cru devoir user de dispositions spéciales; aussi, les mitrailleuses ont-elles pu prendre à grande distance, d'enfilade, sous un feu qui aurait été néfaste, les deux colonnes de la première division. La même critique s'adresse à la compagnie, ou aux compagnies de tête; qu'ont-elles fait? Elles ont continué à avancer sous un feu violent, à une distance à laquelle elles ne pouvaient pas répondre, puis se sont déployées et ont ouvert le feu. Il n'y avait pas, à notre avis, à entreprendre un combat par le feu à armes inégales, mais il fallait cependant, à tout prix, ouvrir le chemin à cette infanterie qui s'avançait à marche forcée et qui devait et voulait arriver la première sur la crête de Vuarrens.

Les mitrailleuses aiment les buts larges et profonds; il fallait de suite s'égrener en patrouilles et disparaître! Les mitrailleuses, très mobiles, se déplacent de gauche et de droite, changent facilement de position; il fallait que les patrouilles égrenées « infestent » le pays et qu'elles se glissent partout, de manière à ne pas laisser aux mitrailleurs un seul point où ils ne soient pas inquiétés. Une fois qu'une patrouille est à 400 ou 500 mètres d'elle, la mitrailleuse n'est plus en sécurité; il

faut en effet compter le temps nécessaire pour la démonter, la recharger et repartir. Ce n'est pas une compagnie réunie qui peut accomplir cette mission, c'est à des patrouilles nombreuses et agiles que la tâche incombe, des patrouilles rampant sur le front ou se glissant dans le terrain jusqu'aux ailes. Il suffit d'un coup de feu bien dirigé pour nécessiter un arrêt dans l'activité de la machine; un bon tireur approché à distance utile peut, à lui seul, faire le nécessaire.

Nous voudrions voir en cas pareil les cavaliers d'avant-garde quitter leurs chevaux et, carabine au poing, s'élancer avec la hardiesse et l'agileté qui les caractérise, pour déblayer le chemin.

Si pour une raison ou pour une autre la cavalerie ne peut accomplir cette tâche, ce serait la compagnie de tête qui, au premier coup de la « faucheuse d'hommes », devrait s'évanouir soudainement, se fondre en patrouilles et harceler ces groupes qui ne songent eux-mêmes qu'à harceler.

Reprenons l'exemple d'Echallens : la cavalerie indépendante, la cavalerie divisionnaire et la compagnie de tête n'ont pas suivi cette tactique; la première a évité les 8 mitrailleuses, la seconde et la troisième se sont déployées frontalement. Impuissants, vu la distance, ces 200 fusils n'empêchaient pas une grêle de balles de s'abattre par rafales sur les colonnes de la 1re division. Celles-ci ont continué à avancer et ont jeté dans la ligne de feu compagnie après compagnie, et ce n'est que lorsque six compagnies ont été déployées sur le front et deux sur le flanc gauche des mitrailleuses que celles-ci ont plié bagage et se sont retirées. Il est fort probable que, pendant le quart d'heure qu'a duré ce déploiement, les colonnes auraient été abîmées. Comment aurait-on dû procéder? — Nous l'avons dit : « faire disparaître le but et envoyer des patrouilles en tous sens. » Autrement dit mettre à couvert ou à terre les premiers bataillons de la colonne de marche, ceux qui se trouvaient à moins de 2000 mètres des mitrailleuses, et lancer des patrouilles de sous-officiers dans toutes les directions. A quoi bon détacher une compagnie, moins souple, moins agile qu'une patrouille, une compagnie qui offrira un but, qui sera vue et contrebattue à grande distance, alors que quelques bons fusils peuvent remplir efficacement cette tâche?

A notre avis, tout mouvement en avant, en ligne, permet aux

mitrailleuses d'exécuter des tirs fauchants contre lesquels on est impuissant, tant qu'on est à grande distance et qu'on n'est pas certain de l'emplacement des mitrailleuses. Si le terrain permet à des groupes de s'avancer en rampant, à couvert et d'arriver à petite distance pour surprendre les mitrailleuses sur le front, celles-ci seront obligées de déguerpir, mais elles ne le feront que pour réapparaître sur un autre point. Nous avons comparé les mitrailleuses à des mouches importunes et agaçantes, il faut user du voile des patrouilles comme d'un moustiquaire qui les éloigne.

b) Ceci nous amène à répondre à la question très fréquemment discutée du nombre de troupes à déployer contre des mitrailleuses. On a souvent cherché à résoudre cette question en calculant, comme cela a été fait dans la première partie de ce travail, à combien le feu d'une mitrailleuse équivaut. Ainsi MM. les Juges de camp fonctionnant au nord d'Echallens ont estimé qu'il fallait une compagnie par mitrailleuse ; le lendemain, au nord du Chalet du Renard, on a réduit cette équivalence au montant d'une section. Calculer de la sorte nous paraît être une grande erreur. La mitrailleuse ne peut déployer utilement son effet par le feu que sur un gros but et à une certaine distance ; il faut la prendre par son point faible et lui opposer un but insignifiant à courte distance.

Lorsqu'il sera, à raison du terrain, impossible d'envoyer des patrouilles sur les flancs, il faudra bien avancer sur le front, mais alors il s'agira d'avancer comme les Boers, par groupes ou par hommes égrenés, jamais en ligne ou en colonne. La distance à parcourir ne sera pas bien grande, puisque le tir des mitrailleuses n'est pas efficace au delà de 1800-2000 mètres et que, lorsque les fusils sont à 500 mètres, la situation est trop dangereuse pour elles.

La mitrailleuse cherche à surprendre, elle tire profit du désarroi qu'elle produit et de l'embarras momentané de son adversaire qui ne sait où la trouver. Il faut au chef une demi-minute pour s'orienter et lancer ses patrouilles, mais en une demi-minute 300 balles peuvent décimer sa troupe ! Il ne peut lutter, ne sachant où est son ennemi ; il doit donc songer à se couvrir et, sans perdre une seconde, commander « à terre » et aplatir ses hommes dans les fossés de la route ou les guérets des champs.

On a défendu et soutenu la méthode de « l'en avant malgré tout », disant qu'il fallait lancer ses premières troupes d'un seul élan sur l'ennemi et ouvrir ainsi le chemin. Si beaucoup étaient frappés, il en resterait assez pour chasser les mitrailleuses !

Cette méthode n'est en tout cas applicable que dans les cas restreints où les mitrailleuses occupent une position de front ou de flanc, barrant une route et alors qu'on sait où sont les engins ennemis. On spécule aussi, dans ce système, sur la difficulté de réglage du tir.

Cette solution, très attrayante, est singulièrement téméraire ; il ne faut pas oublier qu'on lutte à armes inégales et qu'aux distances inférieures à 1000 mètres, la trajectoire est de plus en plus tendue et la zone dangereuse considérable.

Cette témérité serait probablement cause d'un grand écrasement, et même si les mitrailleuses étaient bousculées, elles réapparaîtraient bientôt sur un autre point.

c) Après le choc des avant-gardes, les mitrailleuses auront à déployer leur principale activité aux ailes et c'est là qu'il faudra chercher à les écraser par le feu, avant qu'elles aient pu régler leur tir et se mettre en batterie. Où qu'elles apparaissent pendant la bataille, il faudra toujours les considérer comme « la troupe ayant dans le combat la plus grande importance » (Règlement d'exercice, art. 257), et les prendre sous un feu concentrique comme les Herreros l'ont fait vis-à-vis des Allemands, dans l'exemple ci-dessus cité.

En terminant ce chapitre, il est juste de relever qu'il ne faut pas s'exagérer le rôle des mitrailleuses et que l'infanterie n'a pas de trop grosses craintes à avoir, une fois la bataille engagée. On relève du rapport fait par un sous-officier anglais, pointeur improvisé d'une Hotchkiss, pendant la campagne du Transvaal, que sa machine a pris part à 27 combats, mais que dans 23 elle a tiré moins de 600 balles. Pendant les journées les plus chaudes, la consommation n'a pas atteint 1000 balles. Pendant seize mois de campagne ininterrompue, la mitrailleuse a brûlé 10 370 cartouches. Les mitrailleuses ont donc, semble-t-il, moins d'occasions d'entrer en ligne qu'on ne pourrait le croire à première vue.

D. Combats de localité et missions spéciales.

L'infanterie se heurtera fréquemment aux mitrailleuses dans les cas où la configuration du terrain ne permettra pas un dé-

ployement de troupes et l'alignement d'un nombre suffisant de fusils : combats de montagne, défilés (ponts, gués, etc.), combats de localité, combats de rues. De même dans les guerres de partisans et dans les embuscades où elles favoriseront les surprises.

a) *En montagne.*

La mitrailleuse sera employée aussi bien dans l'offensive que dans la défensive ; en effet, en 1895, lorsque Tschitral, non loin de la frontière de l'Afghanistan, était menacé par les montagnards fanatisés de l'Hindoustan, les quelques mitrailleuses anglaises se sont distinguées. La prise d'assaut du col de Malakanda ne fut rendue possible que par le feu prépapatoire des mitrailleuses. Ces dernières, portées à dos de mulet, furent hissées sur un rocher flanquant le col qu'elles balayèrent de leur feu plongeant à 1400 mètres. Les troupes d'assaut y trouvèrent des monceaux de morts.

Le principe général de la guerre de montagne restera vrai ici aussi. Il appartiendra à un détachement de flanqueurs d'envelopper, c'est-à-dire de s'élever sur le flanc et de se rapprocher assez de la mitrailleuse pour pouvoir faire utilement feu sur elle, pendant que la colonne du gros s'avancera par le chemin principal. Il est certain qu'une mitrailleuse masquée derrière un rocher, commandant de son feu une gorge, occupant un col, battant une route ou un sentier bordé d'un précipice, est dans une position très avantageuse ; mais pour peu qu'elle soit inquiétée par un bon tireur sur le flanc, sa position s'aggrave beaucoup ; suivant le terrain et les circonstances, il sera possible à ces flanqueurs d'inquiéter le mitrailleur ou de le mettre hors de combat, en un mot, d'arrêter son tir. La colonne principale ou tout au moins son avant-garde profitera de ces arrêts pour avancer d'un bond en avant.

En poussant les choses à l'extrême, on peut dire qu'en montagne, où une mitrailleuse n'a pas la liberté d'aller de gauche et de droite inquiéter son adversaire comme en plaine, il suffit théoriquement, d'un fusil sur le front et d'un fusil sur le flanc, agissant en corrélation l'un avec l'autre, pour mettre une mitrailleuse dans l'embarras.

Il ne sera pas toujours possible d'envelopper ; ainsi, dans une vallée encaissée, dans une gorge et autre cas analogue. Il faudra alors avancer sur le front. Mais, dans ce cas, il est inu-

tile et dangereux d'envoyer une colonne, une masse formant cible ; c'est de nouveau à une patrouille, à un groupe qu'il appartiendra de s'avancer en rampant, cherchant toute occasion de faire quelques pas en avant ou sur le flanc et de tirer un coup bien ajusté qui mette le mitrailleur hors de combat et permette de gagner 100 mètres pendant son remplacement.

Si c'est l'infanterie qui occupe un col attaqué par des mitrailleuses, elle aura à surveiller très particulièrement ses flancs, quitte même à envoyer quelques patrouilles de côté et en avant pour empêcher que ces engins de guerre ne puissent s'établir à distance favorable du col.

b) *Défilés.*

Pour les ponts, gués, digues ou routes traversant les marais et autres défilés, il faut distinguer : si la mitrailleuse est rapprochée du défilé lui-même, une ligne de tirailleurs clairsemée, avancée à couvert, pourra diriger un feu concentrique utile sur elle et sur son escorte (cycliste, infanterie, cavalerie). En revanche, si elle est en position à une certaine distance au delà du défilé qu'elle bat de son feu, à 1000 mètres par exemple, la situation est plus compliquée. Dans ce cas, l'artillerie rendrait un grand service ; mais si l'infanterie doit venir elle seule à bout de sa tâche, qui est de franchir le défilé, c'est de nouveau, nous semble-t-il, des patrouilles, des hommes égrenés qu'il faudra chercher à faire passer, pour qu'ils aillent inquiéter la mitrailleuse et ouvrir le chemin au gros.

c) *Combats de localité.*

On doit s'attendre à voir les mitrailleuses largement employées pour défendre les issues de villages ou de bois, ou pour attaquer ces points-là. Dans de tels cas, soit le feu de concentration, soit l'enveloppement par des patrouilles seront possibles, étant donné que les tirailleurs pourront avancer entre les maisons ou les arbres.

Lorsqu'il s'agira de défenses de cours d'eau, il sera aussi presque toujours possible d'envoyer une ou deux patrouilles au delà de l'eau.

d) *Missions spéciales.*

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, il faut s'attendre à voir employer les mitrailleuses fréquemment dans les cas où l'on veut

obtenir un résultat de feu sans pouvoir ou vouloir y consacrer un grand nombre d'hommes. Tel sera le cas dans les services d'avant-postes, de grand'gardes spécialement, d'avant-gardes, arrière-gardes ou flanc-gardes. Dans ces occasions-là, les mitrailleuses seront toujours encadrées d'infanterie (au besoin portée en avant sur char), de cyclistes ou de cavaliers. Elles seront protégées et appuyées. Le devoir de l'infanterie envoyée contre ces troupes pour les bousculer et ouvrir le chemin sera, en attaquant tout le détachement et en faisant feu sur toute la ligne, de diriger le feu concentrique de certaines unités spécialement désignées sur les mitrailleuses ; la répartition du feu est importante dans ces cas-là.

Dans la poursuite contre un ennemi qui aurait des mitrailleuses à son arrière-garde, ce ne serait pas à l'infanterie mais plus particulièrement à la cavalerie d'envoyer des patrouilles sur le flanc pour les déloger mousqueton à la main.

V. Conclusions.

En terminant, nous voudrions résumer les quelques principes généraux qui nous paraissent inspirer les décisions tactiques d'un commandant de troupes d'infanterie qui doit lutter contre des mitrailleuses :

1. Les mitrailleuses recherchent des buts larges et profonds ; l'infanterie doit donc avancer contre elles en lignes clairsemées et coupées, sur divers plans.

2. L'effet des mitrailleuses est foudroyant, mais la faible diffusion des projectiles (70 % : 20 à 50 mètres aux moyennes et grandes distances) donne une très grande importance au réglage du tir ; l'infanterie doit donc profiter du moment nécessaire aux corrections d'estimation des distances pour se mettre à couvert ou disparaître jusqu'à ce que les mitrailleuses soit chassées.

3. La mitrailleuse est manœuvrée par un seul homme comme tireur ; il suffit d'une balle pour le mettre hors de combat ; il est donc inutile d'exposer un grand nombre d'hommes alors qu'une patrouille suffit à cette tâche.

4. Les mitrailleuses ayant besoin de disposer d'environ une minute pour plier bagage et dételer ne peuvent supporter la présence de fusils à moins de 500 mètres. Le devoir des patrouil-

les est donc de chercher à s'avancer le plus rapidement po
à cette distance-là.

5. Les mitrailleuses se déplacent très rapidement et leste
une seule patrouille est donc insuffisante ; il faut en lan
grand nombre dans toute la région où l'on peut s'atten
voir les mitrailleuses signalées reprendre position.

6. Lorsque les mitrailleuses sont encadrées dans une lig
feu ou, qu'à raison de la configuration du terrain, il n'e
possible pour des patrouilles de s'en approcher, il faut d
sur elle un feu concentrique de certaines unités désignées e
fiter des moments de changement de tireurs ou d'arrêt
avancer par bonds.

7. L'artillerie peut, aux grandes distances, être d'un pui
secours à l'infanterie appelée à combattre des mitrailleus
position et visibles.

E. Vuilleumier
Capitaine à l'Etat-major général.

LES MANŒUVRES DU LUKMANIER

(FIN)

Tandis que le combat du 5 septembre suit son cours sur les hauteurs qui dominent Fuorns, les adversaires reçoivent les avis suivants :

DÉTACHEMENT ROUGE.

Rapport d'observateurs.

Départ de Garbetel (val Nalps), 5 septembre, 11 h. 30 m.

Sous la pression de forces supérieures, le bataillon 88 se replie vers le glacier de Nalps.

Par télégramme d'Olivone.

Départ du Passo crap, 5 septembre, 10 h. m.

Le détachement de La Greina est attaqué par des forces supérieures; il ne peut tenir.

COMMANDANT DU GOTHARD Andermatt, 5 septembre, midi.

Au commandant du détachement rouge.

Notre attaque sur la ligne Alp Culmatsch-Giuf-Santa-Brida a été repoussée par des forces supérieures.

Nous tenons la ligne Cavradi-Tschamut-Quolm val.

Des renforts de l'armée de campagne sont en route; partie d'entre eux se porteront sur le val Piora et le val Medels. Une batterie de montagne sera à votre disposition le soir du 5, à Santa-Maria.

Le bataillon 88 et le détachement de La Greina sont attaqués par l'ennemi.

Suspendez votre offensive sur Dissentis et opposez-vous vers Santa-Maria à l'entrée de l'ennemi dans le val Piora.

(Télégramme.) *Le commandant du Gothard.*

Le détachement blanc a reçu des rapports correspondants :

VIII^e DIVISION (supp.) Dissentis, le 5 septembre, soir.

Au commandant du détachement blanc.

1. L'ennemi, descendant d'Oberalp nous a attaqués ce matin ; la IV^e division l'a repoussé.

Dans le val Nalps, un bataillon ennemi a été rejeté dans la direction du glacier de Nalps.

Notre détachement du val Somvix a poussé jusqu'au Passo crap.

2. Le 6 septembre, la IV^e division marchera à l'attaque de la ligne Quolo val-Tschamut.

Les détachements du val Nalps et de La Greina continueront leur offensive.

3. Le matin du 6, le détachement *blanc* sera renforcé du bataillon 87 avec un convoi de montagne. Il continuera à pousser son attaque sur le val Piora.

4. La VIII^e division supposée reste à Dissentis.

Le commandant de la VIII^e division.

Nous avons ici un premier exemple de l'influence qu'exercent sur le défenseur d'un passage de montagne les incidents affectant des troupes voisines, même si ce voisinage n'est pas immédiat.

Le détachement rouge était en voie de remporter une victoire, mais une victoire stérile. Elle était annihilée par les progrès de l'ennemi à La Greina et dans le val Nalps, c'est à dire sur des points secondaires. Au lieu d'attaque principal, en avant d'Oberalp, la situation était restée stationnaire. L'offensive rouge avait été repoussée, mais la défense du passage n'était point entamée. Ce n'est donc pas les événements dans cette vallée, alors même qu'ils mettent en présence le gros des forces des deux belligérants, qui influeront sur les décisions du détachement de Medels, ce sont les événements en apparence moins importants du val Nalps et de Passo crap. Que l'offensive blanche persiste dans ses succès sur ces deux points, ou simplement sur le premier, c'est toute la défense du val Piora qui tombe. Le colonel Keyser devra se retirer jusqu'au massif de la Cima di Camoghe.

C'est apparemment parce qu'il craint cette résolution extrême ou tout autre s'en rapprochant, que le commandant du Gothard supposé fixe à son subordonné le point jusqu'auquel il doit se replier et sur lequel il établira sa défensive. Il justifie sa détermination par l'annonce des renforts qui lui sont envoyés et dont une partie sont destinés au colonel Keyser. Que ces renforts donnent aux rouges la victoire à l'Oberalp, les succès de l'en-

nemi dans le val Nalps ne lui seront plus d'aucune utilité; du même coup le détachement Keyser recouvra toute liberté d'action. Au Passo crap, l'assaillant est encore trop éloigné pour ne pas laisser au colonel Keyser le temps de se retourner.

Même au cas où l'ennemi ne serait pas battu à Oberalp, et où le petit corps du val Nalps accentuerait son mouvement, le détachement Keyser aurait encore le temps et les moyens de se dégager depuis Santa-Maria. Nous avons vu, en effet, que dans le val Nalps ne pouvait combattre qu'une infanterie peu nombreuse. Pour permettre à des colonnes plus importantes de la rejoindre et de compléter sa victoire, elle sera obligée de suspendre son mouvement à la Bocca di Cadlimo. Le détachement rouge utilisera ce délai.

Du côté blanc, deux points seulement sont à relever : 1. Aucun avantage décisif n'ayant encore été remporté dans aucun des quatre passages envahis, il n'y a d'autre décision à prendre que la poursuite générale de l'offensive. 2. Le même motif doit engager le commandant de la VIII[e] division à garder sa réserve à Dissentis, car c'est toujours de là qu'il pourra le plus facilement la diriger dans l'un quelconque des couloirs où la victoire favorisera ses armes.

* * *

Pour la journée du 6 septembre, l'attribution aux rouges d'une batterie de montagne et aux blancs du bataillon 87, donne aux deux groupes la constitution suivante :

Détachement blanc.

Régiment d'infanterie 31 ;
Bataillon 87 ;
Batterie 4 ;
Deux pelotons de la compagnie d'observateurs 2 ;
Compagnie de mitrailleuses 2.

Détachement rouge.

Bataillon 47 et 89 ;
Batterie 3 ;
Deux pelotons de la compagnie d'observateurs 1 ;
Compagnie de mitrailleuses 1 ;
Compagnie de sapeurs de forteresse 1.

Nous voudrions relever, dans l'engagement du 6 septembre, deux points, entre autres, prêtant à discussion. Le premier inté-

resse la défense. Il s'agit de la question si controversée de l'occupation d'une position avancée.

Le détachement rouge s'établit à l'entrée du val Termine, à cheval du sentier, front à la sortie du défilé du val Medels. A quatre kilomètres environ en avant de la position, dans le défilé, à l'Alpe Scheggia, le bataillon 89 fut chargé de barrer le passage, de gagner du temps, puis de se retirer sur la position principale dont il devait former l'aile droite. Ce mouvement, qui s'exécuta en assez bon ordre, et retarda, en effet, pendant plus d'une heure la marche de l'ennemi, aurait entraîné cependant des pertes sérieuses ; le replat de Santa-Maria est entièrement dénudé et aucun abri ne s'offre aux troupes sur les premières pentes de la position.

Nous ne contestons pas l'avantage qu'il peut y avoir, en terrain de montagne, à tenir une position avancée. La lutte ayant en vue la conquête et la défense du terrain moins que la destruction de l'adversaire, il n'est point contraire aux principes de la guerre de montagne — nous l'avons déjà vu — de fractionner les troupes suivant les indications du sol.

Mais, dans le cas particulier, ces indications ont-elles été respectées ?

Je constate que pour tenir la position de Santa-Maria contre des forces un tant soit peu importantes, deux bataillons ne sont pas de trop.

Examinons la carte, sans laquelle notre description et notre discussion ne peuvent être qu'obscurité pour le lecteur.

La position — telle que l'a comprise le colonel Keyser — comporte l'occupation de deux éperons qui, à l'est et à l'ouest, dominent le sentier du val Termine, soit les pentes nord de la cote 2246 à l'est (droite) et de la cote 2206 à l'ouest (gauche). Le front est ainsi de 3 ½ km. environ, mais dont il faut décompter 1 ½ km. au moins dont l'occupation ne peut être effective.

Ce front est topographiquement divisé en deux secteurs, celui de la cote 2246 ou secteur du Scai dont le front, du col de Lukmanier au sentier du val Termine, est de 2 km., et celui de la cote 2206 ou secteur du Pizo del Uomo dont le front, du sentier du val Termine à la cote 2372, rive gauche du Rhin de Medels, — point d'appui indiqué de cette aile — est de 1 ½ kilomètre.

Cette cote 2372 est la clef de toute la position. Tant que l'ennemi ne s'en est pas emparé, l'aile gauche, du haut de ses rochers presque à pic, commande l'entrée du val ; et tant que cette aile tient bon, il est impossible — pour autant que l'impossible existe à la guerre — de longer au-dessus du sentier du val Termine les rampes nord du Scai.

Le colonel Keyser a donc attribué le bataillon 47 et la batterie au secteur de gauche, cette dernière en avant de la cote 2206 avec une compagnie d'infanterie ; deux compagnies sont à la cote 2372 ; la quatrième est en réserve à Cassina la Bolla, d'où elle peut se porter indifféremment et sans ascension à droite ou à gauche. Le front du secteur est en effet coupé perpendiculairement par la tranchée étroite et profonde dans laquelle le Rhin précipite ses cascades. Sur ce point, centre du secteur, la position est inattaquable.

Quant au secteur de droite, son occupation a été réservée à la compagnie de mitrailleuses 1 et au bataillon 89. La tâche de ce dernier consiste donc à tenir d'abord à Scheggia, puis à battre en retraite en terrain découvert sur une longueur de quatre kilomètres, enfin, à occuper sous le feu même de l'ennemi la position du Scai, non pas après l'avoir démasquée et en revenant d'arrière en avant, mais — ainsi le veut le terrain — après l'avoir remontée sur le front même pour faire simplement demi-tour sur place une fois atteinte la ligne d'où le combat par le feu peut être utilement entrepris.

Cette tâche nous paraît d'une exécution extrêmement difficile, quelque soit l'espoir que l'on puisse placer dans la protection de la batterie et des mitrailleuses. En mettant les choses au mieux, nous obtiendrons ce résultat que toute l'infanterie du secteur de droite, constituant la moitié des troupes de la défense, n'occupera sa position que fatiguée et matériellement amoindrie, et, ce qui est plus grave, plus ou moins affaiblie moralement. Ce sont au début d'une bataille de fâcheuses conditions qui ne me paraissent pas trouver une compensation suffisante dans le retard d'une heure ou deux imposé à la marche de l'ennemi par l'occupation de la position avancée de la Scheggia. Si cette occupation n'était possible qu'avec le bataillon entier, mieux aurait valu, semble-t-il, y renoncer pour engager le combat sur la position principale avec un ensemble de troupes non ébranlées matériellement ni moralement.

Mais le terrain était-il de telle nature, à la Scheggia, pour exiger, dans un combat en retraite, l'emploi d'un bataillon? Notons que quand on engage une action destinée à être rompue avant que l'engagement prenne une tournure décisive, il n'y a pas lieu de ménager l'entrée en ligne de réserves. On porte d'emblée sur le front son effectif de combat et le plus que l'on garde en arrière est la troupe nécessaire pour faciliter, le cas échéant, le recul de l'avant-ligne, en occupant une position de repli.

A la Scheggia, où le défilé étroit est barré par deux ou trois promontoires transversaux, une compagnie, mettons deux au maximum, peuvent pendant longtemps retenir des forces très supérieures, sans se laisser sérieusement entamer. C'est plus tard seulement, quand elles atteindront le replat de Santa-Maria, que leur marche deviendra d'une exécution délicate; mais dans le défilé, elles peuvent se mouvoir sans difficultés majeures, d'abri en abri, en imposant respect à la poursuite de l'adversaire. C'est si vrai que, sauf erreur de notre part, le commandant du bataillon 89 n'a pas déployé plus de deux compagnies. La moitié de son bataillon a donc été soumise à l'épreuve démoralisante d'une retraite, à la suite d'un combat où son utilisation n'a pas été nécessaire. N'eut-il pas mieux valu l'employer d'emblée sur la position principale, qu'elle aurait occupée sans avoir été exposée a aucune perte, et où elle aurait contribué avantageusement à couvrir la retraite de la ou des compagnies avancées? La marche de celles-ci en eut été facilitée, et leurs pertes d'autant moindres.

Le second fait intéresse l'assaillant. Nous le discuterons dans le même esprit de franchise, mais sans prétendre davantage à une opinion infaillible. Nous estimons utile de relever ce que nous croyons des erreurs, parce qu'il n'y a pas de moyens meilleurs d'instruction pour chacun de nous, mais sans oublier, d'une part, que si la critique est aisée, l'art est difficile, d'autre part, que l'on discerne beaucoup plus facilement des fautes quand on appartient à la galerie irresponsable que lorsqu'on est soi-même partenaire au jeu.

Le fait qui, à nos yeux, constitue l'erreur, est d'avoir déployé tout le détachement dans la plaine de Santa-Maria contre le secteur de droite de la position, à la seule exception de deux compagnies d'infanterie tardivement suivies de la compagnie

de mitrailleuses. Cette petite colonne a pris direction sur la cote 2372 par les pentes du Piz Rondadura. Comme on peut croire, son mouvement n'a pas abouti. Dominées par un adversaire qui a l'égalité du nombre joignait l'avantage d'une position abritée avec champs de tir étendu, les deux compagnies blanches n'eurent d'autres ressources que de se terrer en attendant les événements.

On doit se demander la cause de cette répartition des unités assaillantes en colonne principale contre le secteur de droite, tactiquement le moins important, et petite colonne accessoire contre le secteur de gauche, de l'enlèvement duquel dépendait, à mon avis, la prise de toute la position. Ne serait-ce pas que le commandement a été influencé par le terrain de Santa-Maria qui appelait les évolutions ordinaires de la tactique de plaine, plus familière aux troupes engagées que la tactique de montagne? Cela paraît si naturel, si logique, que l'on ne peut s'empêcher de voir là la cause des résolutions de l'attaquant. Il a agi selon les principes auxquels son esprit a été accoutumé à se plier. Les circonstances lui permettant l'application de ces principes, il l'a fait aussitôt, et comme instinctivement.

* * *

A ce moment du combat, la Direction des manœuvres intervient comme la veille, et, à l'aide de rapports supposés, modifie encore une fois la situation générale. Le détachement rouge reçoit successivement les avis suivants :

Télégramme par Olivone.

Lozzera (nord de Campo), 6 sept. 1904, 7 h. m.

Détachement de La Greina est près de Daigra (1451), avec, devant lui, des forces très supérieures.

Le commandant du détachement.

Rapport d'observateurs du bataillon 88.

Val Cadlimo, le 6 sept. 1904, 7 h. 30 m.

Le bataillon 88 a pris position entre Stabbio di Mezzo et Stabbio Nuovo ; de là, il commande la descente du val Nalps.

Le commandant du bataillon 88.

A midi, nouveaux rapports :

Rapport d'observateurs du bataillon 88.

Stabbio di Mezzo, 6 sept. 1904, 11 h. 30 m.

Devant des forces supérieures, le bataillon 88 se retire sur Lago Scuro.

Le commandant du bataillon 88.

Rapport par Olivone.

6 sept. 04, 11 h. m.

Le détachement de La Greina a dû abandonner le défilé entre Olivone et Campo. Plusieurs bataillons ennemis marchent contre Ganna Nera.

Le détachement blanc a reçu des avis analogues :

Rapport du détachement du val Nalps-Cadlimo.

Val Cadlimo, 6 sept. 04, midi.

Le détachement a atteint Stabbio Nuova. L'ennemi bat en retraite sur Lago Scuro. Le détachement le suit.

Le commandant.

Télégramme de la VIII[e] division.

Col de la Greina et Campo en notre possession. Deux bataillons se dirigent par le val Campo sur les passages du Pizo Columbe.

Les menaces sous le coup desquelles se trouvait depuis la veille le détachement rouge sont ainsi précisées. Mais cette fois-ci, c'est la colonne ennemie de la Greina qui constitue le danger le plus pressant. Dans le terrain très difficile du val Cadlimo, le bataillon 88 peut retarder la marche de l'adversaire venu de Nalps. On peut escompter un certain délai et par conséquent l'arrivée des renforts promis avant que cet adversaire atteigne Punta Nera et de là les crêtes de la Cima di Camoghe. Tandis que le val Campo et les cols du Columbe sont d'un parcours aisé, rien de plus simple depuis ces cols que d'interdire au défenseur le passage du val Termine dans le val Piora.

Il n'y a donc pas de temps à perdre. Il faut entamer immédiatement la retraite. Le colonel Keyser ordonne l'abandon de la position.

* * *

Le lendemain, 7 septembre, nous le retrouvons sur la rive gauche du lac Ritom, occupant les hauteurs entre Tom et San-Carlo. Son détachement est affaibli du bataillon 89, qui regagne le Valais par le val Bedretto et le col de Nuffenen. Il est ainsi réduit, contre le fort régiment mixte du colonel-brigadier Stil-

fler, à la portion congrue d'un bataillon d'infanterie, d'une batterie de montagne, d'une compagnie de mitrailleurs et d'une compagnie de sapeurs. La position est forte, il est vrai, mais un peu étendue néanmoins pour un aussi faible effectif, si l'on tient compte surtout de l'obligation de garantir l'extrême gauche contre les entreprises éventuelles de la colonne ennemie du val Nalps-Cadlimo.

Cette menace ne sera du reste pas supposée seulement. Le colonel-brigadier Stiffler se décide en effet à former deux colonnes : l'une, de trois bataillons avec l'artillerie par le val Piora; l'autre, un bataillon et des mitrailleuses, sous le commandement du lieutenant-colonel Raschein, par le val Cadlimo. Un succès de cette dernière rendrait précaire pour les rouges l'occupation des hauteurs de Tom.

En revanche, il n'y a plus de crainte spéciale à nourir du fait du détachement de La Greina. Ce dernier débouche maintenant sur le front, et ne saurait se porter sur la rive droite du lac Ritom sans être vu longtemps avant d'y arriver.

Ainsi s'achève la série des exemples que nous fournit cette période de manœuvres de la prédominance du facteur terrain dans la guerre de montagne. Le détachement rouge a toujours eu l'avantage des positions; aucune des attaques de son adversaire direct, — pour autant qu'on en peut juger en l'absence de projectiles, — n'ont été de nature à le rejeter en arrière. Il a dû s'y résoudre néanmoins sous la pression d'incidents qui se sont passés souvent fort loin de lui. Tantôt c'est l'ennemi de droite, tantôt celui de gauche qui gagne une des ouvertures ménagées par le terrain dans la ligne générale de défense, et chaque fois un mouvement de recul doit être esquissé sur cette ligne entière.

Les trois colonnes blanches qui, très éloignées les unes des autres au début, ont remonté les trois couloirs de Nalps, de Medels et de Somvix, vont pouvoir opérer leur jonction à l'extrémité orientale du val Piora. Une fois là, elles peuvent considérer comme tombés en leur possession Airolo et la route du Gothard. Il leur suffira de se garer sur leur flanc droit contre les entreprises d'ailleurs accessoires venant d'Unteralp. Pour peu que la IV^e division n'ait rien à redouter de sérieux de la part de son adversaire à Oberalp, la VIII^e division pourra diriger ses réserves par le val Medels sur Airolo, et entreprendre de tourner, par le col du Gothard, la défense de l'Oberalp. Nous verrons se

renouveler là, dans de nouvelles conditions, en vue d'obliger à la retraite le gros des forces rouges, la manœuvre qui a abouti à la retraite du détachement Keyser.

* * *

L'exécution de l'exercice du 7 septembre justifie quelques remarques. Elle a mis en évidence, elle aussi, l'insuffisante connaissance du caractère du terrain de montagne par des troupes non accoutumées à y manœuvrer.

La colonne blanche du val Piora a opéré son mouvement en bon ordre, ses longues colonnes par un occupant tout le front de marche, depuis le thalweg à gauche jusqu'au haut des pentes herbeuses qui dominent le val à droite, dominées elles-mêmes par les infranchissables parois rocheuses du Pizo del Uomo. Tout alla bien depuis Piano dei Porci jusqu'un peu à l'occident de Murinascio, mais là, à 1500 m. de la position, les colonnes de droite n'eurent pas d'autre ressource — ainsi le voulait le terrain, — que de redescendre de toute la hauteur presque qu'elles avaient monté.

D'une manière générale, on put constater ce jour-là, dans le déploiement des petites unités de réels progrès sur les jours précédents. Trop de chefs subalternes cependant se sont encore montrés hésitants au sujet des formations à adopter; la conséquence de ces hésitations fut qu'à diverses reprises des sections avancèrent simplement en essaims, ce qui, sous le feu de l'artillerie, est assurément la façon la plus dangereuse de marcher. Souvent aussi des sections dont le départ était bon ne maintenaient pas l'ordre dans la marche, par suite de la hâte avec laquelle les chefs prétendaient les faire avancer le long des pentes. Ils les dirigeaient comme s'ils se fussent trouvés sur nos places d'exercices de la plaine, dans un bon terrain horizontal, où un bond de soixante mètres au pas de gymnastique est la chose la plus naturelle du monde.

La configuration de la vallée est telle que depuis les monticules qui en accidentent le fond, au sud du lac de Cadagno, il était possible d'assister, sans perdre le moindre détail, au déploiement de tout le régiment. La silhouette de chaque homme se détachait sur la verdure des pâturages, et les mouvements de chaque unité se dessinaient d'une manière parfaitement nette.

En général, on a pu reconnaître dans le bataillon 87 une ha-

bitude plus grande de la marche en terrain très accidenté, encore que là, comme partout, on distinguât à première vue, par la façon d'agir des subdivisions, où était un bon chef, où un moins bon, où un médiocre. Dans les bataillons du 31[e] régiment, les unités en sous-ordre dont les mouvements trahissaient quelque indécision ont paru plus nombreuses que dans le bataillon 87.

En une matière, il a régné plus d'uniformité : c'est dans la conduite du feu. Là, comme plus tard aux manœuvres de Thurgovie et sur le canal de la Linth, il a été permis de constater l'exagération dans la rapidité du tir. A de grandes distances et sur des buts peu visibles tels que des tirailleurs dans leurs retranchements, on brûle un nombre inconsidéré de cartouches. Si cet inconvénient trouve une atténuation dans la défensive, où les approvisionnements de munitions peuvent être facilement renouvelés, il conserve toute sa gravité dans l'offensive.

La difficulté de la marche sur le terrain de combat de la montagne rend plus impérieuse encore l'obligation d'économiser la munition pour les moments favorables du tir. Il faut savoir conduire des combats traînants prolongés. La discipline de feu doit être parfaite, et la science du tir de guerre développée chez chaque commandant de subdivision.

Voici une observation à titre d'exemple :

Une section de pointe s'est déployée devant les chalets de Cadagno. Elle a pris pour objectif un retranchement de tirailleurs à la distance de un kilomètre, et à une centaine de mètres au-dessus d'elle. La section comptait 28 ou 29 fusils (ce compte ayant été fait à distance, une erreur d'un ou deux fusils est possible) qui tous ou presque tous exécutaient le feu effectif. Cette section a tiré en une minute de 120 à 125 coups de feu. C'est donc, au minimum, 4 cartouches par fusil. A ce taux, l'approvisionnement de 150 cartouches est gaspillé en moins de 40 minutes et avant que la ligne ait atteint les distances considérées comme celles des feux les plus efficaces.

* * *

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la manœuvre du 8 septembre. Elle a été un achèvement de celle du 7. Elle a été caractérisée par une double surprise de nuit, qui l'une et l'autre ont pu être considérées comme réussies.

Le 7, à 9 heures du soir, le colonel Keyser se sentant serré de près sur ses hauteurs de Tom, fit descendre, pour surprendre les bivouacs blancs, deux compagnies du 47.

Les manœuvres de nuit sont intéressantes par ce que l'on ne voit pas et ce que l'on n'entend pas. L'assaillant s'applique à dissimuler ses mouvements ; tous ses efforts tendent à rester inaperçu et à ne trahir son approche par aucun bruit. Les deux compagnies en question y ont pleinement réussi.

N'être pas vues était, il est vrai, facile. La nuit était aussi noire que possible ; le ciel couvert de nuages épais. A peine le soldat distinguait-il le dos du camarade auquel il emboitait le pas. N'être pas entendues offrait plus de difficulté. La pente était extrêmement raide ; le pâturage semé de gros cailloux. Les bâtons de montagne avaient été supprimés, mais qu'un soulier ferré heurtât le roc, il n'en fallait pas davantage pour attirer l'attention des avant-postes ennemis.

En réalité, on n'entendit rien, pas un froissement d'herbe, pas un murmure de voix. La descente, très mal aisée, dangereuse même sur un pareil terrain dans la profonde obscurité, s'effectua au milieu du silence le plus complet. Les bivouacs furent assaillis avant qu'une sentinelle eut eu le temps d'appeler à l'aide.

Quel eut été le résultat de l'opération en cas de guerre ? Il serait outrecuidant de trancher la question. Elle aurait pu déterminer une panique chez une troupe fatiguée ou peu sûre d'elle-même. Elle aurait pu aussi n'ébranler que momentanément une troupe aguerrie et de sang-froid.

La direction des manœuvres adopta le meilleur parti qu'elle pouvait prendre : elle rendit un jugement de Salomon. Elle déclara l'attaque réussie, mais considérant le faible effectif engagé, elle estima que le terrain conquis ne pouvait être longtemps conservé : elle renvoya le vainqueur dans ses positions !

A 3 heures du matin, ce fut le tour des blancs de préparer une surprise. Ils marchèrent sur la position en trois colonnes de bataillons. Ici aussi la marche fut excellente. N'avait été l'obligation pour la colonne de droite de traverser un pierrier dont quelques cailloux roulèrent et donnèrent l'éveil, la surprise eut pu réussir aussi.

En fait, les têtes de colonnes à droite et au centre furent reçues à coups de fusil. Mais la colonne de gauche trouva une crête inoccupée et pénétra dans la position.

Conclusions.

En résumé, les manœuvres du Lukmanier ont fourni, à divers égards, un exemple des conditions particulières de la guerre de montagne. Elles témoignent d'une façon concrète de l'importance du facteur terrain. Ce dernier influence à un haut degré aussi bien la conduite des unités subalternes que les dispositions générales du commandement. C'est dire qu'une pratique approfondie du terrain de la montagne est indispensable à toute troupe destinée à y manœuvrer.

Par elle, les chefs de détachements apprendront à calculer la durée de leurs opérations de marche, à se déterminer sur le choix des meilleures voies à suivre et à régler la meilleure organisation de leurs colonnes.

Les commandants de colonnes apprendront à organiser leur service de reconnaissance du terrain et à s'orienter rapidement.

Les chefs d'unités apprendront à diriger le cheminement de leurs unités, à leur ordonner des formations conformes à chaque situation et à se servir de leurs armes selon les exigences du combat en montagne.

Enfin, la troupe vaincra les hésitations qui, quand l'habitude fait défaut, retardent nécessairement ses mouvements sur un sol aussi spécial que le sol alpin.

En permettant de fonder ces conclusions sur des observations de faits, les manœuvres du Lukmanier ont démontré l'erreur de l'avant-projet militaire qui prévoit l'instruction individuelle des hommes dans la montagne et, en plaine, leur instruction par compagnie et par bataillon. Il est aussi indispensable pour les chefs de compagnies et de bataillons de se former, dans les Alpes, au maniement et à l'utilisation de leurs unités, que pour les recrues de s'accoutumer aux mouvements de l'école du soldat. Nous dirons même qu'il est plus important d'entraîner dans le milieu alpin les compagnies et les bataillons, que d'y former les soldats individuellement, quand ces soldats sont des montagnards. Si bien qu'au cas où il serait nécessaire, — ce que nous contestons — de donner à ceux-ci une partie de leur instruction conjointement avec les troupes de plaine, mieux vaudrait que ce fût leur école du soldat. Le maniement de l'arme, l'adresse au tir, les conversions individuelles s'enseigneront partout indif-

féremment; tandis que la marche collective, le cheminement et le déploiement des unités ne seront enseignés utilement que sur le terrain qui leur imprime leur caractère.

Les manœuvres du Lukmanier ont été riches en leçons utiles, mais la plus utile dans le moment actuel est d'avoir fourni la confirmation que pour la guerre alpine il est indispensable de former une troupe essentiellement alpine.

F. Feyler, major.

PONTS DE CAMPAGNE

Il y a trois ans[1], nous avons entretenu nos lecteurs d'un pont de chevalets construit à Brugg par une école de recrues de sapeurs. A ce moment-là, l'instruction des sapeurs dans le pontage laissait beaucoup à désirer. Pendant de nombreuses années, les écoles de recrues s'étaient faites à Liestal, où il n'y a pas le moindre filet d'eau digne d'être ponté. De cette façon, l'habileté que nos sapeurs possédaient autrefois en matière de ponts s'était perdue peu à peu et on faisait de tristes expériences dans les cours de répétition. Ceux qui ont pris part au pontage de la Venoge en 1897 par le demi-bataillon 1 n'en parlent qu'en se voilant la face, et dans d'autres unités cela n'allait guère mieux.

Grâce aux réclamations énergiques de l'instructeur en chef, on fit, en 1901, l'essai de transférer la dernière période des écoles de recrues-sapeurs de Liestal à Brugg. Cette place d'armes possède deux cours d'eau très bien appropriés à l'instruction du pontage. Sur la petite Aar, large de 15 m., profonde d'un mètre environ, avec 1-1 m. 50 de courant, on peut exercer sans danger le lancement de passerelles volantes et les éléments des grands ponts. Sur la grande Aar, large de 130 m., profonde de 2 m. en moyenne, avec 2,50-3 m. de courant, on peut exercer le pontage en grand, C'est d'ailleurs là, comme on le sait, que se font depuis un temps immémorial les écoles de recrues pontonniers.

L'école de sapeurs de 1901, pour son coup d'essai, s'attaqua d'emblée à la grande Aar. Les eaux étaient hautes, le courant était fort; il fallut toute l'énergie du commandant et le zèle du personnel pour mener l'entreprise à bonne fin, malgré l'insuffisance de l'instruction. *Audaces fortuna juvat.* Contre les prévisions des timides, le pont fut fait sans accroc grave et sans

[1] Voir *Revue militaire* de septembre 1901.

accident. Il n'était par exemple pas d'une solidité à toute épreuve. On se garda de le surcharger et on le replia sans trop tarder, car la violence du vent et du courant lui imprimaient des trépidations peu rassurantes.

Ceux de nos lecteurs qui voudront bien comparer les données ci-dessous avec celles d'il y a trois ans pourront se rendre compte des progrès réalisés depuis lors, soit pour le temps employé à la construction, soit pour la solidité du pont.

Pendant ces trois années, instructeurs, cadres et troupes se sont familiarisés avec le pontage sur l'eau. En 1901, on s'estimait heureux d'avoir réussi à fermer le pont, indépendamment de toute question de durée et de solidité. Aujourd'hui, on se fait fort de construire dans les mêmes conditions, en un temps donné et très court, un pont d'une solidité irréprochable.

La méthode de pontage est toujours celle de l'avant-train de char équipé, telle que nous l'avons décrite en 1901 et telle que la montrent nos photographies. Sur la figure 1, on voit l'équipe poussant au large l'avant-train avec le chevalet en porte-à-faux ; sur la figure 2, l'équipe vient de laisser tomber le chevalet en place et attend le signal pour retirer l'avant-train.

La méthode elle-même n'a pas changé, on n'a fait qu'en perfectionner les détails. En 1901, on avait peine à faire tenir les chevalets dans un courant de 2 m. 50 ; ou bien ils dérapaient, glissant sur le fond, ou bien le courant, parfois légèrement oblique, empêchait de les placer verticalement ; il fallait souvent les relever deux ou trois fois avant de réussir à les mettre d'aplomb et en place. Aujourd'hui, grâce aux pointes en fer qu'on fixe aux pieds des chevalets, ceux-ci ne dérapent plus, même par 3 m. de courant ; grâce à la plus grande habileté des hommes, il est fort rare qu'on soit obligé de relever un chevalet ; s'il tombe mal d'aplomb, il suffit pour le redresser de lui imprimer, au moyen de l'avant-train une série de petites secousses et de faire en même temps action sur la tête des pieds.

Alors qu'il y a trois ans, l'on s'estimait heureux d'avoir ponté deux à trois travées (de 5 m.) à l'heure, on en ponte aujourd'hui couramment six, huit et même plus à l'occasion.

En 1901, on avait fait, dans la partie la plus profonde et la plus rapide, trois travées sur bateaux. Cela, soit parce qu'on manquait de bois, soit aussi un peu parce qu'on hésitait à se risquer dans plus de 2 m. 50 d'eau et 2 m. 50 de courant on

FIG. 1. — **La pose d'un chevalet.**

FIG. 2. — **Le chevalet en place.**

FIG. 3. — **Passerelle sur char.**

Fig. 4. — Le pont de chevalets achevé.

craignait que le pont, même réussit-on à le construire, manquât de stabilité. Cette année, sur la Limmat, on a ponté sans difficulté par environ 2 m. 70 d'eau et 2 m. 80 de courant et le pont était tout à fait solide.

Cette plus grande solidité du pont provient en partie des pointes en fer, en partie du fait que l'on contrevente de distance en distance deux chevalets ensemble au moyen de fortes perches. Ces chevalets réunis forment alors une véritable pile qui contribue beaucoup à diminuer le balancement et les oscillations du tablier.

Le pont construit cette année n'a pas été utilisé par des voitures, le terrain sur la rive droite leur étant impraticable, mais il a été traversé à plusieurs reprises par la troupe en rang serré et au pas de course sans le moindre inconvénient.

Le pont représenté par nos photographies a été lancé deux fois, le samedi 17 et le lundi 19 septembre. Les détails que nous donnons ci-dessous se rapportent au pontage du lundi. Il est de tradition que le lundi matin, on travaille toujours un peu moins bien que d'habitude ; cela ne semble pas avoir été le cas ici.

L'emplacement du pont est bien connu de tous ceux qui ont fait du service à Brugg. C'est l'emplacement traditionnel des ponts construits dans les écoles de pontonniers. La largeur de rive à rive, mesurée 1 m. au-dessus du niveau de l'eau était lors du pontage de 137 m. 50. Les eaux étaient relativement basses. La plus grande profondeur était de 2 m. 40, le plus fort courant de 2 m. 50.

Lorsque l'effectif le permet et que la situation tactique ne l'exclut pas, il sera en général préférable pour un grand pont de faire travailler sur les deux rives. De cette façon, puisqu'on marche à la rencontre l'un de l'autre, la durée de la construction est réduite de moitié. On a montré quelque appréhension à adopter cette méthode, par crainte de ne pas se rencontrer exactement au point voulu. Un profil de rivière peut, en effet, rarement être levé en campagne avec une exactitude absolue; en outre, dans les forts courants, il n'est pas toujours possible de conserver exactement la direction pendant la construction. Il y aura donc forcément au milieu du pont une travée anormale dont la longueur ne peut guère être rigoureusement déterminée d'avance, et qui peut se présenter soit un peu en biais, soit un peu en pente. L'expérience a montré que ce dernier dé-

faut n'était guère à craindre; lorsque l'équipe travaille bien, les déviations en direction sont minimes; quant aux différences de hauteurs, si elles sont faibles, elles n'ont pas d'importance; si elles sont par trop fortes, il est facile de retirer le chevalet trop haut et de le raccourcir; cela n'entraîne qu'une perte de temps de quelques minutes.

Pour ce qui concerne la longueur de la travée, il suffit de tenir prêtes des poutrelles de la longueur maximum qu'on puisse donner à une travée sans renforcements, soit 8 m., et un chevalet de réserve correspondant à la profondeur au point de rencontre. Si au dernier moment la brèche se trouve avoir, par exemple, 8 m. 50, on fait deux travées de 4 m. 25 au moyen du chevalet de réserve.

Le pont fut donc construit par les deux rives et la rencontre se fit très bien. Le profil se trouva juste et la travée anormale put être construite conformément au projet. Une compagnie travaillait sur chaque rive.

Par suite de la difficulté de transport du matériel à la rive droite, la compagnie travaillant de ce côté ne reçut pour tâche de ponter que 10 travées soit 50 m., tandis que la compagnie de rive gauche, un peu plus forte, il est vrai, pontait 87 m. 50 soit presque le double.

C'est un fait d'expérience que la première travée donne en général le plus de peine à construire, par suite de la configuration du terrain et du manque de place. On s'efforcera donc de la construire pendant les travaux préliminaires de confection de chevalets et de préparation du matériel. Si on peut la faire sur pilotis, cela permettra de commencer sans attendre qu'on ait levé le profil de la rivière; en outre, cela augmentera la solidité du pont. Malheureusement, cela n'est guère possible en campagne, puisque nous n'avons pas dans nos chariots le matériel nécessaire. Dans le cas particulier, on se servit d'un mouton à bras du dépôt de Brugg, pour faire sur la rive droite un embarcadère sur pilotis de 10 m. de long; l'embarcadère de rive gauche était de 15 m., partie chevalet, partie pilotis.

Déduction faite des embarcadères, il restait donc à ponter 112 m. 50, dont 40 m. de rive droite et 72 m. 50 de rive gauche, soit 21 travées de 5 m. et 1 de 7 m. 50.

Le pontage commença à 7 h. précises. A 7 h. 55, la compagnie de droite avait terminé sa tâche. La pose des chevalets

dont trois avaient 3 m. 60 de haut dans 2 m. 40 d'eau et 2 m. 50 de courant, s'effectua sans un accroc, à raison de 7 minutes par travée ou 0 m. 70 par minute. A 8 h. 17, il ne restait plus que la travée de 7 m. 50. La compagnie de rive gauche avait ponté 13 chevalets en 77 minutes, soit 6 minutes par travée ou 0 m. 80 par minute. La grande travée, plus difficile à cause de la longueur des poutres, était platelée à 8 h. 37. A 8 h. 53, le pont était livré à la circulation. Il avait fallu 113 minutes pour ponter 112 m. 50, soit 1 m. par minute.

A titre de comparaison, les pontonniers, au même emplacement, construisent un pont de pontons en 50-55 minutes, soit deux fois plus vite.

Sans vouloir lutter de vitesse avec les pontonniers, les sapeurs peuvent donc au besoin les remplacer sans trop de désavantage, par les eaux moyennes et le matériel étant prêt à la rive.

Il ne faudrait cependant pas en conclure que nous puissions nous passer de pontonniers.

Par les hautes eaux, soit lorsque la profondeur et le courant atteignent ou dépassent 3 m., il devient fort difficile de construire un pont de chevalets, et y arrivât-on qu'il n'offrirait pas des garanties suffisantes de solidité. En pareil cas, il faut absolument un pont de bateaux, que seuls des pontonniers peuvent construire.

En outre, le matériel des pontonniers est toujours prêt ; il n'y a qu'à le décharger. Même dans des circonstances défavorables, le pontage peut commencer au plus tard deux heures après l'arrivée du train sur place. Les sapeurs n'ont aucun matériel de pontage ; ils doivent confectionner toutes les poutres, planches et chevalets avec du bois qu'ils devront souvent abattre et transporter eux-mêmes. Dans les circonstances les plus favorables, la construction d'un grand pont exige au moins un jour de travaux préliminaires.

* * *

Nos sapeurs ont aussi fait ces dernières années de grands progrès dans le lancement rapide de passerelles. Lors d'un assaut ou d'une attaque par surprise, il importe que les obstacles, tels que larges fossés, petits cours d'eau, etc., puissent être franchis par l'assaillant dans le minimum de temps possible. C'est pour-

quoi nos sapeurs s'exercent aussi à construire et à lancer des passerelles sur des obstacles de ce genre; la petite Aar leur offre pour cela un excellent terrain d'exercice. Pour ces passerelles, on emploie comme tablier de longues échelles ou perches recouvertes de planches; comme supports, on se sert soit de tonneaux, soit, si la profondeur n'est pas très considérable, de chars ou d'avant-trains (fig. 3).

Le lancement d'une passerelle de 15 m. sur la petite Aar prend moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. La passerelle est assemblée à couvert, en arrière, ce qui demande parfois plusieurs heures. Au moment donné, les sapeurs sortent du couvert au pas de course avec la passerelle et la poussent à l'eau. Si rien ne casse ou croche, c'est l'affaire de quelques secondes.

La photographie représente les sapeurs retirant de l'eau une de ces passerelles : vu la rapidité de la manœuvre et l'éclaboussement de l'eau, il est difficile d'obtenir une bonne épreuve du lancement.

Les passerelles sur tonneaux se lancent de manière analogue. Il va sans dire que ces constructions ne peuvent s'employer que sur un courant relativement faible. Un fort courant ferait chavirer la passerelle ou la briserait pendant le lancement. Il va sans dire également qu'on peut employer toutes sortes de supports, sacs remplis de paille ou gonflés d'air, canots, radeaux, etc., mais vu le maniement forcément rude et la nécessité de transporter souvent à de longues distances, il vaut mieux se servir de matériaux solides et facilement transportables, soit en premier lieu des chars et à leur défaut des tonneaux.

Lorsque le courant est assez fort et que la rive s'y prête, on lance la passerelle sur tonneaux par conversion, c'est-à-dire qu'on la met à l'eau parallèlement à la rive; on pousse l'extrémité au large et on la laisse flotter en place en réglant sa marche avec des cordes.

Lorsque le courant est faible, on la pousse en avant comme la passerelle sur chars.

Soit l'une soit l'autre de ces passerelles se prête aussi à des ponts plus longs; ainsi on a franchi il y a deux ans la Linth (40 m. de large sur 1 m. 50 de profondeur et 1 m. 50 de courant) en poussant en avant un certain nombre d'avant-trains placés les uns derrière les autres et reliés par des perches.

La passerelle sur tonneaux lancée par conversion peut avoir

une longueur quelconque ; lancée par poussée, elle risque facilement de se disloquer aux articulations si elle est trop longue.

*
* *

Voilà donc un aperçu des travaux de pontage auxquels se livrent nos sapeurs. Nous savons ainsi que l'on peut compter sur eux et que, pourvu qu'ils aient le matériel brut nécessaire, ils sont capables de faire des ponts.

La question qui doit maintenant attirer notre attention est celle du matériel. Nos sapeurs n'ont aucun matériel de pont. Ils emploient presque uniquement soit dans les écoles, soit dans les cours de répétition, des bois livrés par des fournisseurs civils suivant des contrats passés d'avance.

Il serait intéressant — un peu coûteux, il est vrai — de faire faire parfois à nos sapeurs de grands exercices de pontage sans que rien soit préparé d'avance, de façon à exercer nos officiers à la réquisition du matériel. Il faudrait, cela va sans dire, que celui qui pose la tâche se renseignât à l'avance auprès des forestiers et marchands de bois, de façon à ne pas exiger l'impossible ou causer des dommages et des frais excessifs.

Lorsqu'on aura fait quelques essais de ce genre, on pourra se rendre compte jusqu'à quel point il sera possible en campagne de tabler sur le matériel réquisitionné ou abattu sur place. On pourra alors décider s'il y a, oui ou non, opportunité de doter les sapeurs de matériel de pont et dans quelle mesure.

L.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Colonel-divisionnaire A. Scherz. — Il y a trente ans. — Encore l'instruction militaire préparatoire. — Les instituteurs et l'avant-projet militaire.

Nous sommes entrés dans une série noire. Après le colonel Bleuler que la maladie oblige à se démettre de son commandement, voici le commandant de la Ve division, colonel divisionnaire A. Scherz, que la mort enlève en quelques heures. Il venait de suivre le cours pour officiers supérieurs et avait fonctionné comme arbitre aux manœuvres du IIIe corps d'armée. Il paraissait fort ingambe et en parfaite santé. Plus récemment, il s'était encore occupé de la réunion intercantonale des corps de cadets, à Berne. En deux jours, la maladie l'a terrassé.

Le colonel-divisionnaire Alfred Scherz était âgé de 57 ans. Il fit partie du corps d'instruction de l'infanterie pendant un peu plus de sept ans, de 1875 à 1882, fonctionnant comme instructeur de Ire classe dans l'arrondissement de la IIIe division.

Les funérailles ont eu lieu à Berne, le 2 octobre, au milieu d'un grand concours de population. Tenaient les cordons du poêle les commandants des deux brigades d'infanterie de la Ve division, colonels-brigadiers Bertschinger et Iselin, l'instructeur d'arrondissement de la division, colonel Wassmer, et le chef d'état-major lieutenant-colonel Ringier. De nombreux officiers de toutes armes et les attachés militaires de France, d'Allemagne et d'Italie ont accompagné le cortège.

* * *

L'avis de la prolongation du délai pour le dépôt des observations et propositions relatives à la revision militaire semble avoir interrompu les discussions qui commençaient à se faire jour. On se recueille de nouveau. Il est probable toutefois que l'accalmie ne sera plus de longue durée et que la publication du projet des commandants supérieurs provoquera la reprise du débat. Puisse celui-ci aboutir à une solution pratique, sans trop long retard.

On ne peut s'empêcher néanmoins de conserver quelques doutes quand on constate que la plupart des propositions actuelles ont été formulées inutilement, il y a plus de trente ans déjà.

C'était au lendemain de la guerre franco-allemande. Les désastres de la Défense nationale dont l'armée de l'Est, entre autres, avait permis de mesurer l'étendue, avaient frappé en Suisse les esprits de tous ceux qui savent qu'une armée ne s'improvise pas, et qu'on n'organise pas la défense d'un pays du jour au lendemain. C'était un exemple émouvant, une navrante leçon de choses, à l'appui de cette vérité si volontiers méconnue. On avait vu de quel petit secours était l'enthousiasme patriotique non accompagné par la discipline et une solide instruction militaires, et l'on vit surgir alors les propositions de réforme dont tout le monde parle aujourd'hui.

Peut-être quelques-uns de nos plus anciens abonnés se rappellent-ils le colonel fédéral A. de Mandrot. Il publia en 1872, dans la *Revue militaire suisse* un article dont quelques passages semblent d'aujourd'hui.

« Il n'est pas en Suisse un officier sérieux, écrit-il, qui ne trouve l'instruction de nos milices insuffisante ; le recrue, au bout de ses six semaines de caserne, s'en va au moment où il commençait à se former ; aussi l'année suivante a-t-il déjà beaucoup oublié.

» Les cours de répétition bisannuels sont de même insuffisants pour lui remettre en mémoire ce qu'il devrait savoir à fond. Tout le monde en convient, mais par économie on reste dans l'ornière. »

Et plus loin, parlant du sous-officier :

« Cet agent *indispensable* du service intérieur, sans lequel rien ne peut bien marcher dans la compagnie, n'est guère plus instruit que le soldat ; il n'a pas l'habitude du commandement, il ne se sent pas assez ferme dans ses fonctions, aussi n'est-il presque jamais obéi et considéré comme il devrait l'être par la troupe qu'il doit diriger. »

Partant de là, le colonel de Mandrot demande une instruction des recrues de trois mois pleins dans l'infanterie, six dans les armes spéciales et la cavalerie. Il réclame des cours de répétition annuels de seize jours. Il veut que les commandants de division aient l'inspection des troupes sous leurs ordres, et les brigadiers de même.

Il demande enfin un rajeunissement de l'armée de campagne qui allégerait en même temps les charges du citoyen. Celui-ci ne ferait plus partie de l'élite que jusqu'à 28 ans. De 29 à 36 ans, il appartiendrait à un premier ban de landwehr qui aurait encore des exercices par bataillon ou demi-bataillon, et de 37 à 45 ans à un deuxième ban dont les obligations seraient limitées à un appel en armes chaque année.

On voit qu'à des nuances près, les propositions du colonel de Mandrot, qui furent appuyées de 1872 à 1874 par de nombreux cercles militaires, ressemblent fort aux propositions actuelles. Espérons que celles-ci, plus heureuses, passeront dans la pratique, et ne demeureront pas pendant trente années à l'état de vœux pies.

* * *

On n'a pas encore de renseignements complets sur les résultats des épreuves physiques militaires à l'occasion du recrutement. On en sait assez toutefois pour dire qu'elles ont beaucoup déçu les experts. Nos jeunes gens font preuve d'une surprenante insuffisance gymnastique. Le développement de la force musculaire des bras, entre autres, est loin de répondre aux illusions que d'aucuns nourrissaient. Peut-être la vogue du sport de la bicyclette n'est-elle pas étrangère à cette constatation.

Celle-ci encouragera dans leurs revendications les partisans de l'instruction militaire préparatoire du III^{e} degré. Il est juste d'ajouter que cette instruction n'a pas d'adversaires; loin de là. Tout le monde est d'accord pour en reconnaitre l'utilité. Les divergences ne se manifestent qu'au sujet de son organisation.

Nos lecteurs ont pris connaissance, dans notre livraison de septembre, des objections opposées par la conférence des commandants supérieurs au régime de l'obligation. Ces objections paraissent d'une réfutation difficile. Elles nous confirment dans notre opinion que si désirable qu'il soit de faciliter la tâche des officiers et sous-officiers qui se consacrent à l'enseignement du troisième degré et pour lesquels l'obstacle principal à l'obtention de bons résultats est l'impossibilité de réprimer les absences des élèves, l'obligation générale serait un remède pire que le mal.

Avant d'en venir là, — si le peuple permet jamais qu'on en vienne-là, ce dont nous doutons très fort, — ne conviendrait-il pas de recourir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'assistance d'une foule d'associations privées qu'il serait facile d'intéresser à cette œuvre, et qui ne demanderaient pas mieux ? Pourquoi ne procéderait-on pas d'une façon analogue à ce que l'on a fait pour le développement des exercices volontaires de tir ? Une subvention de tant par tête serait allouée à toute association, — société de gymnastique ou de tir, — qui, lors du recrutement, présenterait des jeunes gens remplissant les conditions du programme fédéral d'instruction préparatoire. On développerait en conséquence l'institution des épreuves physiques au recrutement esquissée cette année-ci.

Les sociétés de gymnastique se plaignent de la concurrence que leur fait la bicyclette. En nombre de lieux, elles éprouvent de la peine à se renouveler. Ce serait leur rendre un service que de recourir à elles pour l'organisation de l'instruction militaire préparatoire, et celle-ci ne ferait qu'y gagner.

Dans un pays où, malgré tout, l'initiative individuelle est encore aussi en honneur que dans le nôtre, l'Etat aurait grand tort de ne pas réclamer son aide pour la préparation de la défense nationale.

* * *

Les instituteurs paraissent d'accord avec les dispositions de l'avant-

projet de revision les soumettant au droit commun en matière d'obligations militaires. Dans la réunion qu'elle a tenue à Coire, la Société suisse d'éducation a voté les résolutions suivantes :

1. L'assemblée des délégués de la Société suisse d'éducation considère comme conforme au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens les prescriptions de la nouvelle organisation militaire plaçant les instituteurs sur le même pied que les autres citoyens suisses et leur reconnaissant par conséquent la possibilité d'être promus aux grades de sous-officiers et d'officiers.

2. Lorsqu'une période militaire a lieu pendant le cours de l'année scolaire, le remplacement de l'instituteur appelé au service s'effectue par les soins et aux frais de la commune et du canton.

Il ne sera peut-être pas inutile que la Confédération intervienne pour faciliter, aux communes et aux cantons, les dépenses de cette nature. La question des frais n'est pas étrangère, en effet, à la restriction apportée par certains cantons au droit de servir des instituteurs. A ce propos, le tableau suivant résumant la situation faite aux instituteurs dans les différents cantons a été communiqué à l'assemblée de Coire :

Ecole de recrues. — Les régents la suivent dans tous les cantons.

Cours de répétition. — Fribourg et Neuchâtel n'appellent les régents à aucun cours de répétition. Fribourg les désarme après l'école de recrues et leur fait payer la taxe d'exemption.

Appenzell (Rh.-Ext.) dispense les régents après le premier cours de répétition lorsqu'ils le demandent.

Berne, Lucerne, Schaffhouse, Vaud, Uri, les deux Unterwalden, Zoug, Appenzell (Rh.-Int.), Grisons, Valais, Tessin et Schwytz dispensent de tous les cours les régents qui en font la demande.

Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-Ville et Campagne, St-Gall, Argovie et Genève obligent les régents à faire quatre cours.

Avancement. — Berne, Uri, Obwald, Bâle-Ville, Appenzell (Rh.-Int.), Grisons et Valais placent les régents sur le même pied que les autres citoyens.

Argovie, Thurgovie et Tessin ne permettent l'accession aux grades que si le régent s'engage à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice pour l'école.

Zurich et St-Gall n'autorisent que les régents qui le demandent ; Zurich exige le consentement de la commission scolaire.

Nidwald, Zoug, Schaffhouse et Vaud n'autorisent qu'exceptionnellement les régents à devenir officiers.

Lucerne, Schwytz, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Appenzell (Rh.-Ext.), Neuchâtel et Genève n'autorisent pas les régents à accepter un grade.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales. — L'emploi de l'artillerie. — Mitrailleuses. — † Julius Wagner, général de l'infanterie. — Un jubilaire.

Comme toujours, les manœuvres impériale ont été la *great attraction* pour les milieux militaires pendant le mois de septembre. Elle n'ont pas comporté, cette année-ci, le déploiement d'effectifs des manœuvres précédentes ; deux corps d'armée seulement y ont participé, renforcés de quelques éléments spéciaux, notamment d'une division de cavalerie. Les deux corps d'armée ont été celui de la garde, que l'Empereur a commandé en personne un jour, et le IX^e corps d'armée, à Altona. La supposition qui a servi de base aux exercices a été en résumé la suivante : une flotte rouge est maîtresse de la Baltique ; un corps d'armée rouge, le IX^e, a été débarqué à Hambourg. Un corps d'armée bleu, avant-garde d'une armée bleue qui se concentre sur la frontière est de l'Empire, se porte à sa rencontre.

D'une manière générale, on a été satisfait des évolutions des troupes et de la précision des dispositions arrêtées par les chefs. L'infanterie et l'artillerie ont occupé le premier plan ; le terrain se prêtait moins à l'action de la cavalerie. C'est ainsi que pour la première fois, depuis longtemps, le fameux corps de cavalerie qu'avait à commander l'Empereur, n'a pas été formé. Nous n'avons donc pas assisté à la grande charge dont la presse s'est toujours occupé avec une prédilection si marquée, le plus souvent, à vrai dire, pour la critiquer. En revanche, à diverses reprises, des régiments et des brigades ont chargé pour donner de l'air à des troupes serrées de trop près, sans que l'instant propice ait toujours été discerné aussi promptement qu'on eût pu le désirer.

L'infanterie a suivi dans ses mouvements les prescriptions strictement réglementaires. La *Bœrentaktik* a disparu des champs de manœuvres. Elle ne s'y était d'ailleurs jamais acclimatée. Aujourd'hui c'est la tactique des colonnes étroites (Schmalen Kolonne) qui prédomine ; les compagnies avancent volontiers en colonnes par pelotons, ces derniers par le flanc ; le bataillon en colonnes de compagnies. On s'applique à effectuer les cheminements à couvert et, pour économiser les munitions, à approcher le plus près possible de la ligne ennemie, 800 à 600 m., sans ouvrir le feu. On est revenu aux longues lignes de tirailleurs, la pression s'exerçant sur tout le front avec recherche de l'enveloppement d'une aile.

L'artillerie agit en masse, pour aider l'infanterie. Il m'a paru qu'on s'attachait mieux que jadis à obtenir le défilement des pièces. Un jour même, les arbitres ayant estimé ce défilement insuffisant de la part de l'artillerie du IX^e corps, ils l'ont déclarée fortement atteinte.

A certains détails, il semblerait que ce que l'on sait déjà — bien peu de chose — des opérations d'Extrême-Orient, tactique de l'infanterie et de l'artillerie, influe en sens contraire des résolutions expérimentées à la suite de la guerre du Transwaal. Il y a une réaction contre l'ordre extra-dispersé. Faut-il en conclure que l'on est fixé maintenant sur les procédés de combat préférables, où faut-il voir dans les fluctuations des opinions, une preuve des incertitudes provoquée par l'ignorance des réalités de la bataille, à la suite d'une période de paix prolongée ?

Chose certaine, dans la conduite de l'artillerie, nous ne nous montrons nullement disposés à entrer dans la voie ouverte par les Français. Encore que certains auteurs affirment que nous y viendrons, leur influence n'a pas encore pénétré l'arme. D'ailleurs notre règlement actuel s'y oppose et de même la composition de nos batteries. Celles-ci ne disposent pas de la richesse de munitions des batteries françaises, et tandis que ces dernières sont autorisées à consommer des projectiles d'une façon presque illimitée, nous nous en tenons à la sage prescription de ménager soigneusement les nôtres.

Il est vrai que, d'autre part, notre règlement ne nous autorise pas non plus à pratiquer le principe de l'économie des forces dans le déploiement des batteries. Il ne connaît pas « la position d'attente » et « la position de surveillance », considérées comme une réserve de feux. Il maintient le principe de mettre en ligne, dès le début, un nombre de pièces supérieur et d'agir, aussi promptement que possible, en masse.

Je crois du reste, comme l'a fort bien expliqué, dans un article remarqué, le major d'artillerie von Zwenger, qu'il est contraire à la nature du soldat de demeurer inactif à côté des camarades qui luttent, et de ne pas se servir des moyens de combat qu'il a sous la main.

* * *

On a fait aux manœuvres un assez fort emploi des mitrailleuses, celles-ci secondant l'infanterie, surtout aux moyennes distances. Je ne serais pas étonné, toutefois, que la tendance gagne du terrain de les servir plus tard avec la cavalerie. Autorise cette conclusion, une décision du 6 juin dernier, prescrivant que dorénavant les commandants de détachements de mitrailleurs prendront part aux voyages d'étude de cavalerie. Jusqu'ici les officiers de l'arme y étaient seuls appelés.

Puisque j'en suis aux mitrailleurs, je signale la formation d'une seizième section, attribuée au XVI[e] corps d'armée, à Metz. Tandis que, jusqu'ici, les sections de mitrailleurs ont toujours été rattachées aux bataillons de chasseurs, celle-ci l'a été à un bataillon du 4[me] régiment d'infanterie Magdebourgeois n° 67. Cette section porte le n° 11.

Dans le même ordre d'idées, les sections de mitrailleurs ont été ren-

forcées, dès le 1er octobre, d'un rengagé et de neuf soldats conducteurs. Le cadre des officiers de chaque section comprend un capitaine, un lieutenant en premier et deux lieutenants en second.

* * *

Le corps des ingénieurs et pionniers vient de faire une perte très sensible par la mort de son chef, le général de l'infanterie Julius Wagner. Cet officier de haut talent et d'un grand savoir a attaché son nom aux progrès réalisés depuis de nombreuses années par le corps technique dont il avait la direction.

Julius Wagner était né en 1842. Incorporé en 1860 dans le bataillon des pionniers de la garde prussienne, il bénéficia de l'extension donnée au corps des ingénieurs l'année suivante et de la pénurie d'officiers qui en résulta. Admis en sa qualité de Fähnrich aux examens d'aspirants, il fut nommé en 1861 lieutenant en second au premier inspectorat des ingénieurs. En cette qualité, il suivit pendant deux ans les cours de l'école réunie d'artillerie et d'ingénieurs. En 1863, il est nommé officier-ingénieur au 1er bataillon de pionniers de la Prusse orientale.

Dès lors, son avancement fut rapide, favorisé par son excellente conduite dans les campagnes de 1866 et de 1870-71. Au cours de cette dernière, qu'il fit comme chef de la 3e compagnie de pionniers de campagne du VIIIe corps d'armée, sa vaillance à la bataille de Gravelotte lui valut la croix de fer de 2e classe. Il eut encore l'occasion de déployer son activité aux sièges de Verdun et de Péronne, à la bataille d'Amiens et dans divers combats de la fin de la guerre.

Après celle-ci, il fut appelé comme assistant dans la commission des ingénieurs et bientôt après nommé professeur à l'école réunie d'artillerie et d'ingénieurs.

Major en 1884, nous le trouvons en 1890 lieutenant-colonel et inspecteur de la 7e inspection des forteresses à Cologne. Il est colonel en 1893, major-général en 1896, lieutenant-général en 1900. C'est alors que la confiance de l'empereur l'appela au poste élevé de chef du corps des ingénieurs et pionniers, et deux ans plus tard, en remplacement du général von der Goltz, aux fonctions d'inspecteur général des forteresses. Sa nomination comme général de l'infanterie datait du commencement de la présente année.

On comptait beaucoup sur le général Wagner pour préparer le perfectionnement et le développement du corps d'ingénieurs à l'occasion de la loi qui succédera au quinquennat, dont l'expiration, prorogée d'une année, aura lieu en 1905. Une série de questions d'une nature délicate se poseront à ce moment-là. Un autre aura la tâche compliquée d'en trouver la solution.

* * *

Les jubilaires se font rares qui ont joué un rôle en vue dans nos grandes campagnes. Le temps marche et la mort éclaircit les rangs. En voici un cependant dont le nom reste connu des jeunes générations, bien qu'il ait célébré le 1er octobre le soixantième anniversaire de son entrée dans l'armée. Le général de la cavalerie comte Arnim de Wartensleben-Carow a fondé sa réputation non seulement par son activité durant la campagne de 1870-71, comme quartier-maître en chef de la Ire armée, puis comme chef d'état-major de l'armée du sud, mais sur ses mérites d'écrivain militaire. Les *Opérations de l'armée du sud en 1871*, ses *Opérations de la Ire armée, sous le général Manteuffel*, font partie des ouvrages qui, dans la riche littérature de la campagne de France, peuvent être lus avec profit.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Grandes manœuvres. — La crise du volontariat. — Le projet de réformes de M. Arnold-Forster. — Rapport de l'Army medical Department.

Les grandes manœuvres anglaises ont présenté cette année un intérêt particulier, par la manière dont elles se sont effectuées. Elles avaient pour point de départ l'idée générale suivante : « Une puissance insulaire (rouge) est en guerre avec une grande puissance maritime (bleue). Une armée bleue a réussi à débarquer sur la côte du comté de Sussex (au sud de Londres) en repoussant les forces rouges qui s'opposaient à son débarquement et a établi sa base d'opérations sur la côte méridionale. Lors du débarquement des bleus, la mobilisation des rouges était incomplète, mais ils ont pu ensuite concentrer certaines forces aux environs de Redhill où ils comptent disputer le passage aux bleus. »

Le détachement bleu qui, sous le commandement du lieutenant-général sir John French, devait opérer dans le comté d'Essex (au nord-est de Londres), comprenait une grande partie des troupes du Ier corps d'armée, savoir : deux divisions avec chacune deux brigades d'infanterie à quatre régiments, un escadron de hussards, une brigade d'artillerie de campagne, une compagnie du génie et deux unités sanitaires, puis les troupes de corps se composant d'un régiment de hussards, de deux compagnies d'infanterie montée, d'une compagnie d'éclaireurs cyclistes, d'une batterie d'artillerie à cheval, d'un détachement de pontonniers, d'une section de télégraphistes et d'une section d'aérostiers. Cela faisait un total d'environ 12 000 hommes embarqués à Southampton, puis transportés sur la côte du comté d'Essex.

Leurs adversaires, les rouges, étaient commandés par le major-général A. S. Wynne et comprenaient une brigade de cavalerie avec une batterie d'artillerie à cheval, deux brigades d'infanterie à quatre régiments, trois batteries d'artillerie de campagne, une compagnie du génie, une section de télégraphistes, une section d'aérostiers, cinquante cyclistes, trois compagnies sanitaires et trois compagnies du train, formant un total d'environ 6000 hommes.

Les manœuvres étaient dirigées par le lieutenant-général sir N. G. Lyttelton, chef de l'état-major général, assisté d'un innombrable état-major; le chef des juges de camp était le feld-maréchal duc de Connaught, inspecteur général des forces britanniques, assisté à son tour de 54 arbitres ou sous-arbitres. On distribua à la troupe 100 cartouches par fusil (150 dans le corps bleu) et le surplus 100 (ou 50) fut transporté sur les voitures à munition. Les troupes se trouvaient en état d'hostilité dès le 6 septembre à minuit.

L'embarquement du corps bleu à Southampton s'opéra admirablement; en quelques heures 12 000 hommes, 2700 chevaux et mulets, 61 canons et 315 voitures avaient pris place dans les dix transports et ceux-ci avaient été dirigés sur Spithead. C'est de là que l' « envahisseur » partit le 6 septembre pour gagner, escorté d'une escadre de croiseurs et d'une flottille de torpilleurs, la côte du comté d'Essex. Le débarquement, nullement entravé par les rouges, s'exécuta à son tour aussi bien que possible; tout avait été parfaitement organisé. Alors commencent les hostilités, ou pour mieux dire, l'invasion, l'envahissement; en un rien de temps le général French s'empare de toutes les localités des environs, pénètre dans Colchester, quartier-général de l'adversaire, où il fait prisonnier un millier d'hommes dont un major-général. Mais sa rapidité a produit l'épuisement; ses hommes sont à bout de forces, incapables de continuer la lutte, les provisions manquent, elles manquent même depuis longtemps, car une bonne partie de ces guerriers habitués à leurs aises ont déjà consommé sur le navire, pour passer le temps, les deux rations de vivres dont ils étaient munis; ensuite le ravitaillement ne fonctionne pas. Ajoutez à cela les fatigues de ces quelques jours, les marches continuelles, les efforts sans trève, les nuits sans dormir et vous comprendrez pourquoi le directeur des manœuvres se vit dans l'obligation de proclamer un armistice. L'épuisement était général, mais c'étaient les troupes montées qui paraissaient avoir le plus souffert. On raconte qu'une partie de la cavalerie a fait son entrée à Colchester en conduisant par la bride les chevaux harassés et exténués, certains hommes quittaient le rang pour aller se coucher sur les trottoirs, dans les ruelles. Les bagages n'étaient naturellement pas arrivés, on n'avait pas de tentes, il fallait coucher en plein air par une pluie battante.

Le 9, à six heures du matin, les hostilités recommencent : le général Wynne s'est fortement retranché, à cheval de la grande route de Londres, et

il compte pouvoir s'opposer au mouvement en avant du terrible envahisseur. Ce dernier, un peu remis de ses fatigues, s'imagine reprendre sa marche triomphante. Mais on pourrait se croire en pleine féerie; la situation est changée du tout au tout par un simple télégramme du directeur des manœuvres avisant les commandants des deux partis que l'armée bleue, qui avait débarqué dans le comté de Sussex, a subi un échec et doit se retirer aussi vite que possible vers la côte. En conséquence, le général French doit faire de même et battre en retraite sur son point de débarquement, tandis que le général Wynne se mettra à sa poursuite. C'est ce qui a lieu et les fameuses grandes manœuvres se continuent et prennent fin par une série de petits combats d'arrière-garde où le général Wynne ne manifeste pas précisément de grandes capacités, mais où la troupe trouve encore une fois de plus l'occasion de se fatiguer plus que de raison. Le réembarquement des bleus, contrarié par un temps affreux, s'effectue péniblement.

L'impression produite par ces manœuvres est loin d'être brillante; on est d'accord pour trouver qu'il y a encore beaucoup à apprendre; il faut espérer que les progrès à réaliser ne se feront pas attendre trop longtemps et que dans les prochaines manœuvres on trouvera davantage de pondération et moins d'imprudences.

* * *

La question de la réforme de l'armée est encore et toujours plus à l'ordre du jour; les partisans de la conscription s'agitent et s'évertuent; ils paraissent même gagner un peu de terrain. Pour le moment il n'y a pas grand-chose de changé et en attendant le service militaire obligatoire — s'il est jamais admis — on peut encore voir le samedi après midi dans les rues des villes et des bourgades de Grande-Bretagne les volontaires qui reviennent de l'exercice, crânes et fiers, précédés généralement de tonitruantes fanfares. Ces volontaires en temps de paix sont, on le sait, une institution éminemment anglo-saxonne, pour la raison qu'une organisation de ce genre ne pourrait exister dans les pays où le service militaire est obligatoire. Leur origine se trouve dans le grand mouvement patriotique provoqué par les menaces de débarquement de Napoléon Ier. Sous le premier empire, environ un demi-million de citoyens apprirent volontairement le métier des armes pour se trouver prêts, le cas échéant, à repousser le redoutable envahisseur. L'enthousiasme tomba après Waterloo; il se ralluma de nouveau sous le règne de l'autre Napoléon qui, dans l'impossibilité de reprendre les marches triomphantes de son oncle à travers l'Europe, se consolait en reprenant ses menaces de débarquement en Angleterre. En 1860, les corps de volontaires de toutes armes reçurent l'approbation officielle et la reine leur donna son consentement à condition que « les volontaires se procurent à leurs frais leurs armes et leurs équipements et supportent toutes les autres

dépenses accessoires sauf pour le cas où ils seraient appelés à servir effectivement ». Malgré ces conditions peu avantageuses, la reine Victoria put passer en revue la même année, dans un parc de Londres, une armée de quatre-vingt mille citoyens rompus au maniement des armes et aux exercices sur le terrain. Dès lors, le nombre des volontaires augmenta encore. Il faut cependant avouer que, quelque excellentes que fussent les intentions, les résultats n'ont pas été des plus brillants ; les volontaires arrivaient à manœuvrer avec une admirable précision, mais étaient en général de mauvais tireurs ou de mauvais canonniers. Du reste, réduits à leurs seules ressources, ils achetaient souvent de vieux fusils et des canons démodés ; ce n'est que depuis quelques années qu'ils se servent de fusils et de canons modernes.

La guerre sud-africaine a remis les volontaires en vogue ; sur les 450 000 hommes qui prirent part à cette longue campagne, plus de 100 000 faisaient partie du corps de volontaires et avaient quitté leurs emplois ou leur situation pour aller combattre bien loin de chez eux. Ceux qui sont rentrés au pays ont ressenti les joies d'un retour triomphal au milieu des acclamations de leurs concitoyens. Mais malgré l'enthousiasme dont ils étaient animés, ces volontaires se sont montrés moins expérimentés et moins résistants que leurs camarades de l'armée régulière ; on se souvient que certains régiments se sont laissés envelopper et désarmer par les Boers. Puis, quand ils ont voulu reprendre leurs occupations habituelles, ils ont trouvé leurs places prises et beaucoup de ceux qui avaient tout sacrifié pour servir la patrie ont risqué de mourir de faim. Les désavantages de l'institution ont sauté aux yeux et le nombre des volontaires a diminué rapidement. De 375 000 qu'on en comptait avant la guerre, il est descendu à moins de 200 000.

Après la guerre du Transvaal, quand on s'est aperçu que tout n'allait pas pour le mieux dans l'organisme militaire, on s'est mis à ordonner des enquêtes un peu sur tout. Les volontaires n'ont pas été oubliés, et comme ils sont surtout organisés pour défendre le territoire, on était inquiet de savoir s'ils pourraient suffire à leur tâche lorsque, comme c'était le cas pendant la guerre sud-africaine, la majeure partie de l'armée active aurait dû quitter le pays. La commission d'enquête, présidée par le duc de Norfolk qui a lui-même fait la dernière campagne comme officier de volontaires, est arrivée à cette triste conclusion que les volontaires réduits à eux-mêmes se feraient battre comme plâtre par un ennemi tant soit peu entreprenant. Naturellement, voilà l'alarme jetée et l'on réclame une réforme radicale du corps des volontaires. On voudrait les faire dépendre du War Office, les réorganiser, exiger d'eux un service régulier de six mois au moins afin qu'ils puissent réellement acquérir les qualités militaires nécessaires. Ce qu'on voudrait enfin, ce serait leur faire perdre le caractère de volontaires

en obligeant tout citadin en état de porter les armes à faire partie de la milice territoriale.

Ici encore se retrouve la lutte entre le volontariat et le système de la conscription, quoique dans des proportions réduites, et la question est loin d'être tranchée. On sait du reste que pour le moment le gouvernement n'est pas partisan de la conscription.

* * *

Quant au projet de réformes de M. Arnold-Forster, en voici les grandes lignes :

Pour la première fois se trouve posée en principe la différence entre les troupes coloniales et les troupes territoriales *(for Home Defence)* ; on prévoit des soldats à long ou à court service, c'est-à-dire que les recrues pourront choisir entre deux ans de service actif et six ans de service de réserviste dans l'armée territoriale ou neuf ans de service actif et trois ans de service de réserviste dans l'armée coloniale. Il est cependant à craindre que l'on trouve trop peu d'engagements à long terme pour le service dans les colonies et qu'il soit nécessaire de faire de gros sacrifices pécuniaires — en élevant la solde et les pensions — pour attirer les amateurs. Ce n'est pas précisément le moyen de faire des économies, quoique le ministre de la guerre se vante d'arriver à ce résultat.

Ce projet prévoit un chiffre de 162 153 officiers, sous-officiers et soldats pour les 10 bataillons de gardes à pied et les 175 bataillons de ligne. 104 de ces derniers seront destinés au *general service* et 71 au *home service*. La moitié des bataillons de *general service*, 53 924 hommes, seront envoyés en Inde, un quart, 22 438, aux autres colonies et en Egypte et le quatrième quart, 21 024, restera en Grande-Bretagne.

L'*Army at home* consisterait, au total, en 85 791 officiers, sous-officiers et soldats, comprenant : 9079 gardes à pied, 26 bataillons de *general service* : 21 024 hommes ; 71 bataillons du *home service* : 36 920 hommes ; 13 dépôts : 4197 hommes, plus, en fait de recrues aux dépôts, 9668 pour le *general service* et 4903 pour le *home service*.

L'effectif normal d'un bataillon du *general service* variera suivant sa destination ; il est fixé à 1001 hommes pour l'Inde, 828 pour les colonies et 737 pour la Grande-Bretagne (toutefois 8 de ces bataillons auront 869 hommes). L'effectif d'un bataillon du *home service* ne sera que de 498 hommes, y compris 292 hommes âgés de moins de 20 ans. Enfin, la réserve pour le service à long ou à court terme se monterait à 90 000 hommes. En ce qui concerne le recrutement, M. Arnold-Forster compte par année sur 14 900 recrues de plus de 19 ans, pour les bataillons du *general service* (il estime que 2900 de celles-ci s'enrôleront pour les colonies), et sur 19 600 de plus de 18 ans, pour les bataillons du *home service*. Quant à la solde, les simples soldats du *home*

service recevront 1 fr. 25 par jour et 1 fr. 55 après trois mois ; ceux engagés pour neuf ans recevront 1 fr. 75 et 2 fr. 15 au bout de six mois. Dans la réserve, on paiera 40 cent. par jour pour le *home service* et 60 cent. pour le *general service*. Le total des économies s'élèvera à plus de 25 millions de francs par an.

* * *

Le rapport de l'*Army Medical Department* pour 1902, publié cet été, contient les renseignements suivants sur la santé de l'armée, non compris les troupes dans le sud de l'Afrique :

Sur environ 286 000 officiers, sous-officiers et soldats de troupes européennes, il y a eu 191 250 entrées à l'hôpital et 2152 décès. Comparativement aux années précédentes, on constate une forte diminution soit pour les admissions, soit pour les décès. Le total des pertes provenant de décès ou congés définitifs pour cause d'invalidité se monte à 5122 hommes, proportion également inférieure au chiffre moyen. En fait de maladies graves, les hôpitaux ont soigné 2221 cas d'influenza, 1017 cas de fièvres éruptives, 643 cas de malaria, 2394 cas de rhumatisme, 1468 cas de faiblesse générale, 1090 cas d'affections du système nerveux, 10 369 cas d'affections de l'appareil digestif et 11 490 cas d'affections syphilitiques. La plupart des malades étaient âgés de 20 à 25 ans.

Quant aux recrues examinées en 1902, 87 609 au total, 26 913, soit le 31 %, ont été refusées, et 60 696, le 69 %, ont été reconnues aptes à servir dans l'armée. Il faut toutefois déduire encore de ce chiffre 1597 hommes renvoyés dans les trois premiers mois comme inaptes au service, ce qui amène le pour cent des refusés à 32,5. Comparativement à la moyenne des années précédentes, les chiffres de 1902 accusent une augmentation totale d'hommes inaptes au service de 3,2 %. Cela provient surtout de l'insuffisance du développement, de la mauvaise qualité des dents et de l'insuffisance de l'acuité visuelle.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Solution définitive de la question des pièces de campagne. — De l'emploi de la langue hongroise dans les rapports écrits de l'armée en général. — Les manœuvres décommandées dans la Bohême du sud. — Les nouveaux effectifs de paix de la cavalerie de landwehr.

Les journaux du commencement de septembre[1] ont reproduit la note suivante du Ministère de la guerre au sujets des nouveaux canons de campagne :

« Quelques journaux de Budapest et de Vienne ont annoncé que la com-

[1] Voir Chronique autrichienne, juin 1904, page 456.

mission, présidée par le général d'artillerie Prince Lobkowitz, avait été invitée à procéder à de nouveaux essais; que, par conséquent, la construction de nouveaux canons de campagne serait retardée. Cette nouvelle, de nature à induire l'opinion publique en erreur, est d'autant plus surprenante que le Ministre de la guerre a fourni aux commissions tous les renseignements relatifs aux essais futurs, tant dans leurs séances de janvier et février que dans celles de mai et juin. Le Ministre s'est exprimé comme suit : « La question du canon de campagne de l'avenir est en principe résolue. La commission du canon de campagne a soumis à la commission d'essai et aux troupes chargées de ces essais une série de détails de construction. Ces détails concernent spécialement la construction de l'affût. J'ai ordonné la construction d'un type de canon résultant de la combinaison de différents systèmes expérimentés. Sitôt construites, ces pièces seront réunies en une batterie d'essai.

» Cette batterie sera remise à une commission formée d'officiers de troupes afin qu'il soit procédé à des épreuves de marche et de tir. Ceci afin de donner à la troupe l'occasion d'exprimer ses vœux.

» Une fois le choix arrêté, je ferai construire un nouveau modèle définitif, soumis à des essais de courte durée. »

Le rapport de la commission d'officiers de troupe, commission dont l'Inspecteur d'artillerie faisait partie, a été déposé. La première partie du programme du Ministre a donc été exécutée. L'exécution de la seconde partie suivra très prochainement. Grâce aux essais, la commission a reconnu que le modèle de canon à l'étude répond à toutes les exigences, tant au point de vue de la précision du tir que du roulement. La commission des nouveaux canons de campagne a pu être dissoute, la question du canon de campagne de l'avenir ayant été résolue. S'il en avait été autrement, on n'aurait pu dissoudre cette commission. Si l'on éprouve le besoin de faire de nouveaux essais ou que des conseils soient nécessaires, on s'adressera à l'ancienne commission de tir. La commission du nouveau canon de campagne a terminé son travail et l'ancienne commission de tir n'a pas à s'occuper du côté technique de la question.

On peut ajouter à cette note officielle que la commission, présidée par le général d'artillerie Prince Lobkowitz, avait à résoudre les quatre problèmes suivants :

1° Coin rectangulaire ou fermeture à pas de vis ;

2° Affût à parois ou affût système télescope ;

3° Projectile adhérant à la douille ou séparé ;

4° Bouclier ou pas de bouclier.

Les essais, terminés fin d'août, ont permis de trancher toutes ces questions, mais on ne sait encore dans quel sens la commission a prononcé. Il est certain que la question de l'artillerie de campagne est maintenant au point.

On peut s'attendre à ce que la fabrication en grand du nouveau matériel commence dès 1905.

Les crédits nécessaires ont été accordés dans la dernière session des délégués, de sorte qu'il ne saurait y avoir d'obstacle de ce côté-là non plus.

Les multiples décorations et récompenses accordées fin septembre aux officiers et employés dont la majorité faisait partie de la commission des canons de campagne sont une preuve de plus de l'achèvement du travail[1]. Parmi ces décorés figure en première ligne l'Inspecteur général d'artillerie, président de la commission, le président du comité technique militaire; le directeur de l'arsenal d'artillerie et les directeurs de la fabrique de poudre et de la fabrique de matériel d'artillerie. Viennent ensuite un grand nombre d'employés de ce dernier établissement d'où sont sortis tous les modèles mis à l'essai. Le directeur de la fabrique du matériel d'artillerie est lui-même un excellent instructeur d'artillerie et peut être considéré comme le créateur technique du canon de campagne nouveau modèle.

Touchant les expériences faites les derniers jours d'août avec la batterie d'essai, sur la place de Viener-Neustadt, expériences assez originales dans leur genre, la *Militär Zeitung*, à laquelle j'emprunte ce qui suit, écrit: « Fixé sur la valeur de la batterie comme tir, on a voulu éprouver ses propriétés de résistance au feu d'une artillerie adverse ou de l'infanterie.

» La batterie a d'abord été exposée au feu d'une subdivision d'infanterie de douze hommes tirant à différentes distances. Les servants étaient figurés par des cibles de bois. Ensuite, la batterie d'essai a été exposée à un feu d'artillerie de campagne. Ici encore les nouvelles pièces de campagne ont montré une grande résistance, probablement grâce aux boucliers dont elles étaient munies. Un autre jour, on a constaté les effets produits par le feu d'artillerie sur des caissons chargés de munition de guerre.

» L'un des caissons ayant été touché, on fit la constatation curieuse de l'explosion successive et séparée de la majorité des projectiles qu'il contenait. Il est probable que le caisson avait pris feu par suite de l'explosion de l'un de ses projectiles ou par suite de l'atteinte directe. Les membres de la commission qui se trouvaient derrière un abri à quelque 80 mètres de l'emplacement de la batterie, durent prendre la fuite: une grêle de projectiles et de débris de fer tombait autour d'eux. L'herbe avait pris feu autour du but sur un rayon étendu. Le dernier jour des essais, la batterie fut soumise au feu d'artillerie à 3000 mètres et les résultats semblent avoir été également satisfaisants. »

Pour finir, encore une communication de la *Militär Zeitung*, touchant les nouveaux obusiers de campagne qui, depuis plus d'un an, sont terminés. Leur organisation en divisions d'obusiers de campagne a été renvoyée à-

[1] Le *Verordnungs Blatt* dit textuellement « pour solution du problème de construction du canon de campagne ».

plus tard, à cause de l'augmentation du recrutement qu'elle entraînerait. Les obusiers de campagne ont subi l'épreuve de la troupe l'été dernier. Ils ont parfaitement fonctionné et ont gagné la confiance des hommes; ils avaient d'ailleurs été favorablement accueillis dès leur apparition. Les caissons à munitions ont cependant trahi quelques défauts qu'on n'aura aucune peine à faire disparaître. Les timons étaient trop lourds et trop bas, le frein ne répondait pas parfaitement aux exigences et l'on constata un vice de construction dans les affûts livrés par la Hongrie. On remédiera à tous ces inconvénients.

* *

La circulaire du Ministère impérial de la guerre, du 27 août 1904, contient les prescriptions suivantes sur les rapports de service écrits qu'entretiennent les autorités de l'armée impériale avec les autorités civiles et les partis de la Hongrie :

1° Tous les commandements, autorités, troupes, etc. et établissements de l'armée impériale et royale, ainsi que la marine de guerre, doivent accepter tous les écrits officiels de langue hongroise qui leur sont adressés, de même que les communications de ce genre de provenance privée.

2° Les corps de troupes formés exclusivement par le Royaume de Hongrie, ou qu'ils soient disloqués, ainsi que les commandements de recrutement qui se trouvent en Hongrie, doivent employer la langue hongroise dans leurs rapports écrits de service avec les autorités civiles, institutions civiles et citoyens hongrois.

3° Les commandements, autorités, troupes et établissements militaires disloqués sur les terres de la Couronne de Hongrie, — non visés par le chiffre 2 — à part ceux de Croatie et d'Esclavonie correspondent de leur côté en hongrois avec les autorités civiles, les institutions civiles et personnes hongroises. Au cas où les commandements en question ne possèderaient pas suffisamment la langue hongroise, les correspondances pourront être rédigées dans les deux langues.

4° Tous les commandements hongrois résidant en dehors du Royaume de Hongrie, — moins ceux cités sous chiffre 2 — ont recours pour la traduction d'une note officielle au commandant d'arrondissement de recrutement situé dans le rayon de l'autorité expéditrice hongroise. Après retour de la note avec traduction, la décision ou réponse sera remise, rédigée en langue allemande, au commandement chargé de la traduction. Ce dernier gardera la pièce allemande comme minute et soumettra à l'autorité hongroise ou partie civile, la pièce traduite en hongrois.

5° Toutes les pièces autres que celles écrites en hongrois doivent être rédigées dans la langue officielle de l'armée, soit en allemand.

Cet arrêté a soulevé les vifs commentaires de la presse et a été fortement pris à partie par les journaux de langue allemande. On veut voir,

dans ce nouveau « Sprachen Erlass », une concession très large faite à la Hongrie et l'unité de langage de l'armée gravement compromise. Seule une ignorance complète des ordonnances existantes et des traditions de l'armée autrichienne peuvent expliquer qu'on ait donné une fausse interprétation à l'arrêté sus-cité et excuser des objections qui sont de nature telle, qu'on ne saurait discerner si elles sont dues à l'ignorance ou alléguées pour souffler la discorde. En réalité, le « Sprachen Erlass », actuellement discuté, est en parfait accord avec les prescriptions du Ministère de la guerre de 1893 qui, sans provoquer aucune réclamation, ont été en vigueur depuis cette date. Ces prescriptions avaient été portées à la connaissance des intéressés par écrit, mais pas encore imprimées dans le *Verordnungs-Blatt*. Il n'y a donc pas lieu de croire à des concessions spéciales à l'élément hongrois. Au surplus, il est déplacé de prétendre que l'inégalité de langue dans certaines parties de l'armée puisse nuire à l'unité de langue de l'armée entière. Ce n'est pas au moment où la politique de l'Etat est faite avec si peu d'égards que l'on arrivera par une dictature de la langue allemande à obvier aux inconvénients naturels de la polyglottie du personnel de l'armée. L'année dernière déjà, le ministre de la guerre a prouvé combien il savait apprécier les circonstances par son premier « Sprachen Erlass ». Cet arrêté prenait des dispositions en vue d'encourager les officiers à apprendre outre l'allemand, langue officielle de l'armée, l'une des nombreuses « langues de régiments » afin de pouvoir, dans leurs corps respectifs, s'entretenir sans contrainte avec leurs hommes. Les règlements et programmes des établissements d'éducation militaire, récemment créés, suivent le même courant. Le jeune officier ou cadet doit, à sa sortie de l'établissement, posséder à fond, outre la langue allemande, l'une des autres langues en usage dans la Monarchie.

* * *

L'année militaire 1904 a eu un cours moins régulier que les précédentes. Par suite du retard apporté au recrutement en Hongrie, les recrues sont entrées au service au printemps seulement, de sorte que les manœuvres d'unités combinées n'ont pu avoir lieu; les jeunes soldats n'étaient pas suffisamment instruits.

Les circonstances atmosphériques extraordinaires de l'été dernier ont eu en outre pour conséquence de faire décommander toutes les grandes manœuvres. Par ordre de sa Majesté l'Empereur, chef suprême de l'armée, la période des manœuvres de tous les corps d'armée de l'Autriche a déjà été clôturée le 1er septembre. Sitôt après les manœuvres de division, les unités regagnèrent leurs garnisons et les manœuvres de corps n'eurent pas lieu.

On avait entièrement terminé les préparatifs des manœuvres impériales dans la Bohême du sud. Les troupes arrivaient de tous côtés sur les lieux de

concentration. Le matériel de cartes était prêt. L'Empereur traversa la Bohême, se rendant à Marienbad, où devait avoir lieu son entrevue avec le roi d'Angleterre. Il put se rendre personnellement compte de l'état de sécheresse et du manque d'eau dont souffrait la contrée. Il se fit remettre un rapport circonstancié par le gouverneur du pays, et rédigea de sa propre main un ordre décrétant la suppression des manœuvres. La population se montra pleine de reconnaissance pour celui qui avait fait passer les intérêts d'ordre public avant les considérations purement militaires.

* * *

Comme pour le corps des officiers de subsistances[1], récemment créé, on inaugure en ce moment le système des *Rechnungsfürer-Stellvertreter* ou remplaçants comptables. A cet effet, on s'appuie sur l'arrêté des délégations. Dès le 1er janvier 1905, on nommera 120 remplaçants comptables dont le rang et la solde seront les mêmes que celui des *Offiziers-Stellvertreters*. Ont droit à ce poste les sous-officiers les plus anciens, qui, désignés pour devenir des officiers comptables, feront du service actif et obtiendront des notes suffisantes.

Ces remplaçants comptables rempliront les fonctions d'aides-compables dans les chancelleries des corps de troupes et d'établissements militaires. Ils toucheront la même solde que les remplaçants officiers de cadets d'infanterie et de ceux du *Proviant-Offiziers-Korps*. Ils ont droit aux primes de service de sergent-major de 1re classe ; ils n'ont pas droit aux extras prévus pour aides-comptables.

* * *

Depuis la publication de l'organisation des troupes de landwehr, l'effectif de ces troupes a tellement augmenté que la cavalerie de landwehr a acquis une toute autre valeur qu'il y a dix ans.

L'effectif de paix d'un escadron de campagne est aujourd'hui le suivant :

5 officiers ;

73 hommes ;

4 chevaux de prêt et 7 chevaux personnels d'officiers ;

36 chevaux de cadres ;

20 remontes[2].

Les hommes de la première classe d'âge sont montés à l'aide de chevaux de cadres et sont répartis sur deux pelotons de recrues, commandés chacun par un officier. Les cavaliers de remonte (5 par escadron) et les hommes de la deuxième classe d'âge forment le « peloton de remontes » qui est aussi commandé par un officier.

[1] Voir Chronique autrichienne, juin 1904, page 458.

[2] Jadis 19 chevaux de cadre et 17 remontes.

L'effectif total d'un régiment de uhlans de landwehr est de 45 officiers 495 hommes dont 414 pour l'effectif de combat et 444 chevaux.

La division de tirailleurs montés du Tyrol, qui se compose de l'Etat-major de division, de deux escadrons de campagne et du cadre de remplacement, a subi aussi une sensible augmentation de son effectif. Celui-ci est fixé à 19 officiers, 176 hommes et 151 chevaux contre 13 officiers, 109 hommes et 92 chevaux (1894).

L'escadron des tirailleurs montés de Dalmatie a comme effectif 5 officiers 78 hommes et 67 chevaux contre 3 officiers, 42 hommes et 34 chevaux en 1894.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Contre le ministre de la guerre. — Le recrutement des officiers. — L'instruction sur le cyclisme. — Encore une invention du commandant Gérard. — Le réflecteur du capitaine Vial. — *La critique de la campagne de 1815* — L'affaire Dautriche. — A St-Cyr.

Une assez violente campagne de presse a été menée contre le général André. On lui a reproché d'avoir encouragé la délation dans l'armée, et on a attaqué le colonel Sarrail, actuellement commandant militaire du Palais Bourbon, comme s'étant rendu coupable du même crime et comme ayant commis les pires injustices alors qu'il était à la tête de l'Ecole de Saint-Maixent. Le colonel Hartmann, qui a pris sa retraite il y a quelque mois, et qu'on a eu grand'peine à empêcher de faire claquer les portes, lorsqu'il est sorti de l'armée, le colonel Hartmann, dis-je, a cru opportun de se départir de la réserve qu'on lui avait imposée, et il a joint sa voix à celles qui se sont élevées contre le ministre de la guerre, ministre auquel il a dû beaucoup, mais à l'égard duquel il invoque des griefs assez puissants pour étouffer en lui la reconnaissance. Tout cela est assez triste. Mais ce n'est pas à l'heure où semble s'être assoupi tout ce bruit qu'il convient de dévoiler les dessous de cette affaire, ni d'établir un départ entre ce qu'il y a de fondé dans les protestations et ce qu'elles ont d'exagéré, voire de calomnieux. Nous n'aurons que trop et que trop tôt, sans doute, à y revenir.

On a aussi commenté les dispositions prises par le ministre au sujet du recrutement d'officiers pris directement parmi les adjudants, sans passer par les écoles. Il a soumis les candidats au vote de leurs camarades, ce vote n'engageant en rien le commandement. S'il ne l'engage à rien, on ne voit pas trop pourquoi on a vu, dans cette mesure, un acheminement vers l'élection des officiers. Il faudrait plutôt y voir un acheminement vers la consultation des pairs, telle qu'elle se fait en Allemagne. Mais se réjouir, comme les avancés, ou s'effrayer, comme les conservateurs, de l'introduction dans

nos mœurs militaires d'une coutume révolutionnaire, c'est dénaturer à plaisir le sens d'une prescription inoffensive. Il est vrai qu'elle est tellement inoffensive qu'elle me paraît fort inutile. Mais on a la rage de tout réglementer, chez nous, même le néant.

Vous connaissez la formule célèbre : *Article 1.* Il n'y aura rien. — *Article 2.* Tout le monde sera chargé de l'exécution de l'article qui précède. » On grossit démesurément les choses, en ne les emplissant que de vent.

Le Ministre vient d'approuver (10 septembre) une Instruction sur les cyclistes. Bien que la *Revue militaire suisse* ait publié sur la question des articles assez nombreux et très complets, je crois qu'on sera bien aise de connaître la teneur du texte réglementaire, et j'en reproduis ci-après les passages essentiels. C'est ainsi que j'omets les détails relatifs à la formation de marche, aux revues et défilés, au « maniement » de la machine, chapitre qui indique notamment la manière de former les faisceaux de deux bicyclettes ou de trois, et les signaux à faire pour se mettre en selle ou pour mettre pied à terre, pour accélérer l'allure ou ralentir, pour passer d'une formation de route à une autre.

Rôle des unités cyclistes. — Les unités cyclistes doivent être considérées comme des fractions d'infanterie susceptibles de se mouvoir avec une grande rapidité, mais dont les mouvements à bicyclette sont liés au réseau routier.

Elles doivent être employées surtout à combattre défensivement pour garder un point d'appui, un pont ou une localité, etc...

Elles peuvent, par suite, être appelées à servir de soutien à la cavalerie et à l'artillerie ou à occuper, soit en avant, soit sur le flanc des colonnes, des positions importantes, en attendant l'arrivée de l'infanterie.

Leur emploi isolément est exceptionnel ; c'est surtout en liaison avec les autres armes qu'elles sont susceptibles de rendre de très utiles services.

Il peut, cependant, être parfois avantageux de les lancer à grande distance, pour une mission spéciale urgente, telle que la garde d'un point important, la destruction de voies de communication, la poursuite d'un ennemi en déroute, etc...

Moins aptes que la cavalerie au service de reconnaissance, elles n'y sont employées qu'exceptionnellement.

Lorsqu'une troupe cycliste doit veiller elle-même à sa sécurité, elle se fait précéder par une avant-garde et détache des éclaireurs et des flanqueurs, soit à pied, soit à bicyclette, suivant la nature du terrain et des chemins. Ces éléments se déplacent par bonds rapides et successifs.

Dès que le combat est sur le point de s'engager, le chef de la fraction cycliste fait plier les machines et les fait mettre sur le dos ; la troupe cycliste combat alors comme l'infanterie.

Le règlement sur les manœuvres d'infanterie doit donc être la base de l'instruction des unités cyclistes. Il est applicable dans toutes ses parties à l'infanterie cycliste à pied, ayant les bicyclettes sur le dos.

Principes de marche. — L'ordre et la cohésion d'une unité cycliste en marche, à bicyclette, dépendent essentiellement du guide de la troupe.

Le guide doit veiller attentivement à la régularité de son allure, ne l'accélérer ou ne la ralentir que suivant une juste progression, variable avec le terrain et l'effectif de son unité.

Dans les côtes, lorsqu'il y a lieu de descendre de bicyclette et de passer à la marche à pied, les cyclistes serrent le plus possible sur la tête, de manière à profiter de l'élan qu'ils ont acquis.

Sur une route ordinaire, en pays moyennement accidenté, la vitesse de marche d'une unité cycliste est de 12 kilomètres à l'heure, halte comprise.

Cette moyenne est peu influencée par la pluie; par contre, elle peut tomber à 10 kilomètres et même à 8 kilomètres avec un fort vent contraire.

Dans des circonstances pressantes, la vitesse peut être momentanément portée à 20 kilomètres.

L'allure de 20 kilomètres à l'heure peut être soutenue dans des conditions normales pendant un quart d'heure ou, exceptionnellement, une demi-heure. Une allure de 15 kilomètres à 16 kilomètres peut être conservée pendant deux heures.

La longueur moyenne d'une étape à bicyclette, à la vitesse normale de 12 kilomètres à l'heure, est de 72 kilomètres correspondant à six heures de marche.

Elle peut aller jusqu'à 100 kilomètres et exceptionnellement 120 kilomètres et 130 kilomètres, correspondant à une marche de huit à dix heures.

Méthode d'instruction. — Le soldat cycliste reçoit l'instruction normale du fantassin.

Cependant, en raison de l'occupation fréquente des points d'appui par les unités cyclistes, il est utile que le soldat soit exercé spécialement à la mise en état de défense des localités par des moyens de fortune trouvés sur place.

L'instruction cycliste proprement dite commence un mois après l'arrivée des recrues et se poursuit toute l'année, concuremment avec l'instruction normale.

Il n'y a lieu de formuler aucun principe de détail pour l'instruction spéciale du cycliste. Elle est conduite progressivement suivant les aptitudes variables de chaque homme.

L'instruction se donne individuellement, chaque soldat restant confié à un instructeur tant qu'il n'a pas acquis l'assurance nécessaire pour se conduire seul.

Des classes d'instruction sont ensuite formées; elles s'exercent d'abord sur la piste.

Les premiers exercices à bicyclette sont toujours de courte durée; ils sont coupés par des repos et des exercices de pliage et dépliage de la machine.

Le soldat cycliste est exercé à marcher à pied, en portant la bicyclette sur le dos ou en la poussant à la main.

L'entraînement est conduit de façon à pouvoir franchir, avec le chargement complet, 60 kilomètres environ, coupés par deux ou trois pauses à pied, aux différentes vitesses.

Le pliage, le dépliage et le placement de la bicyclette sur le dos se font conformément aux indications de l'instruction spéciale délivrée aux unités cyclistes.

Que les cyclistes poussent leurs bicyclettes ou qu'ils les portent sur le

dos, leurs formations sont analogues à celles de l'infanterie, avec quelques modifications, dont les suivantes :

Le front occupé par chaque homme dans le rang est de 0m75.

La section, formée sur un rang, est numérotée par groupe de six.

Sur deux rangs, les numéros 4, 5 et 6 forment le second rang, en arrière des numéros 1, 2 et 3.

Le second rang est à 2m25 (3 pas) du premier.

Dans les formations de rassemblement, les deux rangs peuvent serrer à 1m65, longueur d'une bicyclette.

La formation normale de route, à bicyclette, est la *colonne par trois*. (Elle découle de ce fait que la plupart des routes et chemins présentent trois pistes, celle des chevaux et celles des roues.)

La colonne peut aussi être formée par deux et par un.

Le mois dernier, à propos du réflecteur Vial que j'ai vu ne pas fonctionner ou fonctionner aux manœuvres dites du Nord-Ouest (du diable si je sais pourquoi on leur donne ce nom !), j'ai signalé une petite invention, un petit jouet, dû à la fertile imagination du commandant Gérard. L'esprit toujours en éveil de ce brillant officier ne s'est pas endormi sous la graine d'épinards, et il s'est attaqué, l'autre jour, à un nouveau problème.

Une troupe d'infanterie peut se trouver dans la nécessité de traverser un cours d'eau sans avoir les moyens matériels nécessaires pour construire un pont ou un bateau. Eh bien, si : ces moyens, elle les a. Elle possède les ressources suffisantes pour constituer soit une passerelle, soit un radeau. Elle n'a qu'à utiliser ses havresacs — ces fameux havresacs qu'il est questions de transformer, — et aussi les « sacs à distribution, » voire la bâche de la voiture de compagnie. On verra dans l'*Illustration* du 1er de ce mois quelques photographies prises au cours des essais effectués à Sedan. On en verra bien d'autres, me dit-on, dans un numéro prochain de la *Gazette militaire* ou de *L'armée et la nation*.

L'idée est très intéressante, et elle fait honneur au cerveau qui l'a conçue. Mais je ferai remarquer que son application suppose que les sacs à distribution de l'infanterie soient imperméables comme je crois, d'ailleurs, qu'ils devraient l'être, comme le sont, au surplus, ceux de la cavalerie. Elle suppose, d'autre part, que les havresacs resteront tels qu'ils sont. Elle ne sera plus possible du jour où on les aura désossés, décarcassés.

Contre cette solution vers laquelle on s'achemine à grands pas, des voix éloquentes s'élèvent avec vigueur et courage. La question a été traitée par le Dr Barthélemy et le capitaine Eychêne dans une brochure *(Le sac lombaire et allégé)*, qui a paru chez Maloine. Elle est reprise avec beaucoup de talent et une grande force de dialectique dans la dernière livraison du *Journal des sciences militaires*.

J'en reparlerai, en reprenant les nombreuses publications intéressantes qui se sont empilées sur ma table pendant les vacances. Je suis fort en

retard avec tout ce qui, dans la littérature militaire contemporaine, mérite d'être signalé. J'ai même dû, faute de temps, négliger quelques faits importants.

J'espère me rattraper le mois prochain, et je ne dirai aujourd'hui qu'un mot du dernier en date des ouvrages que j'ai reçus — c'est celui par lequel j'ai commencé, naturellement! — C'est la *Critique de la campagne de 1815*, par le colonel Grouard, duquel le général de Miribel se plaisait à dire : « C'est un fumier dans lequel on trouve des perles. »

Je crois l'éloge juste, et la critique contestable. Pour ma part, j'estime infiniment le bon sens de l'auteur des *Maximes de Napoléon*, sa pénétration, son savoir, l'originalité de ses idées. Son dernier livre n'a pas sensiblement augmenté les titres qu'il a acquis à la considération. C'est un peu bâclé, un peu lâché. Mais l'argumentation est solide, et l'ouvrage ne laisse pas de présenter un vif intérêt.

Il s'agit d'élucider quelques points encore obscurs du drame de Waterloo. Il s'agit plus encore de montrer que M. Henry Houssaye a mal interprété certains détails, qu'il a dénaturé plusieurs textes, qu'il a commis quelques contresens. La démonstration était facile, je crois. Le colonel Grouard l'a faite avec force, avec trop de force peut-être. Après tout, je ne le regrette pas, trouvant que les gens du métier ont eu tort de prendre au sérieux un ouvrage qui n'est pas fait pour eux : il s'adresse aux gens du monde, et, pour ce public, il est ce qu'il fallait qu'il fût, c'est à dire très suffisamment exact, très vivant, très empoignant, un peu gâté seulement, par-ci, par-là, par quelques fausses élégances de rhétorique, par de choquantes lourdeurs de style ou de surprenantes incorrections.

Il est vrai que l'auteur de « 1815 » a eu de plus hautes ambitions : il a voulu faire œuvre d'érudit, de stratégiste, de tacticien, et il a construit sur un échafaudage tellement enchevêtré de documents que la solidité de son travail a pu faire illusion. Il n'est pas mauvais qu'un critique autorisé ait montré que le monument est fait de matériaux médiocres et qu'il est lézardé, ce qui ne l'empêche pas d'avoir grand air et de faire impression. Le colonel Grouard nous a donc rendu service ; mais je crois qu'il aurait pu ramasser sa démonstration sous un plus petit volume, en même temps que lui donner plus de force.

* * *

Deux désagréables mésaventures sont arrivées au ministère, ces jours derniers.

Le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines François et Mareschal, l'archiviste Dautriche, qui avaient été inculpés de falsification d'écritures et de subordination de témoins, viennent de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Bien entendu, on a déclaré que les faits incriminés étaient reconnus exacts, archi-exacts. Mais, comme ils se rattachaient à l'affaire Dreyfus, ils

se trouvaient couverts par l'amnistie : d'où, l'élargissement des coupables. Ceux-ci protestent contre ces imputations qu'ils prétendent calomnieuses. Ils réclament des juges, ils demandent la grande lumière d'un débat public. Satisfaction leur est donnée, car ils viennent d'être réincarcérés. Mais tout ceci ne laisse pas d'être embarrassant, et on se demande si on n'a pas fait là ce qu'on appelle une gaffe.

On en a commis une, incontestablement, — et même on a eu l'ennui d'être obligé d'en convenir, — en publiant dans l'*Officiel* du 2 de ce mois une note laconique disant que le programme pour l'admission à Saint-Cyr, en 1905, serait celui de la classe de mathématiques élémentaires A. Cette décision tardive soulève un *tolle* général. On fit remarquer que, en particulier, ni l'histoire, ni la géographie, qui ont toujours tenu une si grande place dans les examens d'entrée (une trop grande place, à mon avis), ne figuraient sur la liste des matières étudiées en mathématiques A. Bref, après s'être lancé à la légère, on a dû faire machine en arrière, et l'*Officiel* du 10 renferme une note qui annule celle du 2 et qui annonce la prochaine publication d'une « Instruction pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire, qui a été approuvée par le ministre à la date du 24 septembre 1904. » On se demande pourquoi, si ce document a été signé en septembre, les rédacteurs de la note publiée en octobre l'ignoraient... à moins qu'il n'ait été antidaté après coup. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait employé ce moyen commode et enfantin pour réparer des gaffes.

Dans la dite Ecole spéciale militaire, il s'est passé des faits qu'on a grossi à plaisir et qui devaient, disait-on, entrainer le bouleversement complet de l'établissement. Un élève, connu pour ses opinions politiques avancées, était en butte à l'hostilité de ses camarades dont la majorité est restée réactionnaire. Leurs brimades, à la vérité, étaient fort inoffensives. Elles consistaient surtout à lui chanter des cantiques, des : *Esprit saint, descendez en nous !* Il répondit du tac au tac en leur chantant l'*Internationale*, ce qui le fit dénoncer comme internationaliste.

Pour se défendre, il invoqua l'appui de la franc-maçonnerie à laquelle il est affilié et qui est très puissante, en ce moment, dans l'armée, si puissante que beaucoup d'officiers demandent à en faire partie, et que même on s'est décidé à ne les recevoir que très difficilement, voulant n'y admettre que des gens mus pas des convictions et non guidés par le souci de leur intérêt. On m'affirme que le général André vient d'obtenir récemment d'être inscrit au nombre des affiliés.

Quoi qu'il en soit, il était ministre avant d'être maçon. On peut même dire qu'il est ministre avant d'être maçon. Il ordonna une enquête, dont il chargea le général Bazaine-Hayler, et celui-ci n'eut pas grand'peine à découvrir que Saint-Cyr est un internat où sont réunis des collégiens, d'où résulte qu'on y est très enclin à la gaminerie, qu'on y est entre enfants ou,

si vous préférez, entre grands jeunes gens, et qu'on n'y apprend pas à connaître les hommes. Comme la connaissance des hommes est nécessaire pour le bon exercice du commandement, il en résulte que Saint-Cyr ne prépare pas bien au commandement.

Vous voyez la conclusion : il faut envoyer toute cette jeunesse au régiment avant de la faire passer par l'Ecole.

Vous savez que c'est le système que veut établir le projet de loi sur le service de deux ans. Vous savez aussi que je ne crois guère à son efficacité. L'avenir nous apprendra si je me trompe, car il n'est pas douteux qu'il soit adopté à bref délai. Mais est-il utile d'accomplir dès maintenant par mesure administrative une réforme qui, dans un an ou deux, sera effectuée par une loi, mais dans des conditions peut-être différentes ? Ne vaut-il pas mieux attendre que le Parlement se soit prononcé, à la suite d'une discussion qui éclairera tout le monde ? On a sans doute pensé que c'était-là le parti le plus sage, car on semble avoir renoncé, pour le moment, à la réforme qu'on avait annoncée à grand fracas comme imminente.

INFORMATIONS

ANGLETERRE

Le « National service League », association fondée récemment pour propager en Angleterre l'idée du service militaire obligatoire, fait répandre une brochure sur laquelle nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs. L'auteur en est, en effet, notre dévoué et éminent collaborateur, M. le colonel Camille Favre ; le sujet en est l'organisation de notre armée.

Chacun sait que l'armée anglaise, dans son état actuel, pourrait difficilement résister avec succès à une invasion sérieuse. L'armée régulière, mercenaire, est trop peu nombreuse ; les troupes de milice n'ont ni une organisation appropriée, ni une instruction suffisante ; l'immense majorité des citoyens valides n'a aucune instruction militaire quelconque.

Convaincus de la nécessité de créer une milice nationale, basée sur le principe du service militaire obligatoire, les fondateurs de la Ligue ont voulu prendre pour modèle nos institutions militaires. Ils ont donc prié M. le colonel Favre, dont les excellents articles sur la guerre du Transvaal ont été très remarqués en Angleterre, de leur faire une conférence sur l'organisation de l'armée suisse. C'est la traduction anglaise de cette conférence

e la Ligue publie maintenant sous forme d'une jolie brochure[1] dont la uverture et la première page montrent l'une une pièce de campagne au ı, l'autre un groupe de nos dragons.

Au moment où nous nous préparons à reviser notre organisation milire, il est intéressant de voir d'autres pays la prendre pour modèle. Il est n moins intéressant de lire ce qu'en pense un écrivain aussi compétent impartial que M. le colonel Favre. C'est ce qui nous a engagé à résumer dessous le chapitre de sa conférence traitant des améliorations à apporter notre organisation :

« L'armée suisse n'est pas une machine parfaite. Elle peut, malgré ses fauts, suffire à sa tâche, mais elle est, comme toute œuvre humaine, susptible de perfectionnement.

» Le chiffre peu élevé de notre population est la plus grosse difficulté vec laquelle nous ayons à lutter. Pour former, avec 3-3 $^{1}/_{2}$ millions d'habiınts, une armée assez nombreuse pour défendre notre territoire avec quelue chance de succès, nous sommes obligés d'étendre l'obligation de servir ur un grand nombre d'années. Nous aurions cependant tort de sacrifier la ualité à la quantité, et c'est précisément ce que nous avons fait jusqu'à résent.

» Pour améliorer notre armée il faut, en premier lieu, être plus sévère rs du recrutement. Il faut ensuite diminuer le nombre d'années sur lesuelles le service est réparti. Lorqu'un soldat est au service, peu lui importe ue ce soit pour dix ou pour quinze jours; ce à quoi il objecte, c'est l'oblication de servir jusqu'à 50 ans comme actuellement. Notre armée serait ıeilleure si l'obligation de servir dans le landsturm cessait à 40 ans. L'élite t la landwehr, ainsi rajeunies, seraient appelées au service, la première haque année, la seconde tous les deux ans.

» Subsidiairement, il faudrait prolonger les écoles de recrues. Mais il ne ıut pas oublier que notre soldat a plus besoin de répéter fréquemment ce u'il a appris que d'apprendre davantage. »

Et voilà tout.

Il ne faut pas oublier que M. le colonel Favre parlait en juin 1903, soit vant qu'il fût question du projet des chefs supérieurs et de celui du Déparment militaire fédéral. Il est évident aussi que, parlant à des officiers rangers, le conférencier a évité d'entrer dans des détails sans intérêt our eux. Il est probable aussi qu'il a depuis lors, comme tout le monde, us ou moins modifié ses vues.

Quoiqu'il en soit, sans vouloir nous solidariser avec M. le colonel Favre,

[1] *A model for a national militia*, a lecture given by colonel Camille Favre, on ıne 9th 1903 at the Royal United service Institution, London, under the auspices of e National Service League, translated by Captain C. L. O'Malley. — London, Wilım Clowes and sons, 1904; in-8, 56 pages, prix : 1 shilling.

nous tenons à dire que ses propositions si simples nous semblent à la fois d'une portée générale et d'une réalisation facile. Il est regrettable que nos fabricants de projets officiels ne se soient pas inspirés d'idées analogues au lieu de chercher l'amélioration de notre armée par le bouleversement de toutes nos unités, depuis le corps d'armée jusqu'à la compagnie.

L.

BIBLIOGRAPHIE

Les races de chevaux de selle en France. Un fort volume in-16. Prix 5 fr. Librairie Plon-Nourrit et Co, 8, rue Garancière, Paris.

M. le comte de Comminges, ancien écuyer à Saumur, ancien acheteur aux remontes et auteur de plusieurs ouvrages très appréciés dans le monde sportif *(Le cheval. Soins pratiques. — Dressage et menage. — Equitation des gens pressés)* vient de faire paraître un nouveau livre intitulé *Les races de chevaux de selle en France*, avec le sous-titre : Comment et où on achète un cheval de selle.

Cet ouvrage sera lu avec le plus vif intérêt même par ceux qui, comme la plupart des lecteurs de la *Revue militaire*, n'ont guère l'occasion de s'occuper de l'élevage français.

Cette étude des différentes races avec leur caractéristique, leurs qualités et leurs défauts constitue une lecture très instructive. On y apprend dans quelle contrée ou dans quel centre d'élevage on peut se procurer tel ou tel modèle, les prix qu'il faut y mettre, le nom des principaux éleveurs et leur spécialité. Une des parties les plus intéressantes du livre est certainement celle où le comte de Comminges traite du cheval du Midi, cheval si apprécié et qui vient de fournir, à côté du pur-sang, des preuves manifestes de sa haute qualité dans les raids étonnants de ces dernières années.

L'auteur intervient aussi dans le conflit si passionné entre partisans du trotteur et ceux du galopeur. Il le fait avec une modération à laquelle on n'a pas toujours été habitué; cela n'en donne, il va sans dire, que plus de poids aux opinions très justes qu'il émet.

L'organisation militaire du Japon, par M. L. Pétillot, administrateur en Indo-Chine. Brochure grand in-8° de 104 pages. — Paris, Augustin Challamel, 1904.

M. Pétillot n'aime pas les Japonais et il leur prédit les pires désastres. Quoique, jusqu'à présent, ses prophéties n'aient pas l'air de se réaliser, — mais je crois, comme lui, qu'un avenir plus ou moins éloigné finira par lui donner raison, — il n'est pas douteux qu'il connait bien le sujet dont il parle et que, si rebattu qu'ait été ce sujet depuis quelques mois, il a su nous montrer des côtés nouveaux pour nous de l'armée et de la marine du Japon.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année | N° 11 | Novembre 1904

Les nouveaux obusiers Ehrhardt

A

LONG RECUL SUR AFFUT

Variation automatique du recul avec l'angle de tir.

(Pl. XXXIV à XLIII.)

CONSIDÉRATIONS TACTIQUES

Les canons de campagne à tir rapide, avec leur faible calibre, leurs projectiles relativement légers et leurs trajectoires tendues, ne sauraient suffire à résoudre toutes les tâches de l'artillerie dans la guerre de campagne. Leur efficacité contre des troupes à découvert ne laisse rien à désirer; mais il n'en est pas de même s'il faut atteindre un ennemi sachant utiliser tous les abris et faisant un large emploi de la fortification de campagne.

Pour pouvoir exercer une action décisive sur des objectifs abrités, de même que pour bouleverser les couverts et les obstacles, il est devenu nécessaire d'employer, à côté des canons de campagne, un certain nombre de pièces à trajectoire plongeante permettant d'atteindre l'ennemi derrière les masses couvrantes, et pourvues de projectiles en état de produire un effet destructeur considérable. Ces pièces auxiliaires doivent aussi avoir assez de mobilité pour qu'on puisse les faire entrer en action en temps utile là où on en a besoin.

Tels sont les motifs qui ont déterminé plusieurs puissances à introduire des canons courts ou des obusiers dans leurs armées d'opérations. Citons la France, dont les canons courts de 120 mm., à frein hydropneumatique, ont été adoptés en 1895. Ces pièces lancent, avec trois charges de tir différentes, des obus

ordinaires de 18,6 kg., des obus allongés de 20,3 kg. et des shrapnels de 20,3 kg. Le canon court de 120 mm. pèse, sans avant-train, 1475 kg. ; la voiture-pièce a un poids de 2365 kg. L'Allemagne a fait entrer en 1898 dans la composition de son artillerie de campagne des obusiers légers de 10,5 cm., à bêche élastique, munis de shrapnels de 13 kg. et d'obus brisants de 16 kg. La voiture-pièce pèse 1950 kg. Comme obusier d'un grand effet destructeur, l'Allemagne a en outre adopté l'obusier mobile de 15 cm., dont les obus brisants pèsent 42,3 kg. et les shrapnels 39,6 kg. Le poids de la voiture est de 2600 kg. L'Autriche a suivi l'exemple de l'Allemagne en adoptant aussi un obusier de campagne de 10,5 cm., à bêche élastique, dont les obus pèsent 14 kg. et les shrapnels 12 kg.

Tous ces matériels sont loin d'offrir les avantages du long recul sur affût. Ils sont appelés à faire place à des obusiers plus parfaits. Presque partout ceux-ci sont à l'étude; on fait les expériences qui précèdent le choix d'un modèle et on se demande s'il est préférable d'introduire les deux calibres de 10,5 cm. et de 15 cm. ou si le calibre unique de 12 cm. ne réunirait pas toutes les qualités requises de puissance et de mobilité tout en simplifiant l'approvisionnement en munitions.

Si on pouvait conserver quelques doutes sur la nécessité d'avoir pour la guerre de campagne des pièces à tir plongeant à côté des pièces à trajectoire rasante, l'expérience de la guerre russo-japonaise serait de nature à les dissiper. Bien que les informations qui nous parviennent sur les événements tactiques de cette guerre offrent bien des lacunes, plusieurs d'entre elles concordent pour faire ressortir les services importants rendus par les pièces à tir plongeant. Ce n'est que naturel sur un théâtre d'opérations dont le terrain montagneux et coupé présente de nombreux couverts et où on fait un large emploi de la fortification de campagne. Dans bien des cas, les troupes ainsi abritées ont été soustraites au feu des pièces à trajectoire rasante ou n'ont que peu souffert de leur tir, tandis qu'elles n'ont pu échapper au tir plongeant.

Ainsi cette guerre corrobore le principe, admis depuis des siècles, qui a fait placer simultanément à la disposition de l'artillerie de campagne des pièces à trajectoire tendue et des pièces à tir courbe. Ce principe, on l'a vu, trouve son application dans le matériel d'artillerie de presque toutes les armées.

Mais maintenant surgit une autre question : Est-il possible d'avoir à côté des canons à recul sur affût des pièces à tir plongeant du même système ? Les avantages d'une telle solution sont évidents, car il n'est pas moins important de donner aux obusiers de campagne les propriétés qui ont été la conséquence du recul sur affût pour les canons de campagne. La diminution du personnel de service de la pièce, l'élimination des erreurs de point de mire d'un coup à l'autre par la conservation de la direction du pointage, la protection par les boucliers, ne sont pas moins précieuses à l'obusier qu'au canon. La suppression du recul de l'affût a pour les obusiers une valeur toute spéciale, puisque ceux-ci, utilisant en général les crêtes comme masse couvrante, occupent souvent des emplacements inclinés vers l'arrière.

Bien que les avantages en fussent évidents, l'application du recul sur affût aux obusiers n'offrait pas moins de sérieuses difficultés. Si l'obusier doit rester aussi tranquille au feu qu'il est nécessaire à une bonne pièce à recul sur affût, il faut que sa bouche à feu ait aussi un long recul; mais ce long recul, lors du tir sous les grands angles, n'est possible que si on creuse le sol sous la flèche ou si on augmente la hauteur de feu. Le premier moyen ne peut être considéré comme pratique, puisqu'il n'est pas applicable quand l'emplacement de la pièce est formé par de la roche ou un terrain gelé. Il exige du reste toujours trop de temps. Une augmentation de la hauteur de feu est encore moins praticable, puisqu'elle alourdirait nécessairement trop l'obusier et lui ferait ainsi dépasser le poids admissible pour une pièce de campagne.

Une solution remarquable, trouvée par la *Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik*, permet d'échapper au dilemme. Il s'agit d'une construction spéciale, à l'épreuve du service de campagne, qui règle *automatiquement* le recul de la bouche à feu, de façon qu'il décroît quand l'angle de tir augmente. Une diminution du recul de la bouche à feu dans ces conditions est admissible, puisque la pièce est moins sollicitée à se soulever à mesure que l'angle de tir augmente. La pièce peut donc rester toujours tranquille, si le recul de la bouche à feu croît à mesure que l'angle de tir diminue et décroît à mesure que l'angle de tir augmente.

Il a fallu cette invention pour pouvoir appliquer aux obusiers,

avec tous ses avantages, le long recul sur affût. C'est là une importante innovation qui sera appréciée de tous les artilleurs.

Les renseignements principaux, concernant les nouveaux obusiers construits par la fabrique rhénane, sont de nature à attirer l'attention générale.

CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT

Les conditions d'établissement qu'envisage la fabrique rhénane pour la création de ses divers types d'obusiers sont les suivantes :

1. Efficacité du coup isolé.
2. Portée.
3. Précision.
4. Simplicité du service.
5. Rapidité du tir.
6. Mobilité.

Elle en tient compte à un degré différent pour les obusiers de campagne et pour les obusiers de position.

Tandis que, pour les obusiers de position, les poids admissibles permettent de rechercher surtout l'efficacité du coup isolé, une portée considérable et une grande précision, la mobilité constitue la qualité prédominante pour un obusier de campagne.

L'obusier de campagne étant appelé à agir à côté des canons de campagne et avec eux, son poids ne doit pas être notablement plus élevé que celui du canon de campagne. La portée maximum du tir efficace doit concorder avec celle du canon. Ainsi, pour pouvoir former des batteries d'obusiers attelées comme les batteries de canons et transportant leurs servants de la même manière, il convient d'adopter un calibre de 10,5 cm. à 12 cm., tandis que pour les obusiers de position, qui ne sont point soumis aux mêmes exigences de mobilité, le calibre pourra s'élever à 15 cm. et davantage.

Il est maintenant reconnu que, pour les canons de campagne, le recul sur affût est le seul système de construction qui satisfasse à toutes les conditions requises. Là où il n'est pas déjà en service, il sera bientôt introduit. Il est naturel d'admettre que ce système donnera aussi avec les obusiers de campagne et, en général, avec les obusiers sur roues, les mêmes résultats favorables. Les conditions d'établissement énumérées plus haut peu-

vent être remplies d'une manière si avantageuse avec le recul sur affût que, pour les obusiers, il ne saurait plus être question d'affût à bêche élastique.

Grâce au long recul de la bouche à feu, l'affût étant peu fatigué par le tir, il est possible, tout en conservant à la pièce le poids admis jusqu'ici, d'accroître la puissance du coup isolé, ainsi que la portée; d'autre part, si on n'augmente pas la puissance, on peut diminuer le poids de la pièce pour obtenir une plus grande mobilité.

L'obusier à long recul restant parfaitement tranquille au tir sous toutes les élévations, même quand la force vive du projectile à la bouche de la pièce est relativement très élevée, le service est beaucoup simplifié, la rapidité du feu est accrue. Les roues et la crosse n'exerçant sur le sol qu'une pression modérée, on peut installer les obusiers de tout calibre sur le terrain naturel, sans qu'il soit besoin de préparatifs spéciaux. On est donc en état d'ouvrir le feu plus tôt, les changements de but sont plus rapidement exécutés.

Comme le canon de campagne, l'obusier peut recevoir un bouclier protégeant bien les servants, puisque ceux-ci ne sont plus obligés de sortir de la voie des roues avant chaque coup. Avec le bouclier, le poids des nouveaux obusiers Ehrhardt n'est pas plus élevé que celui des obusiers en service. Ainsi le poids de l'obusier de 10,5 cm., avec boucliers, sièges de servants, frein de route et 24 coups, comme le canon de campagne français, reste dans les limites admises pour une pièce de campagne moderne.

Les obusiers Ehrhardt sont pourvus d'un mécanisme de culasse à coin qui n'exige qu'un seul mouvement pour ouvrir ou fermer la culasse. La manivelle, portée par la culasse, ne fait saillie au delà de la tranche latérale du coin ni quand la culasse est fermée ni lorsqu'elle est ouverte.

Les perfectionnements apportés au dispositif de visée pour le pointage direct et indirect contribuent beaucoup à simplifier le service de la pièce et à accélérer la rapidité du tir. Citons l'indépendance de la ligne de mire, qui permet au pointeur de changer l'angle de tir sans qu'il y ait déplacement de la ligne de mire ou de continuer sa visée tandis qu'on charge la pièce, même s'il est nécessaire de relever la culasse pour le chargement.

Il y a deux lignes de mire, dont on peut à volonté faire usage

suivant les circonstances atmosphériques ou les conditions du pointage. L'une est à cran de mire et guidon, l'autre est donnée par la lunette panoramique récemment perfectionnée. La lunette panoramique permet au pointeur de diriger sa visée sur un point de mire situé dans une direction quelconque, même en arrière, tout en restant assis à son poste, à l'abri des boucliers. Les deux manivelles de pointage ont une position invariable et peuvent aisément être maniées simultanément. Notons encore que les parties essentielles de la pièce, en particulier le frein de recul, sont protégées de toutes parts contre les éclats et les balles, ainsi que contre la poussière.

On a cherché aussi à rendre faciles le démontage et le remontage de la bouche à feu, du berceau et du frein de recul.

Grâce à l'emploi de la gargousse-refouloir, on peut réaliser plusieurs avantages de la cartouche complète. Dans le tir aux petites élévations, la rapidité du feu est accrue, et dans le tir sous de grands angles, il n'est plus absolument nécessaire de relever la culasse pour la placer à la position de chargement.

I. Bouche à feu.

La bouche à feu, en acier de qualité supérieure, se compose d'un noyau avec manchon appliqué à chaud. La caractéristique de la fabrication de la bouche à feu réside dans son usinage d'après les procédés brevetés Ehrhardt. Le bloc brut, préalablement forgé sous le marteau-pilon, est percé sur une presse spéciale, ce qui condense le métal dans le voisinage de l'âme et produit ainsi un surcroît de résistance à la pression des gaz, aux érosions et à l'usure du tir ou à l'éclatement d'un projectile dans l'âme. Le poids total de la pièce serait trop considérable si on donnait aux parois de la bouche à feu toute l'épaisseur nécessaire pour leur assurer une résistance absolue en cas d'éclatement d'un obus de mine dans l'âme, surtout avec les calibres de 12 cm. et de 15 cm. On a donc déterminé les dimensions en vue des qualités balistiques et on a recherché la sécurité avant tout en adaptant à la fusée d'obus un dispositif de sûreté empêchant qu'une inflammation accidentelle de la capsule d'éclatement ne puisse provoquer l'explosion du projectile tant que celui-ci est dans la bouche à feu.

Si on veut renforcer les parois de la bouche à feu de manière

qu'elles résistent à une charge d'éclatement déterminée, on peut le faire au prix d'un surcroît de poids. On remarquera que la qualité du métal et les propriétés que l'acier acquiert à un haut degré par l'usinage spécial auquel il est soumis donnent déjà une grande sécurité. Ainsi une bouche à feu d'obusier de 10,5 centimètres, dans laquelle on a fait détoner une charge de 1500 grammes d'acide picrique n'a subi qu'un gonflement, sans qu'aucune fissure ne se soit formée. (Voir Pl. XXXIV.) Avant l'épreuve, le diamètre extérieur était de 245 mm. au point où se trouvait la charge; après la détonation, le diamètre extérieur était de 268 mm.

Le manchon, dont la partie arrière reçoit la fermeture, porte les griffes-guides postérieures et médianes. La griffe-guide antérieure, appliquée à chaud sur le noyau et fixée par un écrou, pénètre dans le berceau et saisit la partie antérieure du cylindre du frein de recul. Toutes les griffes-guides sont garnies de glissières de bronze qui embrassent les flancs-guides du berceau, sur lequel la bouche à feu recule pendant le tir.

II. Fermeture.

La fabrique rhénane préconise avant tout la fermeture à coin, système Ehrhardt, qu'elle s'est attachée à approprier dans chacune de ses parties aux conditions du recul sur affût. Le coin Ehrhardt, que le général Wille, dans son ouvrage *Entwicklung der Verschlüsse für Kanonen*, préfère à tout autre mécanisme de fermeture, est commandé par une manivelle fixée à la droite de la culasse. Ainsi la manivelle n'est pas transportée avec le coin dans le mouvement de celui-ci ; elle ne dépasse la tranche latérale du coin ni quand la culasse est fermée, ni quand elle est ouverte. Lors du recul de la bouche à feu, elle ne constitue donc pas une saillie dangereuse. Quand le coin est ouvert, elle n'augmente pas la saillie que le coin fait latéralement sur la bouche à feu. Cette manivelle peut être considérée comme le grand bras d'un levier coudé dont le petit bras est engagé dans la paroi supérieure du coin. Quand on tourne la manivelle autour de son pivot, qui est vertical, le petit bras oblige le coin à glisser dans sa mortaise.

Pour ouvrir comme pour fermer la culasse, il ne faut qu'un seul mouvement, qui s'exécute sans effort; le servant de culasse

n'est donc point fatigué, même lors d'un tir prolongé. L'expulsion de la douille est énergique. Le percuteur, le ressort de percussion et même tout le mécanisme de percussion peuvent être remplacés sans l'aide d'un outil, la culasse restant fermée. On peut démonter et remonter la fermeture sans instruments spéciaux. Il n'y a aucune vis. Le dispositif de détente rend impossible tout départ accidentel et permet de réitérer la percussion en cas de raté sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la culasse. Un appareil de sûreté, simple et facile à contrôler, permet de caler la poignée de la manivelle en même temps que la détente, ce qui empêche la culasse de s'ouvrir spontanément en route et bloque le mécanisme de percussion.

L'échancrure pratiquée dans la bouche à feu, à la gauche de la culasse, facilite l'introduction du projectile et de la gargousse dans l'âme. Grâce à cette échancrure, la main du chargeur ne peut être blessée si on ferme trop tôt la culasse.

Outre la fermeture à coin, la fabrique rhénane construit aussi la fermeture à bloc excentrique dite « fermeture à peigne », qui est un perfectionnement de la vis à filets interrompus. Par suite de la position excentrique du percuteur dans le bloc de fermeture, la pointe du percuteur ne se présente vis-à-vis de la capsule de la gargousse qu'à la fin de la rotation du bloc autour de son axe, alors que la culasse est absolument fermée. Ce système offre ainsi contre tout départ accidentel au moment où on ferme la culasse la même sécurité que la fermeture à coin ou la vis excentrique Nordenfelt.

En général, c'est le canonnier chargé du service de la fermeture qui fait partir le coup. Toutefois, les deux systèmes de fermeture peuvent être disposés pour la mise de feu par le pointeur.

III. Affût.

Les obusiers devant tirer sous des angles allant jusqu'à 50°, un affût semblable à celui du canon de campagne ne leur conviendrait pas. Il faut que la bouche à feu, qui recule sur le berceau pendant le tir, puisse s'engager à l'intérieur de l'affût lors du tir sous les grands angles, même si la direction de la bouche à feu est oblique par rapport à celle de l'affût. Cette condition amène à construire un affût à flasques d'une forme spéciale.

Volée d'obusier.

Avant l'explosion : diamètre intérieur, 245 mm. ; calibre, 105 mm.

Après l'explosion : diamètre extérieur, 268 mm.

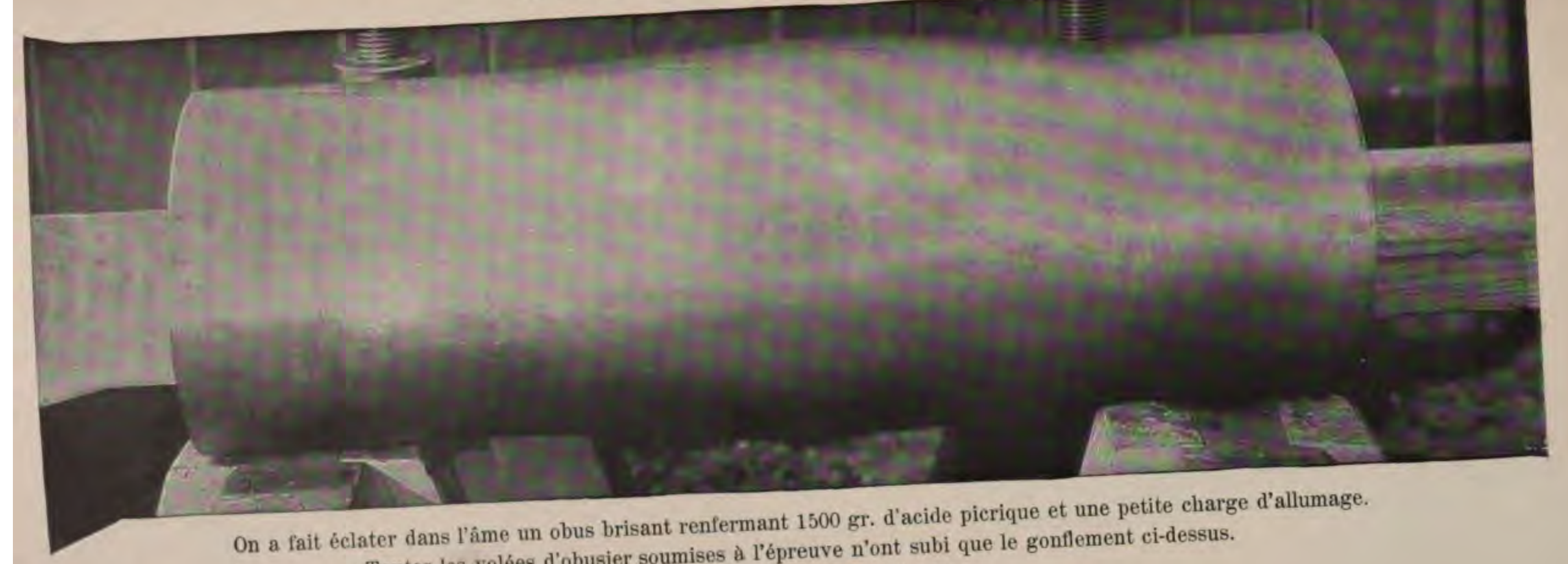

On a fait éclater dans l'âme un obus brisant renfermant 1500 gr. d'acide picrique et une petite charge d'allumage.

Toutes les volées d'obusier soumises à l'épreuve n'ont subi que le gonflement ci-dessus.

Il ne s'est produit aucune fissure.

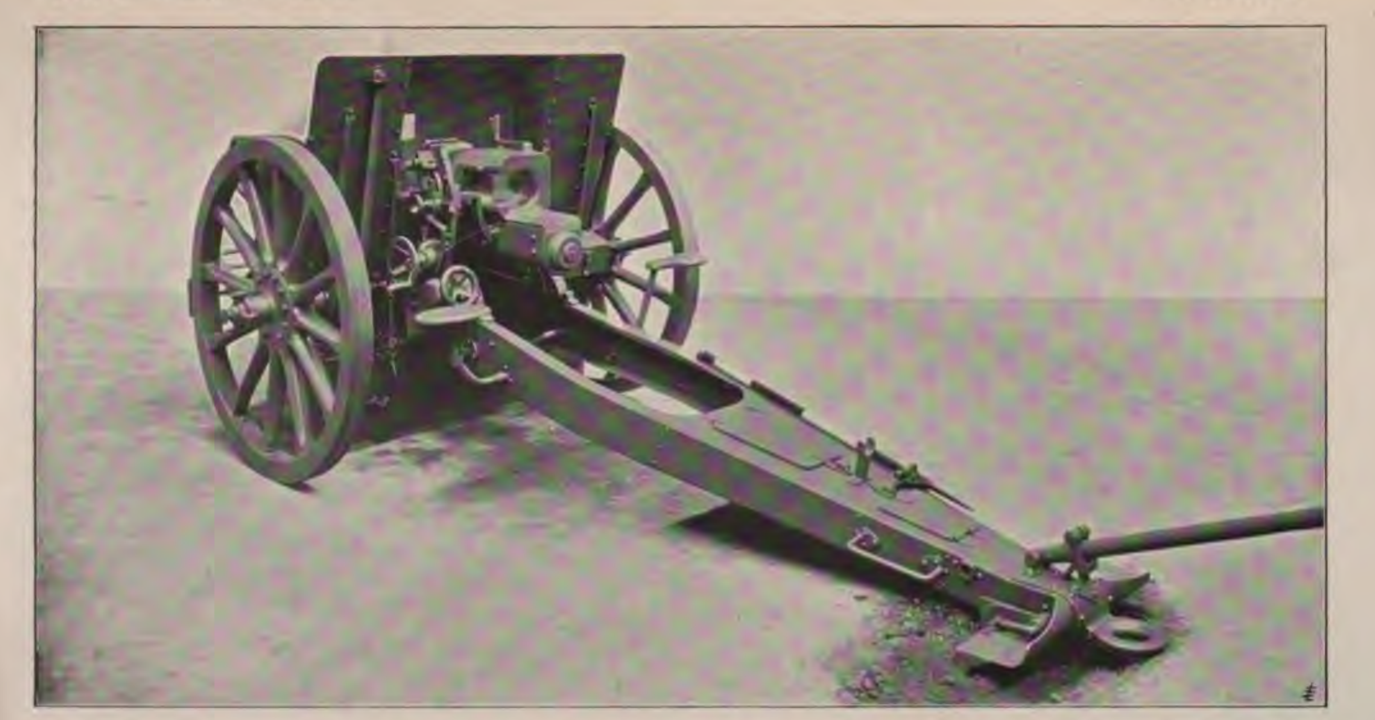

Obusier de campagne de 10,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt.
Modèle 1904.

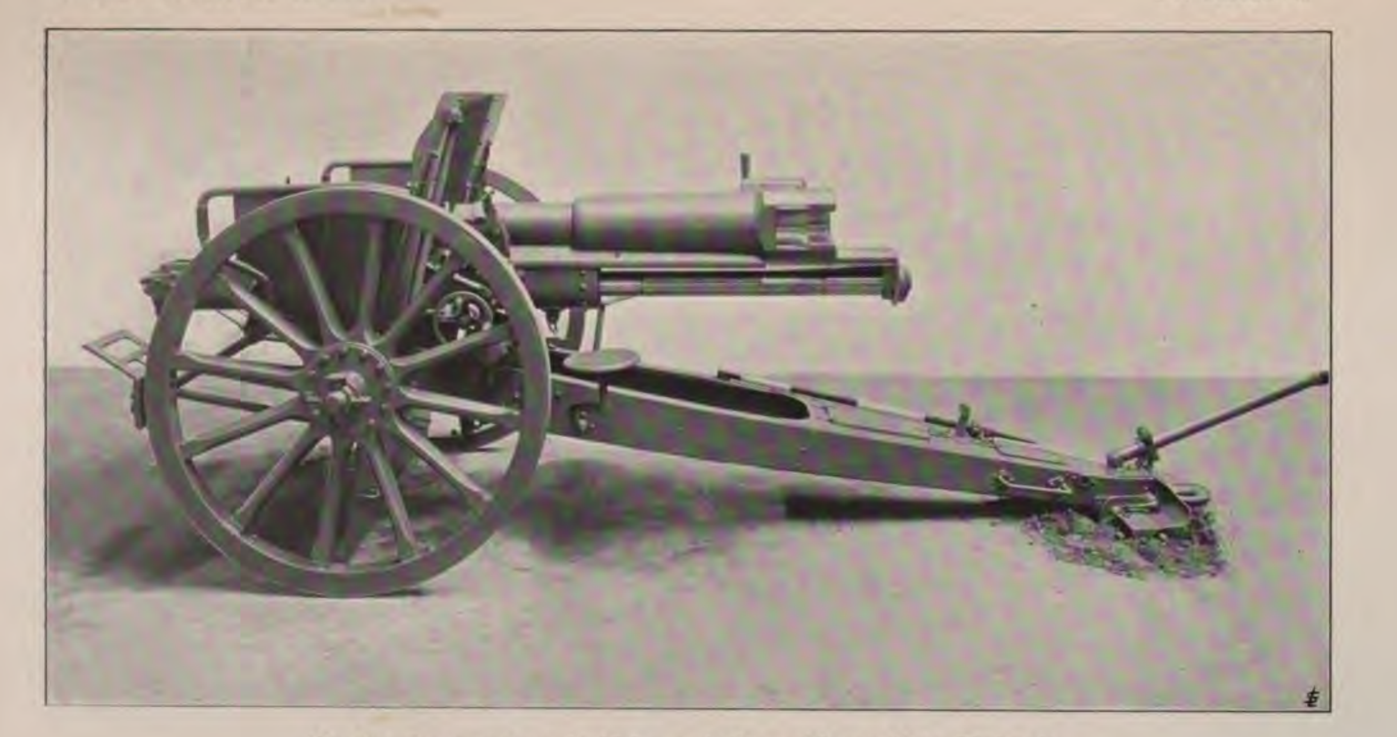

Obusier de campagne de 10,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt.
Modèle 1904.

Obusier de campagne de 10,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt.
Modèle 1904.

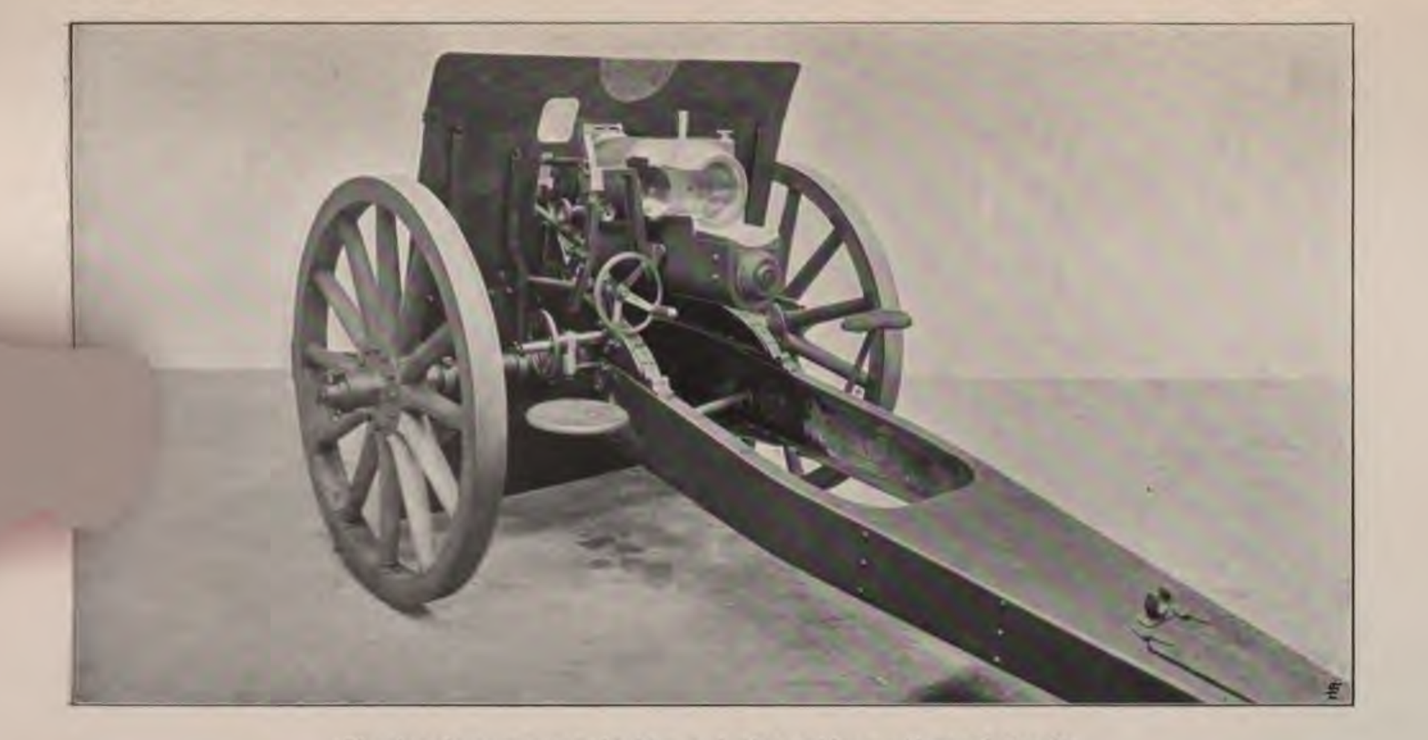

Obusier de campagne de 12 cm. à tir rapide, système Ehrhardt.
Modèle 1904.

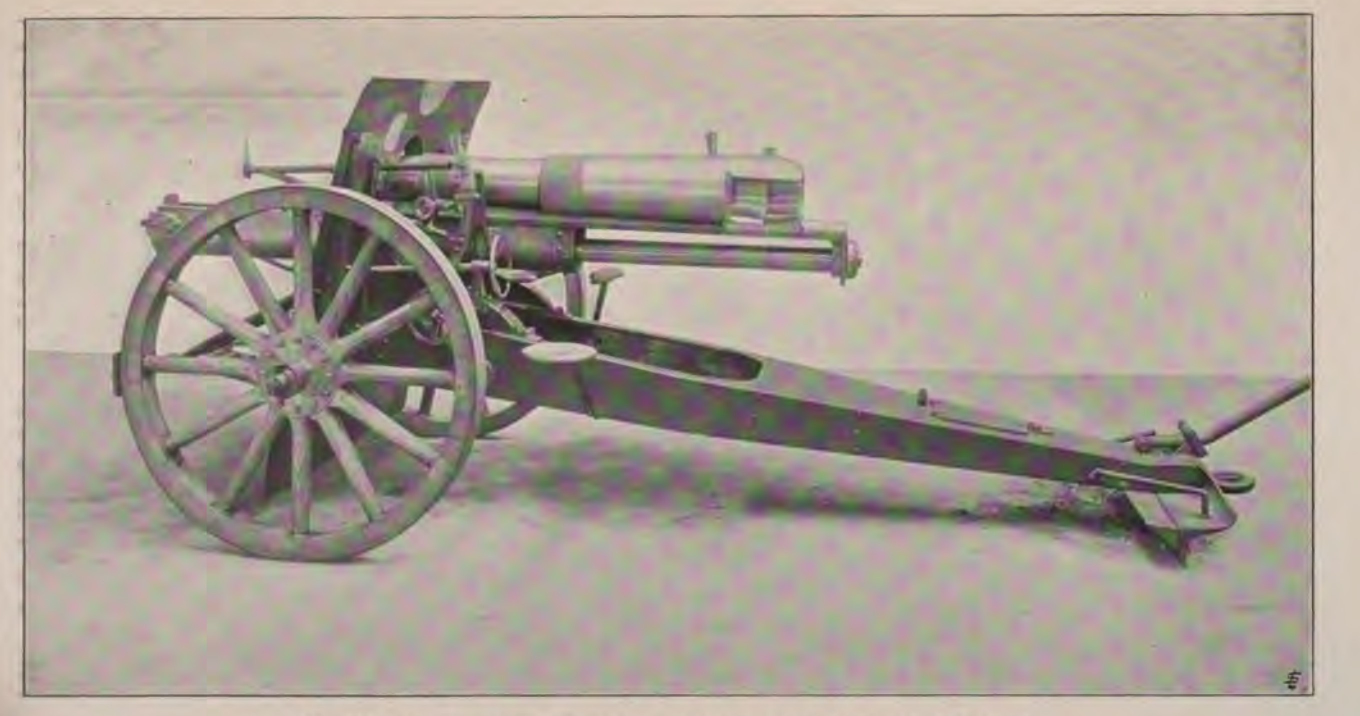

Obusier de oampagne de 12 cm. à tir rapide, système Ehrhardt.
Modèle 1904.

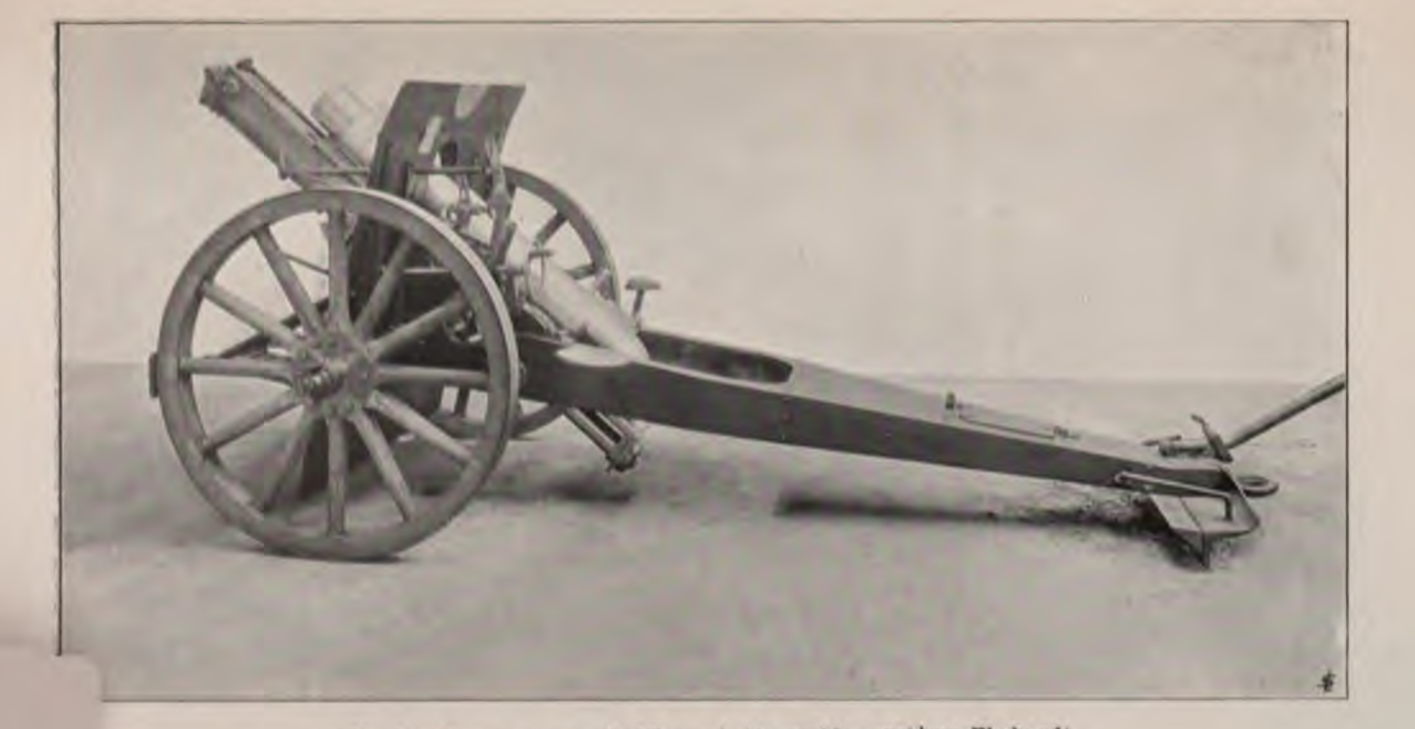

Obusier de campagne de 12 cm. à tir rapide, système Ehrhardt
Modèle 1904.

Obusier de campagne de 15 cm. à tir rapide, système Ehrhardt (Modèle 1903).
Obusier en batterie.

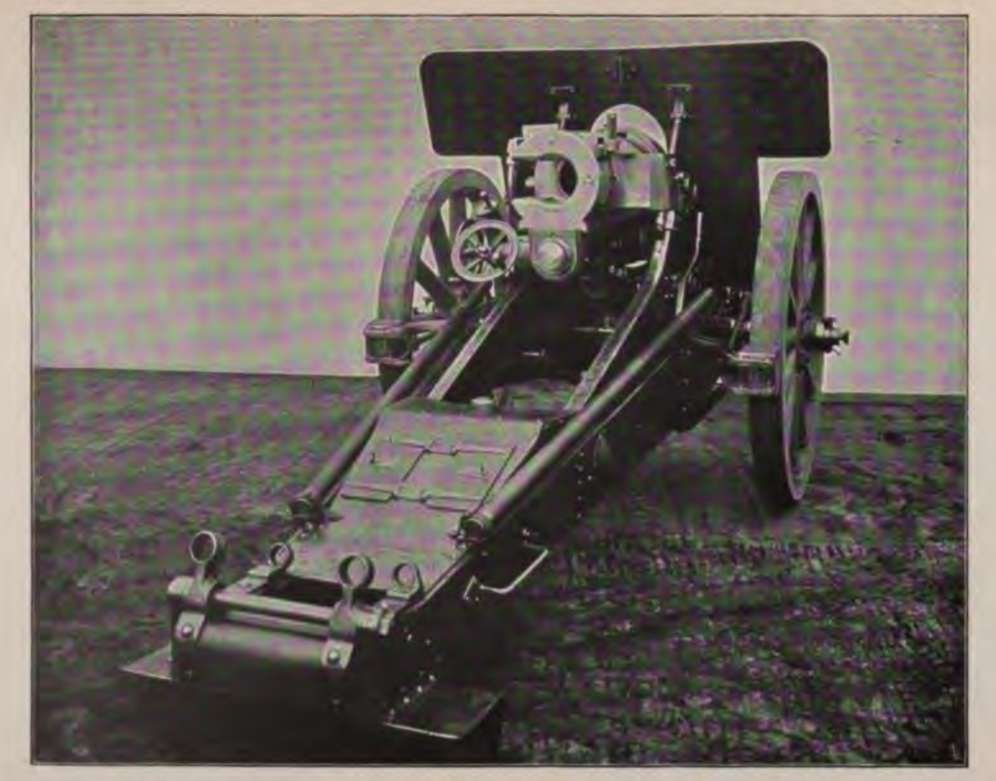

Obusier de campagne de 15 cm. à tir rapide, système Ehrhardt (Modèle 1903).
Obusier en batterie.

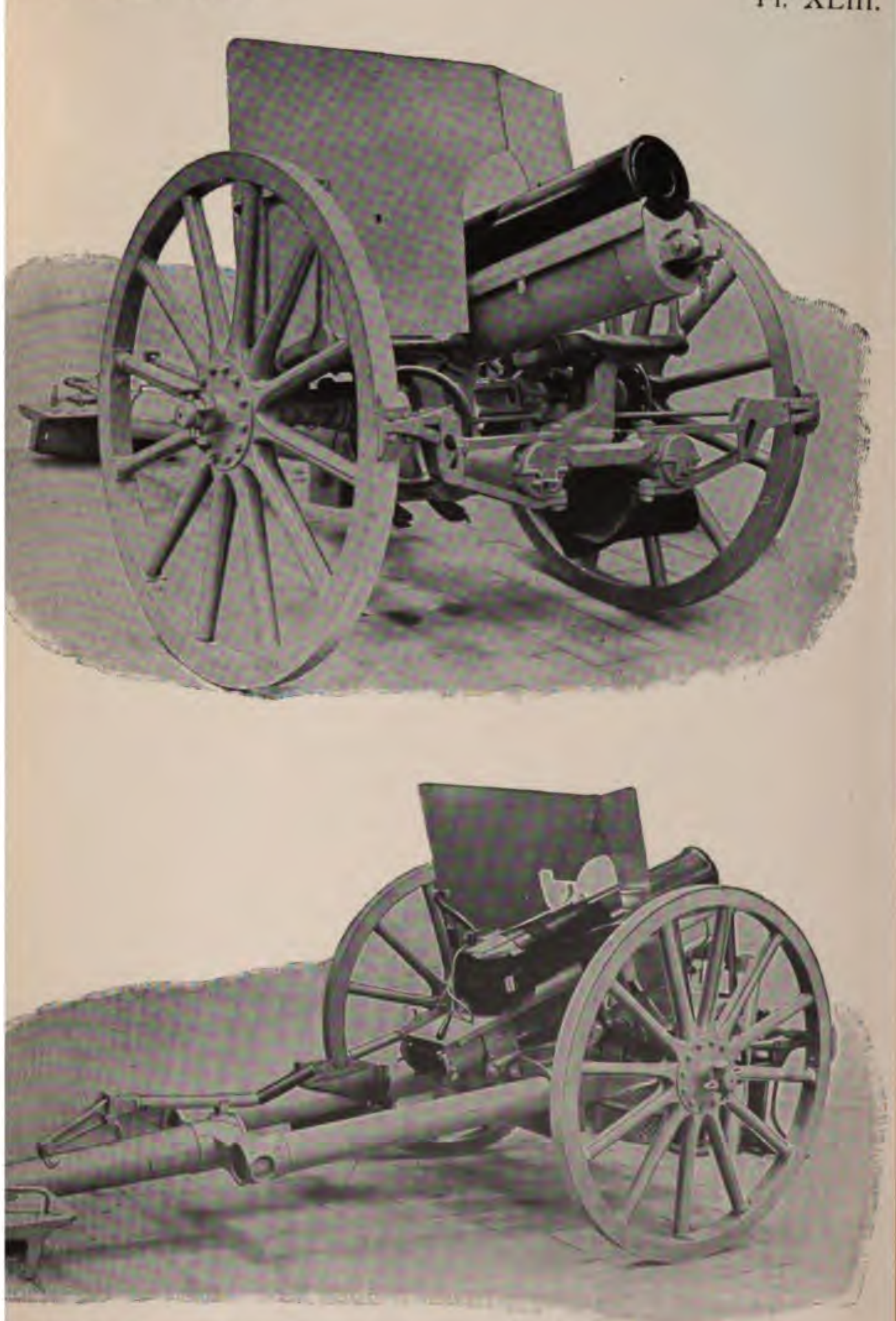

er de campagne de 10,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt (Modèle 1900).
Obusier en batterie.

n sait qu'il y a trois systèmes principaux pour assurer à la che à feu un champ de tir horizontal :

› Le coulissement sur l'essieu, dans lequel la manivelle du itage latéral détermine le déplacement de l'ensemble affût-:eau-bouche à feu le long de l'essieu en faisant pivoter le : autour de la bêche, y compris les servants assis. Les piè-de campagne françaises sont à coulissement sur l'essieu.

° Le système du petit affût supérieur mobile autour d'un ›t vertical qui se trouve en avant de l'essieu. Le berceau re-e alors par deux tourillons sur le petit affût supérieur. Le on court de 120 mm. français a un petit affût supérieur. La ·ction du pivot vertical n'est pas influencée par l'angle de

° Le système dans lequel un porte-berceau repose par deux rillons sur l'affût inférieur ou tourne autour de l'essieu, tan-que le champ de tir horizontal est assuré par le pivotement berceau sur le porte-berceau. Dans ce système, le pivot du ·ceau prend une direction qui varie avec l'inclinaison du rte-berceau. Il y a là une cause d'écarts en portée et en direc-n, analogue à celle du dévers des roues, toutes les fois que xe du berceau prend une direction oblique lors du pointage éral. Ces écarts peuvent atteindre des valeurs considérables ec les pièces à tir courbe, appelées à tirer sous de grands an-s. Le système à pivot mobile ne convient donc absolument s aux obusiers[1].

L'affût des obusiers Ehrhardt modèle 1904 appartient au sys-ne à petit affût supérieur, susceptible de se déplacer autour n pivot vertical à direction invariable. Il n'a donc pas les onvénients du troisième système.

Berceau.

Le berceau forme par ses flancs-guides la glissière pour la iche à feu lors du recul et contient les organes du frein de ul et les ressorts récupérateurs, destinés à ramener la bouche eu à sa position de tir. Il repose sur le petit affût supérieur · deux tourillons, qui permettent de donner l'angle de tir.

Voir « Revue d'artillerie », octobre 1903 : *Note sur les erreurs de pointage dans ›ouches à feu à pivot incliné.*

Les flancs-guides et l'ensemble du frein de recul sont mis à l'abri des balles et des éclats de projectiles par la bouche à feu et par une cuirasse fixée sur les flancs-guides, ainsi que par les parois du berceau.

Frein de recul et ressorts récupérateurs.

L'énergie du recul est absorbée par la résistance du frein hydraulique et par la compression des ressorts récupérateurs. La fatigue de l'affût est ainsi diminuée et l'immobilité de la pièce au tir est assurée avec le concours de la bêche de crosse. Les ressorts récupérateurs forment une double colonne autour du cylindre du frein ; l'effort se transmettant ainsi sur un plus grand nombre de ressorts que s'il n'y avait qu'une simple colonne, et il y a moins de chances de rupture de ressorts. Pour la même puissance, les ressorts doubles sont plus légers que les ressorts simples. Complètement comprimés, ils occupent une longueur moindre, ce qui facilite l'allongement du recul de la bouche à feu, résultat toujours difficile à obtenir avec un ressort simple, surtout quand le calibre s'élève à 12 ou 15 cm. On peut changer les ressorts sans avoir recours à un instrument spécial. Afin que la bouche à feu, dont le poids est considérable, puisse retourner rapidement et complètement à sa position de feu, quel que soit l'angle de tir, les ressorts sont soumis à une forte compression initiale ; aussi, pour que dans le tir sous de petits angles le retour ne soit pas trop énergique, ce qui produirait un choc et entraînerait l'affût vers l'avant, le frein de recul renferme un frein spécial de récupération à réglage automatique.

Un dispositif particulier fait varier, suivant l'angle de tir, l'amplitude du recul, qui est maximum avec les petits angles. Ce mécanisme, étant à l'intérieur du berceau, se trouve par suite complètement protégé.

Petit affut supérieur.

Le petit affût supérieur, sur lequel repose le berceau, se trouve au-dessus de la tête d'affût. Sa rotation autour d'un pivot vertical situé un peu en avant de l'essieu permet au pointeur de donner à la bouche à feu la direction latérale voulue.

Le mécanisme de pointage latéral est porté par l'affût infé

rieur, tandis que le mécanisme du pointage en hauteur est adapté au petit affût supérieur. Les deux manivelles de pointage sont disposées à portée de la main du pointeur, l'une à la gauche de l'affût inférieur, l'autre à la gauche du petit affût supérieur. Leur place est telle qu'on puisse les manier simultanément.

Un levier, qui se trouve à la droite de l'affût, actionne un appareil de désembrayage et détermine le déplacement rapide de la culasse. Cet appareil sert dans le tir sous de très grands angles, alors qu'il s'agit d'élever la culasse pour qu'on puisse charger commodément, puis de redonner *exactement* à la bouche à feu son angle de tir. Ce dernier résultat est obtenu grâce à un dispositif spécial, d'un fonctionnement certain. On évite ainsi l'usage du mécanisme de pointage en hauteur, dont la manœuvre ferait perdre du temps. Pour ne pas fatiguer le mécanisme de pointage latéral, on bloque pendant les marches l'affût supérieur sur l'affût inférieur. Un appui de marche permet aussi de soulager le mécanisme de pointage en hauteur.

Appareil de pointage.

L'appareil de pointage a dans son ensemble la forme d'un cadre triangulaire à la partie antérieure duquel est un guidon rabattable et dont l'arrière est constitué par un arc gradué. La partie supérieure de l'arc gradué est analogue à une tête de hausse ; elle peut être élevée ou enfoncée pour le réglage des hauteurs d'éclatement des shrapnels. Si on y fixe la lunette panoramique, on dispose de deux lignes de mire : celle du cran de mire et du guidon et celle de la lunette panoramique. Sur la face extérieure de l'arc gradué se trouve un niveau avec graduation pour l'angle du terrain. Un autre niveau, placé à la traverse supérieure du cadre, permet de mesurer le dévers.

L'appareil est disposé sur un prolongement du tourillon gauche, autour duquel il peut tourner. L'arc gradué est engagé dans une gaîne qui se trouve à l'extrémité d'un bras fixé au berceau ; une autre gaîne, portée par la traverse inférieure du cadre de pointage, embrasse un arc fixé à l'affût supérieur. Grâce à ces gaînes, on peut solidariser l'appareil de pointage avec l'affût supérieur seul : alors, si on tourne la manivelle du pointage en hauteur, on déplace le berceau avec bouche à feu sans déran-

ger l'appareil de pointage, la gaîne fixée au berceau glisse le long de la graduation de l'arc.

On peut aussi solidariser l'appareil de pointage avec le berceau seul : alors, si on tourne la manivelle du pointage en hauteur, on déplace à la fois le berceau avec bouche à feu et l'appareil de pointage. Dans ce cas, l'appareil de pointage se comporte comme une hausse fixée à la bouche à feu.

L'indépendance de la ligne de mire par rapport à la bouche à feu permet d'accélérer l'exécution des corrections du tir. Elle prévient aussi le choc de la tête de hausse contre le bouclier, alors qu'on relève la culasse dans le tir aux très grandes élévations.

La *lunette panoramique* doit son nom à la particularité qu'elle possède d'amener dans le champ visuel du pointeur tout le panorama du pays sans que le pointeur ait besoin de changer de place. Tandis que le réflecteur peut être tourné dans toutes les directions de l'horizon, l'oculaire n'est soumis à aucun mouvement. Ainsi, dans le tir indirect, le pointeur reste constamment assis à son poste à l'abri des boucliers, quelle que soit la direction du point de mire auxiliaire; il peut toujours aisément manier les manivelles de pointage. Avec le nouveau modèle, on peut changer l'inclinaison du réflecteur au moyen d'un tambour divisé en 100 millièmes. Cette important perfectionnement donne à la lunette panoramique une grande valeur. On peut ainsi avec la même facilité pointer directement sur le but ou diriger la croisée du réticule sur un point auxiliaire quelconque. Lors du pointage sur un point de mire latéral à la hauteur de la pièce, il va de soi que l'élévation se donne avec le niveau. Lors du pointage en arrière, la ligne de visée, passant par-dessus la tête du pointeur, n'est pas interceptée.

La lunette panoramique permet de faire la reconnaissance des buts éloignés et facilite le pointage sur ceux-ci. On l'adapte sur le côté de la tête de l'arc gradué. La partie inférieure de la lunette contient l'oculaire avec réticule, tandis que la partie supérieure, susceptible de tourner autour d'un axe vertical, renferme le réflecteur. Le mouvement circulaire du réflecteur s'obtient au moyen d'un tambour. Les angles d'orientation se lisent à la fois sur le tambour et, par une fenêtre, sur le corps de lunette. Le tambour est divisé en 100 millièmes, correspondant à l'une des 64 divisions du corps de lunette. Si on désembraie, on peut changer rapidement les angles d'orientation.

Un dispositif spécial, de construction simple, permet de corriger automatiquement les erreurs provenant du dévers des roues et de l'influence de l'inclinaison des rayures.

Affût inférieur.

L'affût inférieur se compose essentiellement de deux flasques en acier. Il porte le petit affût supérieur, dont le pivot est un peu en avant de l'essieu, qui traverse les flasques et sert d'entretoise. L'assemblage de crosse est constitué par des tôles formant aussi boîte à accessoires. Les flasques des obusiers de 10,5 et de 12 cm. vont d'abord en s'écartant vers l'arrière à partir de l'essieu, puis se rapprochent vers la crosse. Ceux de l'obusier de 15 cm. sont un peu convergents à partir de l'essieu jusqu'à la crosse. Il n'y a de tôle de recouvrement que tout près de la crosse; ainsi la bouche à feu trouve l'espace nécessaire à son recul dans le tir sous les grands angles, même quand elle a son maximum d'obliquité par rapport à l'affût.

La bêche de crosse, destinée à l'ancrage dans le sol, peut se rabattre sur la crosse pour la marche; dans un autre modèle, elle est fixe.

Les obusiers de 10,5 et de 12 cm. ont une lunette de crosse semblable à celle des canons de campagne et un levier de pointage rabattable. Les obusiers de 15 cm., dont l'avant-train ne transporte pas de munitions, ont une lunette de cheville-ouvrière et deux leviers de pointage parallèles.

De chaque côté des flasques, il y a, en avant, les sièges pour le pointeur et le servant de culasse. Le siège du pointeur peut être disposé plus ou moins haut. Le 15 cm. n'a pas de siège de servant. En arrière sont les deux poignées de manœuvre.

L'essieu, formé d'un tube d'acier sans soudure, est cylindrique en son milieu et s'amincit vers les fusées.

Les roues, sauf le moyeu et le cercle, sont en bois. Leur résistance considérable leur permet de supporter l'effort du tir aux grandes élévations. Le frein de route est à patins. Il se trouve du côté de la bouche de la pièce, de façon à ne pas gêner les servants assis pour le service de l'obusier.

Sièges d'essieu et boucliers.

Les obusiers de campagne de 10,5 et de 12 cm. ont des sièges d'essieu, combinés avec les boucliers. La partie inférieure, à ra-

battement, peut être relevée pour la marche. La partie supérieure du bouclier de 10,5 cm. se rabat vers l'avant. Une fenêtre, pratiquée dans le bouclier, correspond à la ligne de mire. L'embrasure de la bouche à feu a un masque dans le 10,5 cm.

Les tôles de bouclier, en acier spécial, ont une épaisseur de 3,5 à 5 mm.; elles sont imperforables aux balles d'acier des shrapnels et aux balles d'infanterie tirées à la distance de 300 mètres; les tôles de 5 mm. résistent aux balles d'infanterie tirées à 100 mètres.

Les obusiers de 15 cm. n'ont pas de sièges d'essieu.

IV. Avant-train.

L'avant-train de l'obusier de 10,5 cm. transporte 24 coups dans des paniers et trois servants. Celui de 12 cm. transporte 16 coups et deux servants ou n'est approprié qu'au transport des munitions. Celui de 15 cm. ne porte pas de munitions.

La construction de l'avant-train de 10,5 cm. rappelle l'avant-train du canon de campagne.

Les essieux sont creux dans les trois calibres.

Les roues des avant-trains de 10,5 cm. et de 12 cm. sont pareilles à celles de l'affût. L'avant-train du 15 cm. a des roues basses. Il peut recevoir deux caissettes à accessoires.

V. Munitions.

Les obusiers de campagne étant destinés à tirer sur des buts couverts, à détruire des abris légers et à participer au combat d'artillerie aux grandes distances, doivent être pourvus de shrapnels, d'obus brisants et d'obus de mine. La fusée du shrapnel est à double effet; l'obus brisant et l'obus de mine ont une fusée percutante à retard facultatif.

A. Projectiles et fusées.

Les obus, en acier, à simple paroi, sont fabriqués avec les procédés de compression Ehrhardt; l'ogive peut se dévisser. Ils renferment dans une douille de carton une charge d'éclatement formée d'acide picrique.

L'*obus de mine*, allongé et à parois relativement minces, contient une charge explosive maximum. On l'emploie exclusive-

ment contre les buts résistants de la guerre de campagne, tels qu'abris blindés, maisons, etc., et les troupes qui s'y trouvent à couvert.

L'*obus brisant*, plus court, à parois épaisses, renferme une charge suffisante pour produire un nombre très considérable d'éclats assez lourds pour être meurtriers. On s'en servira surtout contre les troupes à couvert derrière des abris de campagne.

La *fusée d'obus*, en laiton, est uniquement percutante. Un dispositif réglable permet de retarder l'éclatement pour que celui-ci ne se produise qu'après que le projectile a pénétré plus ou moins profondément dans le but. Il n'est donc plus nécessaire de transporter deux espèces d'obus, les uns à retard, les autres sans retard. Une substance fumigène facilite à un haut degré l'observation du tir.

Cette fusée [1] diffère des fusées percutantes employées jusqu'ici en ce que la capsule d'éclatement est disposée d'une manière fixe, tandis que, avant le départ du coup, le détonateur se trouve en arrière de la capsule d'éclatement, complètement séparé de celle-ci. La capsule d'éclatement n'étant soumise au départ du coup à aucun mouvement relatif, le danger de son inflammation spontanée est diminué. Tout danger d'explosion du projectile, même en cas d'inflammation spontanée de la cartouche d'éclatement, est écarté grâce à un organe de sûreté qui opère une obturation complète entre le détonateur et la capsule d'éclatement.

La fusée a deux appareils d'inflammation, chacun avec aiguille et amorce. Le premier, qui fonctionne au départ, est destiné à faire disparaître par combustion un anneau fusant qui bloque toutes les parties mobiles de la fusée. L'anneau fusant ayant été consumé, le second appareil d'inflammation peut fonctionner à l'arrivée et, en même temps, le détonateur venir se se placer autour de la capsule d'éclatement, qui détermine l'explosion.

Si, avec les obus brisants, on veut pouvoir employer le tir fusant, on fixe à ces projectiles une fusée à double effet, pourvue aussi d'une sûreté contre les éclatements dans l'âme. Cette fusée à double effet est combinée d'après les mêmes principes que la fusée percutante, avec la différence toutefois que le pre-

1 Voir *Norsk Artilleri-Tidsskrift*, fascicule 4, 1903.

mier appareil d'inflammation met le feu à la fois au cercle fusant et à l'anneau fusant de sûreté et que le détonateur, sous l'action d'un ressort, avance à sa place d'explosion à mesure que l'anneau de sûreté se consume. Ainsi le cercle fusant peut déterminer l'explosion avant que le projectile percute.

Les *shrapnels*, à chambre arrière, sont également en acier et fabriqués avec les procédés de compression Ehrhardt. A l'intérieur du projectile se trouve une douille vissée, dans laquelle est fixée la fusée à double effet. Le shrapnel est rempli de balles de 12 ou de 13 grammes, en plomb durci, dont les interstices sont garnis d'une substance fumigène facilitant l'observation du tir.

La *fusée à double effet*, en laiton, est semblable à celle des obus brisants, mais n'a pas de détonateur. Elle n'est pas endommagée par les transports. La durée maximum de combustion est de 41 secondes. Le cercle fusant a trois étages.

B. Gargousses.

La gargousse est formée d'une douille en laiton contenant la charge de tir.

La charge de tir se compose de plusieurs charges partielles de poudre sans fumée, renfermées chacune dans un sachet en mince étoffe de soie, qui se combure aisément. Le sachet placé au fond de la douille contient en outre pour l'allumage une petite charge comprimée, formée de poudre noire. Le poids de la charge est estampillé sur chaque sachet.

Aux obusiers de 10,5 cm et de 12 cm., les charges partielles sont maintenues contre le fond de la douille par un couvercle en carton. Aux obusiers de 15 cm., elles sont attachées par une bande de soie, sur une croix de laiton à quatre branches, vissée au fond de la douille.

On met le feu à la charge de tir au moyen d'une capsule ou d'une vis porte-feu disposée sur le culot de la douille, au fond d'une cavité correspondant à la pointe du percuteur quand la culasse est fermée. Ce dispositif donne un surcroît de sécurité, car si la culasse n'était pas complètement fermée, le percuteur retenu dans son choc par le bord de la cavité, n'atteindrait pas la capsule.

Pour le tir à charge réduite, il faut, au 10,5 cm. et au 12 cm., retirer le couvercle de carton, enlever le nombre voulu de

charges partielles, puis replacer à fond le couvercle de carton. Au 15 cm., on défait le nœud de la bande de soie, on retire le nombre voulu de charges partielles, puis on refait le nœud.

La gargousse reste séparée du projectile.

La gargousse-refouloir, en permettant de refouler le projectile, rend superflu le refouloir ordinaire.

Les douilles de gargousse, en alliage de laiton, sont fabriquées par le procédé de compression Ehrhardt, qui leur assure une grande résistance. La Fabrique rhénane a tiré avec la même douille de laiton jusqu'à 64 coups, sans que la douille ait été mise hors de service.

Pour les charges, on emploie la poudre à nitrocellulose ou la poudre à base de nitroglycérine.

VI. Modèles successifs d'obusiers Ehrhardt depuis 1900.

En comparant les planches des albums publiés par la Fabrique rhénane, on se rend aisément compte des progrès successifs réalisés dans la construction des obusiers Ehrhardt depuis 1900.

Les premiers modèles sont du type à porte-berceau reposant sur l'affût par deux tourillons et à berceau pivotant dans le porte-berceau. Le pivot a donc une inclinaison qui varie avec l'angle de tir, cause d'écarts dans le tir. La variation automatique du recul avec l'angle de tir n'est pas encore introduite. Le recul de la bouche à feu ne peut donc avoir l'amplitude qu'il aura dans le modèle 1904; la stabilité au tir laisse donc à désirer. La ligne de mire n'est pas indépendante de la bouche à feu. Les premiers modèles de lunette panoramique ne sont pas à réflecteur mobile dans le sens vertical. Les boucliers couvrent imparfaitement les jambes des servants; l'épaisseur est en général de 3 mm.

L'affût inférieur de l'obusier de campagne de 10,5 cm., modèle 1900, à recul sur affût, est construit au moyen de tubes Ehrhardt. Deux tubes correspondent aux flasques, qui vont en se rapprochant vers l'arrière à partir de l'essieu; un troisième tube, prolongeant l'affût sur l'intervalle des deux autres, constitue la flèche et la crosse et porte la bêche. Il n'y a ni sièges d'affût ni sièges d'essieu.

Le modèle 1903 a un affût à flasques, les tubes ont disparu. La forme de l'affût est celle qui a été décrite, mais moins accentuée.

L'obusier de campagne de 12 cm., modèle 1903, rappelle l'obusier de 10,5 cm. de la même année.

L'obusier de 15 cm., modèle 1903, est à flasques convergents. Il a deux leviers de pointage parallèles.

Les planches des modèles 1904 indiquent l'amplitude considérable du recul de la bouche à feu.

Pour la guerre de montagne, la fabrique rhénane a aussi construit un obusier à recul sur affût, dont l'affût est démontable en fardeaux de 100 à 110 kg. en vue du transport à dos de mulet.

LA
GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(SUITE.)

Pl. XLIV.

Les combats dans les monts Fönschuiling.

Comme nous l'avons vu, la poursuite du corps Stackelberg si gravement battu à Wafangou-Telisse, s'arrêta à la station de Liung-jo-Tschön, à 30 kilomètres environ au sud de Kaïping. Le 19 juin déjà, une forte avant-garde japonaise avait repoussé là les cosaques de Samsonoff. Cependant, les jours suivants, plusieurs escarmouches furent livrées encore, les Russes attaquant, sans doute pour masquer la retraite du corps. La dernière de ces escarmouches eut lieu le 28, à la suite de laquelle l'arrière-garde russe se replia sur Kaïping.

Stackelberg prit position devant cette localité. Il ne rentrait évidemment pas dans les intentions de Kouropatkine d'abandonner gratuitement ce point à l'ennemi. L'occupation de Kaïping rapprochait trop ce dernier du chemin de fer qui de Pékin et en passant par Niutschwang, s'embranche près de Tachikiao sur la ligne de Port-Arthur-Mouckden. Ce chemin de fer permettait aux Russes de tirer de la Chine même une partie de leurs approvisionnements et de décharger d'autant l'insuffisant transsibérien. Il fallait donc du temps pour évacuer Niutschwang lorsque les circonstances imposeraient cette évacuation. Les Russes avaient muni le port de Niutschwang de fortifications provisoires et les avaient armées.

De leur côté, les Japonais s'inspirèrent d'une stratégie extrêmement prudente. Föng-wan-Tschön servait de point de rassemblement à la première armée de Kuroki; ses avant-gardes avaient été pousées dans les monts Fönschuiling; elles étaient

[illegible] contact avec les Russes. Mais Kuroki, [illegible] Oku et sa seconde armée, ne se sou[illegible] défaite partielle en s'approchant isolément [illegible] de Kouropatkine. C'est pourquoi, pru[illegible] généraux attendirent pour reprendre leur [illegible] que la IIIe armée de Nodzu fut arrivée à la hauteur [illegible]. Peut-être attendirent-ils aussi que leurs [illegible] des divisions de réserve à ce moment [illegible].

[illegible] japonaise, commandée par le général [illegible] d'ailleurs pas trop attendre. Les débarque[illegible] commencé au mois de mai à Takuschan (d'où le [illegible] Takuschan que l'on donne parfois à cette [illegible] juin le nœud de routes de Siujan était [illegible] liaison était établie avec l'aile gauche de Kuroki [illegible] d'Oku.

[illegible] long de la côte, les armées belligérantes se fai[illegible] une région de mamelons dénudés, plus à l'est, [illegible] environ l'une de l'autre, leurs masses princi[illegible] séparées par le massif montagneux de Fönschuiling. [illegible] du nord-est de la contrée de Kaïping jusqu'au [illegible] frontière coréenne. Il aboutit à la haute région de [illegible].

[illegible] Fönschuiling séparent la plaine du Liao-ho — con[illegible] fertile et peuplée, où Kouropatkine réunissait son [illegible] bassin du Yalou inférieur et des vallées de la côte [illegible]. Ils offrent l'aspect d'un haut plateau qui, dans [illegible] supérieure, dépasse à peine l'altitude de 900 mètres au-dessus de la mer. Les cols et passages atteignent généralement [illegible] 800 m. d'élévation. Ne possédant que des villages et [illegible] clairsemées, pauvre en routes et chemins, partielle[illegible] couverte de boisés marécageux, cette contrée élevée est [illegible] aux mouvements de grands corps de troupe, alors [illegible] les pentes escarpées y soient plutôt rares. Cependant, [illegible] crêtes principales descendent, sur les deux versants, [illegible] larges et praticables. Un réseau de chemins char[illegible] routes naturelles, parcourues par des chariots de cam[illegible] deux roues attelés de bœufs, offre aux troupes des [illegible] d'un parcours à coup sûr difficile mais possi[illegible] construite, dont l'état est d'ailleurs très né-

gligé, est un tronçon de la grande route mandarine qui tend d'Antung à Liao-Yang par Föng-wan-Tschön.

A la droite de la IIe armée d'Oku, la IIIe armée arrivée de Takuschan, forte de trois divisions, dont une de réserve, fut poussée de Siujan sur les cols de la montagne. Deux divisions marchèrent par le chemin qui conduit à Haï-Tchöng par le col Dalin, la troisième sur la route de Kaïping, par le col de Tchapanlin, que les Japonais avaient occupé déjà le 30 juin. L'effet de ces deux colonnes, pour peu qu'elles parvinssent à franchir la montagne, devait être de menacer sérieusement les communications du corps de Stackelberg au nord. Il fallait pour cela opérer le mouvement avant que ce dernier eût eu le temps d'effectuer sa jonction avec Kouropatkine. Mais le général en chef russe, appréciant cette situation, fit avancer ses réserves sur la droite pour couvrir les communications du corps de Stackelberg en même temps qu'il s'opposait au débouché de la montagne. Le 25 juin notamment, un engagement d'avant-gardes mit aux prises, au col Dalin, les Japonais et les cosaques de Transbaïkalie du général Michtchenko. Ces derniers durent abandonner le col avec une perte de 41 tués et blessés.

Les deux partis ayant accru leurs forces, un combat plus sérieux s'engagea le 27 près de Dafanschön, à la sortie nord du défilé, et se poursuivit jusqu'aux environs de Simutchön. Ce village n'est guère distant de Haï-Tchöng de plus de vingt kilomètres. Sept bataillons et deux batteries russes, sous les ordres du général Lewestan, commandant de la IIe division de réserve de Sibérie, chargés de soutenir le régiment de cosaques qui gardait le col, s'y étaient établis; les Japonais les avaient repoussés après avoir déployé, pendant la journée, toute une division d'infanterie et trois batteries. On évalue les pertes des deux partis à 200 tués et blessés.

Le 28, Kouropatkine doit avoir personnellement dirigé une force de quarante bataillons sur le col, venant de Haï-Tchöng et Tachikiao. Mais la division japonaise qui avait franchi la montagne n'accepta pas le combat; elle repassa le col, sur les pentes duquel, vers Wantschapou, le général Nodzu concentra deux divisions. Il ne fut pas autrement inquiété. La division avancée, préférant ne pas s'exposer à un échec partiel, en opposant une résistance fanfaronne, se replia sur le gros sans combat. Il suffisait, pour le moment, d'avoir établi que Kouro-

patkine se trouvait encore dans le sud-ouest avec des forc
importantes, et de le laisser croire à une offensive en co
de vent dont la perspective le retiendrait pendant quelqu
jours dans la région. Pendant ce temps, l'aile droite form
par l'armée de Kuroki, aile stratégique décisive, parviendrait
mener à bien sa marche compliquée à travers la montagne.

L'extrême aile droite de l'armée de Kuroki, de la force pr
bable d'une brigade combinée, se trouvait sur ces entrefaites
Ai-jan, dans la vallée supérieure du Aï-ho, à 60 kilomètres e
viron au N.-E. de Föng-wan-Tschön. Elle couvrait là le fla
droit des divisions de Kuroki contre la division cosaque d
général Rennenkampf. Celle-ci comprenait quatre régiments c
saques du second tour avec deux batteries. En tout, 24 esc
drons et 12 bouches à feu. Ces cosaques, de seconde qualité,
tenaient, somme toute, assez tranquilles à Saïmatsé et à Tsch
kounöng, à la sortie sud du passage montagneux de l'est. U
attaque qu'ils tentèrent sur Ai-jan le 21, avec l'appoint d'
régiment d'infanterie, fut déjouée par les Japonais, sous les ye
des attachés militaires étrangers. A cette date, les masses pri
cipales de Kuroki n'avaient pas encore dépassé sensibleme
Föng-wan-Tschön.

De Föng-wan-Tschön, la grande route mandarine se diri
au nord sur un parcours de cinquante kilomètres. De là, e
s'infléchit à l'ouest pendant une quarantaine de kilomètres tr
versant la montagne par le col Motien. En deçà de Tien-sch
Tschan, elle reprend, pendant cinquante kilomètres, la directi
nord, constituant ici entre les deux points terminus la lig
d'opération la plus directe.

Un chemin charretier raccourcit la route mandarine en co
pant son coude nord-est. Il traverse la montagne à dix-huit k
lomètres au sud du col Motien par le col Modulin. Un troisièm
chemin passe plus à l'ouest depuis Föng-wan-Tschön po
franchir la montagne à trente-huit kilomètres au sud-ouest
Modulin, au col Fönchuiling. La carte porte de nombreux no
apparentés à ce dernier, ce qui peut provoquer des confusion
Des chemins venant de Siu-jan par la vallée supérieure d
Scha-Tse-ho aboutissent au col de Fönchuiling ; à son pied no
ils bifurquent sur Haitchöng (cinquante-cinq kilomètres) et s
Liao-Yang (soixante-cinq kilomètres).

Conformément au plan indiqué plus haut et d'après lequ

onaise
in et juillet 1904.

patkine se trouvait encore dans le sud-ouest avec des forces importantes, et de le laisser croire à une offensive en coup de vent dont la perspective le retiendrait pendant quelques jours dans la région. Pendant ce temps, l'aile droite formée par l'armée de Kuroki, aile stratégique décisive, parviendrait à mener à bien sa marche compliquée à travers la montagne.

L'extrême aile droite de l'armée de Kuroki, de la force probable d'une brigade combinée, se trouvait sur ces entrefaites à Ai-jan, dans la vallée supérieure du Aï-ho, à 60 kilomètres environ au N.-E. de Föng-wan-Tschön. Elle couvrait là le flanc droit des divisions de Kuroki contre la division cosaque du général Rennenkampf. Celle-ci comprenait quatre régiments cosaques du second tour avec deux batteries. En tout, 24 escadrons et 12 bouches à feu. Ces cosaques, de seconde qualité, se tenaient, somme toute, assez tranquilles à Saïmatsé et à Tschakounöng, à la sortie sud du passage montagneux de l'est. Une attaque qu'ils tentèrent sur Ai-jan le 21, avec l'appoint d'un régiment d'infanterie, fut déjouée par les Japonais, sous les yeux des attachés militaires étrangers. A cette date, les masses principales de Kuroki n'avaient pas encore dépassé sensiblement Föng-wan-Tschön.

De Föng-wan-Tschön, la grande route mandarine se dirige au nord sur un parcours de cinquante kilomètres. De là, elle s'infléchit à l'ouest pendant une quarantaine de kilomètres traversant la montagne par le col Motien. En deçà de Tien-schui-Tschan, elle reprend, pendant cinquante kilomètres, la direction nord, constituant ici entre les deux points terminus la ligne d'opération la plus directe.

Un chemin charretier raccourcit la route mandarine en coupant son coude nord-est. Il traverse la montagne à dix-huit kilomètres au sud du col Motien par le col Modulin. Un troisième chemin passe plus à l'ouest depuis Föng-wan-Tschön pour franchir la montagne à trente-huit kilomètres au sud-ouest de Modulin, au col Fönchuiling. La carte porte de nombreux noms apparentés à ce dernier, ce qui peut provoquer des confusions. Des chemins venant de Siu-jan par la vallée supérieure du Scha-Tse-ho aboutissent au col de Fönchuiling ; à son pied nord ils bifurquent sur Haitchöng (cinquante-cinq kilomètres) et sur Liao-Yang (soixante-cinq kilomètres).

Conformément au plan indiqué plus haut et d'après lequel

naise
n et juillet 1904.

b
A
vi
d
g
s
d
te
k
a
r
d
ci
F

a
s'
v
T
n
d'

p
lo
c
fr

les armées des généraux Oku et Nodzu à l'ouest représentaient l'aile plutôt démonstrative de l'armée, Kuroki prononça une énergique offensive contre les cols de l'est. Le 25 juin de bonne heure, une colonne de huit bataillons et deux batteries attaquait le col Modulin ; à 4 heures du soir celui-ci tombait en sa possession. Contre le col de Fönchuiling avaient marché trois colonnes représentant au total une division. Le 26, la colonne du centre prononça l'attaque de front, tandis que les colonnes latérales s'avançaient par des chemins secondaires et entreprenaient l'enveloppement ; elles y parvenaient le 27 et contraignaient les Russes à évacuer le col, très solidement fortifié, a-t-on dit. Dans ce combat, les Japonais accusèrent une perte de 170 tués et blessés. Ils prétendent avoir donné la sépulture à 90 cadavres russes et fait prisonniers 6 officiers et 82 hommes. Si ces chiffres sont exacts, il faudrait évaluer les pertes russes tant en blessés qu'en tués et prisonniers à 450 à 500 hommes.

Le 28, les Japonais avancèrent de Modulin à Lanholin, un passage qui fait suite au précédent à travers une crête parallèle. De ce point, le chemin rejoint la route mandarine. Menacé sur ses communications par ce mouvement, le lieutenant-général Keller, commandant du III^e corps sibérien depuis le rappel du général Sassoulitsch, dut abandonner successivement le même jour le col Motien qui lui aussi avait été fortifié, et le col Lanholin.

Le 29, les Japonais occupèrent ces passages. A la même date le détachement de flanqueurs de droite s'emparait de Saïmatsé et, plus au nord, du col de Pailing, sans que les cosaques du général Rennenkamp esquissassent une résistance un peu sérieuse. Ainsi, le général Kuroki se trouvait maître, sur un front de 120 kilomètres, des passages descendant dans la plaine de Liao-Yang, alors que Kouropatkine se trouvait encore avec la majeure partie de ses forces au sud-est vers Kaïping et Tachikiao.

Le front Est de l'armée russe de Mandchourie au mois de juillet.

Tandis que les forces lancées au loin à l'aile droite russe, sous le commandement de Stackelberg, constituaient, dans la terminologie de Kouropatkine, le front sud, le front est était occupé par le III^e corps d'armée de Keller, opposé à Kuroki dans les

passes des Monts Fönchuiling. Ces dénominations font penser involontairement à la guerre de forteresse et caractérisent la mission strictement défensive que s'est imposée Kouropatkine dans cette première période de la campagne. Aussi longtemps que le III^e corps d'armée Keller, battu sur le Yalou en mai, à Motien en juin, fut seul en présence de Kuroki, Kouropatkine et son gros se trouvant au sud vers Haïtchöng et Tachikiao, la situation de l'armée russe fut des plus critique. On ne s'explique pas encore pourquoi Kuroki ne continua pas son offensive dans la première moitié de juillet, et ne se porta pas, soit au sud, soit au nord de Liao-Yang, afin de mettre en son pouvoir le chemin de fer et la route de Moukden.

Vers le milieu de juillet, cette situation délicate de Kouropatkine prit fin par l'arrivée successive à Liao-Yang des troupes du X^e corps d'armée russe. Ce corps d'armée a son quartier général à Karkow ; il a été instruit par le célèbre éducateur militaire, général Dragomirof ; il est sous les ordres du lieutenant-général Slutschefski. Voici sa composition : 9^e et 31^e divisions d'infanterie (une brigade de la 31^e division se trouvait sur le théâtre de la guerre depuis le commencement des hostilités) ; 9^e et 31^e brigades d'artillerie, la 9^e à six, la 31^e à huit batteries, formant un total de 112 bouches à feu ; la 10^e division de cavalerie. Toutefois, de cette dernière — 24 escadrons et 2 batteries à cheval — ne fut transportée sur le théâtre de la guerre que la 3^e brigade de cosaques du Don. Le manque de cavalerie ne se faisait pas sentir en Extrême-Orient ; il eût donc été désavantageux d'expédier de grandes forces de cette arme, aussi longtemps que les effectifs d'infanterie restaient insuffisants.

Les troupes nouveau-venues constituèrent une force de repli pour le III^e corps d'armée auquel elles furent d'abord subordonnées. La présence des troupes avancées de Kuroki, en face de Liao-Yang, sur la chaîne principale des Monts Fönchuiling, continuait en effet à être une menace pour Kouropatkine ; mais il ne pouvait savoir quand les dites troupes seraient suffisamment accrues pour devenir, par leur supériorité numérique, une menace comminatoire. C'est sans doute pour s'éclairer à ce sujet et se renseigner sur les forces et les intentions de Kuroki, que le lieutenant-général comte Keller entreprit, le 16 juillet, l'attaque des avant-gardes japonaises. Un telle reconnaissance

de vive force est toujours une entreprise tactique scabreuse. On se déploie en vue de combats que l'on ne peut que perdre, car on entend les rompre aussitôt que l'on aura reconnu les forces supérieures de l'ennemi. Il en résulte l'impression d'un échec pour les troupes de reconnaissance, d'un succès pour l'ennemi. Que par surcroît, on se laisse appréhender sérieusement parce qu'on s'est rendu compte trop tard de la supériorité de l'adversaire, que dès lors la rupture du combat et la perte du contact n'interviennent que péniblement et soient accompagnées de grandes pertes, la prétendue reconnaissance se transforme en une défaite.

Donc, le 16, avec 19 seulement de ses 41 bataillons, le général Keller marcha en trois colonnes sur le col Motien et les passages voisins. Le reste de ses unités fut laissé dans une position d'attente derrière le Lan-ho. Les Russes refoulèrent les avant-gardes japonaises qui occupaient les passages de la montagne. Mais le 17, ils donnèrent sur la XII^e^ division japonaise renforcée et subirent une défaite sanglante. Le 19, Kuroki exécute une contre-attaque avec ses trois divisions sur tout le front. La II^e^ division détermina la victoire en battant complètement l'aile gauche russe à Sihoyang. Cette aile était formée de troupes du X^e^ corps, une brigade combinée de sept bataillons, six escadrons et 16 pièces d'artillerie sous les ordres du général Herschelmann. Les forces principales des Russes se reportèrent de nouveau derrière la forte coupure du Lan-ho, un affluent méridional du Taïtsé qui se jette dans cette rivière à 30 km. est de Liao-Yang, à vol d'oiseau. Le général Herschelmann, qui avait été renforcé, resta seul sur la rive droite, occupant le col d'Inschuling par où passe la route de Sihoyang à Anping et Liao-Yang.

Ces combats coûtèrent aux Russes plus de 1500 tués ou blessés ; aux Japonais un millier environ.

Le 20 juin, un détachement flanc-garde de droite de Kuroki atteignit le Taïtsé à Pensihu (40 km. à vol d'oiseau en amont de Liao-Yang) où se trouve un gué très fréquenté ; il prit possession de ce passage.

Si le 16, au lieu d'affaiblir matériellement et moralement ses troupes par l'exécution de la « reconnaissance en forces », Kouropatkine avait mis en œuvre tous ses moyens pour rejeter Kuroki au delà des monts Fönschuiling et avait agi avec la ferme volonté d'aboutir, il eût pu, avec un peu de bonheur, y arriver.

En cas d'échec, il n'eût guère empiré sa situation plus qu'il ne le fit par la demi-mesure à laquelle il s'arrêta.

On s'attendait à ce que ces combats seraient suivis d'une énergique poursuite de la part de Kuroki. Il n'en fut rien. Une de ces pauses se produisit comme en ont fait le plus souvent les Japonais après l'effort de la bataille. On ne peut l'expliquer que par les grandes difficultés qu'offrent l'amenée de l'artillerie sur le front et le réapprovisionnement en munitions et nourriture. Ces difficultés obligent les troupes dans l'offensive à construire leur route d'étape après chaque bond avant d'en entreprendre un nouveau.

Les Russes utilisèrent ce répit pour se fortifier sur le Lan-ho. Le général Slutschewski, chef du X^e corps d'armée, chargé du commandement à l'aile gauche du front est, s'apprêta à tenir devant le col Zuchulin, tandis que le comte Keller avec son III^e corps d'armée prenait position plus à droite, aux sources du Lan-ho, au col Janselin.

Ce ne fut que le 31 juillet que Kuroki reprit ses opérations contre les deux groupes à l'aide de toutes ses forces, trois divisions et trois brigades de réserve. Il disposait ainsi de 54 bataillons, tous reconstitués à pleins effectifs par des recrues de remplacement nouvellement instruites. Au contraire, les Russes, faute de lignes de communication suffisantes, n'avaient pu compléter leurs 48 bataillons dont les compagnies avaient fondu. Ainsi se trouvaient en présence environ 45 000 fusils japonais contre 32 000 fusils russes.

Du col Janselin au col Zuchulin, le front mesure 55 km. Sur tout ce long espace de violents combats s'engagèrent le 31 juillet et la nuit suivante avec des résultats divers. Cependant, le 1^er août, les Japonais étaient maîtres des deux passes. Les rapports japonais relatent avec une complaisance particulière les efforts à l'aide desquels, dans la nuit du 30 au 31 juillet, l'artillerie fut hissée, à la force des bras, sur les hauteurs, dans de convenables positions d'attaque.

Le 31 juillet, à 2 h. de l'après-midi, tomba au col Zuchulin le général Keller, transpercé de 36 balles de shrapnels. Pendant trois mois, par sa ténacité, ce vaillant soldat était parvenu à couvrir les communications russes contre toutes les entreprises de Kuroki. Il passait pour un des officiers russes du plus séduisant aspect. Il s'était porté à cheval, à la tête de son état-major,

sur l'emplacement d'une batterie vivement battue par les feux croisés de l'artillerie japonaise. Il voulait, par son exemple, l'engager à tenir bon. C'était d'un officier chevaleresque, mais on peut contester que ce fût le rôle d'un commandant de corps d'armée.

Le III^{e} corps d'armée sibérien se replia sur Tanho-Yang (30 kilomètres sud-est de Liao-Yang, sur la route mandarine), le X^{e} corps russe sur Auping (12 km. plus au nord). Deux canons demeurèrent aux mains des Japonais. Ces derniers s'attribuent 40 officiers, 900 hommes tués et blessés. Les Russes doivent avoir perdu environ 2500 hommes.

Kuroki se présentait ainsi aux portes de Liao-Yang, à deux journées de marche de l'enceinte fortifiée. Une suspension de mouvements intervint de nouveau, due cette fois-ci, sans doute, à la saison des pluies qui rend tous les chemins impraticables.

Tachikiao et Haïtschön.

La marche des I^{re} et III^{e} armées japonaises à travers les monts Fönchuiling et l'arrivée des généraux Kuroki et Nodzu à la sortie des défilés rendaient fort critique, à fin juin, la situation de l'armée de Kouropatkine échelonnée le long du chemin de fer mandchourien, de Kaïping à Liao-Yang. Que par un dernier effort énergique Kuroki gagnât un point d'où il pût commander la voie ferrée, Kouropatkine voyait coupées ses communications avec sa base d'opérations. La catastrophe devenait complète pour son armée. Le général russe se voyait donc contraint ou de reporter son aile droite de Kaïping et Tachikiao sur Haïtschön, et son centre sur Liao-Yang, ou de diriger une vigoureuse attaque contre Kuroki pour se donner de l'air. Kouropatkine semble avoir voulu réaliser simultanément les deux alternatives. C'était trop à la fois. Sur les deux points, il ne put prendre de nouveau que des demi-mesures, qui le conduisirent à de nouvelles défaites.

Tout d'abord, Stackelberg devait évacuer Inkou — il avait là un détachement de flanc — et se retirer de Kaïping sur Tachikiao. Le II^{e} corps d'armée sibérien, sous Sarubajew, se tenait prêt à le recueillir. Il s'était solidement retranché au sud et à l'est de la localité. La retraite aboutit sans avoir été contrariée par les Japonais. La brigade de cavalerie de l'Ussuri Samsonoff,

renforcée d'infanterie, fut laissée à Kaïping comme arrière-garde.

Lorsqu'à fin juin les Japonais furent en possession des passes de la montagne et de la sortie ouest de cette zone boisée des monts Fönchuiling qui s'étend sur une longueur d'environ 50 kilomètres, l'aile gauche, commandée par le général Oku, reprit son offensive. Les 5 et 7 juillet, des engagements d'avant-gardes se produisirent devant Kaïping. Le 8 juillet, l'attaque japonaise devint plus sérieuse. Après une canonnade assez molle qui remplit toute la matinée, les Russes évacuèrent la ville, mais se maintinrent encore sur les hauteurs de la rive gauche du Kaitschou-ho. Ils en furent chassés le soir. La bataille consista en un duel d'artillerie et des manœuvres enveloppantes plutôt qu'en une attaque directe. De part et d'autre, on avoua 200 tués et blessés. Les Japonais suivirent les Russes jusqu'à une dizaine de kilomètres de Tachikiao. Ils se retranchèrent au sud de ce point.

Le 9 juillet, l'armée de Takuschan, descendant des cols Dalin et Fönchuiling, s'approcha également de Tachikiao et d'Haitschön. Vers le premier de ces points elle prit contact avec l'armée d'Oku. Pendant plusieurs jours ne se produisirent que des escarmouches sans importance contre les cosaques de Michtchenko. Un certain délai était indispensable au général Nodzu pour sortir de la montagne par les mauvais chemins dont il disposait. Derrière ses retranchements, le général Oku commandant la II^e^ armée attendit la fin du mouvement de la III^e^

Le 20 juillet seulement, la division de gauche de celle-ci atteignit Tantchi, à 20 kilomètres au sud-ouest de Tachikiao, et entrait là en étroit contact avec la droite d'Oku. D'un commun accord, les deux généraux s'apprêtèrent à expulser Stackelberg de Tachikiao.

Au point de vue des principes stratégiques, cette opération de Nodzu appuyant sur sa gauche était une erreur sensible. Mieux eût valu au contraire un mouvement d'Oku appuyant sur sa droite et renforçant Nodzu pour lui permettre une offensive directe sur Simutschön et Haitschön. Que cette opération réussît, Stackelberg et Sarubajew étaient coupés de Liao-Yang. Mais peut-être les circonstances de faits, l'impraticabilité du terrain, par exemple, s'opposaient-elles à la réunion de masses assez considérables pour une grande bataille. L'attaque japonaise

contre le « front sud » des Russes fut donc dirigée frontalement, repoussant l'ennemi dans la direction qu'il entendait suivre.

L'infanterie de l'arrière-garde moscovite avait pris position à cheval sur le chemin de fer et la grande route à huit kilomètres environ au sud de Tachikiao. Elle était soutenue par une nombreuse artillerie, bien postée dans des emplacements de pièces. Sa ligne, de près de vingt kilomètres de front, formant un arc de cercle allongé, couronnait les pentes et les terrasses d'une succession de collines peu élevées. Derrière les positions d'artillerie, de fortes réserves étaient concentrées. Les cosaques de Samsonoff avaient été placés derrière l'aile droite, ceux de Michtchenko derrière l'aile gauche.

Oku reprit son mouvement en avant le 22 juillet. Le lendemain, les avant-postes furent aux prises sur tout le front. En même temps, la division de gauche de la IIIe armée attaquait depuis Tantschi. Le 24 à l'aube, les Japonais entreprirent une lutte générale d'artillerie. L'infanterie, elle, n'attaqua pas sérieusement le front, mais chercha à manœuvrer sur les flancs. Le soir, un mouvement de ce genre fut arrêté par une sanglante contre-attaque de l'aile gauche russe. La canonnade se prolongea sans interruption jusqu'à la nuit tombée. Pendant celle-ci, les Russes exécutèrent leur retraite en ordre parfait. Ils avaient perdu 20 officiers et 600 hommes; les Japonais un millier, tant tués que blessés.

Les Nippons occupèrent Tachikiao le 25 juillet vers midi. Par contre-coup tombait également en leurs mains la communication avec le port de Niutschwang-Inkou, à 22 kilomètres plus à l'ouest. Le jour même, la cavalerie japonaise y pénétrait. Le gain était important. Les armées des généraux Oku et Nodzu étaient assurées maintenant de la voie la plus courte de ravitaillement par transports maritimes. D'autre part, les Russes se trouvaient privés du moyen qui leur avait été si profitable de se réapprovisionner en Chine par la côte.

Il est extraordinaire que le gros du général Nodzu ait négligé d'attaquer pendant ce combat Simutschöng et d'agir ainsi sur la retraite des Russes. Nodzu attendit que le général Oku eût entreprit la poursuite de front. Les Japonais n'échappent pas au reproche ici de n'avoir pas combiné les mouvements de leurs deux armées. Cela s'explique d'ailleurs par l'absence d'un com-

mandement supérieur. Oyama, le généralissime, se trouvait devant Port-Arthur.

Le IV[e] corps d'armée de la Sibérie orientale était à Simutschöng, front au sud-ouest et tint Nodzu en échec. Le lieutenant-général Sassulitsch, le vaincu du Yalu, avait pris le commandement de ce corps d'armée, provisoirement exercé par le major-général Alexejew, chef de la V[e] division de tirailleurs. Prenant front au sud, le II[e] corps de Sarubajew, qui arrivait de Tachikiao, vint prolonger la droite de Sassulitsch, tandis qu'à sa propre droite s'établissait à cheval sur le chemin de fer le I[er] corps de Stackelberg. Ce dernier occupait à 10 kilomètres au sud de Haïtschön des positions préparées de longue main. Le front des trois corps d'armée formait une ligne de près de 30 kilomètres. Kouropatkine commandait en personne. Il disposait de 76 bataillons avec environ 50 000 fusils, 36 escadrons et 150 bouches à feu.

Les troupes d'Oku et de Nodzu ne se présentèrent que le 30 juillet devant le front. Elles formaient six divisions et à peu près autant de brigades de réserve, soit environ 108 bataillons avec 86 000 fusils, 34 escadrons et 234 canons.

Après de nombreux engagements d'avant-postes, les adversaires prirent contact de plus près le 30, et le 31 commença l'attaque générale des Japonais. Ils menèrent le combat principalement sur le front avec leur artillerie supérieure en nombre et cherchèrent l'enveloppement des deux ailes. Les Russes ne mirent en ligne avec leur artillerie au complet que des arrière-gardes. Une fois de plus, Kouropatkine ne combattait que pour gagner du temps. Sa prise de position avait obligé les Japonais à sacrifier plusieurs jours à la préparation de leur attaque et, une fois le combat rompu, ils devaient comme de coutume se reformer avant d'entreprendre un nouveau bond en avant. Kouropatkine ordonna la retraite à six heures du soir. Seul le corps Sassulitsch éprouva des difficultés à s'arracher à l'étreinte énergique du général Nodzu. Il perdit six canons et 1000 tués et blessés, alors que les deux autres corps ensemble ne comptèrent que quelques centaines de victimes. Les Japonais accusèrent une perte de 900 hommes.

Ce combat, qui eut lieu le jour même où le général Kuroki s'emparait des passes de Yanzelin et de Yuchulin et où le général Keller tombait sur le champ de bataille, eut le carac-

tère d'un grand et vigoureux combat de retraite, sans rien de décisif.

Le 1er août, les Japonais occupaient sans autre engagement les positions abandonnées par les Russes et organisaient une lente et prudente poursuite. Ils n'occupèrent Haïtschön que le 3. Tandis qu'Oku suivait les Russes le long de la voie ferrée par la route mandarine, Nodzu s'avançait par un chemin parallèle de Simutschön sur Kioutchang où, au milieu d'août, il tendit la main à la gauche de Kuroki. Ainsi se referma le demi-cercle auquel tendait l'armée japonaise par sa marche concentrique en trois groupes, puis, après la jonction d'Oku et de Nodzu, en deux groupes séparés. Mais aussi s'était détendue la situation critique dans laquelle Kouropatkine s'était trouvé pendant quelque temps. Il n'était plus en péril d'être coupé, dès l'instant que son aile sud avait opéré sa jonction avec les groupes du front est sous les canons de l'importante tête de pont de Liao-Yang. Il avait été rejeté par les IIe et IIIe armées japonaises sur sa ligne de retraite favorable, tandis que la Ire attendait, hors d'état de profiter pour une action décisive du long intervalle qui séparait les deux groupes russes.

La concentration de l'armée entière de Kouropatkine près de Liao-Yang ne permettait plus à Kuroki de tenter l'attaque du camp retranché de Liao-Yang avec une supériorité numérique devenue insuffisante (trois divisions et trois brigades de réserve contre trois divisions et demie russes). Il devait tenir compte en outre des mauvais chemins, du terrain défavorable pour tirer parti de sa supériorité en artillerie, enfin de la saison des pluies. Dans ces conditions, poursuivre l'enveloppement de l'adversaire plus au nord, comme d'aucuns lui en prêtaient l'intention, eût été pure folie. Il aurait dû forcer le passage du Taïtsé en amont de Liao-Yang, franchir le terrain de la rive droite du fleuve par de mauvais cols, et de là marcher sur Moukden ou sur quelque autre station entre ce point et Liao-Yang. Cette opération, à laquelle tant de gens l'encourageaient, que quelques-uns annonçaient même comme d'une imminente exécution, aurait eu le caractère d'un pur suicide. Cette offensive se fût heurtée devant Moukden à de fortes réserves qui, bien que non encore prêtes à mener campagne, fussent entrées immédiatement en action, et d'autre part, une contre-attaque russe venant du camp retranché de Liao-Yang aurait mis ses communications en péril. Des

l'instant qu'il avait laissé passer l'instant propice, Kuroki n'avait plus que deux alternatives à adopter avant d'entreprendre une action décisive sur les communications de Kouropatkine et Liao-Yang : ou réclamer de notables renforts, ou attendre l'arrivée des IIe et IIIe armées.

25 octobre 1904.

W.

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

(SUITE)

III. Instruction de l'armée.

1. Instruction préparatoire.

La *Revue militaire suisse* a abordé déjà, en maintes occasions, la question de l'instruction militaire *préparatoire* du IIIe degré. Je ne saurais rien ajouter. Aussi bien ce chapitre de l'avant-projet a-t-il peu de chances de subsister dans la loi définitive quelque juste que soit le principe dont il poursuit l'application. Les commandants supérieurs ne sont pas seuls à se liguer contre les propositions de l'avant-projet. Les sociétés de gymnastique, dont l'appui est considéré comme indispensable, ne leur font pas un meilleur accueil. D'une manière générale, elles paraissent avoir contre elles l'opinion publique, cela non sans légitimes motifs. La solution posée par l'art. 83 du projet des commandants supérieurs tient mieux compte des possibilités et de nos conditions générales actuelles :

La Confédération subventionne les exercices volontaires d'entraînement corporel et de tir pour jeunes gens entre la sortie de l'école publique et le commencement du service militaire, si ces exercices sont pratiqués par des associations organisées, et conformément aux prescriptions fédérales.

2. Instruction des recrues.

Ce problème est un des plus délicats du programme de revision.

La question se pose comme suit : Comment fournir aux re-

crues, aux chefs et aux unités l'instruction suffisante dans le court laps de temps auquel la volonté populaire nous contraint de nous limiter ?

Car il faut poser en fait que la revision n'aboutira pas si elle accroît la durée du service militaire. On aura beau invoquer l'aggument du patriotisme et faire vibrer la corde de la défense nationale. Les plus éloquents discours ne porteront pas. La majorité des hommes sont ainsi faits qu'ils ne croient pas au malheur qui ne frappe pas à leur porte. Dans aucun Etat du monde, on n'obtiendra d'eux l'aggravation de leurs charges militaires en pleine période d'une longue paix que rien ne paraît devoir rompre. Peut-être se préparent-ils des regrets ; peut-être un jour se frapperont-ils la poitrine en s'écriant : « Si j'avais su ! » En attendant, il ne savent pas, et seules des menaces de guerre leur inculqueraient une prévoyance que le maintien prolongé de la paix les encourage à croire inutile. Force est de tenir compte de cet état des esprits pour arrêter la nouvelle organisation de l'instruction de l'armée.

L'*Allg. Schweiz. Militär Zeitung* publiait naguère un article dont l'auteur posait l'alternative du tout ou rien. Ou la revision nous procurera tout ce que les hommes du métier estiment nécessaire à la formation de la meilleure armée, ou nous déclinerons la revision.

On peut excuser un militaire de penser ainsi. Un législateur raisonnera différemment. Il ne négligera pas les contingences. S'il sait les apprécier exactement et mettre sur pied la meilleure loi possible, sachons nous en contenter en attendant l'occasion du mieux. Ce n'est pas une raison parce que tous les progrès ne sont pas réalisés de prime-abord pour nous priver de ceux qui peuvent l'être.

La durée actuelle du service étant forcément admise, le problème consiste à la répartir entre l'instruction des recrues et celle des unités et corps de troupes. En autres termes : combien de semaines devons-nous consacrer à l'école de recrues, combien aux cours de répétition ?

Si l'école de recrues est trop courte, la tâche des commandants d'unités en est compliquée d'autant ; leur troupe n'acquiert pas l'assurance ni la mobilité désirables. Pour l'exécution de ses combinaisons, le haut commandement ne dispose que d'un outil médiocre.

Si l'école de recrues accapare une trop grande part du temps d'instruction, les unités de tous rangs n'ont plus les moyens de gagner la cohésion voulue, ni les chefs l'expérience indispensable. De nouveau l'outil mis aux mains du haut commandement est médiocre.

Il s'agit donc de déterminer le dosage convenable.

Actuellement, — je le rappelle pour mémoire, — la durée du service (dans l'infanterie qui importe surtout ici), est la suivante :

Ecole de recrues	45 jours.
Elite, 5 cours bisannuels de 18 jours . .	90 »
Landwehr, 2 cours bisannuels de 6 jours .	12 »
Total,	147 jours.

En outre, la loi autorise les Chambres fédérales à décréter, si elles l'estiment utile, un sixième cours dans l'élite, un troisième dans la landwehr.

L'avant-projet du Département militaire fédéral propose :

Ecole de recrues	60 jours.
Elite, 8 cours annuels de 11 jours . . .	88 »
Landwehr, 1 cours de 11 jours	11 »
Total,	159 jours.

Le Département ajoute, pour les recrues qui n'ont pas reçu 120 heures d'instruction préparatoire, un appel anticipé de 15 jours à l'école de recrues.

Le projet des commandants supérieurs propose :

Ecole de recrues	80 jours
Elite, 6 cours de 11 jours . . .	66 »
Total	146 jours.

Les cours sont annuels pour les officiers, les sous-officiers et les soldats des quatre plus jeunes classes d'âge. Ils deviennent bisannuels pour les soldats des quatre classes d'âge suivantes.

Il ressort de ces chiffres que le Département militaire met plutôt l'accent sur les cours de répétition tandis que la conférence des commandants supérieurs le met sur l'école de recrues.

Certes, en doublant presque le temps actuellement consacré à cette école, on ne pourrait qu'enregistrer des résultats favorables pour l'instruction individuelle des soldats, et il n'est pas douteux que le contre-coup s'en ferait sentir sur l'aptitude au

combat des unités. Mais l'instruction des soldats n'est qu'un des facteurs de cette aptitude. Si on l'envisage exclusivement, on pourrait pousser plus loin le raisonnement et prétendre qu'en instituant une école de recrues de 100 jours, qui développerait mieux encore les connaissances du soldat, on obtiendra des unités d'autant plus aptes au combat, dussent celles-ci souffrir une diminution correspondante de leur période de convocation.

A mon humble avis, le dosage de la conférence des commandants supérieurs ne tient pas compte assez de la valeur du cours de répétition pour l'instruction tactique de l'armée, et spécialement de ses chefs. Il y fait tort à trois points de vue: en réduisant outre mesure :

1° Les effectifs; 2° le nombre des soldats de chaque unité qui, en cas de mobilisation, se présenteraient sur les rangs ayant un souvenir récent de leur instruction et de leurs chefs ; 3° le temps, déjà court, pendant lequel l'officier subalterne a l'occasion d'apprendre à connaître ses hommes et de se faire connaître d'eux.

1. Les effectifs. — Actuellement, avec la convocation de dix classes d'âge, nous obtenons à peine des bataillons à l'effectif réglementaire. Le plus souvent, ils comptent de 7 à 800 hommes, selon le degré d'indulgence de l'autorité administrative chargée d'examiner les demandes de dispense. En supprimant deux nouvelles classes d'âge pour les cours de manœuvres, on réduit encore ces chiffres d'un sixième au moins, c'est-à-dire qu'un bataillon ne compterait plus que de 580 à 670 hommes. Un chef de compagnie aurait sous ses ordres de 130 à 158 fusils au lieu de 200; un chef de section de 32 à 38 au lieu de 50. La différence est sensible. A tous les points de vue, discipline, conduite tactique, service intérieur, service en campagne, c'est tout autre chose pour un officier d'avoir à faire au complet de ses effectifs ou à de petits groupes, qu'en toutes circonstances il embrasse du regard, dont il tient chaque homme, pour ainsi parler, directement dans la main.

On peut soutenir aussi que pour des commandants de régiments, de brigades, de divisions, la différence est aussi sensible, et que leur instruction pratique ne gagne pas à ne se familiariser jamais avec le maniement de l'unité qu'ils auraient à conduire en cas de guerre.

Quant aux cours de quatre classes d'âge, ils risquent d'être

à peu près nuls pour la pratique du commandement. Autant presque vaudraient de simples manœuvres de cadres. Je ne serais pas éloigné de préférer au système des commandants supérieurs ces manœuvres-là, alternant d'année en année avec des cours de répétition, si les dix classes d'âge continuaient à y être appelées. Certes, des cours annuels seront préférables, mais à la condition de n'être pas étriqués au point de vue des effectifs. Le régime des quatre classes d'âge nous donnerait des compagnies de 100 fusils, des sections de 25. On supprime une bonne moitié de la difficulté du commandement, alors que pour parer à notre insuffisante expérience nous devrions, le plus souvent possible, être mis aux prises, avec ces difficultés tout entières. En outre nos sous-officiers dont le cadre serait plus qu'aux deux tiers complet, puisque pour eux est prévu l'appel de huit classes d'âge, ne seraient-ils pas portés à se relâcher quand la médiocrité des effectifs ne leur procurerait pas même à tous une escouade à diriger ?

On nous dira qu'il sera toujours possible de fondre deux compagnies en une seule pour des services en campagne. Je réponds que non, que l'on peut procéder ainsi dans une armée de cadres où les officiers ont de fréquentes occasions d'exercer leur commandement; mais en Suisse, avec des périodes de onze jours, on ne saurait les priver sans dommage d'une heure d'instruction pratique.

On a beaucoup insisté sur ce que les cours annuels ne devaient plus être une simple répétition de l'instruction donnée à l'école de recrues. Le régime des quatre classes d'âge rend bien difficile la réalisation de ce vœu. Des manœuvres avec des bataillons de quatre cents fusils, dont trois cents à peine sont des fusils de soldat, ne peuvent que fausser le sens de la réalité chez les hommes et créer de fâcheuses illusions dans l'esprit des chefs. On serait amené ainsi à considérer ces cours réduits, auxquels ne participeraient que de tous jeunes soldats, comme une continuation de l'école de recrues au lieu d'y voir ce qu'ils devraient être, une occasion d'instruction pour les unités tactiques et pour le commandement.

Notre système de milices nous assurait jusqu'ici au moins un avantage certain sur les armées de cadres, avantage universellement reconnu : celui de mettre toujours entre les mains de nos officiers les effectifs à peu près complets qu'ils auraient à diriger

en cas de guerre. Cet avantage, le projet nous l'enlève, si bien que nous aurions l'inconvénient des armées de cadres aux unités squelettes sans la compensation de la routine qu'elles procurent à leurs officiers et sous-officiers.

2. Les classes d'âge dispensées. — Soit l'avant-projet du Département, soit les propositions des commandants supérieurs suppriment les convocations des soldats de l'armée de campagne à partir de 28 ans. Quatre classes d'âge, cinq même, d'après l'avant-projet, ne paraîtraient plus sur les rangs qu'au cas d'une mobilisation. Que celle-ci se produise, nous aurions des soldats qui depuis quatre ou cinq ans n'auraient pas fait de service militaire. Admettons des contrôles assez riches en surnuméraires pour permettre l'envoi aux dépôts de toute une classe d'âge, l'inconvénient d'une forte proportion de soldats moins entraînés que leurs camarades, soldats dont les souvenirs militaires se trouveraient vieillis, ne serait qu'atténué.

On objectera qu'ainsi le veut le principe dont il a été beaucoup question de la concentration du service sur les plus jeunes classes d'âge. Mais ce principe ne doit être adopté que subsidiairement. Il est primé par la considération de la constitution d'une armée de campagne suffisamment instruite dans tous ses éléments. Si cette constitution peut s'accommoder de la concentration du service sur les jeunes classes d'âge, tant mieux ; sinon, il faut renoncer à la concentration.

Mais celle-ci est possible, sans être poussée aussi loin qu'on nous le propose. Ce serait déjà un bénéfice appréciable pour le citoyen de n'être plus dérangé par les cours de landwehr, qui l'appellent, sans grande utilité militaire, à un âge où les obligations sociales et économiques lui rendent plus compliqué le passage sous les drapeaux. Si donc, on continue à le convoquer jusqu'à sa vingt-neuvième année, par exemple, de manière à raccourcir d'un an son congé anticipé, ou même jusqu'à sa trentième année, nul ne prétendra qu'il n'y a pas concentration du service sur les plus jeunes classes. Actuellement, un soldat de 29 ans a la perspective de 28 jours de service échelonnés sur 10 ans. Le nouveau système ne lui imposerait que 11 jours accomplis dans l'année.

3. Le projet des commandants supérieurs réduit de près d'un quart le temps pendant lequel les chefs peuvent apprendre à connaître leurs hommes et se faire connaître d'eux. Ceci encore

serait extrêmement regrettable. L'instruction du soldat est chose importante, mais elle n'est pas tout ; l'élément moral qui consiste dans la connaissance qu'ont les uns des autres supérieurs et subordonnés est aussi d'une haute valeur. Ce serait se leurrer étrangement que d'attribuer l'autorité de nos officiers sur un soldat comme le nôtre au fait qu'ils ont des galons à leurs képis et des étoiles sur leurs épaulettes. Nos milices se recrutent dans une population à laquelle les mœurs démocratiques ont inculqué trop profondément l'habitude de juger des hommes et des choses pour que l'existence d'un grade suffise à inspirer la confiance. Aux yeux de nos troupes, un galon n'est rien en soi-même. Il n'acquiert une valeur disciplinaire et morale que si celui qui le porte établit par ses actes, par la nature de son commandement une aptitude répondant au grade. A ce moment, la troupe se donne. Jusque-là elle se réserve ; son obéissance est exclusivement réglementaire, ou formelle si l'on préfère. Cette obéissance ne deviendra réelle et ne constituera un facteur de force et de solidité que lorsqu'elle reposera sur la confiance justifiée par le chef.

Mais pour cela, il faut que la troupe ait l'occasion de travailler sous les ordres de ce chef et que ce dernier ait celle d'apprendre à la connaître. Les commentateurs du règlement japonais sur le service en campagne, qui va devenir à la mode maintenant que les Japonais sont les derniers vainqueurs en date, relèvent cette circonstance qu'il impose à chaque officier subalterne de connaître personnellement le mieux possible les hommes qu'il doit commander. Il n'est du reste pas besoin d'aller jusqu'au Japon pour constater l'importance attribuée dans les milieux militaires compétents à ce facteur psychologique. Les lecteurs ordinaires de la *Revue militaire suisse* savent que les insuffisantes relations de service entre officiers et soldats est une des critiques que le lieutenant-colonel autrichien Horsetsky adressait au système des milices. Nos deux projets de revision militaire relèvent de cette critique. Ils aboutiront à cette conséquence que le jour d'une mobilisation, dans chaque compagnie, dans chaque section, un tiers des hommes peuvent n'avoir jamais vu l'officier qui va les commander et qui réclamera peut être d'eux le sacrifice de leur vie.

Le projet des commandants supérieurs, et à un moindre degré celui du Département militaire fédéral, ne me paraissent pas

tenir compte assez de ce facteur moral. La réduction des effectifs préconisée pour les cours de répétition sera au détriment de l'instruction des officiers et au détriment de la connaissance que doivent avoir l'un de l'autre la troupe et le chef. Ce sont là deux causes de diminution de la confiance qui doit sceller leur activité commune.

La prolongation de 35 jours de l'école de recrues est payée trop cher, à mon avis, au prix d'un amoindrissement de cet élément moral. Je ne conteste en aucune façon, cela va sans dire, le bénéfice d'une troupe parfaitement instruite, mais je prise plus haut encore la valeur de chefs parfaitement capables. Ces derniers tireront toujours parti de soldats techniquement imparfaits, mais dévoués et intelligents. La meilleure troupe, au contraire, ne fournira rien de bon entre les mains d'officiers médiocres.

* * *

Et maintenant que je me suis permis de critiquer assez vivement, parce que très convaincu, les propositions qui nous sont faites, je dois reconnaître qu'il n'est pas possible de respecter complètement les desideratas posés plus haut. Il faut bon gré mal gré consentir à un expédient, même en admettant, avec le Département militaire, que l'école de recrues ne sera prolongée que de quinze jours.

En effet, pour obtenir des cours annuels de 11 jours réunissant dix classes d'âge, il faudrait soumettre les hommes à dix convocations, soit à 110 jours de cours dits de répétition. Ajoutons les 60 jours d'école de recrues, nous obtenons un total de 170 jours. C'est plus que le législateur n'estimera possible d'inscrire dans la loi.

On est amené ainsi à reprendre l'expédient des commandants supérieurs, en l'amendant par l'octroi aux cours de répétition des 20 jours enlevés à l'école de recrues. On peut prévoir ainsi huit cours de répétition de 11 jours, dont six annuels suivis de deux convocations bisannuelles. On établirait l'alternance entre des cours de six classes d'âge — ce qui serait toujours, pour les effectifs, un gain de deux classes sur le système des commandants supérieurs — et des cours de dix classes d'âge, assurant à peu près les effectifs de guerre aux manœuvres des grands corps de troupes.

Il y aurait lieu de former les six et les dix classes d'âge non pas de soldats de 21 ans et au-dessus, mais de 20 ans et au-dessus, c'est-à-dire que le soldat ferait son premier cours de répétition la même année que son école de recrues. Dans des cas exceptionnels, ceux où les périodes de convocation ont lieu pour certaines unités au printemps ou en été, tout ou partie des recrues de ces unités ne pourraient être appelées. Ces soldats-là feraient leur huitième cours dans leur trentième année. Ils seraient peu nombreux.

Ce système procurerait les avantages suivants :

a) Les effectifs seraient égaux tous les deux ans, aux effectifs actuels. Nous gagnerions les cours annuels pour les cadres et pour les deux tiers, largement comptés, des simples soldats au lieu des deux cinquièmes seulement.

b) La diminution du temps consacré à l'instruction des unités de l'élite et de leurs chefs ne serait que de deux jours sur le système actuel, cependant que l'école de recrues serait prolongée de 15 jours.

c) La très grande majorité des soldats termineraient leur service à 29 ans révolus. En admettant un effectif de contrôle permettant le renvoi d'une classe d'âge entière au dépôt au moment de la mobilisation, aucun soldat n'aurait fait du service depuis plus de deux ans. D'autre part, le maximum des hommes qui pourraient n'avoir pas servi sous les ordres du commandant de leur unité serait du $^1/_6$ au $^1/_5$.

d) La convocation des hommes de 20 ans de préférence à ceux de 30 ans répondrait au principe de la concentration du service sur les soldats les plus jeunes, tout en permettant de corser les effectifs ; aucun vide appréciable ne saurait se produire dans cette première classe d'âge.

Les recrues auraient l'avantage de connaître leur unité et leurs chefs directs dès l'année de l'incorporation ; leurs chefs auraient celui de les juger à leur entrée dans la vie militaire. En cas de mobilisation dans l'année, chefs et soldats de la plus jeune classe d'âge ne seraient plus des inconnus les uns pour les autres.

Les soldats sortant de leur école de recrues formeraient dans l'unité un excellent noyau d'hommes entraînés et soumis à la discipline militaire par un passage prolongé à la caserne. Ils

contribueraient à accroître les qualités manœuvrières de la troupe.

L'appel dès hommes depuis peu sortis de leur école de recrues favoriserait le relèvement du prestige du corps de sous-officiers. Ils viennent d'être dressés par leurs sergents et leurs caporaux; ils conserveraient l'habitude de leur obéir mieux, donnant ainsi un exemple avantageux et qui à la longue serait suivi par les soldats des autres classes d'âge.

La tâche du sous-officier serait d'ailleurs facilitée par le seul fait d'un appoint d'hommes plus jeunes qu'eux dans l'unité. A l'école de recrues, les sous-officiers savent parfaitement se faire respecter et obéir. C'est qu'âgés de 21 à 23 ans, ils ont affaire à des jeunes gens de 20 ans. Au contraire, dans le bataillon, ils sont en présence d'hommes dont un grand nombre approchent de la trentaine et qui ont à leur actif plusieurs périodes de convocation. Le système proposé diminuerait la proportion des soldats les plus âgés au bénéfice de celle des soldats les plus jeunes.

L'exposé des motifs de l'avant-projet du Département oppose une objection aux cours de six classes d'âge pour les armes autres que l'infanterie. La cavalerie, l'artillerie, les troupes de forteresse, ne sauraient appeler moins de huit classes. Dans la cavalerie, les escadrons seraient trop réduits et dans l'artillerie et la forteresse, le service des pièces et celui des fortifications exigent un minimum de servants.

Puisque ainsi le veulent les exigences pratiques, il n'y a aucun inconvénient à poser pour ces armes des règles particulières. La conférence des commandants supérieurs s'est donné beaucoup de mal pour établir des préceptes uniformément applicables à tout le monde. Pourquoi ? Si, dans la pratique, il y a avantage à introduire des différences, tant pis pour les théories. Ce qu'il nous faut, c'est une armée apte à combattre. Tout doit céder devant cette impérieuse obligation.

Le Département militaire prévoit un neuvième cours de 11 jours destiné aux jeunes classes de la landwehr. Il est certain que la suppression de tout service militaire pour les troupes de cette catégorie apparaît comme une lacune. Mais entre deux maux, il faut choisir le moindre. Si l'on admet qu'une prolongation de la durée du service n'est pas actuellement possible, mieux vaut porter tout l'effort sur l'armée de campagne,

caressant l'espoir que le soldat d'élite ayant reçu une instruction un peu plus intensive, la landwehr en retirera, un bénéfice indirect.

3. L'instruction des sous-officiers.

L'avant-projet du Département militaire maintient le système actuel. Après son école de recrues, l'élève sous-officier passe par une école de sous-officiers de 30 jours (40 dans la cavalerie, l'artillerie, le génie, la forteresse) à l'issue de laquelle il peut être promu. Il fait alors comme caporal une seconde école de recrues.

Le projet des commandants supérieurs instituant des écoles de recrues de 80 jours, il n'était guère possible de maintenir l'école de sous-officiers. Elle est supprimée, ce qui est regrettable à mon avis. Le futur sous-officier passe directement à sa seconde école de recrues avec le titre d'appointé. Après la première moitié de l'école, il est promu caporal s'il a obtenu le certificat de capacité pour ce grade.

Me serait-il permis de soumettre une troisième proposition à l'appréciation de mes camarades ? Voilà longtemps que, de toutes parts, l'on s'évertue à trouver une solution à la question des sous-officiers, et il ne semble pas que l'on y soit parvenu. On ne saurait donc nourrir trop le débat.

J'ai l'impression qu'ici encore l'élément moral n'est pas pris en suffisante considération. Pour nos sous-officiers dans le rang, le grade est rarement en proportion du savoir. De là, pour tous, un prestige insuffisant qui nuit à leur autorité.

Comment les choses se passent-elles ? L'époque où le sous-officier connaît le mieux son affaire et serait par conséquent le mieux placé pour en imposer à ses subordonnés est au lendemain de sa longue période d'instruction, à la sortie de sa seconde école de recrues. C'est alors qu'il arrive à sa compagnie. Il y trouve non plus des recrues de 20 ans, malléables en raison de leur âge et de l'inconnu de la vie militaire, mais des soldats plus âgés que lui ayant une expérience qu'il ne possède pas encore des périodes de convocation. Il y trouve en outre des sergents, qui sont ses chefs, mais qui, presque tous, en savent moins que lui, soit que le temps ait altéré les souvenirs de leurs écoles d'instruction, soit que la pratique ayant introduit

dans l'accomplissement du service certaines modifications de détail, ils soient moins au courant que les derniers venus dans le corps.

Voilà donc tout le monde dans une fausse position. C'est l'équivoque érigée en règlement. Le sergent a la supériorité de grade, mais ses hommes voient bien qu'il a l'infériorité du savoir, partant de l'aptitude; son autorité ne peut pas ne pas s'en ressentir. Le caporal, lui, a la supériorité du savoir, mais il a l'infériorité du grade. Il doit céder le pas au sergent qui, cependant, par défaut d'assurance ne le soutiendra pas suffisamment vis-à-vis du soldat ou ne le couvrira pas comme il devrait vis-à-vis du supérieur. Ainsi l'autorité du caporal se trouve amoindrie également, sans parler de l'esprit d'initiative; car l'initiative ne peut se développer où le chef ne couvre pas entièrement ses subordonnés.

Quel est le remède à cette situation? Il faut remettre toutes choses et les hommes à leur place, et donner le grade à qui le mérite par l'aptitude et le savoir. En d'autres termes, nous considérerions comme premier échelon de la hiérarchie des sous-officiers, les sergents, dont nous augmenterions le nombre, qui seuls recevraient l'instruction spéciale du sous-officier, et que nous ferions nommer par leur chef d'unité après leur premier cours de répétition. Les caporaux, moins nombreux, et dont la mission ne serait plus celle d'un instructeur mais d'un simple chef d'escouade, chargé de diriger les hommes dans les menus travaux du service intérieur, seraient pris directement dans la troupe par leur chef de compagnie, après trois ou quatre cours de répétition et choisis parmi les soldats les plus débrouillards, les plus zélés, auxquels leur caractère confère déjà sur leurs camarades une autorité naturelle. Des soldats de ce genre on en trouve dans toutes les sections. Ils seront nommés au grade de caporal sans passer par aucune école spéciale, uniquement au bénéfice de leur âge et de leur moral.

Les avantages de cette façon de procéder paraissent nombreux :

1. Les sergents seraient au bénéfice d'une instruction plus complète et plus récente qui leur assurerait la supériorité de savoir sur les caporaux. Ils auraient seuls la mission d'instructeurs, les caporaux ne pouvant être considérés que comme leurs aides.

2. Le recrutement du corps des sous-officiers exigerait un moindre effectif, d'où sélection meilleure. Tandis qu'actuellement il y a un peu de tout dans le corps des caporaux, de bons éléments mélangés avec beaucoup de médiocres et quelques mauvais, le corps des sergents pourrait prétendre à une qualité moyenne supérieure.

3. Le recrutement serait favorisé soit par la perspective à peu près immédiate d'un grade plus élevé que celui de caporal, représenté par des galons d'une apparence plus flatteuse, soit par une solde plus élevée, que l'on devrait encore augmenter quelque peu. Ainsi que le faisait remarquer le colonel divisionnaire Isler dans un rapport de la I^re^ division, ce n'est pas pour ses quatre sous de haute paye que l'on peut exiger beaucoup du caporal en fait de travail et d'autorité.

4. Le futur sergent ne serait plus, comme aujourd'hui le caporal, une sorte d'être hybride, placé entre l'enclume et le marteau, ayant à remplir tous les devoirs du soldat et ceux des sous-officiers en plus, avec la perspective d'endosser aux yeux de ses officiers, par suite de l'insuffisance de son supérieur direct, la responsabilité de tout ce que ses sous-ordres font de mal. Sa responsabilité deviendrait en raison directe de l'autorité qu'il serait en mesure d'acquérir. Et il l'aquerrait plus facilement parce qu'il se sentirait grandi à ses propres yeux. Il faudrait favoriser ce sentiment en assurant encore au sergent certains avantages accessoires: heures de rentrée spéciale; cantonnements plus confortables quand c'est possible, autorisation, par exemple, de se procurer dans certains cas des lits au lieu de coucher sur la paille; occasions plus fréquentes offertes au sergent de remplacer le lieutenant dans le commandement de la section, etc.

Il faudrait empêcher, d'autre part, la lassitude qui, au bout de quelques années, risquerait de s'emparer du sergent si toute perspective d'avancement lui était fermée. Actuellement, le caporal de bonne conduite a l'espoir de troquer son galon de laine contre le galon d'argent. Il serait fâcheux de supprimer cet élément d'émulation.

On pourrait décider que les fonctions de guides des ailes, surtout celle de guide de droite qui appartient au sous-officier remplaçant éventuel du chef de section, assureraient certains

privilèges d'insignes et seraient conférées non à l'ancienneté mais à l'aptitude et au zèle. On ferait des premiers sergents à qui l'on attribuerait des chevrons fixés au bras gauche, ou un liseré argenté ou doré autour des patelettes, bref un signe distinctif quelconque.

Je crois voir certains de mes camarades austères, en Suisse allemande surtout, hausser les épaules et parler d'enfantillage. Ils ont tort. L'ornementation est un des faibles de la nature humaine dans tous les temps et sous toutes les latitudes. Depuis les Papous qui se passent des anneaux à travers le nez jusqu'aux académiciens qui font broder des palmes vertes sur le revers de leur habit, le signe distinctif a toujours été fort goûté des hommes. Cela est vrai en démocratie comme dans les Etats monarchiques et dans la Suisse allemande comme dans les cantons romands. Voyez plutôt les gants à crispins et les plumes d'autruche qu'arborent vos porteurs de bannières ; mesurez la largeur des brassards dont s'affublent les membres des comités de nos tirs fédéraux ; et admirez à la revue des pompiers la splendeur de leurs épaulettes et l'éclat de leur passementerie ! Pourquoi, lorsqu'il s'agit d'améliorer notre corps de sous-officiers, se priverait-on d'un si puissant levier d'émulation, alors que cela est possible sans tomber dans le ridicule ? Il suffit d'agir avec mesure et d'éviter l'ostentation.

Ce qu'il faut obtenir, c'est qu'un sous-officier soit quelqu'un dans son village, puisque ses qualités d'intelligence, d'ordre et de discipline l'ont fait distinguer au service militaire. Si nous pouvons obtenir ce résultat, le recrutement du corps en sera extraordinairement facilité. Les jeunes gens désireront le galon de sergent, au lieu de dédaigner celui de caporal, dans lequel ils voient souvent une corvée sans honneur.

La seule difficulté de l'organisation qui vient d'être esquissée réside dans la nécessité de l'instruction des recrues. Sera-t-il possible de fournir aux bataillons de recrues un nombre suffisant de sous-officiers, si le nombre de ceux-ci est limité aux sergents et aux grades supérieurs qu'ils alimentent, sous-officiers et élèves-officiers ?

En admettant le doublement du nombre actuel des sergents, il en faudrait 16 par compagnie, plus le sergent de cuisine ; en outre par bataillon quatre fourriers, quatre sergents-major et un adjudant sous-officier, et par régiment un adjudant sous-of-

ficier. Cela représente au total, par arrondissement de division, à 4 régiments, 13 bataillons et 52 compagnies, 1005 sous-officiers. En ajoutant le 20 % destiné soit à combler les vides causés par la mort, la réforme, l'émigration, soit à procurer les instructeurs nécessaires aux dépôts, en cas de mobilisation, nous aurions besoin de 1200 sous-officiers, soit en moyenne 110 par classe d'âge. Il ne faut en effet compter que 11 classes d'âge, un sous-officier ne pouvant être nommé avant la fin de sa 21 année. Mais ce chiffre moyen de 110 demande à être augmenté au bénéfice de la première classe d'âge, les vides ne pouvant se produire que postérieurement. Il ne paraît pas exagéré de prévoir le chiffre de 140 aspirants au grade de sergent, auxquels il y a lieu d'ajouter 35 futurs élèves-officiers. Nous obtenons ainsi le chiffre de 175 futurs sous-officiers et aspirants disponibles pour les détachements de recrues, soit 58 par détachement. A raison de 120 à 130 recrues par compagnie, nous aurions 16 sous-officiers, un pour huit recrues.

Je me hâte d'ajouter que ces calculs sont susceptibles d'une revision. Ils ont été établis sans examen approffondi des statistiques, et uniquement pour donner plus de clarté au raisonnement. Les bureaux militaires sont outillés pour nous renseigner avec une plus complète exactitude. Il semble, dans tous les cas que l'obstacle que pourraient opposer les nécessités des écoles de recrues à l'organisation ci-dessus proposées de l'organisation du corps des sous-officiers, ne doivent pas être un obstacle absolu. En y réfléchissant, on trouvera sans doute une solution assurant la réunion de tous les avantages recherchés.

En résumé, le futur sous-officier passerait, après son école de recrues par une école d'élèves sous-officiers comme actuellement. Au sortir de celle-ci, et s'il a obtenu le certificat d'aptitude, il serait nommé caporal et appelé comme tel à une seconde école de recrues. Il suivrait encore comme caporal son premier cours de répétition, à l'issue duquel son capitaine, sur le vu du certificat de capacité obtenu à l'école de recrues, le nommerait sergent.

On m'objectera peut-être que pour être absolument logique je devrais admettre sa momination comme sergent avant le cours de répétition, cela pour les motifs exposés en tête du présent chapitre. Je répondrai qu'on peut admettre qu'au moins les plus jeunes des sergents auxquels il aura affaire dans ce premier cours de répétion, et qui seront sortis de leur

école de recrues comme caporal l'année d'avant ou la précédente, n'auront pas eu le temps d'oublier leur instruction au point de lui être sensiblement inférieurs. Secondement, il me paraît juste que son capitaine, avant de lui donner les galons, ait le temps de le voir à l'œuvre et de juger si, en présence des soldats de son unité, il conserve les qualités dont il a fait preuve en présence des recrues.

(A suivre.)

F. Feyler, major.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Colonel-divisionnaire Jean de Wattenwyl. — Instructeurs et hauts commandements. — La revision militaire. — Les gymnastes et l'instruction militaire préparatoire.

Encore un haut commandement vacant. Le colonel-divisionnaire Jean de Wattenwyl qui depuis le 24 août seulement était à la tête de la VI^e^ division, a dû résilier son commandement pour motif de santé. On se rappelle qu'au cours des manœuvres du III^e^ corps d'armée il avait été obligé de se faire remplacer par son plus ancien commandant de brigade. Dès lors, son état de santé ne s'est pas amélioré, et sa conscience plus encore que les médecins lui font une obligation d'abandonner un commandement auquel il ne peut plus consacrer des forces intactes. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que sa convalescence cède bientôt devant une complète guérison.

* * *

Ainsi deux divisions, la V^e^ et la VI^e^, demandent à être repourvues. A ce propos se pose une question délicate. La conférence des commandants de corps d'armée et des divisionnaires, propose de mettre à la tête de la V^e^ division le colonel Wassmer, de l'état-major général. Mais cet officier remplit les fonctions d'instructeur d'arrondissement de la V^e^ division à Aarau, et, jusqu'ici, l'incompatibilité a été implicitement admise entre cette fonction et celle de commandant de division. On a estimé entre autres que le commandant de division étant l'inspecteur des écoles de recrues, il n'était pas admissible que l'instructeur d'arrondissement devint son propre inspecteur et se contrôlat lui-même.

Sans doute, dans le rapport que l'on prête au département militaire l'intention de présenter au Conseil fédéral à ce sujet, le département fera valoir que l'objection n'est pas majeure ; qu'on peut admettre qu'un instructeur d'arrondissement ne mettra pas moins de soin à sa mission une fois affranchi de l'inspection du divisionnaire qu'il n'en mettait avant ; qu'il aura un stimulant nouveau, celui d'une responsabilité directe et effective au cas d'une mobilisation, puisqu'à ce moment-là sa division vaudrait en raison directe de l'activité et de l'intelligence avec lesquelles il l'aurait préparée à la guerre.

Au surplus, le divisionnaire a un chef direct en la personne du commandant de corps d'armée. Il serait donc naturel qu'au cas d'un instructeur d'arrondissement chef de la division, le droit d'inspection échût au commandant de corps. Ainsi disparaîtrait une des principales objections au cumul.

D'autre part, on peut faire valoir que le choix n'est déjà pas si considérable des officiers aptes à un haut commandement que l'on en restreigne encore artificiellement l'étendue. Il est de l'intérêt de l'armée de mettre toujours à la tête de ses unités, petites ou grandes, le chef qui paraît le plus capable. Si, dans certains cas, ce chef est un instructeur d'arrondissement, il serait regrettable que cette qualité devînt une cause d'exclusion et créât des droits en faveur d'un moins capable.

Il n'en reste pas moins que le Conseil fédéral devra toujours agir avec une extrême circonspection. Il y aurait même lieu de poser en principe que lorsque pour un haut commandemant un officier de troupe est en concours avec un instructeur d'arrondissement, le premier, à qualification égale, devrait être préféré. Deux arguments peuvent être invoqués à l'appui de cette opinion, l'un de nature militaire, l'autre de portée morale.

L'argument militaire est qu'en cas de mobilisation, l'instruction des recrues n'est pas suspendue. Elle est poussée au contraire avec plus d'intensité, le gouvernement pouvant appeler de plus jeunes classes d'âge par anticipation. Il est donc nécessaire qu'une partie au moins des officiers qui ont l'habitude de diriger cette instruction continuent à le faire et demeurent dans les dépôts de recrues.

L'argument moral est qu'il faut éviter de diminuer chez les officiers de troupes l'émulation résultant du désir de l'avancement. Ce désir est un stimulant légitime au travail; ce serait diminuer grandement l'armée que de n'en pas tenir compte. N'oublions pas que les officiers permanents seront toujours un très petit nombre en Suisse. On ne saurait se passer des officiers dits de troupes. Par conséquent, tout ce qui pourrait contribuer à amoindrir leur qualités, à diminuer leur goût des études militaires et à réduire le temps qu'ils consacrent à leurs obligations de service, se traduirait par un affaiblissement de la défense nationale.

Il faut éviter aussi que le sentiment prenne naissance chez les officiers de troupes qu'ils sont inférieurs à leurs tâche, ce qui risquerait de se produire s'ils se voyaient préférer trop souvent de leurs camarades du corps permanent. La confiance en soi-même est un élément trop précieux de succès dans le commandement pour qu'on ne l'entretienne pas avec un soin jaloux.

* * *

La discussion sur la revision militaire bat maintenant son plein dans toutes nos sociétés d'officiers. Pour ne parler que de ce que nous voyons le plus rapproché de nous, les sous-sections vaudoises organisent des soirées

de discussion, dans chacune desquelles est mis à l'ordre du jour un des objets principaux du programme revisionniste. Le débat a été ouvert le 7 novembre, dans la nouvelle salle du mess, à la caserne de la Pontaise, par un exposé général du colonel-divisionnaire Ed. Secretan. Le conférencier a repris les diverses questions abordées par le colonel-commandant de corps Buhlmann, à Zoug, mais avec plus de détail. Il a montré de la façon la plus claire les divergences essentielles existant entre le projet du département et celui du commandement supérieur. Il a du reste conclu par l'espoir qu'un compromis interviendrait, à la suite duquel l'accord s'établirait sur un projet unique. Le succès de la revision l'exige. Prochainement doit se réunir la conférence des commandants supérieurs aux fins d'examiner et de discuter l'avant-projet du département et d'arrêter les points sur lesquels des concessions sont possibles.

Les indications fournies par le colonel-divisionnaire Secretan sur les origines des deux projets établissent qu'un rapprochement a commencé déjà.

Au début, la conférence des commandants entendait limiter à quelques objets essentiels le travail de revision. Les débats agités provoqués aux Chambres par certains actes de l'administration militaire avaient démontré que la tâche la plus urgente était une réorganisation de cette administration. Il importait de mettre plus de clarté dans le partage des compétences : à l'administration les travaux préliminaires, levée des hommes, recrutement, habillement, équipement, incorporation, établissement des contrôles, etc. Cela fait, l'administration remet au corps d'instructeurs les hommes qu'elle a préparé à cet effet ; ce corps se charge de les instruire, de faire des jeunes recrues gauches et inhabiles à se servir de leurs armes des soldats prêts à la guerre. Et ici intervient le commandement, qui inspecte les nouveaux soldats, voit s'ils sont tactiquement aptes, et continue l'instruction des unités.

Il fallait donc commencer par mener à bien la réorganisation du département militaire fédéral. Cela, et deux ou trois autres points relatifs aux compétences du commandement, devait suffire comme premier programme à réaliser.

Mais on put s'apercevoir alors — ce que l'on savait déjà, en conservant des illusions, — quelle énorme force d'inertie réside dans une grande administration. Certaines habitudes de travail étant prises, il faut un travail d'hercule pour y apporter le moindre changement.

Donc, l'administration constatant qu'on en avait à elle, résolut de mettre sur le chantier un programme de revision totale ; elle prétendait surtout supprimer par un transfert d'attributions à la Confédération les conflits qui se produisent parfois entre l'administration centrale et les bureaux cantonaux.

La conférence s'y opposa. Elle rappela le souvenir de 1895, fit valoir que rien ne permettait de supposer un changement d'orientation dans l'opinion publique ; qu'au contraire, la réponse négative du peuple à une demande de revision constitutionnelle serait, dans les circonstances du moment, plus que jamais catégorique. La conférence obtint gain de cause, mais dut céder à son tour sur la question d'une revision générale de la loi. Le département se mit à l'œuvre.

Le premier projet qu'il soumit à la conférence tenait compte à quelques égards des vœux qu'elle avait exprimés. Toutefois, des divergences notables apparaissaient, et l'esprit de l'œuvre surtout accusait une différence. La conférence jugea que la façon la plus simple de procéder, celle qui garantirait la discussion la plus rapide et la plus claire, était de soumettre à son tour au département un projet complet. Ainsi fit-elle. C'est sur le vu de ce travail que le Département rédigea l'avant-projet actuellement en discussion et qui est une édition fortement amendée du mémoire primitif.

Le colonel-divisionnaire Secretan a abordé ensuite l'examen des principales divergences entre les deux projets, attirant plus particulièrement l'attention de son auditoire sur les points essentiels méritant une discussion approfondie : instruction de l'armée, organisation du corps d'instruction, répartition des compétences entre l'administration et le commandement, constitution de l'état-major général, etc. Il a relevé la structure générale des deux œuvres en présence, expliquant que la conférence des commandants avait eu surtout en vue de ne fixer dans la loi que ce qui est d'un intérêt général, les questions qu'il importe au peuple de trancher lui-même le cas échéant. Les débats techniques, au contraire, seront avec avantage abandonnés aux décisions des autorités législatives et exécutives.

A ce propos, le conférencier a rappelé l'incident typique du caporal du train des bataillons d'infanterie. Notre loi de 1874 a poussé la minutie jusqu'à prévoir les effectifs de chaque unité et de chaque état-major. Quand donc fut reconnue la nécessité d'adjoindre à l'état-major du bataillon un caporal du train, on ajourna une décision jusqu'à ce que l'occasion se présentât d'une revision plus importante de l'organisation militaire. Il n'était pas possible d'élaborer une loi fédérale uniquement pour un malheureux caporal du train.

Par bonheur, un employé fouilleur d'archives découvrit un jour que le dit caporal du train avait été admis par le législateur lors de l'établissement de la loi et que son omission dans le tableau de l'effectif du bataillon était le résultat d'une négligence du scripteur. Le caporal du train put être réintroduit par la voie budgétaire.

Des incidents de ce genre ne seront plus possibles si la loi se borne à appliquer les principes d'intérêt général et s'allège de l'énumération des détails d'exécution.

* * *

La question de l'instruction militaire préparatoire continue à faire l'objet des discussions des sociétés de gymnastique. D'une manière générale, l'obligation est repoussée, les gymnastes craignant qu'elle ne nuise au recrutement de leurs sections. Quand les jeunes gens devront, de 16 à 20 ans, consacrer une partie de leurs soirées aux exercices militaires préparatoires, où prendront-ils le temps de fréquenter le local de gymnastique dans l'intérêt de leur société? En revanche, les gymnastes montrent le plus grand désir de favoriser l'instruction de la gymnastique facultative des jeunes gens, l'obligation ne conservant qu'un caractère moral, et la fréquentation des exercices étant stimulée par des mesures appropriées. Ce point de vue est résumé dans la résolution votée dans leur réunion du 6 novembre par les délégués de la Société fédérale de gymnastique :

L'enseignement de la gymnastique doit être introduit dans toutes les écoles et développé plus que par le passé.

Tout Suisse âgé de 16 à 20 ans doit pratiquer les exercices corporels.

La Confédération assure l'enseignement préparatoire au service militaire, donné aux jeunes gens dès leur sortie de l'école jusqu'à l'âge de vingt ans.

Tous les jeunes gens appelés au recrutement, excepté les infirmes, doivent être soumis à un examen dont les résultats devront fournir un tableau des capacités physiques de la recrue.

La Société fédérale de gymnastique offre son aide à la Confédération pour le développement physique de la jeunesse. L'assemblée des délégués autorise le comité central à faire en temps utile les démarches ultérieures.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau Règlement sur le tir de l'infanterie.

Le grand événement militaire de cette fin d'année en Belgique est l'apparition du nouveau *Règlement sur le tir de l'infanterie.*

Depuis 1898, date du dernier règlement, de nombreuses discussions avaient eu lieu dans la presse militaire belge, dans le *Bulletin de la Presse* et particulièrement dans la *Belgique militaire*, au sujet des réformes à introduire dans l'enseignement et dans la pratique des tirs individuels et des tirs collectifs.

Sous l'impulsion vigoureuse du Département de la guerre, on procéda chaque année à des expériences dans les polygones et à des essais dans les corps ; le nombre des cartouches allouées annuellement fut majoré ; des modifications capitales furent apportées à la réglementation du tir réduit, du tir individuel à balle, des tirs de combat ; enfin, de grandes améliorations furent introduites dans la représentation des objectifs fixes et mobiles.

Au début de l'année 1904, le Département de la guerre, voulant permet-

tre à toutes les autorités de contribuer à l'élaboration de règles pratiques et simples, organisa un referendum sur les points principaux ci-après :

1° Convient-il ou non de mettre la bayonnette au canon pour l'exécution des différents genres de tir ?

2° Faut-il faire exécuter les feux de salve par section ou par peloton ?

3° Convient-il de maintenir ou de supprimer les tirs d'examen des compagnies ?

4° Quelle que soit leur adresse, les hommes doivent-ils tirer *invariablement toutes* les munitions qui leur sont allouées réglementairement pour les tirs individuels ?

5° Les hommes doivent-ils brûler invariablement *à chacune des distances de tir* le nombre de cartouches prescrites par le règlement, ou bien convient-il de ne les laisser passer à une distance supérieure que lorsqu'ils ont mis un certain nombre de balles (ou ballettes) en cible et n'ont pas commis plus d'un nombre déterminé de points d'erreur ?

6° Convient-il que le capitaine puisse régler la consommation des munitions allouées à sa compagnie de manière à faire parcourir, par ses hommes, la série des distances de tir (10 à 100 au tir réduit, 100-400 aux tirs d'école et 100-600 aux tirs d'application) sans être astreint à faire brûler *par tous* le même nombre de balles ? Dans ce cas, les cartouches non consommées par les bons tireurs, pour remplir les conditions exigées (voir question 5°) pour passer d'une distance à l'autre, seraient considérées comme *disponibles* et brûlées soit :

a) Par ces soldats, en exercices appropriés, au choix du capitaine, pour augmenter encore leur adresse et en faire des tireurs de tout premier ordre.

b) Ou bien utilisées pour parfaire l'instruction des *inhabiles* de manière à les amener à satisfaire à des conditions exigées (voir question 5°) et à former des *compagnies de bons tireurs moyens.*

7° Comment réglera-t-on les droits à l'obtention des prix :

a) De tir réduit ;

b) De tir d'école ;

c) De tir d'application ;

d) Des concours de compagnie, de bataillon et de régiment ;

e) Quelles sont les règles qui devraient présider au classement des tireurs d'élite de 1^re^, 2^e^ et 3^e^ classes ?

f) Quelles conditions faut-il remplir pour prendre part aux concours de compagnie, de bataillon et de régiment ?

8° Y a-t-il lieu d'introduire des tirs individuels à *distance inconnue* pour certains hommes choisis par le capitaine ? Ces tirs seraient-ils des encouragements pour les bons tireurs : ils s'effectueraient à l'aide de cartouches disponibles provenant de la *suppression* des tirs de démonstration et, éventuellement, de la non-exécution des tirs d'examen (voir question 3°) ?

A la suite de ce referendum, le Département de la guerre mit à l'essai une nouvelle Instruction pour l'exécution des tirs dans les corps d'instruction.

a) Elle supprima les tirs de démonstration et de réglage.

b) Elle réduisit de deux à une le nombre des séances de feux de salve. Ceux-ci n'étaient plus conservés, *en fait*, qu'en vue d'éventualités exceptionnelles de paix (cas de troubles).

c) Les tirs individuels devaient s'exécuter sans bayonnette et en tenue d'exercice, sans le sac; les tirs collectifs en tenue de mobilisation.

d) La comptabilité du tir fut notablement simplifiée.

e) Il fut créé un *capitaine de tir* permanent dans chaque régiment, afin de débarrasser les officiers de compagnie de tous les détails qui ne sont pas du ressort de l'instruction proprement dite.

f) Les multiples espèces de tir individuel furent remplacées par un unique genre de feu contre un nouveau système de cible dont nous donnerons la description plus loin.

g) Les cartouches devaient être utilisées de manière à ne laisser passer à la distance supérieure de tir que les hommes qui avaient rempli les conditions exigées de passage.

h) On introduisit le tir individuel aux distances inconnues.

De nombreuses autres améliorations, dont le détail serait trop long, furent adoptées par cette Instruction.

Enfin, au début du mois d'octobre dernier, le Règlement sur le tir de l'infanterie fut mis définitivement en vigueur et distribué aux troupes.

La nouvelle ordonnance comprend trois titres : titre I, Instruction de la troupe; titre II, Instruction des officiers; titre III, Allocations en munitions, description et emploi du matériel et des champs de tir, rapports sur le service du tir.

Cette division du Règlement est des plus louables : les connaissances à exiger des cadres inférieurs sont nettement séparées des matières qui constituent le domaine propre de l'officier; elle permet de bien délimiter le caractère de l'instruction à donner aux uns et aux autres. Le titre I consacre une simplification notable des principes de la théorie et de l'enseignement du tir individuel. L'instruction y a été plus logiquement graduée et rendue plus pratique en ce sens que les exercices préparatoires, les tirs réduits, en blanc et à balle, ainsi que l'appréciation des distances, ont été conçus de manière à toujours s'adresser à l'individu, à suivre celui-ci pas à pas depuis ses débuts comme recrue, jusqu'au moment où il devra remplir son rôle dans les tirs collectifs. Le chapitre du *tir réduit* renferme une série de groupements-types qui facilitent notablement la tâche des instructeurs dans le redressement des défauts, en permettant de déceler nettement ces derniers.

Les tirs réduits (à ballettes) s'exécutent successivement, aux distances

de 10 en 10 mètres, jusqu'à 100 mètres sur un blason figuratif mobile, carton mince, appartenant à l'homme ; cette cible s'adapte au moyen griffes devant un disque en tôle. Le blason, remis après la séance au tire permet à celui-ci de constater de visu le groupement de ses coups, et p suite de corriger son tir. L'influence de ces exercices est telle que les ho mes qui y acquièrent de l'adresse deviennent d'emblée d'excellents tireur balle.

L'ancien tir réduit ne s'effectuait qu'à la distance de 10 mètres ; il ét peu estimé. Sur le blason figuratif se trouvent imprimées les hausses à e ployer pour tirer aux différentes distances de tir, ainsi que les déviatio probables correspondant à ces distances L'homme a ainsi un point de co paraison exact entre les résultats obtenus qu'il doit ou peut atteindre ceux qu'il a obtenus réellement.

La cible de tir réduit à $0^{m}56$ de diamètre, étendue approximative groupement des ballettes tirées sur appui à 100 mètres.

Dans le *tir à balle*, la cible, au lieu d'être circulaire, est elliptique, par que les déviations verticales probables sont plus grandes que les déviati horizontales probables; elle a $2^{m}40 \times 2^{m}10$ (dimensions approximatives groupement des balles tirées sur appui, à 600 mètres.)

A toutes les distances, l'homme a pour objectif une cible conforme ce modèle, à zones elliptiques concentriques, où les déviations (erreur des balles sont comptées 0, 1, 2, 3, 4, 5, en raison de l'éloignement d atteintes du centre de la cible, c'est-à-dire en raison de la grandeur d erreurs ou déviations commises; l'erreur 5 correspond aux balles qui ma quent la cible ou la frappent en dehors de l'ellipse extérieure.

Par conséquent, la supputation des résultats, dans les tirs à balle (comm dans les tirs réduits) est basée sur le principe unique suivant : « Le point atteindre est le centre de la cible. » Il s'ensuit que la balle, qui ne touch pas la zone centrale, a dévié ; et la quantité dont le projectile *s'est écarté* d centre, constitue la *déviation* ou l'*écart* de la balle, c'est-à-dire l'étendue d la faute ou de l'erreur commise par le tireur.

Plus la balle s'éloigne du centre, plus l'erreur ou la faute est grande. D là l'obligation d'évaluer en *points croissants perdus* la grandeur des erre ou fautes, proportionnellement à la déviation. L'ancien numérotage p points décroissants (5, 4, 3, 2, 1, 0), du centre vers les extrémités, était arb traire. En effet, pourquoi la meilleure balle n'est-elle cotée que 5 ? Pourqu ne lui attribue-t-on pas 10, 50, 1000... points, puisque rien ne peut déte miner la valeur de la meilleure balle ! Au contraire, la graduation nouvel est adéquate à la théorie, à l'essence même du tir.

En outre, si à 100 mètres la meilleure balle était cotée 5, à 200, 300, 40 500 et 600 mètres, ce résultat devrait valoir graduellement bien davantag Le zéro au centre, à toutes les distances, exprime la perfection.

Les dimensions relativement grandes du panneau-cible ($2^m40 \times 2^m10$), permettent aux commençants, aux médiocres, et aux bons tireurs en cas de fort vent, de toujours savoir où leurs balles ont porté, surtout aux distances de 100, 200, 300 et même 400 mètres, ce qui est capital pour encourager les débutants et permettre aux bons de régler leur tir.

Avec des cibles égales à la dispersion horizontale et verticale *de chaque distance*, la moindre déviation imprévue ou fortuite porte la balle hors du blason, et le coup est perdu pour l'instruction de l'homme.

Avec les *systèmes à maxima ou à points croissants vers le centre*, il faut rationnellement une cible spéciale à chaque distance, dont les dimensions soient basées sur les dispersions verticale et horizontale correspondantes. La modification de principe adoptée jouit encore des avantages pratiques suivants :

a) Une seule et même cible peut être employée, *à toutes les distances de tir*, sans aucun changement dans le tracé des objectifs et des figuratifs, aussi bien pour les tirs réduits que pour les tirs à balle.

La graduation inverse exige, logiquement, l'emploi d'objectifs et de figuratifs particuliers dont les dimensions et le tracé doivent varier pour chaque distance de tir, en raison même de l'étendue variable de la déviation probable.

Il en résulte que les cibles, calculées d'après le groupement des tireurs bons ou ordinaires, n'ont pas les dimensions suffisantes pour recevoir les coups des inhabiles ou des maladroits;

b) Dans le système ancien et dans la méthode à points décroissants à partir du centre, il faut changer de cible et la notation des points à chaque distance;

c) On obtient la simplicité dans le maniement des objectifs par l'emploi d'une cible unique; une économie et une usure moindre de matériel, par la solidité et l'interchangeabilité des cibles;

d) Les concours de tir peuvent se faire d'après un principe unique, avec la certitude de décerner les prix aux plus adroits.

e) Toutes les erreurs ou fautes sont comptées comme points perdus. Anciennement, *erreurs* ou *fautes* commises étaient comptées comme *points gagnés*, ce qui était peu logique;

f) On a pu abandonner le principe suranné de faire tirer les hommes sur des cibles n'ayant pas les dimensions suffisantes pour contenir le groupement complet d'un tir au chevalet exécuté par un bon tireur;

g) Le premier résultat à obtenir dans l'instruction est d'inspirer confiance au tireur. Or, cette confiance croît en augmentant la facilité d'atteindre la cible et surtout en permettant à l'homme de constater les progrès accomplis. Ce but a été atteint en faisant usage de la cible de 2^m40 sur 2^m10, à zones elliptiques concentriques, décrite ci-devant, et en relevant corrélative-

ment les empreintes des touchés, sur un figuratif à zones[1] semblable à celui de la cible.

A cet effet, le tireur est porteur d'un *carnet individuel de figuratifs* où sont inscrits les résultats (touchés), la distance, la date, la position de feu de chaque tir, le nombre de balles et de points perdus.

Les cadres ont, par ce système, un moyen tangible de constater les défauts et les qualités des tireurs; ils peuvent contribuer à leur perfectionnement en fondant leurs observations et leurs conseils sur une suite de groupements réels formant image.

Voici encore quelques modifications caractéristiques consacrées par la nouvelle ordonnance.

1° Dans le système qui vient d'être aboli, le soldat — bon ou mauvais tireur — tirait ses munitions en parcourant invariablement la série des distances.

Le débutant maladroit se décourageait bien vite, par la constatation de l'inutilité de ses efforts: aux tirs d'application, dès qu'un tireur acquérait la certitude de ne pas avoir ses seize balles mises (pour être tireur de 1re classe) il jetait le manche après la cognée.

Actuellement, l'homme ne passe à une distance supérieure que si son tir a été convenable (c'est-à-dire s'il a rempli les conditions de passage exigées). L'instructeur le maintient à la distance critique jusqu'à ce qu'il ait suffisamment amélioré son tir pour passer à la suivante. De cette manière, les progrès seront certains; le soldat se sentira soutenu, car il a toujours l'espoir d'arriver à être rangé dans la 1re classe s'il parvient à améliorer ses tirs en profitant des cartouches supplémentaires que lui distribue son capitaine.

2° Pour introduire de la variété dans les séances, le soldat tire aussi 10 cartouches contre la cible de buste à éclipse. Ce feu est plutôt un délassement, il ne compte pas pour le classement[2].

3° Le tir individuel aux distances inconnues est un retour au passé, mais un retour intelligent, en ce sens que ce genre de feu n'est pas érigé en système généralisé, mais devient une application pratique pour les tireurs que le capitaine juge aptes à se conduire eux-mêmes. C'est un encouragement pour les bons tireurs, une récompense pour ceux qui montrent du zèle.

4° Les tirs de garnison et d'application sont synonymes comme but. Les premiers s'effectuent en garnison dans les stands fermés, jusqu'à 400 mètres; les seconds s'exécutent au camp, en plaine, jusqu'à 600 mètres; ils sont une extension, une *application* des principes inculqués pendant les tirs de garnison; ils aboutissent au classement des tireurs de la compagnie.

5° Les concours de tir sont unifiés; leurs règles bien précises sont basées sur une équité complète.

[1] Ce figuratif est à l'échelle du 1/30.

[2] Un prix minime y est cependant affecté.

Les prix ne sont plus décernés par le hasard aux hommes qui ont mis le plus de balles en cible pendant les sept ou huit séances de tir d'application, que le temps ou les circonstances aient été favorables ou défavorables aux uns ou aux autres. Actuellement, tous les tireurs qui ont obtenu un résultat déterminé (tireurs d'élite), prennent part à ce concours au même moment de la journée et brûlent d'affilée 10 cartouches : les prix appartiennent aux tireurs qui ont recueilli les meilleurs groupements (minima de points d'erreur).

Le nombre de prix de tir de compagnie est porté de trois à huit, nouveau moyen d'exciter l'émulation des concurrents.

Pour les concours de bataillon, de régiment, et pour le concours des officiers, le principe est le même, mais les concurrents brûlent 15 ou 20 balles d'affilée.

Le principe de baser le classement pour les prix sur un tir ininterrompu de 10, 15, 20 cartouches réduit au minimum l'influence du hasard dans les concours ; c'est une épreuve devenue sérieuse.

Un figuratif-diplôme constate officiellement le groupement et les résultats obtenus.

6° Le classement des tireurs dans la compagnie se fait sous la forme bien concrète de *tireurs d'élite*, portant un insigne spécial, pour avoir su franchir toutes les épreuves sans échec ; de tireur de première classe ou arrivé à 600 mètres ; de deuxième classe ou n'ayant pas pu satisfaire à cette dernière distance, malgré les séries de cartouches supplémentaires. Pour le classement des tireurs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, on ne tient pas compte du nombre de balles supplémentaires brûlées.

7° Les positions pour le tir sont laissées à l'appréciation des capitaines pour les tirs de garnison : à celle du tireur aux tirs d'application, sauf deux positions obligatoires ; le soldat peut choisir entre la position à genou ou couchée.

A la suite du titre I, se trouvent les tables de tir du fusil Mauser belge ainsi que les modèles des pièces devant servir à la tenue de la comptabilité du tir.

*

Le titre II, avons-nous dit, contient les matières qui ne doivent être connues que des officiers. C'est l'application féconde du principe de la division du travail.

Un chapitre de ce règlement est réservé à l'exécution des tirs et concours des officiers.

Les concours au fusil s'effectuent comme ceux de la troupe ; ceux au pistolet se font contre la cible de [illegible], divisée en cinq zones circu-

laires[1] concentriques, numérotées à partir du centre 0, 1, 2, 3 et 4, d'après les principes admis pour les tirs réduits et à balle du fusil.

Les concours des officiers comprennent encore des épreuves d'appréciation des distances à la vue et au télémètre. Le prix est décerné à l'officier qui a perdu le moins de points sur l'ensemble des trois concours.

Si plusieurs concurrents sont classés premiers, la priorité est accordée à celui qui a le meilleur résultat au concours au fusil. A parité de points et de balles perdus au fusil, le prix est donné à celui qui a le meilleur résultat au concours d'appréciation des distances à la vue d'abord, au télémètre ensuite

Le vainqueur ne reçoit le prix deux années de suite que si son résultat est meilleur que celui de l'année précédente. La récompense est remise, éventuellement, à l'officier qui le suit dans le classement général.

Le titre II comprend ensuite une partie théorique (théorie des tirs collectifs). A signaler dans la théorie, un exposé succinct, quoique complet et scientifique, des propriétés du groupement des balles en terrain horizontal et incliné, qui constituent la base de la conduite des tirs et un des éléments les plus importants du choix des positions, de l'ouverture du feu et des formations à prendre sous le feu de l'ennemi. D'autre part, des planches et des notes donnent :

1° Les schémas du groupement des coups dans le plan vertical et dans le plan horizontal, ainsi qu'une analyse des propriétés de ces groupements.

2° La méthode de calcul des chances d'atteindre une formation déterminée, ainsi qu'un tableau des vulnérabilités relatives des principales formations de l'infanterie et de la cavalerie.

3° Les vulnérabilités relatives des formations de l'artillerie.

4° Enfin, le diagramme des vulnérabilités relatives d'une formation par le flanc prise d'enfilade, d'écharpe et de front, sous les angles de 0, 15, 30, 45, 60, 75 et 90 degrés.

Le règlement expose aussi les variations de forme et les propriétés du groupement collectif en terrain incliné ; puis il consacre un chapitre au réglage et à la conduite concrète des tirs collectifs en terrain horizontal et incliné, tirs direct, indirect, plongeant et de nuit.

Les tirs collectifs comprennent : une séance de feux de salve par section et par peloton ; quatre séances d'exercices de combat, respectivement par section, peloton, compagnie et bataillon. Cette dernière séance peut être remplacée facultativement par un exercice de régiment.

Les *tirs collectifs*, dit le règlement, sont dirigés et effectués en leur enlevant toute idée de concours. Leur but n'est pas d'étudier les effets destructeurs dans tel terrain et dans telle circonstance contre un objectif déter-

[1] Les déviations verticales et horizontales de l'arme sont sensiblement égales.

miné, mais de familiariser les cadres avec la conduite du tir et de développper chez le soldat la discipline du feu.

Les *feux de salve* s'exécutent par les trois pelotons de la compagnie à tour de rôle, entre 500 et 1200 mètres, sous la direction du capitaine, d'après un thème arrêté par ce dernier et approuvé par le major; cinq salves sont tirées dans les positions debout ou à genou.

Les *exercices de combat* habituent la troupe à tirer profit de l'habileté acquise dans les feux individuels, et à utiliser judicieusement le terrain pour la marche et la station.

Le capitaine dirige les tirs de section et de peloton; le major, ceux de compagnie; le colonel, ceux de bataillon; éventuellement, le commandant de brigade, ceux de régiment.

Chacun de ces exercices est une préparation à celui de l'unité supérieure; il a pour thème une hypothèse tactique simple, arrêtée d'avance par le directeur. Ainsi gradué, l'enseignement conduit la troupe aux exercices de combat de bataillon (ou de régiment), après préparation complète de tous les éléments de cette unité.

A la fin du tir, le directeur réunit les cadres pour la *conférence finale*, dans laquelle il expose l'hypothèse et répète les ordres donnés, puis invite le commandant de la troupe à justifier les dispositions qu'il a prises.

Il fait part des observations et remarques de toute nature auxquelles la conduite de l'opération ainsi que l'exécution des feux ont donné lieu. Il met autant de soin à faire remarquer ce qui a été judicieusement appliqué qu'à relever ce qui est contraire au règlement ou à son opinion.

Toute appréciation doit être justifiée et raisonnée.

La conférence porte particulièrement sur les points suivants :

1° Appréciation des distances et hausses employées.

2° Attitude des gradés et de la troupe.

3° Reconnaissance, exécution de la marche d'approche, protection des flancs.

4° Assurance et correction du déploiement, de la marche, des renforcements et des formations adoptées ; utilisation des couverts du terrain.

5° Ouverture du feu, discipline du feu, objectif successivement choisi, genre de feux employés.

6° Moyens réels ou fictifs utilisés pour assurer le ravitaillement en munitions.

Les *résultats des feux*, relevés pendant la conférence, sont communiqués aux unités, mais ils n'influent en rien sur l'appréciation de la conduite de l'opération.

Les *objectifs* sont représentés par :

1° Des panneaux, sur lesquels on figure des silhouettes d'homme isolé ou des groupes de fantassins, dans les positions debout, à genou ou couchée.

2° Des grandes cibles, sur lesquelles on représente des silhouettes d
cavalier.

3° Des cibles à éclipse — à volonté ou à rabattement, — ainsi que d
buts mobiles.

* * *

En résumé, le nouveau règlement sur le tir de l'infanterie est une œuv forte, logique, judicieusement conçue et rédigée. On y sent l'influence puissante d'un esprit méthodique, pratique et scientifique à la fois. De l'a unanime, la nouvelle ordonnance fait le plus grand honneur au Départem de la guerre belge.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation de l'artillerie de campagne. — Le gouvernement fédéral l'instruction de la milice. — A propos des examens pour officiers de lontaires. — Les démocrates et l'armée. — Règlement des prises du co bat naval de Manille. — Menus faits.

L'artillerie de campagne des Etats-Unis vient de subir une nouv transformation, la deuxième depuis quatre ans! Les lecteurs de la *Re militaire suisse* se souviennent sans doute que lors de la réorganisation nérale de notre armée, on décida de renoncer au système régimenta pour l'artillerie. L'extrême dissémination des batteries de côte et de ca pagne rendait illusoire et sans objet le régiment en tant qu'unité. Bient toutefois, on dut reconnaître qu'un certain groupement était nécessai pour l'instruction des batteries; et c'est ce qui, après quelques tâtonn ments, a amené le ministre de la guerre, usant de la latitude qui lui laissée par la loi du 2 février 1901, à créer des *bataillons d'artillerie de ca pagne*, composés en général de deux batteries.

L'innovation ne grève en aucune façon le budget, puisque l'état-major bataillon (1 adjudant-major, 1 quartier-maitre-commissaire, 1 *ordnance of cer*[1], 1 officier chargé des reconnaissances et signaux) sont pris dans cadres mêmes de l'unité. L'Ordre général n° 152, du 14 septembre, qui a fectué cette transformation, va plus loin encore et organise, à Fort-Ril (Kansas) — une des écoles d'application de l'armée — un *provisional re ment* composé des 4e, 5e et 9e bataillons (8 batteries dont 2 à cheval).

Mais ce ne sont pas là les seules innovations résultant de l'ordre préci Il crée — enfin! — 2 batteries à cheval, par la transformation des 7e et montées. De plus, la 26e montée devient batterie de montagne; avec la

[1] Chargé du parc.

déjà existante, elle formera la relève des deux *mountain batteries* jusqu'ici immobilisées dans les Philippines[1].

En conséquence de l'adoption du nouveau matériel à tir rapide, *le nombre des pièces est réduit à quatre par batterie*. Les 5^{e}, 6^{e}, 7^{e} et 8^{e} caissons formeront, dans chaque batterie, la troisième section. Quant au personnel, il subit également quelques modifications. Les cadres se composent uniformément de 33 gradés ou employés dont 4 officiers[2]. Mais le nombre des canonniers varie : il est de 91 dans les batteries montées et de montagne, de 101 dans celles à cheval et de 131 dans celles de siège.

Dans les batteries à cheval — cela va de soi — *tous les cadres* sont montés. Pour les autres, il y a des distinctions à faire : 1° les caporaux ne sont pas montés ; toutefois, dans les batteries de montagne, huit d'entre eux sur douze ont des mulets de selle; 2° les ouvriers ne sont pas montés dans les batteries de siège; dans celles de montagne, ils ont des mulets; enfin 3° les cuisiniers ne sont montés que dans les batteries de montagne, où ils reçoivent des mulets. Dans *toutes les batteries sans exception*, il y a 4 chevaux haut-le-pied et un simple soldat monté comme porte-fanion.

En ce qui concerne le matériel, il comprend :

Batterie montée ou à cheval	4 pièces	
	8 caissons	
	1 forge-chariot de batterie	
	1 voiture de vivres, etc.	
Batterie de siège	4 pièces	à huit chevaux
	4 voitures à munitions	
	2 voitures de matériel	
	1 forge	
	1 voiture de vivres, etc.	
Batterie de montagne	4 pièces.	16 mulets
	40 *packs* de munitions	40 »
	4 *packs* d'outils. . .	4 »
	Forge, etc.	6 »
	. . . .	4 mulets haut-le-pied[3]

[1] L'artillerie de campagne comprendra donc, dorénavant, 22 batteries montées, 2 à cheval, 4 de montagne, 2 de siège. Total : 30 unités, réparties en 13 bataillons.

[2] 1 capitaine, 2 lieutenants en premier, 1 lieutenant en second, 1 premier sergent, 1 fourrier, 1 sergent d'écurie, 6 sergents, 12 caporaux, 2 trompettes, 4 ouvriers, 2 cuisiniers.

[3] En résumé, la décomposition des chevaux et mulets est la suivante :

Batterie montée :	Chevaux de selle	20,	de trait	84.	Total	104,	officiers	non compris	
Batterie à cheval :	»	76	»	84	»	160	»	»	
Batterie de siège :	»	16	»	88	»	104	»	»	
Batterie de montagne :	»	16,	mulets de selle 14,	mulets de bât 70.	Tot.	100,	officiers non compris.		

Disons-le en passant, certains officiers se plaignent de la multiplicité des attributions de l'artillerie de campagne ; ils déplorent que les mêmes canonniers puissent, *au besoin*, se trouver dans la nécessité de manier quatre engins aussi différents que les 2 pouces 95 de montagne, 3 pouces de campagne à tir rapide, 5 pouces de siège *(rifle)* et howitzer de 7 pouces de siège. La critique semble un peu exagérée, surtout si l'on songe que les servants et cadres des batteries de côte ont *normalement* à servir les calibres les plus variés, depuis les minuscules gatlings jusqu'à l'énorme 16 pouces de position. Ce qui est plus juste est de demander la suppression du fusil et l'abolition des exercices d'infanterie pour les canonniers de côte. Le revolver leur suffirait amplement et on pourrait très bien se borner pour ces batteries à la simple manœuvre à pied prescrite pour les batteries de campagne. Cela permettrait d'autre part d'éviter un abus trop fréquent aujourd'hui. Il y a en effet une tendance très marquée de la part de certains commandants de circonscription à faire faire aux compagnies de *coast artillery* le service de l'infanterie, au grand détriment de l'instruction professionnelle de ces unités.

* * *

A propos d'instruction, le ministère s'occupe activement de doter les gardes nationales des différents Etats de *drill masters* compétents, pris parmi les officiers en retraite de l'armée régulière.

Jusqu'à présent, les officiers détachés pour ce service étaient à peine une vingtaine ; on va probablement porter ce nombre à cinquante. La section de l'état-major général qui est chargée de ce travail y rencontre, paraît-il, des difficultés sérieuses dues, naturellement, à l'influence de la politique. Dans l'intérêt de la bonne harmonie, on s'efforce de donner autant que possible, en la matière, satisfaction aux vœux exprimés par les gouverneurs des Etats. Malheureusement, les choix que font ces hauts fonctionnaires sont trop souvent dictés par des considérations étrangères aux besoins du service, et sont par suite inacceptables. Il est facile de concevoir de quelle patience, de quel tact l'état-major fédéral doit faire preuve pour tout concilier.

Un autre point sur lequel les autorités militaires fédérales ont été désappointées, c'est en ce qui concerne les cours des officiers de milices aux diverses écoles militaires.

Dans le courant de l'été, le président Roosevelt, en conformité des prescriptions de la section 16 de la loi du 21 janvier 1903, avait fait paraître un règlement concernant les conditions dans lesquelles ces officiers seront admis dans les institutions en question. Entre autres qualifications, il faut avoir plus de 21 ans et moins de 35, avoir appartenu à la milice organisée au moins une année, jouir d'une robuste santé et être citoyen des Etats-

Unis [1]. Les officiers, choisis par le ministre sur la proposition des Gouverneurs des Etats, ne reçoivent aucune solde fédérale pendant leur stage aux écoles ; il leur est alloué seulement, outre les frais de route (billet et quatre *cents* (sous) par mille, une indemnité de logement (120 à 180 francs par mois) et une indemnité de nourriture de cinq francs par jour.

Au début, par suite d'un inexplicable malentendu, le bruit se répandit dans la milice qu'aucun examen n'était requis pour suivre les différents cours, et les demandes affluèrent, surtout pour l'Ecole d'infanterie et cavalerie de Fort-Leavenworth et celle d'application d'artillerie à Fort-Monroe. Lorsque les postulants s'aperçurent que les *garrison schools* seules ne demandaient pas d'épreuves d'admission pour les miliciens, la majorité des candidats se retirèrent. Actuellement il n'y a que cinq officiers de milice à Leavenworth, un à Monroe, quatre à l'Ecole de médecine militaire de Washington et cinq à diverses écoles de garnison. C'est un maigre résultat, qui ne donne pas une haute idée de l'instruction générale des cadres de la garde nationale. D'autre part, cinq Etats ont simplement *refusé* de désigner les candidats pour les *military schools*.

En revanche, le ministère n'a pas à se plaindre des diverses républiques en ce qui concerne la réorganisation des milices sur le modèle de l'armée active. Tout récemment encore, l'Ohio a amendé ses lois de façon à les mettre en concordance avec le *Military Bill* fédéral. On a pu remarquer que l'assemblée générale de cet Etat a saisi cette occasion pour réduire de cinq à trois années la durée des engagements dans la milice organisée. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir à ce sujet le colonel Washington Kantzman, assistant adjudant général d'Ohio, ce changement a été opéré après de longues expériences. Il a été reconnu que beaucoup de jeunes gens renonçaient à s'engager pour cinq ans, alors qu'ils auraient volontiers « tâté » du service pour une période moins longue ; d'autre part, les hommes qui se plaisent au régiment ont toujours la ressource de se rengager, et ils en usent d'autant plus volontiers que le terme est plus court.

* * *

Je parlais plus haut d'examens : à ce propos, ce n'est pas sans quelque tristesse que l'on constate le désarroi causé parmi les candidats aux divers grades d'*officier de volontaires* par le nouveau règlement relatif aux épreuves [2]. Il semble vraiment que tout ce qui tend à faire disparaître le régime

[1] La déclaration d'intention de devenir citoyen est d'ordinaire suffisante pour un enrôlement dans la milice.

[2] Il ne faut pas confondre les *Volunteers* avec la milice organisée ou garde nationale. Les régiments de volontaires, rappelons-le, sont des unités créées en temps de guerre seulement, avec des éléments divers — anciens soldats réguliers, miliciens, recrues, etc. —. N'ayant aucun lien avec les différentes républiques de l'Union, ils sont plus mobilisables que les gardes nationales, même au cas où celles-ci sont passées au service fédéral.

des protections et à le remplacer par des garanties de capacité bouleverse les idées et les habitudes des soldats-citoyens américains. Et cependant, en l'espèce, les examens sont d'une extrême simplicité. La première partie des épreuves porte sur des connaissances générales du programme des écoles primaires supérieures; la deuxième est professionnelle, mais ne présente absolument aucune difficulté pour tout individu *ayant servi* dans l'armée régulière ou la milice, *avec intelligence*, fût-ce comme simple sous-officier. Mais c'est là le « hic », car cela ferme la porte aux snobs, aux « fils d'archevêque » assoiffés de galon et nuls au point de vue technique. La limite d'âge aussi, particulièrement pour les colonels (55 ans), laisse de côté tous les vétérans de la guerre civile et la majorité des ex-officiers de la garde nationale. On ne saurait s'en plaindre, car un des seuls moyens de remédier au manque de cohésion et à l'inexpérience des volontaires est de mettre à la tête de ceux-ci des gens jeunes et vigoureux.

* * *

Les efforts constants du gouvernement actuel pour rendre l'armée plus efficace ne sont guère appréciés, il faut bien le reconnaître, de la masse du public et surtout des démocrates, adversaires acharnés du « militarisme », comme de l'expansion coloniale.

Le président Roosewelt, dans un récent discours politique, a justement fait observer que l'effectif de l'armée régulière actuelle — 60 000 hommes — est excessivement restreint pour le chiffre de notre population — environ 80 000 000 d'âmes. Il est relativement inférieur à ce qu'était l'effectif au temps de Washington (3600 soldats pour quatre millions d'habitants) et sous Jefferson (5100 sur 5 300 000). La proportion est aujourd'hui de un soldat sur 1400 âmes, soit moins de un dixième de 1 °/₀. Dans ces conditions, l'armée régulière ne peut être considérée que comme un moyen destiné à instruire et à soutenir le gros des forces nationales qui est composé de milices et de volontaires. Il est vrai qu'à cela on peut répondre, avec certains critiques, que, pour un pays comme le nôtre, il n'y a pas de milieu en matière militaire : s'il aspire à jouer un rôle *militant*, prépondérant, dans le concert des nations, il lui faut une armée régulière de force à imposer le respect et non une organisation bâtarde, un composé hétéroclite de réguliers excellents mais perdus dans la masse, de milices médiocres et de volontaires aléatoires — le tout très inférieur, *dans son ensemble*, aux troupes de la plus pacifique nation du monde, la Confédération helvétique.

* * *

Toujours sur le terrain de l'organisation défensive des Etats-Unis, mentionnons, en passant, une proposition qui ne manque pas d'originalité. Dans le but d'utiliser les Springfields devenus sans emploi depuis l'adoption du nouveau fusil d'infanterie, quelques officiers préconisent la distribution de

ces armes aux branches militaires des Sociétés Fraternelles des Etats-Unis. Ces *uniformed ranks*, comme on les appelle, sont disciplinés et bien recrutés; ils pourraient rendre des services en tant que forces de troisième ligne.

* * *

Bien que les grandes manœuvres soient terminées depuis plusieurs semaines, je préfère ne vous en entretenir qu'après avoir recueilli le plus possible d'observations et de critiques sur ces opérations.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au Conseil supérieur de la guerre. — La question du tir. — L'affaire Dautriche. — La délation dans l'armée.

L'Ecole polytechnique vient d'envahir le Conseil supérieur de la guerre: avec le général Dalstein, qui sort du génie, et qui commande le 6e corps d'armée, avec les généraux Michal et Peigné, qui sortent de l'artillerie et qui commandent respectivement le 20e et le 9e corps. Seul, le général Dodds, de l'infanterie coloniale, est un ancien saint-cyrien.

Le centre de gravité de cette haute assemblée se trouve ainsi déplacé. Peut-être des raisons de camaraderie ont-elles déterminé cette prépondérance donnée à l'élément savant, — théoricien, si vous préférez. Peut-être d'autres considérations ont-elles influé sur le choix du ministre. Peut-être a-t-il voulu s'entourer de conseillers que n'effraie pas le service de deux ans. Peut-être a-t-il été bien aise d'appeler à la haute situation qu'ils occupent des officiers dont il a fait la fortune militaire, qui lui doivent leur avancement, et qui se trouveront ainsi en état d'en contrebalancer d'autres qui ont obtenu leurs grades sous un autre chef.

Toujours est-il qu'on s'étonne de la part plutôt faible faite à l'infanterie, à l'élément « troupe, » dans le Conseil supérieur de la guerre. Et on fait plus que de s'en étonner : on s'en plaint, comme d'ailleurs on se plaint de l'inadéquation (le mot n'est peut-être pas dans le dictionnaire, mais vous le comprenez, n'est-ce pas?) d'une foule de gens avec leur fonction.

Déjà, par exemple, on est surpris de voir la question du tir de l'infanterie résolue de compte à demi par un géographe et un artilleur que leurs études antérieures ne semblaient pas destinés à se substituer à ceux dont c'est précisément la spécialité de connaître les propriétés du fusil.

Aussi avec quel dédain les professionnels accueillent les travaux de ce duumvirat qu'ils traitent d'incompétent! Il n'est pas jusqu'au style de leurs communications qui ne sente, sinon l'incompétence, du moins le ranci. Il y

est question des « Ecoles régionales de tir, » de ces pauvres Ecoles que le général Mercier a méchamment fermées, il y a quelque dix ans. Il est vrai qu'elles ont été réorganisées depuis, mais sous un autre nom. Elles s'appellent aujourd'hui « Ecoles d'application pour le tir de l'infanterie, » et les officiers qui s'occupent de les transformer de nouveau sont si peu au courant qu'ils ignorent cet avatar!

A vrai dire, en ce qui me concerne, je n'attache pas grande importance à cette querelle de mots. Allons donc au fait.

Le fait, c'est que le Comité de l'infanterie estime mauvaise la doctrine professée jusqu'à ce jour à l'Ecole normale du camp de Châlons. On sait ce qu'était cet établissement. Il était à la fois une commission d'études, un séminaire de professeurs de tir, une pépinière de capitaines de tir, un sanctuaire d'où la bonne parole était portée par des officiers supérieurs, voire par des généraux, aux quatre coins de la France.

Puisqu'on estime que la bonne parole qui sortait de là était mauvaise, la première chose à faire était de ne plus la répandre. Donc, on a cessé d'envoyer des officiers supérieurs au camp de Châlons. On ne reprendra cette pratique que lorsqu'on sera arrivé à formuler un corps de doctrines suffisamment cohérent et qui ait mérité l'estampille officielle. D'ici là, l'Ecole normale continuera à fonctionner comme école primaire supérieure : elle continuera à fournir des capitaines de tir au régiment. Elle poursuivra également ses expériences, de façon à présenter dans un an un rapport dont les conclusions seront soumises à l'approbation du ministre. C'est à ce moment que des ordres seront donnés pour l'emploi du tir collectif. Pour le moment, on est dans la situation si bien représentée sur le fameux tableau du *Passage de la mer Rouge*. La mer s'est retirée. Les Hébreux ne sont déjà plus là. Les Egyptiens n'y sont pas encore. Les anciennes règles sont virtuellement abrogées, les nouvelles ne sont pas encore édictées. Celles-ci, à l'étude; celles-là, en désuétude. Jolie situation! Que ferait l'infanterie, si la guerre éclatait? Elle ne doit plus connaître la conduite des feux. C'est faire ce qu'on fait en démolissant sa vieille maison avant d'avoir construit la nouvelle. On se trouve obligé, entre temps, de coucher à la belle étoile.

Vraiment, il est regrettable qu'on ait procédé de cette façon en une matière où il faut qu'il y ait toujours une doctrine. La pratique n'est pas absolue, comme la science. Elle ne saurait être soumise au régime brutal du tout ou rien. Les troupes ont des fusils dont elles doivent se servir: qu'on leur enseigne la façon d'en faire usage. Si cette façon n'est pas bonne on en cherchera une meilleure; mais, en attendant, ce qu'on aura, ce sera mieux que rien.

Une nouvelle école, — une école simplificatrice, qui aime ce qui est commode, — croit à l'inutilité du tir ou, pour mieux dire, à l'impossibilité de faire du tir utile. Eh! Non, ce n'est pas impossible: c'est seulement difficile

Et on ne saurait trop louer les officiers qui s'attaquent à cette difficulté, au lieu de se laisser rebuter par elle. Ai-je cité dans cette chronique les intéressants travaux que le lieutenant Petit, du 6e d'infanterie, a écrits sur le rôle des chefs de section sur le champ de bataille[1]? Je crains d'avoir oublié d'en parler. Et j'ai eu tort, car cet officier a un tempérament d'apôtre, et ses idées me paraissent fort saines. Je suis tenté de lui reprocher de les appuyer sur trop d'autorités et de procéder à coups de citations. Oh! Je sais bien ce qu'il me répondra : qu'un lieutenant est un bien mince personnage pour émettre une opinion, et qu'il est sage de mettre des galons, si j'ose dire, aux manches de ses idées. Ce n'est pas tout à fait mon avis : une idée vaut ce qu'elle vaut. C'est en soi qu'il faut la juger et non par le grade de celui qui l'émet. Chaque jour, on entend vanter le livre du capitaine un tel, l'invention du lieutenant un tel. La vérité, c'est comme la consigne, il faut la respecter où qu'elle se manifeste. Le factionnaire a le droit de dire : « On ne passe pas! » même aux généraux, même au Petit Caporal. Un jeune officier qui a réfléchi à une question mérite plus d'être écouté, quand il en parle, qu'un grand personnage, haut placé dans la hiérarchie, mais qui jamais n'a porté son attention sur le sujet dont il s'agit. Et tenez, c'est un bien mince officier l'auteur de cette étude sur le havresac dont je vous parlais le mois dernier et qui a paru dans le dernier numéro du *Journal des sciences militaires*; mais il aurait deux ou trois galons de plus que son réquisitoire ne serait ni plus mordant, ni plus spirituel, ni plus chaleureux, ni plus solide, ni plus convaincant, et je dirai même émouvant. C'est de l'excellente polémique. Je vais plus loin encore : c'est une excellente œuvre, et belle, et courageuse, et qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a entreprise.

Pourquoi faut-il que nous en soyons à louer chez un militaire la crânerie et la franchise? C'est que, hélas! les caractères se sont abaissés tellement que ceux là même dont c'est la profession d'être braves se conduisent souvent comme des pleutres. Peut-être, après tout, n'est-ce point un malheur inhérent à notre époque et plutôt dépend-il des conditions dans lesquelles s'exerce notre profession en France. Il y a longtemps qu'on a remarqué que tel homme courageux sur le champ de bataille est pusillanime dans le cabinet; que tel affronte les balles et les shrapnels sans baisser la tête, qui redoute les responsabilités; qu'un homme d'honneur en arrive à biaiser avec sa conscience; que, incapable de se dérober par la fuite aux coups de l'ennemi, il ne craint pas de recourir au mensonge pour sauver sa situation.

Cette impression pénible, beaucoup de gens l'ont ressentie en lisant les débats du procès Dautriche.

On sait ce qu'est cette affaire.

[1] *Le chef de section conducteur du feu et conducteur de sa troupe sous le feu* (2e édition). Saintes, imprimerie A. Gay.

Les officiers chargés du service de l'espionnage sont accusés d'avoir mis à profit le caractère secret de leurs opérations, lesquelles comportent une comptabilité occulte, pour détourner des fonds dont ils disposaient une somme de 25 000 francs qu'ils auraient employée à payer un témoignage écrasant contre le capitaine Dreyfus, au procès de Rennes. La preuve de cette subornation ne paraît pas faite, à ceux qui ont suivi de près le procès, mais ils sont épouvantés de ce qu'il y a eu de louche dans l'attitude des accusés comme dans celle des témoins. Grattages, falsifications, amnésies momentanées, contradictions : tout cela dénote un état moral fâcheux. On en arrive à éprouver du soulagement quand on voit le capitaine François faire tête à l'accusation, quand on voit le général de Galliffet montrer ingénuement sa légèreté spirituelle et sa gaminerie de gavroche.

Notre armée ne peut que souffrir de tout ce qu'on étale : médiocrité intellectuelle de certains chefs, automatisme de certains subordonnés qui tirent vanité de n'être que de simples machines, que des instruments muets, aveugles, inintelligents, entre les mains du commandement, manque de décision et de coup d'œil, manque de franchise surtout. N'est-ce pas singulier cette déplorable habitude des faux-fuyants, des coups de pouce et du grattoir précisément dans un monde où on ne parle que d'honneur et de loyauté, et de la part de gens qui sont légitimement fiers d'être indifférents à la mort ?

L'exemple, malheureusement, vient de haut. Et, si l'affaire Dautriche n'est pas pour relever le prestige de l'armée, d'autres incidents encore viennent de lui porter des coups terribles, dont elle aura grand'peine à se relever. La presse a dénoncé avec indignation, une indignation réelle ou feinte, désintéressée ou politique, là n'est pas la question, — des actes de délation systématique, qui ont été démontrés, avoués, flétris... et glorifiés.

A la suite de ces révélations, un grave et douloureux débat s'est déroulé à la Chambre, et il s'en est fallu de bien peu que le général André succombât. Un déplacement de deux voix eût suffi à le renverser. Jamais depuis quatre ans et demi qu'il est au pouvoir, il ne s'était vu si près de le quitter.

Lorsqu'il est arrivé au ministère, en mai 1900, j'ai dit ici même (p. 440) qu'il avait un programme, mais point de doctrine. Son dénuement à cet égard s'est manifesté si souvent que j'ose à peine rappeler qu'il n'a su prendre position sur aucune des grandes questions qu'il est urgent de régler : service de deux ans, organisation de la justice militaire, avancement. Il ne s'intéresse pas beaucoup aux questions de matériel. L'instruction lui est indifférente, et j'ai montré comme, en matière d'éducation, ses actes démentent ses paroles. Non qu'il ne dise pas ce qu'il pense. Il pense même ce qu'il dit ; mais il ne le comprend pas toujours très bien.

A défaut de principes, donc, il avait un programme, qui était de répu-

blicaniser le corps des officiers. Il avait admirablement senti que cette opération était indispensable. Sous la République, tout officier suspect d'être républicain était, par ce fait même, presque fatalement condamné à n'obtenir ni avancement ni faveur. L'autre jour, au Conseil de guerre, un des accusés, le capitaine François, se vantait d'avoir été républicain « à une époque où il y avait péril à l'être. » Il parlait de ce qui se passait avant le procès de Rennes. Alors, on pouvait impunément faire montre de sentiments impérialistes, cléricaux, royalistes; au contraire, on s'exposait aux pires désagréments en manifestant de la sympathie pour les idées démocratiques. Comme le corps des officiers se sélectionne par lui-même, comme l'avenir des lieutenants dépend des généraux, le même esprit s'y perpétue, par la raison qui fait se perpétuer dans les académies, qui élisent leurs membres, le même respect conservateur des traditions.

En s'écartant ainsi de plus en plus du courant qui entraîne la nation, en restant ancrée à son attachement aux idées anciennes, l'armée s'isolait de plus en plus, et la désunion allait s'accentuant. Il était inévitable qu'un désaccord violent éclatât, et l'affaire Dreyfus n'avait été qu'un épisode de cette lutte qu'il fallait à tout prix empêcher si on ne voulait qu'une guerre intestine se déclarât.

Le général André a eu le grand mérite de voir ce danger imminent et de vouloir l'épargner au pays. Son « flair d'artilleur » lui a appris qu'il était indispensable de changer la mentalité du corps des officiers, de la rapprocher de la mentalité ambiante, de celle de la population, telle qu'elle est indiquée par le choix que les électeurs font de leurs représentants.

Son programme, donc, était de mettre au pinacle les officiers républicains. Une intuition que je crois fort juste le poussait à mettre cette question au premier rang. Quand le gouvernail est cassé et que le bâtiment va à la dérive, il est urgent d'improviser un moyen de reprendre la bonne direction. Tout le monde s'y met : les mécaniciens laissent tomber les feux ; le maître coq abandonne sa cuisine ; on ne se donne plus la peine de faire le point. C'est seulement quand le capitaine est redevenu maître des mouvements de son navire que chacun retourne à son poste et reprend les fonctions de sa spécialité.

Le pilote a donc voulu mettre avant tout l'armée dans la bonne voie. Il s'est proposé de s'entourer de collaborateurs républicains, de donner de l'avancement aux officiers républicains. Et cela, même si leur valeur professionnelle laissait à désirer. Car, disait-il, je veux qu'on sache que le titre de républicain a cessé d'être une tare, et qu'il est aujourd'hui un mérite ; si des injustices criantes ont été commises contre eux, j'en commettrai de non moins criantes en leur faveur. C'est le moyen de frapper les imaginations. Si je ne récompensais que la valeur chez les républicains, on ne verrait pas clairement que c'est leur républicanisme que je prétends honorer. On serait

fondé à croire que c'est uniquement à leur valeur que j'ai rendu justice. D'ailleurs, en poussant pour leurs seules opinions politiques des officiers intrinsèquement médiocres, je ne ferai pas grand tort aux autres, car ces républicains sont extrêmement peu nombreux. Et, d'autre part, il s'agit d'accomplir un acte de réparation. Car il faut bien tenir compte du découragement que ces malheureux ont pu légitimement éprouver, sachant qu'ils n'avaient à compter sur aucun avenir. Se sentant sacrifiés en raison de leurs convictions, ils ont pu se laisser aller au découragement. De sorte que, s'ils sont médiocres, ce n'est pas de leur faute. Voilà pourquoi ils ont droit à des compensations.

Ce raisonnement, qui ne laisse pas d'être spécieux, détermina certaines des personnes auxquelles s'adressa le général André à lui apporter leur concours. Dans le nombre, les unes se bornèrent à lui indiquer les officiers qui étaient « bons. » D'autres lui signalèrent plutôt (ou en même temps) ceux qui étaient mauvais. Quand il devint ministre, il se chargea de faire avancer les « bons », il chargea son cabinet d'arrêter les « mauvais » au passage. Dès lors, ses collaborateurs se renseignèrent comme ils purent sur les candidats à l'avancement. Leurs notes avaient le grand tort d'être données par des camarades sur des camarades, par des inférieurs sur leurs supérieurs. Elles avaient le grand tort aussi d'être secrètes, mais elles ne l'étaient guère plus que les notes réglementaires sous les insinuations insidieuses desquelles on a vu s'effondrer la fortune militaire de plus d'un, sans que la victime sût quelle main l'avait frappé, ni de quelle nature était le trait empoisonné dirigé contre lui. Elles étaient fournies, ces notes officieuses, par des individualités sans mandat, obéissant parfois à des rancunes personnelles. Mais celles des chefs hiérarchiques présentaient-elles toutes les garanties possibles d'impartialité ?

Ce parallèle un peu forcé, sinon beaucoup, je voudrais d'autant moins le prolonger qu'une différence considérable distingue les notes occultes dont il s'agit ici de celles qui sont officiellement données et obligatoirement consultées. Cette différence vient de ce que le général André ne consultait pas toujours son cabinet, de ce que, bien des fois, il n'a tenu aucun compte de ses conseillers. Il faut avoir entendu les doléances de ceux-ci, il faut avoir été témoin des indignations de ses plus intimes collaborateurs, de ceux même qui passent aujourd'hui pour avoir été de ses inspirateurs, et que tel et tel choix fait par le ministre ont exaspérés ! Ai-je besoin de rappeler le retour du général de Négrier que le général de Galliffet avait frappé et auquel le général André rendit sa situation, en dépit du dossier écrasant que la franc-maçonnerie avait constitué contre lui, à en croire M. Guyot de Villeneuve ? Faut-il rappeler l'étonnante — d'aucuns diraient la scandaleuse — réintégration du général Geslin de Bourgogne ? Quand on connait le ministre actuel, on sait qu'il pousse l'amour de l'indépendance jusqu'à avoir l'air de

pratiquer l'indépendance du cœur. Demandez à MM. Brisson et Guieysse, auxquels il doit son portefeuille, et dont l'un est en froid avec lui, l'autre, plus qu'en froid. Demandez aux officiers dont il a recherché la collaboration quand il se préparait à être ministre et qu'il a abreuvés, une fois en possession du pouvoir, des humiliations les plus cruelles. Demandez au capitaine Mollin qu'il vient d'abandonner.

Le Parlement et l'armée ont été attristés de l'attitude du chef qui n'a pas su couvrir son subordonné, qui n'a pas su dire en substance : « J'ai cherché à républicaniser l'armée ; j'en avais reçu le mandat formel, et je ne suis arrivé rue Saint-Dominique que pour accomplir cette tâche. J'ai compris que, si les chefs hiérarchiques étaient capables de me renseigner sur les titres militaires de leurs subordonnés, je ne pouvais compter sur eux pour me documenter sur les opinions politiques et religieuses que j'avais besoin de connaître, sauf à n'en point toujours faire état. Du soin de recueillir ces données, j'ai chargé certains officiers en qui j'avais une grande confiance, confiance qu'ils ont justifiée par leur dévouement, par leur conscience ; ils se sont acquittés avec zèle d'une tâche ingrate. Leur adresse n'a malheureusement pas égalé leur bonne volonté. Pour obtenir des renseignements, ils ont eu le tort de se prévaloir d'une influence qu'ils étaient loin de posséder. Ils ont eu surtout la malechance que leurs maladresses aient été rendues publiques. Mais un supérieur ne frappe pas un subordonné qui n'a été que maladroit dans son service. Pour moi, je préfère me retirer. Mais, en partant, je vous déclare que l'armée est gravement compromise si on ne continue pas mon œuvre, et, pour la continuer avec quelque chance de succès, je ne vois d'autres moyens que ceux que j'ai employés. Qui veut la fin doit vouloir les moyens. »

Le ministre, qui n'a pas su le dire, sort diminué des révélations de l'autre jour. Il est heureux pourtant qu'il ait été soutenu et qu'on l'ait empêché de crouler, parce que son effondrement eût probablement provoqué une réaction violente et qu'on eût ainsi perdu le bénéfice des résultats acquis, résultats bien informes, bien incohérents, bien inconsistants, mais pourtant réels. Je crois qu'il ferait sagement, tout de même, en profitant de la première occasion pour remettre son portefeuille à des mains plus fermes que les siennes de le tenir. Il n'y a que l'embarras du choix entre celles qui se tendent. Une majorité de près de cent voix a consolidé sa situation, sans le consolider, lui. C'est donc en plein succès qu'il se retirerait, et, c'est le cas où jamais de disparaître, d'autant plus que la bonne cause ne serait pas compromise, puisque l'ordre du jour qui a réuni une majorité inespérée était ainsi conçu :

La Chambre, convaincue que le devoir de l'Etat républicain est de défendre contre les influences de l'esprit de caste et de réaction, et par les moyens réguliers de contrôle dont il dispose, les fidèles et courageux serviteurs de la

République et de la nation, compte sur le gouvernement pour assurer dans le recrutement et l'avancement des officiers, avec la reconnaissance des droits, des mérites et des services de chacun, le nécessaire dévouement de tous aux institutions républicaines.

Oui, ce dévouement est nécessaire. Et, malheureusement, il n'existe pas. Malheureusement, le corps des officiers est en proie à la désunion. Le ministre a cité une foule de faits qui le prouvent. Il aurait pu en citer davantage encore, et de plus graves, et de plus désolants. L'antisémitisme persiste dans bien des garnisons. L'intolérance politique et religieuse y a détruit la camaraderie. Les actes d'hostilité à l'égard du gouvernement de la République et de ses représentants y ont sapé la discipline. Cet état de choses est intolérable, et il importe essentiellement d'y mettre fin.

Y arrivera-t-on avec du tact ? C'est douteux. En tout cas, on n'y est pas arrivé avec de la vigueur. Le général André s'est cru capable de réussir, et il a dû avouer dans la séance du 4 de ce mois qu'il avait abouti à un fiasco complet.

Quoi qu'il en soit, notre armée traverse une crise terrible, et ses amis ne peuvent que souhaiter de tout cœur qu'elle finisse par en sortir.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée et la grève de septembre. — Les manœuvres. — Volontaires cyclistes. Expériences d'automobilisme. — Un bon ouvrage de tactique.

Au mois de septembre, l'armée a passé par une période critique. Des désordres, provoqués par le parti socialiste, ont éclaté sur une grande partie du territoire italien, mais particulièrement violents dans les provinces septentrionales. A Milan, où le mouvement a acquis son maximum d'intensité, la vie normale a été suspendue pendant cinq jours.

Le gouvernement a estimé opportun d'éviter les répressions énergiques et de laisser l'émeute mourir d'inanition. L'armée qui, naguère, avait dû intervenir immédiatement, a dû éviter cette fois-ci tout contact avec les éléments d'agitation et se tenir même hors de leur vue. Peut-être a-t-on évité ainsi de plus grands malheurs, mais la tâche a été pénible et la mission délicate de tenir à l'écart les forces considérées comme les protectrices de l'ordre, tandis que les socialistes paraissaient les provoquer en répandant dans la troupe les libelles et les appels les plus vibrants à l'indiscipline et à la rébellion.

Rien n'a fait ; la discipline a été la plus forte, et la tranquillité est rétablie. Les événements ont même eu une suite fort exceptionnelle. La grande ville commerçante et industrielle de Gênes a tenu à témoigner sa reconnais-

sance à l'armée en ouvrant au bénéfice de celle-ci une souscription publique. Plus de 47 000 fr. ont été réunis et remis au commandant du corps d'armée de Gênes, général Del Mayno. Celui-ci, d'accord avec le ministre de la guerre, a attribué 14 000 fr. à l'hospice des invalides de Turate, à charge de réserver une place pour un militaire et a versé le solde de 33 000 fr. à l'hôpital civique de Gênes.

C'est la première fois qu'on assiste en Italie à une manifestation de ce genre; aussi a-t-elle été très remarquée. Elle est une preuve que les vertus d'ordre et de discipline ne sont pas indifférentes au peuple italien.

Mais la tempête calmée, le ministre de la guerre a cru devoir envisager l'avenir et chercher les moyens de parer à un péril possible quoique très lointain. Il s'agit de la lutte contre ceux qui veulent semer dans l'armée les idées de désobéissance et de révolte, et montent de jeunes têtes que rien ne met en garde contre les exagérations de discours subversifs. Le péril n'est pas absolument nouveau; on en connaissait l'existence; mais on ne s'armait contre lui que de moyens de défense platoniques, évitant la discussion et se bornant à déclarer aux soldats que la discipline était leur unique devoir.

Aujourd'hui, nous sommes riches d'une expérience de plus. Les dernières manifestations nous ont montré que nous devions faire plus que de vagues allusions aux entreprises des éléments de désordre. La culture moyenne insuffisante de nos classes populaires les rend incapables de faire la part des exagérations; il faut donc les instruires et les raisonner. Par une circulaire adressée à tous les officiers, le ministre de la guerre a attiré l'attention de ces derniers sur le devoir qui leur incombait de relever les côtés erronés des déclamations socialistes, de montrer la part qu'il faut faire aux illusions, et d'expliquer mieux au soldat ce qu'est la véritable discipline et sa raison d'être. Il faut lutter avec courage et regarder l'adversaire dans le blanc des yeux, tel est le résumé et l'esprit de la circulaire ministérielle que l'opinion publique a accueilli de façon fort sympathique.

* * *

Ma dernière lettre donne déjà certains renseignements sur les manœuvres. On peut maintenant entrer dans quelques considérations plus détaillées et qui montreront aussi l'importance qu'ont revêtus les exercices. Les plus considérables de ceux-ci ont été les manœuvres de débarquement dans le golfe de Naples, les manœuvres alpines dans la Carniole et celles de cavalerie dans le territoire du II[e] corps d'armée (Alexandrie), sous la direction de l'inspecteur général de la cavalerie. L'opinion publique et la presse ont marqué un vif intérêt pour cette période spécialement active de notre vie militaire.

Ce serait une erreur de dire que les manœuvres navales aient eu pour but de démontrer qu'un débarquement peut être empêché partout sur

nos côtes. Les frontières maritimes de l'Italie sont trop étendues pour que nous puissions éviter qu'ici ou là, un ennemi ne lance à terre quelque petite franction d'armée et ne prenne possession d'un point de nos plages. Mais ce que l'on peut empêcher, c'est que cet ennemi ne mette à la côte des effectifs importants à l'aide desquels il s'emparerait d'un des nœuds artériels du pays, une grande ville comme Naples ou comme Rome. Il ne doit pas tenter une entreprise de ce genre sans se heurter à l'opposition victorieuse de la défense, utilisant à cet effet les milices territoriales.

Telle est la signification des manœuvres navales. Mais il n'est pas douteux que la défense importante devrait se porter pour nous dans les Alpes, parce que c'est là que se manifesteront les menaces principales. Nous n'en avons pas moins constaté avec satisfaction l'excellente coordination des efforts des troupes de terre et de mer soit dans l'attaque, soit dans la défense des côtes. Nous avons été satisfaits surtout des résultats de la mobilisation des milices territoriales. On exprimait des doutes sérieux sur les qualités de cette opération. L'épreuve a montré que ces doutes étaient entachés de pessimisme, et si quelques contretemps d'ailleurs fort exagérés dans la presse se sont produits, comme on pouvait s'y attendre dans des opérations aussi complexes, l'ensemble des exercices a laissé une impression favorable.

* * *

Depuis quelque temps existent dans plusieurs villes — Verceil, Brescia, Padoue, Novare, — des volontaires cyclistes qui, formés en bataillons, se livrent aux exercices militaires : école de peloton, de compagnie, de bataillon, évolutions tactiques, service d'estafettes et de reconnaissance, lecture des cartes, etc. L'étude de la bicyclette comme engin de guerre est toujours d'actualité dans notre armée et de jour en jour s'étend et gagne en intérêt le champ des applications.

Nous possédons en Italie une grande association cycliste l'*Audax*, qui a pris l'initiative d'une organisation de volontaires-cyclistes, sorte de francs-tireurs soumis à un entraînement militaire ainsi qu'à la discipline et qui seront en mesure de rendre de réels services, spécialement en formant un élément mobile de défense, tant sur les côtes qu'à l'extérieur. A la vérité, on n'a pas encore obtenu de grands résultats concrets, mais les études sont avancées. L'*Audax* et le ministère de la guerre arrêteront sans doute une convention pour résoudre ce problème que l'on considère comme rempli de promesses.

* *

Dans le même ordre d'idées, l'automobilisme est en progrès. Une première et importante expérience a été faite à Brescia au mois de septembre. En voici les principales données :

1. Envoi de groupes de deux ou trois automobiles par les cols carrossa-

bles de la frontière et de l'Apennin en vue d'un service de reconnaissance et de la recherche de renseignements.

2. Transport rapide de correspondance d'une ville frontière à une autre très éloignée, dans l'hypothèse qu'il faut informer un commandant supérieur d'un changement dans la situation stratégique de l'ennemi.

3. Trajet de Brescia à deux ou trois points de la frontière et retour, dans l'hypothèse qu'un détachement isolé dans cette ville a besoin de faire contrôler par ses officiers d'état-major des nouvelles contradictoires venues de ces divers points.

4. Envoi de voitures et de camions chargés de rejoindre les troupes aux manœuvres au moment de l'expérience, chargés également de la transmission des ordres et de pourvoir au service des marches.

Vingt-sept automobiles ont été expérimentés et les résultats ont été satisfaisants. On a fait l'essai, par la même occasion, d'une grande voiture-automobile, montée par 25 bersagliers. Il s'agit d'un omnibus Dietrich de 25 chevaux, dont la vitesse a atteint 25 km. sur certains parcours.

* * *

Un bon ouvrage de tactique. Le capitaine G. Canter, professeur à l'Ecole militaire, vient de publier un cours de *Leçons d'art militaire*, qui mérite une mention spéciale. L'apparence du volume est modeste, mais les 500 pages et les 40 illustrations qui les accompagnent suffisent, par leur contenu, pour en faire une œuvre importante.

Dans une ample introduction, l'auteur aborde les généralités sur la guerre ; il examine l'évolution des institutions militaires, esquissant en même temps la constitution et la position des armées et de leur cadre d'officiers, la politique de la guerre, les commandements supérieur et en sous-ordre. La première partie est consacrée aux principes généraux de tactique, aux éléments de la bataille (hommes, armes, terrain), leur importance au point de vue offensif et défensif. Puis les parties suivantes traitent des différentes armes, les opérations logistiques et tactiques soit par armes séparées, soit dans le groupement des armes, la guerre de montagne, les combats de localité, passages de cours d'eau, petite guerre, etc. Enfin, un premier appendice s'occupe des ordres et des rapports, un second de l'esprit des officiers combattants.

Naturellement, le capitaine Canter insiste beaucoup sur la prédominance qu'il convient de donner, dans les éléments de la tactique, au facteur homme. « Les opérations tactiques, écrit-il, ne sauraient se résoudre en un calcul arithmétique, en une stérile et fausse comparaison d'éléments matériels ; elles ne constituent pas une simple géométrie militaire, mais au contraire doivent être étudiées et résolues en considérant toujours les conditions morales des combattants dans chaque moment de la lutte. »

Un autre élément sur lequel l'auteur appuie beaucoup est la coopération de toutes les activités, dont le sentiment multiplie à l'infini la vertu et la force d'une armée.

Un traité complet de tactique manquait à notre littérature militaire. Le capitaine Canter a comblé cette lacune.

BIBLIOGRAPHIE

Les Carburateurs, par Lucien Périssé, ingénieur des Arts et Manufactures. Petit in-8° de 173 pages avec 16 figures. Paris, 1904, Gauthier-Villars, éditeur. Broché, 2 fr. 50; cartonné, 3 fr.

Le développement imprévu et tout à fait remarquable des automobiles mues par des moteurs à explosion donne une importance particulière au livre de M. L. Périssé sur les carburateurs.

Ces appareils, qui ont subi de nombreuses transformations depuis que les premiers inventeurs eurent l'idée d'utiliser les combustibles liquides dans les moteurs à gaz, sont actuellement arrivés à un degré de développement qu'il importait de fixer tout en donnant aux ingénieurs et aux constructeurs les éléments théoriques et pratiques nécessaires pour l'établissement de nouveaux types; c'est ce double but que s'est proposé l'auteur.

Après avoir fixé par des définitions les bases importantes de l'étude à faire, l'ouvrage se divise en trois parties principales :

Dans l'une, ont été relatés, résumés et commentés tous les travaux théoriques les plus récents sur la carburation, les carburants et les carburateurs, notamment ceux de MM. Krebs, Sorel, Walker, Lumet, etc.

Dans une seconde partie, la construction des carburateurs a été passée en revue dans ses moindres détails et l'auteur a, tour à tour, étudié les flotteurs, les gicleurs, les entrées d'air, le réchauffage, la chambre de mélange et les dispositions intéressantes adoptées pour les tubulures d'admission.

Enfin une troisième partie comprend la monographie des appareils choisis parmi les plus intéressants, en divisant les carburateurs en deux catégories; ceux qui utilisent l'essence et sont de simples mélangeurs, les autres qui sont constitués comme vaporisateurs ou dissociateurs pour utiliser les liquides peu volatils, tels que l'alcool et le pétrole lourd, en indiquant autant que possible les résultats économiques obtenus. Il est impossible de citer tous les systèmes qui ont été décrits avec figure schématique à l'appui, car ce sont tous ceux que la pratique a sanctionnés.

L'ouvrage paraît au moment où ont lieu les épreuves scientifiques du concours de carburateurs organisé par l'A.-C.-F. ; ces épreuves auront pour effet de donner un nouvel essor à la construction de ces appareils dont dépend l'économie et le bon fonctionnement des moteurs d'automobiles, et le livre qui paraît ne peut qu'aider à la diffusion des connaissances si utiles pour tous à posséder sur ces questions encore peu connues de la construction des carburateurs.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIXe Année N° 12 Décembre 1904

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

(SUITE)

4. L'instruction des officiers.

De même que l'instruction des unités, celle des officiers se prête à de nombreuses combinaisons. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les deux projets. L'un et l'autre tendent manifestement au même but : ils recherchent une instruction pratique plus développée des chefs, plus d'entraînement, et un contact plus étroit entre les officiers des différentes armes. Mais ils poursuivent ce résultat par des programmes de services à plusieurs égards dissemblables.

D'une manière générale, le projet des commandants supérieurs fait régner plus d'égalité entre les officiers de toutes les armes, ce qui ne signifie pas que les inégalités admises par celui du Département ne soient pas justifiées dans la pratique.

Examinons de plus près ces différences.

Aspirants. — Le projet des commandants prévoit pour toutes les armes une école d'aspirants-officiers de 80 jours. Les sous-officiers appelés à y participer sont dispensés de la seconde moitié de l'école de recrues imposée aux caporaux. Les présentations pour l'école d'aspirants sont réglées par un article 96 dont le maintien dans la loi définitive sera vivement désiré :

Nul ne peut être appelé à une école d'aspirants-officiers s'il n'est proposé par le commandant d'école dans les écoles de recrues ; par son commandant

d'unité, dans les cours de répétition. Les officiers qui sont ses supérieurs immédiats doivent être au préalable entendus. La proposition est soumise à l'approbation du commandant de division, pour l'infanterie ; du commandant du corps d'armée, pour les autres armes.

L'avant-projet du Département ne prévoit pas la consultation préalable des supérieurs immédiats, ni l'approbation du commandant de la division ou du commandant de corps d'armée. C'est une lacune qu'il sera facile de corriger.

Cet avant-projet fixe à 70 jours la durée de l'école d'aspirants dans l'infanterie, la cavalerie et le train ; à 105 jours dans l'artillerie et le génie ; à 60 jours dans le service sanitaire et le service des subsistances, ainsi que pour les officiers du commissariat et les vétérinaires.

L'exposé des motifs justifie ces différences dans les termes suivants :

L'école préparatoire d'officiers de cavalerie dure actuellement 60 jours. Elle serait prolongée de 10 jours, en vertu du principe qui veut que l'instruction des futurs officiers soit un peu plus approfondie.

L'artillerie a déjà une école d'officiers de 105 jours, qui se divise en deux parties de 6 et 9 semaines. Cette durée relativement longue est due à ce que les officiers d'artillerie doivent apprendre le service de conducteurs aussi bien que celui de canonniers.

Il en est de même du génie, en ce que les sous-officiers de sapeurs qui sont proposés pour une école d'officiers y apprennent aussi la construction des ponts, tandis que les sous-officiers de pontonniers ont à apprendre aussi le service de sapeurs. C'est pourquoi l'avant-projet prévoit pour l'école d'officiers du génie, au lieu des 63 jours actuels, 105 jours également.

Le projet du Département dispense les aspirants de l'école de recrues comme sous-officiers.

En résumé, la durée du service d'instruction pour l'obtention du grade de lieutenant serait la suivante :

Projet des Commandants.

Ecole de recrues	80 jours (caval. 90)
Ecole de recrues comme appointés . .	40 »
Ecole d'aspirants.	80 »
Total. . .	200 jours (caval. 210)

Avant-projet du Département.

	Ecole de recrues	Ecole de sous-offic.	Ecole d'aspirants	Total
Service sanitaire . / Service de subsist.	60 jours	30 jours	60 jours	150 jours
Infanterie . . . / Service du train .	60 »	30 »	70 »	160 »
Cavalerie . . .	80 »	40 »	70 »	190 »
Artillerie . . . / Génie	60 »	40 »	105 »	205 »

Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'attacher une trop grande importance à la question des services précédant l'école d'aspirants. Cette dernière joue le rôle prépondérant dans la formation du futur officier. Si donc les nécessités du recrutement obligent à réduire la durée du service antérieur, savoir l'école de recrues comme sous-officier, il ne faut pas trop s'en défendre, encore que pour donner au futur officier l'habitude de l'instruction une demi-école de recrues comme sous-officier, ainsi que le propose le projet des commandants, soit certainement du temps bien employé. Il n'est pas mauvais non plus de mettre pratiquement le futur officier au courant des menus détails d'exécution du service intérieur.

Quant au principe de l'égalité des officiers devant la durée du service, il ne nous hypnotise pas. S'il est acquis qu'un officier des troupes sanitaires ou du service des subsistances peut être formé en moins de temps qu'un officier d'infanterie ou d'artillerie, pourquoi le contraindrait-on, pour l'amour d'une théorie, à une prolongation inutile de son école d'aspirant ? Ces officiers se recrutent dans des milieux spéciaux : ceux du service sanitaire dans le monde des médecins ; ceux du service des subsistances dans celui des commerçants et hommes d'affaires. Il n'en résulte pas d'inconvénient pour le recrutement des officiers des armes combattantes ; ce sont à quelques égards des spécialistes maintenus dans le cadre de leur spécialité.

De même pour la formation des officiers des armes dites spéciales. S'il est acquis que 205 jours de service ne rendent pas leur recrutement plus difficile que 160 jours dans l'infanterie, pourquoi priverait-on l'armée du supplément d'instruction qu'ils

auront ainsi l'occasion d'acquérir? L'essentiel est d'apprécier avec justesse nos possibilités sociales et économiques et s'il faut absolument poser un principe, celui-ci aura nos préférences : L'école d'aspirants doit procurer dans tous les cas le minimum d'instruction indispensable au futur officier. Sa durée, calculée de façon à obtenir ce minimum, sera augmentée dans chaque arme de tout le temps qu'il sera possible sans nuire aux exigences du recrutement.

Officiers subalternes. — Dans les deux projets, les lieutenants nouvellement nommés sont tenus, comme tels, de suivre une école de recrues. Mais, dans la suite, leurs prestations diffèrent sensiblement. Le projet des commandants ne leur impose plus, comme lieutenants ou premiers-lieutenants, qu'un cours de 11 jours : cours de tir dans l'infanterie, l'artillerie et la forteresse; cours de chef de patrouille dans la cavalerie ; cours technique dans le génie, les services sanitaires et des subsistances. Après cela, seuls les premiers-lieutenants proposés pour l'avancement suivent une école centrale I de 40 jours et la seconde moitié d'une école de recrues comme commandants d'unité (compagnie, escadron, batterie), soit 40 jours encore.

L'avant-projet du Département militaire pose des exigences un peu supérieures : elles sont déterminées aux articles 144 et 145:

Art. 144. — Doivent faire en outre pour compléter leur instruction :

1° Les premiers-lieutenants d'infanterie une école de tir de quinze jours ;

2° Les lieutenants de cavalerie un cours de chef de patrouille de quinze jours ; les premiers-lieutenants de cavalerie désignés pour l'avancement une école de sous-officiers ;

3° Les lieutenants et les premiers-lieutenants d'artillerie un cours d'artillerie de vingt jours dans chaque grade ; les premiers-lieutenants d'artillerie désignés pour l'avancement un cours tactique de quinze jours ;

4° Les lieutenants du génie un cours technique de vingt jours ;

5° Les premiers-lieutenants du service sanitaire un cours spécial de trente jours ; les capitaines du service sanitaire, désignés pour commander par la suite une ambulance, la moitié d'une école de recrues du service sanitaire ;

6° Les premiers-lieutenants vétérinaires un cours spécial de vingt jours ;

7° Les lieutenants ou les premiers-lieutenants du service des subsistances et du commissariat un cours tactique de vingt jours ; les lieutenants et les premiers-lieutenants des troupes du service des subsistances désignés pour l'avancement, en outre, une école de sous-officiers dans chaque grade ;

Les officiers des autres armes peuvent être également commandés pour ces écoles et cours.

Art. 145. — Doivent faire en outre :

1° Les premiers-lieutenants d'infanterie, de cavalerie, de l'artillerie, du génie et des troupes de forteresse une école centrale I de quarante jours ;

2° Les premiers-lieutenants d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, des troupes de forteresse, du service des subsistances et du train, désignés pour l'avancement, une école de recrues en qualité de commandants d'unité.

Une divergence existe au sujet de l'école centrale I entre l'article 145 et l'exposé des motifs. D'après l'article, tous les premiers-lieutenants des armes combattantes doivent passer par cette école. L'exposé des motifs (page 147) n'y oblige que ceux d'entre eux proposés pour le grade de capitaine. Cette seconde version est probablement la vraie, celle qui correspond aux intentions des auteurs du projet.

Sur quoi les deux projets basent-ils les durées de 11, 15, 20 jours, etc., fixées pour les divers cours spéciaux? Les documents actuellement publiés ne fournissent pas la réponse à cette question.

Une fois l'officier subalterne des armes combattantes promu capitaine, il n'a plus, d'après l'avant-projet du Département, aucun service spécial à faire. Le projet des commandants prescrit, en revanche, des cours tactiques ou des cours de tir de 11 jours (article 102).

Cette prescription manque dans l'avant-projet du Département. Maintenir le capitaine au courant des exigences de son important commandement paraît d'une absolue nécessité. Si l'on en croit de nombreux officiers d'artillerie, il y aurait avantage à sacrifier un des deux cours pour lieutenants à un appel périodique des chefs de batteries. Cet appel ne sera pas moins utile pour les chefs d'unité des autres armes, spécialement pour ceux de l'infanterie.

En résumé, la durée des services d'instruction de l'officier, dès sa nomination comme lieutenant jusqu'à son passage en landwehr comme capitaine, serait la suivante :

Projet des Commandants.

(Armes combattantes)

Ecole de recrues comme lieutenant	80 jours
Cours de tir comme lieutenant ou premier-lieutenant.	11 »
Ecole centrale I	40 »
Demi-école de recrues comme chef d'unité . . .	40 »
Cours tactique comme capitaine (un au minimum) .	11 »
Total (minimum) . .	182 jours

Avant-projet du Département.

	Infant. Jours	Caval. Jours	Artill. Jours	Génie Jours
Ecole de recrues comme lieutenant .	60	80	60	60
Cours spécial (art. 144, 1° à 4°). .	15	15	55	20
Ecole centrale I	40	40	40	40
Ecole de recrues comme chef d'unité.	60	80	60	60
Total . .	175	215	215	180

	Médecins Jours	Vétérinaires Jours	Subsist. Jours
Ecole de recrues comme lieutenant .	60	60	60
Cours spécial (art. 144, 5° à 7°). .	30	20	20
Ecole de sous-offic. comme lieutenant	—	—	30
Ecole de sous-offic. c. premier-lieut.	—	—	30
Demi-école de recrues comme capit.	30	—	—
Total . .	120	80	140

Officiers supérieurs. — Ici les divergences sont plus importantes.

L'un et l'autre projets suppriment les écoles centrales III et IV et les remplacent par des cours de cadres. En revanche, l'école centrale II est portée à 60 jours par la conférence des commandants, à 70 par le Département, dans les deux cas sous la réserve qu'elle pourra être scindée en deux parties afin de tenir compte des exigences de la vie civile. Y seront appelés les capitaines proposés pour l'avancement. L'exposé des motifs dit :

C'est dans cette école que l'officier supérieur acquiert son bagage théorique. Elle le met à même de fortifier et d'élargir ses connaissances scientifiques par le travail personnel. Il dit adieu ensuite à la salle de théorie. Pendant les dix semaines que dure les cours, il doit être possible d'enseigner systématiquement au futur officier supérieur les notions fondamentales qu'il aura à mettre en pratique. Si l'enseignement se donne selon le vœu de l'avant-projet, cette école sera un véritable cours de guerre ou, si l'on préfère, une école de guerre en petit.

Il est utile de rapprocher de ce passage celui qui le précède, et qui fait la critique du régime actuel des Ecoles centrales :

L'organisation militaire de 1874 prévoit quatre écoles centrales, école I pour les officiers subalternes, école II pour les capitaines nouvellement nommés, école III pour les commandants de bataillons d'infanterie et de carabiniers,

école IV pour les lieutenants-colonels nouvellement nommés. Elle se propose par conséquent de développer l'instruction théorique des officiers par étapes, de grade en grade, et elle aboutit à envoyer sur les bancs de l'école pour six semaines jusqu'aux lieutenants-colonels, donc des commandants de régiment. Il ne s'agit pas de retracer ici l'histoire du développement que ces écoles centrale sont pris au cours des années. Les temps sont loin de nous, heureusement, où des hommes de 35 à 45 ans restaient, des semaines durant et 7 à 8 heures par jour, dans les salles de théorie, où on les gavait de science militaire. Mais la pratique fut impuissante à écarter tous les inconvénients de cette instruction théorique qui persécutait l'officier pendant toute sa carrière. Dans toutes ces écoles, il fallait, pour ainsi dire, reprendre par le commencement, et malgré cela ou peut-être à cause de cela, on n'arriva jamais à rendre l'instruction complète. La théorie prédominait, reléguant au second plan l'indépendance des caractères, l'indépendance de l'action, le sentiment de la responsabilité, l'esprit viril de décision. Le principe dirigeant de ces écoles fit que l'officier restait toujours un « élève ». Les hommes distingués qui, durant des années, ont travaillé dans ces écoles, sentaient bien ce défaut et cherchaient à le corriger autant que possible. Mais un système vicié garde toujours son vice.

Le projet des commandants prévoit pour l'obtention du grade de major dans l'infanterie et l'artillerie 20 jours d'école de recrues comme commandant de bataillon ou de groupe. Cette disposition corrige une anomalie du système actuel. Tandis que pour tous les grades subalternes l'école d'instruction pratique précède la promotion, elle suit cette dernière quand il s'agit du grade de major. On ne s'explique pas les motifs de ce privilège.

Mais on s'explique encore moins que le projet du Département supprime la fraction de l'école de recrues à laquelle est appelé le commandant de bataillon ou de groupe. Estimerait-on cette école inutile? Ce serait surprenant, car elle a l'incontestable avantage de familiariser le commandant de bataillon avec l'exercice de son commandement avant qu'il prenne en main son unité d'incorporation. Quand il se présentera devant celle-ci, il le fera avec d'autant plus d'assurance. Il y gagne en autorité et son bataillon en tenue et en aptitude manœuvrière.

L'école de bataillon est utile aussi aux premiers-lieutenants qui passent leur école de chefs de compagnie, et qui, dans leur régiment commanderont 99 fois sur 100 leur compagnie encadrée, et à peine une fois leur compagnie détachée. L'école de bataillon leur est nécessaire autant qu'à leur commandant. Puisque nos détachements de recrues sont toujours formés d'au moins trois le plus souvent quatre compagnies, c'est un devoir d'en profiter pour fournir une occasion de meilleure instruction

aux officiers destinés à recevoir un bataillon sous leurs ordres. Et si cela est vrai pour les commandants de bataillon c'est vrai au même titre pour les commandants de groupe d'artillerie.

Les deux projets prescrivent des cours tactiques bisannuels de 11 jours pour officiers supérieurs. Mais tandis que le Département en fait uniformément des cours de division, limitant la participation aux commandants des unités directement subordonnées au divisionnaire, plus les commandants des régiments d'infanterie et des groupes d'artillerie, la conférence des commandants propose une alternance de cours de division et de cours de corps d'armée. Ces derniers réuniraient les officiers ci-dessus indiqués; aux cours de division prendraient part aussi les commandants de bataillon.

La proposition de la conférence paraît préférable à celle du Département. Elle procure l'occasion aux commandants de corps de garder le contact avec les officiers supérieurs de la division, et aux divisionnaires celui d'exercer leur commandement dans des manœuvres de cadres sous l'autorité de leur chef. Pour eux aussi, il est bon de s'exercer à la direction de leur unité encadrée.

Enfin, les deux projets prévoient pour les commandants supérieurs des cours d'opérations tous les quatre ans.

Etat-major général. — L'avant-projet du Département conserve le système des trois écoles d'état-major.

Celui des commandants recrute les officiers de l'Etat-major général parmi les élèves qui ont suivi avec succès l'Ecole centrale II et les astreint à une école d'état-major général de [illegible] jours.

L'exposé des motifs du Département oppose à cette proposition une objection qui paraît fondée.

Si l'avant projet, dit-il, ne s'est pas rallié à la proposition des commandants de corps et des divisionnaires, c'est essentiellement pour le motif que l'école centrale II est destinée à des capitaines qui sont déjà « proposés pour l'avancement ». Qui a suivi l'école avec succès a droit à l'avancement comme officier supérieur. Ceux qui tiendront à faire en qualité de capitaine à l'état-major général quelques écoles de plus, constitueront une très petite exception. Mais l'état-major général a besoin de capitaines pour certains services pour lesquels le grade de major est déjà trop élevé. Puis, il vaut mieux, semble-t-il, que l'école spéciale d'état-major général ait été suivie avant l'entrée dans le corps d'état-major général, de manière que l'on puisse reconnaître ceux qui sont aptes à servir dans l'état-major général. Peut-être la solution la plus simple

consisterait-elle à réduire à 40 jours l'école d'état-major général I qui précède l'admission à l'état-major général et de prolonger en revanche jusqu'à 70 jours l'école d'état-major général II pour la fusionner avec l'école centrale II. La discussion ultérieure apportera à cette question la solution désirable.

En revanche, une proposition à laquelle il semble qu'il n'y ait rien à objecter est celle de remplacer l'unique école d'état-major III à laquelle sont appelés actuellement les majors et des capitaines, par des voyages bisannuels de 20 jours organisés pour les officiers supérieurs de l'état-major général.

* * *

Que l'on adopte le projet du Département ou celui des commandants supérieurs, ou, ce qui vaudrait encore mieux, qu'une troisième combinaison amalgame les meilleures propositions de l'un et de l'autre, il est impossible que l'instruction des officiers n'en reçoive pas une impulsion salutaire. D'aucuns regrettent la disparition des écoles centrales III et IV au point de vue du contact qu'elles établissaient entre les officiers supérieurs des diverses divisions et corps d'armée. Mais il est encore beaucoup plus important de rapprocher les officiers appartenant aux diverses armes d'une même division, car c'est entre eux surtout que devra se manifester la camaraderie de combat. En outre, les cours tactiques de corps d'armée remplaceront partiellement, à ce point de vue, les écoles centrales III et IV. Enfin, les deux projets ont toujours soin de prévoir qu'à toutes les écoles et cours spéciaux, des officiers d'autres armes peuvent être convoqués. Cette disposition elle aussi est hautement recommandable.

* * *

Avant de clôturer le chapitre de l'instruction de l'armée, un mot encore au sujet des

Inspections.

Il est utile de mettre les textes en présence :

Avant-projet du Département.

Art. 172. — Les écoles et les cours sont soumis à une inspection régulière. Sont inspectés :

1° Les écoles de recrues, les écoles de sous-officiers et d'officiers, les écoles

de tir, les cours tactiques et les cours spéciaux de tout genre par le chef de service, pour l'infanterie par les commandants de division.

2° Les cours de répétition par le supérieur immédiat du commandant de troupes; les cours de répétition de division et les écoles d'état-major général, puis les exercices stratégiques prévus à l'article 169, par le chef du Département militaire ou par un officier supérieur qu'il désigne.

3° Les écoles centrales par un officier désigné par le Département militaire.

4° Les exercices des états-majors supérieurs (art. 168) par les commandants de corps d'armée.

Art. 173. — Le chef du service inspecte les écoles de recrues et de cadres ainsi que les cours de tir des garnisons des fortifications.

Le commandant des fortifications inspecte les cours de répétition des troupes de garnison des fortifications.

Les cours dirigés par les commandants des fortifications sont inspectés par un officier désigné par le Département militaire.

Art. 175. — Les commandants de division et des fortifications ont le droit de visiter en tout temps les écoles et les cours des troupes placées sous leurs ordres. Toutefois la marche de l'instruction n'en doit pas être gênée.

Projet des Commandants.

Art. 115. — Sont inspectés :

1. Les cours auxquels participent exclusivement des troupes d'un corps d'armée, d'une division ou d'une garnison de forteresse, par les commandants de ces unités.

2. Les cours de répétition, par le chef immédiat du commandant du corps de troupe.

3. Les écoles et cours dirigés par les commandants de forteresse, par le commandant du corps d'armée dans le territoire duquel est située la forteresse.

4. Les exercices dirigés par un commandant de corps d'armée, par le chef du Département militaire ou un remplaçant de celui-ci, désigné à cet effet par le Conseil fédéral.

5. Les écoles de tir de l'infanterie, par les commandants de division ou de brigade.

6. Tous les autres cours et écoles militaires auxquels ne participent pas exclusivement des troupes d'un corps d'armée, par les chefs d'armes.

7. Les écoles centrales et les écoles d'état-major général, par un commandant de corps d'armée, un commandant de division ou un chef d'arme désigné, à cet effet, par le Département militaire.

Ces textes éclairent nettement les tendances opposées : la conférence des commandants supérieurs désire remettre le droit d'inspection aux chefs responsables en temps de guerre; le Département militaire entend le conserver aux fonctionnaires administratifs; il accentue cette volonté par une disposition qui fait incontestablement tache dans le projet; elle devra dispa-

raître car elle manifeste une apparence de défiance injustifiable. Il s'agit de la dernière phrase de l'article 175, déclarant que l'instruction ne doit pas être gênée par le « droit de visite » des écoles et cours, accordé aux commandants de division. Le ou les auteurs de cette disposition n'ont probablement pas réfléchi aux déductions qu'on en pourrait tirer.

Comment admettre, au surplus, que les divisionnaires vont « gêner » une instruction qu'ils sont les premiers à désirer aussi complète et aussi intelligemment donnée que possible?

Indépendamment de ce point spécial, il est incontestable que le droit d'inspection doit appartenir au commandant. C'est à lui à apprécier en dernier ressort si les soldats qui vont lui être versés, et surtout si les officiers déjà sous ses ordres, ont reçu l'instruction tactique qu'il leur désire. Cela n'empêche nullement les inspections techniques des chefs de service. Puisque ceux-ci sont administrativement responsables de l'application des programmes d'instruction qu'ils élaborent, ils doivent être mis à même de juger la façon dont leurs sous-ordres du corps des instructeurs comprennent leur tâche. Mais la responsabilité des commandants supérieurs n'est pas moindre. Si l'instruction tactique devenait insuffisante, ils en supporteraient eux directement la conséquence en cas de guerre, et non les chefs des services administratifs. C'est donc le moins qu'en temps de paix il soit tenu compte de cette situation.

Aussi bien ne voit-on pas pourquoi l'avant-projet du Département crée une distinction entre l'inspection des écoles de recrues d'infanterie et celle des autres armes. Si un divisionnaire sorti de l'artillerie est capable d'inspecter un bataillon d'infanterie, il faut admettre au même titre que le divisionnaire sorti de l'infanterie sera capable d'inspecter l'emploi d'une batterie de campagne. Il faut du reste qu'un commandant supérieur connaisse la tactique de toutes les armes combattantes qu'il réunit sous ses ordres, sinon comment règlerait-il entre ses armes la coordination des efforts?

Il semble donc que le chapitre des *inspections* supportera lui aussi un remaniement.

F. FEYLER, major.

RECUL SUR AFFUT

ET

RÉCUPÉRATEURS MÉTALLIQUES

Pour répondre à diverses critiques, la maison Krupp a récemment indiqué[1] les principes qui l'ont guidée dans l'établissement du frein hydraulique de ses pièces à recul sur affût. Nous les reproduisons ici sommairement.

On sait que le frein de recul se trouve en général sous la bouche à feu dans une enveloppe métallique qui porte le nom de *berceau*. Il se compose en somme de deux appareils, l'un destiné à absorber la force vive du recul, l'autre ayant pour objet de ramener la bouche à feu à sa position de tir une fois le recul achevé. Le premier comprend essentiellement un cylindr fixé à la bouche à feu et un piston, dont la tige est retenue la partie antérieure du berceau. Un mélange d'eau et de glyc rine remplit le cylindre en avant de la tête du piston. Le secon appareil, appelé *récupérateur*, est formé d'un ou plusieur ressorts à boudin, qui se trouvent le plus souvent autour d cylindre, dans le berceau. La récupération peut aussi, comm dans les pièces françaises et dans le nouveau matériel d'artiller de campagne du Portugal, être obtenue au moyen d'air com primé. Chacun des deux systèmes a ses avantages et ses incon vénients; nous n'envisagerons que les récupérateurs métallique

Lors du tir, la bouche à feu entraîne en arrière le cylindr du frein et comprime en même temps les ressorts du récupé rateur. La résistance du liquide à passer de l'avant à l'arrièr de la tête du piston par des rainures de section variable pra tiquées dans les parois du cylindre absorbe, ainsi que la com

[1] *Kriegstechnische Zeitschrift*, fascicule 8, 1904. On trouvera dans la *Revue d'ar tillerie*, numéros d'octobre et suivants, la théorie générale des affûts à déformatio

pression des ressorts, la force vive du recul de la bouche à feu, tandis que l'affût est maintenu par une bêche de crosse, qui s'enfonce dans le sol dès le premier coup.

Une fois le recul achevé, la détente des ressorts ramène en avant le cylindre du frein et la bouche à feu; le liquide repasse en avant de la tête du piston. Pour éviter au retour un choc, l'entraînement de l'affût ou le soulèvement de la crosse, on a adapté à la tête du piston un dispositif spécial, le frein de récupération, qui règle la résistance du liquide à revenir en avant de la tête du piston.

Les freins de recul et de récupération doivent-ils offrir une résistance constante ou variable pour prévenir dans les meilleures conditions le soulèvement des roues lors du recul et pour assurer la tranquillité du retour en batterie? Telle est la question discutée.

Recul.

Les conditions de stabilité de la pièce forment le point de départ du calcul de la résistance que doit fournir le frein de recul à chaque instant de la course de la bouche à feu. Les résistances qui s'opposent au recul de la bouche à feu, — résistance du liquide du frein, résistance des ressorts, frottements, — tendent à faire tourner la pièce autour du point fixe fourni par la bêche de crosse, ancrée dans le sol, et ainsi à soulever les roues.

Pour que les roues ne quittent pas le sol, il faut que le moment du soulèvement soit à chaque instant inférieur au moment de la stabilité. Le moment du soulèvement est le produit de la résistance totale du frein à chaque instant par le bras de levier de cette résistance, qui est la distance comprise entre le prolongement de l'axe de la masse reculante et la bêche. Le moment de la stabilité, qui s'oppose au soulèvement, est le produit du poids de la pièce par la distance comprise en la verticale du centre de gravité de la pièce et la bêche. Comme le centre de gravité de la pièce se rapproche de la bêche à mesure que la bouche à feu recule, il est clair que le moment de la stabilité va en diminuant. Il est donc rationnel de régler la résistance totale du frein de façon qu'elle soit d'abord maximum puis aille en décroissant, de telle sorte que le moment du sou-

lèvement aille en diminuant dans la même proportion que le moment de la stabilité.

Retour en batterie.

Le retour en batterie a lieu sous l'action des ressorts récupérateurs, comprimés par le recul, action qui va en décroissant avec la détente des ressorts.

Pour obtenir un retour complet quel que soit l'angle de tir, on soumet les ressorts à une compression initiale qu'on peut évaluer à 250 kg. Le métal travaille à la fin du recul, à environ 125 kg. par millimètre carré. La ténacité des ressorts étant de plus de 200 kg. et leur limite d'élasticité au-dessus de 140 kg., on a de sérieuses garanties de solidité. Les ressorts ont résisté à des tirs prolongés et à bien plus de 1000 coups sans altération notable. Il est du reste facile de remplacer les ressorts et on peut même continuer le tir avec un ressort brisé. Le frein de récupération règle la résistance du liquide de façon que le retour ne soit pas trop brusque, surtout dans le tir sous les petits angles, et qu'il n'y ait ni choc à la fin de la course, ni entraînement de l'affût, ni soulèvement de la crosse.

Les conditions de stabilité sont les plus favorables, si le moment de la résistance du frein de récupération varie parallèlement avec le moment qui s'oppose au soulèvement de la crosse. Ce dernier allant en diminuant à mesure que la bouche à feu se porte en avant, la résistance du frein de récupération doit aussi aller en diminuant. La variation de résistance est obtenue par la variation de section des canaux de passage du liquide aux divers points de la course du retour en batterie. La vitesse du retour, qui va d'abord en croissant, diminue ensuite de façon à être à peu près nulle à la position de tir.

Quand le cylindre du frein est complètement rempli de liquide, il peut arriver que, malgré la puissance des ressorts récupérateurs, la bouche à feu ne revienne pas complètement à sa position primitive. Ce retour incomplet se produit lors de tirs prolongés; il ne résulte pas de ce que la poussée en avant, qui va en diminuant à mesure que les ressorts se détendent, devient insuffisante, il tient à la dilatation du liquide par suite de l'échauffement. Il n'a du reste aucune influence fâcheuse sur la continuation du tir. A la fin du retour en batterie, le liquide

ıté, ne trouvant plus une place suffisante en avant de la tête piston, reste en partie en arrière de celle-ci, ce qui empêche retour d'être complet. Dès que le liquide se contracte en se roidissant, la bouche à feu reprend d'elle-même, sous l'action ressorts, sa position exacte de tir. Pour prévenir un retour omplet, il suffit de ne pas remplir tout à fait le cylindre; rs le liquide dilaté trouve la place nécessaire en avant de la du piston en comprimant l'air qui est dans le cylindre.

PAGAN.

L'ÉLÉMENT MORAL

ET LA

TACTIQUE DE L'INFANTERIE

« Au-dessus de la forme, il y a l'élément moral qui, à la guerre, est le facteur le plus puissant. »

Cette phrase termine la partie tactique de notre Règlement d'exercice pour l'infanterie. Elle appelle l'attention sur un domaine que des officiers non au service actif apprécient difficilement à sa juste valeur, les facteurs à considérer ne trouvant pas leur manifestation dans nos manœuvres de paix.

L'histoire des guerres de tous les temps et de tous les peuples nous apprend que ni le nombre des combattants, ni l'importance des pertes ne décident de la victoire ou de la défaite, mais bien la force morale qui anime encore l'un ou l'autre parti à la fin du combat ou de la campagne. Cette force morale n'est pas indépendante, il est vrai, des effectifs ni de l'état du matériel, mais elle réside surtout dans l'énergie des chefs et de la troupe.

Nul doute que la ferme assurance d'un Frédéric-le-Grand, d'un Napoléon, d'un Moltke n'ait été une des causes principales de leurs grands succès. Toutefois leurs armées elles-mêmes possédaient une supériorité morale qu'on leur croirait suggérée par leurs chefs. L'énergie d'une troupe peut être appréciée d'une façon plus ou moins sûre au degré de sa résistance aux pertes.

Or, par l'histoire comparée des guerres, nous constatons que depuis l'adoption des armes à feu les armées de toutes les nations ont graduellement perdu de leur insensibilité aux pertes. Ce fait est universellement connu et quoique les données statistiques ne soient pas d'une infaillible sûreté, il peut être traduit en chiffres.

Dans les guerres de Silésie, la moyenne des pertes en morts et blessés a été, de part et d'autre, du 17 % environ des combattants ; dans les guerres napoléoniennes du 15 % ; dans la guerre de Crimée 14 % ; dans la guerre franco-allemande 9 % ; dans la guerre de l'Afrique du sud à peine du 5 %.

On prétend parfois que, malgré cette diminution incontestable des pertes totales, les pertes de certaines fractions de troupes ont augmenté ; en d'autres termes, il y aurait une concentration des pertes sur certains points. On prétend encore que la durée des guerres étant en diminution, ces pertes s'accumulent, en une énorme proportion, sur un court espace de temps. Il serait difficile de l'établir par des chiffres ; d'autre part, les preuves contraires invoquées par C. de B.-K., dans son ouvrage *Statistique et facteur moral*, ne me semblent pas absolument certaines non plus.

Nous devons insister sur un autre point : les pertes non sanglantes ont graduellement augmenté, non calculées sur l'effectif des combattants, mais proportionnellement au nombre des morts et blessés. Le pour cent des prisonniers, des soldats séparés de leur corps, bref des « disparus » va croissant au regard des pertes totales.

Ainsi, d'un côté diminution des pertes sanglantes, de l'autre, augmentation graduelle des pertes non sanglantes. N'est-ce pas la démonstration que la crainte des pertes est plus grande dans les armées modernes qu'au temps de Frédéric ou de Napoléon ? De nos jours, on lutte avec moins d'énergie qu'autrefois. A la vérité, crainte des pertes et manque d'énergie ne sont pas termes absolument synonymes ; néanmoins, celle-là donne approximativement la mesure de celui-ci.

Examinons d'où vient la crainte des pertes et recherchons les moyens de la combattre, afin de rendre à la troupe l'énergie qu'elle risque de perdre.

I

« Plus meurtrières deviennent les armes, moins sanglante est la guerre. » Quelque paradoxale qu'elle semble à première vue, cette affirmation précise les faits allégués ci-dessus sans toutefois nous les expliquer. Il est certain que ce ne sont point les armes elles-mêmes qui sont la cause de la crainte croissante des pertes, mais tout au plus leur effet moral. Plus grandit

la portée des armes à feu, conséquemment la distance à partir de laquelle les belligérants cherchent à se nuire, plus s'allonge aussi la distance où la lutte devient décisive. Autrefois, la bayonnette, le corps-à-corps tranchait le résultat ; aujourd'hui la simple menace de l'assaut à la bayonnette suffit parfois pour déterminer l'ennemi à la retraite. Nous paraissons tendre vers un moment où le feu seul entraînera la décision non seulement aux courtes distances, mais même aux distances moyennes.

L'effet moral des pertes augmente avec la distance à laquelle on les essuye. C'est la vraie raison de l'importance morale attribuée à l'artillerie, l'arme par excellence du tir à grandes distances, cela même quand elle obtient de très minimes résultats matériels.

Par suite de l'augmentation de la distance de combat, les adversaires se voyent moins bien qu'autrefois. Or, chacun sait qu'on redoute d'autant plus un danger qu'il est moins facile de discerner d'où il nous menace et qu'il nous prend plus aisément à l'improviste. Ces deux éléments, imprévu de l'attaque et ignorance de sa direction, sont précisément ce qui affecte le plus l'âme humaine, soit le moral des chefs et de la troupe. Il y faut chercher la cause essentielle des paniques qui, à toutes les époques et dans toutes les armées, se sont emparées des hommes et parfois des bêtes. Car, l'histoire contemporaine nous a appris que les mulets eux-mêmes y sont sujets.

Jadis, les adversaires, enveloppés de fumée, ne se voyaient qu'aux distances les plus rapprochées ; mais cette fumée marquait plus ou moins exactement les positions. Actuellement, il devient de plus en plus difficile de reconnaître les positions d'un ennemi bien retranché, et cette difficulté augmentera encore avec l'introduction des uniformes de couleur neutre. Cette invisibilité de l'ennemi, le vide du champ de bataille semble avoir produit un énorme effet moral sur les troupes anglaises dans l'Afrique du sud. Il est plus que probable que là est la la cause de cette crainte des pertes si surprenante dans les rangs anglais. Comment expliquer autrement que des mercenaires anglais, de valeur à peu près équivalente, se soient retirés à Spionskop devant un ennemi inférieur en nombre de moitié avec environ 7 % de pertes, tandis que, 50 ans plus tôt, à Inkerman, ils ont lutté neuf heures durant contre les Russes deux fois plus forts et supporté 23 % de pertes ?

L'influence morale des armes modernes est, pour une bonne part, dans la « crainte des pertes » qui se manifeste de nos jours. Elle ne suffit cependant pas à l'expliquer complètement d'autant moins que les blessures produites par les armes à feu modernes sont moins cruelles et moins horribles à voir que celles d'autrefois. Nous devons donc chercher ailleurs une cause psychologique pour expliquer la diminution d'énergie des combattants.

Faut-il croire que nous avons en général moins d'énergie que nos ancêtres ?

On pourrait le penser si l'on considère les deux exemples suivants :

A la bataille de Zorndorf, la victoire avait été achetée fort cher par les soldats de Frédéric, des mercenaires : 33 % de pertes en morts et blessés. C'est pourtant à ces troupes-là que le roi lança son mot bien connu : « Vauriens, vous voulez donc vivre éternellement ! ». — A la bataille de Colenso, les Boers qui luttaient pour leur indépendance en eurent assez après avoir subi 1,5 % de pertes. Et nous les proclamons des « héros » !

Admettons que nous soyons plus nerveux que nos aïeux. Il se peut aussi que les pastorales des apôtres de la paix et la rareté comparative des guerres exercent une certaine influence. Mais, précisément, ces deux derniers arguments ne peuvent être allégués quand il s'agit des fermiers et chasseurs boers.

Or, il est certain que, depuis un siècle environ, une autre qualité apparentée à l'énergie combattante a sensiblement diminué aussi : j'entends l'aptitude à la marche. Nous ne le constatons pas seulement à la réduction des parcours, mais surtout à la fraction plus élevée des « pertes de marche ». Celles-ci, nous pouvons les observer en temps de paix. Comparons les marches de l'armée allemande dans la guerre de 1870-71 à celles énormes des infanteries de Napoléon, éprouvant des pertes de marche de 20 % au maximum, quoique chaque soldat portât son uniforme de parade et quatre jours de vivres ! Les pertes de marche de l'armée prussienne ont été calculées par M. de Lettow-Vorbech. N'entrons pas dans les détails ; notons seulement qu'il les évalue à 20 ou 30 %, alors que les étapes, même les plus longues, n'approchent pas de loin celles de l'armée napoléonienne.

Quelles sont nos distances d'étapes et nos pertes de marche

dans nos courtes manœuvres de paix, où le fantassin ne porte qu'une seule ration et des cartouches à blanc ? La statistique me fait défaut pour répondre à cette question ; je crois cependant, en me basant sur mes propres observations, que les présomptions pour le cas de guerre ne sont point favorables.

Je voudrais encore insister sur ce point que les besoins des troupes ont grandi, preuve en soit l'augmentation du nombre des voitures portées de une à dix par bataillon.

Mais revenons à l'effet moral des armes à feu modernes et à l'accroissement des pertes non sanglantes.

La statistique nous renseigne assez exactement sur le nombre des prisonniers et manquants, mais elle ne nous dit pas ce que ces manquants sont devenus. A l'époque de la tactique linéaire, on comptait peu de « disparus » ; il n'y en avait guère que dans les batailles où l'on était forcé d'aborder un terrain accidenté et couvert, ce que l'on évitait le plus possible. Dans les guerres de la Révolution, les « disparus » sont nombreux. Ils diminuèrent sous Napoléon, mais dès lors vont en nombre croissant. Si les journaux nous ont bien renseignés, le pour cent des disparus dans la guerre sud-africaine a été énorme. Ces faits ne sauraient être attribués au terrain ; ce dernier n'expliquerait ni la diminution des « disparus » sous Napoléon, ni leur considérable augmentation dans l'Afrique du sud. Les armées napoléoniennes n'ont pas choisi un terrain découvert, et les Anglais au Transvaal attaquaient dans de vastes plaines où l'on ne se « perdait » guère sans le vouloir. Nous ne saurions donc attribuer une grande influence au facteur terrain.

Nous admettrons plutôt que le principe tactique de la dissémination pour le combat, l'ordre dispersé, est en rapport direct avec la progression des disparus.

La tactique linéaire pratiquait les formations étroitement serrées ; les armées de la Révolution combattaient exclusivement en tirailleurs ; sous Napoléon les « voltigeurs » seuls tiraillaient ; de nos jours l'infanterie ne tire plus qu'en tirailleurs et ceux-ci agissent tous écartés les uns des autres.

Moins serrés sont les rangs, plus il devient difficile de conduire et surtout de surveiller les hommes ; qui veut s'égarer le peut aisément. Or, sinon la statistique, au moins les témoignages d'un grand nombre d'officiers expérimentés qui ont le courage d'aborder ce sujet pénible, nous attestent la progression des

disparus volontaires. On ne les trouve pas seulement chez les Chinois lâches, mais dans les vaillantes nations européennes. Le chiffre des « tire-pieds » s'est accru d'une façon effrayante. Un écrivain les a qualifiés de « peste du champ de bataille moderne ». Nous voyons la cause de ce fait honteux dans l'insuffisance du commandement et de la surveillance au combat, dans l'affaiblissement de la contrainte morale et physique, absolument indispensable à toutes les armées et à toutes les nations.

En résumé, la moindre énergie apportée au combat ne doit être attribuée que pour une part minime aux facteurs mécaniques et matériels. Elle a des causes psychiques : d'une part l'exagération où l'on tient la puissance des armes à feu ; d'autre part, l'affaiblissement dans l'action du commandement ; et ces deux causes sont rendues plus sensibles par l'amollissement des caractères, conséquence de nos conditions actuelles d'existence.

II

Un mal étant reconnu, notre devoir est de le combattre. Comment remédier à celui que nous venons de diagnostiquer.

Pour obtenir un relèvement moral, on aurait tort de compter trop sur les moyens matériels. La forme, les prescriptions écrites ne sauraient être d'un grand effet. Et si la quesion : « comment conduire nos troupes à l'ennemi avec les moindres pertes possibles ? » est pleinement justifiée en tant qu'il s'agit de formations réglementaires, elle doit être formulée comme suit sur le terrain psychologique : « Comment conduire nos troupes à l'ennemi *malgré* toutes les pertes ? »

Nous avons indiqué comme première cause de la crainte des pertes l'exagération où l'on tient la puissance matérielle des armes à feu. Cette crainte provient premièrement de la perspective d'être touché, puis d'un état de nervosité provoqué par le sifflement des balles. Des officiers ayant l'expérience de la guerre assurent qu'il en résulte une dépression morale, même avant toute perte, surtout chez la troupe qui marche au feu pour la première fois.

En temps de paix, on peut exercer la prophylaxie de cette peur en répétant souvent le refrain militaire bien connu : « Et tant de balles ne touchent pas. » Au combat, l'exemple des supérieurs est seul efficace. La surexcitation nerveuse commençant

par l'ouïe, on peut la paralyser aussi plus ou moins à l'aide des sons dont l'oreille a pris l'habitude : le commandement strident, les appels du chef, parfois aussi le bruit des tambours et des trompettes. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici ma conviction que le mépris de ce facteur psychologique est précisément le côté le plus faible de la soi-disant « attaque d'infanterie allemande 1902. »

Soustraire l'homme à l'influence de l'exemple, de la voix et du regard du chef au début de l'atteinte morale, ne peut conduire qu'à l'arrêt du mouvement et à la poltronnerie. On n'y pourrait songer que si l'on avait affaire à des hommes accoutumés à la guerre, ayant acquis une sorte d'instinct des situations dangereuses ou non. Tels, les Boers, dans la seconde moitié de la guerre. Chez nous cette qualité ferait défaut, du moins à l'entrée en campagne.

Un autre moyen de combattre l'excitation nerveuse est l'effort corporel, le mouvement ; mais il n'est à la portée que de l'agresseur. C'est une des raisons pour lesquelles l'offensive est plus efficace, au point de vue moral, que la défensive.

L'ambition et la honte de se montrer poltron devant autrui sont deux sentiments innés à l'homme et un excellent stimulant contre la peur et la nervosité. Qui de nous n'en a fait l'expérience. Une course de montagne risquée est bien plus facile en compagnie que seul. Au rallie-papier, menant le train, nous franchissons sans hésiter les obstacles, les fossés les plus larges, les barrières les plus hautes, tandis que, seuls, nous nous surprenons à nous consulter et nous y prenons à deux fois avant de donner de l'éperon. Preuve de plus que dans une situation dangereuse nous ne devons pas soustraire nos hommes à l'influence de l'ambition et de la honte, même si le danger n'est qu'imaginaire ; nous ne devons pas les laisser s'éloigner les uns des autres jusqu'à ne plus se voir et se bien voir. En temps de paix déjà nous cultiverons tous les moyens de stimuler l'ambition du courage et la honte de la faiblesse.

Jusqu'ici nous n'avons eu en vue que le danger imaginaire. Venons-en à la bataille, au danger réel.

Napoléon, qui se connaissait si bien en hommes, disait un jour qu'un officier ne pouvait jamais être taxé de brave ; on pouvait dire seulement qu'en telle ou telle circonstance, il s'était montré brave. Si tel est le cas, en temps de guerre, pour des

officiers, soit des hommes qui ont choisi volontairement une carrière de combats et de dangers, combien plus sera-ce pour les simples soldats qui dans la guerre n'ont aucune ambition personnelles ? N'est-il pas compréhensible qu'un homme pâlisse à la vue des premières victimes du combat, qu'il éprouve momentanément un affaissement moral, une terreur panique parfois qui lui fait oublier pendant un instant, ambition, honte, devoir, emploi de l'arme, bref toutes les qualités guerrières. Qu'un soldat pareillement effrayé cherche, même inconsciemment, un abri dans le terrain, réel ou supposé, et ne sorte de sa léthargie que quand ses camarades l'ont dépassé, vous avez l'explication comment un homme même habituellement courageux peut se transformer en un « tire-pattes » et prendre la clé des champs. Plus que probablement aucun effort de réflexions ne l'arrachera à cet état d'âme. Il lui faut une puissante impulsion venant du dehors : ordre impératif, commandement, coup de crosse ou même menace de mort. Plus cette impulsion sera soudaine, plus elle sera efficace. Sans elle, l'homme qui revient à soi, se met à réfléchir. S'il est brave, il fera son devoir, à moins qu'il ne soit trop tard. Moins vaillant, il restera couché jusqu'à ce qu'il soit rappelé à son devoir par des circonstances extérieures. Quant aux lâches, n'en parlons pas ; hélas ! on en trouve partout. Donc il faut une impulsion du dehors, et celle-ci ne peut être donnée que par des officiers, des camarades ou des serre-files à portée immédiate. Plus ces personnes seront éloignées, moins efficace se fera sentir leur influence.

Nous sommes arrivé ainsi à ce que nous avons déclaré la deuxième cause de la peur des pertes : l'affaiblissement de l'action du chef. La tactique linéaire, avec ses formations et évolutions coude à coude n'en souffrait point. L'ordre serré était appliqué d'une manière si stricte et si machinale que les feux même s'exerçaient mécaniquement, ceci d'autant plus que l'ancien fusil à crosse droite ne permettait pas de bien viser. C'était l'époque de la mise en joue mécanique et horizontale qui avait encore ses partisans il n'y a pas si longtemps.

Nous faut-il en revenir sinon au « drill » dans le tir, du moins au « drill » dans les évolutions ? On serait tenté de l'affirmer et il en fut question après la guerre de 1870-71. Je rappelle les propositions faites par les « Rêveurs des nuits d'été, » dont on a beaucoup parlé jadis. Elles se proposaient de grandir l'in-

fluence des chefs en adoptant la ligne serrée sur un rang comme formation fondamentale de combat. C'était une tactique linéaire modifiée en ce que la ligne sur un rang remplaçait l'ancienne formation sur deux ou trois rangs; les sections étaient au surplus séparées par des intervalles, et alignées les unes sur les autres, autant qu'il fallait pour ne pas se gêner dans l'exécution des feux. La pratique de cette formation de combat et principalement le ralliement sur le centre, était l'alpha et l'oméga de toute instruction militaire.

Ces procédés n'ont pas eu de suite. De nos jours on n'en parle plus. Pourquoi ? Parce qu'on a bien vite reconnu que les armes perfectionnées réclamaient un maniement plus soigneux et plus calme, exigeant des coudes à l'aise, ce qui n'est pas facile dans les lignes serrées. Si nous voulons tirer profit de nos fusils, il faut laisser aux hommes la liberté des bras dans toutes les positions de feu, debout, à genou, couchés.

Un autre motif de ne pas revenir au rang serré est précisément celui qu'invoquaient les partisans de la mise en joue mécanique et horizontale à l'époque de la tactique linéaire. Bien que nous nous efforcions de faire de chaque fantassin un tireur de précision, nous devons néanmoins compter avec les coups non visés, surtout au début du combat. Sur ce point les officiers ayant l'expérience de la guerre ne nous laissent aucun doute. On aurait tort de croire que les Suisses soient d'une nature si tranquille et si calme qu'il ne saurait être question chez eux de tir sans viser. Qu'on demande leur opinion aux anciens officiers des régiments de Naples et de Rome, qui ont conduit des troupes suisses au combat. Je cite surtout le témoignage de feu le colonel Henri Wieland, ancien capitaine de carabiniers au service du roi de Naples, qui exerça spécialement le feu en tirailleurs.

Certes nous sommes partisans du tir de précision; nous estimons que plus l'homme aura été accoutumé à viser soigneusement en temps de paix, plus vite il sera capable de vaincre au combat son agitation nerveuse et de commencer un tir bien visé. Mais ne nous illusionnons pas; la faiblesse humaine est toujours à l'affût, que le soldat manie un antique mousquet ou le fusil de petit calibre. Nous n'éviterons pas la simple mise en joue et la meilleure manière d'obtenir qu'elle soit horizontale est de faire appuyer l'arme. Mais encore faut-il que l'homme trouve

une place où se nicher dans le terrain et quelque espace pour se ménager, le cas échéant, un point d'appui à l'aide de sa bêche et de ses mains. Dans l'ordre serré, impossible. L'ordre dispersé est indispensable. Nous pourrions toutefois parer mieux aux inconvénients de ce dernier. Gardons-nous surtout des formations trop clairsemées, au moins là où des raisons psychologiques nous engagent à garder nos hommes strictement en main.

On parle de pertes « énormes » qui obligeraient à étendre les lignes de tirailleurs le plus possible. En réalité ces pertes « énormes » sont bien moins considérables que celles de l'époque de la tactique linéaire. Partout où l'influence directe du chef est particulièremet désirable, il faut la ligne de tirailleurs dense. C'est principalement le cas dans l'attaque, où la ligne de feu doit se porter en avant. En outre, des raisons purement techniques nous imposent la ligne de tirailleurs dense, car l'efficacité du tir est plus importante que la protection.

Il est du reste parfaitement juste de recommander aux subdivisions, aux sections surtout, le contact sur le centre, cela pour éviter des intervalles et faciliter l'action des officiers. Cette théorie a conservé toute sa valeur. Son application est aussi un excellent moyen de prévenir, dans la mesure du possible, le mélange des unités.

Mais l'important est de reprendre le « drill », tombé peu à peu en désuétude, en l'appliquant à l'instruction de la ligne de tirailleurs. Tel est le moyen réellement efficace de remédier à la crainte des pertes et de rendre au combat sa vigueur, car la diminution de celle-ci n'a pas pour cause le changement des formations de combat, c'est-à-dire le remplacement de l'ordre serré par l'ordre dispersé, mais le fait qu'on n'a pas su tirer, pour l'instruction du combat, la conséquence logique de cette transformation. *En temps de paix, l'effort principal doit porter sur le dressage de la ligne de tirailleurs en terrain accidenté ; c'est à ce travail que nous devons consacrer la majeure partie du temps disponible.*

On ne l'a pas fait jusqu'ici, ni chez nous, ni dans n'importe quelle autre infanterie. On continue à consacrer et sa peine et son temps à appliquer le « drill » à l'ordre serré, s'imaginant que par la discipline obtenue dans l'ordre serré, on obtient par voie de conséquence la discipline dans l'ordre dispersé. Les

Anglais au Transvaal ont démontré combien cette théorie était erronée. Mais il n'en faut pas conclure que le « drill » soit suranné et qu'il faut se borner à une instruction à la chasseur. Ce serait tomber dans l'autre extrême. L'histoire nous permet déjà de constater les résultats d'un tel procédé, qui ne tient pas compte de l'élément psychique. Les armées de la Révolution et plus encore les Boers ont montré que la crainte des pertes est due avant tout à la diminution de l'influence des chefs.

Quand nous aurons établi que cette influence des chefs ne nous est plus si nécessaire, quand, par exemple, nos troupes montreront l'énergie de l'infanterie prussienne à Kolin, qui se retira dans un ordre parfait après avoir subi 60 % de pertes sanglantes, alors nous pourrons songer davantage au travail individuel du soldat. Je répète encore, pour éviter tout malentendu, que je ne méprise nullement une éducation qui s'attache à obtenir de chaque soldat qu'il travaille individuellement et isolément au combat, mais à mon avis un accroissement de l'influence des chefs est néanmoins l'essentiel.

On dit l'énergie humaine en décadence, conséquence de notre mode de vivre. Les résultats du recrutement dans tous les pays témoignent en effet de l'endurance décroissante des générations contemporaines. J'en vois la raison dans la diminution des efforts corporels dans la lutte pour l'existence. Mais cette diminution ne serait-elle pas compensée par une augmentation de l'endurance psychique résultant de la progression des exigences morales? Quoi qu'il en soit, une éducation de cette nature est du domaine de la famille et des écoles; elle n'incombe pas à l'enseignement militaire. Aussi bien la pratique de la vie contribue-t-elle pour la plus grande part à cette éducation. Mais cela ne nous dispense pas de saisir toutes les occasions de cultiver et d'augmenter le lot d'énergie de la troupe et de ses chefs. Je ne suis pas convaincu que nous suivions toujours la bonne voie sous ce rapport. Que de fois ne dorlote-t-on pas la troupe soit dans les cantonnements, soit en lui assurant une alimentation par trop copieuse, soit même par crainte de trop exiger d'elle. Soyons plus sévère, plus durs à nous-mêmes; ne nous laissons pas intimider par les apôtres d'un humanitarisme exagéré. L'impératif catégorique « Il faut » n'a pas moins d'importance aujourd'hui qu'autrefois.

Je ne puis pas m'empêcher de signaler encore un symptôme

particulier à notre armée. Dès qu'une troupe se distingue par un esprit d'offensive hardi et énergique, on jette les hauts cris, on la blâme de ne pas respecter le feu ennemi. On a même proposé de donner aux officiers des tabelles d'efficacité probable du tir ennemi. Comme s'il était possible de schématiser l'efficacité du feu d'un ennemi à couvert. C'est la mission des juges de camp de faire respecter le feu et d'empêcher des situations ridicules; c'est fâcheux s'ils n'en sont pas capables. Pour le reste réjouissons-nous si nous constatons encore dans notre infanterie le véritable esprit militaire. Il n'y a pas grand mérite, c'est vrai, à se montrer brave aux manœuvres; mais un soldat toujours prudent dans les manœuvres de paix, risquera fort, en temps de guerre, de perdre toute énergie à force de prudence. Je ne prétend pas qu'on doive se jeter à la mêlée les yeux fermés. Certes non, car plus nos armes sont perfectionnées, plus le tempérament flegmatique aura l'avantage sur le tempérament cholérique, mais le premier a d'autant plus besoin d'une impulsion énergique. Car plus que jamais le succès des armes dépend du véritable esprit militaire, lequel est fondé sur une énergie de fer. Les renseignements sur la guerre actuelle nous le répètent chaque jour.

SCHAEPPI, major.

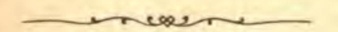

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(SUITE.)

Pl. XLV.

La bataille de Liao-Yang.

Donc, au commencement d'août, Kouropatkine était parvenu à tirer son armée de la situation stratégique fâcheuse où l'avait mise l'ordre supérieur en vertu duquel il avait dû détacher au sud le corps de Stackelberg. Elle est maintenant disposée en un vaste demi-cercle au sud de Liao-Yang : l'aile droite — front sud — est à cheval sur la voie ferrée près de la station Anschantschan ; le centre — front sud-est — s'étend à gauche jusqu'à et y compris la route mandarine de Föng-wan-tschön à Liao-Yang ; de là, l'aile gauche se prolonge par Anpin jusqu'au Taïtsé-ho, que ses eaux enflées rendent infranchissable à cette saison de l'année. L'armée russe a maintenant sa ligne de communication derrière elle. Des troupes fraîches débarquant à Moukden en fortes subdivisions peuvent être retenues sur la rive droite du Taïtsé, excluant toute crainte d'enveloppement sur la ligne de retraite.

Dans le courant du mois d'août, l'armée russe a été considérablement renforcée. Outre le X^e^ corps d'armée de la Russie d'Europe (Karkow), aux ordres du lieut.-général Slutschewski, elle a reçu au complet, au moins en ce qui concerne l'infanterie, le XVII^e^ (Moscou), commandé par le général de la cavalerie de Bilderling. A fin août, débarquent encore à Moukden les premiers échelons du I^er^ corps d'armée (St-Pétersbourg) dont le lieutenant-général de Meyendorf est le chef. De nombreuses troupes de réserve, jusqu'alors éparpillées pour la garde de la

longue ligne d'étapes contre les Koungouses ou immobilisées dans les places de dépôt, entrent également en action, rendues disponibles par l'abandon de la presqu'île de Liao-Tung et de la Mandchourie du sud.

A la vérité et non sans de justes motifs, Kouropatkine ne considérait pas l'heure venue d'engager une bataille décisive. Il attendait encore l'arrivée prochaine d'autres renforts. Mais il semble que de nouveau il ait été contraint, par les intrigues de la clique d'Alexeief à la cour impériale, à ne pas céder Liao-Yang, si ce n'est comme enjeu d'une bataille. Kouropatkine se soumit à cet ordre, mais il échelonna son armée sur une grande profondeur de façon à pouvoir retirer successivement ses échelons, les plus éloignés du front devant toujours être en mesure de s'opposer, par une contre-opération frontale, à un mouvement enveloppant de l'ennemi. De cette façon, il assurait sa retraite, mais affaiblissait son front de telle sorte que toute possibilité d'une grande victoire était exclue d'avance.

La plaine fructueuse et peuplée du Liao-Yang est arrosée par le Taïtsé-ho. Celui-ci descend de la frontière montagneuse de la Corée, se dirigeant d'abord vers l'ouest. A la hauteur de Liao-Yang, bâtie sur la rive gauche, soit méridionale, le Taïtsé-ho s'infléchit au nord sur un parcours de plusieurs kilomètres, puis reprend sa course vers l'ouest. La ville est située près de la courbe sud du fleuve. La voie ferrée, dont la direction générale est le nord, passe à quelque cinq cents mètres à l'ouest de la ville et atteint le fleuve à la courbe nord où elle le franchit. Pour faciliter leur retraite, les Russes avaient jeté trois ponts de campagne près de Liao-Yang et un pont vers celui du chemin de fer. La ville est une construction d'ancienne origine chinoise; les quartiers sont à angles droits. Elle est entourée de hauts murs. A l'ouest entre la ville et la gare s'élèvent des faubourgs neufs. Là également sont établis les baraquements et les magasins des troupes russes.

Dans la plaine, à une distance de trois kilomètres environ des murs de la ville, a été établie, en demi-cercle, l'enceinte intérieure des retranchements russes, formant une tête de pont concentrique à l'ouest, au sud et à l'est. Les huit « forts » sont des ouvrages fermés de trois à quatre mètres de profil avec des fossés géométriquement, régulièrement tracés, le plus souvent en forme de carré. Ces ouvrages, du type quelque peu vieilli des

retranchements de Plewna, sont armés chacun de quelques gros canons. Des obstacles défendent les approches : trous de loup, treillis de fil de fer, parmi lesquels des fougasses ont été ménagées. Entre ces points d'appui, distants l'un de l'autre de un

kilomètre environ, ont été établis des fossés de tirailleurs des emplacements de batteries avec obstacles d'approches également.

Nous avons donc à faire à une forteresse improvisée selon toutes les règles de l'art, pour la construction de laquelle les Russes ont disposé de six mois et de nombreux travailleurs. Le côté faible de ses ouvrages est d'avoir été construits trop près de la ville pour empêcher un bombardement efficace de celle-ci, de la gare, des camps et des magasins, d'être dominés au sud et à l'est, à bonne portée de l'artillerie, 2000 à 4000 mètres, par les derniers contreforts des montagnes et de ne pas présenter

e champs de tir très favorables dans la plaine recouverte en ajeure partie de hautes cultures.

Ces raisons engagèrent Kouropatkine à ne pas utiliser comme osition de combat principale cette tête de pont trop étroite et op exposée, établie par le célèbre général de génie Welitschko, à choisir des positions plus avancées de 4000 mètres environ, llines dominantes renforcées par des ouvrages de fortification campagne. Plus loin, au sud, de fortes arrière-gardes furent issées à l'ennemi. La tête de pont devint un noyau central où raient recueillies les troupes battues sur tel ou tel point du ont.

D'après les données les plus dignes de foi, le général Kourotkine disposait pour la bataille des forces suivantes :

Ier corps d'armée sibérien (Stackelberg) : 1re et 9e divisions de ailleurs ; 24 bataillons, 8 batteries de campagne ;

IIe corps d'armée sibérien (Sassulitsch) : 5e division de tirailurs et 1re division de réserve sibérienne ; 28 bataillons, 8 batries de campagne ;

IIIe corps d'armée sibérien (Iwanow, précédemment Keller) : e et 6e divisions de tirailleurs ; 24 bataillons, 8 batteries de ampagne ;

IVe corps d'armée sibérien (Sarubajew) : 2e et 3e divisions de éserve sibérienne, 32 bataillons, 8 batteries de campagne ;

Ve corps d'armée sibérien (Dembowski) : 54e et 71e divisions de éserve russe ; 32 bataillons, 12 batteries de campagne ;

Xe corps d'armée russe (Slutschewski) : 32 bataillons, 12 batries de campagne ;

XVIIe corps d'armée russe (Bilderling) : 32 bataillons, 12 tteries de campagne.

En tout 204 bataillons et 72 batteries (à 8 pièces). Cependant, 54e division de réserve russe était encore en cours de transrt.

La cavalerie n'est pas comptée dans les corps d'armée. En ajeure partie, elle a été réunie en grands corps indépendants rtés sur les flancs de l'armée. N'ont été gardées avec les corps armée que quelques sotnias de cosaques chargées des services estafettes et de sûreté locale.

Comme troupes de cette arme, Kouropatkine disposait des visions cosaques de Transbaïkalie, Rennenkampf et Michtchenko a brigade de ce dernier avait été portée à l'effectif d'une divi-

sion) ; chacune de ces divisions comprenant 24 escadrons, deux batteries à cheval et deux sections de mitrailleuses ; la brigade de l'Ussuri, Samsonow, forte de 18 escadrons, une batterie à cheval, une section de mitrailleuses ; la brigade du Daghestan, Orbeliani, à 12 escadrons et une batterie à cheval ; la brigade de cosaques d'Orenburg (Grekow) du X[e] corps d'armée, et la 2[e] brigade de cavalerie indépendante (dragons de l'Oural) attribuée au XVII[e] corps d'armée. En tout 102 escadrons, 9 batteries à cheval, 5 sections de mitrailleuses.

On n'a pas de renseignements précis sur le nombre des canons lourds constituant l'armement en gros calibres de la tête de pont ; ils ne doivent pas avoir dépassé le chiffre de 80.

Si l'on s'en tient au nombre des unités, les forces du général russe ont un aspect imposant ; mais il faut y regarder de plus près et l'on constate alors un sensible affaiblissement de leur constitution interne.

Les bataillons de la Sibérie orientale, mobilisés pour ainsi dire devant l'ennemi, avaient à peine, au moment de leur réunion, 700 fusils chaque. Dès lors, ils ont vécu cinq mois de campagne dans des conditions pénibles, batailles perdues, marches fatigantes, nourriture besogneuse, le tout compliqué de circonstances climatériques défavorables. Leur force effective devait être réduite à 500-550 fusils. On en peut dire autant des formations de réserve sibériennes. Les bataillons des X[e] et XVII[e] corps d'armée doivent avoir approché de leur effectif réglementaire de 800 fusils, — l'administration russe ne parvient pas aisément à équiper complètement un bataillon — mais pour n'arriver en Mandchourie qu'après un transport en chemin de fer de quatre semaines dans des conditions sanitaires très défectueuses. En outre, les bataillons du X[e] corps avaient subi des pertes sensibles au col Motien sous le général Keller. Seuls, ceux du XVII[e] étaient intacts. En comptant au plus haut, on ne peut admettre un effectif moyen de plus de 600 à 650 fusils pour les bataillons russes. Le total des forces combattantes représente ainsi 120 à 130 000 fusils.

La cavalerie s'est plaint du manque de fourrage. Indépendamment de cette circonstance, une campagne de plusieurs mois entraîne toujours un fort déchet parmi les chevaux. Si l'on considère les difficultés du remplacement pour les troupes de la Sibérie on ne saurait admettre que les escadrons sibériens se

soient maintenus à un chiffre se rapprochant de l'effectif réglementaire. Une évaluation moyenne de 100 chevaux par sotnia paraît amplement suffisante, ce qui suppose 10 000 cavaliers.

Quant à l'artillerie, elle a laissé aux mains de l'ennemi dans les engagements antérieurs au moins 60 canons. Les batteries de campagne ne comptent donc plus que 516 bouches à feu au lieu de 576, ce qui, avec l'appoint des 54 pièces de l'artillerie à cheval, procure un total de 570 canons.

Ainsi, l'ensemble des forces combattantes du général Kouropatkine s'élèvent à 160 000 hommes environ.

La valeur morale de ces troupes était sans doute fort diverse. Pour la formation des divisions de réserve, quatre faibles bataillons permanents du temps de paix doivent recevoir des réservistes de façon à constituer 16 bataillons sur pied de guerre. Ceux-ci sont donc aux trois quarts improvisés. A cette circonstance s'ajoute que la Russie conserve ses hommes au cadre de réserve jusqu'à 35 ans. Un grand nombre d'entre eux sont donc désaccoutumés des exigences du service et demandent à être exercés à nouveau. Même remis en mains, ces hommes ne doivent former qu'avec peine une troupe apte au service en campagne.

2. Les Japonais.

Comme bien l'on sait, les troupes japonaises permanentes forment un ensemble de 12 divisions recrutées territorialement, plus la division de la Garde et la division d'occupation de l'île de Formose recrutées l'une et l'autre nationalement, c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire. Ces quatorze divisions n'absorbent pas le tiers du personnel. Il est facile de le prouver par l'exemple de la France qui, malgré une population numérique inférieure à la population niponne, met en ligne 45 divisions d'infanterie. Des considérations économiques se sont opposées jusqu'ici à ce que le Japon poussât plus loin ses formations de premier ban. Celles-ci ont été organisées sur le modèle allemand de la période qui précéda l'introduction du service de deux ans.

Mais à côté de son effectif permanent de soldats de trois ans, le Japon avait profité de ses neuf années de silencieuse préparation pour former une importante réserve de remplacement, dont les hommes avaient passé par des écoles de recrues de six semaines. Il disposa ainsi, après mobilisation de ses qua-

torze divisions actives, non seulement d'un fort dépôt d'hommes ayant passé leurs trois années sous les drapeaux, mais de plusieurs centaines de milliers d'hommes de la réserve de remplacement au bénéfice d'une instruction de milices. Dans chaque division avait été tenu prêt un cadre pour la formation de quatre bataillons de réserve, une batterie et un escadron. Ainsi, dans chaque division de campagne put être constituée, en dédoublant le cadre à l'aide de réservistes, une brigade de réserve de huit bataillons, un demi-régiment de cavalerie de réserve et un groupe de batteries de campagne de réserve. La division de campagne japonaise fut ainsi portée à 20 bataillons, 5 escadrons et 9 batteries. D'autres sources attribuent à ces formations de réserve douze bataillons, formant une « division de réserve » entière pour chaque division de première ligne. La majeure partie de ces troupes est composée d'hommes ayant servi trois années ; tous sont âgés de 20 à 26 ans.

A côté de ces effectifs de campagne, l'empire dispose de treize divisions de landwehr, chacune de 8 bataillons, 1 escadron et 4 batteries. Les hommes sont âgés de 27 à 31 ans. Les nouveaux édits du Mikado qui prolongent le temps de service de cinq ans semblent avoir pour but de porter les divisions de réserve et de landwehr à 12 forts bataillons et de les maintenir telles. Dans les classes d'âge de la landwehr figurent encore des vétérans de la guerre sino-japonaise de 1894-95. La moyenne d'âge des landwehriens est inférieure à celle des soldats des divisions de réserve russes.

Cette organisation militaire du Japon permet de dresser le tableau suivant de la répartition de marche et des forces de l'armée niponne :

La I^re^ armée ou armée de droite, sous les ordres du général Kuroki, fut formée de la Garde et des II^e^ et XII^e^ divisions avec les troupes de réserve qui leur appartiennent. Elle compte ainsi 60 bataillons, 12 escadrons, 27 batteries. Il y a lieu d'ajouter comme troupes non endivisionnées : la I^re^ brigade de cavalerie à huit escadrons et un groupe de trois batteries d'obusiers de campagne. Plus deux divisions de landwehr, soit 16 bataillons, 2 escadrons, 8 batteries. La I^re^ armée japonaise compte donc au total : 76 bataillons, 22 escadrons, 38 batteries.

La III^e^ armée ou armée du centre, sous le général Nodzu, doit être composée des divisions VI et X, auxquelles sont ad-

joints, outre les formations de réserve, au moins trois divisisons de landwehr et un groupe d'obusiers. Ensemble : 66 bataillons, 13 escadrons, 34 batteries.

La II[e] armée ou armée de gauche, commandée par le général Oku, doit être composée des divisions III, IV et V, renforcées de brigades de réserve, de la II[e] brigade de cavalerie, de deux groupes d'obusiers et de trois divisions de landwehr. Son effectif est ainsi de 84 bataillons, 24 escadrons, 41 batteries.

Au total, l'armée que commande devant Liao-Yang le maréchal Oyama est forte de 226 bataillons, 59 escadrons, 113 batteries.

Les Japonais avaient l'avantage d'une base d'opérations à proximité avec communications par voie maritime. Le ravitaillement en hommes en était d'autant facilité. Au départ, leurs bataillons étaient à l'effectif normal de 868 fusils. Quoiqu'ils aient subi de graves pertes, on peut admettre qu'ils ont complété jusqu'à la veille de la bataille leurs effectifs à 800 fusils environ. Le remplacement des chevaux de cavalerie offrait plus de difficulté ; le Japon est obligé de tirer ses remontes d'Europe et d'Amérique ; à peine peut-on admettre que ses escadrons de ligne — nous passons sous silence ceux de réserve et de landwehr — aient pu partir au complet de leur effectif. Il est hors de doute que leurs pertes, pendant la campagne, ont été importantes et, en évaluant à une centaine de sabres leur effectif à l'époque de la bataille de Liao-Yang, on l'apprécie sûrement assez haut. Les forces combattantes comptaient ainsi de 140 000 à 180 000 fusils, de 5000 à 6000 sabres et de 550 à 600 bouches à feu. Au total 160 000 à 200 000 combattants. Une supériorité en infanterie n'était acquise aux Japonais que si leur landwehr était en ligne, point sur lequel on n'est pas au clair.

Dans tous les cas, la valeur morale des troupes japonaises doit être très haut cotée, car, indépendamment d'une meilleure instruction du temps de paix, une série de succès ininterrompus devait avoir porté au suprême degré leur confiance en elles-mêmes.

Tandis que les trois armées japonaises marchaient sur Liao-Yang, les I[re], IX[e] et XI[e] divisions menaient le siège devant Port-Arthur. Enfin, réserve stratégique prête à l'embarquement dans les ports japonais, les VII[e] et VIII[e] divisions et la division de Formose étaient à même de parer, le cas échéant, à une invasion de la Corée dont on redoutait l'éventualité. Si les Japonais

avaient adopté devant Port-Arthur une attitude plus retenue, ils auraient pu facilement disposer d'une de ces divisions à Liao-Yang, et d'une autre encore, s'ils s'étaient montrés moins anxieux d'une invasion de la Corée.

3. La bataille.

Vers le 20 août, la période des pluies atteignit en Mandchourie son maximum d'intensité. La plaine formait une mer stagnante, tandis que les chemins de montagne se transformaient en torrents impétueux. Toute opération militaire dut être interrompue.

Après la pluie, le beau temps. Le 25, le ciel se dégagea. Les routes redevinrent utilisables. L'eau s'écoula rapidement.

Le généralisme Oyama était arrivé, dans ces entrefaites, sur le théâtre de la guerre et avait assumé le commandement supérieur. Il n'eut garde d'ajourner l'exécution depuis longtemps à l'étude de son plan d'attaque contre Liao-Yang. L'armée de droite du général Kuroki inaugura le 25 août la série des sanglants combats qui allaient suivre: vers Anping et plus au nord, en aval, dans la vallée du Taïtsé, son avant-garde se porte en avant et attaque les avant-postes du X^e^ corps d'armée russe établis derrière le Schatsé, un affluent sud du Taïtsé. Ce combat d'avant-postes coûta à chaque parti 200 hommes environ, tant tués que blessés.

Le 26 août, les Japonais marchèrent énergiquement sur la position d'arrière-garde de l'armée russe. Ce mouvement s'effectua sur tout leur front, long d'une soixantaine de kilomètres, depuis la rive sud du Taïtsé-ho jusqu'au chemin de fer vers Anschantschan en passant par Anping et Tanhoschan. Kuroki marcha sur le X^e^ corps d'armée russe entre le Taïtsé-ho et la route mandarine; plus loin au sud-ouest, Nodzu attaqua le III^e^ corps sibérien et Oku le I^er^ le long de la voie ferrée. Les assauts commencèrent alors que l'obscurité régnait encore, longtemps avant le lever du jour. Kuroki dut soutenir le combat le plus acharné; son avant-garde devait se porter par Anping et Motienlin et fut partiellement contrainte à la défensive devant les contre-attaques forcenées du X^e^ corps d'armée. Celles-ci furent repoussées, les Russes laissant sur le terrain 1400 tués et blessés et aux mains

du vainqueur six bouches à feu. Kuroki déclara avoir perdu dans ces engagements de 800 à 900 hommes.

Au centre, Nodzu contraignit les arrière-gardes russes à se replier au nord vers Tunsiho-pu, non sans devoir arracher au III^{e} corps sibérien chaque pouce de terrain. Nodzu porta ses pertes à 400 tués et blessés. A l'aile gauche japonaise, vers la ligne du chemin de fer, Oku engagea le combat contre Stackelberg. Ce ne fut ici qu'une canonnade de peu d'importance. De part et d'autre, on avoua 200 hommes hors de combat. Les Japonais avaient gagné le contact étroit avec les forces principales de l'ennemi.

Pendant la journée du 27 régna sur tout le front une canonnade assez molle, sous la protection de laquelle les Japonais serrèrent leurs colonnes et amenèrent plus avant de nouvelles forces d'artillerie. En même temps, Oku dessinait à l'aile gauche un enveloppement du flanc droit de l'ennemi. Cette manœuvre engagea le général Stackelberg à abandonner Anschantschan et les positions qu'il y occupait pour se rapprocher de Liao-Yang.

Les 28 et 29 tout se borna encore à des escarmouches appuyées par de violentes et intermittentes canonnades et à des marches de concentration en vue du combat principal.

Le 29, Kouropatkine fit évacuer tous les postes avancés et, à 5 h. 30 du soir, donna l'ordre d'occupation des positions principales préparées sur une ligne de hauteurs entourant la ville de Liao-Yang à sept kilomètres environ au sud, au sud-est et à l'est.

A droite, sur la voie ferrée et à l'est de celle-ci, le corps Stackelberg (Ier sibérien) front au sud; à sa gauche, s'étendant jusqu'à la route mandarine inclusivement, le corps Ivanow (IIIe sibérien), front au sud-est; enfin, dès celui-ci à la rive gauche du Taïtsé-ho, le corps Slutschewski (Xe russe). La réserve, placée derrière l'aile droite, à l'ouest du chemin de fer, vers la station de Liao-Yang, comprenait le IVe sibérien (Sarubajew) et le IIe sibérien (Zassulitsch). Une division du Ve corps sibérien (71e division de réserve de Kazan) était au nord de Liao-Yang sur la rive droite du Taïtsé-ho. Les commandants de corps avaient l'ordre de maintenir le contact entre eux, d'améliorer les voies de communication à l'intérieur de la position et d'établir les communications télégraphiques avec le commandement de l'armée établi à la station de Liao-Yang.

Derrière l'aile gauche, sur la rive nord du Taïtsé-ho, le XVIIe corps d'armée russe (Bilderling) posté près du village de Sikwantun, à 18 kilomètres à l'est de Liao-Yang avait pour mission de couvrir le flanc gauche de l'armée contre un mouvement tournant que semblait devoir entreprendre le général Kuroki. La 54e division de réserve (Orlow, Ve corps sibérien) qui venait d'arriver à Moukden fut envoyée dans la même intention sur les hauteurs de Yentaï, à huit kilomètres au nord de Sikwantun, et s'y retrancha, front à l'est. Ainsi, de ses sept corps d'armée, Kouropatkine n'en avait porté que trois sur le front. Les quatre autres, fortement échelonnés en profondeur, étaient gardés en

réserve. La division des cosaques Rennenkampf fut laissée au nord de Pönsihou pour la surveillance de l'aile droite de Kuroki retenue en ce point. La division de cavalerie Michtchenko renforcée par la forte brigade Samsonoff couvrait le flanc droit de l'armée sur le bas Taïtsé, et la cavalerie Grekow avait été envoyée plus à l'ouest, au delà de ce fleuve, vers le Liao-ho.

Les Japonais avaient talonné les Russes en retraite; ils avaient amenés en position leur artillerie dans l'après-midi du 29 et dans la nuit qui suivit, de telle sorte que le 30 à l'aube, ils ouvraient le feu sur toute la ligne. L'artillerie russe accepta le combat et bientôt 900 canons tonnèrent des deux côtés dans un violent duel. Kuroki, dont la XII^e^ division sortant d'Anping longeait la rive gauche du Taïtsé, gagna peu de terrain. L'artillerie du XVII^e^ corps d'armée canonnant le flanc de sa colonne de droite mettait obstacle à son mouvement le long de la rive gauche du fleuve.

De même Nodzu, qui appuyait vers la route mandarine pour suppléer les troupes de Kuroki sur la gauche de leur front, combattit avec une fortune diverse. Seul Oku parvint vers le soir à chasser Stackelberg de sa position en enveloppant l'aile droite russe. En vain Sarubajew lança, pour contre-attaquer, une division de la réserve; Oku ne lâcha pas prise.

Pendant la nuit, nouvelles attaques. Elles permirent aux troupes d'Oku et de Nodzu de s'accrocher avant le jour, le 1^er^ septembre, à proximité immédiate des positions ennemies, et de couvrir la marche en avant de leur artillerie. Sur tout le front, les batteries russes continuèrent leur tir. Toutefois, après que le général Oku eut repoussé la contre-attaque de Stackelberg et de Sarubajew, le général Kouropatkine se résolut à retirer également les III^e^ et X^e^ corps des hauteurs avancées où ils étaient échelonnés et de les rappeler dans la tête de pont. Une partie de ces corps et le I^er^ entier furent amenés déjà sur la rive droite du Taïtsé-ho.

Kouropatkine remit au général Sarubajew le commandement des troupes réunies dans la tête de pont, et se porta lui aussi sur cette rive droite. En effet, son aile gauche et ses communications se trouvaient en ce moment sous la menace d'un mouvement tournant de l'ennemi, exécuté par la meilleure partie de l'armée de Kuroki, qui avait franchi le Taïtsé-ho le 30 août en amont du champ de bataille.

Le soir du 1[er] septembre encore, Nodzu porta son artillerie sur la ligne des positions principales, abandonnées par les III[e] et X[e] corps et commença depuis ces hauteurs dominantes le bombardement de la tête de pont et de la ville. Toute la nuit et le jour d'après tonna le tir de ses canons. Après quoi, dans la nuit du 2 au 3, il entreprit des assauts répétés contre le centre de l'enceinte de Liao-Yang. Tous se brisèrent contre la défense tenace des points d'appui. Des contre-attaques dirigées depuis les intervalles russes des ouvrages rejetèrent en arrière l'infanterie assaillante. Oku, devant lequel le corps Stackelberg avait rétrogradé au delà du Taïtsé-ho ne fut pas plus heureux dans ses entreprises contre le front ouest.

Néanmoins, dans cette même nuit du 2 au 3 septembre, parvint l'ordre de Kouropatkine d'évacuer complètement la tête de pont. Mais ce ne fut que pendant celle du 3 au 4, lorsque le gros des forces russes se fut retiré, que les Japonais réussirent à arracher les retranchements aux faibles arrière-gardes russes et à se porter sur la ville et sur la gare. Les Russes en se retirant avaient mis le feu aux baraquements et aux magasins que n'avait pas détruits le bombardement. Le 4, à l'aurore, l'avant-garde de Nodzu occupa la ville de Liao-Yang, celle d'Oku la gare. Les derniers Russes franchissaient le Taïtsé, détruisant les ponts derrière eux.

Pendant ces événements, au nord du Taïtsé-ho, une bataille spéciale avait été livrée à l'aile gauche de l'armée russe, dont le résultat avait amené l'issue de la rencontre. Le 30 août, tandis que sur le front de Liao-Yang, toutes les forces étaient engagées, le général Kuroki traversait avec le gros des siennes le Taïtsé à Pönsihu et au sud-ouest de cette localité. Il avait là la Garde, la II[e] division, et une division de réserve (ou de landwehr) représentant un effectif d'environ 40 bataillons avec une brigade de cavalerie. La division de cosaques Rennenkampf fut refoulée au nord et le X[e] corps rejeté le 1[er] septembre sur Sikwantun. Dans la nuit du 1 au 2, Kuroki chassa le X[e] corps de Sikwantun, pendant que son aile droite, la division de la garde, avançait plus au nord sur les mines de Yentaï. Le général Orlow s'était porté au sud au secours du X[e] corps; il n'avait laissé que des troupes en petit nombre pour occuper l'importante position des hauteurs de Yentaï; celles-ci furent surprises le 2 au petit jour par l'irruption de l'aile droite de Kuroki. Les

La grande redoute de Liao-Yang
Parapet et revêtements.
(Cliché de l'*Illustration*, accompagnant un article de M. Reginald Kann.)

ponais entrèrent ainsi en possession des collines qui dominent grande route et le chemin de fer de Liao-Yang à Moukden. La situation devenait critique pour l'armée de Kouropatkine. dernier dut tout mettre en œuvre pour se donner de nouau de l'air. Le 2 septembre au matin déjà, le XVII^e corps nforcé par des troupes du V^e sibérien, enleva de nouveau kwantun à Kuroki. Dans l'après-midi, celui-ci fut chassé des lines sises à l'ouest des mines de Yentaï, collines qui domiat la grande route de Moukden. A cette contre-attaque partièrent trois brigades du I^{er}, une division du IV^e corps sibéns et les cosaques de Samsonow, appelés sur ce point menacé. régiment d'infanterie Wiborg, le premier du I^{er} corps d'armée sse, qui venait de débarquer à Moukden, prit, lui aussi, une rt sanglante à cette affaire. Pendant cette après-midi du 2 sepnbre et pendant la journée du 3, Kuroki eut du mal à se aintenir sur la partie est des collines de Yentaï contre les rces supérieures croissantes de l'adversaire, dirigée par Koupatkine personnellement ; ses communications furent même omentanément coupées ; pendant 24 heures il combattit sans u, sans vivres et avec des munitions extraordinairement réites. Mais pendant ce temps, les Russes de Liao-Yang étaient rrés de près sur le front étroit de leur tête de pont intérieure ; troupes de Nodzu parvinrent jusqu'aux fronts sud et sud-est, elles purent se maintenir. Les troupes de Kuroki demeurées r la rive gauche du fleuve recouvrirent ainsi successivement ir liberté d'action et purent être amenées au secours du gros la I^{re} armée, luttant au nord du fleuve sur les hauteurs de ntaï. Dans l'après-midi du 3, la situation de Kuroki était ablie. Le 4, Kouropatkine ayant renouvelé quelques attaques, es furent repoussées. Aussi bien derrière les troupes chargées lutter contre Kuroki, le généralissime russe organisait-il sa raite. Celle-ci ne fut pas entravée par les Japonais. Le 4 au r, de légers combats d'arrière-garde mirent une dernière fois x prises les troupes épuisées des deux belligérants. Ce furent échos expirants de la bataille.

4. Coup d'œil rétrospectif sur la bataille.

La bataille de Liao-Yang fut la première bataille de haut style la campagne. Elle avait mis en présence 350 000 hommes

et 1100 bouches à feu. De pareils effectifs n'ont été dépassés qu'à Leipzig, Königgrætz et Gravelotte.

Tout en approchant par ses pertes des batailles décisives de la campagne franco-allemande, la bataille de Liao-Yang n'appartient pas aux plus sanglantes du XIXe siècle. Les Russes indiquèrent 17 000 tués et blessés, soit le 10 % des combattants; les Japonais 20 000, soit le 12 % environ. La cause essentielle des grosses pertes japonaises fut leur qualité d'assaillants de positions solidement fortifiées.

Kouropatkine se maintint dans les limites d'un compromis entre son propre plan — retraite sans lourdes pertes — et l'ordre de son empereur qui voulait une bataille. Son plan de combat fut habile, mais ne put être exécuté qu'imparfaitement. Il voulait retenir au sud de Taïtsé-ho, à l'aide d'une solide concentration, les principales forces de l'ennemi. Lorsque celui-ci aurait porté une partie de son armée — ce ne pourrait être que Kuroki — en amont de la tête de pont et se mettrait en devoir de passer le fleuve, il réunirait contre lui ses réserves, l'attaquerait avec des forces supérieures en flagrant délit d'éparpillement et le battrait. Sa retraite courrait ainsi le moindre risque. Au contraire, en recherchant la bataille décisive au sud du Taïtsé-ho, un échec l'exposait à une catastrophe.

Si la division Orlow avait maintenu ses positions des mines de Yentaï le 2 jusqu'à midi seulement, Kouropatkine aurait eu le temps de déployer là, en toute tranquillité, sa supériorité contre Kuroki. Malheureusement, Orlow se laissa enlever les hauteurs au lever du jour. Kouropatkine ne put utiliser ses réserves que par paquets successifs pour reconquérir coûte que coûte ce point qui devait servir de pivot et de point de départ à sa contre-attaque. Kuroki s'y maintenant, il ne lui restait d'autre ressource que la retraite. Il la conduisit adroitement.

Du côté japonais, le succès stratégique et moral était important. Ils avaient gagné le centre stratégique naturel de la Mandchourie, le lieu de rassemblement de l'armée russe dont elle avait fait un camp soigneusement retranché. Ils avaient chassé de ses positions la principale armée ennemie et l'avaient contrainte à la retraite, bien que cette fois-ci ils ne fussent pas au bénéfice d'une supériorité numérique marquée. L'impression produite fut donc considérable dans le monde entier, alors même que, tactiquement, la victoire rappelât une victoire à la Pyrrhus.

Lourdes étaient les pertes des Japonais, beaucoup plus lourdes que chez le vaincu ; ils avaient combattu jusqu'à épuisement, et leur beau plan d'enveloppement de l'armée russe n'avait pas abouti faute des effectifs nécessaires. Si Kuroki avait disposé de deux divisions de plus, alors ! Mais elles étaient devant Port-Arthur ou comme « réserve stratégique » dans les ports de la mère-patrie.

Et quels trophées avaient-ils remportés ? Pas de prisonniers, pas de canons en nombre important, — ce témoignage spécialement probant de la déroute d'une armée — seulement un peu de matériel de fortification abandonné et quelques menus approvisionnements échappés à la destruction par les Russes en retraite. Ces circonstances paraissaient donner raison à ceux qui jugeaient les Japonais à la limite de leur marche victorieuse.

30 octobre.

La double bataille de Yentaï et du Cha-ho.

1. La retraite des Russes sur Moukden.

Les Russes poursuivirent leur retraite les 4, 5 et 6 septembre sans être sérieusement inquiétés, ce dont eux-mêmes furent très surpris. Démoralisés par leurs continuels échecs ils longèrent la grande route et le chemin de fer de Moukden. Leurs masses compactes, en désordre le plus souvent, se mêlaient aux interminables convois des trains. Ils défilèrent ainsi à moins de dix kilomètres du front de Kuroki, lequel occupait les hauteurs à l'est de Yentaï. Des combats d'arrière-garde tinrent les Japonais en haleine.

La situation stratégique eût été très avantageuse pour une poursuite parallèle. L'armée de Kuroki suivie de celle du général Nodzu aurait pu, à l'est de la grande route, se porter sur Moukden ou, à quelque 35 km. plus à l'est, sur Funchuntschön, accompagnant l'armée russe par une marche parallèle, tandis que le général Oku l'aurait suivie sur le front. Ainsi poursuivie, une armée est menacée, à la première halte de perdre ses communications ensuite d'une conversion de l'ennemi sur son flanc. La théorie de la guerre nous enseigne que si le vainqueur veut cueillir tous les fruits de sa victoire, il doit mettre en action, dans une poursuite acharnée, son dernier homme et son dernier

cheval. A Iena, Napoléon Ier nous a donné, d'une poursuite de ce genre, un impérissable modèle.

Après Liao-Yang, les Japonais ne firent pour ainsi dire rien de tout cela. Ils étaient sortis eux-même trop ébranlés, trop épuisés de cette lutte sanglante. Sans doute souffraient-ils en outre du manque de munitions. Il est digne de remarque aussi que dans sa conduite de la guerre, le commandement supérieur ne s'est jamais complu aux grands risques, même lorsqu'il eût paru le plus avantageux et conforme aux principes de les assumer. Il est certain d'autre part qu'une poursuite sans retenue, avec des troupes fatiguées et disloquées, sans échelons de renfort assurés et par de mauvais chemins, comporte le danger d'un revers, surtout si l'on donne à l'improviste sur des forces fraîches. Mais sans risques pas de grands succès.

En revanche, les circonspects Japonais mirent toute leur énergis à combler les vides de leur armée en amenant d'abondants renforts tirés de leur réserve de remplacement et à la compléter encore par l'appel de la VIIe division à l'armée du général Oku. Dans le courant de septembre, plus de 30 000 hommes de troupes fraîches passèrent ainsi par Niutschwang. Les forces principales de Kuroki restèrent sur les hauteurs à l'est de la station de Yentaï; Nodzu passa le Taïtsého au nord de Liao-Yang, après que les ponts détruits par les Russes eurent été rétablis, et s'avança par la grande route jusqu'à la hauteur de la station; il poussa son avant-garde jusqu'au Schiliho, à huit kilomètres plus au nord. Oku longea la voie ferrée jusqu'à la même hauteur, son aile gauche se portant sur l'autre rive du Cha-ho [1] jusqu'au Hun-ho.

Les Ire et IIe brigades de cavalerie japonaises s'efforçaient de tourner au loin les ailes russes et de déterminer les positions et l'état des troupes; il en résulta sur tout leur front des escarmouches avec les escadrons de Rennenkampf, de Michtchenko et de Samsonoff.

Sans qu'une seule de leurs compagnies eût été coupée, les Russes parvinrent à se porter au delà du Hun-ho qui traverse la route et la voie ferrée au sud de Moukden. Ils se couvrirent de la profonde coupure de ce fleuve, laissant à l'ennemi, sur la rive sud, leurs grands corps de cavalerie renforcés d'arrière-

[1] Le Cha-ho dont il est ici question n'est pas celui qui figure sur notre croquis de Liao-Yang. Il coule au nord de cette localité.

gardes mixtes. Kouropatkine ne négligea pas non plus de prolonger à l'est son aile gauche qui avait été comprimée vers Yentaï et de couvrir ainsi la route de Pönsiho à Funchungtshön.

Le 14 septembre, toute l'armée de Kouropatkine retranchée derrière le Hun-ho, se trouvait de nouveau prête au combat, accrue du Ier corps d'armée (St-Pétersbourg) qui, sous le commandement du général Meyendorf, était maintenant débarqué au complet. Le VIe corps d'armée sibérien commençait ses débarquements, ses troupes de complément étant entièrement fournies par les réserves de la Russie d'Europe.

Au début de la retraite, Kouropatkine avait eu l'intention de se porter jusqu'à Tieling, à 65 km. au nord de Moukden, où une position naturelle très forte, barrant la route, avait été depuis longtemps organisée. En fait, l'évacuation de Moukden était en pleine exécution. Cependant, au point de vue politique, il était d'une grande importance de conserver cette ancienne capitale de la Mandchourie. Ayant appris bientôt l'absence d'une poursuite de la part de l'ennemi, Kouropatkine résolut de s'y maintenir. Bientôt même, sous l'influence d'Alexejeff à la cour de Saint-Pétersbourg, on poussa Kouropatkine à l'offensive. A fin septembre, il devait être renforcé non seulement du Ier corps d'armée russe, mais du VIe sibérien, ce qui lui procurerait un appoint, en troupes fraîches, de 64 bataillons, soit nominalement de 51 200 fusils et 26 batteries avec 206 bouches à feu. Il obtenait ainsi une légère supériorité numérique sur l'ennemi. Le VIIIe corps d'armée russe (Odessa), également en transports de concentration, ne pourrait être débarqué avant le milieu de novembre.

A la vérité, et sans y aller par quatre chemins, Kouropatkine exposait qu'après une nouvelle grande bataille, son armée, victorieuse ou vaincue, aurait besoion d'un mois au moins pour se remettre de son ébranlement. La maximum de ce que lui vaudrait une sanglante victoire, serait la réoccupation de Liao-Yang. Il ne voulait au surplus en aucune manière se porter garant d'un succès.

Mais il semble que non seulement lui soit venu de St-Pétersbourg l'ordre de se battre, mais même le Bullettin par lequel il devait entraîner ses troupes à la victoire. Elles étaient informées par cette proclamation que l'heure était venue où, par les soins du tzar, l'armée de Mandchourie ayant reçu les effec-

tifs nécessaires, elles pouvaient passer à l'offensive avec un succès assuré et songer à dégager Port-Arthur. L'ordre d'armée était daté du 1er octobre ; avant même que l'armée fut prête à marcher, et le jour même, les mesures étaient prises à St-Pétersbourg pour sa diffusion, afin de relever le moral soit en Russie, soit dans la garnison de Port-Arthur.

Les Japonais eux aussi eurent bientôt connaissance de cet ordre d'armée et se préparèrent en conséquence.

C'était dans tous les cas fort risqué de parler d'une libération de Port-Arthur. Kouropatkine et son état-major savaient assez qu'un pareil résultat ne pouvait être obtenu sans une participation de la flotte.

Le plan du généralissime russe, de ne rien tenter de décisif contre les Japonais avant d'être au bénéfice d'une importante supériorité numérique, demandait nécessairement pour son exécution l'abandon de larges étendues de territoire. Pour s'y résoudre par motifs stratégiques pendant des mois, le chef doit être armé d'un caractère exceptionnel ; il doit posséder une volonté de fer pour, malgré la pression de l'opinion publique et les influences politiques, demeurer ferme dans l'idée qu'il a reconnue juste et ne pas porter préjudice à l'armée en entrant trop vite en action, car dans ce cas, ceux-là même qui l'y auront poussé seront les premiers à lui casser le bâton sur l'échine.

Mais dès l'instant que le tzar ordonnait de vaincre, pourquoi « l'homme le plus capable de Russie » ne vaincrait-il pas ? Un général d'occident auquel on donnerait l'ordre d'entreprendre une opération dans laquelle en son âme et conscience il voit une défaite certaine, répondrait par la demande d'être relevé de son commandement. Un général russe ne peut se le permettre. Il reste le serviteur du tzar aussi longtemps qu'il plaît à ce dernier et il doit obéir même aux ordres contraires à sa conviction.

2. Le champ de bataille.

Le terrain sur lequel les deux armées vont s'aborder de nouveau en une sanglante rencontre, que d'autres rencontres sur les mêmes lieux suivront selon toute probabilité, s'étend entre les deux grandes rivières du Taïtsé au sud et du Cha-ho au nord.

Nous avons vu déjà que jusqu'à Liao-Yang, le Taïtsé suit d'une manière générale la direction est-ouest, puis de là, à une

trentaine de kilomètres de la ville, tourne au sud-ouest. Le Hun-ho, lui, prend la direction sud-ouest à Moukden déjà, se rapproche du Taïtsé à quelques kilomètres plus au sud ; de là, tous deux coulent parallèlement au Liao-ho pour se jeter dans la mer vers Inkeou-Niutschwang. Aux endroits où ils sont traversés par la route et la voie ferrée, les deux fleuves sont guéables en temps normal. Il en est autrement après des chutes de pluie un peu prolongées. Sur le parcours des 60 km. qui séparent Liao-Yang de Moukden, le chemin de fer court dans la plaine, tandis que, à trois ou quatre kilomètres à l'est, la grande route longe le pied des monts.

La route mongole, large de 30 à 40 mètres est maintenue en bon état par les Russes. A gauche et à droite existent des voies parallèles si bien que sur tout le parcours les lignes d'opération permettent la marche en quatre colonnes latérales. Le chemin de fer est à voie unique mais avec de nombreuses stations de croisement. Le pont du chemin de fer vers Liao-Yang mesure environ 400 m. de long, celui de Moukden 700. Ces chiffres nous orientent sur la largeur des coupures que représentent le Taïtsé et le Hun-ho.

A occident de la route impériale s'étend la plaine fructueuse, riche en constructions et très peuplée ; et immédiatement à l'est, entre le Taïtsé et le Hun-ho, un plateau montagneux, formé par le massif de Talin. La crête supérieure de ce massif est située à distance égale des deux rivières, suivant la direction de l'ouest à l'est et détachant de nombreux rameaux. Cependant elle ne dépasse guère l'altitude de 600 m. au-dessus du niveau de la mer, alors que vers Moukden, la plaine est à la cote de 50 m. Les collines où se trouvent les mines de charbon s'élèvent sur le haut plateau à l'est de la station de Yentaï, à un quart du trajet de Liao-Yang à Moukden.

Outre les deux rivières principales, le plateau de Talin est sillonné par plusieurs cours d'eau de moindre dimension, dont le Cha-ho est le plus important. Ses sources, séparées par une arête montagneuse, sourdent au nord de la localité souvent mentionnée de Pönsihu qui se trouve sur le Taïtsé à 40 km. à l'est de Liao-Yang. Coulant d'abord au nord, il contourne en demi-cercle le groupe des collines minières, coupe la grande route sous le village de Schahopu à mi-chemin entre Liao-Yang et Moukden, de là se dirige à l'ouest, passe la voie ferrée, et s'inflé-

chit brusquement dans la direction nord-ouest, vers le village de Linchipu, pour se jeter dans le Taïtsé en aval de Liao-Yang. Près du village de Schili-ho, à quelques dix kilomètres au sud du Chaho, un autre cours d'eau coupe également la grande route. C'est le Schili-ho, simple ruisseau, mais qui coule dans un profond ravin. Ses rives ont été arosées de flots de sang pendant les derniers combats. Schili-ho et Cha-ho sont guéables presque partout et en tout temps.

La plaine de l'ouest est semée de villages et de riches et nombreuses fermes. Les céréales et les fèves recouvrent le sol. Il en est de même, à l'est de la route, au fond des vallées, tandis que sur les hauteurs règnent les pâturages. Plus à l'est encore, sur les monts supérieurs de Talin, on ne voit plus que des pentes incultes et broussailleuses. La forêt n'existe pas. On remarque dans les villages de nombreuses constructions de pierres solidement édifiées avec mur d'enceinte. Souvent, dans la plaine, les villages eux-mêmes sont entourés de remparts et de fossés, destinés à les protéger contre les inondations. Le plus souvent aussi, ces remparts de même que les fermes isolées enceintes de murailles, sont organisés pour la défense, afin de permettre à la population, que protège une police chinoise de médiocre courage, de s'opposer aux déprédations des Koungouses, la plaie de la contrée. A l'entrée des villages s'élèvent des temples en forte maçonnerie. Ils protègent les habitants contre les mauvais esprits. Ces temples se dressent volontiers sur une élévation. Ainsi construites, ces localités offrent aux combattants de très solides points d'appui capables de résister un certain temps même aux bombardements de l'artillerie de campagne. A la vérité, les champs de tir sont limités par les hautes cultures, mais cet inconvénient disparaît avec la moisson.

Outre la route impériale, de nombreux mais fort mauvais chemins charretiers desservent la région. Le plus important, parallèle à la route, traverse les monts Talin dès Pönsihu par Bangapu (ou Banjuiputsé), sur le haut Cha-ho, à Fuschen-Tschöng sur le Hun-ho supérieur. Une communication transversale croise ce chemin vers Banjapu conduisant directement par Fonkiapu à Moukden.

3. La bataille de Yentaï.

Au moment où, le 1er octobre, était lancée la fameuse proclamation, Kouropatkine disposait de plus de neuf corps d'armée

et de trois grands corps de cavalerie. On peut admettre que malgré les pertes subies par la plupart de ces unités, elles représentaient dans leur ensemble environ 200 000 fantassins et cavaliers et plus de 600 bouches à feu. Pour le mouvement en avant, elles paraissent avoir été réparties en trois groupes.

Celui de droite, *aile ouest*, était formé du Ve corps de réserve sibérien (Dembowski) suivi, en seconde ligne, du VIe (Soboljew). Il se rassembla au sud-ouest de la ville, à orient de la voie ferrée, et fut placé sous le commandement du général Soboljew.

Le *centre*, appuyant sa droite à la voie ferrée, fut composé des XVIIe (Bilderling), Xe (Slutschewski) et Ier corps d'armée russes (Meyendorff) formant la première ligne. En deuxième ligne, marchant derrière la gauche du groupe, le IVe corps de réserve sibérien (Sarubajew) et la Ve division de tirailleurs du IIe corps sibérien (Sassoulitsch). Ce groupe, que l'on peut considérer comme le gros de l'armée, fut remis au commandement du général Sarubajew.

La gauche, ou *aile est*, sous le commandement du général baron Stackelberg, comprit le corps d'armée dont ce dernier est titulaire, Ier sibérien, la Ire division de réserve sibérienne du IIe et le IIIe corps d'armée sibérien (Iwanow). Ce groupe se rassembla le 1er octobre dans la région de Fuschuntschön, à 35 km. en amont de Moukden.

Le corps de cavalerie de Samsonoff assurait le flanc droit de l'aile ouest; celui de Michtchenko éclairait en avant et couvrait le centre sur le front; les cosaques de Rennenkampf protégeaient le flanc gauche de l'aile est. Ils furent poussés loin au delà des monts Talin.

Ce groupe est avait pour mission de franchir le plateau de Talin, d'attaquer Kuroki et, en même temps, de porter plus avant son aile gauche pour se jeter sur les communications du général japonais. Pendant ce temps, les groupes de l'ouest devaient suivre la grande route, par une marche de front et culbuter les armées des généraux Nodzu et Oku. La direction générale, pour les trois groupes était Liao-Yang; à chacun d'eux furent marqués les points à atteindre chaque jour.

Le groupe Stackelberg était le plus éloigné de l'ennemi. Il disposait aussi des plus mauvais chemins et avait à franchir le terrain le plus difficile.

Le 3 octobre, il rompit en deux colonnes : à droite, le Ier corps

d'armée sibérien et la Ire division de réserve sibérienne ; à gauche, le IIIe corps d'armée sibérien. Le mouvement s'effectua lentement, alourdi par les difficultés de marche de l'artillerie.

Le 9 octobre, l'avant-garde du Ier corps d'armée sibérien s'empara du nœud de routes de Banjapu, sur le haut Scha-ho, dont les ouvrages furent abandonnés par les avant-postes japonais.

Sur ces entrefaites, le IIIe corps d'armée sibérien avait poussé au sud et le 8 déjà, il avait attaqué les positions japonaises des hauteurs de Pönsihu. Le même jour, renforcé d'une brigade de la division Kaschtalinski (IIIe corps d'armée), Rennenkampf avait franchi le Taïtsé, redescendu la vallée, et lancé ses cosaques jusqu'à la route mandarine de Föngwangtschön à Liao-Yang. Partout les avants-postes japonais avaient été contraints de rétrograder et de se concentrer sur les positions principales. Le 9 au soir, le Ier corps sibérien se trouva à la hauteur du IIIe au nord des collines de Pönsihu. Un combat d'artillerie commença le 10 et dura toute la journée.

La conséquence de ces mouvements fut que, momentanément, l'aile droite de Kuroki, occupant les hauteurs de Pönsihu fut complètement séparée du gros de la Ie armée. Elle se maintint néanmoins jusqu'à ce que la contre-offensive de ce dernier vint lui rendre sa liberté d'action.

Le 11 octobre, Kuroki, après avoir fait serrer ses réserves, prononça cette offensive contre le IIIe corps d'armée qu'il obligea à la retraite après un vigoureux combat tandis que son aile gauche maintenait le Ie corps sibérien. En même temps, son aile droite, protégée par la brigade de cavalerie, se mit en devoir de séparer du gros le téméraire Rennenkampf, lequel parvint cependant à se retirer à l'est dans les montagnes.

A la suite de son échec, le général Stackelberg rassembla le gros de son groupe vers Banjapu. Mais le 13, l'ordre lui arriva du quartier-général de Kouropatkine de se reporter plus en arrière dans la direction de Funschuntschön. En effet, l'aile ouest de l'armée russe avait dû se replier elle aussi. En s'attardant à Banjapu et au sud de ce point, l'aile est risquait de compromettre singulièrement sa retraite pour peu que les armées d'Oku et de Nodzu gagnassent plus au nord par la route impériale. Stackelberg reprit donc son mouvement rétrograde. Pendant la journée du 14 tout se borna, à cette aile, à des combats d'arrière-garde.

La rencontre des ailes ouest des deux armées avait été plus sanglante encore. Le centre et l'aile droite russes avaient, le 9 octobre, refoulé les avant-postes japonais à la suite d'une série de combats partiels. Ils s'étaient avancés jusqu'à la coupure du Schili-ho et avaient porté leurs masses principales sur les hauteurs de la rive nord. De l'embouchure du Schili-ho dans le Cha-ho jusqu'au nord des mines de Yentaï, le front s'étendait sur une longueur de 25 km. De fortes avant-gardes passèrent le ravin; le centre s'empara du village de Schili-ho tandis que la droite arrivait jusqu'à distance rapprochée de la station de Yentaï. Mais là, elle se heurta à une sérieuse résistance.

En face de l'armée russe se trouvaient les divisions de Nodzu, de la station de Yentaï jusqu'aux mines. A la gauche de celle-ci le général Oku s'étendait jusqu'au bas Cha-ho et traversant la rivière prononçait son attaque.

Les Japonais avaient cantonnés, échelonnés sur une grande profondeur jusqu'à Liao-Yang. Pendant que les avant-gardes se retiraient en combattant énergiquement sur les positions principales, ils eurent le temps d'amener leur artillerie et de faire préparer leurs réserves. Le 10 octobre, les Russes renouvelant leurs attaques furent partout repoussés; les engagements furent particulièrement vifs au nord de la station de Yentaï. Le 11, les Japonais entreprirent la contre-offensive sous la protection de 500 bouches à feu. Le duel d'artillerie dura tout le jour. Dans l'après-midi, l'infanterie russe tenta encore une fois de se porter à l'attaque mais fut repoussée avec de sanglantes pertes. Une contre-attaque générale des Japonais suivit immédiatement. A 4 h. 30, les Russes battirent en retraite derrière le Schili-ho.

Le 12, l'armée d'Oku accentua son mouvement avec toutes ses forces, cherchant à envelopper l'aile droite de l'ennemi; Nodzu, attaqué de nouveau par les Russes dut se maintenir sur la défensive. Toute la journée, la lutte se poursuivit de la façon la plus acharnée; certaines hauteurs dominant le champ de bataille, des villages aussi, des fermes furent plusieurs fois pris et repris. L'extrême aile droite russe enveloppée par Oku fut rejetée loin au delà du Schili-ho, laissant seize canons aux mains de l'adversaire. Pendant la nuit du 12 au 13 les Japonais renouvelèrent leurs attaques, s'emparèrent de quelques points d'appui de la ligne moscovite, gagnèrent encore quatorze canons et obligèrent l'ennemi de précipiter sa retraite. Le 13 au

matin, Kouropatkine rassemblait son armée battue derrière le Cha-ho, laissant cependant des arrière-gardes occuper quelques points d'appui sur la rive sud.

Le maréchal Oyama télégraphia à son gouvernement qu'il avait remporté une victoire complète. Du côté russe, les pertes en tués et blessés furent évaluées, pour la période du 9 au 13 octobre à 30 000 hommes; les Japonais accusèrent 15 000 hommes hors de combat.

Si l'on envisage la situation au point de vue stratégique, on constate que la résolution du maréchal Oyama consista, au lieu d'envoyer des renforts au général Kuroki que l'ennemi serrait de près, à prendre l'offensive avec son centre et sa gauche et à culbuter la droite russe. Le résultat de la bataille de Yentaï ou de Schili-ho fut donc de contraindre les Russes à réoccuper sur toute la longueur de leur vaste front de quarante kilomètres les positions d'où ils étaient partis; leur offensive avait été complètement brisée. Mais le maréchal Oyama prétendait à mieux qu'à une victoire purement négative ou défensive; dès le 13, il prit à son tour l'offensive.

4. La bataille du Cha-ho.

Tandis que son armée se repliait sur le Cha-ho, Kouropatkine avait fait avancer ses réserves pour recueillir les troupes en retraite et plus spécialement pour procurer un renfort à son aile droite vaincue. Le gros de son aile gauche, sous Stackelberg opéra sa jonction avec le centre sur les hauteurs nord de Banjapu.

Le 13 au matin, Oyama débuta dans son attaque par une canonnade générale sur les 40 km. du front; cette canonnade dura tout le jour; sous sa protection, l'infanterie avança jusqu'à distance rapprochée des lignes russes, mais sans passer à l'assaut décisif. Ce ne fut que dans la nuit que de nombreuses attaques furent dirigées sur les quelques points d'appui du front ennemi. L'effort principal de ces combats qui se prolongèrent pendant la journée entière du 14, porta au centre sur le village et la station de Chaho-pu. Les Russes en avaient fait une tête de pont au sud de la rivière, couvrant les ponts de la grande route et du chemin de fer. Trois fois les Japonais s'en emparèrent; trois fois ils furent dépossédés. Là, Kouropatkine personnellement conduisit au feu ses dernières réserves.

Sur ce point Nodzu ne fit donc aucun progrès. A l'est, Kuroki, de même, ne gagna que peu de terrain. En revanche, Oku continuant son mouvement enveloppant de l'aile droite russe la poussa en amont du Chaho sur la rive droite, jusque vers Linchipu. La journée prit ainsi fin sur un avantage des Japonais.

Le 15 octobre, la canonnade recommença, fréquemment interrompue; les combattants avaient besoin de reprendre leur souffle. Vers le soir, Oku réussit à arracher Linchipu à l'ennemi. A ce moment, l'armée russe était fortement menacée, par l'enveloppement de son aile droite de perdre au nord la route et le chemin de fer. Il suffisait de quelques nouveaux progrès du général Oku. Les Russes dirigèrent alors contre lui, le 16, plusieurs vigoureuses contre-attaques au cours desquelles ils parvinrent à reprendre la partie nord du village de Linchipu; les Japonais conservèrent la partie sud. Oku, renforcé par des troupes du général Nodzu repoussa toutes les tentatives ultérieures de l'ennemi.

Dans la nuit du 16 au 17 octobre, l'armée de Nodzu subissait au centre quelque adversité. A l'est du village de Schahopu, sur la rive sud du Chaho, la X^e^ brigade de tirailleurs sibériens (de la 5^e^ division) lui enlevait par surprise la « colline de l'arbre isolé ». Celle-ci commande tous les environs, aussi les Japonais avaient-ils mis toute leur ténacité à la conserver. Pourtant, ils durent l'abandonner en laissant une batterie de montagne et une de campagne dans les mains des tirailleurs sibériens commandés par le major-général Putilow. Depuis ce jour, les Russes ont baptisé cette hauteur « colline Putilow ».

Ce revers des Japonais fut accompagné d'un autre dans la même nuit du 16 au 17. La brigade Yamata, six bataillons et trois batteries, avait été détachée par le général Nodzu de son aile gauche et envoyée vers la station de Schahopu, à l'ouest, comme soutien de la droite du général Oku. De concert avec celle-ci, elle avait lutté victorieusement et passé sur la rive droite de la rivière. Lorsque, le soir venu, elle voulut revenir à l'armée à laquelle elle appartenait, elle donna contre une division russe du I^er^ corps qui parvint à l'envelopper entièrement sur ses deux ailes. Les Japonais durent battre en retraite à travers le Chaho, abandonnant au vainqueur douze canons et deux mitrailleuses. Les Russes ne purent toutefois tirer un avantage décisif de cette victoire.

Déjà pendant le huitième jour de la bataille avaient éclaté plusieurs orages violents. Le 17 octobre, la température fraîchit et le ciel se mit à la pluie. Le Cha-ho qui, sur la plus grande partie du front séparait les belligérants, grossit ; le terrain devint impraticable, les chemins inutilisables : l'épuisement des troupes devait être complet. Pendant neuf jours elles avaient combattu sans interruption ; des corps entiers n'avaient guère pu dormir que dans la ligne de feu. Enfin le manque de munitions se faisait sentir.

La bataille s'éteignit ainsi, marquant sa fin par quelques escarmouches et une molle canonnade. Les Russes gardèrent en leur possession, sur la gauche du Chaho, le village de Chahopu et la colline de l'arbre isolé ; les Japonais, sur la rive droite, le quartier sud du village de Linchipu où ils se firent un point d'appui d'un grand temple de Boudha. Cette occupation permet aux Japonais d'exercer une pression permanente sur le flanc droit des positions russes. Pour le surplus, le Cha-ho sépare les deux armées.

Afin de gagner du temps pour l'appel de nouvelles forces, les belligérants se retranchèrent derrière la ligne de leurs avant-postes, à une portée de canon l'un de l'autre. Il faut donc considérer la bataille du Cha-ho comme une bataille restée indécise. Que les Russes se soient complus à y voir une victoire, cela est très naturel après toutes les défaites qu'ils ont subies.

On ne possède pas encore des données précises sur les pertes de cette double bataille de neuf jours, qui appartient aux plus grandes qu'aient enregistré l'histoire, et dépasse dans tous les cas en durée tout ce que l'on a vu jusqu'ici. Chaque parti a gagné des canons et fait plusieurs centaines de prisonniers ; les Japonais s'attribuent 68 de ceux-là et 800 de ceux-ci. S'il faut en croire des sources qui semblent dignes de foi, les pertes russes en tués et blessés dépasseraient 45 000 hommes, tandis que les Japonais n'en auraient perdu que 20 000. Cette énorme différence, même s'il en fallait rabattre, s'expliquerait par la meilleure instruction des troupes japonaises. Du côté russe on pratique les feux de salves mécaniques et les assauts en masses compactes, et l'on utilise le terrain d'une façon imparfaite. Du côté japonais, on exécute un feu individuel bien visé et l'on forme des lignes de tirailleurs souples et ténues, mettant à profit le terrain.

Avec l'armement actuel, toute maladresse dans le combat est payée par des flots de sang. Au surplus, ainsi que l'histoire des guerres permet de le constater, les armées russes n'ont jamais gagné aucune grande bataille offensive en rase campagne, et cela spécialement parce que le haut commandement ne possède pas les qualités indispensables. Le général russe est accoutumé à n'agir que sur des ordres lui détaillant tout ce qu'il doit faire. Qu'au moment de leur réception, ces ordres ne cadrent plus avec la situation, les opérations de l'ennemi l'ayant modifiée, le général russe ne sait pas faire acte d'initiative. Une armée qui est une machine, et que n'anime pas la vie de l'esprit à tous les échelons de la hiérarchie, ne saurait, malgré la plus belle intrépidité possible, répondre aux hautes exigences de l'art de la guerre [1].

30 novembre. W.

[1] Le cliché de la page 854 et la photographie de la grande redoute de Liao-Yang nous ont été obligeamment prêtés par l'*Illustration*. Ces deux vues accompagnent dans ce journal, numéro du 26 novembre 1904, un fort intéressant article de son correspondant en Mandchourie, M. Reginald Kann. On sait que ce dernier a été prié par les Japonais de quitter leur armée. Dans l'article en question, M. Reginald Kann fait le récit de cet incident.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Instructeur d'arrondissement et divisionnaire. — Réorganisation de l'artillerie de campagne. — La Société des officiers et la réforme militaire. — Société romande des armes spéciales. — Général Amédée de la Harpe. — Le général Jomini. — Licenciements.

Depuis notre chronique de novembre, le Conseil fédéral a pris la décision de principe sollicitée par le Département militaire au sujet du cumul ou de l'incompatibilité entre les fonctions d'instructeur d'arrondissement et celles de commandant de division. Il a confirmé le statu quo, c'est-à-dire l'incompatibilité, c'est-à-dire la loi. Les motifs sont ceux que nous avons indiqués en partie :

1° L'instructeur d'arrondissement est un fonctionnaire du Département militaire fédéral et, comme tel, ne doit qu'exceptionnellement (provisoirement) revêtir un commandement.

2° Le divisionnaire devant inspecter les écoles commandées par l'instructeur d'arrondissement, on ne peut admettre que les deux charges soient confondues. Donner à un instructeur d'arrondissement le commandement d'une autre division que celle dont il dirige l'instruction, serait faire inspecter un de ces officiers par son collègue qui peut être plus jeune que lui.

La question est ainsi tranchée. Les commandants de corps d'armée devront faire une nouvelle présentation pour le commandement de la Ve division.

* * *

Le Conseil fédéral ne tardera pas à éditer l'ordonnance d'exécution de la loi d'avril 1904 relative à la réorganisation de l'artillerie de campagne. Le bureau d'artillerie en a arrêté le projet. Il est probable que celui-ci sera admis sans modifications majeures.

Les 72 batteries nouvelles, à 4 pièces, numérotées de 1 à 72, seront attribuées aux divisions et aux corps d'armée à raison, par division et par corps, d'un régiment de deux groupes à trois batteries. Les régiments seront numérotés de 1 à 12, le régiment de corps prenant rang, dans chaque corps d'armée, immédiatement après les deux régiments divisionnaires. Ainsi, dans le premier corps d'armée, le neuvième régiment actuel deviendra le troisième, batteries 13 à 18, tandis que les régiments du deuxième corps porteront les numéros 4 à 6 et ainsi de suite.

Les cantons continueront à fournir 48 batteries, les 24 autres étant fé-

dérales. Ces dernières formeront autant que possible la troisième batterie de chaque groupe. Elles seront recrutées sur l'ensemble du territoire du corps d'armée auxquels elles appartiennent, et le plus possible, eu égard aux exigences de la mobilisation, dans le canton avec les batteries duquel elles forment groupe. Genève par exemple, qui lève deux batteries, fournira dans la mesure où son recrutement le permet, le personnel de la batterie fédérale, troisième de son groupe. Ne seront pris hors de ce canton, que les hommes qu'il ne pourrait pas fournir. Ce sera le cas d'un certain nombre de conducteurs. Genève éprouve déjà quelque peine à se procurer ceux qui lui sont actuellement nécessaires.

Le Bureau d'artillerie propose pour la nouvelle batterie l'effectif suivant : 5 à 6 officiers, 155 sous-officiers et soldats, 21 à 22 chevaux de selle, 102 chevaux de trait et 18 voitures (soit 4 pièces, 10 caissons, 1 voiture d'outils 1 fourgon et 2 chars d'approvisionnement), avec une dotation dans les divers échelons de 800 coups par pièce, qui sera portée ultérieurement à 1000 coups.

Il est probable que ces propositions ne seront pas intégralement admises. Il ne paraît guère possible, par exemple, de monter les sergents chefs de pièce. Si nous possédions en Suisse les chevaux disponibles, mieux vaudrait commencer par monter tout ou partie des chefs des compagnies d'infanterie ou, si l'on veut s'en tenir à l'artillerie, les officiers subalternes des compagnies de position.

Le parc de corps est sensiblement augmenté. Chaque corps d'armée reçoit deux colonnes de parc à 3 compagnies chaque. La I[re] compagnie de la colonne de parc forme la colonne de munitions d'infanterie ; les II[e] et III[e] les colonnes de munition d'artillerie. Ces dernières reçoivent 36 caissons, ce qui procure au corps d'armée un total de 144 caissons. Une partie de ces derniers seulement seront du matériel neuf ; les autres seront les anciens caissons transformés. Ces derniers pourront contenir 120 coups, les neufs 98.

Le parc de dépôt est sorti du corps d'armée ; il devient une institution d'armée.

La nouvelle organisation commencera à déployer ses effets dès 1905. La remise du canon se fera aux troupes, corps d'armée après corps d'armée, en commençant par le I[er] qui sera armé avant le 30 juin. Le II[e] corps recevra ses pièces pendant le deuxième semestre de l'année ; les III[e] et IV[e] recevront les leurs en 1906.

Les neuf plus jeunes classes d'âge seront appelées aux cours spéciaux d'instruction prévus par la loi, tandis que les trois dernières formeront, en vue des manœuvres, des batteries combinées de quatre pièces du matériel actuel. A fin 1906 la livraison du canon à tir rapide sera terminée, et toutes les formations nouvelles organisées.

* * *

La plupart des sections cantonales d'officiers ont arrêté leur programme de discussion des projets militaires. Le soin qu'elles y apportent montre assez combien l'œuvre de revision les intéressent. En général, elles sérient les questions, seul moyen de les approfondir. Ainsi, dans les deux séances qu'elle a déjà tenues cet hiver, la société des officiers de la ville de Berne a traité, le 23 novembre, « l'administration militaire et le commandement des troupes, » rapporteur le colonel Schmidt, instructeur en chef de l'artillerie, et le 30 novembre, « l'obligation de servir et l'organisation de l'armée, » rapporteur, le major d'état-major de Wattenwyl.

La Société des officiers de la ville de Lucerne a organisé pour la période du 25 novembre au 21 février sept soirées de discussion. Les rapporteurs sont les suivants : Obligation de servir, major Zelger ; Organisation de l'armée (2 séances), colonel Kopp ; Instruction de l'armée (2 séances), major Zingg ; Administration militaire et Service actif (2 séances), colonel divisionnaire Heller.

La Société des officiers de la ville Zurich a pris l'avance comme on sait. Déjà l'hiver passé, elle a discuté dans une série prolongée de séances, les principes auxquels devait répondre la future loi, et elle a résumé ces principes dans un certain nombre de thèses que nos lecteurs connaissent. Une commission a été nommée pour examiner maintenant les deux projets en présence, avec mission de présenter son rapport avant le mois de février.

La section vaudoise a invité ses sous-sections à étudier, elles aussi, la question dans son ensemble, mais en priant chacune d'elles d'examiner plus spécialement les sujets qui lui sont désignés, de manière à pouvoir introduire, sur ces sujets spéciaux, la discussion générale dans les séances plénières que le Comité cantonal convoquera ultérieurement. Ces sujets spéciaux sont répartis sous huit rubriques, comme suit :

I. *Instruction militaire avant l'école de recrues.* — *a)* Instruction préparatoire du 1er degré : Préparation à l'école. Gymnastique et sport. Corps des cadets. Situation militaire des instituteurs.

b) Instruction préparatoire du 2e degré : Préparation hors de l'école. Exercices militaires préparatoires volontaires ou obligatoires ? Organisation libre ou organisation officielle par l'autorité ? Les sociétés de gymnastique : subside fédéral et contrôle. Subside fédéral aux tireurs volontaires avant l'école de recrues.

II. *Instruction du soldat dès le recrutement à la fin de son temps de service.* — *a)* Nombre total des jours de service. Égalité ou différence entre les armes.

b) Répartition des jours de service. Durée des écoles de recrues. Nombre et durée des cours de répétition. Périodicité des cours de répétition. Grandes manœuvres.

III. *Classes d'âge.* — Elite, jusqu'à quel âge ? Landwehr, un ou deux bans ? Landsturm, qui y admettre ? Durée du service des officiers.

Répartition et combinaison des unités tactiques. — Faut-il comprendre la landwehr parmi les troupes de campagne? Répartition des unités faites par la loi organique ou latitude laissée au commandant en chef. Système de la division tripartite. Suppression des corps d'armée.

IV. *Les troupes de montagne.* — Leur constitution. Les « Alpins » : leur recrutement, leur instruction, leur incorporation.

Les bataillons de carabiniers. — Maintien, suppression, transformation en Alpins.

V. *Instruction des sous-officiers et des officiers.* — *a)* Pour les sous-officiers : Suppression ou maintien des écoles spéciales en dehors des écoles de recrues. Rôle d'instructeurs des sous-officiers. Création d'appointés dans l'infanterie.

b) Pour les officiers : Prolongation des écoles préparatoires. Suppression de l'école de tir et d'une des écoles spéciales en dehors des écoles de recrues? Ecole centrale obligatoire. Cours préparatoires pour officiers et cours d'officiers d'une unité.

VI. *Recrutement et avancement en grade des sous-officiers et officiers.* — Obligation d'accepter un grade. Conditions d'avancement. Que doit contenir le certificat de capacité? Des autorités administratives ou militaires chargées de qualifier, proposer et nommer aux différents grades.

VII. *Autorités administratives et autorités militaires.* — Limite des compétences. Extension des compétences des commandants supérieurs. Les divisionnaires de carrière. Situation du chef du Département militaire; inspections. Situation du bureau d'état-major général.

VIII. *Questions speciales et propositions nouvelles.* — *a)* Etat-major du génie. *b)* Suppression du quartier-maître du bataillon d'infanterie. *c)* Limite d'âge du recrutement, pour des jeunes gens renvoyés pour défaut physique. *d)* Examen de gymnastique au recrutement, etc.

Bien entendu, les indications de détail ne sont données qu'à titre d'exemple; ce plan d'étude n'est nullement limitatif; son but est de diriger et de faciliter la discussion.

* * *

La Société romande des armes spéciales a tenu le 3 décembre, à Lausanne, sous la présidence du colonel Lochmann, ancien chef de l'arme du génie, sa réunion annuelle de Sainte-Barbe. A l'ordre du jour figuraient deux conférences bien faites pour attirer le ban et l'arrière-ban des membres de la Société : une conférence du colonel d'état-major Audéoud sur le Transsibérien, et un exposé du colonel d'état-major Schæck, agrémenté de nombreuses projections lumineuses, sur le service des aérostiers.

La réunion a été clôturée par le banquet d'usage.

* * *

Les journaux quotidiens ont signalé l'inauguration d'une modeste plaque commémorative, érigée à Rolle à Amédée-Emmanuel-François De Laharpe, général de division à l'armée d'Italie.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* se rappellent les remarquables articles consacrés par le colonel-divisionnaire Secretan à ce soldat que Napoléon qualifiait de « grenadier par la taille et par le cœur ». Ces articles réunis dès lors en une élégante brochure, ont contribué à raviver le souvenir d'un homme dont l'histoire militaire suisse peut s'honorer à juste titre, et que les générations nouvelles, non sans ingratitude, avaient trop oublié. Une réparation était due à sa mémoire. Le colonel-divisionnaire Secretan l'a poursuivie le premier ; le monument de Rolle achève cette œuvre de justice.

Il est un autre général dont nous voudrions voir aussi consacrer le souvenir par un monument dans sa ville natale, le général Jomini, de Payerne. Son universelle réputation dit assez combien il a honoré son pays. Mais tandis que ses ouvrages sont partout, aujourd'hui encore, cités avec éloge, et consultés par quiconque désire se rendre un compte exact de l'histoire des guerres du Premier Empire, ses concitoyens seuls semblent ignorer la trace qu'il a laissée dans la science militaire. Il existe cependant un premier fonds dont la constitution est due à l'initiative de feu le colonel Ferdinand Lecomte. Un modeste appoint suffirait pour permettre à la ville de Payerne de réparer l'oubli dans lequel on laisse tomber un de ses plus illustres citoyens, et de suivre ainsi l'exemple que la ville de Rolle a donné [1].

* * *

La liste annuelle des licenciements au 31 décembre vient d'être publiée. Elle est peu fournie cette année-ci. Les officiers supérieurs de la Suisse romande y figurent par deux noms, ceux du colonel d'artillerie F. de Charrière, à Lausanne, breveté du 10 janvier 1896, et du lieutenant-colonel d'infanterie G. Bourgeois, à Orbe, breveté du 10 avril 1891.

Après avoir commandé successivement les régiments d'artillerie de campagne 1 et 9, le colonel de Charrière avait été, sur sa demande, relevé de son commandement en 1901 et affecté au service des étapes. Le lieutenant-colonel Bourgeois était à disposition. Son dernier commandement avait été, comme major, celui du 8e bataillon de fusiliers.

[1] Au moment de mettre en pages, nous apprenons que le Comité Jomini, organisé par le colonel Lecomte, s'est réuni à Payerne, sous la présidence de M. Chuard, professeur à l'Université. Il a décidé de faire commencer les études pour l'exécution du monument et en même temps de faire appel au public militaire vaudois pour compléter la somme nécessaire et permettre d'ériger un monument digne du canton de Vaud et du général Jomini. Nous pensons publier cet appel dans notre prochain numéro et recommandons dores et déjà à nos lecteurs cette entreprise patriotique.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget et le quinquennat. — La délation en France. — Le monument de Roon. — Un article du général Rohne.

Nous sommes tout à la discussion du budget. Elle offre plus d'intérêt que les années précédentes, la question du quinquennat étant revenue sur le tapis. Celui-ci est en vigueur depuis le 1er octobre 1899 et a pris fin le 1er mars 1904. Diverses circonstances, de nature politique surtout, ont engagé le gouvernement à en proroger l'échéance à une année de date. Il s'agit maintenant d'arrêter le nouveau projet qui doit régler notre situation militaire jusqu'à fin 1909.

En 1893, la réforme importante du quinquennat avait été l'introduction, à titre provisoire et d'essai, du service de deux ans dans les troupes à pied. En 1899, de divers côtés, le gouvernement fut sollicité de rendre définitive cette disposition. Il s'y refusa, déclarant l'expérience incomplète ; il admettait que l'on pût être contraint d'en revenir, la réduction du temps de service ayant fort compliqué la tâche des officiers et des sous-officiers. Cette année-ci, la loi nouvelle met fin au régime du provisoire. Le service de deux ans est entré dans les mœurs. Le gouvernement admet que cela soit à titre définitif. En échange de cette concession au Reichstag, — concession qu'il serait difficile, à la vérité, de ne pas faire, — il réclame diverses augmentations d'effectifs et de crédits.

La marine en absorbe une part importante. Nos autorités navales ont suivi et suivent toujours avec une extrême attention les faits dont les mers jaunes sont le théâtre, et elles entendent en tirer immédiatement les conséquences pour le perfectionnement et le développement de notre flotte de guerre.

Le budget de la marine prévoit l'augmentation de 100 officiers et de 2000 hommes ; l'introduction d'un nouveau type de torpilleurs, avec un nouveau système de tubes lance-torpilles ; l'introduction, dans l'armement des vaisseaux de guerre, d'une artillerie légère destinée à combattre les torpilleurs.

Pour la première fois s'y trouve inscrit un crédit destiné aux essais de sous-marins. Il s'élève à 1 500 000 mark.

Le budget de la marine accuse un total de dépenses de 238 400 000 mark. Les dépenses permanentes du budget ordinaire s'élèvent à 105 260 755 mark, soit une augmentation de 5 950 246 mark, sur l'année dernière. Les dépenses temporaires de ce budget s'élèvent à 111 498 450 mark, soit une augmentation de 10 632 480 mark sur l'année dernière.

Sur le budget sont prélevés 70 070 000 mark pour constructions maritimes soit 835 000 mark de plus que l'année dernière.

Comme annuités nouvelles, figurent celles qui sont relatives aux vaisseaux de ligne qui seront mis en chantier en 1905 et qui sont les trente-sixième et trente-septième cuirassés d'escadre de la flotte allemande, à un grand croiseur, à deux petits croiseurs, à une canonnière d'atterrissement, à une canonnière fluviale pour l'Extrême-Orient, ainsi qu'à un vaisseau destiné à relever les mines dont la nécessité a été démontrée par la guerre russo-japonaise.

Le budget autorise aussi la création d'une compagnie spéciale pour la relève des mines, avec un effectif de trois cents hommes.

En ce qui concerne l'armée de terre, les dépenses permanentes du budget ordinaire pour le contingent militaire prussien se montent à 463 961 397 mark — en augmentation de 12 845 841 mark sur les chiffres de l'année dernière — et les dépenses extraordinaires à 25 026 920 mark — en diminution de 993 369 mark comparativement à l'année dernière.

Le budget extraordinaire demande une somme de 53 589 400 mark (augmentation de 32 470 700 mark).

Les dépenses permanentes pour le contingent militaire saxon s'élèvent à 43 811 787 mark (augmentation de 1 714 548 mark).

Les dépenses permanentes pour le contingent militaire wurtembergeois atteignent le chiffre de 21 973 036 mark (augmentation de 531 080 mark).

Naturellement, ces chiffres tiennent compte de l'augmentation des effectifs. Ceux-ci ne comportent pas cependant les grosses réformes du dernier quinquennat. On se rappelle que celui-ci a introduit l'augmentation et la réorganisation de l'artillerie de campagne avec la pièce modèle 1896, dont on étudie maintenant la transformation ou le remplacement. Il a créé également trois corps d'armée, le XVIII^e prussien, le XIX^e saxon et le III^e bavarois, par dédoublement ou prélèvements sur les formations existantes; il a augmenté les troupes techniques : il a accordé quelques escadrons et un léger renforcement des bataillons. La loi nouvelle développe ce que la précédente contenait en germe.

L'effectif en temps de paix sera augmenté graduellement en tant qu'effectif moyen annuel, de façon à atteindre en l'année fiscale 1909 le nombre de 505 839 soldats et caporaux, nombre qui demeurera tel jusqu'au 31 mars 910. C'est une augmentatiou d'un peu plus de 10 000 hommes.

Les volontaires d'un an n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de paix. A la fin de l'année 1909, il devra y avoir 663 bataillons d'infanterie, 510 escadrons de cavalerie, 574 batteries d'artillerie de campagne, 40 bataillons d'artillerie à pied, 29 bataillons de génie, 12 bataillons des voies de communication et 23 bataillons du train

Comme détails, la loi prévoit une augmentation des chevaux de l'artillerie

montée, l'amélioration de la solde des sous-officiers, l'augmentation du nombre des munitions d'infanterie, la création de nouveaux champs de tir.

* * *

Nos cercles militaires ont suivi avec une grande attention les incidents qui se sont produits en France. Notre presse professionnelle s'est abstenue généralement de commentaires, mais les conversations n'ont pas chômé. La vérité m'oblige à dire que beaucoup ont considéré ces incidents comme un juste retour des attaques dont nous avons été l'objet au moment du procès de la *Petite garnison*, du roman de Bayerlein, etc. La France, généralisant les faits particuliers relevés par ces publications, en a conclu à un état d'esprit déplorable dans notre corps d'officiers, cause d'infériorité morale. Il ne serait pas convenable de notre part de rendre aux Français la monnaie de leur pièce. Mais il est difficile pour nous de ne pas admettre que les divisions sont profondes entre leurs officiers et que là aussi est une cause d'infériorité morale.

* * *

Le 24 octobre, a été inauguré à Berlin, sur la Place royale, un monument élevé à la mémoire du général-feldmaréchal comte de Roon. On sait le rôle de Roon dans le fameux triumvirat Bismarck, Moltke, Roon, grâce auquel fut réalisée l'unité de l'Empire. Il fut le grand forgeron qui battit sur l'enclume le fer d'une main sûre et dure; il pétrit la matière de cette armée dont Moltke fut l'esprit et dont les succès recueillis par Bismarck devinrent la base de notre puissance politique. Roon fut de la lignée des Scharnhorst. Celui-ci prépara les guerres de la délivrance; celui-là assura leur couronnement.

* * *

Les *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, publiés par le grand Etat-major, achèvent la première année de leur existence. Cette revue a très rapidement conquis son droit de cité, tant à cause du caractère pratique de ses articles qu'à cause de leur extrême variété. Elle observe un juste milieu entre les exigences de la science et celles de la vulgarisation des connaissances techniques.

Le dernier fascicule contient entre autres un mémoire du lieutenant-général Rohne sur lequel j'attire l'attention des artilleurs. Il résume toutes les données du développement de la moderne artillerie de campagne de 1870 à 1904. L'auteur examine successivement le matériel, l'efficacité de la bouche à feu, le mode d'emploi, l'organisation, enfin l'état actuel de l'artillerie de campagne dans les divers Etats. Il constate que le principe du recul sur l'affût a été admis en France, en Angleterre, en Norvège, en Suède, en Suisse, en Hollande, au Danemark, en Roumanie, en Turquie et aux Etats-Unis. A titre de renseignement, je crois bien faire de transcrire

à votre intention les données numériques que Rohne attribue aux principaux modèles actuellement en usage.

	Allemagne (à bêche élastique)	France	Russie	Italie (à bêche élastique)	Angleterre	[illegible]
Années de construction .	1896	1897	1900	1900	1900	190[illegible]
Calibre . . . . . cm.	7,7	7,5	7,62	7,5	7,62	7,5
Poids du shrap. (obus), kg.	6,85 (6,88)	7,2 (7,0)	6,55	6,707 (6,055)	6,35	6,5
Nombre de balles . . .	300	300	260	180+127	290	[illegible]
Poids de la balle. . gr.	10	12	10,6	10-11	11	11
Poids total des balles kg.	3,0	3,60	2,76	3,20	3,19	[illegible]
Vitesse initiale . . m.	465	529	589	480	—	[illegible]
Poids de la bouche à feu avec la fermeture. kg.	434	460	360	350	—	[illegible]
Pds de la pièce en batt. kg.	945	975	1050	984	—	[illegible]
» voiture-pièce kg.	1770	1850	1884	—	—	[illegible]
Force vive du projectile à la bouche. . . . tm.	75,5	105	116	78,8	—	[illegible]
Force vive pour 1 kg. de la pièce en batterie. kgm.	79,9	108	111	80	—	[illegible]
Nomb. de coups p. minut.	8	17	15-20 (?)	—	—	[illegible]
Project. dans l'avant-train.	36	24	—	—	—	[illegible]
Projectiles dans le caisson	88	96	—	—	—	96-10[illegible]
Poids du caisson . kg.	1830	1850	1923	—	—	[illegible]

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changements dans les commandements généraux. — L'équipement d'infanter[illegible] modifié. — Un nouveau cours pour officiers dans la Landwehr hongrois[illegible] — Equipement en artillerie de campagne des deux landwehr. — A propo[illegible] de la question des boucliers. — Le budget de la défense nationale pou[illegible] 1905.

Au milieu d'octobre ont été désignés les titulaires de deux hautes fon[illegible] tions. Le général de cavalerie, comte Paar, depuis de longues années inspec[illegible] teur général de cavalerie, a été nommé par l'empereur, *Kommandant* [illegible] *Garde-Kapitän der österreichsischer Trabanten-Leibgarde*. Le neveu de s[illegible] majesté, le Feldmarschalleutnant archiduc Otto, l'a remplacé à l'inspection[illegible] général de la cavalerie.

Un second changement important est celui du commandant de la mari[illegible]

L'empereur a donné suite à la demande renouvelée de l'ancien commandan[illegible] de la marine d'être mis à la retraite et lui a témoigné par une lettre aut[illegible] graphe sa haute reconnaissance des éminents services rendus. En mêm[illegible]

emps on a appelé à la tête de la marine le vice-amiral comte Montecuccoli, en l'élevant à la dignité de Conseiller intime.

Le comte Montecuccoli descend d'une ancienne famille italienne. Il naquit n 1843, à Modane. Son nom fut prononcé fréquemment lorsque, à la suite es troubles de Chine en 1899, il fut chargé du commandement de l'escadre ormée en extrême-orient. Il eut l'occasion alors d'affirmer aussi bien ses ualités de commandant supérieur que son tact diplomatique comme membre u Conseil d'amirauté dans la conduite des négociations.

Le 25 octobre dernier est mort à Vienne après de longues souffrances le Feldmarschalleutenant Ritter von Brunner, qui, depuis 1895, occupait au Ministère impérial de la guerre, le poste de chef de section pour l'artillerie et le génie. Il a été remplacé par le général d'artillerie Ritter von Krobatin qui s'est montré orateur distingué lors des pourparlers des délégations.

Le nom de Brunner est si avantageusement connu, même à l'étranger, qu'il est bien permis de lui consacrer quelques lignes.

Brunner naquit en 1839. Il se distingua déjà au commencement des années 1860 comme lieutenant du génie lors de la fortification de Karlsburg et en 1866 au moment de l'équipement de la forteresse d'Olmutz, où il reçut des témoignages élogieux pour sa fortification provisoire d'un camp retranché. Plus tard, il déploie pendant de longues années son activité comme capitaine au ministère impérial de la guerre, où ses services aussi éminents que zélés lui font décerner en 1874 l'ordre de la couronne de fer de 3e classe. En 1879 il est appelé comme professeur à l'Académie technique militaire ; en cette qualité le capitaine Brunner fit preuve de capacités pédagogiques particulières. Il assuma avec le meilleur succès l'enseignement de la fortification dans les cours pour officiers d'état-major de l'armée et de la landwehr.

Comme officier d'état-major Brunner fut directeur du génie à Trebinje. Plus tard dans la grande forteresse de Galicie Prgemysl, il eut l'occasion de mettre en pratique ses connaissances en fortification.

En 1894, il fut appelé de nouveau au Ministère impérial de la guerre, où, de 1895 à sa mort, il exerça les fonctions aussi importantes que pleines de responsabilités de chef de section.

Brunner s'est montré novateur dans le domaine de la fortification tant comme professeur que comme écrivain; il a particulièrement mis à sa place exacte la signification de la fortification dans la guerre de campagne. Il s'est montré partisan très décidé de l'union intime de la fortification du champ de bataille avec la tactique.

Pendant une longue série d'années, Brunner fut rédacteur de la *Streffleurs Oester. milit. Zeitschrift*, pour laquelle depuis 1884 il écrivit de nombreux articles tant sur la fortification que sur les questions militaires d'intérêt général. Après la chute de Strasbourg en 1870, il fut envoyé sur place

avec mission de rédiger un rapport et il publia ses impressions dans une brochure intitulée : *La défense de Strasbourg*.

Brunner s'est acquis une certaine notoriété tant en Autriche-Hongrie qu'à l'étranger par ses livres devenus classiques sur la fortification permanente et sur la guerre de forteresse. Tous eurent de nombreuses éditions et furent traduits en hongrois, en français, en russe, en anglais, en roumain, en italien, en hollandais et en danois. Parmi ses autres publications, très nombreuses, nous ne citerons que la brochure sur une question discutée : *Les fortifications peuvent-elles être prises d'assaut?* Brunner y combat dans sa manière très précise et démonstrative les vues de Sauer et Scheibert qui tendaient à remplacer les méthodes d'attaque préconisées jusqu'ici par des assauts à l'improviste et l'attaque de vive force. Le siège actuel de Port-Arthur, les nombreux assauts infructueux des Japonais démontrent d'une manière péremptoire la justesse des vues de Brunner.

Le lieutenant-feldmaréchal Brunner était une illustration de l'arme du génie. Il appartenait à celle-ci corps et âme. Soit comme professionnel distingué, soit par son caractère avenant et aimable, il s'est acquis une place dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Ils lui conserveront un souvenir ineffaçable.

Mérite aussi une mention spéciale dans les dernières mutations du généralat, le Feldzeugmeister baron Fejervary, nommé *Capitan der neuen ungarischen Trabanten-Leibgarde*. Cette garde a été déjà réclamée énergiquement à maintes reprises par les Hongrois comme partie intégrante de l'Etat hongrois avec une Cour indépendante ; elle doit prochainement être créée.

Les travaux préliminaires d'organisation de cette nouvelle garde de corps royale hongroise sont terminés ; elle consistera en 40 gardes avec plusieurs sous-officiers. On commencera par y faire permuter les gardes autrichiens qui sont citoyens hongrois. La nomination de 4 offi ciers de haut rang militaire qui lui sont destinés aura lieu prochainement. Auparavant on doit arrêter l'uniforme du corps.

* * *

Dans ma chronique de juin (p. 459) j'ai parlé d'une manière détaillée des modifications à l'équipement de l'infanterie qui doivent permettre une augmentation de la dotation en munition de poche sans accroissement du poids total de la charge du soldat. Dans la chronique d'août (p. 592) j'ai signalé les expériences de marches prolongées qui devaient avoir lieu avec ce nouvel équipement, dans la région du 9e corps. Ces marches devaient être faites par des effectifs sur pied de guerre.

La *Militär. Zeitung* annonce que les essais sont terminés. Les rapports sont déjà parvenus au ministère impérial de la guerre. Ils accusent un résultat excessivement satisfaisant, de telle sorte que l'on peut s'attendre à

ce que les modifications projetées soient introduites d'une manière générale. Ce serait, en résumé, les suivantes :

La dotation en munition de poche pour les appointés, fusiliers et chasseurs armés du fusil à répétition sera portée de 100 à 200 cartouches. Pour compenser le surcroît de charge en résultant, on diminuera les subsistances et vêtements portés par l'homme jusqu'à concurrence de 2 kg. 25. Le poids de la munition n'étant augmenté que de 680 gr., le soldat bénéficie d'un allégement de 1 kg. 57. Comme vous le savez, la diminution des rations de vivre et des vêtements a été obtenue sans que l'homme doive en souffrir.

* * *

On sait qu'un cours royal hongrois pour officiers d'état-major et un cours supérieur pour officiers subalternes, ont lieu dans l'armée Honwed comme dans la landwehr autrichienne. Leur but est indiqué clairement par leur nom même ; le premier sert à la préparation de capitaines et Rittermeister pour les charges d'officiers d'état-major ; l'autre procure l'enseignement des hautes sciences militaires aux officiers subalternes actifs, tout en servant de préparation pour l'entrée à l'école militaire de Vienne, où sont envoyés chaque année les dix meilleurs élèves.

D'après un communiqué du *Reichswehr*, on va maintenant former une école centrale d'officiers pour l'armée Honwed analogue aux écoles militaires d'officiers de l'armée commune [1]. On s'est sans doute posé la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'organiser pour la landwehr royale hongroise une école de ce modèle dans chaque district de commandement. Mais considérant que les districts de commandement correspondent, à proprement parler, à une région de division d'infanterie seulement, que ces écoles sont fort coûteuses, demandent un appareil compliqué, et qu'elles éloignent du service de la troupe un grand nombre d'officiers, on s'est décidé pour une école centrale.

Y seront appelés de jeunes capitaines (Rittermeister) et des premiers lieutenants parmi les plus anciens. Ils seront instruits en première ligne des derniers changements et progrès dans tous les domaines de l'activité militaire. On doit aussi leur montrer la manière de rendre profitables leurs études privées. La longue durée de leur service leur ayant procuré suffisamment de pratique et de routine, ils seront à même de profiter mieux d'une instruction théorique et d'en appliquer les enseignements au service effectif.

[1] Ces écoles se proposent d'augmenter les connaissances militaires des premiers lieutenants les plus anciens et de leur fournir une base d'instruction qui leur permette de se former, par l'étude privée, à de plus hautes charges. Chaque année dans chaque région de corps d'armée est organisée une de ces écoles d'officiers dont les cours durent du 1er janvier à fin juin.

Le cours supérieur pour officiers n'est pas préjudicié par l'organisation de école centrale.

* * *

Sans qu'auparavant rien n'en ait transpiré dans le public, le président du ministère hongrois, comte Tisza, surprit, le 12 novembre, le Parlement par la déclaration faite en séance publique que les troupes Honwed seraient dotées d'artillerie de campagne. La majorité témoigna par ses applaudissements démonstratifs, qu'elle voyait dans cette information une conquête nationale significative.

Quoiqu'il n'y ait pas encore eu à ce sujet de publication officielle, la création d'une artillerie de campagne Honwed ne fait aucun doute. Elle forme le pendant de la dotation en artillerie de la landwehr autrichienne. Les efforts nationalistes dirigés contre l'unité de l'armée auraient ainsi amené un résultat tangible, qui correspond à un renforcement fort appréciable de la force combattante de l'armée entière. On ne peut que le constater avec une entière satisfaction.

L'*Armee Zeitung* fait observer à juste droit que pour une fois nous sommes en présence d'une amélioration de notre armée causée par les tendances dualistes. Ce journal indique par le menu les raisons pour lesquelles ce progrès n'a pas été réalisé plus tôt. Nul n'eut pu prévoir, lors de la création des landwehr en 1867, que leurs corps de troupes égaleraient en valeur ceux de l'armée commune. Ce n'est qu'au cours des trois dernières décades qu'elles sont devenues ce qu'elles sont actuellement. Ainsi s'explique au moins en partie l'anomalie du manque d'une artillerie de campagne appartenant en propre aux landwehr. Un second motif, de nature politique, échappe absolument à la logique. On ne s'explique pas pourquoi nous marquons moins de confiance en la landwehr hongroise que dans les régiments de même nationalité de l'armée commune. Les hauts commandements des troupes de landwehr sont communs avec ceux de l'armée royale et impériale; le corps des officiers et les troupes prêtent le même serment que ceux de l'armée commune. Sur quoi pourrait-on donc baser raisonnablement un moindre intérêt pour les troupes de landwehr? Il semble donc bien qu'il n'y ait jamais eu de motif valable d'infériorité, mais des préjugés, des souvenirs chauvins, sur lesquels on a eu, en certains lieux, de la peine à passer.

L'importance matérielle de la réforme annoncée ne peut être encore appréciée d'une manière exacte, d'après les informations officielles. On sa[it] que dans l'organisation actuelle de l'armée, il était déjà prévu, pour l[es] troupes de landwehr, des divisions d'artillerie, chaque corps étant pour[vu] dès l'abord de trois régiments d'artillerie divisionnaire, dont deux pour ...ons d'infanterie de l'armée commune et un pour les troupes

L'organisation de l'artillerie de landwehr pourrait donc éventuellement être la suivante : on séparerait en temps de paix déjà les 15 régiments d'artillerie divisionnaire nécessaires aux 8 divisions de landwehr autrichienne et aux 7 divisions de landwehr hongroise, et, ayant égard aux conditions nationales, on leur donnerait à chacune leur propre organisation.

En réalité, cette nouvelle formation d'une artillerie de landwehr pourrait se poursuivre en même temps que celle projetée de toute l'artillerie. De quelle manière cette dernière se fera-t-elle? Il est probable qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard dans les cercles dirigeants. En tous cas les articles parus à ce sujet dans quelques journaux suivant lesquels on doublerait les régiments d'artillerie de corps, et créerait 3 nouveaux régiments d'artillerie divisionnaire, ne paraissent pas basés sur une documentation sérieuse.

* * *

Etant donnée l'actualité générale de la question des boucliers de l'artillerie de campagne, on pouvait s'attendre à voir rechercher le meilleur mode de les combattre. Deux propositions ont été émises dans la livraison de novembre de la *Danzers'armee Zeitung*.

La première consiste, au moment où l'on passe du tir à obus au tir à shrapnel, à temper celui-ci de 50 à 100 pas de plus, cela surtout lorsqu'il s'agit de battre de grands boucliers fixés d'une manière rigide à la pièce (canon français, mod. 97). Le gros but que présente un bouclier de ce genre non seulement facilite le pointage mais l'observation des coups; d'autre part, plus grand est le but, plus croissent les probabilités d'atteintes. La résistance du bouclier en actionnant la fusée percutante provoque l'explosion du shrapnel dans la batterie même, c'est-à-dire au point le plus favorable à un effet matériel direct, auquel s'ajoute un effet moral indiscutable sur le personnel de la batterie.

Le second moyen réside dans l'emploi de shrapnels à segments, comme ceux dont se sert la marine contre les torpilleurs. Ces shrapnels tirés avec tempage normal contre des pièces protégées par des boucliers, bénéficient d'une probabilité de touché supérieure à celle des shrapnels ordinaires tempés trop longs. Si le nombre des fragments de ces shrapnels est moins grand que celui des balles du shrapnel ordinaire, ils ont par contre une force de pénétration bien plus grande. Aucun bouclier de pièce d'artillerie de campagne ne saurait leur résister. Les blessures qu'occasionnent ces fragments sont, il est vrai, aussi inhumaines que celles causées autrefois par les projectiles pleins tirés par des pièces non rayées. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas les employer.

L'introduction d'un bouclier sera probablement difficilement évitée, — ne fût-ce déjà que pour ce motif d'ordre moral qu'il ne faut pas se sentir d'emblée en état d'infériorité vis-à-vis d'autrui, — mais il faudra le construire

aussi léger et petit que possible, de manière à ne pas nuire à ce qui constitue la protection la plus efficace de l'artillerie de campagne : sa mobilité et sa facilité à se dissimuler dans le terrain. Le bouclier ne saurait offrir un couvert absolument sûr. Dans certains cas, ainsi pendant la mise en batterie sous le feu d'un adversaire en position et repéré, dans le combat sous le feu d'infanterie (combat en retraite) un bouclier mobile, petit et léger rendra de grands services.

* * *

Les demandes de crédit que le Ministre de la défense nationale vient de déposer à l'ouverture de la session du parlement autrichien, se montent à des chiffres très modestes.

L'augmentation des dépenses prévues pour l'année 1905 n'est que de 1 164 415 couronnes, ainsi un quart de million de moins qu'en 1904 et moins de la moitié de l'augmentation moyenne annuelle de la dernière décade.

Il n'y a que peu de chose à relever comme innovation dans le budget :

Un supplément au *Landwehr-Verordnungsblatt* analogue à celui qui paraît depuis des années pour les publications administratives de l'armée commune.

Les 18 places pour la landwehr, créées en 1904 à la *Theresianische Militär. Akademie* sont doublées.

Quatre places seront réservées aux officiers de landwehr au cours d'intendance, à l'instar de ce qui a lieu à l'école de guerre.

Peu de changements dans les commandements de troupes territoriales et des troupes de landwehr. Les plus importants concernent le service de police et de gendarmerie : l'effectif est augmenté de 8 officiers, 1 sergent instructeur, 89 chefs de poste et 183 gendarmes.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelle organisation militaire. — Garnisons des îles Baléares, des Canaries et des places du nord de l'Afrique. — Collège militaire général. — Grandes manœuvres.

Cette fois-ci, j'ai laissé passer un peu plus de temps depuis ma dernière chronique. Je désirais être en état de communiquer aux lecteurs de la *Revue* notre nouvelle division territoriale militaire, dont le texte n'a paru que tout récemment à l'*Officiel*. Le général Linarès l'a arrêtée, en s'appuyant de l'autorisation votée, au mois de juillet passé, par les Chambres. Je vous ai parlé déjà de celle-ci, en vous énonçant quelques-unes des réformes qu'elle comportait.

En vertu de cette nouvelle division territoriale, l'Espagne reste partagée en 7 régions militaires de corps d'armée, dont les capitales sont, par ordre de numéro, Madrid, Séville, Valence, Barcelone, Saragosse, Burgos et Valladolid. L'ancienne huitième région, capitale La Corogne, sera transformée en *capitania general*, attachée provisoirement au septième corps. Par la suite, quand les ressources budgétaires le permettront, elle servira de base à la formation d'un huitième corps d'armée.

Chaque corps d'armée est composé de 2 divisions, de 1 régiment mixte du génie (sapeurs et télégraphistes), d'une section d'ouvriers de l'artillerie et du parc du corps. En outre, une division de cavalerie de 2 brigades fera partie de Ier corps, et les IIe, IVe et VIe corps d'armée auront chacun une brigade de cavalerie en plus de la cavalerie divisionnaire. Les autres corps d'armée n'auront qu'un régiment de cavalerie indépendante chacun.

La division est composée de 2 brigades d'infanterie de 2 régiments, 1 régiment d'artillerie, 1 régiment de cavalerie et les unités nécessaires du corps d'administration et de santé. La division de Galice (huitième région) aura 3 brigades d'infanterie et, au moment de la mobilisation, formera le VIIe corps, avec la division permanente de celui-ci. Outre les troupes endivisionnées, il sera créé trois brigades de chasseurs à pied de 6 bataillons chacune, lesquelles demeureront respectivement attachées aux Ier, IIe et IVe corps d'armée.

Le recrutement et la mobilisation des corps d'armée seront, autant que faire se pourra, régionaux. Tous les services, les dépôts, les parcs, etc. seront établis de façon à satisfaire à cette nécessité.

L'arme de l'infanterie est organisée en 58 *régiments de ligne* de 3 bataillons, dont deux actifs et un de première réserve ; en 18 *bataillons de chasseurs* de 5 compagnies, dont quatre actives et une de première réserve ; et en 116 *bataillons de seconde réserve*. Les régiments de ligne formeront 29 brigades à 2 régiments et 14 divisions, dont 13 seront à 2 brigades et une à 3. Les 18 bataillons de chasseurs forment 3 brigades de 6 bataillons. Au moment de la mobilisation, les 116 bataillons de réserve seront groupés en 39 demi-brigades.

Cette nouvelle organisation a exigé la création de 2 régiments de ligne, qui ont pris les numéros 57 et 58 ; ils portent les noms de Vergara et Alcantara et sont formés sur la base des troisième et cinquième bataillons de chasseurs de montagne. Les premier, deuxième et quatrième bataillons de montagne sont convertis en bataillons de chasseurs portant les numéros 16, 17 et 18 et les dénominations respectives de Reus, Chiclana et Talavera.

Les deux premiers bataillons de chaque régiment seront organisés en permanence ; les troisièmes bataillons n'auront, en temps de paix, que les cadres et sur leurs contrôles figureront les hommes ayant fait leur service actif dans les deux autres, c'est-à-dire ceux de la première réserve qui se

trouvent dans leur quatrième, cinquième ou sixième année de service. Les réservistes des bataillons de chasseurs seront versés dans les cinquièmes compagnies de leur bataillon et, au moment de la mobilisation, serviront à renforcer les effectifs des compagnies actives.

A l'époque du passage des hommes à la seconde réserve, ils seront affectés aux bataillons de cette espèce se trouvant dans le district du domicile des hommes.

La loi distingue quatre sortes d'effectifs pour les corps de troupe, savoir : les effectifs budgétaires, les effectifs réduits à fixer, pour certaines époques de l'année, et destinés à permettre d'appeler sous les armes le plus grand nombre possible de soldats durant la période des grandes manœuvres, les effectifs légaux, enfin les effectifs de guerre.

Pour les besoins du recrutement et de la mobilisation, le territoire de la péninsule est divisé en 54 zones de recrutement, desquelles 41 correspondront chacune à une de nos provinces. Les provinces de Madrid, Séville, Valence, Oviedo et La Corogne auront chacune deux zones de recrutement ; celle de Barcelone en aura trois. Les zones de recrutement forment 116 circonscriptions, possédant chacune un bureau de recrutement et les cadres d'un bataillon de seconde réserve.

Les recrues que le tirage au sort classera dans le contingent seront inscrites dans les bureaux de recrutement de la circonscription, dans les registres desquels figureront également les jeunes soldats qui ne pourront être immédiament incorporés par raisons budgétaires, les ajournés légalement et les insoumis. Les hommes libérés, pour une raison quelconque, du service actif seront versés dans des dépôts, où ils figureront jusqu'à l'âge où cessent les obligations militaires, soit 33 ans révolus. Les soldats des dépôts ayant reçu quelque instruction militaire seront exceptionnellement versés dans les bataillons de seconde réserve, au moment d'entrer dans leur septième année de service militaire.

Lors de la mobilisation, les effectifs des bataillons actifs seront complétés, premièrement avec les hommes en congé illimité pour excès de personnel ; secondement avec les hommes des troisièmes bataillons, lesquels à leur tour recevront des dépôts le nombre des recrues nécessaires en commençant par ceux qui ont été instruits.

Avec l'ancienne organisation, à chaque régiment actif correspondait un régiment de réserve de deux bataillons : le premier de ces bataillons comprenait les hommes de la première réserve ; et ceux de la seconde formaient le second bataillon. Ces régiments fournissaient aux corps actifs les hommes nécessaires, lors de la mobilisation ; mais, comme le recrutement n'était pas régional, il arrivait que les réservistes étaient incorporés dans des unités autres que celles où ils avaient accompli leur service actif. La suppression de ce mode imparfait est le principal avantage du nouveau système. Il

en résulte en outre un crtain rajeunissement des classes d'âge de l'armée active par le renfort des soldats des dépôts, à la condition que ceux-ci soient instruits comme la loi l'exige. Mais la nouvelle organisation du recrutement ne nous donne pas un bataillon de plus. Il n'y a accroissement d'unités d'infanterie que par le fait de la transformation de deux bataillons de chasseurs en deux régiments de ligne (n^{os} 57 et 58).

Pour l'arme de la cavalerie, les changements se réduisent à peu de chose. Nos 28 régiments actifs auront un cinquième escadron de dépôt qui remplira le même rôle que les troisièmes bataillons des régiments d'infanterie. En temps de paix, seuls les cadres des escadrons de dépôt seront maintenus et leurs hommes seront les soldats ayant accompli leur service actif dans le même régiment et appartenant à la première réserve. Les hommes de la seconde réserve seront versés dans les dépôts de réserve, au nombre de 14, qui, lors de la mobilisation, fourniront aux régiments actifs le personnel nécessaire et serviront à former un certain nombre de régiments de réserve.

Le nombre de corps de troupe de l'artillerie de campagne reste le même. Nous continuerons à avoir 17 régiments : 12 montés, 1 dit « léger » d'artillerie à cheval, 3 de montagne et 1 d'artillerie de siège. Il est créé un groupe d'artillerie de montagne pour le Camp de Gibraltar. Chaque régiment monté se compose de deux groupes : le premier de 3 batteries à tir rapide et le second de 2 batteries armées du matériel ordinaire ; une sixième batterie de dépôt n'aura que les cadres.

Les régiments de montagne comprendront 4 batteries actives et 1 batterie de dépôt ; le groupe du Camp de Gibraltar possédera 3 batteries dont l'une sera à Ceuta.

Les bataillons d'artillerie de forteresse sont supprimés et l'on a créé, à leur place, 7 *comandancias* de place, dont les centres se trouvent à Cadix, Algesiras, Carthagène, Barcelone, Pampelune, St-Sébastien et Le Ferrol. Il a fallu également créer 7 sections d'ouvriers pour les parcs mobiles des corps d'armée. Les réservistes de l'artillerie sont versés d'abord dans les batteries de dépôt, puis dans les dépôts de réserve (il y en a 14).

Les troupes du génie pour la Péninsule comprendront : 7 régiments mixtes de sapeurs et de télégraphistes, 1 régiment de pontonniers, 1 bataillon de chemins de fer, 1 brigade topographique, 1 compagnie des télégraphes pour le réseau de Madrid, 1 compagnie d'aérostation, 1 compagnie d'ouvriers et 7 dépôts de réserve.

Cette nouvelle organisation a demandé la suppression du bataillon de télégraphistes et la création de 3 régiments mixtes. Ceux-ci comprennent 5 compagnies de sapeurs, 1 compagnie des télégraphes et 2 compagnies de dépôt. Lors des mobilisations, chaque régiment se divisera en 2 bataillons constitués, le premier par les quatre premières compagnies de sapeurs, le

second par la cinquième de ces compagnies et les deux compagnies du dépôt; la compagnie des télégraphistes sera affectée à l'un des deux bataillons.

Cette réorganisation des corps de troupe est entrée en vigueur le 1er décembre.

* * *

Les réformes du général Linarès ont pour but principal d'établir une organisation militaire purement régionale, afin d'éviter les énormes difficultés auxquelles on s'est heurté, chaque fois qu'une mobilisation a été rendue nécessaire. Ce principe de l'organisation régionale est absolument indispensable dans les îles Baléares et dans les Canaries, où, tant que durera la crise par laquelle passe notre armée de mer, il ne faut pas compter sur d'autres éléments défensifs que ceux qui pourront être fournis par les ressources locales.

C'est pourquoi l'organisation militaire de ces îles est actuellement basée sur le rendement de leurs propres forces.

Le commandement militaire des îles Baléares constitue une *capitania* générale, divisée en deux gouvernements militaires: le premier comprend les îles Majorque, Ibiça, Formentera y Cabrera, et le second l'île de Minorque. A la tête de chacun de ces commandements, il y a un général de division secondé par des états-majors et chefs de service nécessaires. Le capitaine général, qui doit avoir le grade de lieutenant-général, a son état-major et ses services spéciaux. La garnison des îles Baléares est la suivante: Majorque, 2 régiments d'infanterie, 1 escadron de chasseurs, 1 comandancia d'artillerie, 1 comandancia du génie, 1 section de santé et 1 section d'administration; Ibiça, 1 bataillon d'infanterie et 1 section d'artillerie; Minorque, 1 régiment d'infanterie, 1 escadron de chasseurs, 1 comandancia d'artillerie, 1 comandancia du génie, 1 section de santé et 1 section d'administration. Chaque régiment baléare d'infanterie a 3 bataillons de 8 compagnies. Les deux premières compagnies sont actives, les autres n'ont, en temps ordinaire, que les cadres. Les hommes de la première réserve appartiennent aux troisième et quatrième compagnies, ceux de la seconde réserve aux quatre autres compagnies. Le recrutement de ces garnisons sera exclusivement territorial.

L'organisation militaire des Canaries est analogue à celle des Baléares. Les deux gouvernements militaires qui formeront la capitania générale des Canaries comprendront: le premier, les îles de Tenerife, de la Palma, de Gomera et de Hierro; le second, les îles de la Grande Canarie, de Lanzarote y de Fuerteventura.

Les troupes qui composent leur garnison sont: Ténérife, 2 régiments d'infanterie, 1 escadron de chasseurs et les troupes de l'artillerie, du génie, de santé et d'administration; La Palma, 1 bataillon de chasseurs; Gomera-

Hierro, 1 bataillon d'infanterie: la Grande Canarie, 2 régiments d'infanterie, 1 escadron de chasseurs et les troupes spéciales; Lanzarote, 1 bataillon d'infanterie et 1 section d'artillerie; Fuerteventura, 1 bataillon d'infanterie Ces unités ont la même composition et le même mode de recrutement que les troupes des Baléares.

Nos possessions du nord de l'Afrique ont été organisées en deux commandements militaires indépendants: celui de Ceuta et celui de Melilla; ce dernier a sous sa juridiction les places des îles Chafarinas, Alhucernas et Le Penon de Velez.

Les forces militaires de Ceuta sont, outre les états-majors et les différents services, 1 régiment d'infanterie de 3 bataillons, aux effectifs sensiblement égaux à ceux de guerre, 1 bataillon de chasseurs de la brigade d'Andalousie, 1 comandancia d'artillerie de forteresse, 1 batterie détachée du groupe du Camp de Gibraltar, 1 compagnie de sapeurs, la milice indigène (1 compagnie de tirailleurs, 1 escadron de chasseurs, et 1 compagnie de mer), et des sections de santé et d'administration.

Les troupes du gouvernement de Melilla sont: 1 régiment d'infanterie de composition égale à celui de Ceuta, le bataillon de discipline, 1 escadron de chasseurs, plus les troupes et les services de l'artillerie, du génie, de santé et d'administration.

* * *

Une autre réforme accomplie par notre ministre de la guerre en vertu de l'autorisation des Chambres, suivant la loi du 17 juillet de cette année, est celle de la création du Collège général militaire, dont l'organisation a été fixée par un décret royal du 21 de ce même mois de juillet.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les motifs qui ont conseillé cette réforme, car je vous ai entretenus à plusieurs reprises des changements qui s'imposaient dans nos établissements d'instruction militaire. La commission d'officiers supérieurs qui, sous la présidence du savant général Suarez Inclan a été chargée d'étudier cet objet a fait un travail excellent et digne de tous éloges.

Le Collège militaire général est établi à Tolède et les aspirants-officiers de toutes les armes et de tous les corps y recevront, pendant deux ans, les connaissances techniques générales. Au bout de ce temps, les élèves seront envoyés à l'Ecole d'application de l'arme ou du corps qu'ils auront choisi.

Les programmes d'études et les systèmes d'enseignement ont été fixés de manière à donner à l'instruction des futurs officiers un caractère très pratique.

Au mois de juillet 1905, aura lieu le premier concours d'élèves au Collège militaire général. Les académies militaires actuelles se transformeront en écoles d'application. Comme le Collège militaire général a été établi à

Tolède, l'Académie d'infanterie, qui y était installée, devra être transfé[rée] dans une autre ville, qui n'a pas encore été désignée.

* * *

Avant la fin de l'année, seront signés les décrets royaux concernant le[s] modifications du service des haras et des remontes, la création de l'Éta[t]-Major central et la nouvelle organisation des bureaux du ministère de la guerre. Tout le plan réformiste du général Linarès aura alors été réalisé.

* * *

Nous avons eu cet automne une double série de grandes manœuvre[s]. D'abord deux divisions de cavalerie ont opéré l'une contre l'autre dans l'Aragon et, quelques semaines plus tard, deux divisions, avec les effectifs, les services et le matériel de campagne, ont manœuvré en formant deux partis ennemis, censés appartenir à deux grandes armées : l'une en Anda-lousie, l'autre couvrant Madrid. Au moment où la rencontre de ces deux divisions allait se produire, dans la province de Ciudad-Real, les manœuvres ont été contremandées à cause du décès de la princesse des Asturies.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La crise. — Les débuts du nouveau ministre de la guerre. — L'avancement des officiers. — La « décomposition de l'armée ». — L'endivisionnement [de] l'artillerie. — La Direction de l'instruction. — L'enseignement du tir. [—] Les propositions de M. Maujan.

Juste le jour où devait paraître ma chronique disant que le géné[ral] André ferait bien de profiter de la première occasion pour s'en aller, il [par]tait. Il partait sans attendre d'occasion. Et d'aucuns ont trouvé qu'il a[vait] mal fait de se retirer ainsi, de se laisser pousser dehors par les uns, t[iré] dehors par les autres. Il a donné sa démission prétextant que sa prése[nce] dans le cabinet pouvait être une cause de faiblesse. Peut-être y était-elle, [au] contraire, un élément de force.

M. Maurice Berteaux a recueilli sa très difficile succession. Grand b[ien] lui fasse. Agent de change, ayant une grande fortune personnelle, aima[ble,] sachant promettre, intelligent, méthodique, laborieux, violent à l'occas[ion,] maître de soi, en général, même quand il n'y parait pas, ayant de [la] crânerie sur le terrain et à la tribune, parlementaire consommé, habile [à] manœuvrer dans les couloirs et les bureaux comme dans la salle des sé[an]ces, versé dans les choses militaires et lié avec des officiers qu'il a, pou[r]

part, choisis avec discernement, i se présente dans d assez bonnes con-ons pour mener à bien la tâche qu'il a assumée. Il est politiquement un -. Il n'a jamais varié. Il a toujours siégé dans le même coin de la Cham-, un pied dans le radicalisme, l'autre dans le socialisme. Il a de la déci-n. La camaraderie polytechnicienne ou saint-cyrienne ne le gêne pas. ule, la familiarité de la corbeille de la Bourse ou des coulisses du Parle-nt risque d'agir sur lui, et aussi les amitiés électorales. Il est un peu p complaisant peut-être et ne sait pas assez refuser. On le dit du ins.

J'ai des reproches plus graves à lui adresser. Non que je lui fasse grief voir levé les punitions lorsqu'il a pris possession du portefeuille de la erre. J'ai blâmé le général André de l'avoir fait, parce que cet acte indi ait, de la part d'un professionnel comme lui, une insuffisante réflexion sur choses de « sa partie ». Si, comme c'était son devoir, il avait lu *L'art de nmander*, de ce pauvre André Gavet, qui vient de mourir bien tristement Nancy, il n'aurait pas commis cette faute.

Un agent de change, se destinât-il à devenir le chef de l'armée, est fort cusable de n'avoir pas philosophé sur la théorie de la discipline. Dans les iestions techniques, il est bien obligé de s'en rapporter aux gens du mé-er. L'important est qu'il s'entoure de bons conseillers.

Il en a choisi d'excellents. Malheureusement, il a commis l'erreur de se isser endoctriner par le général Jung pour soutenir un système d'avance-ent qui fut jadis prôné par l'auteur de *La République et l'armée*, système ii, s'il a pu être acceptable en ce temps-là, paraît aujourd'hui condamné : abord à cause du caractère collégien des bons et des mauvais points qui nstituent le principe même du système ; ensuite, parce qu'il s'agit de isser aux chefs hiérarchiques le soin de faire émerger les sujets d'élite

S'il est vrai que la grande majorité des généraux, malgré quatre ans et mi d'efforts presque continus, sont restés réactionnaires, il est à prévoir ie ce seront des réactionnaires seuls qui émergeront. Dans les assemblées ii se recrutent par elles-mêmes, on voit fatalement se perpétuer le même prit. On est donc condamné, s'en rapportant exclusivement aux notes nnées par des ennemis du régime républicain, à voir avancer exclusive-ent des ennemis de la République.

C'est là un danger dont le général André avait eu pleinement conscience, , pour y échapper, il avait pris la mesure révolutionnaire qui consistait à tribuer à son cabinet seul la sélection nécessaire. La nécessité de rompre ec une tradition néfaste expliquait cette détermination qui eût été ... uable si on avait mis, dans la réalisation du programme, ... le discrétion, une énergie et un esprit de suite ... it défaut. Le système Jung ... ux libéral, serait détestable dans l'état actuel des ...

d'un mot, il suffit d'évoquer une hypothèse que M. Georges Clémenceau a présentée en ces termes :

Le système d'avancement sur les notes hiérarchiques nous eût donné pour l'un de nos généraux — ses chefs le désignaient expressément d'avance — le traître Esterhazy !

Admettons que nous soyons en état normal et que les cadres de l'armée soient enfin républicains, le danger du système Jung sera moindre; mais on n'échappera pas aux inconvénients que comporte le choix. On n'y échappera, à mon avis, qu'en supprimant ce choix. Etendez-vous sur le sol, si vous voulez être sûr de n'être jamais jeté à terre. Mon procédé n'est pas bon ; je le sais. Son mérite est d'être le moins mauvais, à ce que je crois, de tous ceux qu'on a ou employés ou proposés.

L'excellent M. Berteaux ne me paraît pas avoir été très heureusement inspiré non plus en disant, dans son premier ordre du jour à l'armée, qu' comptait faire refleurir l'âge d'or. Oyez cet idyllique petit morceau :

Je désire voir régner, à tous les degrés de la hiérarchie, les sentiments d'af fectueuse camaraderie, de confiance mutuelle, de tolérance et de solidar indispensables dès le temps de paix à ceux qui sont appelés, à l'heure danger, à un commun effort et à un même sacrifice.

Ah! ça, la paix est donc signée? Moi, je me figurais que nous étions guerre, que nous y étions plus que jamais, que les dernières « révélation avaient coupé court au travail de pacification commencé, et qui d'ailleurs jamais été que superficiel. On n'a pas le droit de désarmer tant que sub teront dans l'armée les foyers d'agitation qui s'y trouvent, et on ne sau faire régner des sentiments d'affectueuse camaraderie dans un corps d' ciers divisé par le particularisme d'armes, d'abord, par la dualité d'orig ensuite, et enfin, par la lutte pour l'avancement, surtout aujourd'hui que mêlent les légitimes revendications d'une fraction jadis opprimée, mais relève la tête, se sentant soutenue par l'opinion publique, hostile aux aut

Jusqu'à ces dernières années, que faisait un malheureux capitaine ré blicain, dans un régiment où il était seul de son espèce? Il faisait... le m Les camarades n'auraient pas admis qu'il affichât ses convictions. Et, une singulière anomalie, les civils ne le lui permettaient pas non plus même qu'ils ne considéraient pas l'anticléricalisme comme un article d portation et qu'ils ne voyaient rien de contradictoire à persécuter les prê en France et à les soutenir en Orient, ils trouvaient tout naturel qu'un taire n'eût pas les opinions que professaient ses amis et ses parents. F de la politique, c'est-à-dire se montrer républicain, c'était contraire aux gles de l'« ordre », comme de porter des favoris ou de tenir un parap étant en uniforme. Une convention tacite mettait les officiers hors du d commun : ayant une juridiction spéciale, un habillement spécial, un

spécial, des mœurs spéciales, n'étaient-ils pas condamnés à avoir une mentalité spéciale ?

Dans ces conditions, isolés au milieu de camarades que la dite mentalité spéciale rendait hostiles au parlementarisme, les officiers républicains ne comptaient pas. Leurs chefs parlaient d'eux parfois avec une affectueuse pitié, comme on parle d'un pauvre diable que la nature a affligé de quelque difformité. On les plaignait. On ne les redoutait pas. On ne se mettait pas en colère contre eux. On ne les persécutait pas. Vu leur nombre infime, vu l'état d'esprit de la nation qui ne faisait rien pour les soutenir, vu leur humilité, ils passaient comme inaperçus.

Mais l'affaire Dreyfus survint, qui montra le danger de la mentalité spéciale qu'on avait trouvé tout naturel de laisser prendre à l'armée. L'opinion se retourna. Elle prit fait et cause pour la minorité. Celle-ci se grisa, crut que les rôles allaient être retournés, réclama sa place au soleil, tandis que la majorité, atteinte dans sa situation, se mettait en défense pour la conserver.

Et c'est quand les choses en sont là, c'est quand la crise est à son paroxysme d'acuité, c'est le moment précis qu'on choisit pour prononcer des paroles dulcifiantes, lénifiantes et tendres. Ah! ça, qui donc trompe-t-on ? Ou qui donc se trompe ?

Je ne cesse de répéter que nous sommes en crise et qu'il faudrait, pour nous en sortir, autre chose qu'un bon ministre, animé des meilleures intentions possibles. L'heure est venue où nous avons besoin d'un réformateur, d'un grand réformateur. C'est ce que dit dans l'*Européen* mon jeune camarade Charles Guieysse, que j'ai connu naguère dans des idées bien différentes et qui, depuis qu'il a quitté l'armée, est devenu quelque chose comme antimilitariste. Il dit que l'armée est en pleine décomposition, parce qu'elle a toujours eu besoin d'un roi, du moins d'un souverain occulte qui fût capable de la maintenir dans l'obéissance à une volonté solide, continue, formée depuis longtemps.

Elle trouva d'abord la congrégation.

Puis, quand celle-ci fut désagrégée, quand son pouvoir disparut avec le général André, elle trouva la franc-maçonnerie.

Maintenant que celle-ci, à son tour, est démasquée, vers qui va se porter la masse des officiers qui, ne se battant pas, attendent d'un pouvoir fort qu'il les patronne et les fasse avancer? L'incertitude où nous sommes à cet égard indique un danger.

Cependant tous les officiers n'éprouvent pas le besoin d'un patron, d'un souverain occulte; il en est qui voudraient faire leur métier simplement, honnêtement. Mais quel métier est le leur, maintenant que l'idée de guerre n'est plus populaire ?

C'est parmi ces officiers qu'on trouve les signes les plus certains de la décomposition de nos institutions militaires. *Ils sont les meilleurs, et ils ont le*

dégoût de leurs fonctions traditionnelles. Ils se proposent maintenant comme éducateurs (notez, s'il vous plait, que c'est M. Charles Guieysse qui s'est mis à la tête d'un mouvement en faveur des conférences à la troupe!), *comme collègues des instituteurs. Ils veulent former le moral de leurs soldats. Ils rejoignent tous les étatistes, gens las et découragés, qui remplacent l'initiative et la vigueur absentes par l'amour inconsidéré de l'ordre. Bien plus : ils sympathisent avec les pacifistes!*

Est-il un témoignage plus éclatant de la décomposition des institutions militaires ?

Pour refaire une armée, pour restaurer des institutions militaires, il faut évidemment autre chose que la loi de deux ans. Car, avec elle, les hommes politiques veulent simplement adoucir encore une fois le régime d'une organisation guerrière qui correspondait autrefois aux volontaires, mais dont les citoyens ne veulent plus. La tradition guerrière est rompue.

Seul, un changement radical de nos institutions militaires semble pouvoir nous permettre de faire l'économie de troubles politiques graves.

Et du même coup seraient supprimés les problèmes qui embarrassent tant les théoriciens de la moralité gouvernementale.

Il faudrait déterminer chez les officiers un *nouvel esprit professionnel.*

Eh! oui, c'est là ce qu'il faudrait. Mais encore convient-il de s'entendre.

Certaines gens admettent que l'officier doit avoir la mentalité de tout le monde, au lieu qu'il en a une qui en est tout l'opposé. Je crois, moi, qu'il en doit avoir une différente. Je dis bien : « différente », et non : « contraire ». Dans un milieu utilitaire, un être dont la fonction est de s'hypnotiser dans la pensée d'une guerre, c'est-à-dire d'une chose qui ne se réalisera peut-être jamais, cet être est une exception. Il lui faut un esprit où le désintéressement se mêle à un certain goût pour le chimérique, de la noblesse dans les sentiments et assez de conscience pour ne pas négliger des détails très terre à terre, du caractère et en même temps de la malléabilité ; mélange tout spécial...

* * *

Le colonel Valabrègue, qui est un des conseillers les plus écoutés de M. Berteaux, et qui reste son chef de cabinet, a fait signer *in extremis* par le général André une Instruction provisoire qui règle la question délicate du rattachement de l'artillerie aux divisions d'infanterie. Le point mal aisé à régler était les relations respectives des commandants des divisions et du général d'artillerie maintenu dans chaque corps d'armée.

Je ne sais si tout a été bien organisé pour éviter les heurts, les conflits, les froissements. Les rédacteurs de l'Instruction provisoire ont eu le bon sens de se poser la question et ils se sont répondu, avec humilité et raison, qu'il se produirait des difficultés ; aussi se sont-ils donné la peine d'en prévoir et d'en préparer la solution. Peut-être un moyen meilleur eût-il été de ne rien dire et de laisser faire. Le général d'artillerie est, comme le directeur du service de santé ou du service vétérinaire, un technicien mis à la dispo-

sition du commandant de corps d'armée. Celui-ci délègue à celui-là une partie de ses pouvoirs. On a cru devoir préciser le minimum de cette délégation. Et c'est bien du luxe. Le commandant du corps d'armée n'est-il pas assez « grand garçon » pour discerner les limites de sa propre compétence et pour se faire seconder plus ou moins, en conséquence? Figurez-vous le général Langlois, général de division d'infanterie, et obligé de consulter, dans les questions d'ordre technique, où son autorité est indiscutée, un général de brigade de l'arme! C'est inadmissible.

Mais ce qui va être encore plus inadmissible, c'est qu'on maintienne à la tête des brigades d'artillerie des généraux étrangers à l'arme. Plus que jamais, la raison d'être des généraux d'artillerie dans la nouvelle organisation, c'est de posséder des connaissances spéciales, des connaissances de spécialistes. Nous allons en finir, j'espère, et il ne sera pas trop tôt! avec le mariage incohérent de la carpe et du lapin.

* * *

On annonce la création prochaine d'une nouvelle Direction au ministère de la guerre. Elle aurait pour objet l'instruction et constituerait ainsi une sorte de surintendance des Ecoles militaires. L'idée n'est pas neuve. Elle a été présentée avec beaucoup de force par le capitaine G. Gilbert dans un passage de ses *Etudes de guerre*. Je le transcrirais volontiers; malheureusement je n'ai pas le volume sous la main, et je crains de défigurer l'argumentation de mon regretté camarade en la reconstituant de mémoire.

Il établissait la nécessité de centraliser les établissements d'enseignement, de leur donner une impulsion unique et de faire converger leur action. Il n'est que trop évident qu'il n'y a pas de raison pour que Saint-Cyr ait une orientation différente de Fontainebleau[1]. Les armes ont beau différer, la doc-

[1] Il n'est pas jusqu'au régime de ces établissements qui ne présente des différences considérables. En voici un exemple assez curieux :

Le recteur de l'Université de Paris s'est avisé qu'il avait nombre de professeurs désireux d'habiter Paris et de toucher de beaux traitements. Pour leur créer des débouchés, il a songé aux emplois d'examinateurs d'entrée à l'Ecole polytechnique, emplois tenus, en général, par d'anciens polytechniciens, ingénieurs ou officiers, et non par des normaliens. Il a fait une campagne dans ce sens, faisant valoir la nécessité de changer les examinateurs de façon à ce que les candidats ne fussent pas au courant des « colles » familières à chacun, connaissance dans laquelle excellaient surtout les élèves des Jésuites !

Touché par cette considération, le général André allait donner satisfaction à l'honorable recteur, lorsqu'il constata qu'il était lié par un décret, et que les examinateurs d'entrée à l'Ecole polytechnique jouissaient d'une sorte d'inamovibilité.

Mais ceux de Saint-Cyr ne jouissent pas d'une situation aussi privilégiée. Ce que voyant, le ministère se retourna vers eux, et il leur signifia assez brutalement leur congé. Or, le malheur veut que ces Messieurs soient, pour la plupart, des universitaires; ils ont été confier à leur chef hiérarchique, le recteur, la défense de leurs intérêts. Et ce haut fonctionnaire de l'Instruction publique se trouve dans l'obligation cruelle de se donner un démenti à lui-même. Il cherche à faire rentrer dans l'outre la tempête qu'il en a fait sortir.

trine de chacune d'elles doit être la même. Mais la décentralisation a ses avantages. Si tout le monde agit pour son propre compte, il y en a dans le tas qui agissent mal, d'autre médiocrement, je le concède. Mais il en est aussi qui agissent bien. Lorsque, au contraire, la volonté d'un seul mène tout, tout marchera mal si cet un-là est incapable. Ai-je besoin de rappeler que c'est là le vice des monarchies absolues? La question n'est donc pas tant de créer un organe nouveau, que de le créer bon. Que sera ce surintendant? S'il ne doit être qu'un instrument entre les mains du ministre — et il devrait n'être rien d'autre — quelle est la doctrine du ministre en matière d'enseignement? C'est là le point critique. Tant que nous ne serons pas fixés là-dessus, nous ne pourrons nous prononcer sur la valeur de la réforme, si bonne qu'elle paraisse en théorie. Et elle a cela de bon, en particulier, qu'elle dénote de la part de l'autorité supérieure le désir de ne pas se désintéresser d'une question vitale, trop souvent négligée.

De cette négligence résultent des flottements. J'ai dit le mois dernier combien vacillante est la direction des écoles de tir. Ma chronique de novembre m'a attiré un assez grand nombre de lettres desquelles il appert que les esprits ne laissent pas d'être troublés par le décousu de l'instruction. Tantôt l'Ecole normale de tir veut étudier l'emploi des feux, tantôt l'Ecole de guerre en revendique l'honneur, disant aux fantassins : « Occupez-vous des feux, vous, rien que des feux ; c'est à nous, tacticiens, de déterminer les règles de leur emploi. » Il y a pourtant entre ceci et cela un lien tellement intime que la séparation n'est point facile à faire. Il importe qu'une autorité supérieure départage les attributions et les fixe. C'est à quoi servira la surintendance dont j'ai parlé. Pourvu seulement qu'elle s'acquitte bien de sa mission!

En passant, je tiens à dire que, lorsque j'ai parlé du géographe et de l'artilleur qui sont à la tête du mouvement, je ne songeais pas aux généraux Niox et Percin qui le dirigent de haut et de loin, mais au lieutenant-colonel Dufour, commandant l'Ecole normale de tir du camp de Châlons, et au chef d'escadron Aubrat, ci-devant professeur au cours pratique de l'artillerie et auteur d'ouvrages estimables relatifs à son arme. J'ai eu occasion de mentionner sa *Méthode pour l'instruction d'artillerie* et ses *Exercices de service en campagne dans le groupe de batteries* (août 1901, page 631). Il était tout naturel qu'on le choisît comme « agent de liaison » entre les deux armes, étant donné qu'on se proposait de réagir contre le particularisme, et qu'on voulait initier les fantassins aux propriétés du canon. Aussi le fait-on assister le plus qu'on le peut aux écoles à feu, et, pour cette raison, il me paraît excellent de maintenir l'Ecole normale là où elle est, plutôt que de la transférer à Fontainebleau.

Le général André en avait l'idée, paraît-il. Le polygone qui a été découpé dans la forêt pour l'artillerie ne convient pas à cette arme. Le [illegible]

nistre songeait donc à l'affecter exclusivement à l'infanterie... Mais celle-ci n'en eût pas tiré un très bon parti, elle non plus, et elle aurait été privée des ressources que lui procure le camp de Châlons.

L'union du canon et du fusil n'est pas la seule préoccupation de l'Ecole normale. Elle prétend devenir moins livresque que par le passé et moins instrumentale, si on veut employer ce mot pour exprimer l'horreur que lui inspirent les appareils d'appréciation des distances. A cette horreur, on reconnaît le général Percin qui a le goût de la simplicité, bien qu'on l'ait accusé de duplicité, et qui repousse, comme n'étant pas simples, tous les moyens artificiels de calcul, les réglettes, les goniomètres, etc. Il est vrai qu'il est un fervent des croquis perspectifs lesquels exigent l'emploi du crayon et du papier, et qui tombent par suite sous le coup de la réprobation dont les instruments sont frappés. Mais l'homme vit de contradictions...

Je ne quitterai pas la question du tir sans signaler la circulaire du 3 novembre dernier relative à la façon dont ce service a fonctionné en 1903.

J'y relève qu'il est interdit aux corps de troupe de procéder à des expériences et d'exécuter des tirs — de démonstration ou autres — non prévus par les règlements; que les régiments qui possèdent les moyens d'effectuer le tir réel à distance réduite, sont autorisés à l'exécuter concurremment avec le tir réduit (à ballettes); qu'on commence à beaucoup se servir des champs de tir de circonstance dont l'utilisation est très profitable puisqu'elle permet de renouveler les terrains sur lesquels on opère et d'éviter souvent les déplacements onéreux; qu'en conséquence l'autorité militaire est invitée à persévérer dans cette voie, même dans les garnisons où on n'a pas encore trouvé de terrains qui se prêtent aux exercices à balles.

On attribue les gonflements constatés dans l'âme d'un assez grand nombre de fusils à ce que de la terre serait entrée dans la bouche de l'arme, ce qui se produit assez aisément lorsqu'on prend la position du tireur couchée.

* * *

Cette circulaire est à peu près le seul document officiel qui mérite analyse, si on y ajoute des décrets concernant l'utilisation militaire des indigènes aux colonies. On les emploie en Indo-Chine pour former des compagnies du génie, d'une part, — pour constituer, d'autre part, une réserve de l'armée active et une garde sédentaire. En Annam et au Tonkin, on a adopté des dispositions différentes; dans l'Afrique occidentale française, aussi. A la vérité, les décrets ont peu innové: ils n'ont guère fait que consolider, en quelque sorte, les situations de fait existant dans ces divers pays et qui ont été créées par des arrêtés locaux ou qui résultent des coutumes Au surplus, il s'agit là d'espèces, plutôt que de questions de principe. L'intérêt n'en est

donc pas très grand, et, en tous cas, il n'est pas général. Aussi jugé-je inutile d'insister.

Au sujet du matériel, rien de bien nouveau : du moins, rien qu'on puisse dire, car, si les documents officiels parlent maintenant de la balle D, le moment n'est pas encore venu de la décrire et de préciser ses propriétés. Qu'il me suffise d'affirmer que la tension de sa trajectoire dépasse tout ce que les théoriciens regardaient comme réalisable.

* * *

M. Adolphe Maujan, ancien capitaine d'infanterie et député de la Seine, espérait remplacer le général André. Et il était le candidat de M. Combes. Mais il est mal vu à l'Elysée, et c'est pourquoi le choix du président du Conseil s'est porté sur un autre. La même raison, soit dit en passant, empêchait de prendre le général Peigné. Quant au général Pédoya, que poussait le ministre sortant, on a su qu'il n'y avait qu'à le repousser... Mais je perds de vue M. Maujan de qui je voulais dire qu'il se console de ne pouvoir diriger l'armée en s'amusant à la réorganiser sur le papier. Ces passe-temps ne font de mal à personne.

C'est aux cadres qu'il en a, cette fois : il vient de déposer une proposition de loi qui introduit les caporaux parmi les sous-officiers, qui crée des sous-officiers instructeurs, et qui accomplit un tas de belles choses, toutes sans conséquences d'ailleurs. Qu'il y ait du bon dans le tas, je ne le conteste pas. Mais l'essentiel manque. L'essentiel, c'est-à-dire une idée directrice. C'est fait de bric et de broc, de pièces et de morceaux, sans unité, et surtout sans justification. — Prenez mon ours ! — Mais pourquoi le vôtre plutôt que celui du voisin ? C'est ce qu'il faudrait que M. Maujan nous dît. Et malheureusement il ne nous le dit pas, pensant, sans doute, que nous devons le croire sur parole. Il compte hélas ! sans le septicisme ambiant...

Un assez curieux ouvrage m'est tombé sous la main : c'est un *Guide des garnisons*.

Voici un livre assez curieux : c'est un gros *Guide des garnisons de France*, dont l'auteur est... je vous le donne en mille !... un fournisseur de passementeries et d'équipements militaires : M. E. Delorme, successeur de Michel Spiquel. Son magasin est 164 rue Saint-Honoré, et c'est là qu'est en vente l'ouvrage dont je viens de vous dire qu'il ne manque pas d'originalité. Je doute, en effet, qu'on ait publié son équivalent ailleurs qu'en France.

C'est un recueil des renseignements qui peuvent être utiles à un officier d'infanterie pour le choix d'une garnison. Comment est la ville ? Ses environs sont-ils jolis ? Se prêtent-ils aux promenades à pied, à cheval, à bicyclette ? Faut-il beaucoup de temps pour aller à Paris, et les trains qui y mènent ou qui en reviennent sont-ils commodes ? Et pour se rendre à la ville voisine, aux centres de distractions les plus proches de la région ? Se nourrit-

on facilement, ou la vie est-elle chère? Comment est-on logé, et à quelles conditions de prix? Quelles ressources offre le pays? Peut-on y chasser, y pêcher? Y trouve-t-on des cercles? Les relations y sont-elles faciles et agréables? Quelle sorte d'industrie s'y exerce? Et quel en est le principacommerce? Les femmes y sont-elles aimables, et les diverses religions peul vent-elles y être pratiquées? Les différentes armes de la garnison y frayent, elles, et dispose-t-on de toutes les ressources possibles pour l'instruction et l'éducation des enfants ?

N'est-ce pas une idée vraiment intéressante que d'avoir ouvert une enquête sur ces divers points, et n'y a-t-il pas quelque chose de symptomatique dans le fait que cette idée ait pu venir? J'ai parcouru ce gros diction naire avec une curiosité et un plaisir auxquels j'étais fort loin de m'attendre en le prenant. J'y ai trouvé ample matière à des réflexions philosophiques dont je vous fais grâce parce que cette chronique est déjà longue, mais qui n'ont pas laissé de me paraître... assez neuves! Enfin, je tiens à ajouter que pour les villes que j'ai habité, tout au moins, je ne peux que rendre hommage à l'exactitude parfaite des renseignements recueillis par M. E. Delorme. Ce marchand d'uniformes civils et militaires, ce fabricant de sellerie et de har. nachement, me paraît un psychologue très avisé et un observateur fort attentif, en même temps qu'un écrivain châtié.

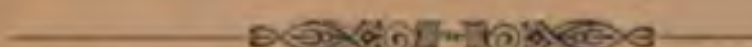

INFORMATIONS

SUISSE

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé commandant de la Ve division le colonel Isaac Iselin, à Bâle, et commandant de la VIe division le colonel Henri Wyss, à Einsiedeln.

Tous deux sont sortis de l'infanterie. Le colonel-divisionnaire Iselin, né en 1851, commanda successivement le 54e bataillon de fusiliers de Bâle-Ville, le 18e régiment d'infanterie et la IXe brigade d'infanterie. Son brevet de colonel-brigadier datait du 19 décembre 1899.

Le colonel-divisionnaire Wyss est né en 1853. Il commanda le 24e régiment d'infanterie de 1889 à 1897, et dès le 12 mars de cette dernière année, la XIe brigade d'infanterie. Pendant les récentes manœuvres du IIIe corps d'armée, il exerça le commandement de la VIe division en remplacement de son chef malade, dès le deuxième jour des exercices de division.

BIBLIOGRAPHIE

La fortification passagère et la fortification mixte ou semi-permanente,
V. Deguise, major du génie. Bruxelles, Polleunis et Centerick, 1904. 1
in 8, 523 p. et atlas in-folio. Prix : 20 fr.

Professeur de fortification à l'école d'application de l'artillerie et du
nie de Bruxelles, M. le major Deguise est bien connu du public militair
ses remarquables écrits sur la fortification de campagne.

L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs a sa
marquée dans toute bibliothèque militaire et devrait être lu par tout o
du génie. C'est un traité de fortification passagère aussi complet que
sible, soit au point de vue de l'état actuel de cette branche de l'art mili
soit au point de vue de son histoire.

La première partie contient sous le nom trop modeste d'essai histo
une véritable histoire de la fortification en général. En effet, comme
l'auteur, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la fortification passagère
en quelque sorte pas à pas, les évolutions de la fortification perman
elle subit, au plus haut degré, l'influence de la fortification parmanent
différentes époques de l'art, que ces époques se signalent par une déca
ou par une rénovation de l'art défensif. L'histoire de la fortification p
gère ne peut donc se faire sans celle de la fortification permanente.

Dans cette première partie, M. Deguise témoigne d'une grande érud
Il donne sur les travaux des anciens peuples maints détails générale
peu connus ou oubliés, de nature parfois à rabaisser notre amour-p
Nous y voyons, par exemple, que déjà du temps des Romains les légion
exécutaient le gros des travaux de fortification tandis qu'un corps s
de *fabri* était chargé des travaux exigeant une plus grande habileté.

Les Romains avaient donc déjà des troupes du génie et les emplo
d'après des principes qui n'ont été que tout récemment remis en ho
Ils savaient même tirer un bien meilleur parti de la fortification pas
que ne l'ont fait les armées européennes jusqu'aux guerres les plus réc
Le jeune Romain, au Champ de Mars, apprenait non seulement à mani
armes, mais aussi à élever des retranchements. Aussi la légion pouva
à la fin de chaque marche établir son camp retranché sans fatigue ni
mure, tandis que jusques et y compris la guerre franco allemande on e
sans cesse parler de la répugnance du soldat à manier la pelle et la pi

M. Deguise intitule sa deuxième partie : *fortification passagère cont
raine*, et la troisième : *applications contemporaines de la fortification p
gère*. Cette dernière nous semble bien écourtée au profit de la précé
Les principes élémentaires de la fortification passagère sont relative
simples et peu nombreux ; les applications sont multiples et souvent
ciles. Il nous paraît conséquemment peu logique de consacrer, comme l
M. Deguise, environ deux cent cinquante pages à la partie théorique e
cinquantaine seulement à l'application. Il est juste de dire que M. De
ne fait nulle part de la théorie pure, abstraite ; au contraire il ne se
jamais de répéter que la fortification passagère doit être considérée c
un moyen, un outil mis à la disposition de la tactique. Il est juste de
aussi que sa deuxième partie comprend non seulement la fortification
sagère proprement dite, mais encore un exposé de tous les travaux a
soires ; destructions, chemins, voies ferrées, pont d'ordonnance et de
constance, etc. Cette deuxième partie forme ainsi un tout excessive

ce qui nous fait d'autant plus regretter que pour les applications s'en soit tenu aux généralités. L'étude un peu détaillée d'un exemple comme dans notre *fortification du champ de bataille* officielle, aurait profitable et intéressante. Peut-être n'est-ce que partie remise; peut-Deguise nous réserve-t-il cette étude pour un prochain volume.

rage se termine par un chapitre sur la *fortification mixte* ou *semi-nte*. C'est à ce genre de fortification qu'appartiennent nos ouvrages ont et du Buchberg. A ce point de vue il est intéressant de noter de M. Deguise sur les abris en béton, dont on a fait dans ces ouvrages reuses applications: « L'emploi des constructions bétonnées devra ral, être proscrit. En effet, disposât-on même des ressources et du écessaires pour ériger de pareilles constructions, ce ne serait qu'au quelques mois, un an peut-être après l'achèvement de l'ouvrage, éton offrirait quelque résistance au choc et à l'explosion des obus-. » M. Deguise propose d'autres constructions intéressantes et rela-t faciles à exécuter. Il croit que ces abris, formés de couches alter-e rails et de pierres, sont à l'épreuve du tir des obusiers de 12 cm.; cependant affirmer qu'ils puissent résister aux projectiles des obu-150 ou 155 mm.

blions pas d'ajouter que l'ouvrage de M. Deguise est accompagné s de vingt belles planches in-folio contenant plusieurs centaines de Nous ignorons si cet atlas se vend séparément; si c'est le cas il erait fort avantageusement dans l'enseignement les atlas plus an-usage jusqu'ici. L.

)kkupation und Pazifizierung von insurgierten Gebirgsländern, e lieut.col. v. Lütgendorf. Vienne, Seidel et Sohn, 1904. 80 p. in-8. : 2 fr. 50.

brochure est écrite plus spécialement pour des lecteurs autrichiens. but est de tirer de l'étude des campagnes de Bosnie et d'Herzégovine eignements pour l'éventualité d'opérations analogues dans la Pénin-Balkans.

campagne en Serbie ou en Albanie ne rentre guère, pour notre uisse, dans le cadre des probabilités. Les conditions d'opérations pays offrent cependant plus d'une analogie avec celles des opéra-ns nos Alpes; ce n'est donc pas du temps perdu que de les étudier. urd'hui qu'il est sérieusement question de créer chez nous des alpines, tout ouvrage traitant de la guerre de montagne offre d'ail-l'intérêt pour un officier suisse. L.

---

gion germanique (1792-1793), par M. Arthur Chuquet, de l'Institut. Un vol. in-8° de 386 pages. Paris, Chapelot, 1904.

om de l'auteur nous assure que nous avons affaire à un ouvrage sé-néthodique, fortement charpenté et d'une incontestable valeur. Mais dire que la lecture en soit palpitante? J'avoue que, hors le cha-*(Saumur)*, ce gros volume m'a paru presque dépourvu d'intérêts, au vue militaire. Il est surtout une étude historique. Au surplus, l'auteur fait pas accroire. Il se contente comme il le dit modestement dans sa d'avoir « résolu nn petit problème ». Et il évalue très exactement les s de son travail en disant qu'on saura désormais qui a commandé la et comment s'orthographie le nom du héros de Saumur, et que c'est n qui a tué le Vendéen Dommaigné, tandis que Schweninger a tué n Coquereau, et qu'Anselme Nordon, de Metz, a été vraisemblable-

ment le premier capitaine juif qu'ait eu l'armée française. Ajoutez à cela qu'on trouvera d'authentiques renseignements sur un épisode jusqu'ici obscur de la vie d'Augereau et de Marceau. Ajoutez encore qu'on rencontrera par-ci par-là quelques détails sur les mœurs militaires de l'époque. Et vous conviendrez que l'art de la guerre n'aura pas tiré un grand profit de cette savante étude historique. E. M.

L'étoile de la Légion d'honneur (1804-1904), par M. F.-A. RIGAULT. In-folio de 47 pages. Paris J. Leroy, 1904.

Sous une élégante couverture, avec d'admirables illustrations, présentée en un texte d'une grande perfection typographique, M. F.-A Rigault nous raconte l'histoire non pas de l'*ordre* de la Légion d'Honneur, mais de l'insigne de cet ordre : il nous en expose les vicissitudes successives, ainsi que de la médaille militaire, sa sœur cadette. Cet ouvrage à donc un intérêt très spécial, mais il est fort bien fait, et j'ai plaisir à le signaler tout particulièrement aux personnes que peuvent intéresser les questions de cette sorte.

E. M.

Une revanche française (Formigny, 15 avril 1540), par le lieutenant G. BRUNET, du 22e régiment d'infanterie. Une plaquette in-8° de 72 pages avec de nombreux croquis.

Très bonne monographie, bien composée, bien écrite et facile à lire malgré toute l'érudition de l'auteur qui a fait appel à de nombreux documents. Je comprends que ce travail ait reçu une récompense du gouvernement : un prix décerné par la Société normande *La Pomme*. Je comprends moins que la postérité se mette martel en tête pour décider si Charles VIII a commis un déni de justice en attribuant à son gendre l'honneur de la victoire. Le lieutenant Brunet dit qu'il a eu raison, et il le prouve, ma foi ! très congruement. Il m'a l'air de faire très judicieusement et très justement le départ des mérites de chacun des deux chefs français qui vainquirent le corps de débarquement anglais, qui firent plus que le vaincre : qui l'anéantirent. Son arrêt définitif est digne de Salomon. Il renvoie les parties dos à dos.... ou plutôt la main dans la main. A l'en croire, le comte de Clermont et le connétable de Richemont « ont droit à une égale part de gloire. L'auteur du monument qui vient (1er juin 1904) d'être élevé sur le champ de bataille, près de l'endroit d'où l'assaut final s'ébranla, a été bien inspiré en y représentant côte à côte es deux guerriers, qui se donnent la main. » E. M.

Le général de la Horie (1766-1812), par M. Louis LE BARBIER. Vol. in-12 de 300 pages. — Paris, Dujarric et Co. — 1904. — Prix 3 fr. 50.

Cette histoire d'un général n'a presque rien de militaire, encore qu'il s'agisse d'un officier qui fut un bon officier. Mais il fut surtout un conspirateur, ou, s'il n'en fut pas un, il fut traité comme s'il l'avait été. Il fut fusillé avec Malet en 1812.

M. Le Barbier nous prouve, clair comme le jour, qu'il a été dupe et non complice, en cette circonstance, et que d'ailleurs il a passé toute sa vie à n'avoir pas de chance. Peut-être manquait-il un peu de doigté, de tact, de flair. Il s'est fait du tort par une honnêteté intransigeante et par une confiance un peu excessivement aveugle. Et ces deux qualités ou ces deux défauts, comme l'on voudra, l'ont empêché de réussir, en dépit de tous ses mérites.

Il n'a pas eu de chance dans sa vie ; mais je crois qu'il a fait ce qu'il fallait pour n'en pas avoir.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891